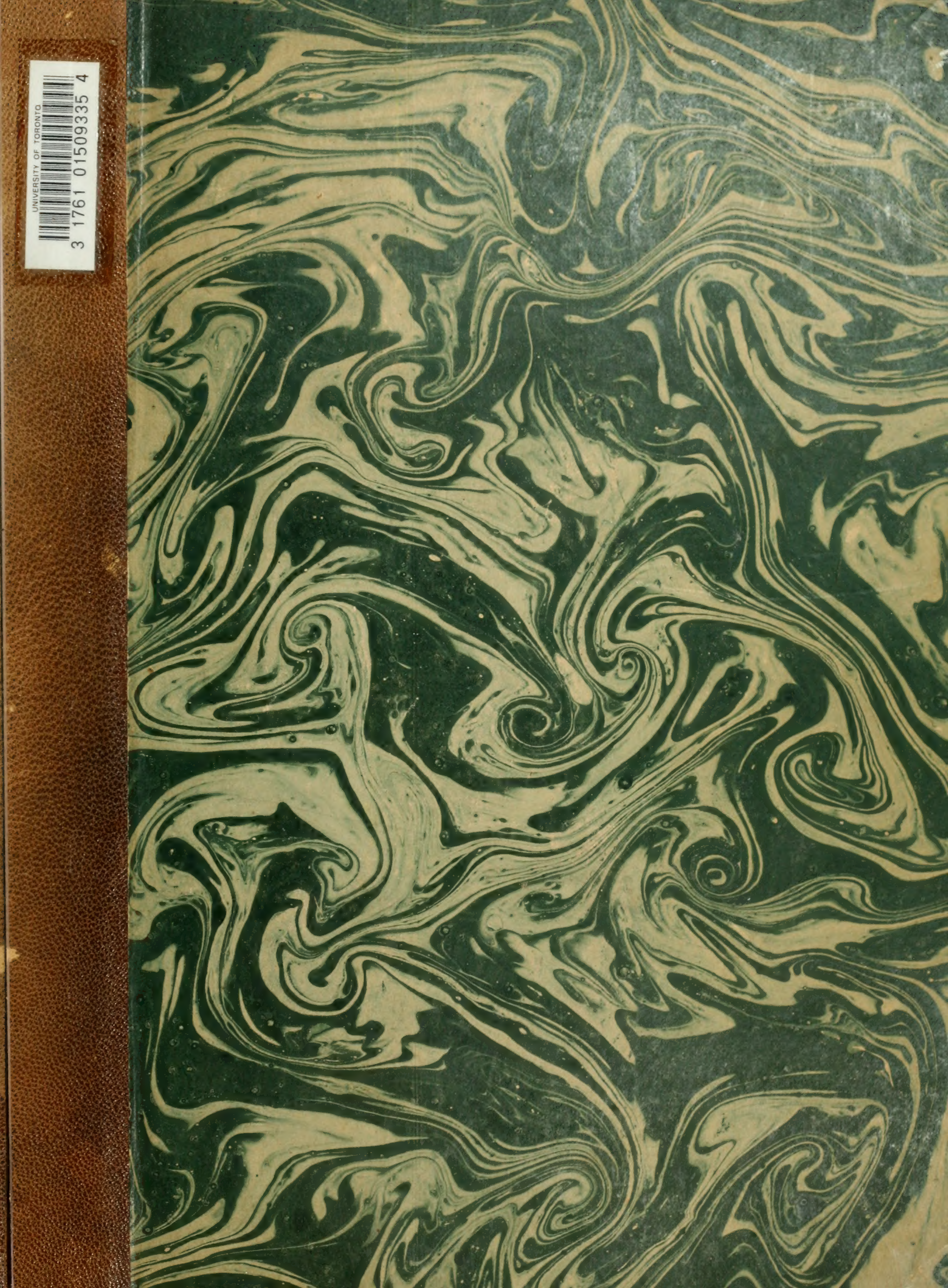
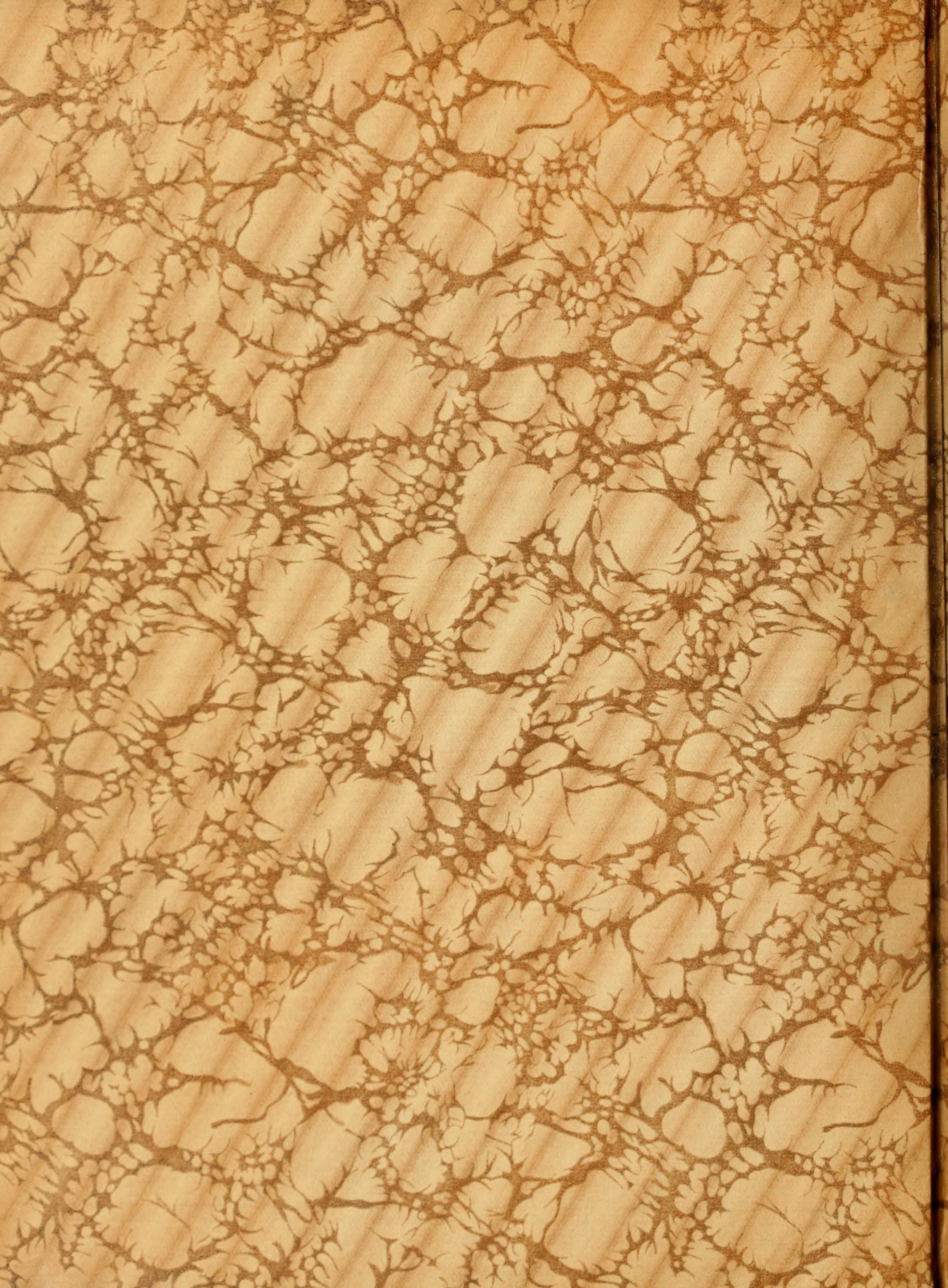

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01509335 4





JEAN CALVIN

TOME VII

Le triomphe

JEAN CALVIN

Les hommes et les choses de son temps

PREMIÈRE PARTIE

LA PRÉPARATION

Volume I. — La Jeunesse.
Volume II. — Les premiers essais.

SECONDE PARTIE

LE MILIEU

Volume III. — La Genève calviniste.
L'iconographie calvinienne.

(Ce volume n'a pas été numéroté à la place qu'il doit occuper ; mais il fait partie intégrante de l'ouvrage.)

TROISIÈME PARTIE

LA PENSÉE (ou le Programme)

Volume IV. — La pensée religieuse.
Volume V. — La pensée ecclésiastique et la pensée politique.

QUATRIÈME PARTIE

L'ŒUVRE

Volume VI. — La lutte.
Volume VII. — Le triomphe.

N. B. — Les deux dernières parties forment chacune un tout, puisque indépendant des autres parties.

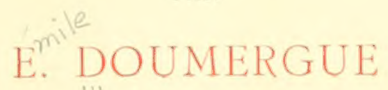
AUTRES OUVRAGES DU DOYEN DOUMERGUE SUR CALVIN ET LE CALVINISME

La Genève des Genevois, 1914. — Autrefois et aujourd'hui : Guide historique et pittoresque de l'étranger à Genève. — La Hongrie calviniste, 1912. — Les grandes calomnies contre les Réformateurs. I Calvin. — Calvin, le prédicateur de Genève. — La piété réformée. — L'art et le sentiment dans l'œuvre de Calvin, 1902. — Les vraies origines de la Démocratie moderne, 1919. — Les origines historiques de la Déclaration des Droits de l'homme (*Revue du droit public*, 1904, p. 673-733). — Le caractère de Calvin, 1921. — Calvin et l'épiscopat (Cinq articles dans *le Christianisme au XX[e] siècle*, 14, 21, 28 juillet, et 4, 11 août).

JEAN CALVIN

Les hommes et les choses de son temps

PAR



E. DOUMERGUE

DOYEN HONORAIRE DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE MONTAUBAN

QUATRIÈME PARTIE

L'ŒUVRE

TOME SEPTIÈME ET DERNIER

Le triomphe



ÉDITIONS DE « LA CAUSE »

69, Rue Perronet

NEUILLY-SUR-SEINE

1927

A

la Comtesse de Limburg-Stirum

Hommage de grande reconnaissance

et de sentiments respectueux et affectueux.

E. DOUMERGUE.

L'impression de ce volume est due, uniquement et entière ment, à la comtesse de Limburg-Stirum.

Par sa mère, la comtesse descend d'une famille française, — les Crommelin, — que la persécution chassa de Saint-Quentin, en 1629. La famille emportait avec elle la devise qu'elle a conservée : *Mieux vaut quitter patrie que foi.*

Par son père, la comtesse descend de l'une des plus authen tiques familles hollandaises, dont les armoiries portent en français la devise : « *Je marche droit.* » (On suit la trace de la famille et de sa devise jusqu'au temps des croisades, au onzième siècle.) Aussi lorsque, en 1813, le prince d'Orange, exilé en Angleterre pendant les guerres du premier Empire, revint dans les Pays-Bas, le comte de Limburg-Stirum fut l'un des premiers à oser arborer la cocarde orange.

Par la fréquentation des grands calvinistes hollandais, les Kuyper, les Rutgers (que j'ai eu moi-même le privilège de fréquenter pendant mes séjours à Amsterdam, et dont les

ouvrages m'ont été si utiles, comme mes lecteurs ont pu s'en apercevoir), par la fréquentation, dans les églises calvinistes, des *Kleine luyden*, des petites gens (expression du temps de Guillaume le Taciturne, soutenu non par les grands et les magistrats mais par les « petites gens », les Gueux), la comtesse a été conduite à la conviction profonde que « le calvinisme est l'expression la plus pure de la théologie biblique, celle qui humilie l'homme et glorifie Dieu ».

Au moment, où, après des vicissitudes diverses et pénibles, j'avais perdu tout espoir de voir mon dernier volume imprimé de mon vivant, que pouvais-je, je ne dis pas désirer, mais imaginer de plus beau, de plus émouvant pour moi : Le couronnement de mon œuvre si longue, posé par quelqu'un qui représente un pays auquel m'attachent de précieuses affections, et surtout par quelqu'un qui, par le sang et par la foi, représente si noblement la famille des Huguenots et des Gueux, ces calvinistes, frères glorieux et immortels ?

E. D.

Montauban, le 23 août 1927.

Livre premier.

LA DÉFAITE DES LIBERTINS

CHAPITRE PREMIER

La veillée des armes (1554).

I. *A Genève*. 1. Attaques et insultes. 2. Contre les Français. 3. La lutte pour et contre le Consistoire. 4. L'effort réformateur et pastoral de Calvin. 5. Fatigue et maladie. — II. *A Berne*. 1. Tension entre Berne et Genève. 2. Zébédée, Lange et Bolsec. 3. Haller et Bolsec. 4. Rude jugement de Berne. 5. Modération et douleur de Calvin. 6. Calvin à Berne et son Mémoire. 7. Nouvelle enquête bernoise. 8. Calvin de nouveau à Berne. Jugement définitif. 9. Le jugement de Haller. 10. Dernières protestations de Calvin et surexcitation de ses ennemis.

I

Entre la mort de Michel Servet (1553), et la défaite du parti libertin (1555), s'étend l'année 1554. Elle s'ouvrit par un succès du parti calviniste : le 4 février, trois syndics sur quatre furent pris dans son sein. Et, dans la Suisse, s'exagérant les faits, quelques-uns crurent à une victoire complète. « Les syndics (écrit de Bâle, le 9 mars, Sulzer à Blaurer) sont des personnages très distingués et très saints ; et ceux qui paraissaient être les ennemis les plus acharnés, semblent s'être réconciliés avec Calvin d'une manière durable[1]. »

Il y avait eu, en effet, une réconciliation. « On avait mis bas tous les différents et questions ; on s'était tendu la main... » ; on s'était engagé, par bon serment, à obéir à Dieu, à la Seigneurie, et à garder la parole de Dieu. Après quoi tout le Petit Conseil, les Seigneurs de la Justice, M. Calvin et plusieurs des Seigneurs de la ville « sont esté assemblés et hont disné ensemble, et con-« firmé l'accord et imposition de paix hier faict »[2].

En réalité, le fond du débat n'avait pas même été abordé. « Appelé devant le Conseil, avait raconté Calvin à Bullinger, dès le 23 février, j'ai déclaré pardonner à tous ceux qui se repentaient ; mais j'ai fait observer que j'étais seul présent de tout le consistoire, et que j'aimerais plutôt mourir cent fois que de

1. *Opera*, XV, p. 75. — 2. 27 et 31 janv., *Annales*, p. 567. — *N.-B. Pour abréger, nous indiquerons seulement le chiffre du volume des* Opera *sans répéter continuellement le mot* Opera.

m'arroger ce qui appartient à toute l'Église. » Et avec sa perspicacité habituelle, il prévoyait que le combat allait bientôt recommencer (*brevi rursus*). « L'Église de Genève, disait-il, est comme l'arche de Noë, ballottée sur les eaux du Déluge[1]. »

Et, en effet, ouverte le 4 février par un succès électoral, l'année se clôt, le 18 novembre, par un échec électoral : les Libertins font nommer un des leurs lieutenant. Quelques jours après, Calvin s'écrie : « Les choses ne vont pas le moins du monde mieux que d'habitude. » Et en P.-S. : « Une douleur de tête me force à dicter ces lignes, ou du moins la migraine, qui me tourmente depuis le diner[2]. »

L'année 1554 est donc une année de fluctuation, d'attente, d'incertitude, de malaise, où le calme n'est qu'apparent, où une défiance lourde pèse sur les esprits, fatigante, énervante ; le calme et l'inquiétude, qui précèdent la tempête. C'est la veillée des armes[3].

I

Lorsque Calvin avait parlé de « l'insolence des Libertins », il n'avait rien exagéré. Ils affectaient un mépris croissant pour les Ordonnances et se moquaient des amendes et de la prison. La prison ? Le 26 mars, Calvin se plaint qu'elle soit devenue un salon, où l'on va en partie fine ; on y boit du meilleur vin, et les amis s'y donnent rendez-vous avec les paillardes pour se régaler[4]. Le 22 avril, Calvin prêche contre « les gaudisseurs qui viennent au temple, au baptême, avec risées et gaudisseries[5] ». Le lendemain (23), on n'en fait pas moins « mener le tabourin en venant du baptême[6] ». Deux coupables sont mis en prison. Le pasteur Raymond Chauvet, étant entré dans une maison pour reprendre des gens qui dansaient, est frappé à la tête... Les danseurs sont mis en prison[7]. Le 10 septembre, Calvin se plaint que l'on joue aux quilles « bien que ce soit défendu, maximement le jour de la Cène »[8]. Le Conseil prend des mesures, mais le 17, deux membres du Consistoire viennent déclarer que « quand on va au sermon, on trouve les cabarets pleins de gens »[9].

A la révolte, se joint l'injure, l'injure personnelle contre Calvin. Le 22 fé-

1. XV, p. 40. — 2. A Farel, XV, p. 322.

3. 28 mars, à Bullinger : « Notre état, si l'on considère que les choses ne sont pas bien réglées, est assez tranquille... Puisse notre tolérance et notre mansuétude corriger leur perversité. Ils n'ont pu nier que je n'aie tranquillement pardonné les injures, qui étaient très graves. Je ne doute pas que le Seigneur, ayant un peu retardé la peine qu'ils ont méritée, et qu'ils ne cessent tous les jours de provoquer, n'ait voulu épargner ses élus. Il n'y a dans ce parti aucune trace d'amendement » (XV, p. 94). — 27 avril, à Bullinger : « L'état de notre Eglise reste en suspens » (*Ibid.*, p. 125). — 25 mai, à Farel : « Je répugne à parler de notre état... Mais crois-moi, comme l'insolence des méchants s'étale avec plus d'impudence que jamais, je n'augure rien que de triste » (*Ibid.*, XV, p. 140). — 18 sept., à Bullinger : « Sur notre état je ne te dis rien, tout est en suspens » (*Ibid.*, p. 233).

4. *Annales*, p. 571. — 5. A. Roget, IV, p. 165. — 6. *Annales*, p. 572. — 7. A. Roget, IV, p. 17? — 8. *Annales*, p. 585. — 9. Roget, IV, p. 177.

vrier, le Consistoire procède contre un individu qui a accusé Calvin « de ne prêcher point la doctrine de Dieu, mais la sienne »[1]. Le 18 décembre, un nommé Pétavel est accusé d'avoir dit : « Maulgré dieu de Calvin, et qu'il aimeroyt mieulx trois chiens japper, que ouyr le dit Calvin ; ...et qu'il n'y a que deux dyables en enfer, dont le dit Calvin en est ung ; et qu'il ne se socyoit du Consistoire ny des François[2]. » Naturellement Pétavel nie tout. On alla plus loin, on attaqua les mœurs du Réformateur, et comme elles étaient inattaquables, on fit des faux. « Des lettres furent trouvées en la place de M. Calvin, sans date ni signature, tendant à folle escripture d'amour.[3] »

Autre attaque. Les Libertins rédigèrent un pamphlet des plus violents, l'envoyèrent à Calvin, à Viret, à Farel, et un des leurs, Vandel, en déposa un exemplaire sur le bureau du Petit Conseil, déclarant qu'il en ignorait l'auteur. L'auteur, était-ce lui ? ou Bolsec, ou Castellion ? Ils en étaient tous capables. Le 7 juin, Calvin dénonça au Conseil cette épître, qui lui avait été envoyée, et qui était « pleine de blasphèmes et de mocquerie[4] ». Il déclara (14 juin) « qu'il y est tellement blamé que, sans estre purgé de cela, il ne seroit suffisant ny capable, pour servir à l'église...[5] ». L'affaire revient le 21 juin, le 2 juillet. Ce jour-là, Farel est accouru de Neuchâtel pour soutenir les ministres de la ville et des champs, « faire de belles grandes remonstrances et prier que justice aye lieu[6] ».

Autre attaque. C'est à ce moment qu'avait lieu la discussion avec Westphal. Calvin avait rédigé sa première réponse ; celle-ci avait été approuvée par Zurich. Quand il demanda au Conseil la permission de l'imprimer, le Conseil chargea les syndics de l'examiner, et ne donna que le lendemain l'autorisation. Vexation inutile, et d'autant plus vexatoire ! Calvin écrit, le 26 décembre, à Farel : « Il s'en est fallu de peu que je n'aie voué mon livre à Vulcain. Car lorsque je l'eus présenté au Conseil, ce corps décida qu'il serait remis à des examinateurs. A cette réponse, je fus si fort transporté de colère, que je déclarai aux quatre syndics : Dussé-je vivre encore mille ans, je ne publierai plus rien dans cette ville. Je me suis depuis longtemps endurci à leurs insultes, mais ce fut un excès d'indignité, que, lorsque j'eus montré les lettres par lesquelles les ministres zurichois marquent leur saint accord, et que tous mes collègues eurent fait une déclaration identique, on ait encore cherché d'autres examinateurs. Ajoute que mon cœur blessé d'une récente blessure n'en a été que plus prompt à laisser échapper cette bile. Tu ne croirais qu'avec peine avec quelle iniquité ils se sont naguère moqués de Bèze, trois jours avant de m'infliger cette ignominie[7]. » Et ce dut être une belle scène ! Ainsi les Libertins cherchaient à humilier, à irriter le Réformateur.

1. *Annales*, p. 569. 2. *Ibid.*, p. 591. 3. Roget, p. 184. — 4. *Annales*, p. 575. 5. *Ibid.*, p. 576. 6. *Ibid.*, p. 578.

7. XV, p. 356. Heureusement que Calvin ne se tint pas parole à lui-même. Le 28 janv. 1555, il demandait l'autorisation d'imprimer le *Commentaire sus les trois évangiles*. *Annales*, p. 594.

2.

Les Libertins avaient trouvé plus et mieux. Pour Calvin, les Français qui accouraient à Genève étaient trois fois sacrés : c'étaient des exilés, des exilés d'une patrie malheureuse, des exilés d'une église plus malheureuse encore. Le 13 juin 1554, il écrit : « L'exil est en soi une triste chose (*triste per se exsilium est*) ; le malheur de la patrie est une chose cruelle (*acerba res est patriae calamitas*) ; le comble des maux, c'est la misérable dissipation de l'église du Christ (*cumulus vero malorum est miserae ecclesiae Christi dissipatio*)[1]. » Une de ces phrases qui trahissent le cœur du patriote, du patriote chrétien. Je dis trahissent, parce que Calvin cachait ses sentiments avec autant de soin, que nous mettons à étaler les nôtres. Seulement il se trouvait que ces Français réfugiés grossissaient le nombre des adhérents de Calvin. En les repoussant, en les persécutant, les Libertins obtenaient un double profit : ils exaspéraient Calvin, et servaient leur propre cause. C'est contre les Français que leur haine va se concentrer.

Précisément, en 1554, l'immigration redoubla. Bèze parle de 400 familles : c'étaient les restes des horribles persécutions de Cabrières et de Mérindol. Le 10 mai, « les gens de Mirandoz (*sic*) et Cabrière affligé » demandent au Deux Cents « que plaise à Messieurs de leur voulloir donné territoyre pour habiter ici, rière Pigney, Jussiez, et ailleurs, rière leurs terres ; et se vieullent faires hommes et subjectz de la Seigneurie. Ainsi, si plaist à nous dicts seigneurs, ils alhergeroyent les terres infertiles[2] ». La demande est accordée. Puis le 20 septembre : « Icy, est esté ouï maistre Léon pour ceux de Mérindol, qui supplient qu'on les vueille employer à travailler aux fosseaulx, et que s'y emploieront de bon coeur et bon vouloir. » Cela est accordé, et, détail curieux, on accorde en même temps un logement à ce maître Léon, « pour qu'il puisse instruire leurs enfants, comment il estoit jà en usance au pays[3] ». La plupart de ces malheureux étaient logés à « l'hôpital pestilential ». « Dieu, ajoute Roset, bénissoit leur labeur, car ils estoient nourris, et si voioit-on croistre l'ouvrage, qui leur estoit mys en main, sus lequel ils invocquoient Dieu de soir et de matin, et à leur réfection. Ils introduirent la fasson de payer chacun selon son œuvre, et non pas à journées, par le moyen de petits morceaulx [jetons] de plomb qu'on livroit pour chasque voyage, tellement que celuy qui estoit las du travail se pouvoit retirer à quelle heure qu'il vouloit, et estoit payé rendant les morceaulx[4]. »

Et, certes, c'était une grande pitié de voir l'infortune de ces pauvres mar-

1. A des exilés anglais, XV, p. 162. — 2. *Annales*, p. 574.
3. Roget, IV, p. [illegible]. — Le 20 sept. 1554, le Conseil donna au maître d'école Léon un logement dans une tour. *Annales*, p. 586.
4. Roset, *Chroniques*, p. 362, 363.

tyrs. Mais les Libertins n'avaient pas de pitié pour ces « advenaires ». Au contraire, Perrin crut le moment venu de les faire accuser de trahison auprès des Bernois, et de désarmer les réfugiés[1]. Messieurs de Berne firent savoir à Genève que M. de Guise avait entrepris de surprendre Genève par le moyen des Français, qui sont dans la ville ! (24 juillet)[2]. Ni les Libertins, ni Berne ne reculaient devant la plus odieuse invraisemblance. En France, on venait de brûler, de piller, de réduire en cendres les villages et les habitants, de se livrer à des atrocités sans nom, et on faisait semblant de croire que les quelques malheureux, échappés à ces abominations, n'avaient qu'une pensée : trahir leurs bienfaiteurs au profit de leurs bourreaux... pour que ceux-ci pussent continuer leur besogne satanique ! Le Petit Conseil fit faire *des perquisitions*, le lendemain, 26 juillet, dès 5 heures du matin, de maison en maison, « pour saisir les armes avec ceux qui les détiennent »[3]. Naturellement on ne découvrit rien, que quelques « arquebuses ». Et A. Roget l'avoue : « Tout cela était une menée de Perrin[4] pour rendre suspects les réfugiés, amis de Calvin. » « Il m'est moins pénible, écrivait noblement Calvin, d'être attaqué personnellement, que de voir ici des malheureux proscrits pour Christ, tourmentés tous les jours par de nouvelles vexations[5]. »

Quelques mois après, les Libertins ayant eu la majorité dans l'élection du lieutenant, revinrent à la charge. Le 26 novembre, ils dénoncèrent de nouveau ces étrangers « qui sont gens incognus, et que plusieurs *pourroient estre* de maulvaise vie, ou qui seroient pauvres et bien chargés d'enfans, dont seroit requis et nécessaire d'y donner ordre[6] ». Au moment où les proscrits, après des dangers et des fatigues inouïes, arrivaient en vue de Genève, à moitié morts de faim, traînant leurs femmes, portant leurs enfants dans leurs bras... ils pleuraient de joie, et, à genoux, ils entonnaient un psaume de délivrance. Et c'est à

1. Bonivard : « Or voiants les enfants perdus, que les estrangers, cependant qu'ils havoient armes, s'en servoient à se déffendre de eux, n'en furent pas contents... Ils recherchèrent le moien de les y [dans la ville] affoiblir, qu'estoit en les privant de leurs armes... Si en firent la visitation, et mirent tout par inventoire ; puis s'en vont pateliner à Berne... qu'il y havoit certain nombre de compaignons de guerre en Bourgoigne, qui ne prétendoient que sourprendre Genève. Le Conseil de Berne (ne say s'il le croyoit ou non) en escrivit en diligence à celluy de Genève, l'admonestant qu'il s'en prinst garde... Les gens de bien cognoissoyent bien où cela alloit frapper ; mais eux vanquirent par la pluralité de voix et la faveur de Berne ; pourquoy fut résolu que l'on allist de mayson en mayson des estrangers, qui n'estoient pas bourgeois, et leur commanda-on de consigner leurs armes tant offensives que deffensives entre les mains de leurs capitaines, excepté l'épée, que l'on leur permectoit encores porter, s'ils n'alloient hors de la ville, et escrivoit-on sus chascune arme le nom de son maistre, affin que son capiteine la luy rendist en temps et lieu. » Bonivard, *Chroniques*, p. 11, 112. Et enfin Froment (*Le Récit*, etc., f. 18) : « Les séditieux trouvèrent en l'an 1553 et 1554, une subtile invention au Sénat, pour défendre les armes aux estrangiers, et les retirèrent en leur puissance... soubz couleur de garder la ville de trahison... voulans donner à entendre par cecy et par telle deffense d'armes (à ceux principalement qui ne voyent goutte) qu'ils estoient grands zélateurs de la République... et voulloient fère encroire à ceux qui ont le nez de cire, que les brebis vouloient troubler l'eau aux loups. »

2. *Annales*, p. 581. — 3. A. Roget, IV, p. 173.

4. *Ibid.*, p. 173. — Roset : « Le capitaine général disoit avoir entendu que pardon général leur seroit faict par le Roy... Tout cela avantageoit la haine que les débauchez leur portoient, ne faisans pas grand cas de les appelés *bannys français* » (Roset, p. 361). — 5. 7 août, XV, p. 209. — 6. Roget, IV, p. 183.

ce moment que les Libertins... Quel bonheur, pour la gloire de Genève, que Calvin ait été là !

3.

C'est pendant ce temps qu'avaient lieu les efforts suprêmes des Libertins dans la question du droit d'excommunication, sous la conduite de Berthelier. Le 20 mars, il discute âprement ; il est emprisonné, 1er juin ; il reprend son attaque le 9 août ; le 30 août, il lance son blasphème : « Maulgré Dieu de la loy, maulgré Dieu des François. » Le 6 septembre, le Consistoire et Berthelier sont devant le Petit Conseil [1]. Toujours le Conseil hésite. Le 23 octobre, le 25 octobre, tout reste en suspens. Le 31 décembre, les pasteurs réclament une solution ; le 4 janvier, on renvoie au 7 ; le 7, ajournement ; et enfin, le 22, le Conseil donne raison aux pasteurs. Le Conseil des Soixante, et le Conseil des Deux Cents, approuvent « qu'on se tienne aux édits ». Le Consistoire enregistre longuement, avec une joie visible, ce triomphe. Jeudi, 24 janvier 1555 : « Nonobstant que Sathan eut fait tous ses efforts pour renverser un tel ordre, tout saint et utile, toutes fois fut par le premier syndic, Corne, déclaré aux Ministres, comme Dieu avoit esté victorieux.... que le Consistoire demouroit en son estat, et avoit son authorité accoustumée, selon que la parolle de Dieu le portoit, et que les Ordonnances desjà sur ce passées, le contenoient [2]. » C'était le résultat de vingt années d'efforts opiniâtres. Calvin posait la base du monde moderne, *la distinction* entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux.

Roset, le chroniqueur contemporain et calviniste, témoin et acteur du drame, le dit. Au parti libertin, il « sembloit estrange qu'il y heust chose en la république sus laquelle le magistrat n'eust que congnoistre, trouvans trop plus raisonnable de dire qu'en tout et partout l'autorité souveraine demeurast à la Seigneurie ». Les Calvinistes, au contraire, voulaient maintenir « la juridiction spirituelle ». « Contre la puissance de lier et deslier, comme de ministrer la parole et les sacrements..., n'estoit moings licite d'attenter au magistrat, que ès Ministres au gouvernement et administration de la justice séculière [3]. »

Distinction ! Nous ne disons pas : *séparation,* et naturellement des conflits, en pratique, étaient inévitables ; mais le principe était posé. Et si Calvin ne doit être lapidé que par les partisans les plus modernes de la séparation, à la condition qu'ils aient appliqué logiquement et loyalement leur principe, en évitant la possibilité de tous les conflits, il ne court pas grand danger pour le moment

4

Mais en signalant ce triomphe ecclésiastique, qui était le signal du triomphe

1. *Annales,* 571, 582, 584. — 2. A. Roget, IV, p. 190.

3. Roset, p. 364, 365. — On peut à bon droit s'étonner que A. Roget, qui connaît les textes cités, ait pu écrire : « C'était là l'école de la théocratie moderne, qui tend à soumettre toute législation au contrôle du chef de la religion » (IV, p. 192).

politique et général, nous avons empiété sur l'année 1555. Pendant l'année 1554, Calvin ne connut que la lutte, et un effort incommensurable, inénarrable. Les Libertins espéraient qu'il y succomberait, et que, dans une crise de fatigue et de colère, il leur abandonnerait la place. « Cette bande, dit Roset, cherchait principalement de chasser par ung dépit Calvin, qu'ils estimoient homme collère, se confians puys après de jouir mieux du reste[1]. »

Sans revenir sur la querelle sacramentaire, qui dure toute l'année, signalons seulement l'activité du Réformateur, relative à l'état de toutes les églises. *L'église de Strasbourg* était menacée par des ennemis acharnés. Calvin écrit, le 25 août : « La douleur ne m'a pas permis de garder plus longtemps le silence. » Et il parle avec émotion « de la petite église (*ecclesiola*), dans laquelle Dieu m'accorda le repos et l'hospitalité ». Il ajoute : « La dissipation de ce troupeau, que le Seigneur a permis être rassemblé et quelque temps nourri par mon travail, ne me causerait pas moins de tourment que si on me déchirait les entrailles[2]. »

L'église de Wesel était aussi persécutée. Calvin lui conseille de céder sur les cérémonies : « Il est bien licite aux enfants de Dieu de s'asubjectir à beaucoup de choses, lesquelles ilz n'approuvent pas... Il nous faut accomoder les ungs aux autres en toutes les cérémonies, qui n'emportent point de préjudice à la confession de nostre foy, afin que l'unité de l'Église ne se dissipe par notre trop grande rigueur ou chagrin[3]. »

L'église de Francfort est presque dissipée. « Triste et misérable spectacle, s'écrie-t-il, que de voir les églises dispersées, comme les membres d'un corps déchiré en morceaux. Mais quoi ! peut-être cette dispersion nous avertit que le temps approche, auquel le Seigneur rassemblera dans son ciel ses enfants, qui ont à peine trouvé sur la terre un lieu pour leur exil[4]. »

Les princes saxons reçoivent la dédicace de son *Commentaire sur la Genèse*, « pour qu'un accord saint et fraternel croisse de plus en plus... Est-ce que l'immensité chaotique du monde chrétien ne nous force pas, malgré nous, à rechercher une précieuse unité[5] ».

En Pologne déchirée, il adresse au roi une lettre posant les principes de la tolérance ecclésiastique. Pas d'objection à ce qu'il y ait un archevêque, présidant les synodes, mais sans droits despotiques, et favorisant entre ses collègues et ses frères une sainte unité ; puis des évêques de province, de ville ; mais pas de césaropapisme ! Le roi ne peut être le Réformateur de l'église ; il ne peut que préparer la réformation, nommer des docteurs ; et, quand l'évangile aura été prêché, on avisera à créer des pasteurs[6].

Et naturellement *la France* n'est pas oubliée. Calvin suit les progrès, les luttes de l'Évangile. Le 19 juin, il exhorte des fidèles français, qui vont se constituer en église, à la patience, au martyre, avec un héroïsme si simple qu'il

1. Roset, liv. V, p. 364. — 2. XV, p. 211. — 3. 13 mars 1554, XV, p. 80.
4. 27 août 1554, XV, p. 218. — 5. XV, p. [illegible]. — 6. [illegible] décembre, *Ibid.*, p. [illegible]

paraît naturel : « Nous sçavons qu'en quittant le monde pour parvenir à la gloire céleste, nous ne perdons rien, mais faisons ung eschange qui nous revient à ung profit inestimable[1]. » Mais cet enthousiasme est plein de sagesse, dès qu'il s'agit de l'enseignement, de la distribution des sacrements. Le 3 septembre, il explique aux fidèles de Poitiers les devoirs de la fréquentation du culte. « Entre témérité et timidité, il y a une crainte moyenne. » Il faut que les fidèles soient « sur leurs gardes pour ne se point hasarder sans propos ». Mais les précautions prises, courage ! « Je sçay que vous estes guettez des ennemys. Mais si ne faut-il point que la crainte des persécutions nous empesche de chercher la pasture de vie, et de nous tenir soubz la conduite de nostre bon pasteur. Car combien que chacun puisse et doibve aussi prier Dieu en secret, et s'estant retiré à part, et que chacung puisse lire en sa maison, si est-ce que ce sacrifice est agréable à Dieu, de nous assembler pour le prier comme d'une bouche et de luy faire hommage solennel de noz âmes et de noz corps[2]. »

Tout en s'occupant des églises, Calvin s'occupe des individus.

Il se préoccupe de la duchesse de Ferrare. « Si vous avez esté en grande perplexité, je vous asseure que j'en ay bien senty ma part. » Et il lui tarde d'avoir de ses nouvelles : « Joinct aussi que le temps me dure fort, d'aultant que je n'ay nulles nouvelles de vostre estat. » En attendant, il lui a trouvé un aumônier, et une nouvelle « damoyselle » de compagnie[3].

Il se préoccupe de Mme de Cany, et l'exhorte à prendre les dernières résolutions, pour se réfugier à Genève, où elle pourra servir Dieu selon sa conscience. « Estimez que Dieu vous espargne tant et plus en vous donnant pour vous nourrir le reste de vostre vie, et contentez vous de cela[4]. »

Il se préoccupe de Du Moulin. Il flétrit les « hommes moroses... qui ne peuvent ni aimer, ni supporter qui que ce soit, qui ne fait pas partie de leur secte », et l'exhorte à montrer qu'avec lui on a affaire avec un homme placide, tranquille, et cependant pas timide[5].

Il se préoccupe d'un prisonnier, dont on lui a parlé, et l'exhorte à l'enthousiasme et au calme. Car « combien est le nom de Dieu plus précieux et le règne de Jésus Christ, que nostre vie, voire que tout ce qui est au monde » ; cependant « nous considérons bien que vous n'estes pas de fer ni d'acier[6] ».

Et il écrit, il écrit toujours, à travers toute l'Europe, aux inconnus, aux connus, traitant toutes les questions : avec un père, gentilhomme de province, la question des enfants morts sans baptême : « ung thrésor, dit-il, come sont les enfants donnés de Dieu[7] » ; avec un pasteur du Piémont, une question de redevance et de propriété[8], se mettant tout entier dans chaque lettre, ému, vibrant, ardent, prudent ; sans compter son immense et incessante correspondance avec Viret, Farel, Bullinger, Sulzer, A. Lasco, Sleidan, P. Martyr, Toussaint Mélanchthon, V. Poulain, Perrucel...

1. 19 juin, XV, p. 173. — 2. XV, p. 223. — 3. 6 août, XV, p. 206.
4. 24 juillet, XV, p. 194. — 5. 29 juillet, XV, p. 195. — 6. XV, p. 346.
7. 16 oct., XV, p. 256. — 8. 29 nov., XV, p. 325.

5.

Alors il est débordé par le prodigieux travail de son esprit et de son cœur. « L'heure de ma leçon est là, écrit-il à Farel, le 8 juin, et je n'ai pas eu encore le temps de méditer ce que j'avais à dire[1]. » Il tombe malade. Le 18 janvier, il ne peut assister à la séance du Consistoire. Le 18 septembre, il ne peut répondre à Bullinger « à cause de la maladie, qui m'a retenu au lit ce matin » ; 27 novembre, il est obligé de dicter, à cause de la migraine[2].

On comprend l'espoir des Libertins. Par moment, il semble qu'ils vont réussir. La grande âme de Calvin est envahie par une tristesse à laquelle il semble bien qu'il va succomber. « Crois-moi, écrit-il le 26 décembre, Servet et Westphal, et les autres de cette sorte, m'ont donné moins de besogne que ces ennemis domestiques, dont les ressources sont innombrables et la fureur implacable. Si j'avais le choix, j'aimerais mieux être une fois brûlé par les papistes, plutôt que d'être déchiré par ces voisins, sans fin et sans mesure. Ils sont jaloux de mes délices ; ils ne veulent pas que je vive tranquille ! moi, qui, sous leurs yeux, suis presque écrasé par la masse énorme de mes occupations, qui suis misérablement déchiré par les soucis les plus tristes, qui suis tourmenté par les sollicitations les plus importunes. J'ai une consolation, que bientôt la mort me donnera mon congé d'un service si dur[3]. »

Et l'année 1554 est une année calme, une des plus calmes, depuis 1542 ! Quel prodige ! En voici l'explication. Au début de l'année, 11 février, Calvin avait écrit à Blaurer : « Qu'après demain, la lutte se termine ou recommence, j'en confie au Seigneur l'issue, et je suis résolu à ne pas céder si peu que ce soit (*ne minimum quidem*). Certes, je ne suis pas assez de fer pour que la dissipation de ce troupeau, si je suis obligé de partir, ne me tourmente et ne me déchire le cœur (*misere excruciet ac dilaniet*). Mais, puisque nous ne pouvons que nous acquitter de notre devoir jusqu'au bout, mettant notre confiance dans la divine Providence, en avant ! (*pergendum est*)[4]. » Et quelques jours après, à un seigneur, exposé à toutes les privations : « Si un homme veult vivre chrestiennement, il faut qu'il se dispose quant et quant à mourir ; si est-ce que nulle difficulté ne nous excuse, quant il est question de l'honneur de nostre Dieu[5]. » L'honneur de Dieu !

Contre un pareil adversaire, que pouvaient les Libertins ? La lutte allait éclater ; la lutte, c'est-à-dire le triomphe de Calvin.

II

L'histoire des Libertins est la répétition de l'histoire des Articulants. Toutes les deux se terminent par un tumulte, suivi d'exécution capitale. Toutes les

1. XV, p. 148. — 2. A Farel, p. 322, 232. — 3. Calvin à Wolphius, XV, p. 357.
4. 11 fév. 1554, XV, p. 24. — 5. 25 fév., XV, p. 42.

deux commencent par des démêlés avec Berne [1]. Deux phases d'une seule et même histoire.

I.

Le 18 septembre 1554, Calvin, après avoir passé la matinée au lit, malade, écrivit à Bullinger : « Pendant ce temps, je suis plus qu'atrocement déchiré par nos voisins. Les prédicateurs de la campagne de Berne [dans le pays de Vaud] me proclament, du haut de la chaire, hérétique, plus odieux que tous les papistes. Et celui qui se déchaîne (*bacchatur*) avec le plus de violence contre moi, obtient le plus de faveur et de crédit. Comme j'ai assez fait l'expérience qu'il n'y a rien à espérer de nos frères [bernois], que ces injures auraient dû toucher, je me tiens tranquille, et quasi muet. Ce ne sera pas ma faute si les méchants ne s'assouvissent, et si les envieux ne se rassasient pas. Le Seigneur, pendant ce temps, regardera du haut du ciel, et nous vengera [2]. »

Du 1er juin au 17 juillet, les rapports avaient été très tendus entre Genève et Berne. Il s'agissait des églises en terre bernoise, dont les pasteurs étaient nommés par le Consistoire de Genève, et faisaient partie du clergé genevois, par exemple, Draillans. Le ministre de cette église étant parti sans congé, il fut décidé que le pasteur Raymond Chauvet irait y prêcher, le dimanche 1er juin 1554. Il y alla. Il fut arrêté par le bailli bernois de Thonon, parce qu'il avait fait la prière d'une « aultre sorte que ceux de Berne ». Et le 8 juin, le Conseil de Genève recevait une lettre du Conseil de Berne approuvant, et expliquant : « Le baillifz de Thonon tient aux arrests ung Ministre de Genève... pour ce que icelluy n'a enseigné jouxte nostre réformation et usance ecclésiastique, ains cellon la vostre : *chose de nous insupportable*... Nous prions que ceulx qui par vous seront ordonné, ensuyvent droictement nostre réformation et nous [nos] cérémonies ecclésiastiques [3]. » Le bailli consentit à relacher le pasteur arrêté, au bout de quinze jours, si celui-ci payait les dépens. Le Conseil de Genève trouva la « chose bien grave, d'aultant que nostre ministre n'a en rien offensé ny en l'enseignement, ny en cérémonie [4] ». Mais il n'y eut pas moyen de s'entendre ; il fallut renvoyer le conflit à une « Marche ».

Avant qu'elle ne se réunît, un second conflit analogue éclata, à Fonsonnay (25 juin), où était allé prêcher des Gallars, pasteur à Jussy. L'officier bernois lui présenta un livre, et lui enjoignit de « prêcher à la forme d'iceluy ». Genève fit des remontrances au bailli bernois de Ternier, et le tout fut renvoyé à la « Marche ». Celle-ci décida (17 juillet) que « le ministre esleu par Genève, doit suyvre la forme de la Réformation de Berne ». Seulement les dépens devaient être supportés par le bailli et le ministre, « également, chacun la moitié [5] ».

1. Voir surtout dans *Jean Calvin*, II, le chapitre intitulé : « Les Articulants et la Révolution », p. 676-693. Et rappelons seulement le propos de Gautier : « Les Bernois avaient des vues sur la souveraineté de Genève, laquelle ils n'avaient abandonnée que forcés. »

2. XV, p. 233. — 3. *Annales*, p. 576. — 4. *Ibid.*, p. 577. — 5. *Ibid.*, p. 580.

2.

Quand il y avait officiellement des rapports si peu amicaux, on peut deviner ce que devaient se permettre les simples particuliers. En effet, une furieuse campagne d'accusations commença des deux côtés du lac, conduite par le bailliage de Nyon [1], par les pasteurs bernois, Zébédée de Nyon, et Lange, de Bursin, et, dans le bailliage de Thonon, par Jérôme Bolsec, celui-ci excitant et surexcitant ceux-là. Ils dénonçaient tous Calvin comme le pire des hérétiques. Calvin et les pasteurs de Genève sentirent le besoin d'intervenir, et, en ayant obtenu, le 1er octobre 1554, l'autorisation du Conseil de Genève [2], ils écrivirent une lettre au Conseil de Berne (4 octobre) : « En une congrégation de la Classe des pasteurs de Morges, en présence d'un grand nombre de gens, quelcung (Lange) a tellement diffamé nostre frère maistre Jean Calvin, que le bruit est commun par le pays qu'il est condamné comme hérétique, comme aussi ce mot fut souvent réitéré. Depuis, Zébédée, prescheur de Nion, aux nopces du fils et de la fille du Seigneur de Cran, parlans de la doctrine, que nous tenons et sommes prestz de signer de nostre sang [la prédestination], a dit en plain sermon que c'estoit une hérésie pire que toute la papaulté, et que ceulx qui la preschent sont diables, et qu'il vauldroit mieux maintenir la Messe. Cependant, ung nommé Hiérosme [Bolsec], lequel, comme vous sçavez, pour ses erreurs a esté banny de la ville de Genève, ne faict nulle difficulté d'appeler nostre dict frère Calvin hérétique et antéchrist [3]. »

Calvin, on le comprend, souffrait profondément de ces attaques qui, à travers sa personne, atteignaient sa doctrine. Le 15 octobre, il écrit à Toussaint, à Montbéliard : « Si tu connaissais seulement la dixième partie des injures atroces, par lesquelles on me déchire, ton humanité gémirait des misères, auxquelles je me suis endurci. De tous côtés, les chiens aboient contre moi. De toutes parts, on m'appelle hérétique ; toutes les calomnies imaginables sont accumulées contre moi [4]. »

Les ministres génevois s'étaient servis d'un argument particulier pour toucher les Bernois : ces violences compromettent l'union des églises. « Quant il y auroit quelques différent touchant la doctrine, voiant comme nous sommes tant espiez et aboiez des ennemis de la foy, encore faudrait-il, pour leur clorre la bouche, user de prudence et modération [5]. »

Cette lettre au Conseil avait été portée à Berne par le pasteur genevois Jean

1. Ce Zébédée était un énergumène qui ne décolérait pas contre Calvin. Le 31 août 1551, Haller raconte à Bullinger une conversation qu'il avait eue avec lui. Un jour, qu'il partait pour Genève, il l'avait prié de saluer Calvin, mais Zébédée était si excité (*infensus*) contre Calvin, qu'il avait déclaré avec indignation (*indignabundus*) qu'il n'irait pas le voir, qu'il n'avait rien à faire avec lui. « Je le laisse faire ses affaires et je fais les miennes. » XIV, p. 171.

2. *Annales*, p. 586. — 3. 4 oct., les Ministres de Genève au Sénat de Berne, XV, p. 251, 252.

4. XV, p. 271. — 5. XV, p. 251.

Fabry, qui remit également une lettre aux pasteurs[1], et une lettre de Viret, au nom des pasteurs et professeurs de Lausanne[2]. Le même jour, où Calvin avait rédigé la lettre aux pasteurs bernois, il avait aussi écrit à Bullinger, le priant d'intervenir auprès de Haller pour « qu'il ne le laissât pas tourmenter si indignement et cruellement[3] ».

Cette prière n'était pas inutile. Haller, le principal pasteur de Berne, était modéré, pas hostile, au fond, à Calvin ; mais il s'en défiait ; il n'y avait pas entre eux sympathie de tempérament, ni toujours d'idées. Haller répétait que Genève était une « Afrique ». « Il y a toujours quelque chose de nouveau dans cette Afrique », avait-il écrit peu de temps avant[4]. Quelques jours après, il disait encore : « Rien de nouveau, si ce n'est que notre Afrique nous apporte toujours quelque chose de nouveau[5]. » Et, résumant les impressions bernoises, il ajoutait : « A la vérité, quelques-uns des nôtres *n'aiment guère Calvin,* parce qu'il leur paraît se mêler de trop d'affaires[6]. »

Le pasteur Fabri revint à Genève sans rapporter de réponse. On lui avait dit que ces Messieurs du Sénat étaient pour la plupart absents et qu'on répondrait plus tard. Le 13 octobre, Haller « craint des troubles graves[7] ». Le 1er novembre il écrit « sévèrement » à Zébédée, pour qu'il apaise l'affaire[8]. Et enfin, le 17, le Sénat de Berne fait connaître sa décision.

Sans entrer dans aucun détail, ni jugement particulier, il écrit « aux Ministres des Classes françaises » [du canton de Vaud] qu'il veut bien user de clémence ; et qu'en conséquence il se borne à un avertissement. Si vous désirez « d'évitter nostre male grâce, griefve punition, et susdict bannissement, que doresnavant vous ayés à dépourter de tieulx [tels] et semblables oultraiges, blames, envies, diffamations, offensions, scandales, concertations, vaines et frivoles disputations, ce soyt publiquement ou secrètement, de faict, parolles et escript[9] ». Puis, le même jour, il déclare au Conseil de Genève qu'il a fait et fera son possible pour assurer la paix : « Vous admonestons que de voste costé, vous y mettez bon ordre, pourvoyés et ayez advis que vous et vous [vos] ministres, par leurs parolles, livres, escriptures, publiquement ne secrètement, offensent, diffament, ne mesprisent nous, ne nous [nos] ministres, esglises, ne aulcuns de nous [nos] subjectz[10]. » Et après ces coups de patte à droite et à gauche, indistinctement, l'ours de Berne rentra dans son repos.

1. Naturellement, la lettre aux pasteurs répétait la lettre au Sénat : « Ils déclarent Calvin hérétique, non seulement dans les tavernes et après boire (*inter pocula*) ce qui ne serait pas tolérable, mais encore dans les temples et dans les discours publics. » XV, p. 257.

2. Viret accusait Bolsec d'avoir rallumé toutes ces querelles. XV, p. 253 à 255. A leur tour, les pasteurs de Genève disaient : « Bolsec, fort de leur audace..., etc. » XV, p. 257.

3. XV, p. 256. — 4. 6 juin. XV, p. 148.

5. 17 nov. 1554, p. 314. — Le 12 déc., il écrit à Bullinger : « Nous craignons que Calvin ne vienne ici pour continuer sa défense contre l'injure dont il se plaint. » XV, p. 347.

6. 26 sept. *Ibid.*, XV, p. 238. — 7. XV, p. 268. — 8. XV, p. 300.

9. XV, p. 312. — 10. XV, p. 313, 314.

3.

Mais on comprend que Calvin n'ait pas été satisfait de cette rude neutralité, qui blâmait également le calomniateur et les calomniés, et mettait sur la même ligne un Calvin et un Bolsec ! Au nom des pasteurs de Genève, il reprend donc la plume pour exposer aux pasteurs de Berne que la réponse reçue les « rend plus indécis qu'ils n'étaient », qu'il ne suffit pas de blâmer en général (*generaliter*) les troubles, qu'il faut s'occuper de « l'affaire présente, dont ils n'ont pas dit un mot ». « Je prie qu'on reconnaisse la correction de la doctrine attaquée, et que l'on prenne des mesures pour faire taire en particulier Bolsec, dont les attaques furieuses se donnent un libre cours, et qui prétend que « la bonne cause de Servet a été opprimée par la tyrannie de Calvin [1]».

Haller se hâta de répondre à Calvin pour lui donner d'importants éclaircissements. Celui qui a été le boute-feu, c'est Bolsec (*hujus incendii fax*). Haller a demandé au Sénat de le « chasser » du territoire. Lui « rejeté » (*ablatum, ejectum*), on peut espérer que tout rentrera dans l'ordre (*meliora*). De plus, on a écrit aux Classes, « et spécialement à celle de Morges (dont nous avions fait mention spéciale, ainsi que de ceux qui, dans cette Classe, étaient visés ») [2]. Haller semble décliner ensuite la responsabilité des lettres qui ont été écrites par Berne à Genève. « En quels termes cela a été fait, ou comment vous avez compris, je ne sais. » Mais il espère qu'informés de ce qu'ils ignoraient, les Genevois se tiendront pour satisfaits. Il ajoute que, loin de défendre ou d'approuver Bolsec, il le tient pour orgueilleux, enflé de lui-même, et avide de querelle », que c'est lui, Haller, qui a demandé au Sénat de le chasser. Et quant à Calvin : « Sache-le, j'ai la plus grande admiration et vénération pour les dons que Dieu t'a accordés. Dieu te les augmente pour la gloire de son nom et te conserve longtemps sain et sauf pour nous et nos églises. Prie pour nous [3]. » Et Haller était parfaitement sincère. En conséquence, il s'était permis de retenir la nouvelle lettre des pasteurs de Genève sans la montrer au Sénat ; il attendait une lettre nouvelle.

Malheureusement pour les sentiments pacifiques de Haller, dès que Bolsec avait eu connaissance de la décision du Sénat de Berne, il s'était rendu dans cette ville [4], et avait immédiatement obtenu le retrait de la décision. C'est Haller qui le reconnaît : « Bolsec avait été banni parce qu'il avait accusé Calvin d'être un hérétique. Mais en venant au Sénat, il a obtenu (*en haine de Calvin, je le sais*) de rester. Nous aurons ainsi assez de troubles [5] ». — Aussi la réponse de Calvin aux pasteurs bernois fut ce qu'elle pouvait être. « Dès que nous avons su que Bolsec était parti pour Berne, et que notre lettre n'avait pas été remise,

1. 27 nov., XV, p. 319, 320. — 2. C'est-à-dire Zébédée et Lange. — 3. 2 déc., XV, p. 326, 328.

4. Il passa à Lausanne, se rendant de Thonon à Berne, accompagné de beaucoup de Thonorais, le 14 déc. — Viret à Farel, XV, p. 349.

5. 28 déc., XV, p. 362.

nous avons craint ce qui est arrivé. » La lettre non remise était tout à fait justifiée, parce que les Genevois ignoraient ce que Haller leur avait appris, parce que la lettre était parfaitement convenable et apportait un renseignement nouveau dans la question, à savoir que Bolsec se posait en patron de Servet, ce qui était une attaque contre le Sénat de Berne, aussi bien que contre toute l'Église. Et, du reste, Bolsec avait recommencé ses insultes, « comme si le Sénat de Berne, non seulement l'avait absous, mais lui avait donné l'ordre de proclamer Calvin hérétique, à pleine bouche ». Il se vantait de l'avoir dit à Haller lui-même[1].

I.

Le retrait du décret d'expulsion de Bolsec avait si bien modifié la situation, que Haller lui-même avait changé d'avis. Maintenant, il estimait que les Genevois devaient poursuivre leur défense (*mihi videtur ut pergant*)[2]. Car « jamais on ne pourra supporter dans nos églises un ennemi si manifeste » (Bolsec). Il remit donc au Conseil la lettre des Genevois qu'il avait retenue. Alors le Conseil fit deux choses. D'abord il fit venir Zébédée, Lange, Fonselet[3] et Bolsec. En apprenant le fait, Viret se hâta d'écrire à Calvin. « Ils les appellent sans contradicteurs. Comme ils possèdent remarquablement l'art de calomnier, il leur sera facile, non seulement de se dérober, mais d'exciter une grande envie contre tous les hommes de bien par leurs mensonges et leurs calomnies. C'est le résultat que j'attends[4]. » Viret ne se trompait pas. Les quatre personnages nièrent tout effrontément ou jésuitiquement[5]. — Puis le Conseil de Berne demanda l'avis de Haller. Celui-ci, toujours prudent, déclara qu'il ne fallait pas se laisser entraîner dans un procès de doctrine. Il prit acte des dénégations de Zébédée, de Lange, et il estima que pour eux on pourrait en rester là. Il est seulement vif contre Bolsec ; il fallait lui ordonner de rester tranquille ou de partir.

1. 29 déc. 1554, XV, p. 363, 364.

2. Haller à Viret, 7 janv. 1555, XV, p. 372.

3. Ce Fonselet était un plus piètre personnage encore, si possible, que Bolsec. Ancien serviteur de Bonivard, il paraît « avoir amené de Dijon une femme mariée à un autre, qu'on disait ou supposait mort, et que le Consistoire de Genève s'était emparé de l'affaire. Il paraît que luy demeurait alors à Nyon, et récusait pour cela la compétence des Genevois, tandis que la femme se trouvait à Genève et faisait des aveux. » XV, p. 176, n. 1. Les *Opera* publient trois lettres de Fonselet, du mois de juin 1554, à Calvin, au Consistoire, à sa femme. Il y a aussi une poésie. Le style est tel que les éditeurs ne croient pouvoir en reproduire qu'une partie. Un dizain, intitulé « Contre la Sodome abhominable » débute ainsi : « Miroir d'orgueil, Jérusalem charnelle... » XV, p. 176, 182. Voir aussi sa déclaration où il parle des Genevois « sodomites » plus que « chrétiens ». XV, p. 403, 404. — « Cet individu a dû avoir des relations avec le parti des Libertins, et sans doute aussi avec Bolsec. » *Ibid.*, p. 403, n. 11. — C'était tout simplement un voleur et un adultère.

4. 22 janv., XV, p. 395.

5. Zébédée et Fonselet déclarèrent qu'ils n'avaient nommé personne ! (XV, p. 520 et XV, p. 404). — Zébédée et Lange dirent aussi plus tard, semble-t-il, que les propos qu'on leur reprochait n'avaient pas été exactement tenus, comme on le disait, « ...ainsi et en la sorte ». XV, p. 630.

5.

Et alors le Sénat de Berne, prêtant l'oreille à Zebedee, Lange et Bolsec, mais ne prêtant pas l'oreille à Haller, écrivit à Genève : « Les dicts deux ministres de Nyon et de Bursin ont vifvement responduz que jamais par vérité ne se trouvera, ne constera qu'ils ayent blasmé ne diffamé la doctrine de vous [vos] ministres, ne moins les appelez hérectiques[1]. » Et quant à Bolsec : « Il a respondu que depuis nous [nos] premières remonstrances et deffences que luy avons cy devant faicte, il nous a faict aulcune mention du dict Calvin ! » — Ce n'était pas assez. Non content de tenir pour vérité ces impudents mensonges, le Conseil de Berne expliquait que, « au contraire », les pasteurs Zébédée et Lange avaient porté plainte contre Calvin et les Genevois, lesquels avaient fait « scandale[2] », en attaquant les pasteurs bernois, comme le prouvent les articles rédigés par les dits Zébédée et Lange, et intitulés : « Brieve déclaration de grands scandales parmi les subjects de nos magnifiques Princes et Seigneurs[3]. »

Et le même jour, 26 janvier, le Sénat de Berne envoya une rude missive « aux ministres du pays de Vaud ». « Nous confions que nulle entre vous fust esté si hardy et présomptueux de contrevenir à nous [nos] remonstrances[4]... » Cependant « derrecheff, très à certes, vous admonestons... sans contradictions, suyvre et observer nostre susdite rescription,... en tant que désirez d'éviter la punition en icelle exprimée, assavoir déposition de vous [vos] ministères, offices, et bannissement, et aultre plus griefve punition, selon le démérite du cas[5] ». — Et enfin, le même jour, le Sénat de Berne ordonna à tous ses baillis de faire publier « en toutes les églises » qu'il avait appris « que plusieurs de nos subjectz et aultres estrangers habitans rière nos terres, au grand mespris des ordonnances, et divines cérémonies, quelles usitons en nos Églises, jusques icy, sont allez participer et prendre la Cène de nostre seul Saulveur à Genève, jouxtes les cérémonies calvinistes » ! Le Conseil interdit un pareil acte : « Et s'ils ne se veulent déporter de ce, voulons iceux estrangers estre déchassez, et ceux les quels sont pensionnaires dessoubs nostre puissance estre privez de leur

1. Notons le jugement des *Éditeurs des Opera* : « Cette dénégation ne saurait prévaloir contre l'assertion positive et suffisamment appuyée de preuves faite par Calvin, et n'est guère d'accord avec la haine qu'ils professent ouvertement contre celui-ci dans leurs récriminations. » Et si, sur ce point, le Conseil parle à peu près comme Haller, les éditeurs des *Opera* ajoutent au sujet de Bolsec : « Ils ne tiennent donc aucun compte, à cet égard, de l'avis de Haller. » XV, p. 401, n. 2, et 462, n. 5. — Ce qui est plus curieux et plus décisif encore, c'est que Haller lui-même ne semble pas avoir cru à ces dénégations, et dans une lettre à Bullinger, il peint au contraire toute la fureur contre Calvin, dont Zébédée et Lange ont fait preuve à Berne même ! « De nouveau les Français Zébédée et Lange ont provoqué une tragédie. Ils ont appelé Calvin hérétique. On les a appelés ici. Ils se sont comportés tumultueusement. Ils ont condamné la doctrine de Calvin sur la Providence. Bref, tout ce qu'ils ont pu avancer pour exciter la haine contre l'Église de Genève, ils l'ont avancé. Ils ont extrêmement excité le Sénat en affirmant que les Genevois appellent Genève Jérusalem, et Berne Samarie. » 1er février. *Opera*, XV, p. 415 et n. 3.

2. XV, p. 401. — 3. XV, p. 402.

4. Du 17 novembre 1554, XV, p. 311. — 5. XV, p. 405.

pension, et déchassez, et nos subjects estre devant nous remis pour iceux punir et chasser, jouxte nostre bon plaisir; et sur ce vous devriez diligemment informer afin les transgresseurs jouxte nostre mandement punir et chastier[1]. » Évidemment, c'était un des plus rudes grognements que l'ours de Berne pùt faire entendre. C'était la guerre et la persécution au nom des Zébédée, Lange, Fonselet et Bolsec contre Calvin !

Zébédée, au retour de Berne, traversa Lausanne, « transporté, bouffi d'orgueil », se « vantant de ses grandes victoires », et se glorifiant d'avoir obtenu tout ce qu'il désirait[2]. Il n'avait pas tort.

Calvin, au nom des pasteurs de Genève, écrivit à Berne une lettre très déférente, mais très pressante, gémissant de ce qu' « entre les papistes ils ne sont pas tant diffamez qu'en beaucoup de lieux de leur pays ». Prêts, « s'ils sont cogneux coupables, qu'on n'espargne point leur honneur ne même leur vie », ils offrent « de rendre compte devant vous de tout ce qu'on nous pourra reprocher, comme si nous estions vos propres subjets. Mandez-nous quand il vous plaira; vous verrez que la bonté de notre cause nous donne confiance, que nous ne craindrons point de vous avoir pour juge ». Et puisqu'il est question de doctrine, Calvin « supplie, au nom de Dieu, qu'il vous playse ordonner quelque bonne voie ecclésiastique, soit par Synode ou autrement, où le tout soit cogneu pour en bien décider [3]». — Mais, dans une lettre à Bullinger, Calvin laisse échapper toute sa douleur : « A peine pensions-nous pouvoir jouir de quelque allègement de nos tribulations intérieures, voici qu'une guerre plus redoutable se dresse sur nos frontières. Ceux qui m'avaient traité d'hérétique, le Conseil de Berne non seulement les a absous, et renvoyés libres, mais il les a déchaînés contre moi et contre cette Église, armés d'une plus grande arrogance. Nous qui avons enduré tant et de si graves injures, nous sommes cités comme des coupables. Bref, il n'y aura pas de fin à nos discordes, tant qu'on ne nous aura pas enlevé notre discipline, et que notre catéchisme n'aura pas été aboli. On demande à notre Conseil de nous tenir sévèrement... Pendant ce temps, on défend aux sujets bernois, par des édits publics, de prendre la sainte Cène avec nous ! Maintenant, cesse de t'étonner de la barbarie des Saxons, alors que par haine d'un seul homme, — qui pour ramener la paix offrirait cent fois son cou au couteau, — on déchire les églises... Allons ! pour assouvir leur faim, que je sois condamné à un exil lointain, si cependant un chemin m'est ouvert, quand je fuirai à travers leur pays. Il vaudra mieux, en réalité, me voir interdire leurs frontières, pour que je coure droit au dernier supplice... J'épanche ces plaintes dans le sein d'un ami pour que tu m'aides de tes saintes prières, car je suis torturé par un extrême chagrin. » Du reste, il n'accuse ni

1. XV, p. 406. — Notons que si la présence à la Cène calviniste était punie de l'exil, la présence à la Messe papale n'était punie que de dix livres d'amende. C'est Haller qui le dit. XV, p. 565.

2. Viret à Calvin, 29 janv. XV, p. 414. — Pendant ce temps Bèze était cité à Berne pour se justifier des vers qu'il avait composés.... avant sa conversion ! Viret à Farel, 28 janv., XV, p. 411.

3. 15 fév., XV, p. 430. 431.

ses collègues de Berne, ni le Sénat lui-même, mais seulement « quelques hommes méchants et perfides » qui les ont trompés[1].

6.

Haller reconnaissait de plus en plus l'indignité de Bolsec. « Plût au ciel que le médecin ne mentît pas tant ! » Mais le Sénat persistait dans son opposition à Genève. Bolsec, chassé, avait été retenu « à l'insu des ministres », et le Sénat refusait synode et discussion[2].

Alors les apparitions de Calvin devant le Conseil de la ville se multiplient. Le 5 mars, il est décidé qu'on enverra à Berne deux syndics, un pasteur et Calvin, avec « bonne charge et instructions[3] ».

Les deux pièces (lues le 1er avril et rédigées par Calvin) sont de tous points remarquables par leur précision, leur clarté, et leur ton calme et digne.

La question de la Cène à Genève : « Nous sommes fort contristés et non sans cause... nous sommes taxés comme si noz cérémonies, qui sont là dictes calvinistes (ne sçavons pourquoy), estoient discordantes à la pureté de l'évangile... Nous sçavons bien que c'est une bonne police, que chacun reçoive la Cène en sa parroice, affin que les pasteurs veillent chescung sur son troupeau. Mais cela se peult faire modérément, avec exception, quand il n'y aurait cause légitime d'absence, et puys sans se séparer *les ungs des aultres*. » De plus, ces cérémonies de Genève ne sont pas « calvinistes » ; « elles estoient du commencement que l'évangile s'est presché en nostre ville ». De plus, est-ce que ces différences ont l'importance que les Bernois leur attribuent ? « Dieu a laissé les cérémonies à nostre liberté, sans nous donner adstriction certaine pour estre conformes en tout et par tout. » — Ces différences, que les Bernois supportent chez leurs autres alliés « n'empêchent point la fraternité crestienne, et ne rompent point le lien de la foy ». Et enfin les Genevois ont toujours été prêts et sont encore prêts à établir un accord sur ce sujet. Ils ont essayé en 1553 ; « et encore persistons en ce propos, nous offrans condescendre à telle modération[4] ».

Les accusations de Zébédée et consorts. Voici quelques réponses : « Ceux qui disent que nous appellons les prêcheurs du pays de Berne *lapidaires*[5], s'il se trouve que jamais ce mot nous soit sorty de la bouche, qu'on nous lapide. » — « Ils disent que nous faisons l'office des magistrats d'ung jour ou de deux, et le nostre perpétuel : il n'y a celuy qui ne soit prest de mourir, quant jamais il l'aura pensé ; tant s'en fault que ce propos soit commun entre nous[6] », etc., etc.

Les accusateurs. Bolsec est connu : il a été jugé, nous l'avons vu, par Haller. — Ce même Haller a dépeint au vif le fanatisme haineux de Zébédée.

1. 24 février 1555, XV, p. 449, 450. — 2. Haller à Bullinger, 27 février, XV, p. 455.
3. *Annales*, p. 597. — 4. XV, p. 480.
5. « Parce que l'on avait ôté dans Genève les pierres qui servaient, dans les églises, de fonts baptismaux, lesquelles avaient été conservées dans les églises de Berne. » Gautier, V, p. 545.
6. XV, p. 465.

Mais il y avait encore Bastian Fonsellet. Il prétendait s'être absenté de Genève « pour quelque différent, en matière de religion[1] » avec Calvin. Or il fut « fugitif pour larrecin[2] ». Il prétendait que Calvin avait empêché sa femme de venir avec lui[3]. Or « il avait séduit une femme qui avait encore son mari vivant[4] ». — Il nie les diffamations « qu'il a faictes contre nostre ville, l'appellant double Sodome ». — En cela « il renie sa propre main[5] ».

Mais Berne n'était pas pressée, et ne se trouvait pas suffisamment informée! En conséquence, elle « assigna journée, asçavoir de dymanche prochain en quinze jours », 31 mars, afin de, « par bon advis et meure délibération, appayser et accorder l'affaire[6] ».

7.

Sur un point, Berne fut presque obligée de céder tout de suite. C'est Haller — le modéré, le bernois Haller, — qui le raconte. Berne dut reconnaître que ses baillis, en promulguant la défense d'aller communier à Genève, y avaient ajouté, « selon leurs sentiments, selon qu'ils étaient bien ou mal disposés vis-à-vis de Calvin et des Genevois ». Quelques-uns avaient « nominativement désigné » Calvin. — Et c'était bien significatif. Berne aurait pu comprendre jusqu'à quel point son attitude excitait les ennemis de Calvin. Au moment où elle épiloguait pour montrer que les Zébédée et les Bolsec et les Fonselet, ces énergumènes attitrés, n'avaient peut-être pas attaqué Calvin, il se trouvait que ses propres agents l'avaient attaqué officiellement. Le Sénat fut obligé de s'excuser, mais il s'excusa le moins possible. « Mais pendant ce temps, dit Haller, la licence des baillis resta impunie, et ne fut corrigée que par lettre particulière[7]. »

Calvin, avec cette conscience de son droit qui le caractérise, n'est pas trop mécontent, et il écrit à Farel une lettre pleine de sensibilité, où il manifeste son intime satisfaction d'avoir des amis comme il en a. Il est heureux d'être soutenu par Farel, et s'assure que, si Farel est poussé par son amour pour toute l'église, il s'est aussi un peu laissé aller à son amour pour lui (*aliquid mihi privatim dedisse*). Il est heureux de l'habileté et de la constance de Viret, et de l'appui de la Classe de Lausanne. Il est heureux du courage de Christophe Fabri. Et, toujours nerveux et vibrant, il croit au succès. « Le Seigneur nous donne l'espoir d'un excellent succès. » Il ira donc le 1er avril à Berne, et « si l'issue est conforme à nos vœux, je viendrai joyeux chez toi, sinon je viendrai pour me décharger auprès de toi d'une partie de ma douleur[8] ».

Viret croit aussi que c'est un grand gain d'avoir obtenu un véritable examen de la cause. Mais il se défie des témoins que Berne va interroger, et surtout de

1. XV, p. 403. — 2. XV, p. 486. — 3. XV, p. 404. — 4. XV, p. 486.
5. XV, p. 479, 486. — 6. Lettre du Sénat de Berne, 13 mars, XV, p. 500, 501.
7. XV, p. 565. — 8. 19 mars, XV, p. 504.

ceux qui interrogeront les témoins. « Il n'est pas douteux que les adversaires vont soulever la terre et le ciel[1]. »

Le 22 mars, Genève procède à l'audition des témoins qui confirment, sous le sceau du serment, les accusations portées contre Zébédée et Lange. Parmi ces témoins se trouve Perrin lui-même. Fallait-il que les faits fussent indubitablement vrais, pour qu'il consentît à contribuer à la défensé de Calvin[2] ! — Il y a une enquête assez longue au sujet des propos de Bolsec, le 26 mars[3].

8.

Le 25 mars, Viret écrit à Farel que Calvin va passer à Lausanne, le jeudi (28) ou le vendredi (29), et qu'il devrait bien venir et accompagner Calvin à Berne[4]. — Le 28, le Conseil de Genève rédige ses instructions pour ses ambassadeurs, un syndic, un conseiller, le pasteur Chauvet et Calvin. Il leur donne une lettre pour le Sénat de Berne, et un exposé des griefs, — le tout avec la précision de Calvin, qui a évidemment tenu la plume[5]. — Vraiment, comme l'écrit Sulzer, c'est bien « la grave tragédie[6] ».

A peine arrivé, Calvin est exactement renseigné « sur le mécontentement que les Seigneurs de Berne ont de luy ». Et, infatigable, il écrit immédiatement une longue défense, si claire, si simple, si modérée, qu'elle aurait convaincu toute personne capable d'être convaincue[7].

Mais le Sénat de Berne n'était pas capable d'être convaincu. Le 2 avril[8], Chauvet et Calvin furent mis en présence de Zébédée, Lange et Fonsellet, et le 3 avril le Conseil rendit sa décision[9]. « Elle constate que Zébédée ne confesse avoir *expressément*[10] *nommé* en son sermon maistre Jehan Calvin, ni son livre. » — Quant à l'attaque à laquelle Zébédée s'est livré contre le livre, il s'est appuyé sur une « faulte et erreur » du dit livre. Or, « ayants considéré la faulte, par l'imprimeur faicte, estre de grande importance et conséquence, et que à maistre Jehan Calvin, auteur du dit livre, appartenait de corriger la dicte faulte, avant que laisser imprimer et publier le dict livre, et par ce obvier au scandale par ce advenu, dont nous semble advis que la coulpe qu'il prétend imposer à l'imprimeur par bonne rayson à luy doibt estre imputée, et ses excuses en cest endroict non estre admectables », — le Sénat déclare le différent « estre et demourer entièrement sopy et abbattuz, comme si jamais n'en fust esté mention[11] ». — Ainsi il suffisait à Zébédée de dire qu'il n'avait pas nommé « expressément » Calvin, et que toute sa calomnie reposait sur une faute d'imprimeur : Il n'y avait rien à dire, Zébédée était innocent !

1. Viret à Calvin, 19 mars, XV, p. 505. — 2. XV, p. 514 à 519. — 3. XV, p. 525.
4. XV, p. 523. — Et, en effet, les pasteurs de Neuchatel délèguent à Berne Farel et Cristophe Fabri - Lettre à Calvin, 30 mars.
5. XV, p. 526 à 531. — 6. 28 mars, XV, p. 532. — 7. XV, p. 537, 542. — 8. E. Dunant, p. 137.
9. XV, p. 546. — 10. C'est là qu'est le jésuitisme. — 11. XV, p. 544.

Le Sénat priait ensuite le Conseil de Genève de tenir « la main que leurs Ministres fassent du semblable et que doresnavant se despourtent de composer livres contenant si haultes choses, pour perscruter les secrets de Dieu, à nostre semblant non nécessaires ». Il refusait « d'approuver ou réprouver les livres et la doctrine du dict Calvin » ; et prétendait que Calvin avait écrit une lettre[1], où il condamnait la doctrine de Zwingle. « Luy et tous les Ministres de Genève, par ces présentes, expressément advertissons, cas advenant, que nous trouvions aulcungs livres en noz pays, par luy ou aultres composés, contrariant et répugnant à nostre dite disputation et réformation, que non seullement ne les souffrirons, ains aussy les bruslerons[2]. »

Après avoir ainsi roguement donné raison aux ennemis de Calvin, et tort à Calvin, sur tous les points, le Conseil consentait à trouver que Fonsellet avait diffamé Genève dans un dixain[3], et le condamnait à faire « réparation d'honneur[4] ».

Naturellement, les délégués genevois refusèrent d'accepter une pareille décision, et, immédiatement, Calvin protesta[5]. — Il protesta contre l'histoire de la faute d'imprimerie : « Se sant fort grefvé de ce qu'elle luy est imputée, comme s'il estoit correcteur d'imprimerie, ce qui n'est pas son mestier. Et mesme ce n'est pas faulte d'importance, veu qu'il n'y a si rude idiot, jusque aux petis enfants, que le fil du texte ne redresse en la mesme ligne. » — Il proteste contre la menace « de brûsler ses livres ». Il n'a pas mérité « ne desservy qu'on le descourage, surtout veu qu'il est aujourd'huy aultant hay et assailly des ennemis de la foy, que nul aultre. C'est le devoir de tous princes chrestiens de le supporter, et luy tendre la main, plus tost que de le grever. De faict, on ne sauroit faire plus grand plaisir aux papistes que de mestre quelque blasme ou notes sur ses livres ». Et enfin, quant à la lettre où il aurait attaqué Zwingle, « il s'esbahit comme cela ne luy a esté mis en avant, affin qu'il eût lieu de s'en purger, comme la raison le vouloit. Mais ce qui n'a esté faict, il vous supplie qu'il se face[6] ».

9.

Ici se place le document capital de tout cet épisode, le récit qu'en a fait Haller. Nous connaissons maintenant Haller. Ce n'est pas un ami aveugle de

1. C'était une nouvelle infamie de Zébédée. Il s'agissait d'une lettre écrite par Calvin à Zébédée, il y avait quinze ans (de Strasbourg, le 19 mai 1539), et dans laquelle une opinion de Zwingle était dite « fausse et pernicieuse » (X, p. 346). Déjà à cette époque. Zébédée s'était hâté « de faire circuler perfidement la lettre envoyée à lui personnellement ». Calvin, qui connaissait l'homme, avait prévu la manœuvre, il n'en fut pas étonné, et, ayant la réponse prête, demanda que la lettre fût produite, mais le Sénat de Berne refusa ! *Id negatum est a senatu.* Aveuglé par sa haine, le Sénat ne respectait aucune condition d'un débat loyal. — Calvin à Bullinger, 20 avril 1555, XV, p. 572, 573.

3. Ici, le Conseil ne faisait pas état de l'excuse que Fonsellet n'avait pas été nommé expressément. Ce qui n'excusait pas Fonsellet excusait Zébédée.

4. XV, p. 546. — 5. XV, p. 548. — 6. XV, p. 551.

Calvin, loin de là ! C'est un critique. La doctrine de Calvin sur la prédestination l'effraie, et le tempérament de Calvin est contraire à son tempérament. Il est Bernois, et, à ses heures, assez souvent il bernise. — D'autre part, Haller est intelligent, loyal, dévoué de cœur à la Réformation, et il a pour Calvin tout le respect que celui-ci mérite. Le jugement de Haller est donc un jugement presque impartial, et, en tout cas, aussi peu défavorable à Berne que la loyauté et la vérité le permettent.

Haller constate que, si Zébédée n'avait pas nommé Calvin en chaire, il avait attaqué sa doctrine, qu'il dénonçait secrètement ses hérésies, et disait : « Le feu français a vaincu le feu espagnol », par allusion à Servet, « mais le feu de Dieu vaincra le feu français ». Quant à Bolsec, il avait appelé Calvin « hérétique, antechrist, et je ne sais quoi encore. »

Et voici ce qui s'est passé lors de la seconde visite de Calvin : « Avant que la lutte commençât, l'esprit des membres du Sénat avait été excité contre Calvin par la partie adverse, de telle sorte que tout a été fait sous l'influence des plus extrêmes préjugés (*extremis praejudiciis*). » Le Sénat fit une première réponse, qui ne contenta pas Calvin. — Celui-ci pressa les Ministres bernois d'intervenir. Ils le firent et prièrent le Sénat « de ne pas permettre qu'un si grand homme fût supprimé par ses calomniateurs ». Mais Calvin et Farel ayant reparu devant le Sénat, « celui-ci s'enflamma (*exacerbarunt*) plus que jamais. » On apporta la lettre relative à Zwingle, « et la sentence contre Calvin *fut plus grave que la première* ». Les Genevois demandèrent que la sentence leur fût remise par écrit. On le fit. « Mais la sentence écrite fut *beaucoup plus dure* que celle qui avait été donnée de vive voix. » — Pour la troisième fois, les Genevois se présentèrent devant le Conseil ; ils obtinrent quelque adoucissement, « mais ils se sont retirés dans la plus grande colère, et les autres se félicitent de leur succès. » « Ainsi la chose est en mauvais état, et si Calvin a jamais été mis de côté, ici c'en est fait de lui... Je crains les pires conséquences. » Tant que ces « pestes » seront dans les Classes, on ne pacifiera rien, au contraire. « En ce qui nous concerne, nous avons traité avec amitié Calvin et ses amis, et cela non par feintise, pour qu'il nous quittât en bonne paix avec nous ; au moins il a eu cette consolation[1]. »

Calvin était à ce point justifié par Haller et le Sénat de Berne à ce point condamné. La « haine » (le mot était encore de Haller) aveuglait la raison et le cœur du Sénat. Berne était l'ennemie irréconciliable et aveugle de Calvin[2].

1. En marge, Haller ajoute que Bolsec a reçu l'ordre de déguerpir dans les trois mois. — XV, p. 564, 567 (Sans doute du 15 avril, XV, p. 566, n. 16).

2. Les éditeurs de Gautier ne voient dans la lettre de Haller qu'une condamnation de Calvin et de Farel, de « leur ton véhément et agressif », de leur « protestation si maladroite ». — Gautier dit : « Ils auraient tiré un grand usage de toute cette dispute et de cette difficulté, si elles leur eussent appris à être modérés dans leurs sentiments et dans leur expression, et à ne pas donner lieu aux autres, en outrant les matières, à se scandaliser et à leur fournir des prétextes plausibles de les blamer » (Gautier, III, p. 557). Les éditeurs de Gautier ajoutent : « On doit reconnaître avec notre historien que Calvin et ses collègues avaient reçu une leçon méritée du Gouvernement bernois, poussé à bout par leur esprit sectaire et tracassier » (*Ibid.*, p. 556, n. 1). — Et

10.

Ni les amis de Calvin, ni Calvin ne consentirent à se soumettre. Le 2 mai, les pasteurs de Lausanne firent entendre une fière protestation. Au Sénat interdisant de parler de la prédestination, ils rappelèrent que cette doctrine était « nommément exprimée au formulaire du baptême, que nous avez envoyé[1] », et qu'elle « a esté preschée et aussi escrite, en bonne paix, selon l'écriture sainte, par plusieurs serviteurs fidèles de Dieu, et nommément par Zwingle[2] » ; ils déclarèrent que « notre conscience, conjointe avec l'expérience et le tesmoignage évident de la plus part de la chrestienté », les forçaient à proclamer les livres de Calvin conformes à la parole de Dieu ; et ils envoyaient Viret et Th. de Bèze à Berne[3].

Dès le 23 août, Calvin s'était présenté au Conseil de Genève pour déclarer qu'on ne « poulvoit se contenter » de la décision de Berne. Le 29, le Conseil prit connaissance de la protestation, et il fut décidé d'envoyer une fois de plus des documents à Berne, « le tout es despens de la Seigneurie, mesme que l'ung des ministres y alle pour suyvre le dit affaire ». Il y eut donc : 1° une digne protestation de Calvin au Sénat de Berne. « Je croy que ce n'est pas raison quand je travaille jour et nuict au service de l'Église et pour maintenir la foy qui est commune entre nous, que j'en aye une si pauvre récompense. Au reste quant telle licence et si confuse aura son cours, je ne dois pas estre si lasche, que je ne maintienne la querelle que je sçay estre de Dieu[4] » ; 2° une lettre aux pasteurs de Berne (5 mai) : « Pour moi, je préfèrerais avoir la langue coupée, plutôt que de supporter en silence (*dissimulanter*) pareille chose, dans l'église confiée à mes soins et à ma foi[5] » ; et 3° une lettre du Conseil de Genève au Sénat de Berne[6] (6 mai).

Comprenant la tristesse de Calvin, Viret le console, le 12 : « Je sais qu'il ne s'agit pas de ta cause, mais de celle de nous tous, de la cause même du Seigneur Jésus-Christ, dont la gloire nous doit être plus chère que la vie... Ce n'est pas comme Calvin que tu es assailli, c'est comme ministre de Christ, adversaire de Satan et de tous les impies... Nous serions lâches, et en quelque sorte trans-

les éditeurs des *Opera*, à propos de la rogue décision de Berne : « En considération de quoy est nostre désirée requeste, que doresnavant de telles et semblables parolles, que pourriez avoir à desplaysir, vous mieux informer », mettent en note : « Langage *diplomatique* (!) pour les envoyer promener avec des plaintes aussi mesquines et tracassières » (XV, p. 631, n. 9). — Nous avons le regret d'avoir une opinion, un sentiment diamétralement opposés à ceux de Gautier, des éditeurs de Gautier et des éditeurs des *Opera*, sur ce point comme sur beaucoup d'autres. On pourrait croire que nous ne nous occupons pas de la même histoire et que nous n'usons pas des mêmes textes. Mais nos lecteurs ont sous les yeux les pièces du procès, et sans contester la vivacité de langage de nos réformateurs, en d'autres circonstances, ils peuvent voir de quel côté était la justice et la modération de langage, du côté de Calvin et de Viret, ou du côté d'un Zébédée, d'un Bolsec, d'un Fonsellet, et du Sénat de Berne. — C'est un bel exemple de ce que peut l'antipathie calviniste. Les honnêtes éditeurs et Gautier se trouvent du côté des menteurs, des fripons et des adultères, et de l'ours de Berne contre Calvin ! Et c'est le bernois Haller qui parle de la *haine* des adversaires du réformateur !

1. XV, p. [illegible]. — 2. XV, p. [illegible]. — 3. 2 mai. XV, p. [illegible]. — 4. 4 mai. p. 604.
5. XV, p. 605-608. — 6. XV, 608-613.

fuges, si nous abandonnions des frères d'armes soutenant le même choc... Aie donc bon courage et pense souvent, avec saint Paul, aux raisons pour lesquelles ont été déchaînés ces anges de Satan qui, d'une manière si injurieuse, te criblent de soufflets[1]. »

Les Bernois se livrèrent une fois de plus aux mêmes interrogatoires qui provoquèrent les mêmes réponses... Les pasteurs Zébédée et Lange ont « dénégué avoir proféré icelles paroles contre Calvin *ainsy et en la sorte* comme de ce ont esté chargés »[2]. Calvin peut, s'il le veut, les attaquer en justice. En conséquence, le Sénat de Berne termina définitivement l'affaire par une décision plus rogue — ce qui semble difficile — que toutes les précédentes. « En considération de quoy est nostre désirée requeste que doresnavant.., vous vouliez vous mieux informer... Si est ce que ne sçaurions endurer que les nostres soient ainsy pour un eschunes parolles incertaines, par les vostres pourmenés, et mis en grosses coustes [coût, dépenses], ainsi serions occasionnés demander telles coustes à ceulx qui font plaintiffs. Ce veuillés entendre de nous à la bonne part[3]. »

De l'arrestation du pasteur Raymond à Daillans, par le bailli bernois, 3 juin 1554[4], jusqu'à cette décision du 3 juin 1555, il s'était écoulé juste un an, un an de violentes discussions, d'injures de la part des protégés de Berne, et de « haine » de la part du Sénat de Berne.

L'angoisse de Calvin, de plus en plus justifiée, grandissait. Les Libertins se fortifiaient de tout l'appui que Berne leur prêtait. Roset dit : « Dedans la ville se traictait bien cette opinion entre les adversaires des ministres, qu'il ne failloit plus tant imprimer de livres et commentaires, qu'il suffisoit de deux prêcheurs, ung pour le hault, l'autre pour saint Gervex, pour lire le texte de l'escripture, apprendre au peuple la prière dominicale, les articles de la foy, et les commandements, trouvant chose non seulement superflue, mais dangereuse de tant interpréter ; laquelle manière de réformation, par les ungs souhaitée, faisoit grand peur aux autres[5]. » C'était bien toute la réformation que les approbateurs de Berne espéraient transformer.

Calvin écrit le 15 mai à Farel : « Ici les affaires sont pleines de confusion. Tout le voisinage est enflammé contre nous, et chaque jour du bois sec est jeté dans le feu pour l'augmenter... L'impertinence des méchants est excitée en voyant que les puissants les approuvent. Bien plus, on menace mes livres publiquement de l'exil. Avant on ne le faisait qu'indirectement. Mon Farel, je t'en supplie maintenant, souviens-toi de nous dans tes prières, comme toujours, mais surtout maintenant. Je m'arrête pour ne pas te tourmenter en vain avec moi. » Et, en P.-S. : « Je crains que tu n'apprennes bientôt de tristes nouvelles sur nos discordes civiles[6]. »

Calvin ne se trompait pas. Le même jour éclatait la sédition des Libertins. Tel était le lien entre les Libertins et Berne.

1. XV, p. 615. — 2. XV, p. 630. — 3. 3 juin 1555, XV, p. 631.
4. *Annales*, p. 575. — 5. Roset, V, p. 368. — 6. 15 mai, XV, p. 617, 618.

CHAPITRE SECOND

La Sédition.

I. *L'année 1555.* 1. Comment les Libertins l'inaugurèrent. 2. Les élections. 3. Le favoritisme des Libertins. — II. *Les François.* 1. Les nouveaux Bourgeois. 2. Opposition des Libertins. 3. Campagne de banquets. — III. L'embauchage et la pétition séditieuse. — IV. *Le 16 mai.* 1. Séditions intérieures. 2. L'après-midi. — V. *La sédition.* 1. Devant la maison de Baudichon. 2. Perrin. 3. Au Bourg-de-Four. Dame Amblarde. — VI. *Essais de justification.* 1. A. Roget et le pronunciamento. 2. Tapage nocturne. 3. Pas de préméditation. 4. Pas de sang. 5. Les éditeurs de Gautier, Volume III.

I

1.

Les Libertins inaugurèrent l'année 1555, — qui allait être pour eux l'année tragique, — par une mascarade impie. Ils voulaient montrer qu'ils étaient bien des Libertins. « Les débaulchez, dit Michel Roset, commencèrent l'an nouveau, 1555, par nouveaulx fruictz de vieille malice. Ayans souppé le neufvième de janvier, environ une dizaine prindrent chascun une chandelle en sa main, puys allans par les rues, chantoient à plein gosier des psaulmes, y entrelassans de leurs brocardz. Ceste mesme nuit fut dérobbée une cappe de dessus les espaules d'un François[1]. » Le fait est confirmé par le registre du Conseil, 10 janvier, qui nomme Michel Sept, Foural et autres, dont les noms reparaîtront dans la sédition du 16 mai. Michel Sept était un des chefs. Et A. Roget, d'après les dépositions des témoins, ajoute les détails que voici : « Après avoir préludé par le refrain *Gare, Gare, il faut faire fanfare,* ils avaient parcouru les Rues Basses en entonnant le Psaume : *Mon Dieu, mon Dieu, preste-moi l'oreille,* et aussi *Revenge-moi, prends ma querelle*[2]. »

1. Roset, p. 363.

2. A. Roget, p. 193, 194. — Bonivard, à son tour, ajoute des détails plus significatifs encore. « Après avoir outragé les hommes, ils se prenoyent à Dieu, alloient la nuict convertissants les Psaulmes en chansons de paillardise. » Bonivard, p. 96. Et il cite comme exemple, la parodie du Psaume *Lève le cœur, preste*

2.

Le 3 février 1555, le Conseil Général procéda à l'élection des syndics. « Les fidèles, dit Roset[1], obtinrent les quatre, dont ils espéroient mieux », « quatre gens de bien », dit Bonivard[2]. Quatre sur quatre. Calvin fut surpris[3].

« Dans cette affaire, le Seigneur les a admirablement déçus, car dans cette populace si troublée, nous avons eu la majorité des voix. Bientôt le Conseil Général s'est réuni pour élire les Syndics, et là on a vu une conversion subite[4]. »

Le lendemain eut lieu la réélection des membres du Conseil. Retournant contre les Libertins une loi récemment faite par les Libertins[5], le parti calviniste élimina un parent de Perrin, Gaspard Favre[6], qui fut remplacé, ainsi qu'un conseiller décédé, par un calviniste zélé.

Au mois d'avril, J. Baptiste Sept fut déposé[7].

L'épuration fut continuée au renouvellement du Soixante et du Deux-Cents. « Une trentaine de brouillons et ivroignes et canailles » furent « raclés »[8] dit Bonivard, et remplacés par « autant de gens de bien, craignans Dieu »[9]. On laissa du reste de fougueux adversaires de Calvin, comme Trollier, Cl. Genève, Ph. Bonna, F.-D. Berthelier, etc.

l'aureille, etc. Mais il n'est pas possible de reproduire un dévergondage aussi cynique. — Notons encore ce que raconte Froment, dans son *Livre de la Sédition*, f. 30 : « Je vien d'ouïr la pétolle d'Andrieu » (disaient-ils) au lieu de dire : « Je viens d'ouïr la parolle de Dieu... » Phil. Berthelier osait bien dire publiquement et aux tavernes : « Nous n'avons point affaire de présent à la loy de Moyse, ne des prophètes du temps présent, comme nous prêche cest hérétique de Caïn. » Et en blasphémant disoit : « L'on ne me veult pas donner la cène ; mais je l'irai prendre, et si ne me la veulent donner, je m'en passeray bien, et je ne trouveray pas le vin plus mauvais. Mais se faut-il que ce meschant hérétique de Calvin Caïn sorte de Genève ou moy. »

1. Roset, p. 366. — 2. Bonivard, p. 125.

3. D'après Galiffe, c'est bien simple, « l'élection fut faussée ». — A. Roget déclare avoir « en vain cherché » les preuves de cette assertion. Et il ne considère pas comme preuve deux irrégularités du procès-verbal : absence des noms des quatre autres candidats, et absence du nom d'un secrétaire sur deux. — Roget, IV, p. 198, n. 1.

4. XV, p. 178.

5. C'est en 1553 que les Perrinistes, pour faire entrer leurs amis dans le Petit Conseil, avaient opéré la modification de la loi réglant l'élection. Il ne fallait pas, disent-ils, se contenter d'indiquer les seize membres sujets à la réélection ; il fallait leur donner seize concurrents, afin d'avoir du choix, et une plus grande liberté dans l'élection. Cette proposition tendait au plus grand bien public, etc. Et il fallut délibérer sur-le-champ. Les CC approuvèrent. Cependant le Petit Conseil effrayé réduisit le chiffre de 16 à 8, estimant que cela donnait à chaque électeur toute la liberté souhaitable. Et dans « un tumulte et désordre épouvantable », malgré la résistance de leurs adversaires, les Perrinistes triomphèrent. Gautier, V, p. 467, 469.

6. « Heut des altercations beaucop. » Bonivard, *Advis et devis de l'ancienne et nouvelle police*, p. 126.

7. Gautier, V, p. 562, n. 4. — 8. Bonivard, p. 127. — Vingt-deux, dit A. Roget.

9. Michel Roset, l'auteur des *Chroniques* et l'un des plus illustres hommes d'état de Genève, fut au nombre des nouveaux membres des Deux Cents ; et deux mois après il remplaça son père très âgé dans la charge de Secrétaire d'État.

3.

La cause principale de ces épurations fut l'excès de favoritisme auquel en était arrivé le parti perriniste. Il y a ici un fait capital sur lequel les défenseurs des Libertins oublient trop d'insister. Au mois de février de l'année 1553, les Libertins avaient fait sortir du Petit Conseil quelques conseillers qu'ils ne trouvaient pas assez favorables à leurs intérêts, pour mettre à leur place des « jouvenceaux, parens ou alliez de Perrin ou Wandell », de sorte que ceux-ci pouvaient compter, dans le Conseil ordinaire, qui contenait vingt-cinq membres, sur « quatorze parens ou alliez, sans les amys qu'ils y havoient desjà » ; « d'où Perrin s'esleva et enfla plus que jamais, en sorte que quand quelcun luy recommandoit son affaire, il ne respondoit plus des affaires de la ville comme des publiques : « Messieurs feront », ou « nous ferons », mais comme des siens particuliers en nombre singulier : « je le feray », ou « non feray[1]. »

Et Calvin : « Quand il était capitaine général, il s'était concilié la faveur de la lie des méchants en leur offrant l'impunité de leurs crimes. Car si quelque chose avait été fait méchamment, effrontément, immoralement, il était prêt à offrir son patronage pour empêcher la loi de sévir... Dans le Petit Conseil, la puissance de Perrin et de Uandell était arrivée à ce point, que à peine quelqu'un osait résister à leur caprice. Les jugements, pendant plusieurs années, furent en leurs mains, et la vente des faveurs était pleinement évidente ; non seulement la ville le voyait, mais, par leur faute, nous avions mauvaise réputation chez nos voisins et à l'étranger[2]. » « Il est bien difficile, ajoute Gautier, pour ne pas dire impossible qu'une autorité de cette nature, injuste et usurpée, se soutienne toujours[3]. »

A. Roget est obligé de convenir que les accusations de Bonivard contenaient *une grande part* de vérité[4]. Il plaide seulement l'exagération. « Perrin et ses amis ont pu commettre *quelques abus* de pouvoir, et comme l'instruction des procès était entre leurs mains, car ils avaient su, pendant quelques années, composer à leur guise *le tribunal des magistrats inférieurs* (les Auditeurs), ils avaient

1. Bonivard, p. 117. — 2. XV, p. 677. — 3. Gautier, V, p. 558.

4. Complétons Bonivard et Calvin par Froment. — « Ilz estoient presque comme vrais papes dans Genève, car ilz faisoient, deffaisoient, tout ce qu'il leur plaisoit, voire jusques aux mariages faicts, et annoncés à l'Église publiquement, si ne leur plaisoient, comme celui de Philibert Berthelier, lequel estant fiancé publiquement et annuncé à l'Eglise, pour ce que la femme ne se trouva pas tant riche qu'ilz pensoient, tel mariage fut rompu, puisqu'il plaisoit à ceux-cy. » (Nous avons déjà raconté le fait.) « Presque tous les conseillers du Petit et Grand Conseil, justiciers et officiers, estoient mis, ordonnés et créés à leur faveur, et estoient venus à tel comble d'iniquité, que celuy ilz favorisoient, avoit gagné sa cause, fut-elle bonne ou maulvaise... Celuy souventes fois qui prennoit les informations, c'estoit celuy qui avoit battu ou faict battre, et menassoit ceux qui vouloient testiffier vérité, disant : « Si tu parles contre les enfans de Genève, l'on te « trouvera bien... » Je n'en parle pas par ouy dire, mais comme tesmoing, l'ayant vu et expérimenté... » « Les garnements, qui faisoient telles insolences, estoient appellés « Verdeirolles », à cause que la plus part d'eux portoient des chausses verdes et aucuns des principaux des manteaux et accoustremens verdz. » — Froment, *Le Récit*, g. 14 v.-16 r.

pu *donner prise au reproche de favoritisme et de vénalité.* » Or c'est tout ce qu'on leur reproche. A. Roget ajoute que pour « les affaires importantes », la dernière décision était entre les mains du Petit Conseil, que là les deux partis étaient représentés, et qu'en tout cas « les perrinistes n'ont pas profité de leur ascendant pour frapper et perdre quelqu'un de leurs adversaires politiques », ce que fit le parti calviniste « avant que l'année fut écoulée [1] ». Ce qui est déplacer la question et passer des « magistrats inférieurs » aux « affaires importantes ». Sans compter que, si les Perrinistes n'ont pas condamné les Calvinistes pour sédition, c'est peut-être bien tout simplement parce que les Calvinistes n'avaient pas fait de sédition.

II

1.

Mais, en définitive, tout revenait au Conseil Général, et la question vraie était : quel parti aura la majorité et l'influence au Conseil Général ? De tout temps, un moyen avait été employé pour modifier la majorité du Conseil Général : créer des bourgeois. Or le parti calviniste avait à sa disposition des candidats, de première valeur, à la bourgeoisie, les réfugiés, et tout particulièrement les réfugiés français. « Comme il était tout évident, dit Calvin, qu'ils désiraient ardemment recommencer les troubles, le Conseil décida d'opposer un excellent remède à leur passion. Parmi les Français qui s'étaient établis à Genève, qui y avaient habité longtemps, et dont l'honorabilité était notoire, il en adjoignit près de cinquante au corps des citoyens. Les méchants (*improbi*) eurent le sentiment que, grâce à ce secours, la main des bons serait d'autant plus forte. C'est pourquoi ils résolurent de soulever ciel et terre pour renverser ce projet [2]. » Bonivard ne conteste pas que, parmi les fugitifs, il pût y avoir « des gens mal conditionnez, comme autre part » ; mais c'était une exception. « L'on n'en treuvoit guères qui exercissent leur malice, et d'autre part l'on havoit bon tesmoignage de la plus part qu'ils estoient, et havoient tousjours vescu en gens de bien, et n'havoient pas receu la parolle de Dieu pour havoir et amasser richesse, ou pour convertir la liberté évangélique en toute licence, et abandon, comme plusieurs, tant à Genève que aillieurs, mais havoient abandonné leurs biens pour suyvre Jésus Christ en paouvreté et tribulation mondaine, et suyvre nonseullement la doctrine, mais encores la vie évangélique ; et pourtant serait bon leur faire participation au gouvernement de l'Estat publique, les faisant bourgeois, affins qu'ils heussent voix pour eslire les magistrats, comme les autres, en intention qu'ils esliroient des gens de bien, tels que eux estoient, et non pas des Berthe-

1. Roget, IV, p. 202.
2. XV, p. 678, 679. — Le livre des Bourgeois indique cinquante Français reçus entre le 18 avril et le 9 mai 1555. — A cette dernière date, le Conseil en admit seize le même jour. — Gautier, V, p. 565.

liers, Chabots, des Gentilis, Balthassars (esleux mauvais magistrats par électeurs semblables), que seroit desja un bien ; l'autre que (outre tout cela) ils donneroient pour leur bourgeoisie argent pour fournir aux nécessités de la ville ; tiercement, que l'on leur rendroit leurs armes, desquelles ils déffendroient la Justice, si les desbordez se vouloient fortifier contre elle selon leur coustume[1]. »

C'était bien le droit et la coutume[2]. Et de plus les choix étaient excellents : Le 16 avril furent reçus Guillaume de Trie (60 écus), Germain Colladon (gratis pour ses services), de Lautrey (30 écus). Puis vinrent Laurent de Normandie, les trois frères Estienne, Germain Colladon (le neveu), Jean et François Budé, Jean Crespin..., l'élite de la France intellectuelle et morale, qui constituait peu à peu l'élite de Genève.

Et tout était si irréprochable, que les Libertins approuvèrent[3]. « A quoi, dit Bonivard, Perrin et Vandel ne contredisoient pas du commencement, disants que cela estoit bon, pour se *débasler* », payer l'impôt dû à Basle[4].

2.

Mais bientôt leur attitude changea[5] : « De quoy Perrin et Vandel se commencèrent à fascher, dit Bonivard, cognoissants où cela tendoit, assavoir que le Royaume de Dieu viendroit à Genève, qui abbatroit le leur ». Perrin alors en cholère, se y opposoit, criant et jectant son bonet à terre, selon sa coustume, et disant que les François chasseroient encores les anciens de la ville dehors, et

1. Bonivard, p. 128.

2. Galiffe crie à l'illégalité : « Au mépris de la décision des Deux Cents, » dit-il. — Les éditeurs des *Opera* citent cette phrase de Galiffe, puis ils citent la décision suivante du 27 mai : « Les Deux Cents arrestent que les Seigneurs du Petit Conseil continueront comme d'ancienneté » ; et ils demandent : « Que croire ? » (XV, p. 179, n. 15). — Il nous semble que, pour savoir ce que dit le Deux Cents, il vaut mieux croire le Deux Cents lui-même que... Galiffe. « Avons advisé d'en passer quelques-ungs bourgeois, *selon nostre ancienne coutume, comme de totes villes* », dit le *Mémoire justificatif officiel*, de novembre 1555, Gautier, III, p. [illegible].

3. La question des étrangers, des « advenaires », datait au moins de 1551. Cette année, plusieurs, principalement des Français, désirèrent obtenir la bourgeoisie. « Partie des Seigneurs et des citoiens craignoient, disans qu'il en pourroit mal advenir si les estrangiers avoient accès au Conseil Général, et dès le commencement de l'an 1551, empeschèrent la réception des bourgeois, proposans toujours moyen de faire édictz, par lesquels fut proveu qu'ils ne vinssent Genénéral, de vingt-cinq ans après qu'ils seroient admis. » Ils craignaient que ces bourgeois ne missent « ès offices les mieux affectionnez à la Réformation » (Roset, p. 336). — Le 6 février 1551, le Conseil arrête : « que des icy à l'advenir, et devant le premier Conseil Général a venir, l'on consulte bien ; et arresté en Conseil estroict et de 200 de faire interdict aux bourgeois, qui se feront, à combien de temps ils ne seront permys en Conseil de 200 et Général, et que cecy ne soit mys en oubli » (*Annales*, p. 473). Déjà un mois plus tard (24 mars 1551), le Consistoire entend un grand nombre de témoins dans une affaire de batterie contre des Français, et Perrin y était impliqué (*Ibid.*).

4. Bonivard, p. 128.

5. « Le succès des Calvinistes en avait imposé à leurs adversaires, néanmoins ceux-ci se préparaient à la lutte. Les Bernois les favorisaient, parce qu'ils savaient et voyaient bien que la présence au pouvoir des partisans de Calvin affaiblissait leur influence dans les affaires genevoises. » E. Choisy, *La théocratie de Genève au temps de Calvin*, p. 174.

(comme dit le commun proverbe) que la dernière soupe gecteroit la première hors de l'escuelle, et *à la fin trahiroient la ville au Roy, ou à quelque autre Prince*[1]. Vandel ne crioit pas si haut, mais il parloit bas, plus finement. Berthelier n'estoit pas du Conseil estroict, mais il s'en alloit plaignant ça et là, et disant : « Hélas! je ne suis pas pour résister que Messrs ne facent ce qu'il leur plaira, mais ils me perdront ; car je absenterai plustost la ville à jamais, que d'estre subject aux François ; qu'estoit certes un aussy gros dommage, comme si un loup s'esloignoit du parvis des brebis, pour ce que l'on y voudroit mestre des chiens pour les garder[2]. »

C'est le 6 mai que les premières réclamations se produisirent en Conseil. Les Libertins demandèrent que les nouveaux bourgeois ne puissent avoir des armes et voter de dix ans. Ils s'attirèrent la nette réponse du Syndic Lambert… « Ils trahiront la ville au roy ou à autre prince ? Ilz hont abandonné leur pays, parents et amis, et tous leurs biens terriens, plustôt que obéir à leurs Princes, leur commandants de désobéir à Dieu ; et maintenant les appelleroient pour se soubmettre à eux derechef ? Certes, Capiteine (il s'adressait à Perrin) je mesmerveille qui vous ha mis ceste nouvelle souspeçon en teste ; vous ne l'haviés pas, il n'y a pas dix ans, que vouliez bien que l'on admist deux cents chevaux légers en la ville, assermentez au Roy. » Le coup était droit et les propos « le touchoient sur le galet »[3]. Le Conseil continua l'admission de réfugiés, remarquables par leur intelligence et leurs vertus : le bien connu Claude Baduel, le pasteur d'Anduze, Pierre d'Aibodouze, Bernardin de Candolle, chef de l'illustre famille de ce nom, Louis Savyon, de Nîmes, historien (en tout soixante-six, comme nous avons dit, du 16 avril au 9 mai).

Voyant que les protestations étaient impuissantes, du Conseil les Libertins se tournèrent vers le peuple, et commencèrent à organiser l'agitation.

3.

« Perrin et Vandel, ce voyants, d'aller par les tavernes, ça et là, assemblants les plus grand yvroignes et mal conditionnez qu'ils cognoissoiyent », dit Bonivard[4]. Et Roset : « Les débauchez courent, vont et viennent parmy la ville, ambouchent les ungs et les autres, et devisans par les tavernes, proposent l'utilité publique[5]. »

« Chabot, qu'ils appelaient Bombardi, était maître de l'artillerie ; Claude Genève était capitaine du boulevard de Longemalle, ou il y avait de la poudre et des armes ; le frère de celui-ci avait la garde du clocher de Saint-Pierre, et l'on

1. Il fallait être bien à court d'arguments pour recourir à cette insinuation encore plus inepte, si possible, qu'odieuse.

2. Bonivard, p. 129. — Froment, *Le Livre de la Sédition*. « Ils disoient… qu'on vouloit trahir la ville… ; d'autres : Adieu les offices, nous ne les aurons plus, puisqu'on fait tant de bourgeois, ils auront plus de voix que nous », f. 5.

3. Bonivard, p. 130. — 4. Bonivard, p. 131. — 5. Roset, p. 37[illegible].

pouvait, par ce moyen, aller à la grande cloche; Pierre Verna avait quelque inspection sur les pêcheurs et sur les bateliers. Fr.-D. Berthelier était maître de la Monnaie. Avec ces avantages, ils ne doutaient point de venir facilement à bout de tout ce qu'ils voudraient entreprendre[1]. »

Gautier a extrait des *Procédures criminelles*, en particulier du réquisitoire du procureur général contre P. Vandel, Ph. Berthelier, J.-B. Sept, certains détails concernant les projets du parti perriniste. Tout en tenant compte de la légitime suspicion dans laquelle il faut tenir des documents de ce genre, on ne voit pas pourquoi on n'admettrait pas la réalité, si vraisemblable, de propos comme ceux-ci : « Ils disaient que les Ministres, au lieu d'être des pasteurs du troupeau, qui leur avait été confié, en étaient des loups, qui ne cherchaient qu'à les conduire les uns et les autres au gibet; que la doctrine que Calvin enseignait sur la prédestination était très dangereuse, qu'elle avait été condamnée à Berne; que Bolsec, Zébédée et Seb. Fonsellet avaient eu là-dessus, et sur d'autres points de la religion, des idées beaucoup plus justes; que Calvin voulait être le maître des consciences, qu'il se donnait des airs de prince et d'évêque; que si l'on en demeurait à ce qui avait été fait à l'égard de l'excommunication, il viendrait à bout de tout ce qu'il voudrait dans Genève, et qu'il ferait déposer du Conseil qui bon lui semblerait; qu'en un mot, comme Calvin et ses collègues étaient liés d'une manière fort étroite avec leurs ennemis, il était à propos de s'en souvenir, et que, quand les choses seraient amenées au point que les bons citoyens se proposaient, il fallait penser aux moyens de faire repentir les Ministres de la conduite qu'ils tenaient à leur égard[2]. »

Ces propos sont si simples, si naturels, si bien dans la logique de la situation, que les Perrinistes, quand ils étaient réunis dans leurs cabarets, ou bien ont dû être muets comme des carpes, à moins qu'ils ne passassent leur temps à chanter pieusement des Psaumes, ou bien ils ont dû tenir ces propos, et des propos certainement moins modérés.

Du reste, des tavernes, lesdits propos passèrent vite dans la rue; et les menaces à l'adresse des Français se multiplièrent. Le 11 mai, F. D. Berthelier se serait excité et aurait fini par crier : « Je crierai tant, qu'on l'orre par les rues. Si on continue de passer des bourgeois, il y aura des testes compues[3]. » Cela ne prouve pas que Berthelier préméditât un complot, dit l'avocat des Libertins. En tout cas, cela montre quelles idées et quelles passions remplissaient la tête et le cœur des Libertins.

Du reste des paroles on passait déjà aux actes. Le 5 avril, il y a un tapage nocturne, raconté par A. Roget. Michel Sept est arrêté; son frère, Balthasar, Auditeur, le défend. Les deux frères s'enfuient sur les terres de Berne, puis

1. Gautier, III, p. 569. — 2. Gautier, III, p. 570.

3. Roget, IV, p. 235. — Roget ne croit pas pouvoir contester l'authenticité de ces propos; il les excuse par une de ses étranges hypothèses : « Si Berthelier a tenu le langage qui lui est prêté dans cette déposition, *ce qui n'est nullement improbable*, il est certain (?) qu'il n'a pu le faire que pour effrayer les partisans des nouveaux bourgeois » (*Ibid.*).

reviennent se constituer prisonniers. — Le 13 avril, nouveau tapage nocturne, raconté par A. Roget. Des archers, après souper, refusent d'obéir au Syndic ; et A. Roget ne peut pas s'empêcher de s'écrier : « C'était, *il faut en convenir*, d'étranges officiers de Justice que les Auditeurs du parti de Perrin... Ils se faisaient mettre en prison pour participation aux rixes[1] ! »

III

Et enfin on en arrive aux manifestations proprement dites. Le lieutenant Hudriod du Mollard, personnage des plus considérés de la République, dit A. Roget (cinq fois syndic, et qui, en cette qualité, avait présidé à l'introduction de la Réforme en 1535)[2], consentit à porter au Conseil les réclamations des Perrinistes, 13 mai. Il était accompagné « de tout le corps de la Justice inférieure[3] ». Calvin raconte : « On suborna le lieutenant de la Justice, qui monta au Conseil, accompagné d'une troupe nombreuse, mais qui aurait dû lui faire honte, le faire rougir (*turpi et pudenda*), et dénonça au Conseil le danger qu'il y avait, s'il continuait. La troupe était surtout composée de navatiers, de pêcheurs, de patissiers, de cuisiniers et gens de semblable noblesse. Dans le nombre, beaucoup d'*inquilini* (gens sans maison à eux, simples locataires, ce qui était beaucoup plus rare alors qu'aujourd'hui). Le Conseil répondit avec force qu'il ne faisait rien de nouveau (*nihil novi*), que c'était un usage très antique, toujours reçu dans la cité. Il serait indigne de renverser un usage antique de la ville, et d'éloigner de l'ordre des citoyens ceux qui avaient longtemps vécu honnêtement dans la ville... Cependant, ne voulant pas agir avec violence, il pardonna pour le moment une conspiration ouverte (*apertae conspirationi*), mais il convoqua le Deux Cents. Celui-ci confirma le droit du Petit Conseil[4]. »

Au sortir du Petit Conseil, les chefs s'assemblèrent au bastion de Longemalle. Fr. D. Berthelier, le plus échauffé, déclara qu'il fallait retourner au Conseil, mais accompagnés de quarante citoyens. Perrin hésita, puis céda[5]. Et, en effet, le lendemain, mardi 14, une foule vint de nouveau heurter à la porte du Conseil. D'après Bonivard, il y avait deux à trois cents personnes. Au matin, des navatiers étaient allés boire chez Verna, hôtelier de la Grue. Verna dit aux navatiers « qu'il falloit venir, pour soubtenir l'honneur de Dieu et de Genève ». On boit, on parle de l'honneur de Dieu et de « ces fouttus françois ». — Un autre embauché complète ce récit : « On nous avoit fiché par les oreilles... qu'on faisoit ung peu trop de François bourgeois. — Et qui vous a fiché cela par les oreilles ? — Ne le sçais, sinon beaucoup de gens de ça et de là, comme

1. A. Roget, IV, p. 236, 237, et 237, n. 1.
2. *Ibid.*, p. 238. Ed. Favre le qualifie de même, p. 38.
3. Tout le corps de la Justice inférieure était rentré au Conseil, dit Gautier, p. 571.
4. Calvin à Bullinger, XV, p. 679. — 5. Gautier, p. 572.

Verna et aultres. » Ces détails sont fournis par A. Roget[1]. On fit entrer Du Mollard et quelques citoyens. Il répéta son discours de la veille : « Ils demandent, dit Roget, comme devant, qu'ils soient ouys aux Deux Cents, *si on veult éviter émeute*, et, sans la response, retournent ès tavernes, parlent de rompre bras et testes, plustost que souffrir tel préjudice[2]. » Bonivard : ils s'en retournèrent « grondissants en leurs assemblées tavernières[3] ».

Le soir, nouveau souper ; et l'on décide de revenir devant le Conseil le jeudi suivant, et en assez grand nombre pour intimider le Conseil. Ce qui fut fait. Roset, témoin oculaire, dit : « Les débaulchez reviennent, le jeudi 16 mai, en plus grand nombre, la plus part de pescheurs et navatiers, avec espées à deux mains non accoustumées, continuans soubz la conduicte du dict lieutenant, auquel le Conseil apercevant l'intention, donne bonnes paroles pour s'en délivrer[4]. » Le *Sommaire du procès des fugitifs* confirme : « Le jeudy... revindrent en la maison de ville... tellement que aultre ne se pouvoit comprendre, sinon qu'ils voulussent forcer le magistrat si Dieu n'y heult remédié[5]. »

A propos de ces événements, il n'y a rien d'étonnant que Calvin ait parlé de « conspiration ». Roget se hâte de déclarer que « appliquer ce mot à *une requete régulière*, présentée par des Magistrats *élus du peuple* », cela « atteste un appréciateur singulièrement prévenu[6] ». — Et certainement il y a ici « un appréciateur singulièrement prévenu » : seulement il n'y a pas de doute que ce soit A. Roget. Il appelle « requête régulière » une demande faite trois fois, avec une populace armée, dont lui-même a décrit « l'embauchage » ! Et quant à la présence des « magistrats élus du peuple », il oublie ce qu'il en a dit lui-même : « C'était, il faut en convenir, d'étranges officiers de justice que ces Auditeurs du parti de Perrin[7]. » Et, du reste, n'allait-on pas voir le capitaine général Perrin se mettre à la tête de ce que Roget appelle le *pronunciamento* ?

IV

I.

Nous arrivons ainsi historiquement et logiquement à la sédition, qui devait mettre fin à l'existence des Libertins dits *Perrinistes*, en 1555, comme une sédition avait mis fin à l'existence des Libertins dits *Articulants*, en 1540. Dans les mêmes circonstances, les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Mais la sédition était tellement dans le caractère Libertin qu'entre ces deux grandes séditions nous devons en noter une autre, une ébauche de sédition,

1. Roget, [illegible] — 2. Roset, p. 370, 371. — 3. Bonivard, p. 130.
4. Roset, p. 371. — 5. Gautier, III, p. 667.
6. Roget, IV, p. 240, 241. Roget essaie de mettre en doute la troisième démarche des pétitionnaires le jeudi. Mais les éditeurs de Gautier ne peuvent admettre ce doute, en face des déclarations de Roset et du *Sommaire*. Gautier, p. 574, n. 2.
7. Roget, IV, p. 237, n. 1.

celle de 1553... Le 5 février, Ami Perrin, ayant été nommé premier syndic et confirmé dans ses fonctions de capitaine général, pouvait vraiment se considérer comme le prince de Genève. Le lendemain, ses amis manifestent; Philibert Berthelier, et plusieurs jeunes gens, se présentent au Conseil des Deux Cents, « et demandent avec menaces d'être entendus, favorisés par Perrin, Gaspard Favre, et d'autres conseilleurs de leur parti[1] ». Mr. Ed. Favre ajoute : « Cette protestation *revêtit un caractère séditieux* », et : « Une déposition d'Aimé des Arts (du 31 juillet 1556) accentue le *caractère séditieux* de ce mouvement. » La voici : « Une foy, plusieurs jeunes gens... ainsin qu'on tenoit le conseil de Deux Cents, voulurent entrer par force, et avoient ramassé certains gens de mauvaise vie... se disans entre le commung, et que si on ne leur ouvroit la porte, qu'ils la romproist, et iroient sonner la grosse cloche pour esmovoir le peuple, tellement que au pourchas de Amied Perrin, Gaspard Favre, P. Vandel, Henri Chabod et aultres estans au Conseil, les dictz desbochez entrèrent dedans et heurent accèz, *tellement que allors se cuida desja lever une grosse sédition*[2]. »

Les Libertins s'essayaient, et montraient ce dont ils étaient capables : une sédition n'était pas pour les effrayer. — Et la principauté de Perrin étant en jeu, ses amis eurent recours à la sédition nouvelle. C'est le propos tenu par Philibert Berthelier lui-même : « Nous ne souffrirons pas qu'on fasse des bourgeois, car nous cognoissons que c'est pour anéantir une maison d'un Perrin et des Favre : et par le sang Dieu, qu'on ne le feroit pas, *car il falloit que ces deux maisons régnassent*[3]. »

2.

Nous voilà au jeudi 16 mai. La troisième manifestation des pétitionnaires eut lieu dans la matinée. A midi, les chefs dînent ensemble à Longemalle. — Puis Perrin amène quelques affidés à sa métairie de Prégny pour goûter. Calvin le raconte d'après les aveux faits, avant leur supplice, aux Juges et à lui, par les deux Comparet. En chemin, Perrin excite ses invités par des paroles appropriées, leur parlant de cinq cents hommes (*quingentis*) qui arriveraient d'ailleurs (*aliunde vocandis*), pour la garde de la Ville. Pendant le goûter, comme quelqu'un revenait sur ce propos, Perrin, gêné par l'arrivée des domestiques (*opificum*) fit faire silence, en disant en allemand *Schwik! Schwik*[4] *!* — Chut! Chut! Il leur dit aussi que sa maison, étant hors des limites de Genève, pourrait servir d'asile en cas de malheur[5]. — Le *Mémoire explicatif* fait allusion à cette conversation de Perrin avec les Comparet en ces termes : « Item que le jour mesme de la sédition, Perrin avoit dict aux dicts deux frères, qui commencèrent, que si quelcung faisoit à Genève quelque chose, il y avait lieu

1. Ed. Favre, *Gaspard Favre et sa donation aux fugitifs* (1556), 1909, p. 33. — 2. *Ibid.*, p. 33, n
3. Déposition de Jean Droz, 5 août 1555. *Reg. Aff. crim.*, vol. I, f. 147, cité par Ed. Favre, p. 40, n 1.
4. Comme Calvin ne savait pas l'allemand, il n'a certainement pas inventé ce détail. — 5. XV, p. 680

prochain hors des franchises pour le retirer : item qu'il falloit avoir quatre ou cinq cents hommes d'ailleurs pour avoir main forte de leur costé contre les Françoys, pendant le Conseil[1]. » — Il n'y a aucune raison pour douter d'un fait si vraisemblable et raconté avec une si minutieuse précision.

Après le dîner et le goûter, le souper. « Le soir, raconte Roget, le personnel militant du parti perriniste s'était donné rendez-vous pour souper dans deux tavernes distinctes...[2] » Les chefs « étaient attablés à Saint-Gervais, chez Jacques le Munier », Perrin, Vandel, etc..., avec un groupe « de navatiers et autres gens de maigre étoffe ». Perrin payait : un écu. Une autre fraction du parti était à Longemalle, chez le pâtissier Thomas, où elle soupait à « deux sous par tête », et l'on y parlait des « bourgeois », qu'ils pourraient bien être dangereux, et que le Roi, sous l'ombre de l'évangile, « pourroit bien icy envoyer tant de François qu'il y auroit du mal[3] ». Puis, levant la séance, Verna et ses navatiers allèrent rejoindre à Saint-Gervais leurs chefs.

On continua à boire ensemble. On buvait depuis midi. Roget cite : « Ils buvoient aux bons genevoysans. Chabod dit qu'on avoit trouvé des armes aux François, sur quoy Perrin et Vandel disoient : « Vous voyez, vous voyez, que c'est de ces François, ils apportent desja des arnets à belles charrettes ; et le dict Perrin monstrait au doigt cestuy et l'autre navatier, disant : « Voiez-vous ceux-là, ils ont mieux servi Genève que tant de François ne feront jamais[4]. »

Ainsi flattait le plus petit peuple, le chef de l'opposition. Roget admet. Gautier nous renseigne un peu plus sur les propos alors tenus. « Après avoir bien animé leur colère par des discours de cette nature », les chefs indiquèrent qu'il fallait s'en prendre tout d'abord à Baudichon, celui qui avait remplacé au Conseil G. Favre[5]. On le désignerait aux coups de la bande, « sous le nom de Grand Crucifix ou de Grand Jésus[6] ». Sur quoi nous observons que voilà

1. *Mémoire justificatif*, dans Gautier, III, p. 675. — A. Roget trouve que ce « conciliabule rural ne saurait avoir aucune importance (!!) » Il reproduit inexactement les paroles de Calvin. Calvin a dit « cinq cents hommes (*quingenti*) ». Roget traduit « Quinze cents hommes », et il conclut : « Calvin nous parait s'être empressé de recueillir cette *rumeur* pour rendre le chef de ses adversaires odieux aux magistrats suisses, en donnant à entendre qu'il avait des intelligences avec l'étranger » (IV, p. 245, n. 2). — Mais il ne s'agit pas d'une rumeur, il s'agit d'une déclaration faite aux magistrats et à Calvin lui-même. Et, comme ne peuvent s'empêcher de le faire remarquer les *Éditeurs* de Gautier : « Nous devons ajouter, toutefois, que ces assertions se retrouvent dans le *Mémoire justificatif* » (III, p. 576, n. 4). — Elles se retrouvent également dans le *Sommaire officiel* signé Roset : « Tant par le dit Perrin, Comparetz, que le Bouron fut dict qu'il serait bon d'avoir troys ou quatre cens hommes pour nous garder pendant que nous serons en Conseil Général ; et le dit Bouron disoit : « Il seroit bon d'avoir troys ou quatre cens de nos subjectz. » (*Ibid.*, p. 668). — Quel est le sens exact des mots dont s'est servi Calvin : « d'ailleurs » ? des « étrangers » ? des « sujets » ?

2. Roget, IV, p. 245.

3. *Ibid.*, p. 246. — L'après-midi, F. Perrin avait dit qu'il serait bon « d'avoir main forte de leur costé contre les Françoys ». — Le soir, Verna dit « que le roi de France pourroit bien envoyer tant de François, qu'il y auroit du mal ». Les deux propos s'attestent l'un l'autre, ils trahissent la même préoccupation.

4. *Ibid.*, p. 247.

5. Le *Livre de la Sédition*. « En celuy banquet, aucuns d'eux conspirèrent d'aller assaillir Baudichon, et de le tuer à l'heure qu'il debvoit aller à l'escharguet (qui est celuy qui est commis sur ceulx qui font le guet). Car ilz sçavoient qu'il debvoit faire l'escharguet cette nuit » (f. 70). — 6. Gautier, p. 577, 578.

encore un de ces détails précis qui ne s'inventent pas après coup ; et que de plus, en effet, peu de temps après, la bande se précipita vers la maison de Baudichon. « En un mot, dès que nous aurons une fois pris les armes, il ne nous les faudra point mettre bas, que nous ne soyons fait justice à nous-mêmes de tous nos ennemis, et de tous les protecteurs des Français[1]. »

Le Sommaire du procès des fugitifs raconte un autre fait. A la fin du dîner de jeudi, comme Vandel trouvait Perrin trop froid, « Perrin levant la main, dict : « Messieurs, nous protestons que ce que nous faisons est pour l'honneur « de Dieu et de Genève » ; à quoy tous respondirent levans aussi la main : « Ainsin soit-il » ; et en outre y heult ung autre complice qui dit : « Et Mes- « sieurs, qui tochera l'ung tochera l'aultre », et les autres respondirent : « Ouy, « ouy, et s'entend bien »[2], et disoit led. Vandel entre autres choses : « Nous « sommes maistre de l'artillerie et du clocher » ; et plusieurs autres parolles de conspiration et complot qui furent là tenues, et poya Vandel led' dîner[3]. » Ce qui est confirmé par Froment : « Ils s'assemblèrent au grand bellouart de Longemalle, où ils levoient tous la main disant : « Celuy qui touchera l'ung, « touchera l'autre, et ainsi nous aurions ce mot de guet : Vive Dieu et « Genève[4]. »

Et Bonivard conclut : « D'où advint que ce jeudi de may, en souppant et faisant collation, à beaux cops de lengue de déchicquetter ces François et porte-françois, après que la lengue heut faict son office, le vin esmeut les pieds et les mains à faire aussy le leur, et n'heurent pas loysir d'attendre le terme leur donné par leurs capiteines[5]. »

V

I.

Balthasar Sept et Pierre Verna avaient pris le devant. « J'ouis, rapporte P. Levet, que les Comparet disaient en blasphémant, que les premiers qu'ils rencontreroyent, que les tueroyent. » Comparet le jeune se précipite sur Dumont, le serviteur du conseiller Pernet, « lequel avec Baudichon était le plus détesté » ; et ce serviteur raconte ce que Roget appelle « sa mésaventure » : « Un homme (Comparet) me dit tout bellement : « Où allez-vous ? Qu'estes-vous ? » et pensant que ce fust Panissod je luy dis : « Que dictes-vous, secrétaire ? » Sur quoy le dit homme soubdain tira une baguette de dessoubz son manteau, de laquelle

1. *Ibid.*, p. 578, n. 1.
2. Le *Livre de la Sédition.* « Et aucuns avoient un mot de guet secret, à savoir *modicum*, entendant par *modicum* de tuer un peu celui quand on dirait *modicum* » (f. 7).
3. Gautier, p. 66. — Ces propos auraient été tenus à Longemalle au dîner, en revenant de la manifestation devant le Conseil.
4. Le *Livre de la Sédition* (f. 6 et 6ᵛ).
5. Bonivard, p. 136. — « Le vin meslé avec la rage, avança le comble de leurs gestes. » Roset, p. 372.

il voulut me frapper. Mais j'evitai le coup en me reculant, et luy dis : « Ne vous « approchez point de moy. » Alors il me jeta une pierre qui me bailla ung coup au col, dessoubz le menton, comme appert par la vision oculaire[1]. Ayant receu, je mis la main à l'épée, et, tout esbahy, criay : « Voici des brigands. » Et Roget note que ce coup fut la seule voie de fait un peu grave commise dans tout le cours de l'échauffourée et que la contusion ne fut pas bien sérieuse, puisque le lendemain le blessé déposa lui-même devant le juge[2].

La troupe était ainsi arrivée, et se massait devant la maison de Baudichon. D'après Bonivard, les Libertins avaient couru contre la maison de Baudichon, criant : « A l'arme, Messieurs, contre le trahistre de Baudichon, qui ha plus d'une trantaine de François en sa maison, armez pour massacrer les paouvres enfants de la ville. » Or Baudichon « estoit alors en la boutique du sindique Aubert, avec luy, essaiant quelque monnoie, avec seullement deux françois, sans armes, qu'ils havoient appelés pour la meme affaire ». Le Syndique « fit soubdain retirer *Baudichon* en sa maison[3] ». Et Roset : « En ceste confusion, ils s'advisent d'assaillir la porte du conseiller (Baudichon) ; qu'ils cherchaoient à mort, et crient que les François y sont tous armez. Or s'etoit-il *retiré* dedans pour oster occasion de combat, parce qu'ils le haïssoient par dessus les autres, et *priait Dieu avec sa compagnie,* et voicy que quelqu'un remue la barre ferrée, derrière la porte, sus le pavé, qui fit tel bruit, que les séditieux s'en reculent, estimans que c'estoient armes[4]. » On voit que les deux récits ne se contredisent pas et se complètent[5].

Et cependant Roget essaie de nier l'attaque de la maison de Baudichon. Il est bien forcé de reconnaître que le témoignage de Roset, témoin occulaire, « *ne manque pas d'un certain poids* ». Mais il invoque le *silence* des autres témoins[6]. Par malheur pour lui, les Éditeurs de Gautier sont obligés de lui faire observer[7] qu'en avançant que « Bonivard ne mentionne pas d'attaque contre la mai-

1. Notons à propos de Bouron, à Prégny, chez Perrin : « Il montra à Comparetz une pierre et en avait une autre en son sein et lui dict : « J'ay trové des miches, voicy bon pour estourdir ung homme » (*Sommaire*, signé Roset, V, p. 668).

2. Roget, IV, p. 249, n. 1. — « Les deux frères patissiers (Comparet) crient sur le conseiller : *Au traitre !*... L'ung des Sindiques... appréhende l'ung des frères ; tout incontinent il fut environné des complices criant : « Au traitre ! François, tue, tue » par tant de fois *qu'il ne souvient plus du nombre. Bien sçay-je* que le crédit du sindique et de l'escharquet y estoit fort petit. Cette parolle retentissait en l'air. *Les François saccagent la ville,* et toutes fois n'y en fust pas veu un seul. » Roset, p. 372.

3. Bonivard, p. 136, 137. — 4. Roset, p. 373.

5. Ils sont à leur tour complétés par le *Livre de la Sédition* : « Baudichon parlait avec le second sindique (Aubert) des affaires de la ville et principalement d'un qu'on disoit estre faulx monnoyeur (c'est pour cela qu'ils essaient la monnaie) et pour donner ordre de le faire prendre » (f. 7^v, 8).

6. Roget lui-même cite la déclaration d'un témoin « que venaient par derrière fendre la maison du Sr. Baudichon » (Roget, p. 351, n. 2). Et il concède que « s'il y eut une attaque, ce ne put être qu'une démonstration d'un ou deux individus et non un assaut en règle ! ! » (*Ibid.*).

7. Note des Éditeurs Gautier, III, p. 582, n. 2. — Les Éditeurs ajoutent : « Le réquisitoire du procureur général contre Vandel dit expressément que les séditieux s'assemblèrent devant la maison de J. Baudichon « faisant grandes crieries troubles et émotions, ayant leurs espées desgaynées. » Il est donc à croire

son de Baudichon ». « il se trompe » du tout au tout, puisque Bonivard au contraire, est très explicite, et dit : les séditieux « s'efforcèrent de rompre la porte[1] ».

Bel exemple, singulier et persévérant, du parti pris obstiné du si honnête homme qu'était A. Roget !

2.

A côté de la maison de Baudichon, était, nous venons de le dire, la maison du Syndic Aubert, apothicaire de son métier. La femme du syndic s'écrie : « On se bat, donne la chandelle ! » Et le syndic sort avec sa chandelle[2]. Il saisit Comparet. Celui-ci le repousse en criant Santique ! Santique ![3]

Et les compagnons, attirés par le bruit, arrivent pour lui prêter main forte. « Il n'ira pas (en prison) crient-ils ; nous le fiançons corps pour corps, et bien pour bien. » Verna, le cabaretier, toujours ardent, interpelle le syndic : « Tu es Henri Aubert, hormis le syndicat, et je suis aussi bon citoyen que toy. »

Altercation entre Balthasar Sept et François Baudichon. « Retire toy, François ». « Retire toy toi-même, repars Baudichon, car je suis de l'exarguet ». « Il n'est pas passé 9 heures », dit Sept (le guet ne commençait qu'à 9 heures). « Si sont passés, réplique Baudichon, retire-toy ou tu t'en trouveras maulvais marchand. » Et Verna, le cabaretier, de crier : « Est-ce que nous endurons ces François, ces traîtres ? »

« Au dire de plusieurs témoins, continue Roget, c'était en proférant de furieuses menaces que les citoyens se rendaient sur le lieu, où avait éclaté le tapage... Par le sang Dieu, nous en boutterons tant bas de ces francillons »... Le tumulte causé par la résistance de Comparet aux ordres du syndic allait en augmentant, et le cri : aux traîtres ! aux traîtres ! retentissait sur toute la ligne, lorsque le détachement chargé de faire le guet se présenta, et peu après arriva Perrin.

Comme il s'agit de l'intervention du chef, nous allons donner textuellement les « informations » recueillies le 24 mai 1555, en Conseil, dans une sorte de débat contradictoire entre Perrin et Aubert, le Syndic. C'est une scène bien pittoresque et bien pittoresquement narrée. Le secrétaire écrit sous la dictée des témoins : « Sur ce qu'est esté faist lecture des prédites informations, et que le capitaine Perrin ayant ouy les charges et dépositions des témoings faisant contre luy, en ce qu'ilz disent qu'il tira le baston tant qu'il pouvoit au sindique criant :

que, s'il n'y eut pas d'attaque en règle contre la maison, il y eut du moins un rassemblement devant celle-ci, des menaces proférées, et quelques coups donnés contre la porte. »

1. Bonivard, p. 139.

2. « Luy fut sa chandelle par trois fois estaincte, et par trois fois rallumée ; et cependant qu'elle estoit estainte recevoit de beaux cops de poing en l'estomac » Bonivard, p. 138.

3. Au Bourg-de-Four, Jehan Roural armé, dira : « Quelz messieurs ? Non, non, allons les prendre, et les jettons au Rosne... disant des Srs sindiques... c'estoit Santique... c'estoit Santique Santiquet » (*Sommaire*, signé Roset, p. 669).

nous le tenons ; disant ledit Perrin que cela n'est pas vray et que les tesmoings qui en parlent sont faux tesmoings, desloyaux, traitres et meschants, et que telz il les veult maintenir ; et qu'il s'en tient à la relation du seigneur sindiqne Auber. Le Conseil a arresté que le dit Seigneur sindique face sa relation, par le serment qu'il ha à Dieu et à Messieurs, suyvant quel arrest il l'a faicte comme s'en suyt : à savoir que par le serment qu'il ha à Dieu, et à Messieurs, et jouxte sa conscience, et la damnation de son âme, ainsin qu'il estoit *au tumulte*, au carré du Molard, survint le Seigneur Perrin, sur sa mule, lequel luy dict : Monsieur le sindique, estez-vous ycy ? qui a il, qu'est cecy ? Et lors plusieurs crioient : on est sorti de chez Baudichon en armes. A quoy le d[t] seigneur sindique dict au dict Perrin : Capitaine, ne vous mettez point en furie, car je suys icy, et ne puys poinct avoir audience pour compter (conter) l'affaire. En après, le dit Perrin dessendit de sa mule, criant qu'on se retira, et print le baton sindical par le sommet, le levant contre hault, et disoit : levez ce baston ; et le dit sindique le tenoit par dessoubz disant : il est assez hault. Et sur ce furent, tousjours en la troupe, poussez contre la Fusterie. Et le d[t] Perrin tiroit le baston tant qu'il pouvoit, et luy le sindique le tiroit par dessoubz ; et luy dict : laissez ce baston ; et le d[t] Perrin se caschant contre la teste dud[t] sindique lui dict : n'est-il pas mien que tien le baston ? ne suys-je pas capitaine général ? Et led[t] sindique luy dict : Il est mien, non et pas à Vous ; on le m'a baillé, ne suys-je pas sindique ? Et sus ce led[t] Perrin cessa de le tirer et le laissa aller [1]. »

Le syndic se dirigea vers l'Hôtel de Ville. Il fut rejoint par un autre syndic, Pierre Bonna. Et Perrin qui désirait beaucoup, pour en imposer à sa troupe, avoir le *bâton syndical,* ce signe presque superstitieusement respecté de l'autorite légitime [2] fit une nouvelle tentative. Bonna raconte : « Le dit Perrin me vint après, et mit la main au baston sindical, et me l'osta tellement que j'en fus dessaisy, et que je luy dis : « Vous me faites force. Je m'en vay à la maison de « ville à recours. » Mais Perrin n'avait rien d'un chef d'émeute, sauf la vanité. Il fut effrayé. Et courant après Bonna : « Hai ! que voulez-vous faire ? Tenez vostre baston. Ne dictes mot de cecy, que de celuy ne soit parlé. » Et il essaya d'empêcher les syndics d'entrer à l'Hôtel de Ville, leur conseillant de renvoyer

1. *Carnet des dépositions* des tesmoins examinez contre les séditieux, en l'an 1555 (*Archives de Genève.* Portefeuille 19, P. C., 11[e] série). — Ce carnet est écrit presque tout entier de la main de Roset, et contient évidemment les procès verbaux des interrogatoires. La première feuille porte une signature de Roset. La dernière page est tout entière occupée par une immense et magnifique signature de Roset, avec ces mots au bas : « Louange au Seigneur, qui a heu pitie des siens, révélant l'iniquité, et soubtenant justice. »

2. Calvin : « Dans ce peuple, le respect pour le bâton sacré a toujours été si grand que son seul aspect, non seulement a suffi pour calmer les troubles les plus grands, mais même que la violence, qui allait aboutir à l'effusion du sang, a été arrêtée » (XV, p. 680). — Bonivard : « Si est le baton du sindicat, à Genève, en telle révérence, qu'il n'y ha mutin, qui ne le craigne, plus qu'armeures, qu'on luy sçeust présenter » (Bonivard, p. 141). — Et voilà pourquoi Calvin, à propos de Perrin, a pu écrire : « Il a été fait aux syndics une violence telle que, aussi loin que l'on remonte, aucun exemple semblable n'est cité » (Calvin à Bullinger, XV, p. 641).

les gens. Finalement, Bonna donna l'ordre à Perrin de le suivre. Il était environ minuit [1].

3.

Mais pendant que tous ces épisodes se déroulaient dans les Rues Basses, entre le Molard et la Fusterie, il s'en déroulait d'autres non moins significatifs au Bourg-de-Four [2], où habitait Vandel. Il s'était retiré chez lui, vers 9 heures du soir, comme nous l'avons vu, après le souper à Saint-Gervais. « Vandel, dit Roget, qui exerçait l'office de capitaine du Bourg-de-Four, s'était mis en mouvement pour faire venir les gens ressortissant de sa capitainerie, et son épouse Amblarde avait rempli à cette occasion, avec un zèle tout viril, les fonctions d'adjudant [3]. »

« J'estois hier en ma couche, dépose Perceval Roguet, et la dame Amblarde vint heurter à ma porte, criant : « Perceval, lève-toi ! », et lorsque j'eus dit : « Qui est là ? », elle répondit : « Je suis l'Amblarde, lève-toi, mon fils ! » Toutefois ne me levai pas. Lors elle tourna crier et dit : « Lève-toi, ton capitaine te demande ! », et je dis : « Je suis mal dispos, car j'ai pris médecine, et n'ai point de chandelle ». Elle, tantost après, m'envoya une chandelle allumée, par Estienne, sa fille, laquelle me dit : « Ne prenez pas de vos armes, car mon père « vous en baillera des siennes, ung morillon et une maille ; prenez tant seule- « ment vostre espée. »

Dame Amblarde va ainsi de maison en maison, aidée du reste par d'autres femmes, non moins excitées. Les bourgeois se précipitent aux fenêtres, en chemise. On leur crie : « M. le Capitaine Vandel et sa femme vous prient que vous veniez tout incontinent au Bourg de Four, car les François veullent tous tuer ceulx de la ville. »

Il y a bientôt au Bourg-de-Four deux à trois cents personnes en armes. « Il semblerait que cette dernière localité, dit Roget, eut été désignée par Perrin et Vandel comme rendez-vous pour leurs partisans, car nous y voyons accourir plusieurs des personnages, qui s'étaient mis en avant dans la rixe du Terraillet. » Et l'on fait courir les bruits les plus insensés contre les Français. On crie : « Il faut aller chercher les François dans leurs maisons ! » « Par le sang, il fault dépécher tous ces François et ceulx qui les maintiennent ! » « Sus ! Sus, qu'on démarche sur ces Francillons. Ces santiques, quelle justice ! » On agite les piques, et le vieux cri genevois retentit : Au Rhône ! Au Rhône ! Roget

1. Roget, IV, p. 253-255.

2. Le *Livre de la Sédition* : « Au Bourg-de-Four, faisans un grand feu pour mieux s'assembler et se coignoistre » (f. 8v).

3. Le *Livre de la Sédition* : « Et pour ce que son mary ne pouvoit aller comme capitaine en diligence à l'assaut, causant ses gouttes, ou par la crainte de recevoir quelque orion, elle fut son lieutenant, et s'en alla jusques à Longemalle, de maison en maison, pour faire lever les compagnons d'armes, et venir à l'assaut contre ces paouvres estrangiers, qui dormoient » (f. 9).

reconnaît que toutes ces excitations étaient de pures calomnies, lancées par les lieutenants de Perrin. « C'est en colportant la nouvelle qu'on avait fait des approvisionnements clandestins d'armes, et que de nombreux hommes armés étaient sortis de la maison de Baudichon, que les lieutenants de Perrin se flattaient de soulever la population. Cependant ce fait de la sortie d'hommes armés de la maison de Baudichon n'est point démontré, et il est même tout à fait improbable... La question : Avez-vous vu sortir des gens armés de chez Baudichon ? fut posée à un grand nombre de témoins, même à des témoins du parti perriniste, tous répondirent négativement. » Pendant ce temps[1], le Conseil siégeait à l'Hôtel de Ville ; il fit appeler Vandel qui s'y rendit, et quelques heures après la sédition avait échoué[2]. « Le vacarme épouvantable s'évaporait en paroles » dit Roget, et Calvin : « Contre toute espérance et par l'intervention divine, la tempête s'est apaisée[3]. » Et le Conseil remit au lendemain, « à cause de l'heure tarde », les informations sur la source et l'origine de la sédition.

VI

Voilà les faits. Qu'en pensent les historiens ? En l'espèce, il va nous suffire d'examiner la pensée d'A. Roget, qui est le défenseur le plus autorisé des Libertins, celui que suivent pas à pas Ch. Dardier et les *Éditeurs* du III[e] volume de Gautier[4] ! Il a dit la vérité reçue.

1.

Or A. Roget n'a pas une pensée ; il en a deux. D'après lui, le tumulte du 16 mai fut seulement une « *démonstration* bruyante dirigée contre les Français, et devant, par contre coup, atteindre Calvin et la majorité gouvernementale[5] ». Mais, après la première pensée, vient la seconde : « Nous nous trouvons en présence non pas d'une insurrection, mais d'une sorte de *pronunciamento*[6] ». Or quelle différence y a-t-il entre une *insurrection* et une sorte de *pronunciamento ?* Aucune : un *pronunciamento* étant, par définition, une sorte d'insurrection[7].

1. Le *Livre de la Sédition* : « environ onze heures, la nuit » (f. 9).

2. A. Roget, IV, p. 248-263. — 3. XV, p. 682.

4. Il n'y a pas lieu de discuter l'opinion des Galiffe ou de James Fazy, le dictateur révolutionnaire, radical et catholicisant, de 1848. Selon Galiffe fils, c'était « un coup d'Etat monté d'avance par le parti calviniste ». « C'est un fait *qui saute aux yeux* » (Galiffe, *Procès Perrin et Maigret,* p. 104. Voir A. Roget, IV, p. 265-266).

5. A. Roget, IV, p. 266. — 6. *Ibid.*, p. 267.

7. M. E. Choisy : « S'il n'y avait pas eu de conspiration, de complot, *dans le sens strict du terme,* il y avait eu intention positive et volonté de renverser l'institution théocratique » (Choisy, p. 183). M. Choisy désigne de ce terme, à notre sens inexact, le gouvernement genevois. Mais ici encore quelle différence y a-t-il entre une conspiration et un complot, entre l'intention positive et la volonté de renverser le gouvernement ?

Le raisonnement de Roget ressemble à son langage. Ici encore il concède ce qu'il voudrait contester. Il concède les dîners et les soupers, et l'intention des chefs d'exciter leur bande ; il concède « l'embauchage des gens du peuple[1] » ; il concède qu'après avoir connu la sommation faite à H. du Mollard d'avoir à dire qui l'avait « ésmu et forcé » à aller au Conseil, « il se peut bien que les promoteurs de la démarche aient voulu prévenir toute recherche par une levée de boucliers[2] » ; il concède que « les Perrinistes, acculés dans leurs derniers retranchements, *n'entrevoyant pas la possibilité de reconquérir leur ascendant par des moyens légaux,* se proposaient de frapper prochainement *quelque coup décisif*[3] ; il concède le complot ; ils *se proposaient,* en excitant contre les Français la partie la plus turbulente de la population, de *provoquer un conflit,* dont ils se réservaient de tirer parti[4] » ; il concède la « prise d'armes », dirigée par le capitaine général, et sa double tentative pour s'emparer du bâton syndical ; il concède que Vandel « s'était mis en mouvement pour faire venir les gens ressortissant de sa capitainerie », et « que l'appel adressé par Vandel aux gens de sa capitainerie est *une de ces circonstances suspectes, qui portent à admettre un programme de mouvement insurrectionnel prémédité*[5]. » « Il semblerait que le Bourg de Four eut été désigné par Perrin et Vandel comme rendez-vous pour leurs partisans[6] ». En vérité, le plaidoyer de l'avocat peut suffire comme réquisitoire du procureur. Si tel est le minimum possible d'accusation, les Libertins sont suffisamment atteints et convaincus des actes dont A. Roget veut les absoudre.

En conséquence, les avocats des Libertins n'ont pas le droit de dire que les événements du 16 mai ont été un simple *prétexte* pour la répression qui suivit. Un *pronunciamento* et un *pronunciamento* dans les conditions reconnues, n'est pas un prétexte[7], c'est une raison suffisante pour que ces auteurs soient fusillés. Si cela est vrai aujourd'hui, que devait-il en être au XVIe siècle ?

2.

Mais, malgré tout, il s'agit d'innocenter le plus possible les Libertins, et d'accuser le plus possible Calvin. A. Roget plaide donc les circonstances atténuantes. Les deux Comparet n'étaient « guère coupables que d'un délit de tapage nocturne[8] ». — « Un *tapage nocturne* », reprend Ch. Dardier. — Et les Édi-

1. A. Roget, IV, p. 239, n. 1. — 2. *Ibid.*, p. 242. — 3. *Ibid.*, p. 243.
4. *Ibid.*, p. 247, 248. — 5. *Ibid.*, p. 256, n. 2. — 6. *Ibid.*, p. 257.
7. « Le point de départ, ou pour mieux dire *le prétexte* des exécutions sanglantes » (Roget, IV, p. 312). « Un tapage nocturne... servit de *prétexte* à une odieuse répression juridique » (Ch. Dardier, article *Libertins*, dans l'*Encyclopédie* Lichtenberger, VIII, p. 267). « ... que le *prétexte* » (Gautier, III, p. 644, n. 1). Eugène Choisy : « ... les exécutions sanglantes dont le tumulte du 16 mai fut, non pas le prétexte, comme dit Roget, mais bel et bien la cause. » E. Choisy, p. 183.
8. Roget, IV, p. 267.

teurs de Gautier : « C'est un délit de *tapage nocturne*, que les magistrats eurent le triste courage de punir de la peine capitale[1]. »

L'idée et l'expression remontent à James Fazy, le dictateur révolutionnaire : « Sans l'échauffement des partis, toute cette affaire eut passé pour une simple *dispute de nuit*. » Roget trouve que J. Fazy « n'a pas grand tort[2] », et les *Éditeurs* de Gautier trouvent qu'il a tout à fait raison : « C'est, croyons-nous, en deux lignes, l'expression de la vérité[3]. »

Mais l'expression vient de plus loin encore ; elle se trouve dans le *Mémoire* allemand des Libertins eux-mêmes, de 1556[4]. Gautier traduit : « Simple querelle de nuit », et E. Dumant « tapage nocturne[5] ».

Il n'est pas étonnant qu'un pareil plaidoyer ait été tenté par J. Fazy et les Libertins. Mais il est étonnant que des historiens comme Roget et les Éditeurs aient osé le reproduire. Car voici la gageure à laquelle ils ont été acculés : d'un côté, ils s'efforcent de croire qu'il s'agit du plus minuscule et du plus insignifiant des délits, dispute de quelques passants avinés, la nuit, et, de l'autre côté, ils reconnaissent qu'aucun événement n'a eu dans l'histoire de Genève une importance aussi grande. « Un des épisodes les plus palpitants de nos Annales », dit Roget ; et encore : « Il est certain qu'il n'y a pas d'événement dans l'histoire intérieure de notre cité, qui ait entraîné des conséquences aussi graves et aussi étendues[6]. »

Ainsi après avoir mis contre eux les faits, ils mettent contre eux la logique même, la logique intime des faits. Et pourquoi ? pour finir par se contredire une fois de plus. Roget reconnaît que l'admission des bourgeois « détermina l'explosion d'une mine *chargée depuis longtemps* ». Il signale « les préoccupations des partis qui prévoyaient une collision[7] ». Il avoue que ce fut « le dénouement inattendu *d'une crise prolongée* », et que Calvin « pressentait ». « A Genève s'engageait pour lui et sa cause *une partie suprême et décisive*[8]. » Qu'est devenu le petit et insignifiant tapage nocturne ?

La vérité, c'est que cet événement, quelle que soit la forme et l'apparence qu'il ait revêtue, ouvre toute la période nouvelle de l'histoire de Genève, et ferme comme une conclusion inévitable la longue période de luttes, qui avait commencé avec l'établissement de la Réforme elle-même, et s'était tout particulièrement continuée dans les quatorze années qui vont de 1541 à 1555. Loin d'être une bagarre, et une bagatelle, les événements du 16 mai furent le produit logique, inévitable, de la mentalité de toute une partie de la population et de toute une période de l'histoire. Il y avait deux esprits absolument inconciliables. Et du moment que les Libertins ne voulaient pas se transformer, du moment qu'ils voulaient se mettre en travers des événements, et qu'avec leur esprit léger et séditieux, ils ne reculaient pas devant la force, il était impossible

1. Gautier, III, p. 608, n. 1. — 2. Roget, IV, p. 267, n. 1. — 3. Gautier, III, p. 589, n. 1.
4. Voir plus loin. — 5. Gautier, IV, p. 38, et Dumant, p. 145.
6. Roget, IV, p. 225, 267. — 7. *Ibid.*, p. 229. — 8. *Ibid.*, p. 225.

que la force ne décidât pas. Tel est le sens des événements, et il n'est pas vrai que la souris ait accouché du Mont Blanc.

3.

Ne se tenant pas pour battus, les avocats des Libertins reprennent, comme si de rien n'était : Mais il n'y a pas eu de préméditation ! Et la preuve, c'est que ce « *pronunciamento* » a été fort « étourdiment concerté[1] ». Encore un argument que présentaient les Libertins en 1556. Ils reprochaient à leurs adversaires de faire « un crime... de rien », grâce à de « futiles cavillations ». Il n'est pas « probable », disaient-ils (selon ce que rapporte Calvin), alors qu'ils avaient sous la main une grande troupe, qu'ils se soient lancés témérairement, sans un fort appui, dans la mêlée. — Mais déjà Calvin répondait : « Comme si vraiment il était rare, comme s'il n'était pas fréquent que les méchants se précipitent aveuglés par leur folie[2]. »

Cet argument n'étant pas très bon, A. Roget le reprend sous une forme un peu différente : « La stupéfaction que manifestent les braves bourgeois, brusquement arrachés au sommeil (par la femme de Vandel) ne cadre guère avec la supposition de mesures prises d'avance[3]. » Et encore : « Lorsque les deux chefs de l'opposition *réunissaient ainsi leurs affidés,* avaient-ils formé le plan d'une attaque *immédiate* contre leurs adversaires, dans le but de les faire tomber du pouvoir ? Nous ne le pensons pas ; rien n'indique qu'ils eussent pris leurs dispositions en vue d'un pareil dessein, et ils ne pouvaient se flatter, avec une vingtaine (?) d'adhérents, de s'élancer à l'assaut du gouvernement[4]. » Nous avons souligné le mot *immédiate*. C'est avec ce mot que Roget s'est fait illusion. Mais il ne saurait faire illusion au lecteur averti. En effet, il ne s'agit pas de savoir si les Libertins avaient prémédité une attaque *immédiate* (ce que leurs adversaires ne disent pas), mais s'ils avaient prémédité *une attaque* (c'est cela seul que disent leurs adversaires)[5]. La question de date, introduite ici, sans crier gare, est absolument indépendante de la question de la préméditation. Roget parle date, quand il s'agit de préméditation : de telle sorte qu'en réfutant une objection que personne ne fait, il s'évite la peine de réfuter celle qui est faite par tout le monde. Nous renvoyons Roget, p. 247, à Roget, p. 243. Car il a lui-même cité le passage suivant de Bonivard : « Aucuns hont voulu dire que l'entreprise des capitènes n'estoit pas de commencer le *desbat ce Jeudi, mais le dymenche* matin après le presche... Or Perrin et Vandel estoient d'entendement assez subtil, pour donner ordre à leur affection mauvaise, mais ils ne pouvoient trouver coadjuteurs d'entendement à eux semblables, à cause du dan-

1. A. Roget, p. 267. — 2. XV, p. 683.
3. A. Roget, IV, p. 256, n. 2. — 4. Bonivard, p. 247.
5. Le *Livre de la Sédition* donne l'indication que voici : « Peu d'iceux savoient le jour et l'heure qu'ilz avoient entreprins de s'esmouvoir, comme on l'a bien veu par expérience ; car la nuict de l'auction, plusieurs disoient que ce n'estoit pas encore l'heure et que leurs armes n'estoient pas encore prestes » (f. 6v et 7).

geroit, ils se mectoient; pour quoy, au lieu des sages, leur faillut se servir des fols, lesquels n'heussent rien faict pour eux s'ils ne leur heussent bien donné à boire; et après qu'ils avoient bien beu, faisoient plus qu'on ne leur commandoit[1]. » Et, après avoir cité, A. Roget ajoute : « *Nous sommes porté* à croire que la conjecture, rapportée par Bonivard, est fondée[2]. » — Nous aussi. Seulement, comment A. Roget ne voit-il pas que, si la conjecture de Bonivard est fondée, toute son argumentation ne l'est pas, et qu'il a beau prouver que les Libertins ne furent pas prêts le jeudi, il n'a pas prouvé qu'ils ne *préméditaient* pas d'être prêts le dimanche?

La vérité est donc que les chefs avaient encore besoin de quelques jours de préparation. Mais, dès le jeudi, leurs affidés se trouvaient trop excités de haine et de vin. Il était impossible de les retenir. Et le cas est si fâcheux que, dans un dernier effort pour défendre malgré tout les Libertins, les *Editeurs* de Gautier achèvent de les perdre. « Le traiteur le Munier, expliquent-ils, affirme avoir accompagné Vandel à son logis avec Perrin. C'est en retournant, suivi de Le Munier, que Perrin tomba au milieu de la bagarre. C'est là une présomption bien forte, que ni lui ni Vandel n'avaient organisé une manifestation *pour ce soir-là*? [Toujours la réfutation de l'objection qui n'est pas faite.] Tout au plus *prévoyaient-ils* que leurs partisans, échauffés par les discours et par le vin, feraient quelque tapage. *Mais s'ils se proposaient de tirer parti des manifestations du mécontentement populaire, ils n'entendaient pas se compromettre*[3] ! »

Et voilà les chefs Libertins, accusés par leurs avocats d'avoir poussé leurs affidés au danger, mais, au moment critique, d'avoir usé, pour leurs propres personnes,... de prudence!

I.

Reste une dernière circonstance atténuante, invoquée par Roget : il n'y a pas eu de sang versé par les séditieux... C'est parfaitement vrai. Mais que signifie ce fait?

Nous sommes tout à fait d'avis que Perrin n'avait pas formé le projet de s'illustrer par quelque vêpre sicilienne, et de noyer tous les Français et tous leurs amis calvinistes dans leur sang.

D'abord il faut se rappeler qui était Perrin. Bonivard nous en donne ce portrait extrêmement curieux et ressemblant : « Il estoit fort cholère à entreprendre, tardif à exécuter, car il estoit croyable (crédule) comme Johan Philippe, et, pour peu de faict, consentoit à un desbat, si luy ne l'esmouvoit; mais quant venoit à ruer des cops, sa cholère luy passoit, et laissant l'office de conducteur, prenoit celluy de tractateur, et d'arbitre de paix et se mectoit au milieu pour pacifier; mais il n'y gagnoit rien, car la partie de luy (les adversaires) se meffiant, ce pour cela ne l'espargnoit pas[4]. » Avec raison, les *Editeurs* trouvent

1. [illegible] — 2. Roget, IV, p. 243.
3. Gautier, III, p. 571, note des *Éditeurs*. — 4. Bonivard, p. 57, 58.

que ce portrait, fait de main de maître, doit être ressemblant[1]. Et, en effet, c'est bien ainsi que Perrin se montre le 16 mai. Après avoir surexcité sa bande, il l'abandonne, la laisse à elle-même. Il suit Vandel au Bourg de Four, le centre des opérations ; et puis, sans rien ordonner, sans rien interdire, il se laisse aller aux événements.

A dire le vrai, que voulait-il ? Il voulait manifester sa colère ; il voulait intimider les Français ; il voulait renverser le gouvernement[2], et se mettre à sa place, et peut-être d'autres choses encore. Mais comment ? Par la violence ? sans doute. Mais par quel degré et quelle nature de violence ? Ah ! il est probable qu'il avait oublié de préciser, même dans son esprit. C'était un pauvre chef de bande, et l'on peut douter de ses capacités intellectuelles. Le plus intelligent de tous paraît avoir été Vandel. Mais Perrin était probablement plus vaniteux que méchant. Eût-il été Perrin, sans sa femme, et son entourage ? Il avait épousé une Favre ; mais lui n'était pas un Favre. Et l'on peut soutenir, si l'on veut, qu'il n'avait pas prévu la fin de la sédition qu'il commençait. Si les Français résistaient, l'occasion serait belle de leur tomber dessus. Et puis... on déchaîne la guerre, et puis, sur le champ de bataille couvert de cadavres, on dit : Je n'ai pas voulu cela.

Donc il n'y eut pas mort d'homme. Si la sédition avait éclaté le dimanche, en plein jour, après le prêche, la bande perriniste étant prête, que serait-il arrivé ? Le sang aurait coulé. Mais le soir, après neuf heures, presque tous les honnêtes gens étaient chez eux, et dans leur lit. La bande, peu nombreuse, ne rencontre seulement que quelques personnes officielles, un conseiller, des syndics : les affidés se trouvant vis-à-vis d'eux-mêmes, ne se tuèrent pas. — Pas l'ombre d'un Français ! ils n'en tuèrent pas davantage[3]. Et c'est ce que dit très bien Calvin : « Un cri résonne partout : il fallait massacrer les Français, la ville était trahie par eux ! Mais le Seigneur a merveilleusement monté la garde autour de ses pauvres exilés. Il a plongé les uns dans un tel sommeil, que, au milieu de ce vacarme horrible, ils ont doucement dormi dans leur lit ; les autres, il les a retenus de telle sorte qu'ils n'ont été effrayés ni par les menaces, ni par le danger. Certainement personne n'est sorti de sa maison. Et ce seul miracle de Dieu a eu pour résultat de briser le choc des impies. Aucun étranger ne se

1. Note des Editeurs, Gautier, III, p. 594, n. 1.

2. E. Choisy : « Le but des Perrinistes apparaît clairement : reconquérir le pouvoir en frappant quelque coup décisif. Quand ? Comment ? Ils ne le savaient pas encore. Il arriva qu'à force de semer le vent, ils récoltèrent la tempête. » E. Choisy, p. 176.

3. « Certainement les Libertins n'avaient pas comploté d'égorger leurs adversaires, mais ils étaient décidés à arrêter, de force ou autrement, les réceptions de nouveaux bourgeois. Il ressort clairement d'une étude attentive des textes que le tumulte du 16 mai fut bien près de dégénérer en émeute sanglante. L'autorité du magistrat avait été gravement méprisée, il y avait même eu des actes de rébellion. La fermeté des calvinistes, le courage des magistrats, le calme et le bon sens de la majeure partie de la population, empêchèrent une échauffourée de dégénérer en une grave sédition. Le 16 mai avait montré à quoi tendaient les efforts des Perrinistes. Si leurs menées eussent continué quelque temps encore, il se serait fatalement commis quelque attentat à main armée contre les Réfugiés. » E. Choisy, p. 178, 179.

présenta, il ne put y avoir conflit. Ils avaient en effet décidé, comme on le vit clairement plus tard, que s'ils étaient attaqués, ils se défendraient; puis, si quelques-uns étaient tués, ils se jetteraient sur les autres, comme si c'était nous qui eussions commencé la sédition[1]. »

Roget croit pouvoir railler. « Pas nécessaire, dit-il, de recourir à une intervention spéciale de la Providence pour expliquer que des personnes, dont les oreilles étaient frappées par des clameurs du caractère le plus menaçant, n'avaient mis aucun empressement à descendre dans la rue[2]. »

Mais, au contraire, il est assez remarquable que tous les Français, entendant un grand vacarme, n'étant pas prévenus, ignorant tout, aient tous compris ce dont il s'agissait, et qu'aucun d'eux n'ait eu ni la curiosité, ni la velléité de s'informer. Calvin, qui croyait en la Providence, a très bien pu la remercier, car si le sang n'a pas coulé, il n'y a pas lieu d'en féliciter Perrin, et encore moins ses affidés.

3.

Roget est l'avocat des Libertins, avec son calme, sa bonhomie qui l'abandonnent rarement, sauf quand il s'agit de Calvin. Les *Éditeurs* de Gautier sont les avocats des Libertins avec plus de vivacité, de nervosité. Les *Éditeurs* suivent et approuvent Roget : « Le jugement porté par Roget sur le tumulte du 16 mai nous paraît définitif. » Or ce sont ces approbateurs qui ont été obligés de noter plusieurs fois les observations si tendancieuses de Roget, quand il essaie de nier la troisième demande des pétitionnaires, quand il essaie de nier l'attaque de la maison de Baudichon, etc. Mais, enfin, ils approuvent pleinement, et même ils apportent une justification nouvelle des Libertins. Ils montrent Perrin « disposant d'un certain nombre d'hommes résolus, qui lui étaient aveuglément dévoués » ; ils montrent « le gouvernement surpris par l'événement, ne disposant presque d'aucun moyen matériel pour résister ». En conséquence « il n'eût pas été difficile à Perrin, semble-t-il, s'il avait été homme à saisir l'occasion », de s'emparer de l'Hôtel de Ville, de saisir ses principaux adversaires et « d'obtenir la sanction du coup de force ». « C'eût été sans doute un flagrant attentat à la légalité, mais qui, en tout état de cause, n'eût pas eu pour les Perrinistes de plus graves conséquences que la folle (?) et inoffensive (??) équipée, dont le seul résultat fut de fournir un prétexte (?) au parti calviniste pour écraser définitivement ses adversaires[3]. » Il faut remercier les *Éditeurs* de la grande franchise avec laquelle il font voir que le gouvernement de Genève et les calvinistes étaient à deux doigts de leur perte, que leur sort était entre les mains de Perrin, et que, d'après eux, les *Éditeurs*, tout dépendait de la volonté de Perrin. — Et en face de cette force de Perrin, et « du certain nombre

1. XV, p. 681, 682. — 2. A. Roget, IV, p. 264.
3. Note des *Éditeurs*, Gautier, III, p. 588, n. 4.

d'hommes résolus », que devient la pauvre vingtaine d'acolytes, dont parle Roget? — Les honorables avocats des Perrinistes auraient bien fait de se mettre préalablement d'accord.

En tout cas pourquoi les *Éditeurs* s'étonnent-ils que le Gouvernement ait été de leur avis? A supposer que, au dernier moment, le gouvernement ait été sauvé parce que la décision de Perrin avait faibli, le gouvernement était-il sûr que cette décision ne serait pas plus ferme une autre fois, trois ou quatre jours plus tard? Cette preuve de la toute puissance de Perrin devait-elle être tenue par le gouvernement pour nulle et non avenue? — Si le gouvernément a été de l'avis des *Éditeurs,* il n'a pu faire qu'une chose : ce qu'il a fait.

CHAPITRE TROISIÈME

Les Condamnations.

I. De la sédition à la fuite. — II. Berne et les fugitifs. — III. La procédure. — IV. Les Frères Comparet. — V. Claude-le-Batard. — VI. Berthelier le jeune.

I

Le Conseil, après avoir siégé une partie de la nuit (jeudi 16 mai), avait décidé de faire arrêter immédiatement les deux frères Comparet, et de renvoyer au lendemain le soin de « prendre bonnes informations du tout, de la source et origine de la sédition [1] ».

Vendredi 17, Conseil et enquête judiciaire. Vingt témoins sont entendus. Perrin, Vandel et leurs amis assistent aux séances du Conseil, « avec tous les dehors de l'assurance [2] ». Même Balt. Sept prend l'offensive, se plaint d'avoir été menacé « hier, faisant son office » ; il dénonce Fr. Baudichon. Samedi 18, Conseil et enquête judiciaire. Vingt-cinq nouveaux témoins sont entendus. Dimanche 19, séance extraordinaire. Les esprits sont excités, et il est question de quelque coup de main [3] que tenteraient les Libertins. Le Conseil rédige une proclamation, qui est lue sur les places après le sermon, interdisant tout attroupement sous peine de « l'indignation de Messieurs [4] ». Lundi 20, enquête judiciaire, vingt et un témoins sont entendus. Mardi 21, le Conseil reçoit des requêtes pour la libération des Comparet, « en considérant leur pauvreté ». Il répond « qu'on mette fin au procès, le plus brief qu'on pourra ». Dans les rues,

1. *Annales*, p. 605. — 2. Roget, IV, p. 269.

3. « Les séditieux, irrités d'avoir manqué leur coup, projetèrent de faire une nouvelle sédition, le dimanche suivant, 19 mai. On leur voyait recommencer leurs attroupements, et l'on apprit même qu'ils comptaient que ceux qui devaient faire le guet, la nuit de ce jour-là, seraient à leur dévotion ; qu'ils disaient qu'ils prendraient les armes, et qu'ils se vantaient de se trouver en grand nombre ; qu'ils feraient trembler les autres. » Gautier, p. 589.

4. « On remarque dans le Registre (vol. 49, f. 78v) que les mots : « la vie » ont été effacés, et remplacés par « l'indignation de Messieurs » (Note des Editeurs, p. 589, n. 1).

les Libertins profèrent des menaces. « Par le sang Dieu, crie Chabot, qui vivra verra. » « Il y aura des testes rompues[1] », crie Th. Girard. Mercredi 22, pas de Conseil ; enquête judiciaire, on entend trois témoins. Jeudi 23, le Conseil ordonne l'arrestation de Balt. Sept, et de P. Verna. Vendredi 24, grande journée. Séance du Petit Conseil, séance du Deux-Cents, et seconde séance du Petit Conseil. La première commence à 5 heures du matin. On lit les dépositions des témoins, racontant comment Perrin a voulu enlever au syndic Aubert son bâton. Perrin proteste avec sa colère habituelle. « Ce n'est pas vray. Ces tesmoings qui en parlent sont faulx tesmoings, desloyaux, traitres et meschants[2]. » Il a seulement pressé la main du syndic, pour qu'il levât son bâton plus haut ; et du reste il s'en rapporte à la déclaration que le syndic a faite le jour du tumulte. Aubert, invité à parler, confirme toute l'accusation. Alors un épisode. L'autre syndic, Pierre Bonna, est interrogé. N'a-t-il pas été lui aussi la victime d'une semblable violence? Mais P. Bonna est cousin de Perrin, et il prie le Conseil, si ses déclarations peuvent porter préjudice « à quelqu'ung de son parentaige[3], de ne pas vouloir le contraindre à telle déclaration ». Ce silence était assez éloquent. Mais la scène se renouvela le 31. P. Bonna, cité devant le Soixante, après avoir demandé acte au Conseil de l'injonction qui lui est faite raconte ce qui s'est passé et confirme l'accusation[4]. Voilà donc un fait mis hors de toute contestation. Perrin mentait avec effronterie. Le Conseil des Deux-Cents, ayant été appelé à se prononcer sur toute la procédure, décide : « Que l'on face justice des délinquans nommés ès informations, ainsi qu'on verra, toutefois qu'on ne face tort à personne. » Et le Petit Conseil, rentré en séance, décide l'arrestation de Perrin, Chabod, Michallet, Michel Chenu et Girard Thomas. Mais quand, après la séance, le saultier se rendit chez Perrin pour l'arrêter, il ne trouva que le domestique, et celui-ci lui dit que son maître n'était pas rentré depuis le matin. Les autres condamnés, sauf Thomas, avaient aussi disparu.

Voici ce qui s'était passé. Avant de décréter leur arrestation, le Conseil avait fait sortir les accusés. Et ceux-ci furent, tout de suite après, prévenus par un des leurs que les débats prenaient un cours menaçant pour eux. « Lors, dit Bonivard, l'un de leurs complices sortit dehors, feignant de vouloir aller espancher d'eaue, et leur seigna du doigt que là et ailleurs faisoit bon estre[5] ». Et, en effet, Pierre Savoye, l'un des membres du Conseil des Deux-Cents, et partisan de Perrin, sortit du Conseil, alla parler à Pierre Vandel (également sorti) qui se trouvait « vers les privez », et lui raconta ce qui se passait. Vandel alla vers Perrin, lui dit : *Wech* (weg) : ce qui veut dire va-t-en. Et Perrin se hâta de partir. Tel est le témoignage de Pierre Tissot, beau-frère de Perrin[6].

1. Roget, p. 271.
2. Carnet des dépositions des tesmoings examinez contre les séditieux en l'an 1555, n° 75.
3. Roget dit que Bonna était cousin de Perrin. *Les Editeurs de Gautier* disent « qu'ils n'ont pu trouver aucune indication sur cette parenté » (p. 590, n. 4). C'est possible ; mais la parenté est attestée par toutes les dépositions de Bonna. — 4. Roget. p. 277.
5. Bonivard, p. 143. — 6. Ed. Favre, *Gaspard Favre et la donation aux Fugitifs*, 1556, p. 60, 61.

Certes, si quelque chose peut étonner, et Gautier le remarque[1], ce sont les atermoiements du Conseil. Il y a flagrant délit ; il y a violation de la dignité syndicale, crime toujours puni de mort. Le fait est avéré, et ce fait entraîne plus que la vraisemblance des autres, dont il ne peut être séparé. Le Conseil est donc convaincu, à juste titre, qu'il y a eu sédition. Et pendant huit jours, les chefs ne sont pas arrêtés ; non seulement ils ne sont pas arrêtés, mais ils siègent au Conseil, prennent part aux délibérations ; et plus de huit jours après, l'un des deux chefs, Vandel, n'est pas même menacé, inquiété ; c'est lui qui dit à l'autre chef qu'il ferait bien de partir. Celui-ci, en pleine liberté, part !

A. Roget s'étonne : seulement il s'étonne que Perrin et les Libertins soient partis : « On a quelque raison de s'étonner qu'ils aient pris une telle résolution, car les *charges contre eux n'étaient pas bien graves.* (Ces « charges » étaient qu'ils avaient fomenté une sédition ; rien que cela : et parmi ces « charges », la plus significative, la double violation du bâton syndical, venait d'être prouvée par le témoignage d'un syndic et par le silence, pour cause de parentage, d'un autre syndic. Rien que cela !) Et il semble qu'en demeurant sur les lieux, et en usant de leurs moyens de défense, ils eussent pu exercer de l'influence sur l'issue du procès. (Et c'est sans doute ce qu'ils avaient espéré d'abord, et pourquoi ils avaient payé d'audace. Mais les temps étaient changés ; leur influence princière s'était évanouie. Sans doute leur fuite était un aveu, mais un aveu qu'ils ne croyaient plus pouvoir éviter.) Une fuite si précipitée contrastait d'ailleurs, d'une manière choquante (en effet) avec l'assurance dont Perrin avait fait preuve le matin même devant le Conseil et les démentis qu'il avait articulés. (Seulement ces démentis n'étaient plus que d'audacieux mensonges, depuis les déclarations du syndic Aubert, et le silence du syndic Bonna.) Mais il est probable que Perrin, en s'éloignant, n'entendait pas renoncer à la lutte, et qu'il *se proposait, au moyen de ses intelligences avec ses amis et de l'appui des Bernois, de provoquer un nouveau mouvement et de reconquérir son ancien ascendant*[2]. » Et avec sa parfaite honnêteté et sa naïveté non moins parfaite, A. Roget, sous prétexte d'expliquer la fuite des « Fugitifs », justifie toutes les craintes et toutes les mesures subséquentes du Conseil. Il reconnaît que les Libertins allaient *comploter* avec leurs amis de Genève, s'allier avec les Bernois, et s'efforcer de *provoquer un nouveau mouvement*[3]. Belle preuve qu'ils étaient innocents du précédent !

En attendant, Perrin s'enfuyait, et les Libertins devenaient les « Fugitifs », ou les « Égrenés » (parce qu'ils étaient dispersés dans diverses localités). Perrin était fort goutteux et marchait avec des béquilles. Il ne se fit pas cependant amener sa mule ; et il se dirigea du côté de la porte Cornavin, « aussi vite qu'aucun des autres qui étaient avec lui, la plupart jeunes gens vigoureux et

1. « C'est une chose surprenante que le Conseil, après avoir ouï la déclaration du Syndic Aubert, ne s'assura sur-le-champ même de la personne de Perrin, lequel resta tranquillement sur son siège. » Gautier,

2. Roget, p. 274. — 3. Roget, p. 274.

dispos[1] ». « Envyron mijour », dit un témoin, vers deux heures, Perrin et ses amis étaient à la porte Cornavin. Perrin donna à Pierre Savoye « la charge de la garde de ses anilles (béquilles) », et lui dit : « Fay moy amener vittement ma mule. » A ce moment, la mule arrivait avec Mme Perrin, « à cheval sur son aquenée » (haquenée), et le mari et la femme détalèrent, pendant que celle-ci criait à ses amis restant : « Adieu, enfans ; garda vous bien vostre Françoys[2] ». Et un nommé Gallois, de leurs fidèles, de vociférer, au milieu de beaucoup d'imprécations : « Malgradi des François : pour l'amour des françoys, ils s'en vont ceux de la ville, et les principals en la ville, et mesmes le seigneur de la ville s'en va. » Sur quoi un tavernier lui répliqua : « C'est mal fait à vous d'estimer et dire que Amyod Perrin soit vostre seigneur en Genève[3]. »

Une fuite, une fin.

II

A. Roget ne se trompait pas en annonçant l'accord des Fugitifs avec Berne, et l'entrée en lice de celle-ci contre le gouvernement de Genève.

C'est le vendredi 24 que Perrin s'était enfui. Le lundi 27, Pierre et Claude Vandel étant toujours présents, les amis de Perrin demandent un sauf-conduit pour les Fugitifs, afin qu'ils viennent se défendre. Le Petit Conseil refuse. Puis le Deux Cents décide que le Conseil « à l'advenir aie charge de pouvoir faire des bourgeois à sa discrétion, au profit, utilité et honneur de la ville, jouxte les franchises, us et bonnes coutumes, comme d'ancienneté ». Enfin le 28, le Petit Conseil décide que les noms des Fugitifs seront proclamés à son de trompe « comme on a usé autreffois, envers les Mameluz et Peneysans[4] ».

Cependant P. Vandel siège toujours, c'est seulement le 29 qu'il lui est signifié qu'il ne pourra assister au Conseil, lorsqu'on parlera des accusés, attendu que sa femme est inculpée[5]. Sa femme seulement ; pas lui !

« Beguin, secrétaire d'État, qui était entré fort avant dans les projets séditieux, se trouvait aussi en Conseil, comme si de rien n'était, et continuait d'en écrire les délibérations ; mais on lui ordonna de sortir toutes les fois qu'on parlerait de ceux qui avaient eu part à la sédition, et l'on chargea en même temps Michel Roset d'écrire toutes les délibérations qui auraient rapport à cette affaire[6]. »

Les femmes étaient très surexcitées, et surtout les femmes des Fugitifs. Elles criaient dans les rues et voulaient empêcher les proclamations de la justice.

1. Gautier, p. 592. — « Et sans délai s'en alla, et bien hastivement qui luy fut une médecine pour guarir ses gouttes pour une heure. » Froment, *Le Récit*, f. 9v.

2. *Note des Éditeurs*, Gautier, p. 593, n. 1.

3. A. Roget, p. 275, *Carnet des dépositions*, n° 79. — 4. Roget, p. 277.

5. *R. d. C.*, v. 49, 29 mai 1555, f. 91v. — 6. Gautier, p. 595.

C'est alors, 1er juin (il avait fallu ces quelques jours pour la préparer) que se produit l'intervention de Berne, par une lettre datée du 31 mai.

Il nous suffit de rappeler que nous sommes arrivés au moment où « la lutte entre Berne et Genève prenait un caractère aigü et décisif ». Trois causes devaient amener la crise finale et la rupture. Et la première de ces causes était celle que nous avons indiquée un peu plus haut : la résistance de Genève à l'hégémonie cérémonielle de Berne. La vive querelle à propos de Zébédée, Lange et Bolsec avait fort animé les esprits. « Ce conflit nous paraît avoir eu une grande influence sur la suite des relations entre Berne et Genève... Il avait mis les Bernois en présence de Calvin, qui leur avait énergiquement tenu tête. Dès ce moment, toutes les attaques des premiers contre les partisans du second sont plus ouvertes[1]. » Le despotisme politique et césaropapiste de Berne avait senti en Calvin la volonté qui pouvait défendre l'autonomie politique et ecclésiastique de Genève. Berne ne devait plus pardonner. « Les Bernois, dit M. Choisy, favorisaient les Libertins, parce qu'ils savaient et voyaient bien que la présence au pouvoir des partisans de Calvin affaiblissait leur influence dans les affaires genevoises[2]. »

Le Sénat de Berne parlait donc « d'une certaine esmotion », et de « certains citoiens suspeçonés de telle esmotion », et il demandait pour eux un « sauffconduict[3] ».

La réponse, minutée par Michel Roset, qui venait de remplacer comme secrétaire son père[4] gravement malade, fut lue et approuvée par le Soixante, le 3 juin. « Nous ne savons, disait le Conseil, point de meilleur ordre ni moyen de vivre paisiblement que de punir les délinquants, et en faire bonne et briève justice[5]. »

En effet, le temps pressait. Comme A. Roget l'a avoué plus haut, les Fugitifs espéraient « provoquer un nouveau mouvement », avec l'aide de Berne, où ils répandaient les bruits les plus mensongers. « Raymond Chauvet, dit le protocole du 28 mai, a rapporté comme on fait grand bruit dans Berne que s'est fait un grand tumulte à Genève, *qu'il y avait eu beaucoup de morts, aussi que avoit ung capitaine français dedans, et que avoir eu la maison des Baudichon deux charrettes de pistolets*[6]. » Dans les rues de Genève, l'agitation ne se calmait pas. Madeleine, la sœur de Perrin, le même jour, le 3, s'opposait aux publications gouvernementales.

Du reste, du 16 mai au 3 juin, le procès avait duré *dix-huit jours* sans discontinuer. On pouvait donc rendre la sentence, et mettre Berne en face du fait accompli. C'était le seul moyen d'éviter de plus graves complications. La sentence fut rendue le 3 juin. « On a ainsi décrété, assavoir que le dit Perrin ayt le

1. E. Dunant, *Les relations politiques de Genève avec Berne et les Suisses*, 1894, p. 135 et 141.
2. E. Choisy, *La théocratie au temps de Genève*, p. 174. — 3. Roget, p. 278.
4. Claude Roset mourut le 29 juillet. — 5. Roget, p. 279.
6. Roget, p. 279, n. 1. — Voir un peu plus loin un échantillon de ces mensonges dans le *Mémoire des Fugitifs*.

poing du bras droit, duquel il a attenté aux bastons syndicalz copé, et tous, tant le dit Perrin que Balthasar Sept, Chabod, Verna et Michalet, la teste copée ; les testes et le dit poing cloués au gibet et les corps mis en quatre quartiers, jouxte la coustume, et condamnez à tous despens, damps et interestz[1]. »

Naturellement Berne revint à la charge. Elle envoya deux ambassadeurs. Ils arrivèrent le 18 juin, porteurs d'une lettre des Fugitifs qu'ils lurent. Les Fugitifs réclamaient libre accès pour aller et venir débattre leur cause ; ils se plaignaient d'être chargés par des malveillans de quelque émotion prétendue[2]. » Puis l'avoyer, J. Naegeli, fit un long discours, disant qu'il fallait que le magistrat se rendît facile.., que ce serait une chose honteuse, et contraire aux coutumes, de refuser justice ; que le Conseil pouvait avoir été mal informé, et qu'il ne doutait pas que ceux, que l'on s'était si fort hâté de condamner, ne parussent innocents, quand la chose serait examinée de plus près, etc.[3]. Mais le Conseil répondit que c'était une affaire sans retour, la sentence étant prononcée... Alors les ambassadeurs se montrèrent « marris » de la réponse, dirent qu'ils ne l'acceptaient point, qu'ils demandaient à être entendus devant le Deux Cents et devant le Conseil Général. On refusa la seconde demande, on accorda la première, 20 juin. Le Deux Cents fut inflexible. Le même jour, le Conseil de Genève rédigea une lettre pour les ambassadeurs bernois, où il rappelait fièrement : « Il n'y a principauté au monde à laquelle soyons tenuz rendre compte de telles sentences » ; où il affirmait « estre bien et juridiquement informé »[4]. Alors les ambassadeurs demandèrent qu'on laissât venir à Genève les Fugitifs « comme estrangers et leur laisser leurs biens[5] ». Et le Deux Cents refusa encore. « Les envoyés de Berne s'en retournèrent avec cette réponse, fort chagrins de n'avoir pu obtenir ce qu'ils avaient demandé. Ils s'étaient, sans doute, imaginé que ceux pour qui ils parlaient, qui étaient les plus accrédités de la ville et soutenus par un parti, lequel, quoique affaibli, n'était pourtant pas anéanti, ayant encore la protection de leurs supérieurs, ne manqueraient pas d'être rétablis dans leur état précédent, et qu'alors les seigneurs de Berne auraient de puissants amis dans les Conseils, et ainsi feraient tout ce qu'ils voudraient dans Genève. Mais la fermeté avec laquelle l'avoyer Naegeli et le conseiller Jentsch, furent refusés, leur causa un fort grand dépit ; aussi leurs supérieurs s'en ressentirent-ils, et continuèrent-ils à accorder aux condamnés une protection ouverte, comme nous le verrons dans la suite[6]. »

III

Ici les défenseurs des Libertins poussent un cri de « révolte » indigné, à propos d'une pareille précipitation. Et surtout, après avoir cité la sentence, A. Ro-

1. *Annales*, p. 608. — 2. Roget, p. 283. — 3. Gautier, p. 599.
4. Gautier, p. 604. — 5. *Ibid.*, p. 605. — 6. *Ibid.*, p. [illegible].

get continue : « Ces quelques lignes du protocole, jointes aux dépositions rapportées au sujet de Perrin dans la bagarre du 16 mai, renferment tout ce que nous pouvons savoir sur la culpabilité de Perrin et de ses complices. Aucun acte énonciatif, aucun réquisitoire ne *nous a été conservé,* qui puisse nous renseigner sur les considérants qui, aux yeux des juges, motivèrent une condamnation capitale. *Certes une pareille manière de rendre la justice doit révolter à bon droit quiconque pense qu'avant que le juge en vienne à infliger une peine, le délit commun doit être nettement établi et caractérisé*[1]. »

Et dans sa grande « révolte », l'excellent A. Roget ne s'aperçoit pas qu'il a lui-même fourni la preuve que sa révolte n'était peut-être pas très justifiée. Il dit : « Aucun... aucun... ne nous a été *conservé.* » Mais ce qui n'a pas été conservé ne peut-il pas avoir existé ? Or c'est précisément ce que font observer à A. Roget les *Éditeurs de Gautier,* encore moins suspects de partialité envers les Calvinistes. « Nous considérons cependant comme *certain,* disent-ils, qu'il a dû exister un « sommaire » du procès, puisque *cette pièce est mentionnée* dans le passage cité plus haut, des Registres du Conseil, et très probablement aussi une consultation d'avocats. En outre, le procureur général a dû rédiger son réquisitoire par écrit, comme il le fit plus tard, pour le procès des autres condamnés par contumace (Archives de Genève, Procès criminels, n° 539). Il est hors de doute enfin que le texte de la sentence lue « de dessus le tribunal », et dont le Registre ne donne, *comme d'habitude,* qu'un extrait, a dû être joint au dossier. Mais ces pièces ont disparu à une date ancienne ; car Gautier, qui n'aurait pas manqué de les signaler, mentionne uniquement le Registre du Conseil[2]. »

Ainsi, d'après les *Éditeurs,* le grand et principal motif de révolte de Roget n'existe pas. Mais — les adversaires de Calvin et des Calvinistes nous réservent toujours de nouvelles surprises — les *Éditeurs* n'en déclarent pas moins s'associer *pleinement* aux conclusions de Roget. Le raisonnement est faux : la conclusion est excellente. La « précipitation » des juges suffit pour légitimer la « révolte » de quiconque, etc. « Le point sur lequel il convient, croyons-nous, d'insister, est l'*incroyable précipitation* avec laquelle le procès fut conduit, précipitation qui fait un singulier contraste avec la *cruelle* lenteur de la procédure criminelle. Ce fut le samedi 31 mai que Perrin et ses co-accusés furent proclamés pour la troisième fois, c'est la veille seulement que le syndic Bonna, contraint par ses collègues, s'était décidé à déposer, et c'est le 2 juin, soit trois jours après la dernière proclamation, que la sentence capitale fut prononcée. *Cette seule constatation suffit à montrer avec quelle haine et quelle passion le parti vainqueur poursuivit* ses adversaires[3]. »

C'est à nous demander si nous rêvons. N'avons-nous pas vu le Conseil siéger *dix-huit jours ?* Et il ne reste plus que trois jours : les quinze autres, où sont-ils ?

1. Roget, IV, p. 280, 281. — 2. *Note des Éditeurs.* Gautier, III, 596, n. 4.
3. *Note des Éditeurs,* p. 597, n. 4.

Le procès a bien duré *dix huit jours*. Mais les *Éditeurs* ne comptent pas les enquêtes qui ont amené le décret d'arrestation le 24, et la première sommation le 28 ; ils ne tiennent compte que de la troisième sommation, le 30 mai, ce qui supprime huit jours, puis quatre jours, puis deux jours, soit quatorze. Puis ils ne comptent pas la déposition du syndic Aubert le 24, et le silence non moins significatif du syndic Bonna, et ne tiennent compte que de la déposition de Bonna le 31 ; ce qui supprime encore un jour, soit quinze. Et alors, en effet, des *dix-huit jours* qu'a duré le procès, il n'en reste plus *que trois*. Telles sont « la haine et la passion avec lesquelles le parti vainqueur poursuivit ses adversaires » ; et telle est la sereine impartialité avec laquelle Roget et les *Editeurs* défendent les Libertins.

Quand ces accusations furent lancées par les Libertins (car elles ne sont pas nouvelles), le Conseil répondit : « 1° Leur pouvons dire que nous avons examinez passé cent témoings pour bien sonder la source du mal. » Les dépositions de ces témoins existent encore aux Archives (Procès criminels, 2e série, Port. XIX), sous le titre de « Carnet des informations », et les *Éditeurs* reconnaissent qu'elles sont une source « plus importante encore « que les *Registres du Conseil*[1] ». 2° « Et combien que de tote ancienneté la cognoissance des causes criminelles nous appartienne (au Petit Conseil) sans aller plus oultre, si volumes-nous bien communiquer le tout à nostre Conseil des Deux cens pour en avoir leur advys[2]. »

Et si à ces précautions si inusitées on ajoute les délais et la liberté accordés aux chefs de la sédition, siégeant paisiblement dans le tribunal lui-même, jusqu'à ce qu'il leur ait plu de s'enfuir, on comprendra que Calvin ait pu écrire à Bullinger : « Il ressort (de ces faits) que au milieu du plus grand tumulte on a gardé la modération que l'on a coutume d'observer en temps de tranquillité. On n'a rien fait subrepticement ou hâtivement contre les méchants. Bien plus, si tu étais là, tu trouverais que notre Conseil procède lentement et mollement. Mais il vaut mieux pécher par cet excès, de peur qu'ensuite quelqu'un ne se plaigne qu'on a sévi dans l'excitation ou la colère[3]. »

IV

Cependant quatre procès étaient successivement instruits, qui allaient amener quatre condamnations capitales et quatre exécutions à Champel.

Les deux frères Comparet[4] avaient été incarcérés le 16 mai. Le protocole du 5 juin, dit que Comparet le vieux « a aujourd'hui quelquement commencé à

1. *Note des Éditeurs,* Gautier, p. 575, n. 3. — 2. *Mémoire justificatif*, p. 674.

3. 15 juin, *Opera,* XV, p. 684. — A. Roget : « Croirait-on que Calvin ait jugé nécessaire de disculper la magistrature genevoise du reproche de lenteur ? — Tel est pourtant le cas. » Roget, p. 292, n. 1.

4. Les procès des frères Comparet n'existent plus aux Archives. C'est Gautier qui nous a conservé le résumé et les détails. *Note des Editeurs,* p. 606, n. 2.

confesser, et qu'il seroit bon de le suyvre tout de près à la corde. Arresté qu'on l'alle suyvre tout à ceste heure, comme appartiendra[1] ». Il y a des requètes de la part des accusés, de leurs parents. Comparet l'aîné fut condamné, le 27, « à avoir la teste tranchée à Champel, et le corps mis en quatre quartiers », l'un desquels, avec la tête, devrait être mis auprès du pelon (poteau, gibet) des franchises, près le lac », c'est-à-dire en dehors de la porte de Cornavin, vers Pregny[2].

Comparet le jeune fut également condamné à mort, le même jour, mais sa sentence ne fut prononcée que le 3 juillet[3].

Comme nous le savons, le pilier en question était à deux pas de la métairie des Perrin. Mme Perrin accourut, et, se tenant à l'abri de l'autre côté de la limite, vociféra contre le Sautier, chargé de l'horrible besogne, toutes les malédictions et les injures que lui fournissait son riche vocabulaire. « Vous n'este que meschants, brigands, traistres, meurtriers : Beaux évangélistes : Vous tenez l'Évangile du diable, vous avez vendu la ville aux François. Et toi, sautier, coquin, vilain, pouilleux, tu vas à cheval ; mais si ce n'eut été mon mari, tu irois à pied, tu mourras à l'hospital[4]. »

L'exécution avait été rendue plus atroce par la maladresse du bourreau. « Icy, dit le procès-verbal du 4 juillet, l'on a parlé du maistre exéquuteur de la haulte justice, lequel n'est point puissant pour faire exéquution, ains fist beaucopt langui les deux Comparetz ; et ne sçay plus riens faire ; dont pour sa faulte fust hier mis en prison. Arresté qui doibje demeurer troys jours en prison, et de là que, pour ses faultes, il soit bampnis pour an et jour, et privé de l'office[5]. »

Or nous avons vu précédemment que Calvin était une fois intervenu pour dénoncer au Conseil un autre bourreau incapable, et pour éviter aux suppliciés d'inutiles douleurs. Rien ne nous permet de supposer qu'il ait changé d'avis Mais, selon sa théologie, la faute de l'homme n'en peut pas moins servir la pensée de Dieu. Or, selon lui, « les deux frères Comparet sont morts en donnant des preuves d'une obstination désespérée[6] ». Et encore : « Mis à la question, les Comparet ayant été une seule fois seulement amenés à la torture, ils ont confessé à trois et quatre reprises, qu'ils avaient été subornés. Ensuite, lorsque à leur demande j'avais été appelé, tous les deux, séparément, m'ont répété ce qui leur avait été arraché par la torture, et même davantage. Et ce n'est pas moi qui ai mis la conversation sur ce sujet, pour ne pas avoir l'air de vouloir apprendre quelque chose artificiellement. Chacun d'eux m'a raconté tout ce que les juges leur avaient extorqué, et ils ont affirmé devant Dieu que c'était vrai. Cependant, dès qu'ils virent qu'il leur fallait mourir, je ne sais quelle rage les poussa à nier en partie (*quaedam*). Cependant de cette manière

1. *R. d. C.*, vol. 49, f. 88. — 2. Gautier, p. 608, *R. d. C.*, vol. 49, f. 109v.
3. Gautier, p. 608, n. 2. — 4. Roget, p. 286, 287, et *R. d. C.*, 2 juillet, f. 119v.
5. 4 juillet, *R. d. C.*, vol. 49, f. 122. — 6. A Farel, 16 juillet, *Opera*, XV, p. 686.

qu'ils restèrent constants sur les points principaux. C'est pourquoi, lorsque je vis que le premier des frères, au moment de mourir, taisait plusieurs choses obstinément devant tout le peuple, je lui demandai s'il ne m'avait pas spontanément, en l'absence des juges et des témoins, raconté les mêmes choses qui étaient consignées dans les actes publics. Il dit que c'était vrai. Alors je lui demandai si je l'avais poussé par des menaces ou séduit par des promesses. Il répondit que je n'avais rien fait de tel. Pourquoi donc, repris-je, rétractes-tu en partie ces choses qui sont toutes de même nature? Prends plutôt garde, mon François, de te présenter devant le céleste tribunal de Dieu avec une conscience pure. Le second frère, qui autrefois avait frappé sa mère, et toute sa vie avait été un misérable contempteur de Dieu, rétracta aussi quelques petites choses (*paucula*), mais s'efforça surtout de déchirer les témoins par ses insultes. Certainement devant tout le peuple il cria qu'il recueillait sa récompense de son association avec Perrin[1]. »

Alors Calvin estime que, par la faute du bourreau, Dieu a manifesté sa justice. « Je suis certainement persuadé que ce n'est pas sans un spécial jugement de Dieu, qu'ils ont tous deux subi, en dehors du verdict des juges, un long tourment sous la main du bourreau[2]. »

V

Pendant que le procès des Comparet s'instruisait, on arrêta Claude Genève, dit le Bastard, « un des principaux acolytes de Perrin[3] », au courant de ses projets et sentiments. Dès qu'il fut en prison, Pierre Vandel, Philibert Berthelier, J. B. Sept, P. Savoye et autres se retirèrent de la ville, les uns dans le pays de Vaud, les autres dans les bailliages de Ternier et de Gaillard, c'est-à-dire sur des territoires bernois. On les « proclama » à trois différentes reprises, du 22 au 31 juillet. Le jour même où fut prononcé le jugement de Comparet, le 27 juin, Philibert Berthelier avait présenté au Conseil une requête, priant « qu'on lui pardonne tout ce qu'il a commis, tant contre le Consistoire que contre la seigneurie, avant le tumulte, se offrant de répondre en prison ». Ph. Berthelier croyait-il pouvoir braver une fois de plus la Seigneurie? Mais celle-ci ayant répondu « que toutes gens de bien peulvent aller et venir en la ville », Berthelier se sentit plus menacé que rassuré. Il resta loin[4]. P. Vandel écrivit une lettre que Gautier trouva « insolente », et les *Éditeurs* « nullement insolente, mais très digne, au contraire, et très modérée[5] », 23 juillet. P. de Savoye écrivit le 30 juillet; J. B. Sept envoya, 1er août, « un libelle diffamatoire, où l'arrogance

1. A Bullinger, mi-octobre, XV, p. 831. — Le résumé de cette lettre donné par Roget, p. 287, n. 1, ne donne qu'une idée très insuffisante de ce récit si vif, si précis, et qui seul, cependant, explique l'indignation morale éprouvée par Calvin.

2. 24 juillet, à Farel, XV, p. 693. — 3. E. Choisy, p. 180.

4. Roget, p. 290. — 5. Gautier, p. 611 et n. 2.

etait poussée au delà de tout ce qu'on peut imaginer. Il reprochait au Conseil de n'être rempli que de gens de deux jours, « ensuyvant voustre vénérable « évesque, dont c'est grand honte à vous qu'il faille que vous laissiez ainsy « mener par le nez à ce pourteur d'eaue bénicte, qui ainsy vous abréve de ces « ruses, meschancetéz et séditions... » Trois jours avant, il avait mis au poteau des Franchises, dont nous avons parlé, un placard en latin et français[1] :

Ostés ung L impudemment volante,
Ung V ouvert à tous maulx de Calvin,
Vous cognoistrez sa rage violente,
La congnoissant, le jugerès Cain.
J. B. S. »

Enfin citons les propos tenus à Berne par Philibert Berthelier, et rapportés à Genève le 28 juillet : « Perrin a mérité une couronne de gloire d'avoir engardé que gros meurtre ne fust fait, et s'il eust voulu crier *harre, harre,* il y eust eu des testes rompues. » Le syndict Lambert « estoit larron qui détenoit le bien de quelques parens de sa femme, le Sr. Syndic Aubert, un meschanx parjure, le Sr. P. Bonna, filz d'un meschant Mamelluz, le S. J. J. Jessé un meurtrier », etc... Cela continue pendant plusieurs lignes, et A. Roget trouve : « les invectives passionnées du proscrit genevois rappellent, moins la poésie, les stigmates que le grand Alighieri imprimait en traits de feu au front des adversaires qui lui fermaient les portes de sa cité natale[2] ». A ce compte, il y a beaucoup d'Alighieri dans le monde, « moins la poésie ».

Le délai donné aux Fugitifs étant expiré, le 6 août, treize furent condamnés, P. Vandel, J. B. Sept et Ph. Berthelier, à mort par contumace (la tête tranchée et le corps mis en quatre quartiers) ; huit autres au bannissement perpétuel, et deux à dix ans. — Puis, le 2 septembre, deux furent condamnés au bannissement à vie, et un à trois ans, ce qui, avec les cinq condamnations à mort par contumace du 3 juin, fit vingt et une condamnations, sans compter les quatre exécutions capitales[3].

Le 23 août, Cl. Genève, le Bastard, fut « condamné à avoir la teste coupée en Champel, et que la teste fut mise au Molard[4] ». Et comme il était aux mains de la Seigneurie, il fut exécuté le 27 août.

A propos de ce Claude le Bastard, Calvin écrit, le 24 juillet, à Farel, une phrase que A. Roget traduit comme suit : « Cl. le Bastard a révélé (*retexit*) la conspiration scélérate qui n'avait pas encore été découverte (*comperta*). » Et il

1. Le placard fut apporté au Conseil le 29 juillet, et la femme de J. B. Sept reconnut l'écriture de son mari. Gautier, p. 615. Les *Opera* donnent le texte d'un autre exemplaire conservé aux archives. *Opera,* XV, p. 790.

2. A. Roget, p. 317.

3. Ed. Favre, p. 39. — Gautier, p. 616, et le *Sommaire,* qui énumère vingt condamnés (Perrin n'est pas compté) (Gautier, *Appendice I,* p. 664-671) pour crime de lèse-majesté, sédition et rébellion.

4. Roget, p. 303.

conclut : « Ainsi, de l'aveu de Calvin, les Comparet avaient été exécutés pour conspiration avant que la conspiration eut été déclarée prouvée par les juges[1]. » Mais si l'on consulte le Mémoire Justificatif, on voit que les motifs de la condamnation des Comparet sont les suivants : « Nous avons trové par bons tesmoignages, et suffisans, que deux frères, gens de nulle estime, ayant soupé en une taverne avec Perrin et Vandel, et autres complices, s'estoient venuz assallir nostre gued, et l'ung de ces frères estoit celluy que le sindique avoit rencontré avec l'espée desgeynée[2]. » Ainsi la condamnation des Comparet n'avait rien à voir avec les dépositions de Claude le Bastard.

Mais il y a plus, et il faut se demander si A. Roget a bien traduit les mots *retexit* et *compertam,* et a bien compris le sens de la phrase de Calvin. La *conspiration* est-elle synonyme de la *sédition*? Nous ne le pensons pas. La *sédition* avec ses manifestations extérieures, palpables, sur lesquelles étaient fondées les quatre condamnations, est distincte de la *conjuration*, établissant des liens intimes, secrets, entre les conjurés, surtout entre les chefs et les Comparet. Or c'est cette conjuration, dont s'étaient rendus coupables les Perrin et les Vandel, que les magistrats genevois estimaient certaine, incontestable, mais sur laquelle ils n'avaient pas de preuve palpable, c'est-à-dire, en l'espèce, des aveux. Et ce qu'ils recherchaient, c'étaient des aveux, inutiles à la condamnation des quatre comparses, mais très utiles pour la condamnation des chefs, surtout aux yeux des Bernois. Tel paraît bien être l'état d'esprit à Genève, si l'on lit attentivement les lettres de Calvin. « Les deux frères Comparet, dit-il, la chose est *notoire* (*nota*) et *prouvée* par beaucoup de témoignages, s'étaient élancés la nuit, leurs épées nues, sur le guet, sans motif, en criant que dans la maison d'un membre du Conseil était cachée une troupe armée; que la ville était livrée aux Français[3]. » — Voilà la *sédition* notoire et prouvée.

Puis Calvin parle des dîners, des mots d'ordre, des conciliabules, de l'effort de Perrin pour enlever le bâton syndical, etc., et alors il dit : « Et lorsque la *conspiration* était presque palpable, n'était-il pas opportun d'en arriver à la torture, alors surtout qu'ils se moquaient tranquillement des juges? Car on avait déjà arrêté des émissaires qui les encourageaient à nier. » Et encore : « N'y avait-il pas *soupçon de conjuration?* Les juges pouvaient-ils laisser échapper un crime si évident[4]? » La torture n'est pas pour élucider la question de la sédition; mais bien la question de la conjuration.

C'est en pensant aux aveux que Calvin écrit à Farel : « Cl. Bastard a mis à nu (*retexit*) la conjuration scélérate qui n'avait pas encore été reconnue (*comperta*)[5]. » Puis le Bastard se rétracta, mais voici comment : « Ce que, sous serment, il avait spontanément affirmé être vrai, à Viret et à moi, une fois con-

1. A. Roget, p. 292, n. 2. — 2. Gautier, *Appendice,* p. 674.

3. *Opera,* p. 830. — 4. *Ibid.,* p. 830.

5. 24 juillet, XV, p. 693. — « Maintenant ceux qui sont en prison découvrent (*detegunt*) leurs crimes assez ouvertement... Cl. le Bastard a mis a nu (*retexit*) la conspiration scélérate qui n'avait pas encore été reconnue (*comperta*). »

damné, il a dit que c'était faux et inventé. Le crime, ce n'étaient pas les Juges qui lui en avaient suggéré l'aveu, mais lui même l'avait révélé. Et ce même individu déclarait faux ce que les deux frères (Comparet) lui avaient constamment jeté à la face, ce qu'ils avaient persisté à affirmer jusqu'à la mort. Cependant si leur rétractation, alors qu'ils se contredisaient l'un l'autre, doit avoir quelque poids, il faut aussi qu'ait quelque poids leur affirmation constante[1]. »

VI

C'est dans le quatrième et dernier procès que tous les autres sont comme répétés et résumés.

Berthelier le jeune n'avait pas eu, comme son frère, la pensée de s'enfuir. Il était allé en mission en Franche-Comté, pour la Monnaie. Mais, à son retour, le 14 juillet, il fut mis en prison. Et le procès se déroula. Le 24, Calvin écrit à Farel : « Berthelier le jeune ne nie pas avoir terrassé un homme d'un coup de pierre. Mais ensuite l'un et l'autre (Cl. le Bastard) s'efforcent d'obscurcir les choses par des subtilités puériles. Nous verrons cependant, avant deux jours, comme je l'espère, ce que la torture leur extorquera (quod illis extorqueat quaestio)[2]. » En effet, le Registre du 23, avait dit : « Arresté que si le dit Bastard ne veult confesser, il soit suyvy à la torture, » et que Berthelier semblablement « soit, en premier lieu, mys aux fers pour avoir la vérité, et puys après, s'il ne confesse, soit suyvy comme de costume[3] ».

A la requête de son frère, Berne écrivit le 27 juillet à Genève pour rappeler les services rendus par le père de l'accusé à la cause des Franchises, et des libertés de la ville. Tout ce que le Conseil accorda, le 30, c'est que, lorsque le Procureur général aurait produit les charges, Berthelier pourrait se défendre ; et sa mère put aller lui parler, en présence d'un membre du Conseil. — La mère du grand Berthelier dans la prison de son fils ! — Le 15 août : « Considéré, dit le procès-verbal, qu'il a confessé plusieurs choses de conspiration, qu'il ne veult déclairer (c'est-à-dire qu'il revient sur ses premières déclarations), et mesmes ne veult confesser le lieu du coup de pierre, qu'il dist avoir baillé, arresté qu'après disner on y aille, et s'il ne veult déclairer, qu'on l'estache, et qu'on le lève, sans toutefois luy bailler l'estrapade[4]. » Le 22, les Syndics Lambert et Aubert représentent qu'ils « ont fait diligence pour suyvre Berthelier », mais les conseillers, désignés pour les assister, ne sont pas venus. Le Conseil décide que « après diner à ung heure, on aille en l'évesché suyvre ledit Berthelier[5] » ; et on fait avertir, par le grand Sautier, les Conseillers désignés que, s'ils se dérobent au devoir de leur charge, ils seront punis selon la loi (un an et un jour de bannissement).

1. *Opera*, XV, p. 831. — 2. *Opera*, XV, p. 693. — 3. *R. d. C.*, vol. 49, f. 140.
4. *R. d. C.*, f. 158v. — 5. *R. d. C.*, f. 166.

Le 28 août, nouvelle intervention des Bernois. Les Genevois leur répondent en les priant d'éloigner les Fugitifs de leurs terres.

Le 29, Berthelier déclare qu'il a jeté la pierre devant la maison du Syndic Aubert. Le Conseil décide que « pour l'amour de Messieurs de Berne », Berthelier sera autorisé à présenter sa défense. Mais, le lendemain, 30, les parents viennent dire qu'il renonce à présenter sa défense, et qu'il voudrait faire parvenir une requête en grâce au Deux Cents. — Le 6 septembre, la mère de Berthelier (avec deux de ses beaux-frères) présente la requête : « Toutes désolée, elle recourt à vous, Excellences, et vous supplie qu'il vous plaize envers son dict fils user de miséricorde plustost que de rigueur de justice, et, considérant que le père de son dictz fils est mort pour le sousténnement de vostre liberté, que y vous plaise peser cella contre les mesfaicts que son dict fis porroit avoir commis, et luy faysant grâce et miséricorde, le vouloir remettre à elle sa mère, sa femme et ses petits enfans... »[1].

Le 9, le Conseil délibère sur la nouvelle requête en grâce qu'a présentée Berthelier. « Attendu, dit le protocole, que le crime est horrible, et que c'est cas de sédition et menaces contre le Magistrat, qu'on ne peult faire que justice, mais toutefois qu'il sera bon de mettre le cas en Deux Cents, et totefois le Petit Conseil est d'advys qu'on ne luy face point grâce, mais qu'on doibt faire justice et qu'on tienne le Deux cens à demain[2]. » Le lendemain 10, le Deux cents s'étant assemblé, la mère, les petits enfants de Berthelier, et les trois frères Bandière (dont deux étaient ses beaux-frères) entrèrent et demandèrent que Jean Voisine put soutenir comme « parlier » (avocat) la pétition du prisonnier. La demande fut accordée. Voisine recommanda Berthelier à la clémence du Conseil ; puis on donna lecture du sommaire de l'accusation, et le Deux cens étant allé aux voix, décida « qu'on fasse bonne justice[3] ». — Le 11, Berthelier fut condamné « à avoir la teste coupée en Champel, laquelle debvra estre figée au gibet, et le corps en icelluy eslevé[4] ».

Et Calvin : « Berthelier n'a point nié avoir terrassé d'un coup de pierre un inconnu, parce qu'il (*quia*) le prenait pour un Français. Il a été convaincu par plusieurs témoins d'avoir dit un peu avant qu'il fallait prendre les armes, et, en se livrant à des meurtres (*coedibus grassandum*) empêcher le Conseil de recevoir aucun Français à la bourgeoisie. Les employés de la Monnaie, qui étaient sous ses ordres, ont attesté que, sous un prétexte fallacieux, ils avaient été amenés par lui à l'Hôtel de Ville, l'an dernier, pour exciter un tumulte contre Farel, et que, depuis, il n'avait cessé d'exciter les esprits à de nouveaux troubles. *Et cependant il s'écria qu'il n'y avait pas d'injuste conspiration.* » Et voilà, dans la bouche même des accusés, la distinction que nous avons montrée chez Calvin. Les accusés et Calvin sont d'accord sur les faits de sédition : ils sont en désaccord sur l'interprétation de ces faits. Calvin y voit une conjuration, eux

1. Collection Galiffe, Archives (en voie de reclassement). — 2. *R. d. C.*, f. 178.
3. Roget, p. 311. *R. d. C.*, f. 180. — 4. *R. d. C.*, f. 181.

refusent de la reconnaître. — Calvin continue : « *Peu de temps avant, il m'avait dit qu'il avait mérité la mort, puisqu'il avait vécu si criminellement*, et qu'il n'y avait pas eu d'autre moyen pour Dieu de l'amener à récipiscence. — Pour moi, ému de sa nouvelle impudence, je l'ai tranquillement averti de se rappeler ce que naguère il m'avait avoué spontanément. Alors il admit qu'*il avait été fait* beaucoup de choses impies contre Dieu, mais qu'on n'avait rien entrepris contre l'état de la république[1]. »

« C'est ce qui avait été indiqué à tous, de repousser le crime de trahison et de lèse-majesté. Mais quels que fussent leurs efforts, le fait lui-même les pressait trop. Enfin il n'y en eut aucun qui ne reconnût la vérité de la plus grande partie du crime par son silence. Ils repoussaient peut-être tel ou tel point, mais de telle façon que les uns contredisaient les autres[2]. »

Tout à fait intéressant est le récit que Froment nous a conservé des derniers moments de ce Berthelier. Comme il est presque complètement inédit[3], nous le reproduisons presque en entier :

« La confession de François-Daniel Berthelier, frère de Philibert Berthelier[4]. — Les paroles de repentance de Fr. D. Berthelier, qu'il dict le jour qu'il fust exécuté incontinent, et ung peu après que sa mort luy fust adnuncée en prison, cependant que les Ministres le consoullèrent, en la présence de beaucoup de gens de bien, le XI de sept. 1555 ; et avoit fait son testament, comme peulvent faire tous criminelz dans Genève, de quel crime que ce soit, estant aussi valide que si n'estoient criminelz, ou comme s'il estoit mort en son lict. Il pria tous ceulx qui illec estoient présens d'invocquer et prier Dieu avec luy, disant : « Je congnois et confesse, de présent, la grande vérité et miséricorde « qu'il a heu envers moy, que j'aye esté icy mitz prisonnier. Car si je fusse mort « aultrement, ou en mon lit, ou d'un cop d'arquebute, je m'en allés dampné « et perdu, à cause de mon obstination... » Alors Calvin luy dict : « C'est très « bien dict, mon frère et amy ; mais que ce ne soit de cueur double. » — « Hélas ! dict-il, ce n'est pas icy ne l'heur, où il fault le coeur double ne faint ; « mais fault avoir ung coeur contri et humilié. Et croyez tous, certainement, « que combien que je sçache pas si bien dire que je l'entens, si est-ce que je « suys asseuré que mon Dieu, mon père, ne regardera pas aujourd'huy mes « péchés... » Et au lieu que l'on estoit allé pour le prescher et consoller, il preschoit et admonestoit les aultres, voyre jusques à faire larmoyer les Ministres

1. « Tunc excepit multa impie in Deum tractata fuisse, nihil in publicum urbis statum. » — Il s'agit ici non pas de Berthelier personnellement, mais des Libertins en général. A. Roget traduit comme s'il s'agissait de Berthelier uniquement, et de son impiété privée. « Il avait, il est vrai, offensé Dieu par *son* impiété, mais *il* n'avait jamais rien entrepris envers le bien de la république » (A. Roget, p. 312, n. 1). Les citations de Roget qui paraissent textuelles et complètes, sont très fragmentaires, et ne donnent pas une idée du texte, et surtout de la merveilleuse clarté, logique et pénétration de Calvin. Sa perspicacité est terrible.

2. *Opera*, XV, p. 829-836, Calvin à Bullinger, oct. 1555.

3. Sauf le fragment cité, Gautier, p. 628, n. 2.

4. Ce document « renferme néanmoins quelques détails intéressants, qui paraissent authentiques, entre autres le récit des derniers moments de Fr.-D. Berthelier ». *Note des Éditeurs*, p. 579, n. 2.

et ceux qui estoyent présens, excusans tousjours Perrin et Vandel de trayson, comme les précédens exécutés. Et encore estant au gibet, il disait : « Je vous « prie tous, mes amys, de me pardonner, ains que je pardonne à tous, et prie « ung chascun de prier Dieu pour moy, affin qu'il me donne la grâce d'avoir « patience, et de persévérer jusques à la fin, en la foy et asseurance qu'il m'a « desjà donnée d'estre saulvé, et d'estre aujourd'huy avec luy, vous prians tous « au nom de Dieu de suyvre sa saincte parolle, et de la bien ouyr, et fréquen- « ter, et de non la mespriser comme j'ay faict par cy devant, car si je l'eusse « suyvie, ainsi que je debvoys faire, je ne fusse pas icy, comme vous me voyez, « en espectacle à tous. » Et en luy donnant à boyre de la malvésie, dict : « Ce « n'est pas le breuvage qu'on donna à boyre à Jésus-Christ. » — « Ha ! disoit- « il, ce n'est pas le lieu où il fault parler en feintise ; c'est maintenant l'heure « que me fault parler avec Dieu. » Et en disant cecy la teste fut quasi plus tost bas que le mot proféré[1]. »

Froment confirme exactement ce que dit Calvin, et tout cela a l'air minutieusement exact. Mais cette mort rend plus difficile la solution du problème psychologique posé par l'attitude des condamnés pendant et après la torture. Comment s'expliquer les aveux et les rétractations des condamnés ? Certainement on peut dire : c'est fort simple, ils ont avoué sous l'empire de la douleur ; la douleur passée, ils ont rétracté. Mais si vraisemblable, et en partie si vraie, que puisse être cette explication, elle est insuffisante. Car les condamnés, en dehors de la torture, ont répété leurs aveux, spontanément, à Calvin, qu'ils avaient fait appeler ; et lorsqu'ils étaient en tête à tête avec lui. Il leur aurait été facile au moins de se taire. On ne peut guère expliquer leur conduite que comme suit : ils ont avoué, espérant que leurs aveux obtiendraient leur pardon. C'est pourquoi, sans y être forcés, ils ont tout répété, et avec insistance, à Calvin. Puis, voyant que, malgré tout, le pardon ne leur était pas accordé, ils ont rétracté leurs aveux. Dès lors, quand ont-ils dit la vérité ? Car une fois au moins — en dehors de la torture — ils ont menti. Et c'est là ce qui exaspérait Calvin. Nous serions d'avis que, malgré leurs rétractations — et vu surtout la nature et le mode de leurs rétractations (comme le montre si clairement la perspicacité de Calvin) — il subsistait assez de leurs aveux pour que, d'une manière générale, ces aveux pussent être tenus pour vrais. Et il n'y aurait, en réalité, aucune sérieuse difficulté, n'était cette mort si édifiante, si touchante de Berthelier le jeune. Comment admettre que sur un point important : la conjuration, il ait pu mentir, ayant les sentiments qu'il avait ? Nous sommes tentés de penser qu'il a dû croire que, en une certaine façon au moins, ce qu'il disait était la vérité[2]. Et c'est peut-être ici que l'on touche du doigt l'équivoque, qui était au

1. F. 48 et 48v.

2. « J'açoit qu'il y aye heu sédition et tumulte, si est-ce qu'il n'y a point heu de sang espandu, ne personne tué, comme en la sédition de Jean Philipe. — Avec cela, ceulx qui ont faict telle sédition, et tout ce qu'ilz ont entrepris, ne l'ont faict à aultre fin qu'à bonne intention, et pour maintenir les libertés et fran-

fond du procès, et qui aujourd'hui trouble encore maint critique[1]. Les faits nous paraissent surabondamment prouvés. Mais ces faits, les Calvinistes et les Perrinistes ne les appréciaient pas de même et ne les baptisaient pas du même nom. Les Perrinistes (séditieux, ceci est hors de doute) voulaient changer le gouvernement et abolir le Consistoire. Les Calvinistes disaient : voilà une conjuration contre la chose publique, contre le bien de l'État, puisque le consistoire est une institution d'État, est l'État, la loi. Les Perrinistes répondaient, et surtout pensaient : cette loi est une nouveauté ; c'est une dangereuse innovation, contraire à nos vieilles coutumes. C'est nous, en réalité, qui défendons la vieille tradition politique, c'est nous qui sommes les conservateurs ; ce sont les Calvinistes qui sont de dangereux révolutionnaires, des malfaiteurs publics. Et la passion aidant, le reste s'en suivait... On peut donc admettre qu'un Berthelier converti ait pu croire qu'il disait la vérité, et que Calvin ait pu croire que Berthelier mentait. Sur ce point équivoque, ils ne parlaient point le même langage. Reste toutefois que, quant à la sédition, le fait, et quant à la conjuration, la loi était contre les Perrinistes, pour les Calvinistes.

chises de la ville... et affin que le Magistrat eusse toute la superintendance et déffinition de toutes causes tant ecclésiastiques que civilles et criminelles, et pour anichiller toutallement l'excommunication, que cest hérétique Calvin a inventé dans Genève. » Froment, *Le Récit*, p. 39.

1. Les éditeurs de Gautier : « L'examen des faits ne nous permet de voir, dans sa condamnation, non plus que dans celle des Comparet et de Claude Genève, autre chose qu'un *meurtre juridique*... Il semble bien qu'en le frappant sans pitié, on ait voulu, en réalité, atteindre son frère, l'adversaire turbulent et irréconciliable du Consistoire et de Calvin. » *Note des Éditeurs*, p. 629, n. 2 (de la p. 628).

CHAPITRE QUATRIÈME

Après la Crise.

I. *Calvin.* 1. Les Fugitifs contre Calvin. 2. Le Mémoire des Fugitifs. 3. Le Mémoire et les Défenseurs des Libertins. 4. Calvin perdu de réputation par les Fugitifs. 5. Sa cruauté et son avarice. 6. Sa réhabilitation. — II. *Les Libertins.* 1. Les plus coupables. 2. Les Libertins et le passé de Genève. 3. Les Libertins et l'avenir de Genève. 4. Les Libertins ont-ils été le parti national? Berne et Genève. 5. Le complot de 1563 et la fin des Libertins.

I

1.

Pendant ce temps, en dehors de Genève, les Fugitifs se livraient à des violences et à une propagande, dont il est difficile de se faire une idée. Berne était leur centre d'action ; mais ils étaient « égrénés », et on les rencontrait partout.

A Bellerive, chez un cabaretier, Ph. Berthelier, Verna, J.-B. Sept, etc., se réunissent. L'un dit que « Calvin estoit un larron », les autres s'écrient « qu'il ne mourrait jamais que par leurs mains[1] ». Un habitant de Genève se trouve au pont de l'Arve, pendant que les mêmes sont chez un cabaretier. Ph. Berthelier interpelle un habitant de Genève : « Brigand, poultron, ruffian, à quoy tient que je ne te tue? » Et les frères Sept le suivent en tirant leurs pistolets[2]. Verna, Simon, Trouchona sont chez un cabaretier de Dovaine. Trouchona s'élance sur deux genevois, l'épée dégainée. Un autre jour, il crie : « Si Calvin sortoit une fois hors des franchises, il ne retourneroit jamais dans la ville[3]. » Près de Presinges, Ph. Berthelier rencontre le pasteur de Jussy, Pierre d'Ariboudouze. Il va sur lui, le pistolet braqué : « Adieu, bougre, voilà ta mort ! » « Ma mort et ma vie, réplique le vieux pasteur, sont en la puissance de Dieu[4]. » Et la femme de Perrin, à Collex, se met à cracher à terre en disant : « Voilà

1. A. Roget, IV, p. 314. — 2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*, p. 314. — 4. *Ibid.*, p. 314.

pour MMrs de Genève : ils ne sont que traistres et meschants, meurtriers, suppeurs de sang... M. Calvin ne presche rien de bon... Oui, oui, nous irons à Genève, et ces traistres, qui font mourir les autres, nous les ferons tenailler, et je soufflerai moi-même le feu. » Près de Prégny, une femme appelle un chien, et lui dit : « Va, Calvin ! [1] »

2.

Tous ces propos sont rapportés par Roget. Mais nous avons un document plus important et plus authentique encore pour nous renseigner sur la mentalité des fugitifs et sur leur propagande. Il ne s'agit de rien moins que d'un Mémoire [2], rédigé par eux à Berne, au moment où les députés des Cantons suisses se réunissaient à Berne, et qu'ils firent parvenir à Zurich, en 1556 [3].

Analysons-le avec soin ; il en vaut la peine, étant en somme aussi remarquable que peu connu.

1 *Le Mémoire des Fugitifs* ramène tout à la question des étrangers, et commence par faire l'éloge de ceux qui se sont opposés à la réception des Français.

Réponse. — *Le Mémoire justificatif des Genevois,* écrit en réponse au Mémoire des Fugitifs, et porté à la diète par Roset, répond *point par point.* Il relève ce que les Libertins ont dit de leur « noblesse et ancienneté ». « Pierre et Vandel sont filz de deux estrangiers bourguignons, serfz et taillables de nature... » « C'est chose notoire que Perrin et Vandel ont vesceuz de pillages, rapines, extorsions et corruptions de justice, plus que de leur revenu ny industrie... Il y heubt icy ung thésaurier de France (Affaire Baptiste Didato, Gautier, III, p. 393), arresté à la poursuite de l'ambassadeur du roy, lequel pour eschapper fut contreint de bailler cent escus, que ung marchant notable bailla à Perrin. Il y a marchant en nostre ville qui, pour estre maintenu en ung procès qu'il avoit, leur a donné à chacun cinquante escus. Ung autre a fourni Vendel de sel, de vin et d'argent, par plusieurs foys, pour estre suporté de luy. Il y a des exemples tant et plus, si bien vérifiez, que ung seul seroit bien pour leur faire procès criminel ; entre autres la rançon, que heubt Perrin de l'abé de Mortaux (en 1546), combien qu'il fut juge d'y celle ès appelation, est assez notable, car celuy qui lui présenta une grande tasse d'argent pour son butin en a déposé,

1. Roget, p. 315.

2. Les Réfugiés, dit Gautier, furent assez hardis pour se présenter devant une diète générale des Ligues, assemblée à Baden, le 15 juillet 1555, et pour y produire un *Mémoire* contre le magistrat de Genève (Gautier, IV, p. 34). — Le *Mémoire* est en allemand-balois, et a été trouvé dans les Archives de Zurich par E. Dunant, qui en donne une analyse en français, p. 141 à 146, et un important fragment dans l'original. Appendice III, p. 211 à 213. — En voici le titre : « Rapport sur l'action en justice intentée par les quatre syndics avec quatorze à peu près de leurs partisans, qui, avec eux, composent le Petit Conseil de Genève, contre plusieurs bourgeois, nobles et d'âge respectable, condamnés à mort ou au bannissement. »

3. 1556 et non 1555, comme le dit Dunant. Gautier, IV, p. 35, n. 1. *Note des Éditeurs.*

oultre les 600 escus qui lui furent tout mys entre les mains. Et c'est une chose tant divulguée que aucuns seigneurs de Fribourg en sauroient bien plus[1]. »

2° *Le Mémoire des Fugitifs* continue en affirmant : que « sans discrétion », « le magistrat avait reçu, contre la coutume, dans l'espace de peu de jours, en plus grande quantité qu'on n'en avait reçu pendant sept ou huit ans auparavant, desquels même la plus grande partie n'avait pas habité un an et demi dans la ville[2] ». D'après l'analyse de Dunant, le Mémoire précisait : en trois semaines, les Calvinistes avaient admis à la bourgeoisie à peu près cent vingt Français.

Réponse. — Du 16 avril au 9 mai, le Conseil avait admis soixante réfugiés français, juste la moitié[3].

Le Mémoire justificatif de 1556 entre dans les plus grands détails. « Il y a eu ordonnance faicte et gardée de ne recepvoir nul pour habitant en nostre ville que n'eust rendu bon tesmoignage de sa preudhomie... Mesmes il est advenu que nous en avons banny d'aulcuns pour avoir esté téméraires à testiffier pour gens incongneuz... qui plus est, c'est chose toute congneue et provée, quant il y a eu des estrangiers mal renomméz, et qui avoient perpétrez en leur pays quelque crime, ou menoient vie débaulchée, ils (les Libertins) ont toujours tasché de les soubtenir et ont résisté, qu'on les chassast pour les obliger à leur poste... Aulcuns n'ont pas esté acceptez, lesquelz toutesfois Perrin et Vandel eussent bien voulu introduire ; mais, pour ce qu'il y avoit quelque maulvaise tache sur eulx, ou bien que nous ne les avons poinct congneu d'assez longtemps, ilz en ont esté déboutez. S'ilz ont heu regret de cela, pourquoy est-ce qu'il y a envyron huict ans que de leur advys mesme, on appella les estrangiers pour lors habitans en nostre ville pour les induyre à estre bourgeoys, ou ne demorer en la ville, pour ce qu'il sembloyt que, sans ce moien, on ne pouvoit du tout fier en eulx. Mesmes il appert que, à leur sollicitation et requeste, aulcuns avoient esté auparavant receuz, desquels toutesfoys on n'avoit pas grande aprobation. Et de ce qu'ils disent qu'en troys sepmaines nous avons passé plus de bourgeoys qu'on n'a faict en dix ans auparavant, c'est une menterye trop villaine, car il appert par les registres, qu'il y a six-vingt ans que, pour un an, on en passoit cens ; et alors c'estoit chose ordinaire que chacune année, il s'en passast pour le moings quarante ou cinquante ; et depuis, la chose a continué que tousjours il s'en est passé si bon nombre que ce dernier n'estoit pas excessif... Tant y a que rien n'a esté faict de nouveau, mais que nous avons suyvi la coustume ancienne de noz ancestres[4]. »

3° *Le Mémoire des Fugitifs* en arrive au récit même de l'émeute, que nous traduisons directement du texte original allemand. « Un jour des semaines sui-

1. Gautier, IV, p. 43. — 2. Analyse de Gautier, IV, p. 35.
3. Dunant, p. 143 et n. 1. — 4. Gautier, IV, p. 44-46.

vantes, il est arrivé que dans la maison de Jean Baudichon, l'un des plus grands protecteurs des Français, entre huit et neuf heures du soir, un certain nombre de gens armés se sont rassemblés. Comme deux bons bourgeois, Franz et Franzli Comparet, frères, vinrent à passer devant la maison du dit Baudichon, et entendirent le bruit inaccoutumé de gens avinés, à une heure suspecte, ils se mirent à se demander entre eux ce que c'était. Les gens avinés se sont précipités dehors et se sont mis à frapper les deux frères d'estoc et de taille avec leurs hallebardes. »

Réponse. — Série de mensonges. Il y avait une troupe armée chez Baudichon ; les Comparet passent par hasard, sans penser à rien ; ils sont odieusement assaillis... En prenant le contre-pied exact de ces affirmations, on a la vérité.

4° *Le Mémoire des Fugitifs.* — « Comme toujours plus de monde était accouru, le capitaine général est aussi survenu venant du faubourg (le bourg de Four), où il avait accompagné le capitaine Vandel après le souper[1], sur une mule, car il avait la goutte et ne pouvait marcher » (ce qui est exact). Perrin s'adresse au syndic Aubert : « Quelle est cette agitation désordonnée ? Celui-ci lui dit qu'il voit bien ce qu'il lui arrive, et que personne ne veut obéir. » Alors Perrin s'est approché de lui et lui a dit : « Seigneur syndic, je veux plutôt laisser ma vie auprès de vous, que de permettre qu'il vous arrive quelque désagrément. Mais c'est bien de faire quelque chose tout de suite pour le pays. S'ils ne veulent pas vous obéir, élevez votre bâton plus haut, on ne le voit pas ; ils obéiront, sinon à votre personne, au moins au bâton. » Et tous deux en même temps, Perrin et le syndic, élevèrent le bâton syndical ensemble, criant au peuple d'être obéissant à la charge et au bâton, sinon à la personne.

Réponse. — Nouvelle série de mensonges. C'était ici le point capital, et le mieux mis hors de doute. Perrin avait violé le bâton syndical en essayant de s'en emparer à deux reprises. C'est donc ici que les mensonges atteignent une impudence fantastique. La sédition ? Il n'y a eu qu'un complot de Français, cachés en armes chez Baudichon, on a odieusement attaqué les bons et inoffensifs Comparet. Un tumulte dangereux aurait pu s'en suivre. Heureusement que Perrin est arrivé et par son dévouement a sauvé le syndic.

5° *Le Mémoire des Fugitifs.* — Bientôt après le syndic demanda à Perrin s'il ne voulait pas venir avec lui au Conseil, qu'on avait rassemblé dans la nuit. Perrin dit « oui tout de suite ».

Réponse. — Nouveau mensonge, Perrin ne voulait pas y aller.

6° *Le Mémoire des Fugitifs.* — Enfin, au Conseil, le syndic s'exprime ainsi :

1. Daher den Houptmann Vandel vom nachtmal beleytet. — Dunant traduit « sortant de chez Vandel où il avait soupé », p. 144.

« Mes Seigneurs, je n'ai jamais été de ma vie en aussi grand danger qu'aujourd'hui. Car sans Dieu et le capitaine Perrin, qui est survenu, il y aurait eu une grosse effusion de sang. » Alors Perrin, présent au Conseil, demanda si le syndic parlait sérieusement ou non, et si lui, Perrin, n'avait pas fait de son mieux. Le syndic dit : « Oui vraiment, car vous me dites que vous vouliez plutôt mourir auprès de moi, que de me laisser arriver quelque chose de mal ; dont je vous remercie, et prie aussi mes seigneurs d'exprimer avec moi leur reconnaissance[1]. »

Réponse. — Série de mensonges non moins abracadabrants que les précédents. Le syndic Aubert donnant un démenti formel à Perrin, l'avait tout de suite accusé d'avoir voulu lui arracher le bâton syndical.

Il est difficile, on le voit, d'imaginer un document plus caractéristique, plus symptomatique de la mentalité des Libertins. Voilà à quel degré d'impudente effronterie ils pouvaient en arriver dans un document écrit, officiel, destiné à renseigner Zurich et le gouvernement suisse sur la sédition. Si les chefs écrivaient ainsi, que pouvaient-ils dire ? Si les chefs en étaient là, où devaient en être les comparses ? Du reste inutile de faire aucune supposition ; les renseignements sont là, et ces renseignements sont confirmés d'une manière tout à fait extraordinaire.

On ne peut croire un mot de personnages, s'abaissant à de tels mensonges, et avec une pareille mentalité, ils étaient évidemment capables de tout.

3.

Or les défenseurs des Libertins ne font aucun état d'un pareil document ! Supposons qu'il fût de Calvin ! Mais l'impossibilité morale d'un côté, et la réalité de l'autre indiquent l'abîme qui séparait les adversaires. Roget consacre au document une note, dit qu'il est « curieux » à comparer avec les relations calvinistes, et se borne à ajouter : « cette pièce représente le conflit comme ayant été directement occasionné par les gens réunis dans la maison de Baudichon, et dépeint Perrin comme souffrant de la goutte, et n'étant intervenu que pour mettre la paix. » Pas un mot de plus[2] ! Et du Mémoire du Conseil de Genève, pas un mot ! Quant aux Éditeurs de Gautier III : « Ils avaient, entre autres, envoyé de Zurich une protestation dont M. E. Dunant a donné l'analyse et une partie du texte allemand, d'après l'original des Archives de Zurich[3]. » C'est tout, sur le contenu de tous ces documents. Dardier ne fait aucune allusion à rien. De telle sorte que ceux qui s'en tiennent aux défenses des trois honorables avo-

1. Traduction d'après le texte allemand. Dunant, p. 212, 213.

2. Roget, p. 265, n. 1. — Et puis ailleurs il dit : « Ce Mémoire justificatif s'efforçait de représenter les événements du 16 mai 1555 comme un piège tendu par le gouvernement pour avoir l'occasion de ruiner le parti de l'opposition, et de relever, *non sans raison,* les iniquités de procédure qui avaient abouti à la condamnation précipitée d'un si grand nombre de citoyens. V. p. 29.

3. *Note des Éditeurs*, p. 643, n. 1.

cats ignorent à peu près l'existence, en tout cas ignorent complètement la nature de ces documents, qui à nos yeux sont les plus significatifs, au moins au point de vue psychologique. C'est pourquoi nous avons cru devoir en faire des citations suffisamment complètes. Aux lecteurs de les apprécier à leur tour.

Et cependant ce n'est point le Mémoire des Fugitifs que A. Roget flétrit, c'est Calvin qu'il blâme. « L'historien doit constater avec regret que le chef de l'Église genevoise, au lieu de chercher à réagir contre les sentiments d'animosité forcenée (ce n'est pas des Fugitifs qu'il s'agit, c'est des Calvinistes) dont ses paroissiens étaient animés, *semble* au contraire s'être employé à *les surexister, pour se défaire des hommes qui s'étaient opposés jusqu'ici à l'exécution de ses plans politico-religieux*[1]. »

Sous cette forme l'accusation, qui aurait besoin de preuves spéciales, et qui en est dépourvue, est profondément regrettable pour son auteur.

I

La vérité est que la si honteuse campagne de mensonges à laquelle se livraient les fugitifs, et qui était surtout dirigée contre Calvin, portait ses fruits, surtout à Berne[2]. Le 6 août, Haller écrit à Bullinger : « Ici, les proscrits désireraient rentrer à Genève grâce aux nôtres... On parle très mal de Calvin. Nous le défendons autant que nous pouvons. Mais les bruits fâcheux sur son compte ont pris tant de consistance que nous sommes impuissants à les détruire. On dit qu'il assiste aux tortures et aux interrogatoires, par les tourments, des conjurés, et que dans toute cette affaire rien ne se fait sans son autorité. C'est ce que j'ai peine à croire, bien qu'il y en ait qui l'affirment par serment. Viret est allé à Genève, et parce qu'il y a prêché, les nôtres lui en veulent fort... Calvin est maintenant blâmé de ceux qui jusqu'ici avaient toujours été ses approbateurs. Je ne lui écris que rarement à cause des soupçons injustes dont nous sommes tous chargés[3].

Le 26 septembre, il ajoute à propos des aveux et des rétractations de Berthelier : « Les personnages graves parlent de tortures plus que phalariques, par lesquelles on extorque des confessions aux accusés... *Perrin avec les autres est ici,* et proteste de son innocence; les nôtres aimeraient intervenir[4]. » On voit d'où viennent ces bruits et ces accusations : « *Perrin avec les autres est ici.* »

Le mal va en empirant (*quotidie pejor ac pejor*). Le 8 septembre Musculus, collègue de Haller, écrit à son tour : « La haine contre Calvin, notre frère bien aimé dans le Seigneur, *grâce au zèle pervers de quelques-uns* va croissant[5]. »

1. Roget, IV, p. 32[illegible]

2. Les ambassadeurs genevois s'étant rendus à Berne vers la fin de décembre, rencontrèrent dans l'antichambre de l'hôtel de ville Perrin, Berthelier et Sept, qui les narguèrent, dit Roget. Ils attendaient de les voir sortir pour obtenir une audience du Conseil. Roget, IV, p. 325.

3. 6 août, à Bullinger, XV, p. 719.

4. XV, p. 796. — 5. A Bullinger, *Ibid.*, XV. p. 753.

Et encore quelques jours après, 13 septembre : « On charge, au delà de toute mesure, Calvin, on lui impute la cause de tout le mal... » Il résiste, mais tout en résistant au courant, on sent qu'il est presque entraîné. « Dans ce trouble, dit-il, si tout ne m'abuse, Calvin n'est pas assez prudent[1]. »

Mais il en est partout comme à Berne. Le 7 octobre Haller écrit que dans toute la Savoie, « à peine trouve t on un homme sur cent qui dise du bien de Calvin[2] ». De Bâle, Sulzer écrit, le 3 septembre, les nouvelles qui sont arrivées de Berne. Il attribue les sentiments des Bernois aux fugitifs qui ont rempli les esprits de soupçons auxquels ils étaient enclins. « On charge Calvin au delà de toute mesure : on lui impute la cause de presque tous les maux[3]. » Et, le 29 septembre Hotman, alors à Bâle, écrit : « Il y en a ici qui étudient et aiment Castellion. » Après quoi passant de la cause à l'effet, il ajoute : « Ici on ne parle pas mieux de Calvin qu'à Paris. Veut-on reprendre quelqu'un qui jure ou s'abandonne à la licence, on est traité, par insulte, de Calviniste[4]. » Enfin ce qui se passe à Berne et à Bâle se passe à Lausanne. Les Libertins s'attaquent à Viret, l'ami de Calvin, le traitent de « vaurien et de traître ». Ils l'accusent d'être allé à Genève « à l'instigation de Calvin pour extorquer des prisonniers, par des promesses, des accusations contre les exilés[5] ». Viret s'est trouvé obligé d'intenter à Vandel un procès en calomnie, et bien que les juges, selon Bèze, « ne fissent pas plus de cas de Viret que s'il était un inconnu », Vandel fut condamné[6]. Mais, le 22 octobre, Bèze n'en est pas moins réduit à s'écrier : « Tout est permis contre nous, et, pour tout dire, nous sommes tenus pour Calvinistes, crime beaucoup plus grand que tous les autres[7]. »

Voilà ce qui, d'après Roget, prouve « que les rectifications de la critique historique ont été devancées, à cet égard, par les protestations des contemporains (contre Calvin qui avait surexcité ses paroissiens). Si le procès de Servet avait attiré des critiques sur la tête de Calvin, on ne saurait s'étonner que les *informations* (à savoir les mensonges proférés par les Libertins de vive voix et par écrit) reçues au sujet des poursuites intentées contre plusieurs citoyens marquants, et de leur dénouement tragique, aient eu au dehors un fâcheux retentissement[8]. Mais, suivant les lettres que nous venons de citer, rien de plus ! Et comment ces lettres, rapportant les effets de la propagande atroce des fugitifs, montrent, que « les rectifications de la critique historique ont été devancées par les protestations des contemporains », c'est ce que nous n'arrivons pas à comprendre.

5.

Pour nous bien rendre compte de ces « protestations des contemporains »,

1. XV, p. 764. — 2. *Ibid.*, p. 808. — 3. A Bullinger, *Ibid.*, p. 746.
4. A Bullinger, *Ibid.*, XV, p. 803. — 5. 1er janv. 1556, XVI, p. 3. — 6. Roget, p. 324.
7. A Bullinger, XV, p. 837. — 8. A Roget, p. 320-321.

qui ont devancé « les rectifications de la critique historique », prenons en deux : Calvin était un monstre de cruauté et un prodige d'avarice.

Pour la cruauté, les Fugitifs accusaient Calvin non seulement d'avoir assisté aux tortures, mais d'avoir excité les juges à user de tortures plus que « phalariques. »

Évidemment il faut le reconnaître : Calvin était de son temps ; il pensait de la torture ce qu'en pensait l'homme, dont on essaie de faire contre Calvin le héros de la tolérance, Zerkintes[1]. Les hommes les plus modérés du xvi[e] siècle estimaient, que, dans les cas graves, on ne pouvait se passer de la torture. En quoi ils avaient parfaitement tort. Mais évidemment les Fugitifs n'étaient pas sur ce point d'un autre avis que Calvin. Ils ne lui reprochaient donc que deux choses : 1° d'avoir assisté aux tortures. Or c'était faux. « Quant à moi, dit Calvin, je n'étais pas présent, lorsqu'on leur donna la question ; et, bien qu'on fasse de moi le préfet des tortures, je consens à passer pour le plus vil des mortels, si j'ai assisté seulement aux consultations des jurisconsultes. Je suis entré dans la prison, non pour suggérer quelque idée aux juges, mais appelé par les coupables eux-mêmes, et après en avoir reçu la permission[2]. » 2° d'avoir provoqué des tortures phalariques. Or c'était faux. Les tortures (toujours trop cruelles selon nos idées) avaient été plutôt modérées (selon les idées du temps). Après s'être informé « auprès d'hommes dignes de foi », Calvin croit pouvoir affirmer avec certitude : « on n'a pas usé d'autre violence une fois qu'ils ont été suffisamment convaincus par les témoignages, que de les élever un peu (*non multum*) de terre, après avoir lié leurs bras à la corde. Tous diront d'une seule bouche qu'on leur a présenté la perspective de la question pour les effrayer[3] ». Et le *Mémoire justificatif* du Conseil de Genève précise : « Nous déclairons (aux Excellences Bernoises) que de tous ceux qui ont esté exécutez par justice *deux seulement* heurent la corde, et encore non pas rudement, et deux autres y furent tant seulement liez, en sorte que pour un tel crime, où il étoit question de complot et sédition publique, *il estoit impossible d'y procéder plus modestement*. Or combien que plusieurs en fussent entachez, si est-ce que nous n'avons envoyé à la mort que quatre ; mesmes de ceux qui estoient convaincus d'avoir crié qu'il se falloit ruer sur la Maison de Ville. Nous les avons traités si doucement qu'ilz n'ont pas heu seulement le fuet[4]. »

Reste la seconde accusation : Calvin prodige d'avarice. Ces hommes, qui devançaient la critique historique, n'avaient aucun souci de la vraisemblance ! Le 15 octobre, le pasteur de Buren, Christophore Piperin, écrit à Calvin pour lui exprimer la douleur qu'il éprouve en entendant les horribles calomnies qui sont mises en circulation. Certes il n'y ajoute pas foi, mais il serait peut-être bon que Calvin en réfutât une au moins publiquement. La voici : « Ils disent que la reine de Navarre lui avait envoyé, pour être distribuées aux pauvres exilés, 4000

1. Voir *Jean Calvin*, VI, p. 425. — 2. XV, p. 830. — 3. XV, p. 830.
4. Gautier, III, Appendice n° 2, p. 676.

couronnes; qu'il s'était servi de cette somme pour son usage privé et personnel; que, non content de cette somme, il avait demandé un nouvel envoi d'argent; que, la reine ayant refusé, il s'était répandu en injures contre elle, dans un écrit public[1]. » Certes voilà une jolie addition au fameux Mémoire!

Calvin répond immédiatement, le 18 octobre : « En vérité, en apprenant que je suis si atrocement déchiré partout, je ne suis pas assez de fer, mon cher Piperin, pour ne pas être tourmenté de douleur. » Il croit cependant devoir se taire pour le moment. Et c'est seulement dans cette lettre privée qu'il parle de la calomnie signalée par Piperin. « Tout le monde sait avec quelle frugalité je vis chez moi. On voit que je ne fais aucune dépense pour des vêtements somptueux. Il est évident pour tous que mon frère n'est pas riche, et n'a pas reçu de moi ce qu'il a gagné. Où donc serait enterré ce trésor? Ils répètent que j'ai volé les pauvres. Les plus pervers des hommes sont obligés de reconnaître que c'est là un mensonge ne reposant sur rien. Si des hommes pieux donnent quelque chose aux pauvres, je n'en touche rien. Il y a huit ans, mourut chez moi un homme noble, qui avait déposé entre mes mains, sans reçu, plus de 2000 couronnes. Quand je vis qu'il était en danger de mort, je refusai de disposer à mon gré de cette somme comme il le voulait. Je lui fis envoyer 800 couronnes à Strasbourg pour soulager la misère des réfugiés. Sur mon exhortation, il choisit des hommes pas suspects pour distribuer la somme restante. Comme il voulait me léguer ce que d'autres n'auraient pas méprisé, je refusai. Mais je vois ce qui tourmente mes adversaires. Ils me mesurent à leur taille, et ne doutent pas que je ne thésaurise, puisque j'en ai de si faciles occasions. Mais si, pendant ma vie, je n'évite pas le nom de riche, la mort me délivrera de cette marque d'infamie..... Il ne me reste qu'à être prêt à rendre raison, tout en offrant ma figure aux soufflets. Marchons, mon cher Christophore, à travers la bonne et la mauvaise renommée, et ne nous laissons pas abattre par les bruits[2]. »

C'est ainsi que Calvin courbe la tête sous l'orage, soutenu par ses amis. Bullinger (28 septembre), qui lui rappelle ce qu'ont souffert les hommes de bienheureuse mémoire, Zwingle, saint Chrysostome, saint Ambroise[3]. Le pasteur d'Aigle, Tornacus (1er octobre) : « Grâce aux artifices de Satan, même les hommes pieux croient légèrement que tu es responsable de tout ce que le Conseil fait, comme si tu étais altéré de sang. Aie bon courage! Marchons à travers la bonne et la mauvaise renommée, comme des imposteurs et cependant véridiques. Le Seigneur ne nous abandonnera pas, en son temps, il viendra[4]. »

D'après ce que vaut cette accusation lancée contre Calvin, on peut juger de ce que valent les autres accusations des Libertins.

1. XV, p. 821.

2. XV, p. 825, 826. Les *Éditeurs des Opera* : « Il faut bien se garder d'approuver Galiffe qui lui aussi ne veut pas absoudre Calvin du crime d'avidité. Même Kampschulte (o. c., p. 388) parle avec trop peu de réserve du gros revenu de Calvin. » *Ibid.*, p. 826, n. 3.

3. XV, p. 798. — 4. XV, p. 807.

Mais la tempête a beau courber Calvin, elle ne le brise pas. Berne ose mettre à exécution son odieux édit. Son bailli de Thonon condamne à l'exil un Français coupable de ce « crime » : être allé communier à Genève. Calvin écrit immédiatement à Farel et à son collègue Christophe Fabri : « Cet attentat vous paraîtra sans doute incroyable, je vous affirme qu'il a été accompli », et il ne laisse pas faire. Ne pouvant aller lui-même à Berne, il supplie au nom de « la gloire de Dieu » Fabri d'y courir. « Je sais qu'on est là animé d'un telle haine contre moi, qu'il est permis d'y défendre tous, plutot que l'église de Genève. Mais je sais que ton âme est trop grande pour te laisser effrayer par de telles fumées[1]. » C'est le cas de répéter : *Impavidum feriunt ruinae !*

6.

Mais enfin la tempête, ayant atteint son paroxysme de fureur, commence à se calmer. Aux récits des Libertins succèdent les récits des Calvinistes, les faits apparaissent.

D'abord on apprend que Calvin oppose un démenti formel à tous ces bruits : « Notre Maurice, écrit Haller, était ces jours-ci à Genève. Il a rapporté à Calvin ce qu'on disait de lui, Calvin a tout nié[2]. » Grâce à la correspondance de Sulzer, le pasteur de Bâle, nous pouvons assister au revirement de l'opinion. Le 9 octobre, il indique l'effet produit par les calomnies des Fugitifs. « Plut au ciel que l'on découvre la fausseté de l'accusation portée contre Calvin, à savoir qu'il a amené, en leur promettant la sécurité, les prisonniers à avouer des crimes faux. On a dit cela ici publiquement, et les plus haut placés le tiennent pour certain[3]. » — Dix jours plus tard, 19 octobre, la vérité commence à luire : « J'apprends que l'innocence de notre Calvin se manifeste de plus en plus, en face des accusations furieuses. Nos Bernois, du moins les plus sages, seront apaisés[4]. » — Trois jours plus tard, c'est la certitude joyeuse. « J'ai appris, ce qui est affirmé abondamment, à propos de l'innocence de notre Calvin... Et ma joie est d'autant plus grande qu'il y aurait eu plus de scandales pour toute l'Église du Christ, et que Satan aurait eu une plus riche occasion de nuire, si une église si illustre et son chef, un tel homme, avaient eu le malheur d'agir aussi mal. Je rends grâce à Dieu[5]. » Et enfin le 14 novembre c'est la paix qui est revenue. « Par la grâce de Dieu les troubles de Genève sont, paraît-il, presque apaisés : la chaleur des disputes se refroidit peu à peu, même à Berne; surtout parce que la vanité des calomnies et des accusations contre notre Calvin se démontre elle-même, et que l'innocence de cet homme excellent devient plus manifeste tous les jours[6]. »

Pourquoi faut-il que de cette double série de lettres, le grand avocat des Libertins n'ait cité que la première, celle qui indiquait le résultat de la propa-

1. XV, p. 802. — 2. 7 oct., XV, p. 808. — 3. A Bullinger, XV, p. 812.
4. A Bullinger, XV, p. 827. — 5. A Blaurer, XV, p. 836. — 6. A Bullinger, XV, p, 858, 859.

gande des Fugitifs, et n'ait pas dit un seul mot de la seconde, celle qui montre comment l'opinion publique, un moment surprise, s'est ressaisie ! De telle sorte que le lecteur est laissé sous l'impression des accusations et dans l'ignorance de la réfutation victorieuse.

Ce fut le sort de Calvin d'être beaucoup calomnié, beaucoup méconnu, depuis le XVI[e] jusqu'au XX[e] siècle inclusivement. Et c'est à peine si la clarté d'une vérité plus impartiale a commencé à luire. — Sans doute, il avait pour lui le témoignage de sa conscience. « Il me serait permis, écrit-il à Farel, le 10 octobre, de me glorifier au milieu de ces opprobres que des langues violentes et pétulantes amassent contre moi ; puisqu'on ne me reproche rien que je ne sache approuvé de Dieu et des Anges ! » Et malgré ses fautes et ses faiblesses très humaines, en définitive, ce témoignage était légitime : il n'y a peut-être pas eu de chrétien plus passionné, plus ivre de l'honneur de Dieu.

Mais enfin, on a beau être Calvin, on n'est pas de fer (*ferreus*). Sa volonté, sa ténacité avaient beau être prodigieuses, ce qui les rendait plus prodigieuses encore, c'est qu'elles se trouvaient dans une âme extrêmement sensible et dans un corps ultra-nerveux. Cette multitude d'ennemis, qui l'entouraient, le remplit d'une mélancolie douloureuse. Il serait découragé, s'il pouvait être découragé. Il aimerait se cacher. « Cependant j'aimerais me cacher dans quelque retraite, si j'avais l'espoir d'apaiser ainsi la fureur de ceux que ma présence excite. Je ne parle pas de cette vie que j'ai appris à mépriser, comme elle le mérite. Mais ce n'est pas sans cause que je souffre de voir les géants troubler continuellement le ciel à cause de moi[1]. » — Quelques jours auparavant (9 septembre), écrivant à un autre ami, à Viret, il avait laissé échapper un de ces soupirs qui tout à coup révèlent les plus intimes profondeurs de l'âme (de cette âme que Calvin cachait avec une pudeur si jalouse) : « Je n'ignore pas avec quelle violence cette faction me déchire. Et tous les jours j'en fais l'expérience. Combien est étrangère aux bonnes natures cette cruauté tyrannique que le poète ancien a décrite en ces mots : « Qu'ils me haïssent pourvu qu'ils me craignent. » Si le choix m'était offert, j'aimerais mieux être le plus méprisé des hommes ! (*contemptissimus*). Mais puisque Dieu en a décidé autrement, supportons-le. Il assistera enfin les siens[2]. »

Calvin avait besoin d'être aimé : plutôt méprisé que haï !

II

Après la légalité, l'équité, si possible.

1.

Nous reconnaîtrons volontiers que les Libertins, victimes de la Sédition,

1. A Farel, 10 oct., XV, p. 812. — 2. XV, p. 754.

n'étaient pas les plus coupables. Ils avaient été entraînés, poussés ; ils avaient bu, on leur avait payé à boire. Les vrais coupables, c'étaient Perrin, Vandel, Ph. Berthelier. — Mais, comme il arrive dans les révolutions historiques, souvent les chefs échappent, et les comparses paient pour eux. — En conséquence, nous ne restons pas froids, sans aucune sympathie, pour la personne devenue touchante de Berthelier-le-jeune, pour le fils d'une veuve glorieuse, surtout pour ce pécheur humilié, repentant, posant tranquillement sa tête sur l'échafaud, cette mauvaise tête dans laquelle il y avait, semble-t-il, maintenant, la foi qui ouvre les portes du ciel.

Et nous irons plus loin. Nous ne restons pas sans intelligence de tous les sentiments qui animaient les Libertins eux-mêmes. Ils étaient les fils des héros de l'émancipation ; ils étaient les fils des Genevois les plus genevisants ; ils étaient « ceux de Genève ». Ils le disaient ; ils le croyaient ; et ce n'était pas faux. Et devant eux, il y avait « ceux de France », bien que parmi les Calvinistes il y eût aussi des « enfants de Genève », d'aussi belle noblesse genevoise (en ce sens) que parmi les Libertins, les Porral et les Roset, et bien d'autres, qui venaient prendre part *à*..., et, par conséquent, prendre une part *de*... leur bourgeoisie, de leurs droits, de leur gouvernement.

2.

Disons donc, si on le veut, que les Libertins étaient les hommes du passé, et d'un passé glorieux. Mais cet éloge mérité sera aussi une condamnation justifiée.

Les Libertins étaient des conservateurs. Mais de quoi ? A Genève, la Réforme avait été, en très grande partie, une révolution politique. Voulant conquérir leur liberté, et cette liberté étant menacée par l'évêque et par le duc de Savoie, c'est-à-dire par les représentants du catholicisme, les Genevois rejetèrent le catholicisme. Et cette révolution fut accomplie avec héroïsme.

Les Libertins prirent le parti de ceux qui voulaient se borner à cette révolution politico-religieuse. Après s'être débarrassés de ce qui leur déplaisait, l'autorité du duc et de l'évêque, ils voulaient conserver le reste, qui leur plaisait, les mœurs, les habitudes, la vie de Genève à la fin du XV[e] et au commencement du XVI[e] siècle.

La question qui se pose est celle-ci : Était-ce sage ? Ce programme était-il le programme d'esprits avisés, profonds, prévoyants ? Peut-on faire ainsi sa part à la révolution ? Est-il possible de considérer la religion comme quelque chose que l'on peut modifier sans modifier ce qui l'entoure ? Pouvait-on changer la religion de Genève sans changer la vie de Genève ?

Changer la religion, sans changer la vie, c'était préparer le retour de la religion. Sans le Calvinisme, Genève ne pouvait pas ne pas retomber sous le joug catholique et politico-catholique.

De plus, les mœurs, la vie de Genève à la fin du XV[e] siècle et au commen-

cement du xvi[e], étaient déplorables. Quel mérite y avait-il à vouloir les conserver ? Le mérite — comme la sagesse — était de les changer. C'est ce que fit le parti calviniste. Il fut novateur : c'est son honneur, devant la morale et devant la politique.

Et, en effet, si les Libertins ne comprenaient pas le passé de Genève, ils comprenaient encore moins son avenir.

Leurs avocats estiment qu'à sacrifier les Libertins, Genève achetait trop cher sa gloire future. « Nous pouvons admettre avec M. Choisy, disent les Éditeurs de Gautier, que la victoire des Perrinistes eût arrêté le rôle de Genève, « comme cité d'une théocratie biblique, comme cité du refuge et métropole du « protestantisme réformé » ; mais c'est payer cher un tel honneur que de l'acheter au prix du sang versé ; et la nécessité d'étouffer l'opposition dans les supplices ne nous apparaît nullement[1]. » Disons : quoi que ce soit est acheté trop cher au prix d'un crime, et s'il y avait crime calviniste, il faudrait condamner le calvinisme purement et simplement. Sans doute, si, en dehors de tout crime, on avait acheté au prix de quatre vies humaines toute la grandeur prodigieuse et séculaire de Genève, le prix pourrait paraître assez modéré en comparaison des hécatombes, des milliers et des millions d'êtres humains, qui sont sacrifiés pour des causes infiniment plus petites et moins respectables. Mais nous dirons encore : quoique quatre exécutions ne constituent ni des flots de sang, ni des tas de supplices, quatre, c'est trop... de quatre.

La question est non pas : ces quatre supplices auraient-ils pu être évités, malgré les lois et les mœurs du temps, mais Genève pouvait-elle devenir Genève en restant moitié libertine et moitié calviniste ; en continuant les luttes intestines qui allaient s'exaspérant depuis quatorze ans ? C'est ce que pensent les *Éditeurs* et Ch. Dardier, qui a développé ce thème : « Genève ne pouvait-elle pas être la ville de Refuge et devenir la Rome protestante sans porter le corset de force du calvinisme ? » Non. Nulle part la Réforme — vraiment religieuse et vraiment morale — n'avait rencontré les obstacles qu'elle avait rencontrés à Genève. Les mœurs genevoises étaient tout particulièrement réfractaires à la Réforme. Un concours de circonstances particulières faisait du triomphe vrai de l'Évangile à Genève, une œuvre particulièrement, extraordinairement difficile. Et pour que Genève fût Genève, il fallait que cette réforme fût particulièrement, extraordinairement complète, et parfaite. La discipline, qui est suffisante en temps de paix, n'est pas suffisante en temps de guerre. Genève était en guerre. Et même la discipline des villes ouvertes n'est pas la discipline des forteresses. Genève était la forteresse, le camp retranché de la Réforme.

Dardier ajoute : « D'autres villes évangéliques, Strasbourg, Bâle, Berne,

1. *Note des Editeurs*, III, n. 1.

Neuchâtel, n'ont elles pas joué un rôle brillant dans le monde, sans avoir dans leurs annales ces tristes pages, dont les annales de Genève abondent pour crime d'hérésie ou pour violation des *ordonnances disciplinaires?* » Laissons les erreurs de détail, et ne tenons compte que de l'idée essentielle : le puritanisme, le rigorisme calviniste de Genève. Quel historien soutiendra qu'il était inutile, s'il consent à faire une différence entre Genève... et Neuchâtel, même Strasbourg? Comparer Genève à Neuchâtel ou à Strasbourg! Quelle étrange idée! Est-ce que Strasbourg même a été le centre du protestantisme, le boulevard du protestantisme, comme Genève? Ce qui est vrai surtout, c'est que, sans Genève, il n'y aurait bientôt plus eu de Neuchâtel, et il n'y aurait bientôt plus eu de Strasbourg. Quand un pays est attaqué, il y a des places fortes qui arrêtent l'ennemi. Dira-t-on : A quoi bon ces remparts, qui gênent la liberté et la vie? A quoi bon tous ces sacrifices imposés aux places fortes? Voyez les villes ouvertes : l'ennemi y est-il entré? Dans quelques-unes, oui. Et il serait entré dans toutes, sans ces places fortes. Genève a été la place forte qui a sauvé toutes les autres. Le régime de Genève a été exceptionnel, mais pas plus exceptionnel que son rôle.

Enfin Ch. Dardier écrit : « Le monde protestant, qui reconnaissait pour chef l'auteur de l'*Institution chrétienne*, a pu y gagner partout, en France, en Angleterre, en Hollande, mais *la vieille Genève a été sacrifiée*. Calvin et ses Français l'ont conquise[1]. »

Non. La vieille Genève *n'a pas éte sacrifiée* : à moins que la vieille Genève ne fût la vie de plaisir et de dissolution. L'indépendance et la gloire de la vieille Genève n'ont pas été sacrifiées : elles ont été sauvées.

I.

Nous arrivons ainsi à la dernière question ; le parti libertin a-t-il été le parti national, à l'exclusion du parti calviniste? Et nous avons en main les renseignements qui nous permettent de répondre.

« Influence française. » — Équivoque.

Sans doute la France de Henri II et de Charles IX n'était pas l'amie de Genève. Et si le parti calviniste avait été le tenant de l'influence française, il eût été coupable de trahison envers les intérêts nationaux de Genève. Mais Calvin, et les Français martyrisés par la France, chassés de France, dépouillés et ruinés par la France, les tenants de l'influence française! Quel non-sens, ou plutôt quelle équivoque! Il y avait beaucoup de Français dans le parti calviniste. Seulement ces Français étaient les ennemis — non pas de la France, certes! — mais de l'influence française des Valois et des Lorrains, leurs grands persécuteurs et les représentants du catholicisme. Logiquement, et en fait, il ne pouvait pas y avoir de partisans plus passionnés de l'indépendance genevoise que les réfugiés français.

1. Dardier, *Encyclopédie*, Lichtenberger, , p. 268.

Et « l'influence suisse? » « Le parti national genevois, dit Dardier, ami de l'influence suisse[1]. » Encore une équivoque.

Il faut distinguer entre « influence suisse » et « influence bernoise. » Ces deux influences étaient, au moment où nous sommes, contraires. Par le fait des circonstances, Berne était plus que la rivale de Genève, nous l'avons vu : Berne ne pardonnait pas à Genève de ne pas avoir accepté le joug bernois. Et Berne contrariait Genève, ecclésiastiquement et politiquement, cherchant à fomenter les rivalités et les discordes : *divide ut imperes*. Donc, c'est le parti calviniste qui défendait l'indépendance de Genève, en résistant aux empiétements de Berne. Et c'est cette défense seule, qui explique la colère de Berne contre Calvin. Elle sentait en Calvin l'homme capable de lui résister, de déjouer ses désirs et ses projets. Voilà ce qu'elle ne pouvait lui pardonner, beaucoup moins que les formules sur la prédestination, ou les procédés de cérémonies pour le baptême et la Sainte Cène.

L'alliance des Libertins et de Berne, loin d'être pour ceux-là un titre spécial d'honneur, doit donc être plutôt un objet de critique et de blâme. Les Libertins conspirèrent avec l'appui des rivaux de Genève : voilà pourquoi cet appui leur était si généreusement prodigué. S'ils avaient réussi, on peut supposer que les Libertins auraient rompu avec leurs dangereux alliés. Mais s'ils avaient été logiques, ils auraient livré Genève à l'influence dominatrice, si ce n'est à la domination même de Berne.

A propos de quoi deux réflexions se présentent.

La première, c'est que, comme toujours, pour corriger le raisonnement des avocats des Libertins, il suffit d'en appeler à leurs aveux. A la date du 21 février 1555, A. Roget dit : « On avait des doutes au sujet des intentions de Berne ; et il était difficile de ne pas lire dans les déclarations du gouvernement bernois, concernant les affaires ecclésiastiques, une arrière-pensée politique hostile[2]. » Et citant les Registres du 12 mars : « Le sieur Dom. d'Arlod a entendu d'aulcungs, revenant de Fribourg, que il se bruyt que MM. de Berne disent que jamais on ne sera en paix au pays, *jusqu'à ce qu'aient Genève,* et que, si la peuvent avoir, il sera un grand bien et paix. »

Or le 21 février, le 12 mars, ce n'est pas *après* la sédition et l'intransigeance des calvinistes, c'est *avant*.

Voici ce qui était *pendant*.

En 1526, une combourgeoisie avait été conclue entre Berne, Fribourg et Genève, valable pour vingt-cinq ans, et renouvelable tous les cinq ans. Les trois combourgeois n'étaient pas égaux. Genève restait ville ouverte pour Berne et Fribourg. Les combourgeois devaient se prêter main forte : Genève y était toujours tenue ; Berne et Fribourg examinaient chaque cas particulier. C'est cette combourgeoisie cependant, qui devait sauver Genève.

La Réforme ayant été acceptée à Genève, 10 août 1535 et 21 mai 1536, et

1. Dardier, *Encyclopédie*, p. 244. — 2. Roget, IV, p. 228.

Fribourg s'étant retirée, une nouvelle combourgeoisie fut conclue entre Berne et Genève. Ce fut le traité perpetuel du 7 août 1536. Berne avait sauvé Genève, elle s'en prévalait. « Genève restait ville ouverte pour les Bernois ; ses habitants ne pouvaient pas conclure d'alliance ou de combourgeoisie, ni accepter protection sans l'assentiment des Bernois[1]. » Et la lutte commence pour l'indépendance complète de la part de Genève, pour une suzeraineté de plus en plus effective de la part de Berne[2]. En 1538, un conseiller, Cl. Savoye, est compromis, emprisonné, relâché. Berne qui l'avait combattu, l'adopte et le protège, dès qu'il est sur ses terres, et donne « le premier exemple de cette tactique qu'elle suivit dès lors vis-à-vis de Genève, de soutenir tour à tour les Genevois des divers partis, qui avaient des querelles contre leur gouvernement[3] ». Alors Berne « abuse », c'est le moins qu'on puisse dire, des députés articulants, « impose à Genève les conditions humiliantes du traité de 1539 », et se hâte de prendre sous sa protection ces Articulants, quand ils sont châtiés et chassés par leur patrie, « espérant sans doute qu'en les gagnant à sa cause, elle se procurerait pour plus tard un chemin vers une plus grande prépondérance dans les affaires intérieures de la cité[4] ».

Cependant, à peine de retour à Genève, Calvin, qui d'un coup d'œil profond se rend compte de tout le rôle que Berne va jouer, — bien décidé à maintenir la fière indépendance de l'Église et de l'État à Genève, — loin de faire preuve de l'intransigeance qu'on lui reproche, s'emploie sans cesse à amener une transigeance politique. C'est à lui surtout que l'on doit l'acceptation par Genève du *Départ de Bâle*, 19 septembre 1543, et enfin, 15 février 1544. Cette acceptation « comblait les vœux de Calvin ; mais elle avait rencontré de l'opposition chez Phil. Berthelier et neuf autres membres du Conseil Général[5] ».

Cette victoire de la modération et de la fierté ne fit qu'orienter les désirs de Berne et les efforts de Genève. « Sentant son influencé diminuer, Berne fait dès lors tous ses efforts pour empêcher le rapprochement de Genève et des autres cantons évangéliques[6]. » — « Tandis que Genève, à partir de cette époque, prévoyant de nouvelles querelles avec Berne, et sentant le besoin de nouveaux appuis, fait d'une alliance avec la Suisse, ou seulement avec les cantons réformés, le principal but de sa politique[7]. » — « Si la réunion de Genève avec les cantons protestants ne put être réalisée, la cause en fut seulement dans l'égoïsme de Berne[8]. »

En 1549, 13 juin, Berne fut amenée à promettre qu'elle aiderait Genève « à être agrégée à la Confédération aux mêmes conditions que Rottweil[9] ». — Mais les cantons catholiques, qui avaient été d'abord favorables, changèrent

1. [illegible]

2. « C'est encore contre des tentatives d'annexion et d'usurpation que Genève a à lutter ; mais son adversaire n'est plus un prince ombrageux : c'est un État, orienté dès longtemps dans sa marche politique. » *Ibid.*, p. 202.

3. *Ibid.*, p. 37. — 4. *Ibid.*, p. 204. — 5. *Ibid.*, p. 82, 83. — 6. *Ibid.*, p. 86.

[illegible] 9. *Ibid.*, p. 1[illegible].

d'opinion. Tout à coup, la Savoie étant devenue menaçante, les Bernois consentirent à déclarer (22, 25, 26 novembre 1557) leur intention « d'accomplir à la lettre la promesse faite à la ville en 1549, d'essayer de la faire entrer dans l'alliance des cantons au même titre que Mulhouse et Rottweil[1] ».

Mais à la diète de Baden, 16 octobre 1556, l'influence des cantons catholiques l'emporta. « On pouvait d'ailleurs penser que Berne ne désirait pas en toute sincérité voir aboutir la demande de sa combourgeoisie, qu'elle traitait si rudement[2]. » — « Ce fut un gros chagrin pour Genève. La nouvelle apportée le 27 octobre produisit une vive émotion dans le Conseil, qui accepta son sort en remettant ses destins à Dieu[3]. » — Et voilà comment les Calvinistes étaient ennemis, et les Libertins amis, de l'alliance suisse[4]. Les Libertins étaient les amis de Berne. Mais Berne n'était pas l'amie de Genève[5]. — Qui était le parti national ? Au lecteur de répondre.

5.

Et enfin que devint le parti Libertin ?

Le parti calviniste s'était tout de suite organisé. — En Conseil général, le dimanche 8 septembre 1555, deux édits avaient été passés. Par le premier, rendant grâces du triomphe de la Réformation, le peuple voulait abolir jusqu'à la mémoire de cette sédition : « Que nul quel qu'il soit n'ayt de parler, avancer ny moins prier de remettre ny laisser venir dedans ceste cité et terres d'ycelles les ditz fugitifs et séditieux, à payne que celuy qui en parlera, avancera ou prieraa, ura la teste coupée. » Par le second édit, la charge de capitaine général, « cause de plusieurs maux en ceste cité par la malice de ceux qui l'ont exercée, tellement qui leur est venue en grand malheur et au dangier de la république », était abolie. « Et que perpétuellement nul n'ayt à parler ny avancer de faire capitaine général, un abbé, à moins que celluy qui en parlera ou avancera aura la teste coupée. » Puis le premier syndic termina l'assemblée par ces paroles, qui sont le programme même de l'État calviniste idéal, effort de l'homme et protection de Dieu : « Estre chascun prest, sur ses gardes, dit-il, faire son guet, vivre selon Dieu, suyvre les sermons, estre obéissans à sa parole, et par ce moyen il nous assistera, et nous gardera... Ainsin soit-il, et nous en face la grâce ». Après quoi, « chascun s'est retiré en paix[6] ».

Paix. Bèze écrit à Bullinger, le 22 octobre : « La paix et la concorde sont

1. *Ibid.*, p. 173. — 2. *Ibid.*, p. 179. 3. *Ibid.*, p. 181.

4. « Le parti national genevois défenseur des vieilles libertés et franchises de la cité, et aussi de l'influence suisse. » Ch. Dardier, p. 244.

5. Par où nous ne méconnaissons pas que Genève n'ait dû sa liberté à Berne. Berne défendait Genève contre les étrangers. Elle était toujours prête à le faire. Elle ne voulait pas que Genève fut à un étranger. Elle aurait voulu qu'elle fut... à elle. « Berne surveillait son alliée d'un œil jaloux. Dès qu'elle surprend, chez quelque magistrat, de secrètes sympathies pour l'étranger ou pour les autres cantons suisses, elle vient leur interdire toute autre alliance » (Dunant, p. 205).

6. *R. d. C.*, vol. 49, f. 176-177v.

telles, tel est le concours du peuple pour entendre la parole de Dieu, tels sont les signes de la piété et de la religion, que cela seul le prouve : le diable a quitté la ville avec les Fugitifs[1]. » — Après avoir été ballotté sur une mer houleuse et parfois furieuse, après s'être incliné presque jusqu'à chavirer, le navire, qui porte la cité et sa fortune, se relève ; la tempête s'apaise ; un vent favorable enfle les voiles, et le navire s'élance vers la plus haute mer, solide et majestueux[2].

Et les Libertins ? Ils complotent, et cherchent à livrer la ville, d'abord à Berne, ensuite à la Savoie.

Le premier complot est de 1557, et se rattache au nom de Nycod du Chesne[3], qui le révéla et le fit avorter. — Ce Nicod du Chesne était un triste personnage, imprimeur de missels, de bréviaires et autres livres d'Église. Son commerce ne pouvait le nourrir, et il semble du reste avoir préféré les métiers vagues à un métier régulier. Il se tenait volontiers dans les tavernes et chantait des chansons obscènes, ce qui l'amena plusieurs fois devant le Consistoire et le Conseil, qui finit par le décréter de prise de corps, mars 1557. Il réussit à quitter la ville, et se réfugia auprès des Libertins, dont il devint la créature. Le 6 août, il commit l'imprudence de venir à Genève porter une lettre à la femme d'un fugitif. Reconnu, il fut saisi et emprisonné. Dès qu'on lui eut « présenté la question », il dévoila tous les espoirs et tous les projets des Libertins. Avec l'appui des Seigneurs de Berne, ils comptaient se saisir des revenus des mandements de Peney et de Jussy, de Celigny et de Saint-Victor et Chapitre ; ils projetaient de se rendre maîtres de Genève, et, après avoir puni du dernier supplice tous les magistrats, ils remettraient la ville aux Bernois, qui y établiraient un Avoyer ; ils remplaceraient les armoiries de la ville, par celles de Berne, et qu'ils feraient entrer à Genève un ours, — l'ours est l'arme parlante de Berne, — lequel ils nourrissaient à Collonges, village à une lieue de Genève, au delà de l'Arve. Tous les préparatifs étaient faits, le plan de surprise arrêté... Nicod du Chesne fut condamné, pour avoir pris part à une conspiration contre l'État, à avoir la tête tranchée, le corps pendu au gibet de Champel, et la tête attachée à un pilier au pont d'Arve. Cette sentence fut exécutée le 13 août. Et les Fugitifs se voyant découverts restèrent tranquilles[4].

1. XV, p. 837.

2. « La défaite des Libertins amena un changement profond dans la vie de la cité. Les compétitions passionnées, les résistances combinées à l'application stricte du régime disciplinaire disparurent. Dès lors la loi évangélique, la parole de Dieu règnent sans opposition. Genève est tout entière une cité théocratique calviniste. Elle est un lieu de refuge international pour les réformés proscrits, un séminaire de ministres pour la France, un phare d'où rayonnent au loin les lumières de la Réformation » (Choisy, p. 87). — Après la conjuration : « Le peuple en fut rendu plus obéissant à la parole de Dieu, la sainte réformation en fut mieux observée, et les scandales deuement punis et réprimés, dont le bon homme (Calvin) s'esjouissait au Seigneur. Et de fait on s'apperceut bien que l'alaigresse qu'il concevoit de voir les choses mieux réglées, faisoit qu'il se portoit mieux quant à sa santé, et luy augmentoit toujours le courage de servir soigneusement l'Église. » — *Vie de Calvin* par Bèze (Colladon), XXI, p. 79.

3. Voir Alf. Cartier, *Arrêts du Conseil sur le fait de l'Imprimerie et de la Librairie de 1541 à 1550.*

4. Gautier, IV, p. 84-87.

Beaucoup plus célèbre — et digne de l'être — est le complot ourdi par les Libertins pour livrer Genève à la Savoie[1].

Perrin était mort. P. Vandel semble s'être tenu au second plan. Les chefs sont les trois frères Sept, (dont le plus intelligent, Balthasar, semble avoir pris la direction du parti), puis André Philippe, fils du capitaine général décapité à la suite de l'émeute des Articulants (1540), et Philibert Berthelier. Le complot consistait à réunir cinq ou six cents hommes au château de Bellerive, où résidait A. Philippe, à les transporter avant l'aube, par bateaux, préparés dans le port de Nernier, jusqu'à Genève. Ils aborderaient derrière le boulevard de Longemale, envahiraient la ville soit par le port, soit par la porte de Rive, arriveraient vers huit heures au Bourg de Four, et introduiraient alors les troupes savoisiennes concentrées dans les environs. — Car le complot était bien de livrer Genève au duc de Savoie, Emmanuel Philibert.

Sept noua des relations avec quelques habitants de Genève ; trois semblaient sûrs ; on en espérait trente, même cinquante, et même cent cinquante, parmi lesquels trois personnages qui furent, en effet, mis au courant. — Après quoi, Sept se mit en rapport avec le Duc, par l'entremise du Gouverneur de Chambéry, M. du Rochet. Naturellement il fut bien accueilli, et introduit auprès du Duc. Une convention fut conclue, aux termes de laquelle le Duc de Savoie redevenait suzerain de Genève ; il serait « haut Seigneur » ; il respecterait les droits des citoyens et le culte réformé. Les Libertins aideraient le Duc à rentrer en possession du canton de Vaud[2]. — Était-il entendu que l'on mettrait à mort les Français à Genève, et que l'on enfermerait Calvin dans une cage de fer ? On ne sait s'il faut croire à de pareilles assertions[3]. Ce qui ne paraît pas douteux, c'est que les Libertins s'étaient promis le pillage « de dix-huit maisons de la villle, telles qu'il leur plairoit » ; et ils entendaient partager le bénéfice des confiscations exercées sur quarante des principaux citoyens à leur choix[4].

En attendant, M. du Bochet, au nom du Duc, prenait les Libertins à sa

1. Ce paragraphe est le résumé de la remarquable étude, si exactement documentée, de M. le Professeur Fr. de Crue : *Le complot des Fugitifs en 1563*, dans les *Mémoires et documents d'Histoire et d'Archéologie*, XX, 1879-1888, p. 385-438.

2. Coster (voir un peu plus loin) rapporte ces propos des fugitifs et conspirateurs : « Comme qu'estans parvenus à leurs atteintes, et estant entrez dans la ville, comme ilz prétendoient, ilz tueroient tous les François, tueroient tous les conseillers de la ville, qu'ilz viendroient tuer dans la maison de la ville, les ministres de la parolle de Dieu, hormis Mons. Calvin, lequel ilz mectroient dans une cage de fer, affin que on le vint veoir de tous costez ; et plusieurs aultres propos desquelz il n'est à présent records. » *Archives, Port. Hist.*, 1748 *bis*, fol. 18.

3. « Ceulx de la faction auroient les confiscations de quarante des principaulx de la ville. La ville de Genève demeuraoit en son estre, et l'Évangile comme il y est, le duc seroit hault Seigneur. » — Balthasar Sept recevait 16 écus par mois, et ses complices 8.

4. « L'étude des dépêches de Montfort et de Bouchet suffit à établir que le Duc traitait activement, par l'entremise de ses agents, avec les conspirateurs, dont il exploitait habilement les passions politiques et la misère, après s'en être fait des clients par des distributions d'argent opportunes. » Lucien Crammer, *La Seigneurie de Genève et la Maison de Savoie,* de 1559 à 1603, 1912, I, p. 122.

solde : Balthasar Sept recevait tous les mois seize écus pour lui, et huit pour chacun des autres conjurés.

Cette inégalité de salaire fut une première cause de jalousie entre les Libertins. Et bientôt la discorde se mit entre eux.

Mais Genève était sur ses gardes, en particulier le syndic Bernard, qui veillait à la défense de la ville. Un nommé Coster, que les conjurés voulaient gagner, avertit le syndic. Et tandis que Philibert Berthelier s'endettait partout, et se faisait fort de rembourser ses créanciers à Genève, avec l'argent des Français, Bernard, suffisamment au courant, révéla toute l'intrigue au Conseil, le 11 décembre 1563, à sept heures du matin. L'après-midi, toute la ville était avertie et le coup était manqué.

On décréta d'arrestation une quinzaine d'individus. Berne fut prévenue. Calvin écrivit à l'Amiral Coligny[1], et aux Seigneurs réformés de France, pour les prier d'envoyer un secours de cavalerie. La réponse fut favorable, et le 20 février 1564, le vidame de Chartres, Jean de Ferrières, vint lui-même visiter les ouvrages de la place[2].

Le 16 décembre commença le procès des personnes les plus compromises. Il y eut deux condamnations à mort, celles de Pierre Panchaud (21 décembre 1563) et de Jacques Papaz (11 janvier 1564).

Berne — qui se trouvait trahie par ceux qu'elle avait soutenus — cita les Libertins les plus suspects. La liste des dix-sept noms nous montre que c'est bien tout le parti libertin, André Philippe, J. B. et Balthasar Sept, Phil. Berthelier, Pierre Vandel, seigneur de Saconnet.

Ce fut une bonne occasion pour Berne de révéler ses sentiments intimes. Elle était trahie, elle était menacée. Elle exhala sa mauvaise humeur..... contre Genève ! D'emblée, le Conseil de Berne affecta de voir dans la communication des Genevois une invention destinée à le brouiller avec le Duc de Savoie... Les baillis bernois, alors qu'ils eussent pu sans peine faire arrêter les coupables, leur donnèrent tout le temps de se mettre hors d'atteinte de la justice... Les magistrats bernois eurent enfin honte de ces retards inexcusables. Ils se décidèrent à poursuivre le plus coupable de leurs baillis... Mais bien qu'il n'eût pas trouvé une seule excuse à alléguer, il ne fut frappé que d'une simple réprimande[3].

Calvin se plaignit de l'indifférence générale[4]. Avec d'autant plus d'ardeur il remercia Dieu. Le 20 décembre, il demanda une journée d'action de grâces, qui fut fixée au mercredi 22. « Mr. Calvin et Henoc ont comparu au nom de leur compagnie, demandant à Messieurs, s'il sera pas expédient que, mercredi prochain, on mercie Dieu, au sermon, de la grand'grâce qu'il nous a fait d'avoir dissipé la trahison qu'il se machinoit contre cette république, et, si on le trouve bon, qu'on fasse sçavoir au peuple, par les dizeniers, de se trouver au sermon.

1. Les *Opera* n'ont pas cette lettre. — 2. *R. d. C.*, 3 janvier, 26 janv., 21 fév.
3. L. Crammer, *o. c.*, p. 127. — 4. A Bullinger, 10 janv. 1564.

Arresté qu'on en fasse jouxte leur advis, et que, pendant les sermons, on mette gardes aux portes, comme aux jours de la Cenne[1]. »

Et l'historien de ce complot conclut : « Notons enfin ce point capital : le complot de Balthasar Sept fut la dernière manifestation des Libertins... Séduits par le désir de prendre leur revanche, nos Fugitifs mirent tout leur espoir dans une trahison, et n'eurent pas honte de pactiser avec l'ennemi même qu'ils avaient contribué à chasser de leurs murs[2]. »

Après le Mémoire des Fugitifs (1556), le *Complot des Fugitifs* (1563). Pour se venger de ce qu'on les accusait à tort, disaient-ils, ils commettaient des crimes pires que tous ceux qu'on leur reprochait. Pour prouver qu'ils en étaient incapables, ils prouvaient qu'ils en étaient capables : ils les commettaient !

Roget reconnaît parfaitement le danger que les Libertins faisaient courir à la ville. Si leur projet eût réussi, c'en était fait de Genève. « Malgré la précaution qu'avaient prise les conjurés de stipuler des garanties en faveur du maintien de la religion et de l'autonomie de la cité, et *à supposer que leurs intentions fussent sincères*, il n'est guère permis de douter que le succès des enfants perdus du parti perriniste n'eût entraîné comme conséquence la démolition de l'œuvre émancipatrice de deux générations. » Genève serait devenue un « modeste prolongement du duché de Savoie », à moins que Berne ne fût intervenue, et n'eût « profité de la crise pour établir à Genève un gouvernement plus disposé que les amis de Calvin à suivre docilement l'impulsion venue de Berne. » — Savoyarde, ou bernoise : voilà le péril qu'écarta la « main vigilante des magistrats[3] ».

Et cependant Roget fait un dernier et suprême effort pour atténuer la responsabilité du parti libertin. C'étaient des « enfants perdus » du parti. « L'entreprise *paraît* avoir été concertée par quelques aventuriers avec la plus grande légèreté. » — Il « n'est pas démontré » que les conjurés aient poussé « leurs manœuvres jusqu'à la conception d'un plan définitif, et qu'ils eussent réuni des ressources suffisantes pour passer à l'exécution[4] ».

Les renseignements manquent, ce qui ne prouve rien. Ils ne manquent pas tellement. Et du reste, les Libertins avaient toujours eu de pauvres cervelles :

1. *R. d. C.*, vol. 58, f, 137.

2. De plus en plus étrange est la conduite de Berne. Le Petit Conseil, entraîné par l'avoyer Steiger, montre des velléités d'abandonner Genève. Le Grand Conseil retient le Petit Conseil dans la dignité et de l'honneur. Mais alors pour se défendre, le Duc prête à Genève des idées de conquête. En vain le Conseil de Genève protesta en disant que « les petits enfans pourroient juger que cela esté trop mal inventé, et du tout sans raison ». Ce fut une suite de lamentables tergiversations. Le tout aboutit au traité de Lausanne. « Le traité de Lausanne est une des pages sombres de l'histoire de Berne. Avec plus de clairvoyance et d'énergie, le Petit Conseil de cette puissante république eût tenu tête, dans cette grave conjoncture, au duc de Savoie, et malgré l'appui que ce dernier recevait des cantons catholiques, elle eût conservé, avec l'aide du Grand Conseil et du peuple unanime, les territoires qui forment les barrières naturelles de la Confédération entre les sommités du Jura et de la Savoie. Genève, ce boulevard avancé de la Suisse vers le Sud-Ouest, n'aurait pas eu à souffrir d'une faible politique, dont les conséquences pèsent encore aujourd'hui sur elle. » L. Crammer, o. c., p. 127-137.

3. Roget, VII, p. 35, 36. — 4. Roget, VII, p. 34, 35.

il n'y a pas de raison pour qu'ils soient devenus sages en devenant traîtres. Ils ont fait ce qu'ils ont pu, et ce qui importe, ce sont leurs intentions. Or celles-ci sont incontestables et incontestées : livrer Genève à la Savoie.

C'est surtout Philibert Berthelier que A. Roget essaie de sauver. Les documents sont accablants. A. Roget s'efforce de le disculper par des suppositions. — Les documents sont la déposition d'un témoin ; Philibert avait acheté une jument pour cent écus, payables quand il rentrerait à Genève, où il ne tarderait pas, disait-il, à avoir cent écus de revenu par mois. Il tiendrait bonne table, et les syndics pourraient s'appeler alors cure-retraite (vidangeurs). — « Propos fanfarons », dit Roget : rien de plus. Berthelier « n'est pas sérieusement compromis », il « *peut* être lavé de l'inculpation » de trahison. Il *peut*. Et comment ? Par un raisonnement : « S'il eût été engagé dans l'entreprise, son tempérament ardent l'eût porté à paraître le premier sur la brèche. » A quoi on peut répondre qu'il n'y eut pas de brèche, qu'il y eut seulement complot, et que le tempérament de Berthelier lui permettait peu d'être le chef. Il n'avait point assez d'esprit pour cela. Roget appuie son raisonnement, sans vraisemblance, par une autre supposition non moins gratuite : « Il *dut* être retenu par le souvenir de son frère, dont la tête avait roulé sur l'échafaud par l'ordre du père du duc régnant[1]. » C'est ce qui précisément est contesté par le seul document qui existe. Il est vrai que, en revanche, Roget l'avoue : « Il devait brûler du désir de venger son frère injustement (?) supplicié neuf ans auparavant », et Roget pense que c'est là une situation à tenter un auteur dramatique. — En écartant ainsi les documents, en entassant les suppositions, on peut évidemment composer tous les romans que l'on veut. Mais les romans ne sont pas de l'histoire. Et c'est en définitive chercher bien loin ce qui est bien près. Les Libertins, pour se venger, se laissèrent aller à une honteuse trahison : un point, c'est tout.

1. Roget, VII, p. 37, n. 1.

Livre second.

LA CITÉ CALVINISTE

CHAPITRE PREMIER

La Lutte pour l'Indépendance.

I. Avant la rupture de l'alliance avec Berne. II. L'attitude de Calvin. III. Période d'inquiétude. IV. La Nouvelle alliance. V. Epilogue. Les Fugitifs. La Savoie.

S'il est permis d'appliquer aux événements la règle que Jésus-Christ a donnée pour les personnes, et de juger ceux-là comme celles-ci, « à leurs fruits », il est difficile de trouver un événement plus heureux, plus bienfaisant, plus fécond en résultats de paix, de bien et de gloire, en un mot un événement meilleur que la défaite du parti libertin.

« Plus de compétitions passionnées, plus de mouvements populaires et de querelles privées, vidées sur la place publique », dit A. Roget. Et ce n'est pas le repos dans l'apathie; c'est, au contraire, la préparation d'un travail merveilleux. « La vie refoulée (?) au dedans se porte au dehors avec une intensité d'autant plus prononcée; Genève est tout entière absorbée dans des préoccupations de l'ordre le plus sérieux... L'horizon s'étend; les bruits du forum se perdent dans le vaste espace[1]. »

Et voilà que le défenseur des Libertins se trouve absolument d'accord avec leur principal adversaire politique, après Calvin, Michel Roset. « Cantiques et louanges furent chantés au Seigneur de ceste délivrance! Les meschans détestez, chascun s'adonnoit au service de Dieu, jusques aux hypocrites..... Ainsi jouissait la cité au-dedans de paix, de justice et de repos[2]. »

Et tout cela est confirmé, et glorifié, par les cinq martyrs de Chambéry, à la veille de leur supplice. « Nous avons escrit une action de grâces et remerciement à nos très honorez Seigneurs de Genève, avec une supplication et prière de reconnoistre les grâces de Dieu, et comme il leur donne victoire contre les

1. A. Roget, V, p. 1, 3. — 2. Roset, p. 377, 378.

meschans (les Libertins), nous esjouissons en nostre dernier soupir, d'avoir entendu les sainctes ordonnances imprimées, publiées et attachées (les arrêtés du Conseil). Le Seigneur vous face la grâce, et à tous frères et sœurs fidèles, de vous conformer à la loi de Dieu, et à icelles ordonnances. Ce 18e de Juillet 1555; vous disant à Dieu pour la dernière fois, et nous recommandant à vos bonnes grâces et sainctès prières; vous disant le grand et dernier adieu de ce monde, pour aller à la gloire céleste et recevoir la couronne qui nous est préparée par nostre Roi et Seigneur Jésus[1]. » — On comprend la réflexion de Roset : « La lecture de ces lettres, faicte au Conseil du 22 Juillet, l'émeut à compacion, et quant et quant l'assura comme si c'eut esté ung oracle[2]. » C'étaient les martyrs qui ouvraient la marche triomphale, et dans leur main tenaient le drapeau de l'ère nouvelle.

I

Les années de 1555 à 1559 peuvent être considérées comme formant une période particulière, et un peu intermédiaire entre l'année de la lutte suprême, 1555, et l'année du grand triomphe, 1559. En un sens, cette période est remplie par une lutte nouvelle, qui succède à la lutte contre les Libertins, c'est la lutte contre Berne. Et c'est cette lutte qui paralyse le développement calviniste et retarde les événements de 1559.

L'alliance datait de 1526. Elle avait été conclue pour vingt-cinq ans, et en 1551, prolongée pour cinq ans. Elle expirait donc en mars 1556.

Dès le 19 février 1555 Genève avait essayé de prévenir la rupture[3] : les Bernois n'étaient pas pressés. Le 25 mars, une commission *dont Calvin fait partie* est chargée d'élaborer un nouveau traité[4]. Le 27 mai (c'est le 24 que Perrin, Sept., etc., sont décrétés de prise de corps) Genève se plaint que Berne ne répond pas[5]. Seulement le 15 août, Berne fait connaître son avis : plus de Marches particulières, c'est-à-dire entre particuliers ; Moudon, lieu de réunion des autres marches, au lieu de Lausanne ; superarbitre, pris dans le canton de Schwytz et non de Bâle ; abolition du départ de Bâle[6]. Une commission (*dont Calvin fait partie*) est chargée de « coucher response honneste » ; elle concède deux points, et en refuse deux : Marches particulières et départ de Bâle[7]. Et pendant deux mois Berne se tait.

1. « Lettre de Jean Vernou à ses frères et amis demeurans à Genève. » — Crespin, *Histoire des Martyrs* (éd. de Toulouse, II, p. 206, 207).

2. Roset, p. 378. — 3. *Annales*, p. 595. — 4. *Ibid.*, p. 599.

5. *Ibid.*, p. 606. — 6. *Ibid.*, p. 612.

7. Voici comment Hundeshagen (*Conflicte*, p. 299) juge les prétentions de Berne : « Ces conditions étaient telles que, à Genève, avec la meilleure volonté, on ne pouvait les accepter toutes. La plus chicanière (*chicanöseste*) d'entre elles était relative à l'engagement que Genève devait prendre de ne contracter alliance avec un autre Etat. Les Genevois comprirent bien que cette prétention ne tendait à rien moins, sinon qu'à réaliser l'ancien plan de Berne, et réduire Genève à une complète soumission, du moins qu'à mettre Genève dans la plus pénible dépendance de Berne. »

Cette histoire des relations de Berne avec Genève, de 1555 à 1558, a été écrite par Kampschulte, qui, ici, comme si souvent ailleurs, suit à une certaine distance, mais suit Galiffe. C'est donc tout ce qu'on peut dire, à moins d'être Galiffe lui-même, en faveur de Berne, contre Genève [1]. Or Kampschulte déclare « que la révolution politique survenue à Genève frappait de la manière la plus directe et la plus sensible Berne. Avec Ami Perrin et ses amis disparaissaient les derniers restes de l'influeuce que Berne avait maintenue à travers toutes les vicissitudes depuis les luttes pour l'indépendance ». Berne « fit complètement sienne la cause des perrinistes [2] ». « On reçut les condamnés à bras ouverts ; on les laissa s'établir sur le territoire bernois, à Lausanne, où ils empoisonnaient les jours de Viret, et ailleurs, en particulier dans les localités sur la frontière. Immédiatement une sorte de guerre sur la frontière fut organisée [3]. »

Puis Berne pensa qu'elle avait un autre moyen de faire sentir à Genève sa colère et de la ramener à l'observation de ses devoirs : ne pas renouveler la combourgeoisie, « profiter des circonstances et réaliser ce qu'on n'avait pu obtenir en 1539. » Kampschulte est bien obligé de reconnaître que Genève fit « des concessions non sans importance », que Berne les rejeta, se mit à écrire en Allemand sa correspondance, au grand étonnement des chefs calvinistes français [4], etc.

Les esprits s'inquiètent. Musculus, de Bâle, écrit à Bullinger, 13 sept. 1555 : « L'affaire est de grande importance. Je crains beaucoup pour Genève. *Et si tout ne me trompe, Calvin n'est pas dans ce trouble assez prévoyant* (*providus*) [5]. Il faudrait que les hommes de cœur s'interposent. Ce serait votre affaire et celle dé Bâle [6]. » Et le 26, Haller écrit au même : « A propos de la prolongation de la bourgeoisie tout se tait, rien ne progresse. Les haines grandissent, et je redoute que, si personne ne s'interpose, elles n'éclatent en violences manifestes. Les meilleurs désirent que Zurich et Bâle interviennent comme arbitres pour éviter un scandale et un danger plus grand [7]. »

Le 1er novembre, arrive une lettre de Berne. Le Conseil délibère le 7 et le 8 ; les deux fois *avec Calvin*, accompagné de Colladon et de Chevalier. « Après estre amplement parlementé, advisé.., derechefz, après estre beaucoup advisé et ruminé », on décide de répondre qu'on enverra des ambassadeurs. Le préavis fut rédigé par Calvin [8]. Le 1er décembre, le conseil de Genève s'assemble, et décide de s'assembler de nouveau le lendemain à 5 heures du matin, et qu'on appellera M. Calvin, et les deux jurisconsultes [9].

1. « Si le jugement de Galiffe sur l'attitude de Berne (*Quelques pages*, p. 119) est trop favorable, on ne peut vraiment pas cependant en vouloir à cette ville, si elle renonce à jouer le rôle de la générosité vis-à-vis des nouveaux maîtres de Genève. » Kampschulte, II, p. 298, n. 3.

2. *Ibid.*, p. 296. — 3. *Ibid.*, p. 297.

4. « Quod antehac nunquam factum fuerat. » Calvin à Zerkintes, 21 fév. 1550, XVI, p. 48.

5. C'est la mentalité bernoise qui se trahit. — Voir un peu plus loin.

6. XV, p. 764. — 7. XV, p. 796, 797.

8. Roget, V, p. 10. — 9. *Annales*, p. 621.

Berne refusa de tenir compte des observations présentées, et répondit « sur un ton d'autorité ». Pour les Marches particulières, « la réforme proposée par elle était sans doute bonne... ; mais elle devait en retirer tout l'avantage ». Quant au remplacement du superarbitre de Bâle par un superarbitre de Zschwytz, « Berne s'était aperçue des sympathies profondes qui unissaient Bâle à Genève, et voulait prévenir des prononcès arbitraux par trop équitables pour son alliée [1] ».

La nouvelle concession partielle sur les Marches particulières ne satisfait pas Berne. — Sur l'avis de Calvin et des deux autres jurisconsultes, le Conseil fit une nouvelle concession. « Pour leur démonstrer que nous cherchons de singulière affection leur amitié, nous sommes contens de caller ces Marches particulières [2]. » Le Conseil Général approuve, 1er janvier 1556. — Mais Berne est intraitable et exige que « tous les articles soient couchés dans les termes qu'elle avait proposés [3] ». — Alors le Conseil « arrête que le secrétaire aille trouver le Sr. Calvin pour dicter une response à la Seigneurie de Berne [4] ». Et, dit Roget, « être notifiée aux Bernois. Et *les accents simples et élevés qu'il mit dans la bouche du peuple genevois étaient dignes d'une communauté qui, en tant d'occasions, avait fait ses preuves de fermeté* [5] ».

Calvin écrivait le 19 janvier 1556 : « Vous prions prendre à la bonne part, sy nous déclairons ne pouvoir condescendre aux articles par vous cochez (couchez), qui restent en différend. Au reste, nous espérons que le Seigneur Diéu, qui jusques icy nous a assisté, nous regardera en pitié. Il a esté bon besoing que par ci-devant, il nous ait secouru en grandes extrémités, contre l'attente et l'opinion des hommes. Ainsi, pour l'advenir, il nous a bien donné raison et argument de nous fier en luy, qu'il ne nous deffauldra jamais, et que sy nous n'avons pas grand appuitz du monde, que nous ne serons point délaissés de luy pourtant. Cependant nous vous remercions grandement des offres que vous nous faites de bonne amitié, et voisinance, vous prians très affectueusement en cela persévérer ; de quoy ne nous défions pas, et nous offrons de nostre cousté faire à vos Excellences tous honneurs, plaisirs, et services à nous possibles, et prierons Dieu pour l'augmentation de vostre magniffique estat [6]. »

C'était digne et modéré. Calvin laissait la porte ouverte. En effet, dès le lendemàin, 20 janvier, une commission secrète de huit personnes avise aux moyens de prévenir la rupture définitive. Elle envoie, le 22 janvier, deux députés à Zurich, à Bâle, et à Schaffouse, « affin que nous puissions entrer en combourgeoisie et alliance tolérable et jouxte noz libertez... Et les délégués doibvent départir en diligence pour peur d'estre aperceuz [7] ». L'un dés délégués, Roset,

1. E. [illegible], 1894, p. 151, 155.
2. [illegible]
3. A. Roget, V, p. 11. — 16 janvier. « Les Bernois concluent que calions les emprisonnements envers leurs subjetz ; le départ de Basle mys bas, leur intention tochant du traicté perpétuel ayant lieu, et tout ce qu'ilz veulent. » *Annales*, p. 625.
4. [illegible] — 5. A. Roget, V, p. 11.
6. Gautier, III, p. 663. — 7. *Annales*, p. 626.

portait à Bullinger une lettre explicative de Calvin, où nous lisons : « Je t'ai auparavant écrit que pour renouveler l'alliance, les nôtres se contentaient de l'ancienne formule ; mais parce que les Bernois avaient été d'un avis différent, ils y avaient déféré. On en est arrivé là sur le point principal, sur lequel les Bernois insistaient surtout, les nôtres ont préféré céder, plutôt que de se rendre coupables d'obstination. Par cette concession, nous avions espéré les calmer, de façon qu'ils ne fussent pas aussi difficiles sur le reste. Cet espoir a été déçu. Les nôtres implorent la fidélité de votre illustre Conseil pour que, par une prière amicale, les Bernois soient inclinés à l'équité[1]. » Une conférence des trois villes (Zurich, Bâle, Schaffouse) eut lieu à Aarau (20 février) : « Les Bernois se montrèrent plus exigeants que jamais. Genève fit un dernier essai d'arrangement (23 février)[2]. Elle consentit à modifier la clause des emprisonnements pour dette au gré de Berne ; mais ce fut pour entendre le Conseil de cette ville déclarer qu'il maintenait « toutes ses exigences[3]. »

Le 12 février, Bèze écrit à Bullinger : « A propos de l'alliance de Genève, nous aussi nous sommes en grande inquiétude. Il n'est pas douteux que si le Seigneur n'y pourvoit, une catastrophe inévitable atteindra cette Église. C'est ce qu'ont déjà prévu et dit tous les hommes de bien et de cœur ici, et en particulier celui sur la tête duquel beaucoup s'efforcent de faire retomber toute la responsabilité de l'affaire ; bien à tort, certes, car personne ne s'est donné plus de peine pour apaiser tout ce conflit[4]. »

Et quelques jours après, Calvin : « Tu as appris sans doute avec quelle bonne grâce ont été accueillis les délégués des trois villes, et avec quel dédain leur requête a été rejetée. Les nôtres, en tout cas, déclarent qu'ils ont été reçus outrageusement (*contumeliose*). Pour moi, quoique je me sois déjà endurci à ces injures, je crains cependant que les esprits plus irrités qu'il n'est juste s'échappent là où je ne voudrais pas. Mais parce qu'il n'y a pas de remède auprès des hommes, j'ai recours aux prières et j'y exhorte les autres. Je ne cesserai cependant de calmer les nôtres autant que possible, pour qu'ils triomphent à force de patience (*ut tolerando vincant*[5]). »

Et pendant ce temps, le traité de combourgeoisie avait expiré, le premier dimanche de mars.

Malgré tout, les négociations se prolongeaient. Les Bernois, aux nouvelles concessions du 6 avril, opposèrent leur mauvaise volonté ; bien plus, ils produisirent des réclamations entièrement nouvelles. Le Conseil de Genève décida de repousser ces nouvelles réclamations, mais de céder encore quelque chose sur les anciennes[6]. Calvin écrit à Farel, le 17 mars, qu'il n'a pas perdu tout espoir[7], et le 22 avril, à Bullinger : « Nous sommes encore dans l'incertitude... Si nos voisins repoussent ce qui leur est en dernier lieu offert, ce n'est pas seulement

1. 23 janvier 1556, XVI, p. 10. — 2. *Annales*, p. 628. — 3. Dunant, p. 158.
4. XVI, p. 28. — 5. A Bullinger, en février, commencement de mars. 1556, XVI, p. 52.
6. 20 avril 1556. *Annales*, p. 635. — 7. A Farel, XVI, p. 76.

de la morosité, ce n'est pas de l'aversion, ce n'est pas du mépris pour nous, qu'ils témoigneront, c'est une haine implacable [1]. »

Berne resta intraitable. Haller n'a plus d'espoir que dans l'intervention d'arbitres [2]. Et Calvin, le 15 mai : « Au moment où nous pensions que l'affaire était conclue, voici tout à coup de nouvelles conditions... Quiconque aura lu les demandes de notre partie adverse reconnaîtra facilement que, se confiant dans sa puissance, elle a voulu imposer des conditions qui privaient les nôtres de toute justice (*jus aequabile*). Les nôtres se seraient contentés d'une alliance, qui aurait été seulement tolérable. Qu'on rejette sur moi la faute de ce qui s'est passé, ce n'est pas chose nouvelle, mais je suis cuirassé contre ces infectes sottises (*putidas naenias*) [3] ».

Enfin le 10 mai 1556, le Conseil *extraordinaire* est rassemblé. Lecture est faite de la « réponse finale de Berne quant à la bourgeoisie ». Et le procès-verbal continue : « Les Sgrs des deux cens sont advertys de faire bon guest et d'estre sages, et se recommander à Dieu, se tenans soubs sa protection ; car cecy ne se poursuyvra plus, d'auctant que ce n'est que despendre (faire des dépenses et des frais) et payer en vain ; mais prierons le Seigneur de nous avoir en sa garde, veu que les articles des Sgrs de Berne par trop préjudiciables ne sont d'accepter [4]. »

La combourgeoisie expira, et pour la première fois depuis trente ans, Genève se trouvait sans alliance.

II

Le moment est venu de préciser l'attitude de Calvin. Il est de toutes les Commissions. Il rédige les documents les plus délicats. Evidemment, il est l'âme de toutes ces négociations, Quel était son état d'âme ?

L'ignorance et la malveillance rivalisaient — déjà à ce moment — pour rendre Calvin odieux. Les Fugitifs faisaient de la propagande, et Musculus cédait à l'ambiance. C'est Bullinger, qui le 28 septembre 1555, renseigne Calvin lui-même : « Beaucoup de gens parlent ici de la haine implacable de Calvin contre la très noble république de Berne, qu'il s'efforce de détacher de la très illustre république de Genève, en suggérant des articles inacceptables (*iniquis*), et cela afin de régner au gré de ses caprices, avec ses bons amis les Français. » On reconnaît à l'accent les propos libertins [5]. Lui, Bullinger, ne croit rien de tous

1. XVI, p. 116. — 2. A Bullinger, 27 avril, XVI, p. 120.
3. A Blaurer, XVI, p. 146. — 4. *R. d. C.*, vol. 51, p. 129.
5. Les propos des Libertins ont trouvé un écho dans les pages de Galiffe. « Calvin, dit-il, aurait préféré rompre complètement et pour toujours le lien avec Berne, s'il avait pu trouver une compensation » (*O. c.*, II, p. 301, n. 4). Le lecteur peut constater que la contre-vérité est flagrante. Aussi bien Kampschulte trahit-il à cette occasion son étrange mentalité. — Une note dit exactement le contraire, et reproche à Galiffe cette opinion qui est soutenue dans le texte. Voici les deux passages. Dans le texte : « Es lässt sich nicht bezweifeln, dass er in der That das Bundverhältniss zu Bern am liebsten vollig und für immer beseitigt gesehen, wenn sich nur ein Ersatz dafur hätte herchaffen lassen. » Dans la note : « Dass Calvin es *geradezu* auf ein auflosung des Bundes der beiden Städte abgeschen, und diese *systematisch* betrieben, ist eine zu weit gehende

ces bruits. Il se permet seulement de rappeler à Calvin les désastres qu'amènerait une guerre entre les deux villes [1].

Mais les recommandations étaient parfaitement inutiles. « Calvin, veut bien avouer A. Roget, était doué d'une trop grande perspicacité pour ne pas reconnaître que la sécurité de Genève et l'intérêt général de la cause réformée étaient étroitement liés à la continuation de l'alliance bernoise ;... et, bien que, personnellement, il fut en assez mauvais termes avec le gouvernement bernois, il employa son influence dans le sens de la conciliation [2]. »

Calvin, en effet, répond à Bullinger, en lui faisant un récit très clair et très détaillé de toutes les négociations. « En conséquence, tu n'as pas besoin de beaucoup de paroles pour me démontrer de quelle utilité est pour nous l'alliance avec Berne. Tout notre Conseil sait, et même une partie du peuple n'ignore pas avec quelle fidélité je me suis efforcé de la défendre. Quant à mon aversion (*quantopere abhorream*) pour le roi de France, elle est assez manifestée par cette seule parole que le Conseil a souvent entendue de ma bouche : Si quelque souffle venait de là-bas, il vaudrait mieux renverser une partie des édifices, et élever une haute muraille, pour éloigner de nous cette flatterie pestilentielle... Plut à Dieu que nos frères bernois s'efforcent de retenir les leurs avec autant de soin. Si cela te paraît bon, envoie une copie de cette lettre à Haller [3]. »

Dans sa lettre du 21 février à son ami Zerkintes, à Berne, Calvin expose sa manière de voir et sa conduite avec plus de détails, et avec quelques renseignements curieux. « Tu me demandes pourquoi je me plonge (*involvam*) dans toutes ces affaires qui ne conviennent pas à mon caractère, et qui m'attirent de si fâcheuses animosités de beaucoup ? Pour moi, bien que je ne touche que peu (*parce attingo*) à ces affaires politiques, et que j'y sois à contre cœur (*invitus*) entraîné, cependant je m'y laisse amener par moments, quand la nécessité l'exige. Certainement je me suis tenu jusqu'ici dans une réserve (*eam moderationem tenui*) dont je ne me repens pas. Tu sais ce que jasent les méchants. Mais moi, je m'abstiens si bien de ce gouvernement (*a gubernatione*), qu'ils prétendent être l'objet de mon envie et de mes efforts (*me cupide rapere*), que je suis un étranger (*peregrinus*) dans cette ville, et tous les jours j'entends des gens du

Ansicht Galiffes » (*Quelques pages*, p. 50, 76). — Faut-il voir la conciliation du oui et du non dans les deux mots *geradzu* et *systematich* ? Et Calvin aurait-il voulu et cherché la rupture absolue avec Berne, mais pas *geradzu* et *systematich* ? — Ce serait bien... disons artificieux. Et l'on peut cependant croire que Kampchulte a recours à cette étrange subtilité pour accepter ou ne pas accepter l'opinion de Galiffe, quand on le voit continuer : « Que depuis longtemps Calvin se soit efforcé de s'*émanciper* (*emanzipieren*) de Berne, c'est ce que montrent ses efforts d'établir un rapport plus proche entre la Confédération, et aussi entre Berne et la France ; Genève aurait eu un appui ». Ce n'est pas le lieu de parler de cette nouvelle question. Mais s'émanciper, vouloir sa liberté, n'est pas vouloir rompre tous les rapports. Cela était très bien et très sage : ceci était très regrettable et très fou. Aussi bien, l'éditeur de Kampschulte a-t-il cru devoir ajouter cette observation. « A. Roget admet que Calvin sentait cependant la nécessité de la continuation de l'alliance avec Berne. »

1. 28 septembre 1555, XV, p. 798, 799. — 2. Roget, V, p. 12, 13.

3. Milieu oct. 1555, XV, p. 834. — A. Roget veut bien dire : « Calvin, pensons-nous, en se justifiant sur ce point, était très sincère. » V, p. 14. — Cela vaut d'être noté, le cas étant rare, évidemment.

peuple parler de choses à moi inconnues. Le Conseil ne m'appelle jamais, sinon quand il a besoin d'avis à propos d'affaires très importantes (*magnis rebus*), soit parce qu'il comprend que ce ne serait pas convenable, soit parce qu'il n'aime pas implorer un secours étranger, soit parce qu'il voit que je fuis cette intervention. Et plût à Dieu que j'eusse la liberté de demander d'en être exempté. Mais depuis quinze ans que je suis revenu ici... qu'il n'y avait pas de prétexte honnête pour refuser, j'ai préféré consacrer mes forces à pacifier les troubles, plutôt que d'en rester spectateur oisif. » Calvin montre ensuite ce qu'il a fait pour l'apaisement et la conciliation. « Si quelqu'un n'avait pas calmé les premières émotions, quel aurait été le début de cette nouvelle tractation ? » Et il finit : « Pour moi, je ne cesserai de poursuivre ici mes efforts, afin que tu finisses par le comprendre : ma propre vie ne m'est pas plus chère que ce lien sacré duquel dépend le salut public de notre ville [1]. »

Tel est Calvin pacificateur et conciliateur. Cette si belle page de psychologie intime n'émeut pas A. Roget, qui n'y voit qu'un mensonge, selon son habitude. « On ne saurait, dit-il, attacher beaucoup d'importance à ces protestations de Calvin. » Et il essaie de le mettre en contradiction avec Th. de Bèze [2] et avec Zerkintes [3].

Sans nous lasser de nous étonner de la puissance des préjugés sur un homme comme Roget, notons le trait de caractère que les déclarations de Calvin nous révèlent. Il n'y a pas contradiction, il y a accord avec tout ce que nous savons déjà. Calvin avait le tempérament d'un savant, d'un intellectuel ; il aurait voulu consacrer sa vie aux études, dans son cabinet. Pour l'arrêter à Genève, il fallut Farel et ses menaces de malédiction. Pour le faire revenir à Genève, il fallut des efforts non mains violents. Et à nous, il semble impossible que Calvin ait vécu autre part qu'à Genève ! Nous savons, en outre, que cet homme si tenace, si héroïque, était timide de tempérament. Et c'est certainement dans ce contraste même qu'il trouvait le secret de sa force. Tout ce qu'il faisait, il ne le faisait pas par instinct, par penchant, par entraînement personnel, il le faisait par volonté, pour obéir à « sa vocation ». Rien ne pouvait l'arrêter. Dieu était avec lui : il le poussait, et le forçait. Calvin ne conteste pas qu'il s'occupe beaucoup de ces affaires politiques. Il déclare qu'il le fait par devoir ; et peut-être peut-on le croire, quand on pense à toutes les amertumes que cette activité lui apportait.

1. 21 fév. 1556, XVI, p. 43, 44.

2. Th. de Bèze parle de la mémoire de Calvin, et dit : « Quant aux affaires de cette Église et mesme de la République, en tant que sa vocation le pouvoit porter, il savoit cela sur le doigt, jusqu'à des particularités très petites » (XXI, p. 108). Il n'est pas question d'immixtion dans les affaires politiques.

3. Au moment de leurs discussions au sujet de Castellion, Zerkintes écrit, le 13 juin 1558 : « J'ai toujours désiré que tu t'abstinsses de t'ingérer dans le gouvernement » (XVII, p. 205). Mais A. Roget oublie de noter que Zerkintes avait écrit à ce même Calvin, le 14 février 1556 : « Je t'en supplie... oppose toute ta foi et toute ton autorité à ces méchants ; avertis les hommes de cœur de se préoccuper des intérêts de la république plus que de la faveur populaire. Calme et apaise ceux dont la turbulence mêle le ciel à la terre, etc. » (XVI, p. 32). L'excellent et timide Zerkintes approuvait lorsque Calvin était d'accord avec lui, et désapprouvait lorsque Calvin était en désaccord.

III

Une période d'inquiétude s'ouvre : « Il n'est plus question de l'alliance, écrit Haller à Bullinger, le 13 juin 1556. Eux se taisent : les nôtres ne s'en préoccupent pas. Des bruits incertains circulent : le roi envahirait Genève ; il tendrait beaucoup d'embûches, favoriserait beaucoup de trahisons. Les cardinoux et les évêques très hostiles le poussent. Les Genevois même sont dans la crainte. Ils se préparent à un siège, achètent des armes, du blé et d'autres ressources. Ils munissent les remparts de fascines et de bombardes ; les portes sont presque constamment fermées et gardées par des citoyens en armes. Je ne sais ce qui arrivera. Personne ne s'occupe de conclure une nouvelle alliance, ni chez eux, ni chez nous ; et s'il y en a quelques-uns, ils prêchent à des sourds. La grandeur du danger n'a pu les amener jusqu'à changer quelque chose à leur proposition. [L'excellent Bernois oublie toutes les concessions genevoises !] Ils se recommandent publiquement à Dieu, se trouvant abandonnés de tous les hommes. Ils espèrent que le secours divin commencera, quand le secours humain cessera. Plaise au ciel que cela n'advienne pas par leur faute ! Je prie Dieu pour eux, pour qu'il les protège puissamment à cause de sa gloire, et de son Eglise. J'aurais voulu cependant qu'ils eussent pu s'accommoder davantage aux nôtres [1]. » Si un Haller en était là et voyait si bien la paille dans l'œil des Genevois et si mal la poutre dans l'œil des Bernois, il n'y avait plus rien, semble-t-il, à espérer.

L'affaire des Fugitifs qui avait envenimé les rapports entre Berne et Genève, ne cessait du reste d'exciter les esprits. Ils intriguaient de plus en plus. Calvin veillait : « Genève, dit Dunant, sut prévenir leurs menées, grâce surtout au zèle infatigable et perspicace de Calvin. »

Les nuages n'en continuent pas moins à s'amonceler. Le 23 juin 1556, Farel dit ses craintes à Bullinger. N'est-ce pas le sort de Constance qui est réservé à Genève ? « Il faut prier ; et je t'en supplie, ne cesse d'insister pour que quiconque peut quelque chose sur les Bernois, s'efforce de les amener à une alliance honorable pour la ville, et en même temps très utile et qui sera en grande édification [2]. »

Le 24 juillet, Haller écrit à Bullinger : « Plus nous essayons de rapprocher les esprits, plus ils se divisent. Des bruits menaçants circulent. Le roi de France voudrait occuper Genève. Est-ce qu'il n'en sera pas de Genève, comme de Constance ? Et Berne, bon gré mal gré, aura à souffrir de ces malheurs [3]. »

Le 26 juillet, Bullinger ne sait plus que soupirer : « Je suis toujours inquiet, regrettant que les hommes pieux ne puissent rien faire pour l'alliance. La volonté ne nous manquerait pas si l'occasion s'offrait, et comme je ne puis rien dans une affaire qui à beaucoup paraît désespérée, j'ai recours à la prière, certain que

1. 13 juin 1556, XVI, p. 200.
2. XVI, p. 200. — 3. XVI, p. 238.

la prière obtient du Dieu tout puissant tous les biens [1]. » Le 5 août, Bullinger conseille à Calvin de faire envoyer des délégués, qui prépareront les esprits pour la prochaine diète des Ligues, fixée au 20 septembre [2]. Le 22 août, de Bâle, Sulzer écrit à Bullinger que le danger est pressant, que l'alliance est nécessaire [3]. Le 13 octobre, nouvel incident, qui donne occasion à Berne de parler avec sa hauteur et dureté accoutumées [4]. Le 10 novembre, Genève fait une tentative, et trouve le moyen de faire dire à Berne que l'absence d'alliance « engendre des piques et amertumes » entre les deux villes. Berne fait la sourde oreille [5]. Le 24 novembre, lettre curieuse de Calvin à Bullinger. Il dit ce qu'il a fait et ce qu'il faut faire. « Depuis mon retour (il avait été à Francfort) les esprits des nôtres ont été si souvent exaspérés par les offenses (des Libertins) qu'il n'y a pas eu peu à faire pour les apaiser ou les retenir. Cependant avertis que s'ils étaient prêts à renouveler l'alliance, les esprits de la partie adverse seraient un peu plus disposés qu'auparavant à se montrer équitables, ils s'informèrent de ce qui en était. La délégation n'obtint pas de réponse. Je ne dis pas jusqu'à quel point l'indignité de cette offense blessa les nôtres. Certainement la crainte d'un refus à supporter retiendrait désormais les nôtres ; si bien qu'il ne reste plus qu'un moyen, à savoir que vous envoyiez une nouvelle délégation non seulement à Berne, mais ici aussi ; cette délégation exhortera les deux Conseils, et aussi notre peuple, s'il est besoin, à conclure une nouvelle alliance à des conditions équitables. C'est ce que désirent ceux qui sont persuadés que ce serait utile aux nôtres, mais ils voudraient qu'on ne sût pas que leurs prières sont intervenues. Les trois villes n'ont qu'à se laisser guider par leur bienveillance et leur zèle pour les deux parties, et envoyer leurs délégués. Si cela est obtenu, et je pense que cela ne sera pas difficile, peut-être que nos voisins auront honte de ne rien concéder. Peut-être même, si je ne me trompe, désirent-ils recevoir une demande. Cette affaire me donne encore plus de souci depuis que j'ai eu vent de certaines flatteries pour en gagner quelques-uns à demander une alliance qui nous serait nuisible. Certainement notre Conseil résisterait énergiquement, mais il vaut mieux prévenir pour que la porte ne soit pas ouverte à des négociations louches. Pour que le tout soit plus secret, nous avons choisi ce frère excellent, l'un de mes collègues, pour qu'il aille directement te trouver, et ensuite le bourgmestre Hab. Quoique les lettres soient écrites au nom du conseil, nous ne sommes que quatre à connaître les délégués, et seulement huit personnes, qui en ont reçu la charge, connaissent le contenu des lettres. Inutile de te demander avec plus d'insistance de faire ce que la chose requiert... [6] »

Une demande analogue fut adressée avec les mêmes précautions à Bâle et Schaffhouse [7].

Mais Berne était toujours dans les mêmes sentiments. Le Conseil de Genève

1. A Calvin, *Ibid.*, p. 239. — 2. *Ibid.*, p. 251. — 3. XVI, p. 226. Voir p. 269.
4. *Ibid.*, p. 306. — 5. Roget, V, p. 37. — *Annales*, 3 déc. 1556, p. 656.
6. 24 nov. 1556, XVI, p. 328, 329. — 7. Roget, V, p. 38.

a fait battre de verges un larron, le jour de Noël. — Et Haller écrit : « Les nôtres sont de nouveau indignés de cette action comme de rien auparavant ! » — Le Conseil de Genève a équipé une galère. « Contre qui l'emploieront-ils, s'écrie Haller, si ce n'est contre nous, puisque presque tout le littoral appartient aux Bernois[1] ? » « Il est difficile, dit A. Roget, de penser que les Bernois, qui articulaient ce grief, pussent le prendre au sérieux[2]. »

De plus en plus, la passion aveugle et entraîne Berne. Le doux et hésitant Zerkintes est entraîné. Il accepte à moitié, pour le moins, les calomnies contre Calvin. « Il est fâcheux que les nôtres soient persuadés que toi seul fais obstacle à la paix entre les deux républiques, à tel point qu'on répétait partout, à propos de ton voyage à Francfort : si les Genevois avaient demandé pendant ce temps une réunion, l'alliance aurait pu être rétablie. Je crois fermement qu'on te fait injure.... Mais par amour pour ta république, tu cèdes trop à son obstination dans l'offre et le rejet des conditions. J'aimerais que tu comprisses toute l'affaire de Saint-Victor... Tu leur diras d'être plus juste... Je t'écris cela avec une grande angoisse... Si nous continuons ainsi, ce que je prévois, ce n'est pas seulement une situation malheureuse et dangereuse, mais soit la ruine, soit le mépris de nos belles églises, toujours en discussion....[3] »

Et quelques jours après, c'était l'orage qui éclatait. S'interposant entre les Fugitifs et la justice genevoise, Berne envoya, le 23 janvier, une lettre pleine de reproches et même de menaces, menaces de s'emparer des biens genevois en terre bernoise[4]. — Genève répond le 29 janvier par la main de Calvin, « en termes dignes et modérés[5] ».

Après avoir regretté la « rigueur » des lettres bernoises, qui ne semble point convenir à bons amys et voisins », Calvin continue : « Si vous prétendiez nous faire requeste amiable, la façon n'estoit pas de nous injurier... » « Amy Perrin, usant de subterfuge, monstre bien qu'il ne veult satisfaire ne paier ce qu'il doibt » des deniers publics, qu'il a maniés. Sa dette remonte à vingt ans. « C'est pour le moins qu'il les rende à ceste heure. » — « Nous ne ferons point comparaison de vous à nous, car nous sçavons bien quelle est notre petitesse non seulement en puissance, mais aussi en sçavoir... » Mais il faut toujours « s'enquérir devant que juger » un moindre que soi. « Ainsi vous prions, au lieu d'escouter ces bruitz tant frivoles, qu'il vous plaise sçavoir la vérité, devant que nous condamner. » Et enfin, quant à la permission que Berne veut octroyer à Perrin et à ses amis « d'envahir noz biens par justice », Calvin réplique : « Premièrement, le mot emporte d'usurper par force, ce que nous trouvons bien estrange, veu qu'il n'est question que de faire rendre compte à ung receveur de ville du bien qu'il a détenu de la communauté... Nous sçavons bien que vous avez adjousté le mot de justice ; mais quant vous parlez de saisir noz biens par

1. 8 janv. 1557, XVI, p. 380. — 2. Roget, V, p. 39.
3. 20 janvier, XVI, p. 390, 391, 392. — 4. Gautier, IV, p. 60.
5. Roget, V, p. 51. La minute originale, avec corrections, est de la main de Calvin. Gautier, IV, p. 61 et n. 1.

invasion, nous n'avons aultre refuge sinon d'invoquer Celluy qui a promis de subvenir à ceux qui sont foullez. Car nous tascherons de nostre costé d'avoir tousjours accez à luy en bonne conscience, et puis nous en demanderons justice en lieu où nous la pourrons obtenir[1]. »

Les excès des Libertins, ainsi soutenus par les Bernois, ne faisaient qu'augmenter. Le théâtre de leurs exploits était surtout le Pont d'Arve. Berthelier se distinguait. Des procès furent engagés, à Lausanne, devant le bailli de Ternier, et ailleurs.

Le Libertin, Claude France, prisonnier à Genève, s'échappa. Immédiatement les Bernois le reçurent au nombre de leurs sujets. Nouvelle lettre très vive du Conseil de Genève : « Nous avons estez vilipendez entre vos subjectz, appelez publiquement meurtriers, faux juges, brigans, traitres, faux tesmoins,.... Là-dessus, vous demandez que nous accordions des différens par moyen amiable, comme si nous estions pareilz à des malfaicteurs pour transiger avec eulx.... Nous sommes esbahys[2]... »

Et finalement, le bailli de Ternier rendit sa fameuse sentence du 5 août. Il « libérait les condampnez de la dénunce des Seigneurs de Genève, condamnant au contraire les Sindicques, Conseil et communauté de Genève, à faire réparation, et crier mercy ès dictz dénuncez, tout ainsy comme les Seigneurs de Genève avoient requis, et ès despens taxez, 1 169 fr. 7 s. et aux intérests pour lesquels les condamnez avoient demandé 200 000 escus[3] ».

L'agitation fut grande à Genève[4]. Le Conseil prit une délibération énergique, digne des circonstances : « On voit que du tout entreprise est faite de nous fouller par injustice, par violences, et de ravir, voler, molester et piller noz biens, personnes, honneur, franchises, brefz de nous opprimer soubz ombre de justice, par quoy est nécessaire d'y rémédier sans attente, priant premièrement le tout puissant Créateur et auteur de ceste pauvre République qu'il la veuille bénir, préserver et protéger contre l'audace, l'orgueil, malice, oultrance, et perversité des ennemys de son nom, de tote équité et droiture, et que, ne regardant point à nostre ingratitude, il regarde à la gloire de son nom, à ses promesses, et dresse son bras contre l'ennemy enflé et, à cest effet, nous provoye de prudence, conseil, modération et discrétion pour nous guider, tellement qu'il n'y soit point offensé, et que nous soyons gardez de ruine[5]. » Le lendemain, 6 août, séance des Deux Cents ; exhortation pieuse et sage de Calvin : « Que nous soyons sobres, discretz et prudens, invoquans le nom de Dieu, voyre publiquement, quoyque s'en moquent noz adversaires[6]. »

1. XVI, p. 399 à 402. — 2. 31 mai, Gautier, IV, p. 72. — 3. Roset, p. 402.

4. Calvin fit part de son émotion « aux frères assemblés de la ville et de la campagne », c'est-à-dire à la Vénérable Compagnie, le 6 août 1557. Et « il fut advisé que pour prévenir un tel danger, les prescheurs de la ville exhorteraient le peuple, le dimanche ensuivant, à s'humilier et attendre patiemment le secours de Dieu. Ce qui fut faict et singulièrement par M. Calvin, dont tout le peuple demoura fort paisible, et pour ceste cause Dieu en eut pitié, et la sentence fut suspendue, c'est-à-dire, comme il semble, honnestement rétractée. » (*Annales*, p. 672).

5. Gautier, IV, p. 83, 3 août, *R. d. C.*, vol. 53, p. 263. — 6. Gautier, IV, p. 83. *Ibid.*, f. 263 et 264.

Puis Calvin rédige une protestation que les Seigneurs France et Roset vont apporter à Berne. « ...Sans attendre s'il y aurait appel ou non, contre tout ordre de droict, (le bailli) remit à huitaine les parties en cas d'appel en vostre ville. Le plus paovre marault aura dix jours pour introduire un appel, si bon luy semble. Nous, voz voisins, comme forclos du droit commun, et, devant qu'avoir ouvert la bouche, sommes renvoiez devant vos juges des appellations, si nous prétendons d'appeller.... Vous dictes maintenant que nous en devions appeller; si nous eussions esté grefvez. Et de faict il n'y avoit que trop de raisons. Mais nous n'avons pas tant oublié la grâce que Dieu nous a faicte, que de remectre nostre juridiction entre les mains de vostre ballif, ny de vos juges, ny d'autres quels qu'ils soient. ....Quand vostre ballif.... a plus attenté contre nous, que nulle ville franche ne devroit et ne vouldroit contre une aultre, c'eust esté grande sottise à nous d'appeller de sa sentence, comme s'il avoit nulle juridiction sur nous.... Nous ne sommes pas si hébétez que nous ne voions où cela tend, et de faict on a veu par trop que la partie adverse se tenoit bien asseurée d'avoir gaigné sa cause, devant que le juge eût prononcé... Nous sçavons que vous estes forts et puissants, mais tant plus devez vous modérer ce pouvoir que Dieu vous a donné à supporter voz paovres voisins, à ce qu'ilz se puissent entretenir avec vous. De nostre costé, nous cognoissons nostre petitesse, et ne sommes pas si despourveuz de sens, Dieu mercy, pour nous enorgueillir oultre mesure. Mais, sinon qu'il vous plaise de prévenir par remède opportun, nous ne pouvons souffrir d'estre ainsi foullez que nous n'aions recours, où nous espérons le trouver, comme Dieu nous y a donné entrée : c'est que par les seigneurs des Ligues, il soit cogneu qui a tort ou droict [1]. »

Ainsi les Libertins s'efforçaient de livrer Genève à Berne : ainsi Calvin, au nom de Genève, faisait entendre la parole de la fierté et du droit. Il en appelait à la Suisse.

Journée de Berne, diète de Baden : résultat, néant.

A Genève, on tient un conseil secret (7 juin), auquel on adjoint Calvin [2]. Une ambassade est envoyée aux divers cantons. Les instructions des députés genevois sont corrigées de la main de Calvin [3]. Les députés arrivent le 28 juin. En attendant et pour se rendre certains esprits favorables, Roset fait présent au bailli de Baden de 25 écus, d'une pareille somme à l'avoyer de Lucerne, et ayant remarqué dans une conversation avec l'amman de Schwytz, que celui-ci trouvait belle une bague d'or en turquoise que lui Roset portait au doigt, il la lui donna [4]. L'amman de Glaritz l'avertit que pour réussir « il faudrait répandre quelque argent parmi les paysans des cantons papistes [5] ».

A un nouveau voyage, les délégués de Genève sont chargés de dire « à l'oreille de Naegueli, et avec tous les ménagements possibles », qu'on espérait « trouver en lui un ami assuré, qui rendrait à la ville de Genève d'importants

1. Gautier, IV, p. 87 à 90, XVI, p. 559 à 563. — 2. Gautier, IV, p. 111.
3. Gautier, IV, p. 114 à 119, XVI, p. 518 à 524. — 4. Gautier, IV, p. 120. — 5. *Ibid.*, IV, p. 120.

services, desquels ainsi elle ne serait pas ingrate[1] ». Cadeaux, promesses, discussions, conférences, diètes, tout est inutile.

IV

Tout à coup tout change. Berne fait des concessions, et on s'achemine rapidement vers l'alliance. Que s'était-il passé? La Savoie réapparaissait menaçante, en la personne du jeune duc Emmanuel-Philibert, lequel, mis par Philippe II à la tête des troupes impériales, avait battu l'armée française devant Saint-Quentin : et pour Berne, la crainte fut le commencement de la sagesse.

Genève aussi fut saisie de crainte. Le magistrat fit publier (12 octobre) au son de la trompette, « que chacun eût à assister avec assiduité aux sermons, et à y faire tous les exercices de dévotion, d'une manière si sincère et si fervente que Dieu fut porté par là à détourner de dessus la ville sa colère, de laquelle elle paraissait menacée d'une manière toute particulière ; que chacun fût prêt à vivre ou à mourir pour soutenir la liberté de la ville et la profession de la pure religion, permettant pourtant de se retirer à tous ceux qui voudraient le faire[2] ».

L'alerte se calma. Le corps des troupes impériales qui avait pénétré en Bresse échoua dans son coup de main. Mais le coup de main écarté, restait la grande menace politique. « Le 26 octobre, le comte de Carignan demandait aux députés des cantons catholiques de favoriser la restitution des États du duc, en faisant comprendre aux Bernois qu'ils pourraient bien maintenant se voir obligés à céder tout ou partie des territoires conquis en 1536[3]. » Ce langage-là, les Bernois le comprenaient. Aussitôt ils dirent à Genève qu'il y avait lieu de séparer la question de l'alliance et la question des fugitifs : ce qui était très bien. Ils firent une concession ; les Genevois ne s'étant pas déclarés satisfaits, ils firent une nouvelle concession, *malgré les Libertins*[4]. Et Genève décida de signer les lettres d'alliance, 22, 25 et 26 novembre. Chaque ville faisait des concessions, mais le régime inauguré était « plus normal, plus stable ». Et si Berne maintenait l'article du traité de 1536, interdisant aux Genevois toute nouvelle alliance, donc exclusion des Ligues, cette déclaration était cependant amendée par cette autre : Berne promettait « d'accomplir » sa promesse de 1549, et d'essayer de

1. *Ibid.*, IV, p. 133.

2. 11, 12 et 13 oct. 1557. Gautier, IV, p. 112, *R. d. C.*, vol. 53, p. 355, 356, 358. « Lors eussiez veu porter harnoys, affuster bastons et se préparer les plus petitz d'un grand courage... La ville n'attendoit de ce temps secours d'ailleurs que de Dieu, pour ce que les Bernoys, rescripvans ordinairement à la faveur des condampnez, luy rompoient toute espérance de leur ayde. » Roset, p. 407.

3. Dunant, o. c., p. 170.

4. Ces malheureux, aveuglés par la haine, n'allaient plus désormais compter le nombre de leurs trahisons contre leur patrie. « Perrin, J.-B. Sept, Ph. Berthelier, Jean Michallet, Claude France et Thomas Vandel ne cessèrent de courir toute la ville et d'informer contre les seigneurs de Genève. Ils disaient, entre autres choses, à ceux à qui ils parlaient, pour les porter à ne se point relâcher sur les articles contestés, qu'ils ne se devaient point hâter de conclure l'alliance, qu'ils étaient maîtres de la faire à leur avantage et comme il leur plairait, parce qu'ils savaient de bonne part que les députés de Genève avaient ordre de ne point partir de Berne que cette affaire ne fût finie, à quelques conditions que ce fût. » Gautier, IV, p. 163, 164.

faire entrer Genève dans l'alliance des cantons au même titre que Mulhouse et Rothweil[1]. La porte fermée n'était pas ouverte, elle était entr'ouverte.

Le serment d'alliance se fit à Berne et à Genève, le second dimanche de janvier 1558. Les délégués bernois « furent reçus avec toutes les démonstrations de joie qu'ils pouvaient attendre d'une ville, qui avait recherché depuis si longtemps, et avec une constance à toute épreuve, l'alliance de leurs supérieurs, et qui était enfin venue à bout de ses desseins, après des soins et des travaux infinis. Ils entrèrent dans Genève, suivis de 200 cavaliers bien montés, qui leur étaient allés au devant jusqu'aux limites du territoire de cette ville... Le 9, on lut des lettres d'alliance. L'avoyer Nægeli dit : « Nous jurons et promettons, « au nom de Dieu, de le tenir et observer, et ainsi Dieu nous soit en aide » ; et tout le peuple, répétant les mêmes paroles, et levant les mains, jura en même temps. Après quoi le premier syndic Pernet Desfosses, prenant la parole, dit aussi : « Nous jurons, etc. », les envoyés de Berne levant en même temps les mains. Ce qui étant ainsi fait de part et d'autre, l'assemblée fut congédiée... Les envoyés de Berne furent conduits à la Maison de ville, où ils furent régalés magnifiquement à dîner et à souper. On représenta même devant eux une petite pièce de théâtre[2] ou farce, pour les divertir, et on fit la lecture de quelques vers qu'avait faits Michel Roset(?)[3] sur l'heureuse conclusion de l'alliance... Ils partirent de Genève, le 11 janvier, accompagnés jusqu'aux limites du territoire par cent cavaliers[4] ».

5.

L'alliance, solennellement jurée à Berne et à Genève, le 9 janvier 1558, ne changea pas les sentiments des Bernois pour les Genevois. Au moment même où l'on célébrait à Genève les fêtes de l'alliance, les députés bernois réclamèrent en faveur des Libertins ! « C'est ainsi, dit Gautier, que les seigneurs de Berne continuaient d'accorder leur protection à de misérables séditieux et à des ennemis jurés de leur patrie... Il paraît, ce me semble, assez clairement que l'opiniâtreté, avec laquelle les Bernois soutenaient des gens de ce caractère, marque qu'ils n'avaient d'autre vue que de désoler les Genevois par leur moyen, et peut-être de les réduire dans un si grand désespoir, qu'ils ne vissent d'autre remède à leurs maux que celui d'implorer la protection de Berne, et même de se soumettre entièrement à ce canton[5]. » Les Genevois refusèrent. — Les Bernois

1. Dunant, o. c., p. 172, 173. — 2. Il s'agit d'un « pentalogue » composé par Conrad Badius.

3. Peut-être « le Cantique sur l'Alliance des deux villes ». — Cette pièce et ce cantique ont été imprimés en 1568. M. Th. Dufour a réimprimé, en 1882, la plaquette de 1568. — Gautier, p. 182, n. 3, des *Éditeurs*. Le 28 décembre 1557, le secrétaire Roset rapporte que le Cantique récemment représenté à la Seigneurie sur l'Alliance de Genève et de Berne, a esté communiqué à Me Calvin, qui le trouve bon, beau et élégant en poésie, sens, substance et entendement. » *Annales*, p. 682. Ce Cantique est-il de M. Roset ?

4. Gautier, IV, p. 177, 182. — 5. Gautier, IV, p. 181.

intercédèrent de nouveau, le 19 février 1558 : les Genevois refusèrent. Les Bernois intercédèrent de nouveau, le 16 mars, et menacèrent, si on n'accordait pas leurs demandes, de laisser aller le cours des choses, et de permettre l'exécution de la sentence de Ternier.

« Quand on reçut à Genève cette réponse, l'on vit bien qu'il n'y avait rien à espérer des seigneurs de Berne par la voie de la prière et de la douceur, et qu'il n'y aurait que la force de la Justice, qui pût les contenir en quelque modération[1]... » En conséquence, Genève répond : « Nous sommes esbahys, que maintenant vous vouliez moyenner entre nous et eulx, comme si les malfaiteurs estoient compagnons de leurs juges... Selon que vous nous advertissez de bien poiser le mal qui en pourra advenir, et quelle conséquence cela atirera, croyez que nous y avons assez pensé ; mais c'est à vostre prudence de remédier au mal que vous craignez... — Et si vous persévérez en ce propos, à nostre grand regret, nous sommes contraints de vous assigner journée de Marche, à la forme de la combourgeoisie, au dimanche 15e jour de May, à Modon, au gitte[2]. »

Sur ces entrefaites, Pierre de Savoye s'étant aventuré à Céligny, fut saisi, condamné à avoir la tête tranchée, et exécuté deux jours après avoir été pris. Berne ne put intervenir à temps[3].

La Marche de Moudon ne donna aucun résultat, grâce aux chicanes des Bernois ; ils déclarèrent que du reste ils ne vouloient plus tenir de Marches qu'en allemand[4]. « Les Bernois ne cherchaient qu'à tirer de la longue et à éluder la question, qui était sur le tapis, et qui ne pouvait pas être décidée à leur avantage[5]. » Et les discussions, les journées, les mauvais procédés bernois, qui ergotent, les diètes se croisent et se succèdent. Le 18 juillet 1558, le Conseil de Genève écrit au Conseil de Berne : « Nous ne sçavons pas qu'est-ce que plus nous implorerons si, estant parties, nous et les nostres sumes jugés et condamnez par nos parties, et leurs biens emportez et personnes menacées, si terminations, lettres et seaux tous clairs, si bourgeoisie, traitez et articles spécialz d'yceux ne doibvent rien valoir, pour le moins à supercéder telles œuvres et spoliation tant violentes, veu que nous ne requérons sinon que, par amitié ou droit, il en soit cogneu. Breff, nous ne sçaurions plus que faire, sinon prier et crier au Seigneur, qui veoit toutes choses, que ayant pitié de nous il y remédiasse, selon qu'il est le protecteur des faibles, de équité et droiture[6]. »

Au milieu de tous ces faits ne signalons plus, pour abréger, que les principaux :

1° Berne avait fait manquer à Genève l'occasion d'entrer dans l'alliance des cantons suisses. Les circonstances avaient changé : les cantons catholiques refusèrent ce qu'ils avaient auparavant accepté. « Le 16 octobre 1558, la Diète

1. Gautier, IV, p. 187. — 2. 28 mars 1558. — 3. Gautier, IV, p. 200.

4. Les Bernois refusèrent un jour audience à un délégué genevois « à moins qu'il ne dît ce qu'il avait à dire en allemand ; de sorte qu'il fut obligé de faire traduire en cette langue la représentation qu'il avait à [illegible], IV, p. 2[illegible]. — [illegible] Gautier, IV, p. 220.

était ouverte à Baden. L'influence des cantons catholiques y fut prépondérante pour décider de l'attitude générale. On pouvait d'ailleurs penser que Berne ne désirait pas en toute sincérité voir aboutir la démarche de sa combourgeoisie, qu'elle traitait si durement. La demande de Genève fut repoussée sans explication.,. Ce fut un gros chagrin pour Genève. ». Elle ne devait en être consolée qu'au XIXe siècle[1] !

2° On ne s'était pas entendu à Moudon (27 janvier 1559) et le surarbitre bâlois hésitait à prononcer sa sentence.

Le 23 février 1559, Calvin écrit à Myconius : « Notre cité, tranquille à l'intérieur, est rudement inquiétée par nos voisins. Je ne parle pas des deux monarques, dont la paix ne peut être scellée que par notre ruine ; autant que c'est dans leur pouvoir, nous sommes destinés à l'extermination. Mais nos alliés, qui devraient nous aider et nous protéger, ne sont détournés ni par leurs alliances, ni par la communauté de religion, de se livrer contre nous à toutes sortes d'extrémités (*extrema quaeque*)[2] ! » Et à Zurkinden : « O honte ! il n'y a pas une meilleure intelligence (*communicatio*) entre nous et les Bernois, qu'entre les Juifs et les Samaritains[3] ! »

Le surarbitre Franz Obervied donne enfin la sentence (5 août 1559), longuement déduite et méditée : elle est entièrement favorable aux Genevois. « Considérant que nulle d'icelles deus villes n'est obsugjetie à l'aultre, » — il déclarait : « je tiens et répute la sentence et cognoissance du droist des seigneurs Bernard et Varo, les deux commis de la ville de Genève, la meilleure et la plus raisonnable[4] ». Genève tressaille de joie patriotique... et de reconnaissance envers Dieu. — Les vieilles feuilles jaunies des Registres nous ont conservé cette émotion dans toute sa fraîcheur. « Sentence de Marche gagnée », s'écrie le titre marginal. Et le texte : « Icy a esté assemblé le Conseil, parce que nouvelles bonnes, Dieu mercy, sont arrivées, du Sr. Franz Obevied, superarbitre, tochant la Marche des condamnez, en laquelle il a donnée la sentence deffinitive, laquelle il a icy envoyée en langue germanique par un hérault expres, laquelle porte en somme qu'il a esté bien jugé par les juges de Genève, et qu'il confirme leur sentence. Et pourtant que Dieu nous a faite ceste grace et que, comme par le passé, il nous a assisté, il a aussi faite ceste œuvre, nous délivrant de si grande opprobre que nous adversaires nous ont pourchassés, a esté icy arresté que chascun rende grâces à Dieu, et, affin que le Conseil des Deux Cents en puisse aussi louer le Seigneur, et célébrer sa bonté, qu'on sonne demain le Conseil des Deux Cents pour les advertir du fait, et de la grâce que le Seigneur nous a adjouxtée avec tant d'autres[5]. » Et en effet, le lendemain 11 août, le Conseil se réunit. Un moment après, « estant entré le Conseil des

1. Dunant, o. c., pp. 176, 179. 181. — 2. XVII, p. 444.
3. Fin février 1559, XVII, p. 467.
4. *Archives de Genève,* P. H. Sentences de Marche et du superarbitre contre les Fugitifs, et la sentence du bailli de Ternier. — 5. *R. d. C.*, vol. 55, f. 80.

Deux Cents », le procès verbal continue : « La prière faite au Seigneur Nostre Dieu et Père, l'on a faicte lecture de la missive du superarbitre..... et puys ont esté exhortez d'estre modestes, et louer Dieu, ce qu'a esté fait. » Après quoi les Deux Cents se retirent[1].

Mais les Bernois refusent de tenir compte de la sentence du surarbitre, et demandent une nouvelle Marche, un nouveau surarbitre ! — Le 14 décembre, le Conseil de Genève lit les lettres de Berne, et arrête : « puysque on voit qu'ils ne cherchent que de renverser nos droitz et nous tenir en suspend, que on advise comme on y devra procéder, et qu'on s'assemble en secret pour y adviser. Et le Seigneur qui veoit les choses ayt pitié de nous, et nous délivre de telles violences[2]. »

3° C'est en 1560 que Emmanuel-Philibert est réintégré dans ses États. Et dans ces États, Emmanuel-Philibert aurait voulu faire rentrer tout ce dont Berne s'était emparée, et même Genève. Il y eut quatre années de conférences diplomatiques, et, pour Genève, d'angoisses patriotiques. — Pour la journée de Berne, qui s'ouvrit le 25 avril, les députés emportèrent les instructions les plus développées et les plus précises de Calvin. Ce sont de grandes et belles pages qui font un singulier honneur à la diplomatie calviniste. Le Réformateur y reprend toute l'histoire de l'émancipation de Genève, et termine par ces nobles lignes : « Et pourtant vouldroyent plustost attendre la mort et finale ruyne de leurs biens, ville, femmes et enfans, que de s'en destourner (de la réformation) d'un seul poinct et mot, qu'ilz fussent instruitz par les saintes escritures, ou pour la détermination d'ung franc, libre et sainct concile général, qu'ilz errent en ceste doctrine. Ce qu'ilz veulent bien proposer et faire entendre à ceste magnifique assemblée, sachant bien qu'encores qu'elle soyt de diverses opinions en la foy, totesfois chascun est bien de ceste humanité et piété que nul ne vouldroit contraindre une communauté d'homes, femmes et enfans à faire, et croire, souffrir ou permettre ce qu'ilz estiment estre à leur damnation et contre leurs consciences, comme aussy on ne contrainct pas d'aultres cités et républiques, les quelles ne laissent pas pourtant de faire tous debvoirs d'amityé et de voisins[3]. »

1. *R. d. C.*, vol. [illegible]

2. *R. d. C.*, *Ibid.*, f. 158. — Haller ne comprend pas l'irritation des Genevois, et en rend les pasteurs responsables. Allant de Gex à Thonon, il traverse Genève et veut rendre visite à Calvin. Mais, sur la place, Bèze rencontre Diesbach, le chef de la députation bernoise, et passe sans saluer. Diesbach furieux interdit toute visite aux Ministres : « Ce sont des hommes savants, écrit Haller à Bullinger, et à ce que je crois pieux ; mais ils sont si orgueilleux qu'ils ne peuvent que paraître insupportables à beaucoup de gens de bien. » 8 oct. 1559, XVII, p. 658. — Bèze lui-même écrit à Bullinger, 12 sept. : « Récemment Haller a traversé la ville, mais il n'a été salué par aucun des frères : ce qu'il n'attendait pas du tout. » *Ibid.*, p. 638.

3. Ces instructions ont-elles été rédigées complètement ou dictées par Calvin ? L'exemplaire qui est aux Archives porte, en tout cas, de nombreuses corrections de la main de Calvin. — Gautier, IV, p. 388, n. 1. — Elles ont été insérées dans les œuvres de Calvin, XIX, p. 698 à 708. Dans cette impression, les notes autographes sont en italiques.

Notons la curieuse intervention de la duchesse de Savoie dans ces négociations. Agissait-elle de son propre mouvement ? Était-elle poussée par son mari ? On ne sait.

Le 4 juillet 1563, le Petit Conseil était assemblé extraordinairement sur la demande de Calvin. Il avait à lui communiquer deux lettres, l'une de la princesse même, l'autre de deux de ses officiers. Elles portaient « que si Messieurs de Genève trouvaient bon de se mettre en sa protection (du Duc), en vivant selon leur façon accoustumée, en recognoissant envers luy les droictz que ses prédécesseurs avoient en la dite ville, il leur accorderoit et en bailleroit telle sécurité qu'ilz auroient de quoy se contenter, et que ceste réduction et amityé seroit profitable à l'ung et à l'aultre ». — Calvin fut chargé de répondre que rien ne pouvait être fait sans l'aveu de Berne[1]. La duchesse de Savoie, sœur du roi Henri II, était un peu comme Marguerite de Valois, sœur de François I[er]; une sœur vertueuse et excellente, favorable à la Réforme, avec un frère détestable, corrompu, persécuteur et massacreur des protestants. Neuf mois après l'incident du 4 juillet 1563, et deux mois avant sa mort, Calvin, dans une lettre à Renée de Ferrare, parlait de la princesse en ces termes : « J'ay entendu que Madame la duchesse de Savoie, votre niepce, est en assez bon train, jusques à estre délibérée de se déclarer franchement. Mais vous sçavez combien il y a de destourbiers pour la reculer ou refroidir, et d'aultre costé elle a tousjours esté timide, tellement qu'il est à craindre que ceste bonne affection ne demeure là comme pendue au croc, sinon qu'on la sollicite. Or, Madame, j'estime qu'il n'y a créature en ce monde qui ait plus d'authorité envers elle que vous ; pourquoy je voudrais bien prier au nom de Dieu de ne point espargner une bonne exhortation et vive, pour luy donner courage à la faire passer plus outre ; en quoy je me tiens asseuré que vous ferez tout debvoir, selon le zèle que vous avez que Dieu soit honoré et servi de plus en plus[2]. »

4° A la suite de négociations poursuivies à partir de 1560, à Neuchatel, à Bâle, à Nyon, un traité fut conclu entre Berne et le duc de Savoie.

Les sentiments de Berne vis-à-vis de Genève n'avaient pas changé. Berne en voulait toujours à Genève. Mais il y avait une chose que, par-dessus tout, elle ne voulait pas permettre, le retour de Genève à la Savoie. Il y allait de son intérêt à elle, Berne. En conséquence, malgré toutes les sollicitations du Duc, Berne refusa de rompre sa combourgeoisie avec Genève.

Genève ne chercha pas à analyser trop subtilement les motifs du grand service que Berne lui rendait ainsi. Elle remercia avec humilité et avec effusion. Il s'agissait évidemment pour elle d'encourager les magnifiques, puissants, sinon très aimables, seigneurs de Berne, à continuer et à achever leur œuvre. La lettre du 21 mai 1563 est curieuse. « Tel bénéfice, dit le Conseil de Genève,

1. Th. Heyer, *Marguerite de France, duchesse de Savoie ; ses rapports avec Genève 1563-1567*, dans les *Mémoires et documents*, XV, p. 122 et ss.

2. 4 avril 1564, XX, p. 279.

adjousté avec ceux que dès longtemps notre ville et estat ont reçu de vos magnificences en leus nécessitez, nous rendra d'autant plus pretz et obligez quand l'occasion se présenteroit, que de noz petis moyens, nous vous pourrions faire voluntaire service [1]. »

Là-dessus se réunit à Lausanne la conférence du 22 octobre 1564. Berne gardait le canton de Vaud, mais rendait à la Savoie Gex, ce qui faisait de Genève une enclave entourée de territoires ennemis.

Le Duc demandait davantage ; il réclamait l'annulation de la combourgeoisie entre Berne et Genève, sa réintégration dans le vidomnat, et même sa reconnaissance comme vicaire impérial à Genève. Les Bernois répondirent qu'ils ne renonçaient pas à la combourgeoisie. Alors les médiateurs laissèrent à l'avenir le soin de régler le conflit entre Genève et la Savoie, se bornant à indiquer comment on pourrait trouver la solution. On choisirait un certain nombre de personnes honorables, qui tâcheraient d'amener les parties à une composition amiable : en cas d'insuccès, elles rendraient comme arbitres une sentence, et, en cas d'égalité de voix, elles nommeraient un surarbitre pour les départager. Jusqu'à ce que le différend fût réglé à l'amiable ou par voie de droit, les Savoyards s'abstiendraient de toute offensive et de toute vexation contre les Genevois. Cet armistice, accepté par les deux parties, excluait toute entreprise violente du duc contre Genève : ce fut l'unique gain qui résulta pour elle de la Conférence de Lausanne [2].

Un récent historien a écrit : « Le Traité de Lausanne est une des pages sombres de l'histoire de Berne. Avec plus de clairvoyance et d'énergie, le Petit Conseil de cette puissante république eût tenu tête, dans cette grave conjoncture, au duc de Savoie, et, malgré l'appui que ce dernier recevait des cantons catholiques, elle eût conservé, avec l'aide du grand Conseil et du peuple unanime, les territoires qui forment les barrières naturelles de la Confédération entre les sommités du Jura et de la Savoie. Genève, ce boulevard avancé de la Suisse vers le Sud-Ouest, n'aurait pas eu à souffrir d'une faute politique dont les conséquences pèsent encore aujourd'hui sur elle [3]. »

Est-il trop invraisemblable de supposer que *l'affection* modérée de Berne pour Genève ne fut pas sans influence sur *l'attitude* fâcheuse de Berne ? Ce qui lui importait, c'est que Genève n'appartînt pas à la Savoie. Le reste était secondaire et ne valait pas une lutte périlleuse.

Genève était obligée, et pas sans raison du reste, d'être satisfaite. Elle remercia encore une fois et fit des cadeaux. « Il paraît, par les registres publics, qu'ils y employèrent cinq ou six cents écus, outre ce qui avait été dépensé en divers présents de rafraîchissements, de vins, de gibier et de confitures, qu'ils avaient distribués de temps en temps [4]. »

1. Gautier, IV, p. 403. — 2. Œchli, *Le Traité de Lausanne*, 1906, p. 84.

3. L. Crammer, *o. c.*, I, p. 136, 137.

4. Gautier, IV, p. 473. — Enfin « en mai 1570, Berne amena Emmanuel Philibert à signer un *modus vivendi* pour vingt-trois ans avec Genève, en faisant dépendre de cette condition le renouvellement de son

5° Dans ces perpétuelles négociations, un homme politique s'était distingué entre tous les autres, Michel Roset, l'ami de Calvin. « Michel Roset, l'infatigable représentant de Genève à Berne et devant les Diètes, mérita la confiance de sa patrie par son habileté à défendre ses intérêts, et sa loyauté parfaite en ces nouvelles et difficiles circonstances. »

6° Mais ce qui est le plus incontestable, c'est que celui qui dominait de son autorité incontestable tous ces événements et tous ces hommes, c'était Calvin. Voici l'hommage que lui rend Kampschulte lui-même : « Genève possédait en Calvin un diplomate auquel Berne ne pouvait opposer un rival digne de lui. Ses rapports, ses mémoires sont rédigés avec une intelligence, une habileté de forme, avec une finesse, une prévoyance, une politesse et en même temps avec une chaleur de conviction qui manquent rarement leur effet, et qui mettent en un contraste plus repoussant la rudesse des hommes de Berne [1]. » Les confédérés sont peu à peu « convaincus de la justice des réclamations de Genève [2] ». Non moins intéressant est le jugement de Dunant, d'autant plus que, dans certains détails, il ne nous paraît pas complètement affranchi de la légende anticalvinienne. « Quoique n'ayant cessé d'être en très mauvais rapports personnels avec Berne [3], qui sentait en lui une volonté capable de lui tenir tête, Calvin n'avait cessé de s'employer, dans l'intérêt général de la république, au maintien de relations amicales avec Berne et les autres cantons. C'était lui déjà qui avait amené le gouvernement à accepter le départ de Bâle... Dans toutes les questions importantes... sa compétence juridique sert à éclairer les revendications de Genève ; sa prévoyance le pousse à envoyer maints députés spéciaux auprès des Réformateurs et des Magistrats, pour prévenir et faciliter les demandes de la députation officielle ; son éloquence entraîne les tièdes et les hésitants, et vient à bout des résistances dans les Conseils. Lui-même ne ménage pas ses forces pour atteindre le but. Il rédige de sa main les Mémoires qu'on envoie à Berne, ou se rend en personne à Berne, à Zurich ou à Bâle, pour plaider auprès des Conseils, ou des pasteurs, la cause de Genève, dont il représente l'union à la Suisse comme indispensable à la sécurité de l'État et de l'Église [4]. »

ancienne alliance avec la Savoie ; par ce *modus vivendi*, le duc, sans renoncer définitivement à ses prétentions sur Genève, lui garantissait la paix et la sécurité de son commerce. » Œchli, *Le Traité de Lausanne*, 1906, p. 94.

1. Kampschulte, II, p. 305.

2. *Ibid.*, p. 306.

3. Par la faute de Berne et non par la sienne. Sur son lit de mort, 28 avril 1564, parlant aux ministres genevois, Calvin s'est exprimé ainsi : « L'Église de Berne a trahi ceste-ci, et ils m'ont tousjours plus craint qu'aimé, et je veux bien qu'ils sachent que je suis mort en ceste opinion d'eux, qu'ils m'ont plus craint qu'aimé, et encores me craignent plus qu'ils ne m'aiment, et ont toujours eu peur que je ne les troublasse en leur eucharistie. » IX, p. 894.

4. Dunant, p. 206.

CHAPITRE SECOND

La lutte pour la moralité.

I. *Le principe.* 1. Discours électoraux de Calvin. 2. Accord singulier sur le principe. — II. *Fautes et délits.* 1. Restes d'idolâtrie. 2. Infractions à la loi évangélique. 3. Le cas Stafförd. 4. Luxe de table et de toilette. 5. Austère justice. — III. Les mœurs proprement dites et le long effort de Calvin pour la revision des Edits contre l'immoralité.

On ne sait pas que l'État calviniste, c'est un État de liberté, et d'indépendance vis-à-vis de tous les autres États ; et on lui reproche de ne pas l'avoir été. Nous venons de voir ce qu'il en est. On sait que l'État calviniste, c'est un Etat de moralité individuelle et civique, et on lui reproche de l'avoir été. Voyons ce qu'il en est. Mais ne nous contentons pas de répéter des mots, et examinons les choses exactement. Ensuite chacun jugera.

C'est Calvin qui dirige la lutte en faveur de la liberté ; c'est Calvin qui dirige la lutte pour la moralité : celle-ci plus encore, si possible, que celle-là. Et très certainement, quels que soient nos préjugés, nous ne nous faisons pas une idée de l'ardeur, de l'obstination et de la minutie de cette lutte.

I.

Seulement commençons par le commencement, par le principe : l'honneur de Dieu... ! Et l'honneur de Dieu, en soi, cela suffisait. Mais il était expressément question, en outre, de l'honneur de Dieu pour le salut de l'homme ici-bas, pour le salut de la cité, de l'État. L'honneur de Dieu, c'est la garantie de l'État. Et si Calvin travaille aux fortifications de terre et de pierre, il travaille aux fortifications de piété et de vertu : deux fortifications, pour une seule et même défense. Calvin peut se tromper, mais c'est son idée. L'Etat ne sert pas la religion : c'est la religion qui sert l'État.

A ce point de vue, ce qui serait extrêmement intéressant à étudier, ce serait la collection des discours prononcés au début de chaque année, en présence du

Petit Conseil, soit pour l'élection des membres du Consistoire, soit pour l'élection des membres du Conseil lui-même. Nous n'en avons que des fragments et des résumés tout a fait insuffisants : ils suffisent presque.

Le 12 février 1555, Calvin exhorte les membres du Petit Conseil à prendre dans son sein et à déléguer au Consistoire des membres « qui ayent la crainte du Seigneur, pour édiffier tousjours de plus en plus [1] ». Le 11 février 1557, dans les mêmes circonstances, il dit : « *D'autant que le gouvernement de ceste cité despend de Dieu,* que aussi on advise qu'il soit honoré, et pour ce que le Consistoire est pour reprendre et veiller sur les vices, que on aye regard à choisir gens de bonne vie, craignans Dieu, affin qu'ilz soient exemple aux autres et soient plus voluntaires à faire honorer Dieu [2] ». La même année, au moment où le jugement du bailli de Ternier humilie si profondément, à Genève, l'Etat et met sa liberté en péril, Calvin — tel le prophète de l'ancienne Alliance — paraît au Conseil des Deux Cents. Il a été appelé. « Il fait une grande exhortation de recognoistre leurs fautes, par lesquelles nous avons provoqué l'ire de Dieu sus nous, et nous humilier dessoubs luy, recourans à sa mercy [3] ». Et enfin, le 4 février 1558, au moment des élections politiques, Calvin fait l'exhortation suivante : « Elire gens sages, et craignans Dieu ; et qu'on prenne bien garde aux exemples et dangiers du passé, voire combien on a souffert ces dernières années, par deffault de (par la faute des) magistrats ; et en somme que *nous cognoissons nostre petitesse, et que nous sommes moins que rien pour résister* aux grandes commotions et dangiers, qui sont en toutes les parties du monde, *sinon que Dieu soit pour nous* ; ains que nous y pensions tellement que Dieu soit honoré et bonne police entretenue [4]. »

Sans doute, nous ne sommes pas très habitués à entendre les chefs d'État, et les premiers ministres, proclamer de tels programmes électoraux. Mais c'était bien le premier ministre (*in partibus*) de Genève, qui parlait ainsi, et son discours était bien son discours-ministre, son discours-programme. On ne contestera pas au moins que ce ministre et ce discours avaient grand air. Ils disaient : le vice, c'est la ruine ; la vertu, c'est la force et le salut. Est-ce qu'aujourd'hui ce n'est plus vrai ? ou bien a-t-on trouvé des phrases pour le dire mieux ?

2.

Or il se trouvait que, si une ville avait beaucoup de citoyens portés, par tempérament, à prendre le contrepied de ce programme, c'était Genève.

Inutile de se perdre dans des discussions sans fin avec tels et tels historiens. Constatons.

Tout d'abord, et tout naturellement, nous nous trouvons en face du Consistoire (que nous avons étudié avec beaucoup de détails dans notre volume sur *la Pensée ecclésiastique de Calvin*). Le Consistoire, c'est la clef de voûte de tout

1. *Annales*, p. 628. — 2. *Ibid.*, p. [illegible] — 3. *Ibid.*, p. [illegible] — 4. *Ibid.*, p. [illegible]

le système calviniste, et les Libertins ne se trompaient pas, en concentrant leur opposition contre le Consistoire. Maintenant il est établi. Tout ce que nous avons à noter, c'est que, dans le Consistoire, ce que les Libertins combattaient le plus, c'était le corps ecclésiastique lui-même (ce qui nous choquerait le moins aujourd'hui). Ils combattaient beaucoup moins le rôle disciplinaire du Conseil lui-même, du corps politique (ce qui nous choquerait le plus aujourd'hui). Or, en ce moment, nous ne considérons que la part de l'État dans l'organisation de la moralité. Cette part, il semble que, en théorie, personne ne la lui conteste. Au fond, ce qui est proprement calviniste, c'est que l'État de la théorie passe à la pratique ; c'est que l'État applique les règles et les applique à tous.

Le 9 mars 1556, Calvin, au nom du Consistoire, vient rappeler au Conseil que la fête de Pâques approche, que la Sainte Cène sera célébrée. Or, avant la Sainte Cène dans l'église, il y a une « visitation » dans les maisons, une visite domiciliaire, pour s'enquérir des faits et gestes, des propos et des actes, en un mot de la vie des citoyens. « Il seroit bon, conclut Calvin, affin de faire tant mieux, et pour ce qu'il y a beaucoup de gens, commencer de bonne heure. » Le Conseil est parfaitement de cet avis. C'est normal, cela va sans discussion. Et même, au lieu d'une « visitation », il vaut mieux qu'il y en ait deux. « Que les prescheurs, décide immédiatement le Conseil, avec les Seigneurs du Consistoire (c'est-à-dire avec les Conseillers membres du Consistoire) la puissent faire et commencer quant ils voudront ; et, en après la dicte visitation, Messieurs du Conseil et syndiques en feront une autre [1]. » C'est le rouage, avec son fonctionnement naturel.

II

Si nous demandons sur quoi s'étend cette censure ; la réponse est facile : sur tout, absolument sur tout.

1.

Très naturellement, le Conseil censure et punit les restes d'idolâtrie, l'attachement aux anciennes superstitions et coutumes romaines, tout ce qui appelle et sent la « papisterie ».

Un homme est allé entendre la messe à Lyon, et est revenu à Genève recevoir la Cène (6 janvier 1556) [2]. — Plusieurs personnes croient à l'efficacité miraculeuse de l'eau de Saint-Cergues. Ainsi le sieur N. en a envoyé chercher, « la quelle il a fait boire à ung sien filz, qui est mort, et aussi à sa femme, adjouxtant foy à l'eau, qu'est idolâtrie, à la quelle est bon remédier ». En conséquence : « grandes remonstrances, et soit mys en prison trois jours ». Il y a une série de cas analogues [3].

1. [illegible] — 2. *Ibid.*, p. 624. — 3. *Ibid.*, p. [illegible].

Le 15 juillet 1557, le Consistoire renvoie au Conseil un cordonnier « se disant estre citoyen de Genève », et convaincu « d'avoir dict que le pape estoit homme de bien ». Voici la délibération du Consistoire : « D'aultant *qu'il se dict estre citoyen*, et ne faict acte de bon citoyen, et *pour ce qu'il appartient à Messieurs de cognoistre leurs citoyens*... qu'il soit envoyé à Messieurs [1]. » Le 11 janvier 1558, le Conseil déclare que N. et sa famille « sont icy, sans crainte de Dieu, et ont baptisé leur enfant en la papauté ». Il arrête en conséquence « qu'ilz videront la ville en trois jours [2] ».

Il n'est pas étonnant que Genève s'occupe de détruire les dernières traces officielles du catholicisme. Ce qui est étonnant, c'est qu'on les ait laissé subsister aussi longtemps. Le 21 décembre 1556, le Consistoire demande au Conseil « qu'on face oster ou canceler certaines images qui sont en Saint-Pierre [3] ». Et le 10 août 1556, eut lieu un événement symbolique : On dirait que le ciel venait en aide à la terre : la foudre abattit la croix sur le clocher de Saint-Pierre. Roset relate le fait avec grands détails. « Sus la pointe du clocher Saint-Pierre restoit encore une grande croix... Dieu foudroya le 10e d'Aougst, envyron neuf heures avant midy.... Là furent veuz une dizaine de compagnons combatre le feu d'une hardiesse extraordinaire, car les thisons allumez leur pleuvoient sus les testes, et la haulteur et difficulté du lieu estoit pour les précipiter en toutes sortes, si Dieu ne les eust merveilleusement préservez, comme il fit aussi toute la cité, car la munition n'estoit pas à cinq pieds loing des thisons. Lesquelz, tant par eau que par vin, furent estaintz sans autre dommage, fors de ladite esguille, où estoit la croix ; à cause de laquelle chascun disoit que Dieu avoit faict ceste oeuvre, voulant purger ceste Eglise de telz reliques. On en fit oster tantost après une qui estoit sur le clocher Sainct-Germain, et dempuis fust faict commandement au chastelain de Chapitre de faire abattre celles qui estoient ès villages de sa juridiction [4]. »

2.

Après avoir censuré et puni les citoyens, insuffisamment détachés de la foi ancienne, le Conseil ne se montrait pas moins sévère à l'égard des citoyens insuffisamment attachés à la foi nouvelle. Le Consistoire ayant dénoncé, le 6 novembre 1556, « ceulx de Sainnt-Gervays », qui ne « vont au sermon les dimanches, ny mercredi, ny moing les aultres jours », le Conseil arrête « que les dizeniers, avec un officier, aillent fère commandement de aller au sermon, sus payne de estre chastié [5] ».

Et naturellement, s'il faut aller au sermon, il faut se conduire selon ce que le sermon enseigne. Novembre 1556, un citoyen est mis au pain et à l'eau « pour avoir diablé, et dit qu'il se donnait au diable [6] ». Un cordonnier et sa femme

1. *Annales*, p. 669. — 2. *Ibid.*, p. 684. — 3. *Ibid.*, p. 656.
4. Roset, p. 387. — 5. *Annales*, p. 653. — 6. *Ibid.*, p. 655.

sont toujours « discordans », et s'obstinent à vouloir plaider : « Qu'il leur soit faict commandement de vuyder ceste ville, dans trois jours ; et qu'ilz aillent playder ailleurs[1]. » Les pasteurs ne sont pas plus épargnés que les fidèles. 1er novembre 1557. « Que l'on admoneste le ministre Braud Jehan, de fère son debvoir de habiter avec sa femme[2]. » Les enfants ne sont pas plus épargnés que les grandes personnes. Des gamins sont allés faire du bruit à la porte de Laurent de Normandie ; ils ont jeté des pierres. Calvin en personne les dénonce au Conseil, 18 avril 1558. « Arresté qu'on les appelle après dîner pour les faire batre de verges à l'escolle[3]. »

Il faut veiller sur toutes ses paroles, comme sur tous ses actes. Un barbier est banni à perpétuité, 2 avril 1556, pour avoir tenu « propos blasphématoires contre Dieu et les prescheurs, et estre allé à la messe[4]. » Trois crimes ! Dans la même séance du Conseil, il est rapporté que N. a dit : « Ouy, ouy, ilz sont tous gens de bien comme Mr Fabri. » Or ce Me Fabry avait été destitué pour immoralité. N. est condamné à six jours au pain et à l'eau ; à assister pendant un an tous les jours au sermon et au catéchisme, sous peine de bannissement[5].

Les piliers de cabaret ne sont pas tolérés. Le 23 mars 1556, Calvin vient se plaindre qu'on observe mal les ordonnances sur les tavernes, notamment à Saint-Gervaix, « auquel lieu il y a des gens bien débauchés, combien qu'ilz debvroient gagner du jour la journée pour vivre à cause de leur pauvreté ». Le Conseil décide « d'avoir l'œil sur chascun[6] ». Et c'était de la besogne ! Car tout était bon aux Genevois pour faire taverne. Le même jour Calvin se plaint « qu'en faisant la visitation » chez le geôlier, on a trouvé « tout plein de gens de S. Gervaix, qui estoient là venuz banqueter et festoier Pontus, qui y estoit pour recevoir chastiment de sa paillardise... Parquoy requièrent au nom de Dieu d'y proveoir, tellement que Dieu ne soit point irrité ». Et en effet le geôlier et sa femme sont mis en prison pour trois jours. Et quant à Pontus, il est mis au pain et à l'eau, et il recommence sa « castigation[7] ».

Il y a les cas les plus différents les uns des autres. Le Conseil interdit le 31 décembre 1556, le mariage de la veuve Bartholomye, vieille, et d'un jeune homme, Jean du Creson, « d'autant que quant à elle, elle seroit creu deux fois pour le moins mère du dit, qui a confessé avoir environ vingt cinq ans. Car l'ordre de nature seroit rompu, que mesme est gardé entre les payens[8]. » Et quelques jours après, 5 janvier 1557, un cas analogue de la veuve Richardot, âgée de 70 ans, et de son serviteur, Achard, « juvenceau de 25 à 26 ans », reçoit la même solution. « Ce seroit contre nature. » Et de plus c'est « pour les richesses, de sorte qu'il n'est selon Dieu[9] ».

[illegible] — 2. *Ibid.*, p. [illegible] — 3. *Ibid.*, p. [illegible]88. — 4. *Annales*, p. 633. — [illegible] *Ibid.*, p. [illegible]32. — 7. *Annales*, p. [illegible]2. — 8. *Ibid.*, p. [illegible]7. — 9. *Ibid.*, p. 658.

3.

Le cas Stafford mérite une mention spéciale. Le Seigneur de ce nom étant mort, sa femme demande qu'on donne comme tuteur à ses enfants le frère de son mari, Robert Stafford, et elle fait connaître son dessein de rentrer en France. Elle a cinq enfants, dont le dernier est âgé seulement de cinq mois. Calvin en est le « compère », c'est-à-dire parrain. Or Calvin s'oppose à la rentrée de cet enfant en France. Sans doute il déclare ne pouvoir empêcher la mère de « retourner en souillieures du monde, desquelles, par le moyen de son feu mary, elle avoit esté retirée ». Mais pour l'enfant, c'est autre chose. « Il l'a porté en baptême, en estant requys par le feu père, lequel mesmes, pour la grande affection qu'il luy portoit, désiroit lui imposer nom Calvin, ce qu'il ne volut faire, pour chose du monde ; mais, le nommant et tenant, fit le serment et promesse solennelle, accoustumée faire en ceste Église, en suyvant la réformation évangélique, par laquelle il a promys d'instruyre à l'évangile le dit enfant, tellement que maintenant, à déffaut du père, il en est obligé. » Calvin requiert donc que l'enfant « ne soit mené ny porté en la papisterie, là où on n'auroit moyen de l'instruyre, afin qu'il l'intruise selon l'évangile, jusques à ce qu'il soit venu en asge de cognoissance, qu'il pourra aller où il vouldra. » Mais la mère veut emmener son enfant, et le tuteur, Robert Stafford, prend vivement son parti. Malheureusement il affecte un ton ironique et blessant. Il dit « qu'en France, y est presché l'évangile en d'auscuns lieux » ; et, sans se soucier de se contredire, il continue : « qu'il est bien esbahy que des Ministres qui font ainsi zélateurs, ne vont en France, là où il y a le tropeau, qu'ilz laissent brusler ». C'était une attaque contre Calvin. Celui-ci réplique : « Il fait bien grande moquerie de parler ainsin des Ministres ; et quant à luy qu'il est marry, quand il y a des afflictions en l'église, et voudroit bien en estre participant ; mais qu'il n'est pas en la liberté d'aller là où il voudroit ; et combien qu'il ne se veuille pas vanter, si estre qu'il a esté autrefoys à Parys en préparation d'y prescher jusques (c'est-à-dire prêt à) il y fust bruslé ; mais Dieu l'a espargné ; parquoy ceste mocquerie est très lorde. » Pour ne pas être dans les tranchées, tous les généralissimes ne sont pas des embusqués. Le Conseil trouve l'exposition de M. Calvin « bonne » ; Calvin a prêté serment d'instruire l'enfant, et le père a manifesté ses intentions, soit en venant avec ses enfants à Genève, soit, sur son lit de mort, en déclarant « qu'il ne volloit point qu'on emmenât sez enfans d'ycy, mais qu'ils y fussent nourrys et instruys ». Robert Stafford en arriva aux menaces. « Il fera tant, dit-il, vers le roy, qu'on en fera aultant aux marchanz et ceux de Genève. » C'était mal connaître Calvin et le Conseil. « *Arresté qu'on ne s'estonne rien, en bien faisant.* » Et M[me] Stafford fit serment de se retirer dans une ville « conforme à la parolle de Dieu, comme ceste cité ». Calvin leva son opposition[1].

1. 22 juin, 25 juin, 30 juin, 24 août 1556. *Annales*, p. 640, 641, 642, 645.

4.

Il était impossible que dans cet État calviniste, il n'y eût pas des lois somptuaires. Nous avons suffisamment traité la question ailleurs. Il nous suffira de dire un mot de l'effort du législateur en 1558. Ce fut des Gallards, qui, au nom du Consistoire, introduisit la question devant le Conseil, le 27 sept. 1558[1]. Il expose que « les superfluités et excès accroissent, au lieu de diminuer », malgré les « remonstrances ». Et c'est grand scandale aux autres, qui, nous pensans trouver chrestiens, voyans telz excès, sont scandalisez ». Ces excès sont « tant ès habitz que ès banquetz et viandes ». Pour les habits, il y a bien à reprendre même parmi les hommes. « Toutesfois, cela n'est encores si mauvais comme les affiquetz, verdugales, doreures, entortillemens de cheveux, et autres novelletés, ès quelles les femmes se plaisent à se desguiser journellement ». Et quant aux viandes, chacun veut bien en être ménager à l'ordinaire, mais s'il est question » de faire nopces ou traiter amys », c'est une grande superfluité..., une moquerie, « laquelle mesme n'a esté soufferte entre les payens ». Le Consistoire avertit donc Messieurs, « afin qu'il leur playse y adviser de remède ». Et le Conseil approuve : Ces superfluités engendrent plusieurs maux, « nourrissent orgueil, gourmandise ; puys ameynent pauvreté, cherté de vivre, et sont cause de la destruction de plusieurs ; *oultre le principal, qu'est que Dieu y est grandement offensé*... ; qu'est indécent, et indigne de chrestiens, et d'une république si bien reformée que ceste-cy, grâces à Dieu[2] ». Le 11 octobre on décide : « de défendre totes verdugales, doreures sur teste, coiffes d'or, chaines d'or ou d'argent, brodeures sus manchons, et généralement tout excès en habitz, tant d'hommes que de femmes. D'aventage que ès banquetz, ait plus hault de troys venues (services), et, à chasque venue plus hault que quatre platz ». La rédaction des Cries est arrêtée le 13 octobre[3].

Détail bien calvinien : « Quelques mois après la publication, le Lieutenant et les Auditeurs furent condamnés à l'amende pour avoir, dans un régal qu'ils faisaient au Conseil, donné un plat au-delà du nombre permis. On la leur fit même payer toute entière pour être en exemple aux autres[4]. »

5.

Le 4 février 1558, Calvin se présenta devant le Conseil des Deux Cents, et y fit « crestiennes remontrances » sur la nécessité d'élire gens de bien pour une charge si importante.

1. *Annales*, p. 705. — 2. 27 sept. 1558. *Annales*, p. 705.

3. *Annales*, p. 705, 706, 707. — « On défendait aussi de porter plus de deux bagues, à la réserve des épouses, à qui il serait permis d'en avoir un plus grand nombre le jour du mariage et le lendemain. » Gautier, IV, p. 231. — L'exemplaire de ces cries n'est plus aux archives. Ces cries ont été reproduites dans les cries de 1560 (Réimpression par R. de Cazenove, 1879). *Ibid.*, n. 1 des *Éditeurs*.

4. Gautier, IV, p. 231.

En particulier plusieurs n'observaient pas l'édit défendant de nommer aux charges de l'Etat des gens débiteurs en quelque manière que ce soit de l'Etat [1].

Cette même année, en Petit Conseil, Bonna et Jesse donnèrent à l'oreille du secrétaire, pour le nommer syndic, le nom d'un conseiller, qui devait à l'Etat une somme considérable. Il y eut altercation. Bonna et Jesse furent emprisonnés, et tous deux furent déposés de leurs offices. « Affin, dit le registre, que nul ne s'eslève, et *que les gros soient aussi bien chastiez que les petis* et que Dieu soit avec nous, faisans bonne équité et justice [2]. »

Plus qu'un détail. Calvin demande qu'on élève le traitement de ses collègues, et qu'on diminue le sien. Sur la demande de Calvin (3 janvier 1558), raconte Gautier, les gages des Ministres de la ville furent fixés à 250 fl., ceux des ministres de la campagne à 240 fl. par an, et douze coupes de blé ; puis ceux de la ville à 300 fl. en tout. « Calvin pria le Conseil d'égaler ses appointements à ceux de ses collègues, afin d'éviter toutes sortes de plaintes et de jalousies. Mais le Conseil ne voulut pas écouter cette proposition, et trouva que les qualités sublimes de ce grand homme, les soins infinis qu'il se donnait pour la conduite de l'Eglise, et l'honneur qu'il faisait à la ville, méritaient bien que l'on continuât de marquer l'estime particulière et la vénération que l'on avait pour sa personne, par quelque petite distinction de ses gages d'avec ceux des autres ministres, comme on l'avait fait jusqu'alors [3]. »

III

En voilà assez, évidemment, pour nous donner une idée de l'infinie multiplicité et variété des sujets, qui attiraient l'attention de l'Etat calviniste. Cependant nous n'avons pas encore dit le sujet qui l'attirait le plus, à savoir la moralité proprement dite, l'impureté et la pureté des mœurs, ce que le XVI[e] siècle appelait du mot, tombé dans le langage inconvenant, la paillardise.

Une remarque préalable [4]. Ce mot se rencontre d'ordinaire dans la locution : blasphèmes et paillardises. Et cela est caractéristique : la sainteté de Dieu, et la pureté de l'homme ; l'honneur de Dieu et de l'homme, tout pour l'honneur.

Or ce qui frappe le plus à propos de l'immoralité, c'est son extension, on pourrait presque dire sa généralité. Voici comment s'expriment les *Annales* : « Dans le courant de ce mois de mars (1556), le Consistoire introduit un grand nombre de cas de discipline, généralement pour paillardise [5]. » « Dans le courant

1. Conseil général du 15 nov. 1556, vol. 51, f. 174 et v. vol. 52, f. 93[v], 96[v].

2. 25 fév., *R. d. C.*, vol. 54, f. 99[v], 100. — Gautier, IV, p. 196. — 3. Gautier, IV, p. 231, 232.

4. *Registres du Conseil.* — 12 juillet : « Les Cries et pareillement les placars, dont d'aulcunfs cas tant des blasphèmes que des palliardises, etc. » — 30 sept. 1555 : « Faire édictz et loys sus les palliardises et adultères et aultres blasphèmes, juremens, etc... » — 13 nov. 1556 : « Les éditz et loix des vices, palliardises, adultères, jurements et blasphèmes. » — 15 nov. : « Édictz sus les palliardises, adultères, blasphèmes, etc. » X[a], p. 60, n. 1.

5. *Annales*, p. 633.

de ce mois d'avril (1556), le Consistoire renvoie au Conseil plus de vingt cas disciplinaires pour paillardises, fréquentation de la messe, etc.[1] » L'immoralité sévit à tous les âges, dans toutes les classes. Nous ne pouvons rapporter les cas les plus vulgaires, l'immoralité s'y présentant sous la forme de l'obscénité[2]. Telle cette femme (pour ne pas citer ce qu'il y a de plus effronté) « que a tiré la bravete à ung lantzknecht passant, tellement qu'elle rompit par dessoubz »[3]. Un jour, c'est la femme de l'imprimeur bien connu, — un des imprimeurs de Calvin, Jean Gérard — qui se rend coupable d'adultère avec un correcteur, serviteur en l'imprimerie de son mari[4]. Un autre jour, c'est le Ministre Fabri, qui est accusé d'avoir sollicité à adultère la femme d'un citoyen. Il est destitué[5]. Bien plus : l'adultère s'installe dans la famille de Calvin lui même, chez Antoine Calvin. Le 7 janvier 1557, les deux frères se présentent devant le Consistoire, et le Consistoire décide « que Messieurs soyent priés de faire bonne et briève justice[6] ». Quelles durent être les réflexions, quels durent être les sentiments du Réformateur ? Sa maison, sa propre maison, honteusement souillée !

Et nous voilà ainsi devant le fait capital, qui domine toute cette question de l'État calviniste. L'État calviniste veut être un état moral ; et aucune société n'est plus immorale que la société dont l'État calviniste a pris en main l'administration.

Aussi c'est sur ce point que la lutte est la plus vive : et tandis que, partout ailleurs, l'État calviniste triomphe, ici l'État calviniste est tenu en échec.

C'est presque dès le début que Calvin avait voulu régler la question des mœurs. En 1541, les premières Ordonnances ecclésiastiques avaient à peine parlé du mariage. L'ancien droit canonique continuait à régler la question. Cette situation était en contradiction avec les principes mêmes de la Réformation. Calvin se hâta donc d'élaborer une législation nouvelle, et il rédigea le projet d'Ordonnance sur les mariages, du 10 novembre 1545. On a la minute de la main du secrétaire du Conseil, avec les corrections de la main de Calvin. Mais le Conseil hésita. Le 20 janvier 1550, Calvin se présenta devant le Conseil. « Encore n'y a rien de faict ». Le 1er mai 1551, il est dit : « L'on y advise de les parfaire. » Et rien ne fut fait jusqu'en 1561, 13 novembre[7] ! C'était significatif.

Les mœurs s'opposaient à la loi. Elles s'y opposaient bien davantage, quand la loi, non contente de les régler, voulait les contredire formellement, et les punir.

Le 12 juillet 1555, donc deux mois à peine après la défaite des Libertins, le Consistoire se plaint au Conseil, et lui demande d'aviser, et « de faire esdit et ordonnance ». On charge les quatre syndics de s'occuper de la question[8]. Mais

1. [illegible] — 2. [illegible] juin [illegible], *Annales*, p. 642. — 3. 31 mai [illegible], *Annales*, p. 638. — 4. août 1557, *Annales*, p. 674. — 5. 9 mars 1556, *Ibid.*, p. 630. — 6. Nous avons raconté ailleurs cet événement. — 7. *Opera*, Xa, p. 33, n. 1. — 8. *Annales*, p. 611.

Calvin reparaît le 30 septembre et se plaint « qu'on a par cy devant ja souventes foys dict de faire edictz, mais qu'on n'en a encore riens faict » ; et qu'il est « nécessaire d'y adviser, et proveoir *affin que Dieu soit honoré*[1] ». L'année suivante, 8 juin 1556, au nom de « tout le Consistoire, Ministres et Seigneurs », Calvin intervient avec plus d'insistance. Après s'être plaint des témoins qui, dans les affaires disciplinaires, se moquent de la vérité, « tellement qu'il seroit plustost requys de faire procès aux tesmoings qu'aux principals » accusés, il en arrive au « grand péché et malheur, qui est de tant de paillardes, qui débochent tant de jeunes enfans », parce que « elles ne se soucient des paines ». Et en conséquence, comme « ilz (le Consistoire) ont desjà par cy devant requiys, et beaucoup de foys », ils requièrent que l'on fasse « quelque punition exemplaire ». Quant aux paillards, ils rappellent « le projet d'y a environ huyt moys », et ils demandent que « soit faite loy pour nettoyer la ville de tant de vices ». Le Conseil, une fois de plus, approuve. Il arrête : « Quant aux paillardes, qu'elles soyent détenues en prison pour la première foys jouxte la coutume ; et oultre cela, seront menées devant Saint-Pierre le mercredy au partir du sermon, et soient mises au colier ». Mais pour les édits relatifs « aux paillardz et paillardes et excommuniemens », le Conseil se montre d'une prudence très significative. « Pour ce que en éditz, il fault penser tant au présent que à l'advenir, et y aller par meure délibération, il arreste que les S[rs] sindiques assemblent M. Calvin et des sçavans, pour en adviser, et en débattre, et en cocher (coucher) quelque bonne chose, pour passer et mettre en Deux Cents, et passer éditz pour entretenement de bonne police[2]. »

Et en effet les 12 et 13 novembre[3], des édits sont approuvés par le Petit Conseil, puis par le Deux cents, qui visent deux séries de réformes. La première concerne les prévaricateurs en matière de deniers publics, et « l'abréviation de la justice ». La seconde concerne les adultères et les blasphèmes. Le 15 novembre les édits sont soumis au Conseil Général[4], avec recommandation de les accepter et de réprimer « aucuns vices et crimes qui sont principaux, et pour *lesquelz l'ire de Dieu a accoustumé venir sur le monde* », aux fins de « vivre saintement et avoir reigle certaine, laquelle on sçache tenir ». On « commence à opinioner ». Mais l'ancien syndic, Pierre Bonna, fait de l'opposition à la seconde série des Edits, et il est appuyé. « Sur l'opinement du S[r] Bonna, plusieurs ont crié qu'ilz estoient de son advys ; que les éditz des paillardises et blasphèmes feussent reveuz et non passez, comme trop rudes ; tellement que Messieurs ont eu beaucoup de peyne à faire taire tous ceux qui ainsin s'eslevoient en crieries. »

1. *Annales*, p. 614, 615. — 2. *Ibid.*, p. 639. — 3. Gautier, IV, p. 55 et n. 1. — A. Roget fait erreur sur les dates des jours.

4. Gautier, IV, p. 54, dit : « Comme la ville avait été purgée, l'année précédente, de quantités de malhonnêtes gens, qui résistaient, comme on l'a vu, avec une opiniâtreté invincible à tout ce qui tendait à réprimer la licence, le Petit et le Grand Conseil crurent qu'ils n'auraient pas de peine à faire approuver au Conseil Général quelques lois, qui avaient été faites contre les jureurs et blasphémateurs et contre les luxurieux et adultères, plus sévères que celles qui avaient été en usage jusqu'alors »

Et l'opinion de Bonna prévaut. « Après que chascun a heu baillé sa voix, la plus grande a porté que les édictz tochant l'abréviation de la justice ... heussent lieu et soyent passez comme bons et que doibvent estre observez ; mais quant aux édictz faitz sus les juremens, blasphèmes, reniemens de Dieu, pallardises et adultaires, pour ce qu'ilz semblent à aucuns trop rudes, qu'ilz soient modérez et revuz, pour puys après estre présentez au Général[1]. » Et le petit Conseil resta chargé de punir selon l'exigence des cas[2].

Cette séance du Conseil général agita fort les esprits : on en discuta vivement et longtemps ; et il y eut mainte citation devant le Conseil. Indiquons seulement le cas de l'un des « murmurateurs[3] » : le changeur N. (7 décembre 1556), « renvoyé par le Consistoire pour avoir tenu grandz propos contre les éditz de la palliardise ». Ces propos peuvent nous donner une idée des sentiments plus ou moins exprimés par ceux qui soutinrent l'ancien syndic Bonna : « Que nous sommes soubz la loy de grâce ; et que ce seroit judaizer de condamner l'adultère à mort ; et que [si les édits avaient été adoptés] la pluspart de la ville s'en fit aller ; et que luy mesmes n'heust pas demoré quinze jours ; et autres chansons[4]. » Il fut envoyé en prison ; et le 18, le Conseil le condamna « à venir crier mercy les genoux à terre », « à payer dis escus ». De plus, il fut privé « de exercer son métier de changeur et de non venir en Conseil général pour troys ans[5] » (de ses droits civiques, comme nous dirions aujourd'hui).

Deux ans plus tard, 2 mai 1558, Calvin reprend l'affaire et expose au Conseil « que desjà dès longtemps, avoit esté parler de punir exemplairement les palliardes, ce que n'a esté encore faict, tellement que le mal croît, dont la ville est grandement infestée, et *premièrément Dieu offensé* ». Et, selon son habitude, le Conseil « arreste qu'on y advise[6] ». Six mois plus tard, 11 octobre, il est donc parlé de « faire édict ». Il est arresté « que totes, qui auront palliardé pour la première foys, soient punies à la forme des éditz cy-devant faitz ; mais si elles retournent, ou palliardent deux foys, seront mitrées et menées par la ville accompagnées de la justice et trompette ». Mais à peine cette décision est-elle prise, que des protestations se manifestent, et le procès-verbal continue : « et puys après estant derechefz opinioné, a esté arresté *que on n'en fera encore édit,* mais qu'on jugera selon l'exigence du cas, comme des autres crimes[7] ». Rien n'est changé.

Après tout ce que nous avons dit ailleurs sur l'idée de l'État chrétien, sur le Consistoire, nous n'avons plus ici à traiter la question de doctrine : le fait est que l'État calviniste a voulu être un État moral. Sans doute pour lui la morale repose sur la religion, mais, en l'espèce, cette question est secondaire ; et tout revient à cette question-ci : que pensons-nous d'un État, qui veut reposer sur la morale ? Aux époques d'individualisme outré, peut-être y a-t-il eu des indivi-

[1] *R.* [illegible] — 2. Roset, p. 391. — 3. Roset, p. 391. — 4. *R. d. C.*, vol. [illegible] — *Annales*, p. [illegible] — 7. *Ibid.*, p. [illegible]

dualistes qui ont poussé l'individualisme jusqu'à dire : L'individu seul a une morale ; la morale de l'individu est une affaire qui ne concerne que lui ; donc l'État n'a pas de morale, et il ne peut pas s'occuper de morale. Un État parfait, composé d'individus... *ad libitum* : C'est une conception. Seulement en connait-on une à laquelle les événements aient infligé en plein visage un plus retentissant soufflet ?

Comment assurer la morale de l'État ? L'État calviniste a proclamé le principe, et l'a mis en pratique.

Tenons-nous-en à ce fait. L'État calviniste a manié d'une main l'épée qui défend les remparts de la liberté ; et de l'autre il a manié la truelle, qui bâtit l'édifice social de la moralité. Et l'État calviniste a été merveilleusement puissant. Il a créé ces races de citoyens libres et moraux, dont le nom est devenu célèbre : les Puritains. Et il a sauvé Genève contre Berne et la Savoie, contre toute la coalition des forces despotiques du moyen âge. Qu'aurait fait l'État libertin ?

C'est une merveille incompréhensible.,. ou toute naturelle. Seul le granit moral est assez dur pour servir de fondement au temple de la liberté, des libertés politiques comme de toutes les libertés.

CHAPITRE TROISIÈME

La lutte pour l'instruction. — Le Collège et l'Académie.

I. *Les origines du Collège calviniste.* 1. Avant. 2. Strasbourg. 3. Calvin. — II. *Calvin revient à Genève.* 1. 1541. 2. M. Cordier. 3. 1556. — III. *La constitution du Collège.* 1. Les bâtiments. 2. Les professeurs. 3. La dissolution de l'Académie de Lausanne : les professeurs vont à Genève. 4. Les élèves. 5. Les ressources. — IV. *L'ouverture.* 1. L'inauguration. 2. L'Ordre du Collège. 1° Les classes. 2° Le recteur. 3° Le principal. 4° Les régents. 5° L'horaire de la semaine. 6° Les sciences de la nature. 7° L'étude de l'allemand. 8° La discipline. 9° L'examen annuel. 10° La fête des promotions. 11° Le banquet des régents. 3. L'Académie. — IV. *La gloire du Collège et de l'Académie de Calvin.* 1. Les caractères distinctifs de l'école de Calvin. 2. Son rayonnement dans le monde. 3. Les Jésuites la copient.

I

Le moyen âge ne connaissait que l'enseignement scolastique. Ce fut Érasme, le premier de son siècle, qui lui déclara la guerre. « Il réussit, sinon à porter partout, dans les anciennes bâtisses médiévales, la torche et le flambeau, du moins à provoquer sur tous les points de l'Europe un mouvement de rénovation pédagogique, qui ne s'arrêta, en certains pays, que pour reprendre bientôt un nouvel essor[1]. » Dès lors il fut reconnu que, pour être fructueux, l'enseignement devait être progressif, que, dans toute étude, il fallait remonter aux sources mêmes; qu'avant d'argumenter, il fallait examiner, observer, etc.

En Allemagne, la réforme fut opérée par Mélanchthon, à Wittemberg, dès 1518. Les autres universités protestantes recoururent à lui, et de 1530 à 1540, toutes se reconstituèrent d'après le plan, dont les *Leges Academicae* de Wittemberg, 1545, ont conservé la formule. Mélanchthon était le *Praeceptor Germaniae*. Le plan d'études introduit par Agricola dans le gymnase d'Eisleben,

1. Ch. Borgeaud, *Histoire de l'Université de Genève*, l'Académie de Calvin, 1559-1798, — 1900. — L.-J. Thevenaz, *Histoire du Collège de Genève*, 1re partie. L'ancien collège de sa fondation à la fin du XVIIIe siècle, précédée d'une introduction sur l'instruction publique à Genève au moyen âge, 1896.

et qui servit de modèle à tant d'autres, fut sinon conçu, du moins inspiré et approuvé par Mélanchthon [1].

En France, la réforme des études fut poursuivie par Le Fèvre, G. Budé, M. Cordier, P. Ramus. Comme les Universités, la Sorbonne en tête, prirent parti contre l'humanisme, il fallut agir en dehors d'elles. Budé obtint de François I[er] l'institution des « Lecteurs du roi », et Cordier porta l'esprit nouveau dans les Collèges, qui entouraient la Sorbonne. Cordier enseigna dans les Collèges de Rheims, de Sainte-Barbe, de Lisieux, de la Marche et de Navarre. Et ce fut un dicton : « Partout où enseignera M. Cordier fleuriront les bonnes lettres. » Au Collège de la Marche, M. Cordier eut pour élève J. Calvin. « Vos principes m'ont été d'un tel secours, dira plus tard l'élève à son maître, que je me regarde comme redevable envers vous de mes progrès ultérieurs. Et j'ai voulu en porter le témoignage devant la postérité, afin que, si elle attache quelque valeur à mes écrits, elle reconnaisse qu'ils procèdent en partie de vous [2]. »

Cette dédicace elle-même montre qu'il n'y avait pas encore de progression organisée dans les études, que le caprice des parents ou des maîtres régnait en maître [3].

Cette réforme fondamentale, qui reposait sur les *classes* distinctes, chaque élève ne pouvant les quitter qu'à la suite d'un examen, etc., et qui allait fonder l'enseignement *classique,* avait été inaugurée, quelques années auparavant par les *Frères de la vie commune,* tout spécialement dans leur *gymnase de Saint-Jérôme,* à Bruxelles. Elle fut préconisée et peut-être tentée à Paris, pendant le second séjour de Calvin, 1531-1532. Elle ne pouvait s'y établir.

Deux hommes devaient avoir le génie et l'occasion nécessaires pour appliquer le programme de Saint-Jérôme : André de Gouvea, et Jean Sturm, alors à Paris, dans le cercles d'humanistes que fréquentait Calvin.

Gouvea, principal de Sainte-Barbe, et, selon son illustre élève, Montaigne, « le plus grand principal de France », ayant été appelé, en 1534, à Bordeaux, pour diriger le Collège de Guyenne, — et Sturm, ayant été appelé, en 1536, à Strasbourg, le programme de Saint-Jérôme fut appliqué sur les bords de la Garonne et sur les bords du Rhin (1538). Et enfin Claude Baduel, camarade de Sturm, le suivit à Strasbourg, y fut l'hôte de Bucer, 1538-1539, et à son tour organisa, toujours d'après le même programme, l'*Université des arts* et le *Collège* de Nîmes. Son prospectus résume ainsi la méthode nouvelle : « On n'avait jusqu'ici nul souci de l'ordre, dans lequel il convient d'enseigner les lettres, et l'on avait tout brouillé et confondu. Ces vicieuses habitudes vont être bannies de la nouvelle école, où l'on suivra une méthode plus conforme aux pratiques des anciens, plus appropriée aux divers degrés du développement de l'enfant et à la nature des matières qu'il doit étudier, plus conforme, en un mot, à l'in-

1. Borgeaud, p. 23.
2. Dédicace du Commentaire sur la Première Épitre aux Thessaloniciens, 1550, 1[er] mars, XIII, p. 525.
3. Calvin se plaint que « un homme inepte, dont la volonté ou plutôt le caprice, dirigeait nos études », ait séparé le maître et l'élève, et forcé celui-ci à « monter plus haut ».

tention que l'on a de rétablir la pureté du latin et l'éloquence. *L'école se divisera en classes diverses selon l'âge et le développement des élèves.* Autre sera l'enseignement de la première enfance, autre celui de l'adolescence, et *chacun des deux aura ses débuts, sa marche progressive et sa fin...* Conformément à cette division des qualités du discours et la diversité des âges et des aptitudes qu'ils supposent, on a établi huit classes dans lesquelles sont réparties les études de l'enfance. Arrivé à l'école vers cinq ou six ans, l'élève y est retenu jusqu'à quinze, parcourant un degré chaque année, et lorsqu'il a achevé la série des classes, et reçu dans chacune d'elles la part d'enseignement qui lui est afférente, il en sort pour passer à des études plus libres et plus fortes. De 15 à 20 ans, il suit les leçons publiques, et s'initie aux hautes sciences et aux arts... Il reste sous l'autorité des professeurs, et a pour eux la déférence et le respect qu'il leur doit. Mais ses études sont moins réglementées, et cessent d'être distribuées en classes différentes. A vingt ans, le jeune homme, ayant reçu toute l'instruction qui se donne dans l'école, est en état d'aborder les études supérieures, médecine, droit, théologie, ou de décider en connaissance de cause s'il veut se vouer à l'enseignement des lettres[1]. »

2.

Calvin connut les trois écoles de Guyenne, de Strasbourg et de Nîmes. Il connut tout particulièrement le *Gymnase de Strasbourg* et Jean Sturm, qui, sur l'ordre du magistrat, publia, en 1538, son traité *De literariis ludis recte aperiendis,* et dont on connaît la devise : une piété sage et éloquente (*sapiens atque eloquens pietas*).

Dans cette haute école, Calvin enseigna de 1539 (1er mai) à 1541. Il donnait trois leçons par semaine sur le Nouveau Testament, et sa réputation attira les étudiants en grand nombre[2].

En 1556, se rendant à Francfort, il s'arrêta à Strasbourg. Il lui fut interdit de prêcher ! Mais cela ne l'empêcha pas de se rendre un compte exact de l'organisation de l'école. « Il en parcourut les auditoires. Au cours de Sturm, puis à celui du jurisconsulte Hotman, récemment inauguré, il reçut, à son entrée, une ovation des étudiants. Les professeurs lui offrirent un banquet[3]. » Il eut ainsi l'occasion de se rendre compte des progrès de l'institution, aux débuts de laquelle il avait assisté, et en particulier de prendre connaissance des développements, qui étaient résultés des statuts de 1546[4]. Lorsqu'il revint chez lui, au milieu d'octobre, il est vraisemblable que le plan relatif à la future école de Genève avait pris dans son esprit une forme définitive.

1. Gaufrès, *Claude Baduel,* 1880, p. 39 et ss.
2. Son salaire était de 52 fl., par décision des scolarques du 1er fév. 1539. Voir Ch. Engel, p. 34.
3. [illegible], XVI, p. 302. — Calvin à Musculus, 25 octobre 1556 (*Ibid.,* p. 321).
4. Marcel Fournier, t. IV, fasc. I, p. 48.

II

I.

Dès son retour à Genève, en 1541, dans son projet d'Ordonnances ecclésiastiques, Calvin avait parlé de l'organisation d'un collège.

Nous avons dit ailleurs comment l'*École de Versonnex* (grâce à la munificence d'un citoyen de ce nom) avait été fondée en 1429. Ce fut une institution d'enseignement primaire et secondaire, qui disparut au milieu des troubles de 1536.

Elle fut remplacée par le *Collège de Rive*, « organisme de transition », qui dura jusqu'à la fondation du *Collège* de 1559, à la fois « université » et « collège », selon les titres que lui donne le secrétaire du Conseil dans le compte rendu officiel de la cérémonie inaugurale[1].

« Calvin voulait un collège plus systématiquement progressif, et aboutissant à un ensemble de cours académiques, ou « publics », destinés, tant à maintenir et à élever, dans Genève, le niveau de la culture à laquelle l'humanisme protestant devait donner son caractère et son essor, qu'à préparer les nouveaux Ministres dont l'Église réformée avait chaque jour plus grand besoin. Il voulait aussi une institution sur laquelle l'influence de la Compagnie des pasteurs, dont il était l'âme, pût s'exercer directement et sans conteste possible[2]. »

Il écrit donc, dans son Projet d'Ordonnances ecclésiastiques de 1541, à propos de « l'Ordre des escolles » : « Le degré le plus prochain au Ministère, et plus conjoint au gouvernement de l'esglise, est la lecture de théologie, dont il sera bon qu'il y en ait au vieil et nouveau Testament. — Mais pour ce qu'on ne peult proufiter en telles leçons que premièrement on ne soit instruict aux langues et sciences humaines, et aussi est besoing de susciter de la semence pour le temps advenir, affin de ne laisser l'esglise déserte à nos enfans, il faudra dresser *collège* pour instruyre les enfans, affin de les préparer tanst au ministère qu'au gouvernement civil... Et de ce espérons pourvoybre en briefz à l'ayde du Seygneur... Qu'il n'y ait aultre escolle par la ville pour les petiz enfans, mais que les filles ayent leur escolle à part, comme il a esté faict par cy-devant[3]. Que nul ne soit reçu s'il n'est approuvé par les ministres avec leur tesmoignage de peur des inconvénients[4]. »

1. « Les eschólliers qui voudront estre receus en ceste Université et Collège », dit Th. de Bèze dans l'introduction à la traduction française des *Leges* : « l'Ordre establi au Collège de Genève par nos magnifiques et très honorez seigneurs syndiques et conseil. » — 2. Borgeaud, p. 18.

3. Archives d'Etat de Genève. Extrait des comptes de la Communauté, n° 8, f° 141. — Item in dicta domo Petri Joly, magistra scole puellarum... Item domus hospitalis Francisci Versonay. — Le n° 8 des Comptes de la Communauté est un rôle des impositions faites à Genève en 1464. L'hôpital des pauvres honteux, désigné ici par le nom de son fondateur, François Versonnex, était à Rive, à côté du collège fondé par le même Versonnex. Le collège n'est pas mentionné dans ce volume. L'école des filles était-elle dans la maison de Pierre Joly, ou la maîtresse de l'école y habitait-elle simplement ? La question n'est pas résolue.

4. X[2], p. 21.

A cette dernière phrase du Projet, le Conseil ajouta les mots : « l'ayant premièrement faict savoir à la Seigneurie, et alors derechef qu'il soit présenté au Conseil... Toutesfois l'examen debvra estre faict présens deux des seigneurs du Petit Conseil ». L'État précisait ses droits. Il fit un autre changement. Au lieu de « De ce espérons pouvoybre en brefz à l'ayde du Seigneur », il mit : « Ce que nous voulons et ordonnons estre faict. » — Mais l'État était moins souverain qu'il ne voulait l'être : et son « ordre » ne devait être exécuté que quinze ans plus tard.

2.

Calvin aurait voulu avoir M. Cordier, alors à Neuchâtel. Quand il fut décidé de revenir à Genève, il fit adresser par le Conseil de Genève un appel à M. Cordier. Celui-ci félicita le Conseil de « la peine et diligence qu'il avoit employée à ravoir notre frère Calvin[1] ». Et ne pouvant quitter Neuchâtel, il recommanda un de ses amis intimes : « En pensant à vostre Collège, lequel vous avez si grand désir de relever à l'honneur de Dieu, il m'est venu en mémoire d'ung bon frère et honneste personnage, nommé Claude Budin, lequel est de présent à Bourdeaulx, en Gascogne, demourant au collège de la dite ville, et là il travaille à instruyre la jeunesse, en telle sorte que depuis quatre ou cinq ans, qu'il y est, il a faict courir ung merveilleux bruyt touchant le dict collège. » Claude était pour Cordier comme un frère : « Car dès nostre jeune âge, luy et moy avons tousjours esté si bons amys, et si familiers ensemble, que nous avions, selon nostre povreté, et argent et livres et autres choses, tout en commun[2]. » Il continue : « Vray est que vous trouverez assez de gens de grand savoir, et d'une grosse apparence ; mais croyez que pour le présent, il est bien difficile d'en trouver ung tel quant à la traditive, ne qui ayt si grande industrie et diligence pour donner bon ordre à vostre escole, et pour y planter et introduyre une telle discipline, qu'il en sera parlé (aydant le Seigneur) *non seulement ès pays de l'Evangile,* mais aussi ès autres contrées, comme France et Italie. » Il se trouvait que depuis « longtemps » ce Cl. Budin avait composé « ung ordre et manière d'enseigner les enfans », qu'il avait « grand désir » de voir introduit à Genève[3]. « Car il espéroit par ce moyen-là, que vos enfans proufiteront plus en ung an, que le temps passé on ne faisoit en deux ou troys ; et par ainsi que les autres escoles prendroient exemple sur la vostre ; laquelle chose seroit grandement à l'honneur de Dieu et d'une merveilleuse édification à toutes gens de bon vouloir[4]. »

1. Cordier au Conseil de Genève, 9 juin 1546. — Herminjard, VII, p. 154.

2. Calvin espérait encore que Cordier viendrait. « L'amélioration de l'école dépend de sa venue. » Et notre Réformateur offre de le loger et de l'héberger pendant un ou deux mois, jusqu'à ce qu'il ait un logement. « Je t'en supplie, mon Farel, ne permets pas que Cordier refuse cette charge qui lui est offerte. Car il n'y a pas d'autre espoir de relever l'école ; il faut que, s'oubliant lui-même, il serve ici le Seigneur. » Calvin à Farel, vers le 4 déc. 1541, XI, p. 357.

3. [illegible] 12 mars [illegible]41. — Herminjard, VII, p. [illegible] ; 4. 10 juin 1550, XIII, p. 589.

De plus, Cordier rédigea tout un plan pour l'école, dont Calvin parle dans sa lettre à Farel, du 29 décembre 1541. « Certes le plan qu'il nous a tracé nous plaît admirablement. Puissions-nous réaliser la dixième partie de ce qu'il met devant nos yeux. »

Et puis voici encore Baduel, avec lequel Calvin correspond. Le 10 juin 1550, Baduel lui répond de Nîmes : « D'après tes lettres, je vois que votre Magistrat met peu d'empressement à fonder, dans votre ville, un Collège pour les études littéraires, et que cette négligence te cause un extrême chagrin[1]. » — Et bientôt Baduel vient à Genève, espérant être appelé à Lausanne. Son espoir fut trompé. Mais que d'entretiens ces deux scolarques, lui et Calvin, durent avoir ensemble[2] !

Et ainsi, de toutes les façons, la tradition, qui partit du Collège des Frères de la Vie commune, par Paris, et Sturm, et Gouvea, et Cl. Budin, et Cordier, aboutit à Genève.

3.

Notons seulement l'effort de Calvin en 1556, quand la défaite du parti Libertin permet de reprendre la réalisation de l'État calviniste. Le projet nous montre que le plan scolaire du Réformateur est achevé : fonder *une école* qui groupe tout l'enseignement. Le 17 mars, Calvin expose au Conseil : « Comment des escolles de ceste cité, quels sont en *plusieurs nombres* par la ville, sans estre enseigné ainsi que appartient, tellement que en a scandalle ; donc, de la part des régens de vostre grand escolle, a requis y pourvoir, et supplie estre permis les quattre points, ou soit articles, si sont trouvés bons az Messieurs, que sont iceulx, asçavoir 1° *premièrement* que le nombre des petites escolles fuet certain, et qu'il n'y en eust point multitude ; 2° *Item* que ceulx qui les tiendront fussent examinés si sont propres pour apprendre les petits enfans à bien pronuncer ; 3° *Item* qu'il n'y heust que les petis enfans, qui ne sont point encore capables pour estre enseigné en lattin ; 4° *Item* que les dicts maistres fussent tenus d'amener une foy la sepmaine, asçavoir le mercrdy, tous les enfans en la grand escolle, et que là yl se fist quelque enseignement commung pour tous, et s'il y avoit quelque faultes ou désordres, qu'on en fist la correction. — Plus a proposé que, en Bolomier, y a certains membres qu'ils ne servent encore de rien ; qu'il soit bien propre au recteur de vostre grande escolle pour se élargir ; par quoy y requiert que nous plaise le luy appliquer à l'usage de son élargissement pour tous les enfans plus aysément. » — Le Conseil approuve[3].

Malheureusement, après l'affaire des Libertins, vint l'affaire du traité de combourgeoisie. Et il fallut attendre encore deux ans !

1. 10 juin 1550, XIII, p. 589.
2. Borel, Histoire de l'Église de Nimes, p. 3. Haag, I, 212, *Bulletin de l'Histoire du protestantisme* (Gaufrés), 1874.
3. *R. d. C.*, vol. 51, f. 52v et 53. — *Annales*, p. 3..

III

Enfin, les Libertins sortis de Genève, et le traité de combourgeoisie signé avec Berne, Calvin est libre. Immédiatement le Conseil est saisi d'un programme scolaire complet.

1.

17 janvier 1558. « Icy est ordonné que les Seigneurs commys aux forthe-resses, et aultres qu'il leur semblera, visitent, pour dresser ung collège, ce que sera le meilleur, et comme cela se pourra faire... Aussi qu'on face ung pourtrait de ce que sera advisé de faire[1]. » Deux mois encore, et l'on arrête : 25 mars, « que pour mettre main à l'instauration d'ung Collège en ceste ville, après diner, les Sgrs sindiques allent visiter le lieu vers Rive, avec les massons et chappuys (charpentiers), et qu'ils demandent Mons. Calvin, Sarrazin et autres gens d'esprit pour bien comprendre l'édifice[2] ». Et ce fut un grand jour pour Genève, pour la France et pour le monde entier que le jour où Calvin, accompagné de Sarrazin, son médecin, et des architectes et des chefs du gouvernement, détermina l'emplacement de la plus fameuse maison de propagande qu'il y ait eu sur la terre, et prit possession, avec ses yeux et avec ses pieds, de ce sol sacré !

Le rapport du 28 mars 1558 porte : « ...Considéré le grand et inestimable profit, utilité, et honneur, que pourra servir non seulement au bien du public, mais *mesmes aux fins du monde,* et pour mieux attirer les Estudiants et iceulx entretenir en grande santé, par le *moyen de l'air* tant de l'Orient que de bize et midy, quand l'édifice sera élevé, et tel qu'il puisse avoir le regard du lac... il seroit bon que tel bastiment se fist au jardin de Bolomier, où sont les hutins[3]. » — C'est avec étonnement qu'on voit une telle préoccupation de l'hygiène et de la nature. Et Roset y insiste singulièrement. « C'est, dit-il, lieu éminent et bien aéré[4] de totes pars, et notamment d'Orient et bise, par quoy aussi il est rendu plus salubre, alaigre et plaisant pour les escoliers ou estudians. Et fut advisé que du costé de byze seroit laissé place propre à se promener. » Et le pieux secrétaire et homme d'État calviniste de conclure : « Et la chose ainsin déterminée par le Conseil avec commissaires pour solliciter la besogne, on y mit la main des premiers jours du moys d'apvril, et estoit là commune asseurance et espoir, que Dieu, au nom duquel il estoit entreprys, béniroit le totage[5]. »

1. *R. d. C.*, vol. 54, f. 48. — 2. *R. d. C.*, vol. 54, f. 133.

3. Publié par M. Borgeaud, d'après une copie faite le 15 oct. 1672, et retrouvée dans un recueil factice, au Musée de l'Ariana, p. 34, n° 3.

4. 16 déc. 1559. — « Privés au Collège. A été arrêté qu'on fasse comme on connaitra être expédient et à moindre frais. » « On s'étonne de voir jusqu'à quel point Calvin se préoccupe de l'hygiène : car cela est extrêmement nouveau pour l'époque. » Thudecum, *o. c.*, p. 38.

5. Roset, *Livre ou Registre des Affaires du Collège*, f. 2. Manuscrit des Archives.

Toutefois Calvin n'attendit pas l'achèvement des travaux de maçonnerie pour ouvrir le travail d'instruction. Le 27 août 1560, le procès-verbal dit que « le collège n'est advancé aucunement, et que cela redonde au deshonneur de la Seigneurie », que l'on risque de décourager les donations par testament, et qu'il faut « mettre peine et diligence de l'achever[1] ». — Et c'est seulement le 11 août 1561 que l'on parle « de procurer de la pierre pour finir le collège ». Il ne devait être achevé qu'en 1562.

2.

Après le local, les professeurs.

Pour la chaire de grec, Calvin écrivit à Paris, dès le 16 mars 1558, à Mercier, né à Uzès, élève de Vatable, son successeur au Collège royal, en 1546. La lettre est caractéristique. Il s'agit « d'une affaire, dont tu entendras dire que je m'occupe, et qui mérite le plus grand soin ; *elle me tient tellement à cœur* que volontiers, por la faire réussir, je suis prêt à m'y dépenser tout entier ». Il pense que la servitude et l'anxiété dans lesquelles Mercier vit à Paris, ne doivent pas lui être très agréables. A Genève, son existence sera modeste, et d'un « théâtre très célèbre » il passera dans « un coin de terre obscur et sans gloire ». Mais que sera-ce, si Dieu lui donne l'occasion d'accomplir une œuvre « dont l'utilité inestimable se répandra au loin et au large » ? Et enfin : « Le Seigneur fasse que je sois une fois ton aide dans un travail, *qui est pour moi le plus désirable de tous*[2]. »

Le même jour, il écrit à son élève, disciple et ami dévoué, Macard, pour qu'il agisse personnellement auprès de Mercier. « Il ne peut promettre qu'une petite maison, un traitement égal à celui de Macard, et quelques travaux supplémentaires pour augmenter un peu des ressources si exigues. » Et tout à coup : « Je crains d'être suspect par *l'ardeur de mon trop grand désir*[3] ! » Malgré ces instances, Mercier ne se décida pas[4].

Calvin ne fut pas plus heureux auprès de Trémellius, qu'il aurait voulu avoir comme professeur d'hébreu. Trémellius venait précisément d'être nommé par le duc des Deux-Ponts directeur de son gymnase d'Hornbach. C'est sans espoir que Calvin lui écrit : « J'ai enfin obtenu du Conseil la permission d'appeler les professeurs de trois langues ? non pas certes avec ces traitements magnifiques, qui sont donnés en Allemagne, mais comme ceux avec lesquels mes collègues vivent pauvrement (*tenuiter*).... Si tu avais encore la liberté de venir chez nous, le fruit de tes travaux pour l'Église serait beaucoup plus riche[5]. » Ici encore Calvin échoua.

Mais ici encore nous avons une preuve de la persévérance tenace dont Calvin faisait preuve. Cinq ans plus tard (1563), ayant appris que Mercier avait

1. *R. d. C.*, vol. 56, f. 73v. 2. 16 mars 1558, XVII, p. 94, 96. 3. *Ibid.*, p. 98.
4. Macard à Calvin, 27 mars, XVII, p. 116 ; 13 juin, p. 210 ; 18 juin, p. 213.
5. 29 août 1558, XVII. p. 310.

miraculeusement échappé à un accident. Calvin se hâta de lui écrire pour le féliciter, et pour lui rappeler la promesse (qu'il lui avait faite) de venir à Genève. C'est le moment d'entendre la voix de Dieu[1]. Et le 17 octobre de la même année, comme si, sentant venir la mort, il croyait devoir faire un effort suprême en faveur de l'école, à laquelle il avait voué un intérêt si passionné : « Ton excuse ne me satisfait pas... Je ne discute pas encore la question de savoir si ton travail peut être plus fructueux là-bas ; mais comme nous avions pensé, d'après tes promesses, que tu nous appartenais, du moment que tu nous trompes dans cet espoir, à moins que tu ne compenses cette perte, il nous sera permis de nous plaindre justement de toi. J'irai plus loin : ici ton travail serait plus utile à l'Église. Peut-être riras-tu. Mais ce qui te paraîtra incroyable, l'expérience montrera que c'est parfaitement vrai. Certainement notre école est aujourd'hui le séminaire des pasteurs, qui se consacrent à Dieu fermement et ingénuement. A quel prix estimes-tu de former des élèves qui seront bientôt répandus par toute la France ?... Le traitement, je l'avoue, est petit : deux cents livres. Il y a, en outre, une habitation assez agréable et spacieuse. Mais pense que les dépenses sont moindres ici que chez vous. L'autre travail est aux moment perdus. Je m'imagine qu'en entendant parler d'une double charge, tu es effrayé par la difficulté. Mais tu te trompes. D'abord notre manière d'enseigner sera pour toi un pur jeu. Ensuite pour ton travail extraordinaire, on te donnera un aide, qui te déchargera de l'ennui (*sublevet*). Cesse donc de croire que ceux qui chez nous enseignent, ou se consacrent aux églises, sont comme sur des galères. Nous ne sommes pas des exacteurs si inhumains ou si rigides, que les savants (*literati homines*) ne servent Christ gaiement (*hilariter*).... Je ne te rappelle pas combien est nécessaire le travail, qui t'était destiné, ici. Certainement je ne vois pas où tu t'emploierais avec plus d'utilité. En attendant, ton séjour ne te sera pas inutile à toi-même. Si tu te laisses persuader, tu verras que ce ne sont pas là de vaines paroles. Mais il te faut faire vite. Si tu veux accomplir ta promesse, rend-nous en certains, avant la fin de novembre ; il importe que tu sois présent au commencement de mars. Si nous sommes frustrés dans notre espoir (que Dieu nous en garde), tu ne pourras être absous devant Dieu, tu ne pourras garder ta réputation devant les hommes, à moins que tu ne nous fournisses un remplaçant, non pas égal à toi (où en trouverais-tu un ?), mais qui s'en rapproche un peu[2]. » C'est le plaidoyer suprême en faveur du Collège. Mercier ne se laissa pas persuader[3]. C'est Genève qui manque à sa gloire, ce n'est pas lui qui a manqué à la sienne.

Heureusement, pour Calvin et son collège, que le secours vint d'où il ne l'attendait pas. Les Bernois exilèrent les professeurs de Lausanne ; ceux-ci devinrent tout naturellement les professeurs de Genève[4].

1. [illegible] XX, p. 4. — 2. XX, p. 170, 171 ; 17 oct. 1563. — 3. *Ibid.*, 19 octobre 1563, p. 171, 172.

4. Ici, comme ailleurs, les historiens ont multiplié les hypothèses de nature à ternir le caractère de Calvin. Kampschulte, II, p. 317, reprend la calomnie de Haller, que Viret et Calvin avaient ensemble comploté le départ de Viret de Lausanne pour Genève. Les documents et les faits prouvent que la venue de Viret fut

3.

L'école de Lausanne, comme celle de Genève, remontait aux leçons de théologie qu'avaient données, dès leur installation, Calvin ici, Viret là (en 1537). En 1540, les Bernois établirent un pensionnat de « douze escholiers », appelés de bonne heure « les enfants de Messieurs ». Le pensionnat était dirigé par l'humaniste italien Caelio Secundo Curione. Dès 1539, Antoine Saunier, banni de Genève, et réfugié à Lausanne, s'y occupa de l'organisation des études. Mais enfin le véritable fondateur du collège de Lausanne fut M. Cordier, appelé de Neuchâtel en 1545, et qui eut pour collaborateur, en qualité de successeur de Curione à la tête du pensionnat, André Zébédée ; et celui-ci avait été le collègue de Gouvea, à Bordeaux[1].

Toujours la même source, d'où tout découle.

L'Académie de Lausanne a mérité sa célébrité, par ses professeurs et par ses élèves. Elle a été la première, et pendant quelques années, elle resta la seule de langue française, comme foyer des études protestantes dans tout le Midi de l'Europe. C'est chez elle que venaient étudier les réfugiés de France, d'Espagne et d'Italie. En 1558, il y avait environ 700 élèves.

Les professeurs les plus importants, Th. de Bèze, Jean Ribit, J.-R. Merlin, Jean Tagaud, François Béraud étaient Français. Ils dépendaient des seigneurs bernois. Un conflit devait se produire ; il se produisit.

Ce conflit — si on le débarrasse de ce que les passions individuelles et locales y ont mêlé de particulier — est très simple et très significatif. Viret et ses amis étaient calvinistes. Berne était zwinglienne et zwinglienne à la manière dont nous avons vu[2], que les Flacciens étaient Luthériens, tempéraments contraires et semblables. C'est un Zwinglien de Berne qui, à propos de la confession de foi de la ville, ou tout au plus du canton, avait dit : « Cette confession est la main gauche de Dieu, la main droite, c'est la Sainte Ecriture[3]. » Le propos était à faire pâlir d'envie Flaccius ou Amsdorf en personne.

Zwingle et Luther avaient eu, malgré leur admirable génie religieux, cer-

« une chose subite et inopinée », comme le dit Calvin à Boisnormand (XVII, p. 477, le 27 mars 1559). — Ensuite Kampschulte dit : « Genève n'avait pour les savants renommés, et à l'esprit scientifique, aucun attrait, soit qu'ils aient éprouvé de la gêne (*scheu*) devant Calvin, soit que, d'une façon générale, ils aient trouvé les traitements trop maigres » (Kampschulte, II, p. 315). Le fait est inexact, comme les deux explications. L'attrait que Calvin exerçait sur tout le monde, s'exerçait aussi sur les savants. Ne parlons ni de Wolmar, ni de Cordier, ni d'Hotman, ni de Baduel, etc. ! Déjà Sturm disait de Calvin, professeur à Strasbourg : « De France, à cause de lui, sont venus beaucoup de jeunes gens, et même de savants (*litterati viri*) » (Cité par Tudichum, *o. c.*, p. 43, n, 1). Et les savants, qui ne vinrent pas, ne furent pas retenus par la crainte de Calvin. Tremellius écrivit deux ou trois fois que rien n'était plus dans ses désirs que d'obtenir la permission de « venir ici », dit Calvin (XVII, p. 477). — Les traitements, il est vrai, étaient très modiques : mais nous n'avons pas de preuve qu'ils aient découragé qui que ce soit.

1. H. Vuillemier, l'*Académie de Lausanne*, 1891. — 2. Voir notre volume précédent.

3. Hundeshagen, *Die conflicte des Zwinglianismus, Lutherthums und Calvinismus in der bernischen Landes Kirche. 1532-1558*. 1842. p. 361.

tains préjugés, qui s'expliquent, quand on pense qu'ils innovaient tout, qu'ils devaient tout créer. Ils n'achevèrent pas tout du premier coup. Zwingle fut Césaropapiste comme Luther. A titre de transition, on peut admettre que la Césaropapie a été une phase presque inévitable entre la théocratie catholique et l'indépendance calviniste de l'Eglise. L'horreur du papisme, qui inspirait à Zwingle le Césaropapisme, lui inspira également l'horreur de l'excommunication, dont le papisme avait tant abusé. L'erreur semblable des Flacciens et des Bernois fut de vouloir conserver ce qui était transitoire, et de faire des préjugés et des erreurs des deux grands Réformateurs les vérités fondamentales de leur Réformation. Les Bernois furent Césaropapes à outrance, et ne voulurent jamais entendre parler du droit qu'a l'Eglise d'excommunier ses membres indignes.

Seulement notons bien ce dont il s'agit. Berne ne refuse pas absolument toute excommunication. Elle admet une sorte d'excommunication *civile,* par l'Etat. Ce dont elle ne veut à aucun prix, c'est d'une excommunication *ecclésiastique,* par l'Eglise. Encore une fois, la vraie question est la question de la Césaropapie.

Or le canton de Vaud était dans un état religieux et moral assez particulier. La Réformation y avait été introduite brusquement, par conquête. Elle était très superficielle et l'ignorance religieuse, les superstitions papistiques et autres, la licence des mœurs étaient ce qui y florissait le plus. Viret et ses amis en étaient aussi peinés que scandalisés. Etant donné la situation du pays et la mentalité des pasteurs, ceux-ci étaient irrésistiblement poussés, étaient contraints à réclamer l'établissement d'une discipline ecclésiastique à la mode genevoise. Or c'était précisément ce que Berne, avec sa mentalité à elle, ne pouvait accorder. « Dans l'Etat Zwinglien, dit Hundeshagen, il n'y avait pas de place pour une autorité disciplinaire ecclésiastique agissant concurremment avec l'autorité civile[1]. »

Il y avait en effet une autorité disciplinaire civile, celle des *Chorgerichte* (tribunaux du Chœur, ainsi nommés parce qu'à l'origine ils siégeaient dans le chœur de l'église). C'est sur ces *Chorgerichte* qu'à l'origine avait porté le dissentiment entre Oecolampade et Bertold Haller. Contrairement aux idées d'Oecolampade, « à Berne les pasteurs avaient abandonné leurs droits à l'autorité civile, qui les avait transmis au *Chorgericht,* lequel était composé de 2 pasteurs, 2 membres du Petit conseil et 4 membres du Grand conseil. En conséquence le *Chorgericht* exerçait l'excommunication (*den Bann*) comme une autorité civile, et non pas comme une autorité chrétienne ou ecclésiastique[2]. »

1. Hundeshagen, *o. c.*, p. 324.

2. Melchior Kirchhofer, *Bertold Haller, oder die Reformation von Bern,* 1828, p. 162. — Cette institution se maintint pendant des siècles avec son caractère civil, peut-être même s'affirma-t-il de plus en plus. Et le chroniqueur Leu, au milieu du XVIIIe siècle (H.-J. Leu, *Allgemeines helvetisches,* etc. *Lexicon,* article : Berne, 1749, p. 215) dit que le Chorgericht se compose de deux présidents, membres du Petit Conseil, qui changent tous les mois, de deux pasteurs et de six membres du Grand Conseil. Il s'occupe des affaires de mariages,

Au moment où Viret vint à Lausanne, il y avait un *Chorgericht* dans la ville, il n'y en avait pas dans les paroisses de la campagne, et la discipline était parfaitement mal exercée. Le *Chorgericht* de Lausanne n'avait aucune autorité, et il était décrié pour sa partialité en faveur des gens plus ou moins aisés.

Le conflit éclata dès 1549 : il allait durer dix ans. Le 4 décembre 1549, Viret apporta ses plaintes au Conseil de la Ville. Il se plaignit 1° du mépris de la Parole de Dieu ; 2° des superstitions ; 3° de l'impureté des mœurs, et 4° : « Le *Chorgericht*, dit-il, est une ombre sans autorité, faible dans ses mesures contre les pécheurs notoires, et partial : il ne punit que les petits ; il épargne les grands[1]. »

La lutte se poursuivit plus ou moins vive, avec des accalmies plus au moins longues. Enfin, en novembre 1558, dans un Mémoire envoyé à Berne, Viret exposait que tous croyaient pouvoir « présenter les enfants au baptême, voire jusques aux moines de la papauté ; » que pour la Cène, il était « licite à tous rebelles, qui seront admonestez de s'en abstenir, de venir despiter l'Église, et y mettre trouble et scandale ; » et qu'enfin « les consistoires ressemblent plustot à des justices temporelles, qui sont pour la police du monde, et que souvent on y ammet gens, non seulement mal propres..., mais qui sont plustot pour empêcher l'œuvre de Dieu ». En conséquence, et « attendu qu'il est ici question de l'honneur de Dieu,... vous déclarons qu'il nous est impossible de continuer, sinon que les choses soient amendées[2] ».

Haller lui répond : « Tu n'ignores pas jusqu'à quel point ce terme d'excommunication (ce que en notre langue nous appelons le Bann) a été autrefois odieux. » Et puis « que tout puisse être constitué selon la forme de l'ancienne Église, dans laquelle le magistrat n'était pas civil (*civilis*), cela paraît impossible, et contre l'ordre[3] ».

Et nous n'avons qu'à nous en tenir aux déclarations et aux explications de Haller, qui était un bernois modéré. Que devaient être les idées des autres ! Il n'est pas du tout contre toute discipline dans l'Église. Il en souhaite même une meilleure. Mais il défend précisément l'idée fondamentale du système, celle que Viret repousse. Il explique à Bullinger que Viret et ses amis poursuivent une « étonnante (*miram*) hiérarchie ». « Leur projet tendait à abolir les consistoires usités jusqu'ici chez nous, et auxquels a été confiée la discipline de l'Église, parce que ces consistoires leur paraissent trop civils (*nimis civilia*) ; et qu'ils ont un pouvoir pas uniquement (*mere*) ecclésiastique, mais trop mêlé au pouvoir civil[4]. » En conséquence Viret et ses amis demandaient que l'on constituât

adultères, et des affaires de mœurs. — C'est pour cela que le *chor-gericht* était aussi appelé *Ehe-Gericht*. — Le *chor-gericht* ou *Ehe-Gericht*, dit J.-C. Fasis, *Staats und Erd-Beschreibung der ganzen helvetischen Eidgenonenschaft*, 1768, I, p. 564. — Ce tribunal recevait les appels des *Chorgerichte* inférieurs des autres paroisses, et les transmettait au Petit Conseil. Normann, *Geographisches und historisches Handbuch*, 1795, II, p. 658.

1. Hundeshagen, *o. c.*, p. 329, 332. — 2. Nov. 1558, XVII, p. 365.

3. Nov. 1558. *Ibid.*, XVII, p. 371.

4. Dès le premier jour Bullinger a très bien vu le vrai terrain du débat : Césaropapie ou pas Césaropapie.

des « Conseils ecclésiastiques, qui auraient pouvoir sur toutes les choses ecclésiastiques, et sur les biens ecclésiastiques; et dans les quels (ils le disaient expressément) les ministres présideraient. Ces Conseils constitueraient des administrateurs des biens ecclésiastiques et des diacres, qui rendraient compte de leur charge à ces Conseils... En outre, ils parlaient beaucoup de l'excommunication et de l'examen privé devant la Cène ».

Haller est évidemment stupéfait; et il pense qu'à ces nouvelles Bullinger sera effrayé. « Le Conseil de Berne, continue-t-il, comprenant à quoi tendait ce projet, a été très offensé. » Et « les nôtres (les Bernois) ne se laissent pas persuader autre chose, sinon qu'eux (Viret) s'efforcent de conquérir la domination sur les consciences, et même sur les biens ecclésiastiques[1] ».

Revenant sur le même sujet, pour achever de convaincre Bullinger, Haller achève de justifier Viret. « Nous avons, dit-il, dans toutes les paroisses des Consistoires. » Or qu'étaient ces consistoires? Des tribunaux (*Chorgerichte*) auxquels revenait ce que nous appelons aujourd'hui la police des mœurs (*Sittenpolizei*). Ils avaient le droit d'admonester, d'infliger des peines légères, et de mettre même en prison. Pour les cas plus graves, ils en appelaient aux tribunaux civils[2]. C'étaient donc des justices de paix civiles. Dans ces justices de paix, il y avait un pasteur avec 6 ou 8 anciens. Mais ces quelques représentants de l'Église[3] étaient adjoints par le pouvoir civil à un corps, qui n'avait rien en soi d'ecclésiastique, mais auquel les choses ecclésiastiques étaient confiées. Il pouvait appeler tous ceux « qui parraissaient moins instruits (*minus instituti*) en fait de religion, qui ne savaient pas prier, ni réciter les préceptes du Seigneur et le Symbole. Il pouvait les examiner, les instruire, les exhorter, leur fixer des termes pour comparaître de nouveau ». Il s'agit là des « moins instruits », et d'eux seuls; ce sont les ignorants, les pauvres, les petites gens. Et les autres? ceux qui savent? On ne s'en préoccupe pas. Il y a deux classes de fidèles : les petits et les grands! Sans doute « personne » n'est excepté de la juridiction de ces Consistoires. Mais Haller spécifie bien : « Seulement ce que le Conseil de Berne ne veut pas, c'est que *tous en général* (*generaliter omnes*) y soient examinés, que leur foi soit connue ou douteuse (*sive constet, sive non constet*). Mais que seuls

« Les professeurs et prédicants de Lausanne..., demandent : 1° que l'on modifie les *chorgerichte* (justice de paix) parce que le pouvoir *civil* et le pouvoir *ecclésiastique* y sont mêlés ; et que l'on établisse un pur Conseil d'Eglise (*Kirchenrath*), qui ne punisse pas avec la prison et autres peines extérieures, mais qui puisse seulement avertir, et ensuite exclure (août 1558, XVII, p. 294).

1. 16 déc. 1558, XVII, p. 401. — 2. XVII, p. 462, n. 7.

3. Il ne paraît pas naturellement que ces membres des Consistoires aient été nommés par les Eglises. Et en effet, Bullinger déclare que ces Consistoires bernois étaient constitués sur le modèle des Consistoires luthériens (*quod in germanicis habebatur ecclesiis*). Or nous avons vu qu'en Allemagne les Consistoires sont nommés par l'État et non par l'Église. Cependant Bullinger dit : « Que chaque paroisse délègue (*deligerentur*) quatre ou six de toute l'Église » (texte cité par les *Opera*, XVII, p. 104, n. 3). Il faudrait avoir des explications plus claires. C'est du reste dans ce même texte que Haller le déclare : ce que Viret demandait, c'était une « discipline libre (*libera disciplina*) », et « une séparation du pouvoir ecclésiastique et du pouvoir civil (*de separandis potestatibus ecclesiastica et civili*) ». C'est là ce dont les Bernois ne voulaient pas entendre parler.

soient examinés ceux qui sont grossiers et ignorants (*sed rudes tantum et imperiti*), afin que cet examen ne dégénère pas en une confession auriculaire. »

Ainsi le caractère anti-égalitaire, aristocratique de cette discipline est évident. Elle est pour le peuple. Quant à l'argument, il est plus que pitoyable. L'examen ne risque-t-il pas de dégénérer en confession auriculaire chez le peuple, beaucoup plus que chez les gens instruits? — Et quelle notion de la piété! Est-ce qu'il suffit de savoir réciter les dix commandements ou l'oraison dominicale pour être digne de la communion? — Tout cela est point pour point le contraire de l'Évangile, et du Calvinisme, dont le grand honneur est de vouloir être fidèle à cet Évangile. Sous prétexte de critiquer le Calvinisme, Haller en fait un éloge remarquable.

Et Haller insiste naïvement. Les Consistoires ont seulement le pouvoir d'appéler ceux « qui scandalisent l'église par des crimes publics, les adultères, les ivrognes, les usuriers, les soldats sanguinaires, etc. Mais les Seigneurs de Berne ne veulent pas que qui que ce soit soit forcé, ou qu'aucune violence soit faite à la conscience après cette admonition ». Les adultères, les ivrognes, les usuriers, après l'admonition, ont le droit de s'approcher de la table sainte! C'est exactement ce que voulaient les Libertins de Genève. Ils n'avaient pas d'objection à des admonitions faites par le Conseil, par l'autorité civile. Ce dont ils ne voulaient pas, c'est de l'autorité ecclésiastique proprement dite, qui leur interdisait la Cène. Berthelier aurait été parfaitement satisfait de la discipline bernoise[1].

Seulement si, après avoir pris la Cène, les admonestés récidivent, ils sont dénoncés « au préfet du lieu ». Celui-ci les défère au Consistoire « et, pour augmenter l'autorité de ce corps, les Bernois veulent que les préfets y assistent, et protègent leur autorité[2] ».

Dès qu'il fut prévenu du conflit, Calvin exhorta Viret à la fermeté. « Combat dur, mais nécessaire... S'il te faut abandonner ce poste, il sera nécessaire de revenir au poste ancien (à Genève). La ville ne pourra pas contenir un tel nombre de réfugiés. Plutôt, je l'espère, elle dilatera l'enceinte de ses murailles, que d'exclure les fils de Dieu. — Toi, de ton côté, si tu m'en crois, va vivement, là où la nécessité t'appelle (*alacriter*), ou plutôt te traine, parce que rien n'est meilleur qu'une bonne conscience, quand nous nous sommes acquittés de notre devoir[3]. » Dès le début, Viret eut peu d'espoir (*exigua spes*), si même il en avait, 31 mai[4]. Puis le 9 juillet : « J'attends une telle issue que je me prépare à partir plutôt qu'à rester[5]. » — Viennent les heures d'angoisse. « Je suis pressé des deux côtés, de telle sorte que je n'eus jamais d'inquiétude plus anxieuse. Non pas que je craigne pour moi quelques dangers, grâce à Dieu,

1. Dans les Ephémérides, Haller explique qu'il s'agit de persuader (*suaderent*) mais, après l'admonition, de « laisser libre la conscience de chacun, et lui permettre de s'approcher ou de ne pas s'approcher de la table sainte ». Cité par les *Opera*, XVII, p. 104, n. 4.

2. 28 fév. 1559, XVII, p. 4[illegible]. — 3. 10 mars 1558, XVII, p. [illegible].

4. A Farel, 31 mai, XVII, p. 190. — 5. 9 juillet, XVII, p. 245.

mais parce que je crains de pécher en quelque chose, ou par imprudence, ou par témérité et inconstance[1]. »

Th. de Bèze, mal à l'aise, *partit le premier*. Il écrit à Calvin, le 26 juillet[2]. Bientôt après, le 16 août, il demande son exeat à Berne[3], et il est à Genève avant le 24 août[4]. Au commencement de septembre, il ouvrit un cours sur l'interprétation des harangues de Démosthène, — sur la Sainte Écriture. Le 15 novembre, il fut agréé « pour servir en après, au ministère de l'Évangile », et le 24 novembre, il fut présenté par Calvin au Conseil, comme lecteur en grec[5].

Viret fut mécontent et malheureux de ce départ. « Maintenant je suis placé entre *sacrum et saxum*, et je ne sais de quel côté me tourner. Seul, attaqué de toutes parts, je suis privé du secours de ceux dont je l'attendais le plus[6]. »

Mais la crise finit par éclater. Le Conseil de Berne déposa Viret et ses collègues, le 30 décembre[7]. Professeurs et étudiants émigrèrent en masse à Genève, et ce fut la prospérité assurée, à tous les points de vue, pour l'institution de Calvin.

Haller raconte à Bullinger que le Conseil de Berne s'est montré très doux en permettant aux proscrits d'habiter Genève, « tellement que eux-mêmes admirent une si grande mansuétude dans une pareille affaire[8] ». Calvin apprécie mal cette douceur : « Viret a été destitué avec deux de ses collègues... Voilà le degré de fureur où en sont ceux que Dieu a frappés de son esprit de vertige[9]. « — Et quelques jours après : « Avec quelle atrocité les Bernois ont sévi et fulminé contre nos frères, je l'apprends avec tant d'horreur, que je ne te l'écris pas[10]. »

Les Bernois, toujours soupçonneux, crièrent à un coup monté : « On a institué aussi un collège à Genève, écrit Haller à Bullinger ; et la plupart de ceux qui enseignaient à Lausanne y sont pourvus d'un enseignement. Qui ne voit que tout ceci était arrangé d'avance[11] ? » La malignité bernoise était une fois de plus dans l'erreur. Tout ce que nous venons de raconter le montre surabondamment. Inutile d'ajouter un seul mot.

Tremellius n'avait pu venir, son gendre Chevalier, fugitif de Lausanne, fut nommé à sa place. François Bérauld reçut la chaire de grec, Jean Tagaut, la troisième chaire de lecteur, et Jean Randon la place de régent de première[12].

Calvin les présente au Conseil, qui les agrée (22 mai 1559). — A la même séance du Conseil, Calvin remercie de tout ce qu'on a fait à son égard pendant

1. 1er déc. 1558, XVII, p. 393. — 2. XVII, p. 264. — 3. XVII, p. 301.
4. Viret à Calvin, 24 août 1558, XVII, p. 301. — 5. Borgeaud, p. 40.
[illegible] — 8. XVII, p. [illegible] — 7. XVII, p. 411. — 8. 24 février 1559, XVII, p. 440.
9. 1er mars, *Ibid.*, p. 455. — 10. 2 mars, *Ibid.*, p. 469. — 11. 10 avril 1559, XVII, p. 496.
12. Il avait été question de nommer Boisnormand, le pasteur de Nérac. Calvin s'excuse auprès de lui de ce que ce projet n'a pas abouti. « Pendant ce temps, il arrive le malheur de l'Église de Lausanne... La piété et la pudeur nous obligeaient à penser au frère pieux (Chevalier), qui était cruellement chassé... On te destinait une autre province. » 27 mars 1559, XVII, p. 478.

sa maladie. Et comme « il a entendu que, outre tout cela, on veult payer l'apoticaire, des médecines, il supplie ne faire pas cela, car il non pourroit avoir plaisir, veux que c'est assez ». — Et enfin il dépose les statuts du Collège, « lesquels ilz ont couchez, affin que chascun s'y sçache garder; et s'il plait à Messieurs, ilz le translateront en françoys. Arresté qu'il soit fait, affin qu'on le puisse veoir et entendre[1] ».

I.

Un local, des professeurs... Et les élèves ?

Les Bernois, toujours inquiets et désobligeants, et peu clairvoyants, crurent pouvoir pronostiquer un échec pour la nouvelle institution. « Les Genevois fondent une Académie, écrit Haller à Bullinger, le 8 octobre 1559. *Ce sera pour les leurs seulement.* Car *il est peu probable* qu'avec la cherté des vivres, qui règne là-bas, et l'incertitude de la situation, *cette Académie soit fréquentée*[2]. » Jamais la jalousie et l'hostilité aveugle n'avaient été plus mauvais prophètes. Au lieu d'un échec, ce fut un succès merveilleux.

Ce n'était pas le Collège, qui dut attendre les élèves. C'étaient les élèves qui devaient attendre le Collège. Quelques jours après la lettre de Haller, le 27 octobre 1558, les procès-verbaux disent : « Il ne reste plus que de préparer les logis aux dits maistres, et mettre la chose en œuvre, *d'autant qu'il y a desjà en cette ville plusieurs estudians,* attendans que la chose soit dressée[3]. »

De son côté, Roset raconte : « Le Conseil ayant consulté avec les sçavants, trouva fort nécessaire ceste instauration d'escolle, principalement au regard de la théologie, *veu que de tous costéz arrivoient gens désirans apprendre,* et aussi plusieurs çà et là, parmy le royaume de France, attiroient desja gens pour instruire quelques assemblées qu'ils faisoient à cachettes[4]. »

Tout de suite les petites classes regorgèrent d'élèves. Le 27 juillet 1559, P. Viret et Th. de Bèze informèrent le Conseil qu'au lieu de nommer un régent de septième à la place de celui qui est décédé, il faut en nommer deux ! Car « le nombre des petits enfants de la dicte classe est fort grand, tellement que ung régent ne pourroit satisffaire à la dicte classe... ; veu que, aydant Dieu, le nombre croistra plus tot que decroistre[5]. »

Et quatre jours après, 31 juillet, complétant leurs renseignements, ils déclarent avoir trouvé que dans la 7e classe, « il y avoit passé deux cens et quatre-vingts enfants[6] ». Et il n'y avait pas deux mois que l'école était ouverte !

Même affluence dans les autres classes. 162 étudiants s'inscrivent (et tous ne

1. *R. d. C.*, vol. 55, f. 48v et 49.
2. XVII, p. 659. — C'est dans cette même lettre que Haller disait des Ministres genevois : « Ce sont des hommes instruits et, selon mon jugement, même pieux ; mais ils ont un tel orgueil (*tale gerunt supercilium*), qu'ils ne peuvent pas ne pas être désagréables à beaucoup de gens de bien... » (*Ibid.*, p. 659).
3. *R. d. C.*, vol. 54, f. 315 et 315v. 4. Roset, p. 422, 423.
5. *R. d. C.*, vol. 55, f. 75. 6. *Ibid.*, f. 76.

s'inscrivaient pas) en 1559, pour suivre les cours de l'Académie. Dans cette liste, presque toutes les contrées de l'Europe sont représentées ; toutefois les quatre cinquièmes des inscrits étaient originaires de France ; quatre seulement sont indiqués comme genevois[1].

D'après un témoignage souvent cité, et qu'il n'y a pas de raison de révoquer en doute, si l'on n'y cherche pas autre chose que ce qu'il contient, les leçons de Calvin ont réuni jusqu'à un millier d'*auditeurs*[2]. Au moment de la mort de Calvin, le 4 mai 1564, Bèze écrit à Bullinger : « Aux promotions des calendes de Mai, nous avons compté près de 1 200 *écoliers* dans la *schola privata*, et environ 300 dans la *schola publica*. Leur nombre s'accroît tous les jours[3], tellement qu'il me paraît que Dieu, ainsi qu'il l'a fait jusqu'ici, veut grandir l'assemblée des siens, sous les yeux de Satan, et malgré le reste du monde conjuré contre nous. Dût-il en être autrement, nous serions sûrs de vivre, quand même il nous faudrait mourir. Car nous avons maintenant la certitude que, si cette cité doit tomber, sa chute retentira dans les pays voisins, et ce sera un désastre, même pour ceux qui n'en ont pas la moindre idée. Ce serait la ruine de la liberté[4]. »

5.

Il ne reste vraiment plus qu'une chose à trouver : les ressources, l'argent... Le budget de Genève ne s'élevait pas alors à 200 000 fl. Que faire[5] ?

On fit appel aux donations. C'est un procédé qui, de tout temps, a été très genevois, et qui l'est resté. « Quand on a veu, dit Roset, la libéralité infatigable des prédécesseurs à faire des fondations, et donner des rentes et revenus pour dire messes, entretenir des moynes et moynesses, le comble de tote idolatrie et corruption, le cœur est redoblé pour ne déffallir pas à un tel œuvre. » Et Roset ne se trompait pas. Le 9 septembre 1558, le Conseil décida « qu'on recommande expressément à tous les notaires que quand ils recevront des testamens, qu'ils exhortent et induisent les testateurs à léguer et donner pour la fondation du collège[6] ». Le 26, le Conseil rappelle « l'arrest qu'on a fait tochant la fondation du collège : que chascung se montre volontaire, affin qu'il ait un bon revenu[7] ». Et déjà le 3 novembre trois testaments sont présentés contenant des legs pour le Collège : 50 écus, 20 livres, 20 florins, « requérant y pourvoir affin qu'on donne courage à d'aultres[8] ». A la fin de 1559, il y a 1 074 florins.

1. Roget, V, p. 241. Voir le Livre du Recteur, Borgeaud, p. 51.

2. *Ibid.*, p. 57. Voir la lettre du ministre Jean de Beaulieu à Farel, datée de Genève, 3 oct. 1561 (XIX, p. 10).

3. Le 21 oct. 1561, on demande à Calvin de faire quelque édit « à ce que les escoliers ne se marient en ceste ville, sans la volunte de ses parents ». Calvin est d'avis que pareil édit soit fait quand on « réformera les aultres (édits) ecclésiastiques ». — *R. d. C.*, vol. 56, f. 252. — Le Conseil avait peur que cela donnât occasion de blâmer la ville, et de dégoûter d'envoyer les jeunes gens. — En 1566, le nombre total des écoliers de tout âge montait à deux mille (Bèze à Bullinger, 6 juin 1566. Publié par Borgeaud, p. 63, n. 1).

4. Lettre inédite, citée par Borgeaud, p. 63. — 5. A. Roget, V, p. 231.

6. *R. d. C.*, vol. 54, f. 281v. — 7. *Ibid.*, f. 295. — 8. *Ibid.*, p. 319v.

Faisons comme tous les historiens, et notons spécialement le don de Mathieu de la Roche, imprimeur : le quart de sa fortune ; le don de Pierre Gautier, étudiant : six écus, lors de son département : et le plus célèbre, le legs de cinq sous fait par Jenon, que, sur la foi d'une lecture fausse de Roget, les historiens ont appelé « la pauvre boulangère [1] ». Voici le texte exact : « Jenon, femme de Claude Ponce, boulangière, a donné cinq sols. Testament reçu par P. du Verney, le 10 août 1560... 5 sols [2]. »

A ces dons et legs on ajouta le produit des amendes infligées aux délinquants. Le « faulx aulnage » de la femme d'Antoine Munier rapporta au collège 25 écus ; les méchantes paroles de Philippin, ancien syndic, contre la seigneurie, 25 écus, etc.

Roset, dans une introduction placée en tête du *Livre du College* : « Tottel fois l'on a réputé les grâces indicibles que Dieu a faites à ceste cité, l'ayant tant de foys délivrée de tant de périlz, et, qui plus est, augmentée tant en peuple, force, revenus et honneurs, le tout par le moyen de la Réformation évangélique, tellement que ce seroit ingratitude d'obmettre aucun moyen pour l'entretènement d'ycelle, comme cestuy (moyen) est très excellent pour préparer et faire gans sçavans pour administrer la parolle de Dieu, tant icy *que en totes pars du monde* où Dieu les appellera, et davantage selon qu'il est notoire que infinité de fautes adviendront coutumièrement à défaute de sçavoir ; et que les principales forces d'une république consistent en la vertu des citoiens, laquelle procède de science. Par quoy ceste occasion de bien faire ne doit estre empeschée d'une peur venne de l'advènement des estrangiers, lesquels seront domptez et rengez par la vertu de la parole de Dieu et discipline d'ycelle, et par l'œiul et puissance du Magistrat, auquel leur conviendra obéir. D'autre part aussi la bonne volunté et affection de la Seigneurie et du peuple surmonte la pauvreté. »

IV

Tout était prêt, il n'y avait qu'à procéder à l'ouverture du Collège.

I.

Les Ordonnances furent publiées le 5 juin 1559. Le matin même, Calvin et Viret avaient annoncé au Conseil « que aujourd'huy se doibvent publier les

1. Roget, V, p. 232, n. 2.

2. Livre ou Registre des affaires du Collège. Manuscrit avec en-tête de Michel Roset. Archives de Genève. — Ce testament est intitulé : « Testament de Genon, fille de feu Pierre Rivilliet, femme de Claude Ponce » (V, 233). La boulangère donne la même somme pour les pauvres, et pour les études : « donne et lègue la dicte testatrice aux pauvres de l'hospital général de ceste cité cinq solz monnois pour une foys ; Item donne et lègue pour la réparation et entreténement du Collège de ceste cité aultres cinq solz monnoie pour une foys » (Minutaire de P. Duvernet, I, p. 40).

Ordonnances du Collège ». En conséquence, « ilz suplioient qu'il plaise à Messieurs de s'y voloir trouver pour plusieurs causes ». Les voici : « C'est pour donner autorité au fait, veu qu'il (le Collège) se dresse soubz la conduite de Messieurs, et ce sera profitable pour avoir gens à l'advenir pour le gouvernement de la police (de l'Etat), et aussi pour annoncer la parolle de Dieu, joint que le profit s'en estendra bien loing [1]. »

L'après-midi, la solennité fut grande, dans le temple de Saint-Pierre, trop petit pour contenir l'immense foule, les Syndics, le Conseil, les Ministres, les regents et 600 écoliers.

Quelle heure !

« Bien que la rumeur publique fasse considérer comme presque certain que, une fois la paix conclue entre les deux plus puissants monarques de l'Europe, Satan n'attendra guère pour assaillir avec toutes ses forces cette cité, qui sape tous les jours, il le sait très bien, les fondements de son empire, ce fut un exemple de résolution et de constance admirable, que de ne point abandonner ses projets, mais encore de les poursuivre, alors qu'une ville, si petite et si dénuée de ressources humaines, semblait devoir penser à toute autre chose qu'à des études qui exigent impérieusement la paix et le repos [2]. »

C'est l'heure de la crise solennelle !

D'un côté, la gloire militaire, les vieux empires, les vieux royaumes, la papauté, les armes terribles, tout l'appareil de la force humaine aux mains de Satan, le Satan des supplices et des guerres ; — de l'autre côté, le « lieu » du monde sans étendue, sans éclat, sans soldats, sans princes, et dans la petite ville un homme, Calvin. Mais en face de Satan, c'est le Christ, le Christ de la foi, de la science, de la paix !

Calvin, relevant de sa maladie de huit mois, prononce « une allocution en français pour être compris de tous » et fait une prière. Roset, l'homme d'Etat, lit des ordonnances « en français », fait jurer la confession de foi par les écoliers, donne les noms des régents et des lecteurs. Th. de Bèze, recteur, prononce un discours. « Vous n'êtes pas venus en ce lieu, dit-il aux premiers étudiants de cette Académie protestante, qui représentaient des milliers et des millions d'étudiants futurs, vous n'êtes pas venus en ce lieu comme jadis la plupart des Grecs, qui s'en allaient aux spectacles de leurs gymnases pour y assister à des jeux éphémères. Mais, instruits dans la vraie religion et dans la connaissance des bonnes lettres, vous êtes venus afin de pouvoir *travailler à la gloire de Dieu*, de devenir un jour le soutien de vos proches, et *de faire honneur à votre patrie*. Souvenez-vous toujours que vous êtes des soldats, et que vous aurez à rendre compte à votre chef suprême de cette sainte mission. »

Calvin reprend la parole « pour un discours bref, selon son habitude, mais

1. [illegible]

2. *Leges academicae genevensis*. Compte rendu de la fête, par Bèze, imprimé par Robert Estienne (Bibl. de Genève).

exact et soigné ». Il remercie le Conseil, « et il le prie avec véhémence de persister dans un dessein si saint et si honorable ». Et il renvoie l'assemblée [1].

2.

L'ordre du Collège sortit facilement, tout achevé, du cerveau de Calvin, qui le soumit au Conseil le 24 octobre.

1° « Des *classes*, il en fault sept, deux pour lire et escripre, et à chasque classe un maistre ; la troysiesme pour commencer à décliner ; la quatrième, ils commenceront la sintaxe latine et éléments de la langue greque ; la cinquième, ils poursuyvront en la sintaxe greque, et entreront en dialectique ; la sixième et septième, toujours plus oultre [2]. »

2° L'école est sous la direction suprême du *Recteur*, « prins et choisi de la compagnie des Ministres et professeurs, et esleu par bon accord de tous. » « Présenté à Messieurs, il est establi par leur autorité. » Il est « superintendant sur toute l'eschole », sur le Principal, et les régents [3], et les professeurs publics. S'il y a « querelles » qu'il ne puisse apaiser, il en appelle « aux Ministres de la parolle », sauf tousjours ce qui appartient au Magistrat.

3° Le *Principal* est à la tête du Collège proprement dit. Il enseigne, et il doit « avoir l'œil sur les mœurs et la diligence de ses compagnons... de remonstrer à tous leurs devoirs, de présider sur les corrections, qui se feront en la salle commune ».

4° Des *Régents* sont élus « en bonne conscience », par les Ministres de la parolle de Dieu et les professeurs, « présentés à Messieurs les syndiques et conseil, pour estre acceptez et confirmez selon leur bon plaisir » (comme le Principal).

« Que les régens se trouvent de bonne heure chascung en son auditoire... Qu'en lisant ils gardent une gravité modérée en toute leur contenance ; qu'ils ne facent point d'invectives contre les autheurs lesquels ils exposeront ; mais qu'ils mettent peine à expliquer fidèlement leur sens... Qu'ils tiennent les enfans en silence et sans faire bruit... Qu'ils nourrissent entre eulx concorde mutuelle, et vraiyement chrestienne ; et qu'en leur leçon, ils ne s'entrepiquent pas les uns les autres. »

5° Quant aux écoliers, voici l'horaire de leur semaine :

1. *Leges Academicae Genevensis*. Compte rendu de Bèze. — 2. *R. d. C.*, vol. 54, f. 312.

3. Le 27, la plupart des noms des régents et des professeurs sont donnés ; mais plusieurs ne devaient pas exercer, par exemple Tremelius. Deux fois il est question de « ung françoys qui doibt venir de Paris ». — Tout cela était encore provisoire. *Ibid.*, f. 315.

Ils se réunissent à 6 heures du matin en été, et à 7 heures en hiver. En été, ils travaillent de 6 à 7 h. 1/2, et ont une demi heure pour déjeuner, puis ils travaillent de 8 à 9; en hiver, ils travaillent de 7 à 9 « sans que le déjeuner coupe la leçon, en estans prins légièrement, durant que les enfans diront leur texte ». « Qu'en chaque classe, ils soyent partis par dixaines, et que chaque dizaine s'ordonne *selon que chascun aura profité*, sans avoir esgard *ni à l'aage, ni à la maison.* » « Qu'estant assemblez chascun en son auditoire, ils commencent par la prière, qui est spécialement faicte pour eux au catéchisme, et que chascun la prononce à son tour dévotement. »

A 9 heures, les élèves quittent le collège, non sans avoir prononcé « l'oraison dominicale, avec quelque briefve action de grâces ». Ils sont conduits « en leurs maisons par deux régens ».

Ils reviennent à 11 heures, et de 11 heures à 12 heures, ils « s'exercent à chanter Psaumes [1] ». De 12 heures à 1 heure, leçon; de 1 heure à 2 heures, « gouster sans tumulte, et après avoir prié Dieu », ils peuvent aussi escrire ou vaquer à leurs études; de 2 à 4 heures, leçons. Puis rassemblement dans « la salle commune » pour procéder à « quelque chastiement public », s'il y a lieu, « avec gravité modérée ». « Finalement que trois, chasque jour, et par rang, récitent en François l'oraison de nostre Seigneur, la Confession de foy, les Dix commandemens de la loy. Ce faict, que le Principal leur donne congé, en les bénissant au nom de Dieu. »

Le mercredi, il n'y a pas de leçon. Le matin, les élèves écoutent le sermon au temple. Après dîner, « qu'ils facent leurs questions depuis onze heures jusqu'à midi... Puis qu'ils ayent congé de s'esbattre jusques à trois heures, mais que ce soit sans licence dissolue. Depuis trois jusques à quatre, qu'il se face quelque déclamation, deux fois le mois, par les escholiers de la première classe en l'assemblée commune du Collège ». Les deux autres mercredis, il y a composition.

Le samedi est spécial comme le mercredi : pas de leçons. « Le samedi, qu'ils *répetent* leur septmaine le matin. Après midi, qu'ils *disputent* une heure... puis qu'il y ait *vacation* jusqu'à trois heures... Depuis trois jusques à quatre, qu'ils récitent ce qui debvra estre le lendemain traicté au catéchisme (dans la seconde classe : on lit l'Evangile selon saint Luc en grec ; et dans la première, les Actes des apôtres), et que le sens leur *en soit familièrement exposé selon leur capacité.* »

1. A propos du chant, les *Articles* de 1537 disent : « La manière de y procéder (à l'introduction du chant des psaumes) nous a semblé advis bonne si aulcungs enfans, auxquelz on ayt auparavant recordé ung chant modeste et ecclésiastique, chantent à aulte voyx et distincte, le peuple escoutant en toute attention, et suyvant de cueur ce qui est chanté de bouche, jusque à ce que petit à petit ung chascun se accoustumera à chanter communément. » *Opera*, X[a], p. 12. — Et les *Ordonnances ecclésiastiques* de 1541 : « Il sera bon d'introduire les chantz ecclésiastiques pour mieulx inciter le peuple à pryer et louer Dieu. Pour le commencement, on apprendra les petitz enfans, puys avec le temps toutte l'Eglise pourra suyvre. » *Ibid.*, p. 26. — « L'importance que Calvin attribuait à cette innovation force tout le monde à juger avec plus de modération ce qui a été dit de sa froideur et de son mépris pour tout moyen esthétique ». Thudicum, *o. c.*, p. 78.

Le dimanche, les écoliers doivent « se trouver aux deux sermons du matin et d'après-midi et au catéchisme. Ils sont surveillés dans chaque temple par « quelque régent ». « Le sermon fini, si besoing est, qu'il face lire le rolle, et qu'il note les absens, et ceulx qui auront esté nonchalans à escouter la parolle de Dieu, lesquels seront (s'ils se trouvent coulpables) publiquement chastiez au Collège selon leur démérite. » « Que le jour du dimanche soit employé à ouïr et à méditer, et recorder les sermons. »

Ainsi, dans le travail, pas de surcharge : peu d'heures de travail, environ *six* heures, trois heures le matin et trois l'après-midi, et encore entrecoupées de repos plus ou moins longs. Et cela quatre jours seulement sur six[1]. Dès qu'ils ont franchi le seuil du Collège, les élèves sont absolument égaux : il n'y a de différence que celle causée par l'application. Beaucoup de récréation, et beaucoup d'efforts pour développer le futur citoyen qui *dispute*, auquel tout s'explique...

Quant au but de toute cette instruction, où la prière tient une si grande place, c'est la piété. Les régents ont plusieurs devoirs : « qu'ils... qu'ils... qu'ils... » mais « *surtout*, qu'ils les enseignent d'aimer Dieu et haïr les vices[2] ».

6° Cet « ordre du Collège » ne fait une place à part ni pour la géographie, ni pour les sciences naturelles. C'est seulement dans l'Académie qu'il est question d'une leçon de demi-heure sur « quelque livre de physique[3] ».

Ce qui ne veut pas dire que Calvin méprise ni la nature, ni la science de la nature. Il écrit, au contraire, dans son *Institution* : « Il y a des enseignemens infinis tant au ciel qu'en la terre pour nous testifier sa (de Dieu) puissance admirable ; je ne dis pas seulement des secrets de nature, qui requièrent estude spéciale, et savoir d'astrologie, de médecine et de toute la physique ; mais j'entends de ceux qui sont si apparens que les plus rudes et idiots y cognoissent assez : en sorte qu'ils ne peuvent ouvrir les yeux qu'ils n'en soyent les tesmoins. Je *confesse bien que ceux qui sont entendus et expers en science, ou les ont aucunement goustées, sont aidez par ce moyen, et avancez pour comprendre de plus près les secrets de Dieu.* Toutesfois ceux qui ne furent jamais à l'escole ne sont pas empeschez de voir un tel artifice aux oeuvres de Dieu, qu'il les ravisse en admiration de sa majesté[4]. »

7° On peut noter une assez curieuse tentative de faire apprendre l'allemand à quelques enfants genevois. Le Conseil en envoie quatre à Zurich, en 1560,

1. Le 21 oct. 1549, Calvin écrit à Viret : « J'apprends que les enfans sont presque écrasés par la multitude des leçons », dans le Collège de Lausanne. Et il souhaite que Berne supprime deux leçons l'après-midi. XIII, p. 432.

2. L'ordre du Collège de Genève. — 3. Thudicum, *o. c.*, p. 75.

4. III, p. 61. — *Institution*, I, v. 2. — Le texte est de 1539. La traduction de 1541 dit : « Bien est vray que ceulx qui sont instruictz ès disciplines libérales, ou qui ont gousté quelque chose, ont un ayde spécial pour entrer plus profondément à contempler les secretz de la science divine. »

« affin de s'en pouvoir servir de l'advenir pour le public » ; car « nous est gran dement nécessayre d'avoir gens qui entendent la langue d'Allemagne [1] ».

8° Naturellement la discipline était sévère et rude. Seulement, pour être juste, il faut se garder de juger Calvin d'après notre mentalité actuelle. Il faut, au contraire, nous mettre dans la mentalité du XVIe siècle.

Erasme proteste contre l'habitude de faire entrer dans l'esprit les leçons par des coups. C'est ce qu'on faisait à Montaigu. Et Montaigne a écrit : « Vous n'y voyez que cris d'enfans suppliciez et de maistres envyrez en leur colère, les guidant d'une trogne effroyable, les mains armées de fouets... Au lieu de convier leurs enfans aux lettres, on ne leur présente qu'horreur et cruauté [2]. »

Et encore, à la fin du siècle, le Recteur de l'Université de Paris trouve que les régents sont trop doux, et leur recommande l'usage des verges [3].

M. Cordier avait protesté ; et Calvin suivit Cordier. Dans son *De Clementia*, il dit : « On connaît le conseil de Fabius Quintilianus, de ne pas sévir âprement contre les enfants honnêtes (*ingenuos*). Mais c'est ce que font bien peu ces bourreaux brutaux (*carnificibus flagosis*). Car je n'ose pas les appeler des pédagogues [4]. »

Et dans l'*Ordre du Collège*, nous lisons : « S'il y en a quelques absens, ou qui viennent trop tard, que le Régent sache pourquoy, afin de les absouldre ; ou, s'ils ont failli, de les *chastier doulcement*. Surtout qu'en cest endroit, les mensonges soient punis [5]. »

Et il ne faut pas oublier ici quelques paroles du Réformateur : « Je vois qu'on ne peut refuser tous les plaisirs (*omnia oblectamenta*) », à propos de représentations scéniques [6] ; et celle sur les étudiants de Strasbourg : « il faut accorder quelque chose à la folie humaine (*aliquid indulgendum hominum stultitiæ*), et ne pas être tellement rigoureux qu'on ne leur permette quelques inepties (*neque sit intendendum rigorem, ut non aliqua in re ineptire illis liceat* [7]).

Dans l'*Ordre du Collège* il est stipulé que le Principal doit être « craignant

1. 30 juillet 1560, *R. d. C.*, vol. 56, f. 64v. — Enfants envoyés en Allemagne, c'est-à-dire à Zurich, 30 août, 27 août. « Qu'en cas qu'à l'avenir ils ne se veulent employer au service de la ville, et qu'ils en fassent aucun refus, qu'ils doivent restituer tout ce qu'on aura dépendu et avancé pour eux » ; — 26 sept. « Qu'on les envoie le plus tôt que possible sera, sur une charrette » ; 1er oct. : « leur ont été faictes grandes remontrances et exhortations de bien profiter, et avoir toujours la crainte de Dieu devant leurs yeux. Notre Seigneur leur fasse la grâce de servir à sa gloire et à cette république. Amen ; — 10 mars 1561 : « Zacharie Monet pour envoyer en Allemagne au lieu du fils de D. Guex, qui ne profite comme il doit » ; — 10 sept. 1561 : « de leur envoyer du drap pour faire chausses » ; — 23 avril 1562 : « Sr Roset a rapporté avoir reçu lettres en Allemand de Sach. Monet, J. Gros et de la Maisonneuve, écoliers de MMrs à Zurich, par lesquelles il a reconnu qu'ils ont assez profité » (Textes rassemblés par S.-A. Betant, *Extraits des Registres du Conseil d'État concernant le Collège de Genève*. Manuscrit à la Bibliothèque publique de Genève).

2. Montaigne, *Essais*, I, ch. XXV, et II, ch. VIII.

3. A. Franklin, *La Vie privée d'autrefois*, Écoles et collèges, vol. X, p. 139.

4. *Opera*, V, p. 115. — 5. *Ordre du Collège*.

6. Calvin à Farel, 3 juin 1546, XII, p. 347, 348. — 7. 31 décembre 1539, Xb, p. 441.

Dieu et pour le moins de moyen sçavoir ». Mais « *surtout* » il doit être « d'un esprit *débonnaire*, et non *point de complexion rude, ni aspre*, afin qu'il donne bon exemple aux escholiers en toute sa vie, et porte *tout doulcement* les *fascheries de sa charge*. »

Enfin voici deux faits. Calvin vient demander la destitution d'un régent ; il n'est pas « propice à instruyre les enfans à chanter les Psaumes de David » ; et seconde raison : « avecque ce que *les enfants ne l'ont* aggreable [1] ». Claude Bastet, régent de la plus petite classe du collège, fut dénoncé par Th. de Bèze, le 16 août 1563. Sa « rudesse » était telle qu'il avait « blessé ung enfant à mort et ung autre bien gasté [2] ». Il est vrai que Cl. Bastet niait les faits. On lui fit son procès. Il est « détenu, nous est-il raconté, pour avoyr esté trop rude envers les escholliers, mesmes pour les avoyr battus oultre mesure et aussi avoyr frappé par le visage ung, et d'avoir arraché une dent à ung enfant, lui aiant mis les verges entre les dentz. Estant *ouy l'advis qu'on a heu de M. Calvin, arresté qu'il soyt* condamné à cryer mercy à Dieu et à Messieurs, et au reste cassé de la classe et de son office de régent, avecque défense de tenyr escoliers en la ville [3] ».

9° Les études se terminent chaque année par une épreuve générale. Trois semaines avant le 1er mai, un des trois professeurs publics dicte « un thème en françois à tous enfans du collège », et eux s'étant « retirés tous aux classes, promptement, sans regarder en pas un livre, tournent en latin ledit thème dedans cinq heures, chascun de soy mesme et sans aide ». Les compositions sont examinées par le Recteur (aidé des professeurs) ; et, d'après les résultats, il « détermine à quel degré debvra estre avancé chascun des écoliers. »

10° Avancement, « *promotion* » (distribution des prix). Nous voilà à la grande fête du 1er mai, « sinon qu'il se rencontre un dimanche, car en tel cas l'acte se remettra au lendemain ». C'est la grande fête scolaire et patriotique de Genève, aujourd'hui encore. Elle eut lieu pour la première fois le 1er mai 1560. Tout le collège est rassemblé dans le temple de Saint-Pierre, un syndic, les ministres, les professeurs, les régents, les élèves. Discours du recteur : « Que de chascune classe, les deux qu'on aura jugé les plus diligens et sçavans, soyent là présentéz pour recevoir de la main du Seigneur syndique, ou conseillier qui assistera, *quelque petite estraine*, de tel *pris*, qu'il plaira à Messieurs ; et en la prenant, qu'ils remercient Messieurs avec révérence [4]. Lors, après que le Recteur aura,

1. 16 juin 1542, *R. d. C.*, vol. 36, f. 42. — 2. *R. d. C.*, vol. 58, f. 91.

3. *R. d. C.* pour les affaires criminelles, 1563, 19 août.

4. Ces prix consistaient en petites sommes d'argent. Voici ce qu'on lit dans le *R. d. C.*, 1er mai 1562 : « ... On a donné aux deux quy ont emporté la louange par dessus les autres, en la première deux testons, aux deux de la seconde deux florins, aux deux de la troisième vingt sols ; aux deux de la quatrième, dix-huit sols ; aux deux de la cinquième, seze sols, aux deux de la sixiesme douze sols, autant aux deux de la septiesme, et aux deux de la huitiesme huit sols, assavoir à chascun d'eux la moitié. Et à celuy qui a prononcé l'oraison et harangué, ung escuz neuf de Genève, et aux deux qui ont prononcé l'églogue en vers, à chascun deux testons. » *R. d. C.*, vol. 57, f. 49v.

en peu de parolles, loue iceulx eschelliers, pour leur donner meilleur courage, et afin que les autres, à l'exemple de ceux-là, soyent incitéz à bien étudier (les prix sont distribués). Si les escholliers de la première et seconde classe ont quelque poésie ou autre escript à réciter devant toute la compagnie, qu'ils le facent avec honnesteté et révérence ; et puis le Recteur ayant remercié l'assemblée, et les prières estans faictes, chascung s'en ira. »

11° Discours, prix, c'était fête pour les élèves, pour la ville, pour tout le monde, sauf pour les Régents. Calvin pensa à eux, quelques jours avant la fête de 1563. « Icy, dit le Registre du 29 avril 1563, Monsieur Calvin a proposé : Sabmedy prochain sy sera le premier de may » ; les promotions seront faites. Il a « prié de faire quelques petits dons aux professeurs et régens pour en banqueter avec aultres ministres, qui ont vacqué à l'examen des escholiers, en quoy ils ont heu grand peine ». Le Conseil donne ordre au trésorier « de préparer la monnaie neuve de la ville », pour les escoliers. Et il ajoute : « Et quant aux dicts régens et professeurs qu'on leur donne vingt florins pour se festoyer ensemble [1]. »

Et c'est un Calvin — bien calvinien — que le Calvin du Collège, qui se préoccupe tellement de l'hygiène, qui réclame un principal doux, débonnaire et intervient pour que régents et ministres puissent banqueter !

I

Superposé à cet enseignement primaire et secondaire est l'enseignement supérieur, l'Académie, qui se composait de deux professeurs de théologie, et de trois lecteurs pour l'hébreu, le grec et les arts (c'est-à-dire l'ensemble des lettres et des sciences).

Naturellement, la grande préoccupation était la préparation des pasteurs. Chaque semaine, le samedi, les écoliers en théologie, demandés de tous côtés, « qui se voudront exercer ès Saintes escriptures », traiteront « en lieu public, le samedi depuis deux heures jusqu'à trois, quelque passage de l'Escripture, en la présence de quelqcun des Ministres, qui conduira le tout ». « Il sera permis à chacun de ceulx qui seront là présens, de dire son advis modestement, et en la crainte du Seigneur ». Et « chaque mois, ils dresseront par ordre, certaines positions (thèses), qui ne soyent ne curieuses, ne sophistiques, ne contenants faulse doctrine, et les soubtiendront publiquement contre ceulx qui argumenteront ; qu'il soit là permis à chascun de parler... Que le professeur de théologie, qui présidera en la dispute, conduise le tout, selon sa prudence [2] ».

1. R. C., 29 avril [illegible]

2. Ordre du Collège. — 15 juin 1561. « Ici a été rapporté que le Collège n'est pas guère propre pour les leçons publiques, et qu'il vaudrait mieux les faire à Notre Dame la Neuve. Arresté qu'il soit ainsi fait. »

V

Mais tout cela n'était, dans la pensée des auteurs, qu'un commencement, et Bèze terminait la préface de son compte rendu latin par ces mots : « Si (ainsi que nous l'espérons de la bonté de Dieu) ce Dieu qui a inspiré les desseins en asseure la réussite, on songera soit à perfectionner ce qui a été institué, soit à ajouter de nouvelles branches, telles que la jurisprudence et la médecine. »

Et en fait, avant la fin de l'année, il y eut une tentative d'enseignement libre de la médecine. « Blaise Hollier, docteur en médecine, a supplié luy permettre de faire lecture publique en médecine, et luy assigner lieu pour faire[1] ». Après avoir consulté les Ministres, le Conseil lui donna l'autorisation demandée, « sans toteffois qu'on lui baille gage[2]. »

Deux jugements.

P. Martyr. Il écrit à Bèze, qui lui avait envoyé les règlements de l'Académie : « Certainement on ne pouvait concevoir une institution plus utile dans les circonstances actuelles. Il faut louer Dieu, qui, au milieu de périls extrêmes, a dressé votre courage à une telle hauteur, que vous pensez à étendre sa gloire plus que ne le font bien d'autres, qui s'endorment au sein de la sécurité[3] ».

A. Roget. « Ce fut dans cette époque agitée que Calvin et le Magistrat genevois, bien que ployant sous le faix des plus graves soucis, surent trouver le loisir de jeter les fondements d'une institution destinée à imprimer un caractère indestructible de permanence à la mission que notre cité avait assumée en 1536. Nous voulons parler du Collège et de l'Académie, qui ont victorieusement traversé l'épreuve de trois siècles. L'homme qui présidait à l'organisation de la Réforme française, mit la main à cette œuvre précisément au moment où les Eglises réformées prenaient racine dans les pays de langue française, et, dans la pensée de son fondateur, le nouvel établissement, tout en répondant à des besoins locaux, devait surtout servir de point d'appui aux Eglises qui surgissaient de toutes parts, et assurer le recrutement de leurs conducteurs[4]. » A. Roget n'a peut-être pas écrit une page plus exacte, plus pleine de faits trés vrais et très bien exprimés ; il ne s'est jamais peut-être mieux élevé à quelques-unes de ces pensées profondes et hautes qui décèlent l'historien.

I.

Sans doute Calvin avait dans l'esprit, et peut-être sous les yeux, les plans rédigés par Sturm et Baduel. Mais il s'en inspira, il ne les copia pas. « Il a emprunté, comme eux et à leur suite, à l'ordre du Gymnase de Saint-Jérôme,

1. 26 septembre, *R. d. C.*, vol. XX, f. 117.
2. *Ibid.*, f. 118v. Blaise Hollier fut examiné par les médecins, en la présence de Bèze. *Ibid.*, f. 175.
3. 4 oct. 1559, XVII, p. 654. — 4. A. Roget, V, p. 225.

l'enchaînement des classes, leur subdivision en décuries et leurs moniteurs, les promotions annuelles, les prix, le caractère préparatoire de l'enseignement secondaire, conduisant par degrés aux cours publics » : voilà pour l'imitation. Voici pour l'innovation : « Il a placé dans le champ de cet enseignement, à côté et au même titre que l'étude du latin, celle du grec ; il a donné aux programmes un tour moins rhétorique, exempt de toute *cicéromanie* ; en outre, sa loi scolaire, quoique procédant des mêmes principes, se distingue de toutes celles qui l'ont précédée, non seulement par le rôle prépondérant qu'elle attribue à l'autorité ecclésiastique dans le domaine de l'instruction publique, mais en sa forme même, par un souci de la précision des termes, par une netteté de formule, de libellé, par un ton d'autorité, qui trahissent la plume d'un jurisconsulte. On ne peut en douter, cette plume est celle de Calvin lui-même [1]. »

La grammaire plus que la rhétorique.

Le grec est mis sur la même ligne que le latin, et doit servir à l'étude du Nouveau Testament et de la patristique. C'est une innovation, sur terre française (comparable à celle de Mélanchthon sur terre allemande). Pour Sturm, l'étude du grec ne sert qu'à l'étude du latin.

La langue maternelle commence à prendre place. Sturm la mentionne à peine, et fait réciter les prières et chanter les cantiques en latin. Calvin fait réciter les prières et chanter les Psaumes en français. « Nous avons le commandement exprès du Saint Esprit, que les oraisons se facent en langue commune et cogneue du peuple [2]. »

Mais voici qui est non moins caractéristique et non moins important : l'école de Calvin est une merveille d'unité.

Unité d'enseignement d'abord : l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire, et l'enseignement supérieur sont réunis dans une seule et même école, dans un même local (pendant deux ou trois ans au moins), et surtout dans une unité de plan génétique, qu'on n'avait jamais vue encore et qu'on n'a plus jamais vue depuis.

« Pour être utile, la réforme devait commencer par en bas, créer ce qui s'est appelé plus tard l'instruction primaire et secondaire, et s'effectuer, dans ce domaine, par l'introduction du système classique obligatoire. Calvin fut un des

1. Borgeaud, p. 45. — Bertheau, *Mathurin Cordier et l'enseignement chez les premiers calvinistes*, 1876, et M. Bourchenin, *Etude sur les Académies protestantes en France aux XVIe et XVIIe s.*, 1882, en ont douté, et ont cru devoir attribuer la rédaction de ce document à M. Cordier et à Th. de Bèze. Il faudrait des preuves bien nettes, bien positives ; ils n'en ont point ; ils n'ont que des suppositions, dont la plus forte est que Calvin était trop occupé. Mais cette supposition est bien la dernière de celles qui pourraient être admises par un historien ayant fréquenté Calvin. Le réformateur qui trouvait le temps de placer les enfants, de leur chercher des précepteurs, de s'occuper de leur façon de vivre, de marier les gens, d'écrire à des personnes connues ou inconnues, etc., etc., n'aurait pas eu le temps de s'occuper d'un projet énorme, capital, qui le passionnait !

2. « On instruit ordinairement les enfans ès troys langues les plus excellentes, c'est à sçavoir en grec, en ébreu et en latin : encore sans compter la langue françoise, *laquelle touteffoys (selon le jugement des gens sçavans) n'est pas du tout à mespriser* », était-il dit déjà en 1538. — *L'ordre et manière d'enseigner en la ville de Genève, au Collège*. 1538 (édit. Fick), composé par Sonier, le principal du Collège de Rives, comme une sorte de prospectus.

premiers à le reconnaître. De là cette expression que l'on trouve dans le procès-verbal de l'inauguration : « Cette Université et Collège. » Plus tard, on distinguera entre la *schola privata* ou Collège, et la *schola publica* ou Académie, mais l'origine, c'est l'unité[1]. »

Et puis unité de pensée religieuse et de pensée civique confondues dans un effort unique : l'éducation.

« Avant tout, le maître doit être un éducateur, un vrai modèle de piété, de volonté ; il doit être plein de force morale[2]. » « L'école de Calvin est avant tout une institution d'éducation. Elle éduque pendant qu'elle instruit. » « L'école doit former tout l'homme, dit le catholique Kampschulte, pas seulement son intelligence, mais aussi son caractère[3]. »

Sans doute, cette éducation est religieuse ; mais elle n'en est pas moins morale et civique. « Ce que Calvin désire par dessus tout, c'est une éducation morale. L'enfant doit sacrifier à une étude sérieuse son goût personnel et sa légèreté. Ainsi il est nécessairement conduit à la vertu, car c'est le meilleur moyen de connaître le Créateur, source de toute sagesse, et de le servir. Calvin attachait une importance particulière au développement général (*umfassende*) de l'intelligence humaine, qu'il considérait comme un facteur nécessaire de la réalisation pour l'humanité de son but, et de la glorification de Dieu. Il ne veut pas seulement former des hommes pieux, des théologiens savants, des pasteurs ; il veut donner à la république de Genève des citoyens éclairés et bien cultivés[4]. » C'est la parole même du Réformateur : « Avoir gens pour le gouvernement de la police et aussi pour annoncer la parole de Dieu. »

Aussi tout citoyen doit être un fidèle : mais tout fidèle doit être un citoyen. Le « porchier » doit être capable de *savoir* ce qu'il croit, tout comme le « magnifique seigneur. » « Présente-moi, disait déjà Calvin au cardinal Sadolet, je ne dis pas un homme du moyen peuple, mais le plus sot et rude porchier (*rudissimum subulcum*), s'il est du troupeau de Dieu, il faut qu'il soit préparé au combat, qui est ordonné de Dieu à tous ses fidèles. » Car « la foi chrestienne ne doit point estre fondée sur le tesmoignage des hommes, ne appuyée par opinions douteuses, ne même soustenue par humaine authorité, mais engravée en nos cœurs par le doigt de Dieu vivant, de sorte que nulle séduction d'erreur la puisse effacer et anéantir[5]. »

1. Borgeaud. — 2. Thudichum, *o. c.*, p. 44 et 89.

3. Kampschulte, II, p. 333. — 4. Thudichum, p. 90, 91.

5. *Opera*, V, p. 405. — Le caractère et le but spécialement chrétiens de l'instruction calviniste s'est manifesté dès le premier jour. Les *Articles* de 1537 (de Calvin) disent : « Tiercement, il est fort requis et quasi necessayre, pour conserver le peuple en poureté de doctrine, que les enffants, dès leur jeune âge, soient tellement instruicts, qu'ils puyssent rendre rayson de la foy, affin que on ne laisse deschoyr la doctrine évangélique » (X^a, p. 6). — Le 30 oct. 1537, les Registres du Conseil disent : « Calvinus a proposé... Item, des enfans, qu'ils sont aux escolles à la papisterie, et de savoir la doctrine des enfans. » Et le Conseil arrête : « Des enfans : qu'ils doyvent aller en l'escolle crestienne non papistique, et que l'on son enquière par les dizennes » (*Opera*, XXI, *Annales*, p. 216).

2.

Et certes en voilà plus qu'il n'en faut pour expliquer le rayonnement de cette école dans le monde. Elle serait devenue internationale, quand elle n'aurait pas porté un germe international dans son sein. Mais, ici, comment oublier que le parti anticalviniste avait livré sa dernière bataille au cri de : mort aux étrangers! et que le parti calviniste avait remporté sa victoire définitive au cri de : vive les pauvres Francais ! Les Français étaient des étrangers.

Alors l'école qui était un résultat devint une cause, un organe de l'internationalisme calviniste.

Étudiants étrangers et professeurs étrangers accoururent ; bientôt l'école elle-même sort de Genève, se transporte, s'établit partout.

Collège de Chatillon, fondé en 1560 par Coligny ; Université de Saumur, fondée par Mornay, Orthez, Orange dans la principauté de ce nom, Montauban dans le Midi, Die dans le Centre, voilà pour la France.

Emmanuel College à Cambridge, Trinity College à Dublin, fondé par Melville, l'élève de Calvin, Université de Glasgow, et de Saint-Andrew... Voilà pour l'Angleterre et l'Écosse.

Université de Leyde, fondée en 1577 par Guillaume d'Orange, de Groningen en 1614, d'Amsterdam en 1630, d'Utrecht en 1636, voilà pour la Hollande.

Ce sont des colonies, et la gloire devient la force. C'est un professeur allemand de Berlin qui a noté le caractère démocratique, émancipateur, de ces écoles. « En Allemagne, dit-il, à côté du gouvernement de l'Église par le chef de l'État (*Landesherrliches' Kirchenregiment*), l'école est une des institutions par lesquelles la communauté reçoit d'en haut son instruction et sa direction. Dans le calvinisme, l'école repose sur le large fondement de l'intérêt public. Le public s'occupe aussi de ce qui est enseigné dans l'Université. Il se sent apte à dire son mot parce que la séparation entre le théologien et le laïque n'est pas si grande que dans le luthéranisme[1]. »

C'est ainsi que, bâti au milieu des dangers de l'an 1559, après la paix de Cateau-Cambrésis, le Collège fut la citadelle, mais une citadelle moderne, qui avait des avant forts jusque dans les contrées les plus éloignées. Et ce fut le plus solide de ses « boulevards ».

On l'a dit encore : au milieu des dangers qui, en 1559, après la paix de Cateau-Cambrésis, menaçaient de plus en plus Genève, le Collège fut une citadelle, et certes pas le moins solide de ces boulevards auxquels travaillaient d'un commun accord maçons et pasteurs, Calvin en tête ; et l'institution nouvelle, par le contact qu'elle allait établir entre la petite cité et ses alliés spirituels du dehors, devait être, on en eut plus tard la preuve, une sauvegarde efficace.

1. Karl Holl, *Johann Calvin* (Discours).

« L'heure à laquelle Calvin conduisit (au boulevard du Pin), étrange contre-maître, cette équipe d'ouvriers singuliers, est l'image frappante de celle de sa vie. La tranchée, que creusent ses disciples, venus de France et d'Allemagne, d'Italie et des Flandres, d'Angleterre et d'Écosse, et naturalisés par le péril de la foi réformée, le boulevard qu'ils élèvent, rivalisant d'ardeur avec les fils de la Cité, c'est Genève même, La bourgade allobroge, émancipée de son prince-évêque, a pu, seule de son espèce, maintenir son indépendance, malgré sa petitesse, grâce au courage, à l'énergie jamais lassée de ses citoyens, mais aussi, on doit le dire, grâce à l'appui constant qu'elle a trouvé au dehors dans le monde de la grande idée, dont elle était devenue la métropole. Lorsque Calvin eut achevé sa tâche, il avait assuré l'avenir de Genève, pour autant que le génie d'un homme peut fonder, en faisant d'elle, tout ensemble, une église, une école et une forteresse. Ce *fut la première place forte de la liberté dans les temps modernes*. Par elle, plus que par ses écrits, celui qui l'avait plantée au cœur de la vieille Europe, fut le père spirituel de Coligny, de Guillaume le Taciturne et d'Olivier Cromwell[1]. »

3.

Pour prouver la valeur et le rôle du Collège de Genève, faut-il, par surcroît, rappeler qu'il a été imité par les Jésuites ?

En 1584, six Pères jésuites, réunis à Rome, se livrèrent, pendant neuf mois, à un travail énorme pour rédiger un programme d'enseignement classique et d'enseignement supérieur. La première *Ratio studiorum* des Jésuites fut éditée en 1586 ; la seconde édition, revisée, parut en 1591, et enfin la troisième, revisée en 1579, fut l'édition définitive.

« Mais quel est donc ce règlement si laborieusement préparé, si exactement observé et maintenu ? Celui que nous connaissons déjà, celui de Sturm, complété et modifié. L'enseignement supérieur, théologie, philosophie, etc., y couronne, y domine celui des classes ; celui-ci s'applique à donner la connaissance des mots, non des choses, et porte surtout sur le latin et le grec ; ... il enseigne aux enfants à parler et écrire le latin *pure, ornate, apte,* comme le voulait Baduel. Les trois classes de grammaire se subdivisent chacune en deux degrés, d'une année chacun... Le choix des auteurs latins et grecs est celui des collèges protestants. Mêmes exercices : récitation, thèmes, vers en plus grande abondance, discours composés et débités, déclamations, disputes, revisions hebdomadaires. Mêmes moyens d'émulation et même organisation des collèges... Tous ces exercices et ces usages ont été perfectionnés par les instituteurs de la Société de Jésus, comme ils l'avaient déjà été par Sturm et ses émules[2]. »

Et des Jésuites, le programme passa chez les universitaires. « Henri IV institua, en 1595, une commission, chargée de réorganiser l'université de Paris.

1. Borgeaud, p. 84. — 2. Gaufrès, *o. c.*, p. 67, 68.

Elle acheva son travail en trois ans. Le règlement enregistré par le Parlement, le 3 septembre 1599, fut publié et mis en pratique en 1600. » Or « ce règlement n'est autre chose que l'introduction dans l'Université des classiques, c'est-à-dire du système, qui avait contribué à assurer la prépondérance des Jésuites[1] », lequel était le programme protestant. « De Strasbourg et de Genève, il n'est rentré chez nous qu'à la faveur des édits de pacification religieuse, et, sur terre française, il est resté étranger. Mais alors même sa supériorité l'a imposé à ses adversaires. La Société de Jésus l'a adopté, après la Réforme, pour faire pièce à la Réforme. L'Université s'en est emparée à son tour par opposition aux Jésuites, et tous ensemble l'ont pratiqué avec une foi égale[2]. »

C'est Jean Sturm lui-même qui dit : « Je me réjouis à propos de cet Institut, pour deux raisons... J'ai vu quels auteurs ils expliquent, quelle méthode ils suivent : une méthode qui diffère si peu de la nôtre qu'ils semblent avoir puisé à notre source[3]. » Et l'historien de l'Ordre des Jésuites, Joh. Huber, dit : « Les Jésuites s'approprièrent, au début de leur ordre, la méthode hautement appréciée de Sturm, comme le montre la *Ratio studiorum*. Dans l'organisation des établissements, dans les livres de classe, dans l'ordre des études, dans l'idéal de science ; il y a le plus grand accord. » Seulement « ils en fortifièrent l'esprit scolastique[4] ».

Et voici surtout Kampschulte, le catholique historien de Calvin : « Il est curieux de voir que précisément cette société, qui était la plus opposée à la vénérable compagnie de Genève, s'en est rapproché le plus dans la conception et la réalisation du système scolaire. De tous les ordres scolaires du XVI[e] siècle, il n'y en a point qui montre une pareille ressemblance, une pareille parenté avec celui de Genève[5]. » Et après être entré dans tous les détails, Kampschulte conclut : « Cette approbation, cette estime que l'ordre du Réformateur de Genève a trouvée chez ses ennemis déclarés, est en même temps la meilleure preuve de son opportunité et de son actualité[6]. »

1. Gaufrés, p. 70. — 2. *Ibid.*, p. 71. — 3. Cité par Huber, *Der Jesuiten-Orden*, 1873, p. 376.
4. *Ibid.*, p. 351. — 5. Kampschulte, II, p. 337. — 6. *Ibid.*, p. 340.

CHAPITRE QUATRIÈME

Suprêmes dangers et Suprêmes boulevards.

I. *Suprêmes dangers*. 1. Le traité de Cateau-Cambrésis, et la ligue contre Genève. 2. Menaces du roi de France et du roi d'Espagne. 3. Intrigues et espions du duc de Savoie. 4. Projet d'assassinat contre Calvin. 5. Édit et menaces du roi de France. 6. Menaces du pape Pie IV. — II. *Suprêmes boulevards*. 1. Saintes admonitions avant les élections. 2. Censures mutuelles, ou « grabot » des membres des divers conseils. 3. Calvin citoyen de Genève. 4. Calvin phtysique. 5. Distinction définitive entre l'Église et l'Etat.

I

Le danger que redoutaient les fondateurs du Collège, à savoir l'alliance des deux représentants du catholicisme contre le protestantisme, ne tarda pas à se réaliser. Le Collège fut inauguré le 5 juin : Philippe II et Henri II avaient signé la paix de Cateau-Cambrésis, le 2 avril 1559.

1.

« Icy est parlé, dit le procès-verbal du 10 avril 1559, de ce qu'on dit pour certain que la paix est faite entre les princes, laquelle tend au préjudice contre ceste ville, veu qu'ilz entreprennent contre l'Évangile[1]. » Et à peu près à ce moment, l'ambassadeur anglais auprès du roi de France écrit : « ... Il y a ce pacte entre le pape, le roi de France et le roi d'Espagne, qui doivent joindre leurs forces pour supprimer la religion réformée, et contraindre le reste de la chrétienté à se soumettre à l'autorité du pape et à la foi catholique[2]. »

Aussitôt Genève s'arme, et fait ses préparatifs de défense. Elle visite ses armes, ses munitions, ses provisions de blé et de sel ; elle distribue ses piques et met en état ses remparts, ses « boloards » (boulevards), celui de Saint-Laurent en particulier, « que est le plus faible »... et « qu'on y mette tote diligence pour l'achever quoy qu'il coste », dit le Conseil, réuni à 5 heures du matin, le

1. *R. d. C.*, 1559, 55, f. 29. — 2. A. Roget, V, p. 250.

14 avril[1]. Le 1[er] mai, on met « plusieurs sentinelles le long des murailles », et l'on décide de sonner la grosse cloche incontinent qu'on orra quelque approche d'ennemy, afin que chascung soit éveillé[2]. » C'est alors que tous les habitants travaillent pour la Seigneurie au boulevard du Pin : auxquels on porte tous les jours à boire, tellement qu'il s'y en va beaucoup de vin. » Mais le Conseil ne regarde pas à la dépense, et « puysqu'ils travaillent de si bon cœur... que on poursuyve à leur porter à boire une foy le jour, doze quarterons de vin à cent personnes (5 mai)[3]. »

De Paris et d'ailleurs viennent les avertissements. Fr. Morel écrit à Calvin, 17 mai 1559 : « Je tiens d'une source, que j'estime certaine, que le prince de Piémont a des intelligences dans votre cité... D'après ceux qui connaissent ces affaires, il vous faut surtout redouter une surprise, alors que le Prince paraîtra occupé de ses noces[4]. »

Plus alarmantes viennent les nouvelles du Piémont, apportées au Conseil. Le procès-verbal enregistre, mais en beaucoup plus grosses lettres, pour souligner. Roset, le secrétaire, le grand homme d'état calviniste, ajoute : « Mais si fera bien nostre Dieu, lequel sofflera sus leurs entreprises et les confondra, nous délivrant de leurs mains[5]. » L'État calviniste montre sa confiance dans le secours de Dieu, et dans les efforts de l'homme, réunis. C'est magnifique. « Ainsi, dit encore Roset, résolvirent ceux de Genève de se fier en Dieu, puys mirent la main à leurs rempars, tellement que, dans le moys de may, par le travail voluntaire du peuple, qui allait à l'œuvre, l'ung des mestiers après l'autre, fut couppé un monticule qui faisoit grande couverture à l'ennemi au devant du bolevard du Pin, sans que personne s'en exemptast, non pas même les gens de lettres ni autres gens d'apparence, et sans nul chagrin[6]. »

Avec les citoyens, Calvin mania-t-il la pelle pour les encourager ? Le 22 juin, Haller écrivait à Bullinger : « Les Genevois se préparent à la guerre ; ils fortifient leur village admirablement. *Tous* travaillent, magistrats, *ministres*, nobles, plébéiens[7]. » Tandis que, le 11 juin, Morel raconte, avec stupéfaction, à Calvin l'apparition de Henri II dans le Parlement, et l'arrestation d'Anne Du Bourg. « Je ne sais si depuis 1 000 ans il est arrivé quelque chose de plus grave en France[8]. »

2.

Certes, rien n'était moins imaginaire que le danger couru par Genève, Henri II et Philippe II avaient un intérêt égal à fermer l'asile, où se réfugiaient leurs sujets expatriés pour cause de religion. Or la ville de Genève pouvait être remise entre les mains fort catholiques du duc de Savoie, proche parent de Philippe II, beau-frère de Henri II. Donc Henri II fit à Philippe II la proposi-

1. *R. d. C.*, *Ibid.*, f. 32. — 2. *Ibid.*, f. 38. — 3. *Ibid.*, f. 41.
4. XVII, p. [illegible]. — 5. *R. d. C.*, 25 mai 1559. *Ibid.*, f. 50. — 6. Roset, *Chroniques*, p. 428.
7. XVII, p. [illegible]4. — 8. *Ibid.*, p. 517.

tion directe de s'emparer de la métropole protestante. C'est ce que désirait Philippe II.. Le duc d'Albe offrit à Henri II de mettre à son service les forces espagnoles. Et le roi de France déclara au prince d'Orange, alors à Paris comme otage de la paix, « qu'il traitait avec le duc d Albe des moyens d'exterminer tous les suspects de religion en France, dans les Pays-Bas, et par toute la chrétienté[1]. » Le 24 juin, Henri II envoya le connétable Anne de Montmorency auprès du duc d'Albe, pour conclure cette abominable, cette monstrueuse conjuration. On a la dépêche même de l'ambassadeur d'Espagne. Le connétable dit : « Genève est la sentine de toute cette corruption ; c'est là que se réfugient les condamnés de France et d'Espagne ; c'est de là qu'on porte le désordre dans les deux royaumes. Il faut que les deux rois s'entendent pour détruire cette Genève, laquelle une fois détruite, il ne restera plus d'asile à leurs sujets respectifs, qui ne pourront fuir nulle part, sans être rendus aussitôt qu'ils seront réclamés. » Est-ce céder à un excès d'imagination que de se représenter dans ce conciliabule, en chair et en os, les véritables suppôts de Satan, le meurtrier dès le commencement ?

Et qu'arriva-t-il ? Le duc d'Albe hésita ! « Quant à ce qui concerne Genève, écrit-il à Philippe II, je ne suivis pas le connétable dans le chemin qu'il prenait, parce qu'il ne me parut pas convenir au service de Votre Majesté, de leur donner le moyen de dire, en aucun temps, que Votre Majesté avait voulu faire une entreprise contre les Suisses[2]. Je me bornai donc à lui répondre qu'il avait bien raison touchant Genève, qu'il serait grandement du service de Dieu, de celui de Votre Majesté et du roi son maître, de chercher à empêcher que vos sujets et les siens y trouvassent un refuge, et qu'il serait bon d'examiner, puisqu'on s'en occupait à ce point, quelle voie on pourroit prendre pour arriver à ce qu'ils n'y fussent pas reçus. »

Genève sauvée par le duc d'Albe ! le protestantisme sauvé par Philippe II ! Ce sont là des coups de la Providence et de celui qui dans les cieux se rit des rois et de leurs complots. Mignet écrit : « On peut dire que les progrès du protestantisme sur le continent et dans la Grande Bretagne furent indirectement l'œuvre de Philippe II, dont la politique se trouva en désaccord avec la croyance. Ainsi, par ménagement pour la Suisse, il laissa Genève subsister dans son indépendance et poursuivre son prosélytisme. Le parti huguenot qui avait ses racines dans cette ville, où Philippe II n'osait pas tenter de le détruire, s'agrandit de plus en plus en France. Il y devint bientôt capable de faire la guerre, de la soutenir près de quarante ans et de conquérir la liberté religieuse. Les doctrines calvinistes gagnèrent aussi les Pays-Bas, où elles s'étendirent ; et, avant peu, sept des provinces, que le monarque espagnol tenait en héritage de la Maison

1. Henri II ne se doutait pas de l'effet qu'il produisait sur son interlocuteur. Celui-ci, dans son *Apologie*, raconte la conversation et ajoute : « Je confesse que je fus tellement ému de pitié et de compassion, que *dès lors* j'entrepris à bon escient de faire chasser cette vermine d'Espagnols hors de ce pays. »

2. Le roi d'Espagne avait intérêt à les ménager pour la tranquille possession de la Franche-Comté et le libre passage du Milanais dans les Pays-Bas, à travers les Alpes.

de Bourgogne, se détachèrent de sa domination pour former une république protestante[1]. »

Mais l'avenir était voilé : ce que Calvin et Genève voyaient, c'était le présent. Ils ignoraient la délivrance qui se préparait, ils constataient le danger qui les menaçait de plus en plus. Jamais le danger n'avait été plus terrible.

Ils avaient foi ! et ils avaient plus de raisons de croire qu'ils ne le croyaient !

Le 29 juin, dans le tournoi, donné précisément à l'occasion des noces du duc de Savoie avec la sœur d'Henri II, celui-ci fut blessé à l'œil par la lance de Montgommery, et, le 10 juillet, il était mort. « Les jugements du Seigneur, écrit déjà le 1er juillet Morel à Calvin, sont un abîme profond ; toutefois ils apparaissent quelquefois plus éclatants que le soleil[2]. » Et le 17 juillet, le procès-verbal du Conseil : « Icy a esté raporté qu'on a entendu que Lundy, dix de ce moys, le dit roy de France, lequel auparavant avoit menacé les chrestiens, dressant si grandes et cruelles persécutions... et avoir fait veu de raser et extirper ceste ville, est mort, navré d'ung coup de lance aux yeux, aux jouxtes et tornoy des festins, après lesquels il promettoit exécuter sa rage; parquoy arresté de bénir le nom de Dieu, qui est merveilleux en ses faits[3]. » Et Roset : « Or ici me vient en mémoire ung sermon que en ce temps fit Calvin, ung vespre, au temple Saint-Gervaix, sus le psaulme 46e, par lequel il appliquoit ce qui est là dict de l'émotion des royaulmes, mers et montagnes, et de l'assistance de Dieu à son Église, au temps, menaces et dangers imminens, et semblans au jugement humain estre inévitables, promettant ainsin au nom de Dieu la délivrance merveilleuse, qui apparut tantost après[4]. »

Et alors c'est une vie intense de foi et d'activité, de confiance en Dieu et d'efforts humains. Plus on croit, plus on agit... C'est la série des décisions calvinistes. 31 août : « Icy a esté raporté que du costé de Chambéry on entend par les espions que nous sommes menacez d'estre surpris. Par quoy *faut prier Dieu qu'il nous garde et faire bon guet*[5]. » 4 septembre : « Icy est parlé de tant de menaces qui nous sont faites tous les jours... Arresté que, *nous recommandans à Dieu, on fasse tous les effortz de se munir et fortifier*[6]. » 13 octobre : « Icy a esté parlé que le duc de Savoye est en Bresse ayant beaucoup de gens ; par quoy est bon de veiller : et a esté arrêté *qu'on prie Dieu et qu'on veille*, chascun en son endroit[7]. » Et le 17, on redouble d'activité. « Affin que le fort porte le faible, que les dizeniers, avec le Sr. sindique facent estimation combien de voyages ung chascun masson devra faire, ou d'argent, et que les chambrières et serviteurs y allent, et qu'on face venir des gens des villages, et qu'on role (enrôle) les faineans du long du port et ailleurs pour les faire travailler[8]. »

1. Mignet, dans le *Journal des Savants*, mars 1857, p. 172, article sur les *Lettres de Jean Calvin*. On trouvera p. 169 à 172 les références pour l'histoire de cet épisode.
2. XVII, p. 579. — 3. *R. d. C.*, 17 juillet 1559, *Ibid.*, f. 71.
4. Roset, *Chroniques*, p. 430. — 5. *R. d. C.*, *Ibid.*, f. 89.
6. *Registre du Conseil*, f. 91. — 7. *Ibid.*, f. 127. — 8. *Ibid.*, f. 129.

Le 14 décembre : « Sur ce qu'on a icy raporté que le taborin sonne à Mi[illegible] arresté qu'on fasse *bon guet et qu'on prie Dieu*[1]. »

Mais au lieu d'envahir le pays, le duc de Savoie entama des négociations

3.

Tout d'abord, étant encore à Paris occupé à son mariage, il chargea un de ses familiers, Coconat, d'aller secrètement reconnaître « l'assiette » de Genève. Coconat resta trois jours, 8, 9, 10 juillet 1559, dans la ville, et tout en affirmant aux Conseillers les intentions pacifiques de son maître, « il mesura d'un œil exercé la largeur des fossés, la nature des travaux de défense, les points faibles de la place. » Il estima qu'une troupe d'une centaine d'hommes pourrait fort bien s'approcher de la ville sans être vue, et en escalader les remparts, et s'y maintenir jusqu'à l'arrivée de renforts plus considérables. Toutefois il engageait le Duc à essayer d'abord des négociations[2].

En conséquence, le Duc commença par envoyer à Genève le sieur de Viry, « capitaine Félix de Nole, gentilhomme napolitain, qui avoit acheplé la baronnie de Viry, en Genevois, qui, feignant d'être de l'opinion de Luther, fréquentait fort familièrement à Genève, et donna des espérances de pouvoir surprendre cette place avec facilité[3]. »

Le sieur de Viry adressa de « belles parolles » à divers citoyens, « à ce qu'on accordât avec le Duc de Savoie ». Il lui fut répondu que « pour la souveraineté, et premièrement pour la parolle de Dieu, nous y mettrions noz vies ». Et le Conseil arrêta « *qu'on se recommande à Dieu et qu'on fasse bonne garde*, notamment dimanche prochain, que la Cène se fait[4] ».

Beaucoup plus importante et intéressante est la troisième, et même la quatrième mission que le Duc confia à Alardet[5], évêque élu de Mondevis. Cet évêque écrivit au Conseil qu'il était « travaillé d'une fièvre (l'on ne sçaurait pas dire autumale[6]) », qu'il avait besoin de « changer air », et qu'il demandait l'autorisation de résider à Genève « douze ou quinze jours ». L'autorisation lui fut accordée (11 décembre 1559)[7]. Le 18 décembre, il est rapporté au Conseil que l'évêque est arrivé, et qu'il « a esté au sermon » ; arrêté « qu'on luye envoye le vin[8] ». Et l'évêque raconte : « Ayant reçu (la réponse favorable du Conseil) premièrement je me recommanday à Dieu[9], puys montay à cheval, accom-

1. *Ibid.*, f. 158. — 2. Deux rapports au Duc du 19 juillet. L. Crammer, II, p. 6 à 14.

3. Guichenon, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*. Nouvelle édition, 1778, II, p. 252. — Guichenon ajoute : « Pour être mieux informée, S. A. manda Cesar Maggio, de Naples, capitaine renommé, qui s'estant travesti fut à Genève, et reconnut si bien la ville, qu'il ne trouvait point de difficulté à la prendre ; mais, quoiqu'il en eut donné les moyens au Duc, et que la conjecture du tems fut assez favorable, néanmoins, par je ne sais quelle fatalité, la chose ne fut point exécutée. »

4. *R. d. C.*, 1er sept. 1559, vol. 55, f. 90.

5. Ancien chanoine de Genève, gouverneur d'Emmanuel Philibert, évêque de Lausanne, puis de Mondovi.

6. Lettre, *Archives de Genève*. — 7. *R. d. C.*, *Ibid.*, p. 156. — 8. *Ibid.*, f. 159.

9. En réalité, c'était un espion et un traître, qui risquait sa vie. Aujourd'hui il serait pris et exécuté.

pagné de six miens serviteurs, et m'en allay droit en la ditte cité de Genève, où j'arrivay le 17[e] de décembre prochainement passé. Les syndicques, soudain advertiz de ma venue, me mandèrent du vin, estant leur coutume d'ainsi faire, quand veulent honorer quelque estranger. Or il sache votre Altezze qu'en l'hostellerie, où j'estoie logé, les susdits syndiques et seigneurs du Conseil avoient mis un gentilhomme italien de Lucques, qui leur servait d'espie pour moy seul, et continuellement mangeoit à ma table. Aussi à l'entrée de la ditte hostellerie, les susdits seigneurs avoient mis aultres espies, c'est à savoir trois garçons qui faisoient soliers (sentinelles) et se tenoient à une botique prochaine, et contiguë à la grand'porte du dit mien logis, lesquels avoient charge de noter et remarquer tous les personnages qui entreroient et sortiroient de ceste hostellerie durant le temps que je y ay demeuré. Mon hoste aussi avait expresse comission de souvent venir en ma chambre pour veoir quels gens parloient à moy, de manière que tous les jours les syndiques de la ditte ville estoient informés de toutes mes actions. »

La première visite de l'évêque fut pour Calvin, « qui, dit-il, me recogneut, et fit bon chère (accueil). Noz propos ne furent, sinon de courtoisie. Il me pria à disner avec luy, en quoy je m'excusay, allégant ma maladie, la quelle me faisoit encores tenir grand diette ; si que sans user de plus long propos retournay à mon logis ». Évidemment l'évêque avait hâte de n'être plus en présence du Réformateur courtois, aimable, et perspicace.

Pour passer le temps, « presque tous les jours » notre diplomate va ouïr les « sermons de divers prédicans, qui ne disent chose qui vaille. » Mais tout cela n'avance pas beaucoup ses affaires, car même les Seigneurs, qu'il connaît « familièrement », l'évitent avec soin dans la rue. « Me voyant venir d'un costé, ils s'en aloient de l'aultre, me fuyant comme si j'heusse heu la peste. » De quoi il est « esbahi », car ce n'était pas conforme aux renseignements que son confident (Monaton) lui avait donnés. Le sixième jour, il a une explication avec celui-ci. Il parle de partir tout de suite. Il se décide à rester jusqu'à Noël, et ce même jour il se rend au Conseil, où les Conseillers « estoient assis en bel ordre. Je les saluay, leur faisant l'honneur tel que me sembloit leur convenir. Ils se levèrent tous debout, tenant chascun son bonet à la main. Les syndiques qui estoient assis au plus hault lieu, m'appellèrent, et me feirent asseoir à main droite d'eulx. » Suit son discours. Il remercie le Conseil de son « humanité » ; il se répand en offres de « plaisirs et de services » ; et il demande la permission de « dire encore quatre mots ». Sur quoi, il fait « grandes protestations et remonstrances de sa bonne volunté et affection », etc. Là-dessus, « le premier des quatre syndiques (qui n'est pas fort bon orateur) se leva et me respondit : Monsieur, les Seigneurs qui sont icy présens, sont très ayses qu'ayez recouvré guérison en ce lieu ; et quant à ce que vous voulés retourner à Chambéry, pouvés partir, quand il vous plaira ». C'était un peu « maigre ». Mais l'évêque reprit la parole et demanda qu'on désignât un ou deux conseillers pour entendre, en particulier, son « idée ». Il rentre à son hôtellerie, où une demi-

heure après il est rejoint par deux conseillers auxquels il fait un énorme discours. Il leur raconte que se « prosmenant par ceste ville, laquelle j'ai veu si florissante, et voiant une si fâcheuse mutation, certes, le cœur m'est attendry, et les larmes, plus d'une foys, m'en sont venus à l'oeuil ! » Puis il parle du Duc. « Sa bonté naturele est telle à vostre endroit qu'on la peult apeller vrai amour. » Et puis « il excède en prouesse, magnanimité et science de l'art militaire », tous les capitaines, qu'il y ait eu depuis « cinq cents ans »... Il est « libéral, courtois, humain et affable »... « Répondès-moy donques, s'il vous plaist. Quand vous auriés en ceste cité un tel seigneur pour voste prince, ne seriés-vous pas les plus heureux de l'Europe? Son Altezze feroit sa résidence en ceste ville, et Madame aussy. » Pourquoi le Conseil n'enverrait-il pas « congratuler » le Duc pour l'heureux état de ses affaires? Pourquoi Genève, « maintenue en ses libertéz. franchises, biens et prééminences », ne serait-elle pas « protégée » par le Duc[1]?

Les deux Conseillers remercient, s'en vont, confèrent avec le Conseil, qui appelle Calvin. « L'opinion de Calvin (selon notre diplomate) fut que je devoye être détenu et mis en prison comme séducteur ; car tous mes propos ne tendoient sinon à tollir (enlever) la liberté de ceste ville et annuler, la religion du Saint-Évangile ; et souvent répliquoit icelluy Calvin ces paroles : « Messieurs, l'évêque de Mondevy est icy venu vous attacher des sonnettes aux oreilles. »

Cependant les deux conseillers retournèrent auprès d'Alardet qui évidemment était un grand parleur. et leur demanda « d'ouïr encores une demy dozaine de paroles ». Il essaya de leur persuader que l'on peut très bien ne vouloir « aultre prince que le Dieu créateur » (c'était ce qu'avaient dit les deux Genevois) et toutefois considérer « Monsieur le duc de Savoie comme lieutenant et ministre de Dieu. » Les deux conseillers écoutèrent, « et ne respondirent pas un seul mot ; mais se levèrent et aiant pris congé de moy, s'en allèrent ».

Alardet en est assez marri. Il déclare que, s'il n'a pas mieux réussi, la faute en est à « la malice des François », qui toujours « empeschent cest oeuvre ». Il conclut : « Mais nous continuerons à mettre du bois au feu, lequel maintenant j'ay alumé[2]. » En quoi il se flattait. Il n'y avait pas de feu du tout. Le récit de l'évêque est daté de Chambéry, 10 janvier 1560, et, la veille, 9 janvier 1560, le Conseil, averti de toutes les machinations savoyardes, écrivait dans ses Registres : « *Arresté qu'en la vertu de Dieu nous soyons vigilans* et preparez pour résister à tout[3]. » Quelques jours avant, le 1er janvier, de Bèze avait écrit à Bullinger : « Devant nos portes rode le loup, ou plutôt le lion famélique, qui peut être mordra[4]. »

Il y eut cependant une dernière tentative par l'intermédiaire du gentilhomme d'Hurtières, seigneur de Lullin, compagnon d'armes d'Emmanuel

1. 26 déc. 1559, f. 164 et 164v.

2. Le récit d'Alardet, auquel nous avons emprunté toutes les citations sans références, a été publié par le pasteur Gaberel dans la *Bibliothèque Universelle* (Revue suisse et étrangère), tome III, 1858, p. 568 à 589. — Le récit concorde parfaitement avec ce qui est dit dans les *Registres du Conseil*.

3. *R. d. C.*, *Ibid.*, f. 172v. — 4. XVIII, p. 1

Philibert, auquel celui-ci avait fait don des châteaux d'Etrembières et de Saconnex. Amblard Corne reçut une lettre du Duc et une d'Alardet, l'évêque. « Très cher et bien aimé », lui disait le Duc[1]. L'évêque, plus explicite, observant que la lettre du duc était « escrite de bonne encre » ; si elle était « brève de parole, elle estoit bien longue d'affection[2] ». Et une note indiquait que le duc portait « une bonne volonté et affection particulière » à la cité, que ce qui le rend « affectionné en cest affaire n'est pour aultre que pour une amitié particulière, que porte à la cité, que désire de plus en mieux enrichir et faire florir en biens et aultres chousses (choses) requisses à si beault lieu ». qu'il voulait « fère ceste ville la plus belle, et riche de l'Erope, amploiera ses forces à la préserver de mal, confirmant ses franchises et libertés anciennes et modernes et les ogmenter, etc. ». Si A. Corne voulait aider le duc, il verrait qu'il est « bon prince, doulx, gratieux, vertueux, généreux, magnanime, de bon ayre et libéral, muny de bonne volonté, amytié et affection[3] ».

Corne fut prudent et ouvrit les lettres « en la maison de Calvin, présent icelluy seigneur[4] » et plusieurs conseillers. Et pour le moment il n'y eut rien de plus.

I.

Alardet était parti de Genève fort mécontent, fort irrité contre les Français en général, et contre Calvin en particulier, qui avait fait échouer ses projets et avait proposé de le mettre en prison. Que s'était-il passé exactement au Conseil ? Nous n'en savons rien, car les Registres sont muets, et la parole de l'évêque est de celles auxquelles on ne peut ajouter la moindre foi. Du reste, il n'assistait pas au Conseil.

Si Calvin a dit (il faudrait savoir s'il l'a dit et comment) qu'Alardet devait être mis en prison « comme séducteur », il a qualifié Alardet selon la plus incontestable vérité. Est-il vrai que les Conseillers ont répondu « qu'ils luy avoient donné un sauf-conduit ? » En tout cas le sauf-conduit était donné à un malade ayant besoin de « se récréer en changeant d'air », et le sauf-conduit portait une condition expresse « que ce soit à condition de vous y porter paisiblement, sans contrevenir à l'ordre que nous tenons », Or Alardet avait menti ; il n'était pas malade, et en essayant de gagner non seulement les conseillers en public, mais Monaton, qui l'avertissait de tout, « lequel il a trouvé très fidèle et affectionné au service du Duc » (c'est Alardet toujours qui parle), il violait le contrat, et tombait sous le coup des lois. qui punissent les espions et les traîtres vulgaires. Il en avait l'âme, et même pis : c'était un bandit et un assassin.

1. *Archives de Genève* : écrite de Lyon, le 10 oct. 1559. Alardet, qui avait cette lettre lors de son séjour à Genève, ne l'avait pas remise.

2. De Chambéry, 14 janv. 1560. *Archives de Genève.*

3. *Archives de Genève.* — « Quant à la religion, ajoutait la note, mon dit Sr. le duc de tout vous rendra si content que... » — « Que quant à la religion l'on en seroit de bon accord avec le duc », faisait encore dire le duc à Roset lui-même. 15 fév. 1560, *R. d. C.*, vol. 56, f. 8v.

4. « là où elles furent decloses ». 16 fév. 1560, *R. d. C.*, vol. 56, f. 9v.

Il résolut de se venger. Et le 12 mai 1560, il écrivit au Duc une longue lettre dont voici le début : « Quant au service qu'avoye résolu luy (au Duc auquel il parle à la troisième personne) faire, pour massacrer *Lucifer,* certainement toutes choses estoient et sont encores bien disposées, et prestes à l'*exéquution de la plus belle et saincte œuvre, qui se soit faicte il y a cent ans desja passés, ny ne se fera de cent ans à venir,* s'il vous plaist qu'elle se fasse.

« Mais puisque me commandés d'y supercéder, j'ay ce matin envoyé homme exprès vers le Sr. de Coponay, afin que soudain il révoque les personnages, qui estoient desjà aux champs, en tel ordre que convient, attendant le poinct et l'*heure de besogner.* Car le dict *Lucifer,* ce mois de May, ne faudra point de sortir de Genève, et d'aller en lieu où il a promis, que est distant de la dicte ville seullement de trois lieues. J'avoye deux fort bonnes espies (espions) dedans icelle ville de Genève, qui n'eussent point failly à m'adviser. Néanmoins, ayant reçu vostre commandement, par lequel cest oeuvre, tant louable, est interdicte, je révoqueray le tout, non pas toutesfois despendu quelque nombre d'escus pour acheminer ceste entreprise. »

Il s'agit bien d'un vil et honteux assassinat, avec des sicaires soudoyés. Mais l'assassiné n'est pas un personnage ordinaire. Il s'agit de *Lucifer,* le chef des mauvais esprits, évidemment de ces Français, que Alardet avait déclaré « fort ingénieux, mais de très maligne nature ». Et c'est pour cela que l'assassinat de ce Lucifer sera « la plus belle et saincte oeuvre » depuis cent ans et dans cent ans... Il est impossible de ne pas reconnaître Calvin. « Le vainqueur de Saint-Quentin refusa de souiller sa glorieuse épée en écoutant les sollicitations de son ancien précepteur. Ce geste lui fera honneur devant la postérité[1]. »

5.

Mais quand le ciel s'éclaircissait d'un côté, il se rembrunissait aussitôt de l'autre. L'agitation des protestants de France alluma la colère des Guises contre les Genevois. Ils firent publier le 8 mars 1560 un édit par le Roi ; « A nostre advènement à la couronne, nous avons, en la pluspart des provinces de nostre royaume, trouvé de grans troubles au fait de la religion, tant pour la licence des guerres passées, que *par le moyen de certains prédicans venus de Genève,* la plus part gens méchaniques et de nulle littérature ; et aussi par une malicieuse dispersion de livres damnez, *apportez du dit lieu de Genève,* par lesquels a esté infectée partie du populaire de nostre royaume, qui, par faute de sçavoir et de jugement, ne peut pas discerner les doctrines... Et par les procès sur ce faicts, se cognoist que grand nombre de personnes de tous sexes, ages,

1. Lucien Cramer, *Un projet d'assassinat sur la personne de Calvin,* dans le *Journal de Genève,* du 29 juin 1909. — Lucien Cramer, *La Seigneurie de Genève, o. c.,* p. 45. « L'évêque profondément irrité de ce qu'il considérait comme une violation du droit des gens, se retira à Chambéry, où il complota contre la vie de Calvin. Il n'hésita pas à préparer, avec l'aide du sieur de Copponex, les moyens de supprimer son ennemi. » *Journal de Genève,* 29 juin 1909.

qualitez et vocations se sont cy devant trouvées es cènes, et baptesmes, qui se sont faits en nostre royaume *à l'usage de Genève*, et autre grand nombre s'est trouvé aux sermons, qui en assemblées illicites *se sont faits par les prédicants de Genève*, etc. » Le roi pardonnait, sauf « aux prédicans[1] ».

Les Guises ne se trompaient pas sur le rôle et l'influence religieuse de Genève. Mais cela ne prouvait pas que Genève eut provoqué ni favorisé la conjuration d'Amboise. Nous avons eu occasion d'étudier cette question ; il nous suffira d'ajouter ici les deux documents qui suivent :

Au moment où éclatait la conjuration d'Amboise, le sire de Coignet, ambassadeur du roi de France aux Ligues, passa à Genève. Roset eut un entretien avec lui, dont il rendit compte au Conseil le 15. L'ambassadeur l'avait interrogé sur « aucuns qui sont sortis de ceste ville pour aller faire quelque sédition en France. » Roset put répondre « qu'il n'en estoit rien », qu'il avait été interdit de « ne sortir sans licence, et qu'on n'a jamais ouy parler de sédition[2] ».

Quelques jours après, Calvin et Bèze expliquent au Conseil « qu'on les charge d'avoir consenti et aprouvé l'entreprise d'aucuns légiers et téméraires, dernièrement faite ». Ils protestent que « quant à eulx ils répondent de leurs personnes n'en avoir rien authorisé ». Et en conséquence ils demandent une enquête pour arriver à connaître et « chastier les culpables ». Le Conseil décide de mettre en prison les deux personnes qui ont répandu le bruit (François Bourdon et Jehan Morelli, sr. de Villiers) « à fin de sçavoir d'eux la vérité du fait[3] ».

C'eût été toutefois trop demander aux Guise de distinguer entre ce qui était vrai et ce qui était faux. En conséquence Roset fut ému. « On jettoit communément partout la rage sus Genève, comme si tel mal en fut procédé, combien que les Seigneurs, ny aussi les ministres, ne l'eussent oncques approuvé[4]. »

Et Genève poursuivit énergiquement sa défense, au milieu des avis les plus menaçants. Le 29 août 1560, « on a arresté *en premier, nous recommander à Dieu* et le prier nous pardonner noz faultes, et ne se irriter contre nous, mais qu'il luy plaise estre nostre protecteur, et prendre nostre cause en main contre nos adversaires ; *en après, que l'on envoie espies* pour en estre mieux certiore (certain)[5] ».

Le 7 mai, on apprend : « C'est contre nous que le duc de Savoie, le roy Philippe, le roy de France, le pape veulent fournir gens et argent ». On arrête une longue liste de précautions minutieuses[6]. Calvin écrit : « Les nostres (toujours enclins aux mauvais soupçons) craignent qu'il ne se trouve que tout a été combiné à Genève, et que la guerre soit déclarée à cette ville, nous y serions mêlés[7]. »

1. *La France protestante*, 1re édition. Pièces justificatives, p. 42, 43.
2. *R. d. C.*, vol. 56, f. 20, 15 mars 1560. — 3. *R. d. C.*, vol. 56, p. 28, 8 avril 1560.
4. Roset, p. 435. 5. *R. d. C.*, f. 33v. 6. *R. d. C.*, f. 36v.
7. 5 mai 1560, à Bullinger, XVIII, p. 77.

Calvin cependant reste calme. « Les Guisards en veulent principalement à nous et à cette ville, où ils croient, ou plutôt feignent de croire, que se brassent tous les troubles. Aussi durant presque tout ce mois, les voisins ont cru que c'était fait de nous ; mais quant à moi, je n'ai pu être persuadé qu'il y avait lieu de craindre ; je n'en voyais pas de motif[1]. » Et, en effet, de nouveau l'orage se dissipa.

6.

L'émotion causée par la Conjuration d'Amboise était favorable à une nouvelle tentative contre Genève. Ses ennemis ne manquèrent pas d'en profiter.

Pie IV était monté sur le trône pontifical, le 25 décembre 1559. Il prit comme secrétaire son neveu, Charles Borromée, qui fit savoir à Philippe II : « L'une des premières pensées du Saint Père, dès le début de son pontificat, avait été d'extirper Genève, asile et réceptacle de tous les scélérats de l'Europe. » De qui était venue cette « première pensée » ? Du pape de Rome ou du duc de Savoie ? Ils étaient d'accord. Le Duc envoya au pape le seigneur de Collignon, qui passa par Paris, où il fut très bien reçu. On lui dit « qu'il serait expédient, pour l'utilité publique et le bien commun », « d'anéantir » Calvin, « ce grand architecte d'infamie », et Genève, où « avait été fomentée la sédition qui avait causé le plus grand danger, qu'eut encore couru la personne du roi ». Collignon arrive à Rome plein d'espoir et avec des instructions complètes.

Il fallait demander au pape de soutenir une campagne, qui nécessiterait 25000 fantassins, 2000 hommes d'armes, 1000 chevaux légers, 40 pièces d'artillerie, et une dépense mensuelle de 164000 écus. Le duc désirait obtenir la souveraineté complète à Genève, l'évêque étant réduit à des fonctions sacerdotales.

Le 8 juin, Collignon alla prendre des nouvelles chez le cardinal français de Tournon. Celui-ci l'assura que les rois de France et d'Espagne, le Pape et le Duc, arriveraient facilement au but de son entreprise. Le cardinal déplorait seulement que son grand âge ne lui permît pas d'y prendre part, et de mourir pour la foi à l'assaut d'une ville, dans laquelle il voyait le réceptacle de tous les scélérats. Le 13 juin 1560, Collignon recevait de Ch. Borromée une lettre, qui lui expliquait les intentions du pape : 20000 écus pour marcher sur Genève, sa cavalerie pour toute la durée de l'entreprise, et, le cas échéant, un prélèvement sur les dîmes du clergé. De plus, le pape, par deux brefs, le premier du 11 juin, le second du 13, réchauffait l'ardeur du roi de France et du roi d'Espagne. Ces deux brefs étaient naturellement semblables. Dans celui à François II, il était dit : « Nous avons appris que ta Majesté a promis à notre fils bien aimé, le noble Emmanuel Philibert, duc de Savoie, mari de ta Tante, aide et secours pour rentrer en possession de Genève. Nous louons ta résolution ; car nous

1. A Blaurer, 30 mai 1560, XVIII, p. 95, 96.

pensons que tu ne peux faire rien de plus sage, et de plus digne de louange. Cétte ville, comme tous le savent, est et a toujours été l'asyle de tous les hérétiques de France et d'Italie ; c'est la fontaine d'où certainement ont coulé les desseins infâmes qui, ces derniers jours, ont excité des tumultes et des séditions dans ton royaume, etc... »

En France, le duc de Guise se montra très favorable aux projets du Duc.

Et tout à coup tout s'arrête. Le roi de France se déclara occupé aux affaires d'Écosse. Philippe II reçut de Granville le conseil de ne pas participer à une affaire, qui compromettait la neutralité de la Franche-Comté. Et le pape lui-même se trouva très refroidi[1], Et ainsi échoua la tentative « qui, combinée comme elle l'était, eût réussi infailliblement[2] ».

Le Duc revint aux négociations : il y eut l'accord de 1569 en attendant l'escalade de 1602.

II

Au milieu de cette suprême tourmente, la Genève calviniste mit la dernière main à ses boulevards de terre et de pierre. Ce n'était pas assez : elle mit aussi la dernière main aux boulevards suprêmes de sa foi et de son église.

1.

Le 7 novembre 1559, il s'agit de renouveler les magistrats de la ville, le Lieutenant, les Auditeurs du droit. Écoutons le registre : on croirait lire une page dé l'Ancien Testament.

« A esté parlé qu'il seroit bon d'appeler à l'avenir, tant en Petit, Grand, que Général Conseil, ung des ministres de la parolle de Dieu, pour faire remonstrances et admonitions selon la parole de Dieu, pour induire les coeurs des électeurs et procéder saintement en telles élections des Magistrats et justiciers ; affin qu'en cest endroit comme aux autres, nous soyons du tout gouvernéz par l'esprit de Dieu, et que nos oeuvres soient selon la sainte parolle, mesme, pour éviter par ce moyen de retumber en corruptions et mauvaises pratiques, es quelles cy devant, à défaute de bien eslire, en a esté subject ; et par lesquelles grandz malheurs, iniquitéz et injustices s'en sont ensuyvys, comme on l'a veu ; et puysque Dieu, par sa miséricorde, nous en a tellement délivrez, que nous avons peu, notoirement et à l'oeil, voir l'horrible jugement de Dieu exécuté sur les auteurs de tel mesprys de Dieu ; pourtant donques a esté arresté que, puysque nous dépendons du tout de Dieu, et que nous n'avons autre force,

1. Voir Lucien Cramer, *La Seigneurie de Genève et la Maison de Savoie de 1559 à 1603*, tome I, ch. II. Les premiers projets d'Emmanuel Philibert contre Genève, 1560, p. 49 à 66, et tome II, Documents, p. 4 à 8 et ss.

2. Gaberel. Escalade diplomatique, *o. c.*, p. 591, 592.

secours, ayde et espérance que de luy, contre tant d'ennemys qui sont continuellement dressez contre ceste Église et République, que dorénavant, quant on voudra élire les Seigneurs sindiques et Lieutenantz, que on appelle icy l'ung des ministres pour faire les dictes exhortations et admonitions, et puys anssi en conseil des Deux cents et en Général, et que cest ordre soit observé [1]. »

Naturellement, Calvin, qui devait attendre derrière la porte, dans l'antichambre, fut immédiatement appelé et introduit. Il fait les « remontrances », les « prières ». Le 10, au Conseil des Deux cents, « la prière faicte à Dieu, Mons. Calvin a fait l'exhortation de bien élire, et gens craignans Dieu et idoines pour la justice [2] ». De plus, les Deux Cents confirment la décision relative à l'exhortation annuelle par un des ministres. « L'arrest a esté trové bon. » Et enfin le dimanche, 12 novembre, « l'arrest tochant d'appeler ung ministre pour faire les exhortations, a esté approvė par le Conseil Général, et soit mys par édit, et arresté que se doibve observer à l'advenir ». C'est définitif, c'est désormais la loi de l'État. Et Calvin « fait icelle exhortation d'une grande efficace et vertu [3] ».

En vérité, que devait penser et sentir le grand prophète, devant ces chefs du Nouvel Israël, écoutant ses paroles et s'inspirant de son esprit? Il n'avait pas oublié certainement ces mêmes salles où, quelques années avant, il luttait contre des adversaires implacables, contre ces Libertins, ces méchants, ces débauchés, et surtout ces ennemis de Dieu. Quel tressaillement devait l'agiter, et quel cerveau solide ne lui fallait-il pas pour qu'il ne sentît pas sa tête tourner de joie et d'orgueil!

C'était l'État calviniste, le rêve...

2.

Mais voici qui est un peu moins connu, et peut-être plus significatif encore. Les membres du gouvernement organisent, à leur usage personnel, un des procédés les plus caractéristiques de l'église, de la discipline ecclésiastique de Calvin, la « censure mutuelle », ce qu'à Genève on appelait *le grabot*. Le grabot existait pour les pasteurs, qui, à un jour donné, se critiquaient l'un l'autre, se rendaient attentifs à leurs fautes réciproques... Le 10 décembre 1557, les Magistrats estimèrent utile d'instituer cette discipline pour eux-mêmes. Roset, l'homme d'État calviniste, raconte dans ses *Chroniques* : « Après ces choses, les Seigneurs de Genève, pensans de prévenir les cheutes des leurs, trop expérimentées, et nourrir paix et concorde, en ceste ville, d'ailleurs subjecte ès révolutions annuelles pour les changements des principaux offices qui s'y font, ordonnarent, du 10e de décembre, *l'ordre des censures amyables et mutuelles entre eulx, à l'exemple de celles qui sont entre leurs ministres*, et, pour les faire, les quatre mercredys des quatre quartemps (trimestres) de l'an : l'usage et continuation desquelles ils ont trouvé fort profitable [4]. »

1. *R. d. C.*, vol. 53, f. 140v. — 2. *Ibid.*, f. 142v. — 3. *Ibid.*, f. 143v. — 4. Roset, p. 410, 411.

Voici ce curieux et mémorable document. Quel Parlement, quelle assemblée délibérante en a jamais rédigé un semblable ?

« L'ordre pour remonstrer ou soi censurer entre les Seigneurs du petit conseil. A esté mis en avant, qu'il seroit bon et expédient, qu'on establysse et déterminasse ung jour certain de chacung moys, ou soit quartemps, de se assembler ici en conseil extraordinaire, sans ce que aulcuns y défaille, à payne de son serment, si ne fait cas de nécessité, pour se remonstrer et censurer l'ung l'aultre par bon ordre, zèle, moyens et charité fraternelle, toutes inimitiés repulsés et cessantes, des faultes et négligence de faire et rendre debvoir, ainsi qu'on sera tenu en tout ce qui sera commis, affin que la grâce de Dieu préside entre nous, ce qu'on (doibt) pour notre créateur, que ainsi soit-il.

« A esté arresté au nom de Dieu tout puyssans, que de se faire et soit poursuyvist en bonne charité et amour fraternelle, toutes inimitiés rejetées, et que le tout soit tenu secret, sans y reproché ny aulcunement se vanté, ny aulcunes declayré, récité, ny revélé sur la payne d'estre réputé pour estre contrevenu à son serment, et telle assemblée et congrégation se devra suyvre tous les moys, en premier mercredy, à chascung moys, ici en conseil extraordinayre, et qu'on doibve commencer mercredy prochain de mattin à six heures, et que cy après estant commencé l'on advisera si l'on continuera de moys à moys ou de quartemps à quartemps, ainsi que myeulx estans expérimenté sera estre expédient et le tout soit à l'honneur de Dieu et sa gloyre. Amen [1]. » La délibération du 15 décembre ajoute : « De l'ung à l'aultre, jusque au saultier inclusivement, et ce sans rédigé, ny mectre par escript, avecq désir de rendre son debvoir à ceste république, à l'honneur de Dieu. Ainsi soit-il [2]. »

3.

Alors, de cet État Calvin devient citoyen. Il avait lutté et triomphé, et il n'était rien. Il n'était pas même membre de la cité. Pourquoi ? Ses collègues étaient citoyens ; ses amis, ses Français, étaient citoyens, lui pas. Pourquoi ? Sans doute, il ne tenait pas à être membre de cet État, dont les chefs luttaient contre la morale et contre Dieu. Et puis il y avait une autre raison, qu'il a donnée. Le 25 décembre 1559, Pierre Viret et les autres ministres et lecteurs venus de Lausanne, demandent à être reçus bourgeois. On les reçoit, mais on les reçoit gratuitement. « Tous les professeurs et les ministres se trouvèrent par là être du nombre de bourgeois, à la réserve de Calvin [3]. » Et alors se produit une scène imposante. Le Conseil offre la bourgeoisie à Calvin, et le prie de l'accepter. En effet, le procès-verbal continue : « Cependant qu'on prie aussy Mons. Calvin d'estre des Bourgeois .» On l'appelle ; il est introduit. « Lequel pourtant appelé a remontré que ce qu'il a tant attendu de requérir ceste bourgeoisie, *n'a pas esté pour autre façon que pour éviter les soubçons esquelz*

1. *R. d. C.*, vol. 48, f. 4[illegible]. 2. *Ibid.*, vol. 54, f. 8. 3. Gautier, IV, p. 254.

plusieurs sont enclins. Cependant il remercie grandement Messieurs de l'honneur qu'il luy font en cela [1]. »

Le *Livre de Bourgeoisie* se borne toujours à enregistrer le nom du nouveau bourgeois. Ici il fait exception, il insère toute une notice. « Spect. Mre. Jehan Calvin... dès longtemps ministre de la parole de Dieu en ceste cité, estant appelé par devant nous en conseil, afin de l'exhorter d'entrer et de se joindre à la bourgeoysie de nostre cité, et l'ayant trouvé très volontaire, mesme recognoissant avec action de grâces la bonne affection que nous avons envers luy et l'amour pour lequel nous avons désiré le conjoindre d'aultant plus avecque nous, par mehure deslibération de nostre Conseil, avons icelluy spect. Calvin, icy présent et humblement acceptant, bégninement receu, de grâce spéciale et gratuitement, eu esgard du ministère de la parole de Dieu, auquel, depuys la Réformation chrestienne, il a fidèlement servy, et de beaucoup d'agréables services, que journellement il a faict à nostre République ». Et peu de temps avant, le Conseil (31 oct.) avait exempté le frère du Réformateur de certains droits qu'il devait payer pour une maison qu'il venait d'acquérir : « A cause, est-il dit, des grands et inestimables services qu'on reçoit du dit Mons. Calvin en plusieurs sortes, que on tesmoigne la gratitude envers son frère [2]. »

I.

Malheureusement, au moment même où Genève reconnaissante s'attachait ainsi Calvin par les liens définitifs de la bourgeoisie, Genève était avertie qu'elle ne le garderait pas longtemps. La maladie allait livrer au Réformateur les assauts suprêmes et le terrasser. Le 24 décembre, le jour de Noël, Calvin prêchait à Saint-Pierre. La vaste église regorgeait de fidèles (*ingentem multitudinem*), qui se préparaient à s'approcher de la table de communion, Pour se faire entendre, Calvin éleva beaucoup la voix (*vehementius contendisset vocem*), Le lendemain, au moment du repas, il fut pris d'un très violent accès de toux, et il se mit à vomir le sang avec abondance, On crut qu'il s'était rompu une veine [3]. C'était la phtisie qui se manifestait. « Il tomba en un crachement de sang par une défluxion érodente, et pour s'estre trop efforcé, comme il ne se donnoit aucune relasche, que il ne mist tousjours peine de s'acquitter de toutes les parties de son office. Ce fust un accident, qui estoit bien pour l'estonner. Toutes fois, après y avoir remédié par le conseil des médecins, et s'estre tenu coy bien peu de jours, il se monstra tel que de coustume, et retourna derechef à prescher, combien que tant les médecins que ses amis familiers le prioyent qu'il se reposast pour le moins un mois [4]. »

1. *R. d. C.*, vol. 55, f. 163.
2. *R. d. C.*, vol. 55, f. 137.
3. Bèze à Bullinger, 1er janv. 1560, XVIII, p. 3.
4. Vie de Calvin (Colladon), XXI, p. 89.

5.

Calvin avait hâte d'achever de constituer l'Eglise chrétienne dans l'Etat chrétien.

Et quel est l'achèvement des rapports entre les deux ? la distinction. Dès le 30 janvier 1560, Calvin, avec Viret, se présente au Conseil. Ils font les remontrances « tochant les élections » ; que l'on choisisse « gens craignant Dieu, et mesmement aujourd'huy que *il y a de grands trobles* ». C'est la situation. Les ministres déclarent « qu'il y a plusieurs gens de bien que désireroient que la police ecclésiastique (c'est-à-dire l'administration de l'Eglise) tochant le Consistoire, *soit mieux séparée de la juridiction temporelle,* comme au temps de l'ancienne église il en estoit ; mesme que autrefoy et au commencement de la Réformation on ne l'entendoit pas ainsin, comme aussi les éditz ne le portent pas expressément ». Que faire ? Distinguer entre le fidèle et le citoyen ; pour être un fidèle, il n'est pas nécessaire d'être un citoyen ; et tel citoyen peut être un mauvais fidèle. « Par quoy, continue Calvin, il seroit bon de suyvre de plus près les traces de la parolle ; et ainsin qu'il (*le choix des membres du Consistoire*) *ne fut pas restreint aux citoiens, mais qu'on eslise les personnes ceux qui seront les propres de l'Eglise;* veu que ce ne sont offices questueux (lucratifs) ».

Et puis il faut rendre à toute église, soit à tous les pasteurs, soit à tous les fidèles, la part d'influence, qui lui revient, dans toutes les nominations à toutes les charges ecclésiastiques. « Au reste, continue Calvin, il y a une chose contenue ès esdicts, qui ne s'observe pas, c'est qu'on doibve apeler et communiquer avec les ministres ; et toteffois au lieu de cela on l'appelle (Calvin), luy tout seul, comme s'il estoit les Ministres. Aussi seroit bon qu'il fust stipulé ès esdicts que les Ministres, pour bon advys, présentassent ceux qu'on voudroit eslire, lesquelz Messieurs pourroient recevoir, et seroit sans estre préjudiqué à la liberté de Messieurs. Item seroit bon que au lieu qu'un ministre, estant esleu, est présenté devant la chère, qu'il fut annuncé par troys dimanches, affin que si quelcung sçavoit quelque chose en celuy qui seroit esleu, pour laquelle il ne peult exercer le ministère, qu'il le peut venir déclairer. » C'était exactement ce qu'avait décidé le Synode de Paris (1559).

En même temps, Calvin demandait que l'observation de la discipline entourât la célébration de la Cène d'une solennité plus sainte, 1° « Que ceux esquelz on défend la Cène et n'en font compte, soient bannys, deussent être obligés de faire réparation publique à l'Eglise », et 2°, pour éviter le danger de prévenir tous ceux qui profanent la Cène, « il seroit bon de faire des marreaux, et que advenant le jour de la Cène, chacun allât prendre des marreaux pour ceux de sa maison qui seroient instruyts ; et les estrangiers qui viennent, ayans rendu tesmoignage de leur foy, en pourront aussi prendre, et ceux qui n'en auront pas n'y seront pas admys ». Et Calvin termine en priant Messieurs d'en « adviser tellement que Dieu en soit glorifié, et que nous soyons gouvernez toujours en toutes choses par son Esprit ».

Le Conseil demande aux ministres de mettre « par écript » leurs propositions. Le procès-verbal se termine ainsi, en lettres plus distinctes : « Le Seigneur y provoye tellement que le tout revienne à son honneur et gloire [1]. »

Et dès la séance suivante, 1er février 1560, le Conseil accepte les « proposites et requestes » des Ministres, et il pose les grands principes démocratiques et anticésaropapistes de l'Eglise calviniste. Ne rappelons que la première décision : « Et premièrement, sur le premier point par eulx requys, c'est que en l'élection du Consistoire *on ayt liberté* d'eslire de tout le Conseil des Deux Cens, sans distinction des citoiens et bourgeois, veu *mesmement que quand on voudroit suyvre la parolle de Dieu, il faudroit avoir liberté d'eslire de tout le peuple les plus propres*, a esté arrêté, puysque l'édit duquel a esté icy faite lecture, porte que lesdits anciens seront choisiz de tout le Conseil des Deux Cens, que cela soit pratiqué *sans distinction des citoiens aux bourgeois,* veu aussi qu'elle n'est pas faite es éditz ; et quant à ce qu'ilz ont requys d'adviser que le Sr sindique, qui est là, y soit *tellement que la juridiction temporelle soit distinguée d'avec la spirituelle,* veu aussi que les éditz n'en font point mention, qu'il doibve présider ou tenir juridiction, a esté arresté que on le pratique ainsin tellement que le *sindique qui y sera ne porte pas son baston, mais soit là ung des autres anciens* [2]. »

Toutes les autres propositions furent acceptées, sauf celle sur les mereaux, dont il est dit « qu'on ne passe pas encore cela, mais qu'on y pense [3] ».

Idéalement, symboliquement, l'Église calviniste était achevée : elle allait être capable de braver toutes les tempêtes.

1. *R. d. C.*, 30 janv. 1560, vol. 55, f. 164 et 165. 2. *R. d. C.*, *Ibid.*, f. 186. 3. *Ibid.*, f. 186v

Livre troisième.

CALVIN ET LE CALVINISME EN FRANCE JUSQU'A LA MORT DE CALVIN

CHAPITRE PREMIER

Les origines nationales du protestantisme français.

I. Position de la question. 1. Définition. 2. Originalité de Le Fèvre. 3. Son influence préparatoire. — II. M. Renaudet. — III. M. Imbart de la Tour. — IV. M. L. Romier. — V. Influence de Le Fèvre. — VI. Le Fèvre jugé par la théologie catholique.

I

Ici de nouveau nous rencontrons la question, que nous avons traitée dans notre premier volume[1], des origines du protestantisme français. Depuis lors, beaucoup de discussions ont apporté quelques précisions et quelques confusions

1. Il apparaît de plus en plus nettement que cette discussion est avant tout affaire de définition : « Un Réformateur, nous dit-on, est un homme d'*action*[2], qui cherche, sinon à substituer un ordre de choses nouveau à l'ordre établi, du moins à modifier celui-ci. Or si Le Fèvre et Érasme ont désiré des réformes, et indiqué en quoi elles devaient consister, ils ont laissé aux autorités existantes le soin de les effectuer. » Conclusion : « Cette attitude essentiellement expectante ne suffit pas pour leur décerner, *ni le titre de protestants avant la lettre* (fabrisien ou érasmien), ni celui de réformateur[3]. »

Il faudrait aussi commencer par s'entendre sur le sens du mot *action*. Descartes a-t-il été un homme d'action ? Évidemment non : et cependant il a bien exercé une action réformatrice immense. Et vraiment peut-on admettre, *a priori*, qu'un homme ayant toutes les principales idées protestantes, s'il n'a pas exercé une action en dehors des autorités existantes, c'est-à-dire une action révolutionnaire, n'a pas même mérité le nom de protestant ?

Il est évident que le Réformateur étant, par définition, un homme de tempé-

1. Voir *Jean Calvin*, I, « Le protestantisme fabrisien », p. 78 et ss. ; et aux Appendices, « le Fèvre, Réformateur français », p. 542 et ss.

2. Souligné par l'auteur de l'article. — 3. N. Weiss. *Bulletin*, LXVI, 1917, p. 85.

rament contraire à celui de Le Fèvre[1]. Le Fèvre n'a pas été réformateur. Mais qu'est-ce, sinon une simple pétition de principe ?

2. Nous nous sommes bien gardé de soutenir qu'au lieu de trois Réformateurs, il y en a quatre, Luther, Zwingle, Calvin et... Le Fèvre ; et que, sans Luther et Zwingle, la réformation évangélique se serait *également* développée en France... Nous avons affirmé le contraire.

Nous nous sommes bien gardé aussi de dissimuler que Le Fèvre avait mêlé à ses affirmations évangéliques et protestantes, maintes erreurs catholiques.

Mais nos contradicteurs n'ayant pas tenu compte d'une vérité historique élémentaire, nous la signalons de nouveau : un homme ne rompt pas subitement avec le passé : Le Fèvre, aurait-il été aussi résolu et aussi cassant qu'il était timide et conciliant, n'aurait pas rompu tout de suite avec la tradition. Preuve en soient Luther et Mélanchthon. Luther a admis le purgatoire et le culte des saints jusqu'en 1519 ; il a récité l'*Ave Maria* à la fin de ses sermons jusqu'en 1520 ; il a « élevé » le sacrement jusqu'en 1543. Quant à Mélanchthon, en 1530, il écrivait à un légat : « Nous n'avons *aucun dogme différent* de ceux de l'Église romaine... une *légère différence de rites* paraît seule s'opposer à l'accord. »

Et surtout deux faits n'ont pas été contestés ; ils n'ont pas même été discutés. 1° Entre l'apparition du Commentaire de 1512, et celle du Commentaire de 1522, les idées de Luther avaient pénétré en France. Or, soit au point de vue des vérités évangéliques, soit au point de vue des erreurs catholiques, selon Graf et Douen, on ne constate pas de différences entre les deux Commentaires[2]; 2° La conversion de Farel devant être placée avant 1519 ou 1520, cette conversion est un fait français.

3. Il nous sera permis de noter ici quelques autres faits que nous n'avions pas signalés, et dont la signification est claire.

Le Fèvre n'a pas seulement donné à la Réforme française le premier en date de ses docteurs, de ses héros théologiques, Guillaume Farel ; c'est au lieu où Le Fèvre avait évangélisé, à Meaux, qu'a souffert, en 1523, le premier martyr français, Jean Le Clerc. Pendant qu'on le fustigeait, sa mère cria : « Vive Jésus-Christ et ses enseignes[3]. » C'est à Meaux que se dressa la première église de

1 Pierre Toussaint écrit, le 26 juillet 1526, à Œcolampade, que Le Fèvre est « sans courage » (Herminjard, *Correspondance*, I, p. 447) et, le 9 déc., à Farel, « qu'il n'est pas capable de porter le poids de l'évangile » (*Ibid.*, p. 463). — Ce qui, une fois de plus, prouve la timidité de Le Fèvre. Mais, évidemment, en reprochant à Le Fèvre sa timidité à prêcher l'évangile, Toussaint déclare que, selon lui, il le connaît et l'accepte.

2. M. Weiss donne des renseignements importants à propos de l'influence exercée par Le Fèvre sur Luther. *Bulletin*, janv. 1898.

3. *Histoire des Martyrs*, éd. de Toulouse, I, p. 244, 245.

France, 1546, et c'est par elle que la réforme ecclésiastique de Calvin, déjà opérée à Strasbourg, s'est acclimatée chez nous.

Et après cela, ceci. La Normandie est « une des provinces, où se sont dressées le plus grand nombre d'Églises calvinistes ». Or l'université de Normandie, Caen, fut un des principaux centres du Fabrisme. Le recteur de l'Université, Guillaume de la Mare, était fabrisien. En 1515, il adressa à Le Fèvre une épître très flatteuse, faisant allusion à ses derniers ouvrages. En 1515, Pierre des Prez, qui devait être nommé recteur en 1521, publia distiques et épîtres en l'honneur de Le Fèvre, dont il édita le Psautier. Et l'historien de cette Université, montrant l'enseignement et l'influence de cette école, conclut ainsi son étude : « Dans les collèges de l'Université de Caen s'était élaborée la crise future ; et ainsi s'explique ce mystère d'une Normandie traditionaliste et défiante des nouveautés, qui, en 1560, se révèle subitement, et pour une si grande part, calviniste[1]. »

On le voit, il n'y a pas de raison pour nous de modifier nos précédentes affirmations. Ce n'est pas aujourd'hui par nous, c'est en 1526, par Béda, le chef des Sorbonnistes, qu'a été prononcée cette parole : « Si la secte des malheureux luthériens eût pris, comme il convenait, le nom de son premier chef, je ne sais si on l'eût appelée luthérienne, du nom de Luther, ou fabrisienne, du nom de Faber[2]. »

II

Mais voici un document nouveau, la thèse de doctorat de M. Renaudet. « C'est un admirable volume, nous dit-on... C'est le premier ouvrage satisfaisant, qui ait paru depuis longtemps sur les origines de la Réforme française[3]. » Et la *Revue historique* : « Cette thèse compte parmi les plus belles qui aient été soutenues, dans l'ordre de l'histoire, en ces dernières années[4]. » C'est cette thèse qui doit mettre fin à la discussion et prouver que Le Fèvre n'a pas été du tout un Réformateur.

J'ai lu et relu ces pages ; je n'ai rien trouvé de ce qu'on annonçait ; en revanche, j'ai trouvé le contraire.

Avec une remarquable exactitude, M. Renaudet indique les points sur lesquels Le Fèvre se montre Réformateur. « L'édition de Saint Paul, le livre, auquel il confia toute sa science de philologue, toute son expérience de la vie religieuse, toute sa doctrine théologique, parut à Noël[5]. » Nous voilà bien en présence d'un manifeste d'école. Par « une extrême hardiesse[6] », Le Fèvre met

1. H. Prentous, *La Réforme en Normandie et les débuts de la Réforme à l'Université de Caen,* dans la *Revue historique,* CXIV, 1913, p. 284, 293 et ss.

2. On ne saurait se débarrasser de cet important témoignage par cette simple et étrange question : « Qu'est-ce que prouve ce mot haineux ? » Voir John Viénot, *Y a-t-il une réforme française antérieure à Luther ?* 1913.

3. A. Renaudet, *Préréforme et humanisme à Paris, 1494-1517* (1916).

4. Ch. Pfister, *Revue historique,* nov.-déc. 1916, p. 336. — 5. A. Renaudet, p. 622. — 6. *Ibid.,* p. 623.

sa version à côté de celle de la Vulgate. « Sans employer le vocabulaire abstrait et barbare des théologiens, sans poser à propos de chaque verset des questions stériles, sans tromper les esprits par le faux appareil des divisions et des subdivisions scolastiques, qui introduisaient dans la dispute une netteté factice, et n'aidaient pas à découvrir une idée, Le Fèvre se contente d'expliquer en termes simples, d'après le texte, la pensée de Saint Paul, et de marquer en de précises formules l'enchaînement des principes et l'ordonnance du système[1]. » On conviendra qu'il y a là une révolution exégétique importante, et ceux qui sont familiers avec ces questions reconnaîtront facilement, dans les termes dont M. Renaudet se sert pour caractériser l'exégèse de Le Fèvre, la plupart des termes dont on se sert d'habitude pour caractériser l'exégèse de Calvin.

Quant au procédé d'interprétation de Le Fèvre, nous lisons : « Il n'admet pas que tout passage de la Bible renferme le quadruple sens, défini par les docteurs... En réalité, l'Écriture n'a qu'une signification profonde, à la fois littérale et spirituelle. Pour la concevoir tout entière, il faut saisir l'intention de l'Apôtre, entrer en communion avec son esprit. Qui n'y parvient pas, se contente d'une intelligence judaïque et formelle[2]. »

De la forme, si l'on ose dire, M. Renaudet passe au fond, ou plutôt de la méthode aux résultats. « Le Fèvre condamne ceux qui attribuent aux cérémonies un pouvoir magique[3]. » « Les observances n'ont nul mérite par elles-mêmes[4]. » Et « le besoin de concentrer tout le christianisme dans les dogmes de la grâce et de la rédemption..., le conduit parfois à une interprétation singulièrement libre de la doctrine catholique[5]. » « Il croit à la présence réelle ; mais la messe, où le prêtre offre véritablement le corps et le sang de Christ, est moins un sacrifice comparable à ceux de la vieille loi, que la commémoration du sacrifice consommé sur le calvaire[6]. » « Il espère peu de l'avenir et prévoit de terribles catastrophes. La méchanceté des hommes attirera fatalement la vengeance de Dieu[7]. »

Peut-être M. Renaudet, s'il était théologien, aurait mis en une plus vive lumière ce que Le Fèvre dit du principe formel et du principe matériel du protestantisme. Mais voici que, restant dans sa spécialité, M. Renaudet donne, à l'appui de notre thèse, une preuve nouvelle et décisive, que nous n'avons pas été capable de donner, et que nous sommes très heureux de trouver dans un ouvrage aussi savant.

Le Fèvre (à côté d'Erasme et d'une manière différente) « avait marqué d'une *profonde empreinte les générations de ces premières années* du siècle[8] ».

« La rénovation de cet enseignement de la philosophie (par Le Fèvre)... l'effort accompli par Le Fèvre pour approfondir sans cesse l'art de la vie intérieure, ne pouvaient rester *sans modifier en quelque mesure le caractère des études théologiques*. Les élèves formés par ses leçons sur Aristote se trouvaient prêts

1. Renaudet, p. 624. — 2. *Ibid.*, p. 625. — 3. *Ibid.*, p. 629. — 4. *Ibid.*, p. 630.
5. *Ibid.*, p. 631. — 6. *Ibid.*, p. 632. — 7. *Ibid.*, p. 634. — 8. *Ibid.*, p. 698.

à lire *la Bible avec une méthode plus exacte et plus rigoureuse*. De même les élèves qu'il habituait aux extases de Lulle ou de Richard, ne se contentaient plus des discussions verbales des nominaux. Mais devenu lui-même, depuis 1509, commentateur de la Bible, le maître contribuait encore à *fonder cette nouvelle théologie dont ses publications avaient créé le besoin*[1]. »

« Le Fèvre édite les textes bibliques : en 1509, le *Psautier*, en 1512 les *Epîtres de Saint Paul*. Comme le veut Erasme, il examine la lettre en philologue, il ne craint pas de contredire les docteurs, de rejeter, au nom de la grammaire, la tradition qui attribue la Vulgate à Saint Jérôme ; *il pratique une exégèse très libre, écarte les commentateurs modernes, n'admet d'autre source du dogme que l'Ecriture*[2]. »

« Avant la fin de l'année, Luther élèvera la voix.... Il faudra quitter l'étude pour la lutte et l'action.... Le Fèvre, après avoir consacré de longues années à des études, qu'Erasme a sans doute jugées stériles, laissera de côté Lulle, Nicolas de Cusa, la spéculation savante, et, pour les simples, auxquels l'éditeur du Nouveau Testament a le premier souhaité qu'on donnât l'Ecriture, il traduira la Bible en langue vulgaire. Auprès de Guillaume Briçonnet, à Meaux, *entouré des élèves formés depuis l'époque* où l'étude du Psautier, des Epîtres et des Evangiles, l'a de plus en plus séduit, *il sera l'âme du premier groupe des réformateurs français*. Il subira l'insulte, la persécution et l'exil, *sans renoncer pourtant à l'espoir de ne pas rompre cette unité, qu'il a décrite dans son Commentaire sur Saint Paul, comme le plus précieux des biens*[3]. »

C'est ce que nous soutenons depuis des années. Et grande est notre stupéfaction en voyant qu'on range parmi nos contradicteurs, un approbateur pareil.

III

Nouvelle autorité, M. Imbart de la Tour. Ce que M. Renaudet « prouve de façon certaine », M. Imbart de la Tour l'avait « pressenti ». Qu'avait-il pressenti ? « Combien les protestants ont tort de revendiquer Le Fèvre[4]. » — Voyons.

L'ouvrage de M. Imbart de la Tour, *les Origines de la Réforme*, est un ouvrage remarquable. C'est dans son second volume, dont le sous-titre est : *l'Eglise catholique. La crise et la Renaissance* (1909), que le savant professeur de Bordeaux parle de Le Fèvre. Et ce qu'il en dit est fort intéressant.

« Dès 1492, Le Fèvre est devenu *chef d'école*... Sans lui, l'humanisme français n'eût guère été qu'une érudition et une littérature. Par lui, il va être un *réveil de la pensée métaphysique et une orientation nouvelle de la théologie*[5]. »

D'abord Le Fèvre s'occupe de la « restauration philosophique ». Il « inau-

1. Renaudet, p. 700. — 2. *Ibid.*, p. 700, 701. — 3. *Ibid.*, p. 702, 703.
4. *Revue historique*, nov.-déc. 1916, p. 342, et *Evangile et Liberté*, 11 déc. 1916.
5. Imbart de La Tour, *Les Origines de la Réforme*, II (1909), 383, 384.

gure dans l'enseignement philosophique une *ère nouvelle* ». Il écrit « le premier livre de la philosophie française » [1]. « Voici donc, de 1492 à 1508, un *véritable réveil* de la spéculation philosophique [2]. »

Et après la restauration philosophique, la restauration religieuse. « Ce mouvement philosophique n'était lui-même que la préface de l'*impulsion nouvelle* qui allait être donnée à la pensée religieuse. *Ici encore Le Fèvre est un initiateur* [3]. »

Le Fèvre se dresse contre la scolastique. « Il voulait opposer un traité complet à celui de Pierre Lombard [4]. » Et déjà est esquissé dans une formule brève le grand principe que l'humanisme chrétien opposera aux scolastiques : « On ne doit affirmer de Dieu *que ce que* nous apprennent de lui les Ecritures. » M. Imbart de la Tour parle de « *vue nouvelle* », de « *restauration* de l'éxégèse » [5]. Enfin, en 1512, Le Fèvre donne Saint Paul avec les Commentaires, « *une de ses oeuvres maîtresses, un de ces livres qui font époque et annoncent une révolution* ». Est-ce là, vraiment, ce qui fait pressentir combien les protestants ont tort de revendiquer Lefèvre ?

Continuons. « Quelle précision dans le commentaire, dans l'exposé des idées ! s'écrie M. Imbart de la Tour, quel souffle de foi dans leur application à l'état présent de l'Eglise ! Si Le Fèvre se préoccupe de la pureté des textes, il est encore bien plus touché de la pureté de la doctrine... Il va donner *un singulier éclat à la doctrine de la justification par la foi*, sans cependant sacrifier les œuvres [6]. »

Qu'avons-nous dit de plus ? Et M. Imbart de la Tour conclut son chapitre : « Commencée par la résurrection de l'antiquité et le retour au paganisme, la Renaissance s'achèverait-elle par *la résurrection du Christianisme* et un acte de foi [7] ? »

A notre avis, oui ; et ce fut la Réforme. Mais M. Imbart de la Tour, qui est catholique, très intimement catholique, ne pouvait guère parler comme nous. Alors il fait de Le Fèvre une partie intégrante de « l'humanisme chrétien », dont font également partie Pic, Giau Francesco et Erasme. Et dans cette association, l'originalité de Le Fèvre d'Etaples va être compromise. Alors M. Imbart de la Tour perd la belle précision dont il vient de faire preuve. Il parlera de « l'aristocratie » de l'humanisme. Erasme, aristocrate ? Soit. Mais Le Fèvre ? Il insistera sur la nécessité des œuvres proclamée à côté de la nécessité de la foi, et il ira jusqu'à dire que Le Fèvre corrige Saint Paul [8]. Le catholicisme corrigerait Saint Paul, qui serait non pas catholique, mais protestant ! Du reste, qui a prêché la nécessité des œuvres plus que Calvin, lequel en niait les mérites ?

Après quoi, M. Imbart de la Tour déclare que « l'humanisme chrétien » mène à l'individualisme. Mais aux yeux d'un catholique, c'est une preuve que l'humanisme éloigne du catholicisme. Et, en effet, luttant avec lui-même, notre auteur reproche à l'humanisme chrétien d'avoir préparé la révolution religieuse.

1. Imbart de la Tour, p. 388. — 2. *Ibid.*, p. 391. — 3. *Ibid.*, p. 391. — 4. *Ibid.*, p. 391. — 5. *Ibid.*, p. 392. — 6. *Ibid.*, p. 394. — 7. *Ibid.*, p. 395. — 8. *Ibid.*, 420, 421.

Il énumère une longue liste d'idées, que la Réforme fera siennes ! [illegible] revient, disant : « Oui, on ne saurait nier que, par leur *œuvre critique*, les humanistes n'aient rendu plus facile la révolution qui s'annonçait. *En cela seulement*, leur œuvre positive est autre [1]. »

Mais comment traiter de pure critique et d'œuvre négative, l'œuvre de Le Fèvre, telle que M. Imbart de la Tour lui-même la décrit dans les lignes que nous avons citées ? En réalité, M. Imbart de la Tour en est réduit à se contenter de cette déclaration que plusieurs idées des humanistes chrétiens ont été soutenues au sein du catholicisme antérieur à ces humanistes[2]. Repris par certains historiens protestants, cet argument est néanmoins sans valeur. Logiquement, il prouverait que le luthéranisme et le calvinisme, ayant été saturés d'idées augustiniennes, sont des produits authentiques du catholicisme.

Finalement, M. Imbart de la Tour est obligé d'accorder la ressemblance de l'Humanisme chrétien et de la Réforme... au début. Mais il changera, « le jour où les doctrines en présence allaient se reconnaître ». « Presque partout il se montrera l'adversaire du mouvement, dont il sera la première victime. C'est qu'entre le principe fondamental de la Réforme et celui de l'humanisme, il y a un abîme [3]. »

Et nous serions en face d'inextricables contradictions, si nous n'étions pas en face d'une simple confusion. Tout est obscur, quand on fait de l'Humanisme chrétien un bloc ; tout s'éclaire, si on distingue dans l'Humanisme, Erasme et Le Fèvre. Nos honorables contradicteurs en arrivent même à mettre Erasme au-dessus de Le Fèvre, en fait d'influence sur la Réforme ! Si, parmi les humanistes chrétiens, il y a eu sur la préparation de la Réforme quelque différence d'influence, « celle d'Erasme, plus indépendant de la doctrine catholique que Le Fèvre, a été incomparablement plus grande ». Le Fèvre « ne tendait qu'à vivifier, par de nouvelles méthodes, l'enseignement abstrait des écoles »... « Erasme ruinait la piété formaliste et curialiste... » [4]. Nous nous bornerons à renvoyer aux déclarations de MM. Renaudet et Imbart de la Tour. D'après eux, c'est exactement le contraire.

Mais bornons-nous à un unique et dernier fait. Erasme ne cessa de s'éloigner de la Réforme et de se rapprocher du catholicisme. Il attaqua Luther avec violence. Et Luther vit en lui le grand ennemi de la Réforme. Au contraire, Le Fèvre salua avec joie la Réforme de Luther, fit prêcher autour de lui les idées évangéliques, se réfugia à Strasbourg, à Nérac, et exprima à la fin de sa vie, non pas « des regrets de ne pas avoir été plus loin », mais des regrets

1. Imbart de la Tour, p. 429.

2. *Ibid.*, p. 439, 440. — M. Imbart de la Tour ne se doute pas que personne n'a mis en relief ces idées évangéliques, chez les anciens docteurs, autant que les protestants. Les protestants se réclament d'Athanase, d'Augustin, d'Anselme, comme d'Alcuin, de Claude de Turin, d'Agobard, de Ratram. Ils prétendent que le protestantisme a toujours existé, même au Moyen âge : le protestantisme, c'est-à-dire le pur évangile. (Voir notre étude : *Le Protestantisme au Moyen âge*, 1888).

3. *Ibid.*, p. 441. — 4. *Bulletin*, LXVI, 1917, p. 84.

d'avoir évité l'occasion d'être martyr de ses idées. « Comment pourrais je subsister devant le tribunal de Dieu, moi qui, *ayant enseigné en toute pureté l'évangile de son Fils*, à tant de personnes qui ont souffert la mort pour cela, l'ai toujours évitée, dans un âge même où, bien loin de la devoir craindre, je la devais plutôt désirer [1] ? »

Ainsi, il y avait eu en Le Fèvre un esprit opposé à celui qui était dans Erasme. Erasme n'a pas été un réformateur protestant. Le Fèvre l'a été, au sens particulier que nous avons donné à ce mot.

IV

Ne nous contentons pas des témoignages de certains libres-penseurs, ou même de catholiques pieux, mais littérateurs et laïques. Voici un catholique, théologien proprement dit, parlant en quelque sorte au nom de son Eglise, avec compétence, avec autorité, et, en tout cas, moins disposé que qui que ce soit à faire, sans nécessité absolue, de Le Fèvre, un protestant. Th. Mainage, des Frères Prêcheurs, a fait des leçons à l'Institut Catholique de Paris, 1915-1916, sur « *le témoignage des apostats* ». Ecoutons le résumé qu'il donne des idées de Le Fèvre et de son école. « Etudier la Bible, et prêcher les vérités bibliques, voilà le salut. Que l'entreprise n'implique pas, en général, d'intention hostile à l'égard de l'Eglise romaine, *cela est possible*. Mais déclarer que toute réforme doit procéder du retour à l'Ecriture, à la Bible, *n'est-ce point déjà pactiser avec ceux qui rejettent l'Eglise et substituent à son magistère la notion dangereuse du sens privé ?* »

Ensuite : « Le centre de ce que l'on appelle le mouvement de *réforme humaniste* est à Meaux. Autour de Briçonnet, l'évêque de cette ville, se groupe « un cénacle » de prédicants imbus des méthodes nouvelles [2]. » Pour Th. Mainage, des Frères prêcheurs, Le Fèvre est donc le *Réformateur humaniste*, un Réformateur !

Et sa Réforme n'est pas luthérienne. « Tandis que partout, dans les paroisses, ils s'en vont prêchant l'Ecriture, le flot luthérien franchit la frontière et roule vers la capitale. La diffusion des écrits de Luther est un fait accompli avant 1520. *Au mouvement créé par Briçonnet* (c'est-à-dire par son inspirateur et docteur, Le Fèvre), *se superpose, puis se mêle un autre mouvement*, plus franc d'allure, plus radical, plus populaire, *et qui bientôt dépasse, déborde, submerge le premier.* » Et enfin le Frère prêcheur constate que le premier mouvement subsiste, même après le second. « Ils ressemblent à nos récents modernistes. Ils voudraient ne pas quitter l'Eglise, *afin d'inoculer plus sûrement aux fidèles leurs idées subversives*. Ils ont dépassé l'humanisme ; ils ne sont pas non plus

1. Herminjard, *Correspondance*, III, p. 85, p. 399, n. 6, 7. Voir *Bulletin*, XI, p. 214.
2. L'auteur renvoie à Mourret, *Histoire de l'Église*, p. 398 et ss.

franchement luthériens. *De ces protestants « virtuels », si j'ose dire, il y en a un peu partout* : à Paris, à Meaux, à Orléans, à Bourges, à Poitiers, à Angoulême, au sein des Universités, des collèges, parmi les rangs du clergé et des laïques. *Ils se font remarquer par leur vaste érudition, leur attachement à l'Ecriture, et leur mépris pour les doctrines traditionnelles.* Au fond, et *tout révolutionnaires qu'ils veuillent être*, ce sont des esprits étroits, au moins en ce sens qu'ils séparent la Bible de son interprète vivant et divinement institué, l'Église[1]. »

Nous avons ici le cri sincère, vrai, le cri du cœur de l'Église catholique. Ce n'est pas affaire de mots, de phrases, c'est affaire de sentiment, d'instinct. Dans Le Fèvre, et sa méthode, et ses principes généraux, le catholicisme authentique sent l'adversaire, l'ennemi, il sent le vrai protestantisme et la Réforme.

Il nous semble que, selon l'expression d'un contradicteur, la cause peut être considérée comme entendue.

V

Aussi bien allons-nous nous trouver presque d'accord avec nos contradicteurs.

Dans son grand ouvrage sur les *Origines politiques des guerres de Religion*, M. Romier (que nous sommes très loin de ranger parmi nos contradicteurs : il n'a pas étudié le problème que nous discutons) s'est exprimé comme suit : « Il n'est pas de mouvement historique plus divers, plus complexe par ses origines, ses forces intimes et ses éclats, *aussi bien il n'en est pas de plus national* ou local, que celui de la Réforme française, tel qu'on peut le surprendre avant la constitution ferme des Églises[2]. »

Le *Bulletin du Protestantisme* ayant publié une critique de cet ouvrage, M. Romier a adressé à la Revue une lettre, où se trouve le passage suivant : « Il n'y a pas de mouvement historique *plus national* que la Réforme française. A cette idée, ma conviction d'historien est inébranlablement et de plus en plus attachée, sans thèse ni parti pris. J'en parle avec d'autant plus de liberté que, vous le savez, je ne suis pas protestant. Aujourd'hui, je suis absolument convaincu que la Réforme française, *non celle assez vague du début*, — [C'est ceci, qui n'est pas parfaitement clair. La réforme vague du début, donc celle de Le Fèvre, n'était pas absolument nationale ? celle qui s'était produite avant Luther ? Qu'elle ait été insuffisante, nulle, passe encore. Mais, si elle a été,

1. Th. Mainage, des Frères Prêcheurs, *Le Témoignage des Apostats*, 1916, p. 234-238. — Et M. Mourret : « Le Fèvre... se reportait d'une manière presque exclusive aux sources scripturaires... En séparant artificiellement l'Ecriture et la Tradition vivante, dont elle n'est que l'expression partielle, bien loin d'en être l'unique source, ce rajeunissement présentait de grands dangers. L'avenir devait le montrer. » *O. c.*, p. 399. — Cité par Th. Mainage.

2. L. Romier, II, p. 225.

elle a été nationale. Et c'est la réforme venue après, vers 1560, qui aurait été absolument nationale ?] — mais celle qui s'est cristallisée dans une doctrine, dans un corps d'Église, vers 1560, sortait du plus profond de notre terroir et de notre âme nationale. Elle a été, non du tout une révolution, mais une continuation, ou mieux une restauration. Elle a été adoptée et comprise seulement par ceux qui étaient du sang français le plus pur, depuis Bèze jusqu'à Coligny. *Les influences politiques ou religieuses venues de l'étranger ont pu être acceptées par nécessité, mais elles l'ont été avec répugnance.* Je vais plus loin. Je crois que toute ou presque toute la civilisation morale du XVIIe siècle français a ses racines dans *la réforme nationale* du XVIe siècle. Si, pour des raisons accidentelles, les cadres formels du protestantisme ont été violemment rejetés, sa véritable pensée, et surtout sa morale ont eu un succès étonnant dans la classe, qui a donné à la France moderne son caractère, dans la bourgeoisie. Aussi me semble-t-il déplorable, au point de vue historique, de laisser s'accréditer, si peu que ce soit, l'opinion *qui considère le protestantisme français comme une excroissance éphémère et hétérogène*[1]. »

Et l'on dirait que M. le Prof. Viénot lui-même se range à cette conclusion. Après avoir soutenu, avec tant de vivacité, qu'avant Luther il n'y avait rien en France, il en arrive à écrire : « Faut-il conclure de tout cela que la Réforme fut chez nous une importation de l'étranger ? » En bonne logique, oui. Mais M. Viénot conclut d'une façon diamétralement opposée : « Pas le moins du monde ! » Nous avouons ne pas comprendre. Là où il n'y a rien, si rien n'est apporté, qu'y a-t-il ? Évidemment rien. Et M. Viénot achève : « *Sur le terrain préparé par Le Fèvre* (ah !), Erasme et les humanistes (et Le Fèvre ? Pourquoi le passer sous silence ?), dans un monde réveillé par le grand coup de cloche de Wittemberg (nous n'avons jamais songé à nier l'utilité de ce coup de cloche), il s'est établi (on vient de nous dire qu'il ne s'agit pas d'une importation !) en France une réforme bien française, sortant des entrailles mêmes du pays[2]. » Et voilà qui est admirable, et nous nous bornons à dire qu'après avoir exagéré dans un sens, il ne faudrait pas exagérer dans l'autre.

1. *Bulletin*, 1916, p. 343.
2. *Evangile et Liberté*, 11 déc. 1916.

CHAPITRE SECOND

Le Synode de 1559.

I. La grande année. — II. *Avant le Synode.* 1. Les premières Églises. 1° Églises plantées ; 2° Églises dressées ; 3° La persécution ; 4° L'organisation calviniste ; 5° Le rôle de Paris et l'essor du calvinisme. 2. Les pasteurs envoyés de Genève à Paris. 1° Carmel ; 2° Quatre pasteurs. Des Gallars ; 3° L'affaire de la rue Saint-Jacques ; 4° Lettres consolatoires de Calvin ; 5° Activité de Calvin. 3. Jean Macard, le pasteur de Paris. 1° Arrivée à Paris ; 2° Les prisonniers de la rue Saint-Jacques ; 3° Soumission à Calvin ; 4° Macard chez le président de Thou ; 5° Progrès des églises ; 6° Le chant des Psaumes ; 7° Grande émotion de Calvin ; 8° La vie héroïque ; 9° Le moment du départ ; 10° La fin de Macard ; 11° Les « missi dominici » de Calvin. — III. *Le premier Synode national.* 1. La situation des Églises. 2. L'esprit de Calvin et du Synode. 3. Le Synode. 1° Réunion préparatoire de Poitiers ; 2° L'arrivée des délégués ; 3° Le modérateur François Morel ; 4° Durée du Synode ; 5° La discipline ; 6° La Confession de foi et Calvin.

I

1559, c'est la grande année ; l'année de l'édition définitive de l'*Institution chrétienne* (1er août 1559), de la fondation de l'Académie de Genève (Les Ordonnances sont adoptées par le Conseil, le 29 mai, et Bèze prononce le discours d'ouverture le 5 juin), de la réunion du premier Synode national de France (26 mai 1559), et ajoutons : c'est l'année du premier autodafé, célébré à Valladolid, le 21 mai 1559. Philippe II est en fureur (*furit*), écrit Bèze à Bullinger, le 12 septembre 1559[1].

La Réformation affranchit les esprits et organise démocratiquement les peuples. La contre-réformation répond par la fumée et le feu de ses bûchers. Des deux côtés les positions se prennent et se marquent.

C'est aussi la grande année de péril pour Genève.

Dès le 19 novembre 1558, les Genevois s'attendent à ce que les rois, ayant conclu la paix[2], tournent toutes leurs forces contre Genève pour sanctionner la paix par ce sang. Et ils sont tout proches : les remparts sont comme s'ils

1. XVII, p. 637, voir n. 3. — 2. Paix de Cateau-Cambrésis, avril 1559.

n'existaient pas. Des ennemis, les uns en deux jours, les autres en une demi-heure, peuvent être là. « Tu le vois, dit Calvin, ce ne sont pas seulement des exils que nous devons craindre, mais les morts les plus cruelles[1]. »

Environ six mois plus tard, le 17 mai 1559, Morel avertit Calvin des menées du duc de Savoie. « D'après certains renseignements, nous savons que le prince de Piémont est en relation avec quelques personnes de votre ville ; il espère, avec leur aide, s'en emparer bientôt, non par une attaque ouverte, mais en y pénétrant clandestinement[2]. »

C'est alors que les Genevois se mettent avec ardeur à la construction de leurs fortifications. Haller de Berne l'écrit à Bullinger, 22 juin 1559. « Les Genevois se préparent à la guerre. » « Tous travaillent aux remparts, les Magistrats, les Ministres, les nobles, le peuple... » On vit, dit-on, Calvin lui-même manier la pelle[3] !

Et cela continue : « Que nous soyons encore sains et saufs, écrit Calvin à Utenhove, le 15 mai 1560, c'est ce qui paraît à tous incroyable..., on s'étonne que nous n'ayons pas péri cent fois[4]. » Et en juillet 1560 : « Depuis quatre mois, nous avons été cent fois près de périr, et nous ne sommes pas encore hors de danger[5] ... »

Et c'est aussi la grande année de maladie pour Calvin[6]. L'année précédente (1558) n'avait pas été bonne. Le 15 mars, Calvin écrivait à Macard : « Voilà presque deux mois et demi que j'ai été pris par une douleur au côté. Les médicaments l'avaient beaucoup apaisée, mais il y a eu une telle recrudescence, que j'ai dû cesser tout travail. Cependant l'ennui du repos m'a forcé, il y a cinq jours, quoi qu'il puisse arriver, à reprendre ma charge[7]. » Et la fin ne valut pas mieux que le commencement. Le 22 octobre, Calvin écrit à Toussaint : « J'ai peu de relâche entre les accès de la fièvre quarte et les douleurs constantes de tête, qui me sont plus pénibles que la fièvre elle-même. Fatigué par les veilles de la nuit, je suis forcé d'écrire en partie, et en partie de dicter du lit ces quelques lignes[8]. »

1559 fut pire que 1558. Au moment de répondre à une longue série de questions, Calvin commence ainsi sa lettre à Poppius, le 26 février : « Tu peux à peine t'imaginer combien lourde et laborieuse est la charge que je porte, et combien d'autres affaires publiques et privées viennent encore me distraire (de

1. Calvin à Mélanchthon, 19 nov. 1558, XVII, p. 385. — Voir la lettre à Bullinger, du 20 nov. *Ibid.*, p. 388. Et les *Opera* ajoutent : « Ce n'est pas sans raison que les Genevois étaient dans la crainte. » *Ibid.*, p. 388, n. 7.

2. XVII, p. 525. — 3. XVII, p. 565. — Voir *Jean Calvin*, III, p. 131.

4. XVIII, p. 89. — 5. Calvin à Bedford, XVIII, p. 141.

6. Rappelons seulement les grandes crises de 1556 : « L'issue de la maladie est entre les mains de Dieu. » — « Aujourd'hui j'ai prêché assis. » — « La dyssenterie me tourmente... » XVI, p. 145, 173, [illegible]

7. Lettre écrite le 15, envoyée le 16, XVII, p. 95. — La veille, Calvin s'excusait auprès d'un autre correspondant de ne « pouvoir dicter qu'avec peine, même peu de mots », à cause de sa douleur au côté. Et il dictait une longue lettre à Zevelius, 14 mars 1558. *Ibid.*, p. 86.

8. XVII, p. 361.

mes occupations régulières). Et voilà déjà cinq mois que la fièvre quarte me tient dans ma chambre, et même la plus grande partie du temps couché au lit. Quoique peu à peu elle se calme, elle a tellement affaibli mon esprit et mon corps que je ne suffis pas à mes nombreux travaux[1]. »

Le mois suivant, 2 mars, à P. Martyr : « La fièvre se calme, mais la force du corps et la vigueur de l'esprit sont si brisées, que je ne me parais presque pas soulagé. Et même je sens plus de lassitude que lorsque j'avais à soutenir les crises plus douloureuses. C'est surtout la faiblesse de mon estomac qui me tourmente ; le catarrhe, et la toux qu'il provoque, l'augmentent. Car les vapeurs qui viennent de la mauvaise digestion appesantissent mon cerveau, et à leur tour se portent sur les poumons. Depuis huit jours s'est ajoutée la douleur des hémorroïdes, dont le sang ne peut sortir, car elles sont aveugles, comme on dit. A ne voir que l'ordre des choses, il ne me reste qu'à espérer dans le printemps prochain. Mais le Seigneur[2]... »

Et cela continue. Un mois et demi après (17 mai) : « Pour moi, je ne puis pas remplir même la plus petite partie de ma tâche (*ne minimam quidem*), et il ne semble pas qu'il y ait quelque espoir de mieux pour l'avenir[3]. » Une douleur à la jambe l'arrête. Cette même douleur l'arrête encore, le 26 mai. « Au moment où je voulais t'écrire, j'en ai été empêché par une douleur cruelle et violente à la jambe[4]. »

Qu'est-ce donc que ce Calvin, en 1559 ? Un corps déjà cadavérique, amaigri, haletant, qui se traîne, donnant des leçons dans sa chambre, quand il ne pouvait « sortir à l'air », restant « 48 heures sans manger ni boire » ; quand il était trop « asséché », prenant un potage, « quelques fois marchant seul, quelques fois estant appuyé, et aidé de quelqu'un ; ou, quand il ne pouvait autrement, se faisant porter en une petite chaise, ou montant à cheval[5] » pour aller de son cabinet à l'auditoire, l'espace de trois ou quatre cents mètres ?

Oui. Mais en même temps ce Calvin, c'est le maître de Genève, le maître de la jeunesse, le prédicateur des foules, le théologien qui édite, réédite Commentaires sur Commentaires, parachève son *Institution*, l'organisateur de la Réforme, le grand pasteur des Églises de France, le grand diplomate, jamais aussi actif, jamais aussi lucide, jamais aussi puissant !

II

Que s'était-il passé en France, avant le Synode de 1559 ?

1. Des origines de la Réforme à la constitution de l'Eglise de Meaux, 1546, s'étend, pour le protestantisme français, une époque de mission évangélique. Des

1. 26 fév. 1559, XVII, p. 451. — 2. 2 mars 1559, XVII, p. 468.
3. A Morel, 17 mai 1559, XVII, p. 526. — 4. A la Gaucherie, le 26 mai, XVII, p. 534.
5. Vie, p. 88, 89, XXI.

predicateurs secrets, des traités de Luther venant de Bâle, des petits livres de Farel, colportés par les « porte-balles », provoquent des émotions, des protestations à Paris, à Bourges, à Orléans, à Toulouse... N'oublions pas de noter spécialement l'effet produit par la publication de l'*Institution chrétienne* [1] de Calvin, édition latine en 1536, traduction française en 1541. De petites communautés se forment, où l'on célèbre une forme de Cène, appelée la « manducation »... qu'ils tenaient de Calvin... « Elle continua longuement, jusques à ce que Calvin eut mieux formé son Eglise, créa des ministres qu'il espandit partout [2]. »

2. Cette première période [3] des postes d'évangélisation (églises « *plantées* ») aboutit logiquement à la seconde, celle des communautés tout à fait organisées (ou églises « *dressées* »). Ce fut Meaux qui eut l'honneur d'inaugurer cette transformation. L'Eglise fut « dressée » selon le type que Calvin avait créé à Strasbourg (de sept. 1538 à sept. 1541), c'est-à-dire selon la première église calviniste française [4]. Les protestants de Meaux allèrent à Strasbourg, et après avoir « soigneusement visité et considéré l'église française dressée premièrement à Strasbourg par Jean Calvin », dressèrent leur église, la première sur terre française « modèle et patron de toutes les autres qu'on a veu depuis çà et là s'establir en la France » [5].

3. Ce fut alors une terrible persécution.

Notons la confession de foi élaborée, la veille et le lendemain de la naissance de François II (18 et 20 janvier 1543) ; la Sorbonne la fit signer à tous ses membres. Calvin la réfuta avec une amère et violente ironie [6]. Elle devait être plusieurs fois utilisée, en attendant de servir de modèle aux décisions du Concile de Trente, — quelquefois dans les mêmes termes [7].

Henri II institua la Chambre ardente, dont le Registre des arrêtés commence le 2 mai 1548 [8].

Le 27 juin 1551, Henri II signa l'édit de Chateaubriand, le plus effroyablement complet des codes de la persécution.

C'est au milieu de ces supplices atroces que l'Eglise de Meaux fut détruite, 8 sept. 1546, et que l'Eglise de Paris fut dressée, en 1555, par Jean le Maçon, dit la Rivière. Il avait passé par les écoles de Lausanne et de Genève, et, à peine nommé, il retourna à Genève pour y compléter ses études.

4. Calvin, rentré à Genève depuis 1541, avait pris en main la cause du

1. « Le manifeste complet et définitif de la Réforme française, l'*Institution chrétienne*, semblait avoir déterminé un véritable soulèvement des esprits et des consciences. » N. Weiss, *La Chambre ardente*, 1889, p. XXI.

2. Florimond de Raemond, p. 910, 911.

3. On trouvera des renseignements dans notre premier volume, *Le protestantisme fabrisien, Paris protestant* au XVIe s. dans la description de Poitiers, d'Orléans, etc.

4. *Jean Calvin*, II, p. 358. — 5. Florimond de Raemond, p. 838. — Voir *Jean Calvin*, II, p. 373.

6. *Opera*, VII, p. IX-XVII et p. 5-44.

7. N. Weiss, *La Chambre ardente*, p. XXV et XXVI, n. 1. — 8. *Ibid.*, p. LXXI, p. 1.

protestantisme français, et il travailla à l'organiser avec tout son cerveau et tout son cœur.

Le but, c'est la foi. Pour provoquer et développer la foi, il faut la parole de Dieu et les sacrements. Or pas de sacrement sans église organisée, « sans une forme d'église ». En 1554, il écrit aux fidèles du Poitou : « Pour avoir homme, qui vous distribue la saincte Cène de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, il faut en premier lieu qu'il soit esleu et choisy pasteur par vous d'ung commun accord. Et pour ce faire il est requis que vous ayez un corps d'Eglise estably [1]. » Et en 1553, aux fidèles des Iles : « Quand Dieu avec le temps vous aura faict tellement profiter que vous serez comme un corps d'Eglise.... alors vous pourrez avoir l'usage des sacrements. Mais nous ne sommes nullement d'avis... que vous soiez hâtez d'avoir la saincte Cène, jusques à ce que vous aiez un ordre establi entre vous [2]. »

5. L'organisation de l'Eglise de Paris (1555) marqua une date importante par le grand nombre de martyrs et de missionnaires qu'elle mit au service de l'évangile. Elle organisa ses étudiants en évangélistes, et de tous côtés les Eglises se fondèrent. La Popelinière écrit : « Paris fournit assez de personnages, lesquelz envoyez ès autres principalles villes du royaume, ès quelles ils faisoyent pratiquer le mesmes qu'à Paris, semèrent en un instant presque autant de ministres, anciens, diacres, surveillans, et autres nécessaires à l'érection de leur église, qu'il y avoit de villes et cartiers notables en toute la France [3]. »

« En France, dit Bèze, 1er janvier 1556, les Eglises continuent à faire preuve d'un zèle tout à fait admirable. Les Parisiens demandent un nouveau pasteur [4]. » Farel aurait désiré y être envoyé [5] : A Angers, l'Eglise a tellement grandi qu'il faut un troisième pasteur. « Le tyran, dit Bèze, le 12 fév. 1556, sera obligé de détruire des villes entières, ou de céder quelque place à la vérité [6]. »

Un an après, 27 mars 1557, Bèze parle du magnifique progrès de l'Evangile, « dans dix villes au moins de la France, et en particulier à Paris ». « Dieu, s'écrie-t-il, prépare quelque chose de grand » ; et il s'explique ainsi que Satan veuille détruire Genève, « cette fontaine d'où ont commencé à couler non seulement des ruisseaux, mais de vrais fleuves » [7]. Enfin, quelques jours après, il exprime à Calvin « la merveilleuse volupté » qu'il éprouve en face de cette extension du royaume de Dieu. Mais hélas, « il y a disette de pasteurs » [8]. Et pour les années qui suivent, ces deux sentiments vont résumer tous les sentiments des acteurs et des spectateurs de la conquête de la France par le protestantisme.

1. 19 juin 1554, XV, p. 174. — 2. 12 oct. 1553, XIV, p. 638.
3. La Popelinière, *L'Histoire de France depuis l'an 1550 jusques à ce temps* (édit. de 1581).
4. Bèze à Bullinger, XVI, p. 3. — 5. Bèze à Calvin, 9 fév. 1556, *Ibid.*, p. 25.
6. Bèze à Bullinger, *Ibid.*, p. 29.
7. Bèze à Bullinger, XVI, p. 432. — 8. 1er juin 1557, *Ibid.*, p. 503.

2.

1. Maintenant essayons de nous rendre compte de ce que signifient ces mots : Calvin envoie des pasteurs en France.

Qu'était-ce qu'un pasteur en France, et, pour le moment, qu'était-ce qu'être pasteur à Paris, la grande Eglise de France ? et quelle relation Calvin avait-il avec ces pasteurs ?

2. D'après sa lettre du 15 mars 1557, deux des pasteurs de Paris rentrent à Genève, Morel (qui est trop découvert) [1], et Le Maçon (qui vient étudier). Calvin en envoie deux autres, Gaspard Carmel, Ministre de Neuchatel, mari de la nièce de Farel, et un autre, « qui ont mieulx aymé laisser leurs mesnages, que de vous faillir au besoing » [2].

Au bout de quelques mois, G. Carmel ne peut plus rester à Paris sans grand danger. Bèze rapporte à Farel l'opinion de Calvin : « Tous les obstacles doivent être surmontés par un seul mot : Celui qui regarde en arrière n'est pas digne de moi. Sans doute, il a des obligations envers sa femme, mais il faut dire adieu à tout ce qui nous détache de Christ. C'est très difficile, je le sais, mais d'autant plus glorieuse est la victoire [3]. » Bèze parle ensuite de ses propres sentiments : « Quant à moi, je l'espère, ce ne sera pas ma faute si, au cas où cela sera nécessaire, je ne suis, par la grâce de Dieu, immolé là-bas (à Paris) [4]. »

3. De Genève, les pasteurs partent pour les diverses parties de la France; en avril, pour Poitiers, pour Lyon ; en juin, pour Anduze, pour Issoudun [5].

Et voici que, le 16 avril, Des Gallars part, « de son bon gré », pour Paris, avec un Ancien de cette Eglise, qui était venu le chercher, Nicolas Rousseau. En chemin, ils sont arrêtés. Des Gallars est relâché. Rousseau, dans la « mallette » duquel on trouve des lettres, des traités, est emprisonné. Il mourut en prison, et son cadavre fut brûlé, « affin dit Bèze, que la mort survenue ne le privast de la couronne des martyrs [6]. »

4. Le 4 sept. éclate la grosse affaire de la rue Saint-Jacques, qui amène l'incarcération et puis le supplice de tant de martyrs. Dès le 7, des Gallars écrit à Genève qu'il « se réjouit, et rend grâces à Dieu d'avoir été là au milieu de ces troubles ». Il a pu calmer les esprits, mais il est trop « connu » et ne peut « rester plus longtemps » [7].

1. Un mot que nous allons souvent retrouver. Dès que les pasteurs étaient connus, ils étaient obligés de se retirer. C'est ce qui explique une grande partie des fréquents changements de postes.

2., 15 mars 1557. Calvin à l'Église de Paris, XVI, p. 425, *Annales*, p. 668.

3. Calvin ajoute qu'aussitôt sa mission terminée, il pourra être remplacé.

4. Bèze à Farel, 11 nov. 1557, XVI, p. 691. — 5. *Annales*, p. 666, 668.

6. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 162. — 7. 7 sept. 1557, XVI, p. 603.

5. Le 16 sept., Calvin répond immédiatement par trois lettres de beaucoup de pages chacune. Il s'adresse d'abord à des Gallars. « Au reçu de la nouvelle, j'ai été frappé de terreur, et presque accablé de chagrin. » Mais cela ne l'a pas empêché d'agir, au contraire. La veille, miraculeusement (*divinitus*) poussé, il avait déjà fait partir Budé pour provoquer des interventions. Il a aussitôt prié Bèze de se joindre à lui, et il a envoyé des cavaliers pour rattraper Budé et lui donner de nouvelles instructions. Il a aussi pensé à la femme de Des Gallars. Afin de « l'épargner, il avait pris des précautions pour qu'elle n'apprît rien de ces nouvelles encore vagues ». Tout à coup elle est venue le voir. « Mais elle a montré une telle modération, une telle constance, que jamais elle ne m'avait plu davantage. Que cela ne te soit pas une petite consolation ; elle est inquiète, comme il convient, à ton sujet ; elle met la gloire du Christ au-dessus de ta vie. »

Quant à son retour, il écrit : « Tu sais combien ta vie nous est chère : inutile de le dire. Mais si le salut de tant d'âmes ne nous était pas plus précieux encore, nous ne te serions pas chers. » La présence du chef au moment du danger est d'importance capitale. Toutefois c'est à lui de juger [1].

S'adressant ensuite à l'Eglise de Paris, il exprime sa douleur de voir « une tentation si grande et rude, un si horrible trouble et qui peult attirer après soy une désolation extrême ». Et puis : « C'est l'heure de combatre contre nous mesmes et noz passions, quant nous sommes assailliz de noz enemys... Advisez seulement de ne rien attenter qui ne vous soit licite par sa parole. En nous tenans quoys pour luy obéir, nous sommes asseurez qu'il repoulsera les coups, ou bien nous donnera force et vertu pour les porter... Et de faict, il vauldroit mieux que nous fussions tous abismez, que l'Evangile de Dieu fust exposé à ce blasme, quelle feist armer les gens à sédition et tumulte [2] »

Enfin il s'adresse aux prisonnières, et son éloquence se donne libre cours : « Quelque hautains et orgueilleux qu'ils soyent, ... si sont-ils contraincts d'avoir en admiration sa vertu et sa gloire partout où ils la voyent reluire, et d'aultant que le vaisseau, par lequel Dieu besoigne, sera débile, d'aultant seront-ils estraints et enserrez en eux-mesmes, de la vertu de Dieu, à laquelle ils ne peuvent résister... Considérez quelle a esté la vertu et constance des femmes à la mort de nostre Seigneur Jésus-Christ, et que, lorsque les apostres l'avoient délaissé, elles ont persisté avec luy en merveilleuse constance ; et qu'une femme a esté la messagère pour annoncer aux apostres sa résurrection, laquelle ils ne pouvoient croire ne comprendre. S'il les a lors tant honorées et douées de telle vertu, estimez-vous qu'il ait moins de pouvoir maintenant, et qu'il ait changé de volonté [3] ? »

Une des prisonnières fut particulièrement héroïque, Mme de Rentigny. On lui offrit sa grâce : elle la refusa et résista aux prières de son mari. Calvin lui écrit pour qu'elle se « prépare à l'extrémité » : « Madame et honorée sœur, — Croiez que vostre vie m'est précieuse, mais ce n'est pas à vous ny à moi de

1. XVI, p. 627-628. — 2. XVI, p. 629-631. — 3. XVI, p. 633, 634.

nous dispenser, que nous ne préférions à une centaine de vies l'honneur de celuy auquel nous devons tout. » « Quand tout est dit, il n'y a ni Prince ni Roy qui puisse estre chrétien, sinon à condition d'offrir sa vie et sa mort en sacrifice à Dieu [1]. »

6. Mais ce n'était pas assez de consoler, ni même d'envoyer une ambassade en Allemagne ; il fallait vite porter secours. Et Calvin écrit aux diverses églises de Suisse. Nous avons une lettre circulaire, adressée à Lausanne, à Moudon et à Payerne : on y sent vibrer toute sa passion ardente et entraînante. Il faut aboutir, et tout de suite. « Ceste extrémité ne souffre nul dellay, Car à grand peine sera-t-il possible qu'en tant de tortures, les uns ne soient enveloppez et puis les aultres, jusques à un nombre infini. Bref, voilà tout le royaulme en feu... S'il y a goutte d'humanité en nostre endroict..., il est de les secourir à un tel besoing... Ne faillez de me mander ce qu'aurez faict en Suisse ; car encore qu'on ne trouvast promptement argent par de là, si feray-je telz effortz, *quand je me devrois engaiger teste et pieds,* qu'il se trouvera prest icy [2]. »

Et le 1er janvier 1558, Macard est envoyé à Paris, « le plus propre » que la Compagnie de Genève eut trouvé, dit Calvin [3]. Et avec lui apparaît le type du pasteur en France, à ce moment, pieux, intelligent et héroïque, le *missus dominicus*, le légat *a latere* du Réformateur de Genève,

3.

Jean Macard, né vers 1520 à Crans, près de Laon, après ses études classiques au collège de Presles, avec Ramus, alla à Genève, « le séminaire de la Réforme », en 1546 ou 1549. Il gagna l'amitié de Calvin, et épousa une de ses nièces.

1. Avec quels sentiments est-il allé à Paris ? Il le rappelle dans sa lettre à Calvin, du 20 juillet : « Lorsqu'il m'a fallu venir ici, quoique ce fût à regret, comme un homme arraché à une église si florissante, à une femme et à des enfants, et surtout à toi, cependant je suis venu de grand cœur. Et ici, quelque troublés que les temps aient été, je suis resté avec le plus grand empressement, et j'ai appris, pour l'avenir, à vous obéir en tout ce que vous me prescrirez [4]. » C'est le soldat.

Arrivé dans la capitale, il prit « l'épée et la cape » du gentilhomme, se fit appeler Racan, et commença son périlleux ministère [5]

1. 8 déc. 1557, XVI, p. 727, 728. Lettre analogue à une autre prisonnière, Madame de Longemeau, « A Ma demoiselle et bien aymée sœur », 14 déc. 1557. *Ibid.*, p. 734.

2. Sept. 1557, XVI, p. 647. — 3. 5 janv. 1558, à l'Église de Paris, XVII, p. 6. — 4. XVII, p. 217.

5. Est. Pasquier, *Recherches de la France*, 1596, f. 338. Cité par Coquerel, *Précis de l'Histoire de l'Église réformée de Paris*, 1862, p. 170.

2. La première lettre (de celles qui ont été conservées) portée à Calvin par un des anciens de l'Église, parle tout de suite de prisonniers (dans l'affaire de la rue Saint-Jacques) et des soins que les fidèles leur ont donnés. « Outre de fréquentes visites des nôtres (anciens et pasteurs), des hommes et des femmes de haut rang sont allés dans les prisons, et les ont félicités de ce que... il leur est donné de souffrir, au nom de Christ ; et les ont priés de ne pas trahir une si juste cause. » Le président de Thou a dit : « Moi, je ne vous condamne pas, mais c'est l'ordre du roi, que tous ceux qui persisteront dans leur opinion seront brûlés, après avoir eu la langue coupée. » Et la vie de l'Église continue : « *Tout va comme avant*. Les Assemblées ne sont pas fréquentes à cause des menaces des ennemis, et parce que les espions, dit-on, dans les divers quartiers observent où l'on se réunit. Je ne sais si c'est vrai ou non. Mais à cause de cela, mon travail est plus grand, parce que le peuple est divisé en beaucoup de quartiers, si bien qu'il m'a fallu prêcher six fois par jour. » « Et à ce moment, dans cette Église, il y a un voleur parmi les anciens[1] ! »

Pendant ce temps, Calvin écrit en faveur des prisonniers, le même jour, au duc de Wurtemberg, à l'électeur Palatin, à son chapelain Dieler. C'est la troisième ambassade de Bèze, qui porte les lettres. Il dit au Duc que si sept prisonniers seulement ont été brûlés jusqu'ici, c'est qu'on a cru plus utile de ne pas « brusler ainsi à la hâte. » « Ilz avoient condamné deux jeunes enfans, pensans bien que l'infirmité de l'âge les feroit fléchir, pour renoncer tout, et mesmes accuser leurs complices, comme ilz parlent. Mais aiant veu la force et constance que Dieu leur avoit donnée, ont cherché par astuce aultres moiens de tout ruiner petit à petit. » Ils tiennent « enserré plus de trente qu'hommes que femmes, les tenans desjà pour condamnez, et toutefois différans l'exécution... Tant il y a que les pauvres gens trempent et languissent en des fonds de fosses, n'attendans que l'heure de la mort ». Et voici le procédé : « Devant que les mener au feu, on les mest à la torture pour leur faire révéler tous ceux qu'ilz congnoissent... et ilz font coupper les langues à tous ceux qu'ils ont ainsi gesnez... (torturés)[2]. »

3. De son côté, Macard ne veut rien faire sans le conseil de Calvin, et ses lettres nombreuses et longues forment un journal dramatique de sa vie et de celle de l'Église : « Je désire, ce qui est du plus grand intérêt pour nous tous, que notre situation te soit connue aussi bien qu'à nous, autant que je puis le faire par lettre, pour que, où ce sera necessaire, tu m'aides et me diriges. Car depuis longtemps j'en ai pris la résolution, je veux régler tous mes efforts d'après ton indication (*ad nutum*) et ta volonté ; et je ne veux rien commencer, ni poursuivre, sans suivre ton autorité, comme mon chef, aussi longtemps qu'il me sera permis d'avoir pour conseiller le plus fidèle et le plus sage de tous[3]. »

4. Et certes, ce n'était pas que Macard manquât de perspicacité, ni d'éner-

1. 7 fév. 1558, XVII, p. 31, 32, 33. — 2. 21 fév. 1558, XVII, p. 49.
3. 27 mars 1558, XVII, p. 114.

gie, ni d'audace. Après Bèze, c'était un des plus distingués, dans le groupe si distingué des disciples particuliers, familiers de Calvin. Et il le montrait quelques jours après. Il portait au Président de Thou des lettres qu'il s'était fait envoyer par le roi de Navarre, et lui, le proscrit, qu'un signe du président pouvait envoyer à la fosse et au bûcher, tenait au représentant de la loi le plus mâle langage. Il lui parla « avec tant de liberté qu'il n'aurait pu en avoir davantage à Genève même ». « Et je lui dis enfin qu'il aurait à rendre compte devant le Juge suprême, s'il continuait à condamner les innocents. » Le malheureux, « troublé », se borna à répondre : « Nous avons une loi [1]. »

Grandes scènes, grands chrétiens, grands hommes.

5. Sous cette héroïque direction, l'Église, au milieu des persécutions, fleurit. « Grâce à Dieu, *le nombre des hommes pieux croît d'une manière admirable*... Quant aux choses publiques, tout est confus, tout est plein de sicaires... Quant à nous, qui avons notre ancre fichée au ciel, au milieu de toutes ces tourmentes, nous naviguons comme si nous étions dans un port tranquille [2]... » Le mois suivant : « Ceux qui gouvernent ne peuvent plus l'ignorer, dans toutes les parties du royaume est allumé un incendie tel que toute l'eau de la mer ne pourrait plus l'éteindre [3]. »

6. Alors éclate le chant des Psaumes au Pré-aux-Clercs. « Qu'y pouvons-nous, dit Macard ! Fermerons-nous la bouche à ceux qui célèbrent les louanges du Seigneur, alors que la plus grande partie, venant de tous côtés, n'a jamais assisté à nos cultes [4] ? »

Puis le chant des Psaumes retentit à Meaux, et la rage des persécuteurs redoubla. « Le roi a écrit au Parlement que nous étions ses ennemis mortels, nous qui, tous les jours, prions Dieu pour la conservation de sa vie et de sa couronne. On a publié un édit portant que quiconque aura vu quelqu'un chanter au Pré-aux-Clercs, ou bien connaîtra les maisons où se font les réunions, sera lui-même atteint et convaincu du même crime, s'il ne le dénonce pas. Et dans les églises retentit l'excommunication [5]. »

7. Ces nouvelles remplissent Calvin de la plus profonde émotion. Jamais sa parole n'avait été si tendre : « Mon frère, répondit-il, mon frère très doux... (*Frater mi, dulcissime frater*). Inquiet sur votre danger et tremblant (*anxius ac trepidus*), je vous exhorte à la confiance et à la constance,.. Cette lettre est

1. À Calvin, [illegible] avril 1558, XVII, p. 13[illegible]. — 2. 12 avril 1558, XVII, p. 135.
3. [illegible] 1558, XVII, p. 162.
4. 16 mai 1558, XVII, p. 167. — Avec de nouveaux détails dans la lettre du 22 mai. *Ibid.*, p. 177, [illegible] âmes, peut-être [illegible] à 7 000. On chantait surtout le psaume *Judicia tua, Domine*... — Il y eut des réunions hors des portes Saint-Antoine et Saint-Victor. Les scènes se renouvelèrent tous les jours, du 14 au 19 mai, avec une assistance croissante. — Louis Romier, *Les origines politiques des Guerres de religion*, II, p. 273.
5. 25 mars 1558, XVII, p. 183.

la vive image de mon cœur (*viva cordis mei imago*), vous représentera tous mes sentiments intimes, et elle ne vous touchera pas moins que si j'étais en votre présence, compagnon de tous vos soucis. Et certainement si les choses doivent arriver aux dernières extrémités, j'aimerais mieux être uni à vous dans la mort (*in morte potius conjungi*), plutôt que de survivre et de pleurer une telle calamité de l'Église... Du reste, quoi qu'il arrive, je n'ai pas besoin de parler. Vous avez appris du Maître céleste qu'il faut mourir cent fois, plutôt qu'abandonner timidement le poste auquel vous êtes placé. » Puis un cri de défi et de victoire. « Que le père et l'artisan de tous les mensonges, que le Diable, de toute sa force, essaie de vous écraser sous la haine et l'infamie, certainement il n'arrivera pas à empêcher que Dieu, dans cette lutte célèbre et mémorable, n'illustre son nom, et du sein des ténèbres ne fasse jaillir le plein éclat de sa gloire[1]. »

8. La Roche Chandieu est emprisonné. Le roi de Navarre le délivre. Chandieu quitte Paris pour quelque temps[2]. Macard reste. « Quant à moi, confiant dans la divine Providence, je me promène tranquille au milieu des loups, et je remplis autant que je le puis mon devoir. Et combien nous serions malheureux si nous ne préférions pas à notre vie le salut commun de l'Église, et la gloire de Notre-Seigneur Christ[3] ! »

Cependant Calvin lui parle de son départ de Paris. Macard répond qu'il n'y pense pas ; que sa « vocation » et sa conscience l'empêchent de quitter son poste. « Alors que le Seigneur m'a conservé jusqu'ici, et tous les jours me protège merveilleusement sous ses ailes, est-ce que, dans ce nouveau danger, je songerais honteusement à la fuite ? ». Aux questions inquiètes de son troupeau il a répondu : « Je ne m'appartiens pas, mais par mon serment je me suis soumis aux pasteurs et au Conseil de Genève. » « Puisque le choix ne m'est pas offert par le Maître et qu'il ne nous appartient pas de choisir le lieu où nous avons à le servir, je me laisse volontiers gouverner par votre autorité, qui m'est le sûr témoin de la volonté divine[4]. » Et il reste. Il raconte à Calvin le supplice de Guérin, sur la place Maubert, « brûlé vif, et de temps en temps sorti de la grande flamme pour que le tourment dure plus longtemps. « On ne lui a pas coupé la langue, mais on lui a mis un baillon pour qu'il ne prêchât pas au peuple sa doctrine. Mais par ses gestes il a montré que, fort du secours de Christ, il allait intrépidement au feu[5] ».

Il envoie à Calvin la lettre troublante de d'Andelot. « Est-ce que celui dont la fermeté était notre triomphe, sombrera, et Dieu nous humiliera-t-il de toutes les manières ?... *Nous gémissons, et cependant nous travaillons* de toutes nos

1. XVII, p. 191. — Les *Opera* ne savent pas quelle date exacte attribuer à ce fragment de lettre. Mais il nous semble que c'est la réponse adéquate à la lettre précédente de Macard. Les *Opera* disent que Macard n'avait pas parlé du crime de sédition, dont auraient été accusés les protestants. Mais au contraire, Macard a noté cette accusation dans les lignes que nous avons reproduites...

2. 10 juin 1558, XVII, p. 200. — 3. 13 juin 1558, XVII, p. 2[illegible].

4. 20 juin 1558, XVII, p. 217. — 5. 3 juillet 1558, XVII, p. 23[illegible].

forces, et nous avons commencé à nous réunir dans la saussée, puisque la rage et la vigilance des ennemis ne nous permettent pas de nous réunir dans la ville[1]. »

Il décrit à Calvin une réunion où on allait célébrer la Sainte Cène. Un grand bruit retentit au dehors. Les surveillants disent que le peuple arrive, excité... Tout à coup, un des fidèles, qui a un pistolet, fait partir le coup sans le vouloir. Le peuple est effrayé. Les fidèles, dans la nuit, traversent les remparts, et avant l'aube rentrent sains et saufs[2].

Et tout à coup on découvre que, dans le Consistoire, il y a un traître[3] : il a livré les noms, décrit la taille, la figure, indiqué les demeures[4]... Quelques mois auparavant, un voleur, maintenant un traître, parmi les anciens[5] ! C'est un fait : de tous temps il y a eu des Judas parmi les apôtres et des êtres ignobles parmi les martyrs.

9. Cependant le moment de partir est venu. Macard en reçoit avis : « Vous m'annoncez qu'on va bientôt me donner un successeur, et cette nouvelle m'est agréable, pour ne rien vous céler. Cependant, je voudrais que rien ne fût décidé par considérations à moi personnelles.... C'est à vous de savoir ce qui convient le mieux... En tout, votre autorité dirigera.... Je me rappelle ce qu'un jour tu m'as écrit : vous ne penseriez pas à me rappeler avant qu'il apparaisse que c'est Dieu qui me tend la main... C'est votre affaire, à Vous qui voyez plus clair que moi dans ma situation, de prononcer, sans moi, si, en ce moment, Dieu me tend la main, si bien, quoique je tente, que ma conscience se repose sur la décision de votre autorité, et que dans votre jugement je trouve la certitude de ma vocation, que je reste ou que je parte... En attendant, je resterai ici en tranquillité, avec la grâce de Dieu, et je préparerai mon esprit à tout ce que le Seigneur voudra ; et je ne craindrai aucun danger, si, par une science pleine de foi, j'ai la conviction que je marche dans la voie de mon Seigneur[6]. »

10. On ne peut à chaque instant s'arrêter pour admirer tous ces sentiments, cette piété, cet héroïsme, les émotions sublimes de ces cœurs si humains, et de ces caractères si surhumains... Cependant tout est admirable, et quand on pense qu'il y a là l'élève et le maître, le fils et le père, on se demande seulement à qui doit surtout aller cette admiration.

Macard revint à Genève, en nov. 1558, il y fut deux ans pasteur. Quand la peste survint, il se prodigua dans les dangers de la maladie, comme il s'était prodigué dans les dangers de la persécution. Et il succomba. Le registre de la Compagnie des pasteurs résume, avec une forte concision, la carrière de l'admirable pasteur, On peut penser que Calvin a dicté ou inspiré ces lignes[7]. Et,

1. [illegible] XVII, p. 24[illegible] — 2. 24 sept. 1558, XVII, p. 340, 3[illegible]
3. C'était un médecin. En même temps il volait l'argent des pauvres.
4. [illegible] XVII, p. 3[illegible] — 5. 7 fév. XVII, p. 33[illegible] — 6. 15 oct. 1558, XVII, p. 357.
7. Citées par Jules Bonnet dans son étude. Jean Macard, Un an de ministère à Paris, sous Henri II, dans le *Bulletin du Protestantisme*, XXV, 1876, p. 133 et ss. et XXVI, 1877, p. 49 et ss., 97 et ss., 433 et ss.

dans sa correspondance, il écrit lui-même : « La mort récente de notre excellent frère Macard m'a plongé dans une profonde tristesse. Elle a privé l'Église d'un très fidèle pasteur, et moi d'un collègue bien aimé (*amicissimo*). En mon particulier, je perds un frère d'une rare intégrité, et comme la moitié de mon âme. Toute la ville pleure, et les meilleurs sont dans une profonde douleur [1]. »

11. Sans doute, tous les pasteurs de France, ni même de Paris, ne ressemblaient pas absolument à Macard, et nous verrons que, dans ce nombre exceptionnel de ministres recrutés à la hâte, il y en eut d'indignes. Mais en somme cet héroïsme, cette absolue abnégation, c'était bien ce que comportait, ce qu'exigeait la charge pastorale à ce moment. En tout cas, ce qu'il y a lieu de constater, c'est que ces pasteurs, qui étaient les envoyés et les représentants, en un sens tout spécial, de Calvin, étaient bien tous coulés dans le même moule. Quel moule et quel fondeur !

III

1. A Macard succéda Morel de Collonges, en août 1558, et c'est lui qui devait présider le premier Synode national : un des plus grands événements de l'histoire du Calvinisme, et, on peut le dire sans exagération, un des plus grands dans l'histoire du monde et de la démocratie modernes [2]. Quel rôle joua Calvin dans la convocation et les délibérations de ce Synode ?

L'année 1559 s'était ouverte par la signature de la paix de Cateau-Cambrésis, qui était bien moins la conclusion de la guerre avec l'Espagne que la déclaration de guerre à l'hérésie. La paix est du 3 avril ; le 12 mai se dressa l'autodafé de Valladolid, qui inaugura en Espagne l'ère de la plus effroyable persécution. Philippe II, le « démon du midi », allait appliquer sa devise : « Plutôt régner sur un désert que sur un pays peuplé d'hérétiques. » Et Henri II avait devancé Philippe II. « Soudain que la paix fut faite, raconte Pasquier, M. le cardinal de Lorraine, qui en avait été un des premiers entremetteurs, déclara en plein parlement que l'opinion du roi avait été de la faire à quelque prix et condition que ce fût pour déjà en avant vaquer plus à son aise à l'extermination et bannissement de l'hérésie de Calvin [3]. » Et le 12 avril, des lettres patentes étaient expédiées par Henri II, d'Ecouen, où il se trouvait alors chez le connétable de Montmorency. Elles portaient « qu'il estoit bien délibéré d'employer tout le temps à exterminer les luthériens ; pourtant que de leur costé les juges des Provinces n'y soyent lasches... Qu'ils avertissent souvent quelle diligence ils y

1. 6 sept. 1560, XVIII, p. 177.

2. Nous avons dit ailleurs l'influence politique que la *constitution* de l'Église de France eut sur la *constitution* des églises et des États en Écosse, en Angleterre, en Amérique et en France.

3. Estienne Pasquier, liv. IV, lettre 3, p. 76. Cité par le Cte Jules Delaborde, *Gaspard de Coligny*, 1879, I, p. 368.

auront faite. Car s'ils font autrement, et les espargnent (comme il en a entendu qu'aucuns ont fait par ci devant), ce seroit à eux qu'on s'en prendroit, et seroyent un exemple aux autres [1]. »

Le pasteur de Paris, Morel, écrit à Calvin : « La fureur de nos adversaires croît de jour en jour. Des corps de cavalerie sont dirigés contre les fidèles de Normandie, que l'on accuse du crime de lèse majesté. Par un mensonge impudent, on a fait croire au roi que nos frères ne reconnaissent aucun gouvernement établi et veulent que tout soit en commun. Excité par ses frères, le monarque ne se possède plus. Les protestants de Saint-Lô sont menacés de périr par le fer et le feu, si Dieu ne les prend sous sa protection... Je ne sais si vous avez appris la fuite des fidèles de Meaux..., la cité dépeuplée, par la terreur, n'est plus qu'un désert [2]. » Huit jours après, 26 mai, le premier Synode national siégeait à Paris, le Synode héroïque.

2. Quel esprit, soufflant sur les âmes, avait emporté, jusque dans la capitale des gibets et des bûchers, les représentants de l'Église nouvelle ? Les lettres de Calvin, écrites à ce moment, vont nous le dire.

Le 26 mai, le jour même de l'ouverture du Synode, Calvin écrivait à la marquise de Rothelin, belle-mère du Prince de Condé : « Je vous prie de *ne vous point lasser* au service de Dieu ; mais plus tost *vous endurcir* pour les combats que vous avez desjà soustenus, *à telle persévérance*, que Dieu soit glorifié en vous *jusqu'en la* fin [3]. » Le même jour, il écrit au fils de la marquise, au jeune duc de Longueville, comte de Neuchâtel : « Je me confie que toutes les illusions du monde ne vous banderont jamais les yeux, que vous ne soyez prest de *faire hommage de vostre ame et de vostre corps* au fils de Dieu nostre souverain roy [4]. » Et enfin, quelques jours après, il écrit à tous les fidèles de France, assaillis par la persécution redoublée : « Je vous escript en commun pour vous exhorter au nom de Dieu, quelques alarmes que Satan vous dresse, de ne point défaillir, ou en vous retirant du combat quitter le fruict de la victoire, qui nous est promise et asseurée. » « Et s'il faut que vous soyez sacrifiez pour signer et ratifier vostre tesmoignage, que vous preniez aussi courage de surmonter toutes les tentations qui vous en pourront destourner. Car c'est bien raison que nous souffrions d'estre gouvernez par la main d'un si bon Père, combien qu'elle nous semble dure et aspre. Si nous estions exposez à l'abandon, ce seroit pour nous rendre esbahis. Mais puisque celuy qui nous a prins en sa garde, luy-mesme nous veut exercer en tous les combats, qui nous peuvent advenir, c'est à nous de captiver nos affections, et ne trouver point estrange la condition à laquelle il nous appelle. Nous savons bien quels effroits vous avez à endurer, n'estans pas insensibles, mais sentans beaucoup de répugnances et contredits en vostre chair : *Mais si faut-il que Dieu gagne.* » Et encore : « Nous

1. *H*[illegible] Martin, Éd. de Toulouse, II, p. [illegible] — 2. [illegible] man. XVII, p. 524, 525. — 3. [illegible] XVII, p. [illegible] — 4. *Ibid.*, p. 532.

n'entendons pas de vous faire exposer à vostre escient, ou sans discrétion à la gueule des loups ; seulement gardez de vous soustraire du troupeau de nostre Seigneur Jésus, pour fuir la croix et, *craignez la dissipation de l'Eglise, plus que toutes les morts du monde* [1]. »

Tel était l'esprit de Genève, qui, par Calvin et ses disciples, les des Gallars, les Macard, les Morel, animait les Eglises, les fidèles et les pasteurs, rassemblés à Paris, le 26 mai 1559.

3. Une réunion préparatoire avait eu lieu à Poitiers, à la fin de l'année 1558, chez Jean Rancé. Nous l'avons décrite ailleurs [2]. Le pasteur Chandieu et quelques-uns de ses collègues, après avoir pris la Sainte Cène, « commencèrent à appréhender quel bien ce seroit s'il plaisoit à Dieu que toutes les Eglises de France dressassent d'un commun accord une confession de foy et une discipline ecclésiastique [3] ». Il fut donc décidé de se réunir dans l'endroit le plus dangereux, pour y être, grâce à cette audace, plus en sécurité [4].

4. Les délégués arrivèrent le 25 mai, se réunirent le 26 [5] dans la rue du Marais Saint-Germain (aujourd'hui rue Visconti), et nous avons décrit ailleurs ce quartier de *la Petite Genève* [6]. Sans doute, la réunion eut lieu dans la maison d'un fidèle, appelé le Visconte. Soixante-douze églises [7] furent représentées, dit Chandieu, par une « grande et notable assemblée » [8] de pasteurs et d'anciens.

5. Le président, ou Modérateur, fut François Morel, sieur de Collonges, que Calvin avait envoyé à la duchesse de Ferrare, Renée de France, avec cet éloge : « Il est gentilhomme d'honneste maison.... (mais) vous ne trouverez en l'homme ni vanité, n'orgueil, non plus qu'en celuy qui congnoist que les enfants de Dieu doibvent estre menez d'esprit de modestie et humilité. Au reste, combien qu'il soit humain et traictable envers les petitz, humble envers ceux

1. 17 juin 1559. XVII, p. 571, 573. — 2. Voir *Jean Calvin*, I, p. 449-451.

3. *Histoire ecclésiastique*, p. 200.

4. Voir H. Dieterlen, *Le Synode général de Paris 1559*, Etude historique sur la naissance et le développement intérieur des Eglises réformées de France, 1873 (Thèse).

5. Les délégués des Églises arrivèrent le 25 mai 1559 ; cette date nous est fournie par Quick, Aymon, l'*Histoire manuscrite de l'Église de Dieppe*, l'*Histoire de l'Église de Bretagne*, par Philippe Lenoir, et par l'article II des Actes du Synode national de La Rochelle (1571), dont Nicolas des Gallards, membre du Synode de 1559, fut le secrétaire. — L'*Histoire ecclésiastique* indique le 26 mai qui est le jour de la première séance, car la Discipline ayant été adoptée le 28 mai, comme l'atteste la note qui accompagne le dernier article, et la discussion ayant duré trois jours, la première séance ne peut avoir eu lieu que le 26 mai. H. Dieterlen, *o. c.*, p. 61.

6. *Jean Calvin*, I, p. 226.

7. Conventum egerunt duarum et septuagenta ecclesiarum gallicarum. *Opera*, IX. Proleg., p. LVII. — Lettre écrite de Wittemberg par Jacobus Calonius Portanus, à Mordisius, chancelier de Saxe, le 30 oct. 1559 (insérée dans les Lettres de Hubert Languet).

8. Chandieu, *La confirmation de la discipline ecclésiastique, observée ès églises réformées du royaume de France*, 1566, p. 71.

ausquelz il doit honneur [1], modeste envers tous, si est ce que sa bonne vie, avec l'attrempance qui est en luy, et la grâce d'enseigner luy donneroit authorité de s'acquitter de son devoir [2]. » Obligé de passer de Ferrare à Sainte Marie-aux Mines, puis de se retirer dans un village voisin, il consulte toujours Calvin (23 mars 1556) [3]. Calvin le rappelle, en lui rendant ce témoignage qu'il a accompli sa mission « jusqu'au bout (*ad extremum*) », après avoir « essayé, avec constance, tout ce qui peut être demandé d'un serviteur de Dieu ». Devenu pasteur de Paris, en 1558, c'est en cette qualité qu'il présida le synode. Calvin ne pouvait pas être mieux représenté.

« Le Synode dura quatre jours, au milieu des bûchers et des gibets, qui étoient dressez dans tous les quartiers de la ville ; et on y garda tant de secret que l'assemblée ne fut ni découverte, ni empêchée [4]. » Au moment de signer, on laissa entrer le peuple. « Ceux qui s'y trouvèrent, dit un témoin oculaire, sçavent que lorsque notre confession de foy fut dressée par une notable assemblée de pasteurs et anciens, elle fut lue, proposée et signée devant le peuple, qui, selon le temps et le lieu, y peut assister [5]. » Après quoi chacun se retira pour aller à sa « vocation », peut-être à la prison, peut-être au martyre.

6. Et nous arrivons à une question importante. Comment cet étonnant monument que fut l'œuvre du Synode de 1559, a-t-il pu être élevé en *quatre* jours ? Il n'a pas été élevé en quatre jours. Il a été élevé en *vingt-cinq ans*, par le seul et même architecte, qui, avec son obstination géniale, façonnait les pierres et les maçons. En 1536, paraît l'*Institution chrétienne*. De 1538 à 1541, est dressée l'Église calviniste de Strasbourg. En 1546, l'Église de Meaux s'organise sur le modèle de celle de Strasbourg. Les élèves de Calvin, formés à Genève, répandent ses idées et réalisent ses plans. A partir de 1555, l'Église des des Gallars, des Macard, des Morel, se livre à un travail intense de propagande. Des essais sont tentés, parmi lesquels le Règlement de Poitiers, en 1557 ; Poitiers, l'église d'où, l'année suivante, part l'idée du Synode national [6]. Le Synode se réunit. De qui est-il composé ? De disciples particuliers de Calvin ; et peut-être il n'y avait pas un seul de ses membres qui n'eût lu et relu l'*Institution* [7]. Tenons-nous-en à la correspondance même de Calvin, au moment de la

1. E. Mühlenbeck, *Une Église calviniste au XVI*e siècle. Histoire de la communauté réformée de Sainte-Marie-aux-Mines, 1881, p. 41. — Voir *Jean Calvin*, II.

2. 6 août 1554, XV, p. 206. — 3. XVI, p. 79-80. 10 avril 1556, XVI, p. 102.

4. Élie Benoist, *Histoire de l'Édit de Nantes*, 1693, I, p. 18. — 5. Chandieu, *o. c.*, p. 142, 143.

6. Il s'agit du règlement découvert par Eug. Arnaud dans la Bibliothèque de Grenoble, et publié sous le titre de Synode général de Poitiers, en 1557. Le titre est inexact pour diverses raisons, et en particulier pour celle-ci : Il est question des « quartiers de l'Église », et on rencontre ces expressions : « en cette Église », « les autres églises », les « églises des environs », la « présente église ». Deux fois il y a le mot « ici ».

7. « Sans aucun doute, l'influence de Calvin, dont presque tous les membres de l'Assemblée étaient les disciples, présida moralement à toute l'œuvre du Synode, et les résolutions adoptées par ce corps ne pouvaient que refléter les idées de l'homme qui avait conquis le titre incontesté de docteur de la Réforme dans tous les pays de langue française ». A. Roget, *o. c.*, V, p. 276.

convocation du Synode. Le 19 juin, l'Eglise de Toulouse envoie son pasteur à Genève pour obtenir un second pasteur. Et les lettres disent : « Nous vous félicitons de ce que la discipline, de ce que la foi de votre ville et de votre Eglise sont célébrées partout, en sorte que non seulement vous, *mais toutes les autres églises recueillent le profit de votre salut et de votre exemple.* Car ce n'est pas, à notre jugement, une petite preuve de la bonté divine, que vous ayez été *constitués au milieu du monde, comme un modèle de vraie et sincère religion*[1] » Et au moment où le Synode de Paris allait terminer sa session, le 29 mai, Calvin fortifiait et consolait une église de France par ces paroles d'une foi si forte et d'une affection si tendre : « Dieu nous tient cachez sous sa protection, voire plus soigneusement que nul oiseau ne tient ses petis sous ses esles... Il aura tousjours sa main estendue pour nous garentir, mesmes que tous les anges nous seront des mains infinies... Retirez-vous sous l'enseigne de Jésus-Christ, qui est de fréquenter son escholle,... et priez Dieu en vos petites cachettes, qu'il luy plaise avoir pitié de vous et de tous nos frères...[2]. »

Ainsi les disciples de Calvin, imbus de ses idées, dressés par ses conseils, ayant devant les yeux des modèles de constitutions calvinistes, n'avaient eu qu'à adapter ces modèles, selon ces principes, à la situation créée par les événements pendant vingt-cinq ans. Et l'on comprend que trois jours aient suffi pour rédiger les quarante petits articles, qui, en se développant pendant un siècle, de 1559 à 1659, devaient donner au monde l'immortelle discipline des églises réformées de France.

7. Peut-être, pensera-t-on, est-il plus difficile de s'expliquer la rédaction de la confession de foi en un jour, un seul jour. D'autant plus que, si la Discipline fut souvent revisée et complétée, la Confession de foi, depuis le premier jour, resta presque immuable. Sans doute les explications qui valent pour la Discipline valent aussi pour la Confession. Il y avait des modèles, outre l'*Institution Chrétienne* : il y avait les Confessions de foi de Th. de Bèze, dont nous avons parlé. Il y avait surtout la Confession de foi rédigée par Calvin pour le Roy, la Confession des escholliers, rédigée également par Calvin[3]. Néanmoins, quand on pense au simple travail de transformation et d'adaptation, qui était encore nécessaire, on se demande comment ce travail put être fait, discuté et voté en un jour, un seul jour.

Mais ici encore l'explication est facile, et même plus facile que tout à l'heure : Calvin avait envoyé de Genève la Confession de foi toute rédigée.

Le 17 mai 1559, Calvin, répondant à Morel, regrette d'avoir appris plus tard qu'il n'aurait voulu[4] la réunion du Synode (tenue secrète, du reste, le plus

1. 19 juin 1559, XVII, p. 561. — Voir plus loin la correspondance entre les Églises et Calvin à ce moment.
2. 28 mai, XVII, p. 538. 3. IX, p. 71[illegible], 721.
4. Morel avait demandé l'avis et les conseils de Calvin sur le synode par une lettre à Colladon. La lettre resta en route. Le 24 avril, Morel écrit de nouveau, et dit qu'au sujet du Synode, de la Confession de foi, il n'a pas reçu « une ligne de réponse ». 24 avril 1556, XVII, p. 506.

longtemps possible). Il continue. « Plût à Dieu que nous eussions été plus tôt avertis de votre réunion prochaine : peut-être n'aurions nous pas été *asymboli* (qui ne paie pas son écot), et nous aurions trouvé quelques conseils, dont il n'y aurait pas lieu de se repentir. Mais puisque le jour est proche, et si proche qu'il y a à peine lieu d'espérer que ces lettres pourront arriver à temps, nous prions Dieu que son esprit gouverne vos âmes et préside à toute l'action. » Puis vient cette phrase : « S'il y en a qui veuillent à tout prix publier (*edendae*) une confession, nous attestons les anges et les hommes que cette ardeur nous déplaît. »

Et sur cette phrase une étrange discussion s'est engagée. Des historiens graves ont pensé que Calvin « désapprouvait la rédaction d'une confession officielle et nouvelle[1] ». Vraiment ? lui qui passait son temps à rédiger des confessions de foi ! lui qui, en ce moment même, envoyait à Paris une confession de foi[2] ! On a tout simplement confondu la *rédaction* et la *publication* d'une confession de foi. C'est ce qui est parfaitement expliqué par la phrase suivante de la même lettre : « La témérité de ceux de Tours[3], qui ont malheureusement sonné de la trompette, servira d'avertissement pour ne pas s'avancer si avidement (*cupide*)[4]. » Et, au surplus, la réponse de Morel à Calvin lève tout doute, s'il pouvait y en avoir : « Notre des Gallars et deux autres frères[5], qui nous avaient été envoyés ensemble par vous, ont assisté à une partie de ce synode. Car après que nous avons eu discuté trois jours sur la discipline ecclésiastique, ils ont été présents au reste des discussions, sauf des Gallars qui, à la fin, fut empêché par la maladie. Il a paru bon d'ajouter quelque chose (*nonnulla addere*) à votre confession (*confessioni vestrae*), mais d'en modifier très peu de chose (*perpauca vero commutare*). Du consentement de tous, cette confession restera, comme dans les *Archives* de chaque église, et ne sera montrée aux Magistrats, ou au Roi, que dans des cas extrêmes, pour quelque église. J'ai *averti avec soin que, par imprudence, on ne la répandît pas dans le public*, en donnant les raisons de cette réserve. Quoique tous aient approuvé, je me défie de la légèreté de quelques-uns[6]. »

Voici donc exactement ce qui s'était passé : Les envoyés de Calvin, faisant diligence extrême, avaient apporté une confession de foi toute rédigée, que le

1. Baum et Cunitz dans la note 3, p. 200, de leur édition de l'*Histoire ecclésiastique*.

2. Il y a tout un roman dans les Prolégomènes des *Opera*, IX, p. LVIII. Il y est parlé du Lycurgue genevois « qui craignait la témérité » des églises de France. Il y est dit que, dans sa lettre à Morel, il n'est « personne qui ne sente qu'il est un peu offensé ». Et on conclut que la réponse de Morel « rétablit l'autorité chancelante du métropolitain ».

3. Voici ce qui s'était passé à Tours. L'Église avait été dissipée à l'occasion des manifestations publiques, auxquelles les fidèles avaient voulu se livrer malgré leur pasteur. Ils avaient fait écrire aux églises voisines : « Nos anciens ont pensé que ce qu'il y avait de mieux, c'était, dans une assemblée aussi nombreuse que possible, au milieu de la place, de *publier notre confession de foi* (*si fidei nostrae confessionem edamus*). » — On remarquera ce mot *edamus* : c'est le même que celui dont se sert Calvin pour détourner le Synode de faire avec sa confession ce que les Tourangeaux ont fait avec la leur : *edendae*. — Evidemment Calvin avait été mis au courant de ces faits avant de recevoir la lettre de Riseus, qui les relate. — 16 mai 1559, XVII, p. 522.

4. XVI[illegible], p. [illegible]2, 17 mai 1559.

5. Arnaud, et Pierre Gilbert, dit de la Bergerie. — 6. 5 juin 1559, XVII, p. 540.

Synode accepta en y ajoutant très peu, et en n'y changeant presque rien. Il s'agit de la confession en 35 articles, commençant par ces mots : « Pour ce que le fondement de croire[1]... »

Entre cette confession, en 35 articles, et la confession en 40 articles, adoptée par le Synode de 1557, voici toutes les différences. L'article I, qui parle de la parole de Dieu, a été remplacé par cinq autres, traitant de Dieu et de sa parole ; l'article II a été un peu remanié, tandis que, dans les autres, quelques expressions, ne concernant pas la pensée, ont été modifiées ; et l'article XXXV a été coupé en deux. Les deux confessions sont bien identiques : c'est la même.

Et elles sont bien de Calvin. La confession en 35 articles contient toute la confession rédigée par Calvin et adressées à Henri II ; elle ressemble aussi pour l'ordre, pour la pensée, pour les termes, quelquefois pendant des lignes entières, à la confession rédigée à peu près au même moment pour l'Académie de Genève. Et enfin la confession en 35 articles n'est, le plus souvent, qu'un extrait textuel de l'*Institution chrétienne,* dont elle reproduit l'ordre et les idées. Ainsi l'*Institution chrétienne* dit : « Combien que la vertu de Dieu ne soit pas attachée à nuls moyens externes, si nous a-t-il voulu astreindre à ceste façon ordinaire, laquelle si on rejette, comme font plusieurs fantastiques[2]... » Et la confession dit : « Non pas que Dieu soit attaché à tels aides ou moyens inférieurs, mais parce qu'il lui plaist nous entretenir sous telles brides ; en quoi nous détestons tous fantastiques[3]... »

On reconnaît le procédé de travail de Calvin, qui se copiait lui-même, et il n'y a qu'à maintenir la conclusion à laquelle était arrivé M. Dieterlen, dans sa thèse très remarquable : « Calvin est bien l'auteur de la confession que l'Église de Genève envoya au Synode de Paris ; et par suite la confession dite de la Rochelle est l'œuvre personnelle de Calvin, légèrement modifiée par le synode qui l'adopta le 29 mai 1559, au nom de toutes les églises réformées de France[4]. »

1. IX, p. 731. — 2. IV, 1, 5. — 3. Art. XXV. — 4. Dieterlen, *o. c.*, p. 92.

CHAPITRE TROISIÈME

La Crise de la Persécution.

I. La Mercuriale. — II. Le chant des Psaumes au Pré-aux-Clercs fut-il une provocation ? — III. La demande aux princes allemands d'intervenir en faveur des martyrs fut-elle une seconde faute ? — IV. Le traité de Cateau-Cambrésis et l'abandon de la politique nationale. — V. Les lettres patentes d'Ecouen et la déclaration de guerre aux protestants. — VI. La persécution. — VII. Les lettres consolatoires de Calvin. — VIII. Le tournant de l'histoire. — IX. La mort d'Henri II.

I

Au moment de la réunion du Synode, la persécution sévissait. Mais, dans cette persécution continue, il y eut, si l'on peut s'exprimer ainsi, une crise. Au sein du Parlement, épouvantés par l'horreur même de la persécution, quelques conseillers hésitaient.

Le 24 avril 1559, Morel raconte à Calvin, que la chambre dite de la Tournelle a relâché trois prisonniers.

Le cardinal de Lorraine « enflammé de rage », se présente, et annonce que le roi n'a jamais éprouvé de plus vif mécontentement. Le président Séguier se déclare prêt à défendre son jugement. Les prétendus sacramentaires, dit-il, ont parlé « pieusement et élégamment » du sacrement. Quoi, s'écrie le Cardinal, « ceux qui rejettent la messe ne sont-ils pas des sacramentaires ? » « C'est une question », réplique Séguier. Le Cardinal reste un moment muet de colère, puis il s'écrie : « Depuis 1300 ans c'est une question réglée pour les hommes probes et savants[1] ».

Deux jours après, le 26 avril, la *Mercuriale* siège ; un mercredi (de là le nom de *Mercuriale*) toute la Cour du Parlement se constitue en tribunal pour reprendre les juges qui ne remplissent pas fidèlement leur charge et pour décider en dernier ressort les questions sur lesquelles ils ne se trouvent pas d'accord.

[1] 24 avril [illegible], XVII, p. [illegible]4.

La persécution redouble. « La fureur de nos adversaires, écrit Morel le 17 mai, augmente de jour en jour[1]. »

Le parti « de la tolérance, au Parlement, fait un dernier effort, et nous arrivons à un des faits qui, au milieu de tant de faits étonnants, peut bien passer pour un des plus étonnants. Voici le récit de Morel à Calvin, le 5 juin 1560 : « Pendant plusieurs jours, à la Mercuriale, on a agité cette seule question : les hérétiques doivent-ils être punis de mort ? Un très grand nombre (*permulti*) de Conseillers nous ont envoyé demander de leur fournir une brève collection des passages de l'Écriture l'interdisant. A tous nous avons pareillement répondu qu'on ne saurait trouver le patronage d'un tel dogme (de cette interdiction) ni dans l'Écriture, ni chez nous. Nous n'approuvons pas beaucoup plus cette licence de tout oser en matière de religion, que nous n'approuvons la tyrannie, qui aujourd'hui nous opprime. En conséquence, s'ils voulaient venir en aide aux fidèles pieux et innocents, ce à quoi ils devaient tendre de toutes leurs forces, c'est que un débat théologique fut institué entre hommes compétents, afin que ceux qui auraient raison fussent absous, et que les autres payassent la peine de leur hérésie, ou de leur impiété[2]. »

Représentons-nous bien la situation. Les protestants sont en butte aux plus terribles persécutions. Avant que ces horreurs redoublent, il y a chez quelques juges un moment d'hésitation, presque de résistance. Nous avons vu l'attitude de la Tournelle et de ses deux présidents. Le Cardinal de Lorraine, la Cour, le Clergé, veulent briser cette résistance. La conscience des quelques hauts magistrats résiste. Ces magistrats sont soutenus par « un très grand nombre (*permulti*) » de Conseillers. Ils s'adressent aux victimes ; ils leur demandent, pour mieux les défendre, des textes de l'Écriture Sainte contre cette intolérance.

Il y a encore une chance de salut pour les victimes, chance faible, mais enfin une chance. Les victimes refusent de la courir ! D'après eux, ni l'Écriture, ni leur foi, n'accepte, et ne saurait accepter le genre de tolérance qu'on leur offre !

Que des bourreaux ne veuillent pas entendre parler de tolérance, c'est humain. Mais des victimes ? Notre mentalité est stupéfaite. Notre religion et notre humanité protestent.

Il serait trop long de débattre la question. Nous ne saurions approuver nos pères : mais leurs fils n'ont pas à se féliciter purement et simplement : nos pères étaient fanatiques. Oui. Mais de quoi ? de vérité. Pour eux la vérité était au-dessus de tout, était tout. Question de vérité : il n'y en a pas d'autre. Pour nous, ne sommes-nous pas tentés de demander : Qu'est-ce que la vérité ? Or, il faudrait être passionné de vérité, et cependant être tolérant. Il faudrait être passionné de tolérance, et cependant maintenir la vérité. Est-ce dans les forces de l'homme ? Qui trouvera la vraie et juste combinaison entre la vérité et la tolérance, entre la liberté et l'autorité ? Et cependant les deux sont saintes ! Mais du

1. XVII, p. 525. — Nous avons donné un extrait de cette lettre dans le chapitre précédent.
2. XVII, p. 541.

moins quelle héroïque erreur que l'erreur de nos pères! Nous qui en profitons encore aujourd'hui, rendons-leur au moins l'hommage qu'ils méritent.

Une autre attitude des protestants aurait-elle amené une autre suite d'événements? Non, certainement; la preuve, c'est que déjà quatre jours après, reprenant la plume, Morel annonce à Calvin la catastrophe finale. La lettre est toute frémissante. Pas d'exorde : une exclamation de stupeur : « Je ne sais si depuis mille ans il est arrivé quelque chose d'aussi grave en France. » Dans la Mercuriale, plusieurs Conseillers avaient soutenu l'opinion des protestants : il fallait réunir un concile. Le Cardinal est averti du danger. Il accourt, amenant le roi « à huit heures du matin ». Le roi ordonne que la discussion soit continuée, pensant bien que sa présence inspirera à tous une prudente frayeur. Or, « personne ne parla dans le Parlement jamais plus splendidement, jamais plus librement, jamais plus modestement et divinement, que deux Conseillers ». On sent que leurs harangues, du 10 juin, ont été rapportées tout de suite à Morel. Il écrit le 11, comme s'il avait été présent. Les deux Conseillers étaient Du Four et Anne Du Bourg. Ils furent saisis, incarcérés. D'autres suivirent, et ce fut la terreur dans le Parlement et dans la Ville [1]. Il n'y avait plus de justice en France.

II

Ici, nous devons faire comme une halte, car on a dit : cette évolution du gouvernement et de sa politique a été provoquée par la faute, par certaines fautes des protestants eux-mêmes, et la question certes vaut la peine d'être élucidée.

Et d'abord il y a eu la faute du Chant des Psaumes au Pré-aux-Clercs. Ne faisons pas remarquer que ce fait, qui se produisit en mai, donc entre la Mercuriale du 26 avril et celle du 10 juin, ne put inflencer l'état d'esprit de ceux qui, dans la Mercuriale, menaient la campagne farouche contre les protestants. Et examinons le fait en lui-même (tel que nous l'avons décrit plus haut).

Première question. Parmi les chanteurs du Pré-aux-Clercs, y eut-il des hommes armés? Les relations catholiques le disent : « ... beaucoup d'hommes munis d'arquebuses et d'autres armes couvertes... plusieurs troupes d'hommes à cheval... ; des groupes de 15 à 20, entouraient (les chanteurs) devant, sur les côtés et derrière. »

Le pasteur Macard le nie. « Les prêtres répandent faussement le bruit que les Luthériens se réunissent en armes. On a informé le malheureux roi, qu'il y avait au Pré-aux-Clercs plus de 800 hommes en armes, alors que nous, qui avons été présents, pouvons affirmer que tous, autant que nous avons pu voir, étaient complètement sans armes (*nudos et inermes*), sauf les nobles, portant

1. 11 juin 1559, XVII, p. 548

comme d'habitude leur épée[1]. » S'il y a un jugement marqué au coin de la loyauté, émanant d'un homme bien informé et écrivant sincèrement à un ami, c'est bien celui-là. Il y a beaucoup de raisons de se défier des prélats catholiques, politiciens et italiens, écrivant à des personnes publiques ; il n'y a aucune raison de ne pas se fier au noble et pieux pasteur, parlant intimement à Calvin. En tout cas il y a contradiction formelle.

M. Romier essaie de concilier les deux affirmations contradictoires. Et d'abord il pose « en fait acquis », que quelques gentilshommes étaient « à cheval[2] ». Pourquoi est-ce un fait acquis ? Parce que « Macard ne le nie pas ». Alors tout ce dont on ne parle pas, on l'admet, on l'atteste ? Et puis vient une série de suppositions. On peut supposer que Macard « devait se tenir au centre des fidèles », et par conséquent ne « pouvait voir ce qui se passait à l'extérieur », en bordure. Et « au surplus, *il est permis de supposer* que Macard, craignant d'être blâmé par Calvin, qui désapprouvait les réunions en armes, a *naturellement* atténué les choses dans sa lettre[3] », c'est-à-dire n'a pas dit la vérité[4].

Ce n'est pas tout, « et à la gravité du fait, nous dit-on, s'ajoute celle des circonstances, du lieu et du temps. »

Le lieu : C'était dans le quartier peuplé d'écoliers, de moines, de petites gens, sous les murs de l'abbaye Saint-Germain et de la Sorbonne. A vrai dire il y a assez loin de Saint-Germain-des-Prés à la Sorbonne. Mais enfin ce lieu n'était pas choisi subtilement, capricieusement, il était désigné par lui-même. C'était une promenade publique des étudiants, tout à côté du « Petit Genève ». Et où peut-on se rassembler sinon sur une promenade ? Macard, dans son récit, dit : « La chose est ainsi, et on peut me croire, moi qui suis témoin oculaire, puisque, *depuis deux mois*, je jouis de l'agrément de ce pré, n'en déplaise à tous les moines[5]. »

Les promeneurs étaient sur la promenade. Cela n'a rien de très étonnant ni de très perfide.

Le moment. C'étaient, dit-on les fêtes des Rogations et de l'Ascension, qui donnaient lieu à des processions catholiques. Et M. Romier estime que c'était une « coïncidence voulue » d'autant plus que Macard a écrit, le 16 mai : « Depuis trois jours, une grande multitude de personnes de tout genre s'est

1. Macard à Calvin, 22 mai, XVII, p. 177, 178.

2. L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion*. Vol. II. La fin de la magnificence extérieure. Le roi contre les protestants, 1555-1559 (1914). — Cet ouvrage dont on a dit que, avec un luxe extraordinaire de détails, il témoigne des ressources inépuisables des Archives italiennes, en même temps que du labeur acharné de son auteur, est très important à cause de sa science, de son indépendance et de son impartialité (p. 276).

3. *Ibid.*, p. 275.

4. « Il n'y a personne de ceux qui estoyent lors en ville, qui ne sache tout le contraire. Car il n'y avait aucune marque de sédition, on chantait là en toute simplicité ; mesmes les Psaumes, qui estoyent pour la prospérité du roy et de son royaume, estoyent tousjours chantez les premiers et ne portoyent espées que les gentilhommes qui l'avoyent accoustumé. » Crespin, *Histoire des Martyrs*, II, p. 587.

5. XVII, p. 178.

réunie au Pré-aux-Clercs, après souper, et a chanté d'une bouche et à haute voix, (*uno ore et clara voce*) et en se promenant, les psaumes de David jusqu'au milieu de la ville, *comme si* (*quasi*) la prière des Luthériens répondait aux Rogations que célèbrent en ce moment les papistes [1]. »

« Comme si, *quasi* ». Mais cela se dit précisément de quelque chose qui semble être, mais qui n'est pas. Macard indique une coïncidence *fortuite* et non *voulue*. Au surplus, M. Romier lui même indique une raison, qui n'a rien, pour le choix du moment, à faire avec les Rogations et l'Ascension, à savoir l'absence momentanée du Cardinal. « Le Cardinal rejoignit son maître, qui était alors à Monteeaux, le 18 mai. *En l'absence du ministre* qu'ils considéraient comme leur plus dur ennemi, les chefs de l'Eglise réformée de Paris avaient cru bon de tenter un suprême effort pour émouvoir le roi..... Ils pensèrent que le Souverain, *soustrait pour quelques jours* à l'influence du Cardinal de Lorraine, céderait... [2] »

Mais enfin, nous dit-on, en dehors des circonstances de lieu et de temps, le *fait seul* d'une manifestation prouverait chez les protestants une incapacité politique rare, et c'est elle qui aurait provoqué les événements dont ils eurent à pâtir. Il y a lieu de présenter certaines explications.

D'abord, quand on parle *des chefs* du protestantisme, au lieu de confondre, il faudrait distinguer, et avec très grand soin. Le protestantisme n'avait pas à ce moment de *chefs* politiques. D'abord les protestants n'étaient pas, et ne cherchaient pas à être, un parti politique. Et nous sommes très heureux de voir cette nette déclaration sous la plume de M. L. Romier. « Les origines de la Réforme française, dit-il, excellemment, furent *d'ordre religieux*, intellectuel, économique, mais *nullement d'ordre politique*. Il est très remarquable que les protestants français, même après que la noblesse eut envahi leurs prêches, *ne présentèrent jamais au gouvernement que des revendications religieuses ou cultuelles* [3]. »

Donc ils n'avaient que faire des *chefs politiques*, et ni le roi de Navarre, ni le prince de Condé ne furent *leurs chefs* politiques : Antoine de Bourbon, moins que tout autre. Fut-il même protestant ? Nous étudierons plus loin cette question et ce personnage. Il reçut des conseils, qu'il ne suivit pas. Il n'en donna pas. Et Condé dirigea les armées protestantes. Il les dirigea mal. Mais quel conseil a-t-il donné aux protestants ? Ceux-ci auraient voulu avoir des chefs pour les représenter en matière politique, ils ne les eurent pas.

Les protestants, à ce moment, ne s'occupant que de « revendications religieuses et cultuelles », n'eurent qu'un chef autorisé ; celui-là (et de quelle manière) Calvin. Quand on parle des chefs protestants ou l'on ne dit rien d'exact,

1. Macard à Calvin, 16 mai, XVII, p. 167.

2. II, p. 272. — Et même, en veine de suppositions, à nos yeux absolument gratuites, M. Romier suppose un autre motif, qui montrerait également que le choix du moment n'avait rien eu d'intentionnel. On se préparait pour le siège de Thionville. « *On peut supposer* que les pasteurs avaient voulu, entre autres motifs, offrir a ceux de leurs fidèles, qui allaient combattre, le réconfort d'adieux en commun. » II, p. 276.

3. II, p. 292.

où l'on parle de Calvin. Dès lors on comprend que nous ne pouvons admettre les déclarations suivantes. « Il était besoin d'un chef de génie, ce chef manqua ». Oui et non. Oui, s'il s'agit d'Antoine de Bourbon et de Condé, incapables, le premier, d'une façon absolue, le second un peu moins, mais encore beaucoup trop. Non, s'il s'agit de Calvin. « Les hommes, dont les protestants français écoutèrent alors la voix, n'avaient ni conviction, ni programme, ni habileté. » Ce qui est vrai d'Antoine de Bourbon et de Condé. Mais où et quand les protestants ont-ils écouté leurs voix ? « Les ministres et Calvin lui-même s'en aperçurent souvent. [*Souvent* ? C'est toujours, qu'il faut dire. Toute la *Correspondance* en fait foi. Quand est-ce que Calvin ne s'en aperçut pas ?] Mais *emportés* par leur zèle de Réformateur [Qui ? les pasteurs ou Calvin ? ou les uns et l'autre ? c'est également inexact], *excités* par l'ardeur et le goût de la conquête religieuse (qu'est ce à dire ?), *aveuglés ; enorgueillis, et débordés par le succès de leur apostolat* [on ne trouve absolument rien de pareil dans la *Correspondance*], ils crurent à un avènement subit et miraculeux de leur foi et perdirent toute chance d'accommodation avec la royauté [1]. »

Encore une fois, rien dans la *Correspondance* ne confirme ces lignes, dans le sens où elles semblent avoir été écrites. Et pour le moins, c'est confondre les temps.

Mais si nous comprenons bien, M. L. Romier estime qu'avec de la patience, peu à peu, à la longue, les protestants auraient pu triompher, comme insensiblement. Ils gâtèrent tout par leurs maladresses. « Pour pénétrer dans ce corps résistant (de la monarchie française), il n'y avait d'autre moyen que l'*infiltration lente*, ou la révolution soudaine. Il y fallait une habileté ou une force singulière, qui manquèrent l'une et l'autre, *aux chefs* du protestantisme français. La conduite de ces *hommes faibles* fut la plus dangereuse qu'on pût imaginer [2]. »

Nous n'avons pas à discuter ici cette hypothèse assez curieuse de « l'infiltration », contre laquelle tous les événements depuis François I[er] jusqu'à Henri II semblent protester. Quelle patience montrèrent les persécutés depuis le début ! Mais enfin ce qui, en un sens, serait vrai d'Antoine de Bourbon et même de Condé, s'ils avaient été les chefs, — ce qu'ils n'étaient pas, — est-il vrai, à un degré quelconque, de celui qui était le chef, et l'était seul, Calvin ? Lui, un homme faible ? ou bien lui un homme manquant de perspicacité et d'habileté pratique ? Et ces héroïques pasteurs comme des Gallars, Macard, Morel, des hommes faibles ? Du reste notre historien justifie Calvin, pour le moment du moins qui nous occupe. « Calvin, dit-il, avait écrit des *instructions formelles* pour empêcher que ses disciples ne donnassent occasion à des troubles. Les cendres des hommes pieux sont toujours fécondes ; mais les actes violents sont inutiles et stériles [3]. » C'est Macard lui-même qui rappelle à Calvin ce conseil, qu'il avait donné [4].

Reste que les conseils et les ordres de Calvin n'ont peut-être pas été tou-

1. II, p. 227. 2. II, p. 242. 3. II, p. 273. 4. XVII, p. 178.

jours suivis. Ce n'est pas impossible ; et nous savons avec quelle véhémence il est arrivé à Calvin de reprendre les coupables. Mais comment faire de ces désobeissances la faute des « *chefs* » ? Au fond, et si tenté que l'on soit de croire que M. Romier ne distingue pas assez les époques, et mêle ce qui se passera plus tard avec ce qui se passe au moment où nous sommes, on est obligé de le reconnaitre, c'est en réalité aux pasteurs de Paris que M. Romier s'en prend, à ces pasteurs, si attentifs aux conseils de Calvin, si soumis à ses ordres : « Il semble, dit-il, qu'à ce moment les *pasteurs perdirent tout à fait l'instinct de la prudence. Abîmés* par la venue des courriers allemands, qui apportaient la supplique des princes, *inquiétés* d'ailleurs par le bruit de nouvelles mesures judiciaires contre les « Luthériens », *grisés enfin* par le succès étonnant de leur propagande.... etc[1]. » Et encore : « Entraînés par *un zèle vraiment naïf et par la griserie du succès, les chefs* de l'Église réformée prirent, à l'encontre des instructions de Calvin, une initiative très imprudente, qui donnait aux protestants l'allure d'un parti politique. *L'ingénuité* de ces hommes *mystiques* apparaît dans l'étonnement et la douléur qu'ils montrèrent, après que des incidents inévitables se furent produits[2]. » A notre avis rien, absolument rien, dans toute la *Correspondance,* ne justifie, ni directement ni indirectement, une pareille « construction » de l'histoire. Tout la contredit.

Cette « construction » seule permet de rendre les pasteurs de Paris responsables d'une provocation au gouvernement, d'une démonstration politique. Oh, sans doute, ces pasteurs mal « informés et mal conseillés », ces pasteurs qui avaient le cerveau assez faible pour commettre une pareille « bévue », ne rêvaient que d'une « manifestation franche et solennelle..., mais pacifique[3] ». Ils « n'avaient aucune intention de rébellion ». « Leurs intentions pacifiques ne paraissent pas douteuses[4] ». Mais enfin « il s'agissait moins d'une cérémonie religieuse que d'une manifestation politique ». « Ils voulurent montrer qu'ils représentaient une force avec laquelle il fallait compter[5]. »

Où sont les preuves ? On nous répond : dans les lettres de Macard ? « La lettre de Macard à Calvin, du 9 mai, permet bien de saisir les sentiments *des chefs* de l'Église réformée[6]. »

« La lettre du ministre réformé précise d'ailleurs et *nettement la préméditation* et la nouveauté du fait[7]. » Examinons attentivement. Dans la lettre du 9 mai, il n'est pas dit un mot du Chant des Psaumes ; aucune allusion. Il y est dit : « Hier, opportunément, sont arrivés deux envoyés avec les lettres que les princes (allemands) vous avaient promises... Il est heureux (*bene habet*) que

1. II, p. 272. — 2. II, p. 272. — 3. II, p. 272.
4. II, p. 276. — 5. II, p. 273. — 6. II, p. 272.
7. II, p. 276. — « Il n'existe pas le moindre texte établissant la préméditation... En lisant les lettres de Macar, qui n'étaient certes pas écrites pour la postérité, on voit très bien qu'il fut lui-même surpris de ce qui se passa, ce qui exclut toute idée de la préméditation... Macar est désolé de ne pouvoir empêcher ce qui se passe... » N. Weiss, *Bulletin*, juillet-septembre 1916, p. 250-251, dans son intéressante critique du livre de M. Romier.

notre grand ennemi (le Cardinal de Lorraine) soit parti pour [illegible]. Et voilà l'absence dont il a été question plus haut. Beaucoup de choses concourent à la fois, par lesquelles le roi sera peut-être touché [1]. » Est-ce là une allusion aux chants des Psaumes ? non, mais aux « envoyés ». Le cardinal est absent ; le roi ne sera pas influencé par lui ; peut-être se laissera-t-il toucher par les « envoyés ». Macard ajoute : « Ceux qui gouvernent ne peuvent ignorer qu'un feu est allumé dans toutes les parties du royaume, feu qui ne saurait être éteint par toute l'eau de la mer. Mais Dieu a endurci le cœur de Pharaon, et surtout de celui qui est près de lui. » On va instituer de nouveaux juges. On trame quelque chose avec la cour de Rome. « Tu vois en quel état sont nos affaires. Le Seigneur dans le ciel est seul sage : il fait ce qu'il veut. Qu'il nous fasse la grâce de dire de tout notre cœur : « Ta volonté soit faite ». Si cette lettre « permet de bien saisir les sentiments des chefs de l'Église réformée », où est « le zèle naïf », « la griserie du succès », la « menace », etc., etc. Pas trace [2].

La lettre du 13 mai 1558 rappelle le départ du Cardinal et parle des bruits de paix. « Le roi extrêmement désireux de sa tranquillité et de son repos, pour s'enivrer en sécurité de ses délices, ne refusera rien... Chacun croit facilement ce qu'il désire. Nous qui craignons si fort que la paix ne soit une occasion d'une guerre ultra-dangereuse contre les innocents, nous sommes plus lents à croire. Tout est dans la main et le jugement de Dieu [3]. » Et il passe aux menaces contre Genève. Où est, dans cette prudence, le zèle naïf, la griserie du succès, la menace... ? Pas trace.

Enfin le 16, Macard parle de la procession et du chant. Et ce serait cette lettre qui préciserait qu'il s'agissait « moins d'une cérémonie religieuse que d'une manifestation politique ». Redoublons d'attention. Macard a donné des lettres à tous les messagers qu'il a pu trouver, « pour que, dit-il, vous compreniez que nous vivons encore, bien que nos ennemis, poussés par une certaine rage, cherchent toutes les occasions d'étouffer l'évangile. Même (*quin etiam*) depuis trois jours, une grande foule d'hommes, de toute sorte, après le dîner se réunit au Pré-aux-Clercs... ». (Ici le passage déjà cité et qu'il faut relire)... « Nous craignons certainement du tumulte, parce que les ennemis sont enflammés et enragent de colère (*uruntur et tantum crepant ira*). Mais que faire ? Est-ce que nous fermerons la bouche à ceux qui célèbrent les louanges du Seigneur ; surtout lorque la plus grande partie de ceux qui accourent n'ont jamais fréquenté nos assemblées ? Certainement le bruit en viendra jusqu'au roi parce que toute la ville en parle ; *mais* l'évènement est entre les mains du Seigneur. » Où y a-t-il là un mot qui parle d'une préméditation et démonstration politique ? Et au contraire, ces lignes ruinent complètement la « construction » de notre historien. Elles prouvent que *le chef* (en l'espèce, le pasteur) n'est pour rien dans cette manifestation, réunissant beaucoup de gens, qui ne sont pas de ses fidèles. Loin de l'avoir provoquée, il la redoute. « *Nous craignons* certainement du tumulte. »

1. XVII, p. 102, 9 mai. 2. XVII, p. 102. 3. XVII, p. 102.

Mais il est impuissant, et loin de l'avoir provoquée pour effrayer le roi, c'est avec crainte qu'il prévoit que le roi en aura connaissance. Il s'en remet entre les mains de Dieu[1].

Enfin le 27 mai, Macard ajoute les derniers détails. Un édit a interdit les chants. « Nous, à qui est confié le soin de l'Église, voyant le danger et que les ennemis de la foi étaient déjà assez excités, nous avons estimé que nous devions sérieusement avertir les nôtres de cesser. Parce que nos ennemis s'efforcent de nous accuser de sédition... nous estimons qu'il nous vaudrait mieux être confondus et périr, plutôt que d'exposer l'évangile à être accusé d'armer les hommes pour le désordre... Il semble que nous sommes en grand danger d'être traînés immédiatement au supplice, pour cause de sédition, alors que nous n'avons pas d'autre idée que d'obéir modestement au Seigneur et au roi[2]. »

Voilà qui doit « préciser nettement la préméditation[3] ! » Et il ne reste plus qu'à déclarer ces chefs d'une naïveté prodigieuse ; qu'à estimer qu'ils eurent conscience de leur devoir, mais « trop tard[4] » et qu'ils furent débordés[5]. « On s'étonnerait d'une telle *bévue*, si l'on ne savait que les réformés parisiens *furent guidés à ce moment* par le roi de Navarre[6] ! »

A notre avis les textes parfaitement clairs, ou ne disent rien de tout cela, ou disent le contraire. Aucune manifestation, préméditée, ou conseillée par le roi de Navarre (la supposition seule est-elle vraisemblable ?) ni par le chef de l'Église ; mais une manifestation toute spontanée, accidentelle, sans aucune arrière-pensée politique. Du reste c'est tout simplement ce que raconte l'*Histoire des Martyrs* : « Quelques escholiers estant au Pré-aux-Clercs, lieu public, aux faux bourgs de Paris, pendant que les autres s'amusoyent aux esbats qui s'y font, commencèrent à chanter les Psaumes de David, en petit nombre, ne pensans point inciter les autres à faire le semblable. Toutefois il avint qu'incontinent, tous jeux laissez, la plus part de ceux qui estoyent au pré les suivirent, chantans avec eux. Cela fut continué par quelques jours en nombre infini de personnes de toutes sortes, et plusieurs grands seigneurs français [le roi de Navarre mesme, d'après l'*Histoire ecclésiastique*] et d'autre nation estoyent en la troupe, marchans des premiers. Et combien que trop grande multitude, en autres choses, ait accoustumé d'engendrer confusion, toutefois il y avait un tel accord et telle révérence, qu'un chascun en estoit ravi. Ceux qui ne pouvoyent chanter, mesmes les povres ignorans, estoyent là montez sur les lieux les plus éminens autour du pré, pour ouïr la mélodie, rendans tesmoignage que c'estoit à tort que le chant de choses si bonnes estoit défendu[7]. »

1. XVII, p. 167. — 2. XVII, p. 178, 179, 22 mai.
3. [illegible] — 4. *Ibid.*, 277. — 5. *Ibid.*, 278. — 6. *Ibid.*, 28[illegible].
7. *Histoire des Martyrs*, II, p. 586, 587. — A peu près le même récit se trouve dans l'*Histoire ecclésiastique*, I, p. 148, sauf de légères retouches. Le récit de Bèze sur ces faits est, comme celui de Crespin, la reproduction du récit de Chandieu. *Ibid.*, p. 587, n. 2.

III

La seconde faute que commirent maladroitement les chefs protestants fut de demander aux princes allemands d'intervenir en faveur des prisonniers et des martyrs français. Ce fut une nouvelle provocation, qui acheva de mettre Henri II en fureur.

Et ici le coupable, c'est Calvin. « Au début de l'année 1558, Calvin, *mal informé* (?) poussé d'ailleurs par *un zèle trop mystique* (?) et *trop logique* (?) avait commis une grave erreur de politique. Il avait prié les princes protestants d'Allemagne, amis de la couronne de France, d'intervenir auprès de Henri II, pour adoucir sa rigueur dans le procès de la rue Saint-Jacques. Cette demande *bien naturelle* devait provoquer une catastrophe[1]. » « Aussi bien les protestants français manquaient de sens politique : leur conduite, à cette heure grave de 1558, le prouve[2]. »

Ainsi la démarche était « logique », « bien naturelle » et « du point de vue moral s'expliquait et se justifiait naturellement[3] ». Néanmoins « les chefs montrèrent un aveuglement extraordinaire[4] ». Et tout fut définitivement perdu par leur faute.

Vraiment ! Henri II, après François Ier, avait été l'allié fervent des Luthériens d'Allemagne ; « même les Guises avaient prôné cette politique tant elle était naturelle[5] ». Est-ce que les armées d'Henri II n'étaient pas composées de soldats allemands ? Est-ce que le roi et les Guises, après 1558 comme avant, ne recherchèrent pas l'appui des Allemands ? Est-ce que le cardinal de Guise ne fit pas venir des luthériens au Colloque de Poissy ? Est-ce que les deux Guises n'allèrent pas à Saverne mentir aux Allemands et capter leur faveur ? Alors « peut-on vraiment reprocher aux protestants français d'avoir cherché un appui *amical et discret* auprès de ceux-là même dont le roi recherchait les services et l'appui militaire[6] ? »

C'était manquer « de sens politique », montrer un aveuglement extraordinaire, que de demander à ces princes (dont Henri II réclamait les soldats), non pas d'intervenir dans les affaires de la France, mais de prier le roi de ne pas brûler leurs coreligionnaires ? A qui fera-t-on croire que la colère du roi profita d'autre chose que d'un très mauvais prétexte[7] ? Et M. Weiss de conclure avec raison : « M. Romier sait bien qu'il n'y avait pour les protestants qu'un seul moyen de se concilier le roi, celui de se soumettre sans condition, c'est-à-dire

1. Romier, II, p. 261. — 2. *Ibid.*, p. 262. — 3. *Ibid.*, p. 263. — 4. *Ibid.*, p. 22[illegible]. — 5. *Ibid.*, p. 2[illegible]2.

6. N. Weiss, *o. c.*, p. 249.

7. Aussi bien M. Romier constate-t-il que la première intervention étrangère en faveur des prisonniers fut celle des ambassadeurs des Cantons helvétiques (II, p. 263, n. 3). Et il constate également que les instructions pour ces ambassadeurs, inspirées par l'Église de Paris et rédigées par les amis de Calvin, Farel, Bèze, Budé et Carnol, le 27 sept. 1557, étaient « fort modérées » (*Ibid.*, p. 226, n. 1).

de renoncer à leurs convictions, et à leur propagande par la parole et par le livre. » Est-ce là ce qu'il leur reproche de ne pas avoir fait [1] ?

La seule faute des protestants, aux yeux d'Henri II, c'était d'exister. Et rien ne pouvait le satisfaire que leur extermination.

IV

Voilà pourquoi Henri II venait d'accomplir un acte qui marquait une date décisive pour la royauté française et pour la politique française. Il avait conclu le traité de Cateau-Cambrésis, 3 avril 1559. Tout est décisif dans cette année 1559.

La guerre entre la France et l'Espagne, guerre excitée par le pape dur, violent, emporté, fanatique de politique, qu'était Paul IV, avait éclaté en septembre 1556. Elle avait été marquée par la « honteuse défaite » de Saint-Quentin, due à l'incapacité du duc de Montmorency et à l'habileté du duc de Savoie. Coligny sauva l'honneur par sa « défense admirable » pendant dix-sept jours, jusqu'au 27 août 1557. Le duc de Guise, qui, aveuglé par son ambition, s'était montré, en Italie, « inférieur en talent au duc d'Albe », rentra en France et surprit Calais qui n'était pas défendu (18 janvier 1558).

« Conquête facile ». Il fut célébré comme le plus grand capitaine de son temps. Et après la défaite de Gravelines, Henri II voulut la paix à tout prix [2]. Il n'avait qu'une idée : avoir les mains libres et exterminer les protestants. A la lettre il était assoiffé de leur sang. N'avait-il pas, au lendemain de l'arrestation de d'Andelot, prononcé cet horrible serment : « Je jure que, si je peux régler mes affaires extérieures, je ferai courir par les rues le sang et les têtes de cette infâme canaille luthérienne [3]. » C'est ce que le pasteur Macard avait parfaitement prévu. Dès le 17 août 1558, il écrivait à Calvin : « Si le roi fait la paix avec son ennemi, il la fera à n'importe quelle condition ; il tournera toute sa fureur contre nous : lui-même aujourd'hui ne s'en cache pas ». Et un peu plus tard, le 24 septembre : « Si le roi obtient la paix, il engagera comme il l'affirme, ses biens, son esprit, son âme, dans la guerre contre les Luthériens pour détruire jusqu'à la racine et leur race et leur nom [4]. »

Et en effet, le 15 novembre 1558, Henri II, après avoir chassé, après être resté longtemps avec Diane de Poitiers, réunit le Conseil des Affaires, et lui fit la déclaration suivante : « Après avoir mieux considéré ma situation, j'ai résolu de faire la paix avec le roi Philippe par *n'importe quel moyen* ; pour cela, je consens à restituer toutes mes conquêtes en Luxembourg, en Montferrat, en Corse, en Piémont, sauf trois, quatre ou cinq places, et en Toscane. Je veux

1. N. Weiss, *o. c.*, p. 249.

2. Ces diverses appréciations sont empruntées à l'histoire très catholique de Th. Lavallée, *Histoire des Français*, [illegible], II, p. 302, [illegible]

3. Propos rapporté par Montluc à Alvarotte. Romier, II, p. 287, n. 1. — 4. XVII, p. 292, 350.

garder Calais. Je vous ai convoqués pour vous faire savoir ma volonté et non pour autre chose [1]. » Et ainsi fut fait.

M. L. Romier dit : « Les contemporains, les historiens anciens et les auteurs étrangers ont presque tous reconnu que c'était une véritable abdication du Très chrétien devant la monarchie espagnole dans le domaine extérieur. A ne considérer que les événements politiques, cette dernière opinion nous semble d'une justesse évidente. Les arguments qu'on lui oppose d'ordinaire ne résistent pas à un examen précis [2]. »

Mais ce traité s'ouvrait par cet article religieux : « Les deux princes, mûs de même zèle et sincère volonté, ont accordé qu'ils procureront et s'emploieront de tout leur pouvoir à la convocation et célébration d'un saint concile universel, tant nécessaire à la réformation et *réduction de toute l'Eglise chrétienne*, en une vraie union et concorde. » Et tout de suite après le traité ; ce que l'on examina « plus brutalement », ce furent les moyens à employer contre l'hérésie [3].

Consummatum erat : à la politique française, pour l'intérêt et l'honneur de la France était substituée la politique espagnole pour la destruction du protestantisme. Nous citons une page de M. Romier, qui fait remonter à 1558 l'évolution achevée en 1559 : « En 1558, le roi a fait son choix... Devant la maison d'Autriche, foncièrement *antifrançaise et antiprotestante*, la politique des Valois subit une évolution contraire... De fait, jusqu'à l'année 1557, les rois de France combattent l'Espagne et soutiennent les protestants [à l'extérieur, en les persécutant à l'intérieur]..... jusqu'au jour où la Réforme, profitant des conditions économiques et militaires, gagna le tiers, la moitié du royaume. Alors, en 1558, Henri II vit le conflit, qui existait depuis longtemps, entre la tradition religieuse de son gouvernement et sa tradition politique. Un dilemme impérieux se posait : ou bien la royauté deviendrait protestante pour continuer une lutte assurément victorieuse contre la monarchie espagnole et catholique [Richelieu devait reprendre cette lutte, sans se faire protestant], ou bien elle céderait devant sa rivale *pour sauver sa propre orthodoxie*. [L'orthodoxie de François Ier, de Henri II, de Diane de Poitiers et de Catherine de Médicis.. !]. Un an après le désastre de Saint-Quentin, Henri II était décidé à sacrifier sa politique [sa politique française, la politique de la France] et ses conquêtes, à sa foi [sa foi ?] *Ce sacrifice ne fut ni sans grandeur, ni sans mérite* [impossible de voir ni l'un, ni l'autre]. Mais il entraînait des suites inévitables : *à l'extérieur, la soumission à*

1. L. Romier, II. p. 312.

2. *Ibid.*, p. 345. « Le traité de Cateau-Cambrésis fut estimé comme la victoire définitive de la maison d'Autriche... D'un coup, le roi de France avait abandonné ses conquêtes et celles de son père, parmi lesquelles des terres françaises (car pour bien juger le traité il ne faut pas oublier qu'Henri II restituait, en deçà des Alpes, la Savoie, la Bresse, le Bugey, le Valromey, la Maurienne, la Tarrentaise, la Vicairie de Barcelonnette, le comté de Nice, et ramenait au Var la frontière du royaume), mais encore par une générosité, à notre avis beaucoup plus grave, avait renié tous les droits, prétentions, occupations que les diplomates et les juristes français défendaient depuis 70 ans. C'était comme un démenti solennel infligé à la politique et aux efforts de quatre règnes. » L. Romier, II, p. 354.

3. *Ibid.*, 343.

l'Espagne ; et, à l'intérieur, la guerre civile.... Rien que cela : Est-ce cela qui n'était « ni sans grandeur, ni sans mérite » ? Catherine de Médicis (une étrangère) et Coligny (un Français) se trouveront un jour face à face... représentants des deux systèmes. Et Coligny sera vaincu par un assassinat [1]. »

Heureusement qu'il y eut un jour pour le fils de Jeanne d'Albret, Henri IV, et pour la politique française, avec Richelieu. Et une fois de plus nous constatons que, par la force et la nature des choses, les protestants avaient une politique essentiellement française, les catholiques une politique essentiellement antifrançaise [2].

V

Le Traité de Cateau-Cambrésis trouva tout de suite son application dans les *Lettres patentes d'Ecouen.*

Le 17 mai 1559, le nonce du Saint-Siège à Bruxelles écrit au pape Paul IV : « Le Cardinal de Lorraine a déclaré que sa Majesté très chrétienne (Henri II), ne veut plus s'occuper désormais d'autre chose dans son royaume, que d'extirper l'hérésie [3]. »

Après la conclusion de la paix, le Conseil des Affaires délibéra presque chaque jour sur ces mesures d'extirpation. Et, se rendant au Parlement, le Cardinal de Lorraine y fit cette déclaration, qui résume tout : « L'opinion du roy a esté de faire la paix à quelque prix et condition que ce fust, pour de là en avant vacquer plus à son aise à l'extermination et bannissement de l'hérésie de Calvin [4]. » Et le 2 juin 1559, paraissaient, à Ecouen, les Lettres patentes, « déclaration de guerre aux Protestants ». Le roi déclare que, malgré tout son désir « d'estirper l'hérésie », il a été détourné de son but. Les sectateurs des hérésies en ont profité pour se lever « en nombres effrénés », pour commettre « tous les scandales.... qu'ils ont pu imaginer ». Il faut « repoulser et réprimer ceste violence par une aultre plus aigre. » En conséquence, « nous avons advisé d'envoyer par les provinces, gouvernemens, baillaiges et séneschaussées de nostre royaume certains bons et notables personnages, pour procéder à l'expulsion, punition et correction des dits hérétiques. » Tous les juges et officiers doivent les aider « avec main forte et armée, si besoin est ». Si c'est nécessaire, on enverra « quelque bon nombre de nostre gendarmerie ». Et pas de mollesse, ni de faiblesse. « Gardés de n'user d'aulcune acception de personne, dissimulation et connivence, ainsi que nous avons esté advertiz que aulcuns de voz semblables ont faict et font ordinairement. » Du reste le roi s'en prendra à eux. « Vous estes assurez que vous seriez des premiers ausquels nous nous adresserions pour vous fayre punir et chastier, affin de servir d'exemple aux aultres. »

1. II, p. 291. — 2. Voir ce que nous avons déjà dit sur ce sujet, *Jean Calvin,* V.
3. L. Romier, II, p. 367. — 4. *Ibid.,* p. 362.

Et enfin le roi demande à être régulièrement tenu au courant « sans rien nous dissimuler. Car tel est nostre plaisir [1]. »

« Cet acte ne laissait aux protestants d'autre issue que la fuite ou la révolte. Henri II, de lui-même, s'engageait hardiment sur la voie sanglante [2]. »

VI

Les ordres sont exécutés. « Il ne se passe pas de semaine, que quelqu'un ne soit emprisonné, ou frappé ou tué par la cruauté d'une foule stupide, ou ne soit brûlé, ou que quelque maison ne soit démolie. A l'exemple de Paris, les foules se « laissent aller à leur fureur dans presque tout le reste du royaume [3] ».

A la cruauté des ennemis, vient se mêler l'infamie des traîtres. Le 29 juin, Morel raconte la trahison d'un ancien, Russanges, orfèvre, qui dénonce les fidèles. Le 29 août, nouvelles délations. « Dieu a lâché les rennes à Satan, dit-il. Un enfant était en apprentissage chez un peintre. Mal reçu par celui-ci, il s'est rendu chez le maréchal de Saint-André. L'enfant a été conduit à travers les quartiers, indiquant les maisons, où ont été tenues des réunions. Les arrestations se multiplient, les prisons s'emplissent. J'ose à peine mettre le pied dehors, parce que le vaurien, non seulement connaît mon nom, mais aussi ma figure et mon apparence [4]. »

Comment ces pasteurs pouvaient-ils échapper à tous ces dangers ? Quelle série de miracles ! Alors on disait qu'ils étaient « à découvert », et on les faisait changer de poste. Pour les relever, on trouvait des remplaçants. Cette fois-ci, c'est Marlorat [5] qui est arrivé depuis quatre jours. Mais Morel n'est pas pressé de partir. Il a l'espoir qu'après « l'inauguration » du nouveau règne, il y aura moyen de faire quelque chose. « Mais assurément, si Dieu dans sa clémence ne vient pas bientôt au secours, il semble qu'il en est fait de cette malheureuse église. » Sans compter qu'il est malade : il est obligé « d'écrire rapidement, parce que toute la nuit il a eu la fièvre : Ton fils très obéissant [6]. »

Tels sont les pasteurs, qui ont fondé l'église réformée de France : les mains, la bouche, l'âme de Calvin.

VII

La lettre de Morel du 11 septembre est au nombre des plus belles et des plus effrayantes. Il décrit à Calvin les horribles tortures des prisonniers ; promiscuité, chaleur torride, soif, faim ; « l'obliéte », le tombeau où l'on est mis vivant, et, pire encore, « la poche d'hippocras », où l'on ne peut ni se tenir debout, ni

1. Ces *Lettres* sont souvent citées par les historiens qui les résument plus ou moins exactement. Le texte authentique ne se trouve pas dans la plupart des recueils même spéciaux. Nous citons d'après M. L. Romier, qui a reproduit les expéditions conservées aux Archives d'Etat de Berne et de Zurich. Romier, II, p. 362, 364.
2. *Ibid.*, p. 364. — 3. 15 août 1559, XVII, p. 598, Morel à Calvin.
4. XVII, p. 568. — 5. XVII, p. 621, n. 2. — 6. 29 août 1559, XVII, p. 621.

s'asseoir, ni se courber, avec les puanteurs, les immondices... « Oh ! la tyrannie déplorable, qui ne respecte pas même l'apparence du droit. » Les édits succèdent aux édits « Dans ces calamités, nous ne pensons à rien autre qu'à l'exil des nôtres. » Mais où aller? De quel côté nous tourner? « Que le Seigneur nous reçoive dans son ciel, puisque la terre nous rejette[1] ».

Calvin répond, et nous avons la série de ses lettres consolatoires,

Des lettres à des persécutés, à des martyrs ; s'il y a un genre épistolaire particulièrement difficile, c'est celui-là. Or qui a poussé ces malheureux à la résistance, à cette conduite, qui leur vaut ce martyre ? Calvin. Et enfin où est-il, ce Calvin ? non pas en France mais à Genève, à l'abri de la persécution.

Les difficultés étaient infinies. Calvin les surmonte toutes ; et l'on est d'avis que ses lettres consolatoires sont merveilleusement belles.

La reine de Navarre, Marguerite, avait laissé entendre que le Réformateur avait un jour montré moins de fermeté qu'il n'en demandait aux autres. Voici la réponse de Calvin. « Quant à la reprosche d'inconstance que vous me faictes, d'autant que je me suis desdict, je vous adverty, Madame, qu'on vous a mal informée. Car jamais nostre Seigneur ne m'a admené jusques là, qu'on m'ayt demandé confession de ma foy. Quant il luy eust plu m'esprouver en cest endroict, je ne me vante pas de ce que j'eusse faict, mais je ne doubte pas, que puisqu'il m'a donné ceste constance d'exposer ma vie en danger pour autruy au regard seullement de sa parolle, qu'il ne m'eust assisté par sa vertu, quant il eust été question de glorifier son nom. Tant y a qu'il m'a preservé de ceste reproche, que jamais je me soys desdict ne directement ne oblicquement. Que plus est, j'ay tousjours eu en horreur une telle lacheté, que de renoncer Jésus-Christ pour saulver sa vie, ou ses biens... Mais je loue le Seigneur qui n'a tant permis sur moy à Sathan, et mesme a supporté mon infirmité, en ce qu'il ne m'a jamais esprouvé par examen ou par prison[2]. »

Après cet examen de conscience, clair, modeste, confiant et minutieusement exact, Calvin est prêt. Il peut parler, il sera écouté. Il écrit « Aux fidèles de France » : « Si nous estions exposez à l'abandon, ce seroit pour nous rendre esbahis, mais puisque celuy qui nous a prins en sa garde, luy-mesme nous veut exercer en tous les combats, qui nous peuvent advenir, c'est à nous de captiver nos affections et ne trouver point estrange la condition à laquelle il nous appelle.... Si faut-il que Dieu gagne... Toutes les oppresses, qui adviennent en l'Église, sont pour approbation de la foy des eslus, selon qu'il plaist à Dieu de les ordonner en temps opportun... Quand les malins auroyent exécuté toute leur cruauté, ne doutez point qu'il n'y aura une goutte de sang qui ne fructifie pour augmenter le nombre des fidèles... Confiez-vous que l'orgueil de ces lions et dragons et la rage qu'ils écument enflammera tant plus l'ire de Dieu et hastera l'exécution de sa vengeance. Finalement qu'il ne vous fasse point mal d'estre vilipendez par de tels frénétiques, puisque vos noms sont escripts au

1. ... XVII, p. [illegible]. — 2. 28 avril 1545, XII, p. 67-68.

livre de vie, et que Dieu vous approuve non seulement pour serviteurs, mais aussi pour enfans et héritiers de sa gloire, membres de son Fils unique, nostre Seigneur Jésus, et compagnons des anges. Cependant que ce soit assez d'opposer à leur fureur prières et larmes, lesquelles Dieu ne laissera point tomber à terre, mais les gardera en ses phioles, comme il est dit au psaume [1] »

A la fin de la même année, Calvin écrit encore deux grandes lettres : le 13 novembre, à un prisonnier :

« La meilleure exhortation que je vous puisse faire, est que si vous avez moyen de lire en la parolle de Dieu, que ce soit vostre exercice continuel, ou si vous este privé de ce bien là, que vous reduisies en mémoire ce qu'il a pleu à Dieu vous en donner à cognoistre par cy devant, le priant qu'il vous face tellement savourer la sustance, que vous en soyez nourry et contenté... Je considère bien cependant que vous n'estes pas de fer ni d'assier, et qu'il ne se peult faire que vous ne sentiez une grande contrariété de vostre chair, qui vous fait sentir de merveilleux assulz... Comme nous devons estre toujours prestz de le glorifier par la mort, aussi faut-il que nous soyons disposez à vivre, et languissant, tant qu'il luy plaira... Ne doutez pas que vostre partie [vostre femme] ne soit comme prisonnière de coeur avec vous... Mais ce ne luy est pas un petit allègement, quant elle entant que vous avez telle constance en nostre Seigneur... Et c'est mesme la *réjouissance* de tous les membres de Jésus-Christ, quant ils voyent que son nom est magnifié par la constance invincible de ces martyrs, maugré la contradiction des iniques. Et non seulement les fidèles, qui sont en ce monde, ont de quoy s'en réjouyre, mais aussi les Anges du ciel... Il vous convient vous *esjouir* de ce qu'il vous fait cest honneur que vous soyez plus tost affligez pour sa parolle que chastiez pour vos pechés. Vray est que j'en parle à ceste heure estant hors ses coups, mais non pas fort loing, et ne say jusques à quand, car à ce qu'on peult juger, nostre tour est bien prochain. Pourquoy tous ensemble apprenons de regarder au ciel [2]. »

« Les persécutions sont les vrais combats des chrétiens pour esprouver la constance et fermeté de leur foy. Parquoy estant assaillis, que doivent-ils faire sinon courir aux armes? Or, nos armes pour bien batailler en cet endroict, et pour résister aux ennemis, sont de nous fortifier en ce que Dieu nous monstre par sa parolle [3]. »

Et nous arrivons ainsi à un tournant de l'histoire du protestantisme en France,

VIII

Le 12 septembre, de Genève, Bèze donne à Bullinger des détails sur la France. Un est particulièrement important.

1. Juin ? 1559, XVII, p. 570-571. — Il y a encore une lettre de Calvin à l'église de Paris, 30 juin 1559. *Ibid.*, p. 575.
2. XVII, p. 670, 671. Voir lettre de décembre. *Ibid.*, p. 682, 687. — 3. XVII, p. 682.

La persécution sévit. Les pasteurs espèrent contre toute espérance. « Nous sommes souvent consultés, pour savoir s'il est permis de s'insurger contre les ennemis non seulement de la religion mais du royaume... Il ne manque pas de Scévola qui, même au péril de leur vie, sont prêts à sauver la vraie liberté, si une juste vocation apparaissait. Jusqu'ici nous avons répondu que la tempête devait être surmontée par les prières et la patience... Jusqu'ici ils ont obéi [1]. » Ce sont les premiers prodromes de la conjuration d'Amboise. En même temps les attaques armées des papistes commencent à se heurter à des résistances armées des protestants. Calvin, racontant à Bullinger (d'après ses correspondances évidemment), les événements de Paris, parle de l'attaque de la maison du Viscomte, qu'il appelle une hôtellerie (*diversorium*) : (probablement celle où avait été tenu le Synode national). Des commissaires ont parcouru la ville entrant dans les maisons, scrutant les chambres, les lits, les caisses, traînant en prison ceux chez qui l'on trouve quelque livre suspect... Des maisons sont saccagées... Quinze gentilhommes étaient à l'hôtellerie. Un commissaire arrive. Des gardes font irruption par les fenêtres : C'est une attaque tumultueuse et d'ennemis (*tumultuose et hostiliter res gerebatur*), note soigneusement Calvin : « c'est pourquoi les hôtes se mettent à repousser la force par les armes ». Un des hommes du guet a été tué. « Ainsi, à moins que Dieu n'intervienne bientôt, il n'y aura plus de limites à l'effusion du sang. » Et les mêmes faits se passent en Provence. » Les fidèles attaqués par des particuliers (*a privatis hominibus impetiti*) ont commencé à se défendre par la force et les armes. » Et les Normands : « jusqu'ici nous les avons contenus ; mais il est fort à craindre, s'ils sont immodérément pressés, que eux aussi ne prennent les armes [2] ».

Nous sommes à une date, à un moment historique : plus de loi pour le gouvernement : la force pour les gouvernés.

IX

Tout à coup Henri II mourut.

Guerre et traité se terminaient par des mariages et des fêtes. Le 15 juin 1559, le duc d'Albe, le prince d'Orange et le comte d'Egmont étaient venus à Paris pour épouser, par procuration, au nom de Philippe II, Elisabeth de Valois, fille d'Henri II. Et il y eut des fêtes, les 22 et 23 juin. Le 28 juin arriva le duc de Savoie, Emmanuel Philibert, pour épouser Marguerite, sœur du roi, et il y eut des fêtes. « Une trêve, écrit Morel, semble nous être accordée jusqu'au 12 juillet, jour du mariage de Savoie. Ensuite le roi se retournera contre nous de toutes ses forces ; il a une longue liste de noms de diverses classes de la

1. Bèze à Bullinger, XVII, p. 637, 638.

2. 5 oct. 1559, XVII, p. 656. — Le 23 nov. 1559, Hotman écrit à Bullinger que six honnêtes citoyens français sont venus à Strasbourg chercher un refuge pour quatre cents familles, qui veulent fuir la cruauté du cardinal de Lorraine. — Le pasteur Zanchi fond en larmes en les voyant repartir. XVII, p. 680.

société. Il ne nous attaquera pas tous à la fois, mais prenant l'un après l'autre, il purgera bientôt toute la France, s'il plaît à Dieu, de la secte luthérienne[1]. »

Mais le vendredi 30 juin, à 5 heures de l'après-midi, ayant voulu engager une nouvelle joute avec le capitaine de ses gardes écossaises, Gabriel de Montgomery, fils du sieur de Lorges, Henri II fut frappé par un éclat de la lance de Montgomery, laquelle s'était brisée en portant sur la visière du roi ; et après une longue agonie, il mourut, le 10 juillet, à 1 heure de l'après-midi.

Dès le 1er juillet, Morel avait annoncé à Calvin la blessure du Roi. « Hier le roi a été blessé à l'œil. Il est en danger de mort... Les jugements de Dieu sont un profond abîme. Quelquefois cependant ils apparaissent plus clairs que le soleil[2]. »

Comment s'étonner en effet que cette fin de leur persécuteur ait paru aux malheureux persécutés un événement providentiel ? Ce sentiment est très vivement exprimé dans la célèbre lettre de Villemadon à Catherine de Médicis, du 26 août 1559. Villemadon, « retiré de la Cour depuis 12 ans, avait gardé un fidèle souvenir de la reine très bonne et vertueuse », qui alors invoquait Dieu « de cœur entier », cherchant le Seigneur « par larmes et prières », « honorait la Sainte Bible, qui estoit en vos coffres ou sur votre table ». Ce fut l'époque où la Cour chantait les Psaumes. Catherine avait le sien, qu'elle demandait « estre souvent chanté » : « Vers l'Éternel, des oppressez le Père, je m'en iray, luy monstrant l'impropère. que l'on me faict... » Catherine, sans enfant, bafouée par sa rivale, Diane de Poitiers, était menacée du divorce. Mais la reine s'est détournée de la vérité, s'est souillée « en diverses idolatries ». Et le roi a été perverti par les Guises. « Ce roy de qui le naturel estoit bon à merveilles, et ne se fust jamais ainsi desvoyé de Dieu, s'il eust eu autour de luy des gens bons et doux, comme il estoit de naissance[3]. » Et alors est intervenu le jugement de Dieu : « O cas admirable ! Qui l'a tué ? N'est-ce pas Lorges, qui naguères, par son commandement, avoit lié et emprisonné l'innocent et troisième Hélie, lequel ce povre roy s'y estoit proposé, et par serment, faire et voir brûler de ses yeux propres, avant que partir de Paris ? Que sont devenus ses yeux ? que leur a faict la main de Dieu[4] ? »

Au moment où les événements se précipitaient, la mort d'Henri II en retarda le cours. La crise qui *paraissait* imminente n'éclata que deux ou trois ans plus tard.

1. 29 juillet, XVII, p. 569. — 2. 1er juillet 1559, XVII, p. 579.

3. On peut rapprocher ce jugement de celui de M. L. Romier : « Caractère droit, rigide et entier. Homme qui était fort religieux... Il n'avait pas dans son intelligence les moyens de distinguer telle doctrine de telle autre... Un homme naïf, mal informé... d'ailleurs esprit étroit, caractère raide et nature routinière... Sa conscience de roi, cette conscience qu'il écoutait plus que ne le fit aucun des Valois » *Les origines politiques des Guerres de religion*, II, p. 248, 249, 355.

4. XVII, p. 612, 617, 26 août 1559.

CHAPITRE QUATRIÈME

Les protestants à la cour.

I. *Le roi et la reine de Navarre.* 1. Les partis et les chefs. 2. Antoine de Bourbon. 3. A la mort de Henri II. 4. A la mort de François II. 5. Conversion de Jeanne d'Albret. 6. Immoralité du roi. 7. Chutes ; reproches de Calvin. 8. L'apostasie. — II. *Les grands Seigneurs.* 1. D'Andelot. 2. Gaspard de Coligny. — III. *Grandes Dames.* 1. Renée de France. 2. Mme de Rentigny. 3. Mme de Rothelin et le duc de Longueville. 4. Mme de Grammont et une dame inconnue.

I

Calvin et les Grands. — Par la paix de Cateau-Cambrésis, et son abdication entre les mains de la puissance anti-française, Henri II avait opéré une première révolution dans la politique de la France.

Par sa mort, Henri II opéra une seconde révolution, il créa les partis politico-religieux. On peut dire que jusque-là, il n'y avait pas de partis officiellement constitués. Le roi régnait bien ou mal, plutôt mal que bien ; mais enfin il régnait. En mourant, il laissa comme successeur un enfant, qui servit seulement de prête-nom à une faction, la faction catholique des Guises.

Le nouveau roi François II, âgé de moins de seize ans, « aussi faible d'esprit que de corps, était incapable de gouverner », dit le catholique historien Lavallée, qui ajoute : « Le catholicisme s'empara du pouvoir sous deux hommes... le duc de Guise et le Cardinal de Lorraine, oncles de Marie Stuart... Les nouveaux maîtres annoncèrent la marche du gouvernement, en renouvelant les édits contre les hérétiques, et en les faisant exécuter avec rigueur [1]. »

1.

Au parti catholique, il était nécessaire, pour ceux qui étaient ainsi menacés, d'opposer le parti protestant. Celui-ci n'était pas semblable à celui-là. Le duc de

1. Th. Lavalliée, *o. c.*, II, p. 402, 404.

Guise et le Cardinal de Lorraine représentaient la force matérielle et l'esprit religieux du catholicisme. C'étaient *les chefs* uniques, concentrant tout dans leurs noms. Les protestants avaient un chef religieux, Calvin. Il ne s'agissait pour eux que d'avoir un représentant politique, capable, en face des Guises, de soutenir leur cause au sein du gouvernement. C'était à la fois leur besoin et leur doctrine, laquelle leur interdisait de résister à aucune violence, individuellement, illégalement, et leur permettait de résister seulement s'ils étaient couverts par une « autorité inférieure », mais suffisamment autorisée.

Or, cette autorité existait, c'était le roi de Navarre, premier prince du sang ; tandis que les Guises étaient des étrangers et de plus des usurpateurs. Donc ce que les protestants demandaient au roi de Navarre, ce n'était pas du tout de les diriger en matière ecclésiastique, ni même au fond en aucune matière. Pour toute la direction Calvin suffisait. Ils voulaient seulement que le roi de Navarre prît la place que la Constitution lui garantissait, et légitimât ainsi, constitutionnellement, la résistance à la faction des Guises, rien de plus. Même si le roi de Navarre eût été ce qu'il devait être, il n'eût pas été possible d'assimiler *les chefs* protestants *aux chefs* catholiques. Un pareil langage rend tout confus et équivoque. Mais surtout il faut bien observer que, en face de ce rôle, grand et beau, qu'il était appelé à jouer, le roi de Navarre se montra incapable et indigne. C'est la tragique histoire qu'il nous faut raconter avec les documents que nous donne la *Correspondance*.

2.

L'évangile avait été prêché à Nérac, dès 1555, dans la grande salle du château, et cela par un moine, Pierre David, qui passa sa vie à flatter et à trahir ceux qu'il flattait. Il finit par mourir en prison, ce qui « l'exempta du supplice qu'il avait mérité [1] ».

Antoine de Bourbon devait être toute sa vie le digne fils spirituel de cet indigne pasteur.

Il avait épousé, en 1548, Jeanne d'Albret et il succéda à son beau-père précisément en 1555, sur le trône de Béarn et de Navarre. Instruit de ses velléités religieuses, et du reste ne le connaissant pas alors comme plus tard, Calvin entra en relations avec lui, par une lettre du 14 décembre 1557 : « Qui plus est, je me tiens asseuré, quand vous verrez que je ne désire autre chose sinon que Dieu soit glorifié en vous, voire pour vostre bien et salut, que vous souffrirez volontiers d'estre exhorté par moy, au nom de celuy qui a toute authorité envers vous. Car, selon que les roys et princes ont à soutenir une charge difficile, tant plus ont-ils besoing d'estre advertis quel est leur devoir [2]. »

Mais déjà se trahissait le caractère d'Antoine. Le 21 mars 1558, Macard écrit à Calvin : « Le roi déplore la corruption présente de l'Eglise.... mais il n'a

1. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 102 et suivantes. — 2. 14 déc. 1557, XVI, p. 731.

pas encore décidé d'ouvrir la bouche pour que ce qui est presque perdu soit corrigé. Dans son royaume, le libre accès est ouvert aux hommes pieux.... Il ne montre pas cette volonté que beaucoup espéraient.... Absent, il promet merveille, et quand il est loin de la cour. Mais quand il est en présence du roi, il revient à son naturel [1]. »

Et tel il apparaît dès les premiers jours, tel il restera jusqu'au dernier ; indécis, pusillanime, crédule, avec une idée chimérique et fixe dans son cerveau faible : recouvrer la Navarre espagnole, étranger aux choses religieuses dont il parle ou qu'il pratique. Fut-il hypocrite ? Pas même sans doute ; toujours également indifférent à ce qu'il paraissait croire momentanément, sans constance ni consistance aucune, une loque morale, capable d'à peu près toutes les fautes et toutes les vilenies [2].

Alors Calvin entreprend une lutte surhumaine : donner de la tenue, une âme à cette chair flasque et lamentable. Calvin défend l'honnête ministre François Boisnormand contre l'odieux ministre P. David, « homme double et branlant à tout vent, qui veut faire nager entre deux eaux ». « Je vous prie, Sire, de ne le trouver estrange, comme de fait je suis bien persuadé, combien que vous soyez roi et prince de si haulte maison, que vous n'entendiez pas et ne voudriez nullement que, pour vous complaire, on offensast Dieu, auquel grans et petis doivent estre sujects..... Je scay, Sire, que vous n'avez point liberté de faire ce que vous désireriez bien ; mais si l'infirmité vous empesche de vous acquitter pleinement de vostre devoir, je vous prie ne restraindre à vostre mesure les bonnes gens que Dieu a fortifié davantage, et laisser leurs consciences libres, quant ils ont juste raison et fondement de s'astenir des choses qu'ils pensent ne leur estre licites....... Au reste, Sire, selon que tous les jours plusieurs assaulx vous sont dressez, qui vous pourroient induyre en beaucoup de tentations mauvaises, tant plus vous faut-il esvertuer. Car quand il est question de l'honneur et service de Dieu, il n'y a nulle excuse de timidité. Et pourtant Saint Paul nous remonstre que, pour confesser franchement la vérité de Jésus-Christ, nous n'avons point receu un esprit de crainte mais de hardiesse. Si nous en avons receu petite portion tellement que nous soyons pas trop débiles, prions ce bon Père céleste, qui est assez riche et libéral, qu'il supplée à ce qui nous fait défaut. Mesme selon le monde, il ne vous est rien plus expédient, Sire, que de vous préparer à plus grande magnanimité pour vous porter constamment, quand la nécessité le requerra [3]. »

Est-ce de cette lettre que Macard parle à Calvin, le 26 février, lorsqu'il lui écrit : « Tes lettres ont été très agréables au roi, à la reine, qui les ont fait lire à beaucoup dans leur cour [4] » ? Un mois après, le roi de Navarre est à Paris, et Macard achève son portrait. « Tu as deviné juste au sujet du roi de Navarre, à

1. 21 mars 1558, XVII, p. 108.
2. « Type extraordinaire de médiocrité », dit M. L. Romier, *o. c.*, II, p. 257.
3. Vers février (?) 1558, XVII, p. 70, 71 et n. 4. — 4. XVII, p. 65, 66.

savoir que Dieu veut nous priver de tout secours humain pour que son secours soit manifeste. » Donc aucun espoir, ni chez Calvin, ni chez Macard : ce qui n'empêche ni Macard, ni Calvin de persévérer, avec une patience étonnante, presque incompréhensible, dans leurs efforts obstinés.

Le roi, ajoute Macard, a fait appeler Chandieu à huit heures du matin, et l'a reçu étant encore au lit. « Il a fait un magnifique éloge de ta lettre » (toujours la même sans doute). Il se propose « de dire au roi ce qu'il pense de la religion ». « Enfin il a voulu prier avec eux [1]. »

Le 22 mai, nouveaux détails : « Sa conduite est si corrompue que je ne sais ce qu'il faut espérer. Tout le jour il danse avec les femmes » (*mulierculis*) ce qui ne l'empêche pas d'aller au Pré-aux-Clers « de marcher avec les chanteurs » de Psaumes, et d'assister au sermon « pour l'assemblée ordinaire [2]. » Après avoir « promis merveilles », arrivé en présence du roi « il reste muet, selon sa coutume [3]. »

25 mai. — Nouvelle lettre longue et belle de Calvin. « Quand jusque icy, il vous eust esté licite de vous taire, vous voyez qu'à présent l'excuse cesse, quant Dieu vous tire comme par la main, requérant que vous luy serviez de tesmoin... Le hault degré où vous estes, ne vous exempte pas, comme vous sçavez, de la loy et reigle, qui est commune à tous les fidèles, de maintenir la doctrine de nostre Seigneur Jésus, en laquelle gist toute nostre félicité et salut. Mesmes...., d'autant plus, vous faut-il efforcer de monstrer le chemin à ung si grand peuple, qui a les yeux jetez sur vous [4] »

3.

La mort inattendue d'Henri II créait pour le roi de Navarre — et pour les protestants — une situation critique. Allait-il revendiquer sa place, celle que la Constitution lui donnait ? Allait-il tout lâcher honteusement ? Il aurait fallu se hâter ; il ne se hâta pas. L'Eglise de Paris délègue Chandieu auprès de lui [5]. Et, le 3 août, Morel achète un cheval pour voler à sa rencontre [6]. Trois jours il chevauche et l'ayant enfin rencontré, il fait « tous ses efforts ». Le roi paraît « un peu mieux disposé », mais il est « tourmenté par une crainte extrême » ; et cette crainte est entretenue par les affidés des Guises. « J'ai employé toutes mes forces à confirmer sa volonté. » Et ce fut une lutte ardente, obstinée. Morel avance, les uns après les autres, tous les motifs indiqués par Calvin. Le roi parle de se retirer chez lui. Morel en arrive aux adjurations les plus pressantes. Il le presse de questions solennelles. « Quoi ? Vous pensez à retourner chez vous ?.... Quel prince sera plus méprisé dans le monde ? » Le roi se tait un moment. Puis il demande sur quoi se fondent les promesses de Calvin. Finalement il ajourne sa décision jusqu'à son arrivée à Paris, où du

1. 27 mars, XVII, p. 115. — 2. Macard à Calvin, *Ibid.*, p. 180.
3. Macard à Calvin, *Ibid.*, p. 184. — 4. 8 juin, XVII, p. 196, 197.
5. XVII, p. 589. — 6. 3 août 1559, XVIII, p. 591.

reste, tout avait été décidé et réglé en dehors de lui. « Vois, père excellent ; s'il est assez lâche et insensé pour nous abandonner et s'abandonner lui-même, est-ce qu'il n'y a pas un autre moyen de venir au secours des malheureuses églises ? » Morel comprend bien que Calvin voie dans la prière le « premier moyen » ; mais il s'étonne que, à titre de « moyen inférieur », il n'indique que l'intervention du roi de Navarre [1].

A tel point, pour les protestants, obstinément attachés à la légalité, ce triste et malheureux personnage était devenu l'homme nécessaire.

Quelques jours plus tard, 23 août 1559, Morel avertissait Calvin, que Chandieu avait fait sa visite au roi de Navarre et que tout était perdu. Le roi approuvait tout ce que les Guises avaient fait en son absence ; il approuvait que le duc de Guise eût en main l'armée, et le Cardinal, les finances. « Puisqu'il en est ainsi hélas ! quelles tempêtes menacent les églises de France ! [2] »

Et Calvin ? Il se rend également compte de l'incapacité et de l'importance du roi de Navarre dans la crise politico-religieuse. Au lieu de se hâter, écrit-il à Sturm, il se dirige « en rampant » vers la Cour [3]. Il lui envoie un émissaire, des lettres ; il l'objurgue et n'obtient pas de réponse. Il persiste. Pourquoi ? La phrase suivante le dit : « De là, aujourd'hui, dépendent en grande partie, nos conseils. » La mort du roi Henri II « pousse à cette nécessité nouvelle ». (Le roi de Navarre est premier prince du sang.) Au début et vu la légèreté du roi de Navarre, « je pensais qu'on pouvalt le laisser de côté ». « Mais aujourd'hui que je veuille ou non, il est nécessaire de savoir ce qu'il pense [4]. » Il ne le savait que trop : et la situation était angoissante.

I

Elle le devint plus encore à la mort de François II. Charles IX était mineur. En sa qualité de premier prince du sang, le roi de Navarre était le chef de la Régence. Mais, comme il avait tout abandonné à la mort d'Henri II, il abandonna tout à la mort de François II et comme il s'était laissé mettre de côté par les Guises, il se laissa mettre de côté par Catherine de Médicis. Alors Calvin ne peut contenir sa colère indignée. « Pas besoin, écrit-il à Hotman le 5 novembre 1560, que je te parle de la lâche indolence de la tortue. Puisque nous n'avons pu le persuader de songer à son salut... qu'il périsse ! Tous sauront qu'il a été digne de cette fin honteuse. Je n'ai pas même pitié de son frère (le prince de Condé), que jusqu'ici j'avais pensé être autre. Mais qu'est-ce qu'il adviendra à ces malheureuses églises, qu'ils ont trahies par leur légèreté ? Voilà ce qui me tourmente (*excrucial*) [5]. »

1. [illegible] août 1559, XVII, p. 595, 597. — 2. XVII, p. 609, 610.

3. « Si tu savais, écrit Hotman à Bullinger, le 2 sept. 1559, avec quelle vivacité il a été averti, quelles offres lui ont été faites, quels secours on lui a apportés, et cependant avec quelle inertie, il a tout méprisé, tu serais profondément étonné... Il a misérablement trompé l'espérance de tous les hommes. » XVII, p. 621.

4. A Sturm, 13 août 1559, XVII, p. 594. — 5. 5 nov. 1560, XVIII, p. 232.

5.

A ce moment douloureux, se passa un grand événement heureux. Tandis que le roi Antoine trahissait de plus en plus la cause et ses propres intérêts, sa femme, Jeanne, se prononça pour l'évangile. « Son mary, dit Brantôme, se changea en catholique, et elle se changea en huguenotte très ferme. » Jusque-là en effet elle avait résisté à l'influence des idées nouvelles. « Elle estoit pour lors jeune, belle et très honneste princesse, et aymait bien autant une danse qu'un sermon[1]. » C'est ce que Th. de Bèze confirme : Elle « se portoit fort froidement à la religion », tenait à ses biens et ne voulait pas de la nouvelle règle[2].

A l'époque où nous sommes, le roi était absent, la reine sentait ses pays menacés. « Elle eut recours à Dieu, dit Bèze, avec toute humilité, pleurs et larmes » ; et elle fit « publiquement profession de la pure doctrine... et vestit un coeur viril et magnanime[3] ». Ce fut à Noël (1560) qu'elle se prononça « haut et clair » ; et elle envoya au roi sa confession, « bastie, escrite et signée de sa main[4] ».

A partir de ce moment, Calvin écrit des lettres tantôt au roi, tantôt à la reine, souvent en même temps à l'un et à l'autre.

La première lettre à Jeanne d'Albret est un vrai cri de joie. « Madame, je ne vous sçauroye assés exprimer combien j'ay esté resjoui par la lettre qu'il vous a pleu escrire à mon frère (Th. de Bèze), voyant comment Dieu avoit puissamment besogné, en vous, en peu d'heures. » Et familièrement, « il se laisse aller à célébrer la joie mystique du nouveau converti » : « Quand il plaît à Dieu de nous resveiller et soliciter à bon escient à la crainte de son nom, et allumer en noz coeurs un désir ardent de servir à sa gloire, c'est une inquiétude plus heureuse et désirable que toutes les délices, plaisirs et voluptez ausquelles s'enyvrent les povres mondains[5]. »

1. Brantome, *Hommes illustres*, p. 471. 2. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 325 et suiv.

3. Il faut tenir compte de ces faits pour corriger l'assertion de M. L. Romier : « A. de Bourbon fut un triste chef, dans le camp où le poussa Jeanne d'Albret » (II, p. 257). — « Il ne s'était rapproché des protestants que par calcul d'ambition et pour obéir à sa femme » (*Ibid.*, p. 260).

4. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 326-327.

5. 16 janv. 1561, XVIII, p. 313. — Bèze poussera un cri d'admiration : « La reine de Navarre, sans se laisser émouvoir par aucune menace de Philippe, par aucune citation péremptoire du pape, s'efforce de chasser complètement l'idolâtrie de ses états. Ces derniers jours elle nous a envoyé un messager avec une lettre si pieuse, si courageuse que l'exemple de cette femme est digne de mesmoire dans tous les siècles. En particulier elle demande à être recommandée, nominativement, à Dieu, dans les prières publiques, et elle se déclare prête à perdre non seulement son royaume, mais tous ses biens, et même sa vie, pourvu qu'elle puisse soumettre à son Christ le pays dont elle a reçu de lui l'administration. Cette femme est digne — s'il y en a une qui en soit digne aujourd'hui dans tout l'univers — que vous aussi vous recommandiez à Dieu son salut » (Bèze à Bullinger, 6 mars 1564, XX, p. 263). — Merlin, le grand pasteur du Béarn, n'était pas moins admiratif. « J'ay en admiration sa constance » ; « la constance de la reine surmonte tout cela » ; « c'est merveille que ceste princesse puisse persister constamment en son saint vouloir » (Merlin à Calvin, 23 juillet 1563, XX, p. 86, 94). — Tout ce qu'il regrette c'est de ne pouvoir obtenir de la reine « que

La lettre du même jour, 16 janvier, au roi, est naturellement d'un autre style. « Combien que je sache que vous n'aves pas besoing de mon conseil, si ne laisseraye je à vous prier et mesme exhorter au nom de Dieu, qu'il vous plaise prendre courage pour batailler vertueusement et de plus en plus contre toutes les difficultez, dont je sçay bien que vous estes assiégé. Et de fait le réta blissement d'un tel royaume mérite bien que rien n'y soit espargné, et par plus forte raison le devoir est encore beaucoup plus grand à procurer que le règne du fils de Dieu, la vraye religion, la pure doctrine de nostre salut, qui sont choses plus prétieuses que tout le monde, soyent remises en leur entier[1]. »

6.

Mais loin de s'améliorer, le roi de Navarre empire, et il affiche le scandale de ses débauches. Calvin reprend la parole : « Vous jugeriez que je vous seroye traistre et déloyal si, en parlant au nom de Dieu, qui commande ne point espargner les Roys, je ne vous remonstraye franchement ce qui ne peut et ne doit être dissimulé... Je n'ay pas esté légèrement émeu à vous déclarer l'angoisse que je porte, ayant entendu que vous avez esté gaigné par un moyen bien mauvais pour accorder beaucoup de choses auxquelles vous deviez résister fort et ferme.., On murmure que quelques foles amours vous empeschent ou refroidissent de faire vostre debvoir en partie, et que le diable a des supposts qui ne cherchent ni vostre bien ni vostre honneur, lesquels par tels allèchements taschent de vous attirer à leur cordèle... Je vous prie donc, Sire, au nom de Dieu de vous éveiller à bon escient, cognoissant que la plus grande vertu que vous puissies avoir, est de batailler contre vos affections... Et faut que la sentence de nostre Seigneur Jésus tienne, que le conte sera demandé à chacun, selon qu'il aura receu[2]. »

Quelques jours après Calvin ajoute certains détails dans sa lettre à Bullinger (24 mai). « Le roi de Navarre n'est pas moins indolent et fluctuant qu'auparavant. Il est libéral en promesses, mais aucune foi, aucune constance. Quoiqu'il paraisse parfois jeter de viriles lueurs, et même une brillante flamme, tout s'évanouit bientôt... » Ajoute qu'il est tout entier impudique. La reine mère, exercée dans ces arts, a trouvé dans son gynécée de quoi l'entortiller. Le bruit en court sur les lèvres des enfants. Je l'ai sermoné avec non moins de liberté et de sévérité qu'un homme quelconque de notre troupeau. Bèze l'a traité de même. Il dévore patiemment nos objurgations, ne s'enflamme pas et pense qu'il en est quitte ainsi[3]. »

Mais comme ce qui manquait le plus chez le roi, c'était le fond, l'effondrement continue !

l'idolâtrie soit du tout abolie dans le pays » (*Ibid.*, 23 juillet 1563, p. 217). — Sur la tolérance et l'intolérance de la reine, voir N. Weiss : *L'Intolérance de Jeanne d'Albret* dans le *Bulletin*, XL, 1891, p. 261-292, et encore *La Tolérance de J. d'Albret*, XLIV, 1895, p. 638-662.

1. XVIII, p. 312. — 2. XVIII, p. 457-459, peu avant le 24 mai 1561. — 3. 24 mai XVIII, p. 466.

7.

Au Colloque de Poissy, « pour plaire aux deux partis, il n'avait trouvé rien de mieux que de se rendre aux deux offices. Il accompagnait habituellement le roi à la messe ; mais il suivait aussi sa femme au prêche, et participait à la Cène, comme un chrétien des anciens jours[1]. » Il se joint à Catherine, fait le jeu des Guises et vante la confession d'Augsbourg.

Calvin lui écrit : « Vous avez possible cuidé gaigner en fléchissant ; mais le mal pululle et se fortifie par trop. » Il lui dénonce la manœuvre soi-disant luthérienne, « d'un foran d'Italie, et un affronteur aussi effronté qu'il y en eut jamais (Vergerius) ». « Si nous parlons un peu asprement, croyez, Sire, qu'il en est temps ou jamais[2]. »

Le roi fait « magister de son bastard[3] », Beaudoin, le calomniateur le plus haineux, le plus perfide du Réformateur, aux gages des Guises[4]. Le jour même où il se plaint de cette infamie à Jeanne d'Albret, Calvin, sans rien laisser transpirer de ses sentiments personnels, écrit au roi : « Il vous plaira nous pardonner, si nous ne povons pas vous dissimuler que jusques icy vous ne vous estes pas aquité à beaucoup près de ce que Dieu à bon droeit requiert de vous. » Comme « procureur de Dieu » et de « son droict », il est obligé de ne pas flatter le roi. Il s'agit surtout de la démarche faite, le 26 septembre, à Rome par l'envoyé du roi de Navarre, par laquelle celui-ci avait fait promettre au pape ses bons offices pour maintenir le catholicisme en France, si le pape lui faisait recouvrer la Navarre espagnole. Calvin : « Ce seroit laicheté à nous de couvrir par silence l'acte particulier qui a engendré envers grands et petits un si grand scandale ; c'est de cette malheureuse harangue, qui a esté faicte (le 26 septembre) à Rome de vostre part, Sire, laquelle faict rougir, pleurer et gémir, et quasi crever de despit tous les bons zélateurs, tant de la gloire de Dieu, que de la bonne réputation de vostre majesté. » Et on a « imprimé une telle ordure, qui n'estoit desjà que par trop divulguée ». Certes le langage est énergique. Et l'on se demande comment Calvin arrivait à ne pas rompre, avec indignation, en maudissant une telle conduite et celui qui la tenait. Il y avait les intérêts de l'Église ; et, pour elle, Calvin se contenait. Il écrit : « Vous pardonnerez, Sire, à la nécessité, laquelle nous contrainct de parler ainsi, d'aultant que nous avons soing de vostre salut, voire d'une chose plus digne et précieuse, c'est de la gloire de Dieu et de l'advancement du règne de Jésus-Christ, où consiste le salut de vous et de tout le monde[5]. »

Ainsi, espérant contre toute espérance, maîtrisant tout son être, Calvin luttait jusqu'au bout. Toutefois cette lettre fut la dernière.

1. De Ruble, *o. c.*, III, p. 204. — C'est ce qu'écrit P. Martyr à Bullinger « il est étonnamment froid, et entend la messe ». 12 sept. 1561, XVIII, p. 710.

2. Août 1561, XVIII, p. 660. — 3. Calvin à Jeanne d'Albret, 24 déc., XIX, p. 197.

4. Voir *Jean Calvin,* I, p. 150. — 5. XIX, p. 199, 201.

Tout en effet devait être inutile. Lorsqu'eut lieu le massacre de Vassy, le roi de Navarre, en présence de Charles IX et de Catherine de Médicis, prit le parti... des Guises, et osa les excuser devant Th. de Bèze! C'est alors que celui-ci prononça sa fameuse parole : « Sire, c'est à la vérité à l'Église de Dieu, au nom de laquelle je parle, d'endurer les coups et non pas d'en donner. Mais aussi vous plaira-t-il vous souvenir que c'est une enclume qui a usé beaucoup de marteaux[1]. »

Et finalement arriva l'apostasie publique et définitive. En février 1562, le roi de Navarre fit alliance avec les Guises, qui lui parlaient d'obtenir du roi d'Espagne la restitution de la Navarre. Sa faible cervelle et son lâche cœur ne comprenaient pas qu'on se jouait et se moquait de lui, comme d'un enfant. Bèze écrit à Calvin : « Il existe à peine un pareil exemple de légèreté si perfide et criminelle. » Désormais « je ne le désignerai que sous le nom de Julien (l'apostat)[2] ». Ainsi fit-il, Calvin trouva le mot juste, et s'en servit[3]. Quant au roi, il recula jusqu'au fond de l'abîme. « Dernièrement, écrit Calvin, le 16 mars 1562, il s'en est fallu de peu que, par la perfidie et le crime de Julien (l'apostat), Bèze et beaucoup d'autres ne furent envoyés au supplice[4]. » « Sache que la perfidie de Julien dépasse tous les exemples de l'antiquité », écrit Bèze[5].

Le 22 mars 1562, comme pour prendre officiellement possession de son rôle de chef du parti catholique, il assista à la procession de Pâques-fleuries. Il ramena de force Catherine à Paris, expulsa de la capitale les habitants qui professaient la religion réformée ; prit, le 1er juin, le commandement des troupes catholiques, et entreprit, le 28 septembre, le siège de Rouen, où il fut blessé mortellement, le 15 octobre. Il mourut le 17 novembre.

Si le roi de Navarre avait eu la moindre intelligence, la moindre conscience, à vues humaines, par le jeu naturel de la constitution, qui faisait de lui le protecteur né des persécutés, la France aurait pu devenir protestante. Jamais plus magnifique situation ne fut perdue par un plus indigne personnage.

II

La grande série de lettres adressées par notre Réformateur à une foule de princes et de nobles, hommes et femmes, constitue une part considérable, et aussi importante qu'originale, de l'œuvre de Calvin. Ce n'est pas seulement une « direction spirituelle », comme celle qui a fait la réputation de plus d'un « directeur de conscience » catholique. Tout en s'occupant de l'âme et de la vie de son correspondant, Calvin ne perd pas un instant de vue l'Église et le pro-

1. *H[illegible]*, II, p. [illegible]. C'est dans cette entrevue que le roi de Navarre « se déclara du tout », et dit « que qui toucheroit au bout du doigt au Duc de Guise, qu'il appelait son frère, le toucheroit au corps ». *Ibid.*

2. Bèze à Calvin, [illegible] février 1562. XIX, p. [illegible]. — 3. XIX, p. 328.

4. A P. Martyr, XIX, p. 338. — 5. 28 mars. Bèze à Calvin, XIX, p. 361.

testantisme. Le « Directeur de conscience » est le chef politique, et ce qui, précisément, est si remarquable, c'est que des deux intérêts, il ne sacrifie jamais l'un à l'autre. La remarque n'est pas neuve. « Il est impossible, a écrit, il y a déjà longtemps, un protestant peu calviniste, d'assister sans admiration à ce redoutable gouvernement des âmes, qu'exerce à travers l'Europe entière, du fond de son cabinet, ce religieux et puissant génie [1]. » Et il y aurait un bien beau livre à écrire sur ce sujet.

Mais nous nous bornons, et, restant en France, à peu près à l'époque où nous sommes, nous ne notons plus que trois ou quatre de ces correspondances.

I.

D'Andelot, qu'on appelait « le chevalier sans peur », le frère de Coligny, avait été emprisonné (mai 1558) à la suite d'une conversation avec le roi, à cause de ses convictions évangéliques, d'abord à Meaux, puis à Melun. Et on mit tout en œuvre pour l'amener à une abjuration [2].

Macard tient Calvin au courant des péripéties de la lutte. « Le 25 mai 1558, D'Andelot reste invincible. » On a agi sur sa femme. Mais avant-hier, avec la Roche (l'autre pasteur) « autant que nous l'avons pu, nous l'avons fortifié [3] ».

Quelques jours après, Calvin écrit à D'Andelot : « Vous avez par cy devant souvent exposé vostre vie en hazard pour vostre prince terrien, et seriez encores prest de faire le semblable au besoing, d'autant que vous y estes tenu. Ce n'est pas raison que le Souverain roy du ciel et de la terre, auquel le père a donné tout empire, soit moins prisé, et qu'il vous face mal d'acquérir des ennemis pour maintenir sa gloire [4]..... »

Le 10 juin, Macard envoie de bonnes nouvelles : « Le Seigneur fortifie d'Andelot et, dans l'avenir, je l'espère, le soutiendra de sa force invincible [5]. »

De sa prison, d'Andelot, le 22 juin, écrit à des Gallards : « Je scay bien qu'en moy n'y a que toute fragilité et répugnement contre et mon salut et la sainte volonté du Seigneur, et pour ceste occasion, je le supply me tenir la bride, affin de me relever en mon choppement [6]. »

Sa femme était sur le point de mettre au monde un enfant. D'Andelot écrit aux pasteurs de Paris pour les prier de le baptiser. Il disait, 1er juillet : « J'ay nouvelle que demain doit arriver le docteur, que l'on me veult envoier. Je prie à mon Dieu qu'il me donne en la bouche de quoy respondre tousjours, à l'augmentation de sa gloire. Christ sera magnifié en mon corps, soit par ma vie ou par ma mort, car Christ m'est vie et mourir m'est guain [7]. »

On comprend que Calvin fasse l'éloge de ce croyant au marquis de Vico. « On l'a sollicité de toutes pars pour le séduire. Sa femme lui montrait son sein

1. Ath. Coquerel fils, *Précis de l'Histoire de l'Eglise réformée de Paris,* 1862, p. 23.
2. Lettre de Macard à Calvin du 22 mai 1558, XVII, p. 179, et surtout l'*Histoire ecclésiastique,* I, p. 43 et ss.
3. XVII, p. 184. — 4. Fin mai, XVII, p. 193.
5. XVII, p. 201. — 6. *Ibid.*, p. 223. — 7. *Ibid.*, p. 229.

pour l'esmouvoir à compassion du fruict qu'elle portoit... Vous serez esmerveillé, avant icy plus au long en quelle vertu il a résisté à tous assaultz.... Il a esté bien informé par les amys que c'estoit chose conclue de l'emmurer pour toute sa vie[1]. »

Cependant, cédant enfin aux instances de sa femme, d'Andelot finit par permettre que la messe fût dite en sa présence. Rien de plus[2]. Ce n'en était pas moins une chute. « Hélas ! écrit vite Macard à Calvin, plût à Dieu qu'il se fût tû pour que, après nous être réjouis d'une fausse joie, nous ne soyons tout à coup tombés dans la douleur.... Cependant nous continuons sans nous relâcher en rien[3]. »

Et quelques jours après : « D'Andelot cherche comment il satisfera le monde, et ne déplaira pas à Dieu. Appelé hier, je l'ai objurgué. Je ne sais ce que j'obtiendrai aujourd'hui de nouveau. Je l'ai supplié avec véhémence de ne pas prêter l'oreille à son frère rouge (le cardinal de Chastillon) et à son Ève (sa femme)... Il n'a pas été offensé de la rudesse du langage dont je me suis servi, comme il était juste[4]. »

Et Calvin, qui l'avait encore félicité et encouragé, le 12 juillet, par les conseils de sa psychologie avisée et chrétienne, reprend la plume, quelques jours après, et lui adresse une longue épître. Il tient compte des excuses ; mais elles n'allègent pas la faute. « Vous sçavez combien de povres âmes débiles ont esté troublées d'un tel scandalle.... Ce n'est pas une offense, petite ni légère, d'avoir préféré les hommes à Dieu.... Je pense bien que cecy vous sera rude de prime face, mais je diray avec Saint Paul, que je ne me repentiray pas de vous avoir contristé, moiennant que ce soit pour vostre salut... Cependant je n'entens pas de vous contrister oultre mesure, tellement que vous en soiez descouragé à l'avenir. Seulement je vous prie de vous desplaire tellement au mal qui est ja commis, que, pour le réparer, vous rentriez au train que vous aviez bien commencé... Il n'y a rien que l'honneur de Dieu ne doibve emporter[5]. »

Et c'est ce que fit d'Andelot, en chrétien admirable. Il n'avait pas abjuré ; il avait laissé dire une messe dans sa chambre. « Ce néantmoins il recognust depuis avoir fait par grande infirmité, qu'il a tousjours condamnée jusques à la mort, et amendée par tous les effets qu'il est possible de désirer[6]. »

2.

Voici peut-être le plus pur des héros de la Réforme, l'amiral Gaspard de Coligny[7].

1. [illegible], XVII, p. 250.
2. « Il [illegible] consentit, pour sortir de prison, à une vague abjuration qui fut éphémère. » L. Romier, *Les [illegible]*. Extrait de la *Revue historique*, CXXIV, 1917, p. 77.
3. 26 juillet 1558, XVII, p. 263. — 4. 15 août 1558, XVII, p. 291, 292.
5. XVII, p. 271-273. — 6. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 145.
7. Coligny avait sauvé la France par sa résistance à Saint-Quentin : « Ces dix-sept jours furent le salut de la France. Désormais un coup de main contre Paris n'était plus possible » (Louis Anquez, *l'Amiral de*

Calvin n'a qu'à approuver et à féliciter. Mais en même temps il [illegible] d'encourager pour qu'aucune défaillance ne se produise.

La première lettre est du 4 septembre 1558. — Coligny, fait prisonnier à Saint-Quentin, après sa glorieuse résistance le 27 août 1557, lut beaucoup la Bible [1], et se convertit définitivement. Il avait des sentiments plus que bienveillants pour les évangéliques puisqu'il avait provoqué l'expédition de Villegagnon au Brésil [2]. Le ton de Calvin est toujours noble à la fois et naturel. Voici le début : « Monseigneur, j'espère qu'après avoir lu la présente, d'autant quelle vous sera un témoignage du soing que j'ay de vostre salut, vous ne trouverez pas maulvais que je vous l'ai escrite ». Et il lui parle « de la révérence que vous portez à mon Maistre ». Il doit profiter de sa réclusion. « Dieu, en vous envoyant ceste affliction, vous a voulu comme retirer à l'escart pour estre mieulx escouté de luy » ; non pas que les « dignités, estat et biens temporels soient incompatibles avec la crainte de Dieu », mais les grands sont facilement distraits, et « Dieu nous a donné ceste opportunité de profiter en son escolle, comme s'il voulait parler à vous privément à l'oreille ». Et Coligny écouta Dieu [3].

Le 16 janvier 1561, Calvin félicite Coligny qui, abandonné par ceux qui devraient le soutenir, lutte courageusement. Il faut continuer « mesme quand tout le monde seroit aveugle et ingrat, et qu'il sembleroit que toute vostre peine seroit comme perdue. Contentés vous, Monseigneur, que Dieu et les anges vous approuvent. Et de fait, il vous doit bien suffire que la corone céleste ne vous peut faillir, après avoir vertueusement combatu pour la querele du fils de Dieu, en la quelle consiste nostre salut éternel [4]. »

Cinq mois plus tard : « Je vous prie, Monsieur, de ne vous lasser point à la poursuite d'une œuvre si bonne et saincte, et dygne qu'on y employe trente vies, si on les avoit [5]. »

Et Calvin ne se lasse pas. Il faut que « tous ceux qui tiennent le bon parti prennent le frein aux dens, pour s'employer constamment et franchement

Coligny dans le *Bulletin*, 15 oct. 1872, p. 442-450). — Et Guise s'empara de Calais « suivant un plan et sur des mémoires que Coligny avait faits » (*Ibid.*, p. 442). — « Mais le plus beau titre de gloire de Coligny c'est d'avoir revendiqué avant les politiques, avant Henri IV, la plus sainte des libertés, la liberté de conscience. Au début du règne de François II, il sollicitait déjà un édit par lequel il fût permis à chacun de la religion de vivre en sûreté... Seulement il avait compris que ces droits ne seraient pas suffisamment garantis, si le roi seul les avait reconnus : aussi souhaitait-il que les délégués de la France, solennellement réunis, fussent appelés à les sanctionner... Il avait demandé les États Généraux dès 1560. Deux siècles avant la Révolution française... Coligny voulut la tolérance religieuse et l'intervention du pays dans le règlement de ses destinées » (*Ibid.*, p. 450). — Et c'est ce que répète l'historien spécial de Coligny. Il eut « le premier, même avant l'Hospital, l'honneur de tenter, au nom de l'Évangile, d'inaugurer dans sa patrie le régime de la liberté de conscience et des cultes ». — « Encouragés par sa puissante initiative, le chancelier de l'Hospital, la noblesse et le Tiers se prononcèrent à leur tour dans le même sens que lui » (Comte Delaborde, dans le *Bulletin* du 15 sept. 1873, p. 386-387, Les protestants à la Cour de Saint-Germain lors du Colloque de Poissy).

1. « En laquelle prison il fut aussi gagné au Seigneur. » *Histoire ecclésiastique*, p. 140.
2. XVII, p. 318, n. 1.
3. 4 sept. 1558, XVII, p. 319. — Coligny ne recouvra sa liberté qu'au traité de Cateau-Cambrésis.
4. 16 janv. 1561, XVIII, p. 317.
5. Avant le 24 mai, XVIII, p. 456 et 457, n. 5. — Toute la lettre est particulièrement belle.

comme ils doivent, à l'édifice du temple de Dieu [1]. » Et surtout se défier des « moyenneurs qui nagent entre deux eaux ». Pas de confession de foi d'Augsbourg [2] !

Enfin la dernière lettre (dans la *Correspondance*) contient un blâme net, sans être violent, à l'endroit du frère de Coligny, le cardinal de Châtillon. « Il n'est pas en nous de l'absoudre du tout », et un regret de ce que Coligny a quitté Paris « combien il eust esté profitable que vous y fussiez tousjours demeuré [3]. »

Ce qui achève de montrer jusqu'à quel point des historiens distingués se trompent, lorsqu'ils en arrivent à écrire : « Calvin écrivait à Coligny d'humbles lettres comme au seul homme dont il subît la supériorité [4]. »

III

Princesses et grandes dames sont des femmes, et les femmes ont joué un très grand rôle au moment de la Réforme. De plus, chacun le sait, les femmes constituent l'élément peut-être le plus conservateur d'un peuple, le plus national en un sens. Or, dit M. Albert Hautin, historien catholique : « L'austérité de la Réforme ne les a pas effrayées. On les trouve, sinon dans la même proportion que les hommes, du moins en très grand nombre. Elles appartiennent à toutes les classes : femmes du peuple, religieuses, dames du monde [5]. » Et M. L. Romier : « Plus on étudie le commencement de la Réforme dans les provinces, plus l'action de la femme y apparaît considérable. »

Dans l'affaire de la rue Saint-Jacques (5 sept. 1557) il y a 40 femmes, dont 20 au plus sont de condition noble. Et le premier martyr du règne de François II est une femme, Marguerite le Rech, dame de la Caille, femme d'un libraire. « De tous côtés on signale l'affluence des femmes aux prêches, le zèle de leur piété et l'activité de leur propagande [6]. »

Les motifs qui les poussent sont des plus nobles : 1° l'attrait des livres saints, traduits en langue vulgaire ; 2° les besoins de leur piété, tout particulièrement en face de l'immoralité régnante. « Elles virent dans la Réforme la vraie source d'une rénovation chrétienne, associée à la simplicité du culte et à l'austérité des mœurs. » « Les femmes s'attachaient plus que les hommes, aux apparences morales, à la piété, et aux vertus pratiques. » Elles entretenaient au foyer « un idéalisme vivace ». « Ce fut donc par une intuition très juste des besoins moraux de la société, que les Réformateurs *orientèrent* leur apostolat vers le public féminin. *Que cette orientation ait été voulue*, on n'en peut guère douter, si l'on parcourt attentivement la correspondance des pasteurs. Les catholiques le

1. XVIII, p. [illegible], 11 juillet 1561. — 2. 24 sept. 1561, XVIII, p. 732, 733.
3. XX, p. [illegible] août 15[illegible]. — 4. Le baron de Rubble, IV, p. 33.
5. *L'échec de la Réforme en France au XVIe siecle*, 1918, p. 269.
6. L. Romier. *Extrait de la Revue historique*, p. 65.

savaient bien. Francès de Alava reprochait à Coligny, en 1564, de suborner les couturières et autres personnes tenant des apprentis ; il l'accusait aussi d'attirer les jeunes gens au parti huguenot, en leur donnant l'espoir qu'ils épouseraient les plus belles héritières de l'aristocratie [1]. »

Nous n'avons pas su découvrir ces habiletés dans la *Correspondance*, et les manœuvres prêtées à Coligny sont plus qu'invraisemblables.

Mais le fait reste. Il y avait beaucoup de femmes et des dames nobles. Et l'on peut, si l'on veut, se représenter autour des grandes protestantes, faisant pendant aux escadrons volants « de Catherine », des groupes de « demoiselles d'honneur », sans antiphrase, et ces grandes dames « tenant de véritables écoles protestantes [2]. » « Ces figures féminines projettent sur l'histoire du Calvinisme un reflet de jeunesse et de grâce [3]. »

1.

Nous laissons de côté la correspondance de Calvin avec M[me] l'Amirale de Coligny, et nous renvoyons, pour Renée de France, à ce que nous en avons raconté [4].

Nous noterons un seul détail. En comparant le ton et les manières de Calvin et le ton et les manières de ses disciples, le pasteur de la duchesse Merlin et Morel, on est frappé d'une différence. Sans doute c'est la même doctrine et si l'on veut la même intransigeance, mais, chez Calvin, quelle politesse supérieure ; noblesse de l'esprit (il trouve les expressions claires, sans cesser d'être respectueux) et politesse du cœur (il ne veut pas faire de la peine à une femme). « Car je scay que vous aimés d'estre enseignée et mesme exhortée à vostre devoir, vous rendant docile et débonnaire à recevoir tout ce que vous sçavez procéder de Dieu. » Comment la Duchesse résisterait-elle à cette voix si ferme et si insinuante ? Calvin la loue de ce qu'elle fait pour les pauvres évangéliques ; elle mérite « le titre si honorable de coadjuteur de la vérité de Dieu ». Et il termine par un trait, qui risque de choquer la politesse du XX[e] siècle. Calvin parle à la duchesse de son âge, et, bien qu'elle ait seulement 52 ans, il lui fait entendre qu'elle est vieille. « Comme ceus qui sont par chemins se hastent tant plus quand il voyent la nuit approcher, aussi, Madame, l'aage vous doit, de fait, avertir de vous efforcer tant à laisser bon tesmoignage en ce monde, qu'aussi le porter devant Dieu et ses anges [5]. »

2.

M[me] de Rentigny était sans doute la prisonnière du plus haut rang, parmi celles qui avaient été faites à la réunion de la rue Saint-Jacques.

1. L. Romier, *o. c.*, p. 66, 67. — 2. Romier, *o. c.*, p. 67. — 3. Albert Hautin, *o. c.*, p. 270.
4. *Jean Calvin*, II, p. 67-94 : « Calvin directeur de conscience de Renée. »
5. 16 janvier 1561, XVIII, p. [illegible], n. 8.

Pour ces femmes, ce fut une lutte douloureuse et étrange. Tourmentées, tiraillées entre leur foi et leurs affections, elles étaient appelées à appliquer à la lettre, le texte paradoxal et tragique, « celui qui aime son père, sa mère, son mari, plus que moi, n'est pas digne de moi ». Mme de Rentigny, héroïque, avait tout bravé. Elle trouva le moyen de retrouver sa liberté ; mais ce fut pour subir une longue série de nouvelles épreuves[1].

Elle songeait à s'enfuir à Genève. « Les chevaux étaient achetés », écrit Macard à Calvin, le 12 avril 1558. Son mari tombe gravement malade, fait des promesses. Mme de Rentigny, du consentement de l'Église, rentra chez elle. Ses tourments redoublèrent[2].

Le 10 avril, Calvin vient à son aide et commence par l'exhorter à ne se pas « tellement desplaire en vostre infirmité, que vous ne perdiez point courage, pour tout quitter ». Ni « désespoir », ni mollesse : mais « tenir mesure ». Et alors vient l'appel grave : « Ma damoiselle et honorée sœur, Vous n'avez pas résisté devant les juges comme vous deviez ; vous avez trop accordé à vostre mary pour luy complaire... De gangner vostre mary par tous moiens licites, c'est une chose désirable... Au reste de luy faire hommage, qui emporte sacrilège et, pour vous réconcilier à luy, faire divorce avec Dieu..., et en faveur du mariage terrien et caduque, rompre le lien perpétuel et sacré, par lequel nous sommes conjointz au filz de Dieu, nostre saulveur, jugez s'il ne seroit point meilleur de mourir cent fois[3]. »

3.

Quelque temps après avoir écrit (27 février 1559) à l'Amirale pour la consoler de la captivité de son mari[4], Calvin écrivait, le 26 mai, à la marquise de Rothelin[5], Jacqueline de Rohan, mère du duc Léonor d'Orléans, duc de Longueville[6]. Et ici Calvin ne s'occupe pas d'une seule personne, il s'occupe de tous les membres de la famille.

La famille était devenue protestante, en 1557, lors d'un séjour à Neuchatel. Elle fit alors un court séjour à Genève. Le 15 juin 1557, Farel écrit à Calvin : « La mère du prince doit aller vous voir[7]. » Le 24 juin : « Je souhaite que la princesse ait pris la route de Genève[8]. » Et déjà, le 3 juillet, elle est de retour : « Aujourd'hui », écrit Farel[9]. Et le 11, Farel ajoute : « J'ai été non seulement réjoui, mais encore très reconnaissant, de ce que, à Genève, tout ait plu à la princesse[10]. »

Il y avait litige entre le fils de la marquise et Jacques de Savoie, duc de Nemours, au sujet du Comté de Neuchatel. Les Bernois l'attribuèrent au duc de Longueville, en juillet 1557.

1. XVII, p. [illegible]. — 2. Macard à Calvin, 22 mai, XVIII, p. 186.
3. [illegible] XVII, p. 13[illegible] 132. — 4. 27 février 1559. XVII, p. 459.
5. Rose de Perrot, *La marquise de Rothelin en Suisse*, dans le *Bulletin*, XXXII, 1883, p. 385, 400.
6. XVII, p. [illegible]. — 7. XVI, p. [illegible]2. — 8. *Ibid.*, p. 528. — 9. *Ibid.*, p. 530. — 10. *Ibid.*, p. 537.

Le 14 septembre, Calvin donne à Farel d'intéressants détails. « Si je ne me trompe, il a été bon que la mère de votre prince soit venue ici, parce qu'elle en a rapporté beaucoup de consolation, et qu'elle s'est sentie fortifiée et encouragée pour les temps à venir. Ceux de vos concitoyens, qui l'ont accompagnée, savent combien elle est restée peu de temps à Genève. Cependant ce temps, quelque court qu'il fût, a été consacré à des entretiens, dont le fruit se montrera en son temps. Je ne sais pourquoi ensuite sa fille ne l'a pas suivie. La marquise m'avait prié instamment de l'instruire et de l'amener à la foi, autant du moins que son âge tendre le permettait [1]. »

Et Calvin s'occupe du fils, comme il s'occupe de la fille et de la mère. Le 26 mai 1559, à sa lettre pour la marquise, il joint une lettre pour le duc : « Il n'y a si bon grain, qui ne se corrompe, quant il sera estouffé sous les espines. » « Vous avez à considérer vostre aage, l'estat auquel vous estes, et les tentations infinies qui sont pour esbranler les plus robustes. » Et il prend comme « exemple particulier », les fêtes auxquelles le duc assiste en ce moment à Paris, « le triomphe des nopces, qui a esté ces jours passez, au possible, dure encoures à présent [2] ». Toutefois, toujours modéré, Calvin ne prêche pas un ascétisme maussade. « Je ne suis pas si austère que de condamner ni les festins des princes, ni la resjouissance qu'on demène en leur mariage. » Et il finit : « Pour ce que je crains de vous fascher par trop longues lettres, je vous prieray seulement à lire journellement les saintes instructions, qui vous peuvent édifier en tout bien et vertu [3]. »

Deux mois après, il écrit de nouveau au Duc et à sa mère. « J'espère, dit-il au Duc, que vous ne trouverez point estrange que je continue à vous exhorter plusieurs fois... » « Je vous prie de vous exercer soigneusement à lire et ouïr la parole de Dieu et les saintes instructions, qui vous pourront guyder à l'intelligence d'icelle [4]. »

Quant à sa mère, il la félicite, mais pour l'encourager. « Nous avons bien à louer Dieu, de ce que nous entendons de vous. Mais, quand il est question d'honorer Dieu, vous ne sauriez vous y porter si vertueusement qu'il n'y ait occasion de souhaiter encore mieux. » Puis en lui communiquant la lettre qu'il a écrite à son fils, il ajoute : « Pour ce que je sçay combien la maison, à laquelle il est allié, est pour la plupart contraire à l'évangile [5], je n'ay point faict difficulté de luy remonstrer qu'il se doit d'autant plus garder d'estre séduit ou corrompu, ou destourné [6]. »

1. Elle était à peine âgée de 9 ans. XVI, p. 622.
2. Il s'agissait du double mariage d'Élisabeth, fille du roi avec Philippe II, et de Marguerite de France avec Emmanuel Philibert de Savoie.
3. 26 mai 1559, XVII, p. 533. — 4. 22 août 1559, XVII, p. [illegible]
5. Il était neveu de Marie de Lorraine, sœur des Guise, mariée d'abord à Louis II d'Orléans, duc de Longueville.
6. XVII, p. 608.

I.

Enfin deux autres lettres (parmi plusieurs) méritent encore d'être mentionnées ici. L'une est à M[me] de Grammont, dont le mari était un débauché. L'épreuve est de Dieu. « Encore que vous ne congnoissiez point la cause, si vous convient-il faire cest honneur à Dieu de tenir ce point pour résolu, puisqu'il est tout bon et tout juste, que nous devons paisiblement recevoir ce qu'il nous envoye, et qu'il n'y a que redire ne répliquer en tout ce qu'il dispose. »

Toutefois Calvin ne s'oppose pas à ce que M[me] de Grammont ne laisse son mari. « Combien que je confesse qu'il en soit digne. » Mais il faut procéder « par voye légitime », et le convaincre « en justice de ses adultères[1] ».

A peu près le même sujet est traité dans une autre lettre à une autre dame inconnue. Son mari aussi est un indigne mari. Calvin lui exprime d'abord toute sa sympathie, « Nous ne sommes pas si inhumains que nous n'ayons compassion de tous ceux qui endurent pour l'honneur de Dieu et pour la vérité de l'évangile... *Surtout nous avons compassion des pauvres femmes,* qui sont mal et rudement traitées de leurs maris, considérant bien que c'est une tyrannie et captivité bien rude et cruelle. » Mais les sentiments du cœur doivent céder aux ordres de la conscience. Et Calvin continue : « Toutesfoys, nous ne trouvons pas qu'il nous soit licite, par la parole de Dieu, de conseiller à une femme d'abandonner son mari, *sinon par force de nécessité.* Or nous entendons ceste force, non pas quand le mari usera de rudesse et de menaces, *mesmes quand il la battra,* mais quand il y aura péril éminent de la vie, soit que le mari la persécute, ou qu'il conspire avec les ennemis de la vérité, ou que cela vienne d'ailleurs[2]. »

Et en voilà assez sans doute pour donner une idée très incomplète, mais enfin à peu près exacte, de cette correspondance. Que de temps ! que de forces ! que d'intelligence ! quel tact ! quelle mesure ! quelle noblesse ! et quelle pieuse affection !

1. 28 oct. 1559. XVII, p. 661. — 2. 4 juin 1559. XVII, p. 539.

CHAPITRE CINQUIÈME

De la mort de Henri II à la mort de François II.

I. Les maladies de Calvin en 1560. — II. La situation à Genève. — III. L'avènement de François II et le supplice d'Anne du Bourg. — IV. La conjuration d'Amboise. — V. Le plan politique de Calvin. — VI. Maligny et la surprise de Lyon. — VII. Le roi de Navarre et Condé à Orléans. — VIII. La mort de Francois II.

I

L'année 1559 s'était terminée pour Calvin par un grave accident. Le dimanche 24 décembre, il avait dû se livrer à un gros effort afin de se faire entendre de la foule qui remplissait le vaste temple. Le lendemain, il fut saisi d'un accès de toux, et il se mit à cracher le sang[1].

Et l'accident eut les suites les plus funestes. C'était la phtisie qui commençait à se manifester. Un mois après, Calvin écrit à Blaurer : « Je suis réduit à des maladies presque continuelles.... Il semble que je fais quelque chose ; mais pour suffire aux leçons, aux sermons et autres devoirs de ma charge, je suis obligé de rester couché une bonne partie du temps. A moins que le printemps ne me rende quelques forces, je dirai adieu à mes travaux. Pénible est la faiblesse des jambes ; plus fâcheux est le dérangement des entrailles. Récemment un large flot de sang, échappé des poumons, m'a presque étouffé. Ainsi la maladie ne m'excite pas moins à déloger que toi la vieillesse. Et parmi d'autres causes celle-ci rendra pour moi ce jour heureux, que, reçus dans notre héritage, nous jouirons de notre amitié mutuelle[2]. »

Blaurer était déjà au courant. « J'avais appris, lui répond-il, que tu étais complètement poitrinaire (*prorsum pulmonarium*) », et qu'une rupture de veine dans les poumons t'avait donné la phtisie. » Et il ajoute : « Ah ! combien de fois j'ai désiré qu'il me fût permis, par une prompte mort, de racheter ta vie.

1. Bèze à Bullinger, 1er janvier 1560, XVIII, p. 3. — 2. A Blaurer, fév. 1560, XVIII, p. 14.

Ah ! avec quelle promptitude, avec quelle gaieté (*quam hilariter*) je donnerais ma petite âme pour un si grand salut des églises de Christ [1]. »

Les deuils et les maladies frappent partout à côté de lui. Il écrit à des Gallars. « Combien tant de deuils me sont cruels, *tu le devines connaissant mon tempérament*. Pour moi, je souffre des coliques du ventre et du sang des poumons.... L'absence de Bèze, — outre qu'elle m'impose l'obligation de donner des leçons extraordinaires, — ne m'est pas peu pénible pour d'autres motifs. Je ne suis pas peu angoissé de penser que ce bon frère est continuellement en danger, et je ne vois pas ce que je puis attendre de son voyage. Et ce souci me déchire (*excruciat*) encore plus, que, poussé par la nécessité, je n'ai pas épargné la vie d'un ami si singulier et d'un tel homme. Je dévore en moi-même mes autres douleurs [2]. » Et le 14 octobre il commence sa lettre à Bullinger par ces mots : « Une très violente douleur de tête, qui me tourmente déjà depuis deux jours, m'empêche de te répondre plus longuement » ; ce qui ne l'empêche pas de rédiger une lettre, qui nous paraît à nous fort longue [3].

II

Dans Genève la crainte règne. « Que nous soyons encore sains et saufs, voilà ce qui paraît à tous incroyable, nous qui avons été condamnés par le jugement de toute la France, de l'Allemagne et de l'Italie. Et ceux, qui nous ont voués à la ruine, s'étonnent que nous n'ayons pas péri cent fois [4]. »

A Weter, le 27 mai : « Comme nous sommes tous les jours destinés à l'immolation, je recommande à tes prières cette ville et cette Eglise [5]. »

Et le même jour, Bullinger écrivait à Calvin : « Nous sommes très inquiets à votre sujet. On raconte ici beaucoup de choses des dangers, dont vous êtes menacés par le roi de France et par l'Allobroge [6]. »

III

En France, le successeur d'Henri II, son fils, François II, était âgé de 16 ans, et marié à Marie Stuart, la nièce des Guises. Celle-ci le « posséda tout entier, et tout entier le livra à ses oncles [7] ».

Les Guises devinrent ainsi les maîtres du royaume [8], et la persécution continua avec une violence renforcée.

1. [illegible] XVIII, p. 58. — 2. A. des Gallars, 3 oct. 1560, XVIII, p. 214.
3. [illegible] XVIII, p. 217. — 4. 15 mai 1560, Calvin à Utenhove, XVIII, p. 89 et 90, n. 6.
5. XVIII, p. 93. — 6. XVIII, p. 94.
7. Dargaud, *Histoire de la Liberté religieuse en France*, 1859, I, p. 251.
8. Après les avoir vus au Louvre avec le roi, un gentilhomme calviniste dit à ses amis : « Serrons et armons bien nos ceintures, car il y a en ce moment au Louvre trois rois de France, et deux sont altérés de notre sang. » Dargaud, p. 249.

Le 4 septembre, le 9 novembre, le 14 novembre, le 17 décembre, [illegible] se succédèrent de plus en plus barbares « de sorte que, depuis le mois d'août (1559) jusques au mois de mars (1560), il n'y eut que prises et emprisonnements, pilleries de maisons, proclamations à ban, et meurtres des serviteurs de Dieu [1]. »

C'est alors qu'eut lieu la condamnation et le supplice d'Anne du Bourg, dont « le dernier combat et heureuse issue » eut lieu le 23 décembre [2]. Après l'avoir condamné, un juge s'écria : « Oh ! que cest homme là est heureux de mourir pour l'évangile » ! Le futur historien, très fanatiquement hostile aux protestants, Fl. de Rémond, qui, enfant, l'avait vu mourir, devait écrire : « Nous fondions en larmes dans nos collèges au retour de ce supplice, et plaidions sa cause, maudissant ces juges injustes qui l'avaient justement condamné [3]. »

Et Calvin écrivit : « Lorsque la sentence cruelle eut été prononcée, qu'il serait brûlé vif, se courbant vers la terre, il rendit grâce à Dieu de l'avoir estimé digne d'un tel honneur : mourir pour la défense de la vérité éternelle. Pendant quatre heures, avec un visage joyeux, il attendit la mort. Arrivé au lieu du supplice, où quatre cents soldats l'entouraient, on le vit se dépouiller de son manteau et de sa robe, spontanément, comme s'il allait dormir. Et comme le bourreau lui passait la corde autour du cou, il l'avertit que ce n'était pas nécessaire puisqu'il devait être brûlé, selon la coutume, à petit feu. Le bourreau lui répondit qu'il avait reçu cet ordre de diminuer les douleurs en l'étranglant. Il avait déjà fait sa dernière prière. Cependant, fléchissant les genoux il rendit encore grâce à Dieu [4]. »

IV

A ce moment, le mouvement signalé plus tard vers une résistance armée, accéléré par ces nouveaux crimes religieux et politiques, aboutit à la *Conjuration d'Amboise*. Et comme en exposant les idées politiques de Calvin nous avons déjà indiqué ses idées spéciales sur ce point, nous n'avons qu'à préciser certains détails [5].

Dès le 1[er] janvier 1560, Bèze (et il n'y a pas lieu de distinguer entre le maître et le disciple) avertit Bullinger que les esprits s'excitent : « Jusqu'ici nous avons retenu tous les nôtres dans le devoir ; mais il n'est pas douteux que la patience des chrétiens, poussée à bout, ne doive amener quelque effet signalé [6] ». Des bruits, plus ou moins inexacts, pas complètement faux, montrent que l'agitation se répand partout [7].

1. *Histoire des Martyrs,* II, p. 666. — 2. *Ibid.*, II, p. 699, n. 4.
3. *Histoire de l'hérésie,* liv. VII, p. 866. — 4. Vers le 5 février 1559. — Calvin à Blaurer, XVIII, p. 15.
5. Voir *Jean Calvin,* V, p. 490-492. — 6. XVIII, p. 2.
7. Hotman à Calvin, 26 fév., XVIII, p. 19. — Sturm à Calvin, 26 fév., XVIII, p. 20.

Les conjurés avaient fixé leur rendez-vous au 15 mars. On sait qu'ils furent trahis, prévenus, que le chef, La Renaudie, périt le 16 mars, les armes à la main.

Avant de connaître l'issue de la tentative, le 23 mars, Calvin rappelait à Sturm qu'il avait désapprouvé « toute la façon d'agir », et encore plus « la chose elle-même ». Et il avait fait prendre des mesures en conséquence[1].

Le 9 mai, un Zurichois (?), Folkertzheimer, envoya à Zurich le récit de la conversation tenue à Genève, devant lui à table, par Bèze. Celui-ci a raconté comment les pasteurs et le Conseil de Genève avaient empêché qu'aucun Genevois ne se mêlât à la conjuration. Le Conseil ne permit à personne d'aller en France, à moins d'attester par serment qu'il ne voulait pas se mêler de l'affaire. Des conjurés, avant d'être livrés au supplice, ont été mis à la question. On voulait savoir d'eux, s'ils n'avaient pas obéi à quelque conseil de Genève : « Pas du tout, ont-ils répondu ; si nous avions écouté leur conseil, aucun de nous ne serait tombé dans ce malheur[2]. »

Dans ses lettres à P. Martyr et à Bullinger (11 mai), à Blaurer (30 mai), Calvin multiplie les détails. Il avait espéré que ses conseils auraient ramené les conjurés « au bon sens » ; il les avait avertis que « d'une goutte de sang, des fleuves entiers se répandraient sur toute la France » ; il avait « interposé son autorité » ; il avait « réprimé la jactance du chef, et lui avait déclaré qu'il avait « horreur » de cette conspiration ». Et alors les conjurés ont agi à « son insu ». « Ils ont tenté follement et puérilement une entreprise illégitime[3]. »

Et enfin il y a la grande lettre à Coligny, un vrai mémoire et un chef-d'œuvre. Calvin parle de sa tristesse, de ses gémissements, et surtout il donne ce renseignement décisif : « Si est-ce qu'en ce temps-là on a ouy des sermons plusieurs de moy, où j'ay débattu ceste cause avec aussi grande véhémence qu'il estoit possible. Ce qu'on peut assez voir d'aultant qu'ilz ont été recueillis de mot à mot avec la date du mois et du jour, dont il apert que je ne jouois point double personnage[4]. »

1. 23 mars, XVIII, p. 39. Haller à Bullinger, 5 mai, XVIII, p. 77. Il rapporte les soupçons toujours mal intentionnés, qui circulent autour de lui au sujet des Genevois.

2. 9 mai, XVIII, p. 80, 81. — « Malgré mes réclamations dit Calvin, soixante sont partis » des Français réfugiés de Genève (*Ibid.*, p. 81), et à Blaurer : « Ou à mon insu, ou bien malgré mes protestations publiques et énergiques, environ 70 ont quitté la ville » (*Ibid.*, p. 95). — Ce que Calvin dit à Coligny (*Ibid.*, p. 428) concilie très bien ce qui peut paraître différent entre les précédents propos de Calvin et celui de Bèze.

3. XVIII, p. 81, 82, 84, 85, 95.

4. XVIII, p. 428-430. — A. Roget écrit : « Il est établi *pour nous* que Calvin demeura étranger à l'entreprise d'Amboise. » Même il estime que Calvin *était sincère* lorsqu'il désavoua ouvertement la prise d'armes de ses coreligionnaires. » — Et on pourrait pardonner cette curieuse façon de s'exprimer, si Roget s'en tenait là. Mais, selon son habitude, il ne peut s'empêcher de faire quelque supposition fâcheuse pour Calvin et son caractère : « Il est plus difficile, dit-il, d'affirmer nettement ce que Calvin pensait de l'entreprise avant l'événement. » — Or, nous avons cité la lettre de Calvin, lettre écrite avant l'événement. Alors il faut ou croire Calvin, ou croire qu'il a menti. Roget incline à croire que Calvin a menti. « Nous sommes *enclins à croire* que Calvin aurait désavoué avec moins d'énergie les compagnons de la Renaudie, si le succès

V

La conjuration d'Amboise ayant effrayé les tyrans, ceux-ci s'abandonnèrent à toute leur haine. « Il en fut pendu, noyé, décapité, près de 1200. Les rues d'Amboise ruisselaient de sang, la rivière était couverte de corps morts et les places publiques toutes couvertes de gibets », dit Mézerai [1].

Il fut question d'établir en France une inquisition espagnole. Le chancelier l'Hospital épargna à notre pays cette honte et ce malheur, par l'édit de Romorantin (mai 1559), qui punissait l'hérésie des peines les plus sévères, mais laissait le jugement aux évêques. Puis il y eut comme un moment d'accalmie relative. Les protestants de plus en plus nombreux, ne pouvant plus enfermer leurs assemblées religieuses dans de petites salles secrètes, se réunissaient en public, et même quelques-uns s'emparèrent des églises à Valence, à Montélimar, à Romans, à Nîmes, à Montpellier. Mais de nouveau effrayés et excités, les Guises, reprenant la persécution, la poussèrent aux dernières extrémités. Ils envoyèrent partout la déclaration de foi rédigée par la Sorbonne en 1542, avec ordre de condamner au feu quiconque refuserait de la signer.

Naturellement il devenait de plus en plus impossible que les protestants, de plus en plus nombreux, continuassent à se laisser paisiblement violenter et massacrer de plus en plus. Calvin voit où la France marche, et il veut prévenir la catastrophe. Comment ? Par l'application de son grand principe du droit qu'ont les autorités inférieures de résister à la tyrannie Alors, d'un côté, il retient les individus, les églises dans la patience et le support héroïque, de l'autre côté, il excite les princes du sang à prendre en fait l'autorité qui leur appartient de droit.

Il « retient » l'église de Montélimar ; il retient les protestants de Valence, de Lyon. Et le 8 juin, il écrit à Strasbourg : « Pendant ce temps, nous aurons soin de stimuler de toutes façons le roi de Navarre pour qu'il réclame les rennes de l'Etat, qui lui ont été enlevées, en mettant en avant le danger manifeste que court le royaume, conduit à sa ruine par la perfidie ou l'impéritie des Guises [2]. »

Il semblait que l'heure fût favorable à ces grands et nobles projets. Le 27 juin, Chantonnay, ambassadeur d'Espagne en France, écrit à son maître :

eut mieux répondu à leurs espérances. » — Après quoi, vient une seconde supposition. « D'ailleurs l'intérêt de Genève *devait* porter le nouveau citoyen de la république à donner à l'expression de son désaveu un accent, qui dépassait *probablement* ses impressions réelles » (A. Roget, VI, p. 28, 29). Enclin à croire... probablement... Alors que non seulement nous avons les déclarations de Sturm, mais que dans sa lettre à Coligny Calvin écrit : « Tant y a que mon intention n'a pas esté de nager entre deux eaux, ou dissimuler par astuce. Car j'ay tousjours librement dict que, si leur folie prenoit bien, je seroie l'homme le plus dégradé du monde, comme aiant trahy l'église, ayant empesché l'œuvre de Dieu, m'estant opposé à la liberté es choses semblables » (*Ibid.*, XVIII, p. 429, 430). — Quel parti pris faut-il pour en arriver à ne pas tenir compte de ces déclarations, ou ce qui est pire à les suspecter ! Et cela chez un aussi honnête historien que Roget !

1. A. Crottet, *Petite Chronique protestante*, 1846, p. 222. — 2. XVIII, p. [illegible]

« Les affaires de la religion sont en très mauvais état, et s'il n'y est avisé par un concile, le roi de France n'y peut rien. » La reine Catherine, effrayée de l'ascendant des Guises, se mit à pratiquer sa politique de bascule [1]. Elle appela le chancelier de l'Hospital qui, le 5 juillet, fit d'importantes déclarations au Parlement. Une assemblée de la noblesse et du clergé fut convoquée à Fontainebleau. A la première séance, le 21 août, Coligny présenta une requête des Eglises de Normandie, prêt, dit-il, à la faire apostiller par 50.000 signatures [2]. Et finalement les Etats Généraux furent convoqués à Orléans. Les Guises avaient décidé d'en finir avec les princes du sang.

En ce moment, ceux-ci étaient à Nérac. Bèze s'y trouvait appelé par le roi, apportant les idées de Calvin singulièrement utiles, au milieu de ces princes qui changeaient continuellement de projets, et en définitive n'en avaient point [3]. Quelles étaient les idées de Calvin ? C'est là, à notre point de vue, ce qu'il serait le plus utile à connaître. Or tout ce que nous savons, c'est qu'il avait un plan, dont il ne parle qu'à mots couverts, et au milieu d'allusions à beaucoup de détails, que nous ne connaissons plus. Il semble cependant que ce plan ait contenu trois points : strict respect de la légalité par toutes les églises, et tous les individus isolés ; — action énergique des princes, mais action seulement politique, conforme aussi à la légalité ; — et pas d'effusion de sang. Le 6 septembre, parlant pour la première fois de la mission de Bèze [4], Calvin écrit à Bullinger : « Quant aux troubles de France, je ne sais ce que se propose de faire la majorité. Ce que beaucoup espèrent, il est inutile de l'écrire, de peur d'être impliqué dans leur folie. Bèze, à ma demande, a entrepris une expédition pénible, dangereuse et remplie de beaucoup d'ennuis ; je ne m'en repens pas, cependant, si je ne m'étais pas interposé, beaucoup de régions brûleraient d'un immense incendie. Si Dieu bénit nos conseils (voilà le plan), il y aura bien ample matière pour rendre grâces. Quoi qu'il arrive, tous les hommes de bien, une fois au courant, jugeront que nous n'avons rien tenté à la légère (Voilà le plan). Tous nos efforts tendent à ce que les nôtres ne commettent aucun tumulte. Jusqu'ici nous avons bien réussi ; les événements de l'avenir sont entre les mains de Dieu. Pendant ce temps, une trop grande confiance emporte les nôtres. Car, ce que nous avons toujours interdit, ils prennent possession des temples, ou ils prêchent dans les lieux publics. Les frères, envoyés par nous, donnent comme excuse qu'ils sont entraînés malgré eux, ou bien qu'ils sont forcés par la nécessité, parce qu'aucune maison particulière ne peut contenir quatre mille auditeurs [5]. »

1. [illegible] *Savants*, article Mignet, 1er août 18[illegible].

2. Calvin raconte en détail cette séance à Bullinger, 1er oct., XVIII, p. 206.

3. « On ne savoit bonnement quelle estoit l'intention du roi de Navarre », dit Bèze. *Histoire ecclésias-tique*, I, [illegible].

4. Les Registres du Consistoire du 20 juillet disent que Bèze fut envoyé « pour enseigner le roi et la reine en la parole de Dieu » (*R. du C.* Roget, VI, p. 47). Bèze arriva à Nérac au début d'août et, dit-il, « prêcha dans le temple, ce qui estonna merveilleusement les adversaires ». *Histoire ecclésiastique*, I, p. 369.

5. 6 sept., XVIII, p. 176.

Un mois après, Calvin précise, 1er octobre : « Bèze n'est pas parti spontanément, mais appelé par les lettres du roi qui, avec amabilité et beaucoup d'insistance, me priait de lui rendre ce service [1]. J'ai pensé qu'il ne fallait pas le lui refuser, en partie pour *corriger la lenteur* des uns, en partie pour *résister aux projets turbulents* de beaucoup d'autres. Car *il ne m'a jamais plu que la cause fût décidée par la force et par les armes* [2]. » Les trois points du plan sont ainsi nettement marqués. Et il semble qu'une politique si prudente, si ferme, si strictement conforme aux grandes idées constitutionnelles calvinistes, avec un tel effort pour associer la liberté religieuse et la paix du pays, mériterait quelque approbation.

A. Roget ne peut la comprendre [3] : « Nous avouons avoir quelque peine à nous rendre nettement compte du rôle que joue Calvin dans cette année si critique pour la cause de la Réforme française. *Tantôt il condamne la fougue des protestants, tantôt il leur reproche leur irrésolution et leurs retards.* » Mais ce n'est pas des mêmes protestants qu'il s'agit. Et loin d'être équivoque ou contradictoire, cette conduite de Calvin n'est que l'application stricte de ses principes, formulés dans ses livres et dans ses lettres, à propos des autorités inférieures. Un moment, il semble que Roget va presque s'en apercevoir : « Il est vrai que c'est *en général* [non pas en général mais toujours] les subalternes [pas les subalternes, mais les églises, et les simples particuliers, ceux qui n'ont aucune autorité légale] dont il cherche à contenir le zèle [pas le zèle, mais l'esprit d'insurrection], tandis qu'il s'efforce de pousser en avant les chefs : *Il n'approuve point les protestants qui, de leur propre mouvement, accourent à un prêche, et il n'hésite pas à encourager le projet d'une levée de boucliers générale, si un chef rattaché à la famille royale en prend l'initiative.* » Sans tenir compte de rien, trouvant contradictoire ce qui est logique, Roget continue : « Ces oscillations [il n'y a pas la moindre oscillation] apparentes nous paraissent s'expliquer par la tournure autoritaire de l'esprit de Calvin. » Et comme l'autoritarisme est un défaut, tout se ramène à un défaut mesquin de Calvin, conclusion perpétuelle et unique [4].

1. Bouchard, chancelier du roi de Navarre, lui conseilla de faire venir Bèze. Le roi écrivit à Calvin, et Calvin engagea Bèze à se rendre à Nérac.

2. XVIII, p. 208.

3. Il parle d'un *pronunciamento* des nobles, et d'une « mine » dont Calvin aurait empêché « l'explosion avant le temps ».

4. A. Roget, *o. c.*, VI, p. 57, 58. — Et cependant A. Roget a entrevu la vérité. Il écrit : « Les mouvements partis d'en bas lui sont antipathiques [parfaitement], il ne lui plait pas que des particuliers se mettent en avant sous leur propre responsabilité [parfaitement], sans avoir des chefs attitrés et *reconnus d'avance* [parfaitement], il n'entend pas qu'on agisse par petites bandes et par compagnies indépendantes [parfaitement]. *La résistance au pouvoir établi, n'est légitime à ses yeux que si elle est dirigée par un chef, qui tient ses droits de la naissance et d'une coutume consacrée par le temps.* [Parfaitement]. S'il souscrit à une insurrection [mais alors, précisément, Calvin prétend que ce n'est pas une insurrection, que c'est un acte de légitime et légale défense], c'est une insurrection disciplinée [non pas une insurrection], et qui se réclame en quelque sorte [directement et explicitement] du principe d'autorité. » Et voilà comment en définitive Calvin a beau avoir raison, il a tort : c'est un autoritaire. Tout se réduit à un défaut de son tempérament.

Les Guises inquiets des conciliabules de Nérac, ayant intercepté les lettres à Condé, ayant fait arrêter, le 27 août, le vidame de Chartres, envoyèrent, le 30 août, au roi de Navarre l'ordre [1] de venir avec son frère le prince de Condé se justifier devant le roi. Le frère des princes, le cardinal de Bourbon [2], leur était expédié pour veiller à l'exécution des ordres.

VI

Tout à coup, au moment où les princes se mettent en route, un gentilhomme de la maison de Condé, le sire de Maligny, tente un coup de main sur Lyon [3]. Il l'occupe un jour. Le maréchal de Saint-André l'en déloge.

Quel fut le rôle de Calvin à propos de cet événement ? L'épisode est des plus obscurs : voici des textes. Calvin écrit, le 10 septembre, à Bèze : « J'avais averti à temps notre bouillant de la modification apportée à nos plans ; je lui avais démontré par de solides raisons, qu'il ne fallait rien tenter avant d'avoir reçu de nous une indication précise. Ainsi il a eu grand tort (*graviter peccavit*) [4]. » Qui était *notre bouillant* (*fervidus noster*) ? Roget traduit *noster* par *ce*. Par le terme familier de « notre » Calvin désigne-t-il Maligny ? On peut être étonné ; on peut hésiter. Les *Opera* hésitent et trouvent le cas « difficile [5] ».

Calvin continue : « Le revers survenu ne doit point abattre nos courages, mais les retremper... Que reste-t-il à faire, si ce n'est que le chef rassemble promptement des forces, qui ne se présenteront pas, s'il demeure immobile... Il aurait déjà fallu entreprendre quelque chose : il aurait expérimenté ce que peuvent la confiance et la vigueur. C'est en vain qu'il délibère lorsque la partie adverse agit et approche avec ardeur ses machines pour l'accabler. On a répandu le bruit que le prince est en butte à des caresses trompeuses pour l'amollir, mais cette rumeur ne me paraît pas du tout probable, parce que les choses en sont venues au point auquel une réconciliation est impossible... Sache qu'il n'est ni utile, ni honnête, ni sûr, ni enfin permis, en aucune sorte, de nous relâcher en quoi que ce soit de notre diligence. Mais il est évident et très certain, que vous serez en danger d'ignominie et de mort, s'il y a le moindre ralentissement... [6] ». Evidemment Calvin avait bien toutes les qualités du généralissime : intelligence, possession de soi-même, plan arrêté, volonté infrangible, et quelle ardeur communicative !

Mais tout cela ne nous renseigne pas exactement sur la tentative de surprise de Lyon. Le 14 octobre, Calvin donne à Bullinger quelques détails complémen-

1. Le pli royal se terminait par ces mots : « là où le prince refuserait de m'obéir, je saurais lui faire connaître quand je suis roi. » Roget, VI, p. 49, 50.

2. C'est de ce cardinal que Calvin disait : « C'est un tonneau ou une bouteille : ce n'est pas une figure [illegible] XVIII, p. [illegible]

3. Voir [illegible], V, p. [illegible]. — 4. XVIII, p. [illegible]. — 5. [illegible], p. [illegible], n. [illegible]

6. XVIII, p. [illegible]

taires. « Il est certain que quelques uns avaient préparé quelque chose ; mais ils étaient peu nombreux. Ils voulaient donner par là du cœur au roi de Navarre, mais maladroitement. Quant à moi, qui savais que ce n'était pas dans ses idées, et qui connaissais son esprit, je m'étais efforcé de couper court à ce dessein [1]. » Encore une fois, tout cela, clair sans doute pour les contemporains, est obscur pour nous. A supposer que dans les deux lettres il soit question de Maligny et de son coup de main, peut-on dire que Calvin « s'était concerté » avec Maligny, et qu'il blâmait seulement sa précipitation ? Non. De la seconde lettre en particulier, il ressort que ce n'est pas seulement la « précipitation », que c'est le dessein lui-même, auquel Calvin s'était efforcé de couper court, parce qu'il savait que ce dessein, en *lui-même*, déplaisait au roi. Calvin a-t-il désiré quelque chose ? Qu'a-t-il désiré ? Autant qu'on peut le deviner, Calvin désirait que le roi de Navarre fît appel à tous les amis de l'évangile, à tous les adversaires des Guises ; qu'il réclamât hautement sa place au Conseil du roi ; et qu'à la tête d'une grande démonstration, il allât rapidement prendre cette place. Et dans ce plan, la surprise de Lyon aurait pu jouer un rôle, si elle avait été voulue par le roi de Navarre. Du moment que celui-ci ne la voulait pas, il n'y avait pas lieu d'y penser. Et en tout cas, dans nos hypothèses, nous ne devons pas oublier ces déclarations si formelles : 1er octobre : « Je n'ai jamais été d'avis que la cause fût décidée par la force et par les armes [2] », et les autres déclarations du 1er novembre, du 4 novembre, du 11 décembre, que l'on va trouver plus loin, et dans lesquelles Calvin répète qu'il s'est efforcé d'éviter qu'une seule goutte de sang ne fût répandue [3].

Le plus clair, c'est que Calvin n'était pas écouté, pas plus par les princes que par Maligny. De telle sorte que, si l'on voit les trois points principaux du plan de Calvin, on ne peut guère voir au milieu de cet enchevêtrement de conseils donnés et non observés, ce qui, dans les événements, a été conforme et ce qui a été contraire au plan même de Calvin.

VII

Le roi de Navarre s'était mis en route avec son frère, lentement. Calvin le suit par la pensée. Le 14 octobre : « Le roi de Navarre, mandé à la cour, est maintenant en route, accompagné de son frère, dont tu apprendras bientôt la fuite. Mais que personne ne le sache avant le temps. Des corps de cavalerie ont été disposés de manière à envelopper le roi de Navarre de toutes parts. L'issue est dans la main de Dieu, qui peut-être dissipera bientôt les ruses de nos adversaires. Ils se promettent une victoire facile, si seulement ils écrasent le chef... *Crois-moi, je l'affirme, un soulèvement n'est point à craindre parce que personne ne bouge...* » Ainsi Calvin, non seulement ne prévoit pas de soulève-

1. XVIII, p. 218. 2. XVIII, p. 208. 3. XVIII, p. 230, 255, 268.

ment ; mais il n'en désire pas, et il n'en a donc pas préparé un. Il continue : « ... à moins qu'une attaque ne soit dirigée contre le roi de Navarre, *auquel cas j'espère que plusieurs lèveront le bras pour le défendre.* » Pas désir d'un *soulèvement* ; mais espoir *d'une résistance* en cas d'attaque, c'est-à-dire de légitime défense. « Le prince a décidé de revendiquer son droit *dans le Conseil du gouvernement, mais sans recourir aux armes.* » Toujours le même plan. Seulement le roi de Navarre n'était pas l'homme capable de le suivre. Calvin s'en doute. « Du reste, continue-t-il, parce que je connais sa faiblesse et sa versatilité, j'ai envoyé quelqu'un pour l'affermir ; car Bèze est parti, et on ignore dans le public de quel côté il s'est dirigé [1]. »

Malheureusement les princes avaient laissé passer l'occasion favorable. Ils étaient en retard. Leur voyage devenait une folie. 1er novembre : « Tout est en ébullition, dit Calvin. On en est arrivé à l'heure décisive. Je ne sais où se tient Bèze... On répand des bruits divers sur le roi de Navarre. Moi je pense qu'il aura battu en retraite, quand il aura reconnu qu'il aurait à se mesurer avec des forces aussi considérables. Voilà donc la guerre intestine en France... Triste et malheureuse dissipation du royaume [2]. »

C'était mal connaître l'incapacité du roi. Du reste à ce moment le sort en était jeté, il était gardé à vue, et Condé était en prison. Renseigné par Bèze, qui est rentré à Genève, Calvin écrit, le 4 décembre : « Ceux que nous voulions sauver n'ont pas consenti à ce qu'on leur vînt en aide. Bèze a accompli son devoir, non pas seulement avec fidélité, mais avec une constance incroyable. Cent fois, on a changé d'avis. Enfin il est arrivé ce dont tout le monde aujourd'hui peut être témoin, que le roi de Navarre et son frère ont voulu périr. *Si on nous avait cru*, ils auraient réglé leurs affaires *sans qu'une goutte de sang fût répandue.* Cela a toujours été notre préoccupation [3]. » Et quelques jours après il répète cette déclaration à Sulzer. « Nous nous sommes préoccupés de servir ses intérêts (du roi de Navarre) autant que de faire en sorte que *pas une goutte de sang ne fût répandue ; et nos plans étaient conçus de façon qu'il soumît ses adversaires sans violence ni trouble* [4]. »

Ainsi, quelque obscurité qui puisse envelopper aujourd'hui tel ou tel détail, on voit clairement que le plan de Calvin, conforme à ses théories politiques, avait été maintenu par lui depuis le début jusqu'à la fin de l'année 1561, avec une logique et une fermeté absolues.

VIII

Et quand tout paraissait perdu, un coup de théâtre vint tout sauver. Le prince de Condé devait être exécuté le 10 décembre, jour de l'ouverture des

1. [illegible] à Bullinger, XVIII, p. 218, 21[illegible]. — 2. A Bullinger, XVIII, p. 230.
3. XVIII, p. 255. — 4. XVIII, p. 268.

États Généraux. Or le 16 novembre, le roi tomba malade, et le 5 décembre il était mort. « Si le roi avait encore vécu seulement six jours, c'en était fait de tout, et de telle sorte qu'il n'y aurait plus eu de remède à espérer [1] », écrit Bèze à Bullinger. Et il était mort !

On comprend ce que la foi de Calvin dut éprouver. Comment ne se serait-il pas cru au temps d'Israël et des interventions les plus miraculeuses de Dieu en faveur de son peuple ? Il écrit à Sturm : « As-tu jamais ouï une nouvelle plus opportune que le trépas de ce petit roi ? Nul remède à nos maux extrêmes, quand tout à coup Dieu s'est montré du haut du ciel. Celui qui avait percé l'œil du père [le coup de lance de Montgomery] a frappé l'oreille du fils [c'est par un mal d'oreille que commença la maladie de François II]. » Seulement, toujours maître de lui-même, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, Calvin ne songe qu'à modérer l'imprudence de ses amis. « Je crains seulement que la joie de quelques-uns, en se manifestant avec excès, ne compromette l'espérance de jours meilleurs [2]. »

1. 22 janv. 1561, XVIII, p. 333. — 2. 16 décembre, XVIII, p. 270.

CHAPITRE SIXIÈME

1561. Charles IX et le Colloque de Poissy.

I. Les maladies de Calvin en 1561. — II. Genève. 1. Genève est menacée. 2. Genève envoie des pasteurs. 3. Genève veille sur les mœurs et établit l'instruction obligatoire. — III. Le programme politique de Calvin. — IV. La lâcheté d'Ant. de Bourbon. — V. Le changement de régime en France. — VI. Une journée de correspondance de Calvin. — VII. Menaces de Charles IX contre Genève. — VIII. Magnifique essor des églises. Rentrée des réfugiés. — IX. Calvin exclu du Colloque. — X. Ses efforts pour le succès. — XI. Sauf-conduit et envoi de Bèze par le Conseil de Genève. — XII. Le journal du Colloque. XIII. Bèze à la Cour. — XIV. Angoisses de Calvin et de Bèze. — XV. La grande séance. — XVI. La suite du Colloque.

I

Pendant l'année 1561, les maladies continuèrent à tourmenter Calvin et à l'affaiblir.

Pour ne pas inquiéter Bèze, il plaisante sur ses douleurs souvent intolérables. « Pendant deux jours entiers, j'ai été tourmenté par les plus vives douleurs au pied droit. La maladie a commencé à s'apaiser, il y a trois jours ; mais pas sans tenir encore le pied lié. Et pour que tu saches que je n'invente rien, je te dirai que l'odeur de l'huile (du remède) m'est presque agréable, quoiqu'elle me donne souvent la nausée. Bien et grassement oint, je n'ai donc rien à envier aux somptuosités de tes courtisans. Crois-moi, en plaisantant ainsi je ne m'amuse pas, mais je désire t'enlever tout ennui, de peur que quelque vague rumeur ne parvienne jusqu'à toi, et ne te fasse concevoir quelque crainte. Je vois, en effet, que si Dieu ne te soutenait pas merveilleusement, tu n'aurais pas la force de supporter la dixième partie de ta fatigue. Tu m'écris après minuit, et moi je suis couché, après sept heures, selon ma commodité. Voilà où en sont les vieillards podagres[1]. »

Le lendemain, Calvin fut saisi de coliques, qui le tourmentèrent sans inter-

1. 7 oct. 1561, à Bèze, XIX, p. 30.

ruption pendant deux jours entiers. Il raconte à Bèze : « Elles se sont ensuite un peu calmées par moment, mais, après trois nuits, elles me font encore souffrir. Et je n'ose pas espérer grand soulagement des lavements et des onctions. Et les vomissements, les insomnies, la violence des douleurs, en même temps la diète et la soif, la sécheresse du palais et de la gorge, tout cela m'a tellement affaibli, que même maintenant il m'est pénible de dicter ces quelques lignes. J'aurais chargé quelqu'un d'écrire, *si je n'avais craint que tu n'eusses ainsi conçu plus de crainte et de souci*[1]. »

Et trois jours après, il prêche : « Depuis que les coliques ont cessé, ou du moins se sont un peu calmées, un catarrhe (*gravedo*) m'a saisi, qui me tourmente moins cependant. Mon pied ne va pas mieux. Il y a trois jours j'ai prêché, mais on m'a porté jusqu'au temple sur une chaise... Viens en aide le plus tôt possible à notre école abandonnée. Moi qui étais chargé de donner des leçons pour toi, je suis au lit depuis près d'un mois[2]. »

Il continue à souffrir et à travailler. Le 5 novembre à Bullinger : « J'ai été averti tard du départ du messager, tandis que je me traînais à ma leçon. Il faut ainsi parler en effet, parce que la douleur, tantôt du pied, tantôt de toute la jambe, me permet à peine de ramper (*reptare*) lentement. Et je me soutiens difficilement, si je ne m'appuie sur le bras de quelqu'un[3]. »

En le voyant passer ainsi, se traînant, rampant, à travers la place de Saint-Pierre, pour aller de chez lui au temple ou à l'Auditoire, corps ruiné, cerveau intact, que pensaient les collègues, les étudiants, les bourgeois ? A force de le voir mourir, ils s'imaginaient presque qu'il ne mourrait pas... Et lui entretenait leurs illusions, accomplissant son travail et, par des actes de volonté héroïque, se mêlant encore aux délassements des autres. Il dîne avec eux à l'hôtellerie.

« Hier (18 novembre), porté à cheval à l'auberge, j'ai trouvé le poêle chauffé. C'est là, en entrant, que ta première lettre du 4 novembre m'a été remise. Pendant que je la lisais, la vapeur a frappé mon cerveau. Les aliments ont calmé les éternuments : mais rentré chez moi, j'ai senti que le mal empirait. Bientôt après j'ai reçu ta nouvelle lettre (du 9 novembre)[4]. »

Et Bèze lui répond en lui parlant de ses propres maladies : « Je suis attristé par ce catarrhe qui, me dis-tu, t'a saisi. Pour moi, je souffre de mon rhumatisme familier. Mais je vois que nous n'avons pas le loisir (*non vacat nobis*) d'être malades... Puisque tu m'y exhortes, je te le promets, je soignerai davantage ma santé[5]. »

1. [illegible] oct. [illegible], XIX, p. [illegible]
2. 21 oct. 1561, XIX, p. 67-68. — Et en effet pendant quatre séances consécutives du Consistoire (9 oct. au 2 nov.) Calvin est porté absent. On est obligé de réduire le nombre des services religieux. « Qu'on ne prêche plus à St. Germain jusqu'à plus grande opportunité », décide le Conseil, le 14 octobre. *R. d. C.*
3. 5 nov. 1561, XIX, p. 99. — 4. Calvin à Bèze, 19 nov., XIX, p. 120.
5. De Saint-Germain, 29 nov., XIX, p. 141.

II

1. A Genève, ce fut encore dans une grande crainte que l'on passa de l'année 1560 à l'année 1561. Le 31 octobre 1560, le Conseil répéta sa maxime calviniste : « Arresté de nous humilier devant Dieu, et le prier d'avoir pitié de nous et nous avoir en sa garde. *Au reste*, que on advise les baillifz de Gez et de Ternier[1]. » Après des nouvelles alarmantes, le 5 décembre : « On remonstre (informe le Conseil) les occurens des menaces, conspirations et entreprises des ennemis contre nous ; et après avoir exhorté de prier Dieu, avoir soing de nous, et nous tenir en sa garde, et ne nous imputer point nous faulter, mais se déclarer protecteur de son Église, et de ceste pouvre république, renverser tous les complots de noz ennemis qui ne taschent qu'à renverser son Évangile, *l'on a commandé que chacun doibve estre prest et furni d'armes* et vivres pour faire le guet et escharguet en personne[2]. » La protection de Dieu d'abord, mais, ensuite, au nom de Dieu, l'effort de l'homme. L'État calviniste.

La mort de François II ne calma pas les appréhensions de Genève. Le 20, Calvin « vient advertir comme il y a plusieurs bruitz qui courent qu'il y a des traîtres en ville ». Ces bruits « peuvent tendre à nous mettre en désunion et nous meffier les ungs des autres ». Il faudrait y pourvoir « avant la Cène[3] ». Et le 6 janvier 1561, on « arreste de fermer quatre portes de la ville et de renforcer la garde des trois, qui demeureraient ouvertes[4] ».

2. Et les progrès de l'évangile continuaient merveilleusement. Le chapelain de Coligny, Merlin, prêchait tout près du Palais-Royal. Calvin écrit : « L'amiral est décidé à tout braver plutôt que de reculer ; il n'a pas même hésité à dire au roi que tous les remèdes seraient inutiles si on ne requérait pas ma présence. C'est une chose incroyable que l'enthousiasme avec lequel les nôtres s'élancent de progrès en progrès. De *tous les côtés les postulants assiègent nos portes, comme s'il s'agissait de prendre possession d'un domaine tranquille ; on nous demande des pasteurs, avec le même empressement qu'on brigue des bénéfices dans l'église du pape*. Les nôtres procèdent avec une fougue, qui nous déplaît, mais que nous ne pouvons ralentir ; ils se saisissent des temples parce que les demeures particulières ne peuvent contenir leur multitude[5]. » Et quelques jours après : « On ne saurait croire combien le règne de Christ s'étend au loin. De toutes parts, on nous demande des ministres, et comme notre provision est épuisée, l'importunité des réclamants est telle que nous sommes déjà contraints à prendre, en quelque sorte, dans la lie, et de tirer des sujets des boutiques des artisans, pour peu qu'ils aient une légère teinture de piété et de science[6]. »

1. *R. [illegible] la C.*, volume 56, p. [illegible] — 2. *Ibid.*, f. 111. — 3. *Ibid.*, f. [illegible]. — 4. *Ibid.*, f. 127.
5. XVIII, p. 467. — 6. XVIII, p. 474.

A Orléans 5 à 6000 personnes célèbrent la Cène dans un pré, et 10000 personnes assistent aux ensevelissements[1].

3. A Genève, la menace du duc de Savoie se faisait de plus en plus sentir. Calvin continuait son œuvre, et il organisait l'instruction obligatoire dans la campagne. Sur un rapport de Roset, il veillait à l'observation de la discipline. Le 16 juillet, le Consistoire demande au Conseil « de renouveler les edits faits sur les tavernes et jeux... Tout le monde se desborde après les jeux de quilles, courtes billes et palets... Car tout le monde ne tient plus compte d'aller au prêche, si ce n'est qu'on les chastie. » Et le Conseil décide de renouveler les Cries. Et Calvin, tout en continuant à mourir, et Genève tout en continuant à être menacée par le duc de Savoie, continuent leur œuvre : c'est du reste leur manière de se défendre.

D'abord *la discipline*. Le 16 juillet 1561, le Consistoire se plaint au Conseil que « tout le monde ne tient plus compte d'aller au prêche, si ce n'est qu'on les chastie ». Le 21 juillet : « Le Consistoire a adverti que les jeux sont ouvertz et les tavernes et cabaretz mises au dessus, et qu'il n'y a éditz anciens qui y faisent rien, et que cela est à craindre que les dissolutions ne s'en ensuivent. Et affin d'y remédier a esté arresté de raffréchir les criés, et qu'on demande au Seigneur lieutenant de les mettre en exécution[2]. »

Ensuite l'*instruction obligatoire*. « Ministre de Jussi s'est plaint de ce que les enfans des sujetz du dit lieu ne vont au cathéchisme ny mesmes à l'escole, tellement que, s'il n'y est remédié, il y aura une grande barbarie, et Dieu nous en demandera compte. Et sur ce, arresté que le Seigneur Roset en aye advis de M. Calvin pour selon iceluy y poursuivre[3]. » 22 septembre : « Suivant ce que fut dernièrement arresté d'avoir advis comme on se pourra conduire pour contraindre les sujetz à faire aprendre leurs enfans, affin qu'ilz soient instruitz en la crainte de Dieu, et advancés aux lettres ; estant iceluy (Calvin, sans doute) ouy par l'organe du Sieur Roset, arresté qu'on luy baille charge d'aller tant à Piney qu'à Jussi, et illec assembler les sujetz pour leur faire les remonstrances de leur nonchalance, et les exhorter à mieux faire, et entendre d'eux combien ilz voudraient bailler, pour la sustentation des maistres... et que commandement soit fait aux dits sujetz de ne faillir à envoyer leurs dits enfants à l'escole soulz ledit magister, à peine de cinq florins, aplicables la moitié au chastelain et l'autre moitié au magister, sinon qu'il y a excuse, laquelle devra estre d'aller au dit chastelain pour cognoistre si elle sera suffisante ou non[4]. »

Cependant, toujours partisan d'un juste milieu, Calvin ne s'oppose pas à certaines représentations théâtrales. 5 août. On permet à Conrad Badius de faire « pour demain à 3 heures en la salle du Collège », une « histoire », la « comédie du *pape et de la prestraille*, qu'on dit estre dextrement composée, et que plusieurs désirent la voir[5] ». Et le 22 septembre, le Conseil permet d'im-

1. XVIII, p. 62. — 2. *R. d. C.*, vol. 56, p. 217. — 3. 15 sept. 1561, vol. 56, f. 241.
4. Vol. 56, p. 242. — 5. *R. d. C.*, 5 août 1561, vol. 56, f. 224.

primer la dite comedie avec « privilège pour troys ans[1] ». Même autorisation est donnee deux mois plus tard à une « comédie » composée par Hiréosme Viard regent, « si M. Calvin est de cet avis »[2]. Il fut de cet avis.

III

Calvin vivait en France autant qu'à Genève.

Dès qu'il eut appris la mort de François II, il se hâta de rédiger un Mémoire traçant avec précision la conduite que devaient tenir les protestants.

Après avoir parlé de la captivité et de la mise en liberté de Condé, il continuait : « Le second poinct est le principal, pour ce que d'*iceluy tout le reste despend* : c'est d'establir Conseil pour gouverner. En quoy si le dict Seigneur (le roi de Navarre) ne se porte virilement du premier coup, il y a danger que la faulte ne soit trop difficile à réparer. De consentir que une femme, voire une femme estrangère et Italienne, domine, non seulement il luy tourneroit à grand deshonneur, mais à un tel préjudice de la couronne, qu'il en seroit blasmé à jamais. » Il faut donc « establir Conseil... par les Estats, en insistant sur ce fait que le droict ne peult estre osté à ceulx aux quels il appartient ». Quant aux Guises, « si on les veult empescher de mal faire, il les fault tenir en bride courte, et puis ne leur donner pas long terme pour se fortifier, mais les prévenir ». En particulier il faut avertir le roi de Navarre « que jusques à ce que se soit desveloppé (débarrassé) de tant de vermines qui l'environnent, non seulement il ne suyvra jamais bon conseil, pour ce qu'il sera diverty d'heure en heure, mais aussi que Dieu ne permectra point qu'il prospère... Dieu n'habitera jamais avec luy jusques à ce qu'il se soit purgé de telles ordures... Pour conclusion dire que je le supplie de me récompenser en me faisant resjouyr selon que m'a faict pleurer. » C'était parfait de clarté, de perspicacité, d'énergie[3].

IV

Et c'était inutile : le lâcheté d'Antoine avait trahi tous et tout.

Dès que Catherine avait vu que l'état du roi était désespéré, — au moment où le roi de Navarre, bafoué la veille, paraissait aux courtisans « comme le soleil levant d'un nouveau règne », — elle avait pris une attitude résolue, qui paralysa de frayeur le pusillanime monarque. « Il eût donné toutes les dignités du royaume, dit la Planche, pour être assuré de sauver sa tête. » Le 2 décembre, Catherine le fit appeler dans son cabinet. Là il trouve le cardinal de Lorraine, le duc de Guise. Au moment où il entrait, une dame l'avertit que s'il résistait

1. *Ibid.*, f. 242. — 2. A. Roget, VI, p. 193.

3. [illegible] XVIII, [illegible] 282, 283. — En même temps Calvin rédigeait un Mémoire sur le Concile de Trente. *Ibid.*, p. 285 et suivantes.

à la reine, il était mort. Le roi de Navarre déclara qu'il était prêt à [illegible] la régence par goût de la retraite, et qu'il pardonnait aux Guises puisque la reine les déclarait innocents.... ils s'embrassèrent. « Telle fut cette comédie d'après le récit du roi de Navarre, rapporté par la Planche. La reine y montra sa finesse italienne, Antoine sa simplicité [et la sottise de sa lâcheté]. Dans cette scène s'étaient jouées les destinées religieuses de la France[1]. » Celui qui aurait pu être le représentant et le protecteur des protestants une fois de plus se dérobait, et cette fois-ci définitivement. Toute la sagesse de Calvin était tenue en échec par cette sottise lamentable. Et l'occasion ne devait plus se représenter ni pour les protestants ni pour la France...

V

Malgré tout, et pour le moment, il y avait quelque chose de changé pour les protestants. A l'influence prédominante des Guises succédait l'influence prédominante de Catherine.

Bèze raconte à Bullinger, le 22 janvier : « La reine-mère a pris les devants et a obtenu facilement ce qu'elle désirait de Navarre, qui s'est contenté d'être le second. Mais les Guises ont été éloignés du Conseil. Le connétable, l'amiral, d'Andelot ont été réintégrés dans leurs charges. Et cela nous a été très utile. » Et les États, convoqués à une autre intention, se sont réunis, le 13 décembre, à Fontainebleau.

C'est là que le chancelier de l'Hôpital fit entendre ses célèbres paroles : « Notre Dieu est un Dieu de paix, non de division... A tous ces mots diaboliques, factions, séditions, luthériens, huguenots, papistes, substituons le beau nom de chrétiens[2]. » Et Bèze reconnaît que le chancelier, au début, prononça « beaucoup de belles paroles », mais bientôt il laissa voir « son esprit de courtisan (*aulicum ingenium*) ». Il était difficile à des persécutés, à des martyrs, d'apprécier à sa juste valeur l'esprit des « politiques » et des moyenneurs[3].

Le cardinal de Lorraine, qui avait poussé l'audace jusqu'à vouloir se faire nommer le porte-parole des trois ordres, fut « repoussé avec frémissement ». On parla religion, et « au grand profit » des protestants. « L'amiral commença à professer ouvertement la vraie religion, et à presser de toute manière la reine-mère de nous entendre. » Trois choses sont demandées : Un concile libre et saint ; la libération des prisonniers, et la liberté de la parole et des sacrements. La reine a reçu cette supplique des mains de l'amiral, « et nous avons une grande espérance que tout cela nous sera accordé, si seulement les nôtres se

1. Le baron Alphonse de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, II, [illegible]

2. Picot, *Histoire des États Généraux*, 1872, II, p. 36.

3. P. Martyr dans sa Relation : « On dit que cet homme tient le bon parti et que son esprit n'est pas hostile à la religion (c'est-à-dire réformée). Mais comme il est complètement politique (*totus politicus*) il n'avance pas les affaires et plutôt les gêne. » XVIII, p. 762.

réunissent dans des maisons privées, et en petit nombre... Le Seigneur garde de la perfidie des ennemis et de la méchanceté de Navarre, tous ceux auxquels il a manifesté sa vérité[1] ».

Il ne faut pas d'un autre côté méconnaître — et sans entrer dans aucune critique des opinions et des admirations relatives au grand chancelier — que dans le discours même du 13 décembre 1560, à côté des paroles magnifiques, sublimes, il y en avait quelques-unes d'étranges, pour dire le moins. Par exemple, celles-ci : « Jusques icy a esté procédé si doucement (!) que cela semble plustost estre correction paternelle que punition. » (!) La Chambre ardente et le reste[2]. Les éditeurs de l'*Histoire ecclésiastique* mettent en note : « Il est presque inconcevable qu'un homme, tel que le chancelier de l'Hôpital, ait pu parler ainsi. » Et voilà — il y avait d'autres paroles analogues — Th. de Bèze à peu près justifié.

Les édits se succèdent, d'abord favorables : Celui du 25 mars 1561, ordonnant de vivre « doucement et catholiquement[3] »; les lettres patentes du 19 avril, défendant de s'injurier[4]...

Puis, après le sacre du roi, il y a, grâce aux « ruses », aux intrigues du cardinal de Lorraine, une assemblée, le 25 juin, qui aboutit au fameux *Edit de juillet*, lequel « depuis a causé de grands maux ». C'est l'édit selon le cœur des catholiques[5].

La prescription essentielle était : sont « défendus sur peine de confiscation de corps et de biens, tous conventicules et assemblées publiques, avec armes ou sans armes, ensemble les privées, où se feroient presches et administrations de sacrements, en autre forme que selon l'usage reçu et observé en l'Église catholique ».

Il est vrai qu'il y a les édits, et puis leur application. Relativement à l'édit de juillet, Le Maçon écrit à Bèze, le 10 août : « Quant à l'édit, encores qu'il soit bien méchant, si ne vous peut-il mettre en aucung dangier... Au reste nous sçavons au vray le dit édict n'avoir esté faict que pour contenter le roi Philippe et le pape, et pour trouver quelque argent des ecclésiastiques[6]. » L'arme était fourbie, mais pour le moment elle ne servait pas.

Jeu odieux et dangereux : on le vit bien.

VI

Calvin redoublait l'activité de sa propagande auprès des princes, des nobles. Le 16 janvier, il exhorte encore le roi de Navarre à « batailler vertueusement », pour que « le règne du Fils de Dieu, la vraye religion, la pure doctrine de nostre

XVIII, [illegible] 22 janv. [illegible] — 2. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 423.
3. *Ibid.*, p. 455 et 503. Ed. Baune, n. 1. — 4. *Ibid.*, p. 457. *Ibid.*, p. 506, n. 3.
5. Il ne porte pas de date, et fut publié le 31 juillet. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 468-471.
6. La Rivière à Bèze, 10 août 1561, XVIII, p. 603.

salut... soyent remises en leur entier [1] ». Le même jour, il adresse à Jeanne d'Albret sa lettre de joie et de félicitation pour sa franche profession de la foi [2]. Le même jour sans doute, il écrit à la duchesse de Ferrare, à l'occasion de sa rentrée en France : « Je vous prie de vous esvertuer à donner tel exemple que vous savez que Dieu le requiert de vous... tellement, que les bons y prennent courage, et les meschans en soyent confus. Voire quand ils devroyent crever, que vous faciez cest honneur à Dieu de les despiter, pour luy obéir et complaire [3]. »

N'oublions pas que la duchesse était belle-mère du duc de Guise. Et enfin, encore le même jour, Calvin écrit à Coligny pour « louer Dieu de la vertu singulière qu'il luy a donnée » [4].

Après quoi, résumant ses impressions et s'en référant aux lettres de Bèze, Calvin écrit, le 1er février, à Bullinger. « Notre espérance croît tous les jours, parce que le roi de Navarre a plus d'audace (?) qu'au début, et la sauvagerie (*feritas*) de la reine-mère est adoucie. Bien que sa dissimulation soit suspecte aux gens de bien, parce que déjà trop souvent elle a été trompeuse dans ses flatteries, la générosité à laquelle la nécessité la contraint, paraît devoir la pousser à quelques actes sérieux. Si elle tient ce qu'elle a promis, dans peu de temps l'église s'étendra au loin et au large.... Mais crois-moi, seul parmi les nobles, l'amiral se conduit avec courage. Les autres, ou sont opposés ouvertement, ou fatiguent insidieusement les gens de bien en lez flattant, ou sont froids et lâches [5]. »

VII

En attendant, la politique de bascule de Catherine apportait aux protestants de désagréables secousses. A ce moment, elle essaie d'intimider le gouvernement de Genève et d'arrêter le recrutement du corps pastoral en France. Le 23 janvier, Charles IX écrit et envoie d'Orléans une lettre remise aux syndics, réunis pour la recevoir, le 27... Le Procès-Verbal dit : « Le dict jour après disné, en présence des nobles Seigneurs Sindiques, un messager du Roy de France a présenté lettres en parchemin, signées de sa main, envoyées à Messieurs, disant semblables paroles : « Le roy mon maistre m'a commandé de vous aporter en « toute diligence ces lettres [6]. » Et il les lut. Le Roy déclarait que « la principale naissance » de l'hérésie dans le royaume « vient de la malice d'aucuns prédicans et dogmatisans, la pluspart envoyez par vous, ou les principaux ministres de vostre ville », qui ne « se sont pas contentez d'aller de maison en maison semer diversités d'oppinions » ; mais « par infiniz libelles diffamatoires, qu'ilz ont composez et semez partout, et par presches qu'ils ont faittes en convocations et assemblées de grand nombre de nostre peuple, ont bien osé publiquement

1. La Rivière à Bèze, p. 312. — 2. *Ibid.*, p. 313-314. — 3. *Ibid.*, p. [illegible] — 4. *Ibid.*, p. [illegible]
5. XVIII, p. 340. — 6. *R. du C.*, vol. [illegible], f. 137.

animer et exciter nostre dict peuple à une ouverte sédition, comme il s'est veu en plusieurs endroictz et provinces... » En conséquence, le roi prie le Conseil « que vous révoquez et rappellez en premier lieu tous les prédicans et dogmatisans, qui ont esté par vous ou voz ministres envoyez en ce dict royaume ; et pour le second, vous donnez si bon ordre pour garder et empescher qu'il n'en vienne plus, que nous n'ayons aucune occasion de nous en douloir à l'avenir ». Autrement le roi sera obligé de penser que le Conseil a « l'intention » de pousser les Français à désobéir au roi, aux lois, à prendre les armes, à ruiner le païs. « Auquel cas, si nous nous ressentons allencontre de vous d'une si téméraire entreprise et si périlleuse, et dommageable à nous, noz royaumes, pays et subjects, nous aurons Dieu et le monde pour tesmoingtz que ce sera avec grande, juste et raisonnable occasion [1]. »

Après avoir entendu cette lecture, les quatre Syndics décidèrent de communiquer la lettre d'abord à un Conseil secret, qui se réunit le lendemain, 28 janvier. Comme les Ministres « sont chargés » (accusés), on les appelle immédiatement, Calvin, avec Bèze, Colladon, Cop et Bourgoing. Calvin n'eut pas de peine à séparer la vérité de la calomnie. « Ilz ne peuvent nier que quand quelqu'un s'est adressé à eux, et qu'ilz l'ont congnu sçavant et propre, qu'ilz l'ont exhorté à faire son debvoir pour avancer la congnoissance de l'évangile, selon que Notre Seigneur l'a commandé ; mais que, quant aux troubles qui sont advenus en France, ilz n'en sont aucunement culpables, comme aussi la parole de Dieu ne l'enseigne [2]. » Ils rappellent « qu'ils ont empesché, tant qu'ils ont peu, ceux qui avoient quelque désir d'aller à Amboise », et ils déclarent « qu'ilz sont encores pretz de s'en purger envers le roy, s'il luy vient à gré. » Et Calvin répète exactement la même chose dans sa lettre à Bullinger, du 1er février [3].

Le Conseil arrêta de « coucher promptement la réponse », mais de tout tenir secret, pour que cela ne puisse « préjudicier et faire susciter quelque rage ». « Cependant nostre Seigneur nous vueille estre amy, et tenir en sa garde contre tous les assaultz de Satan et de tous ses suppostz [4]. » Quelques minutes après, à la fin de la même séance, la réponse commandée était lue et approuvée. Calvin avait dû l'écrire, séance tenante. Elle n'est en effet que la reproduction de son discours [5].

Naturellement l'effet de la missive royale fut nul. Du reste — par le jeu de la bascule politique — la situation s'était modifiée, et au lieu d'interdire au

[illegible] XVIII, p. [illegible] — [illegible] R. du C., f. 13[illegible]

3. XVIII, p. 350. « Le Conseil a répondu, ce qui était vrai, que personne n'était parti, lui le voulant ou le sachant. » En 1559 et 1560, un certain nombre de pasteurs étaient bien allés en France, mais ils avaient été envoyés par la Compagnie des pasteurs. Et désormais Calvin ne parla même plus d'eux au Conseil. — 3 juil. 1561 : « M. Calvin a proposé que pour éviter qu'on ne chargeât à l'avenir messieurs d'avoir envoyé des ministres en France, il a espargné messieurs de leur en donner peine ; et que encores à présent la dite Duchesse (de Ferrare) prie et requiert par lettres, qu'elle luy a escript, qu'il luy en doibve envoyer ung, priant pourtant Messieurs ne prendre à la malepart, s'ilz (les Ministres) y pourvoient comme il est expédient pour la gloire de Dieu et advancement de l'évangile. » R. du C., f. 211v.

[illegible] R. du C., f. [illegible] — [illegible] R. du C., f. [illegible] ; S. XVIII, p. 343 et ss.

Conseil l'envoi de tout ministre. Bèze était appelé en France avec l'[illegible] du gouvernement de la reine.

VIII

Il s'agissait du Colloque de Poissy.

En attendant, c'est partout un magnifique essor de l'Evangile. Le 31 janvier, un édit interdit les discussions religieuses et ouvre les prisons aux martyrs. « Les Eglises de France se portent en avant avec un zèle incroyable », dit Bèze, le 27 février [1].

Et quelques jours après, 22 mars, il trace de la situation le tableau que voici. « Tout cela (les changements survenus à la cour) nous inspire espérance de voir en peu de temps les Eglises prendre un grand essor. Satan et tous ses acolytes se raidissent en vain. ... Les Eglises de France se sont réunies en Synode à Poitiers et nous attendons des nouvelles... [2]. En Aquitaine déjà plusieurs villes professent ouvertement l'Evangile, non seulement le Magistrat ne s'y oppose pas, mais il favorise ouvertement... Parmi les nobles, l'amiral est ouvertement notre. Quelques-uns ont rejeté la messe, mais c'est autre chose de ne pas être papiste et autre chose de ne pas être chrétien... Quoi qu'il arrive, le progrès des églises est incroyable, et l'empressement des fidèles est tel partout, que rien, si ce n'est nos péchés, ne paraît plus pouvoir empêcher la manifestation éclatante du Royaume de Dieu... Notre Calvin, suivant sa coutume, continue à prolonger son existence à travers des morts quotidiennes, en sorte que rien n'est plus vivace que lui [3]. »

Il se produit alors un fait aussi curieux que significatif. Les conjonctures paraissent si favorables que les réfugiés rentrent de Genève en France. — Ils veulent profiter de l'édit du 19 avril, inspiré par l'Hospital. — Le Conseil en est ému. Est-ce que les rangs des défenseurs de la cité vont s'éclaircir d'une manière inquiétante? Le 28 mars, il décide de remontrer, à ceux qui demandent ainsi leur congé, « comme ils ont esté icy receus humainement, et qu'en les recepvant en bourgeois, ils ont promis et juré de vivre et mourir avec nous », et qu'en partant ils se montrent « desloyaux et parjures ». Cependant le 1er avril le Conseil revient un peu sur cette délibération, prise comme *ab irato*, et ne veut pas avoir l'air de « retenir les gens par force », car « ceste ville est franche et libre ». Et beaucoup de réfugiés, munis de congés réguliers, peuvent se retirer pour vivre en leur pays « selon l'évangile [4] ».

Hélas ! c'était à peine une éclaircie entre deux orages.

1. A Gualter, XVIII, p. 381. — 2. Ce fut le Synode national du [illegible] mars [illegible]. A. [illegible] I, [illegible]. — 3. 22 mars, XVIII, p. 409-410. — 4. Voir le *R. du C.*, Roget, VI, p. 79, 80. — *R. du C.*, 8 sept.

IX

Pour le moment Catherine avait conçu (ou accepté de l'Hospital) l'idée d'établir un *modus vivendi* entre les deux partis, et pour cela de convoquer le Colloque de Poissy, où les théologiens réformés seraient invités à exposer leurs idées devant une assemblée de prélats catholiques, en présence du roi et de tout son Conseil.

Calvin irait-il, n'irait-il pas à Poissy ? Dès le 3 juillet, il avait exposé au Conseil que « le prince de Condé luy a écript, qu'il se dheust tenir prest, pour ce qu'on espéroit que bien tost il seraoit appelé en France, pour faire entendre la réformation évangélique ; mais que l'admiral luy a escript que, quelque sauf conduit qu'on luy envoie, qu'il ne s'y fie point ». Et l'on voit se manifester la légèreté du prince et la sagesse de l'Amiral. Du reste le Conseil ne voulait, à aucun prix, risquer la vie de son pasteur. Immédiatement il décida : « Pour le reste, qu'on en laisse faire à la discrétion des spectables ministres ; toutefois que cela soit notamment dit, que du Spectable Calvin et de M. Bèze, qu'ilz ne bougent de ceste cité, et qu'on advise de destituer ceste Eglise [1]. » — Ni Calvin, ni Bèze ! C'était trop peu.

Pendant ce temps des lettres de Marlorat [2] (de Rouen), 11 juillet, de Merlin [3] (de Paris), 13 juillet, et de l'Eglise de Paris [4] (1er juillet), apportent à Calvin les premières nouvelles sur le Colloque, qui doit se tenir à la fin du mois. L'Eglise de Paris demande « Bèze avec quelque second ». On n'ose pas espérer « de bien pouvoyr obtenir M. Calvin et M. Viret [5] ».

On se met tout de suite d'accord sur Bèze, mais qui sera son second [6] ? Pierre Martyr, alors à Zurich, et que « la reine-mère désire », parce qu'il est florentin comme elle. En donnant ces détails au Conseil, le 21, Calvin et Bèze ajoutent : « qu'il faudra que le Spectable Calvin y assiste ». Etait-ce son sentiment personnel, que Calvin exprimait ainsi ? Peut-être.

En tout cas, le Conseil persista dans son refus absolu, et répondit aux deux Ministres « d'adviser de ne se mettre en dangier ; et que quant au dit Calvin, qu'on ne permettra pas qu'il sorte, sinon qu'on aye des ostages notables et de grands personnages [7] ».

Mais où aurait-on trouvé en France et dans le monde un otage équivalent à la personne du Réformateur ? Aussi bien le 31 juillet, le pasteur de Paris, Le Maçon, écrivait à Calvin qu'on allait expédier le sauf-conduit pour Bèze et P. Martyr, mais il ajoutait : « Quant à vous, Monsieur, n'avons point veu

1. *R. du C.*, vol. [illegible]
2. [illegible] XVIII, p. 548. — 3. *Ibid.*, p. 552. — 4. *Ibid.*, p. 554. — 5. *Ibid.*, p. 554-555.

6. Le Registre porte : « M. Jean Calvin, Théodore de Bèze ont icy proposé que le Roy de Navarre, prince de Condé et l'admiral leur ont escript que le dit Spect. de Bèze doibje se préparer pour aller à la Cour… »

7. *R. du C.*, vol. 56, f. 217.

grande aparence de vous pouvoir avoyr par deça, sans graves périls, veu la rage que tous les ennemys de l'Evangile ont conceue contre vous, *et les troubles que vostre seul nom exciterait en ce pays, si on vous y sentoit.* De faict, M. l'Amiral n'est nullement d'advis qu'entrepreniez le voyage, et avons bien cognu que la reine *ne aurait pas le cœur de vous voyr, aussi*, et dict franchement qu'elle ne se voudrait pas asseurer de vous conserver par de ça comme les aultres, et les ennemys de l'Evangile disent qu'ilz entendroyent volontiers parler tous les autres, mays quand à vous qu'ilz ne vous sçauroyent ouyr ne veoir : Voilà, Monsieur, en quelle estime vous estes [1]..... »

Certes, c'eût été un grand événement que la présence de Calvin en France. Quand il aurait apparu devant la cour, les grands, les prélats, quand il aurait pris la parole, c'eût été plus solennel, plus tragique encore que la comparution de Luther à Worms... D'avance ses ennemis déclarent qu'ils ne peuvent supporter ni son regard, ni sa voix !...

A juste titre. Que seraient-il devenus, prêtres et cardinaux, devant cette dialectique irrésistible, cette logique unique, cette clarté illuminatrice, cette présence d'esprit imperturbable, cette mémoire prodigieuse, cette dialectique qui enveloppait, disséquait, broyait, écrasait, anéantissait les objections et les contradicteurs ?...

X

Ne pouvant pas se rendre à Poissy, Calvin avait dépensé toute son influence et tous ses ardents efforts pour y envoyer P. Martyr. Par le Conseil de Genève il avait fait déléguer Bèze auprès du Conseil de Zurich. « Il ne fault point, disait le Conseil, écho de Calvin, défaillir à ceste occasion. En oultre, comme Dieu en seroit offensé, et la paovre Église en souffriroit dommage, nous aurions regret tout le temps de nostre vie de ne nous estre point emploiez au besoing [2]. » Et dans une lettre particulière, il écrivait à P. Martyr lui-même que « s'il ne plait pas encore à Dieu d'ouvrir une porte, il faut ramper (*replandum est*) par les fenêtres, il faut pénétrer par les plus étroites fissures, plutôt que de laisser échapper l'occasion de bien faire [3] ».

Pendant ce temps, il veillait à ce que les Églises se maintinssent dans l'ordre. C'est alors qu'il rappelle au calme et à l'ordre l'église d'Aix. « Nous sçavons bien que c'est une belle couleur et apparente, qu'il est licite de se revenger contre un populaire mutin, pour ce que ce n'est point résister à l'ordre de justice, mesmes que les lois arment tant grands que petis contre les brigans. Mais quelques raisons ou couvertures qu'on amène, toute nostre sagesse est de pratiquer la leçon que nous a apprise le Souverain Maistre, savoir de posséder nos vies en patience [4]. »

1. XVIII, p. 578. — 2. 21 juillet, XVIII, p. [illegible].
3. 17 août, XVIII, p. 613. — 4. 1er mai 1561, XVIII, p. 437.

Beaucoup plus vif se montre Calvin contre l'Église de Sauve et son « fol exploit ». On avait brulé des idoles, abattu des croix. « Nous sommes esbahiz d'une telle témérité. » Le pasteur a présidé aux événements. « C'est merveille qu'il soit si stupide de ne penser point à cette ouverture, qu'il a donnée aux malins pour tout ruiner. » Et il demande à l'Église de « désavouer cest acte... et que pour sa rébellion vous retrenchez de vostre compagnie... celuy qui en a esté le principal aulteur[1] ». L'Église de Sauve se repentit : « Nous vous remercions très humblement de vostre saincte correction, écrivit-elle, laquelle nous servira d'une bonne leçon et d'une bride tout le temps de nostre vie, afin de n'estre point si téméraire pour l'advenir ; nous et nostre pasteur avons recognu nostre faulte devant le Colloque assemblé à Sommières, et avons demandé pardon à Dieu de nostre témérité[2]. » Et l'on peut se demander ce qui manifeste le plus le degré d'autorité, auquel Calvin était parvenu, la rage et la peur de ses ennemis, ou le respect et la soumission de ses amis.

XI

Enfin, le 12 août 1561, le roi de Navarre avait envoyé, par un « chevaucheur », au Conseil de Genève, une dernière lettre, dont voici le début : « Ayant pleu à ce bon Dieu, qui tient les couraiges des roys en sa main, de disposer ceulx du roy mon Seigneur, de la reyne sa mère et de son Conseil... » On y lisait aussi : « ... Ne pouvant pour cest effect convocquer n'y appelér personne de meilleure approbation que nostre cher et bien aimé Théodore Bèze... » « Vous ferez au roy, mon Seigneur, à la Reyne sa mère et à moy ung très singulier plaisir[3]. » Le Conseil considéra cette lettre comme un sauf-conduit suffisant. « Suivant l'advis de Monsieur Calvin, il fut arresté en Conseil secret, que pour avancer une si bonne œuvre, il ne fallait différer d'envoier M. de Bèze ; mais affin qu'il ne fût descouvert par chemin, et qu'on lui fît quelque desplaisir, qu'il falloit le tout tenir secret, jusqu'à ce qu'il fût départi et esloigné de la ville. » On lui donna des « lettres adressantes au Roy de Navarre » ; après quoi, « il ne reste sinon que nous prions Dieu qu'il face le tout prospérer à sa gloire et au salût de son évangile[4] ».

La lettre, que portait Bèze, était une recommandation plus que chaleureuse. Elle témoignait d'une affection, pleine d'une singulière tendresse, pour « nostre bon pasteur et ministre ». Ils confessent : « Ça bien esté à nostre grand regret qu'il entreprit ce voyage. » Mais enfin ils sont prêts à tout pour l'évangile. Et ils concluent : « Vous prions, Sire, qu'il vous plaise prendre en garde *une partie*

1. XVIII, p. 580, 581.

2. Ce fragment de lettre est cité par A. Roget (VI, p. 96), qui date la lettre : 30 août. — J. Bonnet (*Lettres de J. Calvin*, II, p. 416), la date : 31 août. Les *Opera* ne la reproduisent pas.

3. Lettre autographe, Archives de Genève P. H., n° 1704.

4. 18 août 1561, Registre du Conseil, vol. 56, f. 228 et 228ᵛ.

de nos thrésors en la personne de celuy qu'il n'est besoing de vous recommander[1]. »

XII

Les préparatifs étaient terminés. Dès le 11 juin, les députés des Églises du royaume avaient présenté au roi la Confession de foi (votée au Synode de Paris). Le duc de Wurtemberg — toujours naïf et maniaque — avait écrit au roi de Navarre, le priant d'introduire dans les débats la Confession d'Augsbourg (C'était l'effet d'une rouerie du Cardinal de Lorraine pour diviser les protestants[2]).

Les prélats catholiques, convoqués par lettres du 25 juillet, arrivèrent à Poissy le 30, et commencèrent d'interminables conciliabules.

Bèze fit son voyage en six jours, et entra, le 22 août, à Paris[3].

Le jour même, 22, il se hâte d'écrire à Calvin. Il est arrivé « sain et sauf et bien », un peu fatigué cependant ; il a aussi un peu de diarrhée. Le 23, il se rend à Saint-Germain, où réside la Cour[4]. Et à partir de ce moment, c'est une correspondance régulière, qui raconte tout, presque jour par jour. « Je vous écris tout au long, comme je vous ai promis, et comme je feray de jour en jour, s'il plaist à Dieu, quand j'auray de quoy[5]. »

Aux lettres de Bèze s'ajoutent les lettres de P. Martyr. Le même jour, le 25, Morel, Merlin, écrivent en même temps que Bèze. Cet ensemble de documents constitue le journal du Colloque, fort curieux et fort intéressant[6].

C'est ainsi que Merlin blâme l'inquiétude de quelques collègues... « Je désireroys qu'on mesprisast tels bruicts, et que nous monstrissions aux autres exemple de fiance, soubs la sauvegarde de Dieu, sans avoir recours au bras humain. Je ne puis le persuader aux aultres... Davantage comment pourronsnous persuader aux dangers, à noz brebis de quicter les armes si le magistrat est adversaire, si nous en avons desir[7] ? »

XIII

Bèze est très bien accueilli par le Chancelier, par le prince de Condé, par le

1. Archives du Conseil, copies de lettres n° 6, f. 216.

2. 21 juillet 1561, Chandieu à Calvin, XVIII, p. 570, 571. — Le curé chroniqueur de Provins, Claude Hatton, parle de la propagande évangélique au moyen de petits livres « imprimés à Genève et à Lyon, tous bien reliez en peau de veau rouge et noire, les aulcuns bien dorez, desquelz ilz feirent présens aux princes et princesses de la Cour. » *Bulletin*, 1873, p. 395.

3. XVIII, p. 625. — 4. XVIII, p. 630. — 5. 25 août, p. 634.

6. Ces correspondances n'étaient pas très sûres et beaucoup de lettres ne parvenaient pas à destination. Calvin raconte à Sulzer (30 sept. 1560) qu'il avait écrit à quelqu'un, habitant le même pays que Sulzer. Les détails qu'il avait donnés ont été rapportés dans le Conseil secret du roi ; et il a été obligé de reconnaître l'exactitude des termes eux-mêmes. La lettre avait-elle été interceptée ? Et comment lui, Calvin, savait-il ce qui se disait dans le Conseil secret du roi ? XVIII, p. 202.

7. 25 août. *Ibid.*, p. 645.

roi de Navarre » « qui se jecte sur moy avec une fort grande affection, ce me sembla, par la princesse de Condé et Madame l'Amirale, qu'il a trouvées « merveilleusement disposées [1] ». Au roi de Navarre il dit « qu'il avoit grand peur que bien tost il ne fust pas si joyeux de sa venue, s'il ne se délibéroit de faire aultrement ». Le 24, il prêche dans l'appartement du prince de Condé et le soir chez le roi de Navarre, où il a une entrevue avec la reine-mère et le Cardinal de Lorraine. Calvin rend compte de cette entrevue au Conseil, le 2 septembre, en ces termes. « La régente dit à Bèze : « Soyez le bienvenu » ; puis demanda comment Calvin se portoit [2]. Le Cardinal lui dit qu'il estoit bien joyeux de le voir, et puis entra en propos de la Cène, ce qui fut un argument au spectable de Bèze de déchiffrer tous les points de nostre foy. Quoy oyant bien attentivement, la régente dit : Voilà merveilles ; ce sont grandes choses, et qu'elle ne les avoit jamais entendues ainsi. Le Cardinal aussi dit qu'il n'avoit jamais creu la transsubstantiation. Alors de Bèze dit que pour ceste vérité, qu'il avait ainsi déclarée, plusieurs avaient souffert cruels tourments au royaume. Après quoy conclurent d'y remédier et adviser, affin d'y obvier pour l'advenir. Item l'amiral a un perroquet sur sa porte qui ne cesse de crier : Vie ! Vie ! la messe est abolie ! N'oseroit-on parler de Dieu en tout lieu [3] ? » Avant d'écrire sa lettre du 25, au soir, Bèze avait prêché chez l'amiral « qui, dit-il, m'a retenu à disner. Après disner est survenu Monsieur le Cardinal de Chastillon et Monsieur de Montmorency, *quos video optime esse affectos,* comme de faict les choses sont esbranlées d'une merveilleuse force [4] ».

XIV

Au moment où Catherine demandait à Bèze des nouvelles de Calvin, celui-ci était dans son lit, accablé par la « désolation » que lui causait la mort « de son cher de Trie ». « Il me soutenait, dit-il, et me faisait vivre avec moins d'ennuis [5]. »

Du reste, à Saint-Germain, Bèze n'est pas moins angoissé. Il fléchit sous le poids de sa responsabilité. « Je ne peux dissimuler, écrit-il, le 30 août, à Calvin, que toutes les fois que je jette les yeux sur nos ressources, qui sont comme nulles, je suis presque terrassé pour toujours... Ah ! que de fois, mon père, je te désire, et les jours et les nuits... Si tu as quelque conseil à nous donner, je t'en prie, vite, c'est-à-dire dès que tu le pourras, fais-le, afin que nous ne péchions par imprudence... Enfin, mon père, puisque tu ne peux pas être présent, au moins, absent, gouverne-nous comme des enfants par tes conseils et de toutes manières [6]. »

1. XVIII, p. 630. — 2. D'après la lettre de Bèze elle demanda aussi quel âge avait Calvin.

3. *R. du C.* — La lettre de Bèze est complétée par Calvin, sans que l'on sache où il a pris les détails qu'il ajoute.

4. XVIII, p. [illegible] — 5. [illegible] août. XVIII, p. [illegible]42. — 6. Saint-Germain, 30 août. *Ibid.*, p. 640.

XV

Enfin ce fut le grand jour, le 9 septembre[1]. Précédés par une escorte de 100 cavaliers, les 12 ministres avec les 20 députés des Églises, vont de Saint-Germain à Poissy. Le capitaine de La Garde et le Duc de Guise les introduisent dans le grand réfectoire du couvent des Dominicains, où sont le roi, la reine-mère, les princes, les Seigneurs, les magistrats. On les laisse debout derrière une barrière[2], comme des accusés. Le chancelier ouvrit la séance par une harangue ; et enfin ce fut le tour des protestants. Alors se déroula une scène incomparable. Celui qui, tout à l'heure, gémissait devant Calvin, comme un enfant, comme un petit enfant, Bèze, avait retrouvé la force magnifique que donne l'esprit de Dieu. Il s'avança ; puis, avec tous ses collègues, dans leurs austères robes noires, il se mit à genoux, et commença par réciter la confession des péchés[3], jusqu'aux mots : « Désirant que ta grâce subvienne à notre calamité[4] ». Il continua encore à prier, et termina par Notre Père.

Après quoi, il était prêt à parler, et il parla avec éloquence, avec noblesse, avec habileté, avec piété. Quand il eut fini, il n'était plus un accusé, comme le voulaient les catholiques, il était, dans la lutte oratoire d'une conférence, le triomphateur incontestable[5]. Son implacable ennemi, le Cardinal de Lorraine, dit : « A la mienne volonté, que celui-là eust esté muet, ou que nous eussions esté sourds » ; et Calvin lui écrivit : « Nous avons reçu ton discours : Dieu a merveilleusement gouverné ton esprit et ta langue[6]. »

Bèze, disent les Scaligeriana, « avait une très belle prestance (*valde praestante forma*) : on aurait dit de quelque prince ». Th. de Bèze devint l'homme du jour. Ce fut un étonnement et une admiration universels.

Un ennemi de la foi protestante, Marc-Antoine Barbaro, ambassadeur de Venise, qui dénie à Th. de Bèze la « prudence », le « jugement », la « science », dit cependant de lui : « Il a un esprit vif et fin..... Il paraît être éloquent, car il parle avec facilité et dans un beau langage ; il a toujours prête quelque subtilité pour tromper... Ce méchant homme, protégé par le prince de Condé, prêche et enseigne la fausse doctrine ; et il a tant fait que non seulement il a séduit un bon nombre de nobles et de grands surtout, mais qu'il est comme adoré en

1. Tous les principaux documents relatifs au Colloque se trouvent réunis dans l'*Histoire ecclésiastique,* I, p. 489-644.

2. Qui les séparait des évêques et des cardinaux. Relation de P. Martyr, XVIII, p. 763.

3. Sur l'origine de la confession des péchés, voir *Jean Calvin,* II, p. 394.

4. C'est à ce mot que s'arrête la citation dans l'édition originale publiée par Bèze lui-même. *Histoire ecclésiastique,* I, p. 503 (édit. Baune, p. 560, n. 2 et 561, n. 1).

5. Le Conseil de Genève, sur l'avis des Ministres, permit l'impression de la « harangue » de Bèze pour l'édification du peuple. 26 sept. 1561, *R. du C.*, vol. 56, f. 244. — On publia aussi une traduction en italien, en anglais et en allemand.

6. 24 sept., XVIII, p. 738.

France par beaucoup de personnages, qui gardent son image dans leurs chambres. » Quant à ses prêches, voici ce qu'en dit le curé Claude Hatton : « D'une langue diserte et bien affilée par un beau et propre vulgaire français, il triompha de cacqueter, ayant la mise et les gestes attrayans les cœurs et vouloirs de ses auditeurs ». Et de Ruble continue : « Les princes se pressoient à ses leçons, et les pages se battaient aux portes. Jamais la cour n'avait été possédée d'un tel enivrement [1]. »

Enfin, voici ce que dit le même auteur (dont la malveillance mal informée traite de parole impie, lancée avec une ardeur de sectaire, ce qui était tout simplement la doctrine courante du calvinisme sur la présence au ciel du corps du Christ), à propos du fameux discours de Bèze à Poissy : « Son exorde dépassa l'attente des auditeurs. Il débuta à genoux par l'oraison dominicale, et par une invocation à Dieu pleine de piété et de grandeur ; puis, se relevant, pour s'adresser au roi, il traça à grands traits l'histoire de la doctrine calviniste. Point de récriminations contre l'intolérance des parlements et la politique de Henri II ; d'un bout à l'autre du discours, un langage noble, inspiré par une philosophie sereine et par un sentiment élevé [2]. »

XVI

Le Cardinal de Lorraine prit une semaine pour préparer sa réponse, qu'il prononça le 16. Encore se contenta-t-il de ne traiter que deux points. P. Martyr dit « qu'il s'abstint d'injures et parla à Bèze tranquillement [3] ».

Th. de Bèze écrit à Calvin : « En somme je n'ai jamais rien entendu de plus impudent ni de plus inepte. » Aussi, peu embarrassé pour répliquer, à peine le Cardinal eut il fini qu'il dit : « Nous sommes tous prêts de respondre tout présentement [4]. »

Mais ce n'était pas ainsi que l'entendaient les prélats. Ils déclarèrent, par la bouche du vieux et intraitable Cardinal de Tournon, que les dissidents n'avaient plus qu'à souscrire aux articles déterminés par l'assemblée du clergé, sinon le roi devait les « renvoyer et en purger son royaume [5] ».

Nous n'avons pas à raconter la suite du Colloque — comment l'Assemblée fut réduite (24 septembre), le roi n'y parut plus ; les délégués laïques des églises réformées furent exclus ; — comment, le 29, Bèze bénit solennellement et avec une publicité exceptionnelle le mariage de Jean de Rohan et d'Isabelle d'Albret, à la mode de Genève ; — comment le même jour le Colloque fut réduit à une conférence entre une dizaine de délégués ; — comment on se mit d'accord, le 14 octobre, sur une formule relative à la Cène, que les chefs catholiques firent rejeter le 9 octobre, déclarant que leurs délégués s'étaient conduits en hérétiques.

1. De R[illegible], III, p. 172, 173. — 2. De Ruble, o. c., III, p. 179.
3. P. Martyr à Bullinger, 19 sept., XVIII, p. 724. — 4. 17 sept., XVIII, p. 721.
5. [illegible]

Ils en vinrent presque aux mains entre eux [1]... Et puis les théologiens partirent les uns après les autres, et le 19 octobre P. Martyr annonce que le Colloque est dissous [2].

Quel résultat eut le Colloque ? En apparence aucun. Du reste Bèze avait dit tout de suite : « Le plus grand fruit que nous espérons de ce Colloque, c'est de rendre notre cause connue et claire [3]. »

Et ce résultat fut atteint en très grande partie. Un annaliste contemporain écrit : « Tout ce fait de Poissy acheva de gaster tout, d'autant que les ministres, ayant libre entrée en France, y gagnèrent en peu d'heures beaucoup d'hommes curieux des choses nouvelles, comme le porte le naturel de la nation. Puis on ne veit onc gens mieux contrefaisans les sainctes personnes, ny parlant plus attrayement... Il n'y avoit ville, bourg, ni bourgade qui n'eust raison de ministres, voire aux hostelleries ; mesmes y en avoit d'entretenus pour gaster les paysans, tant ces hommes poursuivoient furieusement leur pointe. Et qui pis est, un tas de coquins, ignorans de toutes lettres, s'avançaient impudemment de monter en chaire, et corriger *magnificat*. Car, pour estre savant entre eux, c'estoit alors assez de chanter les psalmes de Marot, et vomir forces injures contre la messe et le pape [4]... »

Et P. Martyr à Bullinger, le 17 octobre 1561 : « Cependant depuis le jour où le Colloque s'est réuni jusqu'à aujourd'hui (17 octobre la veille de sa dissolution), on ne peut dire de combien s'est accru le nombre des fidèles. »

Mais en même temps, P. Martyr parle des troubles, qui agitent une grande partie du pays. Le 12 octobre, il y a eu une réunion de 6 à 8000 fidèles à Paris, près de Saint-Antoine-des-Champs. Il y eut bataille avec blessés et morts. Et il en est de même ailleurs. Les fidèles s'emparent des temples [5], à Orléans, Alais, Tours, Angers, Poitiers, Meaux, Lyon, Montpellier, dans toute la Gascogne. Carcassonne a chassé son évêque [6].

Progrès et hésitation, espérances et craintes. Il fallait ou avancer ou reculer. Grâce à Coligny et à l'Hospital, on allait s'avancer jusqu'à l'édit de janvier 1562.

1. P. Martyr à Bullinger, 17 oct., XIX, p. 57. — 2. XIX, p. 60, *Histoire ecclésiastique*, p. 616.
3. A Calvin, 27 sept., XVIII, p. 740.
4. Pignerre, *Histoire de notre temps*, 1581, citée par le baron de Rubbe, *o. c.*, p. 202, 203.
5. 17 oct. 1561, XIX, p. 57, 58. — 6. XIX, p. 58, n. 6.

CHAPITRE SEPTIÈME

Du Colloque de Poissy à l'édit de Janvier. Qui est responsable des guerres civiles?

I. Bèze, le chef. — II. Assemblées à Saint-Antoine et à Saint-Marcel. — III. Préparation de l'édit de janvier. — IV. L'édit de janvier. — V. Attitude des protestants et des catholiques.

I

Les prélats du Colloque avaient demandé à la Cour que l'*Edit de Juillet* fût déclaré « perpétuel et inviolable ». Ils n'avaient pu l'obtenir. Mais pour avoir leurs subsides, la Cour avait fait une série de concessions défavorables aux protestants, dont Bèze parle dans sa lettre du 21 octobre à Calvin. C'était une situation bizarre, où tout le monde était plus ou moins admis à discuter, où la Cour manœuvrait, refusait, cédait, utilisant selon l'esprit de la reine les divisions, les faiblesses. Les protestants nobles, plus ou moins influents, et plus ou moins autorisés, avaient cédé. C'était une période d'angoisse pour Bèze. « Je suis beaucoup plus angoissé que jamais, écrit-il à Calvin le 21 octobre, et comme suspendu entre la vie et la mort. » Mais cette angoisse ne paralysait pas son courage. Dès qu'il eut connaissance des nouvelles mesures arrêtées, il protesta et déclara aux protestants qu'il allait partir. Tous, nobles et fidèles, le supplient de rester : même la reine-mère. « On avoit encore à faire de luy [1] », lui fit-elle dire ; et on le contraignit. On lui promit de permettre les réunions de 500 fidèles, et de réprimer les insultes et les attaques. « Si cela est obtenu, ce que tous les nobles me promettent, j'estimerai qu'on a bien agi avec nous [2]. »

Ainsi Bèze était devenu le vrai chef en France, chef religieux, et même le chef politique. C'est lui qui conseillait, négociait. Il était le légat et le lieutenant de Calvin, chef et évêque suprême.

Tout le monde écrit à Genève afin d'obtenir pour lui un congé de plusieurs

mois. L'amiral, le 23 novembre : « C'est une chose dont nous avons grand besoin par deça, pour l'avancement et augmentation de nostre Église, à sçavoir que vous nous y laissiez encore le Sr. de Bèze, lequel est maintenant en si bon train de servir à la gloire de Dieu et édification de l'Eglise en ce royaume [1] » ; le prince de Condé, 24 novembre : « Pour la conservation d'ung tel et si savoureux fruict, vous ne trouverez mauvais que nous l'aions retenu encore pour environ quatre mois » [2] ; la reine de Navarre, le 25 novembre : « Espérant que les occasions se présenteront durant le temps (trois ou quatre mois) que Dieu se pourra servir de lui pour la paix de son Église, et le bien de la république chrétienne [3]. »

II

Les décisions se succèdent et se contredisent. Le 29 novembre, il est question de rejeter les protestants, non seulement dans les faubourgs, mais à deux cents pas des remparts. Bèze s'y oppose de toutes ses forces, car ce serait une chose « inique et périlleuse ». « Je ne vois pas comment on pourrait éviter la guerre civile, si l'on veut contraindre les nôtres à cette condition [4]. »

Bèze et Calvin rivalisent d'efforts pour calmer l'impatience — bien légitime — des fidèles. « Plût au ciel, écrit Bèze à Calvin, le 4 novembre, que les nôtres se contiennent au moins deux mois encore. Les Parisiens ne peuvent plus arrêter la foule qui afflue ; au lieu de deux cents personnes, il y en a six mille qui se réunissent. Je ne cesse d'avertir, de supplier qu'on se contienne de toute manière... Je crains les nôtres plus que les adversaires [5]. »

Calvin est plein d'espérance. « Maintenant, dit-il, qu'un état meilleur brille pour les enfants de Dieu, de telle sorte que leur liberté n'est plus en danger [6]... » Mais il n'en recommande que plus énergiquement la modération aux deux partis : « Il y a lieu, donne-t-il à Bèze comme mot d'ordre, d'insister sur une seule chose, qu'il y ait pour les fidèles une *liberté tolérable* (*tolerabilis libertas*). » Voilà pour la Cour. Voici pour les protestants. Les Églises doivent être « sévèrement objurguées, dont l'ardeur transgresse les bornes... Si Dieu ne calme pas leur intempérance, tout tombera en ruines [7] ».

Mais la poussée augmentait. Les protestants avaient fait de tels progrès que ni la sagesse de leurs chefs, Calvin et Bèze, ni la violence de leurs ennemis, les Guises, ne pouvaient plus arrêter les manifestations publiques de leur nombre et de leur force, surtout pas celles qui étaient légitimes. A Paris, ils

1. XIX, p. 123, 124. — 2. XIX, p. 127.
3. XIX, p. 129. — Le 26 déc. le Conseil de Genève répond favorablement a ces diverses demandes, XIX, p. 204-206.
4. 29 nov., Bèze à Calvin, XIX, p. 141.
5. 4 nov., XIX, p. 97. — Le mot « continere » est trois fois répété.
6. 19 nov. A Salignac, XIX, p. 119. — 7. Calvin à Bèze, XIX, p. 68, 21 oct. 1561.

avaient deux principaux lieux de réunion, l'un au faubourg Saint Antoine, devant le monastère de ce nom, dans un endroit appelé Popincourt, l'autre au faubourg Saint-Marcel, dans un endroit appelé le Patriarche. Le 12 décembre, Bèze écrit à Calvin : « Hier, poussé par l'importunité des gens, j'ai prêché dans le faubourg Saint-Antoine, et la pluie très forte n'a pas empêché qu'environ 6000 hommes et femmes de toutes classes ne se soient trouvés réunis sous le ciel. Je n'ai jamais vu pareille ardeur. Le spectacle était lamentable. Les ayant exhortés à la constance, j'ai interrompu mon discours [1]. »

Malheureusement des désordres éclatent. En Aquitaine, les protestants ont assailli un de leurs cruels persécuteurs, l'ont tué et ont mutilé son cadavre. La reine a été fort émue, « et rien de plus intempestif ne pouvait se produire ». Cependant de bonnes et sages mesures ont été prises, confiées à des hommes sûrs. Lui, Bèze, écrit aux Églises. « Dieu veuille écarter les dangers ! Je crains seulement la témérité et l'impatience de quelques-uns. Si du moins ils ne devaient nuire qu'à eux-mêmes [2]. »

En revanche, s'il avait des craintes sur la patience de certains protestants, Bèze, à ce moment, avait la meilleure opinion des jeunes princes. « Sache, écrit-il à Calvin, de Saint-Germain, le 25 novembre 1561, que ses trois fils (de Catherine) sont d'un caractère admirable et tel que nous pouvons le souhaiter pour leur âge, sans excepter celui du milieu, auquel réussit admirablement son effort [3]. » Et quelques jours plus tard, le 16 décembre, il revient sur le même sujet. « Je te l'affirme, la nôtre (Catherine) est mieux intentionnée que jamais envers nous. Quant à ses trois enfants, plût au ciel que je te pusse écrire en détail une foule de choses, que j'apprends tous les jours de témoins certains. Ils sont tels pour leur âge, qu'on ne peut les désirer mieux [4]. »

Et naturellement Calvin est rempli de joie par l'ensemble de ces nouvelles. « Les commencements sont heureux et presque selon nos vœux. Il faut prier Dieu que l'issue soit également heureuse [5]. »

Que devons-nous penser ? Th. de Bèze était intelligent, connaissait les hommes. Comment a-t-il pu se tromper autant qu'il nous paraît s'être trompé ? A-t-il été purement et simplement le jouet du machiavélisme florentin de la reine ? Nous sommes portés à croire qu'il eut, à ce moment, certains motifs de nature à justifier, au moins en partie, son jugement. Mais les princes étaient faibles, très faibles ; et sous l'influence du milieu et des circonstances, ils s'orientèrent peu à peu, ou brusquement, en sens inverse. Nous avons, du reste, des documents très authentiques, qui justifient cette hypothèse et les sentiments de

1. Voir *Jean Calvin*, I, « Paris protestant », p. 264. — 2. 12 déc. 1561, XIX, p. 157, 159.

3. XIX, p. 131, 132. — Bèze a reçu le livre de Baudouin contre Calvin. L'indignation lui a causé un petit accès de fièvre (*febriculam*).

4. De Saint-Germain, XIX, p. 178. — Dès le 24 janvier, il écrivait à Haller : « Je sais qu'on peut avoir la meilleure espérance du roi, et je te l'affime comme très certain. Mais c'est un enfant, et il a une mère. » XVIII, p. 340.

5. [illegible] XIX, p. [illegible]

Bèze. A cette époque-là, le petit prince d'Anjou voulait de force convertir aux idées nouvelles sa sœur, Marguerite de Valois, âgée de huit ans. Il lui enlevait ses chapelets et ses heures pour les jeter au feu. Il lui disait « que tous ceux qui avaient de l'esprit, de quelque âge et sexe qu'ils fussent, oyans prescher la vérité, s'estoient retirez de l'abus de ceste bigotterie », et qu'il la ferait fouetter par la reine leur mère. C'est Marguerite elle-même, qui le raconte dans ses Mémoires. A cette époque encore, Charles IX voyant son petit cousin, Henri de Navarre, ne l'accompagner que jusqu'à la porte de l'église, tandis que le roi de Navarre entrait avec lui, demandait des explications à sa tante, Jeanne d'Albret, et lui disait : « Il peut fort bien se dispenser d'y assister sans que cela m'offense aucunement... Assurément, tante, lorsque je serai mon maître, je quitterai la messe. » C'est Jeanne d'Albret elle-même qui raconte ces propos. Et la bonne reine, pleine d'admiration, dit : « Hélas, je ne puis me défendre de certaines appréhensions à la vue de ce royal enfant. Il me semble qu'il a de trop bonnes inclinations, trop de bon vouloir et de trop riches qualités pour rester au milieu de nous [1]. » Le futur roi de la Saint-Barthélemy avait donc vraiment un bon et doux naturel. Ne le montrait-il pas encore quelques jours avant le massacre, dans son filial respect pour Coligny ?

Quoi qu'il en fût, il n'était plus possible d'empêcher les protestants de se réunir. La prudence de Calvin gémit : « Occuper les temples, écrit-il à Farel, c'est odieux au Conseil du roi, et cela ne m'a jamais plu, jusqu'à ce que quelque chose soit décidé publiquement, ce qui aura lieu, je l'espère, bientôt [2]. »

Et voilà que se produit le conflit sanglant du faubourg Saint-Marcel. Bèze raconte : « La permission nous était donnée de nous réunir les jours de fête. Nous avons eu deux assemblées très nombreuses (le lendemain de Noël), l'une au faubourg Saint-Antoine, l'autre au faubourg Saint-Marcel, sans aucun tumulte ». Dandelot y assistait. Le lendemain matin, nouvelle assemblée, plus nombreuse encore. « L'après-midi, on est allé au faubourg Saint-Marcel, malgré moi, parce que nous étions avertis que les prêtres machinaient quelque chose. » Et, en effet, ils se mettent à sonner les cloches de l'église voisine, de Saint-Médard. Il y a lutte ; il y a des blessés, des tués. « Comme ce n'est pas de notre faute, il faut rendre grâce à Dieu pour cette insigne victoire. » Bèze avait payé de sa personne, essayant d'arrêter, d'apaiser. « Plût au ciel que notre situation ne fût pas si troublée, ou que du moins je ne fusse pas dans la nécessité d'entendre et même de voir ce dont j'ai horreur [3]. »

III

Au point où en étaient les choses, la Cour devait prendre un parti.

Les édits succédaient aux édits. On défendait de porter des pistolets, des

1. *Bulletin*, 1873, p. 504. — 2. 28 déc. 1561. XIX, p. [illegible] — 3. [illegible] déc. [illegible]. XIX, p. [illegible]

arquebuses. Le 3 novembre, il était ordonné aux protestants de rendre les temples. Sous la pression de leurs conducteurs spirituels, les fidèles obéissent. Mais c'était incohérent, et, en définitive, l'édit de Juillet, tantôt appliqué, tantôt violé, restait la loi.

Malgré les chefs catholiques, la reine-mère convoqua une réunion des délégués des Parlements pour délibérer sur les requêtes des Réformés et la liberté du culte. Bèze espère un avis favorable. « S'il en est autrement, un choc est inévitable ; car les troupes sont enrôlées : les chefs et l'argent sont prêts. »

La réunion eut lieu le 5 janvier 1562, en l'absence des Guises qui, pour protester, s'étaient retirés chez eux. Le Chancelier prononça de nobles et sages paroles : « La religion protestante est devenue un arbre si gros et si fort qu'il serait presque en état de nous accabler de son poids. » « Plusieurs peuvent être citoyens, qui ne sont nullement chrétiens, même un excommunié ne laisse pas d'être citoyen. Nous pouvons vivre en paix avec ceux qui n'observent pas les mêmes cérémonies. » « Ne vous fatiguez pas à chercher laquelle des deux religions est la meilleure, nous sommes ici non pour établir un dogme de foi, mais pour régler l'État. »

L'édit du 14 juillet 1561 fut aboli, et l'on rédigea l'édit du 17 janvier 1562.

Bèze tenait jour par jour Calvin au courant des négociations pour la rédaction de cet édit.

Malade, menacé d'une opération chirurgicale, sur les instances des nobles, il est parti malgré lui et précipitamment de Saint-Germain, le 9 janvier (on avait peur que sa présence n'excitât les ennemis) pour aller à Paris ; si précipitamment qu'il a eu à peine le temps de mettre ses guêtres [1]. Les négociations des Conseillers du Parlement, réunis à Saint-Germain, ont très bien marché. Sur 26 voix, 15 ont été pour que les temples, et 7 pour que les lieux, soit publics, soit privés, soient accordés aux protestants avec l'autorisation du roi. Les 4 autres seulement ont été opposées. Restent 22 membres : « Nous espérons à juste titre que la majorité sera pour nous [2]..... » « Je suivrai le prince de Condé qui va en Aquitaine, où les nôtres se laissent aller à une excitation (*intemperies*) à peine croyable. Ils semblent vouloir lutter d'impatience avec nos ennemis [3]. »

Ainsi Bèze, le 12 janvier, cinq jours avant l'édit ; et le lendemain, 18 : « Mon attente relative aux votes ne m'a pas trompé. Nous avons presque tout emporté [4]. »

1. Deux jours après, il était au lit, souffrant d'un catarrhe, « non seulement familier, mais attaché à sa personne ». Il souffre de plus d'une inflammation des reins, que la « pudeur » l'empêche de faire soigner. Il va être obligé d'appeler un chirurgien. 12 janv., XIX, p. 247.

2. Une lettre de Languet (du 23 janv.) présent à la Cour, confirme les renseignements de Bèze d'une nature générale, mais ne donne pas les mêmes chiffres de voix pour les diverses opinions. XIX, p. 255, n. 2.

3. 12 janv. 1562, XIX, p. 247. — 4. XIX, p. 255.

IV

Que décidait exactement cet Édit capital, qui révoquait et remplaçait l'édit de juillet 1561, lequel était déclaré avoir été simplement « provisional » ? Voici encore les renseignements fournis par Bèze à Bullinger et à Calvin :

« Après diverses vicissitudes, un édit a été signé qui nous accorde le pouvoir de prêcher et d'administrer les sacrements en dehors des villes. L'édit est rédigé en termes assez durs, et il y a plusieurs additions peu justes. Aussi nos adversaires espéraient-ils que nous ne l'accepterions jamais, et que nous fournirions ainsi une juste occasion de guerre civile. Mais nous, contents de ce qui nous était actuellement concédé, et espérant le reste du Seigneur, nous avons accepté. Eux sont entrés en fureur, ont inventé tous les retards pour que l'édit ne fût pas publié. Il a été cependant publié par tous les Parlements sauf deux, ceux de Dijon et de Paris. Aussi il n'y a pas de genre d'injure, que cette église-ci n'ait eu à supporter depuis un mois. » « La reine a obtenu l'enregistrement de l'édit pour demain (ce fut pour le 6 mars) [1]. Mais les Guises arrivent et la tragédie n'est pas finie... Quoi qu'il en soit, nous espérons en Dieu, et si par hasard la rage de nos ennemis nous force à en venir sérieusement aux mains, je pense que nos forces ne seront pas beaucoup inférieures aux leurs. Dieu veuille détourner ce malheur. » « Pour moi, je ne désirerais rien plus que d'être le plus loin possible de ces troubles ; mais, forcé par les prières des frères, je reste et je tente tout pour retenir les nôtres dans la patience ; et je vis non sans être exposé aux plus grands dangers. A ces incommodités s'ajoute une assez mauvaise santé, et au milieu de ces soucis assidus et de ces travaux, qui me tourmentent, je blanchis et me consume de plus en plus tout entier [2]. »

Quelques jours après, à Calvin, il donne des détails, qui mettent en une singulière lumière son sens politique. « Je le reconnais, sur plusieurs points, l'édit te déplaira à juste titre. Cependant, si tu étais ici, sûrement tu m'accorderais ce que les ennemis prévoient clairement, et ce qu'ils s'efforcent d'empêcher par tous les moyens. Une fois que l'autorité (la protection légale) du magistrat nous est accordée, de quelque manière que ce soit, la tyrannie du pape doit tomber, et le reste doit suivre. C'est pourquoi je crains une seule chose, c'est que les ennemis, *par force ouverte*, quand ils n'auront pas pu autrement, ne déchirent l'édit. Appelés par Julien (l'Apostat, le roi de Navarre), les Guises sont attendus dans trois jours. Tu vois quels combats nous menacent. »

Mais Bèze a une grande consolation. « Le nombre et l'esprit des nôtres tous les jours se fortifient si merveilleusement que, je l'espère, s'il est permis de continuer, avant la fin de l'été il y en aura bien peu dans le camp adverse [3]. »

1. Malgré l'opposition du roi de Navarre qui, « par sa perfidie », a failli tout perdre. Bèze à Calvin, 4 mars, XIX, p. 319.

2. Bèze à Bullinger, 2 mars 1562, XIX, p. 315, 316, 317. — 3. 4 mars 1562, XIX, p. 319, 320.

V

Ces textes sont capitaux, car ce qu'ils tranchent définitivement, c'est la grande question : Qui est responsable de la première guerre civile ?

Bèze est bien le chef, le chef protestant par excellence. Il a collaboré par ses conseils, par ses concessions, à la rédaction de l'édit. Certes cet édit n'est pas parfait, il ne contente pas tout le monde ; mais Bèze est d'avis de l'accepter, et il fait tout pour le faire accepter. On a mis en lumière le brouillon, rédigé de sa propre main, de la circulaire, qui fut envoyée aux Églises, pour commenter l'Édit, et pour en recommander l'acceptation et l'observation. Il est daté de Saint-Germain, 22 janvier. Quatorze articles de l'édit sont transcrits, et suivis, chacun, d'un commentaire. Il faudrait tout citer :[1] 1 (Vider les temples, etc...) « Il faut obéir sans aulcune difficulté... » 2 (défense d'abattre les idoles) « Faut obeir... » 3 (défense de s'assembler dans les villes...). « Cest article pourroit sembler rude ; mais en y regardant de près on trouvera que les prières domestiques de chascune famille n'y sont comprises... » 4 (Défense de porter des armes) « Fault entièrement obéir... » Et cela continue sur tous les articles. « Il fault obéir... Il fault obéir... Il fault obéir[2]... » Et en publiant ce texte si curieux, Ch. Dardier donne, d'après les *Registres du Consistoire* de Nîmes (I, p. 68), la preuve de l'effet que les recommandations et les efforts des chefs produisaient. « Quelques-uns, dit-il, avaient attendu davantage, et ils eurent quelque peine à se résigner. Dans le midi en particulier, à Nîmes notamment, il était dur de rendre les églises usurpées et de reléguer les assemblées du culte dans les faubourgs, alors que presque tous les habitants avaient embrassé la religion nouvelle. Mais le Consistoire décida, le 12 janvier, qu'on obéirait « promptement « et allègrement », et nul ne fit de résistance sérieuse. Il en fut ainsi partout[3]. »

Par contre, quelle est l'attitude du parti catholique, de ses chefs ? Quand les négociations pour la rédaction de l'Édit commencent, les Guises se retirent pour protester. A peine l'édit est-il signé qu'ils s'opposent avec fureur à sa publication, et qu'ils obtiennent de nouvelles négociations, un nouveau conciliabule[4]. Le Parlement de Paris est furieux, et « les choses en arrivent au point qu'il y a grand danger[5] ».

C'est ici que se place un document véritablement formidable, le Pacte du Triumvirat.

Sous l'inspiration de la Duchesse de Valentinois, le maréchal de Saint-

1. Le texte entier est reproduit par Haag, *France protestante*, vol. X, p. 49 et ss.

2. Texte publié par Ch. Dardier, dans la *Revue historique*, XIX, 1882, 447, 448.

3. *Ibid.*, p. 446. — C'est en exécution de l'édit que les protestants de Paris se rassemblèrent, un après-midi, au nombre de 25 000. C'était pour attester leur obéissance et leur force. « Ce spectacle inspira à quelques-uns de la rage et du désespoir, il dompta les autres, et il en rendit d'autres hésitants. » Bèze à Calvin, 26 fév., XIX, p. 300.

4. Qui n'eut aucun résultat. Calvin à Bèze, 28 janv., XIX, p. 269. — 5. XIX, p. 316.

André, « non moins alarmé que la duchesse dans la possession de ses biens considérables », et mal acquis, conclut avec le connétable de Montmorency et avec le duc de Guise, le fameux Triumvirat, que l'ambassadeur d'Espagne annonça joyeusement à son roi, le 9 avril 1562. Voici les clauses de cet accord (inspiré par une femme impudique « au pied des autels... »).

« Premièrement, afin que la chose soit conduite par plus grande authorité, on est d'avis de bailler la superintendance de tout l'affaire, au roy Philippe, catholique, et, à cette fin, d'un commun consentement, le faire chef et conducteur de toute l'entreprise[1]. »

D'abord, on s'occupera du roi de Navarre, que l'on chassera « hors son royaume, et avec lui sa femme et ses enfans». On s'entendra ensuite avec le duc de Savoie. « Le duc de Savoye, pendant que la guerre troublera la France et les Souysses, avec toutes ses forces, se ruera à l'improviste, sur la ville de Genève, sur le lac de Lozane, la forcera, et plus tost ne départira les gens, qu'il ne soit maitre et jouissant de la dicte ville, mettant au fil de l'épée, ou jettant dedans le lac, tous les vivants, qui y seront trouvés, sans aucune distinction de sexe ou aage... »

« En France, il faut ne pardonner en façon quelconque à la vie d'aucun qui, autrefois, ait fait profession de ceste secte, et sera baillée cette commission d'extirper ceux de la nouvelle religion au duc de Guise, qui aura en charge d'effacer entièrement le nom de la famille et race des Bourbons, de peur qu'enfin ne sorte d'eux quelqu'un qui poursuive la vengeance de ces choses, ou remette sus cette nouvelle religion. »

Après avoir ainsi réglé les choses en France, on règlera les choses en Allemagne. Et finalement il est question de l'aide que donnera le concile de Trente. Les Pères ont décidé de réduire les traitements des prélats et exhortent ceux-ci « à le donner [ce qui est prélevé] de franche volonté, à l'entretenement de la guerre, qui se conduit pour extirper la secte des Luthériens et Calvinistes, et restablir l'Église romaine, jusqu'à ce que la chose soit conduite à heureuse fin. Que si quelque ecclésiastique, ou clerc vouloit de suyvre les armes en guerre si saincte, les Pères ont d'un commun consentement conclu et arresté, qu'il le peut faire, et s'enrosler en ceste guerre seulement, et ce sans aucun scrupule de conscience. Par ces moyens, France et Allemagne ainsi châtiées, rabaissées et conduites à l'obéissance de la saincte Église romaine, les Pères ne font doute que le temps ne pourvoye de conseil et commodité propre à faire que les autres royaumes prochains soyent ramenez à un troupeau et sous un gouverneur et pasteur apostolique. Mais qu'il plaise à Dieu ayder et favoriser leurs presens desseings saints et pleins de piété[2]. »

1. Tout cela nous est raconté par l'historien ultra-catholique de Bouillé.

2. *Mémoires de Condé*, tome III, 1743, p. 2[illegible]9-223 : « Sommaire des choses premièrement accordées entre les Ducs de Montmorency, connestable, et de Guyse, grand maistre, pairs de France, et le maréchal Saint-André, pour la conspiration du Triumvirat, et depuis mises en délibération à l'entrée du sacré et sainct concile de Trente, et arrestées entre les parties du privé Conseil... » Ces *Mémoires-journaux* du duc de Guise,

Tel était le programme de massacre et d'extermination que se proposaient de réaliser les Guise, le roi d'Espagne et l'Église. Si jamais question de préméditation et de responsabilité a pû être sûrement tranchée, c'est bien celle-là.

Bèze, qui ne connaissait pas ce programme, en avait le pressentiment, tellement les sentiments intimes et l'attitude extérieure des *Triumvirs* s'accordaient. Le 4 mars il écrivait : « Je crains une seule chose, c'est que les ennemis, par force ouverte, quand ils n'auront pas pu autrement, ne déchirent l'édit. » Or c'était fait depuis trois jours. Le 1er mars, par le massacre de Vassy, Guise avait déchiré l'édit. Il avait compris, le chef catholique, que si la moindre liberté était accordée aux protestants, la cause catholique était perdue. Le parti catholique ne pouvait triompher que dans l'absence de toute liberté, par la fourberie de Saverne, par le massacre de Vassy. *Per fas et nefas* ! Et la guerre civile était déclarée. On voit qui en a été responsable.

se trouvent également dans la *Nouvelle Collection de Mémoires*, éditée par Michaud et Poujoulat, t. VI, p. 464.

Au premier abord, les clauses de cet accord du Triumvirat sont d'un cynisme si abominable, et prouvent si absolument la responsabilité effroyable du parti catholique, que je me suis demandé si vraiment un pareil document était authentique, bien qu'il fût cité par des historiens, dans le sens critique desquels on peut avoir confiance. Mais il est aussi cité par un historien aussi catholique que Forneron, *Les ducs de Guise et leur époque*, 1877, t. I, p. 334. Et surtout il est reproduit presque en entier par l'historien ultra-catholique, l'infatigable apologiste du duc de Guise, René de Bouillé (*Histoire des ducs de Guise*, 1849, t. II, p. 131-134). Cet auteur conclut : « *le plan était énergique, étendu, décisif. Son exécution allait devenir sanglante, et féconde en malheurs sans doute, mais* l'union des princes du sang et des Colignys, déja mieux cimentée, plus forte alors, et appuyée aussi sur l'étranger, doit-elle donc être jugée moins coupable et moins dangereuse ? » — Le pacte du Triumvirat, d'après l'historien catholique, n'est pas seulement authentique, il était naturel et légitime.

CHAPITRE HUITIÈME

De Vassy à la paix d'Amboise, de 1562 à 1564.

I. Saverne. — II. Vassy. — III. Manifestes et premiers faits de guerre. — IV. Une compagnie de cavalerie genevoise envoyée à Lyon. — V. Jusqu'à la bataille de Dreux. — VI. Traité d'Hampton-Court et mort d'Antoine de Bourbon. — VII. L'assassinat du duc de Guise et la paix d'Amboise.

Ce n'est pas du tout une histoire du protestantisme français que nous écrivons. Nous voulons seulement rechercher le rôle que notre Réformateur a joué dans cette histoire jusqu'à sa mort (1564), et, surtout, à travers les faits, nous voulons rechercher les *sentiments* des acteurs de cette histoire. Précisément pour cela, la *Correspondance* est une mine, qui a été peu utilisée, et dont l'importance est unique à tous les points de vue. N'est-ce pas Bullinger, qui, désirant avoir des nouvelles de France, demandait ces nouvelles à Calvin même, et disait : « Des amis écrivent certaines choses, mais ce qu'ils disent est incertain ; ce que tu dis est toujours certain [1]. »

L'année 1562, qui s'ouvre par l'Édit de janvier, vit, peut-on dire, se décider la fortune — l'infortune — de la France, avec le massacre de Vassy, la première guerre de religion, et le recul, en attendant presque la suppression, du protestantisme en France. Et pour Calvin tout peut se résumer en deux mots : travail et maladie. Presque au début de l'année, le 10 mars, il écrit : « Misérablement tiré de tous côtés par des affaires infinies, avec ma santé languissante, je succombe presque [2]. » Et à la fin de l'année, le 27 décembre : « Dieu me tient lié par des entraves. Les douleurs aiguës ont cessé, mais, en rampant avec peine dans ma chambre, je passe du lit à la table. *Aujourd'hui j'ai prêché* (!) mais on m'avait porté au temple [3]. »

1. 18 octobre 1562, XIX, p. 558. 2. XIX, p. 326. — 3. 27 déc. 1562, XIX, p. 602.

I

D'abord, c'est Saverne. Qu'est ce que Saverne ? une petite réunion de quelques personnages, et qui n'est pas célèbre et ne semble pas avoir joué un grand rôle, un incident, et cependant il n'est guère d'incident qui jette autant de lumière sur les grands événements qui vont se dérouler, sur les guerres de religion en France, sur la mentalité et la responsablilité de ceux qui les ont provoquées.

Calvin avait voulu unir le protestantisme. Nous avons dit quels furent ses efforts merveilleux, et quels furent les hommes qui paralysèrent ces efforts. Il y avait scission entre les luthériens et les réformés, que les luthériens appelaient volontiers sacramentaires. C'est cette scission qu'exploita la diplomatie des Guises. Ils l'exploitent au colloque de Poissy, où le machiavélisme du Cardinal s'aide de la traîtrise des Baudoin, des Rascalon et de la sotte infatuation de quelques princes allemands, pour amener en France, à Poissy, une ambassade de théologiens luthériens, prêts à discuter *contre* les Réformés. L'ambassade arriva trop tard.

Mais les Lorrains n'abandonnèrent pas leurs espérances mauvaises. Malgré tout, les grands projets de Calvin, et les habiles et dévoués efforts de Bèze n'avaient pas été vains. Ils avaient obtenu certaines interventions de certains princes allemands en faveur de leurs coreligionnaires persécutés. Le roi de France, le cardinal, avaient passé outre. Mais enfin c'était un désagrément. Et ne pouvait-il pas arriver quelque chose de pire ? Ne pouvait-il pas venir d'Allemagne autre chose que des lettres et des théologiens négligeables ? On sait comment se recrutaient alors les armées. Un capitaine levait une compagnie, et la louait à qui il voulait. Or l'Allemagne était par excellence le pays des reitres. Si quelque guerre éclatait, le grand intérêt des Guises était de recruter eux-mêmes et d'empêcher les protestants de recruter des soldats en Allemagne. L'influence des princes était grande ; donc il était extrêmement important de les persuader que la guerre religieuse en France — s'il y avait guerre religieuse — n'était pas dirigée contre des coreligionnaires, mais contre des ennemis, contre ces réformés, ces sacramentaires aussi odieux aux luthériens que les catholiques eux-mêmes. Et ce fut Saverne.

La conversation préalable de Saverne prouve que les Guises songeaient à la guerre.

Dès le 2 juillet 1561, le duc de Guise avait renoué avec le duc de Wurtemberg les relations « de notre ancienne nourriture », qu'ils avaient eues en France. Il lui avait dénoncé les séditieux, « qui se couvraient du titre de la religion, dont vous estes amateur. Mais leur hypocrisie est si évidente », etc., etc.[1]...

1. *Correspondance* de François de Lorraine, duc de Guise, avec Christophe, duc de Wurtemberg, dans

Le duc de Wurtemberg est très touché. Il entre en controverse théologique, envoie des traités, la Confession d'Augsbourg (25 juillet). Le 19 octobre, le duc de Guise répond que l'article de la Confession d'Augsbourg sur la sainte Cène « a esté fort bien veu par les catholiques de ce royaume », mais point par les protestants réunis à Poissy, au colloque.

Le vieux duc, flatté en sa manie théologique, est de plus en plus séduit ; il a trouvé un catéchumène ; il est « joyeux » de ce que François de Guise veut « apaiser sa conscience devant Dieu » ; il a « grande joie, lui dit-il, qu'en matière de foy ne désirez aultre chose plus que votre conscience soit bien instruicte par la parole de Dieu ». Le duc de Guise réplique qu'il fait « tout ce qu'il est possible... pour congnoistre Dieu ». Et il propose une entrevue pour le mois de janvier. Le duc de Wurtemberg la fixe à Saverne pour le 15 février 1562.

Le conférence eut lieu les 15, 16, 17 et 18 février 1562, à Saverne, en Alsace. Le duc de Wurtemberg avait amené quatre théologiens, en particulier Brenz. Le duc de Guise avait amené son frère, le cardinal.

Or nous avons de ces entretiens le plus précieux récit, un véritable procès verbal détaillé, rédigé par le duc de Wurtemberg et écrit de sa main même. Le duc s'y montre ce qu'il était, honnête, loyal et crédule, au delà de toute expression.

Le duc de Guise et le cardinal jouèrent le rôle de chrétiens évangéliques fort pieux, excellents luthériens. Le cardinal dit en chaire : « qu'on ne doit rechercher d'autres médiateurs ni intercesseurs que Jésus-Christ, qui est notre unique Sauveur, et la seule propitiation pour nos péchés ; que nous ne devons pas nous confier non plus en nos bonnes œuvres, etc. ». Non moins évangélique, le duc de Guise dit au duc Christophe : « Je n'adore d'autre Dieu que le vrai Dieu ; je me confie uniquement en Jésus-Christ ; je sais bien que ni la mère de Notre-Seigneur, ni les saints ne peuvent m'être en aide, je sais bien aussi que je ne peux pas être sauvé par mes œuvres, mais par les mérites de Jésus-Christ. »

Viennent des « soupirs », des concessions sur les erreurs de l'Église romaine, qui a été « trop loin » quant à la question de la messe ; une critique du concile de Trente « qui ne fera rien de bon ».

Le cardinal demande à Brenz : « Que dites-vous des zwingliens et des calvinistes ? Sont-ils hérétiques ou non ? doit-on punir les hérétiques et comment ? » Brenz lui explique qu'ils sont d'accord avec les luthériens, sauf sur l'article de la Cène ; qu'il ne « faut rien faire axec précipitation à l'égard des chrétiens fourvoyés », qu'il faut « les avertir, les exhorter et prier pour eux... »

Finalement le Cardinal déclare que « si de Bèze et ses collègues avaient, à Poissy, voulu accepter et signer la confession d'Augsbourg, j'aurais obtenu des

le *Bulletin*, XXIV, 1875, p. 72, 74, 78, 114, 115, 116. — Le 29 déc. 1561, Bullinger parle à Calvin des bruits qui courent au sujet d'un colloque entre les Guises et le duc Christophe à Saverne (XIX, p. 211). — Et le 5 février 1562, de Strasbourg, Zanchi écrit à Bèze que les Guises et le duc doivent se réunir à Saverne, le 15, pour traiter, dit-on, d'un mariage. XIX, p. 277.

prélats que nous nous fussions arrangés avec eux. Et sur une question du duc de Wurtemberg, s'il était prêt à l'avenir à accepter la Confession d'Augsbourg au cas où Bèze et ses collègues l'accepteraient : « Vous l'avez entendu ; vous, Brenz, mon père, vous l'avez de même entendu hier avec vos confrères ; de plus je prends Dieu à témoin que je pense et que je crois comme je le dis, et qu'avec la grâce de Dieu je vivrai et mourrai dans ces sentiments. Je le répète donc : j'ai lu la confession d'Augsbourg, j'ai lu aussi Luther, Mélanchthon, Brenz et d'autres ; j'appouve entièrement leurs doctrines, et je m'accorderai bien vite avec eux dans tout ce qui concerne la hiérarchie ecclésiastique. Mais il faut que je dissimule encore quelque temps, afin d'en gagner plusieurs, qui sont encore faibles dans la foi[1]. »

Oh ! le saint homme ! Quelle piété évangélique, luthérienne, protestante ! Et quelle douceur, quelle charité, quelle tolérance ! Avant de terminer les entretiens, il ne négligea pas la question des persécutions. « Eh bien ! s'écria-t-il, je vous le jure au nom de Dieu, mon créateur, et en y engageant le salut de mon âme, je ne suis coupable de la mort d'aucun homme condamné pour cause de religion. Ceux qui alors étaient dans les Conseils, peuvent m'en rendre témoignage. Au contraire, toutes les fois qu'il s'agissait d'affaires criminelles en matière de religion, je disais au roi Henri et au roi François II que ce n'était pas de mon ministère, que cela regardait le pouvoir séculier, et je m'en allais ! » Il a même intercédé pour que du Bourg fût « épargné », etc., etc. Et on se sépara en se serrant la main, le cardinal et le duc de Guise « promettant, sur leur *foi de prince et sur le salut de leur âme,* de ne persécuter ni ouvertement ni en secret les partisans de la nouvelle doctrine ». A quoi le duc de Wurtemberg répondit : « Notre Dieu, père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, veuille vous maintenir dans ces sentiments, et vous confirmer dans les résolutions que vous exprimez[2]. » Les Guises partirent le 18 février, et le 1er mars le duc de Guise perpétrait le massacre de Vassy.

Les détails de la Conférence ne furent pas tout de suite connus. Le 12 mars, Hagen écrit à Calvin : « Ce qu'on a fait, je l'ignore complètement[3]. » Bullinger, le 13 mars, est aussi peu informé. « Ce que l'on a fait est incertain[4]. » Mais peu à peu les renseignements arrivent. « Les esprits ont été assez troublés et embarrassés de cette affaire d'Alsace », écrit Bullinger à Calvin, encore au mois de mars[5]. Et deux mois plus tard, 3 mai 1562, voici qui est plus grave : Bullinger avait écrit au noble Hallvyl de chercher des troupes ; Hallvyl lui a répondu, le 30 avril : « Je constate que les esprits des princes ont été complètement détournés (*alienatos*) par les réunions et les colloques de Saverne. Avant

1. Le baron de Rubble, IV, p. 106 : « Jamais l'esprit pesant d'un prince allemand n'avait été joué avec plus de dextérité par le génie d'un homme d'état français. »

2. Le texte allemand de ce récit a été imprimé, d'après le manuscrit des archives de Stuttgart, par [illegible] *[illegible] Wurtemberg unter den Herzogen*, IV, p. 215 et ss. Tubingue, [illegible]. Nous avons cité la traduction française, qui a paru dans le *Bulletin*, IV, 1855, p. 184 et ss.

3. XIX, [illegible] — 4. XIX, p. 334. — 5. XIX, p. [illegible] et n. [illegible]

le colloque, on a fait avec moi ce que j'ai demandé... mais maintenant... ils sont complètement changés ; ils répondent avec la plus grande froideur[1]. »

Mais déjà l'événement décisif s'était passé.

II

Parti de Saverne, le 18 février 1562, le Duc arriva chez sa mère, Antonia de Bourbon, dans son château de Joinville, tout près de Vassy, où se trouvaient quinze cents fidèles. Le Duc fut scandalisé et irrité de ce que, si près de ses terres, les hérétiques osassent se prévaloir de la loi (de l'édit) de janvier (*edicto freti*) et célébrer leur culte. Se rendant de Joinville à Paris, il fit un détour, arriva à Vassy juste un dimanche (1 février 1562), juste à l'heure du culte réformé. Le duc envoya des soldats pour le faire cesser... Conséquence : 60 protestants tués, 200 blessés, pas un catholique tué. C'était le *Massacre de Vassy*[2].

Après le mensonge, le meurtre ; après la vilenie, l'atrocité : il n'y a là rien d'illogique, et, au contraire, l'infamie et la cruauté s'attestent l'une l'autre.

Naturellement, conservant son attitude de fourberie, le duc de Guise se hâta (17 mars) d'envoyer au duc de Wurtemberg un récit à sa façon, c'est-à-dire chef-d'œuvre d'astuce et d'hypocrisie, du massacre de Vassy[3]. Malheureusement pour lui, il écrivit, le 28 février (donc un jour avant le massacre) une lettre à laquelle il ajouta un post-scriptum, quatre jours après (donc trois jours après le massacre), à son lieutenant très fanatique en Dauphiné, Lamotte-Gondrin ; et cette lettre fut « descouverte par une singulière providence de Dieu », dit Bèze, qui la publia dans son *Histoire ecclésiastique*[4].

Un jour avant le massacre, le Duc disait : « Je pense que s'il se fait par de là quelque assemblée notable, et où il y ait beaucoup de gens, qu'il sera bon de se saisir du Ministre, et de le faire tout soudain pendre et estrangler... Vous me ferés plaisir de n'espargner en cela chose que vous puissiés... » Et trois jours après le massacre, il ajoutait : « Vous estes homme de guerre ; il vous faut attraper les dits prédicants, quand ils sont peu accompagnés hors de leurs pres-

1. 3 mai 1562, XIX, p. 403. — Bullinger à Calvin. Un peu plus tard, Haller écrit encore à Bèze : « Je vois que la ruse des Guises a séduit l'esprit de l'un ou de l'autre des princes ; ceux-là ont égaré les autres qui, pour une raison ou une autre, sont empêchés, et de tous je n'attends aucun secours. » Bullinger ajoute : « Je fais moi-même l'expérience que l'idole de la Confession d'Augsbourg est tellement enracinée dans le cœur de certains que, à moins que les églises de France ne l'adorent, elles n'auront pas de secours. Et si elles l'adorent, ce ne sera pas sans des frais énormes » (1er juillet 1562, XIX, p. 477).

2. Voir lettre de Budé à Bullinger, du 29 mars, XIX, p. 363, 364 ? *Bulletin*, 1869, p. 436. — La lettre de Bèze racontant le massacre est perdue. — *Histoire ecclésiastique*, I, p. 721-728.

3. *Bulletin*, 1875, XXIV, p. 211.

4. III, p. 250. — Jean de la Place écrit de Valence à Calvin, le 22 mars 1562 : « Comme il (Gondrin): faict apparoistre par lettres, que celui, duquel il dépend entièrement (le Duc), lui a envoyé de Ginville (Joinville), les quelles moy mesmes ay veues par subtil moyen. » XIX, p. 355. Est-ce par ce moyen que les lettres sont arrivées jusqu'à Bèze ?

ches, ou en autres lieux, comme verrés à propos, et soudain, le billet au pied, les faire pendre par le prévost, comme séditieux, contrevenans aux Édicts du roy. De mes voisins et sujets m'ont voulu depuis trois jours (il y a trois jours) faire une braverie, où ils m'ont blessé une douzaine de gentilhommes, de quoy ils se sont trouvés marchands (c'est-à-dire mal). Voilà leurs belles évangiles[1]. »

C'est entre ces deux lettres qu'avait eu lieu le massacre de Vassy. Le Duc avait fait ce qu'il ordonnait de faire : voilà tout.

L'honnête et trop crédule duc de Wurtemberg ajoutait à son récit allemand ce post-scriptum en français et en latin : « Hélas ! on voit maintenant comment ils ont tenu ces promesses. *Deus sit ultor doli et perjurii, cujus namque res agitur*[2]. »

Le 22 mars 1562, Calvin semblait ignorer encore le massacre ; car il n'en dit rien dans une lettre à la reine de Navarre ; il ne lui parle que de ses « angoisses » domestiques, des « assaulx rudes et terribles », et il la prépare à tous les événements, à tous les combats. Le roi, son mari, s'est laissé abattre, et « lui-mesme heurte contre Dieu et les siens ». Mais quand il y aurait « cent fois plus de difficultez », il ne faut point » laisser de tenir bon ». Ayons un « courage invincible ». « Combien que tout le monde renverse, si nostre ancre est fichée au ciel, combien que nous soyons agitez, si arriverons nous à bon port ». Soyons convaincus que si « le cours de l'évangile est retardé », la faute en est « à nos péchés ». Et quoi qu'il en soit « au millieu de toutes noz destresses, souvenons du dire de Saint Paul : Esjoyssez-vous au Seigneur, frères, sans fin. Je vous dictz de rechef, esjoyssez-vous voire, pour avoir un courage invincible, au milieu de toutes noz afflictions[3] ».

Mais trois jours après, il est informé, et il expose nettement la situation à Sturm. De plus, il envoie Budé en ambassadeur en Allemagne. « Si la liberté promise par l'édit reste, la papauté tombera toute seule. C'est pourquoi les Guises tenteront absolument tout (*extrema*) pour nous enlever cette liberté par la violence. Si ces furies ont essayé de la tromperie récemment à Saverne, jusqu'à quel point étaient trompeuses leurs flatteries, le crime qui a suivi l'a bientôt montré..... A peine étaient-ils sortis du colloque, qu'ils se sont hâtés d'accomplir un massacre absolument barbare[4]. »

Les ministres s'étaient tout de suite réunis pour aviser. Un gentilhomme, au nom de la noblesse protestante, et Bèze, au nom de toute l'église, se rendirent auprès de la Cour, alors à Monceaux (entre le 13 et le 15 mars), pour

1. *Histoire ecclésiastique*, III, p. 290.

2. On comprend les efforts désespérés faits par les historiens catholiques, par les défenseurs des Guises, pour laver leurs héros de toutes ces hontes. Le comte René de Bouillé, dans son *Histoire des ducs de Guise* pousse à la limite ses efforts. Il atténue, invoque des excuses, qui n'existent pas, et, malgré tout, il écrit : « L'embrasement de la patrie allait résulter d'un conflit *plus ou moins fortuit* (?), que les Guise *n'avaient que trop hardiment prévu et préparé* (donc, pas fortuit), qu'une circonstance quelconque devait produire, et que les serviteurs du prince lorrain précipitèrent (?) ». René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, 1849, II, p. 176, cité par le *Bulletin*, XXV, p. 500.

3. XIX, p. 347, 348. — 4. 25 mars, XIX, p. 359, 360.

protester. La reine fit « gracieuse reponse », et promit de prendre « bonnes informations ». C'est dans cette entrevue que le roi de Navarre se décida ouvertement et définitivement contre les protestants, et se rangea du côté des Guises, dans une altercation historique avec Bèze. Le roi déclara que « qui toucheroit du bout du doigt au duc de Guise, qu'il appeloit son frère, le touscheroit au corps » ; et finalement il s'écria « que les princes n'estoient pas pour endurer d'estre frappés de coups de pierre ». Et alors de Bèze : « Sire, c'est à la vérité à l'Eglise de Dieu, au nom de laquelle je parle, d'endurer les coups et non pas d'en donner. Mais aussi vous plaira-t-il vous souvenir, que c'est une enclume qui a usé beaucoup de marteaux [1]. »

III

Le jour où le duc de Guise, revenant de Saverne et de Vassy, entra à Paris, les protestants, guidés par Condé, tinrent leur prêche au lieu dit Jérusalem. Les catholiques furent surpris et intimidés. « Leur nombre grossit, mais le nôtre beaucoup plus..... Le prince de Condé, l'amiral, la reine de Navarre se recommandent à tes prières, et tous, par la grâce de Dieu, sont pleins de courage et

1. *Histoire ecclésiastique*, II, p. 2, 3. — Cet épisode de Vassy a toujours été, et est resté, capital dans l'histoire des responsabilités de la guerre religieuse de France. Le lecteur lira certainement avec intérêt les deux déclarations — si typiques — que voici.

Le fameux Agrippa d'Aubigné, le huguenot, s'exprime ainsi : « Est à noter pour jamais que tant qu'on a fait mourir les réformez par les formes de la justice, quelque inique et cruelle qu'elle fust, ils ont tendu les gorges et n'ont point eu de mains ; mais quand l'autorité publique, et le magistrat, lassé des feux, a jeté le couteau ès mains des peuples, et par les tumultes et grands massacres de France a oté le visage vénérable de la justice et fait mourir au son des trompettes et des tambours le voisin par son voisin, qui a pu défendre aux misérables d'opposer les bras au bras, et le fer au fer, et prendre d'une fureur sans justice la contagion d'une juste fureur ? » (« *Histoire universelle* du sieur d'Aubigné, comprise en trois tomes, seconde édition augmentée... de plusieurs additions et corrections faictes par le mesme auteur. Amsterdam, 1626. » — Les trois tomes forment un seul volume in-folio. — Tome troisième, chap. II : « Invectives contre les Reformez et leurs responses », p. 628).

Et maintenant voici l'opinion du plus récent et pas du moins considérable des historiens catholiques : « Les circonstances expliquent comment presque d'*un seul coup* [?], la France flamba... En vain le Chancelier multipliait les Edits, *personne* ne les observait. Les calvinistes ne trouvaient pas qu'il leur donnât assez, et le parti catholique trouvait qu'il leur donnait trop. Les uns troublaient la messe, les autres le prêche, *sans qu'on sût jamais qui avait commencé*... Dans son rôle de conciliation, Catherine de Médicis se rendait suspecte. Déjà le duc de Guise, le vieux maréchal de Montmorency, et le maréchal de S[t] André, avaient formé une sorte de triumvirat. *Un incident*, plus grave que les autres, où le duc de Guise fut personnellement *mêlé*, donna le signal de la guerre civile. Les protestants dont les coreligionnaires *avaient eu le dessous*, dans la sanglante *echauffourée, qu'on appela le massacre de Vassy, crièrent à la persécution* et prirent les armes. Or c'était en mars 1562, la véritable guerre civile commençait, et un manifeste du prince de Condé l'ouvrit » (Jacques Bainville, *Histoire de France*. C'est nous qui avons souligné). — On peut certainement admirer l'habileté des expressions. On ne sait jamais qui a commencé... (c'est l'égalité des torts)... ; un incident... ; une échauffourée... ; le duc de Guise y est mêlé... ; les protestants ont le dessous. — Il ne reste rien de tous les faits que nous avons racontés, rien de l'entrevue de Saverne, de la marche de Guise sur Vassy, de sa lettre à Lamotte-Gondrin, rien. Si l'on osait, on penserait au prestidigitateur qui escamote la muscade.

Entre ces deux opinions, nos lecteurs sont assez renseignés pour choisir la vraie.

constance », écrit Bèze à Calvin, le 22 mars. « ... Mille fois nous sommes tués, mille fois nous ressuscitons. Nous attendons l'œuvre du Seigneur... nous avons bon espoir... Priez, c'est le moment plus que jamais [1]. »

D'après ce qui se passe à Valence, les événements se précipitent. Le pasteur la Place devait succéder au pasteur Duval, auquel le lieutenant général, La Motte-Gondrin, avait fait trancher la tête. Et ce n'était pas la seule victime. Le lieutenant avait ajouté de sa propre autorité des restrictions à l'édit de Janvier. Pendant ce temps, les foules qui veulent entendre la prédication deviennent énormes [2]. Le lieutenant s'efforce d'intimider tout le monde, « se vantant qu'il me fera pendre, ayant de ce faire charge expresse », écrit La Place à Calvin [3]. Il s'agit de la fameuse lettre du duc de Guise.

Et à côté de cet héroïsme pastoral, la misère, un autre héroïsme. Les protestants, sauf trois ou quatre, refusent de donner de l'argent pour l'Eglise. « A bien grand peyne pouvoit-on trouver le premier denier pour me bailler, après avoir esté nourry de maison en maison, comme les prescheurs de caresme, par l'espace de deux ou troys mois. Non pas toutes foys qu'aucune chose m'ait défailly ; mais il a bien servy que quelques particuliers se soient trouvés de bon cueur. » Quant aux étudiants de l'université, « la plus part sont jeunes gens desbauchez », qui dépensent leur argent aux bals et aux danses. Le reste est froid « comme la glace ». Et en P. S. : « Les mauvaises nouvelles arrivent, il y a de grands troubles [4]. »

Dès le mois d'avril, Valence allait être le théâtre de luttes sanglantes, soulevées par le lieutenant des Guises. La Motte-Gondrin lui-même fut massacré.

Les éléments perturbateurs, la lie du peuple, commencent à prendre part, peu à peu, aux massacres. « Tu as entendu parler des massacres, écrit Viret, de Montpellier, à Calvin ; eux-mêmes (les protestants) n'ont pas été partout innocents [5]. » Et le pasteur de Milhau à Calvin : « Quelques gens ramassez ont rompu et brisé croix, images, et qui pis est, robbé par les temples ce qu'ils ont pu prendre trop hardiment. Je vous certifie qu'il y a quasi partout une infinité de telle quenaille, dont les adversaires prennent occasion de mal parler. Le Seigneur par sa bonté en veuille repurger son Eglise [6]. »

Les persécutions éclatent à Narbonne, à Carcassonne, où l'on ferme les portes pour empêcher de rentrer les protestants qui, se conformant à l'Edit, étaient sortis de la ville. A Castelnaudary, c'est un massacre en règle ; le pasteur, un diacre, etc. sont tués [7]. Et malgré tout, les églises augmentent et cherchent des Ministres.

Pendant ce temps, Condé et les protestants sont sortis de Paris, le 22 mars, au grand déplaisir de Bèze, qui écrit à Calvin, de Meaux, 28 mars, veille de

1. XIX, p. 349. — 2. L'assemblée a été « policée » ; un consistoire a été « dressé ».

3. 22 mars, XIX, p. 353 et ss. — 4. *Ibid.*, p. 353-357.

5. 5 avril, XIX, p. 379. — 6. De Vaux à Calvin, 5 avril, XIX, p. 382.

7. Viret à Calvin, 23 mars, XIX, p. 357, 358. Voir XIX, p. 379, n. 1, où il est question de Vassy, de Cahors, de Carcassonne, de Toulouse, de Sens, de Tours, d'Amiens...

Pâques. Les catholiques aussi, avec le roi de Navarre, se sont retirés de Paris, mais pour aller à la Cour, ce qu' « il n'était pas difficile de prévoir et d'empêcher ». Et désormais Bèze va se révéler homme politique et presque homme de guerre de premier ordre. Il voit juste : on ne l'écoute pas. Il « désapprouve »[1]. Et, en effet, c'était une faute d'abandonner aux Guises le roi et la Cour. « Il en a paru bon autrement pour certaines causes que je ne comprends pas, et n'approuve pas..... Il ne manque aux nôtres, ni le courage, ni les forces, mais je souffre de voir que, par notre hésitation, nous avons perdu de magnifiques occasions, et c'est là ce qui me chagrine fort. » Et il compare Condé, se retirant de Paris, à Pompée se retirant de Rome, si mal à propos. Quant à lui, il est forcé maintenant à être non seulement « spectateur, mais acteur »[2].

En réalité, il y avait deux hommes de grande tête et de grand cœur, Bèze et Coligny. Mais Bèze n'était que conseiller, et Coligny ne commandait qu'en second. Le prince de Condé, moins nul certes, et moins vil que son frère, Antoine de Navarre, n'était pas à la hauteur de la tâche : il acheva de perdre le protestantisme. En finissant, Bèze adjurait Calvin d'avoir bon courage. « Je t'en supplie, mon père, ne t'abandonne pas au chagrin. Il vit au ciel, celui qui tous les jours fait sortir des tempêtes le calme, et sans aucun doute il nous gardera[3]. » Je crois bien que c'est l'unique exemple d'encouragement et de consolation offert par qui que ce soit à notre Réformateur. Il fallait bien que ce fût un fils pour parler ainsi à son père.

Le 22, dimanche des Rameaux, eut lieu la grande procession de Pâques fleuries, dans laquelle le roi de Navarre parada au milieu de la foule et des dévots, de l'église de Sainte-Geneviève à l'Eglise Notre-Dame ; et le lendemain 23 mars[4], Condé s'était rendu à Meaux. C'est là qu'il fut rejoint par l'amiral (après la conversation dramatique, la nuit, entre l'amiral et sa femme, conversation rapportée par d'Aubigné). Ici de nouveau il y eut hésitation et faute. « Les Seigneurs, dit Bèze, firent une autre très grande faute. Au lieu d'aller droit à Fontainebleau pour se faire forts auprès du Roy et de la Reyne (qui estoit le second moyen d'empescher que le mal ne passast outre, ou bien d'avoir un merveilleux avantage sur leurs ennemys), ils se délibérèrent de temporiser[5]. » Et Catherine finit par se décider pour les Guises, qui « tirèrent droit à la Cour », et le roi fut enlevé par Antoine de Bourbon et conduit à Melun, puis à Paris, le 3 avril, et le chancelier de l'Hospital, découragé, se retira : tout était rompu, tout allait à la guerre.

La veille du jour (3 avril) où les Guises et la Cour s'étaient définitivement établis à Paris, Condé et ses troupes s'étaient établis à Orléans (2 avril). La ville avait été prise sans coup férir, et Bèze décrit à Calvin la situation. « Tantôt on parle de guerre, tantôt on parle de colloque. Mais je n'ose rien espérer en

1. C'est dans cette lettre que Bèze, parlant de la chicherie des protestants parisiens, disait : « Ils se montrent non seulement froids, mais complètement sordides. »

2. XIX, p. 360. — 3. *Ibid.*, p. 361-362.

4. *Histoire ecclésiastique* (éd. Baum), II, p. 15, n. 1. — 5. *Histoire ecclésiastique*, p. 6.

dehors de la guerre. Nous avons offert la paix à deux conditions : que l'édit soit maintenu, et que les ennemis déposent les armes. Mais je n'ose prévoir rien autre que la guerre... Les choses en sont au point qu'il faudra périr, ou nous ou nos ennemis, si Dieu n'intervient pas *ex machina*. Tout ce que je vous demande, c'est que vous priiez avec moi, pour qu'il me soit donné de vivre et de mourir dans le Seigneur. » Et, en marge, ce cri de douleur : « La négligence des Églises, l'avarice de beaucoup, me sont plus cruelles que la mort elle-même [1]. »

En attendant les coups d'arquebuses et de rapières, on commença par se battre à coup de manifestes.

Le 25 mars, Bèze adressa un appel aux Églises pour maintenir, sous la direction du prince de Condé, « l'authorité du roy et la liberté octroyée aux Églises par le dernier édit ». « Il vous est aisé de conclure que si jamais il fut besoin de penser à soy, de se munir pour obvier à tels desseings, c'est maintenant, sans user de tergiversation ni longues consultations. Car il est question d'estre du tout ruinez, et quant à l'estat de la conscience, et quant aux corps et aux biens, ou bien de s'opposer entièrement et résolument à ceulx qui... ont soif de nos vies et de nos biens [2]. »

Le 2 avril, Condé lance son appel aux réformés de France. Le 10 avril, il envoie sa déclaration aux princes allemands. Le 11, il écrit à Genève. Le 12, résumant les événements pour les pasteurs de Zurich, Bèze termine sa longue et importante lettre par ces mots : « Qu'arrivera-t-il ? Celui-là le sait, dont nous défendons la cause, en même temps que la liberté publique et le salut du royaume [3]. »

Il semble que tous les protestants ne soient pas encore certains que la guerre va éclater. Le synode national se réunit à Orléans : 25 avril. Il est présidé par Antoine de Chandieu. Le prince et l'amiral y assistent. On y condamne le livre de Morelli [4]. Bolsec y comparaît. « Les ministres insistent de tout leur pouvoir, à faire, s'il estoit possible, qu'on n'en vinst point jusques à l'effect des armes [5] ».

Enfin c'est à ce moment que commencent les discussions entre chefs protestanta, sur l'appel aux troupes étrangères. Et Bèze raconte : « L'amiral leur rompit ceste délibération, disant qu'il aimeroit mieux mourir que consentir que ceux de la religion fussent *les premiers* à faire venir les forces étrangères de France [6]. »

1. D'Orléans, 5 avril, XIX, p. 384. — Dans l'*Histoire ecclésiastique*. « Par secrète destinée, les principaux et les plus riches de l'église de Paris se montrèrent si froids, encore que le dit sieur Prince leur offrit bonne caution de 10000 écus seulement... qu'à grand peine, en cinq ou six jours, se peurent fournir 1600 escus, qui fut le premier fond des deniers fournis pour ceste guerre. » I, p. 4. — « Ils ne pouvoient se persuader qu'on en vint aux armes. » I, p. 13.

2. *Histoire ecclésiastique*, éd. Baum, p. 10, n. 1. — Cet appel est suivi d'une déclaration, de lettres, d'actes d'association, etc., etc. Tous ces documents se trouvent réunis dans l'*Histoire ecclésiastique*, II, p. 14-21. Bèze a sans doute rédigé la plupart, peut-être tous.

3. D'Orléans, XIX, p. 386, n. 1, 388-390. — 4. Voir *Jean Calvin*, vol. V, p. 447.

5. *Histoire ecclésiastique*, II, p. 38. — 6. *Ibid.*, II, p. 35.

Mais de tous les documents publiés à ce moment, trois nous paraissent mériter une mention spéciale, car leur rapprochement montre mieux que tous les autres le véritable état d'âme des deux partis.

1° Le premier document est la lettre de Condé à la reine sur les moyens de paix (2 mai). Au fond, il y a, dit-il, un seul moyen : le maintien de l'édit de *janvier*. C'était la proclamation de la tolérance, telle qu'elle pouvait être comprise et pratiquée à cette époque, et telle qu'elle avait été accordée [1].

2° Le second document, c'est la réponse des Guises. Il n'y a qu'un seul moyen de paix : « Que le roy par édict perpétuel déclare qu'il ne veut et entend authoriser, approuver ni souffrir en son royaume aucune diversité de religion, ni d'Église, prédication, administration de sacrements, assemblées, ministères ni ministres ecclésiastiques » (4 mai). Abolition de l'édit de janvier, c'est-à-dire non seulement refus de toute tolérance, mais suppression de la tolérance légale à ce moment [2]! Le 22 mai, le cardinal de Lorraine avait l'effronterie d'écrire au duc de Wurtemberg : « Nul n a pensé ni voulu autre chose que donner ordre à la police des choses politiques, de telle façon que toutes causes de querelles et sédition cessassent [3]. »

3° Et voici le troisième document. Le 30 avril, Lyon avait été pris par le baron des Adrets, et une église avait été saccagée. Le 13 mai, Calvin écrivait aux Ministres de Lyon : « Nous ne pouvons ouïr ces choses sans grande honte et amertume de coeur... Par quoy, si vous ne voulez estre haïs et détestez de tous gens de bien, mettez ordre que telles offenses se réparent [4]. » Et le même jour, au baron des Adrets : « Il est bien temps qu'on se modère... Il vous faut évertuer et surtout à corriger un abus qui n'est nullement supportable : c'est que les soudards prétendent de butiner les calices, reliquaires et tels instruments des temples. » Ce serait « un horrible scandale, pour diffamer l'évangile ». Il faut faire tout rapporter ou chatier « comme larrons [5]. »

Et enfin, après une série de négociations, de ruses bizarres, la reine mère, après une tentative d'accord qui faillit mettre le prince de Condé purement et simplement entre les mains des Guises (« Dieu, dit Bèze, ôta à ceux de son conseil tout le sens et l'entendement [6] ») et d'autres aventures [7] vraiment invraisemblables, la guerre éclata.

1. *Histoire ecclésiastique*, p. 39-42. — 2. *Ibid.*, p. 44.

3. *Histoire ecclésiastique*, éd. Baum, p. 94, n. 1. — 4. XIX, p. 410-411.

5. XIX, p. 412-413. — 6. *Histoire ecclésiastique*, II, p. 90 et ss.

7. Sur une de ces aventures, le 9 juillet, Calvin donne au Conseil de Genève des renseignements qu'on ne trouve nulle part ailleurs : « Le prince de Condé estant allé trouver la Royne pour coucher les articles de la paix, sans grande compagnie, présumant qu'il n'y eust point de trahison du costé d'elle. La Royne, ayant intelligence avec les ennemys, se confiant à leurs forces, dit au prince : « Cousin, il ne faut en ce royaume « qu'une religion, et je ne veux qu'il n'y en ayt qu'une, asçavoir qui est acoustumée. » A quoy il luy respondit que ce n'estoyt pas les propos, qui luy avoient esté donnéz, et qu'il abandonneroye plustost le royaume que de tenir autre religion que celle qu'il maintenoye ; lors elle respondit qu'il l'abandonnast donques. Sur ce survindrent les Guisardz, pensans avoir tout gagné, pour se chocquer contre le dit prince, mais ils furent frustrés de leur attente. Car Mons. l'Admiral, qui se doutoyt de la trahison, avoit retenu le héraut,

IV

Voici un épisode différent [1].

La guerre étant déclarée, il s'agissait d'avoir des soldats pour la faire. Le 9 juin, Calvin exprime de nouveau à Bullinger ses idées sur les troupes étrangères. « Jusqu'ici j'ai hésité pour savoir s'il fallait appeler des secours de l'étranger. Mon opinion a toujours été que nous ne devions pas commencer, parce que je ne veux pas imiter l'impudence du parti adverse, qui ne recule devant aucun scandale (*invidiam*). Mais maintenant, puisqu'ils ont amené des cavaliers (*equites sclopetarii*) de l'Allemagne, nous aurons une juste excuse [2]. »

En ce moment, il est question d'envoyer des secours de Suisse. Le Conseil de Genève (18 juin) hésite, non certes par manque « de bonne affection », mais « vu la nécessité en laquelle nous pouvons tomber » à cause des menaces du duc de Savoie et de Nemours [3].

Mais une troupe bernoise va passer. Le population s'émeut. Le Conseil délibère et prend « l'advis de Monsieur Calvin ». Celui-ci appelé répond « qu'il n'en veut point donner d'advis, ny décorager Messieurs de ce faire » (envoyer une enseigne [4]). Toutefois, le lendemain, Calvin reparaît devant le Conseil. Il a « pensé » à ce qui a été dit hier. « A son advis, ne seroyt pas bon de dégarnir ainsi la ville de gens, joint que ceux de Lyon ne l'ont pas requis ; mais luy sembleroyt beaucoup meilleur s'il plaisoit à Messieurs qu'on esleut cinquante hommes à cheval pour faire escorte aux Suisses, qui doyvent passer jusques à moitié chemin de Lyon, *ce qui sera beaucoup plus prisé par ceux de Lyon,* qui désirent qu'escorte soyt faite aux dits Suisses... Quant aux despens, il ne seroyt pas bon de les compter à ceux de Lyon, mais que ceux qui iroient fournissent en partie, et que, du reste, le peuple regardast de le fournir [5]. » Le Conseil approuva.

Les Suisses arrivent. Il y a des mécontentements. Le Conseil se réunit « et arreste qu'on aye l'advis de Mons[r] Calvin ». Le syndic Besnard va chercher cet avis. Et il « raporte que Mons[r] Calvin luy a dit qu'il estoyt certain qu'ils viendroyent au devant de Lyon ; et qu'il ne seroyt pas besoin d'aller jusques là, mais seulement jusques au lieu qu'on les rencontrera, et qu'on luy a escript de Lyon que, pour certain, ils viendroient au devant des Suisses [6] ».

La compagnie est partie le 17 juillet, et voici les curieuses instructions mili-

qui estoyt venu quérir le prince ; et dépescha avec lui 400 hommes d'armes, et 2 000 pistoliers, avec lesquels il fit front aux ennemys, et les rembarra, de sorte que Mons[r] le prince retourna en son camp, à la Ferté, où il est » (*R. d. C.*, vol. 57, f. 82[v]).

1. Voir A. Roget, « Histoire d'une compagnie de cavalerie genevoise en 1562 », dans les *Mémoires et documents de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, XVII, 1872, p. 39-97.

2. XIX, [illegible]. — 3. 18 juin 1562, *R. d. C.*, vol. 57, p. 72.

4. 5 juillet 1562, *R. d. C.*, vol. 57, f. 80. — 5. 6 fév. 1562, *R. d. C.*, vol. 37, f. 80.

6. 15 juillet 1562, *Ibid.*, f. 86.

taires qu'elle emportait : « Nostre Seigneur leur donne faire voyage qui revienne à son honneur, gloire, édification et solagement de sa paouvre eglise. » « La cause nous est commune, à savoir de maintenir la pure religion *par tout bon moyen*. » Et il est enjoint au capitaine « de tenir en bon ordre de police les gens qu'il aura en sa charge, suivant le serment qu'ils ont fait, empescher qu'ils ne fassent aucune insolence, qui revienne au blasme du nom de Dieu... » On devine qui a tenu la plume.

Mais le 23 arrive une lettre de Lyon, datée du 20, et demandant qu'on permette à la troupe de venir jusqu'à la ville. Et le chasse-marée va repartir. Vite on mande M. Calvin pour qu'il réponde. « Si sa Compagnie, écrit-il au capitaine, estoit volontaire de s'employer pour le secours de l'Église de Lyon, qu'il se deust joindre avec leurs forces, sans s'esloigner de cette ville, entendant soubs ce mot qu'ils puissent aller, s'il le peut, à Mâcon ou à Châlons, et recouvrer ce que les ennemis de Dieu et de l'Église de France usurpent. »

Le 4 août, Calvin apporte au Conseil une lettre du prince de Condé, demandant 60 000 écus. Le Conseil lui demande ce qu'il pense. Il se déclare fort perplexe. « D'un côté, il ne voudroit qu'on le fist, pour la grandeur de la somme, et cependant il ne sait comment on pourroit refuser. » Il propose de demander « fiance » (cautionnement) aux Balois. Le Conseil est en « grande fascherie ». D'un côté, ce serait « la ruine de la ville » ; d'un autre côté, « il désire pouvoir assister les frères en tout et partout ». Cependant il refuse.

Pendant ce temps, les soldats genevois se conduisent brillamment à Lyon. Les Lyonnais désirent les garder. Le Conseil prend l'avis de Calvin, les laisse encore quinze jours ou trois semaines. Ils restèrent jusqu'au 30.

Notons encore que, le 3 septembre, Calvin intervient pour que le Conseil tienne parole à ceux de Lyon pour la somme d'argent qu'on avait promis de leur prêter. Il s'engage à obtenir des marchandises en nantissement, etc.[1].

Et cet épisode montre jusqu'à quel point le Conseil ne faisait rien sans consulter Calvin. Calvin s'occupait de tout, des plus petits détails en matière religieuse, ecclésiastique, politique, militaire et commerciale.

V

La guerre est déchaînée.

Lyon est occupé par les protestants « au nom du roy » (30 avril[2]). Pendant les mois d'avril et de mai, les protestants prennent Valence, Romans, Vienne, Grenoble, Rouen. Il y a des massacres : « C'est une chose horrible, écrit le pasteur Larcher, de considérer l'estat auquel est à présent le royaulme de France. Tout est en armes et sang[3]. »

1. Gautier, IV, p. 367.
2. Au sujet des désordres commis par les protestants, voir les deux lettres de Calvin, que nous venons de citer.
3. A Séb. Castellion, 5 juin, XIX, p. 431 et n. 3.

La délicate question des troupes étrangères avait été tranchée par les Guises : ils avaient fait appel à l'étranger. Il ne restait plus aux protestants qu'à les suivre dans cette triste voie.

Bullinger écrit à Calvin (20 avril) qu'il faut même se hâter « avant qu'ils (les Guises) aient tout enrôlé [1] ».

Bèze était resté à Orléans, où tout le monde travaillait avec ardeur aux fortifications, « mesmes les dames et demoiselles qui y portèrent la hotte, comme les autres, et où la peste fit de grands ravages. Trois pasteurs moururent, entre autres Badius, le célèbre imprimeur (devenu pasteur), « avec toute sa famille, sans en excepter un seul [2] ».

Puis Bèze alla seconder les efforts de Dandelot en Allemagne pour recruter des troupes.

Le 11 août, Dandelot, heureux du succès qu'il avait obtenu, demanda à Calvin une nouvelle confession de foi, qui devait être soumise à la diète de Francfort, le 20 octobre, pour la proclamation de Maximilien, roi des Romains. Il voulait que Calvin lui-même la rédigeât, « en sorte que (l'honneur de Dieu et la pureté de l'évangile préférés) les oreilles de tant de grands princes et seigneurs n'en puissent être offensées [3] » Calvin la rédigea et elle fut très longue [4].

Le 9 juin, dans une grande lettre, passant en revue la situation des deux partis, Calvin montre l'état lugubre du pays, « l'horrible dévastation (*horrida devastatio*) ». Deux de ses observations sont à retenir : 1° on a perdu du temps (ce qui a amené des catastrophes) ; 2° Il « *s'est toujours opposé à ce qu'on appelât les premiers l'étranger* [5] ». Et le lendemain, il pousse un douloureux soupir. « Il faut demander assidument et instamment à Dieu de renverser ces projets sans grand carnage. Déja il n'a été répandu que trop de sang [6]. »

Après quatorze mois d'absence, Bèze rentra à Genève. Le 1er septembre, il écrit de Bâle à Calvin qu'il partira le lendemain. Dandelot amène des troupes. « Oh, si l'on pouvait conclure un pacte universel... mais la lenteur des hommes est incroyable... En attendant porte-toi bien, ainsi que tous les collègues, mon père, et tiens bon (*obdura*). Car, quelle que soit l'issue future de ces tempêtes, notre rédemption approche. C'est ma seule consolation [7]. »

Et le même jour, « ressuscité » (*redivivus*) il donne des détails à Bullinger et lui demande pourquoi les Suisses n'envoient pas de troupes. « Il est tout à fait lamentable, qu'au milieu de dangers si grands, si certains, si peu se laissent décider à éteindre l'incendie commun, et qu'on ne trouve pas d'argent, même avec les meilleures garanties. » Et, « si les Guises n'avaient été soutenus par des

1. XIX, p. [illegible].
2. *Histoire ecclésiastique*, II, p. 110, 149. — Badius mourut en octobre 1562, d'après la lettre de Bèze a Calvin, 27 déc., XIX, p. 605.
3. XIX, p. 495.
4. Voir *Histoire ecclésiastique*, II, p. [illegible] — *Opera*, IX, Proleg., p. [illegible] et p. 753-772.
5. A Bullinger, XIX, p. 431.
6. Calvin à Colonius, XIX, p. 436. — 7. Bèze à Calvin, 1er sept. 1562, XIX, p. 511.

soldats étrangers, suisses, allemands, et italiens, ils seraient déjà ou morts ou en exil ». Quant à lui : « Je rentre dans mon port, ne sachant si nous y serons assez en sûreté, ne sachant pas même si j'y resterai longtemps [1]. »

Et en effet, rentré le 4 septembre, il reçut presque aussitôt une lettre de Dandelot, le priant « de s'en retourner encores en France, affin qu'ilz ne demeurent désolés. »

Le 21 septembre, Calvin fait part de cette nouvelle au Conseil. « Les ministres, dit-il, après avoir consulté ensemble, se sont trouvez tellement perplexes, qu'ilz n'ont rien sceu résoudre, considérans d'ung costé les grandz dangiers et hazardz, où ils mettront sa vie, en ces temps que les chemins sont si désolés, et aussi la grand charge et fardeau qu'il luy faudra porter. » Mais, d'un autre côté, « ilz ont regardé à la grande désolation qui est en l'Église (de France)..., aussi les reproches, qui se pourroyent faire de les avoir abandonnés en la nécessité ». Le Conseil, à son tour, est « troublé », « parce qu'on craint d'exposer en dangier un si grand personnage, duquel la perte nous aporteroyt à l'advenir grand playe ». D'autre part, en le retenant « on pourroyt d'autant amoindrir les corages de ceux qui tiennent le party de l'évangile ». Finalement, « après plusieurs longs propos », on a résolu « qu'il ne faut pas tant avoir d'esgard à nostre proffit particulier qu'à l'advancement de la gloire de Dieu » [2]. En conséquence, « Calvin, dit le Registre de la Compagnie des pasteurs, fut d'advis qu'il y allast, combien qu'il y eust du dangier et qu'on craignist que le fruit n'en fust pas grand ; et tous l'exhortèrent de se remettre entre les mains de Dieu, ce qu'il protesta qu'il faisoit [3] ».

En effet, le 24 septembre, Bèze écrit à Bullinger une belle lettre, très émue, très émouvante ; elle nous montre bien tous ses sentiments. « Si on en avait cru quelques-uns [au nombre desquels il est] peut-être que les choses n'en seraient pas où elles sont... Echappé merveilleusement à mille morts, j'espérais pouvoir respirer à Genève. Et voici que je suis de nouveau emporté dans le très immense gouffre. Je retourne en Lorraine..... Que ferai-je là ? Ce que conseillera le Seigneur qui m'appelle. Telle est ma condition, mon père, c'est-à-dire très triste et très misérable. Mais avec la grâce de Dieu, j'ai décidé même de mourir, si cela paraît bon au Seigneur. » Et puis, quelle triste constatation ! « Nous avons demandé de l'argent, même avec des répondants. Il nous est nettement refusé. Quoi de plus ? Ce ne sera pas la faute de nos bons frères, si nous ne périssons pas comme rebelles ! Ainsi le jugement commence par la maison du Seigneur. » Seulement Bèze avertit que les ennemis, après avoir détruit les Églises de France, tourneront leur fureur contre les autres. « Et voilà pourquoi, mon père, voilà pourquoi mon maître Bullinger, et mon maître Gualter, et vous tous frères, je pense que vous devez travailler aussi courageusement et aussi rapidement que possible, si vous avez à cœur, comme je n'en doute pas,

1. 1er septembre, XIX, p. 511, 512, 513. 2. *R. d. C.*, vol. [illegible], p. [illegible].
3. A. Roget, VI, p. 273 et n. 1.

le salut de la France, et le vôtre. Pour moi je m'en vais trouver directement Dandelot, et de là j'irai où le Seigneur voudra. Je me confie tout à fait en lui. Je t'ai écrit, mon père, comme peut-être je ne t'écrirai jamais [1]. » Ces lignes ont la solennité d'un testament.

Et elles étaient vraies. En Suisse, en France, les protestants, aveuglés, se montraient d'une odieuse chicherie. Calvin objurgue les églises du Languedoc. « Il est question de trouver argent… Il est certain que la tardivité et nonchalance, ou plustôt la chisseté des eglises nous y a apporté plus de dommage qu'on ne sauroit exprimer. Plusieurs, qui ont espargnie une partie de leurs biens, n'ont point esté espargniez au total. Qui pis est, il y a eu ung nombre infiny de povvres gens, qui en ont respondu pour leurs vies, combien qu'ilz n'en peussent mais. Si ce mal continue, il est bien à craindre que Dieu n'augmente ses verges. Et de faict, c'est une grande honte, que les ennemys de Dieu consument corps et substance pour une meschante querelle, à leur perdition, et que ceulx qui doibvent maintenir la vérité soient si restrains et près tenans. C'est une double honte [2]… »

Le 6 novembre, Dandelot accompagné de Bèze, amena à Orléans les troupes levées en Allemagne. Et Condé ainsi fortifié se mit en marche sur Paris. Mais la reine l'arrêta à Corbeil [3] par des propositions de paix (16 novembre). « La reine, écrit Calvin, est revenue à ses anciens artifices de pacification. Les nôtres seraient vraiment trop stupides (*hebetes*) si, une fois de plus, trompés par ces ruses si souvent trompeuses, ils se jetaient de nouveau dans ses filets [4]. »

C'est ce que n'avait pas manqué de faire Condé : il se laissa berner pendant plusieurs jours. Bèze écrit à Calvin : « Alors que Paris pouvait être facilement emporté, par une attaque soudaine…, nos chefs ont commencé à rêver de la paix et de la dignité de notre Prince [5], obtenue peut-être par je ne sais quels moyens. Les soldats frémissaient ; nous, nous réclamions en vain. Ainsi se sont écoulés quatre jours et une excellente occasion a été perdue [6]. » Le reste du temps fut donné à des trêves et à de vaines conférences, « pour ma plus grande et inutile douleur ». Et les troupes protestantes se dirigèrent vers la Normandie. « Rien n'est plus malheureux que moi, je ne puis ni être utile, ni m'en aller. Mais Dieu est avec moi [7]. »

C'est quatre jours après cette lettre qu'eut lieu la bataille de Dreux

1. [illegible] XIX, p. [illegible]
2. [illegible] XIX, p. [illegible]
3. [illegible] s'esmerveilleront, estant chose toute claire, que si on fust allé droit à Paris, distant seulement de 14 petites lieues par un chemin tout uni, et plein de bourgades et de vivres, le Prince pour le moins pouvoit surprendre tous les faubourgs de deça… donnant un tel effroy aux Parisiens qu'ils eussent apporté la carte blanche, ou bien eussent souffert une perte inestimable. Mais il pleut à Dieu de bander les yeux à tant de capitaines et gens d'esprit. » *Histoire ecclésiastique*, II, [illegible]
4. Calvin à Sulzer, 6 décembre, XIX, p. 593.
5. Qui pouvait être admis à remplacer dans le Conseil royal son frère défunt.
6. Un moment le duc de Guise écrit que la victoire était entre les mains de ses adversaires.
7. [illegible]

(18 décembre). Bèze en rend compte dans une lettre à Calvin, datée du 27 décembre [1].

Du côté des protestants : le Prince est prisonnier, et une série de gentilshommes, et 150 cavaliers ont été tués. Il ne parle pas de l'infanterie : elle avait lâché pied. Du côté des catholiques : « les blessés et les morts sont de beaucoup plus nombreux ». Le maréchal de Saint-André fait prisonnier a été tué par un gentilhomme ; le quatrième fils du connétable, et d'autres, ont été tués. Le connétable blessé est prisonnier. Bèze juge le Prince de Condé avec beaucoup de modération. « Il est digne, de toutes façons, que son salut soit vivement recommandé aux Églises. Car certainement il n'est pas responsable de l'hésitation des nôtres, et il a dépassé par son courage toutes les espérances. Notre victoire aurait été complète, si le Seigneur nous l'avait conservé [2]. »

Plus importante est la lettre que Calvin adressa, le 16 janvier, à Bullinger, lettre qui est le résumé, sans doute souvent textuel, d'une lettre (perdue) qu'il avait reçue de l'amiral de Coligny lui-même. « Si l'infanterie s'était acquittée de son devoir, sans aucun doute la victoire était acquise immédiatement, sans difficulté, et presque sans perte. La lâcheté des fantassins — d'autres soupçonnent une perfidie — a arrêté le succès.

« Lorsque le Prince (Condé) vit qu'ils cédaient honteusement, je dis les Allemands et les Français, il s'élança, pour au moins les forcer à combattre en leur faisant honte. Alors son cheval fut blessé à l'épaule. C'est ainsi que les ennemis n'étant pas loin s'en sont emparé, parce qu'il ne put assez vite avoir un cheval..... Les cavaliers allemands se sont valeureusement comportés, comme il convient à des soldats : de même les cavaliers français... Chez l'ennemi il y a un grand effroi (*trepidatio*). Les nôtres ont tellement de confiance que le lendemain ils n'ont pas hésité à attaquer l'ennemi. » Il va y avoir des conférences « On ne sait quelle en sera l'issue ; seulement il faut craindre la trop grande propension du Prince à croire à une vaine pacification, ce qui jusqu'ici a été la cause de beaucoup de nos malheurs. Indignement trahi, trois et quatre fois, on n'a pu l'amener à se mettre en garde. » Comme presque toujours, le jugement de Calvin n'était que trop juste. La veille du combat, Condé avait désigné l'amiral comme son successeur. Et toutes les troupes lui ont prêté serment. Quant à Bèze il est sain et sauf à Orléans, « après avoir courageusement exhorté les soldats au combat, et s'être tenu aux premiers rangs, comme s'il était un des porte-drapeaux » [3]. « Je t'ai fidèlement raconté l'histoire [4]. »

1. Une première lettre s'était perdue. — 2. 27 déc., XIX, p. [illegible]

3. Plus tard, dans son apologie contre Saintes (*Tractatus*, II, p. 362), Bèze lui-même devait écrire : « J'ai assisté au combat depuis le commencement jusqu'à la fin, et ce qui t'étonnera davantage, j'étais en manteau et sans armes. Personne ne m'accusera ni de meurtre ni de fuite. » XIX, p. 640, n. 16.

4. 16 janv. 1563, XIX, p. 638, 639.

VI

Les événements importants se précipitaient.

I

Le 20 septembre est signé, par les envoyés de Condé, le *traité de Hampton-Court* qui accordait à l'Angleterre l'occupation du Havre. Les Anglais y débarquèrent le 5 octobre.

Le traité de Hampton-Court est un des actes que les historiens catholiques se plaisent le plus à reprocher aux protestants. Nous pourrions répondre : quand on a défendu la conduite des chefs catholiques avec l'Espagne, il serait prudent de ne pas attaquer la conduite des chefs protestants, quelle qu'elle ait été. Mais laissons le fanatisme sectaire et tenons-nous-en à l'impartiale histoire.

1° Le traité de Hampton-Court livrait le Havre à l'occupation des Anglais *comme gage du traité de Cateau-Cambrésis*. — 2° Le traité de Cateau-Cambrésis était l'œuvre non pas des protestants[1] mais du roi Henri II. — 3° La clause regrettable du traité de Hampton-Court avait été arrachée par l'habileté d'Élisabeth, non point aux chefs protestants, mais à leur plénipotentiaire, auquel ils avaient eu le tort de donner un blanc seing. — 4° Et enfin la clause incriminée fut rédigée de telle façon que l'intègre Coligny (et c'est là un point capital) protesta toujours. « Quant à avoir promis à sa Majesté par lettre ou autrement qu'elle pourrait retenir le Havre, jusqu'à ce qu'on lui eut rendu Calais, je ne crois pas l'avoir fait, et si sa Majesté a quelque lettre pareille de moi à montrer, je serais bien aise de la voir. Quant au contrat dont vous parlez, je proteste que je ne l'ai jamais vu jusqu'à mon voyage en Normandie, où M. Trockmortron me le montra ; mais je l'avais déjà ratifié, et si j'avais pensé auparavant qu'il y eût autre chose dedans que la seule assurance donnée à la Reine du remboursement de l'argent qu'elle nous avait prêté ou nous prêterait, et que l'aide et le secours qu'elle nous avait donné et nous donnerait dans cette cause ne tournerait pas au détriment de son droit et intérêt sur Calais, que Dieu ne me bénisse jamais. » (Dépêche de Myddlemore, agent spécialement accrédité auprès du quartier général à Lord Cecil, de Saint-Germain, 17 mai 1563[2]).

Il n'y a pas lieu d'oublier que Condé fut à la tête des troupes, qui empor-

1. Le traité dont la honte faisait rougir Bossuet et qui donna environ 200 places pour trois. Henri II s'était même engagé *à rendre Calais*, au bout de huit ans, sous peine de payer 500 000 écus à l'Angleterre. Et c'est cette promesse qu'avait rappelée l'Ambassadeur anglais Smith, qui dit dans sa dépêche de Blois (30 avril 1563) à la reine Élisabeth : « Ensuite je lus le premier et le second chapitre du traité, où est *la restitution de Calais* après huit ans ; puis le treizième, où il est dit que cette ville doit être rendue immédiatement après toute tentative contre votre Altesse, votre couronne ou votre royaume » (*Histoire des Princes de Condé*, par le duc d'Aumale, Pièces justificatives, I, p. 423).

2. *Histoire des princes de Condé*, I, p. 473, 476.

tèrent le Havre : et que lorsque Catherine de Médicis osa raconter à l'ambassadeur anglais que Coligny lui avait conseillé de « tenir bas » Élisabeth, l'Ambassadeur lui répondit avec mépris : « Il est vrai, il était mauvais anglais, mais fort bon français[1]. »

2.

Blessé devant Rouen, le 14 octobre 1562, Antoine de Bourbon, le roi de Navarre, mourut à Andelys, le 17 novembre. Le 20 janvier 1563, Calvin écrit à Jeanne d'Albret, devenue souveraine d'après le droit de Navarre, une longue et importante lettre. Le style est à la hauteur de la pensée. « Et de faict, Madame, voilà comment vostre règne sera establi devant Dieu, c'est en luy assubjestissant vostre majesté. Vous sçavez que tous genoulx doivent ployer sous l'empire de nostre Seigneur Jésus-Christ ; mais notamment il est commandé aux Rois de les baisser en signe d'hommage, pour mieux spécifier qu'ils sont tenus plus que les autres à humilier la hautesse qui leur est donnée, pour exalter celui qui est chef des anges de paradis, et par conséquent des plus grands de ce monde[2]. »

Et la grande préoccupation d'un roi doit être la religion. « Devant que parler des vertus civiles, saint Paul met la crainte de Dieu, en quoy il signifie que l'office des princes est de procurer que Dieu soit adoré purement. »

Il y a des objections. « Je scay les disputes que plusieurs esmeuvent pour monstrer que les princes ne doibvent pas contraindre leurs subjects à vivre chrestiennement, mais c'est une objection trop profane. » Calvin se borne à ajouter deux conseils : l'un de prudence ; « Je ne dis pas que tout se puisse faire en un jour. Dieu vous a donné prudence pour juger de la procédure que vous aurez à tenir ; les circonstances aussi vous enseigneront quels moyens seront les plus propres » ; et un esprit de hardiesse : « Je dirai ce mot, que vostre plus aisé sera de commencer aux lieux qui semblent les plus difficiles, pour estre les plus apparens[3]. »

VII

1.

Le 6 mars 1563, Bèze écrit à Calvin : « Voici que le Seigneur en a suscité

1. Voir E. Doumergue, *La Réforme française d'après les historiens et d'après l'histoire,* discours du 16 nov. 1880 à l'ouverture des cours de la Faculté de Montauban.

2. XIX, p. 644.

3. XIX, p. 644-646, 20 janv. 1563. — On a discuté la question de la tolérance de Jeanne d'Albret. Nicol. de Bordenave, auteur contemporain (*Histoire de Béarn et de Navarre*), écrit : « Elle fit abattre les images des Eglises des principales villes, laissant toutesfois la messe, et tout l'office romain aux autres lieux, où tous ceux qui voulaient, pouvoient aller en toute liberté, et nul estoit contraint de faire rien contre sa religion » (cité XIX, p. 645, n. 3).

un qui a percé notre tyran[1]. » Et c'est tout sur l'assassinat du duc de Guise par Poltrot de Méré, le 18 février 1563.

Mais six jours après, le 12 mars, il contresignait, avec la Rochefoucault, une longue réfutation, rédigée par Coligny, des accusations portées contre lui par Poltrot. On y lisait : « Bref, il (l'amiral Coligny) n'eust espargné un seul moyen de *ceux que le droit des armes permet en temps d'hostilité*, pour se desfaire d'un si grand ennemy que cesluy-là luy estoit, et à tant d'autres bons sujets du roy... Il confesse que depuis ce temps-là (le massacre de Vassy) quand il a ouy dire à quelqu'un, que s'il pouvoit il tuerait le dit Seigneur de Guise, jusques en son camp, il ne l'en a destourné, mais sur sa vie et sur son honneur, il ne se trouvera que jamais il eut recherché, induit, ni solicité quelqu'un à ce faire, ni de paroles, ni d'argent, ni de promesses par soy ni par autruy, directement ou indirectement. » *Et dans sa Déclaration quant à son faict* particulier, Coligny ajoute : « S'il avait fait ou commandé davantage, il ne craindrait non plus de l'avouer, que ce qu'il a fait[2]. »

Le 19 juillet 1563, Calvin envoya les deux apologies à Bullinger, souhaitant qu'on les traduise en allemand. Et le 24 janvier 1564, le Réformateur écrivait une lettre longue et étonnante à la belle-mère du Duc, à Renée de Ferrare, qui s'était plainte du jugement porté par le Réformateur sur le grand ennemi de la Réforme.

« Sur ce que je vous allègue que David nous instruit par son exemple de haïr les ennemis de Dieu, vous respondez que c'estoit pour ce temps-là, duquel sous la loi de rigueur il était permis de haïr les ennnemis. Or, Madame, ceste glose seroit pour renverser toute l'Escriture. » Mais la haine permise est d'une nature particulière, et elle doit remplir trois conditions : » C'est que nous n'ayons point esgard à nous ny à nostre particulier ; et puis que nous ayons prudence et discrétion, pour ne point juger à la volée ; finalement que nous tenions bonne mesure sans oultrepasser les bornes de nostre vocation. »

Cette haine — d'une nature particulière — exclut la vengeance. Si le mal faschoit à toutes gens de bien, Monsieur de Guise, qui avoyt allumé le feu [par le massacre de Vassy] ne pouvoit pas être épargné. Et de moy combien que j'ay toujours prié Dieu de lui faire mercy si est ce que j'ay souvent désiré que Dieu mit la main sur luy, pour en délivrer son Église, s'il ne le vouloit convertir. Tant y a que je puis protester qu'il n'a tenu qu'à moi, que, devant la guerre, gens de faict et d'exécution ne se soyent efforcez de l'exterminer du monde, lesquelz ont esté retenus par ma seule exhortation. » Et Calvin ne veut

1. *Responce à l'interrogat* qu'on dit avoir esté fait à un nommé Jean de Poltrot, soy disant Seigneur de Merey, sur la mort du feu Duc de Guise, par Monsieur de Chastillon, admiral de France, et autres nommés au dit interrogatoire. *Histoire ecclésiastique*, II, p. 379 et suivantes. — Voir aussi *Mémoires de Condé*, IV, p. 285-393. — *Autre déclaration du dit Seigneur admiral* quant à son faict particulier sur certains points desquels aucuns ont voulu tirer ces conjectures mal fondées. 5 mai 1563. — *Mémoires de Condé*, *Ibid.*, p. 342-346.

2. XX, p. 65 et n. 4, 5.

pas davantage qu'on le declare damné : « Cependant de le damner, c'est aller trop avant, sinon qu'on eust certaine marque et infaillible de sa reprobation. En quoy il se faut bien garder de présomption et témérite, car il n'y a qu'un juge, devant le siège duquel nous avons tous à rendre compte. » Finalement il trouve le duc de Guise moins coupable que le roi de Navarre. « Car si on faict comparaison de l'un à l'autre, le premier a esté apostat, le second a tousjours esté ennemy ouvert de la vérité de l'évangile. Je requerrais donc en cest endroit plus grande modération et sobriété[1]. »

2.

Après Dreux, Bèze est plein d'espoir. « Dieu me paraît avoir décidé d'achever l'ennemi de ses propres mains[2]. » Quant à lui, il va passer en Angleterre (ce projet ne se réalisa pas). « La rage de nos ennemis nous force à descendre jusqu'à ces projets, j'espère qu'ils ne sont nuisibles ni à la patrie, ni au roi[3]. » Ce sont les nouvelles que Calvin donne, « avec la plus grande exactitude (*ad unguem*) c'est-à-dire selon sa très abondante brièveté[4] ». Et Joinvillers, qui les écrit sous sa dictée, en est ravi d'admiration. « Sache qu'il n'y a rien de plus agréable pour moi que d'avoir à écrire les lettres que Calvin t'envoie ; et je sens toute l'utilité que j'ai à écrire les nouvelles de France avec une telle concision que souvent je suis saisi d'admiration en écrivant ce que sa parole dicte avec une telle brièveté et une si singulière éloquence[5]. »

Dans sa lettre du 5 mars, Bèze estimait que tous les chefs catholiques étant morts, la reine devrait se tourner du côté des protestants. Avec prudence cependant il ajoutait : « Ce qui arrivera, je ne le devine pas, mais je n'ose espérer la paix[6]. » Et trois semaines après (29 mars), Bèze annonçait à Calvin qu'il se mettait en route le lendemain pour la Bourgogne et pour Genève. La paix d'Amboise avait été conclue[7].

Catherine de Médicis, « infiniment joyeuse de la mort du duc de Guise », s'empressa de faire « mille caresses » à la princesse de Condé. Il y eut une conférence à l'Ile des Bœufs, près d'Orléans, entre le Prince et le Connétable. Le Prince prit l'avis des Ministres qui, au nombre de 72, le prièrent de ne pas céder. Mais il fut une fois de plus gagné par les promesses, qui lui furent faites avec la libéralité et la loyauté habituelles. Il refusa de consulter davantage les Ministres, ne voulut avoir que l'avis des nobles. La reine « employa le verd et le sec » ; le 12 mars, le projet de l'édit fut rédigé ; le 19, il fut résolu au Conseil du Roi, à Amboise, et il fut vérifié au Parlement, à Paris, le 27. La hâte était grande. L'exercice de la religion était restreint ; le culte ne pouvait se célébrer

1. XX, p. 246. 2. A Calvin, 31 janv. — 3. 5 mars 1563, XIX, p. 664.

4. Joinvillers à Bullinger, 10 mars 1563, XIX, p. 667. — Il y a lieu de se rappeler l'éloge analogue (Voir quelques pages plus haut) donné par Bullinger à la rare exactitude des renseignements donnés par Calvin.

5. 10 mars, XIX, p. 667. — 6. 5 mars 1563, XIX, p. 663, 664. — 7. Bèze, 29 mars, XIX, p. 680.

que chez les gentilshommes, dans certaines villes, et du reste le texte du traité était confus[1]. Or à quel moment ces énormes concessions étaient-elles consenties ? Bèze le dit dans sa lettre du 29 mars : « Au moment où toute la Normandie au delà de la Seine était soumise, où la Bretagne, et les régions de Poitiers, de Tours et les régions voisines étaient prêtes à se rendre plutôt qu'à résister, où de grandes troupes amies étaient en route, où nous avions une très grande armée, surtout en cavalerie, comme jamais auparavant, qui s'avançait pour délivrer Orléans, où les ennemis étaient privés de chef et presque de tout le reste, il s'en est trouvé qui, en notre absence et sans consulter, ont rédigé et souscrit les conditions d'une paix dont je préfère t'entretenir de vive voix, plutôt que de t'en écrire. » « Nous aurons cinq cents églises : c'est beaucoup plus qu'il ne nous reste de pasteurs[2]. » — 2 250 églises en 1561, et 500 en janvier 1563 ! Comment faut-il définir le mot Église en 1561 et 1563 ? Était-ce la perte des deux tiers ? Il n'y avait plus qu'une église par bailliage, ce que l'amiral reprocha à Condé en ces termes : « On avait plus ruiné d'églises par ce trait de plume que toutes les forces ennemies n'en eussent peu abattre en dix ans[3]. »

Quant à l'opinion de Calvin, nous la trouvons dans sa lettre vraiment mémorable à Soubise, le gouverneur de Lyon, qui l'avait consulté sur la conduite à tenir. C'est un cri d'indignation et de grande colère contre le prince de Condé, mais de soumission à la loi et à la volonté de Dieu, quelles qu'elles soient. « Monsieur, voici le temps que Dieu nous veult affliger. Ainsy nous avons à nous fortiffier en une tentation quelque dure qu'elle puisse estre. Vous m'avez adressé ce pasteur pour savoir mon advis, comment vous avez à vous résoudre, quand viendra à exécuter ce qui a été conclu sans vous. Or, il n'est pas question de dire vostre opinion en ung conseil où vous auriez voix, car c'est une chose conclue et faicte. Si vous eussiez esté sur le lieu, il ne falloit point espargner vostre vie pour résister en telle liberté que vous debvez, au mal qu'on eut voulu faire... Maintenant la question est comment il vous fault porter en l'exécution d'un arrest qui n'est pas en vostre puissance..... Or est-il ainsy que vous avez esté là convoié (envoyé à Lyon) de la part de ce misérable (le prince de Condé), qui, en trahissant Dieu en sa vanité, nous a mis en toute confusion. Vous avez donc à pratiquer la doctrine de la saincte escripture, que si Dieu oste le glaive à ceulx lesquelz il en avoit ceintz, que ce changement de sa main nous doibt faire plier et régler..... Par quoy je ne voy point qu'ayez raison et puissance, approuvée de Dieu, de résister à ce qui a esté ordonné par ung Conseil, contre lequel on ne peult répliquer aujourd'huy qu'il ne soit légitime.

1. XIX, p. 681, n. 2. *Histoire ecclésiastique*, II, p. 279.

2. A Calvin, 29 mars 1563, XIX, p. 681, 682. — Bèze rentre à Genève accompagné par les remerciements les plus flatteurs de Condé et de Coligny. Le Prince parle de ses « offices vertueux et louables... si notoires et cogneuz, que ce ne seroit que superfluité de les déduire ou publier davantage », et « de son bon conseil à moi, nécessaire à la conduite et maniement d'une cause si importante » (28 mars, au Conseil de Genève, XIX, p. 680). Voir la lettre de Coligny, 30 mars, XIX, p. 683.

3. *Histoire ecclésiastique*, II, 335.

S'il détermine mal, puisque Dieu nous veult affliger, tenons-nous quois... » Sans doute cette soumission sera « difficile à digerer » au peuple. Mais le peuple doit regarder « à ce que Dieu permet », et lui, le gouvernement, à ce qui lui est « licite ». Et enfin : « Je vous ai desja déclaré que Dieu nous ostant ung homme de rien, nous a donné ung tel coup de massue qu'il nous fault demeurer abatus jusques à ce qu'il nous relève [1]. »

Un peu moins vif dans les termes, il n'est pas moins franc dans ses sentiments, en écrivant à M[me] de Roye, la belle-mère de Condé. « Les conditions de la paix sont tant à nostre desadvantage que nous avons bien matière d'invocquer Dieu plus que jamais. » « Il nous fault baisser les testes et nous humilier devant Dieu. » Toutefois il ne peut « dissimuler » ses blâmes. « Chacun trouve mauvais que Monsieur le Prince se soit monstré si facile, et davantage qu'il ait esté si hatif à conclurre ; il semble bien aussy qu'il ait proveu mieulx à sa sécurité qu'au repos commun des povres fidèles. » Quoi qu'il en soit, Calvin déclare qu'il est contre la reprise de la guerre. « Je conseilleray tousjours qu'on se départe des armes, et plustost que nous périssions tous que de rentrer aux confusions qu'on a veu. » Et il souffre : « Je ne laisse pas de languir pour les anguoisses qui m'ont saisy depuis les nouvelles [2]. »

A Bullinger, Calvin donne ses impressions d'après les aveux que lui a faits la belle-mère du prince de Condé. « Nous avons été indignement trahis par l'un et l'autre frère. Le prince, par un serment qu'il avait voulu être écrit, avait juré de ne rien faire sans le consentement de ses compagnons. Tandis qu'il négocie en secret avec la reine-mère, il écrit au gouverneur de Lyon qu'il tient la chose en suspens jusqu'à l'arrivée de l'amiral. Pendant ce temps, il avertit sa belle-mère qu'elle renvoie toutes les troupes, et affirme que la transaction (*transactum esse*) est faite. C'est ce que cette femme trop peu rusée (*artista*) m'a avoué dans ses lettres, où elle cherche à m'apaiser par ses flatteries. L'ambition a complètement aveuglé cet homme [3]. » Et après avoir résumé les onze articles du traité, Calvin conclut : « Tu vois, excellent frère, à quoi, par la légèreté d'un homme, nous sommes réduits. Il aurait pu sans peine obtenir de la reine toutes les conditions qu'il aurait voulues. Il s'est servilement offert à toutes les concessions. Maintenant nous attendons avec anxiété les événements. Il y a fort à craindre des soulèvements : je ne cesserai de travailler à les apaiser autant que je le pourrai [4]. »

Enfin il écrit au prince de Condé. Le baron de Crussol, duc d'Uzès, sans professer ouvertement le protestantisme, s'y montrait favorable et faisait preuve de beaucoup de tolérance envers tous. Il aurait voulu que Calvin écrivît au

1. 5 avril 1563, XIX, p. 686, 687. — 2. Avril 1563, XIX, p. 688.

3. Catherine lui faisait accroire qu'il serait élevé à la place et dignité du feu roi, Antoine de Bourbon, son frère. C'est Condé lui-même qui l'avait dit à Coligny. Aux reproches de celui-ci, il « opposa les promesses qu'on lui avait faites, qu'en bref il seroit en l'estat du feu roy son frère, et que lors, avec la Royne, ils obtiendroient tout ce qu'ils voudroyent ». *Histoire ecclésiastique,* II, p. 335.

4. 8 avril 1563, XIX, p. 690 693.

prince et lui exprimât sa satisfaction au sujet de sa conduite. Calvin lui répond : « Pardonnez-moy si je n'ay pas suyvy le stile que vous eussiez voulu. Car de luy faire accroire que le blanc est noir, c'est trop contre mon naturel et il ne me serroit pas possible. Si est ce que je me suis tellement modéré que je croy que vous en seriez satisfaict, quand vous verriez de quoy ». — « Quant à l'estat de la France, je le vois si confus de tous costés, que je crains bien que ce ne soit à recommencer plus que jamais. Il ne reste sinon de nous humilier en patience, attendant que Dieu y pourvoie, comme pour certain je ne doubte pas que nous n'en voions en brief quelques bonnes enseignes [1]. »

Et comme il a profité de l'occasion pour prier le duc « de prendre courage pour le service de Dieu », il encourage également sa femme, la duchesse. « Je sçay que Dieu a tiré par cy devant de bons services de vous, mais vous ne sçauriez en toute vostre vie faire la centième partie de ce que vous lui debvez en ung jour. Parquoy, Madame, advisez de paier vos arrérages pour monstrer par effect que c'est sans feintise que nous protestons de nous vouloir séparer de toutes ordures et polutions, pour nous desdier purement à nostre Seigneur Jésus-Christ. » Et comme il sait qu'elle est sollicitée de « nager entre deux eaux », il la prie « de se tenir sur ses gardes [2] ».

Voici la lettre de Calvin à Condé [3]. « Touchant les conditions de la paix, je sçay bien, Monseigneur, qu'il ne vous estoit pas facile de les obtenir telles que vous eussiés voulu. Parquoy *si beaucoup de gens les souhettent meillures*, je vous prie ne le trouver estrange, veu qu'en cela ilz s'accordent avec vous. Cependant, *si Dieu nous a reculé plus que nous ne pensions*, c'est à nous de plier soubz sa main. » Certes, Calvin est un grand diplomate, mais sa diplomatie ne cache pas au prince le fait : beaucoup de gens sont mécontents et cette paix « recule » les protestants plus qu'ils ne le pensaient. Quant à sa responsabilité, Condé sait à quoi s'en tenir. Et « je suis persuadé, ajoute-t-il, qu'à l'avenir vous continuerez pour amener le tout en meilleur estat ».

Il faut agir. « En premier lieu, si vous ne faictes valoir par vostre authorité ce qui a esté conclud à l'avantage des fidelles, la paix seroit comme ung corps sans âme, et l'expérience a montré par cy-devant combien les ennemys de Dieu sont hardis entrepreneurs à mal faire, si on ne leur résiste vivement. Vous sçavés leurs practiques, et si vous leur donnez loisir de vous surprendre, ils n'y faudront pas, et s'ils ont mis le pied en l'estrier, il ne sera plus temps de les vouloir empescher. C'est à ceste heure qu'il faut travailler plus que jamais pour eslargir le cours de l'évangile, et, comme Dieu vous a fait ung honneur inestimable de maintenir sa querelle à l'espée, il semble aussi qu'il vous ait réservé les autres moiens d'amener à perfection ce qu'il lui a pleu d'accomencer. Puis donc qu'il luy plaist vous esprouver et exercer en diverses sortes pour vous approuver tant mieulx, tant plus avez-vous de matière de vous évertuer sans y

1. 7 mai 1563, XX, p. 8. — 2. *Ibid.*, p. 9-10.
3. Qui doit cependant avoir été écrite avant celle au duc de Crussol.

rien espargner[1]. » Langage bien noble, bien sage ; mais le prince était-il capable de le bien comprendre ? Ce fut le malheur de la Réforme d'avoir d'abord un roi de Navarre, qui la trahit vilement, et puis un prince de Condé, dont les qualités étaient paralysées par tant de défauts. Et c'étaient les époux de ces deux admirables femmes qui s'appelaient : Jeanne d'Albret et Eléonore de Roye.

Le 11 août, Calvin parle à Bullinger d'une lettre qu'il a reçue de Coligny, et dans laquelle l'amiral l'avertit qu'il n'y a rien à espérer du prince, qu'il est nonchalant, efféminé, adonné à de honteuses voluptés. Cependant, épuisé et inlassable, Calvin lutte jusqu'au bout, et, le 13 septembre, avec Bèze, il fait au prince de grandes représentations. « Nous ne pouvons ométtre, Monseigneur, de vous prier de monstrer en toute vostre vie que vous avez profité en la doctrine du salut, et que vostre exemple soit tant d'édifier les bons que de clorre la bouche à tous mesdisans. D'aultant plus que vous estes regardé de loing. Estant eslevé en si hault degré, tant plus devez-vous estre sur vos gardes, qu'on ne trouve redire en vous. Vous ne doubtez pas, Monseigneur, que nous n'aimions vostre honneur, comme nous désirons vostre salut. Or nous serions traîtres en vous dissimulant les bruits qui courent. Quand on orra dire que vous faites l'amour aux dames, cela est pour déroger beaucoup à vostre authorité et réputation. Les bonnes gens en seront offensés, les malins en feront leur risée..... Nous espérons, Monsieur, que cest advertissement vous sera agréable, quand vous considérerez combien il vous est utile[2]. »

Et nous ne notons plus qu'une dernière lettre à Soubise pour lui conseiller la soumission. Pas de résistance : « Encores fauldroit-il estre fondé en droict ; car d'attenter rien, sans que nous serons appellez et admenez, jamais il n'en adviendra bien. » « Je ne dictz pas que vous quictiez du premier coup la place pour vous mectre en la gueule des loups, mais de contrevenir directement au commandement du Roy, je ne vois pas que Dieu vous le permette. » « Je considère les inconvénients que vous alléguez. Mais je me tiens pour toute responsє au dire d'Abraham : Dieu y pourvoira[3]. »

Voilà bien toute la doctrine calviniste, hardie et cependant aussi anti-révolutionnaire que possible. Le droit, oui ; le droit, même par les armes, s'il le faut, et cependant, avant tout, la crainte de Dieu et l'observation de la loi.

1. XX, p. 13. — 2. XX, p. 13[illegible]. — 3. 25 mai 1[illegible], XX, p. [illegible]

Livre quatrième.

CALVIN

La création des Églises réformées et l'organisation politique du protestantisme en France.

CHAPITRE PREMIER

La création des Églises, 1559-1564.

I. En 1559. — II. En 1560. — III. En 1561. 1. Janvier. 2. Février. 3. Mars. 4. Avril. 5. Mai. 6. Juin. 7. Juillet. 8. Août. 9. Septembre. 10. Octobre. 11. Novembre. 12. Décembre. — IV. En 1562. 1. Janvier. 2. Février. 3. Mars. 4. Avril. 5. Mai. 6. Juin. 7. Septembre. — V. En 1563 et 1564.

Après avoir raconté la part que Calvin prit, directement, ou indirectement par ses disciples immédiats, par ses lieutenants spirituels, en particulier par Bèze, dans les grands événements religieux de France, depuis le Synode national de 1559, jusqu'à la première guerre de religion, et jusqu'au premier traité de paix (Amboise, 12 mars 1563), nous arrivons à un chapitre capital : la part que Calvin prit dans la fondation des Églises protestantes françaises. C'est l'histoire même de nos origines.

Cette page, presque inconnue, de nos annales, nous allons l'écrire d'une façon qui, au premier abord, paraîtra sans doute bien sèche et bien monotone. Sans prétendre à une énumération absolument complète, nous voudrions, — toujours en nous aidant de la *Correspondance* surtout, — noter presque toutes les églises (connues ; il doit y en avoir beaucoup d'inconnues), qui durent leur premier pasteur à Genève, entre 1559 et 1564 (moment de la mort du Réformateur). Comment ce pasteur fut-il demandé et envoyé ? Quels étaient ses rapports avec Calvin ?

En apparence, il s'agit d'une sorte de litanie. Mais, à mesure que cette litanie se prolonge, elle provoque, nous semble-t-il, une impression singulière et vraiment profonde. De cette litanie, dans le style si naïf du temps, tous les mots apparaissent précis, variés ou identiques, pittoresques, vivants. Il semble que nous vivons à ces heures incomparablement émouvantes et importantes de la naissance de notre protestantisme actuel, sous l'action incomparable aussi et presque insoupçonnée de Calvin.

I

Le 12 avril 1559, quelques jours avant le Synode, l'Église de Dieppe écrivait à Calvin que le troupeau était « fort petit », mais qu' « il s'était augmenté tellement » qu'un seul pasteur n'y pouvait suffire, et qu'il avait besoin d'un « adjoint et compaignon [1] ».

Le 28 mai, jour même du Synode, Calvin écrit à une Église du Sud-Ouest, où Dieu « a multiplié le nombre de ses fidèles », et qui veut « establir quelque bon ordre ». Il lui envoie deux pasteurs. « Retirez-vous, lui dit-il, sous l'enseigne de Jésus-Christ, qui est de fréquenter son escholle, pour y estre journellement tant mieux instruits, et priez Dieu en vos petites cachettes [2]. »

Le 5 juin 1559, le pasteur Morel donne à Calvin des détails sur Orléans, et l'activité de l'Église de Paris. « Nous avons envoyé à Orléans Arnaud, parce que la moisson est si grande que, sans notre secours, ils ne peuvent moissonner... De tous côtés les cités et les villes fortes implorent notre aide. Si chez vous il y en a qui puissent aider, pressez-les de venir vers nous en hâte [3]. »

Le 11 juin, nouvelle lettre de Morel avec de nouveaux détails. En Normandie, le lieutenant général de Villebon, effrayé des progrès de l'évangile, a écrit : « Les Luthériens sont ici si nombreux que, à mon avis, pour guérir cette province, il faut enlever la population et la remplacer par une nouvelle. » Mêmes renseignements sur l'Aquitaine [4].

Le 19 juin, les fidèles de Toulouse écrivent à Genève que le Ministre du Vignaux, après avoir *planté* des églises en Gascogne, vint à Toulouse, où il fut reçu par « trois » habitants. Mais son travail a fructifié tellement qu'il faut un second pasteur. On leur en envoie deux, et il y en a trois, qui « estendent la grâce de Dieu au loin et au large ès villes circonvoisines [5] ». Cette lettre était en français, signée de sept noms. Une seconde en latin, signée de quatorze noms, disait en termes dithyrambiques l'œuvre et l'influence de Genève « pour le salut et l'exemple de toutes les autres Églises ». « Et ce n'est pas, selon nous, une petite preuve de la bonté divine, que Dieu vous ait placé au milieu du monde, comme un exemple de la vraie et sincère religion... C'est vous qui avez l'habitude, par vos livres et vos lettres, d'enseigner les autres [6]. »

A peu près à la même date, le Ministre de la Vigne, sans doute en Normandie, remercie Calvin de « ses lettres consolatrices, venues si promptement ». Après s'être cachés pendant la tempête déchaînée par les édits du roi, les fidèles ont repris leurs cultes publics depuis la mort du roi, et ils se préparent aux nouvelles tempêtes [7].

Le 10 juillet, l'église de Gien raconte à Calvin ses débuts et son rapide

1. XVII, p. 4[illegible]. — 2. XVII, p. [illegible]8. — 3. XVII, p. 54[illegible]. — 4. Morel à Calvin, XVII, p. 548. — 5. XVII, p. [illegible] *H[illegible]*, I, p. [illegible]. — 6. XVII, p. [illegible]. — 7. XVII, p. 588, 58[illegible].

accroissement. A Pâques, quatre bourgeois s'étaient réunis dans un jardin pour prier Dieu. Bientôt il a fallu se réunir aux champs. Et maintenant l'Église demande un pasteur ; car il y a un « petit troppeau, lequel divisé en deux parties, paist et pascaige en deux pastureaux, quelque peu esloignez l'un de l'autre, le long des rivaiges celtiques, non seulement exposés à l'injure des loups, mais aussi aux abbois, aguetz, risées, mocqueries, et contemnement des chiens, des regnardz, des trop libres, des saiges craintifz, temporiseurs et subtiliseurs et questionnaires de ce monde [1] ».

Le 29 novembre, six anciens de Valence écrivent et supplient : « nous vouloir encore assister de quelque personnage qui soit pour satisfaire à ung troupeau, tel qu'est ceslui-cy, croissant de jour en jour, et en peuple et en nombre de gens sçavens, tous affamés de la parole de Dieu [2]. » Lancelot fut envoyé le 22 avril.

A la fin de 1559, les « anciens des Églises du dict Montbrun », qui écrit de Cédarn, de Barret, supplient « qu'il vous plaise leur pourvoir d'un ministre suffisant pour prescher dans les églises la parolle de Dieu [3]. »

II

Dès le 15 janvier 1560, nous trouvons une pièce curieuse. C'est plus qu'une lettre, c'est un « commun formulaire de lettres, peur envoyer des ministres en termes couvertz à cause de la persécution [4]. »

Le 22 février, Paris demande un pasteur [5].

Le 26 février, Hotman et Sturm écrivent à Calvin, à peu près dans les mêmes termes, que l'Aquitaine, la Provence, le Dauphiné, ont rejeté les idoles et réclamé la liberté de la religion [6].

Le 22 avril, Calvin écrit des lettres aux Églises de Valence et de Montélimar. A Valence, il envoie un pasteur « que vous avez requis », Lancelot, et exhorte sévèrement à la patience : « Vous avez à vous fortifier non pas pour résister à la rage des ennemis par l'ayde du bras charnel ; mais pour maintenir constamment la vérité de l'évangile, en laquelle nostre salut consiste et le service et honneur de Dieu, que nous devons plus priser que noz corps et noz âmes [7]. » A Montélimar, il envoie un pasteur, mais pour un temps, et il expose la situation de famille de l'envoyé. C'est vraiment le père qui veille avec affection sur ses enfants, sur tous les détails de leur vie. « Il ne peut pas estre long-

1. XVII, p. 581. — 2. Bibliothèque de Genève, manuscrit, f. 197 a, p. 10-11.

3. *Ibid.*, p. 11, 12. Roman (*Documents sur la Réforme et les guerres de religion en Dauphiné*, 18[illegible]) a publié tout ce qu'il a pu trouver se rapportant à cette province. Du 20 nov. 1559 au 4 juin 1564, il a réuni 37 lettres de protestants de la province à l'Eglise de Genève. De ces 39 lettres, 3 sont antérieures à 1561, 17 postérieures, et 19 sont de 1561. — C'est Roman que nous citerons pour les lettres qu'il a publiées le premier.

4. XVIII, p. 7. — 5. *Ibid.*, p. 18. — 6. *Ibid.*, p. [illegible]. — 7. *Ibid.*, p. [illegible].

temps absent d'avec sa femme, et surtout d'autant qu'il l'a laissée longtemps malade pour le service de l'Eglise ; et s'il continuoit encore, on l'estimeroit inhumain... Chacun de vous peut juger quel regret c'est à un homme chrestien d'abandonner sa famille et la laisser en disette et nécessité... tellement qu'il faudroit que sa femme et ses enfans endurassent faim et soif en son absence, s'ils n'estoyent secourus par vous. » En même temps, il recommande le calme : « Faire prescher en public, nous vous prions de vous retenir, et n'y penser point, jusqu'à ce que Dieu donne meilleure opportunité [1]. »

Le 27 juillet, Planche (qui sans doute n'était pas un pasteur) écrit à Calvin « du Mas d'Agenais sur Garonne, en Albret » que l'on fait à Nérac des sermons en public et que, dans toutes les rues, on chante ouvertement les Psaumes [2].

Le 30 septembre, Calvin note, avec détails, les modifications dans la situation des Églises. Les idées de résistance font des progrès. Le despotisme et la barbarie des Guises deviennent « intolérables ». Il y a eu cependant un moment d'arrêt dans la persécution, parce que, pour l'exercer, il faudrait « une armée puissante ». Et puis l'amiral a osé remettre la « supplication au nom des 50000 fidelles de Normandie [3] »

Le lendemain, 1er octobre, il montre quel « essor prend la vérité de l'évangile. En Normandie nos frères prêchent en public, parce qu'il n'y a pas d'édifices qui contiennent trois et quatre mille fidèles. En Poitou et dans la Saintonge, dans toute l'Aquitaine, il y a plus de liberté. En pays de langue d'Oc, en Provence, dans le Dauphiné, le Christ a beaucoup de disciples intrépides [4] ».

Le 25 octobre, Oudet Nort, qui signe par anagramme Dotheus, écrit à Calvin. Oudet était un très jeune étudiant, qui s'était enfui à Genève, y avait étudié, et avait été envoyé comme pasteur à Castelmoron. Il raconte à Calvin ses impressions. Il a été reçu par des « brebis affamées ». Ses parents le tourmentent. Et comme un enfant affectueux, il continue : « Voilà, mon père, ce que mon devoir et le besoin de mon amour me poussent à écrire... Ta clémence et ton humanité excuseront mon langage grossier... Et si cela ne t'est pas à charge, salue mon hôte et mon hôtesse, ou plutôt mon père et ma mère bien-aimés. Ton fils très affectionné et très obéissant [5]. »

Le 4 décembre, c'est encore un fils qui écrit de Bordeaux, à Calvin, « son père vénéré ». Il vient lui aussi de Genève, et il raconte ce qu'il a vu. « Car je sais que tu te réjouis avec ceux qui se réjouissent, et que tu souffres avec ceux qui souffrent [6]. »

Le 6 décembre, deux jours après, Mart. Farganus écrit de Bourges. Il attend, pour célébrer la Cène, que Calvin lui dise comment il doit se comporter vis-à-

1. XVIII, p. 65, 66.
2. *Ibid.*, p. 153. — C'est l'époque où le roi de Navarre, paraissant très affectionné à la religion, déclarait qu'il ne voulait plus de messe. Il avait appelé Th. de Bèze.
3. A Sulzer, *Ibid.*, p. 204. — 4. *Ibid.*, p. 207. A Bullinger.
5. XVIII, [illegible] — 6. *Ibid.*, p. [illegible]

vis de parents protestants, qui font baptiser par le prêtre leurs enfants. Il [illegible] ni les repousser, ni les admettre. Que Calvin veuille donc lui répondre « le plus vite possible », « père très cher ; et souviens-toi souvent de nous[1] ».

III

1561. C'est la grande année. La tyrannie de Henri II, des Guises sous François II, avait arrêté le développement des Églises. Dès que s'ouvre une période de liberté relative, il y a une poussée, un essor extraordinaires. Chaque mois offre plus de documents que ne nous en avait offert chaque année précédente.

1.

Le 10 janvier, le pasteur Jean Bouteiller écrit à Calvin qu'il y a un seul ministre « au pays d'Angoumois ». Or il est de grande étendue, et il supplie Calvin « de regarder en pitié ce pauvre pays », et de le « pourvoir de quelques ministres[2] ».

C'est alors que Charles IX demande au Conseil de Genève d'arrêter l'envoi de pasteurs[3], et que Calvin fait une réponse héroïque. « Si le roi veut nous écouter, nous sommes prêts à lui rendre satisfaction ; peut-être il sera inique de rejeter et de condamner sans les entendre ceux qui s'offrent à purger leur innocence. Nous attendons avec anxiété ce qui sera décidé[4]. »

Le 24, Bèze écrit à Haller : « L'Église de Lyon croît chaque jour d'une manière admirable[5]. »

2.

Le 17 février, des « porteurs » sont envoyés de Dijon. Faute de Ministres, l'Église est « tumbée en totale ruyne ». Que Calvin obtienne l'envoi d'un Ministre « pour deux ou trois moys », en attendant que « le bon Dieu, par vostre ayde, nous en ayt suscité ung aultre, et tel que cognoistrez nous estre propice et nécessaire[6] ».

Le 26, Calvin explique à l'Église de Paris qu'il ne peut envoyer le pasteur démandé (Morel). Lui-même est malade, « et combien que je ne fasse que me traîner, si faut-il que je soie le plus robuste par force ». Morel aussi est malade ; « tellement que quand nous vouldrions esclater comme la foudre, il luy est impossible de marcher ». Quant aux temples, il ne faut pas s'en emparer : « Ce n'a jamais esté nostre advis... Quand on l'a faict, c'a esté en nous mesprisant, etc... » Nous avons déjà cité cette lettre[7].

1. *Ibid.*, p. 264. — 2. De Lyon, XVIII, p. 310-311. — 3. 23 janv., XVIII, p. 33[illegible].
4. A Bullinger, 1er fév., XVIII, p. 3[illegible]. — 5. XVIII, p. 34[illegible].
6. 17 fév., Depréle à Calvin, XVIII, p. 368. — 7. XVIII, p. 376, 378.

Le 27, Bèze écrit à Gualter : « Les Églises de France avancent avec un zèle incroyable[1] ». Ce qui est confirmé, le lendemain, par la lettre du pasteur de Dieppe. « Par deça, l'évangile y prend un merveilleux accroissement. » Et voici un détail bien intéressant : « Mesmes nous avons dressé quelque petit exercice pour façonner les jeunes gens à fin de servir à l'advenir à l'Église du Seigneur » : essai d'une école préparatoire de théologie[2]. Il faudrait un pasteur pour Amiens[3].

3.

Le 1er mars, l'Église de Saint-Ambroix écrit à Calvin qu'elle reconnaît ses torts, qu'elle désire avoir de nouveau son pasteur, qui est à Mérindol[4].

Le 6, ce sont des nouvelles de Saintonge. « Dieu a tellement augmenté son Église que, en ceste province, nous y sommes plus de *trente-huict* pasteurs, ayans tous charge de tant de bourgs et parroisses, que quant nous en aurions encore *cinquante,* à peine pourrions-nous satisfaire à la moitié des charges, qui s'y présentent. Au moyen de quoy, suivant vostre conseil, avons envoyé quelques jeunes gens à Genève pour se préparer au ministère[5]. »

Le 10, le pasteur de Bergerac demande du secours. « Car s'il y a église dans ces quartiers qui ait besoin de deux pasteurs, c'est la nôtre, grâces à Dieu, tant à cause de la multitude et grandeur d'icelle, que les paroisses des lieux qui en dépendent[6]. »

Le 12, un grand vaniteux, François Guilletat, de Châlons, chante son propre éloge à Calvin, et les merveilles de sa prédication, en cinq énormes pages[7]. Et cependant, malgré l'insuffisance et la suffisance de ce personnage, les fidèles devinrent si nombreux qu'il fallut, en 1561, leur donner deux pasteurs.

Le 16, les fidèles de Fécamp, dans le « pays maritime de Normandie », s'adressent à « l'Église du Seigneur Jésus-Christ eslevée par le Conseil admirable de Dieu et Assemblée en la très illustre cité de Genève ». Dieu, disent-ils, a « fait fuir son adversaire d'un de ses plus forts propugnacles », et l'église « plantée » et « dressée » est « unie en esprit avec Vous par foy et charité »[8].

Le 20, le pasteur de Vals écrit à Calvin que Dieu « a augmenté et augmente tous les jours les siens en grand nombre ». Il ne peut plus desservir Vals et Meyras, « lieu de passage, clef de Vivaroys ». Il faudrait un pasteur pour cette localité[9].

1. XVIII, p. 381. — 2. Saint-Paul à Calvin, XVIII, p. 384.

3. Dans les archives de la Compagnie, on trouve des demandes de pasteurs adressées pendant le mois de janvier et de février par douze autres églises : Rocquecourbe, Mâcon, Mallerat, Beaune, Amiens, Dijon, Bourges, Coulches, Saint-Pourçain, le Mas-d'Agen, Angoulême, La Rochelle. — A. Roget, *Histoire du peuple de Genève,* VI, p. 145-146.

4. XVIII, p. 385. — 5. Boissière à Calvin, de Saintes, XVIII, p. 392, 393.

6. P. 22. Bordat à N. Colladon, de Bragerac. Manuscrit lat. 121. Lettres diverses (Bibliothèque de Genève).

7. Ex Cabilone, 12 mars, XVIII, p. 397-401. — 8. A. Roget, VI, p. 146.

9. Béret à Calvin, 20 mars, XVIII, p. 408.

A Genève, les plus grands espoirs sont conçus. « Notre Calvin, écrit Bèze, continue à vivre comme de coutume, dans une mort quotidienne, mais de telle sorte cependant qu'il n'y a rien de plus vaillant..... En Aquitaine, déjà beaucoup de villes prèchent publiquement l'évangile ; et le Magistrat non seulement ne s'y oppose pas, mais le favorise, de telle sorte que nos adhérents ne sont pas inférieurs en nombre, et dans plusieurs lieux sont estimés plus nombreux que les adversaires..... Quels que soient les événements ultérieurs, le progrès des églises est incroyable, et partout l'entrain des fidèles est tel que, semble-t-il, rien ne saurait empêcher l'ouverte promulgation du royaume de Dieu, si ce n'est nos péchés [1]. »

Le 30, le pasteur de Clairac écrit : « Le grand deffaut de bons pasteurs et de la liberté de pouvoir visiter les églises, font qu'aujourd'hui s'engendrent de grandes corruptions et sectes en l'Église, lesquelles ne se pourront qu'avec grande difficulté corriger [2]. »

I

Le 2 avril, l'Église de Marsillargues, « povre troupeau sans pasteur, en danger de s'esgarer par le désert mondain », demande l'envoi d'un « dispensier fidèle, pour distribuer la viande sacrée » [3].

Même demande, le 3 avril, de l'Eglise de Graymirel.

Le 5, l'Église de Bagnols réclame de Genève le pasteur qui lui avait été envoyé, et qui a dû momentanément partir par mesure de sécurité [4].

Le 8, le pasteur de Lyon (précédemment à Bagnols) écrit à Genève qu'il ne peut « seul satisfaire à la besogne, qui est taillée icy, et qui se taille à toute heure ». Il demande donc un pasteur de plus. Du reste Genève doit tout décider. « Nous remettons le tout entre voz mains, pour en disposer comme congnoistrez estre expédient, pour l'avancement de la gloire de Dieu et pour l'utilité de son Eglise [5]. » Et une quinzaine de jours après, le 22, il demande si lui-même, étant connu, doit rester ou partir : « Ce sera à vostre prudence et discrétion d'en disposer, ainsi que congnoistrez estre expédient pour la gloire de Dieu et pour l'utilité de l'Eglise ; et ce faisant, vous me trouverez prest et appareillé à suivre vostre advis [6]. »

Le 13, les anciens de la Vallée du Grésivaudan écrivent : « qu'il y a grande compagnie de gentilshommes et aultres, qui désire de servir à Dieu purement », et « supplient très humblement que vostre bon plaisir soyt nous prouvoir de tel personnage que cognoistrés estre propre » [7].

1. Bèze à Wolph, XVIII, p. 410-411.

2. Ms. lat. 121, *o. c.*, p. 23. — Les Archives de la Compagnie ont encore, pour le mois de mars, des demandes des Eglises de Saint-Ambroix, Libourne, Gifan, Rouen, Vals-en-Vivarais. — A. Roget, VI, p. 146.

3. A. Roget, VI, p. 146. — 4. XVIII, p. 413. — 5. XVIII, p. 416. — 6. XVIII, p. 432.

7. J. Roman, *Documents sur la Réforme et les Guerres de Religion en Dauphiné*, 1890, p. 26.

Le 14, l'Église de Poët Laval, en Valentinois, prie « de mander ung homme de bien, et craignant Dieu, pour administrer sa parolle de vye et nourriture spirituelle »[1].

5.

Le 1er mai, Calvin écrit à l'Église d'Aix, la lettre déjà citée, pour réprimer tout désordre, sous prétexte « de se revenger contre un populaire mutin ». En ce moment il y a « que nous travaillions d'un costé, et souffrions de l'autre »... et que, « estant menez d'un esprit débonnaire, nous rompions, en ne bougeant pas, les impétuositéz de nos ennemis »[2].

Le 2, l'Eglise de Saint-Pierre-le-Moustier remercie Calvin de l'envoi d'un pasteur, et signe « voz humbles enfans, amys et serviteurs »[3].

Le 3, l'Église de Saint-Germain-de-Calberte demande un pasteur.

Le 5, l'Église de Saint-Léonard, « retirée de ceste grande fosse et abîme de ténèbres », demande un pasteur « pour distribuer ce vray pain de vie, après lequel nos pauvres âmes altérées courent »[4].

Le 6, l'Église du Vigan expose que Dieu a « édiffié en ceste ville, ville principale et chef de ce pays, une église jusques au nombre de mil cinq cens personnes, entres les quelz il y a de gens littérez mesmes aux sainctes escriptures ». Elle demande d'être pourvue « d'un tel pasteur, que cognoistrez nous estre nécessaire »[5].

Le 7, l'Église d'Uzès « vous supplye par ces présentes, comme du meilleur de nostre cœur, et, le plus humblement qu'il nous est possible, supplyons et requérons de nous bailler pour pasteur et ministre le sieur Mutonis »[6].

Le 12, Mauget, pasteur à Nîmes, expose à Genève la pénurie où se trouve la région. Au Synode provincial de Sauve, pour 54 églises, il n'y a eu que 2 pasteurs. A cette pénurie s'ajoutent les menaces du peuple, et des magistrats, « et aussy (qui est la plus grande fascherie que nous aions) nos propres entrailles, c'est-à-dire quelque partie de ceulx de nostre consistoire, s'élève à l'encontre de nous, pour nous contraindre de recevoir M. Mutonis ». En conséquence Mauget prie que Genève « mande son avis et volunté ». Et, « je vous prie m'escrire comment il me faudra gouverner..... et ce le plus tost que vous pourrez, car je suis dans une merveilleuse détresse »[7].

Calvin répondra quelques jours après, en prêchant la paix et l'unité. « Nous voyons à nostre grand regret que vostre Église est bandée et que chasqu'un tient son parti par trop roide. Vous sçavez comme le fondement de l'Église est

1. A Pierre Viret, ms. lat. 121, *o. c.*, p. 26. — 15 avril, lettre de Scelas à Colladon, 26 avril, de Véran à Colladon. *Ibid.*, p. 26, 27, 28, 29.

2. 1er mai. XVIII, p. 437. — 3. XVIII, p. 438.

4. A. Roget, VI, p. 146. — 5. XVIII, p. 440, 441.

6. XVIII, p. 442. — Demande de pasteur des Eglises de Ganges, Chinon, Ligneul. — A. Roget, VI, p. 147.

7. 22 mai, XVIII, p. 447.

unité, aussi qu'elle s'entretient en son estat par fraternité et concorde... Nous vous prions... de n'entrer point en aigreur pour maintenir quelque querelle que ce soit, sinon celle qui doit enflamber et ronger nos cœurs, quand il est question de batailler d'un commun accord contre les ennemis de la vérité de Dieu [1]. »

Mauget avait confié sa lettre du 12 mai à un « porteur », chargé en même temps de « recouvrer deux ministres de la parolle de Dieu », l'un pour Ganges, l'autre pour le Vigan.

Le 15, le pasteur de Loudun écrit à Calvin qu'un moine, « qui avoyt esté chassé d'icy est arrivé, estant appellé d'aucuns, qui ne se sont jamais voulu ranger ». Et « je vous supplye très humblement me mander comment je me doys gouverner en cela [2] ».

Le 16, l'Église de Die raconte : « Tout florit et prospère grandement, veu que l'Église augmente de jour en jour ; et sommes en nombre de 400, et daventaige, tellement que nous ne pouvons plus trouver de lieu pour nous assembler générallement [3]. »

Le 23, l'Église de Chabeuil : « La semence jectée en bonne terre en ce lieu cy ne demande que d'estre arrousée par la prédication de la parole. » Et elle charge un « porteur » de supplier qu'on envoie un pasteur [4].

A ce moment la demande de pasteurs devient impressionnante, et il y a des paroles dignes d'une singulière mémoire. Bèze écrit à Bullinger, 24 mai : Malgré « l'audace et la rage incroyable » des ennemis, « l'œuvre de Dieu croît de telle façon que tu ne me croirais pas si je te racontais tous les détails. Rien ne nous gêne comme la pénurie des ouvriers. Si nous en avions davantage, dans quelques mois nos adversaires oseraient difficilement affronter la lutte [5] ». Et le même jour, Calvin en arrive à ces déclarations fameuses : « Il est incroyable de voir avec quel élan impétueux les nôtres se hâtent de progrès en progrès. On nous demande des pasteurs avec un désir aussi grand que, dans la papauté, les sacerdoces sont ambitionnés. Ceux qui veulent en ramener *assiègent ma porte, comme s'il fallait me supplier à la manière des courtisans*, et ils se disputent entre eux, dans une émulation pieuse, comme si tout était tranquillement possédé dans le royaume de Christ. Nous nous efforçons, autant que possible, de les contenter ; mais nous sommes absolument épuisés (*exhausti*). Nous avons été obligés d'exprimer jusqu'au résidu (*fæcem*) tout ce qui restait dans les boutiques d'ouvriers, et de prendre ceux qui étaient légèrement teintés de lettres et de piété [6]. »

Le 26, le pasteur de Montauban, du Vignault, remercie Calvin pour le collègue « qu'il a pleu à Dieu nous envoyer par vostre moyen... et vous remercions humblement [7] ».

1. 1er juin 1561, XVIII, p. 496.
2. Cherpont à Calvin, XVIII, p. 451, 452. Calvin répondit le 1er juillet.
3. Bernier à Colladon, 121, p. 32. — 4. Roman, p. 31. — 5. XVIII, p, 464.
6. XVIII, p. 467. Calvin répète les mêmes termes, en particulier ceux de *exhausti* et de *ex faece*, dans sa lettre à Blaurer, XVIII, p. 474. — 7. XVIII, p. 468.

Le même jour, les fidèles de Lignières, près d'Issoudun, désirent « d'avoir homme qui leur parle ». Plusieurs aultres aussy de ces quartiers font la même demande. Et la lettre explique comment se formait maint pasteur. « Un (de Paris) s'est retiré, où vous estes : et y aiant travaillé l'espace de 5 à 6 mois, tant à escrire presches, à porter la terre sur les rampars, qu'à tourner un molin à soye, veoyant qu'il vivoit bien povrement, ensemble qu'il perdoit le temps que aultrefois il avoit employé à l'estude... se transporta jusques à Lausanne, où il a esté entretenu l'espace de 8 ou 9 moys, et en fin envoyé à Modon pour estre dyacre..... Il aime mieux servir à ceux de sa nation avec grande peine qu'à ceux de ce pays montueux en grande aise, joingt que sa conscience ne le pouvoit porter. » Il ajoute qu'il donne ces renseignements « afin que, selon vostre advis, rien ou le tout en soit faict ». Et en P. S. il signale à Calvin le pasteur de Bourges, lequel prétend « que sa vocation est de prescher, et non de réformer et corriger » ; qu'il plaise à Calvin « de l'en admonester [1] ».

Le 28, l'Église de Bergerac, sachant bien que « Genève ne peut fournir et satisfaire à tous les demandeurs », réclame cependant pour deux paroisses voisines. « Il y a grâces à Dieu si grand mouvement dans le päïs, que le diable en est desja pour la plus grand part chassé, tellement que nous ne pouvons fournir. Et de jour en jour nous croissons, et Dieu a tellement fait fructifier son œuvre que les dymanches aux sermons, il se trouve environ, quatre ou cinq mille personnes [2]. »

Le 29, le pasteur Seelac, de Sainte-Foy, demande à Calvin trois pasteurs pour trois localités : « A qui nous pourrions nous addresser, sinon à vous, qui, par les grâces que le Seigneur vous a faittes, nous avez façonnés pour servir à Dieu et à son Église [3]. »

Le même jour, l'Église d'Aix demande un pasteur : « Dieu nous face la grâce de bien retenir et observer vos sainctes admonitions. A quoy nous avons bonne vollonté d'entendre les apprendre, et y se ranger, chacun tant que pourront [4]. »

6.

Le 2 juin, l'Église d'Orange demande à Calvin d'envoyer un pasteur à Puy Michel [5].

Le même jour, des nouvelles d'Orléans sont envoyées à Genève. « Nous sommes retournez à faire nos assemblées libres, portes ouvertes à chacun. Hier, nous fimes nostre Cène en un pré, où on presume qu'il y avoit de cinq à

1. 26 mai, Tartier à Calvin, XVIII, p. 472, 473, 474.
2. A Colladon. Manuscrit latin 121, p. 36. — 27 mai, Brunon, ministre à Bourges à Colladon, *Ibid.*, p. 35 ; 29 mai, Scelac à Colladon, *Ibid.*, p. 38 ; 29 mai, Reynès des Hameaux à Colladon, *Ibid.*, p. 39
3. XVIII, p. 476. — 4. 29 mai, XVIII, p. 477.
5. XVIII, p. 500. — D'après l'*Histoire ecclésiastique,* I, p. 171, dès le mois de mars 1560, il y avait déjà en Provence 60 églises.

six mille personnes... Il y eut jeudy huit jours, que commençasmes à [illegible] nos mors de jour, et là se trouva nombre de plus de dix mille personnes[1]. »

Le même jour un autre pasteur, H. Moret écrit : « J'ai presché quelque foys à deux paroisses voisines de nous, et grand nombre de gens d'icelles ont gousté la parolle de Dieu, et ont grand désir d'avoir ministre demeurant avec eulx[2]. »

Le 11, l'Église d'Issoudun, « en urgente nécessité, » demande « un ministre docte et suffisant[3] ».

Le 12, l'Église de Saintes, « qui est belle et florissante », fait « proposer (c'est-à-dire prêcher à titre d'exercice) dans les troupeaux les plus avancés ; mais nous ne pouvons satisfaire à tous, et mesmes de tels personnages qu'on désire aujourd'huy avoir, et pour servir aux doctes et aux indoctes ». Cette question des « doctes » va apparaître de plus en plus dans la Correspondance. « Au reste, l'œuvre de Dieu s'opère admirablement par deçà[4]. » Et le pasteur de Saintes réclame un pasteur pour Cognac. De même, dans la région de Montpellier : « les Églises de ce pays se fortifient de jour en jour, et s'en dressent de nouvelles », malgré les supplices de Toulouse, où l'on devient « de plus en plus enragé[5]. »

L'Église de Montpellier envoie un jeune homme pour qu'on en fasse un pasteur. Voici comment les choses se passaient : « Le présent porteur s'en va vers vous pour estudier aux letres saintes ; lequel, après avoir demeuré en ceste ville un an et dimy, ou environ, estudiant en médecine, et depuis quelque temps de ça en saintes escritures, où il a si bien profité... qu'après avoir proposé quelques foys l'eussions volontiers employé, s'il luy eut pleu prendre la charge... Il sçait très bien le besoin que nous avons d'ouvriers, et combien est grand le nombre de ceux qui crient[6]. »

Le 15, le pasteur de Sainte-Foy, Seelac, qui avait déjà écrit, le 29 mai, pour demander trois pasteurs, écrit de nouveau que « le Seigneur croist et muliplie sa moisson », et qu'il faudrait encore deux autres pasteurs, l'un pour Miremont en Agenais, et l'autre pour Saint-Antoine en Périgord. Ces églises ont apporté de l'argent pour le voyage des pasteurs demandés. En même temps, on envoie avec le « porteur » de la lettre « deux jeunes enfans pour estudier », et il y a peu de temps, on en a déjà envoyé un[7].

Le 16, le pasteur Vincent Meylier de Saint-Paul demande un pasteur ayant de l'autorité, pour l'Église de Montélimar. « Entre autres résons, c'est pour ce que audict Montellimar y a forces gens qui ount les oreigles asses chatolleuses, que s'il avoint quelcun qui n'eust jamais exercé le ministère il prendroint occa-

1. Desmerenges à Morel, XVIII, p. 502.
2. Henri Moret à Raymond Chauvet, Manuscrit lat., 121, p. 42.
3. A M. Henec, Manuscrit lat. 121, o. c., p. 43. — 4. 12 juin 1561, XVIII, p. 512.
5. 14 juin, La Chasse à Calvin, XVIII, p. 514. — 6. Formy à Calvin, 15 juin, XVIII, p. 515.
7. 15 juin, XVIII, p. 516, 517. — 16 juin, Lettre de Meyler à M. d'Anduze, Ms. lat. 121, *o. c.*, p. 49. — 17 juin, Bèze à M. de Colonges, *Ibid.*, p. 50.

sion du peu de grâce à dire, de rejeter Jesus Christ. Il y a aussi force gens qui se sont fort mal portés en ses persécutions, les quelz faudra que facent pénitence publique, ce qu'ilz ne feront volontiers devant ung qu'ils n'auront en repputation de home sçavant[1]. »

Le 18, d'Aubusson, on envoie un frère au nom « de la plus part des églises de la province de Lymoisin pour recouvrer ouvriers[2] ». Le même jour, le Consistoire de Blois prie d'envoyer un ministre « homme suffisant et capable[3] ».

Le 20, des nouvelles magnifiques sont envoyées à Calvin de Normandie. A Moustier-Villier, il y a des assemblées de 3000, de 5000 fidèles, avec 850 communiants. Dans le voisinage, les prêches attirent 13000 auditeurs. « Je ne me puis tenir de vous dire que j'ay veu tel advancement du royaulme de Dieu au pais de Caux que je ne pense estre la pareille en cartier du monde. Car si y avoit ministres, l'antéchrist en seroit baslyé en un mois[4]. » Il demande du secours, et il demande en même temps pardon pour toutes les questions qu'il pose. « Selon d'aulcuns il faultroit pour un rien envoyer tous les jours vers vous[4]. »

7.

Plus d'une fois la réponse qui arrivait ne devait pas être du goût de ceux qui l'avaient provoquée. Calvin tenait d'une main ferme le gouvernail. Le 1er juillet, il réprimande en ces termes l'Église de Loudun : « Nous vous avons déjià cognus de longtemps estre trop adonnez à voz sens et fantaisies, ardens à suivre voz appétitz et obstinez à les poursuivre..., sans docilité et modestie, nous ne savons que c'est d'estre chrestiens... Quand vous seriez les plus aigus du monde, en quelle eschole avez vous apprins que gens privez puissent eslire ung homme à leur poste? Telle licence sera toujours maudicte, veu qu'elle ne tend qu'à rompre l'union de l'Église. Mais pour vous dire le vray jusqu'à ce que vostre moyne nous ait convaincus du contraire, nous le tiendrons pour une beste aussi sotte que fière[5]. »

Le 5, bizarres nouvelles de l'Orléanais. « Un nommé Janvier, non content d'avoir ruyné l'église de Viarron, s'est venu fourrer... à Cosne. » A peine arrivé, et « sans autre élection », il s'est « ingéré de prescher, après avoir, par une grande parade et babil ébloui les yeulx ». Il y a trouble, scandale. Janvier veut en appeler,.. à Berne! Il crie : « L'on vouldra faire de Genève un Romme. » Et c'est un pauvre hère entetté, de triste réputation. « Parquoy je vous prye, au nom

1. A Mr d'Anduze (Pierre d'Arreboudouze). Roman, *o. c.*, p. 32, 33.

2. Barrabaut à M. Guy de Moranges, Ms. lat. 121, *o. c.*, p. 51.

3. A M. Dufour, avocat à Genève, Ms. lat., p. 53.

4. 20 juin, Goddart à Calvin de Languerville, XVIII, p. 522, 523. — Pendant le mois de juin les Eglises de Florac, Annonay, La Roche, Pouzay, Aubusson, Blois, demandent des pasteurs. A. Roget, VI, [illegible]

5. 1er juillet, XVIII, p. 529. C'est la réponse à la lettre du pasteur Cherpont du 15 mai.

de Dieu, de nous secourir en si urgente nécesssite, par tel remède que cognois-trez plus expédient et nécessaire[1]. »

Le 12, l'église de Bagnols envoie à Genève un etudiant « pour estre [illegible] de par vous[2] ».

Le 16, l'église d'Aubenas se félicite de pouvoir se réunir à la « Mayson de ville sans aulcung empeschement ». Tout ce qui lui manque c'est un local « assez grant, veu l'abondance du peuple qui se trouve aux assemblées ». Mais il faudrait pour Montélimar un pasteur « homme docte ; ayant esgard à la ville, et aux gens sçavants qui y sont[3] ».

Le 17, l'église du Poet-Laval écrit à Calvin que « Dieu a tellement multiplié les fidèles », qu'il lui faut un pasteur[4].

Le même jour, le pasteur Bize, de la Côte Saint-André, écrit : « Ceux de Sainct-Antoine sont venus à moy... ils cherchent un pasteur, et veulent envoyer « lettres supplicatoires à vous, mes Seigneurs, pères et frères... Je cognoy un nommé Pierre Bisson, jadis apoticaire à Iverdun, et dès quelques moys en ça se tenant vers vous pour estudier, homme de grande piété, grandement mortifié, amateur des notables serviteurs de Dieu, et ennemy de tous frippons, et qui n'est pas ignare. Je vous prie de l'esprouver et l'avancer aux sainctes lettres... S'il est trouvé par vous propre, et nous le pouvons savoir, nous ne fauldrons l'envoyer querre en brief, moyennant vostre approbation et consentement. Au reste nos églises s'avancent fort et accroissent tellement, que, nostre Dieu besoignant par nostre ministère, il me convient passer et m'estendre jusques de là le Rosne ; et si je me pouvoye partir en dix, encores ne suffiroys-je à moitié[5] ».

Le lendemain l'église de l'Albenc (Isère) supplie qu'on lui envoie un ministre[6].

Et évidemment le marchand de Schaffhouse ne mentait pas, qui, à son retour de Paris, émerveillé de l'augmentation si subite du nombre des fidèles, racontait que de « là où, un an avant, il y en avoit 100, maintenant il y en avoit mille[7] ».

Le 25, le pasteur de Bagnols recommande un gentilhomme qui vient chercher à Genève un pasteur[8].

Le 27, le Seigneur de Montjaux, qui avait établi le protestantisme sur ses terres, écrit pour demander un pasteur. « J'ey ung peuple à Montjaux fort affectionné de la parolle de Dieu... A grandz frès, j'ey feit venir pour baptiser et aultres choses, des ministres, quy mal aisément se povoient recovrer. Et vous puys adseurer que le feu est telement en nostre quartier que mal eiséement se

1. 5 juillet, de Rouvière à Calvin, XVIII, p. 533, 585. — 2. XVIII, p. 551.

3. 16 juillet, XVIII, p. 563. — L'Eglise de Montélimar écrit elle-méme à Calvin le 18 juillet, *Ibid.*, p. [illegible].

4. XVIII, p. 563.

5. Bise, écrit de la Robinière (localité qui n'est pas indiquée par le Dictionnaire des Postes) à M. de Colonges. Roman, *o. c.*, p. 33-34.

6. 18 juillet, XVIII, p. 565. — 7. Rugerus à Bullinger, 24 juillet, XVIII, p. 573. — 8. XVIII, p. 574.

peult comparer le dommage. Je cuidès monter à présent à Genève, vers vous seigneuries, pour ses fins-là ; mais m'est survenu empeschement urgent et très nécessaire[1].

Le 30 juillet, l'église de Montrical (Gers) demande à Calvin un pasteur[2].

En juillet Calvin adresse à l'église de Sauve sa vive réprimande (déjà citée) au sujet des iconoclastes et de la conduite du pasteur Tartas[3]. Tartas envoya un diacre à Genève pour se disculper disant : « Je vous supplie, très honorés pères, de me mander si je dois continuer de prescher, ou bien désister[4]. » Finalement Tartas fut renvoyé à Genève pour être employé ailleurs[5].

8.

Le 1er août, le pasteur de Saint Lô écrit : « Il y a bon nombre de fidèles qui ont bon courage et espérence, et s'il vient quelque bon moissonneur de vostre part qu'il sera bien receu et trouvera belle moisson, je dis bon moissonneur, parce qu'il y a gens sçavant et qu'il faudra tenir bon, estant un peu rude. Il sera bon d'en choisir un qui ait bonnes espaules tant en doctrine qu'en magnanimité de courage[6]. »

Le même jour l'église de Montpellier demande à Calvin un pasteur pour Frontignan, qui « est comme un port de nostre mer ; aussi est-elle comme la mer de toutes les autres petites villes[7] ». Elle demande un autre pasteur pour Poussan, Baleruc et Villemagne.

Quant à l'église de Montpellier elle-même, elle prospère merveilleusement. « Nostre Église... est tellement accreue et croist chascun jour, que nous désirerions ou d'avoir encore deux frères et coadjuteurs en l'œuvre du Seigneur, en un lieu plus spatieux que ne sont deux maisons dans lesquelles par grand'force reçoivent (les dimanches mesmement) de cinq à six mille personnes ; et sommes constraints fère troy prèches chacun, le jour du dimanche à mesme heure. Le peuple par requètes ordinaires nous presse de nous jetter dans un temple ; mais nous n'osons. Et ce désirerions avoir vostre advis[8]. »

Quelques jours après, la même église écrit à Calvin une très longue lettre pour avoir son avis sur une question de discipline[9].

Le 6, Seelac, le pasteur de Sainte-Foy, après ses lettres du 1er août et du 5 août, et ses précédentes demandes, en ajoute une nouvelle pour Bazas, « où il y a gens doctes et sçavans »[10], et un autre pour Puschaux.

Le 7, Greney, pasteur à Bordeaux, recommande le « porteur » de la lettre, qui vient chercher deux pasteurs. Et le même jour, une autre lettre de Bordeaux

1. « A Mons. Chevalier, mon Seigneur et Maistre ». — Roman, *o. c.*, p. 40.

2. [illegible] XVIII, p. [illegible] — 4. [illegible] août, XVIII, p. [illegible] — 5. *Ibid.*, p. [illegible]

6. De la Vigne a Colladon. Ms. lat. 121, p. 66.

7. 1er août, lettres du pasteur Perissin, de Lignières, à Colladon. Ms. lat. 121, p. 62. — Lettres du pasteur Buyssault de Duras à Colladon. *Ibid.*, p. 63 ; de Seelat de Sainte-Foy à Colladon. *Ibid.*, p. 64.

8. 1er août, XVIII, p. 585. — 9. 5 août, XVIII, p. 591, 594. — 10. XVIII, 586, 595, 596.

explique à Calvin, « père très honore », que le pasteur envoye ne peut [illegible] sa tâche : il n'ose ou ne peut prêcher. Que faire ? Ils sont « prestz et appa[illegible] de suyvre le conseil qu'il vous plaiera nous donner [1] ».

Le 8, l'Église de Pujols « craignant de tomber en friche, faute d'estre arrosée de la liqueur céleste de la parolle de Dieu », demande « un jardinier qui l'arrose fidèlement » ; et le même jour, l'Église de Bazas, en Guyenne, demande un pasteur, et aussi l'Église de Lunel, « voyant, dit celle-ci, que nous ne saurions jeter haultes racines, ne poser bon fondement, parce que nous sommes comme les méchantes herbes. »

Le 10, un diacre et quatre fidèles de Montélimar « derechef supplient estre mémoratifz d'eux ». On leur a dit « qu'on leur avoit dressé deux Ministres des terres de Messieurs de Berne ». Mais leur orthodoxie est effarouchée de ce choix fait par l'Église de Genève. « Touttefois, nous les avons tousjours suspectz pour n'avoir reçu la discipline ecclésiastique et pour estre fauteurs de certaines erreurs, que nous abominons, si que nous n'attendons rien de bon d'eux [2]. »

Le 11, les Ministres de Genève écrivent à l'Église de Montauban pour rappeler le Ministre dont elle n'est pas contente, à tort selon eux ; ils se déclarent « quictes » ; que Dieu les pourvoie « de gens propres et idoines à vostre souhait »..... puisqu'ils sont « si délicats et si difficiles à contenter » [3].

Le 12, nouvel appel de l'Église de Montpellier. « La bénédiction de Dieu est si grande que n'avons besoin que d'ouvriers. » Et elle demande un pasteur pour Lunel. Il y a bien à Montpellier « quelques escoliers, mais ils s'advancent si laschement que c'est pitié. Et même y en a qui pourroyent servir, qui toutesfois recullent à nostre grand regret [4] ».

Le 14, I. Denise écrit de Laparade, au nom de « certains frères, qui ont ung souverain désir et affection de trouver ung ministre [5] ».

Le 15, l'Église de Puymichel est inquiète au sujet de son pasteur, auquel on reproche « qu'il est venu en ce pays sans advis ne conseil d'aulcuns ministres de Genève ». Elle « supplie humblement qu'on lui écrive un mot » et signe : « Vos humbles serviteurs et amys, prêts à vous obéir [6]. »

Le 25, l'Église de Maize rappelle « qu'elle a besoin d'un pasteur pour le soulagement de celuy que Messieurs nos pères ont envoy ». « Il y a trop de paroisses, que ne seroit possible à ung seul d'y satisfaire. » On en a bien envoyé un autre, mais sa voix était trop « débile ». Car il y a 7 à 8000 auditeurs » [7].

Le 29, le baron de Font demande un pasteur [8].

Le 30, l'Église de Nîmes demande à Calvin un pasteur « qui puisse satisfaire à grand nombre de doctes personnes et de bon esprit, qu'il y a en ceste ville », un pasteur qui soit un peu, selon le mot de saint Jérôme, « un fleuve d'éloquence », et selon le mot d'Eusèbe « fort bien parlant et hauct en santances [9] ».

1. XVIII, p. [illegible]. — 2. Aux Ministres de Genève. — Roman, [illegible], p. 41-42.
3. XVIII, p. [illegible]. — 4. XVIII, p. [illegible] — [illegible] Ms. lat. [illegible]
7. A M. Raymond Chauvet, *Ibid.*, p. 79. — 8. A M. d'Anduze, *Ibid.*, p. 81. — 9. XVIII, p. 656-657.

Une longue lettre décrit une véritable tournée d'évangélisation, à la foire de Guibray, « foire la non pareille, je ne dis pas seulement de la Normandie, mais de toute la France ». Le récit, fort pittoresque, est rempli de détails curieux. Le pasteur est « demandé de tous les costés ». « Descendu d'ung cheval, il monte sur l'autre. » Il est mouillé, a la fièvre, reste au lit, prêche en plein air, pendant que les enfants crient les livres, les placards...[1].

9.

Le 5 septembre, l'Église d'Aiguemortes demande à Calvin un pasteur[2].

Le 6, c'est l'Église du Saint-Esprit, qui se présente « à voz, comme pauvres brebis sans pasteur ». Et comme on lui a assuré que ce serait « peine perdue », elle envoie quelqu'un « pour l'entretenir avec voz, jusques à ce que il soyt trouvé propre au ministère[3] ».

Encore, le 6, Saint-Maixent envoie une lettre montrant que, dans la région, la qualité ne croit pas avec la quantité. « Pleust à Dieu que les églises de par de là augmentassent en foy et repentance comme en nombre... Que si le Seigneur nous envoyoit une espreuve, combien il y en a qui feroyent comme les limas (limaces), lesquels retireroyent les cornes... Quant à la jeunesse, tant s'en fault qu'elle se veuille consacrer au ministère... que la plus part est tellement desbauchée que nous avons occasion d'en gémir[4]. »

Le 13, le gentilhomme Saussure écrit de Vervins — en Champagne — à Farel : « J'estime qu'en brief vous vairez la papauté abattue en France[5]. »

Le 15, une lettre demande à Calvin un pasteur pour Château-du-Loir, vu, est-il dit, « le désir que nous avons de vivre ainsi que les autres églises réformées, et le zèle que avez comme nay (inné) pour l'avancement du règne de Dieu[6] ».

Le même jour, le pasteur de la Côte-Saint-André (Isère) envoie quelqu'un, qui a été diacre à Valence, et qui veut « étudier et se préparer ». « Qu'il s'avance au nom de Dieu, et se haste d'estudier, car une multitude grande affamée le désire, et d'autres avec luy. » Déjà « une belle église a esté dressée à Beaurepaire » (Isère) et bientôt elle demandera un pasteur[7].

Le 16, le pasteur de Bagnols écrit : « Les affaires vont tous les jours de bien en mieux[8]. »

De même en Guyenne « ceste grande région, ja blanchissante ». Au Mas d'Agen « les chanoines ont laissé leurs messes et matines... Nous preschons dedans leurs temples : cela c'est fait sans violence aucune ». A Tonneins, on demande deux pasteurs. « De longtemps les idoles sont rompues ; nulles messes ne si disent, presque tous les prestres du pape si sont mariés. » Et quelques jours après, une nouvelle lettre à Calvin précise les renseignements. Idoles,

1. XVIII, p. 662, 670. — 2. *Ibid.*, p. 678. — 3. *Ibid.*, p. 680.
4. [illegible] XVIII, p. [illegible] — 5. *Ibid.*, p. [illegible] et ss. — 6. *Ibid.*, p. 71[illegible].
7. XVIII, p. 717. — 8. *Ibid.*, p. 718.

autels, « tout cela s'estoit évanouy par des moyens du tout aux hommes incognuz... S'il y avoit dissipation en ce pays, la play saigneroit par toute la France, d'autant que c'est un pays déjà bien avancé » [1].

Débordé par les demandes, Calvin est obligé, le 24 septembre, de répondre à Mme de Roye, sœur de Coligny et mère de la princesse de Condé, qu'il ne peut lui envoyer les pasteurs réclamés. « Je vous asseure que nous sommes si fort dénuez que j'ay mieux aimé, ne trouvant pas gens propres, m'en déporter, que de vous envoyer ce qui ne vous eust pas contenté [2]. »

Le 27, demande d'un pasteur pour Mâcon [3].

10.

Le 1er octobre, de Bergerac : « Le Seigneur m'a fait tant de grâces..... qu'en nostre ville, et deux lieux tout à l'entourt, la parole y est tellement, que toutes idolatries et superstitions en sont chassées. » C'est adressé : « Monsieur et très honoré père », et signé « le tout vostre très obéissant filz et serviteur [4] ».

Le 3, c'est de Genève, et d'après les renseignements qu'il y recueille, que Jean de Beaulieu décrit à Farel les progrès de l'évangile, « nommément à Lyon, Nîmes, Gap, Grasse, Orléans, Poitiers, Tournon-en-Agenais et plusieurs autres endroitz ». De toutes ces villes et régions, il y a gens venus à Genève pour « demander ouvriers ». Car « en ces pais là, il y a encores plus de troys cens parroisses, qui ont mis bas la messe et n'ont point encore de pasteurs. Le pauvre peuple crie de tous costez à la faim, et ne se trouve point qui leur couppe le pain céleste ». « J'ay entendu de gens dignes de foy, que si pour le jourd'huy *se trouroyent quatre, voire six mille ministres du Seigneur, ils seroyent employez.* » Et c'est le même Beaulieu qui ajoute ce renseignement : « C'est merveilles des auditeurs des leçons de Monsieur Calvin ; j'estime *qu'ilz sont journellement plus de mille* [5]. » Sans doute tous ces auditeurs n'étaient pas de futurs pasteurs de France, mais les progrès de l'Académie et les progrès de l'évangélisation allaient de pair.

Le 6, de Châlons, en Champagne, le ministre Fornelet donne soit à Calvin, soit aux ministres de Neuchatel, des détails non moins remarquables. Il s'appelle lui-même un « povre ver de terre tant mal propre, tant faible et débile comme vous sçavez ». Il demande deux ou trois pasteurs de plus ; parce « qu'il y a bien quinze villages par deça qui désirent le sainct ministère de l'évangile ;... et il y a espérance de gaigner à nostre Seigneur non seulement tout le peuple de ces quinze villages, mais aussi les circonvoisins ». Il a « veu venir les povres gens de 7 à 8 lieues tant hommes que femmes ayant seulement ouy dire qu'on

1. Angevin à Calvin, 20 sept., du Mas d'Agen, XVIII, p. [illegible] Des demandes [illegible] adressées par les Eglises de Vitry-le-François, Chateaubriant, Aulas, Montigni, Tournon, Nort (près de Nantes), Chabeuil, dont les fidèles se disent « si froids qu'il n'y a pierre de marbre si froide que nous ». A. Roget, VI, p. 151.

2. 24 sept., XVIII, p. 736. — 3. Chaumergy à Calvin, XVIII, p. 748.

4. Bordat à Colladon, XIX, p. [illegible] — 5. XIX, p. [illegible]

preschoit l'évangile ». A Châlons même, les assemblées ont lieu tous les jours et de nuit. Et leur succès est énorme. « Noz assemblées sont accreues de 12 personnes à 30, de 30 à 100, de 100 à 200, à 500... Nous estions près de 1000 personnes... Je teinst bien deux heures et davantage ; mais personne ne bougeoit. » Il ne manque que des « bons pasteurs », pas seulement 2 ou 3, ni 10 à 12. « Pleust au Seigneur que le Val de Rux fust rempli de tels personnages que Maitre Jeremie Valée, pour nous en fournir jusqu'au nombre *de cinq cens*. Car on les garderoit bien d'estre oisifz, attendu la grande moisson, qui est preste à cueillir. » Et il raconte ce qui s'est passé au Synode de Paris, le 16 septembre 1561. L'Église de Paris avoit reçu requêtes « pour avoir des pasteurs jusqu'au *nombre de quatre-vingt* ». « Je puis dire hardiment que s'il y avoit aujourd'huy *mille* hommes dédiés et disposez au sainct ministère, qu'à grand peine suffiraient-ils pour fornir les lieux du royaume de France qui désirent des pasteurs [1]. »

Le 8, de Saint-Germain-en-Laye, Nicolas Folion (ancien carme) expose à Calvin qu'il souffre de l'insuffisance de ses études. « Je n'ay demouré que quattre moys avec vous, lesquels j'ai emploié plus tost à la chose domestique [ceux qui n'avaient pas de ressources étaient obligés tout en étudiant de gagner leur vie] qu'aux bonnes lettres. Peu après vous m'envoyastes à Marseille, de là à Tholose, où j'ay demeuré quasi deux ans ; mais ça esté avec si peu de loisir qu'en troiz ans passez que j'ay exercé le ministère (sans note d'infamie, Dieu merci), il ne m'a esté possible d'estudier une seule heure en la cognaissance des langues. Tellement que quant je me trouve en compaignie de gents de bien, accompagnés d'icelles, je me trouve si grosse beste que jamais fust homme, et n'ay besoing que de m'en aller cacher. » Il demande donc la permission de se retirer un an à Orléans pour y étudier le grec et l'hébreu [2].

Du même jour, 8, deux demandes de pasteurs, l'une de l'Église d'Is-sur-Thil (Côte d'Or) pour les frères « sitibundes et affamez [3] » ; l'autre de l'Église de Forcalquier. Il faut quelqu'un pour « rassasier les paovres âmes faméliques et languissantes », quelqu'un « avec saine doctrine, vie saincte et bon exemple », ayant « véhémence et authorité pour adoulcir les mœurs des ignorants », car il s'agit d'un « peuple rude et mal traictable [4] ».

Le 11, l'église d'Issoudun, « voyant l'accroissement d'hommes fidelles, qui ordinairement se dédient et adjoignent à icelle », demande un second pasteur, « tel que congnoistrez nécessaire à réduire et mestriser un peuple assez entier et difficile [5] ».

Le même jour l'église de Mâcon rappelle à Calvin ce que celui-ci lui a écrit : « Ceux sont bien dignes de mourir de faim qui n'aiant que du pain bis laissent pour cela de manger. » Cependant, et bien que le pasteur envoyé soit « une bien bonne personne », elle voudrait un pasteur plus instruit, plus capable [6].

1. XIX, p. [illegible], 21, [illegible], 24. — 2. XIX, p. 31. — 3. *Ibid.*, p. 34.
4. XIX, p. [illegible]. — 5. *Ibid.*, p. 40. — 6. *Ibid.*, p. 47.

Le lendemain 12, Mercurius écrit à Calvin, qu'il appelle « Monsieur et Père ». Il n'a pu s'établir à Lourmarin, où il avait été envoyé ; il voulait « retourner vers eux pour estre employé où Dieu eut volu » ; mais il a été appelé à Marseille, « moyennant que vostre conseil approve ma vocation ». Qu'on veuille bien lui répondre. Le porteur de la lettre désire « de s'advancer aux lettres sainctes, pour avecq le temps, de servir à Dieu en son église[1] ».

Le même jour, le Seigneur du Vieil-Dampierre, et les habitants « supplient qu'on ait » pitié d'eux ; et qu'on envoie des ministres, « protestants tous ensemble et chacun de nous de nous refformer suyvant la saincte doctrine[2] ».

Le lendemain 13, le pasteur de Troyes demande à Calvin de lui accorder le pasteur envoyé à Dijon, qui n'a pu y rester : « Prions d'adviser sur cecy, et nous en déclarer vostre bon vouloir[3]. » Car l'Église croît et prospère « de jour en jour ». « Les prestres qui sont en grand nombre et les papistes ne savent quasi où ilz en sont. Nous faisons assemblées et de jour et de nuyct et n'y vient moins de 4 à 5 centz personnes. Il y en a de plus de mille personnes, et si il n'y a cloches pour les y appeler. » Les trois pasteurs ne suffisent plus, et il y a 4 ou 5 villes à l'entour qui en désirent fort[4].

En octobre, l'église de Nîmes raconte à Calvin la sanglante échauffourée de Montpellier et le massacre de Béziers[5].

Le 15, l'église de Marseille reconnaît qu'elle eût dû « avoir gardé les hommes, que de vostre grâce nous avés envoyés ». Ce qu'elle n'a pas fait. Et elle invoque comme excuse « le naturel de ce peuple furieux », sans « vouloir en tout excuser ses fautes[6] ».

Curieuse est la lettre du 22, adressée par cinq fidèles à Anthoine Richon, *cordonnier*, natif de l'Alben en Dauphiné, demeurant à Genève. Ils invoquent sa protection pour avoir un pasteur, et docte. « Vous sçavez que nostre ville de Saint-Marcellin, combien qu'elle soit petite, si est-elle, grâces à Dieu, garnie de gens de lettres, et en bien bon nombre, et la plupart versés en la saincte escripture, qui vacquent journellement à y estudier et y a assez bon nombre de fidèles... Le nombre seroit augmenté si le Seigneur nous heust faict tant de bien que d'avoir envoyé ung ouvrier à sa moisson, qu'est le plus grand désir que nous ayons... (Ils le prient) de supplier de nostre part les Seigneurs que sçavez, qui ont moyen de nous faire avoir ung ministre... (et ils l'enverront) quérir par ung des principaux de nous[7]. »

Le 23, l'église de Valence expose à Calvin, que « les affères sont, ou peu s'en faut, en tel estat que les avez laissez » ; et, comme il connaît « assez la nature du lieu et des gens », elle lui demande un pasteur capable « de faire quelque leçon de latin, et qui peult servir quasi comme ung chef[8] ».

1. *Ibid.*, p. 49. — 2. *Bulletin*, XLVI, 1897, p. 457, 458. *Ibid.*, p. 4[illegible] — 3. XIX, p. [illegible]
4. *Ibid.*, p. 50, 51. Ces détails se trouvent dans la lettre de Sorel aux Ministres de Neufchatel. Il parle aussi de la police de l'Église, du *Conseil* et du Consistoire, des surveillans et des advertisseurs...
5. *Ibid.*, p. 70, 71. — 6. *Bulletin*, XLVI, p. 460. — 7. Roman, *o. c.*, p. 48. — 8. XIX, p. 75, 76

Le 24, le Consistoire de Mouze, en demandant un pasteur, donne quelques details sur les procedés que l'on emploie : « Il y en a aucun qui proposent en chambre », mais « quand il y en auroit dix fois autant, il ne suffiroit pour les lieux qui en ont besoing, et requèrent en avoir... Le pauvre peuple est affamé et soupire tous les jours estre repeu de la parolle de nostre Dieu [1] ».

Le 25, le Consistoire de Pont l'Abbé exprime toute la joie qu'il a à l'idée qu'on s'occupe de lui envoyer un pasteur. Il est « grandement resjoui... non sans cause ». Car il est « détenu en telle perplexité et malade », et il « espère que ce sera le médecin [2] ».

Le 26, les fidèles de l'église de Mézin (Lot-et-Garonne), « povres ovelles esgarées sans pasteur », écrivent à Calvin, « Père de tous les chrestiens » : « Monsieur nostre père ; père, disons à bon droit (et c'est par régénération d'esprit) ; et auquel nous sommes plus atenus qu'à nous propres pères naturels ». Et elle lui demande « que soyt vostre bon plaisir nous vouloyr envoyer ung bon pasteur [3] ».

Le 28, l'église de Roquefort (près de Mont-de-Marsan) expose à Calvin qu'il y a autour d'elle 15 ou 16 localités, avec des protestants. Elle a trouvé quelqu'un « qui est jeune, et veut aller étudier » à Genève. Elle est prête à lui « bailler argent et cheval, pour s'en aller estudier six mois entiers et ung mois pour aller et venir, et un moys pour aller marier à Poitiers ». Et bien « que ce pais soit rude, parce qu'il n'y a que landes et buissons, cy est-ce que espérons bailler au Ministre telle pension que lui, sa femme et famille s'il en a, espérons, auront moyen de s'en entretenir [4] ».

Le même jour, des renseignements analogues sont donnés par N. de Hetterville, baron de la Ferté-Fresnel. Il a fait « recerché par toutes les églises de Normandie, afin de trouver homme propre... » il ne lui a pas été « possible de le rencontrer ». Il envoie donc un « porteur » pour « vous supplier de toute vostre affection d'eslargir les entrailles de vostre miséricorde à leur endroict », et de leur envoyer un « fidèle ministre ». Il sait bien que Genève a averti les Églises, « d'envoyer hommes, des quelz l'on rendit bon tesmoignage, afin de s'exercer en l'estude saincte pour après servir au ministère ». Mais il n'en a point encore trouvé... Et le besoin est grand ; on pourrait « s'estendre plus de 15 ou 20 lieues à l'environ ». Le pasteur de Caen appuie cette demande. A la Ferté, il y a « 8 paroisses es environ du chasteau ». Tout le bailliage s'en ressentira, « comme desjà les gentils hommes se resveillent. Mesme la Bourgade-de-Layle, qui est à 3 lieues de la Ferté, supplie la mesme chose [5] ».

II.

Le 1er novembre, le jeune, trop jeune, pasteur de Bazas, fait le récit de ses difficiles expériences. Il a été envoyé, il y a un an, de Genève en Guyenne pour

1. [illegible] Raymond Chauvet. — 2. A. M. Chevalier, ms. lat. 121, p. 93.
3. XIX, p. 79. — 4. *Ibid.*, p. 82, 83. — 5. *Bulletin*, XLVI, p. 462, 464.

exercer le ministère, mais « à telle condition » que, au bout d'un an, il reviendrait achever ses études. « Or je suis fort mal receu au lieu où je suis, en partie à cause de mon insuffisance [il est très modeste], partye à cause, disent-ils, que je suis trop jeune et qu'il est impossible que je puisse estre savent... Chacun se mesle de me contreroller en mes prédications, jusques à me dire que j'avoys tenu un propos d'anabaptiste. » Il est tout malheureux. « Leurs façons de fère me sont insupportables. » Il n'a point d'autorité : « S'il est question de les censurer, ils n'en tiennent compte, parce que je suis trop jeune. » Ce n'est pas tout, et voici que sa modestie n'a d'égale que sa sincérité : il a un petit défaut : il parle trop vite : « Je recognois un vice en moy d'une trop grande promptitude de langue, laquelle est cause, que, outre ce que je suis en un païs où difficilement ils entendent le françois [ils parlaient leur patois, la langue d'oc], ils ne peuvent pas grandement profiter. » En conséquence, il ne peut plus y tenir. « A reste, si je ne suis si patient comme il seroit bien requis, je vous supplie qu'il vous plaise me supporter en mon infirmité. Considérez que je suis encore apprenty, et que je suis encore bien jeune ; et que j'ai besoin de retourner à mes estudes. » Évidemment ces gens de Bazas étaient bien peu convenables et peu intelligents, de ne pas être séduits par tant d'ingénuité, de candeur, de bonne volonté[1].

Le 6, P. Martyr, revenant du Colloque de Poissy, envoie de Troyes des nouvelles sur l'Église qui est « nombreuse et augmente de jour en jour ». L'évêque Ant. Carraccioli s'est rallié au protestantisme. Peut-on l'élire pasteur[2] ? Et quelques jours après, répétant la question, Bèze fait savoir à Calvin « que quelques autres évêques sont prêts à suivre cet exemple[3] ».

Le 6 encore, l'église de Castres demande un second pasteur[4].

Le même jour, Beaulieu demande à Calvin un pasteur pour Sens[5], et dans sa lettre aux Ministres de Neufchâtel, donne de plus amples détails. « L'œuvre de Dieu s'advance merveilleusement... principalement à Troyes. » Quelques jours plus tard, on écrira de Troyes même à Calvin : « Nous avons de quoi, Dieu mercy, pour employer une douzaine d'ouvriers et davantage, si tant nous en pouvions avoir[6]. » Beaulieu continue : « Nostre petite Église (Othe) croist à vue d'œil. De plusieurs lieux circonvoisins, les povres gens de tous sortes, signamment des gens d'œuvre, accourent vers nous comme affamés de la pasture de vie. » Lui est logé « chez le receveur de la Seigneurie, jadis prestre, maintenant chrestien, que nous marierons en bref », et il « escarmouche la papaulté d'ung costé et d'aultre ». A Sens, il forme « un commencement d'Église ». Il la « console » un soir dans la maison d'un avocat. Il y a 30 personnes. Le lendemain, on se réunit dans la maison d'un procureur, il y a 100 personnes. A Villemor, « les chanoines ont peur..., quittent la place ». Il prêche dans un temple[7]...

1. *Bulletin*, XLVI, p. 466-468. — 2. P. Martyr à Bèze, XIX, p. [illegible].
3. 19 nov. 1561. *Ibid.*, p. [illegible]. Calvin répond à la question. *Opera*, X[illegible], p. [illegible]84.
4. XIX, p. 102. — 5. *Ibid.*, p. 103. — 6. 17 déc., *Ibid.*, p. 183. — 7. XIX, p. [illegible].

Le 8, l'église de Milhau fait savoir que « la parole de Dieu prospère et avance journellement ». « Il y a beaucoup de villes et villages, auxquels une bonne partie du peuple est affamé de la pasture céleste. » Mais les ministres font défaut. Deux villes seulement sont pourvues « et pas encores à souffisance ». Il faut un autre pasteur[1].

Le 14, l'Église de Montfrein, entre Nîmes et Avignon, « ville d'assez grande conséquence, où il y a des personnes encore endurcies à Satan », demande un pasteur, et assure qu'il lui sera recommandé comme la prunelle de l'œil[2].

Le 15, l'Église de Moulins demande un pasteur[3].

Le même jour, Le Maçon fait savoir à Calvin que Paris a « encore à pourvoyr vint églises pour le moyns de la province, devant de pouvoir envoyer hors la dite province ». Impossible donc d'envoyer un pasteur à Moulins. Et cependant « la multitude de ceux qui désirent la prédication de l'évangile y est merveilleusement grande ; et semble s'y présenter ung très grand moyen d'avancer la gloyre de Dieu ». Il faudrait que Genève envoyât un pasteur[4].

Le 17, Colomier fait dire à Calvin « que devant toutes choses il veut et entend suivre le bon conseil et advis d'icelluy » ; que s'il n'a pas été à Bazas, ce n'est pas « faute de bon vouloir », mais parce qu'il ne se sentait pas encore assez « façonné à prescher » et avait besoin « d'estre supporté et redressé, voire mesmes enseigné », et qu'il aimerait retourner à Genève pour « continuer ses études[5] ».

Le 18, N. écrit à Calvin qu'on ne peut plus se passer d'un nouveau pasteur à Valence « pour rayson du grand nombre des fidelles qui, de jour à aultre, s'augmente »[6].

Et le même jour, l'Église de Condom fait la même demande, vu « les grâces que le Seigneur Dieu nous communique journellement en abondance grande[7] ».

Le 24, l'Église de Libourne demande un pasteur capable de combattre un cordelier, « maudit suppôt de Satan, qui a tant fardé son langage, qu'il a mis beaucoup de gens dans ses rets[8] ».

Le 26, une lettre d'Angoulême demande un pasteur « non seulement pour prescher, mais aussi pour faire lecture », c'est-à-dire des leçons, dans une sorte d'école de théologie, « et ferez un bien inestimable pour ceste pouvre province, en laquelle n'y a point de pasteur. Car bon nombre de jeunes gens par ce moien prendront la charge du ministère, les quels demeurent à faulte d'avoir quelqu'un pour faire lecture ». Et comme on a entendu parler de la maladie de Viret, on ajoute que le lieu « est d'un fort bon aer, s'il y en a en France », et qu'il « ne sauroit estre mieulx pour sa santé[9] ».

1. XIX, p. [illegible]. — 2. A. Roget, VI, p. 154. — 3. *Ibid.* — 4. *Ibid.*, XX, p. 111.
5. Mémoire à Mr. Sarrazier Lasne, pour remonstrer à M. d'Espeville, de Saint-Justin, près Bordeaux. *Ibid.*, p. 112, 113.
6. *Ibid.*, p. [illegible]. — 7. *Ibid.*, p. 117. — 8. A. Roget, VI, p. 154. — 9. XIX, p. 138, 139.

Le 28, de Tours, Nourrisson écrit à Calvin : « Nous n'avons que M[illegible] Poterat, où quatre seroient bien nécessaires [1]. »

Le 29, une lettre de la Rochelle fait savoir qu'il faudrait deux pasteurs de plus, « vu la prospérité de notre Église, et le grand nombre qui y est, et s'y rend journellement ». Faute de quoi il y a danger que « mercenaires et apostats ne s'introduisent [2] ».

Le 29, le pasteur de la Rochelle recommande le « porteur » d'une lettre, c'est « un des honorables seigneurs » de la ville. Il va demander deux pasteurs pour le moins, car les deux, qui y sont, sont malades. Il en faut deux, vu « la prospérité de notre église et le grand nombre qui y est et s'y rend journellement [3] ».

Le 30, de Condom, « ville capitale du pays, abondante de gens doctes en tous estatz », Costa fait savoir à Calvin qu'il faudrait un pasteur, « qui soyt muny de bonnes lettres, spécialement versé aux langues ». D'un côté, « accroissement de la moisson », de l'autre « la indigence des ministres » ; « ne avons faulte que de messoniers ». « Par évidents miracles de Dieu, Sathan perd chacun jour son crédit [4]. »

12.

Le 7 décembre, le pasteur Dugué écrit à Calvin qu'il veut aller dans le Limousin. Mais « la première chose qu'on lui a demandée, estant arrivé par deça », a été une permission... de Calvin. « Me feut enjoint mectre peine de recouvrer quelque mot d'escrit de vous [5]. »

Le 15, une lettre d'Orléans sollicite un pasteur pour Châteaudun [6].

Le 16, une lettre de Pézenas informe Calvin que le « Seigneur monstre qu'il a dans la ville des siens, entre les quelz il habite » [7] ; et une lettre de Romans lui parle d'une « moisson copieuse », de « la clameur d'un grand peuple » ; « ceux de Beaurepaire, Moras, Saint-Valier et autres églises, désirent d'avoir ministres [8] ».

Le même jour, l'Église de Troyes écrit : « Nous avons de quoy, Dieu mercy, pour employer une douzaine d'ouvriers et davantage, si tant nous en puissions avoir. » L'évêque s'est joint aux fidèles [9].

Le 17, de Nîmes, Viret envoie à Calvin un messager et une lettre pour savoir si l'on peut obtenir quelques pasteurs [10].

Le lendemain, 18, ce sont des nouvelles envoyées d'Orléans. « L'Église est née sous les plus heureux auspices et elle a augmenté au point que la grandeur

1. XIX, p. 140. — 2. *Ibid.*, p. 143.
3. Ambroise Faget à Colladon. Bibliothèque de Genève, ms f. 1[illegible], p. 1[illegible]. — 4. *Ibid.*, p. 14[illegible]-147.
5. XIX, p. 152. — 6. Fr. de Monlyard à Colladon. Ms. f. 197, p. 19, Bibliothèque de Genève.
7. XIX, p. 179. — 8. *Ibid.*, p. 180-181.
9. *Ibid.*, p. 183. — A. Roget, VI, p. 155. — Les Églises de Melun, Mirabèle, Durfort, demandent des pasteurs.
10. XIX, p. 184.

de l'œuvre réclame de nouveaux ouvriers. Et ce n'est du reste pas seulement cette cité, mais c'est toute la France qui crie qu'elle a besoin de pareils hommes. » Pour Orléans, il faut des pasteurs, qui « assaisonnent d'érudition leurs discours » ; car, comme Calvin lui-même le sait, on a affaire à des « esprits non pas thébains, mais attiques » [1]. Et quelques jours plus tard : « Il y a parmi nous beaucoup de jeunes gens qui s'exercent dans l'explication des écritures ; mais il y a autour de nous tant de villes auxquelles il sera nécessaire de les envoyer, dès qu'ils sortiront de notre école, que pour notre propre troupeau, il nous faut faire venir des ministres d'ailleurs. D'autant plus que nous avons beaucoup d'auditeurs et instruits [2]. »

Le 22, la lettre du pasteur de Châlon montre qu'un des éléments de succès de cette merveilleuse propagande, c'était la discipline. A Arné-le-Duc, un ancien, malgré toutes les prières, restait brouillé avec son gendre. Le pasteur déclare « tout hault » dans l'assemblée, « qu'il ne fairoyt point la prière en sa présence, s'il demeuroyt ainsy endurcy. Dieu lui toucha le cœur, tellement qu'à l'instant il demanda pardon à Dieu devant l'assemblée, les larmes à l'œil, et se réconcilia ». Et ceux d'Arné demandent un Ministre, comme ceux de Beaulne, où il y a un grand peuple. Son collègue Dupré est très jeune et pourrait être soupçonné de quelque « arrogance ». Il est allé au-devant des avertissements, et lui a raconté « qu'il remerciait humblement Calvin de la remonstrance que celui-ci lui avoit faicte, et que depuis... il avoyt prié Dieu ardemment tous les jours de le préserver d'un tel vice et si détestable, et le contenir en modestie et humilité ». Lui-même, le pasteur qui écrit, a traversé une crise morale. « Le Seigneur l'a grandement abattu », et il a mal soutenu « de si durs assaulx, par l'infirmité et petite foy qui est en luy ». Si ce trouble devait revenir, il demande à Calvin la permission de se retirer vers lui « pour cercher consolation, et respirer des grandes angoisses et destresses qu'il a souffertes, et ce par son vice et par sa faulte » [3]. Du reste, Dupré écrit tout spécialement : « J'ay occasion de louer Dieu, quantes fois il me souvient de la saincte exhortation que me fites à mon départ [4]. »

Le 23, l'Église de Sommières demande un pasteur [5].

Le 25, le pasteur de Grenoble recommande deux avocats de Saint-Marcelin : ils viennent demander un pasteur. « Vous cognoissez le lieu, dit-il à Calvin, auquel il y a gens de sçavoir, et qui est de grande conséquence pour le baillage qui est là [6]. »

Le 26, l'Église de Villefranche-en-Rouergue, « à laquelle presque tous les magistrats et la noblesse se sont joints et incorporés », prie la Compagnie de lui envoyer un Ministre « digne d'un tel auditoire et d'une ville et un pays qui est la première ville, et le premier pays de Guyenne [7] ».

1. XIX, p. 186. Sureau de Rozier à Calvin. — 2. 29 déc., *Ibid.*, p. 213.
3. Pichon à Calvin. XIX, p. [illegible]. — 4. *Ibid.*, p. [illegible]. — 5. XIX, p. 190, 191. Popillon à Calvin.
6. 23 déc., *Ibid.*, p. 193. — 7. A. Roget, VI, p. 155.

Le 29, l'Église de Mâcon demande un nouveau pasteur.

Le 30, l'Église de Poitiers demande un pasteur, et l'Église de Lyon prie qu'on lui laisse, pour le reste de l'hiver, Pierre d'Aireboudouze, qui a fait un fruit merveilleux, pour que l'Église « encore tendre soit mieux confirmée [1] ».

Le même jour, Viret informe Calvin que le pasteur, envoyé à Aiguemortes, est demandé par Pézenas [2].

Le 31, l'Église de Poitiers envoie des nouvelles sur son développement et ses efforts, Les persécutions ayant « cessé », l'Église s'est « multipliée de grand nombre de personnes ». Elle « florit plus que jamais ». Autour d'elle, beaucoup d'églises voisines, « affamées de pasture céleste, l'importunent d'heure en heure pour leur départir » du peu qu'elle a. Heureusement « un bon nombre d'escoliers, ayans laissé l'estude des loix et jurisprudence, se sont franchement addonez à l'estude des sainctes lettres et mesme vouéz au service de Dieu et de son Église, par l'ordre qui y est establi » [3]. Et, « outre la proposition ordinayre du jeudi, tous les jours y a proposition extraordinayre à neuf heures du matin, d'une douzaine qui se façonnent, le myeux qu'il nous est possible ».

Deux lettres de Calvin indiquent les difficultés auxquelles on se heurte avec les anciens prêtres. La lettre à l'Église de Paris parle du moine défroqué David, qui avait passé et repassé du prêche à la Messe, et du roi de Navarre au cardinal de Lorraine. Il avait osé aller à Genève demander son absolution. Calvin le renvoie à l'Église de Paris « pour se purger des crimes dont il est accusé [4] ». Dans sa lettre à l'Église de Lyon, Calvin refuse « témoynage » à Loys Corbeil, qui a bien avoué ses torts, etc. mais qui « a nié quelques choses qui nous estoyent cognues [5] ».

Et l'année se termine par un nouvel appel. Le 31, le pasteur d'Alais, Chevallier, a appris qu'il y a à Genève, chez Colladon, un écolier. Il le prie donc « l'advertir si Dieu luy a doné de quoy pour avancer son règne, et, pourtant qu'il est du pays et que sa langue conviendra mieux,.... prier les pères, s'ils le trouvent suffisant, de nous l'envoyer ». Sinon, et s'ils veulent le garder jusqu'à Pâques, on l'enverra « quérir ». Car « nous sommes en telle nécessité que nous ne sçavons de quelle part nous nous debvons tourner ». La situation est magnifique. « L'idollatrie est abbatue » ; on a rendu les temples « sans bruit » ; tout est « en paix ». Et « c'est chose admirable à nos yeux, car je ne sache lieu en tout ce pays où il y ayt plus meschant peuple qu'il y a ici ». Le résultat est que « le nombre des croyans croist et multiplie de jour en jour » et que il faudrait « trois ou quatre ministres là où il est tout seul [6] ».

1. XIX, p. 155. — 2. *Ibid.*, p. 214.
3. *Ibid.*, p. 215-216. — Le pasteur est Launoy de l'Estang à Calvin, p. 218.
4. XIX, p. 228. — 5. XIX, p. 229.
6. Chevallier à Colladon d'Allez (Alais). Bibliothèque de Genève, ms f. 197, p. 22.

IV

1.

Le 6 janvier 1562, le pasteur de Die écrit : les troupeaux « sont si faméliques de la parolle de Dieu, que rien plus ». Et ils se procurent des pasteurs comme ils peuvent. L'Église de Valdrome, et celle de Chastillon, envoient deux hommes « à leurs despens, estudier à Genève. » L'un, Malsong, ancien Jacobin, a « proposé » huit jours en présence de trois ou quatre pasteurs. Il va étudier « encores deux ou trois moys ». L'autre, Gaspar de la Mer, est un maître d'école de Die ; « bien modeste d'origine, et de très modeste sçavoir, tant en lettres divines que humaines ». Il a été élu pasteur par l'Église de Chastillon. Le pasteur de Die prie qu'on les instruise, les examine et les renvoie, « chacun respectivement en son église et non ailleurs [1] ».

C'est alors qu'eut lieu un gros événement, le dénombrement des églises réformées. Le 6 janvier, Bèze écrit à Calvin que l'amiral a fait demander ouvertement aux Églises quels appuis elles pourraient fournir au gouvernement si, pour cause de religion, celui-ci était attaqué par l'Espagne [2]. Et dans son *Histoire Ecclésiastique*, complétant ces renseignement, Bèze dit : « Suivant le commandement que la reine bailla sous main à l'amiral, il fut escrit incontinent à toutes les provinces par les ministres et députés des Églises restans à Poissy, les exhortant d'envoyer, par escrit signé, les noms de toutes les églises faisans profession de la religion réformée, pour puis après adviser là-dessus ce qui seroit de faire. Suivant cette délibération, exécutée avec extrême diligence, il se trouva 2 150 églises signées, et plus..... [3]. »

En 1535, il n'y avait que Paris; en 1562, il y en avait 2 150. A tous les points de vue, le protestantisme était à son apogée en France.

Calvin continue son labeur. Le 10, avec sa concision, et sa clarté habituelles, avec son bon sens que rien n'altère, d'une main que la maladie ne peut rendre défaillante, il maintient les principes de la distinction entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. Pour le serment, le consistoire peut « sommer et adjurer les gens, leur mettant Dieu devant les yeux »; mais il faut se garder « prudemment », « soigneusement » « de toute formalité, qui ait espèce de juridiction (temporelle, légale, civile), ou qui en approche ». Il n'y a aucune raison pour

1. A Colladon, XIX, p. 236, 237. De Dye. — 2. Bèze à Calvin, 6 janv. 1562, XIX, p. 238.

3. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 669. — La reine fit plus, « soit qu'appréhendant le nombre des Eglises, elle fust en volonté de se mettre de leur costé, soit que pour autre raison elle voulus sonder leurs forces plus avant », elle voulut que « sous un adveu secret », chaque ministre, à l'heure du sermon, lut un avis, lequel demandait aux fidèles de dire combien « de gens de pied et de cheval » ils pourraient réunir, entretenir et fournir au roi. Cet étrange avis fut tenu pour suspect par plusieurs, et ce second dénombrement fut très mal exécuté. Bèze le regrette. « Ne faut douter, dit-il, que si l'affaire eust esté poursuivie comme il devoit, que le roy n'eust trouvé forces volontaires assez grandes pour empescher toutes séditions par dedans, et tous les efforts de l'Espagnol et de tous autres par dehors. » *Ibid.*, p. 669-670.

ne pas admettre en consistoire « gens de justice et chefs de police », mais pas « en qualité de magistrat ». Car il faut que « toujours la discretion (distinction) soit observée entre les deux charges et estats » ; et qu'on ne « mesle point avec la puissance du glaive ce qui en doit estre distingué[1] ».

Le 11, le vieux Farel, qui est à Gap, n'écrit pas autrement que les jeunes pasteurs ; il se soumet complètement à la direction de Calvin. « Je te prie de ne pas hésiter à me faire connaître ton opinion. Que penses-tu qu'il faille faire[2] ? »

Le 15, un messager apporte des lettres de la part des Consuls et du Consistoire de Montpellier, sollicitant un pasteur. « Il a pleu à nostre Dieu, disent les Consuls, d'eslire de longtemps vostre cité pour source de laquelle debvront sortir personnages ydoines et suffisans pour publier la réformation de son pur service[3]. »

Même jour, une députation de l'Église d'Issoire[4].

Le 17, l'église de Vauvert[5] demande à Calvin un pasteur ; « Dieu nous ayant fait la grâce de nous rendre de membres pourris, membres vifs de son corps[6]. »

Le 20, Mermet de Moras, ministre à Castelmoron, écrit de Cassanel, près de Villeneuve d'Agenais, et demande un pasteur, « homme de sçavoir et versé aux escriptures, ayant grâce de enseigner, car ce lieu le requiert, pour ce que c'est une ville[7] ».

Le 22, l'église de Privas demande un pasteur pour les fidèles qui, n'étant pas instruits, sont en danger « de tomber en athéisme ou aultres erreurs pernicieuses[8] ».

Une lutte curieuse s'engage au sujet de Viret. Le 19, le Conseil et les assesseurs de Nîmes se présentent en personne et demandent qu'on leur laisse Viret. Mais le 24 janvier, les échevins-conseillers de Lyon le réclament également[9].

Le 24, Calvin « prie, exhorte, somme et adjure » Spifame (Seigneur de Passy, et ancien évêque de Nevers), alors pasteur à Issoudun, de venir exercer son ministère à Nevers. On le remplacera à Issoudun[10].

Le pasteur Richard, de Libourne (?) en Gironde, « ville grande et bien peuplée, avec quatre églises catholiques », donne des nouvelles sur la Guienne : « Nous avons 38 paroisses aux champs... et depuis deux mois en ça, la messe est houstée de toutes les terres du roi de Navarre. » Il envoie un jeune homme — le quatrième — pour que Calvin le « forme » et le « polisse[11] ».

Le 30, Calvin envoie un pasteur à l'église de Blois, mais « pour l'advenir, pensez de faire provision, et n'attendez pas d'estre fourny d'ailleurs... Car, de nostre part, nous n'en pouvons plus[12] ».

1. XIX, p. 246. — 2. XIX, p. 249. — 3. A. Roget. VI, p. 156. — 4. *Ibid.*
5. D'après la lecture de A. Roget. Les Editeurs lisent Vaulroy, nom inconnu ? XIX, p. 253, n. 1.
6. XIX, p. 254. — 7. A Raymond Chauvet, Bibliothèque de Genève, 127, p. 28.
8. A. Roget. VI, p. 156. — 9. *Ibid.*, VI, p. 157. — 10. XIX, p. 263. — 11. XIX, p. 265-266.
2. XIX, p. 272.

2.

L'édit du 17 janvier avait été promulgué à Rouen. Le Parlement de Paris résistait. Le roi de Navarre « est complètement perdu, et a décidé de tout perdre avec lui... ». Pendant ce temps, Bèze discutait avec tous les théologiens de la Sorbonne dans des conférences interminables, « sans être malade, ni bien portant, entre les deux ». Les discours durent deux heures... Et l'évangile continue sa marche. C'est ce dont il informe Calvin, le 1[er] du mois[1].

Le 2 février, l'église de Grenoble demande un pasteur : « recognoissans qu'en vostre cité est une source et fontaine abondante d'eau vive, de laquelle sont venus infinis ruisseaux, qui aujourd'hui arrosent presque toutes les nations chrestiennes[2]. »

Le 10, A. Casaubon écrit de Crest : « Nostre assemblée s'est augmentée en si grand nombre qu'il ne m'est possible de pouvoir satisfaire, en partie d'aultant qu'il fauldroit prescher tous les jours, et en partie pour ce qu'il faut secourir et aider aux églises des villages voisins, qui n'ont de ministres ni moyens d'en avoir[3]. »

Le même jour, le pasteur Du Nort écrit à Calvin : « Monsieur et père », et lui décrit l'état « merveilleux » de Toulouse. Il y a 8 à 9000 fidèles, « sans mentir... ». Ils jouissent pleinement de la liberté de prêcher publiquement hors la ville. « Samedi passé, qui estoit le 7 du présent mois (de février), fus appellé devent Messieurs de la Ville (les Capitouls), qui m'avouèrent et receurent pour ministre, prométents que d'ores et desjà ils me mettoient en leur sauvegarde ; puis, me firent jurer de prescher purement et syncèrement la parolle de Dieu, comme elle est contenue au viel et nouveu Testament. Et de là, avec sept à huit cens hommes armés, m'amenèrent au lieu où faloit prêcher, et m'en ramenèrent de mesme, et continuent et continueront touts les jours, jusques à ce que tout soit en bonne paix. » Or dans une telle ville « qu'est des premières de France », où les esprits « sont aultant curieux qu'en lieu que je sçache point », et où le monde est si desbordé en mondanité qu'est possible », qu'est-ce qu'un seul pasteur ? Il en demande au moins deux ou trois autres ; et il en faudrait « pour le moins une demi-douzaine, qui fussent gens fort graves, expérimentés aux afaires, et puissens pour rembarrer touts curieux et ennemis de vertu[4] ».

1. XIX, p. 274, 275. — 2. A. Roget, VI, p. 158.

3. A Colladon. Bibliothèque de Genève, ms. f. 127, p. 29.

4. XIX, p. 282-283. Quelques mois après, eurent lieu les massacres de mai 1562, inaugurés par un vol de cadavre, achevés par la violation de la foi jurée aur protestants, réfugiés pour se défendre dans le Capitole. 4000 furent massacrés, et environ autant périrent encore dans la suite. Le féroce Montluc put dire « qu'il ne vit jamais tant de têtes voler que là ». — Les centenaires de ces massacres ont été religieusement célébrés en 1662, en 1762 et même en 1862, en plein XIX[e] siècle, celui-ci seulement dans l'intérieur des Eglises. — Voir Camille Rabaut, *Toulouse et les événements du mois de mai 1562*, dans le *Bulletin*, XI, 1862, p. 258-266, et *Histoire ecclésiastique*, III, p. 10 et ss. — Voir la lettre de Calvin à Bullinger, du 9 juin 1562, XIX, p. 434.

Le 12, l'église de Sisteron « qui est des premières de ce pays de P[illegible] » demande un pasteur[1].

D'après une lettre du 16, à Dijon, l'avènement de l'évangile avait été retardé par les persécutions, l'hostilité du gouverneur, du maire[2]. Cependant, malgré « les feux, torments, prisons, perdition de biens et d'honneur », il s'était formé « une congrégation et compaignie de fidèles suffisante pour fonder une belle et honorable église ». Un pasteur était venu prêcher ; mais il avait dû se retirer. La « Compagnie », par des délégués, prie Calvin d'envoyer un ou deux pasteurs « en ceste ville, laquelle, pour estre capitalle, est de plus grande importance que nulle autre », et dont la détresse spirituelle va croissant, dangereusement[3].

Le 23, le pasteur de Troyes, Sorel, rappelé à Neuchatel par sa Souveraine, attend « un mot (de Calvin) pour se résouldre du tout[4] ».

Le 24, l'église de Buxy, en Bourgogne, demande un pasteur[5].

3.

Le 1er mars, une lettre de Suraeus, pasteur à Orléans, à Calvin, donne d'intéressants détails sur les « petites écoles » de théologie, ces écoles préparatoires et embryonnaires que plusieurs églises essayaient de fonder. Celle d'Orléans devint le plus tôt la plus complète.

Déjà le 4 décembre 1560, Suraeus avait expliqué à Calvin que « beaucoup de jeunes gens s'exerçaient à Orléans avec soin dans l'explication des Écritures ; mais il y avait tant de villes auxquelles il fallait les envoyer, à peine sortis de leur école (*diatriba*), que les Orléanais devaient faire venir d'ailleurs des pasteurs pour leur propre troupeau, où il y avait beaucoup d'auditeurs instruits ». En particulier il désirait qu'on leur envoyât de Genève Ribetti, ancien professeur à Lausanne, et chassé avec toute l'Académie[6].

La lettre du 1er mars 1562 raconte que Ribetti est arrivé, et qu'il « explique les Écritures avec un grand concours, et un fruit immense. Beaucoup de conseillers de la ville et des Consuls ont décidé d'y assister, et d'autres personnes érudites dont le nombre est grand dans la ville. Si Béraud vient ajouter ses leçons de grec, « Orléans paraîtra une rivale de Paris[7] »

A côté de François Béraud, Mathieu Beroald commença un cours d'hébreu en novembre 1562, et Nicolas des Gallars prit la direction de l'école en 1563. A ce moment (1562), un étudiant, Claude de la Grange, écrit : « Les évangéliques installent à Orléans des professeurs des langues et des arts libéraux. Des hommes érudits organisent une sorte de laboratoire de sapience, d'où un grand nombre de jeunes gens diligemment instruits peuvent répandre la vraie

1. A. Roget, VI, p. 158. — 2. *Histoire ecclésiastique*, I, p. [illegible]. — 3. XIX, p. [illegible].
4. XIX, p. 296. — 5. XIX, p. 296. — 6. XIX, p. 213. — 7. XIX, p. 313.

religion en beaucoup de lieux[1] ». Le cardinal de Châtillon fonda cent bourses, et la Faculté fut au complet de novembre 1563 à mars 1568.

Le même jour, le 1er mars 1562, le pasteur Desprez de Chiré, accusé d'avoir béni un mariage interdit par la discipline, s'adresse au tribunal suprême, au juge souverain, à Calvin : « Je vous prie, Monsieur et père, me faire tant de bien et de faveur, de m'escrire si j'ay failli en ces choses, affin que pour l'advenir j'en soys résolu, et n'y faille plus... » Et il signe : « Vostre plus obéissant filz, à vous faire humble service[2]. » Le 29 mars, Calvin profitera de ces assurances de respect pour lui parler avec la sévérité, la franchise et l'affection du parfait directeur chrétien des consciences et des pasteurs. « On dit que vous estes par trop enclin à gratifier, caller souvent la voile... Je vous assure que ce n'est pas sans tristesse que je vous mande des matières si odieuses. Mais depuis que vous m'avés donné accès à escrire, je vous seroys traistre, si je ne parloys ainsi franchement. Quoi qu'il en soit, je vous prie de ne vous point fascher de ceste liberté et rondeur[3]... »

Le 2 mars, Parran, de Pézenas, écrit une lettre analogue. Il n'est pas moins respectueux : « en ce que pourray avoir faly, me suis sobmis et me sobmés de en faire telle réparation que sera nécessaire[4]... »

Le 5, le pasteur de Montélimar, Lacombe, envoie à Calvin un ancien moine « pour apprendre la saincte réformation et estudier ». Il a commencé « à dégroussir » ; il espère qu'à Genève « il sera polli[5] ».

Le 10, Calvin tressaille de joie et de colère : « Partout augmente le nombre des gens pieux ; il y a une ardeur, une ferveur merveilleuses. » « Mais par la légèreté, ou plutôt la perfidie d'un seul (le roi de Navarre) il a été fait que le Parlement de Paris s'oppose avec une fureur obstinée à Christ[6]. »

Le 11, au milieu de ses maladies et de ses douleurs de famille (les scandales de la fille de sa femme), Calvin décrit l'état général des églises. « Il y a eu des troubles à Aix en Provence et à Marseille. A Toulouse, les Capitouls ont maintenu l'ordre, et dans les faubourgs, il y a des assemblées de 10000 fidèles. Quinze mille ont donné leurs noms à l'évangile. En Auvergne, la noblesse est en fureur. Dans l'Armorique britannique et française, les nobles, presque d'un commun accord, ont accepté l'évangile, comme en Picardie. Mais le peuple résiste. Dans la Champagne et en la région de Sens, les courages sont médiocres. Les Bourguignons commencent à avoir plus d'audace... Certainement rien n'arrête davantage l'essor de l'évangile que la pénurie de pasteurs. » La reine, sûre d'avoir du secours, sera fortifiée. « Pour moi, j'insisterai comme je l'ai fait jusqu'ici pour que les nôtres ne laissent pas échapper une telle occasion[7]... »

1. [illegible] Cité par N. Weiss, Une des premières écoles de [illegible] en France, Orléans [illegible]. Dans le *Bulletin*, LX, 1911, p. 218-224.
2. XIX, p. 310-311. — 3. XIX, p. 370. — 4. XIX, p. 314. — 5. XIX, p. 323.
6. Calvin à Tammer, XIX, p. 326. — 7. Mars. Calvin à Bullinger, XIX, p. 327-328.

Le 12, un notable de Grenoble écrit à Calvin, qu'il appelle « Monseigneur », et lui demande deux pasteurs pour les églises de Clavans et de Misoëns, dans la vallée d'Oisans. « Puisque Jésus-Christ se prent aux plus haultz rochers et creux des montaignes de ce pays, je ne me puis de moings assurer que du déflinement prochain de l'antéchrist et de sa paliarde [1]. »

Le 14, Calvin écrit à Toussaint Gibout, chanoine à Toulouse, qui avait embrassé la réforme, et cependant ne se décidait pas ouvertement. Il l'exhorte, il le presse. « Pardonne, lui dit-il, ma véhémence ; c'est mon véritable amour pour toi qui me l'inspire. J'apprécie tellement les dons avec lesquels Dieu t'a orné, que je ne peux pas ne pas être ton ami [2]. »

Le 16, malgré tous les dangers, Calvin exprime à Bullinger son espérance. « Notre Bèze doit livrer de durs combats. Récemment il s'en est fallu de peu que, par la perfidie et le crime de Julien (l'Apostat, c. à. d. le roi de Navarre), il n'ait été envoyé au supplice avec beaucoup d'autres. » Et cependant Bèze espère que « les églises auront tellement augmenté, qu'ensuite on ne pourra rien oser contre elles ». Et lui, malgré les menaces, il « augure quelque chose de prospère » [3],

Le même jour, l'église de Vars, dans le Briançonnais, redemande à Calvin un jeune homme qu'elle avait envoyé pour étudier, « si cognoissez qu'il soit suffisant ». Car « nostre église s'en va esbranlée par deffault de Ministre » [4].

Le 18, Sturm parle à Calvin des troupes que les Guises demandent aux princes catholiques allemands : preuve « qu'ils se sentent abandonnés par la noblesse française, et ont besoin de secours étrangers » [5].

Le 19, le pasteur de Limoges, du Parc, informe Calvin des bruits confus qui courent au sujet d'un massacre (évidemment celui de Vassy). Ce serait à Paris (!) qu'aurait eu lieu l'attaque des catholiques. De chaque côté (!) il y aurait eu 300 tués, et le duc de Guise aurait été blessé d'un coup de pierre au bras et d'un coup de pistolet au genou (!). » Mais quoi qu'il en soit des bizarres erreurs de détail, la conviction juste est partout la même : « Si cela est vray, ce sera commencement de grands maux ». On fait pendre quelques protestants. Cependant les adhésions continuent. « Le Lymousin ne s'eschaufe pas du premier trait... L'Église de Toulouse se porte fort bien... Le synode général se doit tenir à Orléans [6]. »

Le 22, la lettre de Jean de la Place donne à Calvin une foule de renseignements précis et importants sur Valence et les environs. Il déclare « haïr l'importunité de plusieurs qui n'ont pas égard aux grandes occupations » du Réformateur. Cependant les événements sont trop graves pour qu'il ne le renseigne pas. Il indique comment on essayait de fausser, dans l'application, l'édit de janvier. Le gouverneur l'a fait appeler et l'a « sommé sur le champ de prester le serment ». Or « il particularisait certains points et le vouloit astreindre à choses

1. XIX, p. 329-330. Roman, p. 122, 123, [illegible], date cette lettre de [illegible]. — 2. XIX, [illegible]
3. XIX, p. 337, 338. — 4. XIX, p. 342. — 5. XIX, p. 344. — 6. XIX, p. [illegible]

impossibles, interpretant l'édit à son plaisir. » La Place a « demandé terme au lendemain », et il a redigé par écrit son serment, « et vous en envoye ung double à ce que vostre plaisir soit m'advertir, si en quelque endroict j'ay bronché par imprudence ». — Mais voici « la chose que je sçay vous esjouir plus que toutes les autres de ce monde, asçavoir la bénédiction que Dieu a desployée sur ceste église ». Même si l'édit ne les forçait pas à se réunir dans les faubourgs, ils n'auraient pas pu continuer à se réunir dans leur temple : « Les dimanches, une infinité de peuple, abordant de tous costés, estoit contrainte de s'en retourner, n'ayant les moyens d'approcher pour entendre les prédications, la rue estant pleyne de gens. » — Le lieutenant-général La Motte Gondrin menace de les « faire pendre », et montre des lettres du duc de Guise que lui, La Place, a « veues par subtil moyen ». Et le peuple est effrayé, car ce sont « gens faciles à estonner, promptz en parolles, et difficiles à desgainer argent pour les affaires de l'Eglise, excepté trois ou quatre sur lesquelz tout le résidu se repose ». Il supplie donc Calvin de leur écrire « un mot d'exhortation ». — L'Université n'est pas ce qu'elle devrait être. « La plus part des escoliers (combien que le nombre soit petit) sont jeunes gens desbauchez, qui ont beaucoup de peyne à despendre l'argent de leurs parens aux basles (bals) et danses. Le reste est froid comme la glace, et ne peuvent estre esmeuz à se dédier à une œuvre si saincte [servir au ministère], quelque remonstrance que je leur face de la nécessité des Églises. Bref il y a peu de mortification par deça. Le bon Dieu nous vueule réformer. » — Et il « découvre » à Calvin « sa faiblesse, comme à celuy que plusieurs comme moy recognoissent leur père ». Sa charge est trop grande ; il ne peut y suffire, et « vous supply au nom de Dieu nous vouloir aider de quelque bon personnage pour me soulager ». Il est vrai que l'Église « devroit nourrir aux estudes cinq ou sept escoliers pour ces fins ». Mais c'est impossible. « A bien grand peine pourrait-on en trouver le premier denier pour me bailler, après avoir esté nourry de maison en maison, comme les prescheurs de carême par l'espace de deux ou trois mois. Non pas toutes foys qu'aucune chose m'ayt défailli, mais il a bien servi que quelques particuliers se soient trouvés de bon cœur [1]. » — Admirables pasteurs. Ils avaient à peine de quoi vivre, mais comme ils savaient être prêts à mourir !

Le 29, l'Église de Montélimar demande à Calvin un pasteur, vu que le troupeau « est journellement augmenté par Dieu miraculeusement » [2].

Le 30, le pasteur Prévost, donné comme chapelain au comte de la Rochefoucaut, beau-frère de Condé, demande à Calvin la permission d'accepter cette charge [3].

I.

Le 5 avril, Viret envoie de Montpellier à Calvin un jeune homme qui voulait

[illegible] XIX, [illegible] XIX, [illegible] XIX, p. [illegible]

devenir médecin. Il veut faire de la théologie, « avant [illegible] une médecine plus excellente [1]. »

Le même jour, le pasteur de l'église de Milhau, de Vaux, écrit à Calvin que l'Église « croist et augmente de jour en jour », et « les vices qui regnoyent en ce pays, comme entr'autres ceste maudite usure, s'esteignent de jour en jour ». « La messe est bannie de la ville pour le présent. » Et de Vaux prie Calvin d'envoyer un pasteur « capable » : Car il y a « une infinité d'Églises à l'entour de ceste ville », qui auraient « grand profict » [2].

Le 8, l'Église de Thueretz (on ne trouve plus de nom pareil dans le Dictionnaire des Communes) redemande un « homme de bon sçavoir et honneste conversation », qu'elle a envoyé à Genève, « avec argent selon sa petite faculté », pour « illec demeurer deux ou trois mois, estudiant et proposant aux propositions ordinaires ». Elle en a le plus grand besoin, car les « ydoles des temples ont esté abbatues » et « mesme les papistes requièrent d'avoir ministres pour estre instruicts [3] ».

Le 29, le pasteur d'Annonay, Faletus, écrit à Calvin que « tout va bien ». « La prédication de la parole, l'administration des sacrements, les prières publiques, tous les exercices divers, comme toujours, se font très librement. Les idoles ont été abattues ; le monstre de la messe a été chassé..... En somme, le nombre des chrétiens est si grand, — le troupeau grandissant tous les jours, — que l'on rencontre peu de papistes, et encore n'osent-ils professer leur religion... Malheureusement, de nombreux vauriens se mêlent à notre troupeau, dont les hontes déshonorent Dieu, sa doctrine... C'est la faute du Magistrat qui nous est opposé... Donne-moi ton avis [4]. » Et l'Église elle-même, joignant sa lettre à celle du pasteur, raconte que « les habitans des montaignes de Vélan descendent en grand nombre pour oyr la parole ». Il y a des villes importantes dépourvues de ministres. Elle demande un pasteur et envoie un étudiant [5].

5.

Le 13 mai, Calvin écrit sa longue lettre à l'Église de Lyon, pour lui reprocher les excès commis par les protestants, et sa lettre au baron des Adrets [6].

Le 15, le pasteur de la Vigne écrit à Calvin que l'évangile prospère et s'étend à Saint-Lô et aux environs. « C'est merveilles de veoir l'accroissement du royaume de Christ en ce pais. Tout le peuple s'assujettit à sa parole et se renge en son obéissance. » Le comte de Montgomery, « celuy qui mist bas le feu roy Henry », a pris la Cène « en la présence de plus de 8 à 9000 personnes ». A Duce, près d'Avranches, il y a une communauté qui demande un pasteur... « D'estudier, il n'en est point de nouvelles. Il nous fault tousjours estre à cheval et aucune fois nous sommes contrains de renvoyer hommes et chevaux, que on

1. XIX, p. 379. — 2. XIX, p. 383. — 3. XIX, p. 385.
4. XIX, p. 398 [illegible] avril. XIX, p. 4[illegible] XIX, p. [illegible]

nous avoit amenez de divers endroictz, parce que nous ne pouvons survenir à tous. » Il faudrait « encore un homme ». « Le pape quasi partout est atterré, voire qu'en beaucoup de lieux on ne dit plus de messes; les messes, les prestres sont en piteux estat, bref il y a une fort grande liberté. La ville de Ducé (Ducey), de laquelle j'ay fait mention, est de grande importance, parce qu'elle fait la borne de ceste province, et comme la clef de la Bretagne et du Maine [1]. »

Le 29, le pasteur Gravelle écrit de Troyes : « Le nombre de ceulx qui invoquent le nom du Seigneur est si grand que je n'y puis aucunement fournir. » Il prie donc qu'on lui envoie un « compagnon », d'autant plus qu'il a une fièvre tierce, « laquelle sera tant et si peu longue que plaira à Dieu ». Le royaume de Dieu « florit », et il voudrait continuer à prêcher dans « quelques villages circonvoisins [2] ».

6.

Le 8 juin, le ministre de Valence, Jean de la Place, après un synode provincial tenu à Valence le même jour, le 8, (les réformés étaient les maîtres de presque toutes les villes du Dauphiné, Embrun et Briançon exceptées), écrit à Genève que « mille ministres ne suffiroient point dans la province ». Or, il y en a « à peine quarante ». On trouve le moyen de pourvoir « quelques petits lieux », mais pas les villes. On ne peut pourvoir Gap, « ville certes de regard, tant pour ce qu'elle est grande, que pour ce qu'elle est environnée de beaucoup de villages ». Et La Place demande à Genève « d'avoir pitié de ceste povre ville tant désolée [3] ».

Le 10, Calvin dit à l'un de ses correspondants dans quelle pénurie d'étudiants et de pasteurs il se trouve : « Tu aurais peine à croire jusqu'à quel point nous en sommes dépourvus, depuis que le règne de Christ a commencé à se répandre plus largement en France. Certainement on nous en extorque beaucoup dont j'ai grand honte. Et ce n'est pas seulement notre école qui est épuisée, mais on a enlevé des ouvriers aux ateliers. Beaucoup de jeunes gens, qui donnent bon espoir, se forment ; mais il n'y a point d'arrivé à maturité. Quelques hommes faits aussi se présentent, mais pas suffisamment instruits et très peu exercés [4]. »

Et cependant, à ce moment même, la demande commençait à baisser. Les massacres et la guerre sévissaient, et la parole était aux armées plus qu'aux Églises.

Il n'y a, dans la *Correspondance*, pas trace de demande de pasteur pendant les mois de juillet ni d'août.

1. XIX, p. 417. — De la Vigne parle encore de certains flamands qui sont venus, et qui ont soulevé la question du formulaire (du « bobulaire ») de prières d'*Edouard*. Il y a eu des discussions à un synode provincial de Poitiers.

2. XIX, p. 425, 426. — 3. XIX, p. 432. — 4. A Colonius, XIX, p. 436.

7.

Le 2 septembre, Semidde, momentanément pasteur à Bagnols, recommande à Calvin un envoyé qui vient chercher un pasteur pour Bernis [1].

Avant le 10, l'Église de Gien écrit à Calvin cette lettre vraiment typique : « ..... Père excellent, nous estimons de notre devoir de te saluer deux ou trois fois par an par nos lettres, puisque nous ne pouvons pas le faire de vive voix. Car nous ne nous souvenons avec plus de plaisir et de joie de personne que de toi ; de personne nous n'estimons le jugement, les conseils comme de toi ; ou de personne nous ne désirons autant être aimés que de toi. Nous te prions de toutes nos forces, ardemment, que tu nous tiennes pour tes enfants, père excellent ; de notre côté, nous te tenons pour notre père de tout notre cœur [2]. »

Le 20, six pasteurs et six anciens de Provence dénoncent à Genève quatre étranges pasteurs, « quatre garnementz, qui conspirent à s'entre bailler la main pour maintenir et couvrir les meschancetés l'ung à l'autre », et à induire le pays en « corruption ». Ils ne tiennent aucun compte de la discipline, favorisent les mauvaises mœurs de tels ou tels, mettent saint Antoine sur la même ligne que les apôtres... Outre ses autres méfaits, l'un d'eux, « Issautier, beau-frère du vénérable Castalis », a dit « que les chrestiens ne doibvent recourir au Magistrat pour la punition des séditieux ; propos qui a semblé yssu de la bottique castalienne. » Les six pasteurs et les six anciens demandent que Genève intervienne par lettre, faute de quoi ils donneraient leur démission [3].

Quelques jours après, averti de cette démarche, l'un des quatre « garnements », Cornille, pasteur à Orange, se hâte d'écrire à Calvin : « Je vous prie de communiquer mon fet aulx frères de l'église de Genève, au jugement desquels je me raporterey tant que vivray, voir au vostre seul, quant il vous plerrait me commender, quar je me veulx du tout conduire par vostre conseil et celui de l'Église... Votre humble disciple, prest à vous obéir [4]. »

C'est sans doute au mois de septembre que Calvin écrit aux églises du Languedoc pour les exhorter à se cotiser, et à subvenir aux frais de la guerre [5].

Et nous ne trouvons plus de document jusqu'à la fin de l'année ; en octobre, novembre et décembre, rien qu'une lettre de Calvin à une église, sans date, ni nom, et qui dénonce avec une sainte indignation les vices des fidèles. Il est obligé de la « contrister pour ung peu de temps », afin de la « faire resjouir en Dieu ». La vie ne correspond pas « à la cognoissance que Dieu lui a donnée de son Évangile ». « Le train que vous menez est un grand scandale à beaucoup de gens, et ouvre la bouche aux iniques pour blasphémer contre Dieu et sa parole ! Il y a des blasphèmes, des dissolutions, des paillardises, des haines, des détractions, des envies... » La lettre remplit cinq énormes pages [6].

1. XIX, p. [illegible]. — 2. XIX, p. [illegible]. — 3. XIX, p. [illegible].
4. XIX, p. 537 et [illegible] (pas de date). — 5. XIX, p. [illegible]. — 6. XIX, [illegible].

A aucune époque la persécution elle même n'a garanti les Églises de la corruption des idées et des mœurs !

V

Nous n'avons plus besoin de mettre à part les mois ni même les années. Cette simple différence typographique (pour ainsi dire) montre clairement jusqu'à quel point l'année 1561 a été exceptionnelle. *L'année 1561 a été l'année du développement prodigieux du protestantisme en France.*

Le 6 janvier 1563, une lettre du pasteur de Die nous montre comment un curé était presque subitement métamorphosé en pasteur. « Ce porteur, nommé Michel Malsang, jadis Jacobin, preschant en habit de moine à Valdrome, vilaige proche de la présente cité de Dye, d'environ six lieues, inspiré du Saint-Esprit, délibéra laisser l'habit de moynerie, comme despuys a faict ; à tant que je me transportés au dict Valdrome pour illec fonder une église chrestienne, cognoissant qu'il y avoit gents craignants Dieu, lesquels despuys esleurent pour ministre le dict Malsang, comme leur estant agréable, et estant fameliez de la parole de Dieu. » Il semble donc que l'Église l'a d'abord élu pasteur, avant qu'il ne le fut ! Et, en effet, le pasteur de Die continue son récit. « De sorte que le dict Malsang pendant huit jours, en présence de trois ministres, nos frères et de moy, proposa aux fins d'estre receu au Ministère de la parolle de Dieu, après que fort bon rapport fust faict par l'assemblée de ses bonne vies et conversation. » Il est élu par l'Église, puis admis au ministère par une sorte de colloque. Il ne lui reste plus qu'à faire quelques études pour le pastorat ! « Laquelle proposition faicte, fust résolu qu'il allast estudier encore deux ou troys moys. Au moyen de quoy, il s'en va à ses fins la hault, avec ung sien compagnon, nomé Gaspar de la Mer, natif de Sisteron, demeurant pour pédagogue au dit Dye, bien modeste, morigène, et de médiocre sçavoir, tant en lettres divines que humaines, que *pareilhement est esleu por ministre* en l'église de Chastillon, vilaige prosche du dit Dye de deux lieues ; lesquelles deux églises de Valdrome et de Chastillon envoient à leurs despens estudier les dicts Malsang et de la Mer ; lesquels (à ce que je cognois, et que m'ont promis) diligenteront grandement à leur étude... Puys quand leur sçavoir pourtera d'estre receuz au dict ministère, vous plaira les fère présenter devant Messieurs, et estre qu'ils seront receux au dict Ministère, les envoyer de par deça, *le chacun respectivement en son église et non alhieurs,* attendu la dicte élection, et qu'elles (les) entretiennent comme sus est dict, la hault à leurs despens ; joinct une autre raison qu'elles sont faméliques de la parole de Dieu, que rien plus[1]. »

Et ce document précise une série de points curieux. Les églises, pour s'as-

1. Guillaume Bernier, Ministre de la parole de Dieu à Die, à Mr. Colladon, ou à son absence à Mons. Calvin. — Roman, *o. c.*, p. 109, 110. *Bulletin*, 1869, p. 530.

surer des pasteurs, élisaient pasteurs des hommes qui ne l'étaient pas. Après les avoir élus, elles les envoyaient, à leurs frais à elles, pendant deux ou trois mois à Genève ; après quoi, elles exigeaient qu'ils leur fussent renvoyés, sans erreur ni délai. Étrange recrutement d'un étrange clergé, souvent admirable, quelquefois plus qu'insuffisant.

Le 27 janvier, l'église de la Vallée de Champsaur « rafraîchit la mémoire » des « très chers seigneurs et pères en Christ » (à Genève), dont elle se déclare les « très humbles et très obéissants serviteurs et enfans engendrés en Christ ». Elle « déclare la clameur du pouvre peuple de la dicte Église, apprès ceste pasture céleste, et la grandeur de la moisson[1] ».

A la fin de janvier, des anciens de l'église de Grenoble, « avocats au Parlement, juges, » écrivent aux syndics et conseillers de Genève qu'ilz ont estez arrousez de l'eau vive de la parolle de Dieu par ung homme de bien, qui leur fut envoyé par voz ministres », et qu'ils « sont tellement par la vertu du Saint-Esprit, augmentez en nombre, qu'il est impossible qu'un seul ministre puysse porter le faix ». Or Genève « est une source et fonteyne abondante de la dicte eau vive, de laquelle sont yssus infiniz ruysseaulx, qui aujourd'huy arrosent presque toutes les nations chrestiennes ». En conséquence, ils supplient qu'on leur vienne en aide « de l'un de voz ministres[2] ».

Le 2 février, l'église du Buis signe une procuration devant notaire pour demander un ministre à Genève[3].

Le 17 mars, les anciens de Pontaix écrivent à Genève « l'urgente nécessité » qu' « ils ont d'un pasteur[4]. »

Le 22 avril, l'église de Romans demande quelqu'un pour remplacer un de ses trois pasteurs malade[5].

Le 6 mai, d'Aireboudouse, au nom du Consistoire de Nimes, demande à Calvin « encores deux ministres ». Il l'appelle « Monsieur et père » ; l'assure qu'il sera » tousjours bien prest à obéir de tout son pouvoir en ce qu'il lui plaira lui commander », et signe « vostre très humble et très obéissant filz[6] ».

Le 19 mai, la demande du baron de Sassenage attire l'attention sur un cas assez différent des demandes habituelles. Le baron avait été fait prisonnier par les protestants dans son château, le 7 janvier 1563, et conduit à Valence. Là il adopta les idées de ses vainqueurs, « fit diligente réformation par toutes ses terres », et le 19 mai, il fit prier Calvin par Noël, pasteur de Grenoble, de lui envoyer un ministre. « Il est grand terrier, disait Noel, et faut, comme il dit, quatorze ministres par ses terres. » Calvin répondit au baron, le 8 juillet, lui promettant de « l'ayder le mieulx possible ». Et il l'exhorta : « Puis donc que Dieu vous a retiré d'un si profond abîme où vous estiez plongé, il reste, non seulement que vous luy fassiez honneur et hommage d'un tel bien, mais aussi que vous mectiez paine à vous acquicter de voz arrérages, vous emploiant d'un

1. Roman, *o. c.*, p. 110, 111. — 2. Roman, *o. c.*, p. 113, 114. — 3. Roman, p. 122.
4. Roman, p. 124. A Colladon. — 5. *Ibid.*, p. 126. — 6. XX, p. 5.

zèle tant plus ardent à poursuyvre la course, laquelle vous avez commencée bien tard[1]. »

Le 1er juin, Calvin écrit à la reine de Navarre qu'on lui a trouvé « une douzaine d'hommes ». « S'ilz ne sont exquis à souhaist, je vous prie, Madame, d'avoir patience, car c'est une marchandise qu'on ne recouvre pas comme il seroit à désirer[2]. »

Le 16 novembre, Martin Tachard, banni de Montauban, envoie un messager à Calvin pour obtenir « home de sçavoir et bonne vie, affin que ceste povre petite église de Montauban soyt consolée ». Les deux ministres « forains » (étrangers) sont morts ; les deux ministres « natifz » ont dû vider la ville en trois jours, et lui-même doit sortir du royaume en trois mois. Reste un pasteur de passage, et qui ne doit séjourner que deux mois. Et voici ses malheurs particuliers, à lui Tachard : « Sa fille a esté pestiférée, et est morte, voire toute sa famille, sauf son filz et luy[3]. »

Le 8 décembre, Calvin envoie à Chambéry un pasteur, auquel « Dieu a donné grâce et facilité d'enseigner », et qui du reste a déjà « exercé ». Il recommande aux fidèles de se porter le plus « coyement » qu'il sera possible, en se séparant de « toutes idolatries et polutions ». Quant au cordelier, « qui n'est pas contraire au bon party », qu'ils s'efforcent « s'il y a quelque bonne racine en luy, de la gaingner plus tost que d'estre attirez à nager entre deux eaux » ; car « il ne nous est point licite de clocher des deux costez[4] ».

Enfin, le 17 décembre, le pasteur Courtoys donne à Calvin, dont il se dit le fils très humble (*humillimus*), d'intéressants détails sur la Savoie. Bien que le peuple soit « dur », et « pour ainsi dire, de pierre (*lapideus*) », le nombre des fidèles « croît de jour en jour » ; même le zèle du petit (*infimi*) peuple est si ardent qu'on peut à peine le retenir. Et déjà il y a « des diacres et des anciens ». Mais l'hérésie menace les troupeaux. « Ce vaurien (Gribaldi) ne cesse de répandre ses ordures et la bave de sa rage, de façon à infecter non seulement les hommes, mais l'air lui-même. » Il y a aussi un livre de Gentilis. « A ce sujet, j'attendrai ton conseil[5]. »

Après quoi, pour l'année 1564 (avant la mort de Calvin, en mai), nous n'avons pour cette année que trois documents.

Le 2 février 1564, l'église de Caen remercie très longuement l'église de Genève de lui avoir accordé, après un très long « pourchas », le ministre Le Chevalier[6].

Le 13 avril, de « Bretagne-Armorique », vu « que la moisson est grande, et qu'on ne peut trouver moissonneurs », on s'occupe de recruter des étudiants. « Il est expédient et nécessaire que les Églises, à leurs propres despens, facent estudier quelques hommes[7]. »

1. XX, p. 58, n. 1. — Roman, *o. c.*, p. 128. — 2. XX, p. 59.
3. XX, p. 35. — 4. XX, p. 186, 187. — 5. XX, p. 210, 211. — 6. XX, p. 250.
7. Genève, ms 197, p. 68. Ph. Biegau à Colladon.

Et le 16 mai, même préoccupation du Consistoire de Beziers. Un pasteur est mort, un autre a été exilé. Ils sont « despourvus ». En conséquence « les frères de nostre compagnie ont advisé de retirer deux escoliers nommés......, si vous cognoissez qu'ils soyent propres [1] ».

Quelle foule de réflexions soulève cette longue énumération.

Et d'abord le chiffre même (sur lequel nous aurons à revenir) des 2 150 Églises. On comprend les mots qui reviennent si souvent sous la plume des témoins : extraordinaire, admirable, merveilleux.

Mais aucune merveille, aucune intervention de Dieu dans le monde n'est magique. Dieu agit dans un milieu de nature à recevoir son action. La préparation au merveilleux essor du protestantisme avait été triple, a-t-on dit : 1° les *étrangers* qui fournissaient au roi des soldats et des marchands, allemands, suisses, et lui assuraient les ressources de la guerre, avaient le privilège [2] de vivre selon leurs croyances religieuses, et de ne pas être soumis à l'inquisition. Cela facilitait leur propagande. Des ministres prêchaient, des Français assistaient aux réunions [3]. 2° La misère accablait le pays. Macard écrit à Calvin, 22 février 1558, « Le roy retire tout le revenu d'une année de son domaine aliéné par tout le royaume, et toutes les rentes constituées, assignées sur les hostels de ville, excepté Paris, ensemble tous les gages des officiers de son royaume [4]. » Au mois d'avril 1557, on vit des malheureux mourir de faim le long des routes. 3° Les désordres de l'Église achevaient la désorganisation de la société. Le pape Paul IV « s'enivre de politique »..., fournit un pontificat dont l'histoire est « fameuse par les abus et les désordres temporels [5] ».

Ce qui est curieux, c'est que ces causes négatives sont complètement passées sous silence (sauf la dernière) dans les innombrables documents que nous avons cités. Naturellement, elles ne doivent pas faire oublier les causes positives, la puissance de l'évangile et l'héroïsme saint de ses principaux confesseurs.

Et comme il nous est impossible de passer en revue, même rapidement, les principaux renseignements que nous donnent tous ces documents, nous allons nous borner à en noter deux ou trois.

Une foule d'églises, qui aujourd'hui sont de très modestes villages, ou dont le nom même a presque complètement disparu des dictionnaires et des cartes, demandent comme pasteurs des gens doctes. Elles se déclarent importantes, influentes, avec un nombre respectable de nobles et d'intellectuels. C'était encore l'époque de la décentralisation, et des campagnes peuplées, ce qui certainement fut très favorable à la propagande protestante.

Et au milieu de tant de prodigieuses vertus, quels vices lamentables ! Les ressources fournies par les églises sont à peine suffisantes pour vivre. Le danger

1. *Ibid.*, 197, p. 70. — 2. Ce privilège leur fut accordé en 1558. — 3. L. Romier, *o. c.*, II, p. 253.

4. XVII, p. 59. — Ces lignes sont écrites en français au milieu de la lettre latine. Elles sont confirmées par les auteurs du temps et les historiens. L. Romier, *o. c.*, II, p. 234, 231.

5. *Ibid.*, II. p. 241.

de mort est permanent, et il y a des vocations pastorales en grand nombre. Cependant certaines brebis galeuses se glissent parmi le troupeau. Qu'est-ce donc qui pouvait solliciter ces malheureux, vantards, quelquefois pires? C'étaient le plus souvent des moines défroqués, à l'esprit déformé. On sait tout ce que Calvin eut à en souffrir, à Genève même.

Quant aux bons, leur recrutement est curieux, et leurs études sont étonnantes. Pour quelques-uns, deux ou trois mois, quelques semaines, et c'est tout. Le zèle, la foi, le caractère tenaient lieu de tout. Cependant les petites Facultés se forment. Et surtout l'on voit dans quelle étroite connexion se trouvent la création de l'Académie de Genève et l'essor du protestantisme. Que serait devenu celui-ci sans celle-là ?

Mais ce qui ressort le plus et domine tout, c'est le rôle de Calvin. Avec une exactitude infiniment plus grande qu'on ne peut se l'imaginer, il faut dire que Calvin a été l'organisateur de la Réforme en France à tous les points de vue, et dans tous les détails, même les plus divers et les plus infimes. Personne ne fait rien sans le consulter. Aucun pasteur n'est placé, déplacé, replacé sans son avis. Et rien n'égale son autorité souveraine et constante, si ce n'est la déférence, la piété filiale, l'humilité extraordinaire avec laquelle elle est acceptée.

Le 5 février 1562, Vergerius, fort mal intentionné et intrigant, écrit au duc Christophe : « Cela est certain : c'est à peine si on admet en France un pasteur qui n'ait pas été examiné par Calvin, et si quelqu'un veut prêcher sans avoir été approuvé par lui, ou il est rejeté, ou il n'est pas écouté volontiers. » Il ajoutait : « Voilà ce qu'on m'écrit, et je crains que ce ne soit vrai [1]. » C'était vrai.

1. De Tubingue, 5 fév. 1562, XIX, p. 277.

CHAPITRE SECOND

Le nombre.

I. Les 2 150 églises de 1562. — II. Que sont-elles devenues? 1. Les Guerres de Religion. 2. La Révocation de l'Édit de Nantes. 3. La Révolution. 4. Après la Révolution. — Conclusions.

I

On peut dire que tout cet accroissement merveilleux est résumé dans le chiffre, — aujourd'hui si fantastique pour nous, — de *deux mille cent cinquante* Églises [1].

Précisons : Ce chiffre se trouve dans une requête que, après une enquête provoquée par Coligny, « les députés des Églises réformées », réunis à Poissy, envoyèrent au roi, disant : « Les députés des églises réformées de vostre royaume, en nombre de deux mille cent cinquante *et plus*, selon que vous pourres veoir par leurs requestes particulières et Sindicatz, *sans y comprendre plusieurs aultres*, les quelles pour l'incertitude de l'Assemblée [2] n'ont encore envoyé leurs requestes [3]. » Il y a donc plus de 2 150 églises, qui ont envoyé leurs pétitions et délibérations, mais d'autres églises ne les ont pas encore envoyées.

Combien de protestants indiquent ou supposent ces 2 150 églises *et plus* ? Il est aussi impossible de le dire qu'il serait intéressant de le savoir. A cette époque la statistique était une science peu connue.

Voici une série de déclarations vagues. Lors du chant des Psaumes au Pré-aux-Clercs, la Cour et les Guises furent informés, d'après une dépêche (mai-juin 1558) d'Alvarotti, Ambassadeur de Ferrare à la Cour de France, que *la*

1. On a essayé de reconstituer cette liste des 2 150 églises (Voir Haag, *France protestante*, X, p. 52. Pièces justificatives, n° 18). On n'y est pas parvenu, bien qu'on ait trouvé des indices confirmant le nombre. *Bulletin*, I, 1852, p. 211.

2. Il s'agit sans doute du Conseil royal extraordinaire tenu à Saint-Germain-en-Laye, 17 janvier 1561, et dans lequel fut résolu l'Édit de janvier.

3. *Mémoires de Condé*, II, p. 575, 576.

moitié des Français étaient luthériens. En mai 1559, le Cardinal de Lorraine déclara même aux Conseillers de Philippe II, que l'hérésie avait gagné les deux tiers du royaume[1]. Le 7 janvier 1562, le Cardinal de Sainte-Croix écrit de Poissy au Cardinal Borromée, neveu du pape Paul IV : « Ce royaume est sur le point de sa dernière ruine ; il ne lui reste aucun moyen de l'éviter... il est entièrement infecté dans son chef et dans ses membres. » Et le 16 septembre 1565, rentrant en Italie, le même nonce termine sa dernière lettre par cette ligne : « Et je n'écrirai plus à votre éminence touchant la religion et les autres affaires de ce royaume demi-huguenot. »

Mais voici une déclaration précise. Dans la lettre déjà citée du 7 janvier 1562, le Cardinal de Sainte-Croix, après avoir tout poussé au noir, donne une indication moins sombre. Et il ajoute que, d'après des « personnes bien informées (les optimistes) il n'y a que la *huitième partie des sujets, et peut-être même que la dixième* dont les sentiments ne se trouvent pas conformes à ceux des catholiques[2] ».

Si les catholiques optimistes disent 1/8 on doit admettre que ce chiffre est un minimum sensiblement au-dessous de la vérité. Puisque la population de la France était alors de 20 millions, le huitième était 2 500 mille. Mettons 3 millions, c'est-à-dire 1/7 de la population totale, au minimum[3].

Est-ce à dire qu'il y ait contradiction absolue entre le huitième précis dont parle le Cardinal, et les autres expressions plus ou moins vagues que nous avons notées, et que M. Romier ramène à celle-ci : « Il y a lieu de penser qu'un tiers des habitants du royaume *s'était détaché* de l'Église romaine[4] ? »

Peut-être que non. Peut-être y a-t-il seulement deux sens donnés au mot protestant. Parle-t-on des protestants inscrits sur les registres des églises ? Alors il faut sans doute s'en tenir aux trois millions. Parle-t-on des Français *détachés* de cœur de l'Église romaine, atteints par l'hérésie, gagnés à l'hérésie, passant pour luthériens, prêts à entrer dans les églises protestantes ? Alors on peut grossir ce chiffre et parler de six ou sept millions ou du *tiers* de la population, ce n'est peut-être pas exagéré. Voici du reste un fait instructif. Le féroce Montluc, dans un rapport au roi de Navarre et à la reine-mère (25 mars 1561), veut leur démontrer qu'on pourrait très bien exterminer tous les protestants de la Guyenne, où il se trouve. « Les réformés, dit-il, *ne forment* que la dixième

1. Romier, *Les Origines politiques des guerres de religion*, II, 1914, p. 250.

2. Aymon, *Tous les Synodes nationaux*, a reproduit en tête de son premier volume (en italien et en français) la correspondance du Cardinal de Sainte-Croix, nonce du pape Pie IV auprès de Catherine de Médicis, de 1561 à 1565, p. 22, 24, 283. Ce qui est bien étonnant, c'est que tous les auteurs donnent les indications vagues que nous avons reproduites et aucun, à notre connaissance, ne donne l'indication précise autrement digne d'être prise en sérieuse considération.

3. Dans l'*Encyclopédie des Sciences religieuses*, article *France protestante*, V (1878), p. 108, 109. Un historien moderne, de Schickler, dit qu'il semble difficile d'admettre plus de 3 millions, ou même ce chiffre.

4. Romier, *Les Origines politiques des Guerres de Religion*, 1914, II, p. 251.

partie de la population. *Si on la vouloit exterminer, on le pourroit encores maintenant aisément faire*[1]. »

Il réduit cette population à exterminer au dixième. Mais lorsque, avec sa vantardise coutumière, il se demande « si c'est à tort que le roy m'ait honoré de ce beau nom de Conservateur de la Guyenne », [2] il dépeint cette province comme entièrement protestante. « J'oyois que la plus part de tous ceux qui se mesloient des finances, estoient de ceste région » ; et le pis : « que les gens de justice aux parlements, sèneschaussées et autres juges, abandonnoient la religion ancienne et du roy[3]. » « Il n'estoit pas fils de bonne mère qui n'en vouloit gouster[4]. » « Si l'on touchoit un d'entre eux, toutes leurs églises incontinent estoient mandées, et dans quatre ou cinq heures, vous estiez mort, ou bien falloit fuyr, vous cacher dans quelque maison de ceux-là qui avoient pactisé avec eux, ou dans Thoulouse, car en autre lieu ne pouviez estre asseuré.... Et si la royne eust encore plus tardé à m'envoyer avec ceste patente seulement trois mois, tout le peuple estoit contraint de se mettre de ceste religion là, où ils estoient morts[5]. »

Et voilà les mêmes chiffres qui reparaissent et qui sont singulièrement confirmés : un dixième de protestants extrêmement décidés, presque toute la population prête à devenir protestante.

La France traverse une crise d'où elle pouvait sortir protestante[6].

II

Que sont devenues ces 2 150 églises (et plus) et ces trois millions de protestants (au moins) ?

D'une manière générale et préalable, disons : nous n'avons pas assez de documents, et surtout les documents que nous avons ne sont pas de nature à fournir des renseignements toujours exacts et certains. Trop souvent il faut se contenter de probabilités plus ou moins justifiées.

Distinguons trois étapes principales : 1. les guerres de religion ; 2. la Révocation de l'Édit de Nantes ; 3. la Révolution.

1.

Les guerres de religion furent fatales au protestantisme[7]. Déjà la première

1. Cité par Tholin, *Revue de l'Agenais*, XIV, 1887, 446.
2. *Commentaires*, p. 233. 3. *Ibid.*, p. 220. 4. *Ibid.*, p. 230.
5. *Ibid.*, p. 233. — Le pasteur Hardi escrivait à Calvin, d'Agen, le 24 sept. 1561 : « S'il y avoit dissipation en ce pays, la playe en saigneroit par toute la France, d'autant que c'est un pays déjà bien avancé. » XVIII, p. 731.
6. « Sauf peut-être, certaine région du Nord et la pointe de la Bretagne, il n'était aucun pays de France qui ne connût et n'accueillit plus ou moins favorablement la doctrine des Réformateurs... Coligny fit mention de 2 150 églises ou communautés protestantes. Ce chiffre après enquête nous paraît admissible. » Romier, *Revue historique*, CXXIV, 1917, tirage à part, p. 22.
7. Sous Henri II, 1 400 familles protestantes allèrent se fixer à Genève (soit près de 6 000 personnes).

paix (promulguée à Amboise le 19 mars 1563), grâce à la honteuse légèreté de Condé, fut désastreuse. Coligny déclara au prince « qu'il avait plus ruiné d'églises par ce trait de plume que toutes les forces ennemies n'en eussent pu abattre en dix ans[1] ». Ce malheureux édit « faisait du droit à l'exercice du culte réformé, le monopole de la noblesse, au détriment de la bourgeoisie et du peuple, qui ne pouvaient désormais le pratiquer que dans une seule ville, par baillage et sénechéussée, et le continuer que sous certaines restrictions, dans les villes où il avait été exercé jusqu'au 7 mars 1563[2] ». Le coup était presque mortel. Et le plus grave était qu'à partir de ce moment le courant qui portait la France vers le protestantisme fit place à un courant contraire qui l'en éloigna. Tous les flottants, les hésitants, toute cette masse, qui entourait le noyau central, se dissipa, s'évanouit, il ne resta que le noyau central diminué par la Saint-Barthélemy, par ce qui la précéda et ce qui la suivit.

On peut s'arrêter un peu embarrassé en face de la déclaration de Bèze[3] (confirmant la déclaration de Coligny à Condé), d'après laquelle le nombre des Églises était réduit par la paix d'Amboise de 2150 à 500! Que faut-il exactement comprendre par le mot Église? Il s'agissait sans doute des églises officielles, si l'on ose s'exprimer ainsi. Et les annexes? — Et puis, du jour au lendemain, les protestants des églises supprimées (?) ne cessaient pas d'être protestants. Il s'agit donc surtout de menaces graves, de dangers terribles. Qu'allait-il advenir?

Un document nous renseigne sur la situation, en 1598, c'est-à-dire au moment où Henri IV clôt cette période sanglante par l'Édit de Nantes. Le roi fit faire un dénombrement des Réformés de son royaume. « On trouva qu'ils avaient 694 églises publiques, 257 églises de fief, 800 ministres, 400 proposants, 274000 familles, qui faisoient 1250000 âmes, entre lesquelles il y avoit 2468 familles nobles[4]. » Ainsi le nombre des églises (et annexes) avait diminué de plus de moitié. Est-ce trop de penser que la population protestante, vraiment protestante, avait diminué d'autant? Et cela confirme notre précédente indication[5]. Les guerres de religion ont réduit les 3 millions de 1562 aux 1250000 de 1598.

— De 1569 à 1575, plus de 15000 réformés passèrent en Alsace et en Allemagne. — Après la Saint-Barthélemy, 6000 protestants quittèrent la Normandie. — Levasseur, *La Population française*. Histoire de la population avant 1789. Tome I, 1889, p. 191, 192, n. 2.

1. *Histoire ecclésiastique*, II, p. 335. — 2. Delaborde, *Gaspard de Coligny*, II, 1881, p. 246.

3. [illegible] XIX, p. [illegible] 81, 682.

4. Cette indication se trouve dans une note, mise en 1729 sur la copie d'un Synode de Poitiers. On en ignore la provenance, dit le *Bulletin* (XXXVIII, 1889, p. 551), qui la reproduit. Or elle n'est pas autre chose que l'indication déjà reproduite par l'historien italien Letti, dans sa *Vie d'Elisabeth*, en 1695, II, p. 348. Cet auteur raconte qu'un double dénombrement, officiel et officieux, fut opéré en mars 1598, à l'époque de l'Edit de Nantes. Les deux dénombrements donnèrent des résultats à peu près semblables. Et Letti indique précisément les chiffres donnés plus haut. Ce qui prouve qu'il y a bien ici original et copie, c'est que, dans les deux cas, par une même faute, il est parlé de 2800 pasteurs pour 800 (*Bulletin*, I, 1552, [illegible])

5. Il n'y a pas lieu, semble-t-il, de prêter la moindre attention au propos tenu en chaire (1610) par un

2.

La Révocation de l'Édit de Nantes fut promulguée par l'édit du mois d'octobre 1685. Mais les édits préparatoires se succédèrent sans interruption dès 1662[1].

En quel état cette Révocation trouvait-elle le protestantisme ?

L'Édit de Nantes avait été réparateur ; et tous les auteurs s'accordent à reconnaître que sous sa protection le chiffre de la population protestante remonta sensiblement. « Après la publication de l'Édit de Nantes, dit la note manuscrite citée plus haute, ce nombre de 1250000 augmenta de plus d'un tiers jusqu'au ministère du Cardinal de Richelieu » (1624-1635)[2]. Il y aurait donc eu 1 250000 + 416333 = 1666333.

Voici deux documents.

En 1660, un rôle des Églises, découvert à la bibliothèque de Genève, et dressé au Synode de Loudun, « présente un tableau complet des Églises, immédiatement avant l'époque où la persécution commença à diminuer leur nombre et à exiler leurs pasteurs ». « D'après ce résumé statistique, le nombre des pasteurs était en 1560 de 712, et celui des postes vacants de 22. Le nombre des églises s'élevait à 631, et celui des annexes à 231, ce qui donnerait un total de 862 lieux de culte ; *mais l'indication des annexes, fournie par notre liste, étant très incomplète, le chiffre réel des lieux du culte était certainement beaucoup plus considérable*[3]. »

Nous ne pouvons donc pas nous contenter de ce rôle[4], qui, du reste, ne nous dit rien de la population. Heureusement voici un autre document de 1679. C'est le rapport officiel d'un procureur et commissaire au Châtelet de Paris, nommé de La Mare. En 1680, chargé d'une enquête, il écrivit dans son compte rendu : « L'année dernière (1679), il y avait un million sept cent mille protestants en âge de participer à la Cène[5] », c'est-à-dire sans les enfants ; ce qui porte

père jésuite, Gautier. D'après lui les huguenots se seraient vantés d'être 900000 âmes de leur religion en France. « C'est beaucoup, ajouta-t-il, mes amis, mais quand ainsi serait et que le compte en fût bon, qu'est-ce auprès de celui de nous autres bons catholiques ? » 10 juillet 1610. Mémoires, journaux de l'Estoile. Edition Jouaust, X, p. 337.

1. Édits, déclarations et arrests concernant la religion prétendue réformée, 1662, 1751 (Edition 1885).

2. *Bulletin*, XXXVIII, 1889, p. 551.

3. Th. Claparède, *Liste des Églises et des pasteurs réformés de France en 1660*. Dans *Bulletin*, XV, 1866, p. 511, 526, 577, 582.

4. Ce rôle n'est pas le seul que nous possédions. Nous avons celui du Synode national de Gergeau (1601), indiquant 753 églises ; celui de Gap (1603) indiquant 499 ou 515 églises avec 539 pasteurs ; celui de la Rochelle (1607) indiquant 714 églises ; celui d'Orléans (1690) indiquant 681 ou 750 églises avec 730 pasteurs (Voir Haag, *France protestante*, X. Pièces annexes). Mais on ne sait selon quels procédés ces listes sont dressées. Les annexes sont-elles ou ne sont-elles pas indiquées ? Quand plusieurs noms sont donnés, s'agit-il de plusieurs églises réunies ? Et voici un fait curieux. Le rôle de 1598, pour le Synode de Montpellier, indique 773 églises, alors que le dénombrement de Henri IV, fait au même moment, indique 694 églises publiques et 257 églises de fief, soit 951 églises (*Bulletin*, I, p. 523, n. 1).

5. *Bulletin*, XXXVII, 1888, p. 29.

environ le chiffre de la population protestante à deux millions. Et ce chiffre est attesté par un autre document catholique[1], donc, par des autorités, qui avaient intérêt à ne pas le grossir. Ce chiffre, d'accord avec celui de la note protestante citée plus haut, paraît devoir être définitivement accepté[2].

Quel fut l'effet de la Révocation ?

Dans la généralité de Paris (la capitale exceptée), sur 1933 familles huguenotes « il en est sorti depuis (la Révocation) 1202, et il en est resté 731 », dit un document officiel[3].

Jurieu estime que le nombre des protestants, sortis de France, est de 200000 en 1687 ; — Vauban, seulement de 100000 en 1688 ; — Weiss (*Histoire des Réfugiés*) pour 1685-1700, de 250 à 300000 ; — Levasseur, « de 250 à 300000, peut-être même davantage » ; — Paul de Félice, pour 1680 à la fin du XVIIe siècle, 400000[4] ; M. Fr. Puaux pour 1660-1725, 500000[5].

Il y eut aussi les abjurations.

La population protestante qui, après l'Édit de Nantes, remonta à environ 2 millions, fut réduite par la Révocation de l'Édit de Nantes à environ 1800 ou 1700 mille âmes.

3.

Nous voici à *la Révolution*.

Sur la population avant la Révolution les renseignements ne manquent pas. Ce que nous avons dit montre que la population protestante à la fin du XVIIe siècle était de 1700000 à 2000000 d'âmes.

En 1787, Rabaut Saint-Étienne[6] parle de deux millions. On a estimé que, dans son zèle pour défendre les droits des protestants, il avait été amené à exagérer, de bonne foi, leur nombre. Il n'a peut-être pas exagéré autant qu'on le dit. Peut-être n'a-t-il exagéré que de 3 à 400000 âmes.

Un factum des chefs catholiques pour empêcher le roi de promulguer l'édit de tolérance déclare : « Le nombre des protestants dans tout le royaume se trouve réduit à un million au plus, c'est-à-dire à un 25e à peu près des habitants. » — Si le fanatisme catholique, voulant réduire au minimum le nombre des protestants, est obligé de confesser qu'il y en a un million, combien devait-il

1. L'ambassadeur Brisbana écrit à son gouvernement, le 1er mai 1679 : « Les protestants ne sont pas encore moins de 1600000. » De Schickler, *Encyclopédie des Sciences religieuses*, V, p. 108, 109.

2. « On estime d'une façon générale que le nombre des protestants existants en France, à cette sombre époque (au moment de la Révocation), s'élevait à 1800000 au minimum, et à 2000000 au maximum. Je crois ce dernier chiffre fort près de la vérité. » Osmond de Courtisigny, *Bulletin*, XXXVII, 1888, p. 537.

3. *Bulletin*, XXXVIII, [illegible] — 4. *Le Christianisme au XIXe siècle*, 1er nov. 1888.

5. Le Vasseur, *o. c.*, I, p. 198, 199 et 198, n. 2.

6. « Quel serait l'État assez peu sage pour sentir sans effroi dans son sein deux millions d'hommes sans culte ? » *Mémoire de Rabaut Saint-Étienne en faveur des protestants du Bas-Languedoc en 1771* (*Bulletin*, oct. 1888). — « Il existe une nation française, et c'est à elle que j'en appelle, en faveur de deux millions de citoyens utiles. » *Discours à l'Assemblée nationale*, 28 août 1789.

y en avoir en réalité? Peut être faut il reconnaître qu'un autre catholique, Robert de Saint Vincent, impartial celui-là, a dit l'exacte vérité, lorsque le 9 février 1787, il s'est exprimé comme suit devant le Parlement de Paris : « Mr. de Bretignères anonçait, il y a peu d'années, que depuis 1740 il y avait plus de 400000 mariages contractés au Désert. Jamais il n'a été contredit. Ces 400000 mariages ont produit en 46 ans, 1600000 sujets capables de se reproduire et de multiplier[1]. »

M. A. Lods trouve que ce chiffre est peut-être la vérité « statistique. » — Paul de Félice propose le chiffre de 1200000[2]. Et c'est, semble-t-il, le chiffre donné par Court de Gébelin, en 1782, d'après une statistique dressée par lui, après une sérieuse étude de la question. « Je doute, dit-il, qu'il y en ait davantage. *Mais je suis persuadé, qu'en comptant ainsi, il n'y a pas plus de 16000000* d'habitants dans le royaume[3]. »

Or la population du royaume était alors de 26 millions et non de 16. Le chiffre de 1200000 est donc trop faible et doit être rapproché de celui de 1600000[4].

I.

Et après la Révolution ? — Voici quelques chiffres. *1802*. — Portalis, dans un rapport officiel, donne le résultat de la statistique dressée par les préfets, en vertu de la circulaire du 3 Messidor an X. Il s'exprime ainsi : « La population générale des protestants est loin des calculs exagérés des chefs de ce culte. Elle ne s'élève qu'à 454000 âmes, et ne peut excéder 500000 âmes, d'après le recensement le plus exact[5]. » — Perrenoud, après avoir étudié la correspondance manuscrite de Rabaut Dupuis arrive seulement au chiffre de 428000 ou 468370[6].

1803. Un Mémoire des protestants, sollicitant l'augmentation du nombre de leurs pasteurs, indique 480000 protestants, habitant le territoire de l'ancienne France, tel qu'il était à la Révocation de l'Édit de Nantes[7].

1806. Dans un nouveau rapport adressé à l'Empereur, le 20 janvier 1806,

1. A. Lods, *Christianisme au XIXe siècle*, 20 déc. 1888.

2. *Ibid.*, 1er nov. 1888. — 3. *Ibid.*, 1er nov. 1888.

4. On peut consulter à ce sujet, dans le *Christianisme au XIXe siècle*, des articles parus, les 11 oct., 23 oct., 1er nov., 8 nov., 20 déc. 1888 et les 24 janv., 31 janv. 1889.

5. *Bulletin*, XXXVIII, 1889, p. 47, 42 et *Ibid.*, 109, 110. *L'Histoire du protestantisme français pendant la Révolution et l'Empire*, de Ch. Durand, 1902, contient un chapitre intitulé : *L'effondrement du protestantisme*. La chose correspond au mot. « Avant même la persécution déclarée, abandon forcé de toute relation, de tout colloque ou Synode... Livrée à ses propres forces, chaque église locale se trouve privée de ses meilleurs éléments, les uns absents parce qu'ils s'occupent de politique, les autres proscrits parce qu'ils sont suspects, parce qu'ils sont bourgeois » (p. 26). « La vieille église réformée est bien ruinée. Du Nord au Midi, sur tout le territoire de la France, le culte huguenot a disparu » (p. 32).

6. H.-C. Perrenoud, *Etude historique sur les progrès du protestantisme en France au point de vue statistique, de 1802 à 1888*.

7. Lods, *Christianisme au XIXe siècle*, 24 janv. 1889.

sur la reorganisation des Églises protestantes. Portalis compte 179 312 âmes (sur le territoire de l'ancienne France), plus 51 723 luthériens[1].

1872. Le dernier des recensements officiels, tenant compte de la religion des citoyens, donne 580 000 protestants, dont 467 531 Réformés (plus 80 117 luthériens, dus en assez grande partie à l'immigration). M. Vaucher pense qu'un chiffre maximum total pourrait être 600 000 protestants, ce qui ferait environ 500 000 réformés[2].

Nous arrêtons ici nos renseignements et nous concluons.

1° En 1883, d'après les renseignements fournis par Hepp, sous-directeur des cultes non catholiques, il y aurait en France, 550 066 réformés; d'après Perrenoud 652 422, d'après Fr. Puaux 650 000[3].

Le Prof. Vaucher, en 1878, parle de 600 000; Dupin de Saint-André, en 1908, évalue la « population protestante » à 650 000 environ[4]; de Schickler parle, en 1878, de « 1 500 000 protestants avant la guerre de 1870[5] ». Et M. Jézéquel, en 1912, dans le Synode des Églises réformées (libérales) estime qu'on est « plus près de la réalité » si l'on s'en tient à 400 000 protestants, dont 300 000 réformés[6].

Le désaccord de ces chiffres montre l'incertitude des données de la statistique. Cette incertitude s'est encore accrue, et aujourd'hui bien osé serait celui qui avancerait un chiffre précis quelconque.

Mais, en dépit des incertitudes et des erreurs, il est certain que le protestantisme a beaucoup diminué[7].

En 1561, 2 150 églises et plus, avec 2 millions et demi ou 3 millions de fidèles; et aujourd'hui, environ 700 églises, ou postes d'évangélisation, avec un demi million de fidèles. Et la population de la France a doublé[8].

1. *Bulletin*, XXXIX, 18[illegible], p. 159-160. 2. *Encyclopédie des Sciences religieuses*, V, p. 249-250.

3. *Annuaire du Protestantisme français*, par Ed. Davaine, 1893, p. 149, 150.

4. Synode national des Eglises réformées évangéliques, Mazamet, 1908. Actes et décisions, p. 352.

5. *Encyclopédie des Sciences religieuses*, V, p. 108.

6. Synode général des Eglises réformées. Paris, 1912, p. 170. — Il faut tenir compte de la date où les territoires de l'Alsace et de la Lorraine furent ajoutés à la France, où (en 1871) ils en furent séparés, et où (en 1919) ils y furent de nouveau rattachés.

7. Nous n'avons pas à indiquer ici les causes : dénatalité, abandon des campagnes, dissémination de plus en plus dangereuse de la minorité protestante au sein des grandes masses catholiques ou libres penseuses.

8. L'ouvrage le plus autorisé sur la matière est celui de Levasseur, *La Population française. Histoire de la* [illegible]

CHAPITRE TROISIÈME

L'organisation politique.

I. Une interprétation des faits. — II. Condé et les idées de Calvin sur le droit divin des autorités inférieures. — III. L'organisation militaire. Catherine et Coligny. — IV. Les commencements de l'organisation. 1. Synode de Clairac, 1560. 2. Synode de Sainte-Foy, 1561. 3. Assemblée de Nimes, 1562. 4. Les « protecteurs ». Le comte de Crussol. — V. Organisation militaire et organisation ecclésiastique. — VI. Une autre interprétation des faits. — VII. Excès des vilains. — VIII. Excès des gentilshommes.

Le *nombre* amena une crise. Plus les protestants augmentent et plus augmentent la colère et la violence de leurs persécuteurs. La crise de croissance fut compliquée par la crise de résistance. Il fallut que le protestantisme s'organisât.

Nous avons très longuement exposé les idées de Calvin sur le droit de résistance. Le moment est venu d'examiner avec soin comment le protestantisme passa de la théorie à la pratique.

I

Pour abréger, à la fois, et pour préciser, nous commencerons par exposer comment un historien, dont l'érudition et l'impartialité méritent un grand respect, M. Lucien Romier, a interprété les faits qui, de 1560 à 1562, constituent la crise.

D'après lui, entre 1560 et 1562, de la main des hommes religieux la direction de la Réforme passa dans la main des hommes politiques, des gentils hommes. « Ce fut vers 1557, à l'époque précisément où les Châtillon et les Bourbon commencèrent d'adhérer à la Réforme, que les idées nouvelles se répandirent dans la noblesse, grâce, en particulier, à la propagande féminine[1]. »

1. Lucien Romier, *Les protestants français à la veille des guerres civiles*. Tirage à part de la *Revue histo-*

Sans doute, il ne faudrait pas « discréditer tous les gentilshommes qui soutinrent la Réforme ». Mais, d'un autre côté, « on ne saurait nier que des passions égoïstes et parfois une grossière cupidité aient poussé beaucoup de nobles ou de capitaines à se joindre aux protestants[1] ». Il y eut Coligny ; et il y eut Condé. « De 1559 à 1562, le Prince, par un effort continu, essaya d'entraîner les Églises protestantes dans un mouvement féodal et populaire contre l'autorité monarchique, tout en évitant avec soin de se découvrir lui-même et de déclarer ses intentions, puis ayant jeté ces églises dans la guerre civile, il les abandonna pour sauvegarder exclusivement son intérêt avec celui des nobles. Or les protestants, pasteurs et ouailles, lui restèrent fidèles jusqu'à sa mort, comme des aveugles[2]. » « Le massacre de Vassy fournit au Prince l'occasion, qu'il cherchait, de ressaisir la direction du parti huguenot, et d'imposer son autorité à l'amiral. Ce petit coup d'État constitue l'un des épisodes principaux de la crise qui précéda la guerre civile[3]. » Et à la mainmise par le prince de Condé sur la direction générale, correspond la mainmise par les nobles de province sur la direction des groupes particuliers. « Les humbles cherchèrent une défense auprès des nobles qui, eux, résidaient presque toujours sur leurs terres[4]. » Et ainsi se développa rapidement le système des « protecteurs ». « Au cours des années 1560 et 1561, la plupart des églises protestantes se mirent sous la garde d'un « protecteur », grand seigneur ou simple gentilhomme rural... Les consistoires et les synodes encouragèrent ce mouvement, qui se développa très vite, dans le midi, avec un caractère régional ou même provincial[5]. » « L'organisation des protecteurs était partout au moins ébauchée lorsque éclata la guerre de 1562. La noblesse dissidente s'appuyait désormais... sur les forces vives des communautés, enserrées consciemment ou inconsciemment dans un filet, dont elles ne pouvaient plus se dégager. » Condé prit alors le titre de « protecteur général des Églises de France », titre qui avait « une signification très précise ». « Les communautés abandonnèrent ainsi peu à peu leur sort au gré de la noblesse. Le protecteur devint le patron, et le patron devint le maître[6]. » « La tutelle pratique et tangible des gentilshommes restreignit de plus en plus l'influence spirituelle et morale des pasteurs sur leurs ouailles. La direction du mouvement échappa en fait au contrôle de Genève, qui ne fut dès lors qu'un centre théologique et un séminaire. Le mot d'ordre partit de Condé et non plus de Calvin[7]. »

Voilà, certes, une savante et spécieuse généralisation. Mais l'éminent érudit a-t-il bien interprété tous les faits qui se sont passés de 1560 à 1562 ? Nous demandons la permission d'exposer nos doutes.

[illegible], CXXIV [illegible] — V. L. [illegible], *[illegible] guerres de religion en France*. *Bulletin*, XLV, 1896, p. 303, 584, 617.

1. [illegible] — 2. *Ibid.*, [illegible] — 3. *Ibid.*, p. 74. — 4. *Ibid.*, p. 84.
5. *Ibid.*, p. 85. — 6. *Ibid.*, p. 87. — 7. *Ibid.*, p. 86.

II

Et d'abord le rôle de Condé.

Nous sommes d'accord sur les critiques faites au caractère du Prince et sur les éloges accordés au caractère de l'amiral[1].

Nous sommes tout prêt à admettre, sur l'autorité de M. Romier, que « tous les adoucissements apportés à la condition des protestants depuis l'été de 1559 jusqu'au printemps de 1562, le furent grâce à l'intervention personnelle de Coligny auprès du pouvoir royal[2] » ; que, « en 1561, Coligny appelé auprès de la Régente, conduisit avec elle, en dehors de Condé, suspect, la lente et minutieuse manœuvre qui aboutit d'abord au Colloque de Poissy, puis à l'edit de tolérance; ce fut, de l'avis de tous les observateurs, l'œuvre réelle de l'Amiral[3]. » Mais nous avons toutes les peines du monde à croire que Coligny fut « un peu passif », d'un « caractère parfois timoré et faible ». Nos impressions sont contraires. De même nous hésitons à admettre — sans autre explication — qu'après avoir aux États de Pontoise, « par la pression qu'il exerça sur les députés protestants, sauvé le pouvoir *absolu* et la régence de Catherine de Médicis[4] », Coligny « commit la faute de se séparer de Catherine de Médicis[5] », ce qui fit passer la prépondérance aux mains de Condé.

Il nous est également difficile d'admettre le rôle, l'importance de ce qui est appelé la « propagande condéenne ». D'abord, sur ce point, la documentation, en général magnifique, de M. Romier nous paraît insuffisante. Et surtout cette propagande était inutile. A notre avis, il y a ici une erreur sur les idées politiques des calvinistes.

Sans doute on peut dire que « la doctrine politique des protestants français poussait le respect de l'autorité jusqu'à un degré étonnant : « *omnis potestas a Deo* » ; que « la thèse de la monarchie de droit divin se trouve dans *l'Institution chrétienne* de Calvin, aussi solidement fondée « sur les propres paroles de « l'Écriture Sainte » qu'elle le sera dans l'œuvre de Bossuet[6] ». Mais à une condition ; c'est qu'on ajoute : *tous* les pouvoirs, et pas seulement le pouvoir du roi, sont aussi de droit divin ; *Omnis potestas a Deo, omnis* veut dire *tous*, absolument *tous*, et pas seulement le pouvoir royal. *C'est la grande doctrine des pouvoirs inférieurs qui renverse absolument la doctrine du droit divin royal, telle qu'elle sera prêchée par Bossuet.* Les pouvoirs inférieurs sont de droit divin, tout comme le pouvoir supérieur : et, pour être de droit divin, il suffit, mais il faut, qu'un pouvoir soit légitime. Or, après le pouvoir du roi, en fait de pouvoirs légitimes, vient le pouvoir des princes du sang. Si donc il y a lieu de

1. M. Romier fait justice de la supposition malveillante de Brantôme, d'après lequel, avant les troubles, il y aurait eu brouille de vanité entre Coligny et le duc de Guise. *Ibid.*, p. 69.

2. *Ibid.*, p. 73. — 3. *Ibid.*, p. 74. — 4. *Ibid.*, p. [illegible] — 5. *Ibid.*, p. [illegible] — 6. *Ibid.*, [illegible]

résister au pouvoir supérieur du roi, il est essentiel de résister au nom du pouvoir d'un prince du sang. Pour cette raison, les protestants ont pris comme représentant d'abord Antoine de Bourbon, et puis, à son défaut, son frère Louis de Condé. Il en était ainsi parce qu'il ne pouvait pas en être autrement. Pour cette raison, nous l'avons vu, Calvin, pensant ce qu'il pensait et ce qu'il disait d'Antoine de Bourbon et de Louis de Condé, entretint avec eux cette étonnante correspondance où, les blâmant, les corrigeant avec une sévérité croissante, il ne songeait pas à se séparer d'eux[1]. Les nobles, les gentilshommes, etc., etc. n'y étaient pour rien : c'était la théorie calviniste pure.

Du reste est-il bien exact que l'influence de Condé sur les pasteurs ait été exactement telle qu'on nous la présente ? Il nous est dit : « Condé s'entoura de ministres à sa dévotion, gens peu instruits, téméraires, enclins aux solutions violentes et qui exerçaient une grande influence sur le petit peuple des prêches. Parmi ces favoris de Condé, on nommait Antoine de la Roche Chandieu, pasteur de l'Église parisienne, qui avait participé à la conjuration de la Renaudie, et que Coligny fit écarter du colloque de Poissy[2]. »

M. Romier nous pardonnera : mais le seul exemple qu'il cite nous paraît suffire à le réfuter. Il est difficile de ranger parmi les gens peu instruits un auteur aussi fécond, orateur de premier ordre, qui avait étudié le droit et finit par être professeur de théologie. Il est difficile de ranger parmi les téméraires, enclins aux solutions violentes, exerçant leur influence sur le petit peuple des prêches, l'héroïque et admirable pasteur qui fut l'organisateur du premier synode national, peut-être le rédacteur de la première discipline, le modérateur du second synode national, et dont de Thou parle en ces termes : « Tous les suffrages de l'Assemblée se réunirent en faveur de Chandieu, Ministre de l'Église de Paris, jeune homme distingué par sa naissance, en qui la noblesse, les grâces, la bonne mine, la science et l'éloquence disputoient avec sa rare modestie à qui le rendroit plus recommandable[3]. »

Son historien, d'une exactitude et d'une sagesse incontestées, Bernus, parle de « la noble nature de cet homme de Dieu[4] ». Et un autre historien, Raoul de Cazenove, écrit : « Les mérites et la valeur morale d'Ant. de Chandieu furent reconnus par ses adversaires, et sa personnalité demeure parmi les plus atta-

1. M. Romier a vu le fait : il ne me semble pas avoir tenu compte de la théorie qui a dominé le fait, et qui lui donne une signification différente. *Ibid.*, p. 79-80.

2. Romier, *Revue historique*, p. 51.

3. Haag, *France protestante*. — De Thou, *Histoire universelle*, éd. 1740, III, p. 158. — Et de Thou fait suivre cet éloge d'un document qui montre le véritable esprit de Chandieu. Ce synode d'Orléans, dont Chandieu fut le modérateur, s'occupa beaucoup de discipline. Et il adressa aux Eglises une lettre (rédigée sans doute par le modérateur, par Chandieu), où on lisait : « Les armes les plus propres pour combattre et pour vaincre les ennemis de Dieu sont l'amendement de notre vie et les prières faites avec piété ; si nous ne sommes pas revêtus de ces armes, en vain préparons-nous nos dards et nos épées ; nous les tirerons contre l'ennemi, et Dieu sçaura les détourner et les faire revenir sur nous pour nous percer et nous perdre. » — Trop heureux Condé s'il avait eu de pareils favoris.

4. A. Bernus, *Le Ministre Ant. de Chandieu. Bulletin*, XXXVII, 1888, p. 4 et XXXVIII, 1889.

chantes et les plus élevées de celles que peut revendiquer le [illegible] français [1].

Il est enfin difficile de ranger parmi les « favoris », dont s'entoure un prince, et surtout dont le prince de Condé s'est entouré, l'homme qui a si énergiquement, si violemment résisté au prince de Condé. Comme sa supériorité intellectuelle et morale lui assurait un grand ascendant sur les 72 Ministres réfugiés à Orléans, « ce fut à lui principalement qu'incomba la tâche épineuse de s'opposer au nom des Églises à Condé », lorsque celui-ci négocia la première et funeste paix. Chandieu le fit avec une noble énergie, et voici ce qu'il écrivit dans son journal : « On ne peut dire en quelle douleur l'Église est plongée ; elle se voit abandonnée, et privée de tout espoir de secours humains. On n'entend que lamentations, gémissements, reproches. Les fidèles gémissent de ce qu'ils sont abandonnés par ceux qui s'étaient engagés si saintement et par serment, à les protéger [2]. »

Quant à dire que Chandieu a « participé » à la conjuration d'Amboise, c'est dépasser le témoignage des textes. Il y a lieu de penser qu'il fut mis au courant, voilà tout, et s'il fut exclu du colloque de Poissy, ce ne fut pas à la demande de Coligny, mais à la demande de Catherine de Médicis, d'après Bernus [3], (du reste, comme l'autre pasteur de Paris, la Rivière.)

III

Vient une seconde série de faits, ceux qui nous montrent les protestants organisant militairement leurs forces, et mettant à la tête de cette organisation militaire, des gentilshommes. De ces faits, incontestés, quelle est l'interprétation exacte ? Revenons à la liste signée des 2 150 églises et plus.

Après le colloque de Poissy, au mois d'octobre 1561, les Guises ont quitté la Cour pour témoigner leur mécontentement [4]. Le Triumvirat commence. La reine est inquiète des menées guisardes et des menaces espagnoles. C'est son heure d'indécision. De quel côté se tourner ? Qui, en cas de danger, sera capable de la mieux soutenir ? Ici laissons parler l'*Histoire ecclésiastique* (de Bèze).

« Ces entreprises (des Guises) jointes avec un bruit, qu'on faisait courir, que le roy d'Espagne, le Pape et les catholiques d'Allemagne avoient grandes intelligences en France, et se préparoient pour empescher en toutes sortes

1. Raoul de Cazenove, *Chandieu et les Seigneurs*. Antoine de Laroche-Chandieu, *Bulletin*, XXXIX 1890, p. 276.

2. Bernus, *Bulletin*, XXXVII, 1888, p. 129, 130. — Et Condé, ne pouvant vaincre cette résistance, en fut réduit, « pour faire sa volonté, d'interdire aux pasteurs de donner leur avis ». *Histoire ecclésiastique*, II, p. 279, 280, 282. — Les pasteurs contre Condé : ils n'étaient donc pas à « sa dévotion ».

3. *Ibid.*, p. 127.

4. D'après P. Martyr à Lavater, XIX, p. 60, et Bèze à Calvin, *Ibid.*, p. 64 (qui écrivent de Saint-Germain, le jour même et le surlendemain) et non fin novembre, comme le dit par erreur l'*Histoire ecclésiastique* (édit. Baum, p. 743, n. 1).

l'avancement de la religion, esmeurent la Royne (comme elle disoit aux principaux de la religion) de s'enquérir quelles pourroient estre les forces des Églises réformées, et de quel secours ils pourroient assister sa Majesté, si tel cas advenoit ; et de faict, suivant son commandement, qu'elle bailla sous main à l'Amiral, il fut escrit incontinent à toutes les provinces par les Ministres et députés des églises restans à Poissy, les exhortans d'envoyer par escrit signé les noms de toutes les Églises faisans profession de la religion réformée, pour puis après adviser là-dessus ce qui seroit de faire [1]. » Ainsi, fin octobre 1561, avant que tous les ministres et délégués des Églises eussent quitté Poissy, la reine intervient auprès de Coligny, veut connaître les « forces » des Églises, et il est écrit « *incontinent* » aux Églises pour qu'elles fournissent une liste authentique signée du nom des Églises.

« Suivant ceste délibération, *exécutée avec extrême diligence*, il se trouva deux mil cent cinquante églises signées et plus, au nom des quelles les susdits députés présentèrent au roy une requeste faisant grandes instances d'avoir des temples, et *offrans tous services au roy de leurs biens et personnes à leurs propres despens*, s'il en avoit besoin [2]. »

La *Requête* était rédigée non par les Églises, mais par les « très humbles et très obéissants subjectz et serviteurs, *les députés* des Églises réformées de vostre royaume » [3], d'après les renseignements fournis, par « leurs requestes particulières et sindicales ». Cette requête fait d'abord l'éloge du roi, de sa « volunté vrayement royalle d'ouïr en toute douceur et patience les plainctes et doléances communes de vos membres affligez », laquelle volonté « vous faict reluire en tel splendeur, etc.... » Suivait la phrase sur « les deux mil cens cinquante et plus eglises réformées ». Et enfin : « .... déclairants et recognoissans que soubz l'autorité de vostre sceptre et dignité de vostre couronne, voulons vivre, mourir et obéir aux magistratz de vous ordonnez et envoiez, suyvant la confession de foy, présentée à vostre majesté par les dits députés le 11[e] jour de juin et le 9[e] jour de septembre dernier [4]. »

Evidemment les Églises, — quelques-unes l'avaient-elles fait ? Nous l'ignorons — n'avaient pas eu le temps de s'occuper exactement de la question des « forces », la question qui intéressait le plus Catherine. Et les rédacteurs de la *Requête* s'étaient bornés à assurer la Reine de la bonne volonté générale des églises pour la soutenir « de leurs biens *et personnes à leurs despens*, le cas échéant ».

La Reine ne fut pas satisfaite. Elle répondit que, pour la question des temples, une prochaine assemblée, déjà convoquée, s'en occuperait. « Mais

[illegible], p. [illegible] — 2. [illegible], p. 74[illegible].

[illegible] XIX, p. 230, [illegible] que cette *Requête* est le « libelle » arrivé à Paris le 2 janv. 1562. Or la *Requête* de une ou deux pages n'est pas un « libelle ». La requête n'a pas été envoyée par les Eglises, elle a été rédigée sur place. Il n'y a aucune raison pour que Bèze estime la *Requête* « verbeuse » et « mal rédigée », sans compter une série d'autres difficultés, et, semble-t-il, impossibilités matérielles.

4. *Mémoires de Condé*, II, p. 575, 576.

outre cela, la Royne, soit qu'apprehendant le nombre des Églises, elle eust eu volonté de se mettre de leur costé, soit que pour autre raison elle voulust sonder leurs forces plus avant, *voulut que sous son adveu secret*, chacun ministre publiast en son Église, à l'heure du sermon, l'escrit qui s'ensuit, pour en avoir response le plustost que faire se pourroit. »

Voici cette extraordinaire communication rédigée par les protestants réunis à Saint-Germain, Bèze y compris. « C'est bien raison que devant tous autres, nous facions manifeste démonstrance, que nous ne voulons espargner corps et biens à maintenir l'estat et grandeur de nostre roy ; tant s'en faut que nous enseignons doctrine de rébellion contre nos supérieurs, comme nous sommes chargéz contre vérité. Et pour faire apparoir de ceste démonstrance, autrement que par parole, il est nécessaire qu'en effect ceste Église, avec la plus grande promptitude qu'il sera possible regarde quel offre *elle pourra faire au roy, de gens de pied et de cheval,* qu'elle entretiendra à ses despens, et pour combien de temps, et en quel équippage, pour maintenir l'estat du royaume contre ceux qui le voudroient envahir sous ombre de la religion. Mais il y faut procéder en crainte de Dieu, sans aucun desbauchement.... [1]. »

L'*Histoire ecclésiastique* raconte que cette lettre fut tenue pour « suspecte » par plusieurs églises ; ce qui se comprend facilement, tellement elle est étonnante. Ces églises décidèrent d'attendre une « recharge », un rappel. D'autres églises firent des difficultés, et quelques-unes seulement se résolurent à faire ce qui leur était demandé. « Et ne faut douter, conclut le narrateur, que si l'affaire eust esté poursuivi, comme il devoit, que le roy n'eust trouvé forces volontaires assez grandes pour empescher toutes séditions par dedans, et tous les efforts de l'Espagnol et de tous autres par dehors [2]. »

Une lettre de Bèze à Calvin, écrite antérieurement au récit de l'Histoire, écrite au milieu même des événements, à Saint-Germain, le 6 janvier 1562, nous fournit les plus précieuses précisions. « Comme l'Espagnol ne cesse de nous menacer, et que rien n'arrête davantage notre Régente et ne l'empêche d'incliner ouvertement de notre côté que la crainte qu'elle a que nous ne soyons pas assez fermes, *il a paru bon à l'Amiral* d'avertir ouvertement les Églises et de leur demander avec soin combien de gens à pied et de gens à cheval elles peuvent lever pour défendre le royaume contre les étrangers, si, à cause de la religion, ils venaient à nous déclarer la guerre. » Il ajoute qu'il a eu plusieurs doutes : « *Mais l'avis de l'Amiral a triomphé* ; et il n'y a pas lieu de craindre les calomnies, puisque rien ne se fait secrètement et sans bons auspices, quoique elle (la reine) ne semble pas être nommée ». Et il envoie à Calvin un exemplaire de la communication, telle qu'elle est sortie de leurs délibérations (*ex nostrorum consensu scripta*) [3], regrettant de n'avoir pu le consulter faute de temps. Il espère bien qu'il lui écrira son avis [4].

1. La lettre a donc été rédigée et envoyée avant le 6 janvier. — 2. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 669-670.
3. Ne serait-ce pas Bèze qui aurait tenu la plume ? — 4. XIX, p. 238, 239.

Cette opinion de Calvin serait singulièrement utile à connaître. Nous ne l'avons pas. Mais enfin ce que nous avons, par les documents d'une authenticité incontestable et de première main, rédigé par un des témoins oculaires et par un des acteurs principaux, suffit pour préciser d'une manière nette le sens de tous les faits de la crise que nous étudions.

La mise en demeure d'avoir à compter leurs forces matérielles et militaires, d'avoir à s'organiser et à se mettre en défense, a été adressée aux Églises sur l'invitation de la Reine-mère par l'Amiral de Coligny. Condé n'y est pour rien, ni Condé, ni les gentilshommes, ni la propagande condéenne. Le rôle de Coligny est prépondérant. Bèze se range complètement à son avis, de telle façon que cet appel à la démonstration et à l'organisation des forces militaires apparaît comme l'acte de celui qui est « resté, nous dit-on, jusqu'à une époque avancée, l'homme des pasteurs, l'instrument de Théodore de Bèze »[1], comme un des facteurs de ce qu'on a appelé « la lente et minutieuse manœuvre », conduite par « l'amiral, avec la reine », « en dehors de Condé », pour aboutir « à l'édit de tolérance[2] ».

Devant ces documents — que M. Romier ne cite pas, — il nous semble que son interprétation des autres faits tombe.

IV

Maintenant il serait très intéressant de savoir, avec quelques détails, comment les quelques églises spécialement dociles à l'appel de Coligny, mirent son idée à exécution. Malheureusement les documents nous manquent, et sur les deux seuls qui sont cités, l'un, le premier, semble devoir être écarté, car il ne dit pas ce qu'on lui fait dire.

1.

Il s'agit du Synode provincial de Clairac, tenu le 19 novembre 1560.

Bèze venait de quitter le pays, après un long et fécond séjour. Plein de l'esprit de Bèze, le synode se réunit, présidé par Boisnormand. Les actes du synode nous apprennent que la Basse-Guyenne fut divisée en sept colloques, etc. Pas un mot de la question militaire, ni des forces à organiser[3].

M. Romier renvoie « surtout » à M. Courteault. Mais M. Courteault ne donne aucune autre référence que M. Bourgeois, qui ne dit rien sur ce sujet, et M. Tholin qui n'en dit pas davantage, sinon que les actes ne sont peut-être pas complets. Le Synode constitua sept colloques. Le fait, — le seul que nous connaissions — peut être « très important ». Mais de la façon dont les documents

1. Romier, p. [illegible] — 2. *Ibid.*, p. [illegible]
3. Le texte a été publié par G. Bourgeois, *La Réforme à Nérac*, 1880, p. 83, 84. Voir *Ibid.*, p. 66-68.

connus en parlent, il n'y a absolument rien à en tirer au point de vue militaire, et c'est pure hypothèse fantaisiste, que d'ajouter : « Boisnormand, qui avait été le promoteur et l'âme du Synode, avait véritablement tenté de créer en Guyenne, à la faveur de l'anarchie qui y régnait, un État à l'image de l'État modèle constitué à Genève par son maître, Calvin[1]. »

Y eut-il autre chose que ce que nous disent les Actes ? L'historien de la ville d'Agen pendant les guerres de religion du XVIe siècle, M. G. Tholin, écrit : « Un acte de cinquante lignes ne saurait résumer toutes les délibérations d'un synode qui dura longtemps, et fut *peut-être* convoqué deux fois. » Évidemment, toutes les suppositions sont possibles, mais sur quoi peut-on s'appuyer pour dire : « Dès le mois de novembre 1560, le synode de Clairac, dirigé par Boisnormand, ami des Bourbons, donnait aux communautés de Guyenne des cadres religieux *et militaires* : la province fut divisée en sept colloques, et les capitaines, sous la dépendance nominale des Églises, purent considérer les fidèles armés comme leurs soldats[2] » ?

2.

En réalité nos renseignements ne remontent pas au delà du synode de Sainte-Foy, tenu en novembre 1561[3], un an après celui de Clairac. Mais nous n'avons pas les Actes mêmes de ce synode, et tout ce que nous en savons est ce que nous dit l'*Histoire ecclésiastique*. Après avoir raconté les troubles du pays, les dangers que couraient les protestants, *l'Histoire* continue : « A ces occasions, et pour ce *aussi* [les deux motifs sont bien indiqués] que par un *secret mandement de la royne*, dont il a été parlé, *on avoit écrit aux provinces* qu'elles regardassent de quelles forces elles pourroient, à leurs dépens, ayder le roy, s'il en avait besoin. — Le Synode de toute la Haute-Guyenne, y comprenant aussi le Lymousin, fut tenu en ce temps (novembre 1561) à Sainte-Foy en Agenois, sur la Dordogne ; *où* il fut ordonné, entre autres choses, *par les gentilshommes*

1. Paul Courteault, *Blaise de Montluc historien*, 1908, p. 410 (Étude du reste tout à fait remarquable). — Il y aurait, en tout cas, lieu de remarquer que Boisnormand est un pasteur et que ce pasteur aurait cherché à imiter Calvin. De Condé pas un mot.

2. Romier, p. 86.

3. Et cette date s'explique très naturellement. Le premier appel de Coligny au dénombrement, et par conséquent à l'organisation des forces militaires, étant d'octobre 1561, il est naturel que ce dénombrement et cette organisation n'aient pas eu lieu avant nov. 1561. Par où nous ne voulons pas cependant déclarer absolument impossible toute tentative isolée, spontanée, et antérieure. Seulement il faut qu'elle soit prouvée. — Voir, par exemple, ce qui s'est passé en 1561 (le mois et le jour ne sont pas spécifiés) à Castres. Un jour, une Assemblée est avertie « que les catholiques leur venoient courre sus pour leur couper la gorge ». Chacun se sauve comme il peut. Après quoi, « ceux de la religion pensèrent mieux à leurs affaires », et délibérèrent « de créer un chef et de faire un ordre pour leur subsistance ». Le Sr. Bouffard, le procureur du roi, un avocat, la jeunesse de la ville, composée de gens courageux et « de main », d'un commun accord élirent « François Bouffard, pour chef et pour conseil, les Srs. lieutenant Mélon, procureur du roy, et Thomas, pour penser aux affaires et pouvoir, selon qu'il se présenteroit, et recevoir les avis des voisins pour leur conservation » (*Mémoires de Jacques Gaches*, éd. Ch. Pradel, 1879, p. 10, 11).

qui s'y trouveront, qu'on esliroit deux chefs généraux, nommés protecteurs sur les deux provinces des parlements de Bordeaux et de Toulouse, à chacun desquels respondroient les colloques d'icelles, ayant aussi chacun de ces colloques son chef ou *colonel*, ayant sous soy les capitaines particuliers des églises de chaque colloque, ne pouvant rien faire ni dresser ces capitaines sans l'ordonnance du colonel de colloque, ni les colonels du colloque sans l'adveu et mandement du chef de la province, le tout pour conduire vers sa Majesté les forces des églises, si besoin estoit, et cependant aussi pour estre sur leurs gardes et pour se défendre si leurs adversaires persévéroient en leurs massacres, et entreprenoient de leur courir sus, comme les bruits en estoient tous communs[1]. »

Ainsi, 1° menacés par les catholiques, et, 2° provoqués à ce faire par la Reine et Coligny, les protestants, à Sainte-Foy, décident : 1° de conduire des troupes au roi, comme il les demande ; et 2° de se mettre sur leurs « gardes » et de se défendre. On nomme des capitaines, par Églises, des colonels par synodes, et un « protecteur » par province, le supérieur des colonels[2]. Comment aurait-il fallu le nommer? et quelle raison y a-t-il pour voir derrière ce chef militaire des fidèles, un « protecteur » dans un sens tout autre, un protecteur ecclésiastique, maître des Églises[3] ?

3.

Mais il y a un troisième document, dont on ne nous parle pas, et qui pourrait bien être le seul document officiel, — un texte officiel, officiellement daté — puisque les Actes du synode de Clairac sont muets, puisque les Actes du synode de Sainte-Foy ont disparu, et que les indications de l'*Histoire Ecclésiastique*, quelque confiance qu'elles méritent, peuvent être un résumé, à peu près, de la situation à ce moment, mais ne nous garantissent pas les expressions, dont on s'est servi à Sainte-Foy, et ne nous disent pas explicitement qui s'en est servi.

Le document officiel, dont nous parlons, est le texte des délibérations de la première Assemblée politique (de nous connue), celle qui fut tenue à Nîmes du 2 au 13 novembre 1562. Et ce document est entouré d'autres documents non

1. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 803. — Dans une lettre à Calvin, le pasteur Hardi, d'Agen, où siège en ce moment le colloque, dit les inquiétudes des protestants. Le lieutenant du roi, Burie, va visiter les Églises « pour punir les séditieux ». « Mais, sous couleur de punir les opiniâtres et séditieux, il a délibéré saisir les armes des fidèles, laquelle chose nous tient en grande perplexité » (XVIII, p. 731, 24 sept. 1561).

2. Les décisions prises à Sainte-Foy semblent être restées inconnues des catholiques. Le Parlement de Bordeaux, écrivant quelques semaines après au roi, pour lui dénoncer les agissements du synode « qui est ung souverain conseil, qui se tient ez villes qui sont esleues par les Ministres, là où se traitent toutes grandes choses », se borne à dire qu'ils ont décidé de célébrer, le dimanche après Noël, la Sainte Cène à Bordeaux. Mais c'est une « couverture » pour tenir une « congrégation, laquelle nous ne pouvons appeler autrement une recognoissance de leurs forces. » Cette ignorance, ce silence sont un peu bizarres. Lettre du 2 janvier [illegible], II, p. [illegible].

3. Et encore une fois, tout cela se fait sous l'influence de Coligny (et de Théodore de Bèze) ; tout cela est provoqué par la lettre demandant le recensement des forces. Pas question de Condé et de la propagande condéenne.

moins authentiques. Nous trouvons enfin tous les renseignements désirables sur le choix d'un protecteur.

Nous voici donc à Nîmes un an avant la grande Assemblée. L'historien catholique Ménard, très bien informé, appuyant ses informations sur les délibération consistoriales, nous raconte : « Les Assemblées du Consistoire, s'occupèrent, dans la suite, de ce qui regardait la défense et la sûreté du parti, et d'autres affaires majeures. Le samedi 18 du même mois d'octobre (1561), il fut délibéré que pour se mettre en état de résister aux ennemis, — c'est le nom qu'on donnait aux catholiques — lorsqu'ils viendroient les attaquer contre le mandement du roi, chaque surveillant (ancien) avertiroit les dixainiers (l'église réformée de Nîmes venait d'être divisée en dix sections, comme à Genève) de faire pourvoir d'armes tous ceux de leurs dixaines, et qu'on enverroit quérir des arquebuses à Saint-Jean. Le 25, on élut 8 capitaines pour veiller à la défense de la ville, qui furent (suivent les noms) : on leur donna pour chef Saint Véran. Celui-ci fut de plus chargé, avec Saint-Côme et Rozel, de faire placer un homme à chaque porte de la ville, qui en auroit les clefs, avec des forces. On chargea Saint-Côme, en particulier, de solliciter les officiers royaux, pour que le château fût tenu en sûreté soug l'obéissance dûe au roi. Le samedi 1er de novembre suivant, on résolut de se faire des fonds pour subvenir aux affaires communes, et l'on délibéra de faire une levée de 100 écus [1]. »

Tout cela est caractéristique. Il s'agit d'une communauté religieuse qui est en même temps une communauté civile. Il ne faut pas l'oublier. Les protestants sont groupés et sont souvent la très grande majorité, Ils sont les chefs de la commune menacée, ils s'organisent. Ils ne pouvaient pas livrer la commune, pas plus que leurs personnes, aux ennemis. Mais ils s'organisent pour maintenir l'autorité du roi ; s'entendent avec les officiers du roi. — *Ces faits sont contemporains de la première lettre envoyée par Coligny et Bèze* pour engager les Églises à envoyer leur nom et à dire quelles forces elles pouvaient réunir. Est-ce la veille ou le lendemain du jour où la lettre arriva ? Il est plus que probable que, d'une façon ou de l'autre, *Viret était au courant*, car Viret était à Nîmes, et c'est sous son influence, sous son autorité que ces faits se produisent [2].

Un an se passe, les événements se précipitent : alors, alors seulement, on procède à l'organisation complète.

Du 12 au 13 novembre 1562, se réunit à Nîmes une assemblée politique qui représente la région. Elle est composée, en majorité, de délégués des villes, de *consuls* ; on y voit deux nobles et un pasteur.

Et la cause et le but de l'assemblée et de ses décisions sont indiqués avec une netteté parfaite. La cause, c'est la menace des ennemis. « Ils ont entrepris d'appeller et introduire au pays et à leur faction les estrangers, ... ont forcé

1. Ménard, *Histoire de Nimes*, IV, p. 310.
2. Coligny, Bèze, Viret ; pas question de Condé et de la propagande condéenne.

et saccage et brusle villes et villaiges, avec massacres, ravissement contre hommes, femmes et petits enfants ; .... horribles carnaiges, faicts en plein jour ès villes, etc. »

En conséquence, les protestants sont obligés de s'organiser pour se défendre. « Pour cette cause ont-ils esté contraincts et forcés de prendre les armes. » « La ruyne calamiteuse et prochaine », pourra, en effet, être évitée « avec ung bon ordre et conduicte des forces... Avec un tel chef qui puisse estre obey et suyvi par tout où il sera requis *pour le service du roy et défense du dit pays.* »

Le but, en effet, n'est pas la révolution : c'est la gloire de Dieu et le service du roi. « Que le roy, venu à sa majorité, puisse par sa prudence cognoistre que ses bons subjects des dits villes et diocèses, n'ont prins les armes pour passion, ne affection maulvaix, qu'ils ne sont rebelles ne séditieux, et n'ont leurs cueurs aucunement desvoyés de l'amour et fidélité de vraye subjection, laquelle ils doivent à leur prince.... Déclarent et protestent devant Dieu... que leurs forces et armes ne tendent à aultre fin que à la gloire de Dieu, et service du roy, soubz le gouvernement de la royne sa mère ; laquelle fidélité avec très humble servitude et hobéissance, ils veullent et entendent conserver à sa Majesté, et y exposer jusqu'à la dernière goute de leur sang. »

Puis l'assemblée « sainte » nomme le comte de Crussol « chef », « défenseur », « conservateur ». Elle lui adjoint un « conseil » ; elle supplie le « chef » et « défenseur » de n'accepter aucun gouverneur ou capitaine qui n'ait « attestation de vie et de mœurs de l'Église dont il sera » ; de faire « au plus tost publier son ordonnance militaire » contre ceux qui pillent ; d'user de tous « moyens amiables pour réconcillier toutes les parties » par des « arbitres » [1].

I.

On aura remarqué que le mot de Protecteur n'est pas employé. Mais il s'agit bien de protection. Seulement de quel genre ? Il y a lieu de préciser autant que possible.

Voici d'abord la définition que donnera *plus tard* Elie Benoit : « Les Réformez ayant été contraints, après plus de trente ans de cruautez et d'injustices, de s'unir ensemble pour leur commune défense, se mirent premièrement sous la protection du Prince de Condé... Le dessein naturel de cette protection était de procurer le repos et la sûreté aux consciences des peuples qui avoient embrassé la réformation, de porter au roy, par un intercesseur autorisé, les plaintes et les requêtes du parti persécuté, de réprimer, par le respect du protecteur, les entreprises que la cabale des bigots ou les intrigues des ambitieux pouvoient former pour la ruine des réformés, et d'avoir un dépositaire et

1. *Bulletin*, XXII, 1873, p. 511-558 et ss.

un garant de la foy des traitiés et des edits, qu'on pourroit obtenir pour la liberté de conscience[1]. »

Elie Benoit fait observer que *tous les protecteurs ne furent pas protestants !* Tel le duc d'Alençon « qui n'avoit jamais renoncé à la religion romaine ». En 1581, le titre de *Protecteur des Églises* fut donné au roi de Navarre. « Les Assemblées de Saint-Jean-d'Angély, 1582, et de La Rochelle (1588), pour se mettre en garde contre la *tyrannie protectorale*, lui donnent un Conseil, dont la plupart des membres étaient, non à sa nomination, mais à celle des Églises[2]. »

Un Protecteur catholique ! Un autre cas n'est pas moins instructif. Les protestants demandent un Protecteur... au pouvoir royal ! Le fait se passe en Rouergue. Les protestants exposent au Lieutenant royal que des bandes ont « ... délibéré de massacrer tous ceux qui font profession de se trouver aux assemblées. » Et ils continuent : « Il vous plaira, Monseigneur, fère en sorte qu'il soit commis quelqu'un des seigneurs du dit pays avec pouvoir de deffendre le port d'armes, etc.,. » Ils proposent le seigneur d'Arpajon[3].

Mais plus instructif encore est le cas du comte de Crussol. Ici nous avons une documentation abondante : elle va nous dire exactement comment un de chefs était choisi, avec quels sentiments et à quelles conditions.

Antoine Crussol était fils (1528) d'une mère, Jeanne de Genouillac, qui avait été élevée au château d'Amboise avec Marguerite de Valois, dont elle resta l'amie, et dont naturellement elle partageait les idées religieuses ; il était le mari (1556) d'une femme, Louise de Clermont-Tallart, qui était la favorite de Catherine de Médicis. Il fut nommé, 10 décembre 1561[4], par la reine-mère, Lieutenant général des provinces du Languedoc, de Provence et du Dauphiné, pour la pacification du pays.

Ses sentiments étaient cependant évangéliques, si l'on en juge d'après ce qui nous reste de la correspondance échangée entre lui et Calvin[4]. Le 7 mai 1563, Calvin lui écrit : « Il nous fault emploier plus vertueusement que jamais... Je vous prie de prendre courage... » Et le 8, à la comtesse : « Je sçay que Dieu a tiré de vous de bons services : mais vous ne sçauriez en toute vostre vie faire la centiesme partie de ce que vous lui debvez en ung jour. Parquoy, Madame, advisez de paier vos arréraiges... Sur tout pour que je ne doubte pas que vous ne soiez sollicitée de nager entre deux eaues, je vous prie de vous tenir sur voz gardes ; car, quant il est question de glorifier Dieu, il ne peult souffrir aucune neutralité[5]. »

1. Elie Benoit, *Histoire de l'Edit de Nantes*, 1693, I, p. 63.

2. Commencement de 1562. On a dit que le Seigneur d'Arpajon était un calviniste militant. Quand cela serait, il resterait qu'il s'agit toujours d'une désignation par le lieutenant. Mais cela n'est pas. Il était modéré. Et les protestants le proposent parce que, disent-ils, « il est nécessaire qu'un tel Seigneur soit aymé et crainct de toutes les deux parties ». *Bullet.*, XI, [illegible], p. 235, 236, 23[illegible].

3. *Histoire ecclésiastique*, III, p. 154, n° 3. Ed. Baum.

4. XX, p. 8. — Calvin, dans sa première lettre conservée, dit qu'il lui a écrit « quant il sembloit qu'il estoit requis ». — 5. XX, p. 8-10.

Une autre lettre de Calvin, du 31 juillet 1563, nous renseigne un peu plus. Le comte lui avait fait demander s'il ne pouvait pas, en bonne conscience, accompagner la reine aux processions. Calvin lui répond : « Je sçay que vous n'entendez pas de vous déguiser comme nageant entre deux eaux. » après « avoir fait protestation toute notoire de vostre chrétienté ». Mais le comte risque de « contrister les enfants de Dieu, ou leur estre un scandale, et de donner occasion aux ennemis de vérité de lever leurs crestes et de faire leurs triomphes ».

Et voici quelques lignes remarquables : « Il reste de voir si pour cela vous debvez plustost quitter l'estat que de ne point complaire à la royne. En quoy il nous fault tenir la reigle de saint Paul, de ne point faire mal, afin qu'il en advienne du bien. Je vois bien quel prouffit peut revenir à l'Église, que vous teniès ce lieu là, et quel dommage il faudroit craindre, si vous en estiez hors. Mais en telles perplexités, si nous faut-il faire cest honneur à Dieu, de nous reposer sur luy, qu'il sçaura bien pourvoir à tout. Cependant il me semble, Monsieur, que vostre excuse sera assez favorable, veu que la Royne n'ignore pas que, *selon la religion que vous tenez,* vous ne pouvez vous mesler parmy leurs cérémonies sans offenser Dieu, pour ce que votre conscience y répugne [1]. »

Calvin juge donc que le comte est protestant, qu'on le sait, qu'il a fait « protestation toute notoire » qu'il tient la religion. Et certainement Calvin savait ce qu'il disait. Cela s'accorde mal avec les *Opera* disant qu'il « n'avait pas embrassé ouvertement », le « protestantisme [2] », et avec Haag disant « au fond du cœur, il était catholique, comme il l'avoua à Prosper de Sainte-Croix [3] ».

Tout ce qui est certain, c'est que le comte de Caylus, après avoir reçu de lui la reddition de toutes les places qu'il tenait, dans sa lettre au roi, du 29 août 1563, reconnut la droiture des intentions de Crussol. « Dans toute cette guerre, il donna les preuves les plus manifestes de sa parfaite loyauté [4]. »

Le 25 avril 1561, Crussol écrit de Montpellier à la reine-mère et lui envoie une requête « de la part de ceulx qui se disent... vouloir, soubs l'obéissance du roy, vivre en la pureté de l'évangile ». Il n'a aperçu dans cette requête « qu'une grande obéissance et révérence » ; et il a « cogneu le dict peuple vous porter très humble affection ». Il accuse au contraire le Parlement de Toulouse, « en publiant l'édict et pardon » du roy, d'y avoir ajouté « tant de modifications et déclarations, qu'au lieu de suyvre la volunté du roy et contenir le peuple en

1. XX, p. 113. — 2. *Ibid.*, p. 112, n. 1.

3. Haag, *France protestante*, IV, p. 130. — « Aussi, pour ne pas se rendre coupable d'une honteuse hypocrisie, ne voulut-il jamais assister aux prêches des Réformés, et bien moins encore participer avec eux à la Cene. »

4. Haag, [illegible]. L'auteur catholique Lionel d'Albiousse (*Histoire des ducs d'Uzès*, 1887, p. 57-84), dit : « Comme chef des protestants, il ne mécontenta pas les catholiques. Et en mai 1565, le roi le créa duc d'Uzès pour le récompenser de son dévoûement et du rôle qu'il avait joué dans les affaires publiques. Et, en 1566, il rétablit l'exercice de la religion catholique ; il réinstalla l'évêque. « Entièrement rallié à la Cour, il ne se mit plus à la tête des protestants contre les catholiques. »

reppos, il semble qu'ils aient volu corriger l'ediet, ou bien le faire [illegible]veau ». De là les « émeutes ». Il prie la Reine d'y « pourvoir[1] ».

Un an après environ, nouvelle lettre, 15 janvier 1562, de Villeneuve-les-Avignon, à la Reine. Il est ferme vis-à-vis des protestants. « Je leur fis une longue remonstrance des excès, rebellions et désobéissances par eux commises... qu'ils heussent incontinent à vuyder des temples pris, y remettre dedans les évesques, chanoines, etc[2]... »

Tel est l'homme que les protestants veulent à tout prix avoir pour chef militaire. A qui le choix fait-il le plus d'honneur ?

Une première fois Crussol refusa. Mais le 2 novembre 1562, dans l'assemblée de Nîmes (dont nous parlons), les protestants renouvelèrent leur demande. Et ici tout est curieux, significatif. Voici les termes de la requête (11 novembre 1562) : « Les manans et habitans du pays de Languedoc, vous remonstrent très humblement... pour vous supplier et requérir, tant au nom de Dieu, que comme fidèle ministre, conseiller et serviteur domestique du roy... vous plaise de prendre leur protection et garde. »

Et alors avec une éloquence étrange, la requête met le comte en face de ses devoirs... envers le roy et le royaume ! Elle en arrive à des reproches pathétiques. « Chacun voit le peu de compte que vous tenez d'une si grande oppression de ce pauvre peuple de Languedoc, *l'un des plus fidelles, entiers et affectionnes à son prince,* que nul autre de tout le royaume... Et vous, Monseigneur, qui avez une obligation spéciale au roy, duquel vous tenez tant de bienfaits et d'honneurs, que n'est pas besoin de le particulariser plus avant, outre la bonne affection en laquelle la reine sa mère vous a toujours, serez-vous maintenant si peu soigneux ou bien tant contraire à son bien et à son profit, de permettre qu'en votre visage et par votre défaut..., l'une des meilleures parties de son royaume soit détruite et perdue, et tant es bons sujets occis et massacrés. » Ils invoquent « la grande fiance que le roy et la reyne ont de vous et de votre intégrité, témoin la commission qu'avez eu naguères, d'appaiser les premiers troubles... ».

Le comte doit donc « les vouloir prendre entre ses bras, les garder et les conserver eux, leurs villes et leurs biens, à la main, subjection et obéissance du roy ».

Après quoi, l'Assemblée décide de se transporter en corps à Uzès. Ce qui eut lieu, le 11 novembre 1562.

A Uzès, au château, nouveaux discours. L'orateur de l'assemblée[3] menace le comte, en cas de refus, d'être « tenu comme desloyal subject, mauvais serviteur, sans amour, sans fidélité à son prince, oublieux des biens, faveurs et bénéfices innombrables qu'il en a receu ». Le comte est ébranlé par ces adjurations. Il répond « qu'il est si bon, si fidelle et si affectionné au service du roy, et tout

1. *Histoire du Languedoc*, dom Vaissette, XII, p. [illegible]. — 2. *Ibid.*, p. [illegible]
3. Charles de Bargues, qui avait présidé l'Assemblée de Nimes.

entier amateur de sa patrie, qu'il ne voudroit se méconnaitre en si bon office ». Il annonce qu'il fera savoir sa réponse par lettre.

La lettre, remise le jour même, énumère les désordres, les attentats dont les protestants sont victimes, et conclut : « Nous offrons, avec l'ayde de Dieu, *et sous le bon plaisir du roy, les deffendre, maintenir et conserver sous l'obeissance et autorité de sa majesté.* » Suit un contrat en six articles.

« ... jurerons et jurons que la cause qui nous a esmeu à accepter ceste déffence, n'est que pour la conservation et entretenement de ses bons et loyaux subjects en la dévotion et l'obéissance de Sa Majesté... garderont et observeront inviolablement les lois politiques du royaume..., sans y rien innover, muer ni changer directement ou indirectement, en façon que ce soit... Les ministres ne feront aucun synode... sans le congé, présence ou assistance des officiers du dit seigneur roy, lesquels y présideront... Les Consistoires des villes es lieux de la juridiction du roy ne se feront semblablement sans la présence des officiers du roy... Les dits Ministres ne pourront faire règlement pour fait de la religion sans l'autorité des officiers royaux[1]. »

Et cela fut « juré de part et d'autre ». Et le 14 novembre, le comte écrivit à la Reine pour lui envoyer la copie des articles et lui expliquer sa conduite[2].

Tels étaient les sentiments des protestants ; telle était, en fait de soumission au roi, ce qui pouvait être obtenu d'eux en cette année 1562.

Or, à ce même moment, quels étaient les sentiments des catholiques ? Des négociations avaient été entamées avec l'Espagne dès le 5 mars 1562. Le roi d'Espagne promettait au roi de France un secours de 10 000 hommes de pied et de 3000 cavaliers. Au début de juillet, les premiers détachements franchirent la frontière et se signalèrent par leur férocité. En août 1562, ils crucifièrent des huguenots sur la place publique de Bazas[3].

Au commencement de juin, les protestants avaient fait une démarche auprès du lieutenant du roy de Burie. Au nom de tous les protestants de la province, 30 ou 40 députés sont venus, dit le Lieutenant lui-même, « pour présenter au roy, entre mes mains, toute subjection, obéissance et service ». La province de Guyenne manifeste les mêmes sentiments que la province du Languedoc. Nulle part le roi n'a de sujets qui veuillent lui être plus fidèles.

Mais le lieutenant n'en écrit pas moins à l'ambassadeur en Espagne, de hâter l'envoi des troupes espagnoles « pour ayder à chastier les séditieux et rebelles, de quoy il ne fut jamais plus grand besoin. »

En même temps (19 juin 1562), il envoie à l'ambassadeur copie de l'ordre qu'il a intimé aux protestants : « Premièrement remectront toutes leurs armes ; secondement remectront les villes..... le tout dans huitaine. »

1. *Histoire du Languedoc*, [illegible].
2. *Ibid.*, [illegible]. — Il y a encore une lettre du comte de Crussol à Catherine de Médicis, de Valence, [illegible] *Ibid.*, [illegible].
3. Une lettre du duc de Guise, du 17 janv. 1562, constate la férocité et la licence de ces bandes.

Ainsi « il leur demandait de se soumettre sans condition à son pouvoir discrétionnaire, et leur enlevait tout moyen de se défendre contre leurs adversaires, tandis qu'il appelait les Espagnols pour plus facilement les écraser » [1].

On ignore trop ces documents qui, seuls, sont de nature à nous permettre de juger de la mentalité des protestants, à ce moment. Le lecteur peut maintenant l'apprécier comme nous. Il voit ce qu'étaient exactement les « protecteurs ».

V

Il semble bien que nous ayons ainsi assisté à la naissance des fameuses *Assemblées politiques* des protestants, celle de Nîmes en 1562, précédée par celle (?) de Sainte-Foy en 1561. Malheureusement, faute des Actes de ce Synode, il est impossible de préciser. *L'Histoire ecclésiastique* s'exprime avec ambiguïté. « Le synode, dit-elle, *où* il fut ordonné *par les gentilshommes qui s'y trouvèrent*..... » Les gentilshommes tout seuls ne peuvent pas avoir décidé pour le synode, et surtout dans le synode. Sans doute la phrase signifie : les gentilshommes qui se trouvaient membres du synode, lui proposèrent de décider,.... et sur leur proposition le synode décida. Ce serait assez naturel. Les gentilshommes seuls connaissaient les choses militaires et pouvaient seuls réaliser une organisation militaire. Mais cette idée ne leur vint pas tout à coup, dans une séance. Il y eut des pourparlers. Et quelle part, dans le projet, revient aux gentilshommes, ou au synode ? C'est ce qu'on ne peut savoir.

Ce qui est certain et frappant, c'est que l'organisation militaire fut absolument calquée sur l'organisation ecclésiastique, en quoi l'on peut voir l'influence du synode [2].

L'historien, qui a spécialement étudié la vie et les institutions militaires des protestants d'autrefois, a écrit sur le point particulier, qui nous occupe, des pages tout à fait curieuses, dont je me borne à citer l'idée principale : « Lorsque les huguenots, menacés de toutes parts, en dépit des plus solennelles promesses, sont contraints de pourvoir à leur sécurité, ils ne suivent d'abord que leur initiative individuelle.... Cette situation ne pouvait se prolonger ; dès 1562, on se trouve en présence d'une organisation générale et permanente... On constitue la milice comme était constituée l'Église [3]. » « Les conceptions

1. H. Patry, « Les préliminaires de la première guerre de religion en Guyenne », *Bulletin*, XLIX, 1900, p. 537 et 539-542.

2. « La constitution des églises était admirablement disposée pour faciliter l'exécution des projets, la récolte de l'argent, le soulèvement des masses sans que le gouvernement en pût concevoir le moindre soupçon. C'est ce qui explique, entre autres causes, l'influence sans bornes que les ministres exercèrent sur le peuple, et l'attachement des fidèles pour leurs pasteurs. De là aussi l'empreinte purement religieuse de ces premières guerres civiles (*bella sacra*). Cette influence exercée par les Ministres fut des plus salutaires » (Loutchitzi, *L'aristocratie féodale et les calvinistes en France*, dans le *Bulletin*, XXI, 1872, p. 578).

3. Henri Lehr, *Les protestants d'autrefois, vie et institutions militaires*, 1901, p. 2, 3.

militaires des huguenots, d'une extraordinaire originalité, ont un caractère très précis : elles suivent pas à pas leurs notions ecclésiastiques. » Et enfin, après avoir parlé de la nation armée, du recrutement régional, de la permanence des formations de guerre, et après avoir montré le rôle de ces idées en Europe, notre auteur conclut : « Quelles que puissent être les apparences, et en tenant le plus large compte des causes secondes et des circonstances de toute nature, on peut faire remonter jusqu'aux huguenots français l'origine des institutions militaires de la Prusse [1], c'est-à-dire, en somme, la science militaire moderne [2]. »

VI

Après la Guyenne, d'autres provinces adoptèrent la même organisation. Mais, on le voit, il n'y a pas eu deux mouvements, l'un religieux dirigé par les pasteurs et Calvin, l'autre militaire, dirigé par les gentilshommes et Condé. Nous ne pouvons pas dire : « Le mouvement par lequel la noblesse dissidente superposa une organisation militaire à l'organisation religieuse des Églises, constitue un des faits essentiels de la période de 1560 à 1562 [3]. » Une organisation n'est pas *superposée* à l'autre, elle est *placée à côté*, et cela par Coligny et les Églises elles-mêmes. Nous ne pouvons pas dire : « C'est contre cela que luttèrent *sans cesse*, au cours des années 1560 et 1561 les réformateurs genevois, *anxieux* de l'activité des nobles, et impuissants le plus souvent à en conjurer les effets. *Lutte émouvante*, dans laquelle le pouvoir royal, en persécutant les Églises, donna l'avantage à ses pires ennemis, les féodaux. Les publicistes du règne de François II, si favorables aux Bourbons, et si sobres de détails sur les déchirements profonds du parti huguenot, laissent passer pourtant quelques aveux significatifs, que soulignent les plaintes et les remontrances de Calvin. » C'est toujours la même interprétation de certains faits qui ne nous paraît pas légitime, qui nous paraît même contraire à beaucoup de faits authentiques.

Faut-il que nous rappelions une autre interprétation, donnée par un autre spécialiste ? Un historien russe, qui a spécialement étudié cette époque, Loutchitzi, raconte que le mouvement éclata d'abord parmi les gens des communes, puis se manifesta parmi les seigneurs. Mais le peuple et la noblesse manquaient autant l'un que l'autre des capacités propres à la direction des affaires. « Ce fut donc au troisième élément, aux Ministres, à se poser en chefs du mouvement. » Un peu plus tard, le parti politique des nobles acquit de plus en plus de l'influence au dépens du parti consistorial. La lutte s'accentua, mais tout cela se manifesta au début de la troisième guerre de religion. » C'est donc postérieur

1. Où elles furent introduites en grande partie par les huguenots proscrits et réfugiés, sous le Grand Électeur.

2. H. Lehr, p. 304, 309. — 3. Romier, *o. c.*, p. 89.

à notre époque. Pour notre époque, Loutchitzi confirme à peu près notre interprétation des faits [1].

VII

Il est certain toutefois qu'à l'époque où nous sommes, les églises furent envahies par des foules appartenant les unes aux plus hautes, et les autres aux plus basses classes de la société. Et dans celles-là comme dans celles-ci, bien des éléments indignes se glissèrent. Quels furent les plus turbulents et les plus dangereux ? Il y eut de la lie au fond et de l'écume en haut. Mais c'était un fait naturel, inévitable, dont les adversaires divers du protestantisme ont abusé, et qu'il faut apprécier avec une prudente critique [2].

Ainsi Fronton de Bérault, le fanatique président du fanatique parlement de Bordeaux, « constate », nous dit-on, dans une lettre au (plus fanatique encore) cardinal de Lorraine, l'influence détestable qu'exerçait l'enseignement nouveau sur le peuple. La parole du président Fronton de Bérault est pour nous irrecevable. Au surplus, nous avons sa lettre, et, à sa manière, elle rend au loyalisme, et à la sagesse, et à l'héroïsme de nos huguenots, un témoignage admirable : il vaut la peine de le recueillir.

Le président rend compte du séjour qu'il vient de faire en Agenais. « La plus grande partie du peuple, mesmes des rustiques et gens de labeur » est irrévocablement « séduite ». « Ils ayment mieulx mourir que de laisser la parolle et prédications » ; et à ses répliques, et à sa menace que « le roy les fera tous ruyner », ils ont répondu « qu'ils sont ses obeyssants, et prestz luy payer ses tributz, et peut fère ce qu'il luy pléra de leurs corps et biens, mais que l'âme sera à Dieu, et en adviendra ce qu'il luy pléra ». C'est toute la lettre [3].

De même nous n'admettons pas l'autorité de la parole de Montluc, le féroce soudart, « intrigant et souple », « affamé d'honneur, de bruit et aussi d'argent », dont les *Commentaires* sont une œuvre de passion brûlante et de rancune personnelle (au dire du plus récent historien, favorable à Montluc quand il le peut [4]), absolument irréligieux, pour dire le moins, sinon « athéiste », qui avant de jouer le rôle de catholique fanatique, s'était essayé au rôle de protestant

1. *L'aristocratie féodale*, etc. *Bulletin*, XXI, 1872, p. 577, 578.

2. Nous ne voyons pas qu'il y ait lieu de mettre au nombre des accusations contre les protestants des textes comme ceux-ci : « J'ai toujours craint les sentiments soudains (*repentinae*) des Gascons. S'ils ne son pas apaisés par les pasteurs, d'après ce que j'entends, ils sont plus prêts à la lutte qu'à la patience » (Morel à Calvin, 24 avril 1559, p. 505). « On mène des troupes à cheval contre les Normands, parce qu'ils ont été faussement accusés de lèse-majesté. Ils ont osé mentir au roi et lui soutenir que les nôtres sont ennemis de toutes les autorités, et sont pour la communauté de tout » (Morel à Calvin, 17 mai 1559, p. 524) — Il ne suffit pas d'être accusé pour être coupable.

3. Lettre reproduite dans la *Revue de l'Agenais*, XIV, 1887, p. 141. — On peut s'étonner que M. Courteault croie devoir appeler le président un « bon observateur », p. 407.

4. Courteault, p. 613, 616.

presque zélé, en tout cas assez pour mériter l'épithète flétrissante de Bèze : « apostat », « apostat furieux [1] » : se plaisant avec délices à se dépeindre continuellement comme jurant et sautant à la gorge de ses interlocuteurs protestants, comme plein de « rage », « d'encore plus de rage », comme ayant ses deux bourreaux à côté de lui, faisant couper la tête, faisant pendre, faisant fouetter un jeune diacre de dix-huit ans et « lui bailler tant de coups qu'il en estoit mort au bout de dix ou douze jours ». « Ce fut, dit-il, sa première exécution, et, ajoute-t-il, renforçant de degré en degré sa hideuse vantardise, sans sentence ny escripture, car en ces choses j'ay ouy dire qu'il faut commencer par l'exécution [2]. »

Qu'importe que cette bête féroce et cynique accuse les protestants d'avoir tenu « partout » des propos comme ceux-ci : « Quel roy ? Nous sommes les roys !... Nous luy donrons des verges, et luy donrons mestier pour luy faire apprendre à gaigner sa vie comme les autres [3]. » Et encore : « Les ministres preschoient publiquement que s'ils se mettoient de leur religion, ils ne payeroient aucun devoir aux gentilshommes, ny au roy aucunes tailles, que ce qui luy seroit ordonné par eux ; autres preschoient que les roys ne pouvoient avoir aucune puissance que celle qui plairoit au peuple ; autres preschoient que la noblesse n'estoit rien plus qu'eux ; et de fait, quand les procureurs des gentilshommes demandoient les rentes à leurs tenanciers, ils leurs répondoient qu'ils leur montrassent en la bible s'ils le devoient payer ou non, et que si leurs prédécesseurs avaient esté sots et bestes, ils n'en vouloient point estre [4]. » Mais n'est-ce pas ce même Montluc qui, dans les mêmes pages, raconte : « J'oyois dire que les surveillans (les anciens des Églises) avoient des nerfs de bœuf, qu'ils appelloient *joanots*, desquels ils maltraittoient et battoient rudement les pauvres paysans, s'ils n'alloient à la presche [5] ? » M. Romier qui ne nous paraît pas mépriser à sa valeur un pareil témoin, dit cependant : « Quel pasteur, par exemple, Montluc a-t-il entendu prêcher l'égalité sociale [6] ? » Et il déclare que ces théories « ne s'accordaient pas du tout avec l'enseignement du Réformateur, et s'étaient répandues en Guienne bien avant que la Réforme y eut progressé [7]. »

1. Bèze à Bullinger, 6 mars 1564, XX, p. 261.

2. *Commentaires de Montluc*, édit. Buchon, p. 232. - Montluc a-t-il opéré de ses propres mains ? L'*Histoire ecclésiastique* dit oui : « Il coupa luy mesme la teste du troisiesme sur une pierre » (*Histoire ecclésiastique*, I, p. 812). — M. Courteault estime que l'auteur de l'*Histoire* « exagère évidemment pour rendre Monluc plus odieux » (*O. c.*, p. 413). — Montluc lui-même raconte : « Je sautay de rage au collet de ce verdet... la rage me print plus que devant... Je le poussay rudement en terre, et son col alla justement sur ce morceau de croix, et dis au bourreau : « Frappe, vilain ». Ma parole et son coup fut aussi tost l'un que l'autre, et encore emporta plus de demy pied de la terre de la croix » (*Commentaires*, p. 232). Passage qu'il faut rapprocher de ceux-ci, qui précèdent, et dans lesquels il dit à un autre protestant : « J'en ai estranglé de mes mains une vingtaine de plus de gens de bien que toy. » Je ne sais ce qui me retient « que je mette la main sur toy ». « Il savait bien que je savois jouer des mains. » *Ibid.*, p. 228, 229.

3. [illegible] — 4. *Ibid.*, p. 233. — 5. *Ibid.*, p. 22[illegible] — 6. L. Romier, *o. c.*, p. 1[illegible]

7. *Ibid.*, *o. c.*, p. 106. — On trouvera plus loin des textes montrant que Montluc a tout simplement prêté aux Réformés les opinions de quelques « fantastiques et mutins » (selon l'expression de Calvin), opinions que les Réformés repoussaient avec énergie, avec violence.

Nous ajouterons une autre réflexion : outre les *calomnies*, il y eut les *malentendus*, et des malentendus qui s'expliquent très facilement. Les hommes du moyen âge, de la théocratie, du despotisme féodal, ne pouvaient comprendre les hommes du monde moderne, de la démocratie. Ils étaient ahuris, et leurs imaginations inventaient des chimères et des monstres. Ainsi les consistoires s'efforçaient de concilier les différends et d'éviter les procès. Et alors, parmi les « choses fausses », que les catholiques d'Agen reprochent aux protestants, il y a celle-ci : « qu'on avoit fait un consistoire auquel on évoquoit tout procès, tellement qu'il n'estoit plus question d'aller aux magistrats [1]. » Et la composition même de ces consistoires où siégeaient, à la stupéfaction de Florimond de Raemond, « un ministre, un avocat, un marchand, un solliciteur, un tailleur, un chaudronnier et un jardinier ! » Tous ces gens « donnaient des arrests... excommuniaient leurs frères, les chassaient et bannissaient de leurs assemblées, les privaient des sacrements ! » Ne vit-on pas un avocat bordelais, coupable d'impudicité, jugé par « Maistre Amanilla, son cordonnier, qui l'avoit chaussé le matin [2] ? » N'était-ce pas le scandale des scandales, la folie, et en tout cas le renversement de tout ordre social, l'anarchie hideuse, etc., etc. ? [3] Est-ce que de tout temps on n'a pas dit : Les hérétiques tiennent des assemblées nocturnes, *donc* ce sont des impudiques, des incestueux ? Telle est la logique séculaire de ceux dont les réformes menacent les intérêts et les habitudes.

Mais enfin, calomnies et malentendus à part, les excès des foules brutales et aveugles ne furent que trop réels. Seulement les autorités protestantes s'en plaignirent toujours. « Ne voulons nier, dit la *Complainte apologique des Églises de France,* de 1561, que se trouvent des meschans hommes parmi nous. Tel meslange a esté dès le commencement du monde : Abel et Caïn... De nostre endroict, nous y faisons ce qu'il nous est loisible ; car nous les reprenons.... et quand nous voyons qu'ils ne se veulent amender, nous les chassons de nos compagnies, et le surplus, concernant punition, voudrions qu'il fust fait par les magistrats et par vous, Sire, à qui appartient la vindicte et punition des malvivants [4] ».

Un an plus tard, la première assemblée politique, celle de Nîmes, 1562, prend l'énergique résolution que voici : « Selon que le rapport, plaincte a esté faite en plaine assemblée par les délégués de Messieurs de la noblesse, il s'est engendré en quelques lieulx une [*sic*] de gens ou de tout perverces, ou bien superficiellement instruicts en la religion, qu'ils pencent que l'évangille ils sont admenés à une liberté terrienne et affranchissement : le vassal et soubject de son seigneur, et les feudataires de la prestatation censuelle, pour ne paier aucuns debvoirs de fief et seigneurie ; ce que pourroit bien venir plus avant, si on ne prévient telle peste de libertins par bons remèdes de justice ; et pour ceste cause,

1. *Histoire ecclésiastique,* I. p. 792.
2. Flor. de Raemond. *Hist. [illegible]* Éd. [illegible] p. 994, 996.
3. Voir Courteault, [illegible] p. 41[illegible], 411. — 4. *Mémoires de Condé*, II, p. [illegible]

l'assemblée exhorte singulièrement les juges, officiers et magistrats enquérir contre telles gens diligemment et les punir comme séditieux perturbateurs de l'estat public, soit pour leur propos escandaleux, et pour le reffus de payer sur ceste occasion, et au surplus, sur la contrainte judicière, de payer les droicts et pouvoirs seigneuriaulx, feudataires, ou censives, ensemble décimes aulx fermiers ou rentiers des bénéfices, faire et administrer bonne et briève justice[1]. »

M. Romier se plaît à mentionner très loyalement ces textes. Nous nous étonnons seulement qu'il ait cru devoir ajouter : « On doit observer d'ailleurs que les Ministres calvinistes, suivant l'exemple des docteurs catholiques, se montrèrent en général plus empressés à sévir contre les fautes de doctrine que contre les écarts de conduite[2]. » Ah ! non ! Eux, les hommes de Genève, les hommes du Consistoire et de la discipline, du si fameux tribunal des mœurs ! C'est évidemment un lapsus involontaire...

VIII

Et comme il y avait de mauvais vilains, il y eut de mauvais gentilshommes. C'est certain. Mais on sait qu'un des mérites incontestables de la discipline calviniste fut de soumettre à la même règle gentilshommes et vilains. Il suffit de lire les lettres de Morel, exerçant la discipline chez la princesse de Ferrare, ou celles de Merlin. Elles sont d'une rigidité qui touche presque à la dureté. Et il suffit surtout de lire les lettres de Calvin à Antoine de Bourbon et au prince de Condé.

Ici encore, certains faits et certains textes nous paraissent avoir été mal interprétés.

On nous dit que les troubles ont commencé à Valence, à Montélimar, et que ce sont les gentilshommes qui y ont entraîné le peuple. C'est donc un point sur lequel il est important d'être bien fixé. Or nous le pouvons, ayant heureusement un long récit de la Planche[3].

1. *Bulletin*, XXII, 1873, p. 55. — Le pasteur Hardi écrit d'Agen, le 24 sept. 1561, à Calvin : « Toutes foys, ne puys nier qu'il n'y ait eu de l'insolence et témérité en beaucoup de gens, abusans des grâces que Dieu nous eslargissoit » (XVIII, p. 730). — Le 6 février 1562, les députés des Eglises, encore réunis à la Cour, font connaître à Bordeaux « le mécontentement qu'on avoit de certains turbulens, abateurs d'autels et images, contre lesquels finalement les églises mesmes seroient contraintes de se dresser ». Et ceux de Bordeaux déclarèrent « ne vouloir avoir aucune communication avec telles gens, et l'envoyèrent notifier aux églises du haut pays » (*Histoire ecclésiastique*, I, p. 789). — Le 5 avril 1562, le pasteur Gilbert de Vaux écrit de Milhau à Calvin (il signe : « Très humble enfant et meilleur serviteur ») : « Nous attendons d'heure en heure M. de Burie (le lieutenant du roi). Il punit quelques gens ramasséz, qui ont rompu et brisé croix, images, et qui pis est, robbé par les temples ce qu'ils ont pu prendre trop hardiment. Je vous certifie qu'il y a quasi partout une infinité de telle quenaille, dont les adversaires prennent occasion de mal parler » (XIX, [illegible]).

2. Romier, *o. c.*, p. 110.

3. *Histoire de l'Estat de France*, tant de la république que de la religion, sous le règne de François II, 1576.

A Valence, l'Église fut fondée par le pasteur Pierre Brusle. Puis lui succédèrent Gille Saulac et Lancelot, que Calvin envoya et accompagna d'une lettre du 22 avril 1560. Le troupeau grandissait. Des maisons privées, il « eslargit » les assemblées dans les Grandes Écoles (l'université), et on entreprit « de plus grandes choses ». « Car, quelques *esprits petulants*, qui ne se contentoyent d'un estat médiocre et paisible, vouloyent se maintenir en public, autres non ». Ainsi le mouvement suit son cours logique : avec la foule arrivent les « pétulans », et les sages ne sont plus écoutés. Qui étaient ces « pétulans » ? On a dit les gentilshommes. Mais est-ce bien là ce que dit le texte que l'on invoque ? « Avec ceux de la ville, et les escoliers, qui alloyent aux prédications, *s'ajoignirent* plusieurs *jeunes gentils hommes,* les uns curieux de nouveautéz et peu instruits, les autres meus d'un zèle, qui toutefois avoit besoin de discrétion ». Ainsi il y a des citoyens, il y a des écoliers, — ceux dont le pasteur Jean de la Place parle si peu favorablement à Calvin [1], — toujours amis de bruit et de tumulte, et il y a de jeunes gentilshommes qui « s'adjoignent » aux autres. Encore ces gentilshommes agissent non point comme hommes politiques, comme chefs de l'armée, mais par jeunesse, est-il spécifié, et même par zèle mal éclairé. L'auteur continue, montrant qu'il s'agit bien de la confusion d'une église envahie par la foule. « Car n'ayans peu si tost estre rangez à quelque bonne discipline, pour la multitude et diversité des esprits, chacun s'estimoit assez sage pour commander et non pour obéir. En ce désordre, les nouveaux venus et plus hardis entrepreneurs, ne se voulant assujetir au consistoire déjà dresse, et mesprisans ceux qui avoyent mis les fondemens de leur église [2], sans regarder à la conséquence de ce qu'ils entreprenoyent, ne poiser l'inconvénient survenu à ceux d'Amboyse, jugèrent le temple des Cordeliers estre propre pour faire leurs prédications, duquel ils se saisirent [3]. »

Après Valence, Montelimar. Les protestants font prêcher au parvis des Cordeliers : et en cela ils sont non pas poussés mais suivis, est-il spécifié, par les gentilshommes. « En quoy, dit la Planche, ils furent *suivis* et *soustenus* de plusieurs seigneurs et gentilshommes [4]. »

Et enfin viennent ceux de Romans. « Ils firent aussi le semblable, estans *conduicts* et aidez des seigneurs de Changy et autres gentilshommes [5]. »

On ne voit donc pas, d'une manière générale, qu'il y ait excitation particulière, plan des gentilshommes. Ils participent aux tumultes qui n'ont rien de politique. Et ils ne pouvaient pas ne pas y participer. Car eux seuls avaient des armes, et on avait besoin d'eux pour être défendu. C'est ce que la Planche

1. « Quant à nostre université, je n'y voy ordre, car la plus part (combien que le nombre soit petit), sont jeunes gens désbauchez, qui ont beaucoup de peyne à despendre l'argent de leurs parens aux basles et aux danses. Le reste est froid comme la glace... » Jean de la Place à Calvin, de Valence, le 22 mars 1562, XIX, p. 355.

2. Il est bien évident que les « écoliers » sont non pas au nombre de ceux qui ont organisé l'église, mais au nombre de ceux qui méprisent la discipline.

3. La Planche, *o. c.*, p. 288. — 4. *Ibid.*, p. 289. — 5. *Ibid.*, p. 289.

explique parfaitement : « En tous lieux, durant les assemblées, y avoit bon nombre de gens armez pour les garder de surprises et d'estre saccagez par les adversaires qui les menassoyent[1]. »

Du reste, dès qu'arrivent « les lettres de pardon et d'abolition », tout se calme, sans qu'il soit fait de distinction entre les gentilshommes et les autres fidèles. Le sénéchal de Valentinois, Bourjon, convoqua une assemblée à l'Hôtel de Ville de Valence. Il commença l'assemblée par l'invocation de Dieu, lut les lettres, et fit l'éloge du roi. Après quoi, il demanda à ceux de la religion s'ils voulaient bénéficier de l'édit. Le seigneur de Mirabel prenant la parole « dit que la coutume des églises réformées estoit de prier Dieu avant que rien entreprendre ne faire ». Le sénéchal ayant répondu que tout le monde devait « trouver ceste requeste équitable », un citoyen, diacre de l'église réformée, prononça une prière avec une « ardente affection », suppliant Dieu pour la prospérité du roi et de son royaume ; et ensuite un membre de l'assemblée déclara : « pour le regard des armes par eux prises, ce n'avait esté pour offenser, ou endommager aucun ; mais seulement pour se défendre contre les personnes privées, ...estans prêts toutesfois à les mettre bas, sitost qu'il plairoit au roy le leur commander; voire de s'aller eux-mesmes rendre prisonniers au simple commandement que luy ou autre magistrat légitime leur voudroit faire[2]. »

En conséquence, nous ne songeons pas à contester les excès commis par les protestants à cette époque ; tout ce que nous contestons, c'est, à ce moment, la main mise d'une noblesse condéenne sur la direction de l'Église, et la substitution de l'autorité de Condé à l'autorité de Calvin. — Nous ne contestons pas davantage le rôle militaire que les gentilshommes commencèrent à jouer à cette époque. Mais ou bien il fallait ne jouer aucun rôle militaire, ou bien ce rôle ne pouvait être joué que par les gentilshommes ; et ce furent, non pas Condé, mais la reine elle-même, Coligny et Bèze, qui demandèrent aux églises de jouer ce rôle et d'organiser cette action.

Aussi nous voyons bien Calvin être malheureux des excès, blâmer énergiquement les fautes ; mais il blâme les excès du peuple comme les excès des gentilshommes ; il écrit une violente lettre à l'église de Sauve et à son pasteur, comme il écrit une violente lettre à l'Église de Lyon et au baron des Adrets. Il morigène Antoine de Bourbon trop indigne, Condé trop peu digne. Mais d'un conflit pour la domination ou la direction, nous ne savons pas discerner les moindres traces.

Nous ne les voyons pas dans les documents qu'on nous cite. La lettre à l'Église de Valence pour lui recommander le pasteur Lancelot, dit : « Quoy qu'il en soit vous avez à vous fortifier, non pas pour résister à la rage des ennemis par l'ayde du bras charnel, mais pour maintenir constamment la vérité de l'évangile[3]. » Rien de plus. C'est l'opposition faite partout aux moyens violents, en dehors des autorités légitimes. — Et la lettre à Montélimar, sans

1. [illegible] — 2. [illegible] p. 211-214. — 3. [illegible] 22 avril 15[illegible]. XVIII, p. [illegible]

doute du même jour, confirme la même doctrine : Calvin a appris [illegible] se contenter des assemblées dans les maisons, ils seraient « en délibération de faire prescher en public » ; « Nous vous prions, dit-il, de vous retenir quant à cela, et n'y penser point, jusqu'à ce que Dieu donne meilleure opportunité » .... et « cependant vous tenir quoys, sans rien changer pour les temples[1]. »

Il est très vrai, — car il ne peut pas ne pas l'être, — que Calvin ne fut pas toujours obéi comme il l'aurait désiré. L'était-il à Genève? Ne se lamentait-il pas de voir son autorité impuissante? Et cependant qui oserait contester son autorité et sa souveraineté à Genève? Il rencontra des obstacles en France. Mais nous ne pouvons souscrire à la conclusion de M. Romier : « En parcourant l'histoire des deux années qui précèdent la guerre civile, on voit combien Calvin fut, en général, mal obéi ou mal compris de ses disciples[2]. L'attitude des protestants dans la conjuration de la Renaudie, qui aboutit au tumulte d'Amboise, montre un exemple frappant de cette discordance. Ce fut d'ailleurs grâce au défaut d'énergie et d'unanimité chez les pasteurs que Condé et les nobles purent s'emparer si facilement de la direction des Églises[3]. »

1. XVIII, p. [illegible]

2. La lettre de Fermes à Calvin, de Bourges, est si obscure qu'on ne sait ce qu'elle veut dire ; tout ce que l'on comprend, c'est qu'il s'agit d'hérésie et de désaccord avec l'Eglise. Mais elle est pleine de soumission (XVIII, p. 295-298. Fin 1560). — La lettre de Mauget parle seulement des divisions de l'Eglise de Nimes, partagée en deux partis, celui de Mauget et celui de Mutoni ; Mauget demande l'intervention de Genève (12 mai 1561, XVII, p. 446). — Le synode de Nimes renvoie l'affaire à Genève (15 mai 1561, XVIII, p. 450). — Le pasteur Cherpont, de Loudun, écrit à Calvin qu'un moine chassé est revenu, « appellé d'aucuns qui ne se sont voulu ranger ». Ils veulent le demander comme coadjuteur au synode. Et Cherpont « supplie très humblement » Calvin de luy mander comment il se doit gouverner ». En même temps, il lui envoie « les humbles recommandations » de Mons. de Boyboussard, qui « se recommande aux prières et à la bonne grâce du réformateur ». — Si quelques vilains font de l'opposition, le gentilhomme est plein de soumission (15 mars 1561, XVIII, p. 451-452). — Gilles Tartier écrit à Calvin pour lui signaler un pasteur de Bourges, « qui ne veut endurer compagnon », qui prêche mais ne veut reprendre les vices « ny en particulier, ny en public, et dit que sa vocation est de prescher et non de réformer et corriger ». Il prie Calvin de « l'admonester ». Quant à son troupeau, voici ce qu'il en dit : « La plus part sont gendarmes et nobles, selon la chair, mais beaucoup plus nobles et paisibles selon l'espritz... Ilz ont tous bon courage et s'apprestent de servir à Dieu en tous temps et en toute chose. » Il y a eu une émeute d'un grand nombre « d'hommes malings », pour s'emparer de son hôte. Il espère que malgré « cette émeute et grande rage des adversaires », Satan ne triomphera pas (XVIII, p. 472, 473, 26 mai 1561). — Le pasteur Rouvière signale à Calvin les agissements d'un nommé Janvier, qui a ruiné l'Eglise de Vierzon et s'efforce de ruiner l'église de Cosnes. Il a, « par une grande parade et babil », ébloui les yeux « d'aulcuns des plus apparents et par conséquent de tout le reste ». Il veut en appeler à Berne ! Il dit que le peuple doit élire ses pasteurs ; qu'on veut faire de Genève une Rome. On a beau montrer que Janvier est un mauvais payeur, qu'il a commis des actes dissolus, les « pauvres ensorcelez » ne veulent rien croire. C'est une « idole ». On demande à l'amiral la permission de le prendre comme pasteur malgré toute discipline. Il demande donc à Calvin d'intervenir (De Cosne, 5 juillet 1561, XVIII, p. 533, 535). — Les ministres de Provence (une douzaine) dénoncent à Genève l'indignité de quatre pasteurs, « quatre garnementz », qui ne tiennent compte ni de la discipline, ni de la morale. Ils demandent à Genève d'écrire au Synode prochain (29 sept. 5562, XIX, p. 534-536). — Et c'est tout ce qui est signalé : des désordres pastoraux et autres. Mais qu'y a-t-il là contre l'autorité de Calvin ? Les appels à l'autorité de Calvin sont constants.

3. Romier, p. 46. — Nous notons avec plaisir l'hommage rendu à Calvin. Mais cet hommage ne suffit pas pour nous faire accepter la critique (inexacte à notre sens) des *Églises*, c'est-à-dire *du vrai protestantisme français* à ce moment.

Le seul fait ainsi indiqué, l'entreprise de la Renaudie, nous amène à une dernière réflexion. Il est incontestable que l'organisation militaire ne pouvait pas ne pas donner aux gentilshommes une influence particulière. Mais si les deux domaines — domaine militaire et domaine ecclésiastique — ont été quelque part séparés, c'est bien dans l'esprit de la réforme protestante. Calvin n'a jamais eu la prétention de diriger les opérations de guerre. Qu'il ait donné des conseils, qu'on ne les ait pas toujours suivis, que les erreurs militaires aient eu de fâcheux effets pour les églises, tout cela est certain. La Renaudie agit de son propre mouvement, et c'est sans doute lui qui entraîna Condé. Condé était un pauvre capitaine. Il n'avait pas de plan général. Il se laissa souvent entraîner par ses vilaines passions du moment. Et Th. de Bèze en gémit. Mais tout cela ne représente en aucune façon une direction des communautés et des églises.

Il nous semble qu'il y a dans cette discussion plusieurs questions importantes en jeu, et leur solution ne saurait être sans influence sur la manière dont il faut apprécier les responsabilités du protestantisme et du catholicisme dans les commencements des guerres de religion.

CHAPITRE QUATRIÈME

Le nom de huguenot.

I. L'étymologie historique du mot. 1. La Place. 2. Henri Estienne. 3. La Planche. 4. La Popelinière. 5. Pasquier, 6. Objections. — II. L'étymologie politique (protestante). 1. Chandieu. 2. Elie Benoit. — III. L'étymologie politique (catholique). 1. Le libelle guisard. 2. Mémoires de Tavannes. 3. Les « Eidgenossen » anti-ducaux de Genève. 4. Deux objections préalables. 5. Le sobriquet *injurieux* pour les protestants a-t-il été introduit par les protestants ? 6. Le sobriquet *révolutionnaire* a-t-il été introduit par les protestants ? 7. Un hiatus historique. 8. Un hiatus linguistique. — IV. Conclusion. 1. La déroute des défenseurs de l'étymologie « eidgenossen ». 2. L'explication finale.

Nombreux, organisés, les protestants formaient un parti. Il ne leur manquait plus qu'un nom : ce fut celui de *Huguenot*.

Ce nom fait son apparition dans la correspondance calvinienne avec la lettre de Th. de Bèze à Bullinger, du 16 juin 1560. Il raconte les troubles de Lyon : « ... On avait, dit-il, entendu parler de Luthérien, ou, comme on dit maintenant (*nunc*) de huguenot (*nomen huguenoti*)[1] » ; et avec la lettre de P. Martyr à Bullinger, datée de Saint-Germain-en-Laye, le 20 octobre 1561 : « Ont été interdits les noms de papistes, de huguenots (*huggenothi*) ; c'est ainsi qu'ils appellent les évangéliques[2]. » Voilà donc bien précisé le moment exact, où ce nom s'est introduit *dans le langage courant*.

Il y a un document, plus ancien de quelques jours, que la lettre même de Bèze. C'est une lettre du cardinal de Lorraine, daté du 10 juin 1560. « On dit icy que les huguenos veullent faire pis que ce mars : je n'en crois rien[3]. » *Ce mars*, c'est la conjuration d'Amboise. Détail caractéristique : le nom et le fait sont unis lorsqu'ils apparaissent pour la première fois. Enfin le comte de Vil-

1. De Genève, XVIII, p. 114. — 2. XIX, p. 62.

3. Cité par E. Castel, *Les Huguenots*, 1859, p. 30, n. p. 37, avec cette indication : Lettre manuscrite, Bibl. imp. anc. fonds n° 8655, f. 89.

lars, lieutenant général du Languedoc[1], ayant envoyé le sieur de Caylus « trouver dans les montagnes grand nombre de ceste quanaille », le sieur de Caylus écrivit de Montpellier au duc de Guise, le 18 novembre 1560 : « On a advis des Sévennes, qu'il n'y a plus de ces séditieux *huguenaulx* rassemblés. » Et Dom Vaissette, qui cite ces documents, ajoute : « On voit ici pour la première fois le nom de huguenots employé dans les monuments de la province, pour désigner les calvinistes ou prétendus réformés de France ; et il est certain que ce terme ne commença à être en usage que cette année, sans qu'on sache ce qui lui a donné origine, et quelle en est la véritable étymologie[2]. »

Ainsi ce nom date de 1560, et a été donné à nos pères par mépris. Pourquoi et comment ?

Déjà, au XVI[e] siècle, Henri Estienne écrivait : « Ce mot *huguenot* trotte tant aujourd'huy par la bouche de plusieurs ; et à grand peine de cinq cens, qui en usent, les cinq sçauroient-ils dire dont il est venu[3]. » Un siècle plus tard, Elie Benoit répétait : « Jamais peut-être chose n'a été plus inconnue que l'origine du nom de huguenot. Ceux même qui ont vu naître ce mot en rapportent diversement la naissance, et on pourrait peut-être conclure de là que c'est un de ces noms que la populace invente sans savoir pourquoy, et qui demeurent en usage sans qu'on sache comment ils y entrent[4]. » Depuis, on ne saurait compter le nombre d'études et d'articles que cette question a provoqués. « De tous les mots français, il n'y en a pas un, que je sache, qui ait fait couler autant de flots d'encre que celui-là », a dit un de ceux qui l'ont le plus étudié. Et enfin le *Dictionnaire Larousse*, résumant une étude de l'*Encyclopédie moderne*, peut conclure : « Il est peu de mots sur l'origine desquels on ait plus disputé, et l'on se soit moins accordé. Il forme certainement un des chapitres les plus curieux de la philologie pendant les deux derniers siècles. » La dispute continue.

Au fond, il y a trois étymologies principales[5].

1. Voir la lettre au roi du 11 nov. 1560, d'Aigues-Mortes.

2. Dom Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*, éd. 1889, livre XXXVIII, tome XI, p. 342, tome XII. Preuves, p. 574, 575.

3. *Advertissement de Henri Estienne* pour son livre intitulé l'Introduction au traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes, ou traité préparatif à l'Apologie pour Hérodote, dans le volume *Apologie pour Hérodote*, éd. de Liseux, 1879, p. XVII.

4. Elie Benoit, *Histoire de l'Edit de Nantes*, 1693, I, p. 23.

5. Notons seulement, pour les écarter, quelques étymologies bizarres. Huguenot vient de « guenons de Hus », le Réformateur de la Bohême ; — Huguenot vient des deux premiers mots latins prononcés par les ambassadeurs allemands, qui disent à Henri II : *Huc nos venimus*, etc... Puis le pasteur Mazel fit venir Huguenot, — en langue d'oc *Duganaou*, de *dugou*, qui signifie grand-duc, une espèce de hibou, et dont le diminutif *duganel*, signifie petit Grand-duc, soit grand niais, grand imbécile (*Bulletin*, XLVII, 1898, p. 660, 661). — Puis M. Tollin, reprenant une hypothèse émise par Charles Villers, a fait venir huguenot de *Hausgenossen*, vieil allemand *Husgenoz*, en hollandais *Huytgenooten*, en latin, *familiares, socii* (*Bulletin*, XLIX,

I

La première étymologie peut être appelée *historique* : elle est tirée d'un fait.

1.

En 1565, parurent *les Commentaires de l'Estat de la religion et republique soubs les roys Henry et François seconds, et Charles neufvieme.* Ils étaient dus à Pierre de la Place, président de la Cour des aides, « magistrat intègre, protestant convaincu [1] », qui avait appris à connaître Calvin à Poitiers [2], et qui périt assassiné à la Saint-Barthélemy. La Place s'exprime ainsi : « Entre ceux de cette entreprise (d'Amboise), y en avoit plusieurs retenant la doctrine appelée nouvelle, lesquels on appeloit *huguenaults,* ce nom éyant premièrement commencé *peu de jours auparavant* (le tumulte même d'Amboise), en la ville de Tours, à cause de la porte du roy *Huguon*, qui est une des portes de la dicte ville, auprès de laquelle ceux de la dicte religion avoyent accoustumé se retirer pour faire leurs prières à leur manière accoustumée ; à l'occasion de quoi le peuple les appela *Huguenaults,* qui fut incontinent receu par ceux qui suyvoyent la Cour et depuis publié partout [3]. »

Dans son édition de 1570, Crespin remplaça les lignes empruntées à un *Advertissement* de 1560 (dont nous parlerons plus loin), par les lignes de la Place, de 1565 [4].

2.

En 1567, à Genève, Henri Estienne écrivit : « Une opinion, qui est la moins divulguée, toutesfois, est la vraye ; c'est que ce mot huguenot est pris du roi Hugon, qui vaut autant à dire à Tours, qu'à Paris le moine bourré. Et celui qui de Huguon dériva Huguenot, fut un moine qui, en un presche qu'il faisoit là, reprochant aux Luthériens (ainsi qu'on les appeloit lors) qu'ils ne faisoyent l'exercice de leur religion que de nuict, dit qu'il les falloit doresnavant appeler Huguenots, comme parens du roy Hugon, en ce qu'ils n'alloyent que de nuict non plus que luy [5]. »

1. *Histoire ecclésiastique* (éd. Baum), III, p. LXVII. — La Place (Pierre), 1520-1572, « historien impartial et pénétrant », dont l'ouvrage « est un monument véridique, » « L'Hospital des Calvinistes ». Voir Christian Bartholmess, *Discours sur la vie et le caractère du président P. de la Place. Bulletin*, I, p. 511-521.
2. Voir *Jean Calvin*, I. — 3. La Place, *Commentaires*, p. 43ᵛ. — 4. *Histoire des Martyrs*, III, p. 67.
5. *Advertissement*, etc., dans *Apologie pour Hérodote*, éd. de Liseux, 1879, p. XVII, XVIII.

3.

En 1576, fut publiée, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, ni de lieu, l'*Histoire de l'Estat de France tant de la Republique que de la religion sous le règne de François I*. Ce livre, attribué à Louis Régnier, sieur de la Planche (qui était déjà mort quand le livre parut) « est fort bien écrit, d'un style sobre et nerveux, et l'auteur, protestant modéré mais convaincu, connaît admirablement les hommes de la cour et les chefs de parti[1]. »

Dans un entretien secret, qu'il eut avec Catherine, la Planche lui expliqua qu'il fallait distinguer parmi les huguenots deux « sortes », ceux « qui regardent qu'à leur conscience », et ceux qui « regardent à l'estat public[2] ».

Et voici son étymologie du mot huguenot : « Pour ce qu'il a été fait mention de ce mot de *Huguenot*, donné à ceux de la religion, durant l'entreprise d'Amboise, et qui leur est demeuré depuis, j'en diray un mot en passant *pour mettre hors de doute* ceux qui cherchent la cause assez à l'égarée. La superstition de nos devanciers jusques à vingt ou trente ans en ça estoit telle, que presque par toutes les villes du royaume, ils avoyent opinion que certains esprits faisoyent leur purgatoire en ce monde après leur mort, et qu'ils alloyent de nuict par la ville, battans et outrageans beaucoup de personnes, les trouvans par les rues. Mais la lumière de l'évangile les a fais évanouir et nous a apris que c'estoyent coureurs de pavé et ruffians. A Paris, ils avoyent le moine bourré ; à Orléans le mulet odet : à Bloys, le lougarou ; à Tours, le roy Huguet, et ainsi des autres villes. Or est-il ainsi, que ceux qu'on appeloit Luthériens, estoyent en ce temps-là regardez de jour de si près, qu'il leur falloit nécessairement attendre la nuict à s'assembler pour prier Dieu, tellement qu'encores qu'ils ne fissent peur, ne tort à personne, si est-ce que les prestres par dérision les firent succéder à ces esprits, qui rodoyent la nuict ; en sorte que ce nom estant tout commun en la bouche du menu peuple d'appeler les évangéliques *huguenots*, au pays de Touraine [d'Amboise, ce nom commença d'avoir la vogue, quand sur ceste entreprise, la première descouverte en armes se fit à Tours, et les premières nouvelles en furent mandées à Amboyse par le comte de Sancerre, comme cy-dessus a esté dit][3]. »

L'*Histoire ecclésiastique*, publiée en 1580, s'appropria le récit de la Planche ; seulement elle remplaça les mots que nous avons mis entre crochets, par ceux-ci : « et premièrement à Tours, que ceux de la religion s'assemblant de nuict

1. *H[illegible]*, éd. Baum, III, p. [illegible] « Cette histoire est la meilleure que nous possédions sur ce règne », dit Haag (*France protestante*). — « Homme jeune et d'esprit libre, confident (*vertrauter*) des Montmorency », dit W.-G. Soldan, *Geschichte des Protestantismus in Frankreich, bis zum Tode Karl's IX*, 1855, I, p. 609. Appendice II. *Uber den namen der Huguenotten*.

2. La Planche, p. 397, 398. — Cette conversation est aussi donnée tout au long par la Place, qui dit : « ... de deux sortes, les uns huguenaux de religion, les autres huguenaux d'Estat ». La Place, p. 53v.

3. La Planche, p. [illegible] 2.2.

furent surnommés *huguenots*, comme s'ils eussent été la troupe de feu Huguet, et pour ce que la première descouverte de l'entreprise d'Amboise se fit à Tours, qui en baillèrent le premier advertissement sous ce nom de Huguenots ; ce sobriquet leur est demeuré[1]. »

4.

En 1581, fut imprimée à La Rochelle l'*Histoire de France depuis l'an 1550*, de la Popelinière.

Après avoir énuméré les étymologies données par divers auteurs, il dit : « Aucun n'a touché le but... Ce terme Huguenot est venu de la porte Huguon, de Tours, pour ce que... » Et il donne la raison déjà donnée. Il ajoute : « Puis ce nom... courut assez fort par toute la France, pour un signalé titre de *Luthériens* et *Fribourgs*[2], comme aucuns les appeloient de la ville prochaine des Suisses, dont ils tenoient la doctrine[3]. »

5.

Mais peut-être l'opinion la plus importante, soit par son contenu, soit par la situation de celui qui l'a émise, est celle de Est. Pasquier (1529-1615).

Il énumère plusieurs étymologies, dont la première est celle de Huguenot venant de *Hugues Capet*, et la dernière celle de huguenot venant du mot suisse *Hens quenaux*, étymologies qu'il rejette, et il continue : « Je croy qu'il n'y a celuy de nous, qui ne recognoisse franchement que la première fois que ce mot commença *d'estre cogneu par toute la France*, ce fut après la faction d'Amboise de l'an 1559. » D'abord les partisans de la nouvelle doctrine avaient été appelés Luthériens, sacramentaires, Christaudins, et « au pays de Poitou, Fribours, où l'on avoit forgé des doubles faux (fausse monnaie), qui furent décriez, et par hasard ayans esté appelez *Fribours*, aussi appelle-t-on les Calvinistes *Fribours*, commes estans entre nous, par métaphore, une monnoye de mauvais alloy[4]. » « Tout de ceste mesme façon furent-ils nommés *Huguenots* au pays de Touraine. Et voicy pourqoy. Dedans la ville de Tours estoit dès pièça cette vaine opinion qu'il y avoit un Rabat, qui toutes les nuits rodoit par les rues, qu'ils

1. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 249, 269, 270.

2. Nous allons retrouver un peu plus loin ce nom de *Fribourgs*. Remarquons pour le moment que la ville de Fribourg n'était pas « prochaine », et surtout qu'elle était parfaitement catholique.

3. « Histoire d'un style très négligé, mais précieuse par la quantité de renseignements puisés aux meilleures sources, et de pièces officielles qu'elle fournit, et remarquable par la modération des jugements et leur impartialité » (*Grande Encyclopédie*, XXI, p. 950, 951). — « Le Seigneur de la Popelinière, gentil personnage, et lequel à mon gré a mieux descrit les troubles et guerres civiles de nostre France pour la religion, mourust en ce temps à Paris... de misère et nécessité » (*Journal de l'Estoile*, cité par *Bulletin*, III, 1854, p. 450).

4. On voit que le mot Fribourg n'a rien à faire avec la ville de Fribourg en Suisse. Voir plus loin.

appeloient le roy Hugon, *du nom duquel une porte de la ville fut premierement appelee* Fougon, comme le feu Hugon [1], et depuis par corruption de langage la porte Fourgon ; par quoy le peuple entendant qu'il y avoir quelques-uns qui faisoient des assemblées de nuict à leur mode, les appela *huguenots,* comme disciples de Hugon, qui ne se faisoit ouir que de nuict. *Chose dont je me croy : car je vous puis dire que huict ou neuf ans auparavant l'entreprise d'Amboise, je les avois ainsi ouy appeler par quelques miens amis tourengeaux.* » Et enfin parlant de la conjuration : « Dieu voulut qu'un advocat de Paris nommé Des Avenelles... descouvrit au Cardinal de Lorraine cette entreprise... On receut advis que plusieurs gentilshommes estoient arrivez dedans Tours. Le Roy commande au duc de Nemours d'y aller pour s'en informer et se saisir de ceux qu'il rencontreroit, ce qu'il fit. Car il luy amena les sieurs de Ranné, Noisé, Mazères, Castelnau. Dès lors toute la troupe s'escarte, les uns se sauvans par la fuite, les autres pris, qui noyez à tas, qui pendus aux créneaux du chasteau, ces quatre gentilshommes décapitez au carroy d'Amboise... *Or parce que la ville de Tours fut celle où les principaux chefs avoient esté pris,* et que tous les courtisans se persuadoient que la nouvelle religion les avoit induits à cette entreprise, ils les appelèrent *Huguenots* ainsi que les autres. Mot qui peu à peu s'espandit par toute la France [2]. »

Et Pasquier « était arrivé à Amboise au milieu des supplices qui suivirent la célèbre conjuration [3] ». Personne ne pouvait donc être mieux informé que lui. C'est du reste d'Amboise même qu'il dut écrire sa lettre (sans lieu, ni date) à M. de Fonsomme, où il relate ce qu'il voit, exécution de Castelnau, etc. Or cette lettre contient mot à mot tout l'essentiel du passage des *Recherches.* Il écrivait donc en 1560 même, et d'Amboise.

6.

Un des auteurs qui sont le plus opposés à cette étymologie, M. F. Baudry, a pu écrire avec vérité : « Si la justesse des étymologies se jugeait à la majorité des voix, celle-ci serait assurément la meilleure, ayant pour elle le plus grand nombre d'écrivains du temps, tels que La Place, la Planche, de Thou, Est. Pasquier, d'Aubigné, Davila, la Popelinière [4]. » C'est bien, en effet, la « très grande majorité » des historiens protestants et catholiques, — les plus sérieux, les

1. Dans le [illegible] de Tours, publié par M. Dupin de Saint-André, 1894, p. 34, on lit : « *La rue du Fort-Feu-Hugon,* ouverte sur l'emplacement qu'occupait au XVI[e] s. un ouvrage fortifié, dominé par une tour massive, la tour Feu-Hugon, cette rue va du quai Saint-Pierre-des-Corps à la rue du même nom. »

2. Estienne Pasquier, *Les Recherches de la France,* éd. 1633. — Le premier livre des *Recherches* parut en 1560. — Et l'ouvrage finit par former six livres en 1611, et puis, grossi des papiers que Pasquier avait laissés, neuf livres dans les éditions de 1621, 1633, 1665.

3. *Grande Encyclopédie.*

4. De Thou admet sans discussion le roi Hugon, comme la seule étymologie du mot Huguenot. — *Hi*[illegible], éd. 1734, II, p. [illegible]

mieux informés — du 16e et du 17e siècle. Elle n'en a pas moins provoqué une série d'objections [1].

On a dit : Il n'y a pas là une seule explication ; il y en a plusieurs qui ne concordent pas, ce qui prouve qu'aucune n'est sûre. On peut répondre : Ces explications concordent sur plus d'un point et en particulier sur ces deux points essentiels : que le nom de huguenot date de la conjuration d'Amboise, et qu'il est le diminutif d'un même nom propre : Hugues, dont Hugon et Huguet ne sont que des variantes [2]. En particulier, la porte du roi Hugon et le lutin Hugon ou Huguet ne constituent pas deux explications différentes. Comme l'a très bien montré Pasquier, l'un peut très bien avoir donné son nom à l'autre.

On a dit : C'est là « une combinaison que *rien ne justifie* ». On peut répondre : Rien absolument ne justifie cette accusation de légèreté contre des historiens du caractère de La Place, de la Planche, et de Pasquier, etc. etc. lesquels étaient très bien placés pour savoir ce qu'ils affirmaient et ne parlaient pas à la légère.

On a dit au sujet de l'explication de la Planche, reproduite par l'*Histoire ecclésiastique* : Elle a aperçu la faiblesse principale des explications précédentes, à savoir de se rapporter à un fait tout local, tout particulier, ne pouvant logiquement avoir aucune influence générale ; mais le lien, établi par cette explication nouvelle, entre le sobriquet et les événements de la conjuration, est une erreur contredite par les faits et par le récit même de la Planche et de Bèze [3]. On peut répondre que ce sont là beaucoup d'accusations. L'intention, en somme dolosive, d'avoir inventé un lien qui n'existait pas, est une hypothèse absolument gratuite. De plus, est-il admissible que les deux auteurs ne se soient pas aperçus de leur contradiction, ou n'en aient eu cure ? Au surplus, Pasquier, ici encore, explique très bien et justifie la Planche et l'*Histoire ecclésiastique*. Il sait, comme eux, que la Conjuration fut découverte d'abord par d'Avenelles, à Paris. Il n'en montre pas moins qu'avertis par cette trahison, les Guises s'occupèrent tout d'abord de Tours, et que c'est à Tours que se passèrent les premiers événements, et pas les moins décisifs. « La *première fortune*, dit-il, est tombée sur le seigneur de Castelnau, qui venoit, accompagné du capitaine Mazères, et quelques autres gentilshommes, lesquels passans par *la ville de Tours* ont été chevalés par Mr. de Santerre, auquel avoit esté commise la garde de la ville. Et depuis furent pris au château de Noisé, appartenant à un gentilhomme

1. *Sur l'étymologie du mot Huguenot*, dans Tortoret et J. Perissin. *Les grandes scènes historiques du XVIe siècle* (éd. Alf. Franklin), 1886, ch. XXI. La première charge de la bataille de Dreux, là où M. le Connétable fut pris, le 19 déc. 1562, p. 2.

2. W.-G. Soldan, *Geschichte des Protestantismus in Frankreich bis zum Tode Karl's IX*, I, 1855. Beilage II Uber den Namen der Hugenotten (p. 608-625), p. 613.

3. Soldan, *o. c.*, p. 614. — M. Tappolet a repris la première objection, qu'il trouve la plus forte : « Dans la ville de Tours, il ne s'est passé au milieu des luttes religieuses de l'époque aucun événement de quelque importance, de nature à transporter hors des murs de la ville une expression locale. » — Tappolet, p. 142. — *Zur Etymologie von Huguenot* (Separat Abdruek aus dem Anzeiger für schweizeriche Geschichte, 47 Jahrgang, 1916).

tourangeois nommé Ranné, où estoit leur rendez-vous, en attendant leurs compagnons. Ceux-ci furent décapitez dedans la ville d'Amboise [1]. » De plus, c'est à Tours que se passèrent immédiatement une série d'événements aussi curieux que caractéristiques. La Planche leur consacre sept pages de son histoire. Il dit comment les Guises persuadèrent « au roy qu'entre toutes les villes du royaume, *la ville de Tours* luy portoit très mauvaise affection ». Il fut décidé que pour la châtier, le roi y ferait une entrée solennelle ; on y envoya des agents provocateurs, et ce fut une série extraordinaire de faits tout spéciaux [2].

Nous ne prétendons certes pas avoir réfuté toutes les objections. Il reste des difficultés. « Vouloir rendre compte de tous les faits dans une question de cette nature, nous paraît être une entreprise un peu hasardée », a-t-on dit sagement [3]. Mais, à notre avis, il n'est pas possible de ne pas prendre en très sérieuse considération (n'en disons pas plus pour le moment) les affirmations précises d'historiens très graves, très bien informés et qui ne se sont pas copiés les uns les autres ; les petites variantes de leurs récits le prouvent [4].

II

La seconde étymologie et la troisième, qui diffèrent essentiellement de la première, se ressemblent entre elles par un caractère principal. Tandis que celle-là est une étymologie *historique*, celles-ci sont des étymologies *politiques*. La seconde est une étymologie politique, selon les protestants, la troisième une étymologie politique selon les catholiques.

1.

L'explication politique protestante apparaît pour la première fois dans un ouvrage publié par Chandieu [5]. Et Chandieu avait été mis dans le secret de la conjuration [6] d'Amboise par le chef lui-même, la Renaudie, s'il faut en croire

1. Les lettres d'Estienne Pasquier, I, 1619. Seulement tandis que, dans les lettres imprimées en 1619, il est dit *Huguenaux*, dans les *Recherches* imprimées en 1633, il est dit *Huguenots*.

2. La Planche, p. 329-335. Un peu plus loin, le même auteur raconte que la *Remonstrance de ceux de la religion, comprenant en premier lieu leur protestation*, aurait été rédigée « par un gentilhomme gascon nommé Théophile, autrefois Bordenave, en la ville de Tours. » *Ibid.*, p. 349.

3. *Bulletin*, VI, 1858. Albaric, p. 308.

4. L'évêque François de Beaucaire, homme des Guises (il avait été précepteur du cardinal) écrivit entre 1568 et 1586, ses *Commentaires des choses de France*. Il dit que les Huguenots tirent leur nom de la porte de Tours, dite du roi Hugon, etc. (*Bulletin*, LXII, 1918, p. 211 et n. 1). — En 1660, le margrave de Bayreuth, Christian Ernest, visita la ville de Tours. Dans son récit de voyage, imprimé en 1669, il écrivit : « C'est dans cette ville de Tours que les Réformés français » prirent leur nom. Et il parle du « mauvais esprit... la nuit, du roi Hugues », etc. (*Bulletin*, L, 1901, p. 276).

5. Voir sur Chandieu et ses idées politiques ce que nous disons plus haut.

6. La Renaudie semble avoir communiqué à Chandieu les décisions prises, après qu'elles avaient été prises.

d'Aubigné[1] et de Thou[2]. L'un de ses frères, le capitaine la Roche-Chandieu, était parmi les conjurés, et tenta une attaque sur Amboise, qui faillit réussir. Dans son récit, Chandieu s'en réfère à « un petit discours qui en a esté fait, c'est-à-dire à un récit apologétique, publié l'année même de la conjuration, en plusieurs éditions, et qui est peut-être aussi son œuvre[3]. »

Voici ce que l'on lit dans un *advertissement* joint à cette *Histoire* : « Sachez donc que ceux de la maison de Guise prétendent quereller la couronne de France, sur un droit qu'ils veulent débattre à raison de Hugues-Capet, lequel ils disent avoir occupé ce royaume l'an 988, après le trépas du roi Loys, qui décéda sans enfans masles ; au lieu que la succession en appartenoit à Charles, duc de Lorreine, leur prédécesseur, prétendans estre descendus de la droite ligne de Charlemagne[4]. .... Et font en plusieurs endroits disputer, que les enfans et successeurs d'un voleur et usurpateur du royaume, tel qu'ils prétendent avoir esté le dict *Hugues* Capet, y ont beaucoup moins de droict que les enfans et successeurs d'une fille légitime. En manière qu'ils ont dès *longtemps* composé par ensemble un sobriquet et mot à plaisir, par dérision de ce qu'ils disent estre descendus de la race du dict *Hugues* Capet, les appelans *Huguenotz*, enveloppans en une telle contumélie, non seulement ceux qui s'efforcent de maintenir le florissant estat de ce royaume, mais aussi la personne du roy nostre maistre, etc.[5]. »

1. La Renaudie logeait chez d'Avenelles, et celui-ci eut des soupçons « en voyant la Renaudie, son hoste, tous les jours enfermé avec la Roche-Chandieu, etc. » Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle*, liv. II, ch. XVII.

2. « La Renaudie prit le chemin de Paris, pour aller trouver Chandieu, à qui il fit part de ce qui s'était passé à Nantes », où les conjurés étaient rassemblés, le 1er février 1560, pour arrêter leurs plans. De Thou, *Histoire universelle*, éd. de 1740, II, p. 762.

3. *Histoire des Martyrs*, édit. de Toulouse, III, p. 64, n. 4 de l'éditeur Mathieu Lelièvre. — Le « petit discours » en question est intitulé *Histoire du tumulte d'Amboyse, advenu au moys de mars l'an M.D.L.X., Strasbourg, 1560.* Il y eut deux autres éditions la même année, celles-ci accompagnées d'un *Advertissement au peuple de France.* L'*Histoire*, etc., a été publiée dans les *Mémoires de Condé*, I, p. 320, et l'*Advertissement*, *Ibid.*, p. 402.

4. Michel de Castelnau (né en Touraine vers 1520 et mort en 1592) dans ses *Mémoires*, très précieux pour l'histoire du XVIe siècle, indique les diverses étymologies, et aussi celles de l'*Advertissement*. Quant à lui, il semble se rattacher indirectement, et toute politique à part, à ce nom de Hugues Capet : « L'étymologie, dit-il, fut prise à la conjuration d'Amboise, lorsque ceux qui devoient présenter la requête, comme éperdus de crainte, fuyoient de tous costez. Quelques femmes des villages dirent que c'estoient pauvres gens, qui ne valloient pas des Huguenots, qui estoient une fort petite monnoye, encore pire que mailles, du temps de Hugues Capet, d'où vint en usage que, par mocquerie, l'on les appeloit huguenots. » *Les Mémoires de Messire Michel de Castelnau*, éd. I. Le Laboureur, 1659, I, p. 43, 44. Voir p. 359, 360.

5. Cette accusation de l'*Advertissement* contre Hugues Capet, et cette prétention des Guises, sont déjà mentionnées dans l'*Histoire*, et une longue note des *Mémoires de Condé*, p. 330 et ss., commence ainsi : « Les reproches que l'on fait de cet écrit aux Guises, par rapport à leur ambition et à leurs prétentions chimériques sur le royaume de France en général, et en particulier sur l'Anjou, le Maine et la Provence, ont été répétés dans plusieurs ouvrages, qui seront imprimés dans ce recueil, et ont été souvent renouvelez depuis pendant la Ligue. C'est ce qui engage à donner ici en peu de mots quelques éclaircissements. » — Dans la *Complainte au peuple français*, qui a même précédé l'*Histoire*, on lit : « ... que la couronne soit transférée de ceux que la maison de Guise appelle Huguenots, comme estant descendus de la race de Hugues Capet... » (*Mémoires de Condé*, I, p. 405).

Crespin, dans son *Histoire des Martyrs* (éd. 1561) reproduisit les lignes citées de l'*advertissement*, en les faisant précéder des lignes suivantes : « En ce mesme temps, le nom de *Huguenot* commence à trotter par la bouche des hommes, et succéder au nom de Luthériens. Ceux qui ont recherché de près la deduite de ce mot ont dit que, etc. [1]. »

Toutefois La Planche dit, à propos de cette étymologie : « Ce néantmoins j'estime que ce point est plustost procédé de passion que de raison [2]. »

2.

Elie Benoit énumère les trois étymologies : celle du roi Hugon, celle d'Eidgenossen (dont nous allons parler) et qu'il trouve « bien plus vraisemblable », et enfin celle de Hugues Capet, qu'il adopte. « Il y a plusieurs choses certaines, dit-il, qui donnent à ce sentiment (que les Guises formaient des desseins sur la couronne) une grande vraisemblance.... Cela est confirmé par ce qu'on trouve dans les Mémoires du temps (?), qu'au commencement les réformés se faisaient honneur de ce nom [3]. »

On a dit de cette étymologie : « Elle est si forcée, si peu naturelle, que je n'hésite pas à y voir un simple coup de pamphlétaires protestants, escomptant l'effet produit, et assez maladroit [4]. » Bornons-nous à répondre que personne ne doute des prétentions des Guises à descendre de Charlemagne, et encore moins de leurs ambitions.

III

La troisième étymologie est l'étymologie politique selon les catholiques.

1.

Elle fait son apparition dans un pamphlet Guisard. Le prince de Condé ayant publié sa « Déclaration pous monstrer les raisons qui l'ont contraint d'entreprendre la défense de l'authorité du roy, du gouvernement de la Royne, et du repos de ce royaume », 8 avril 1562 [5], les Guises y répondirent par un long contre-manifeste [6].

On y lit : « Le roy de Navarre se laissoit-il circonvenir par paroles, comme les *Aignos* s'efforcent de circonvenir le prince de Condé [7] ?..... Je veux dire icy ce que le dict seigneur de Guise sceut par advertissement d'un de ses frères *Aignos*..... qu'un prédicant (il s'agit d'un personnage supposé) ayant en

1. *Histoire des Martyrs*, éd. de Toulouse, III, p. 67, n. 2. — 2. La Planche, *o. c.*, p. 209.
3. Élie Benoit, *Histoire de l'Édit de Nantes*, éd. 1693, I, p. 25. — On ne sait pas trop à quels textes E. Benoit peut faire allusion, outre celui de Tavannes. Pauvre autorité !
4. [illegible] *Mém. de Condé*, III, p. 222-24
6. *Ibid.*, p. 235-254. — 7. *Ibid.*, p. 251.

opinion que les *Aignos* suyvissent la vérité de l'Evangile, ains, qu'ils se vantoyent, auroit esté plus de sept ans à leur Escole : mais qu'enfin il auroit cogneu que leur religion tend à s'exempter de la subjection des hommes, pour vivre en la liberté des Suisses, et se faire Cantons[1].... Autres, à ce propos, remonstrèrent au dict seigneur *que le nom d'Aignos, que les Eglises difformées*[2] *avoyent usurpé,* donnoient grande odeur à l'avertissement ; car ceux de Genefve, dont les séditieux d'Amboise sont yssuz, se voulant rebeller du Duc de Savoye, intromirent en leur ville bon nombre d'*Aygnos* ; et, se voyant par ainsi fortifiez contre les fidèles, les chassèrent, et occupèrent leurs biens et maisons, les nommant mammelus, dont fut la chanson : « *Tes Aignos sont au-* « *dessus, tes Mamellus sont ruez jus.* »... Quant au fait de la religion, l'on voit bien qu'icelle leur religion est et a esté la couleur de *l'Aignossen,* et qu'elle en a esté le commencement.... Y a-t-il homme qui ignore que quand ceux de Genève firent *l'aignossen* contre leur Prince, chassantz les fidèles et loyaux subjectz du duc de Savoie, qu'ilz nommèrent Mammelus, le firent soubz couleur de religion[3] ?... La conjuration, faicte dernièrement à Orléans[4], baptisée Association en François, et en Genevois *Aignossen,* a découvert le faict[5] ..... Maistre *Aignos,* de quel conseiller attendra-t-on bien, sinon de celuy qui par son conseil a faict florir le royaume[6]. »

2.

Tavannes[7], l'ennemi implacable des Huguenots, marcha plus tard dans la voie qui lui avait été antérieurement tracée par le libelle guisard[8]. Il écrivit : « La véritable source de ce nom (de huguenot) vient de Suisse, de l'estat populaire et rébellion contre la maison d'Austriche, dont les premiers associez usèrent de ce mot allemand *aidgenosen*.... Tels se sont nommez ; et ayant tousjours désiré les premiers ministres, venus en France, d'y establir l'Estat populaire, usèrent de ce terme (*d'eid genossen*) parmy les huguenots, qu'ils ne

1. *Ibid.*, p. 241, 242. — 2. C'est ainsi que le pamphlet désigne toujours les églises *réformées*.

3. *Ibid.*, p. 248. — C'est absolument faux. Les Eidgnossen, Philibert Berthelier et Besançon Hugues étaient bons catholiques.

4. D'où était signée la Déclaration du prince de Condé. — 5. *Ibid.*, p. [illegible] — 6. *Ibid.*, p. [illegible].

7. Le maréchal de Tavannes est, avec le pamphlétaire guisard, la grande autorité, le grand promoteur de l'étymologie politique catholique. — Voici qui fut le maréchal de Tavannes : « Tavannes fut un des conseillers de la Saint-Barthélemy, et au Conseil il joignit l'action. A-t-il prononcé le fameux mot, rapporté par Brantôme : « Saignez ! Saignez ! Les médecins disent que la saignée est aussi bonne en août qu'en may ? » Ce mot, si conforme à la fougue de son tempérament, ne semble pas démenti par cet autre mot de Henri IV visitant la tombe du maréchal, à Dijon : « Quoi ! c'est là ce mauvais garçon. Il est là maintenant bien doux et bien coi. Il n'était pas tel le jour de la Saint-Barthélemy. » — Il fut un des principaux à conseiller et à décider le meurtre de Coligny, essayé par Maurevel (*Bulletin*, XXVIII, 1879, p. 271). — Les *Mémoires* ont été écrits par son fils. Mais « nous croyons que les idées exposées dans les *Mémoires* appartiennent au père » (Le comte Lionel de Laubespin). *Ibid.*, p. 275.

8. Soldan, *o. c.*

vouloient que tout le monde entendist, et les premiers de ceste religion tenoient à honneur ce que leurs successeurs ont estimé à honte[1]. »

3.

Voici les événements auxquels le libelle guisard de Tavannes fait allusion. — Lorsque les Genevois se révoltèrent contre la tyrannie du duc de Savoie, guidés par les grands patriotes, Philibert Berthelier, et Besançon Hugues, ils conclurent des *Alliances* avec le canton de Fribourg, puis avec le canton de Berne ; et le parti anti-ducal fut le parti des Eidgnots, ou des Eigdenots. Bonivard explique parfaitement pourquoi. A propos de l'année 1518, il écrit[2] : « Et alloient criant les enfans : Vivent les *Eiguenotz*, voulans dire les *Eydgnoss*, que signifie en Allemant les ligués ou alliez, duquel nom s'appellent les Suisses en général, car *eyd* signifie serment, et *genoss* participant. Parquoy ces deulx motz joinctz, asçavoir *eydgenoss* signifient les ligués, ensemble assermentez[3]. » — Ces premiers défenseurs de la liberté genevoise étaient catholiques. Mais la Réforme s'établissant à Genève, absorba le parti des *eidgenossen* qui l'avait préparée.

Tels sont les faits — parfaitement incontestables — sur lesquels on s'appuie pour trouver dans les *eidgnots* genevois l'étymologie et l'origine des *huguenots* français.

On peut dire que cette étymologie a été acceptée à peu près par tout le monde. « Il pourra sembler téméraire, dit en 1902 M. de Grandmaison, d'oser combattre une tendance si marquée[4] ». Et plus récemment, M. R. Tappolet a écrit : « Aujourd'hui, Tours n'a plus de défenseur sérieux[5]. » Quand j'ai commencé l'étude actuelle, j'acceptais moi-même cette étymologie et pensais n'avoir qu'à l'exposer. Mais il m'est arrivé la même aventure qu'au traducteur de l'étude de Soldan, Ern. Albaric. Il la traduisit « parce qu'il la jugeait de tous points irréfutable ». « Une étude plus approfondie, ajoute-t-il, nous a insensiblement conduits, si ce n'est à une conviction entièrement opposée, tout au moins à des doutes[6]. »

1. *Mémoires* de Gaspard de Saulx, maréchal de France. Ed. des Mémoires Michaud et Poujoulat, VIII, p. 292. — « Les huguenots révoltez contre leurs souverains, les subjects d'Allemagne, de France, d'Escosse et de Flandres, entreprennent contre la justice et contre la vie de leurs supérieurs, et sont sources de toutes les guerres civiles et troubles, qui ont suivi tand d'iceux que depuis la Ligue, lesquels n'eussent eu aucun prétexte, s'il n'y eust point eu d'hérétiques. Impudente entreprise ! (d'Amboise) » *Ibid.*, p. 230. Les *Mémoires* ont été écrits par son fils Jean, passionné Ligueur.

2. Le mot prit naissance, le 11 nov. 1518, à la suite d'une séance mémorable du Conseil de Genève, où les ambassadeurs de Fribourg avaient officiellement pris le parti de Genève. — Le 6 février 1519, le Conseil confirma le traité de combourgeoisie avec Fribourg et la division des partis fut consacrée par les termes de Mamelouk et d'Eyguenot, qui demeurent des termes d'injures. A. Constantin, *Etymologie du mot huguenot* dans la *Revue savoisienne,* publication mensuelle de la Société florimontaise, 26e année, 1885, sept.-oct., 270-273, et nov. 315-325, p. 315.

3. [illegible] de 1542 à [illegible], 186[illegible], II, p. 131. — 4. *Bulletin*, II, p. 9.
5. Tappolet, p. 142. — 6. *Bulletin*, VI, 1858, p. 302.

4.

Sans vouloir attacher une trop grande importance à une réflexion préalable, comment ne pas observer que la première étymologie a pour parrains tous les historiens protestants, les uns résidant en France, les autres résidant à Genève, et deux ou trois autres non protestants, qui constituent l'élite de la science historique du XVI[e] siècle ; tandis que la troisième étymologie a pour parrains, au XVI[e] siècle, un « libelle guisard » anonyme, et un soldat plus ou moins diplomate, Tavannes, deux ultra-catholiques, parfaitement fanatiques ? — Nous n'insistons pas. Les protestants peuvent se tromper, et les catholiques peuvent dire la vérité. Une seconde observation, préalable aussi, pourrait avoir un peu plus de valeur. Le nom de huguenot est un « sobriquet », un terme de mépris, une injure. L'édit royal du 19 avril 1561 menace « de la peine de la hart » tous ceux « qui, par ces mots de *papistes* et de *huguenots*, ou aultres semblables, s'entre-irritent l'ung l'aultre[1] ». *Huguenot* est le contre-pied de papistes : ce sont les deux termes *populaires*, que les foules se lancent à l'envie et réciproquement à la tête. — Or le libelle guisard fait apparaître, dans toute sa réalité, le caractère anti-populaire, érudit, de l'étymologie qu'il présente. Il s'agit d'un mot allemand ; et le libelle demande qu'on le prononce à l'allemande : a-ïgnos (c'est bien ainsi que sonne le mot allemand *eidgnot*). Mais est-ce ainsi que naissent les sobriquets, par un effort d'érudition à l'usage exclusif de quelque avocat lettré, pour ne pas dire pédant[2] ?

5.

Passons à des objections moins subjectives.

S'il est un fait attesté par les documents, et reconnu presque par tout le monde, c'est que le mot Huguenot est un *sobriquet* donné par les catholiques aux protestants. Ainsi disent la Place, d'Aubigné, la Planche, Est. Pasquier, de Thou[3], l'*Histoire Ecclésiastique*, l'*Histoire des Martyrs*, etc., etc. C'est authentiquement, officiellement, attesté par l'édit royal interdisant l'usage des

1. *Mémoires de Condé*, II, p. 334. Le 21, la reine communique l'édit à l'ambassadeur d'Espagne, qui répond à la reine le 22, et lui explique que tous les édits du monde seront inutiles, tant qu'il y aura deux partis. Il faut en supprimer un : « Quand chascung vivroyt d'*une sorte*, il n'y auroit reproche de papiste ne de huguenot. » Les peuples s'injurieront s'ils « ne sont touts papistes ou huguenots ». *Ibid.*, p. 5 et p. 9-10. — Le Parlement de Paris protesta contre l'interdiction de ces mots, estimant, dit-il, que ce « seroit chose pernicieuse et de mauvais exemple, si ceux qui ont esté baptisez en la foy de leurs prédécesseurs... voyant aucuns se fourvoyer et se séparer de la religion vraye et ancienne, ne leur pouvoient ce improférer pour blasme. » — Du reste les papistes ne sont pas une « secte », et le mot huguenot « est un mot nouvellement inventé ». 11 mai 1561, *Mémoires de Condé*, II, p. 334-335.

2. C'est ce qu'avait déjà observé Albaric. « C'était un sobriquet éminemment populaire, et c'est des entrailles mêmes de la vie du peuple qu'il a dû tirer son origine... Nous doutons fort que la glose savante des Guises, si elle avait jamais tenté en France la naturalisation des eidgnots, eut été comprise de la foule et eut rapidement joui de semblable fortune. » *Bulletin*, VI, 1858, p. 308-309.

3. « Ce nom ridicule et odieux de huguenot. » *Histoire universelle*, éd. 1740, II, p. 762.

deux termes injurieux : papistes et huguenots. Et un des principaux défenseurs de l'étymologie *eidgenossen*, Soldan, déclare que l'insinuation contraire, glissée dans le pamphlet guisard, n'est « qu'un rusé tour de finesse ». Quant à la déclaration de Tavannes, il dit simplement : « Ceci n'a pas besoin d'autre réfutation. » — Or le pamphlet guisard, et Tavannes, étaient logiques. Si les protestants ont été appelés huguenots par allusion aux patriotes suisses du début du XVIe siècle, ce nom n'a pu être introduit en France que par les protestants eux-mêmes, et par des protestants qui voulaient s'en glorifier. Plusieurs des récents défenseurs de cette étymologie s'en sont bien aperçus, et l'ont dit. C'est ce qu'avaient déjà dit deux des principaux auteurs, invoqués par les partisans actuels de l'étymologie *eidgenossen*... Jean Diodati et Mezeray.

Jean Diodati (1576-1649), dans sa traduction[1] de l'ouvrage de Fra Paolo Sarpi, son ami, a introduit ces lignes : « Huguenots, nom *corrompu du Suisse, eidgenossen, qui signifie alliez*. Et depuis ce nom fut *porté de Genere* en France par la doctrine et fréquens voyages et envoys de pasteurs[2]. » — Mézeray (1610-1683) semble avoir copié mot à mot Diodati[3]. — « Pour moy, je croy avoir quelques preuves qu'il est venu du mot *suisse* eidgenossen, qui *signifie ligué*, mais qui a été *corrompu* par ceux *de Genève*, et que de là il a été *apporté* en France[4] par les religionnaires mesmes, qui voyoient qu'on les appeloit ainsi en ce pays-là[5]. »

Enfin Sismondi : « La communication journalière des protestants avec Genève, qui étoit en quelque sorte leur métropole, leur fit adopter dès cette époque le nom de *huguenots*[6]. »

Or il y a là une difficulté très sérieuse.

6.

En voici une autre non moins grave.

La pensée d'une résistance (politique) quelconque a été (nous l'avons assez montré) tout à fait étrangère aux cerveaux protestants, jusqu'en 1559, 1560, après la mercuriale, après l'abolition de toute justice et de toute loi en France, par la royauté elle-même. C'est alors seulement que se prépare la conjuration d'Amboise. Mais dès lors les protestants distinguent avec persistance, avec éloquence, entre les Guises usurpateurs et la royauté elle-même. — Que l'on remonte à 1557[7], au *Mémoire justificatif* destiné à être transmis au roi de

1. La traduction de Jean Diodati parut en 1620. E. de Budé, *Vie de Jean Diodati*, 1869, p. 183.

2. Cité par Ménage, *Dictionnaire étymologique...*, éd. 1694, qui dit : « Ce lieu n'est pas de Fra Paolo. Il a esté ajouté, comme plusieurs autres, par le traducteur Diodati. »

3. Le second volume de Mézeray, qui contient le morceau, parut en 1646.

4. Même idée, et mêmes mots : Voir ceux qui sont soulignés. Un auteur a eu sous les yeux le texte de l'autre auteur.

5. Mézeray, *loc. cit.* — 6. *Histoire des Français*.

7. M. Romier écrit : « Pour connaître la véritable doctrine et l'esprit des pasteurs, au cours des années qui précédèrent la guerre civile, il faut s'attacher exclusivement aux preuves directes : la correspondance des

France : que l'on lise les explications mêmes de Chandieu (celui que l'on prétend être un agent de la propagande dite « condéenne »), que l'on examine les papiers trouvés sur les conjurés, que l'on se rappelle tous les documents que nous avons cités plus haut, et en particulier la protestation de l'Assemblée de Nîmes (1562), on ne doutera pas un instant que l'effort — et il était sincère — des protestants n'ait été d'attester, de prouver leur loyalisme.

Voici encore deux documents.

Des protestants demandent à l'officier royal de leur nommer leur pasteur. « Remonstrent plusieurs habitants de la ville de Moulins, à Mgr le Séneschal de Bourbounoys, comme ilz sont encore et seront très obéissantz au roy, à ses édicts et ordonnances, à tous magistras préposez par le dit seigneur... » Seulement ils désirent être « nourris et instruictz en la loy de Dieu, et, par l'ayde de la prédication de son sainct évangille, réformer leurs vies. » Or ils n'ont pas de prédicateur. Ils ne veulent pas s'en choisir un « de leur auctorité privée ». Ils supplient donc « sa majesté et celle de la royne, leur donner personnage tel qu'ils verroient leur estre nécessaire, pour recepvoir de luy, chacun jour, prédication et enseignement ». Ce faisant, « ils estiment ne debvoir estre plus blasmés que les enffans, qui requerrent que leur père leur donne et administre du pain[1]. »

Dira-t-on : Il s'agit d'un état d'âme local ? Voici qui nous renseignera sur un état d'âme général. C'est un fragment de la *complainte apologétique des Églises de France,* en 1561. « Les dits adversaires nous surchargent d'estre rebelles... Ce qui est faux : car nous qui sommes François et nez souz vostre domination, ne dégénerons en rien de l'antique amour et obéissance, qu'ont à tout jamais porté nos prédécesseurs à leur Prince ; et n'eusmes jamais en pensée de faire chose contre vostre royale Majesté, et n'avons, Dieu merci, si mal profité en la Parole de Dieu, que ne sçachions qu'aux princes (que sont son image en terre) est deüe toute obéissance, voire mesme, quand il seroit

Eglises avec Calvin, Th. de Bèze et les pasteurs de Genève, les interrogations des procès d'hérésie, les enquêtes sur la prédication et les paroles des personnages qualifiés. Or, si l'on exclut certaines tendances locales, qui résultaient de circonstances étrangères à la religion, cette doctrine et cet esprit s'accordaient avec les principes essentiels de la monarchie française au XVI[e] siècle. » – M. Romier ajoute que, « même dans le domaine religieux, les réformés se défendaient d'être des révolutionnaires ». Témoin le *Mémoire justificatif* (Ce document a été publié tout au long par M. Romier, *Les origines*, etc., II, p. 226, n. 1. Il est extrait des Archives de l'Etat de Berne, Frankreich, V. P., n° 54), du 27 sept. 1557, destiné au roi, et rédigé par Farel, Bèze, Budé et Carmel. Le Mémoire déclare qu'ils ne veulent pas « changer la religion et manière de faire de tout le royaume », mais « seulement pourveoir tout doulcement aux consciences d'une grande partie de ses sujets ». Ils demandent au roi de juger lui-même l'enseignement qu'ils donnent au peuple, et réclament la convocation d'un concile « libéré et chrétien », pour décider. « La demande fut sans cesse répétée à Henri II, à François II, à Charles IX, à Catherine de Médicis, jusqu'à la réunion du Colloque de Poissy. » *Revue historique, o. c.*, p. 52, 53.

1. *Requête des protestants de Moulins*, vers avril 1562. *Bulletin*, LIX, 1910, p. 318, 325. — Ces protestants, qui demandent au pouvoir royal de leur désigner un pasteur, quelques mois avant avaient fait faire la demande à Calvin. Voir la lettre de Jean le Maçon, dit la Rivière, à Calvin, le 9 nov. 1561 (*Opera*, XIX, p. 115). — Voir l'étude de M. Paul Baer sur *Les protestants de Moulins*, en 1561-1562. *Bulletin*, LIX, 1910, p. 297-333.

tyran. A plus forte raison donc, vous devons nous aimer, et obéir à vous qui nous estes comme père et vray nourricier [1]. »

En vérité, par quelle folie, à la fois impossible et stupide, ces hommes-là, au même moment, auraient-ils choisi, pour se désigner eux-mêmes, un nom de rébellion, de révolte, un nom qui, à lui seul, démentant tous leurs programmes, toutes leurs déclarations, aurait suffi pour les convaincre de mensonge, de perfidie ? Les Guises, soit ! Mais eux [2] ?

On dirait que Montluc lui-même, le féroce Montluc, ait reculé devant cet argument, qui cependant aurait été si favorable à sa thèse. Tout son effort est de prouver que les *Huguenots* sont des révoltés et des séditieux. Et quand il introduit ce mot de huguenots dans ses *Commentaires*, lui le catholique, l'ami des Guises, etc., dit : « Les huguenots (car ainsi les appela-on, je ne sçay pourquoy) [3]. »

7.

Mais nous n'avons pas épuisé la série des difficultés. Le terme de *eidgnot* a servi à désigner les premiers adversaires du duc de Savoie, mais on ne voit pas que le terme ait servi à désigner les protestants genevois. Il aurait donc sauté, pour ainsi dire, des catholiques libéraux de Genève, avant 1530, aux protestants libéraux de France, en 1560. Et c'est un saut vraiment périlleux pour l'hypothèse.

Soldan l'avait bien compris. Aussi, dans son Appendice, il avait écrit : « A côté de la forme un peu mutilée (*eignots pour eidgenossen*), il en existait une autre, comme nous le témoigne le chroniqueur de Genève, plus dénaturée encore et indifféremment usitée avec l'autre, savoir *huguenots*. » Et un peu plus loin, avec insistance : « Ainsi donc, le nom que nous avons à expliquer se trouve déjà dans Genève sous ses deux formes, *eignots* et *huguenots* [4]. » Malheureusement à l'appui de cette affirmation, Soldan ne citait que Spon, *Histoire de la ville et de l'Estat de Genève*, édit. d'Utrecht, 1685 [5]. La date du document était

1. *Mémoires de Condé*, II, p. 302.

2. Citons un bel exemple des fantastiques déclarations auxquelles peut aboutir la critique. Nous avons vu plus haut que, en Poitou, les Fribours étaient de fausses monnaies, tout simplement, et par conséquent les protestants de faux monnayeurs. Or voici ce qu'écrit Soldan : « Cette dénomination de Fribours, en Poitou, nous ramène de nouveau à Genève et à ses *eidgenossen*, qui, comme on sait, entrèrent d'abord avec Fribourg en confédération politique. Le fait que Fribourg ne tarda pas à représenter dans le domaine religieux le contraire exact de Genève et du Calvinisme n'empêcha point (!) qu'en France, soit par *ignorance*, soit par *intention*, on ne sait, on ne se servit d'un nom, qui emportait dans tous les cas une flétrissure politique pour les réformés » (Soldan, I, p. 624). — Et à son tour, Tappolet estime « qu'on n'a pas accordé assez d'attention à ce fait » (*o. c.*, p. 139 et n. 2). — A qui fera-t-on jamais croire que, pour expliquer un sobriquet populaire, il faut rejeter une explication très naturelle, et inventer une explication, mélange étonnant de subtile érudition et d'invraisemblance ?

3. *Commentaires*, p. 226. — 4. Soldan, p. 619-620.

5. Spon, p. 105 et p. 188 : « Eidgnots ou Huguenots, comme on prononçoit indifféremment, signifioit les alliés ».

bien tardive, et l'auteur un peu sujet à caution pour l'exactitude [1], comme Albaric fait observer. Soldan, pour fortifier son autorité unique et chancelante, cita alors, quoi ? deux copies du manuscrit des Chroniques de Roset, l'une, dit-il, de la fin du XVI[e] siècle, et l'autre « à peu près contemporaine, à en juger d'après l'écriture [1]. » C'était soutenir un édifice branlant par une poutre plus que vermoulue. Ces deux *copies* n'ont aucune autorité, et, du reste, sont parfaitement fautives comme on verra plus loin.

Or, dans sa récente et savante étude, M. Tappolet n'est pas plus avancé que Soldan. Il ne cite pas un seul texte écrit avant 1560, et se rapportant aux protestants genevois [2].

8.

Enfin dernière difficulté, plus matérielle, mais non moins grave. Elle nous est indiquée avec une parfaite loyauté par M. Tappolet lui-même. Il ne s'agit pas seulement de savoir comment le mot *eidgnot* a sauté de la Genève savoyarde aux protestants français de 1560, mais comment *eidgnot* est devenu *huguenot*. Sans doute il y a les formes *eignot, Heuguenot*. Mais notre savant linguiste ne se fait aucune illusion. Il déclare qu'il ne suffit pas de parler d'altération, de corruption. Le simple laïque ne se rend pas compte de la vraie difficulté ; et lui, le linguiste, le spécialiste, il ajoute : « Aussi longtemps que nous ne connaîtrons pas la cause, le sens et la diffusion de cette prétendue corruption, l'étymologie ne pourra pas passer pour certaine [3]. »

Aussi l'on comprend la joie que dut éprouver notre linguiste lorsqu'il crut avoir découvert la transition cherchée entre *eigenot* et *huguenot*. Roset, dans son manuscrit, se serait servi du mot *Euguenot*. Si l'on peut supposer que Euguenot est pour uguenot, ce serait la même chose que pour *Eugène*, qui devient parfois *Ugène*. Malheureusement M. Tappolet s'était fié à l'édition de M. H. Fazy. Quand on a vérifié le texte du manuscrit lui-même, on s'est trouvé en face d'une erreur de lecture. Roset a écrit *enguenot*, et non *euguenot !*

1. *Bulletin*, IX, 1860, p. 15.

2. Nous nous abstenons de suivre plus loin les efforts d'une érudition ultra-savante. A. Constantin (*L'Étymologie du mot huguenot* dans la *Revue Savoisienne*, 26[e] année, 1885, sept.-oct., p. 270 à 273, et nov.-déc., p. 315-325) a groupé neuf textes. Mais dans les sept premiers, le mot *eidgnot* n'est appliqué qu'à une période antérieure à la Réformation, et c'est seulement dans le neuvième qu'on trouve un sens se rapprochant de celui du mot hérétique. Et Constantin de conclure : « On le voit, il y a peu de mots qui aient un historique aussi *complet* et aussi *satisfaisant* (!) que celui-là. » Mais M. Ritter, le sage et érudit Genevois, ne se montre pas très « affirmatif ». — Tout ce que l'on invoque, c'est l'ombre d'une apparence. — Tappolet (*o, c.*, 148-149) n'ajoute rien aux neuf textes de Constantin, si ce n'est un texte de 1528, fourni par Gaberel. Le secrétaire du duc de Savoie parle des « Heuguenots » c'est-à-dire *séparés*. Mais on se demande si ce texte est exact. *Eidgnot* signifie « ligué », et l'homme le mieux au courant des choses lui ferait signifier « séparé » ? Qu'est-ce que cette énigme ? N'est-elle pas du genre de celle qu'avait imaginée le supplément de Littré (article Huguenot) ? Le mot huguenot aurait eu pour origine, le titre d'une danse macabre, imprimée à Sion, en 1505 (!), sous ce titre : *Mort de la ungenotte*. C'était une simple faute de typographie pour *Mort de la mignote*.

3. Tappolet, p. 143.

Constantin reconnait la difficulté. Comment *hensquenaux*, ou Henguenos, ou anguenot, sont ils devenus *huguenot* ? « Est ce par assimilation avec le nom propre huguenot, comme le pense M. Ritter, ou sous une influence purement dialectale, ou enfin sous l'influence de tous ces mots commençant par *hu*, *hug*, dont j'ai parlé et qui sentent un peu le fagot? C'est ce que je m'abstiendrai de dire. *D'ailleurs la question phonétique n'a plus qu'à battre en retraite*, quand elle vient se heurter contre des faits bien *établis* [1]. »

C'est vite dit. Mais où sont ces faits bien établis? Ce qui est le plus établi, ce sont les difficultés. Et M. Baudry a beau conclure son étude par ces mots : « Après tant d'exemples, l'histoire du mot huguenot nous semble bien *établie*, et la provenance *n'en peut laisser de doute* [2]. » Après ce que nous venons de dire, une pareille affirmation paraît une gageure bien hasardée.

IV

I.

Mais voici le plus piquant de l'aventure. Les partisans de l'étymologie *eidgenossen* reconnaissent qu'elle ne suffit pas, et qu'il y a lieu de la compléter, c'est-à-dire de la combiner — en doses variables — avec l'étymologie *Hugon !*

Littré et son Dictionnaire forment la transition entre ceux qui repoussent l'étymologie *eidgenossen* et ceux qui la complètent. Dans son *Dictionnaire* (1863), invoquant l'existence du mot *huguenot*, comme nom propre, deux siècles avant la Réforme, il déclare que ce fait « ruine » l'hypothèse de huguenot venant de *eidgenossen*, et « donne la certitude à la conjecture de Malin qui, sans connaître ce fait, a dit que *huguenot* est un diminutif de *Hugues*, et que le nom, en tant que terme d'injure, se rattache à quelque hérétique de ce nom ».

Dans le Supplément (1879) du Dictionnaire, Littré semble un peu moins affirmatif, et déclare qu'il faudrait, pour trancher la question, savoir où le mot *huguenot* a d'abord été usité. « S'il l'a été sur les frontières suisses, ou parmi des gens en relation avec la Suisse, la provenance par *eidgnoss* est confirmée ; s'il l'a été dans le centre de la France, c'est la provenance par Huguenot, » La Touraine est bien le centre de la France.

Or si l'on a pu contester l'authenticité du texte (en date du 7 octobre 1387), cité par Littré, depuis lors, on en a découvert une série d'analogues. En Champagne, on trouve « la fille à la huguenote » en 1504-1505 ; un Philippe Huguenot, greffier, 18 octobre 1509 ; un Jean Huguenot, substitut du procureur du roi, en 1559 [4]. Dans le pays de Montbéliard, un Jehan Huguenot en 1425, un

1. Constantin, [illegible], p. [illegible]. — 2. Baudry, [illegible].
3. [illegible], par Dannreuther, *Bulletin*, L, [illegible], p. [illegible]4.
4. Ch. de Grandmaison, *Origine et étymologie française du mot huguenot*, dans le *Bulletin*, LI, 1902, [illegible]

Jean Huguenot en 1512 ; un Huguenot Claude, en 1571[1]. [illegible] bibliothèque de *Tours*, le registre des membres de la confrérie de saint Gatien indique, en 1372, Huguenot de Saint Marcel, chanoine de Tours, et en 1[illegible], Huguenote Maraye[2].

Une grande autorité, plus spéciale et plus récente, que Littré, est Gaston Paris, un des deux directeurs de la revue *Romania* (l'autre est P. Meyer). En 1882, la rédaction de la revue estimait que M. Baudry avait « mis l'étymologie (*eidgenossen*) hors de doute, dans sa notice[3] ». Onze ans après, en 1903, G. Paris, au lieu de certitude, parle de *probabilité*, et s'explique sur l'importance de la découverte de ce nom propre, si fréquent, Huguenot. Il dit : « Des textes authentiques antérieurs à la Réforme ne peuvent naturellement rien prouver pour l'application du mot *huguenot* aux protestants. Aussi M. de Grandmaison prouve-t-il seulement que *Huguenot*, diminutif de Hugon, était employé à Tours, comme prénom et nom de famille, dès la fin du XIVe siècle au moins. *Cela ne laisse pas tout de même d'avoir un certain intérêt*, puisque *le nom de huguenots, donné aux réformés, paraît bien être né à Tours, et que s'il est, comme c'est probable, une adaptation de l'allemand eidgenoss, il a pu se modeler sur le nom de quelque réformé tourangeau*[4]. »

Ainsi le nom de *eidgenossen* serait devenu *huguenot* à Tours, par adaptation à un nom propre, français, qui existait en France et spécialement à Tours. Alors les historiens du XVIe siècle n'avaient pas tort de parler de Tours et du nom propre de Tours.

Déjà autrefois Sismondi, Soldan, les grands propagateurs[5] de l'étymologie *eidgenossen* avaient fait cette part à l'étymologie *Hugues*.

Désormais la combinaison *eidgenossen* avec un nom propre de Tours est presque unanimement acceptée. Le Dictionnaire de Hatzfeld et Darmesteter (commencé en 1871) dit : « Huguenot : altération par étymologie populaire, *sous l'influence du nom propre de Hugues*, de l'allemand *eidgenossen*, confédérés ». Cette fois-ci, ce n'est pas seulement un hérétique inconnu du nom de huguenot que l'on invoque, c'est Hugues ; et un défenseur savant et convaincu de l'étymologie *eidgenossen*, comme M. Eug. Ritter, approuve chaleureusement en 1896. Les termes dont se servent MM. Hatzfeld et Darmesteter, lui « paraissent excellents ». « On sait, ajoute-t-il, avec quelle faveur ce Dictionnaire, qui est en cours de publication, a été accueilli par les savants les plus autorisés[6]. »

1. Ch. Thierry Mieg, *Bulletin*, XLVIII, 1899, p. 277.

2. Grandmaison, *o. c.*, 10, 11. Voir encore : *Bulletin*, LI, 1902, p. 671 ; Petremand Huguenot, en 1541 à Neuchâtel ; De Thou, *Histoire universelle*, éd. 1740, II, p. 766, n. 2. Huguenot, nom d'une famille de Chaumont en Bassigny, en 1559.

3. *Romania*, XI, 1882, p. 415, n. 1. — 4. *Romania*, XXXII, [illegible]

5. Seulement pour eux, il s'agit non de Hugues Capet, mais de Besançon Hugues ! « L'altération du nom Eignots en Huguenots, comme Sismondi le remarque, à bon droit, était d'autant plus indiquée que Hugues était le nom du chef des Eignots... Et huguenot est le diminutif de Hugues. » Soldan, I, p. 619. — Si absolument invraisemblable que soit cette influence de Besançon Hugues, il reste l'appel au nom Hugues.

6. Eug. Ritter, *Revue Savoisienne*, 37e année, 1896, p. 24.

Voilà donc, semble-t il, tout le monde d'accord pour admettre une *influence* de Tours et de son roi Hugues, Hugon, sur la formation du mot huguenot. On discute seulement sur le degré de cette influence C'est ce que dit, en tout autant de termes, l'historien qui a défendu avec une science et une énergie spéciale l'étymologie *eidgenossen*, Constantin : « Si les mots *huet*, *huguet* (ou Hugon), nom d'un fantôme qui paraissait dans les rues de Tours à cette époque... ont été pour quelque chose dans l'origine de huguenot, *leur part d'influence doit être limitée au changement de la première syllabe* de an guenot en hu-guenot *Cette part d'influence, on peut l'admettre sans aucune difficulté*, d'autant plus qu'il est très possible que ce changement ait eu lieu dans la Touraine, qui a joué un grand rôle à cette époque dans l'histoire du protestantisme, et où nous avons vu Pasquier entendre le mot Heusguenaux, pour la première fois, vers 1550 [1]. »

En justifiant, à moitié, l'étymologie Hugon, qu'ils ont combattue, les défenseurs de l'étymologie *eidgenossen* ont-ils fait une concession suffisante ? Ce n'est pas sûr.

Henri Martin est rangé parmi les défenseurs importants de l'étymologie *eidgenossen*. Il s'exprime ainsi : « On nomma *eignots* les réformés [2] genevois, lorsqu'ils se furent alliés à une partie des Suisses allemands pour s'affranchir du duc de Savoie. Ce nom passa en France, *mais assez obscurément* (?) jusqu'à ce que le peuple de Tours en eut fait la fortune, par une circonstance assez singulière... Probablement quelques Tourangeaux entendirent parler des eignots, *sans savoir le sens de ce mot* étranger [3] ; ils en firent des huguenots, et prétendirent que c'étaient les gens du roi Hugon parce qu'ils rôdaient dans l'ombre [4]. » C'est de plus en plus embrouillé et insoutenable. C'est la déroute complète. En rapportant ce passage, un auteur ajoute : « L'appellation *eidgenossen, eignots*, qui est la vraie, *était trop savante pour être admise si rapidement par le peuple*, si elle n'avait pas été aidée par quelque légende populaire. »

2.

Voici notre conclusion : c'est celle de trois autorités incontestées.

Les deux savants spécialistes qui s'appellent Baum et Cunitz, dans leur belle édition de l'*Histoire ecclésiastique* (1882), disent : « La connexité entre les deux termes (*eidgenossen* et *Huguenots*) quels que soient les efforts qu'on fasse pour la rendre vraisemblable, n'est guère admissible. Comment croire que l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, qui écrivait à Genève, ait ignoré cette origine du mot, ou en ait préféré une autre, si celle-ci était historiquement vraie et établie ? » « La question reste douteuse et controversée [5]. »

1. Constantin, *o. c.*, p. 322.

2. Ceci est une erreur. On nomme eignots non pas les réformés, mais les antiducaux genevois, lesquels étaient catholiques.

3. Voilà qui est vrai, et vrai non seulement pour les Tourangeaux, mais pour tous les Français.

4. Henri Martin, *Histoire de France*, IX, 1857, p. 28, n. 2.

5. *Histoire ecclésiastique*, éd. Baum, I, p. 307, n. 2. — Les auteurs protestants ne sont pas seuls à ne pas

Cette objection a été reproduite avec insistance par M. Mathieu Lelièvre, éditeur du troisième volume de l'*Histoire des Martyrs*. Il demande à son tour « comment expliquer surtout que Crespin et Th. de Bèze, qui écrivaient à Genève, l'aient ignorée [1] ? »

L'objection paraît décisive, car si deux hommes étaient bien placés pour savoir à quoi s'en tenir, c'étaient assurément Jean Crespin et Th. de Bèze (avec ses secrétaires), habitant Genève depuis des années, mêlés, surtout Bèze, à tous les détails de la vie protestante en Suisse et à Genève, au centre de tous les renseignements et documents.

Citons enfin le *Bulletin du Protestantisme*. Un article de sa direction (publié en 1859, et maintenu en 1904) [2], est surtout à lire. En voici les lignes principales : « Le sens tiré de l'histoire locale de Tours fut presque aussitôt détourné de son origine, soit par les protestants qui se firent de ce nom populaire « huguenots » une arme de circonstance, en le dérivant de *Hugues Capet*, et se déclarant ainsi les défenseurs de la royauté contre les Guises, soit par ceux-ci qui en profitèrent pour identifier les *Huguenots* de France avec les Eidgnots ou Aignos de Genève, et les rendre d'autant plus odieux à titre d'associés de conjurés séditieux. » « Il faut donc conclure : 1° d'une part, que le nom de huguenots a été usité au sens exclusivement religieux, c'est-à-dire jusqu'à l'entreprise d'Amboise ; il ne l'a été qu'en Touraine, comme sobriquet injurieux, appliqué par les catholiques, et par allusion à la porte du roi Hugues ; 2° d'autre part, que dès que ce nom se produit au sens politique et s'étend à tous les réformés de France, c'est-à-dire à dater de mars 1560, il est appliqué par les Guises qui le dérivent d'Eidgnots, aux réformés qui l'acceptent, mais qui le dérivent de Hugues Capet. Le changement d'étymologie s'est effectué lorsque le sobriquet a passé du parti religieux au parti politique. C'est dans cette distinction que nous paraît être le dernier mot de ce petit problème historique, moins obscur, ce nous semble, que l'ont cru les auteurs [3]. »

A condition de bien distinguer entre un fait, à nos yeux désormais incontestable (l'origine tourangeoise du mot huguenot) et l'explication très plausible, la plus plausible, des sens qui ont été donnés à ce mot, telle pourrait bien être la vraie vérité historique et la vraie explication de l'*interprétation protestante* et de l'*interprétation catholique*.

accepter l'étymologie d'*eidgenossen*. Voici ce que dit Aug. Scheler, *Dictionnaire d'étymologie française*, d'après les résultats de la Science moderne, nouvelle édition 1873. « 1. L'all. *eidgenossen*, confédéré. Non seulement la forme s'y refuse (à ce que huguenot vienne d'*eidgenossen*), mais le sens. Le mot ne constituerait pas un terme d'injure, comme les calvinistes l'envisageaient eux-mêmes, et de plus il ne pourrait s'appliquer qu'aux Suisses protestants, qui cependant n'ont jamais été nommés ainsi. »

1. *Histoire des Martyrs*, éd. de Toulouse, 1889, III, p. 67, n. 2.

2. *Bulletin*, LIII, 1904, p. 87, n. 1. — 3. *Bulletin*, VIII, 1859, p. 266, 269.

CHAPITRE CINQUIÈME

La part de Viret, 1561-1564.

I. Viret. — II. Départ de Viret pour la France. — III. Pastorat à Nimes. 1. L'Église de Nimes, « premier enfant de Calvin ». 2. Pastorat de Viret. — IV. Pastorat à Montpellier. — V. Pastorat à Lyon. — VI. Viret et la vie intérieure des Eglises. 1. Théologie et Écoles. 2. Discipline et Consistoire. 3. Diaconat. — VII. Viret et l'organisation générale des Églises de France. 1. Le premier texte de notre Discipline ecclésiastique. 1° Le texte Aymon ; 2° Le texte Bèze ; 3° Première objection ; 4° Seconde objection. 2. De Poitiers à Lyon : les revisions de la Discipline. 1° Texte de Poitiers, 1560 ; 2° Texte de Lyon, 1563. 3. L'œuvre et l'influence de Viret. 1° Le Synode provincial de Nimes, 1561 ; 2° L'influence de Viret.

Il est juste et nécessaire de retrouver ici Viret avec son activité en France, de 1560 à 1564 (elle devait se prolonger jusqu'en 1571), activité aussi peu connue qu'elle fut importante [1].

I

En réalité, il n'y a guère parmi les Réformateurs, parmi les intimes de Calvin, de physionomie plus originale, plus attirante que celle du fils pieux et naïf de ce pays de Vaud, où l'on ne craint pas plus le mot pour rire que le verre pour boire (Viret le dit dans ses Dialogues), dont la pensée et le style exhalent un tel parfum de terroir, même de patois savoureux, à la fois pleins de bonhomie et d'humour, si rustiques et si fins ! — que celle de ce modeste,

1. Jean Barnaud, *Pierre Viret, sa vie et son œuvre, 1511-1571* (1911). — H. Vuillemer, *Notre Pierre Viret* (1911). — *Pierre Viret, d'après lui-même* (1911). — Eug. Bridel, *Pierre Viret le Réformateur, 1511-1571* (1911). — Armand de Mestral, *Viret, précurseur de Vinet* (1911). — Gust. Fabre, *Pierre Viret, pasteur à Nimes* (1911). — *Le Jubilé de Pierre Viret*, Lausanne et Orbe, 23-26 oct. 1911 (1911). — René Morax, *Pierre Viret, 1511-1571*, dans la *Semaine littéraire*, p. 493-496 (de Genève), 29 oct. 1911. — Paul Besson, *Pierre Viret et le Jésuite Augier*, dans l'*Étendard Évangélique*, 15 oct. 1911, p. 205-212.

qui signe toutes ses lettres de France au Conseil de Genève : « Votre petit et humble serviteur à jamais ; votre très humble et obeissant serviteur à jamais ; votre très humble et affectueux serviteur. » — que celle de ce doux (doux comme une brebis, ce qui ne l'empêche pas d'être obstiné comme un mouton, ainsi que le furent, du reste, son prédécesseur saint Anselme, et son successeur, Alexandre Vinet), dont la vie se trouve encadrée dans un héroïsme exceptionnellement violent et tragique : dès le début, victime d'une tentative d'assassinat et d'une tentative d'empoisonnement (qui ruinèrent pour toujours sa santé), banni de Lausanne, banni de Lyon, banni du Viennois, banni de Montpellier, jusqu'à ce qu'il soit jeté en prison à Pau, condamné à voir ses compagnons de captivité pendus, leurs femmes outragées, sauvé miraculeusement et continuellement des dangers suprêmes, jusqu'à ce qu'il reçoive, dit la vieille tradition, une sépulture royale.

C'est au moment où nous sommes, que commencent les années de l'activité de Viret en France, années dont nous avons à étudier les trois premières, pendant lesquelles il resta le collaborateur de Calvin.

II

Destitué le 20 janvier 1559, frappé d'une proscription perpétuelle par le gouvernement bernois, Viret s'était réfugié à Genève, où, dès le 2 mars, il fut nommé pasteur.

Mais il était épuisé. En vain le Conseil eut pour lui tous les soins, — il le logea à Saint-Aspre, à côté de Mathurin Cordier ; il interdit le bruit devant ses fenêtres, sur la promenade de la Treille ; il prit à sa charge la « chambrière », qui le soignait ; il lui fit des cadeaux. — Les accès de fièvre quarte cessèrent, mais la fièvre persista. « Mon corps fut tant débilité, dit-il, et fut mis si bas que je ne pouvais attendre autre chose que d'être porté en terre. » Le 11 avril 1560, il fit son testament. Après quoi, sa maladie et sa vie continuant, « comme arraché par les cheveux », comme si Dieu « l'avoit empoigné par la main pour le mener tout tremblant de faiblesse et à demi-mort », il fut envoyé par les médecins dans le Midi de la France. Le 11 septembre 1561, Calvin se présenta devant le Conseil, et le procès-verbal s'exprime ainsi : « M. Calvin a proposé, comme le dit Viret est toujours détenu en maladie, et que les médecins disent qu'il n'a pas moien de recouvrer santé, sinon qu'il change ung peu d'air, et qu'ilz ont advisé qu'il seroit bon qu'on le transportast en Languedoc, là où l'on dit qu'il fait plus chault ; toutesfois qu'on ne l'a pas voulu entreprendre sans congé de Messieurs ; et que les Ministres n'heussent pas esté d'advis qu'il deust sortir de ceste ville, mais que voiant qu'il est comme inutile, asçavoir qu'à cause de sa grande faiblesse et maladie il ne peut prescher, aussi que si à cause de la froidure, qui luy est fort contraire, le mal s'augmentoit, et que quelque chose advint de luy, on le pourroit imputer, ilz ont été contraintz de le proposer à

Messieurs ; toutes fois qu'il y a à craindre deux choses, que par les chemins il ne s'élève quelque mutinerie contre luy, à quoy nostre Sgr pourra obvier ; ou bien que estant là, que le peuple ne le veulent faire prescher et mettre en plus grand peine, qu'il ne pourra supporter ; touttefois qu'il pourra se retenir selon sa faiblesse, et puis revenir, quand l'hiver sera passé, et se portera mieux. Sur quoy arresté qu'on commet les Srs Botellier, Migerand, Roset et moy (sic) [1], pour remontrer à M. Calvin les inconvénients que luy peuvent survenir, desquelz nous serions bien contristés, aussi que desjà plusieurs sçavans nous ont laissé, tellement que si on baille ainsi congé tantost à l'ung et puis à l'aultre, nous pourrions demeurer dépourveu, et que s'il est possible, de fère tellement que spéct. Viret demeure, au quel on subviendra de tout ce qui sera possible [2]. »

Le lendemain, 12 septembre, Libertet (Fabri) écrivait de Neuchâtel au malade : « Quand j'ay entendu qu'on vous conseilloit d'aller à Montpellier pour changer d'air et vous y faire penser, j'ay eu crainte, et ay encores, que le dit air ne vous soit trop violent, et le vent marin, qui y ronge les murailles des villes ; dont ay délibéré vous en advertir, afin que choisissiez un air plus tempéré, avec ce que je cognoy vostre complexion, que ne pouvez porter ne grand chaud ne grant froit [3]. » Libertet avait été médecin et avait fait des études à la Faculté de Montpellier.

Sans se laisser arrêter, Viret fit faire ses adieux à la Seigneurie, en s'excusant de ne pas venir en personne, « par ce qu'il a craint que son département ne fût trop congneu » [4] ; et il partit. Le lendemain, 1er octobre, Calvin écrivait à Bèze : « Maintenant il est parti pour Montpellier... A la fin de l'hiver, il ira en Gascogne, et, ayant parcouru toute la région de la Garonne, il descendra vers la Loire, d'où il pénètrera en Normandie [5]. » Projets qui ne devaient pas se réaliser.

III

Après avoir traversé Lyon, où il faillit mourir, Viret arriva à Nîmes, le 6 octobre 1561 [6].

1.

Faut-il croire que, selon un mot répété dans le pays, « *Nîmes fut le premier enfant de Calvin, Uzès fut le second* [7] ? » Nîmes [8], en tout cas, est une des premières villes où une congrégation protestante se soit groupée, d'après la correspondance échangée entre elle et Calvin. Le 14 juillet 1547, les Nîmois évangé-

1. [illegible] — 2. [illegible] vol. [illegible] 258. — 3. XVIII, p. 711.
4. 29 sept. 1561, *Annales*, p. 762. — 5. XIX, p. 3.
6. Voir Ch. Dardier, *Origines de la Réforme à Nîmes*, dans le *Bulletin*, XXIX, 1880, p. 481-499.
7. D'Albiouse, *Histoire de la Ville d'Uzès*, 1903, p. 106. — Auteur Uzétien très catholique.
8. C'était alors une petite ville de 6000 âmes. *Bulletin*, XLIV, 1895, p. 158.

liques, répondant à une lettre (malheureusement perdue) de Calvin, datée du 10 juin, lui disent : « Nous l'avons lue avec un tel soin et une telle révérence, Calvin, notre père, que rien ne pourrait nous être plus agréable et plus utile que si nous en recevions plus souvent de pareilles.... Nous l'avons communiquée, selon ton désir, à l'église d'Uzès, à qui elle a paru plus douce que le miel, que le rayon de miel.... Le Seigneur P. Viret a bien voulu ajouter son sentiment à ta lettre. Quoique celle-ci suffise en elle-même pour nous, nous pensons cependant qu'il ne faut pas accorder peu de confiance au nom et à l'autorité d'un tel homme. C'est un homme, autant que nous en jugeons, d'après ce que nous disent ceux qui viennent nous voir, et d'après les opuscules publiés par lui, exercé dans toutes les disciplines et toutes les langues. »

Et c'est daté : « *Ex nemausensi ecclesia* (de l'*Église* de Nîmes) 1547 ». La date de cette lettre, 1547, doit attirer notre attention.

L'Église de Nîmes ne fut *dressée* qu'en 1561. La première réunion du Consistoire eut lieu le 23 mars, chez un serrurier de la cité. Mais quand cette église fut-elle *plantée* ?

Un *journal anonyme* (la plus ancienne source contemporaine) dit : « En 1556 et 1557, plusieurs prédicans vinrent de Genève et preschèrent à Anduse, Saint-Jean, Sauve, le Vigan et autres lieux du *diocèse de Nîmes* [2]. » Tout le Midi était dans la plus grande fermentation religieuse. Il y avait dans les Cévennes des assemblées « fort nombreuses » de « 2 à 3 000 personnes en armes, tenans les champs... favorisant certains prescheurs, qu'ils ont faict venir de Genefve ». Le mal parut si grand que, par lettre du 3 juillet 1557, Henri II ordonna au « seneschal de Nismes », « d'assembler le ban et arrière ban de vostre séneschaussée, gens de guerre, tant de pied que de cheval », pour « donner main forte » aux commissaires envoyés par le Parlement de Toulouse, et chargés de « faire et parfaire le procez aux délinquans [3] ». Et comme une pareille fermentation, de pareils événements sont des résultats et non des commencements, nous ne sommes pas étonnés d'apprendre qu'il y a des assemblées à Montpellier dès 1551 [4], à Uzès, dès 1552, et à Nismes, dès 1551. « Dès le mois de mars 1551 avaient commencé certaines assemblées en un lieu qui est au derrière de la Tourmagne [5]. » C'est en 1551 que fut brûlé à Nîmes le martyr Sécenat [6]. Et ce supplice ne fut que le prélude de plusieurs autres.

Des documents authentiques nous permettent de remonter tout particulièrement jusqu'en 1543. Le 13 avril, le Parlement de Toulouse porta un arrêt contre neuf religionnaires de la sénéchaussée de Beaucaire (où se tenait la

1. XII, p. [illegible]
2. Ménard, *Histoire* [illegible] IV, P. [illegible]
3. Dom Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*, éd. de 1889, XII, p. 559.
4. Corbière, *Histoire de l'Église réformée de Montpellier*, 1861, p. 10. — 5. Ménard, *o. c.*
6. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 85. — En 1548, un arrêt des Grands Jours, du Puy, fait « inhibition et desfance aux principal, régents pédagogues et aultres, de ne tenir aulcuns livres de la Sainte Escripture, translatés en vulgaire, etc. » *Bulletin*, XLIV, 1895, p. 157.

fameuse foire, tout près de Nimes). Ils sont déclarés atteints et convaincus « des dicts excèz, *crimes d'hérésie*, blasphèmes, *conventicules* et autres crimes et delictz à eux imposez ». Deux, Sabatier et Armaudes, sont condamnés à être brûlés vifs [1].

Et voici que, presque dès son origine, le Collège des Arts devient un foyer, plus ou moins latent, de luthéranisme. Nîmes voulait avoir son université. Et en 1537 (15 avril) Imbert Pécolet fut confirmé dans sa place de recteur par le conseil de la ville. Le précenteur de la cathédrale s'opposa à sa nomination : il était soupçonné de luthéranisme. Le conseil présenta Gaspard Cavart (25 octobre 1537) : même opposition, pour le même motif. Alors le conseil demanda à l'évêque (27 octobre), d'instituer non seulement un recteur, mais aussi un professeur de théologie qui, de plus, prêchera au peuple l'évangile les dimanches et les fêtes. Et il dit que c'est par ce que « pullulent journellement plusieurs grandz erreurs contre nostre foy ». Que voulait dire ce Conseil ? Le prévôt répond (1er novembre), qu'il y a en effet beaucoup d'erreurs, mais que c'est la faute du Conseil et de ses protégés : « De grandes hérésies pullulent tant sur le sacrement de l'autel, que du sacrement de l'Église. » C'est une allusion claire aux « sacramentaires ». Plusieurs ont été punis. Mais on a présenté Pécolet, qui est depuis longtemps « intitulé *in materia haeresi* », : et puis Cavart, un ami de Pécolet, un ami du fugitif Batalier. Si les hérétiques pullulent, cela tient non pas à l'évêque, « mais aux consulz vollant empescher icelle par ce que dessus [2] ». Et naturellement, ce fut mieux encore, ou pire (selon le point de vue où l'on se place) lorsque Baduel fut nommé recteur de l'*Université et du Collège des Arts* de Nîmes ; Baduel, l'élève si estimé et si recommandé par Mélanchthon, le protégé de Marguerite de Navarre, dont l'influence était grande à Uzès et à Nîmes, l'ami de Jean Sturm à Strasbourg où il avait fait connaissance de Calvin [3]. Son biographe, J. Gaufrès, écrit sur son rectorat : « Le luthéranisme coulait à pleins bords, mais par des canaux secrets, dans la population scolaire. On sait que, à l'issue des repas, Baduel, très versé dans les lettres sacrées, lisait des fragments de l'évangile et des Psaumes, qu'il commentait dans un sens luthérien. On peut juger de l'abondance des semailles par celle de la moisson, qui vint à maturité vingt ans plus tard, quand la ville presque entière passa à la Réforme [4]. » D'autant plus que, nous l'avons vu, d'autres semeurs plus hardis vinrent vite jeter une semence plus abondante. Baduel fut accusé d'hérésie et obligé de se retirer.

Il n'y a, dès lors, rien de trop étonnant à ce que l'année 1537, — dix ans avant 1547 [5], — ait été une année très importante pour les protestants de Nîmes.

1. Ménard [illegible], IV, *Preuves*, p. 152 et ss. — 2. Ménard, IV, *Preuves*, p. 135-137.

3. Voir tout ce que nous avons dit de Cl. Baduel, plus haut.

4. J. Gaufrès, *Claude Baduel et la Reforme des études au XVIe siècle*, 1880, p. 78, 79.

5. J. Gaufrès, *Procès et accusations d'hérésie.* Nimes, 1547-1550, dans le *Bulletin*, XVIII, 1879, p. 97-114. — En 1545, une perquisition faite à Toulon, chez un apothicaire « suspençonné d'hérésie, amène la découverte de 30 volumes luthériens » enfouis dans son jardin. Parmi ces ouvrages, il y en a plusieurs de Viret. Rien d'étonnant que les protestants de Nimes les aient connus en 1547.

Cette année, ils envoyèrent à Calvin un messager : et c'est évidemment [illegible] de leurs rapports. Avec quelle Congrégation française Calvin avait-il été en pareil rapport avant cette date ?

Voici ce que, le 13 novembre 1537, Calvin écrit aux pasteurs de Zurich, de Bâle (et peut-être de Berne) : « Une nouvelle cruauté des méchants s'est enflammée contre les malheureux frères qui vivent dispersés (*illic dispersi*)... à Nîmes, ville non dépourvue de célébrité au pays de langue d'oc (*linguae occitaniae*), comme on dit maintenant. » « Deux frères ont été brûlés : *vous entendrez le récit de leur mort de celui qui en a été le spectateur*, s'il peut vous raconter en latin ce qu'il nous a rapporté (en français sans doute). Beaucoup (*plurimi*) ont été jetés dans les fers, qui sont menacés du dernier supplice [1] .... » Et Calvin implore l'intervention des villes suisses [2].

Il n'y a donc pas autant d'exagération qu'on est tenté de le croire, au premier abord, dans la parole rapportée par l'historien Uzétien : « L'Église de Nîmes fut le premier enfant de Calvin, et l'Église d'Uzès le second [3]. »

2.

Viret était certainement attendu, et il fut reçu à Nîmes par des admirateurs et des amis.

Entre Lyon et Nîmes, prêcha-t-il dans les « bonnes villes » qu'il avait traversées, sous les halles, attirant et retenant par sa parole séduisante les foules populaires ? C'est invraisemblable, et cependant possible. Car nous connaissons sa devise : « Ma vie ne m'est pas si chère que la gloire de Dieu, et l'honneur de mon ministère », et « pour m'acquitter fidèlement d'iceluy, il me faut oublier

1. Herminjard, IV, p. 316, 319. Voir n. 1. *Opera*, X[b], p. 129, 130.

2. Herminjard estime que les idées nouvelles avaient pu être introduites à Nimes soit par les marchands qui fréquentaient la fameuse foire annuelle de Beaucaire, soit par quelques Vaudois fugitifs de la Provence, soit aussi par d'anciens élèves de Jean Caturce, professeur à Toulouse. Et il enregistre l'affirmation de G. Charvet, d'après lequel deux habitants de Remoulins auraient, depuis 1534 environ, formé dans cette petite ville, éloignée seulement de 5 lieues de Nimes, « un noyau d'hérésie qui se développa rapidement » (Herminjard, *o. c.*, p. 316, n. 2). — G. Charvet, *Le Château de Saint-Privat-du-Gard*, 1867, p. 18.

3. Le 30 mars 1532, un frère Augustin fut arrêté à Nimes, par ordre du Parlement de Toulouse, comme suspect de luthéranisme. Le Conseil de la ville se réunit et prend parti pour le « frère », qui a « nory les habitans de la ville *pabulo caritatis*, et *bonne doctrine évangélique* ». Il décide de lui donner 30 livres au-dessus de ses gages, « attendu la doctrine évangélique qu'il a preschée au peuple de la ville ». — Sans doute, ce n'était pas encore la révolte, ni même la Réforme ; mais c'était déjà l'évangile (*Reg. du Conseil de Ville de Nimes*, série LL 5, fol. 244, cité par Dardier, p. 483). — Ménard dit : « Cette année 1532, commencèrent à s'introduire à Nimes les erreurs de Luther. Quelques-uns de ses disciples y étaient venus dogmatiser et y avaient fait un certain nombre de sectateurs. » D'après lui, le Conseil de Ville demanda (le 7 avril 1532) la révélation de ceux qui étaient infectés, et c'est pour prévenir les causes du progrès de l'hérésie qu'on délibéra de requérir l'évêque de Nimes, Michel Briçonnet, de nommer un homme de bien pour prêcher la parole de Dieu tous les dimanches. Mais, « d'un autre côté, ajoute Ménard, comme ce prélat ne résidait pas, ce qui ne contribuait pas peu aux progrès de la nouvelle doctrine, il fut arrêté qu'on le requérerait aussi de venir faire sa résidence à Nimes, à l'exemple d'un bon père dans le sein de sa famille. On délibéra aussi de le sommer de pratiquer l'hospitalité envers les pauvres » (Ménard, *o. c.*, IV, p. 120, 121). — Et voilà les défenseurs qui ressemblent à s'y méprendre à des agresseurs.

tout ce que je puis avoir de plus cher en ce monde, voire jusqu'à ma propre vie ». Et, en effet, arrivé à Nimes le 6, il prêcha le 8. Il avait l'air d'un squelette, dit il lui-même, « d'une anatomie sèche et couverte de peau, qui avais là porté mes os pour y être enseveli, de sorte que ceux-là même qui n'étaient de notre religion, avaient pitié de me voir, jusques à dire : qu'est venu faire ce pauvre homme en ce pays ? n'y est-il venu que pour mourir ? » Quand il monta pour la première fois en chaire, il entendit plusieurs exprimant la crainte « qu'il ne défaillit en icelle, avant de pouvoir parachever le sermon [1] ».

Eh bien ! c'est ce moribond qui, d'octobre 1561 à avril 1571, dans « sa vieillesse et débilité », « voyant son corps devenir plus débile de jour à jour », et sans cesse s'apprêtant plus à mourir qu'à vivre, allait mener des bords de la Saône et du Rhône jusqu'aux Pyrénées, pendant neuf ans, ce que nous appellerions aujourd'hui une campagne d'évangélisation, une campagne dont on peut répéter ce que Montluc allait dire de celle de Montgoméry dans le Béarn : « C'est le plus beau trait de guerre du siècle », de guerre spirituelle !

A Nîmes, Viret fut logé avec son « homme », celui qui l'avait accompagné, et on paya leur « nourriture et entretènement » « pour ung mois seulement, la somme de trente livres [2] ». Chaque « repas extraordinaire » devait être payé trois sols [3]. On paya pour les filles de Viret, restées à Genève, des coiffes qui coûtèrent 5 livres 14 sols [4].

Puis on peut dire que Viret prêche sans cesse. Après qu'il a prêché le 8, le Consistoire (9 octobre 1561) décide : « Monsieur Viret preschera les dimenches et les mercredis [5]. » Il prêche le 24 décembre pour la première fois dans la cathédrale. A la communion prennent part 7 à 8000 personnes [6], les consuls en tête en grand costume, robe rouge et chaperon. Dans ce même culte, il y a l'abjuration publique de Louis de Montcalm, prieur de Milhau, et de l'abbesse de Tarascon, autorisés par le Consistoire [7]. Viret prêche le 14 janvier, pour exhorter le peuple à se soumettre à l'édit du roi, et à rendre les églises, ce qui fut fait « promptement et allègrement [8] ».

1. *Instruction chrestienne*. Epistre aux fideles de Nimes, p. 3. — Le texte de son sermon « fut tiré du chap. XVI de Saint Mathieu, de la Confession de foi de Saint Pierre : il traita sur ce texte tous les points de la religion ». Ménard, *o. c.*, IV, p. 6.

2. *Registre tiré du Consistoire de l'Eglise réformée de Nimes*, t. I, 1561-1563 (A. S.), soit du 23 mars 1561 au 27 janvier 1564) ; copié sur l'original déposé à la Bibliothèque nationale, *Fonds français*, n° 8666, par L. Auzière, pasteur à Générargues. — Séance du 18 oct. 1561. — 30 livres, cela faisait environ 300 francs. Mais c'était pour les deux, évidemment, « pour la nourriture et entretènement de Monsieur Viret et de son homme ».

3. Le prix d'un poulet. — 4. Environ 1/5 du mois de pension. C'était sans doute pour toutes les coiffes. [illegible]

6. On dit que tel service, commencé à 10 heures du matin, se prolongea jusqu'à 4 heures de l'après-midi.

7. « Quant à l'abaisse de Tarascon, si elle est suffisamment instruite et de bonne vie, et déclarant à tout le consistoire qu'elle veult renoncer à tout le service papal, elle sera reçue à la Cène. » 24 déc., *R. du Consistoire*, p. 107.

8. 12 janv. 1562.

C'est une des preuves de la force persuasive, dont Viret était doué d'après tous les auteurs. « Il avait une parole si douce qu'il tenait son auditoire continuellement éveillé et attentif. Son style avait tant de force et une harmonie si caressante à l'oreille et à l'esprit, que les moins religieux parmi ses auditeurs, les plus impatients pour d'autres, l'écoutaient sans peine et avec complaisance ; on eut dit, à les voir comme suspendus à ses lèvres, qu'ils auraient voulu le discours plus long [1]. »

Lorsque Th. de Bèze publia ses Icones, ses Portraits, à côté de celui de Viret il inscrivit : « L'église de France a récemment admiré Calvin : personne n'enseigna plus doctement. Elle a aussi admiré Farel, tonnant : personne ne tonna plus fortement. Et elle admire encore Viret répandant le miel. Personne ne parla plus suavement. »

Sans doute les Nimois apprécièrent cette éloquence à sa juste valeur. Viret nous apprend qu'ils étaient difficiles et goûtaient peu l'autre pasteur, Mauget, qui parlait lentement. « Tu sais, écrit-il à Calvin (5 décembre 1561) combien ceux qui paraissent tenir ici la première place parmi le peuple et dans l'église, ont les oreilles difficiles [2]. »

Viret prêche aux environs. Mandé par le comte de Crussol à Villeneuve-les-Avignon, il s'y rend le 18 janvier 1562, accompagné de quarante hommes à cheval. Le dit seigneur « fut fort aise de parler au dit sieur Viret, et furent longtemps ensemble ». Il prêcha le lendemain (dimanche) avec grande assistance des habitants et gentilshommes. Il s'en retourna le mardi matin et prêcha le même jour au Collège.

On le demande partout. « Je suis vivement sollicité par beaucoup d'églises, écrit-il à Calvin de Nîmes, le 5 décembre 1561, surtout par Montpellier, Montauban et Orléans. Les Orléanais me demandent de ne prendre envers aucune église un engagement, qui m'empêcherait d'assister au Synode général, qui doit se tenir à Orléans le 1er mai [3]. Et comme un synode provincial du Languedoc est convoqué pour le 1er février, les pasteurs de cette province désirent que j'y sois aussi présent [4]. »

A ce moment, il est aussi demandé par l'Église de Paris. Et le Conseil de Genève, estimant que la chose « lui seroit agréable », et « voyant aussi le grand fruit qu'en pouvoit advenir », accorde la demande. Mais l'Église de Nimes envoie des délégués à Genève, qui, le 19 janvier 1562, paraissent devant le Conseil et demandent qu'on leur laisse Viret pour toujours. L'éloge qu'ils font

1. Sayous (qui cite Verheiden, Praestantium aliquot theologorum effigies), *Études sur les écrivains français de la Réformation*, 1844. I, 173.

2. XIX, p. 150. — Les Nimois avaient les oreilles difficiles, et les têtes aussi : témoin leur querelle à propos des pasteurs Mauget et Mutoni. Calvin leur dit (le 1er juin 1561) : « Nous voyons à nostre regret que Vostre Eglise est bandée, et que chasqu'un tient son parti par trop roide. Or vous savez comme le fondement de l'Eglise est unité, aussi qu'elle s'entretient en son estat par fraternité et concorde. » XVIII, p. 496, 497.

3. Il ne put y assister. — 4. Il y assista. XIX, p. 150.

de son ministère est vraiment à citer. « Ils remontrent comme à cause de son indisposition, le dit lieu (Nîmes) luy estoit fort propre, et qu'encore qu'il partist de Genève fort malade, estant par de là, il a recouvré subitement la santé; et que, par ses prédications, a tellement gagné le peuple, que mesme le magistrat, voire plusieurs chanoines, ont esté gagnés à la cognoissance du Saint Évangile; aussi, qu'à l'exemple de leur Église, plusieurs Églises circonvoisines profitent, et mesmes que ceux de la Provence, qui par ci-devant ont été fort adversaires, commencent à se ranger, et ceux des Espagnes pourront aussi estre gagnés. Le spect. Viret est entré tellement au cueur de plusieurs, que s'il leur estoit osté, seroit comme abolir ce qu'il a bien commencé, et le remettre comme au sépulcre[1]. » — Entre la promesse faite à Paris et la demande faites par Nîmes, le Conseil de Genève est « empesché ». « On lui a remontré, écrit il à Viret, l'air de leur ville avoir grandement servi à vous faire retourner en convalescence, et n'y avoir lieu au royaume de France, si propre à vostre santé, laquelle nous est fort désirable ». En conséquence, il laisse Viret libre de faire « comme Nostre Seigneur vous en conseillera », pourvu que ce soit « à condition de retourner à nous à la première opportunité[2] ».

IV

Viret, pour se faire soigner, se décida à aller à Montpellier, un ou deux jours après avoir présidé à Nîmes le synode de Saint-Véran (1er au 14 février). Il y prêcha le 18 « avec un concours extraordinaire du peuple[3] ». Le premier consul allait le prendre chez lui et le conduisait au lieu du prêche, à la tête de quelques hallebardiers. — Les médecins de la Faculté le soignèrent, faisant « comme le père pour l'enfant, ou l'enfant pour le père ». Et leurs soins eurent d'excellents effets. Bientôt la moitié de la ville fut protestante, et en particulier des professeurs importants, parmi lesquels se trouvaient les plus hardis propagateurs de l'évangile, en particulier et surtout le célèbre Rondelet et Saporta.

Déjà avant de partir de Nîmes, le 15 janvier 1562, Viret avait envoyé une lettre au colloque de Montpellier pour l'inviter à se soumettre aux prescriptions de l'Édit de janvier. « ...Puisque cela est arresté, pour le présent, qu'il faut rendre les temples et les armes, nous n'y pouvons contrevenir sans premièrement désobéir à Dieu, et être tenus pour mutins, séditieux et rebelles, sans irriter grandement le roy et son conseil, et inviter Monsieur de Crussol, lieutenant du roy, en ce faict, à user de force et de rigueur contre nous, au lieu qu'ils

1. *Archives de Genève*, P. H. n° 1717. — A. Roget, VI, p. 157.
2. 19 janv. 1562, XIX, p. 259, 260.
3. « Les nonnains laissaient leurs habits et allaient ouïr les Ministres; les laiques pareillement, qui avaient été en la papauté, messes ou processions, et faire leurs pâques ès mains des prêtres, faisaient confessions et repentance publique, tant d'hommes que femmes, en suivant la constitution ancienne de l'Eglise primitive. » D'Aigrefeuille, chroniqueur très catholique, cité par Corbière, *Histoire de l'Eglise réformée de Montpellier*, 1861, p. 56.

ont bonne volonté de nous accomoder. » Le local, où le culte se célèbre, n'est que l'accessoire ; l'essentiel, c'est le culte. Or on a promesse que « lieux et commodes nous seront ottroyés pour nous assembler ». Donc il faut « louer Dieu » pour sa grâce. Viret n'hésite pas à avancer la raison que voici : « Notamment qu'on dissimule beaucoup de choses qui ont été faites témérairement par les nostres, lesquels ne pouvoient eschapper que pour la vie, si les édits du roy estoient exécutés à la rigueur ». Il faut donc maintenant, par « obéissance », réparer « aucunement les fautes commises ». Sans doute, plusieurs trouvent « ceste restitution fort dure et facheuse, et pour un grand reculement de l'évangile. Mais nous devons plustost avoir espérance[1] ».

Arrivé à Montpellier, Viret continue à prêcher de vive voix, comme il l'avait fait par écrit, le calme, la modération, « afin, disait-il, que d'un vray cœur chrestien » les réformés s'efforcent de désirer le bien et le salut de leurs adversaires, et de vivre en paix avec tous, « pourvu que tous puissiez servir à Dieu en liberté de conscience, et avoir l'exercice de vostre religion, comme mesme il vous est octroyé par le roy. »

Mais le massacre de Vassy, 1er mars, déchaîne les troubles. L'insécurité augmente. — Viret ne peut pas réaliser le projet qu'il avait formé avec Calvin[2], et il se décide à suivre l'appel que lui apportait un messager de l'Église de Lyon, pensant de là rentrer à Genève. Après un pastorat de trois mois à Montpellier, il repartit, le 17 mai, s'arrêta deux jours à Sommières, prêcha à Calvisson, le 20, et vint coucher le lendemain, 21, à Nîmes, où il prêcha le lendemain vendredi, à la cathédrale, peut-être aussi le samedi, et en tout cas le dimanche 24 : il célébra la Cène. Et le lendemain 25, à six heures du matin, il partit pour Lyon, résistant à ceux qui voulaient le retenir. « Le Seigneur, leur dit-il, m'a fait cognoistre par expérience que ce n'est pas aux Ministres de choisir les lieux, ne d'aller ou courir là où bon leur semblera, mais là où il luy plaira les envoyer. » Et il arriva à Lyon, d'où il écrivit le 13 juin à Genève.

V

Au moment où il commence ce troisième pastorat (Nîmes, Montpellier, Lyon[3]) Viret n'en peut plus, et les Églises ne cessent de l'appeler ici et là. « Beaucoup d'Églises, écrit-il de Lyon, le 24 juin 1562, à Calvin, insistent pour que je reste auprès d'elles. Elles ne se rendent pas assez compte dans combien peu de temps je serai inutile pour tout, à moins que le Seigneur ne jette sur nous un regard favorable. La plupart sont trompés parce que, de corps et de

1. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 88[illegible]-888.

2. Le 23 mars 1562, Viret écrit à Calvin : « Les Toulousains sont venus ici avec des lettres de beaucoup de personnes pour m'amener à Toulouse, s'ils le peuvent » (Montpellier, XIX, p. 358). — Le 5 avril, il écrit encore : « Je pense aller à Toulouse, au premier moment, si Dieu le veut » (*Ibid.*, p. 379).

3. Voir *Bulletin*, XII, p. 480, XVIII, p. 305. *Encyclopédie des sciences religieuses*, VIII, p. 507-512.

visage, je parais assez bien portant et vigoureux. Mais pendant ce temps, les extrémités du corps commencent à dépérir, comme par une sorte d'atrophie, et l'engourdissement s'étend de plus en plus. Il en résulte que je crains bien qu'au premier froid les mains surtout ne refusent leur service, et que je sois tout à fait cloué au lit[1]. » Cela dit, il se met à l'œuvre, continuant à travailler et à s'affaiblir.

Tout de suite son influence est énorme[2]. Nous « retirons plus d'ayde et secours de ses doctes et saincts enseignements que de toute nostre armée, laquelle il entretient en quelque observation des commandements de Dieu ; autrement nos gens de guerre se pourroient desborder », écrivent les conseillers de Lyon à Genève, le 18 novembre 1862. L'Église ajoute, le 22 novembre : « Sans sa présence, il nous seroit impossible de retenir noz soldatz en leur debvoir[3]. » — Et Soubise : « Il semble à plusieurs que la bonne vye et saincteté d'un tel personnage ont apaisé l'ire de Dieu, et que par luy nous ayons esté et soyons préservés des maux et dangiers qui nous environnent, au moyen de quoy beaucoup de personnes, qui n'avoient pas le cœur très ferme, se sont rassurez, et beaucoup de ceux qui se seroient retirez s'il fust parti de Lyon, voyant qu'il demeuroist, se sont résolus d'y demeurer aussy. De là est advenu que l'Église s'est maintenue et augmentée[4]. »

Un jour, on va faire sortir 7000 bouches inutiles : 7000 enfants, femmes et pauvres gens... Viret accourt chez le gouverneur et lui remontre « la pitié que ce serait de mettre un si grand nombre de pauvres gens à la boucherie ». Le gouverneur invoque les nécessités de la guerre, la famine qui menace la ville. Viret réplique : « Cette guerre n'est pas comme les aultres, car le moindre pauvre y a intérêt, puisque nous combattons pour la liberté de nos consciences. » Le gouverneur, arrêté par la parole de « cet homme de bien », cède. « Soubz vostre parole, dit-il, je feray, ayant assurance que Dieu bénira ce que je fays. Et ainsy ne fust mis personne hors Lion[5]. » Et tandis que la présence seule de Viret retient ceux qui ont peur et veulent fuir, l'Église augmente[6].

1. XIV, p. 470.

2. « Lyon avait été pris par la langue de Viret, plus que par les espées de ses citoyens. » — D'Aubigné, *Histoire universelle*, éd. 1626, liv. III, ch. VII, p. 202.

3. *Archives de Genève*, P. H. 1719. Cité par Barnaud, p. 588.

4. A. Roget, VI, p. 297. — Barnaud, p. 590. — 5. Barnaud, *o. c.*, p. 588, 589.

6. C'est à peu près à ce moment, le 13 mai 1562, que Calvin écrit aux pasteurs de Lyon « la grande honte et amertume de cœur », avec lesquels il a entendu parler « des désordres commis » (XIX, p. 410). — Un an plus tard, le 18 juillet 1563, Viret écrira à Calvin : « Notre Eglise augmente chaque jour de plus en plus » (XX, p. 109). — Et encore un an plus tard, le 10 mai 1564, Viret écrit à Blaurer : « Tout ce que les ennemis gagnent, c'est que plus ils s'efforcent de détruire l'Eglise, plus elle s'accroît... Tandis que les temples des papistes sont abandonnés, nous sommes forcés d'en élever d'autres à nos frais pour nos assemblées. Nous voyons chez tous une grande ardeur. Grands, petits, tous apportent ce qu'ils peuvent, comme les Israélites à la construction du tabernacle... Chaque jour, je reçois des lettres qui me parlent des progrès des Eglises, et de l'heureux succès de l'Evangile dans ce royaume. Et, ce qui est plus important, l'accord et l'union de toutes les églises sont parfaits. Elles ne sont pas divisées par des sectes, grâce à Dieu. Partout on demande des pasteurs dont il y a malheureusement grande pénurie : car cette funeste guerre nous a enlevé et englouti beaucoup de serviteurs distingués de Christ » (XX, p. 305).

Genève prolonge le congé de mois en mois[1], et finalement, au début de 1563, les échevins de Lyon demandent, — à l'insu de Viret — qu'il leur soit « du tout desdié et arresté pour servir leur église » (janvier 1563)[2]. Et le Conseil de Genève, après avoir pris l'avis des pasteurs, qui ont trouvé la « procédure estrange », et auxquels « il faict bien mal d'estre privés de la compaignie de leur frère », mais estiment qu'il faut préférer « l'édification générale » au « bien particulier », accorde la « requeste ». Il ajoute : « Quant à ce que nous avons fourny pour entretenir sa famille, nous n'entendons pas d'en estre remboursez ; car nous voudrions beaucoup plus faire pour le soulagement de vostre Eglise, et des aultres, et aussy nous luy sommes redevables de beaucoup plus, comme pour l'advenir nous ne les y vouldrions espargner rien de ce que Dieu nous aura donné[3]. »

Mis au courant de ces négociations et de leur résultat, Viret écrit à Genève, le 6 février 1563, pour s'expliquer sur ses projets. « J'en fais, dit-il, chaque jour l'expérience, chez moi les forces du corps et de l'esprit sont diminuées, elles s'usent de jour en jour avec les progrès de l'âge. C'est pourquoi j'ai résolu de ne plus me lier désormais à une église déterminée, il sera « un soldat à la retraite » (*emeritus miles*), un simple « particulier » (*privatus*), car je ne peux remplir toutes les parties du ministère, étant privé des forces nécessaires à cette fonction. Je suis réduit à la condition de devoir choisir un lieu dans lequel je puisse jouir d'un climat plus propice à ma santé et vivre plus tranquillement, si du moins je puis espérer de trouver jamais quelque tranquillité dans cette vie[4]. » — Non, il ne devait jamais en trouver aucune.

Plus d'un an après, et une quinzaine de jours avant la mort de Calvin, laquelle eut lieu le 27 mai, Viret, le 10 mai 1564, écrivait encore de Lyon au vénérable Blaurer : « Le rôle qui m'est imposé demande des forces de corps et d'âme beaucoup plus grandes que les miennes. Je fais ce que je puis. Dans quelle mesure les autres sont satisfaits de moi, je ne le sais : ce qui est certain, c'est que je ne suis pas satisfait de moi-même[5]. » — Les autres étaient pleins de reconnaissance, et la postérité est pleine d'admiration[6].

1. Lettre de Viret à Calvin, du 27 juin 1562 (XIX, p. 474). — Lettre du Conseil de Genève au sieur de Blacon (*Ibid.*).

2. Et non 1562, comme disent par erreur *Opera*, XXI, p. 771, et A. Roget, VI, p. 157.

3. 12 janv. 1563, XIX, p. 634, 635. — Le Conseil de Genève écrit à l'Eglise de Lyon le 18 janv. *Ibid.*, p. 643.

4. XIX, p. 656. — 5. XX, p. 304.

6. C'est sans doute au milieu de ces négociations entre Lyon et Genève, que Calvin reçut de Viret une lettre qui provoqua chez lui un grand accès de colère (La lettre de Calvin est du 2 sept., mais on ne sait si elle est de 1562 ou de 1563). « Je ne cache pas que ce que tu as écrit sur les lettres interceptées a ému ma bile (*stomachus*, colère)... Crois-tu que tes outrages (*insultationes*) m'ont paru si charmants que j'ai été ravi des injures lancées contre moi ?... Et cependant tu veux encore être plaisant, tu m'attaques obliquement, là où tu dis qu'on ne t'a rien rapporté avant que tout ait été troublé... Tu pardonneras à mon indignation, que ta trop impérieuse réclamation m'a arrachée, jusqu'à ce que tu nous reviennes sain et sauf, ce que j'espère bientôt, et ce que je désire extrêmement : car je me soumettrai volontiers à ta censure et à celle des frères. » — La colère est plus dans la plume que dans le cœur. — Et il termine : « Adieu, homme excellent et à

Pour le moment, mai 1563, le printemps ayant amené les beaux jours, Viret en profita pour aller régler ses affaires à Genève, et dire à la ville et à Calvin un dernier adieu. Le 13 mai, il « comparut » devant le Conseil. Il expliqua « que suivant l'advis qu'il avoit hier des médecins, il luy estoit nécessaire pour sa santé de passer le reste de ses jours en pays chauld, à tout le moings l'hiver; et pourtant suyvant aussi l'advis des sp. sieurs Ministres de ceste cité, ses compagnons et frères, il a proposé, aiant passé cet esté à Lyon, de se retirer sur l'hyver en Languedoc, à cause que ceste région luy est propre à sa santé. » Calvin appuya les déclarations de Viret. Le Conseil arresta de lui donner « honeste congé », de le remercier « d'avoir planté icy l'évangile », d'avoir servj « fidèlement ». Il décida de l'assister « de tout ce qu'il aura besoin » ; et que « pour sa bienvenue et pour le dire à Dieu, Messieurs les sindiques l'invitent « à souper avec M. de Bèze, aussy nouvellement revenu[1] ». Et il partit le 25 mai 1563 pour Lyon, où il devait rester non pas l'été, mais jusqu'en août 1565[2].

Obligé de partir, il erre pendant un an. Il est « apporté » comme « à demy-mort » à Orange, va à Montpellier, est brusquement obligé de partir. Alors Jeanne d'Albret l'appelle, en 1566. Elle avait transféré à Orthez, en 1565, le vieux collège de Lescar, et l'érigea en Académie, 1566. Viret semble avoir résidé à Pau, au moins jusqu'au 22 février 1568. Le 1er avril 1568 furent publiées les lois collégiales. Le 15 avril 1569, l'Académie fut chassée d'Orthez par Terride, qui emprisonna Viret à Pau avec d'autres pasteurs comme otages ; onze sont froidement tués, la femme de l'un d'eux subit les derniers outrages. Viret est miraculeusement préservé. Montgoméry prend Orthez, 15 août 1569. Pau s'ouvre, Viret est délivré. Il célèbre un service d'action de grâce, 22 août. Alors il est pasteur, professeur, et comme surintendant ecclésiastique. Il revise son testament à Pau, 1571, et meurt en mars ou avril de cette année.

VI

Viret n'est pas seulement un prédicateur, c'est un pasteur complet.

1.

C'est un théologien. La doctrine le préoccupe autant que la piété. C'est « principalement par le moyen de la doctrine », dit-il, que l'on peut corriger « les erreurs et abus ».

qui je dois rendre honneur. Dieu soit avec toi, te dirige et te bénisse. » Et en P. S., il a soin de dire qu'il a écrit *ab irato* « deux heures après avoir reçu ta lettre » (XX, p. 488).

1. *Registre du Conseil*, vol. 58, f. 52. *Annales*, p. 801.

2. Le 17 nov. 1563, sa famille était venue le rejoindre à Lyon. — En avril 1864, la peste sévit à Lyon, enlevant, dit-on, 60 000 personnes. Une fille de Viret et une nièce faillirent mourir. Viret lui-même, malade, fut transporté dans un village voisin.

C'est le 23 mars 1561 que le Consistoire de Nîmes fut institué [illegible] mière réunion le 30 mars, et le 16 avril il décide d[illegible] établir [illegible] de théologie ». Cet enseignement ne fit pas partie du Collège ; il [illegible] à part, avec un professeur de théologie, Mauget, et trois lecteurs de grec, d'hébreu et de philosophie. Lorsque Viret arriva, le lecteur de philosophie fut remplacé par Viret, qui occupa une seconde chaire de théologie. « L'Académie de Nîmes était fondée[1]. »

Viret écrit de Nîmes à Calvin, le 5 décembre 1561 : « Nous avons ici des jeunes étudiants et des avocats, qui promettent de se consacrer un jour au ministère ; mais, en attendant, ils allèguent qu'ils sont encore trop peu préparés. Il y a un certain nombre de proposants qui se livrent à des exercices de prédication. Ils donnent de grandes espérances. J'exhorte, autant que je puis, tous ceux qui me paraissent aptes à embrasser cette carrière ; mais je n'y réussis pas autant que je voudrais[2]. »

Puis, en attendant qu'il soit de nouveau professeur de théologie à Orthez, comme, à Lyon, il n'y a pas d'école, il publie des livres. Il réédite, en les augmentant, deux traités de controverses : *Cautèles de la Messe* (1563), et *Manuel des Curés* (1564)[3]. Il publie son œuvre capitale, et la plus volumineuse, l'*Instruction chrétienne,* dont paraissent les deux premiers volumes, énormes in-folio, dédiés le premier à l'église de Nîmes, le second à l'église de Montpellier, une dogmatique calviniste, où Viret « s'arrête, dit-il, à montrer comment la philosophie naturelle doit servir comme de théologie aux chrétiens » ; afin que « une vraie théologie naturelle les incite en l'amour de la théologie supernaturelle ». C'est dire que nous sommes en face d'un essai d'apologétique, le « premier de ce genre et de cette envergure, qui ait été écrit en français ». Viret y prophétise que le temps approche où la vraie lutte ne sera plus entre les évangéliques et les « superstitieux et idolâtres », mais entre les croyants et les intellectuels « *athéistes*... qui s'arrêtent seulement à nature », et ceux qui s'appellent « *déistes*, d'un mot nouveau », ajoute-t-il. Suivent quatre ouvrages dirigés contre les erreurs de la Fausse Église ; et enfin un septième ouvrage, l'Intérim, « le fruit de sa pleine maturité, où il se révèle sous son meilleur jour ». Tout cela en trois ans à peine !

2.

De l'école au Consistoire. Les mœurs préoccupent Viret autant que la doctrine. Il réalise à Nîmes son rêve de Lausanne, et chaque semaine le Consistoire se réunit. Les vrais évangéliques doivent briller, dit-il aux fidèles de Montpellier, par bonne et saine doctrine, et par *sainteté et honnêteté de vie* ; et il répète : Ils doivent travailler au salut de leurs frères « par bonne et pure doc-

1. Bourchenin. *Étude sur les académies protestantes*, 1882, p. [illegible] 2. [illegible] XIX [illegible]

3. Voici une de ses maximes : « Que nous attrempions tellement nos plumes qu'elles ne soyent point piquantes et poignantes. »

trine... *et par bons exemples de sainte vie et honnêteté* ». En conséquence le coupable de « jurement » ou de blasphème, et celui qui « a battu et maltraité sa femme », et celui qui s'est courroucé en pleine rue, et celui qui a un différend au sujet d'un « chaudron » défilent devant lui. Liberté est accordée au sujet de « certains bonnets carrés », mais les mauvaises mœurs sont impitoyablement poursuivies, flétries, punies. Et Viret « a grande occasion de se réjouir de la bonne discipline, laquelle est introduite et observée. » Il y a bien quelques impertinents qui résistent. L'un déclare « avoir à demander pardon à Dieu », et ne pas « avoir à rendre compte aux hommes » ; l'autre, un ancien écolier, demande à Viret « s'il a autorité en l'Escriture », et le somme de lui prouver d'abord « s'il peut pardonner les péchés, ou Dieu ». Mais l'autorité du Consistoire triomphe, et pour rendre son action plus facile et plus efficace, Viret fait faire le « département de la ville en dix surveillances[1] » (10 janvier 1562). Ce sont les dizaines.

3.

Nous en sommes encore à la période de constitution. La fonction du diacre n'est pas définie[2] comme elle le sera plus tard. Il y a du flottement dans la conception. On peut dire cependant que le diaconat s'organise, et sans doute Viret donna à cette institution une vigoureuse impulsion. On a une pièce importante intitulée « *La forme de dresser un consistoire* ». Elle est due sans doute à Viret. Il y a deux parties, l'une sur les Anciens, l'autre sur les Diacres[3].

En tout cas, Viret organise ce diaconat à Nîmes. « Chacung diacre, décide le consistoire à la date du 5 juillet 1561, avec ses surveillants et dixainiers s'assemblera une fois la septmaine, asçavoir le jeudi ou vendredi pour entendre les scandales, pouvretés et maladies, et s'il y a rien à quoy il faille pourvoir, pour le rapporter après au Consistoire[4]. » Voilà donc bien le diaconat avec ses séances régulières et distinctes du consistoire. Et même Viret fait appel à l'activité féminine. Déjà le 5 avril 1561, il avait été décidé que dans chaque dizaine « on nommerait quatre femmes toutes les semaines, pour aller faire la quête pour les pauvres, par tour, dans la ville, et pour *remettre les aumônes*[5] ». Ce sont de vrais diacres femmes.

1. *Registre du Consistoire*, p. 107.

2. Voir de Félice, *Les Protestants d'autrefois*. Les conseils ecclésiastiques, 1889, p. 7. — Ce que dit de Félice est vague : à ce moment le sujet l'était.

3. « Les diacres soyent tirez du grand nombre cy dessus mentionné, *ou des anciens*, s'il s'en trouve qui puisse vacquer aux deux charges, lesquelles ne sont point incompatibles, et seront esleus 2 ou 4 selon la pouvreté de l'Eglise. » Eug. Arnaud, *Documents protestants inédits du XVIe siècle*, 1872, p. 75.

4. *Registre du Consistoire*, p. 35. — 5. Ménard, *o. c.*, IV, p. 271.

VII

Ce que nous venons de dire sur l'organisation du diaconat par Viret, nous amène en face d'une question plus générale et plus importante : Quelle a été l'influence de Viret sur l'organisation des Églises réformées de France ? Nous ne croyons pas nous tromper en disant que cette influence a été très considérable. Or elle est presque complètement ignorée. Il est nécessaire d'expliquer et de prouver.

I.

Cette question du rôle ecclésiastiqne de Viret en France est étroitement liée à cette autre question, délicate, difficile aussi, et qui, à notre connaissance, n'a été traitée que dans l'étude extrêmement érudite de Hermann Edler von Hoffmann : « La plus ancienne forme de la discipline ecclésiastique des églises réformées de France[1]. »

1° Deux textes de notre ancienne Discipline sont assez faciles à se procurer : celui qui est contenu dans l'*Histoire ecclésiastique* (et que, pour abréger, nous appellerons le texte Bèze), et celui qui est contenu dans l'ouvrage d'Aymon[2]. C'est ce dernier qui est en général connu et cité comme le vrai texte de la Discipline, arrêté en 1559 par le premier synode national, selon l'affirmation d'Aymon lui-même[3].

Or l'affirmation d'Aymon est une erreur, et voici pourquoi :

Le second synode national, réuni à Poitiers, le 10 mars 1560, décida de faire une série de « *corrections et additions* », « au sujet de la discipline de l'Église, couchée et comprise dans les actes du premier synode national des églises réformées de France ».

Sa première « observation » est une addition. Le Synode dit : « On ajoutera à l'article troisième de la Discipline de notre Église, qui commence par ces

1. C'est le chap. II du volume *Das Kirchenverfassungs Recht der niederländischen Reformierten*, etc., 1902.

2. *Actes ecclésiastiques et civils de tous les synodes nationaux des églises réformées de France*, [illegible], I, p. [illegible] — A la fin de ce texte, on lit : « Ces quarante petits articles sont les premiers qui furent dressés pour servir de fondement à la discipline des Eglises réformées de France, dans le temps de leur naissance. »

3. Les actes ont été tirés des Manuscrits signés en forme authentique par les modérateurs, les adjoints et les secrétaires de ces assemblées synodales. Les originaux en furent mis en dépôt il y a dix-huit ans, dans la bibliothèque de Milord Earl, baron de Thornhaugh... en Angleterre. M. Quick, ministre à Londres, en a fait une traduction anglaise qui peut servir à connaître le véritable sens de toutes les expressions surannées et ambiguës de ces vieilles copies ; mais on les a trouvées en meilleur français dans un exemplaire manuscrit, contenant la compilation des XXVI premiers synodes, qui furent revus et corrigés l'an 1637 par le synode national d'Alençon. Trois années après, ...les ministres de Charenton envoyaient cet exemplaire à M. David Le-Leu, de Wilhem, conseiller au Conseil des princes d'Orange... Chacun peut se tenir assuré qu'il trouvera la vérité toute pure dans cette édition française, dont le contenu n'avait pas encore été mis au jour en cette langue. » Préface. Le *privilège* pour imprimer est daté 24 juillet 1709.

paroles : « *Chaque Ministre viendra aux synodes provinciaux, ou nationaux, accompagné d'un ancien, ou d'un diacre de son Église, et pas davantage, lesquels auront tous leurs voix dans ces synodes* », ce qui suit, comme il a été ordonné ; « que les Ministres qui viennent au synode national pourront amener un ou deux Anciens ou Diacres, mais pas davantage, choisis par leur consistoire, qui donneront leur voix dans le dit synode ; et que les anciens et doyens ou autres de cette église, où l'assemblée se tiendra, pourront être présens aux disputes, et qu'il leur sera permis de dire leur sentiment, et de raisonner selon leur rang, sur les questions débattues ; mais qu'il sera licite seulement à deux de chaque église de donner leur suffrage, pour éviter la confusion, et que pas un député ne pourra pas s'en aller du Synode sans en avoir obtenu la permission du modérateur[1]. »

Or la Discipline, donnée par Aymon comme étant la Discipline de Paris, ne parle pas dans son article III de ce dont le Synode de Poitiers dit qu'elle parle. Elle en parle à l'article IV, mais en ces termes : « Les Ministres qui viendront au Conseil général, pourront amener un ou deux anciens ou Diacres, pour le plus, élus par ceux de leur consistoire, qui auront voix au dit Synode. Quant aux diacres ou anciens du lieu où le dit Synode sera assemblé, ils pourront assister et proposer en leur ordre : toutefois, pour éviter la confusion, il n'y aura que deux qui auront voix, et nul ne se départira de l'assemblée sans congé. »

Donc, ni pour le numéro d'ordre, ni pour le contenu, les articles de la discipline de Paris, selon Aymon, ne cadrent avec les articles de la Discipline de Paris selon le Synode de Poitiers. Donc la discipline dite de Paris, par Aymon, n'est pas la discipline dite de Paris par le Synode de Poitiers.

2° Mais voici une seconde constatation. Le texte dit de Paris, par le Synode de Poitiers (lequel texte n'est ni pour le n°, ni pour le contenu, le texte d'Aymon), se trouve être pour le n° et pour le contenu le texte de Bèze que voici : « Art. III. Que les Ministres amèneront avec eux au Synode chacun un ancien ou un diacre de leur Église ou plusieurs. »

Et la conclusion logique est : que le texte Bèze, et non le texte Aymon, est le texte cité par le Synode de Poitiers comme étant le texte de la première discipline de Paris, le texte de 1559.

Cette conclusion est confirmée par l'examen des huit autres corrections ou additions proposées par le Synode de Poitiers[2]. 1° *Pour les Nos d'ordre*, aucun ne concorde avec le texte d'Aymon, tandis qu'ils concordent tous[3] avec le texte

1. Aymon, II, [illegible]. — 2. Aymon, I, p. 14 [illegible].

3. Des neuf articles cités, les articles III, V, VI, XXII, XXIII, XXIV et XXXIII, concordent. Les articles citées comme étant les nos XII et XVI se trouvent être les nos XI et XV. — Il y a lieu d'attribuer cette légère différence à la différence des copies, qui reproduisaient un texte original, où les articles n'étaient sans doute pas numérotés. Ils ne sont pas numérotés dans les textes publiés par La Place, Crespin. Il pouvait dès lors s'introduire très facilement des différences de numérotation. — Bèze parle de 40 articles, La Place et Crespin de 42, Quick de 41. — Or il suffit de remarquer que l'article X (texte de Bèze) contient deux phrases. Si quelque copie du même texte a donné un numéro à chaque phrase, le n° XI (texte de Bèze) devient le n° XII du texte cité par Poitiers, et le n° XV devient le n° XVI, etc.

de Bèze : 2° *pour le contenu* des fragments cités, aucun ne concorde avec le texte d'Aymon, tandis qu'ils concordent tous avec le texte de Bèze[1].

Ajoutons que cette première Discipline — donnée par Bèze — semble devoir être attribuée à Chandieu, comme l'a fait déjà observer A. Bernus. « Il semble, dit-il, en avoir été le rédacteur. » Et tout ce que l'on sait confirme cette opinion[2].

3° On a cru, il est vrai, trouver une véritable différence[1] dans l'article III, entre le texte cité par le Synode de Poitiers, et le texte de Bèze. Poitiers dit : « Chaque Ministre viendra.... accompagné d'un ancien ou d'un diacre de son église, et *pas davantage* ; lesquels auront leur voix dans les Synodes. » Bèze dit : « Les ministres amèneront avec eux aux Synodes chacun un ancien ou diacre de leur église, *ou plusieurs*. » — On conclut : « 1° entre *pas davantage* qu'un, et *plusieurs*, il y a contradiction ; 2° la fin de l'article manque chez Bèze.

Mais voici ce qui en est. Pour le premier point, nous avons affaire à une des nombreuses inexactitudes d'Aymon. Quick, donnant la citation faite par le Synode de Poitiers, dit, comme Bèze, *or more* (ou davantage). C'est le Synode de Poitiers qui a proposé de remplacer dans son addition à lui, « ou plusieurs, *or more* », par « pour le plus, *but not more*[3] ».

Et pour le second point, les mots : « lesquels auront tous leur voix dans les Synodes », s'ils manquent dans Bèze, se trouvent dans La Place ; il s'agit donc d'une simple variante dans les copies du texte de Paris, 1559.

4° Reste une dernière objection. Le texte de Bèze porte le titre de *Projet*. Ce serait donc le projet, plus ou moins amendé par le Synode de Paris, et non le texte adopté par lui. — Il y a ici erreur sur le sens du mot projet employé par Bèze.

En effet ce prétendu projet se termine par ces mots : « Ainsi signé en l'original, François de Morel, esleu pour présider au Synode, au nom de tous. Fait

1. La seule différence que, l'on constate, c'est que selon le Synode de Poitiers, l'art. V portait : « s'assemblera *au moins une fois* l'année », tandis que selon Bèze il portait : « s'assembleront deux fois l'année ». Mais entre « au moins une fois », et « deux fois », la différence est insignifiante, et on ne doit y voir qu'une variante de copie. Le désir est toujours deux réunions, si possible.

2. *Bulletin*, XXXVII, 1888, p. 125-127. — Rappelons que c'est sur l'initiative de Chandieu que le Synode de Paris se réunit ; qu'il est impossible de penser qu'on ait improvisé en trois jours (et même moins) la Discipline ; que certainement un projet avait été préparé et que personne n'était en situation de le préparer comme Chandieu. — Rappelons de plus que l'activité « disciplinaire » de Chandieu (si l'on ose s'exprimer ainsi) continue à être exceptionnelle. C'est lui qui défendit la Discipline dans une Apologie adoptée par un Synode national : *La confirmation de la discipline ecclésiastique,* 1566 ; c'est lui qui écrivit l'Épitre au roi. *Mémoires de Condé*, I, p. 419, et *Opera*, IX, p. 737, *au nom des Français qui désirent vivre selon la pureté de l'évangile de N. S. J. C.*, épitre mise en tête de la Confession de foi imprimée en 1560 et présentée à François II après le tumulte d'Amboise ; c'est lui qui fut modérateur, malgré sa jeunesse, du 3e Synode national, celui d'Orléans, 1562, et il prit part au Synode de Lyon.

3. John Quick, minister of the Gospel in London, Synodicon in Gallia reformata or the Acts, decisions, decrees, and canons of those famous concils of the reformed churches in France, 1692, I, p. 13. — Quick expose tous les efforts qu'il a faits pour arriver à un texte aussi exact que possible des Actes synodaux. *Ibid.*, p. CLXI.

à Paris, le 28 de May 1559, du règne du roy Henry l'an XIII[1]. » — Or où a-t-on jamais vu qu'un projet, déposé sur le bureau d'un Synode, pour être discuté par lui, ait été signé par le Modérateur, sous cette forme solennelle ? De plus la date du 28 mai ne convient pas pour le projet. C'est le 28 mai qu'après trois jours de discussions le texte lui-même de la Discipline ecclésiastique fut adopté. De plus comment s'imaginer que l'*Histoire ecclésiastique* en 1580, et La Place en 1565, et la Popelinière et Crespin en 1570[2] auraient publié un projet et pas le *texte* ?

Série d'invraisemblances qui sont de véritables impossibilités.

Et enfin que l'on examine le vrai titre donné par l'*Histoire ecclésiastique* : « *Quant à la discipline ecclésiastique,* en voici le premier projet rapporté à la substance d'icelle come elle est contenue ès escrits des apostres. »

Il est bizarre ce titre, pour le moins : non seulement un projet, mais un *premier* projet, et avec les solennelles explications qui suivent ! — On est invinciblement amené à penser que ce mot « projet » n'a pas le sens qu'on veut lui donner. Comme l'*Histoire ecclésiastique* est publiée en 1580, et qu'à ce moment il y a eu plusieurs revisions de la discipline, l'auteur dit que son texte est le premier, la première rédaction, — le premier des textes adoptés par les Synodes successifs, avant l'adoption du texte lequel est resté, et qui ont été comme ses projets.

Et ceci n'est pas une vaine hypothèse. Quand on étudie Quick, on trouve qu'il annonce le texte du Synode de Paris par ces mots : « *The first draught* of the Church Discipline in forty canons[3]. » — Le *first draught,* c'est-à-dire la première rédaction, le premier texte, voilà ce que l'*Histoire ecclésiastique* appelle le « premier projet ».

Aussi bien La Place, et Crespin, qui donnent le même texte que Bèze, disent-ils positivement que ce fut la Discipline même votée par le Synode de 1559. Voici leurs termes identiques : « En ce même temps, fut tenu un Synode à Paris, où furent arrestez *quarante deux articles* concernant la discipline ecclésiastique, c'est à sçavoir, pour en faire un sommaire récit. . » Suit le texte de Bèze[4].

Il y a donc lieu de maintenir intégralement notre conclusion : Le texte de Bèze est le premier texte de notre Discipline, le texte arrêté à Paris en 1559.

2.

Il reste alors à se demander ce qu'est le texte de la Discipline conservé par Aymon.

1. *Histoire ecclésiastique,* I, p. 190. Même attestation que La Place.

2. En 1570, Crespin reproduit le texte de La Place. — 3. Quick, I, p. 1.

4. La Place, *o. c.*, p. 18. *Histoire des Martyrs,* édit. de Toulouse, I, p. 655. Des deux conclusions finales de Hermann Edler von Hoffmann (*o. c.*, p. 29), nous acceptons la première, et nous rejetons la seconde. 1° « Les 40 articles imprimés par Aymon, I, p. 172, ne sont pas la plus ancienne discipline des Eglises réformées de France. » Oui. 2° « De cette plus ancienne discipline on ne connaît que les fragments cités par le Synode de Poitiers. » Non.

1° Entre le Synode de Paris 1559 et le Synode de Lyon 1563, s'étaient réunis les Synodes de Poitiers, le 10 mars 1560, et d'Orléans, le 25 avril 1562. Chacun de ces Synodes avait décidé des corrections ou additions à la Discipline de Paris. Chacun de ces Synodes avait formulé des « canons », et il en était résulté comme deux nouvelles Disciplines.

Nous possédons celle de Poitiers : elle nous a été conservée par Quick. Lui, en général si exact, a commis à son tour une erreur aussi curieuse que celle d'Aymon. Le texte qu'il donne, sous le titre de *First draught* (premier projet ou première rédaction) comme étant le texte de Paris, est en réalité un *second draught*, un second projet ou seconde rédaction ; c'est le texte de Poitiers. Et la preuve, c'est que les corrections et additions arrêtées par Poitiers se trouvent toutes insérées dans ce texte prétendu de Paris ! — Il suffit de comparer III (de Bèze) et 3 (de Quick) ; V et 5 ; VI et 6 ; XII (ou XI) et 14 ; XVI (ou XV) et 20 ; XXII et XXIII, et 24 ; XXIV et 25 ; XXXIII et 34. Même un vœu formulé par Poitiers, relatif aux secours à donner aux pasteurs pauvres, se trouve enregistré, avec les mêmes termes, dans l'article 17 de Quick...

Le texte de Quick est donc le texte dont parle le Synode du Languedoc réuni à Nîmes, le 1er février 1562, quand il dit : « Aussi a esté leue la discipline ecclésiastique arrestée à Poitiers [1]. »

Cependant il ne semble pas que tous les « canons » votés par le Synode de Poitiers aient été insérés dans cette discipline.

2° A son tour le Synode d'Orléans corrigea et ajouta. Il cite 1° « le quatrième article de notre discipline ecclésiastique dans les Actes du Synode national ». Et c'est le 4e article du texte de Paris, texte Bèze [2].

A son tour le Synode de Lyon décida (décision XIV) : « On doit insérer ici le ve canon du Synode national d'Orléans, sçavoir [3]... »

Et tous ces textes ne pouvaient pas ne pas amener une certaine confusion, à laquelle le Synode de Lyon s'efforça de remédier. Il décida : « Les canons des trois précédents synodes nationaux tenus à Paris, Poitiers et Orléans, seront *réduits en un corps* [4], et cet ordre sera constamment observé à la fin de chaque Synode national [5]. Et encore : « Les articles des trois premiers Synodes nationaux seront *compilés* [6] en un corps, auxquels on ajoutera ceux de ce présent Synode, et l'Eglise de Lyon en délivrera des copies [7]. »

Or cette *compilation* est précisément le texte que Aymon donne comme il est facile de le constater.

Le Synode de Lyon décide « d'insérer ici (dans la discipline) le 5e canon du Synode national d'Orléans, Sçavoir : les ministres ne quitteront pas leurs églises pour se joindre à une autre sans l'autorisation du Synode provincial ou le consentement des ministres du voisinage, ou de l'Eglise, où ils étoient établis » [8]. — Et ce canon forme l'article XVIII du texte d'Aymon, avec cette rédac-

1. E. Arnaud, *Documents protestants inédits du XVIe* [illegible], 1872, p. 4[illegible]. — 2. Aymon, I, [illegible].
3. Aymon, I, p. 34. — 4. Reduced into a body, Quick. — 5. Aymon, I, [illegible].
6. Compiled into a body, Quick. — 7. Aymon, I, p. 48. — 8. Aymon, I, p. 34.

tion : « Nul pasteur ne pourra laisser son troupeau sans le congé de son consistoire, ou sans l'approbation des églises voisines de son département. »

De même le Synode de Lyon prend la décision que voici : « Lorsqu'on voudra élire un ministre, non seulement le Consistoire de cette Eglise, mais aussi les Ministres du voisinage avec le colloque procèderont à cette élection. » — Et cette décision constitue l'article VII du texte d'Aymon avec cette rédaction : « Le ministre ne doit pas être maintenant élu par un seul ministre avec son consistoire, mais par 2 ou 3 ministres et leur consistoire, ou par le Synode provincial ou par un colloque qui l'assemblera. »

3.

Et maintenant nous revenons à Viret, que nous retrouvons à Lyon, précisément, modérateur du Synode national de 1563, celui qui décida de « compiler », de réduire en un corps » les Disciplines de Paris 1559, de Poitiers 1560, d'Orléans 1562, qui étaient comme les premiers « projets ». A priori, nous pouvons être sûrs que, par son autorité exceptionnelle, unique, en ce moment, parmi les pasteurs résidant en France, et par la charge même qui lui fut confiée, de diriger les travaux du Synode, il exerça sur les discussions et les délibérations une très grande influence.

Est-il possible de spécifier ?

Nous devons bien comprendre que les églises de France étaient en plein travail d'organisation.

1° Le Synode de Paris avait tracé des cadres ; il s'agissait de les remplir. La tâche était importante et difficile. C'est à ce moment que Viret, l'ami intime et le disciple fidèle de Calvin, arrive en France avec une grande expérience. Tout de suite il déploie dans le Midi son activité organisatrice, et le 1[er] février 1562, se réunit à Nimes, sous sa présidence, un Synode provincial. Ce fut un grand Synode, un « Synode général », dit une chronique nîmoise, [1] « synode général de toutes les églises de la Province [2] ». Il compta « soixante-dix ministres [3] » (l'on sait qu'aucun ministre ne venait sans un ancien au moins) ; il dura quatorze jours du 1[er] au 14 [4].

Voici ce que nous lisons dans les Actes de cette Assemblée : « En outre a esté dressé par Monsieur Viret, un fort bon ordre concernant le faict des églises tant en général qu'en particulier, auquel est convenable beaucoup de doctrine, lequel,

1. Citée par Ménard, *Histoire civile et ecclésiastique de la ville de Nimes*, 1733, IV, p. 327.

2. On l'appelle le Synode de Saint-Véran, parce qu'il se tint dans la maison du sieur de Saint-Véran. La porte de cette maison existe encore ; et la maison est à un carrefour, qui porte le nom des Quatre coins de Saint-Véran.

3. Voir *H*[illegible], III, p. 138.

4. Le texte original des actes du Synode se trouve à la Bibliothèque nationale. Collection Dupuy, n° 187. Dans ce texte les décisions sont numérotées, elles ne le sont pas dans le texte publié par E. Arnaud,
[illegible]

estant communiqué au dit Synode, a esté trouvé fort bon pour la plus part, mais parce qu'il y avoit certaines choses à corriger, a esté arresté qu'on le communiquerait au *Synode général futur à Orléans* pour y ajouter ou diminuer, selon que sera advis, et en seroit après baillé coppie pour toutes les Églises de la dite province [1]. »

On le voit : Il s'agit de toute l'organisation intérieure des provinces : ce qui prouve qu'elle n'existait pas encore, puisque Viret en traçait le plan. En particulier le mot « *Colloque* » était employé d'une manière très vague [2]. On se servait de colloques, dans certaines circonstances, mais rien n'était régulier. Et l'on peut dire que Viret inaugure spécialement la réglementation des colloques. Leur besoin, — qui était général, — se faisait tout naturellement sentir d'une manière particulière dans une province aussi vaste que le Languedoc. Viret se rappelait comment le canton de Vaud — qui pouvait être considéré comme une province — était divisé en *classes*, et voici ce qu'il fit décider, toujours par ce même Synode provincial de Nîmes : « 11. Pour ce que la province est grande, et estoit incommode s'assembler de bien loin, a esté divisée en *cinq classes* [3] selon la proximité des lieux, et que en chaque classe s'assembleront de trois en trois mois tous les ministres avec un surveillant de quelcune des dites églises... 12. Et pour ce que la classe serait grande aurait été divisée en plusieurs colloques particuliers selon la distance des lieux auxquels s'assembleront tous les ministres en l'une des villes principales du dit Colloque avec un diacre de chacune des églises ou surveillant, et ce de mois en mois ou de quinze en quinzaine ; et là communiqueront des affaires, et sera esleu un pour visiter le dit colloque dans trois mois et le rapporter à la classe et le tout sera ambulatoire [4]. »

Nous assistons ainsi à l'origine de l'organisation intérieure de nos provinces. Et nous l'avons déjà rappelé, il est infiniment probable, et presque sûr, que Viret est aussi l'auteur du document si important intitulé *La forme de dresser un consistoire*, lequel précise les charges d'anciens et de diacres [5].

2° A Orléans on aurait voulu avoir Viret pour assister au Synode ; il ne put y aller. Mais nous avons vu que son Mémoire fut envoyé, et certainement il en fut tenu le plus grand compte. A Lyon, il eut toute occasion de faire connaître ses idées et prévaloir ses conseils et ses expériences. Et en fait d'hypothèse, il n'y en a guère de plus naturelle que celle-ci : « Après avoir fait demander par le synode la « compilation » de toutes les disciplines et de tous les « canons » antérieurs, ce fut lui qui rédigea la compilation elle-même. » *Le texte donné par*

1. D'après l'original de Paris. Arnaud, p. 42.

2. Le mot *Colloque* se trouve dans la discipline de 1559, mais on ne peut en définir le sens. En réalité, il ne se trouve, avec un sens un peu exact, que dans les Actes du Synode de Verteuil, 1567.

3. Notons que ce mot *classe* se trouve dans les décisions du Synode provincial de Montélimar, 6 mars, 1562. « Que les ministres, qui dorénavant dresseront église, le rapporteront au prochain Synode ou *classe* pour après estre rapporté au Synode général. » Arnaud, *o. c.*, p. 37. — Classe est-il ici synonyme de Synode provincial ?

4. Arnaud, *o. c.*, p. 43, 44. — 5. Arnaud, p. 72-78, et p. 42 et n. 3, p. 88.

Aymon serait donc l'œuvre de Viret, non seulement pour l'esprit, mais encore pour la forme[1].

Peut être même sommes-nous trop timide en parlant d'hypothèse la plus naturelle. Il faut, semble-t-il, parler de certitude. En effet, Viret n'a pas été seulement le modérateur, mais il a été *le modérateur et le secrétaire* du Synode de Lyon. « Élu pour modérateur et scribe », dit Aymon. « Moderator and scribe », dit Quick[2]. Tous les synodes précédents avaient eu un modérateur et plusieurs secrétaires. Viret cumule les deux fonctions. Viret présida, Viret rédigea.

Ce ne sera donc point par un vain hasard que le soin d'introduire l'organisation des colloques dans la Discipline fut réservé au Synode national de Nimes (6 mai 1572)[3], le Synode, réuni dans la ville où avait été rédigé le premier programme, dans la province où avait été fait le premier essai. « On mettra, dit le Synode, avant le titre (c'est-à-dire le chapitre) des synodes provinciaux : *Titre* (c'est-à-dire chapitre) *et articles des Colloques*, et le premier article sera celui-ci : « Les Églises qui sont voisines s'assembleront en colloque quatre fois l'année, s'il est possible[4]..... » Ainsi fut fait, et ainsi fut réalisée la pensée de Viret.

Telle fut la très grande importance de l'œuvre de Viret en France, œuvre presque absolument oubliée. Il y avait, nous semble-t-il, devoir de justice et de reconnaissance envers un des plus grands serviteurs de nos églises, soit de la rappeler, soit de la mettre en lumière.

1. Quand le Synode de Paris, 25 nov. 1565, citera « l'article 9 de la discipline », et « l'article 25 de notre discipline », il s'agira de la Discipline de Lyon (texte Aymon), et non plus, comme jusque-là, de la Discipline de Paris (texte Bèze). Aymon, I, p. 64, 69.

2. Aymon, I, p. 32. — Quick, p. 31. — 3. Aymon, I, p. 112. — 4. Aymon, I, p. 114.

Livre Cinquième

« ALLÉ A DIEU, SAIN ET ENTIER »

CHAPITRE PREMIER

L'Esprit de Calvin.

I. Activité serviable et minutieuse. — II. Amitié. 1. Attrait exercé par Calvin. 2. Intérêt pour les plus petits détails. 3. Conseils de bon sens. 4. Esprit de conciliation. 5. Dépréoccupation personnelle. 6. Exacte sincérité. 7. Passion nerveuse. — III. Quelques amis de Calvin. 1. Mélanchthon. 2. La Roche Chandieu. 3. De Trie. 4. Des Gallars. 5. De Bèze.

Nous avons conduit jusqu'au bout le récit des événements auxquels Calvin a pris une si grande part. Le moment est venu où, en pleine activité, Calvin va quitter ce monde, pour « aller à Dieu », comme s'exprimera le Registre du Conseil, le 27 mai 1564[1].

Le chef se retire.

Il ne nous reste plus que deux choses à faire : 1° Dire ce que fut ce chef, l'homme intérieur, l'homme intime, non pas en répétant ce que nous avons dit à plusieurs reprises, mais en indiquant les faits principaux de sa physionomie, à l'époque dont nous venons de parler. 2° Dire de quelle manière Calvin a quitté cette vie.

I

Le premier trait, qui nous frappe, est une *activité* prodigieuse. — Voici deux groupes de faits : 1° ceux de 1559 à 1562 ; 2° ceux de 1563 à mai 1564.

1.

Le 26 février 1559, malade, épuisé par la fièvre, Calvin écrivait à Poppius, qui lui avait posé une longue liste de questions ecclésiastiques : « Tu auras de

1. *Annales*, p. 815

la peine à croire jusqu'à quel point est fatigante et laborieuse la charge que je porte, et combien d'autres occupations privées et publiques viennent me distraire [1]. »

Pour nous en faire une idée plus ou moins approximative, nous allons grouper autour de cette date 1559, comme en un tableau en raccourci, un certain nombre de faits, datant de 1556 à 1562.

Le 13 avril 1556, Calvin écrit à un jeune homme pour l'exhorter à la vie pieuse. « Adieu, mon frère très cher [2]. » Le 19 avril, il écrit à un certain Porusson pour le rassurer au sujet de sa sœur. Elle s'était mise dans un mauvais cas. Il y a eu des visites, des conversations : c'est réglé. « Ne sois donc plus inquiet, car ton anxiété nous a été aussi pénible, que si chacun de nous avait été à ta place [3]. » — Le 21 juin, il recommande un médecin à Blaurer [4]. — Le même jour, Hotman lui envoie des détails sur un enfant poméranien placé en pension à Strasbourg [5]. — En juillet, Calvin place lui-même deux enfants en pension, chez Berault, à Lausanne [6]. — Le 1er août, il entretient Viret d'un certain Bonville, qui a maltraité sa femme. Au lieu de les réconcilier, il faut séparer la femme de ce monstre. Et, après beaucoup d'autres détails : « Mais assez sur cette immonde bête [7]. » — Le 15 août, il recommande un enfant à Gualthier ; c'est le fils d'un membre du Petit Conseil. Le père n'est pas riche, il voudrait trouver une pension modeste [8].

Nous avons déjà vu comment notre Réformateur avait été incité à s'occuper d'une affaire de fourneaux et de cheminées. C'est Blaurer, qui lui parlait d'une découverte « très utile à tous les mortels » ; et avait envoyé quelqu'un à Genève « pour lui demander à lui d'abord son avis », et pour qu'il en parlât au Conseil.

Cette invention doit doubler et peut-être tripler la puissance de chauffage des cheminées, fours et fourneaux [9]. — Et le 31 décembre Blaurer insiste. Les inventeurs vont aller à Genève ; que Calvin les « dirige », que « par ses soins, ses services, ils concluent l'affaire avec promptitude et fruit [10]. » — Un an après, c'est Hotman, qui lui envoie une explication, avec dessins, relative à une transformation des poêles [11], et de nouveaux détails lui sont envoyés par Jac. Funcklius, pasteur de l'église de Biel [12].

Le 26 octobre, Calvin recommande des enfants à Wolph, à Zurich [13]. — Le 24 novembre, il recommande à Bullinger un Italien qui voudrait être citoyen de Zurich, tout en habitant Genève [14]. — Le 29 décembre il écrit à un ancien ami, Bigotius, de se convertir : seul de sa famille, il reste catholique [15].

En 1557, le 30 août, il recommande un jeune homme au fils du Landgrave [16]. Le 30 septembre, Viret lui recommande un pharmacien, qui est borgne, et que

1. XVII, p. 451. — 2. XVI, p. 107. — 3. XVI, p. 105. — 4. XVI, p. 198. — 5. XVI, p. 199.
6. XVI, p. 225. — 7. XVI, p. 248. — 8. XVI, p. 256. — 9. 12 déc. 1556, XVI, p. 335.
10. XVI, p. [illegible] — 11. 28 mai 1557, XVI, p. 498. — 12. 31 mars 1557, XVI, p. 436.
13. XVI, p. 32[illegible]. — 14. XVI, p. 331. — 15. XVI, p. 347. — 16. XVI, p. 589.

du reste il ne connait pas. Le dit a été expulsé de Genève. Il promet de s'amender. » « et Viret ne doute pas que Calvin ne se préoccupe de son affaire, autant qu'il le jugera convenable[1]. »

Le 26 janvier 1558, Sturm prie Calvin de s'employer auprès de Robert Estienne et de Crespin pour qu'un Italien, qui a une librairie, à l'entrée du Collège, à Strasbourg, reçoive en dépôt des livres genevois[2]. — Le lendemain, 27, le fils du médecin Textor prie Calvin d'intervenir auprès de son père. Lui voudrait continuer ses études de mathématiques, son père voudrait l'appeler à Genève pour diriger l'éducation de ses frères. Que Calvin plaide sa cause[3]. — Le 4 avril, Farel recommande à Calvin un jeune homme malade, qui voudrait s'occuper de chant[4]. — Le 15 avril, Sarnicius le prie de chercher un précepteur pour le fils d'une femme noble, polonaise ; ce jeune homme vient à Genève[5].

Le 1er juillet, nous voyons Calvin s'occuper de mariages, dans une curieuse lettre à Farel. « J'aurais pu, lui dit-il, nommer quelques jeunes filles, mais comme elles étaient sans ressources, je ne l'ai pas osé. (N'oublions pas qu'il avait lui-même refusé d'épouser une jeune fille riche, et qu'il avait épousé une veuve pauvre.) Il ne m'en vient aucune en l'esprit, qui soit jolie et honnête (*formosa et proba*) et qui ait une dot..... Je m'efforcerai avec soin que le jeune homme soit bien pourvu. Vous en avez deux dans votre voisinage, de forme élégante (*forma eleganti*) et bien élevées. [A quoi n'a-t-il pas fait attention ? et quel détail lui échappe ?] .....Si elles n'apportent pas une ample dot, elles n'arriveront pas cependant toutes nues...[6]. »

On avait pleine confiance en lui. « En ce qui concerne le mariage, lui écrit Viret, autant que je le puis conclure de sa conversation, le père a une telle confiance en toi, qu'il en est persuadé, le salut de sa fille ne t'est pas moins cher qu'à lui-même. Ainsi je ne doute pas qu'il ne suive en tout ton conseil[7]. »

Le 23 septembre, ayant appris qu'un abbé, — lequel l'avait beaucoup attaqué, — s'est converti, Calvin le presse de venir causer avec lui à Genève[8].

En 1559, Calvin s'occupe du fils de Daniel (son ancien condisciple d'Orléans), et écrit (15 juillet) au père, pour justifier la venue du fils à Genève. Et dans uue nouvelle lettre, le 26 novembre, il donne des détails. C'est avec « plaisir » qu'il s'occupe du jeune homme et fait ses efforts pour qu'il ne se laisse pas entraîner çà et là, selon ses caprices. Il veille à ce que, sans abandonner la théologie, vers laquelle le portent ses goûts, il s'occupe de droit, selon les désirs de son père. Il le surveille, le conseille[9]. Que de jeunes gens il surveillait et conseillait ainsi !

Le 21 novembre, le pasteur Infantius envoie à Genève un jeune homme, pour qu'il voie « celui pour lequel il avait conçu, d'après ses écrits, une admiration unique ; pour qu'il entende parler, de vive voix, celui qui par ses mœurs

1. XVI, p. 646. — 2. XVII, p. 25. — 3. XVII, p. 25-28. — 4. XVII, p. 125.
5. XVII, p. 140. — 6. 1er juillet 1558 à Farel. XVII, p. 227, 228.
7. 9 juillet 1558. XVII, p. 245. — 8. XVII, p. 347. — 9. XVII, p. 585 et 680-681.

est célèbre dans tout le monde ! » Et il ajoute « Je te prie donc de soigner ce nouveau né à Christ, de le faire prospérer, grandir, et de le former pour qu'il revienne..... accompli dans toutes les disciplines, et tous les arts qui conviennent à un nourrisson de Christ et à un élève de Calvin[1]. »

En 1560, 21 janvier, Streninius recommande à Calvin un étudiant d'Orléans[2]. — De nouveau, 12 février, Calvin écrit à Daniel au sujet de son fils. Il lui a avancé de l'argent. Il continue à le surveiller, et donne au père des détails précis sur ses études[3]. — A son tour, un peu plus tard, le fils Daniel écrira d'Orléans, 6 avril 1561, à Calvin, et le priera d'intervenir auprès de son père pour qu'on ne l'empêche pas d'étudier la théologie[4].

16 décembre 1561, Calvin écrit à Tammer, jurisconsulte à Vienne. Il lui parle d'un jeune homme, qui lui avait été recommandé par lui ; il a volé des livres ; et Calvin entre dans les détails. Cependant, à cause de sa recommandation, et de la dignité de son père, on l'a laissé partir. — Et il lui parle d'un « petit marchand, industrieux et économe », qui vient de mourir, laissant quelques petites marchandises, un peu d'argent, etc., etc., et il insiste sur la propriété et la pauvreté.....[5].

Et les questions ! En voici deux qui sont, il est vrai, de l'ordre ecclésiastique, mais qui sont cependant à leur place ici ; elles montrent à quels détails en arrivaient ses correspondants. « Il y a ici deux muets qui hantent les assemblées, et font signe ordinairement qu'ils aimeraient mieux mourir que d'aller à la messe ! » Faut-il leur administrer la Cène ou non[6] ? — Peut-on épouser la sœur de sa femme, morte sans enfants ? « C'est quelque chose de nouveau, et d'inouï... Je désire savoir ce que tu penses[7]. »

Et puis, dans un tout autre ordre d'idées, on charge Calvin d'examiner le « Collart », c'est-à-dire le collier, destiné aux malfaiteurs, condamnés à être exposés en public[8].

Et évidemment nous n'avons là que des échantillons, des exemples, quelques cas particuliers, ceux qui ont provoqué des lettres, et des lettres qui nous ont été conservées. — Elles laissent supposer la réalité, qui est véritablement effrayante :

Au milieu de toutes ses maladies et de ses labeurs de pasteur, de professeur, de diplomate, de conseiller de Genève, des Églises, il n'est pas de détail trop petit, pour qu'on ne lui en parle, ou pour qu'on ne lui en écrive. Il n'est pas de service insignifiant, que des amis et même des inconnus ne lui demandent, ou qu'il refuse. Et chacun de ces services exige des préoccupations, des enquêtes, des démarches... Il est inlassable ; et non seulement il répond et agit, mais il le fait avec intérêt, avec bonne grâce ! On comprend comment il gagnait les

1. 2 [illegible], XVII, p. [illegible]. — 2. XVIII, p. 8. — 3. XVIII, p. [illegible]. — 4. XVIII, p. 414. — 5. XIX, p. [illegible]. — 6. [illegible], 12 juillet 1561, XVIII, p. [illegible].
7. Fontanius de Poitiers, 8 fév. 1560, XVIII, p. 12.
8. A. Roget, VI, p. 290. Séance du Consistoire 1562.

cœurs. Ce qu'on ne comprend pas, c'est qu'il eût assez [illegible]
Rien que cette activité aurait suffi à absorber un homme actif [illegible]
ne comptait pas ; c'était un hors d'œuvre, en marge de son activité propre.

Oubliant les droits de l'Église et la distinction entre l'Église et l'État, Montpellier (5 juillet) veut garder le pasteur Ariboudouse. Le Conseil consulte Calvin qui s'y oppose pour diverses raisons, et parce que « ceux de Montpellier *n'ont pas observé l'ordre de l'Église*, n'ayant point adressé leur demande à la Compagnie des Ministres[1] ».

Le baron de Crussol, duc d'Uzès, lieutenant du roi en Provence et Languedoc, soumet à Calvin une question de conscience. Peut-il accompagner la reine dans une procession ? Calvin, le 31 juillet, lui explique que ce serait un scandale : « Pensez combien il y aura de pauvres gens navrés en leur cœur, quand ils vous verront faire les monstres avec une bande qui marche pour despiter Dieu. Gardez-vous de donner occasion aux ennemis de vérité de lever leurs crestes et faire leurs triomphes. N'y a doubte que vous ne faciez enorgueillir les malins pour vilipender l'Evangile[2]. »

Le même jour (31 juillet) Calvin écrit aux protestants du Dauphiné, pour leur recommander « l'ordre », la « discipline ». Il faut que ceux qui ont rejeté le joug de l'antéchrist portent « le joug de Christ », et prêchent par l'exemple de leur vie[3].

Et le même jour, enfin, il dédie ses *Commentaires* sur les Livres de Moïse au jeune Henri de Navarre ; Henri de Navarre, le fils de Jeanne d'Albret, le futur Henri IV. Quel salut de bienvenue : « O prince très généreux, il ne nous reste qu'à vous remémorer ce que nous lisons dans Esaïe au sujet du saint roi Ezéchias. Le prophète, énumérant ses qualités éminentes, les couronne par ce magnifique éloge, que son trésor est la crainte de Dieu. Adieu, prince très illustre. Que Dieu te pare de ses dons spirituels et t'enrichisse de toute espèce de bénédictions[4]. »

Cette lettre tient six pages, et les trois lettres du 31 juillet tiennent onze grandes pages imprimées, de cinquante lignes à la page. Combien d'heures fallait-il pour les écrire ? Et ce n'était qu'une partie de la journée d'un malade, d'un moribond.

Puis Calvin écrit à la duchesse de Ferrare, alors fixée à Montargis, 10 mai 1563. Il s'excuse de ne pouvoir lui envoyer le « prescheur » qu'elle désire. « On n'en trouve pas de tels qu'on vouldroit, à chascune heure, et nous sommes *tant importunez de toutes pars, que nous ne sçavons quasy de quel costé* nous tourner... Mais je ne fauldray de veiller jusques à ce que vous en soiez pourveue[5]. » — Quelques semaines plus tard, il peut répondre à une demande analogue de la reine de Navarre, 1er juin. « En la fin, on vous a trouvé une douzaine d'hommes. S'ils ne sont pas exquis à souhait, je vous prie,

1. XXI. *Annales*, p. [illegible] — 2. XX. p. [illegible] — 3. XX. [illegible]
4. XX. p. 117-122. — 5. XX. p. [illegible]

Madame, d'avoir patience, car c'est une marchandise qu'on ne recouvre pas comme il serait à désirer[1].

Il y a des difficultés à Montargis. La duchesse veut assister au Conseil de l'Église. Le pasteur Morel résiste ; il résiste aux courtisans. « J'ai dû suspendre la célébration de la Cène, pour ne pas être contraint à admettre, avec les brebis, des chiens et des porcs. Que ferais-je à Noël ? Je ne sais de quel côté me tourner[2]. » — Le 8 janvier 1564, Calvin vient au secours de son digne disciple, et il écrit à la duchesse pour lui recommander l'observation de la discipline. « Pour avoir église deuement réformée, Madame, il est plus que requis d'avoir gens qui aient la superintendance de veiller sur la vie de chacun... Or je vous laisse juger si les cours ne sont point plus aisées à se desborder que les petits ménages, sinon qu'on y provoie... Que vostre authorité n'empesche point le cours de la discipline, veu que si vos domestiques estoient espargnés, toute la révérence du consistoire s'eccouleroit comme eaue[3]. »

Mêmes difficultés, mêmes luttes en Béarn. Le pasteur Merlin signale, le 25 décembre, à Calvin, les obstacles auxquels se heurte l'introduction de la discipline. La reine craint d'abolir complètement le papisme. Et Merlin demande l'avis de Calvin[4].

Que ne demandait-on pas à Calvin ?

Le 12 avril 1563, il est consulté au sujet de deux femmes qui avaient tenté de mettre le feu dans une maison de la ville. Et elles sont jugées « suyvant l'advis qu'on a heu... baillé par escript par les Srs Colladon et Chevalier, en ayant conféré avec Mons. Calvin[5]. »

Le 15 juillet, il est consulté au sujet d'une femme qui a commis divers actes d'impudicité. Il remontre que le jugement est léger.

Le 19 août, il est consulté au sujet du jeune Jean Corne. « Estans ouy l'advis qu'on a heu de Mons. Calvin, a esté arresté qu'on se tient à la défense à luy faict, en consistoire, à sçavoir de fréquenter sa prétendue fiancée, et qu'on l'y oste toute espérance de l'avoir jamais, et que jamais le mariage ne sera avoué par Messieurs[6]. »

Le 28 août 1563, Calvin est consulté sur le cas d'un jeune homme, qui a pris 900 écus à son père, parce que celui-ci ne voulait pas le laisser étudier. Il a été arrêté. Son père ne veut pas le poursuivre. « Suivant l'advis de Mons. Calvin, il est décidé qu'il sera relâché pour que cela ne lui tourne à ignominie[7]. »

Nous voici en juin 1563.

Le duc de Savoie s'était fait rendre une partie du pays conquis par Berne (le pays de Gex et alentour) et enserrait de plus en plus Genève. Calvin devait écrire le 9 septembre à Bullinger : « Si les trois districts, qui nous avoisinent, sont rendus au Savoyard, investis de tous côtés nous serons facilement acca-

1. XX, [illegible]. — 2. XX, [illegible]. — 3. XX, p. 220-235. — 4. XX, p. 219-222. — 5. Registres des affaires criminelles, [illegible] 14. — 6. Ibid., f. 51. — 7. Ibid., f. 54.

blés[1]. » Et le Savoyard n'était pas satisfait. Ce qu'il désirait, c'était Genève même. Or Berne ne voulait pas cela, mais elle ne voulait pas non plus s'entendre définitivement avec les Genevois. Le duc était de plus en plus mécontent, et, dans leur colère, ses amis faisaient ce grand éloge de Calvin : « Sans la malice des Français » (de Genève et de Calvin), disaient-ils, le duc serait redevenu prince de la cité.

Le duc intrigue et menace; et, en effet, Calvin résiste, soit contre Berne, soit contre le duc. Le 17 juin 1563, le représentant du Conseil de Genève, « selon la charge à luy baillée, s'est transporté vers Mr. Calvin », et l'a consulté au sujet de la conférence avec les Bernois, qui va avoir lieu à Baden. Calvin « luy a a donné par advis qu'il serait bon d'y envoyer des délégués. Sur quoy arresté d'y envoyer, et qu'on s'adresse à Mons. Calvin pour dresser les instructions[2] ».

Le duc fait faire des propositions au Conseil. Celui-ci envoie demander « l'advys de Mons. Calvin », lequel dit qu'il faut se défier de l'envoyé du duc ; et « que si son Altesse est de si bonne affection envers nous, qu'il baille charge à ses ambassadeurs de le dire à Baden, devant Messieurs des Ligues[3] ».

Quelques jours après, c'est Calvin lui-même qu'un « officier de la duchesse de Savoie » va trouver (3 juillet 1563), lui apportant des lettres « de la dite dame Duchesse », le priant de les voir et de « faire entendre à Messieurs le contenu ». Les lettres parlent « de la liberté en laquelle le Duc doibt laisser vivre ceulx de la religion, si nouvellement entroit en obéissancé[4] ». Sur la demande de Calvin, le Conseil s'assemble, le 4 juillet, après dîner, « extraordinairement », quoique ce soit un dimanche, pour délibérer.

Le 10 avril 1564, il est consulté sur une femme qui a « fiancé deux maris ». Suivant « l'advis qu'on a heu de Mr. Calvin », il est arrêté « qu'elle soit fouettée, comme la précédente », etc., etc.[5] ».

Pendant ce temps, Calvin prêche et enseigne, et publie volume sur volume. Dans ses cours, il achève d'expliquer *les Lamentations de Jérémie* (le 19 janvier 1563) et il commence le lendemain le prophète Ezéchiel. Dans ses sermons ordidaires, la semaine, il achève le premier livre de Samuel, et commence le second (le 3 février). Il fait imprimer une épître aux Frères de Pologne, et bientôt après une seconde (le 30 avril). Il publie son Commentaire sur les quatre derniers livres de Moïse, en forme de concordance. Il publie ses leçons sur le prophète Jérémie, qu'il dédie (23 juillet) à l'Électeur palatin, Frédéric. Ce sont des improvisations, dont il s'excuse. Mais des amis « ont pensé utile de faire connaître ce genre d'improvisation, pour que cette simplicité corrige peut-être le vice de ceux qui affectent trop d'ostentation[6] ».

Enfin, répétons-le, toute cette activité est l'activité d'un homme trés malade, on pourrait presque dire mourant.

1. XX, p. 147. — 2. *R. d. C.*, vol. 58, f. 32v, 33, 65. — 3. 21 juin 1563. *R. d. C.*, vol. [illegible]
4. *Ibid.*, f. 73v. — 5. *R. d. C.*, 1564, f. IV. — 6. XX, p. 77.

Le 1[illegible] juin 1553, Calvin écrit lui même à la reine de Navarre. « J'ay esté par l'espace de quinze jours tourmenté d'une cholicque si estrange (néphrétique?) que tous mes sens et espris ont esté quasy rendus inutiles par la véhémence de la douleur[1]. » Et quatre jours après, le 5 juin, Bèze écrit à Bullinger : « Notre Calvin vient de donner une prédication, et il se promène dans sa maison ; mais il est épuisé d'une manière étonnante[2]. »

Un mois après, Calvin répondant à Bullinger, au sujet d'une question minuscule (un père qui ne l'a pas averti à temps qu'il envoyait ses fils) écrit ces lignes stupéfiantes : « Je suis soulagé d'une grande douleur depuis que j'ai rendu un calcul de la grosseur d'une noisette. Comme la rétention d'urine m'était très douloureuse, j'étais, sur le conseil des médecins, monté à cheval (remède de cheval, à la lettre) pour que les secousses m'aidassent à rejeter le calcul. Rentré à la maison, ce n'est pas le calcul qui est sorti, c'est un flot de sang fétide. Le lendemain le calcul est entré de la vessie dans le canal. La douleur est devenue plus atroce. Pendant plus d'une demi-heure, en secouant mon corps, je me suis efforcé de le délivrer. Je n'ai abouti à rien, avant d'avoir recours à l'eau chaude. L'intérieur du canal était complètement ulcéré, de telle sorte qu'un large flot de sang s'est écoulé. Maintenant il me semble que je suis ressuscité[3]. »

Est-il possible de s'imaginer ce qu'était cette vie ? Nous n'avons dit qu'une partie de ce qui est connu en fait de travail, de lettres, de leçons, de sermons, d'ouvrages, de conseils moraux, théologiques, ecclésiastiques, juridiques, politiques... Et ce qui est connu n'est qu'une partie infime de ce qui est inconnu. N'était-ce pas un prodige ?

La devise que Calvin écrivit en 1563, dans l'Album d'un étranger de passage à Genève, est : « Christ triomphe, Christ règne, Christ commande[4]. »

II

Calvin est serviable, obligeant. Calvin est un ami. Et nous voici devant un second trait de son caractère, trait plus important, et qu'il nous faut étudier de près, en nous bornant — pour compléter ce que nous avons déjà eu l'occasion de dire — aux renseignements fournis par la période qui nous occupe.

1.

La réputation de Calvin exerce un attrait énorme. De divers côtés des inconnus veulent entrer en relation avec lui. Mais le plus souvent, il s'agit d'une admiration mêlée de quelque sentiment plus chaud, et souvent d'une véritable affection.

1. XX, [illegible]. — 2. XX, [illegible]. — 3. XX, p. [illegible]. — 4. XX, p. [illegible].

De Strasbourg, Zanchi, écrivant pour la première fois à Calvin, [illegible] qu'il doit savoir, par leurs amis communs, quelle estime il a pour lui, « à cause de sa piété, et de son érudition admirable ». Mais il n'avait pas « eu le courage d'écrire, lui homme de rien (*homuncio*) à un si grand homme[1] ». Le pasteur de Schaffhouse, Rüger, « bien qu'il n'ait jamais vu » Calvin, lui écrit pour lui recommander un « marchand d'Ulm, lequel désire voir Calvin, ce qu'il désire aussi[2] ».

Et le pasteur de Saint-Gall, Weter : « J'ai commencé à t'aimer en apprenant à connaître, par tes magnifiques ouvrages, ta piété, ton talent, ton esprit, ta sainteté, de telle sorte que souvent j'ai désirer t'embrasser, moi présent, toi présent[3]. » Plus tard, c'est à ce Weter, que laissant un instant voir le fond de son cœur, Calvin écrira : « La bienveillance, que tu me témoignes, m'est d'autant plus agréable que, je le comprends, nous prêchons d'un commun accord la pure et vraie doctrine du Christ... Et ce ne m'est pas une petite consolation, que l'amour des hommes pieux à mon égard, et notre commun accord dans la doctrine[4]. » Et Bérauld, de Lausanne : « Rien ne saurait m'arriver de plus heureux que d'être embrassé (*complectar*) par toi ; et je ne sais si je ne préférerais pas mourir, plutôt que de faire que, par ma faute ou mon tort, tu t'éloignes de moi[5]. »

Nous ne nous tromperons pas certainement, si nous disons que Calvin et Genève sont inséparables dans cet attrait prodigieux, auquel cèdent, de tous côtés, ceux qui connaissent le Réformateur, ceux qui partagent ses idées.

Citons Knox écrivant de Genève, le 9 décembre 1556, à Mme Locke : « Ce lieu, je ne crains pas, et je ne rougis pas de le dire, est la plus parfaite école de Christ, qui a jamais été dans le monde, depuis les jours des apôtres[6]. »

Citons surtout Farel : « Jamais Genève ne m'a plu autant que récemment, si bien que je ne pouvais m'en arracher, non pas pour y instruire une assemblée si ardente et si fréquente, mais pour écouter, et être instruit comme un du peuple [évidemment par Calvin]. Car je suis bien loin des sentiments de celui qui préférait être le premier dans les montagnes, plutôt que le second à Rome. Je préférerais être le dernier à Genève, plutôt que le premier ailleurs. Et n'était l'ordre de Dieu, et l'amour que je porte à ceux qui me sont confiés, personne ne me retiendrait ; et comme mon âme est attachée à cette Eglise, j'y serais aussi de corps[7]. »

2.

De quelle nature étaient ces relations amicales, non pas avec les amis intimes, mais avec ceux qui étaient en dehors du cercle particulier et plus étroit? La douloureuse lettre de Sinapius, 4 janvier 1557, va nous le faire entrevoir.

1. Juillet 1556, XVI, p. 245. — 2. 8 avril 1561, XVIII, p. 438. — 3. [illegible] XVIII [illegible].
4. 27 mai, XVIII, p. 93. — 5. 3 juillet 1556, XVI, p. 227. — 6. XVI, p. 333.
7. 13 avril 1557. Farel à Blaurer, XVI, p. 446.

Sinapius et Calvin ne s'étaient pas revus depuis le séjour de Calvin à Ferrare, en 1536, depuis 20 ans. Et Sinapius lui écrit comme après une séparation de quelques mois, et il entre dans tous les détails, et il en donne cette raison : « Ce serait trop, si *je ne savais que tu es avide de savoir* (*avidum percontatorem esse*) les plus petites choses (*minimarum rerum*) *que font les amis*[1]. »

Il lui rappelle spécialement le souvenir de sa femme, qui avait une telle amitié pour Calvin, « et que celui-ci, en retour, tenait *pour une sœur* (*germanae loco sororis*) ». — Et nous savons que c'était aussi comme une sœur, que Calvin avait trouvée à Orléans, dans la famille de son ami Daniel[2].

« Avide de connaître les plus petits détails de la vie de ses amis. » — Et en effet, de tous côtés, les correspondants, plus ou moins familiers, entretiennent Calvin de leurs plus petites affaires. — Olevianus lui écrit, le 22 sep. 1560, pour lui confier que, « il y a quelques mois, il a senti que son esprit était distrait par de mauvaises pensées ; et qu'il était fort détourné de ses études. Il a donc pris le parti de se marier[3] ». — Et quelques mois après, il lui écrit, de nouveau, qu'il est à Strasbourg pour épouser une jeune fille « pieuse, grave, sage », et qui a refusé la main d'Allemands riches, « pour ne pas être contaminée par une grossière opinion sur la Cène, auprès d'un tel mari[4] ».

A la même époque, 29 octobre 1560, de Pologne, Thenaudus lui annonce que, « sous les auspices divins, il a pris la muselière conjugale (*maritale capistrum; muselière,* baillon....) » « J'ai voulu t'en avertir, pour que tu n'ignores rien de mes actions, pas même *la moins importante des minuties* (*vel levissimus apex mearum actionum*)[5] » — Et ce mariage, qui est une *muselière,* qui est une *minutie* sans importance, révèle évidemment un féminisme, sentant un peu trop son XVIe siècle. Mais enfin, c'est toujours le mot de Sinapius (le seul qui, parmi tous ceux que nous avons rencontrés, ait fait un mariage d'amour) : Calvin est avide de connaître les plus petits détails de la vie de ses amis.

Quelques jours après, c'est de Londres, 12 février, qu'il reçoit une lettre d'un nommé Héraclius, lui racontant sa misère, ses petites affaires de famille, les couches de sa femme, ses projets de préceptorat ; et lui demandant ses conseils, « le plus vite possible », afin « qu'il n'entreprenne rien, avant d'avoir reçu leur délibération et leur avis[6] ».

Calvin inspirait évidemment à ceux qui le connaissaient, même pas très intimement, une confiance sans bornes.

3.

Chercher les raisons de cette confiance, ce serait analyser son âme vraie, réelle, celle de derrière les apparences et la légende, jusque dans ses dernières profondeurs. Cette recherche commence à être inutile pour nos lecteurs. Et nous nous en tenons toujours à la courte période, qui nous occupe en ce moment.

1. XVI, [illegible] — 2. Voir [illegible] — 3. XVIII, p. [illegible].
4. 6 février 1561, XVIII, p. 356. — 5. XVIII, p. 228. — 6. XVIII, p. 362.

Au premier rang des raisons qui justifiaient cette confiance, il faut mettre la serviabilité inlassable, dont nous avons donné tant d'exemples quelques pages plus haut. — Mais que d'autres raisons encore ! Notons particulièrement *son imperturbable bon sens*, qui éloigne les solutions extrêmes.

On lui écrit pour savoir s'il est permis de changer de lieu pour fuir la peste. Il y en a qui le nient. Il répond : « Donc il ne sera pas permis de choisir un air salubre ! Donc, dans une demeure, il ne sera pas permis de préférer une vue (une orientation) salubre ! Donc il ne sera pas permis de se garder d'une puanteur nuisible ! Donc il ne faudra craindre aucune contagion ! Laissons ces paradoxes à ceux qui en définitive voudraient nous dépouiller de toute sensibilité, bien que ce ne soit pas notre pensée, de favoriser la timidité de ceux qui, à la menace d'un danger, abandonnent leur vocation : par exemple, si le mari abandonne sa femme, ou la femme son mari, ou les enfants leurs parents, ou les parents leurs enfants ; ou bien si le pasteur abandonne son église pour ne penser qu'à lui, ou le magistrat son poste. En un mot, pourvu qu'on ne déserte pas son devoir, il est permis d'éviter la contagion de la peste autant que l'épée ou le feu[1]. » — On savait qu'on pouvait s'adresser à lui : on aurait un conseil sage et bon. Sturm l'appelle « ce bon Nestor[2] ».

I.

Ce Nestor était un pacificateur, un conciliateur.

A la fin de mai 1556, écrivant à Lasco, au sujet des discussions avec les luthériens, il lui explique, que, sans doute, rien ne lui paraîtrait plus mauvais qu'une conciliation obscure et ambigüe et énigmatique ; mais « je ne désespère pas, ajoute-t-il, qu'on ne puisse arriver à une modération sincère, loyale, qui sera selon le cœur de tous les hommes de bien[3] ». — Plus tard, dans les discussions relatives à la paix religieuse en France, il dira : « Il faut insister sur une seule chose, que les fidèles obtiennent une *paix tolérable* ; » et il voudrait que tous les fidèles le comprissent. « La modération est préférable à la témérité[4]. »

Et, se servant une fois de plus d'une comparaison musicale, il écrit ces jolies lignes en tête de son *Commentaire des Actes des Apôtres*, 1er août 1560. « Si l'accord des flutes a eu si grande efficace envers les Lacédémoniens, lors mesme que la bataille estoit embrasée, qu'il addoucissoit la fureur et hardiesse excessive, qui estoit naturelle à ce peuple belliqueux,... combien mieux et avec plus grande efficace, fera cela, par l'harmonie et mélodie céleste du St. Esprit, le règne du Christ, lequel non seulement apprivoise les bestes farouches et cruelles, mais aussi de loups, lions et ours en fait des agneaux[5]. »

1. Calvin à un inconnu, 9 juin 1560. XVIII, p. 105.
2. 31 décembre 1560. XVIII, p. 290. — 3. XVI, p. 171. — 4. 21 oct. XIX, p. 68.
5. Dédicace au prince Radziwil. XVIII, p. 157. Traduction en tête de la traduction du XVIe siècle.

5.

Ce qui ne veut pas dire que, dans la période où nous sommes, Calvin ne se laisse pas aller plus d'une fois aux violences que nous avons eu occasion déjà de noter. — Dans sa lettre à Blaurer (29 janv. 1558), Musculus regrette les violences de Calvin contre Castellion : « Je voudrais, dit-il, des paroles plus modestes que vaurien, chien, aboyeur. Il y en a parmi nous, qui enseignent aujourd'hui l'évangile de Christ, et sont en grande estime, et pas peu, et qui ont absolument les mêmes opinions que cet aboyeur : et il me semble qu'il faudrait les épargner. Pour moi, dans cette affaire, je suis de l'avis de Calvin, mais j'estime que, pour confirmer la vérité, il faudrait montrer plus de modération avec les contradicteurs[1]. »

Ne citons qu'un autre exemple de ces violences, celles contre Baudoin qui, il est vrai, était parfaitement digne de toutes les flétrissures. Calvin écrit à Bèze : « J'ai des regrets pour l'ennui que m'a causé mon travail (une réponse), et en me lisant, tu sentiras que j'ai été exacerbé par une pareille indignité....... Si ce n'était que j'ai pitié de tes labeurs, je désirerais que toi aussi tu peignisses la méchante (*bestiam*) bête avec ton pinceau[2]. »

Nous avons regretté et nous regrettons. — Et nous n'invoquerons pas, comme excuse, le goût général du XVI[e] siècle pour ce genre de polémique, et le goût tout particulier de Calvin pour les expressions aussi fortes que possible (arracher les yeux, cracher au visage, etc.). Mais ce qu'il faut bien considérer, c'est le sentiment, qui dictait ces violences. On peut dire que, dans ce sentiment, il y avait le minimum possible de considérations personnelles. Tout ce qui préoccupe Calvin, c'est la vérité, telle qu'il la conçoit et la sent ; la vérité dont il vit, et dont vivent les fidèles et les Eglises, ce qu'il appelle « la doctrine de l'Evangile, qui est l'âme vraie de l'Eglise, et seule la vivifie[3] ». Ceux qui attaquent cette vérité sont ses ennemis, ceux qui la défendent sont ses amis.

Et envers ceux-ci, il est tolérant, d'une manière étonnante. « Celui qui nous a donné d'avoir un même sentiment, en ce qui concerne la chose elle-même, jamais, je l'espère, ne permettra que nous discutions acerbement sur les *formules*[4]. » — Les formules peu importantes ! « Je désire être utile aux autres, mais dans la mesure où cela est permis. Toutefois, avec une âme tranquille, j'affectionnerai toujours ceux en qui j'aperçois une semence de piété, et *s'ils ne me rendent pas la réciproque, je ne me séparerai jamais d'eux* (*alienabor*)[5]. » Pas de séparation inutile !

Et ce qu'il dit, il le fait. Il a appris qu'Holbrach, pasteur à Strasbourg, a parlé de lui « plus durement et plus fâcheusement, que ne le comportent l'équité et la raison ». Il le regrette. « Mais inutile, lui dit-il, de tisser une apologie ;

1. [illegible] janv. 1558, XVII, p. [illegible] — 2. 24 déc., XIX, p. [illegible]
3. [illegible] XVIII, p. [illegible] — 4. Bèze à Bullinger, 26 juin 1560, XVIII, p. 110.
5. A Utenhove, 15 mai 1560, XVIII, p. 89, 90.

elle est inutile, car je ne suis pas du tout offensé... Je nourrirai toujours une fraternelle union avec quiconque, à ma connaissance, se dépense fidèlement pour le Christ et pour l'Eglise. Cependant je n'ai pas voulu cacher, par le silence, ce qui, tu le sauras d'ailleurs, nous a été raconté[1]. »

Voici du reste en quels termes formels il montre son absolu désintéressement personnel : « Pour moi, je souffrirai volontiers d'être effacé de la mémoire de tous les hommes, pourvu que ne périsse pas le fruit des travaux, que j'ai consacrés jusqu'ici à l'utilité de l'Eglise, avec un zèle sincère et droit. Et de ce but, qui a toujours été devant mes yeux, aucune ingratitude, aucune méchanceté ne me détournera si peu que ce soit (*vel tantillum*)[2]. »

Cette dépréoccupation personnelle a été sa grande force. Il vivait pour la vérité ; il écrivait pour la vérité ; il luttait pour la vérité. De là, cette passion, avec laquelle il servait ceux qui professaient et propageaient cette vérité, et cette passion avec laquelle il combattait ceux qui combattaient cette vérité. Force, et quelquefois faiblesse, quand il ne distinguait pas entre la vérité divine et sa propre conception, et quand il ne distinguait pas entre l'erreur et celui qui, de bonne foi, la tenait pour la vérité même.

6.

Au nombre des qualités, qui exerçaient l'attrait que nous constatons, en justifiant une confiance absolue, je range ensuite la sincérité, une loyauté absolue, minutieuse. — Sa parole est d'une solidité à toute épreuve, c'est la vérité même. Et l'on comprend qu'un des historiens, qui lui ont été le moins sympathiques, ait cependant écrit : « Cet homme n'a jamais menti » (Franklin). Que penser d'historiens beaucoup moins hostiles, et qui n'hésitent pas à soupçonner Calvin de mensonges continuels ?

Il y a déjà une preuve de cette sincérité vis-à-vis de ses amis, dans la lettre, citée plus haut, à Hollbrach. Mais voici un exemple singulièrement typique.

Quelqu'un (dont le nom n'est pas indiqué) est venu le voir. Calvin l'a reçu froidement. Il lui écrit pour expliquer son attitude : « Je ne l'ai fait ni par ennui, ni par mépris, mais parce que *je ne voulais pas simuler autre chose que ce que je pensais.* » Il avait entendu, sur le compte de ce visiteur, des bruits qui lui avaient déplu. « J'étais tenu, lié par une certaine anxiété. » Sans doute, si, par préjugé, il l'avait condamné, « l'affaire n'étant pas tout à fait tirée au clair, il y aurait eu de l'injustice ». Aussi a-t-il voulu ne se prononcer ni d'un côté ni de l'autre. « Voilà pourquoi mes paroles ont été hésitantes (*suspensa*), et mon visage, pour ainsi dire, moyen (*medius*, entre deux), ne donnant pas signe d'aversion, d'abandon, bien qu'il ne fût pas assez épanoui (*exporrectus*). » Et tout cela est d'une minutie, d'une subtilité d'exactitude absolument intraduisible. Il conclut : « D'autres frères pieux l'ont aussi éprouvé ; quoique je désap-

1. [illegible] nov. 1560, XVIII, p. 232, 233. 2. A Wetter, [illegible] mai [illegible], XVIII, p. [illegible]

prouve en eux certaines choses, je ne cesse cependant pas de les aimer, parce que je pardonne à leur infirmité[1]. »

7.

Enfin je note quelques lettres qui trahissent la passion désintéressée et ardente, — *nerveuse* — que Calvin mettait au service de la cause, hommes et choses. Il est tout entier dans tout ce qu'il fait.

Le 14 juillet 1561, à propos de sommes d'argent, qu'il avait fait envoyer aux Vaudois persécutés, il écrit aux pasteurs de Zurich : « Nous avons emprunté quatre mille couronnes ; *et si ce n'est pas sage, c'est bien*[2]. » Un peu plus tard, il s'agit d'un emprunt fait par le roi de Navarre, emprunt qui n'a pas été remboursé. Il écrit à Jeanne d'Albret : « Quand c'est venu à paier, je ne sçavois de quel costé me tourner, car *jamais je n'ay esté homme de finances,* et je vous puis asseurer, Madame, que *de si peu que j'avois, qui estoit quasi rien, je m'estois espuisé jusques à la monnoie, dont il me falloit acheter ma provision chacun jour*.... Parquoy ce que j'en parle n'est point pour estre remboursé d'un denier, de ce que j'y ai mis du mien, mais pour m'acquitter envers les amys, qui m'ont aydé en ce besoing, et comme racheter mon honneur[3]. » Et c'est ce qu'ailleurs Calvin appelait « s'engager tête et pieds ». Il avait promis, il avait tenu parole.

En fait de nervosité, je ne citerai que la lettre de Calvin à Farel, du 9 juin 1556. Il est à Francfort, où il essaye d'apaiser les dissensions. Il a demandé qu'on envoie « très vite » de Neufchatel Hollbrach. Celui-ci ne vient pas. « Que signifie cette obstination à le retenir ? » Il y a nécessité. « Si vous ne vous préoccupez que de vos intérêts, prenez garde que vous ne soyez pas trop esclaves de vous-mêmes. » A Francfort, il lutte : « Et vous, vous retenez encore Hollbrach ! » Et il envoie Crespin « pour que maintenant du moins il obtienne ce que vous auriez dû déjà accorder de votre propre mouvement[4]. »

III

Il ne nous reste plus qu'à montrer comment notre Réformateur a fait rayonner toutes ces qualités dans ses rapports avec quelques amis plus intimes, tandis que se déroulaient les événements que nous venons de raconter.

1.

Son amitié pour Mélanchthon illustre bien cette tolérance, dont nous avons parlé, et qui lui faisait maintenir toute son affection en dépit de certaines diver-

1. A [illegible], XVIII, p. 21[illegible]. — On peut aussi lire la lettre de Calvin au pasteur Desprès, 29 mars 1562, où les désapprobations et les encouragements sont dosés avec une conscience singulière. XIX, p. 368-370.

2. XVIII, [illegible]. — 3. [illegible], XX, p. 30[illegible]. — 4. [illegible] juin 1556. XVI, p. 184.

gences doctrinales, même graves à ses yeux. Mélanchthon ne partageait pas les idées de Calvin sur la prédestination ; et au milieu des discussions entre Calvinistes et Luthériens, il se montrait singulièrement timide. Le 19 novembre 1558, Calvin lui écrit pour regretter qu'il ne consente pas à faire des déclarations plus claires. « Mais quoi qu'il arrive, ajoute-t-il, cultivons sincèrement entre nous l'amour fraternel, dont aucune astuce de Satan ne rompra le lien. » Sans doute, il a été blessé de ce que lui a raconté Hubert, que Mélanchthon faisait l'éloge de Castellion. « Mais jamais aucune offense ne distraira mon cœur de la sainte amitié, avec laquelle je t'ai embrassé, ni de mon respect [1]. » Et il veille délicatement sur sa mémoire. Bullinger le pria de lui envoyer des lettres de Mélanchthon pour s'en servir dans sa discussion avec les ultra-luthériens. Dans ces lettres, en effet, Mélanchthon s'était déclaré d'accord avec Calvin. Mais celui-ci refusa d'accéder à la demande de Bullinger. « Trois motifs, lui dit-il, m'empêchent de le faire. En effet, il n'y en a pas beaucoup ; de plus elles sont écrites de telle sorte que, tu le reconnaîtrais, *il a déposé dans mon sein des pensées* que les uns, n'étant les amis ni de l'un ni de l'autre, *pourraient exploiter,* que les autres, moins familiers, comprendraient à peine. *Et il faut aussi penser à celui qui n'est plus, et à la renommée duquel ce qu'il m'a écrit ne nuirait pas peu* [2]. »

2.

Le pasteur la Roche Chandieu n'était pas précisément parmi ses plus intimes correspondants. Il nous montre d'autant mieux la nature des rapports que tant de personnes entretenaient avec le Réformateur. L'approbation ou la désapprobation de celui-ci faisait leur joie ou leur tristesse. Chandieu avait cru comprendre que Calvin le désapprouvait : une lettre vient le rassurer. Il répond vite : « Je loue Dieu de vous avoir eslogné de la mauvaise opinion que je pensois eussiez conceu contre moy. Et cela m'a servi de rafraîchissement en ma fiebre, laquelle m'ayant saisi depuis quelque temps, m'a assez tourmenté. » Et il le prie d'être « asseuré de plus en plus du désir qu'il a... de lui faire service où il en aura le moyen [3] ».

3.

Mais nous voici dans le cercle des intimes. Il s'agit de Trie qu'il a tant aimé, qui l'a constitué tuteur de ses enfants. Le frère essaie de s'emparer de leurs biens. Calvin écrit à Bèze : Le frère est un « homme orgueilleux, inintelligent, perfide, cruel, un parfait vaurien ». Il faut obtenir pour les enfants la permission de faire valoir leurs droits. Et il « supplie Bèze de s'y employer même au prix de dérangement ». Il sait bien que « par amour pour lui », il fera son possible, sans qu'il insiste ; mais il veut « qu'il sache que de tous les services particuliers,

1. 19 nov. 1558. Calvin à Mélanchthon, XVII, p. 38[illegible] — 2. 4 déc. 15[illegible] A Bullinger, XVIII [illegible]
3. 22 juillet 1561. XVIII, p. 569. — Voir sur Chandieu ce que nous avons dit dans un des chapitres précédents.

aucun ne lui serait plus agreable ». « Je dois cela à la mémoire de cet ami singulier d'embrasser ses enfants comme les miens propres. » Et il rappelle les dernières paroles que de Trie a prononcées, sur son lit de mort, en présence de sa femme et de ses enfants. « Notre père, nous voici vos enfans. Mais quant à moy, puisque Dieu me retire, je vous prie, selon ce que vous ay esté fils obéissant, de ne point mécognoistre ceux qui vous demeurent. Car je les désavoue, s'ils ne vous portent plus d'honneur et d'obéissance qu'à moy. Car tout ce qu'ils me devoyent, je le vous résigne, et aussi de ce que je vous devoye, il fault qu'ils s'en acquittent [1]. »

I.

Nous avons dit les relations de Calvin avec Macard. Celles avec des Gallars ne sont pas moins caractéristiques. Des Gallars lui écrivait, le 16 septembre 1556, de Francfort : « Je sais que tu penses toujours à nos affaires, où que tu sois [2]. » Mais c'est surtout lorsque, après son court pastorat à Paris, des Gallars alla à Londres, que l'on constate l'affection paternelle dont Calvin accompagnait, enveloppait ses amis plus jeunes, ses compagnons de travail [3]. « Nous ne nous sommes pas épargnés... écrit-il à l'Église Wallonne de Londres.... Nous vous envoyons notre frère très cher, Des Gallars. Nous ne l'aurions fait qu'avec la plus grande peine ou pas du tout (*nullo modo*), si l'affection pour cette église tendre encore, et privée de pasteur, ne nous l'eut extorqué [4]. » Et à l'évêque de Londres, Grindal : « La nécessité seule nous l'a extorqué... Pour moi, personnellement, il m'est très cher et familier, et ce n'est pas sans une amère (*acerbo*) douleur, que j'ai consenti à ce qu'il me fût enlevé.... Plus je suis accablé d'un grand chagrin, et plus je désire qu'il trouve là-bas une situation au moins agréable, qui allégera et adoucira la tristesse de ce départ. Dès que tu le connaîtras un peu mieux,... sans autre recommandation, tu connaîtras qu'il est aimable. Et si je trouve un peu grâce auprès de toi, je t'en prie et je t'en prie, témoigne ta faveur et ta bienveillance à celui auquel tu vois que je suis si attaché [5]. » Et enfin, dans une troisième lettre à Utenhove, il pousse ce soupir : « Certes il nous a été dur d'être en deuil (*orbari*) de Des Gallars, qui a été jusqu'ici notre aide et collègue fidèle [6]. » Quelle recommandation ! Peut-on imaginer rien de plus tendre et de plus chaud ?

Avec la plus parfaite familiarité, des Gallars demande à Calvin « de donner du courage » à sa femme, de la « conseiller » au sujet d'une question d'argent, que son frère lui devait [7]. Et puis il y a une affaire de logement qui excite beaucoup la femme de des Gallars. Calvin écrit là-dessus avec de nombreux détails. Elle réclame « inconsidérément », et des Gallars est trop « crédule ». « Il faut

1. A Bèze, 11 fév. 1562. XIX, p. 285. — 2. XVI, p. 279.

3. Des Gallars avait traduit en latin plusieurs ouvrages de Calvin : sur la Cène, 1545, sur les Reliques, 1540, contre les Anabaptistes et les Libertins, 1549. Il avait écrit les Leçons sur Esaïe.

4. 15 mai 1560, XVIII, p. 90. — 5. 15 mai, XVIII, p. 88. — 6. XVIII, p. 89.

7. [illegible] XVIII, p. [illegible]

faire attention, et ne pas s'enflammer à propos de toutes les [illegible] les femmes. » Non pas qu'elle ait « imaginé » ce qu'elle écrit. Mais « nous sommes parfois trop curieux, et nous entendons parfois plus que nous ne voudrions. » Et il entre dans tous les détails les plus divers [1]. Et cela continue. Calvin écrit une nouvelle lettre encore fort détaillée. La femme de des Gallars ne cesse pas de se plaindre. Elle est venue voir Calvin. Il n'y était pas. « Averti, dans l'heure, je me suis hâté d'aller à sa maison : elle était sortie », etc., etc. [2]. Que de propos, que de courses, que de temps.... !

Enfin des Gallars peut faire venir sa femme. Un diacre de Londres est envoyé pour la chercher. Il prie donc « instamment » Calvin de « lui fournir ou de lui faire fournir » les explications utiles, et « de l'aider en tout de ses conseils ». Il aurait voulu laisser à Genève deux de ses enfants ; mais il a des dettes... [3]. Et enfin : « Je t'en prie, et je t'en prie encore, continue à m'aider de tes conseils très affectueux et très fidèles, et soutiens-moi de plus en plus par tes prières [4]. »

5.

Et enfin il faudrait parler de Bèze. Mais retracer les relations, — même les simples relations d'affection — entre ces deux hommes, nécessiterait un long chapitre. Calvin est pour Bèze un père, et un père qui n'a pas d'enfant plus cher.

Déjà, en 1552, Calvin écrivait à M. de Caux : « Il a reçu des grâces excellentes de Dieu, et les faict tellement valoir au proffict commun de l'Église, que c'est vrayement une *perle*.... Tous ceulx qui ont en recommandation l'honneur de Dieu, ayment et prisent l'homme comme ung *thrésor* [5]. »

Les années n'avaient fait qu'accroître l'intimité. En janvier 1558, Calvin envoie à Bèze, alors à Lausanne, le manuscrit d'une réponse à Castellion. Bèze est dans l'admiration. « J'y ai admiré beaucoup de choses, et en particulier ceci, que à une si grande insulte tu réponds avec tant de modération. » Les hommes du XVIe siècle n'avaient pas tout à fait la même mesure des choses du monde que nous. Mais son admiration et son affection ne gênent pas sa liberté. Au contraire, elles lui donnent pleine assurance. « Je ne crains pas que ma liberté te soit désagréable, aussi je ne m'en excuse pas. » Et Bèze envoie à Calvin deux grandes, énormes pages de corrections. Il corrige même le style de Calvin. « J'ai deux fois corrigé *indubia* par *non dubia*, parce que ce terme *indubia* ne paraît pas latin à quelques-uns. » Et finalement il s'écrie : « Mille fois j'ai dit : Genève où es-tu ? Mais en vain [6]. » On comprend qu'il ait saisi avec empressement l'occasion de venir s'y établir. Mais alors que de voyages ! que d'absences et que de lettres curieuses ! « Pour moi, mon père, écrit-il de Saint-Germain-en-Laye, je te porte dans mes yeux, dans tout mon cœur. (*Oculis et toto pectore*

1. 3 oct. 1560, XVIII, p. 213, 214. — 2. Nov. [illegible], XVIII, p. [illegible]
3. 16 fév. 1561, XVIII, p. [illegible] — 4. [illegible] oct. [illegible], XIX, p. [illegible]
5. XIV, p. 453. — 6. 23 janv. 1558, XVII, p. 24.

te fero) ; et je te baise et je t'embrasse (*osculor et amplector*) absent, et plaise au ciel pas couche sur ton lit de maladie [1]. » Quelques jours plus tard : « J'ai merais que, une bonne fois, vous soyez assurés que je ne désire absolument rien que ce que vous estimerez expédient..... De Normandie est venu hier ; en le voyant, j'ai cru te voir et comme renaître [2]. » Et encore en 1563, quand il rentre à Genève, à la fin de la première guerre, Bèze écrit à Calvin que si sa femme n'est pas encore à Genève, il passera par Strasbourg « pour que, au premier moment, je t'embrasse, toi, mon père, et vraiment je revive... Je renvoie tout à ce jour heureux où, avec la grâce de Dieu, je te reverrai toi et tous les frères [3]. »

De son côté, Calvin est dans l'admiration de Bèze, de son courage, de son discours à Poissy. « Bèze, écrit-il à Bullinger, a accompli son devoir, non seulement fidèlement, mais avec une constance incroyable [4]. » Surtout il ne cesse de témoigner sa grande préoccupation de ses fatigues, de sa santé. C'est une douceur, une délicatesse qui multiplient tous les jours ses plus touchantes démonstrations. En voici seulement quelques-unes, parmi une foule d'autres. « Les fruits que porte pour l'Église ta longue absence adoucissent la douleur que me cause cette absence. Mais, crois-moi, ils l'adoucissent seulement, et en très petite partie [5]. »

Huit jours après : « Je n'ai pas été peu réjoui par tes dernières lettres. Seulement la douleur, que j'avais ressentie, au sujet de la plainte que je t'avais faite, a été renouvelée en voyant que [par cette plainte au sujet de l'état des écoles] j'avais été pour toi une cause de tristesse et d'inquiétude. Je m'en étais vite repenti. Mais je n'avais plus mes lettres en main. Et maintenant, de t'avoir chagriné, cela fait que je me déplais beaucoup plus [6]. »

Quels prodiges d'ignorance et d'aveuglement n'a-t-il pas fallu pour que la légende ait fait de cet homme un être au cœur sec et froid, atrabilaire, implacable, etc., etc. [7] !

1. 30 octobre 1561, XIX, p. 90. — 2. 4 nov. 1561, XIX, p. 98. — 3. 29 mars 1563, XIX, p. 682.
4. 4 déc. 1560, XVIII, p. 255. — 5. 24 déc. 1561, XIX, p. 196. — 6. 31 déc. 1561, XIX, p. 224.

7. Un universitaire distingué, longtemps professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, à Paris, Gustave Merlet, enseignait à ses élèves que Calvin avait le tempérament « bilieux », la parole « stridente », le verbe « dur et insolent », le style « fanatique », le regard « inquisiteur », et le coeur « médiocre » (G. Merlet, *Origines de la littérature française du XVIe au XVIIe siècle*. Première partie, Prose, 1873, p. 368, 369, 371, 373). — On pourrait citer, autant qu'on le voudrait, des jugements analogues, anciens ou modernes, portés par des catholiques, des protestants et des libres-penseurs. — Daniel, d'Orléans, qui était un des plus anciens amis de Calvin, et qui devait le connaître, lui écrivait encore en 1560 : « Je te demande seulement ceci : sois-en bien persuadé, tu n'as pas un ami qui ait conservé pour toi, plus et avec plus de soin, l'amitié qui a commencé entre nous dès notre jeunesse » (1560, XVIII, p. 97). — Et ces témoignages aussi pourraient être multipliés autant qu'on le désirerait.

CHAPITRE SECOND

La dernière année (mai 1563–mai 1564)

I. *Mai à décembre 1563.* 1. La maladie. 2. L'activité. 1° Lettres aux Eglises ; 2° Lettres aux particuliers. 3. Les affaires de France. 1° Modération ; 2° Synode de Lyon ; 3° Avertissement à Condé ; 4° Genevois, Français et libéral. — II. *Janvier à avril 1564.* 1. Situation politique. 2. Dernière leçon et dernier sermon. 3. Dernière allocution au peuple. 4. Derniers travaux. 5. Dernière visite des pasteurs de campagne. 6. Dernier cadeau de la Seigneurie. Calvin le refuse. 7. Dernières censures. 8. Dernière séance à l'Hôtel de Ville. 9. Dernière séance du Consistoire et dernière congrégation. 10. Dernière Cène. 11. Dernière lettre à Renée de Ferrare. 12. Dernière lettre à Bullinger. 13. Testament. 14. Adieux à la Seigneurie. 15. Adieux aux Ministres. 16. Dernière visite reçue. 17. Dernière lettre. — III. *L'agonie en mai.* 1. « Agones ». 2. Les derniers jours. 3. L'ensevelissement. 4. Pas d'arrêt. 5. La mort de Calvin et la mort des autres Réformateurs. — IV. *Epilogue.* 1. Les calomnies. 2. Sturm. 3. Bolsec. 4. Haren. 1° Sa calomnie ; 2° Sa vie ; 3° Haren et Audin ; 4° La rétractation de Haren ; 5° Quelques autres calomniateurs. 5. Deux protestations catholiques : le P. Maimbourg et le Dr Paulus.

I

On peut presque dire que la dernière année commence après la première guerre de religion.

1.

Cette année de vie est une année de mort progressive. Dès le 25 mai 1563, écrivant à Soubise pour le détourner de toute révolte contre l'autorité du roi, Calvin commence ainsi sa lettre : « Vos deux lettres[1] m'ont trouvé en si mauvais point qu'il (ne) m'a esté possible d'y respondre plutôt ; et, encore à présent, je ne scay que je y pourray faire, d'aultant que les douleurs ou plus tost les tormens d'une colique désespérée ne me peuvent lascher. Parquoy je vous prieray m'excuser en ma brièveté, car l'affliction du corps m'a quasy esbesté l'esprit[2]. » — Et le 1er juin, à la reine de Navarre : « J'ay esté par l'espace de

1. Elles sont perdues. — 2. 25 mai 1563, XX, p. 30, 31.

15 jours tourmenté d'une cholicque si estrange, que tous mes sens et espris ont été quasy rendus inutiles par la véhémence et la douleur [1]. »

La crise eut donc lieu au mois de mai, puisque, le 1er juin, Calvin dit que la douleur á « commencé de s'adoucir ». « La cause de si grande indisposition, dit la *Vie* (de Colladon), estoit qu'en ne donnant nul repos à son esprit, il estoit en perpétuelle indigestion. Les coliques s'en suivirent, et puis, à la fin, la goutte [2]. »

L'amélioration, dont parlait Calvin, n'était que relative. Le 5 juin, Jonvilliers écrit à Bullinger, que Calvin est « encore tourmenté par des coliques néphrétiques » ; et, en écrivant, les larmes coulent de ses yeux [3].

Le même jour, Bèze écrit : « Notre Calvin a prêché dernièrement, et il marche dans sa maison, mais il est étonnamment épuisé (*mirabiliter exhaustus*) [4]. » Et quelques jours après, à Blaurer : « Ce qui m'émeut davantage, c'est que les forces de notre Calvin, ne sont pas seulement affaiblies comme auparavant, mais elles sont presque entièrement ruinées. Cependant je ne veux pas prévoir ce qui me serait plus terrible que n'importe quelle mort [5] ! »

Le 2 juillet, Calvin annonce à Bullinger qu'il y a amélioration dans son état. Il a pris un remède de cheval, sans métaphore. « Comme la rétention d'urine m'était très pénible, d'après le conseil des médecins, je suis monté à cheval (!) pour que le secouement m'aidât à rejeter le calcul (!!) (« gros comme « une noisette », dit-il). Revenu à la maison au lieu d'urine, je rends du sang bourbeux. Le lendemain le calcul passe de la vésicule dans le canal : de là des tourments plus cruels. Plus d'une demi-heure par l'agitation de tout mon corps ; je me suis efforcé de me délivrer. Je n'ai abouti à rien, jusqu'à ce que j'aie été aidé par des compresses d'eau chaude. Le canal a été intérieurement tout ulcéré et un large flot de sang s'est échappé. Il me semble que je renais depuis deux jours [6]. »

A la fin de juillet, le mieux persiste. « Il remplit sa charge : il lutte cependant contre une infinité de maux », dit Bèze [7].

Le 12 septembre, il dicte une lettre de son lit, où le cloue une douleur à la tète ; et « déjà, depuis tout un mois, la goutte m'a retenu, soit au lit, soit sur la chaise [8] ».

Bèze résume tout, et donne bien la sensation du crépuscule, qui précède le coucher du soleil et la nuit, quand il écrit : « Déjà P. Martyr nous a été enlevé, cet homme incomparable : Musculus l'a suivi... Notre Calvin a été délivré pour un temps d'un calcul ; mais voilà déjà un mois qu'il lutte contre la goutte, et son pauvre petit corps (*corpusculum*) est si brisé, que je ne le regarde jamais (et je le vois tous les jours), sans avoir besoin de consolation [9]. »

1. 1er juin, XX, p. 34. — 2. XXI, p. 94. — 3. XX, p. 37. — 4. XX, p. 38.
5. [illegible] XX, p. [illegible] — 6. [illegible] 1563, XX, p. 53, 54.
7. Bèze à Bullinger, 29 juillet, XX, p. 110. — 8. 13 sept. 1563, XX, p. 155.
9. Bèze à Bullinger, 7 septembre 1563, XX, p. 148.

2.

Pendant ce temps le travail semble conserver son activité accoutumée. En particulier la correspondance continue, et, malgré toutes les lettres perdues [1], elle est encore de nature à nous étonner.

1° La correspondance avec les églises présente tous les cas habituels.

25 juillet 1563. D'Orléans, le pasteur Ant. Chanorier « implore le secours » de Calvin, car « de partout on regarde à l'église d'Orléans », et les fidèles sont « offensés de toutes manières, mais ne sont pas inquiets [2] ».

31 juillet. Calvin écrit aux fidèles du Dauphiné de rester tranquilles, de se contenter de la liberté qu'ils ont [3].

1er août. Il indique à Viret comment il doit demander l'autorisation de tenir le synode de Lyon, et envoie un modèle de requête [4].

6 septembre. Il parle d'un pasteur envoyé à Béziers [5].

12 septembre. Jeanne d'Assye, femme d'Antoine de Chaumont, demande des renseignements et des documents au sujet du ministre Prévost, accusé de diverses fautes. Elle désire savoir la vérité, car elle s'est « enthièrement vouée au Seigneur ». Les documents seront portés devant le Consistoire de Montauban, « auquel Prévost se soumet enthièrement pour recevoir telle correction et punition, qu'il en ordonnera [6] ».

8 décembre, Calvin écrit aux fidèles de Chambéry : » Advisez de vous porter le plus coyement qu'il vous sera possible... Le principal est de vous séparer de toutes idolatries et pollutions... » Et il leur envoie un pasteur [7].

17 décembre. Calvin reçoit de Courtois, pasteur en Tarentaise, des détails sur le pays. « Le peuple est dur, et pour ainsi dire, de pierre ; cependant, par la grâce de Dieu, le nombre des fidèles croît de jour en jour, déjà nous avons créé des diacres et des Anciens, et avec eux nous avons formé un Consistoire. Le petit peuple est animé d'un tel zèle qu'on peut à peine le retenir... » Calvin répond ; sa lettre est perdue. Courtois écrit de nouveau, le 2 janvier 1564 [8].

Le 25 juillet et le 25 décembre, Calvin reçoit de Merlin deux très longs rapports, sur l'état des églises dans le Béarn [9].

Le 2 février 1564, Calvin reçoit de Caen une lettre pleine des plus vifs sentiments de reconnaissance, à propos du pasteur qu'il a envoyé [10].

Et la Pologne ? Calvin reçoit des lettres de Zykovius, de Cracovie (20 juillet 1563) ; de Thenaud, de Pinczovia (21 juillet) [11]. — Il écrit à Sarnicius, septembre, à Zykovius, 13 septembre, et à Thrétius, le 30 novembre [12]. Mais, dans sa lettre du 13 septembre, il commence à trouver inutile de répéter toujours les mêmes choses, et le 12 septembre à Bullinger, il se déclare fatigué : « Maintenant cette

1. XX, p. 101, n. 2, 102, n. 5, p. 225. — 2. XX, p. [illegible]. — 3. XX, p. [illegible].
4. XX, p. 123-125. — 5. XX, p. 144. — 6. XX, p. [illegible]. — 7. XX, p. [illegible]. — 8. XX, [illegible].
9. XX, p. 85-101 et 216 à 222. — 10. XX, p. [illegible]. — 11. XX, p. [illegible]. — 12. XX, p. [illegible].

nation m'est suspecte, parce qu'il y a peu de gens chez elle qui soient sincères [1]. »

Naturellement il n'oublie pas plus l'Académie de Genève — la pépinière des pasteurs — que les églises. Et le 17 octobre 1563, il écrit de nouveau à Mercier pour le supplier, avec les prières les plus instantes, de venir occuper à Genève la chaire d'hébreu [2].

2° A côté des pasteurs et des corps ecclésiastiques, Calvin continue à s'occuper, avec le même soin, des individus, depuis les princes jusqu'aux plus modestes particuliers, traitant toutes les affaires, depuis les plus graves et les plus délicates jusqu'aux plus insignifiantes.

Le 1er juin 1563, il écrit à la reine de Navarre [3]. — Le 23 juillet il dédie son Commentaire sur Jérémie à Frédéric, l'Électeur palatin [4]. — Le 31 juillet, il dédie à Henri de Navarre, le fils de Jeanne d'Albret, son Commentaire sur les trois Livres de Moïse. Le prince a 13 ans, « un âge tendre (*in hac tenera aetate*) », dit Calvin [5]. — Le 31 juillet, il écrit au comte de Crussol [6]. — Le 5 août, il écrit à Coligny et à Mme Coligny [7].

Le 29 août, il écrit à Mme de Seninghen la mère d'Ant. de Croy, prince de Portien, le très jeune capitaine, qui devait se distinguer dans l'armée de Coligny. Il la console, et voici des lignes d'une piété touchante : « ...d'autant que vous estes fort débille et affligée de beaucoup de maladies, dont j'ay aussy ma part, pour estre en mesme praticque. Mais quoy qu'il en soit, nous avons bien à nous contenter, qu'en languissant nous sommes soustenuz par la vigueur de l'esprit de Dieu. Et au reste, que si ceste loge corruptible va en décadence, nous sçavons que nous serons restaurez en brief pour un bon coup et à perpétuité. Quoy qu'il en soit, nous avons occasion de mieulx cognoistre que vault l'évangile, quand il n'y a point de repos, ni contentement pour nous en ce monde [8]. »

A Renée de France, la duchesse de Ferrare, il adresse trois grandes lettres, le 8 janvier, en février, et le 4 avril 1564 [9]. — Renée lui écrit le 21 mars 1564, une lettre signée « la bien vostre », où elle témoigne au Réformateur la plus grande confiance. Du reste la lettre est pleine d'humilité, de piété, d'excellents désirs. Un passage est particulièrement curieux, celui où elle parle de son gendre, le duc de Guise. Après sa mort, qu'est-il devenu ? C'est le sujet délicat que Calvin avait traité avec un extrême bon sens, et un calme rare. Elle dit : « Quand je sçaurois que le roy mon père, et la reyne ma mère, et feu Monsieur mon mary, et tous mes enfans, seroient réprouvés de Dieu, je les voudrois haïr de haine mortelle et leur désirer l'enfer. » Tout ce qu'elle soulève, c'est la question de fait. Le duc de Guise « a persécuté », dit-elle. Mais ce n'est pas « luy seul, qui a allumé le feu [10] », etc.

1. XX, [illegible]
2. XX, p. 169 et ss. Mercier écrit à Calvin, le 19 octobre 1563, XX, p. 171, et le 29 octobre, XX, p. 176.
3. XX, [illegible] — 4. XX, [illegible] — 5. XX, p. 11[illegible] — 6. XX, p. 111 à 113.
7. XX, p. 126, 128, 129. — 8. XX, p. 140. — 9. XX, p. 230 à 233, 244 à 249 et 278-279.
10. De Montargis, 21 mars 1563, XX, p. 266-273.

Le 13 septembre, Calvin écrit, avec Bèze, au prince de Condé une lettre d'admonition[1].

Et il n'écrit pas moins à des personnages qui ne sont pas des princes. Il y a douze lettres à Bullinger, quelquefois deux en une semaine : 6 juin ; 2, 19, 29 juillet, 12 août ; 9, 12, 30 septembre, 9, 20 octobre, 2 décembre 1563, 6 avril 1564[2].

Le 1er décembre 1564, il écrit à Olevianus, pour lui expliquer si et comment il peut administrer la Cène aux malades[3]. En mars 1564, il écrit à Spina, moins connu que Bullinger et Olevianus[4].

Il écrit, 2 juillet, à un nouveau converti, le baron de Sassenage, pour l'engager à persévérer, à regagner le temps perdu. « Il reste que vous faciez honneur et hommage à Dieu d'un tel bien (sa conversion), mais aussy que vous mectiez peine à vous acquicter de voz arrérages, vous employant d'un zèle tant plus ardent à poursuyvre la course, que vous avez commencé bien tard[5]. »

Il écrit à un conseiller, Loynes, pour qu'il n'abandonne pas sa charge[6].

Il écrit à Zanchi au sujet d'un enfant. En quittant Strasbourg, qu'il le prenne avec lui, et le confie, à Zurich, au gendre de Bullinger[7].

Il écrit à un inconnu pour l'appeler à Genève[8].

Et sa dernière lettre est pour prendre congé de Farel, 2 mai 1564[9].

N'oublions pas de noter que beaucoup de ses lettres sont fort longues et ressemblent plus à de petits mémoires qu'à de vraies lettres.

3.

C'est au milieu de ces maladies, et de ces occupations, sans parler de son activité politique, et ecclésiastique, et sociale à Genève, que Calvin prend part, avec tous les efforts de son intelligence et de son influence, aux affaires de France.

1° Le 19 juillet 1563, il écrit : « La reine nous est hostile, autant qu'elle le peut. Condé se tait[10] ». Le lendemain, Bèze estime que la situation ne peut être que très déplorable « pour ceux qui sont gouvernés par une femme, et quelle femme ! » — Les édits ne sont pas exécutés. « Beaucoup de faibles cèdent ; beaucoup sont accablés de difficultés ; beaucoup périssent. » Quant au Prince, il n'a pas assez de courage[11]. — Il ne serait pas difficile, selon Calvin, d'apaiser partout les tumultes. « Mais la reine les favorise secrètement. » Elle a des émissaires, elle approuve « tout ce qui est contre les protestants[12] ».

1. XX, p. 159, 160. — 2. XX, p. 38, 53, 64, 110, 133, 145, [illegible], 172, [illegible], 282.
3. XX, p. 200. — 4. XX, p. 265. — 5. XX, p. 59. — 6. 5 nov. 1563, XX, p. 183.
7. 29 août 1563, XX, p. 141. — 8. 13 sept. 1563, XX, p. 155. — 9. XX, p. 302.
10. Calvin à Bullinger, XX, p. 64, 65. — 11. 20 juillet 1563, XX, p. 67.
12. Calvin à Bullinger, 29 juillet 1563, XX, p. 111.

Malgré tout, Calvin persiste à recommander la paix, l'obéissance à la loi, telle qu'elle est. Vous pouvez vous édifier, écrit-il aux églises du Dauphiné; contentez-vous de cette liberté. « Sans doute, il eut été désirable que tous eussent pu se réunir pour connaître le Fils de Dieu. Mais puisque c'est la volonté du Père, que le royaume du Fils existe au milieu des ennemis, supportez patiemment ce que vous ne pouvez entendre sans douleur. » Et surtout que les fidèles se soumettent à la discipline. Il y en a qui veulent être sans règle ni loi (*anormes et exleges*). Ils voudraient la prédication de la parole et une liberté absolue. « Qu'en serait-il de notre vie et de notre force, si l'âme était dans le corps, mais de telle façon qu'il n'y eût pas de nerfs, ou bien qu'ils ne remplissent pas leur office? De même, l'âme de l'église, c'est bien l'audition de la parole; mais à condition que l'ordre et la discipline tiennent la place des nerfs, pour conserver le bon état du corps[1]. »

2° Sur ces entrefaites, le quatrième synode national (dont nous avons déjà parlé) devait se réunir à Lyon. L'ordre arrive de le retarder. Viret consulte Calvin et Bèze. Quelque nécessité qu'il y ait à avoir l'assemblée, Calvin est d'avis qu'il faut en obtenir d'abord l'autorisation du roi. Et il envoie un projet de pétition. « Nous sommes incontinent déportés de poursuyvre plus oultre, mesmes avons contremandé ceulx qui debvoient venir, afin qu'il ne semblât point que nous prétendissions contrevenir oblicquement à la deffence faicte par vostre Majesté. » Mais ils espèrent que la défense ne sera pas maintenue, car il s'agit seulement « de tenir les églises en bonne concorde et union, réprimer toute témérité et audace », Du reste que le roi envoie ses officiers ; ils verront et entendront[2]. — Le Synode commença le 10 août, présidé par Viret, et ne fut pas troublé.

3° Peu à peu, la situation s'aggrave. La reine, délivrée de ses ennemis, des Guises, des Anglais, laisse percer ses sentiments. Et le Prince de Condé tourne de plus en plus mal. « Il n'y a rien à espérer de lui, dit Calvin, non seulement parce qu'il est mou et indolent, mais parce qu'il est fat (*fatuus*), et complètement plongé dans de honteuses voluptés[3]. » — Et le 13 septembre, Calvin écrit au Prince au nom de Bèze et au sien, pour l'exhorter à « édifier les bons », à « clorre la bouche aux mesdisans ». Il continue : « Nous serions traitres en vous dissimulant les bruits qui courent. Nous n'estimons pas qu'il y ait du mal, où Dieu soit directement offensé; mais quand on orra dire que vous faites l'amour aux dames, cela est pour dévoyer beaucoup à vostre authorité et réputation. Les bonnes gens en seront offencés, les malins en feront leur risée. Il y a la distraction qui vous empesche et retarde à vaquer à votre debvoir. Mesmes il ne se peut faire qu'il n'y ait de la vanité mondaine, et il vous faut surtout donner

1. [illegible] XX, p. [illegible] 2. XX, p. 124, 12[illegible]
3. Calvin à Bullinger, 12 août 1563.

garde que la clarté que Dieu a mise en vous, ne s'estouffe et ne s'amortisse. Nous espérons, Monseigneur, que cest avertissement vous sera agréable[1]. »

1° Ici se place une série de curieux épisodes, qui nous montrent en Calvin le vrai politique en même temps que le bon Français, et, ce qui étonnera encore plus, le Français libéral.

La Reine avait fait proclamer, dans le Parlement de Provence, la majorité du roi Charles IX, âgé de treize ans. C'était le moyen de mettre définitivement de côté tous les Guises et tous les princes, et d'exercer le pouvoir souverain, au nom d'un enfant. Calvin s'indigne et s'attriste : « Il vient à peine d'achever sa treizième année ; et cependant il s'est proclamé lui-même majeur, dans le Parlement de Provence ; et cela selon l'avis de sa mère, et des Grands, au nombre desquels figure en première ligne son frère, le duc d'Orléans (le futur Henri III), un enfant de onze ans. Tu vois en quelle dérision est tombée l'antique splendeur de ce royaume[2]. » C'était le cri d'un bon Français.

Peu de jours après, Catherine fit une chute de cheval et se blessa grièvement à la tête. Calvin raconte et ajoute : « Elle prétend être entre les partis. Mais on observe de nombreux signes de sa perfidie. Si elle ne se sépare pas des Guises, de formidables agitations vont de nouveau se produire[3]. »

Comme d'habitude, Calvin voyait juste. A Lyon, on bâtit une citadelle pour brider ceux de la religion. — Ce genre de citadelles étaient appelées Chastie-Vilains. On démantèle Orléans, Montauban et les autres villes. Il s'agissait d'enlever à l'avenir aux protestants les moyens de résister à la persécution. Le prétexte était : « Il ne faut de fortications qu'aux frontières contre les ennemis étrangers. » Le prince de Condé se conduisait comme un enfant. La reine-mère retardant le mariage de son fils avec la fille du Maréchal de Saint-André, il quittait la cour avec colère : « A ce point, la cause du Christ est méprisée par lui, et à tel point il est esclave de ses intérêts particuliers ! Toutefois personne n'est préoccupé de l'apaiser ; son indignation disparaîtra spontanément, selon sa coutume. » — Et quant au roi « majeur de nom, il est gouverné par une volonté étrangère, et presque comme un esclave. Il ne nous est pas hostile, si seulement, il pouvait oser quelque chose[4]. »

Et alors, aussi bon Français que bon Genevois, Calvin rêve d'un traité entre la Suisse, y compris les cantons protestants, et la France. Son intelligence politique ne se laisse troubler par aucun refus, pas plus que par aucune maladie.

C'était le moment où se déroulaient les négociations entre Berne et le Duc de Savoie, par lesquelles le Duc essayait de reprendre une partie de ses États, en attendant de reprendre le tout.

Malgré les années, qui s'écoulent, Calvin ne prend pas son parti des défiances de Berne et de Zurich à l'égard de la France, et du Français qu'il est.

1. XX, p. 160. 13 sept. 1563. — 2. Calvin à Bullinger, 9 sept. 1563, XX, p. 146.
3. A Bullinger, 30 sept. 1563, XX, p. 166. — 4. Calvin à Bullinger, 2 déc. 1563, XX, p. 202, 203.

Pour la centième fois, il calme les appréhensions de Bullinger au sujet de la confession de foi d'Augsbourg (c'était pour l'honorable Réformateur de Zurich le spectre, que rien ne pouvait exorciser[1]) ; et puis, le ramenant aux réalités actuelles, il poursuit : « Et vous, pendant ce temps, que faites-vous ? Selon son habitude votre Conseil se préoccupe de ses intérêts, et s'imagine que, les autres étant perdus, lui restera sain et sauf. Pardonne-moi, si je parle âprement ; mais jusqu'à présent, il n'a pas donné le moindre signe de sa sollicitude, comme le temps le requiert. C'est à bon droit certainement qu'on peut reprocher aux Bernois de n'avoir montré dans les négociations aucun souci du salut public. Aujourd'hui, s'ils rendent les trois bailliages (Ternier, Thonon, Gex) au duc de Savoie, entourés de partout, éloignés de tout secours, nous serons facilement opprimés. Car le Savoyard ne sera pas content de ce qu'il aura reçu. Il ne doute pas que cela lui facilitera ses attaques ultérieures. Quoique nous soyons réduits au suprême danger, je ne demande pas qu'on fasse attention à nous, mais que l'on comprenne le grand danger commun. Pardonne-moi encore : jusqu'à ce que les vôtres se conduisent autrement, je croirai qu'ils ne sont pas plus émus de nos maux que s'ils étaient des souches[2]. »

Un mois après, ses plaintes redoublent, toujours au sujet des négociations de Berne avec le Duc : « Dernièrement, alors que les Bernois connaissaient l'arrivée prochaine dans leur ville des délégués du Duc, ils n'ont pas dit un mot, ni demandé ce que les nôtres pensent. Notre Conseil n'a pas osé intervenir, ou plutôt entrer en lutte, au milieu de ces affaires inconnues. » Ceux qui veulent « transiger » avec le Savoyard, en prendront prétexte pour prétendre « qu'il y a des pourparlers entre nos délégués et la Cour de France.... Mais à toi, comment de si futiles mensonges peuvent-ils entrer dans ton esprit ? Pourquoi es-tu inquiet, et crains-tu que, par leurs flatteries, les Français nous prennent au piège ? » Il aurait dû « sentir » d'où vient cette fable, à moins que, par hasard, Bèze et moi, nous ne te soyons suspects..... » « En attendant, sache que vos délégués ont employé toute leur énergie à obtenir que les Bernois abandonnent au jugement des Cantons la liberté et la condition de notre ville. Or qu'est-ce autre chose que de nous juguler[3] ? »

Et malgré tout, c'est alors que Calvin, poursuivant sa conception de patriote français et genevois, rêve de faire entrer, dans l'alliance qui va être renouvelée entre la Suisse et la France, les cantons suisses protestants. « Si votre Conseil, écrit-il à Bullinger, pouvait être amené à s'associer avec le Roi, ce serait le seul

1. Voir plus haut.

2. Calvin à Bullinger, 9 sept. 1563, XX, p. 146, 148. — Les Genevois supplient Berne « de les protéger et défendre et soutenir dans l'état de liberté, où ils étaient ». — Berne répond que les traités « ne portaient pas engagement de maintenir et de protéger par la force, contre ceux qui voudraient redemander leurs biens par voie de droit ». — Il y a aussi de bonnes promesses. Ruchat, *o. c.*, VII, p. 24.

3. Calvin à Bullinger, 9 oct. 1563, XX, p. 168-169. — En juin 1564, le traité fut conclu. « Le duc de Savoie accepta la cession des trois bailliages Gex, Ternier et Thonon, avec les deux conditions de la religion des sujets et de la sûreté de Genève. » Ruchat, *o. c.*, VII, p. 54. — Et immédiatement les difficultés prévues par Calvin commencèrent.

moyen bref (*compendium*) d'affermir l'évangile en France... « Ce serait le remède le plus sûr, et presque unique, si les cités helvétiques, qui ont embrassé l'évangile, concluaient le traité, *à la condition que les églises de France seraient maintenues en sûreté et en liberté.* » L'imagination, le cœur de Calvin, s'enflamment, en entrevoyant ces perspectives. Ce serait aussi utile à la France qu'aux Suisses. « Toi donc, cher frère, au nom de Dieu, je t'en supplie et je t'en conjure, au nom de tous les fidèles, oublie beaucoup de choses, qui pourraient t'arrêter, et fais tout tes efforts pour conclure cette union, *qui assurera l'intégrité et le salut de la religion en France*, et fermera la porte aux embûches des méchants. Tu vois comment j'agis simplement avec toi. Je suis avide de savoir ce que tu penses de la chose [1]. »

C'en était trop pour le pauvre Bullinger, qui demeure stupéfait et comme désemparé devant ces projets. « Dans cette affaire, répond-il, je suis si perplexe, que je ne puis rien répondre de certain. Pour toi, tout d'abord, pour les églises de France, je suis prêt à me dépenser au péril de ma vie. Mais quand je réfléchis à ce que sont les nôtres, nos affaires, les tempéraments et les mœurs des nôtres, nos lois et beaucoup d'autres choses, je ne puis pas voir comment nos églises et notre république resteraient saines et sauves, si se faisait ce dont tu parles. » « Je prie le Seigneur de tout mon cœur, jour et nuit, qu'il montre ce qu'on peut faire certainement et avec avantage [2]. »

Rien n'était encore fait lorsque Calvin mourut, et après sa mort tout échoua. « Le prince de Condé et l'*amiral de Chatillon, les Genevois et les Ministres*, sollicitèrent vivement leurs Excellences bernoises de ne pas refuser cette alliance, la leur faisant envisager comme pouvant être d'un grand usage au royaume de France [3]. » Tout échoua [4].

Alors se produit une éclaicie réelle ou apparente. Naturellement Calvin s'en réjouit : il s'agissait d'actes confirmant le traité d'Amboise. Mais ce Français de race ne peut s'empêcher de gémir sur la manière dont l'amélioration du sort des protestants a été obtenue. C'est le maître d'Hotman qui parle, le représentant de la vieille lignée des Gallicans, ennemis de l'arbitraire royal. Le passage est trop peu connu et trop caractéristique pour ne pas être cité. « Par un mauvais exemple, tous les actes du Parlement ont été cassés, et tout ce qu'il y avait de dignité dans ce corps a été abrogé. Bien qu'il fût nécessaire d'un remède violent pour corriger cette extravagance (*vesania*), il ne me plaît pas cependant (*mihi non placet*), que pour le pouvoir (*pro imperio*), et d'une façon presque tyrannique (*et prope tyrannico more*), cette autorité soit renversée, qui a fleuri depuis deux siècles. Il était utile que pût être exercée l'intervention (*intercessio*) qui pouvait mettre un frein aux bons plaisirs (*placitis*) royaux. Maintenant tous

1. 2 déc. 1563, XX, p. 201-204. — 2. Bullinger à Calvin, 6 janv. 1564, XX, p. 227.

3. Ruchat, *o. c.*, VII, p. 53, 54.

4. Après la mort de Calvin, le maréchal de Vieilleville et l'évêque de Limoges furent envoyés en Suisse. Ils allèrent à Berne, le 15 août 1564, et à Zurich, le 3 sept. Mais ils se heurtèrent à un refus (XX, p. 203, n. 5).

les conseillers, ont été obligés d'être présents, lorsque, à portes ouvertes, a été lu le décret, qui les note d'une éclatante infamie. Il a été ordonné de lacérer, en leur présence, tous les actes, où ils ont dépassé la mesure. Rien n'est plus déshonorant [1]. »

Le même jour, Bèze prend plus facilement son parti de ce coup d'état. « Le Roi est enfin entré dans Paris, et il a très rudement admonesté le Parlement et les Magistrats de la ville.... On nous annonce sur le roi des choses excellentes et même incroyables [2]. »

Deux mois plus tard le même optimisme se manifeste. L'amiral rappelé est entré à Paris, le 20 novembre avec 500 chevaux. Condé, le connétable, beaucoup de nobles l'ont conduit auprès du roi, qui l'a reçu si bien qu'il l'a logé dans le château royal lui-même. Quand les Guises se sont plaints, on leur a répondu « que l'amiral avait toujours été un fidèle serviteur du roi, et qu'il plaisait à sa Majesté de l'avoir à côté de lui [3] ».

Le lendemain à Haller : « Maintenant les nouvelles sont plus heureuses. » « Grâce à Dieu, les Églises de France peu à peu se rétablissent et s'accroissent d'une manière admirable. » « Viret va bien et continue à Lyon ses succès incroyables [4]. »

Et Bèze croit voir le soleil percer de plus en plus les nuages. D'après des nouvelles (malheureusement inexactes), il se félicite de la paix intervenue entre les Guises et les Chatillons. Il est question du mariage du fils de Guise, âgé de 16 ans, avec la fille de Condé, âgée de 8 ans. « Ce sont de remarquables commencements, si la suite y répond : nos amis nous disent d'espérer. Les Ministres se montrent sans danger dans le château royal et dans toute la ville... Le roi a tenu un discours public devant toute la noblesse (28 novembre), se plaignant de ce que l'Édit de pacification n'était pas observé par plusieurs. En conséquence, nos amis nous disent d'avoir les meilleures espérances, et ils ont la confiance que bientôt ils obtiendront la liberté de prêcher l'évangile dans tout le royaume. »

Même la santé de Calvin lui paraît meilleure. Déjà dans sa lettre du 5 décembre, il avait écrit : « Notre Calvin va comme à son habitude. Cependant il peut s'acquitter en partie de sa charge [5]. » Maintenant il termine sa lettre : « Calvin et les collègues se portent bien (*valent*) [6]. »

C'est ici qu'il faut placer le passage de la *Vie* (de Colladon) : « La goutte commence à lui donner quelques relasche. Adonc *il se parforçoit quelque fois de sortir pour se resjouir* avec ses amis ; mais principalement pour lire (pour donner ses leçons) et mesme prescher, se faisant porter en une chaire (chaise) jusques au temple [7]. »

Quelle force d'âme fallait-il à ce moribond, tourmenté de toutes les douleurs

1. [illegible] 1563, XX, p. 173. — 2. 20 oct., XX, p. 17[illegible]. — 3. Bèze à Bullinger, 4 déc. 1563, XX, p. 20[illegible]. — 4. [illegible] déc. 1563, XX, p. 20[illegible]. — 5. XX, p. 20[illegible]. — 6. XX, p. 213.

7. XXI, p. 104. Morel à Calvin : « Rien ne m'est plus agréable, bien révéré père en Christ, que d'apprendre que tu es relevès un peu de ta longue maladie. » 6 déc. 1563, XX, p. 208.

possibles, pour sortir et aller « se resjouir avec ses amis » ! C'est ainsi qu'il leur faisait illusion. Et ce fut la fin de l'année 1563 [1].

II

L'année 1564 allait amener le dénouement, c'est-à-dire, comme l'écrit Bèze dans la *Vie*, « allait être le commencement de sa félicité perpétuelle, et de notre plus grande et plus juste douleur [2]. »

1.

Et d'abord l'horizon politique s'obscurcit. « On dirait, écrit Bèze, le 10 janvier, qu'avec le Cardinal de Lorraine revenant de Trente des bataillons (*agmina*) de nouveaux diables menacent la France. » Il est question de détruire Genève, « la caserne de tous les maux [3] ».

Il croit que la reine « donne des ordres secrets contraires à ses ordres publics ». Il n'est pas tout à fait satisfait « de la prudence de cour » (*aulica prudentia*) de Coligny. Du moins, il admire sans réserve Jeanne d'Albret, « si pieuse, si courageuse, qu'elle est digne d'être donnée en exemple à tous les siècles ». « Elle a demandé à être recommandée nominativement dans les prières publiques. Et elle ajoute qu'elle est prête à perdre non seulement son royaume, mais tous ses biens, et même sa vie, pourvu qu'elle puisse mettre son Christ en possession des Etats, dont elle a reçu l'administration [4]. »

2.

Mais « notre Calvin lutte perpétuellement avec ses maladies [5] ».

Et dans cette lutte, l'héroïque combattant va de défaite en défaite, « traînant tousjours son povre corps jusques au commencement de février ». A partir de ce moment, c'est la série lugubre des conclusions, des séparations, des fins, qui s'ouvre.

1. Avec l'année finit le grand adversaire du Réformateur, Castellion, devançant Calvin dans la tombe de quelques mois. Encore le 24 nov. 1563, Castellion avait adressé au Conseil de Bâle « une apologie contre les calomnies de Bèze et de Calvin » (XX, p. 190-193). Puis il mourut le 29 déc. Gualter, le gendre de Bullinger écrit qu'il est allé devant Rhadamante (p. 240). — Farel, le 13 janv., dit un dernier adieu à « ce meschant Castellion » (p. 241). — Bèze, le 24 janv. : « Pour Castellion, je vois que je n'ai été qu'un trop bon prophète, en disant que le Seigneur punirait bientôt ses blasphèmes, quoique je ne veuille pas juger un mort » (p. 242). — Et Bullinger, 13 février : « Castellion est mort : Plût à Dieu que soient mortes avec lui ses opinions fanatiques... Il fut pauvre, comme le sont les moines qui n'ont rien et possèdent tout... Tels sont les éloges accordés à ces gens, je dirai presque à ces ânes » (p. 256).

2. XXI, p. 160.

3. Bèze à Bullinger, XX, p. 236. — Quelque temps avant, Bèze avait écrit : « Si cette maudite famille des Guises n'est pas radicalement renversée, je n'espère pas de repos pour la France. » 9 sept. 1563, XX, p. 150.

4. 6 mars 1564, à Bullinger, XX, p. 262, 263. — 5. 10 janv., XX, p. 236.

« Le mercredi, 2 février, il fit son dernier sermon du Livre des Rois, et, à 2 heures après-midi, sa dernière leçon en l'escole, assavoir sur Ezechiel ; et, le dimanche 6 jour du dit mois, son dernier sermon sur l'Harmonie des trois évangiles. Oncques depuis il ne monta en chaire. » Seulement, malgré les médecins et ses familiers, il alla encore au temple, le vendredi, jour de la Congrégation, et fit « l'exhortation à la prière pour la fin de l'acte », parce qu'il ne « luy estoit pas besoin de parler une heure entière », et parce « qu'il y prenait plaisir [1] ».

3.

Le 6 février, c'est aussi sa dernière allocution au peuple réuni en assemblée politique pour élire les syndics, « au cloître du temple appelé Saint-Pierre, au son de la trompette et grosse cloche ». Et voici cette dernière allocution. « Il a remonstré par le commandement de messeigneurs, que si, ès viandes de nostre nourriture ordinaire, lesquelles nous sont assès cogneues, nous avons touttesfois, à cause de nostre intempérance, besoin d'estre advertis de nous garder et abstenir de celles qui nous sont contraires, d'autant que au lieu de bonne nourriture nous appètons bien souvent celle qui nous est contraire, à plus forte raison, quand il est question de choisir gens pour nous guider et conduire, nous avons bon besoin d'estre exhortés à choisir gens de bonne vie et propres.... Pourtant que chascun advise d'eslire gens idoines et propres, surtout à présent..... Et que nous advisions que Dieu soit nostre guerent (garant), et qu'il aye tousjours la souveraine domination par dessus nous, et que nous luy laissions toutte autorité [2]..... »

Le 8 février, il fait le compte et la description de ses maladies aux médecins de Montpellier [3]. Il y en a on ne sait combien, toutes mortelles.

4.

Peu à peu les mouvements deviennent difficiles, et la parole aussi. « Son mal augmentoit tousjours, en sorte que quelques fois il se trouvoit tellement pressé, qu'à grand peine pouvoit-il porter le mouvement de deux ou trois pas ; par intervalles néanmoins il avait quelque peu d'allègement [4]. »

Lui ne se faisait aucune illusion, et « il disait souvent ces mots : « Seigneur, « jusques à quand ? », qui estoit la sentence qu'il avoit prinse de longtemps pour sa devise. A la fin donques, il demeure tout à plat, ayant bien l'usage de parler, mais ne pouvant pas bien poursuivre un propos longuement, à cause de sa courte haleine [5]. »

[illegible] XXI [illegible]

3. XX, p. 242-254. — Voir ce que nous avons dit dans notre chapitre sur les maladies de Calvin, *Jean* [illegible], III.

4. XXI, p. 96. — 5. XXI, p. 96, 97.

Il ne lui restait que le travail, dont il continuait à user et à [illegible] ne cessoit-il de travailler pour parachever les ouvrages par lui [illegible] auparavant, ainsi qu'il a esté dit. Outre cela, il ne s'espargnoit pas aux affaires des Églises, respondant et de bouche et par escrit, quand il en estoit besoin, encores que de nostre part nous lui fissions remonstrance d'avoir plus d'égard à soy. Mais sa réplique ordinaire estoit qu'il ne faisoit comme rien, que nous souffrissions que Dieu le trouvast tousjours veillant et travaillant à son œuvre, comme il pourroit, jusques au dernier soupir [1]. »

5.

Cependant les mauvaises nouvelles commençaient à se répandre, et peu à peu la *Correspondance* se remplit d'allusions, de craintes. Dès le 9 janvier, le bruit de sa mort se répand [2]. Le 15 février, Spina écrit à Calvin : « On dit qu'il n'y a en toi de sain que l'esprit ; que ton petit corps est un squelette et un signe (σῆμα) plutôt qu'un corps (σῶμα). Toute ta force a été épuisée par tes précédents travaux, et ce qu'il te reste de vigueur est consumé par les soins que tu donnes aux Églises [3]. »

L'agonie du corps, dans la parfaite lucidité, dans la parfaite santé de l'esprit, se prolongea pendant des semaines. Le 6 mars, Bèze écrit : « Depuis un mois, les maladies très nombreuses et très graves, qui tourmentent si misérablement mon excellent père Calvin, augmentent de jour en jour, de telle sorte que non seulement, — ce que nous faisions bien volontiers, et ce que nous aurions déjà fait, si nous avions pu l'obtenir de lui —, il nous faut le remplacer, mais nous sommes complètemant accablés de deuil et de douleur [4]. »

Le vendredi 10 mars, il reçut la visite de quelques pasteurs de la ville et de la campagne. Il était « vestu et assis en sa chaire (chaise) auprès de sa table », très suffoqué. Et il resta quelque temps sans rien dire, « appuyant son front sur une de ses mains, comme de tout temps il avait ceste façon assez commune. » A la fin, il se redressa, et montrant « un visage doux », il les remercia de leur visite et de la peine qu'ils avaient prise. Il leur dit qu'il espérait dans une quinzaine de jours, voir les pasteurs, « pour les censures, avant Pasques, et que ce seroit pour la dernière fois... Je crois que ce sera ma fin, et que lors Dieu me retirera [5]. »

6.

Le même jour, 10 mars, le Conseil, informé — sans doute par les pasteurs qui venaient de rendre visite au Réformateur — que le « S[r] Calvin est dès longtemps fort mal disposé de sa personne, et mesmes en dangier de sa vie », arrête « que chascun prie Dieu pour sa prospérité ; et que MM. les Syndiques l'allent

1. *Ibid.*, p. 97. — 2. Rugerus de Schaffhouse, à Bullinger, XX, p. 235.
3. 15 février, XX, p. 257. — 4. 6 mars, XX, p. 262-263. — 5. XXI, p. 97.

visiter souvent ; et qu'on l'y assiste à présent de 25 escuz[1] ». Mais on savait la difficulté qu'il y avait à faire accepter de l'argent au Réformateur. On les donna donc « à son frère, pour luy ». Le subterfuge ne réussit pas. Calvin « l'ayant sceu, ne les a pas voulu accepter (est-il dit, au Conseil suivant), disant qu'*il fait conscience de recevoir son gage ordinaire, d'autant qu'il ne sert pas*[2] ».

7.

Le pressentiment de Calvin, — qu'il pourrait assister aux prochaines censures, une quinzaine de jours plus tard —, ne l'avait pas trompé. Le vendredi 24, — jour habituel des séances de la Compagnie — il se trouva beaucoup mieux. Tous les pasteurs se réunirent dans sa chambre. Il fut « censuré » le premier, et puis « il prononça à chacun la sienne (censure) par ordre, suivant l'advis des frères ». Cela dura 2 h. 1/2 environ. Au lieu d'être épuisé, il se sentit mieux, « et déclaira aux frères qu'il sentoit bien que Dieu luy avoit encores un peu prolongé son terme, et jusques à une autre fois ». Il se mit à traiter des questions exégétiques ; à « communiquer quelques doutes sur des annotations mises en marge du Novveau Testament ». Et, sans doute excité par l'entretien même, il « demanda ses papiers », et se mit à en lire de longs fragments, demandant que l'assemblée lui communiquât ses réflexions. « Or on s'appercevoit bien qu'en lisant, il s'altéroit; mais parce qu'*il prenoit plaisir* à en deviser » on n'osait le prier de s'arrêter, de peur de le fâcher. Aussi le lendemain se trouva-t-il plus mal. Et ce fut la dernière « censure[3] ».

8.

Trois jours après, le lundi 27, il se rendit à la Maison de Ville, c'est-à-dire il s'y fit porter. L'escalier était remplacé par la pente douce, qu'on voit encore aujourd'hui. S'appuyant sur deux amis, un de chaque côté, il gravit « de son pied », la rampe jusqu'à la Chambre du Conseil, et présenta à Messieurs le nouveau Recteur, qui prêta serment. Puis Calvin se leva du « siège bas, où il estoit, et prenant son bonnet en la main », il prononça sa dernière allocution dans cette salle, où il était venu si souvent, appelé ou inattendu, et d'où tantôt malgré l'opinion de ses ennemis implacables, et tantôt avec l'appui de ses fidèles amis, il avait gouverné Genève pendant plus de vingt ans. Il « remercia du soin que Messieurs ont heu de luy pendant sa maladie[4] ». Il leur dit que, deux jours avant il s'était trouvé mieux ; que depuis il avait senti « que nature n'en pouvoit plus ». Et il parla « avec grande difficulté de respiration et une merveilleuse débonnaireté, ce qui faisait quasi venir les larmes ausdits Seigneurs. Et ceste fut la dernière fois qu'il vint au Conseil[5]. »

1. *R. C.*, 10 mars 1564, f. [illegible] — 2. 13 mars 1564. *Ibid.*, f. 2[illegible]
XXI, [illegible] — 4. *R. C.*, 27 mars 1564 *Ibid.*, f. 26[illegible] XXI, p. [illegible]8

9.

Le 28 mars, Calvin assista pour la dernière fois à la séance du Consistoire [1]. Ce même jour, le 28, Zanchi faisait saluer Calvin, « mortellement malade », disait-il [2]. Et à Bullinger il ajoutait : « Si le Seigneur nous enlève Calvin, qu'en pouvons-nous conclure, sinon que Dieu est offensé contre nous, à cause de notre ingratitude ? » Il ne reste plus que Bullinger parmi les chefs vétérans. Le 31 mars, Calvin assista pour la dernière fois à la Congrégation [1].

10.

Le 2 avril, dimanche, ce fut la Cène de Pâques. Quoique fort « débilité », Calvin se fit porter sur une chaise au temple, assista au sermon et prit la Cène. Malgré sa difficulté de respirer, « il chanta le Psaume avec les autres, son visage mesmes montrant bien qu'il se resjouissoit en Dieu avec toute l'Assemblée ». Et ce fut la dernière fois « que les signes non douteux de sa joie illuminaient son visage de moribond », dit Bèze [5].

11.

Désormais Calvin est trop faible pour écrire, il dicte et s'en excuse. Le 4 avril, à la Duchesse Renée de Ferrare : « Madame, je vous prieray me pardonner, si je vous escris par la main de mon frère, à cause de la faiblesse en laquelle je suis, et des douleurs que je souffre de diverses maladies, défault d'aleine, la pierre, la goutte et une ulcère, aux vaines esmoroicques, qui m'empesche de prendre aucun exercice, auquel seroit toute l'espérance d'allègement ». Il parle ensuite avec une très chrétienne prudence, et une admiration touchante et affectueuse pour Renée, de son gendre, le duc de Guise : « Tant s'en fault que les gens de bien vous aient eu en haine ou horreur pour estre belle-mère de feu Monsieur de Guise, qu'ils vous en ont tant *plus aymée et honorée,* voiant que cela ne vous destournoit point de faire droicte profession et pure de chrestienté, et non seulement de bouche, mais par effectz si notables, que rien plus. Quant à moi, je vous proteste que cela m'a incité d'avoir vos vertus en tant plus grande admiration. » Mais ce qui le préoccupe le plus, c'est la Duchesse de Savoie, nièce de Renée. On dit qu'elle « est en assez bon train jusques à estre délibérée de se déclarer franchement. Mais vous sçavez combien il y a de destourbiers pour la reculer ou refroidir, et d'aultre côté elle a toujours esté assez timide, tellement qu'il est à craindre que ceste bonne affection ne demeure là, comme pendue au croc, sinon qu'on la sollicite. Or, Madame, j'estime qu'il n'y a créature en ce monde, qui ait plus d'authorité envers elle que vous. Pourquoy, je vouldrois bien vous prier, au nom de Dieu, de ne point espargner une bonne

1. *Annales,* p. 814. — 2. A Bèze, 28 mars, XX, p. 275.
3. 29 mars, à Bullinger, XX, p. 276. — 4. XXI, p. 160. — 5. XXI, p. 98 et 161.

exhortation et vive, pour luy donner courage, à la faire passer plus oultre [1] ».
Et ce fut sa dernière lettre à la Duchesse Renée.

12.

Le lendemain, 5 avril, Bèze donne à Bullinger des nouvelles de plus en plus alarmantes ; « Notre Calvin, ce qui nous tourmente véhémentement, est torturé par de continuelles douleurs, et quoique par moment il semble respirer un peu, il est cependant si abattu que notre espoir est bien moindre que nous ne le voudrions [2]. » Et cependant, le lendemain, Calvin dicte une lettre pour Bullinger : « Si la douleur au côté s'est apaisée, la respiration est difficile et courte. Depuis douze jours un calcul est dans la vessie, et m'occasionne de vives souffrances. A cela, s'ajoute l'anxiété et l'hésitation (*anxia dubitatio*) ; aucun remède, jusqu'ici n'a pu agir ? Monter à cheval (*equitatio*) serait un bon moyen, mais un ulcère aux veines hémorroïdales me torture cruellement, même quand je suis assis, ou que je suis couché dans le lit ; tant s'en faut que les secousses du cheval me soient tolérables. De plus, depuis trois jours, la goutte aussi me fait souffrir. Tu ne seras pas étonné que tant de douleurs me rendent inactif. C'est avec peine qu'on me décide à manger. Le goût du vin m'est amer. » Et cependant, Calvin donne à Bullinger son opinion claire, précise, sur le voyage de la reine et du roi en Lorraine. Mais bientôt il ajoute : « La toux et la courte haleine m'enlèvent la voix [3]. » Il ne peut plus dicter. Et jamais plus Calvin n'écrivit à Bullinger. Bèze l'avait prévu. « Je crains beaucoup, écrivait-il à Bullinger, le 15 avril, que ce ne soit la dernière lettre. Le tourment, causé par le calcul, croît de plus en plus, en même temps que les autres douleurs, diverses et contraires. Son faible petit corps est si épuisé, qu'il ne peut plus supporter de remède. Tu peux comprendre, mon père, dans quelle douleur nous sommes ici plongés [4]. »

13.

Le mardi 25 avril, il dicta son testament au notaire, Pierre Chénelat « estant malade et indisposé de son corps seulement ». « En premier lieu » il remerciait Dieu de ce qu'il avait eu « pitié » de lui, et non seulement l'avait attiré « à la clarté de son évangile », avait supporté en lui « tant de vices et povretez », mais s'était servi de lui et de son labeur « pour porter et annoncer la vérité de son Évangile ». Et il protestait « de vouloir vivre et mourir dans la foy, laquelle il luy avoit donnée », etc.

Ensuite il protestait qu'il avait tâché d'enseigner « purement la parole de Dieu, tant en sermon que par escrit » ; que dans toutes ses discussions « contre les ennemis de vérité, il n'avait point usé de cautèle, ne sophisterie, mais avoit procédé rondement à maintenir la querèle de Dieu ». Mais son zèle avait été

1. XX, p. [illegible]. — 2. XX, p. 28[illegible]. — 3. 6 avril 1564. XX, p. 28[illegible]. — 4. 15 avril. XX, p. 29[illegible].

froid et lâche, et son unique espérance était que Dieu « [illegible] Père d'un si misérable pécheur ».

Après quoi, ayant demandé d'être « enseveli à la façon accoustumée », il partageait » le peu de bien », que Dieu lui avait donné, nommant son « frère bien aimé », Antoine, « héritier unique », mais « honoraire tant seulement ». Du reste c'était pour que tout demeure aux enfants de ce frère. Il donnait donc à son frère seulement « une « couppe », ancien cadeau de Trie, 10 écus au Collège, 10 écus à la Bourse des pauvres, 10 écus à Jeanne Costan, fille de sa demi-sœur, 40 écus à Samuel, et à Jean, fils d'Antoine, 30 à Anne, Suzanne, Dorothée ses filles, et 25 écus seulement à Daniel, leur frère, « pour ce qu'il a esté léger et volage ».

« C'est en somme tout le bien que Dieu m'a donné, selon que je l'ay peu taxer et estimer, tant en livres (ils devaient être achetés par la Seigneurie, le 8 juillet) qu'en meubles, vaisselle et tout le reste ».

Enfin Laurent de Normandie était nommé, avec Antoine Calvin, exécuteur testamentaire [1].

II.

L'heure est venue des derniers adieux. Et c'est d'abord la Seigneurie, qui les reçoit, le 27 avril. Ce jour-là le Conseil est informé que « le sieur Calvin se sentant pressé de maladies jusques à la mort, a désiré d'estre ouy devant messieurs ». Le Conseil s'empresse de lui éviter cette suprême fatigue. « D'autant qu'il ne sera pas bon, qu'il vienne icy, pour sa débilité, arresté que Messieurs l'aillent trouver en son logis, pour entendre ce qu'il voudra dire, et après, luy présenter toute bonne affection et amitié, mesmes à ses parents après son décès, pour les agréables services qu'il a faits à la Seigneurie, et ce qu'il s'est acquitté fidèlement de sa charge. » Et l'entrevue eut lieu le jour même, le 27.

« Premièrement, après avoir remercié Messieurs de la peine qu'il leur a pleu prendre de se transporter vers chez luy, combien que son désir eust ésté de se faire porter en leur Maison de ville, le S[r] Calvin a déclaré qu'il a tousjours heu désir de parler à eux encore une fois; et combien que par cy-devant il ayt esté bien bas, toutesfois il ne s'est point voulu haster, d'autant que *Dieu ne luy donnoit pas advertissement si précis, qu'il fait à present.* »

« Puis après, il les a remerciez de ce qu'il leur a pléuz luy faire d'honneur plus qu'il ne luy appartenoit, et le supporter en plusieurs endroitz, comme il en avoit bien besoing; et, en ce, se tient d'autant plus obligé à nosdits Seigneurs de ce que tousjours ilz luy ont monstré tel signe d'amitié, qu'ilz ne pouvoient mieux faire. Vray est que, pendant qu'il a esté icy, il a eu plusieurs combats et fascheries, qui ne viennent de messeigneurs, comme il fault que touttes gens de bien soient exercés; priant, s'il n'a fait ce qu'il debvoit, qu'il plaise à messeigneurs de prendre le vouloir pour l'effect; car il a désiré le bien de ceste ville,

1. XX, p. 298-302. Voir ce qui est dit, *Jean Calvin,* III.

et l'a procuré ; mais il s'en fault de beaucoup qu'il ne s'en soit acquitté. Vray est qu'il ne nye pas que Dieu ne se soit servy de luy en ce peu qu'il a faist, et s'il disoit autrement, il seroit hipocrite ; priant encore d'estre excusé d'avoir fait si peu, au prix de ce qu'il devoit, tant en public qu'en particulier ; estimant, que messeigneurs l'ont *supporté en ses affections trop véhémentes, esquelles il se déplait* et en ses vices, comme Dieu a fait de son costé. Oultre plus, il a protesté devant Dieu et devant Messeigneurs qu'il a tasçhé de porter purement la parolle, que Dieu luy avait commise, s'assurant de n'avoir point cheminé à l'adventure ny en erreur. Aultrement il attendroit une condemnation sur sa tête...

« Au reste, il fault que Messeigneurs ayent quelque petit mot d'exortation : c'est qu'ilz voient l'estat auquel ils sont ; et quand ilz penseront estre bien assuréz, ou qu'ilz seront menassés, qu'il fault qu'ilz estiment tousjours que Dieu veult estre honoré, et qu'il se réserve de maintenir les estatz publicqz, et touttes seigneuries ; et veult qu'on luy face hommage, en recognoissant qu'on dépend entièrement de luy. »

Il cite David, « un homme tant excellent, riche et redoulté ». S'il a « tresbuché », que sera-ce de nous, qui ne sommes rien ? « Nous aurons donc bien occasioon de nous humilier, et cheminer en crainte et sollicitude, nous tenant cachés soulz les aisles de Dieu, auquel toute nostre assurance doyt estre. Et combien que nous soions, comme pendans d'un fil et, que toutesfois, il continuera comme du passé à nous garder, ainsi que desjà nous avons expérimenté, qu'il nous a sauvéz en plusieurs sortes ; » .... « que si nous voulons estre maintenus en nostre estat, il ne fault point que le siège, auquel il nous a mis, soit déshonoré... Il n'y a supériorité que de Dieu, qui est Roy des Roys et Seigneur des-Seigneurs.... »

Puis, invoquant sa longue expérience, qui lui a permis de « congnoitre en partie toutes noz mœurs et fassons de faire », Calvin passe des Conseillers aux citoyens, et signale à « chascun ses imperfections ». « Les uns sont froids, adonnés à leurs négoces, se soucians guère du public. Les autres sont adonnés à leurs passions. Les autres, quand Dieu leur aura donné esprit de prudence, ne l'emploieront pas. Les autres sont adonnés à leurs opinions, voulant estre creux, aparoistre, et estre en crédit et réputation. — Que les vieux ne portent point d'envie aux jeunes des grâces qu'ils auront reçues, mais qu'ilz en soyent aises, et louent Dieu, qui les y a mises. Que les jeunes se contiennent en modestie, sans vouloir trop avancer. Car il y a tousjours de la vanterie en jeunesse, qui ne se peult tenir de s'avancer en mesprisant les aultres. »

Et « finalement, après avoir prié de rechef d'estre tenu pour excusé, et supporté en ses infirmités (lesquelles il ne veult pas nier ; car puisque Dieu et ses anges les sçavent, il n'a pas honte de les confesser devant les hommes), prenant en gré son petit labeur, il a prié ce bon Dieu qu'il nous conduise et gouverne tousjours, et augmente ses gràces sur nous, et les fasse valoir à nostre salut, et de tout ce pauvre peuple [1] ».

1. *R. C.*, [illegible], où est la décision du Conseil de se transporter chez Calvin, et les quatre pages

Ayant ainsi parlé, Calvin « bailla la main à tous, l'un après l'autre. Je ne scay, dit Bèze, s'il eust pu advenir un plus triste spectacle à ses Seigneurs, qui le tenoyent tous, et à bon droit, quant à sa charge, comme la bouche du Seigneur, et, quant à l'affection, comme leur propre père ; comme aussi il en avoit congneu et dressé une partie dès leur jeunesse ». Les Seigneurs se retirèrent, les yeux pleins de larmes[1].

15.

Le lendemain, vendredi 28, ce fut au tour des pasteurs. Calvin les reçut dans sa chambre, autour de son lit, et, avec une force qui l'étonna lui même, il leur tint ce discours[2] : « Mes frères, il pourrait sembler que je m'advance beaucoup, et que je ne suis pas si mal que je me fais accroire ; mais je vous assure que, combien que je me sois trouvé autrefois fort mal, toutes fois je ne me trouvay jamais en telle sorte, ni si débile, comme je suis. Quant on me prend pour me mettre seulement sur le lict, la teste s'en va, et m'esvanouis incontinent. Il y a aussi ceste courte haleine, qui me presse de plus en plus. — Je suis en tout contraire aux autres malades : car, *quand ils s'approchent de la mort, leurs sens s'esvanouissent et s'égarent*. De moy, vray est que je suis bien hébété, *mais il semble que Dieu veuille retirer tous mes esprits de dans moy et les renfermer ;* et pense bien que j'auray bien de la peine, et qu'il me coustera bien à mourir, et je *pourray perdre le parler, que j'auray encore bon sens.* »

Puis Calvin trace le célèbre tableau de son œuvre à Genève. « Quand je vins premièrement en ceste Eglise (1536) il n'y avoit quasi comme rien ; on preschoit, et puis c'est tout. On cherchoit bien les idoles, et les brusloit-on ; mais il n'y avoit aucune réformation. Tout estoit en tumulte. Il y avoit bien le bon homme maistre Guillaume (Farel), et puis l'aveugle Couraut (non pas né aveugle, mais il l'est devenu à Basle). D'advantage il y avoit M[e] Antoine Saulnier, et le beau prescheur Froment, qui ayant laissé son devantier [le devant de sa boutique] s'en montoit en chaire, puis s'en retournoit à sa boutique, où il jasoit ; et ainsi il faisoit double sermon. » — En effet, pendant quelque temps Froment avait été pasteur et épicier. On voit que Calvin, avait tout son « bon sens », avait conservé, jusqu'au dernier moment, l'extrême précision de son style et même toute sa verve caustique.

« J'ai vécu icy en combats merveilleux ; j'ay esté salué, par mocquerie, le soir, devant ma porte de 50 ou 60 coups d'arquebuse. Que pensez-vous, que

qui précèdent et qui contiennent le discours avec cet en-tête : « S'ensuivent les propos et exhortations de spectable Jean Calvin, ministre de la parole de Dieu, en ceste église *tenus aujourd'huy*, 27 d'avril 1564, à noz très honorés Seigneurs sindiques et conseils. » — Le discours a été reproduit par Bèze, *Vie*, XXI, p. 99 et suivantes. — Il se trouve dans IX, p. 887-890, avec quelques légères erreurs de texte.

1. XXI, p. 102, 143, 166.

2. En tête de ce discours, on lit : « Du vendredi 28[e] jour d'apvril 1564, recueilli par Pinaut, et escript au naïf, autant qu'il se l'est peu remettre en mémoire, et de mot à mot, selon qu'il avoit esté prononcé, quoyque par quelqu'autre ordre en quelques mots et propos. »

cela pouvoit estonner un *pouvre escholier, timide comme je suis, et comme je l'ay tousjours esté, je le confesse !* » — Dans le résumé, que Bèze donne de ce discours, il est dit : « Et répéta par deux ou trois fois ces mots ; je vous assure que, de ma nature, je suis timide et craintif[1]. » Et dans la préface de son *Commentaire sur les Pseaumes*, Calvin dit et répète : « Estant d'un naturel un peu sauvage et honteux, j'ay tousjours aimé requoy et tranquillité[2]. »

« Puis après, je fus chassé de ceste ville, et m'en allay à Strasbourg, où, ayant demeuré quelque temps, je fus rappelé. Mais je n'eus pas moins de peine qu'auparavant en voulant faire ma charge. On m'a mis les chiens à ma queue, criant : Hère, hère ; et m'ont pris par la robbe et par les jambes. Je m'en allay au Conseil des Deux Cens (17 déc. 1547), quand on se combatoit, et retins les aultres, qui y vouloyent aller, et qui n'estoyent pour faire cela, et quoy qu'on se vante d'avoir tout fait, comme M. de Saulx, je me trouvay là, et, en entrant, on me disoit, « Monsieur, retirez-vous ; ce n'est pas à vous qu'on en veult. » Je leur dis : « Non feray ; allez, meschans ; tuez-moi ; et mon sang sera contre vous, et ces bancqs mesmes le requerront. »

« Ainsi j'ay esté parmy les combats, et vous en expérimenterez, qu'ils ne seront pas moindres, mais plus grands. Car vous estes en une perverse et malheureuse nation, et, combien qu'il y ait des gens de bien, la nation est perverse et meschante, et vous aurez de l'affaire, quand Dieu m'aura retiré ; car encores que je ne sois rien, si sçai-je bien que j'ay empesché trois mille tumultes, qui eussent esté en Genève[3]. Mais prenez courage, et vous fortifiez, car Dieu se servira de ceste Eglise, et la maintiendra, et vous asseure que Dieu la gardera. »

Calvin fait alors un retour sur lui-même. « J'ay eu beaucoup d'infirmités, lesquelles il a fallu qu'ayez supportées, et mesmes tout ce que j'ai fait n'a rien vallu. *Les meschants prendront bien ce mot : mais je dis encore que tout ce que j'ay faict, n'a rien vallu, et que je suis une misérable créature.* Mais si puis-je dire cela, *que j'ai bien voulu, que mes vices m'ont toujours despleu, et que la racine de la crainte de Dieu a esté en mon cœur.* Et vous pouvez dire cela, que l'affection a esté bonne ; et *je vous prie que le mal me soit pardonné.* Mais s'il y a du bien, que vous vous y confirmiez et l'ensuyviez. »

Mais autant Calvin est humble, quant à lui-même, autant il est assuré « quant à sa doctrine ». « J'ay enseigné fidèlement, et Dieu m'a faict la grâce d'escripre, ce que j'ay faict le plus fidèlement qu'il m'a esté possible ; et n'ay pas corrompu un seul passage de l'Escripture, ne destourné, *à mon escient*. Et quand j'eusse bien peu amener des sens subtils, si je me fusse estudié à subtilité, j'ay mis tout cela soulz le pied, *et me suis toujours estudié à simplicité.* » — C'est bien là le caractère de son exégèse. Il ajoute : « *Je n'ay escrit aucune*

1. XXI, p. 43. — 2. XXXI, p. 22.

3. « Ces trois mille tumultes constituent une bien forte hyperbole », dit A. Roget (VII, p. 65, n. 1). — Sans faire tort à la véracité de Calvin, on peut admettre qu'il n'avait pas minutieusement compté, et que ses auditeurs étaient bien placés pour comprendre ce qu'il voulait dire.

chose par haine à l'encontre d'aucun, mais tousjours ay proposé fidèlement ce que j'ay estimé estre pour la gloire de Dieu. »

Ensuite il recommande Bèze, qui vient d'estre élu à sa place. « Regardez de le supporter. De luy, je scay qu'il a bon vouloir, et fera ce qu'il pourra. Regardez à l'obligation qu'avez icy devant Dieu. »

« Regardez aussi qu'il n'y ait point de picques ny de parolles entre vous, comme quelquefois il y aura des brocards qui seront jectés. Ce sera bien en riant, mais le cœur aura de l'amertume. Tout cela ne vaut rien.... Il faut donc se garder de cela, et vivre en bon accord, et toute amitié, sincèrement. »

Quant aux règles établies, il conseille de les conserver. « Je vous prie aussi de ne changer rien, ne innover — On demande souvent nouveauté — Non pas que je désire pour moy, par ambition, que le mien demeure, et qu'on le retienne, sans vouloir mieux ; mais parce que tous changemens sont dangereux, et quelquefois nuisent. » Après quoi il rappelle comment il fit le Catéchisme, « à la haste », et les prières liturgiques, et le formulaire du baptême, qui sans doute est « rude, mais tant y a que je vous conseille de ne changer ».

A un certain moment Calvin avait parlé de Berne. Pinaut dit : « Ce propos doibt estre mis cy-dessus en quelque endroict duquel il ne me souvient. » « L'Église de (Berne)[1] a trahi ceste-ci, et ils m'ont tousjours plus craint qu'aimé ; et je veux bien qu'ils sçachent que je suis mort en ceste opinion d'eux, qu'ils m'ont plus craint qu'aimé, et encore me craignent plus qu'ils ne m'aiment, et ont tousjours eu peur que je ne les troublasse en leur eucharistie. » Le pasteur Pinaut fait suivre ce résumé des lignes que voici : « Il usa de ces mots que dessus. Je ne les ay point couchez en doubte et incertitude. Je ne doubte pas qu'il ne les couchast mieux et qu'il ne dict davantage. Mais ce dont il ne m'est pas souvenu assurément, je l'ay omis. Il prinst honneste congé de tous les frères, qui le touchèrent en la main, l'un après l'autre, fondant tous en larmes. — Escript le premier jour de may 1564[2] duquel mois et an il mourut le vingt-septième jour. » — Suivent trois vers latins : « Les dernières paroles que Calvin nous adressa. Celles qu'il m'a été possible de me rappeler, et de rapporter avec certitude, je les ai écrites ici en monument, pour moi, mais pour moi seul. I. P. M. »

16.

Tout ce qui est officiel et public est fini : reste l'amitié et ses intimités. C'est ici que dans la seconde édition de sa *Vie*, Bèze a intercalé le récit de quelques

1. Dans le manuscrit de Pinaut le nom est laissé en blanc.

2. Ainsi deux jours seulement se sont écoulés entre le discours de Calvin et sa reproduction par Pinaut. — Calvin « bailla la main à tous l'un après l'autre », et nous séparâmes de lui, dit Bèze, avec angoisse et amertume de cœur, et assurément pas les yeux secs » (XXI, p. 102, 167). — Nous avons reproduit le texte publié pour la première fois par J. Bonnet, *Lettres françaises*, II, p. 573-579. Le manuscrit original est dans la bibliothèque Tronchin. Le texte publié par les *Opera*, IX, p. 891-894, reproduit le texte de Bonnet. — Bèze se borne à donner la substance de ce discours, XXI, p. 102 et 167.

faits bien singuliers. Une « femme honorable et vertueuse » de France, que Calvin avait connue trente ans auparavant, vient à Genève pour l'entendre prêcher. Elle est obligée de se contenter de « l'ouir parler en privé, selon que la débilité de son corps le permettait ». Un homme « ancien » (vieux) que Calvin n'avait pas revu depuis son jeune âge, arrive aussi de France, et c'est « réjouissance » pour Calvin de le revoir. Et ce mourant continue sa vie. Il « admoneste » ; et même « pour se resjouir honnêtement, en attendant la volonté de Dieu, il faisoit prier aucunes fois à souper certains de ses amis, tant de ceux du pays, que de ceux qui s'estoyent ici retirez pour l'Evangile ; et nommément une fois il eut à souper ces deux (la dame et le vieillard) dont je viens de parler dernièrement. Je ne vueil oublier qu'un certain seigneur du pays de France, qui lors séjournoit en ceste ville, le vint voir plusieurs fois et mesmes un jour fit apporter son souper en la chambre du dit Calvin [1]. »

En vérité, si la vie de Calvin avait été étonnante, plus étonnante fut cette longue mort, si douloureuse, pendant laquelle il ne cessait de s'entretenir avec ses amis, de leur donner à diner, et de « se réjouir honnêtement avec eux ». Aucune mort antique et stoïcienne ne dépasse cette grandeur, — qui de plus est de plus en plus douce et humaine — admirablement chrétienne.

17.

Le 2 mai fut une date mémorable. Celui qui avait tant écrit, écrivit sa dernière lettre, et ce fut à son vieil et grand ami Farel. Ayant appris, par une lettre, que celui-ci, octogénaire et malade, voulait venir le voir, il désira lui épargner cette fatigue [2].

« Bien vous soit, très bon et très cher frère, et puisqu'il plaist à Dieu que demeuriez après moy, vivez, vous souvenant de nostre union, de laquelle le fruict nous attend au ciel, comme elle a esté profitable à l'Église de Dieu. Je ne veux point que vous vous travailliez (*te fatiges*) pour moy. Déjà (*jam*) je respire à fort grand peine, et attends d'heure en heure que l'haleine me faille. C'est assez que je vis et meurs à Christ, qui est gain pour les siens en la vie et en la mort. Je vous recommande à Dieu, avec les frères de par de là. Le tout vostre, Jean Calvin. »

Naturellement Farel ne se laissa pas arrêter par ces lignes. Il arriva à Genève. « Ils devisèrent et soupèrent ensemble, en souvenance de la continuation de leur amitié et union en l'œuvre du Seigneur. Le lendemain le dit Farel prescha en l'assemblée. Ainsi ayant dit ce dernier adieu au dit Calvin, se retira en son église de Neufchastel [3]. »

Le 6 juin, n'ayant pas encore appris la mort de Calvin, Farel écrira : « O

1. XXI, [illegible]

2. La lettre, dont l'original n'existe plus, est en latin. Nous reproduisons la traduction que Bèze en a donnée, XXI, p. 103. Texte latin, XX, p. 302, 303.

3. XXI, [illegible]

que ne suis je en son lieu retiré, et que luy tant utile, tant savant, [illegible] ici... O qu'il a couru heureusement une belle course [1]. »

III

Le 4 mai, Bèze dit à Bullinger sa joie et sa douleur. Le 1er mai il y a eu à l'Académie la fête des promotions. « Nous avons compté près de 1200 élèves dans l'école privée et près de 300 dans l'école publique. » Aussi il est plein de confiance pour l'avenir. « Il me paraît vraisemblable que Dieu, comme il l'a fait admirablement jusqu'ici en face de Satan, conservera cette assemblée de ses enfants, alors même que le reste du monde serait conjuré contre nous. » Du reste, s'il en arrivait autrement, « même morts, nous vivrions ». Mais si l'œuvre est splendide, l'ouvrier est mourant. « Ce qui nous tourmente beaucoup plus, ce sont les douleurs perpétuelles de notre excellent père, et fidèle serviteur de Dieu : à vue humaine nous désespérons complètement de sa vie. Il vit cependant et de telle manière qu'après nous avoir donné autrefois un modèle de vie intègre, maintenant il nous montre un singulier exemple de mort vraiment courageuse et chrétienne. Mais malheur à moi, que ferais-je, si une telle charge tombe sur moi [2] ? »

IV.

Le 13 mai : « Nous sommes toujours dans la même angoisse, en voyant souffrir notre excellent père ; je ne puis te décrire ses combats (ses agonies, *ejus agonas*) ni sa constance. Dieu veut montrer à ce siècle ingrat et pervers, dans un seul homme, le modèle d'une vie et d'une mort fortes [3]. » Le même jour, Jonvilliers écrit : « Je ne puis rien dire de plus, sinon que je suis obligé d'ajouter avec un profond chagrin, avec larmes : Calvin, plus que mon père, traîne sa vie de jour en jour, et est accablé des douleurs les plus diverses et les plus fortes. » Le 22, Marcuard à Bullinger : « Le fidèle serviteur de Dieu, Calvin, singulier modèle autrefois dans la vie, maintenant dans la mort, approche chaque jour de sa fin [4]. » Bèze, le 24 mai, à Haller : « Nous sommes dans le deuil. Peu à peu ce fidèle et grand serviteur de Dieu, Calvin, se sépare de nous et s'approche de Dieu [5]. »

1. XX, p. 313.
2. 4 mai, XX, p. 303, 304. — Ce qui affligeait les amis réjouissait les ennemis. Le 8 mai, le cardinal Granvelle écrivait de Besançon à l'Empereur : « Le gouverneur de Savoye me dict avoir passé à trois lieues, près du dit Genève devant hier (donc le 6 mai), et que Calvin estoit à l'extrême, de sorte que l'on n'espéroit pas qu'il peust vivre jusqu'au soir. » — Papiers d'État du cardinal Granvelle, t. VII, p. 614. — A. Roget, VII, p. 69, n. 1, cite ce texte, en partie, et ajoute : « Si Dieu l'eut appelé il y a 30 ans, ce ne fût pas esté, à mon advis, grand dommage à la chrestienté. » Mais ces lignes ne se trouvent pas dans la lettre de Granvelle du 8 mai.
3. XX, 13 mai, p. 307. — 4. XX, p. 308. — 5. XX, p. 308.

Et enfin le même jour à Bullinger : « Notre Calvin, de jour en jour, es hâte de plus en plus vers la paix éternelle. Il y a trois jours je l'ai salué en ton nom, et j'ai mentionné les prières assidues de toute votre Église pour lui. « Je remer-« cie, a-t-il dit, ces excellents frères, dont le souvenir me réconforte. » Et bientôt, non sans larmes (*non sine lacrymis*), il a ajouté : « Seigneur, conserve ces « fidèles serviteurs, et exauce leurs prières, mais jusque là, s'il te plait, que je « puisse être bientôt près de toi. » Ainsi cet homme excellent peu à peu s'éteint ; mais non pas sans les plus cruelles douleurs, que par la grâce de Dieu il supporte avec la plus incroyable patience, soupirant ardemment après Dieu. Pour nous, nous gémissons et déplorons d'être orphelins [1]. »

2.

Bèze a parlé des « agonies » de Calvin. En réalité cette dernière « agonie » avait commencé le 2 mai. Et nous allons reproduire le récit que Bèze nous en a laissé [2].

« De là (2 mai) en avant, sa maladie, jusques à la mort, ne fust qu'une continuelle prière, nonobstant qu'il fust en douleurs continuelles [3]. *Sa voix était essoufflée par l'asthme, ses yeux, qui jusqu'au bout resterent clairs et brillants, étaient levés vers le ciel, et tout son visage montrait qu'il priait ardemment, et comme de tout son être* [4], ayant souvent en sa bouche ces mots du Psaume 39 : *Tacui, Domine, quia fecisti ;* je me tay, seigneur, parce que c'est toi qui l'as faict. Une autre fois, il disoit, du chapitre 38 d'Isaïe « *Gemebam sicut columba.* « Je gémis comme la colombe. » Une autre fois, parlant à moy, il s'écria et dit : « Seigneur, tu me piles, mais il me suffit que c'est ta main. »

« Plusieurs désiroyent le venir voir, et eust fallu tenir la porte ouverte jour et nuict, qui eust voulu obtempérer au desir d'un chacun. Mais luy, prévoyant cela, et connoissant que sa courte haleine ne luy eust permis de faire ce qu'il eust voulu, davantage aussi, n'ayant pour agréable la curiosité de plusieurs, avoit requis qu'on se contentast de prier Dieu pour luy, et qu'on le laissast en quelque repos [5]. »

« Mesme, quand je le venois voir, encores qu'il me vist bien volontiers, si est-ce que, sçachant les charges que j'avois, il me donnoit assez à entendre qu'il ne vouloit point que son particulier m'occupast en façon quelconque, tellement qu'en prenant congé de moy, il m'a dit quelque fois, qu'il *faisoit conscience de m'occuper tant soit peu, encores qu'il* fust rejouy de me voir. Mais son naturel

1. XX, p. 310.

2. *Opera*, XXI. — Bèze, comme nous l'avons dit, a publié trois éditions de la *Vie* de Calvin (en comptant la seconde dite de Colladon). Nous prenons le texte de la première édition, et le complétons par les additions des deux autres. Les additions, prises dans la seconde édition, sont entre parenthèses ; les additions, prises dans la troisième, sont en italiques. Comme la troisième édition est en latin, nous les avons traduites en français. De là les différences d'orthographe, ancienne pour les deux premières éditions et moderne pour la troisième.

3. XXI, p. 44. — 4. XXI, p. 167. — 5. XXI, p. 44.

avoit toujours esté tel, de *craindre de retarder tant soit peu le profit de l'Église* et de donner peine, *quelle qu'elle fust, à ses amis*, encores que [illegible] le plus grand plaisir qu'ils eussent au monde de se pouvoir employer pour luy.

« Il continua en ceste façon, se consolant et tous ses amis, jusques au vendredi 19 mai, précédant la Cène de la Pentecôte, auquel jour, pour ce que selon la coustume de ceste Église, tous les Ministres s'assemblent pour se censurer en leur vie et doctrine, et puis, en signe d'amitié, prennent leur repas ensemble, il accorda que le soupper se fist en sa maison, là où, s'estant fait porter en une chaire (chaise), il dit ces mots, en entrant : « Mes frères, je viens « vous voir pour la dernière fois ; car hormis ce coup, je m'entreray jamais à « table. » Ce nous fut une pitoyable entrée, combien que luy-mesmes fist la prière comme il pouvait, et *s'efforçast de nous resjouir*, sans qu'il peust manger que bien peu. Toutesfois, avant la fin du soupper, il print congé, et se fist remporter en sa chambre, qui estoit prochaine, disant ces mots *avec une face la plus joyeuse qu'il pouvoit :* « Une paroy entre deux m'empeschera point, que je ne « soye conjoint d'esprit avec vous. »

« Il en advint, comme il avait prédit ; car jusques à ce jour, quelque infirmité qu'il eust, il se faisoit lever et conduire jusques en une chaire (chaise) au devant de sa petite table. Mais depuis ce soir, il ne bougea onques de dessus ses reins, tellement atténué, outre ce qu'il estoit fort maigre de soy-mesme, qu'il n'avoit que le seul esprit, hormis que du visage, il estoit assez peu changé. Mais surtout l'haleine courte le pressoit, qui estoit cause que ses prières et consolations assiduelles estoient plus tost souspirs que parolles intelligibles, mais accompagnées *d'un tel œil et d'une face tellement composée*, que le seul regard tesmoignoit de quelle foy et espérance il estoit muni [1]. »

Alors ce mourant, immobile et presque muet, fit un grand acte et une grande prédication. Le Procès-Verbal du Conseil du 26 mai porte : « Le Sieur Antoine Calvin refusa hier de prendre le mandement (c'est-à-dire le mandat de paiement de traitement) de son frère, disant qu'il est prochain de la mort, et qu'on ne peut le persuader à le recevoir [2]. » Et il pouvait mourir aussi désintéressé que Saint François d'Assise lui-même, et plus sage. Peut-être était-ce plus difficile. Bèze continue :

« Le jour qu'il trespassa (qui fut le samedi 27, jour de may 1564) [3], il sembla qu'il parlait plus fort, et plus à son aise, mais c'estoit un dernier effort de nature. Car, sur le soir, environ huict heures, tout soudain les signes de la mort toute présente apparurent ; ce qui m'estant soudain signifié, d'autant qu'un peu auparavant j'en estois parti, estant accouru avec quelque autre de mes frères, je trouvay qu'il avoit desjà rendu l'esprit, si paisiblement que, jamais n'ayant raallé, ayant peu parlé intelligiblement jusques à l'article de la mort, en plein sens et jugement, sans avoir jamais remué pied ni main, il sembloit plustost endormi que mort. Voilà comment, en un mesme instant, ce jour-là, le soleil se

1. XXI, p. 45. 2. *R. d. C.*, 26 mai, f. 48. 3. XXI, p. [illegible]

coucha et la plus grand lumière qui fust en ce monde, pour l'adresse de l'Église de Dieu, fut retirée au ciel. Et povons bien dire qu'en un seul homme il a plu à Dieu, de nostre temps, nous apprendre la manière de bien vivre et bien mourir [1]. »

Et le 27, le Registre du Conseil, — lequel dut être réuni à la hâte (quelle séance!) — à la fin du procès-verbal, et d'une autre main que les lignes précédentes, porte cette phrase bien calvinienne : « Aujourd'huy, environ huit heures du Soir, ledit spectable Jan Calvin est allé à Dieu, sain et entier, graces à Dieu, de sens et entendement. [2] » — C'est tout.

« Il est parti, écrit Bèze à Haller, le 13 juin, pour l'éternel repos, notre père, fort et bien heureux si jamais quelqu'un le fut, dans la vie et dans la mort, en dépit de toute l'opposition de Satan. Et nous, nous lui survivons misérables et faibles [3]. » — Et le lendemain, à Bullinger : « Notre Calvin s'est endormi paisiblement et saintement au Seigneur, entre les mains de ses amis, Hélas! quelle lumière ce jour-là nous a ravie [4]. »

Alors le pasteur de Berne — de cette Berne qui avait mérité que Calvin en parlât comme il en avait parlé sur son lit de mort, — répondit à Bèze : « Je m'écrie avec Elisée : « O chariot et conducteur d'Israël [5]. »

La mort avait été immédiatement connue de toute la ville. « La nuict suyvant, et le jour aussi, il y eut de grands pleurs par la ville. Car le corps d'icelle regretoit le prophète du Seigneur, le povre troupeau de l'Eglise pleuroit le département de son fidèle pasteur, l'escole se lamentoit de son vray docteur et maistre, et tous en général pleuroyent leur vray père et consolateur après Dieu.

« Plusieurs désiroyent de voir encore une fois sa face, comme ne le povans laisser ne vif ne mort. Il y avoit aussi plusieurs estrangers venus auparavant de bien loin pour le voir ; que n'ayans peu, pour ce qu'on ne povoit encores penser qu'il deust mourir si tost, désiroyent merveilleusement de le voir tout mort qu'il estoit, et en firent instance. *Parmi eux, il y avait un homme illustre, ambassadeur (legatus) de la reine d'Angleterre en France. Au commencement ils étaient admis. Mais comme la curiosité était trop grande* [6] pour obvier à toutes calomnies (il fut enseveli le lendemain, qui estoit jour de dimanche, c'est à dire son corps fut cousu en un linceuil et mis en un sarcueil de bois tout simplement [7]), environ les huict heures au matin, et sur les deux heures après midi, porté à la manière accoustumée, comme aussi il l'avoit ordonné, au cimetière commun, appelé Plein Palais, sans pompe ni appareil quelconque [8]. — *On ne mit aucune pierre sur la tombe (nullo addito cippo) ; ainsi l'avoit-il ordonné* [9]. — (Je dis, notamment qu'il lui fut fait tout simplement, comme la manière est en ceste Eglise de faire en la sépulture d'un chacun ; tellement que, quelques mois après, certains escoliers estant venus de nouveau ici estudier, se trouvèrent trompez un jour que ils allèrent tout exprès au cimetière, pour voir le sépul-

1. XXI, p. [illegible] — 2. *R. d. C.*, 27 mai, f. 48[illegible]. — 3. XX, p. 315. — 4. XX, p. 317.
5. 23 juin, XX, p. 325. — 6. XXI, p. 169. — 7. XXI, p. 105. — 8. XXI, p. 45-46. — 9. XXI, p. 160

cre de Calvin. Car ils pensoyent y voir quelque tombeau eslevé et magnifique et il n'y a rien que la terre simplement, non plus qu'aux autres, ce qui doit pour le moins nous servir contre ceux, qui si longtemps nous ont accusez que nous faisions de luy une idole[1].) »

4.

Merveilleux fut Calvin, merveilleuse fut la Genève de Calvin : l'œuvre glorifiait l'ouvrier.

Le 25 mai, deux jours avant la mort du Réformateur, les Ministres avaient fait observer que le « temps de publier les Ordonnances ecclésiastiques au temple de St. Pierre eschet à ce prochain mois de juing ; ce qu'il sera requis de faire un dimanche, affin que chascun les jure. Il est décidé que les édits se publieront le premier dimanche, après le prochain, après diner, à l'heure du catiéchisme ; et pourtant (en conséquence) que chascun s'y trouve[2]. »

Après la défense morale, la défense matérielle. Les craintes d'attaques ayant redoublé, le Conseil décide « de choisir 500 hommes des plus expers, dont 200 soient piqueurs, et les autres haquebutiers, pour faire le guaict tant le jour que la nuict » ; plus « 200 des subjectz, qui seront nourris par les autres, en contribuant aussi eux-mesmes ». Les hommes seront distribués à la porte de Rive, à la porte de la Monnoie, à la porte de Cornavin. Deux « pièces longues » sont installées sur le clocher de St. Pierre « pour empescher surprise » ; et « venant plus grande nécessité, on commande aux citoyens et bourgeois d'aller armés à couvert, et aux marchands d'estre pourvus d'armes en leurs boutiques[3] ».

Et l'on revient à la défense morale. On fait lecture de l'Ordonnance « qui a esté dressée par bon advis sur la réformation des accoustrements excessifs ; la quelle a esté éprouvée[4] ».

C'est le surlendemain que Calvin mourut, le 27, — et le 2 juin, la Compagnie des pasteurs et professeurs élisait Bèze pour succéder à Calvin, et se porter dans cette charge « comme s'y est porté feu M. Calvin[5] », et le 4 juin, « tout le peuple (était) apelé au son de la cloche à heure de midy » pour entendre la lecture des Ordonnances ecclésiastiques, « lesquelles tout le peuple a juré à mains levées[6] ».

Au lieu d'être sur la terre, Calvin était au ciel. Voilà tout. A Genève tout continuait.

5.

Alors je pense aux grands fondateurs d'empires. Quel cataclysme que leur mort ; et quelles lugubres funérailles leur ont toujours faites leurs successeurs !

1. XXI, p. 106. Voir la description du cimetière dans *Jean Calvin*, III.
2. *R. d. C.*, 25 mai, *Ibid.*, f. 47. — 3. *R. d. C.*, 25 mai, *Ibid.*, f. 47 et 47 v.
4. *R. d. C.*, 25 mai, *Ibid.*, f. 47 v. — 5. *Annales*, p. 817. — 6. *R. d. C.*, 4 juin [illegible]

Je pense surtout aux autres Réformateurs, à Zwingle, le héros chrétien et pieux, à l'intelligence claire comme un Hellène, au cœur de patriote, aux rêves politiques grandioses, justifiés des siècles plus tard, et dont la destinée émeut l'imagination comme le dénouement d'une tragédie antique. Il meurt sur un champ de bataille, dans une déroute lugubre : et le ciel se couvre sur sa tombe, le ciel de sa patrie et de son œuvre.

Je pense à Luther, le héros de l'épopée germanique, de Worms et de la Wartbourg, à la foi et à la verve entraînantes, et incomparables, qui a nourri de piété, de poésie, de lyrisme tant de générations protestantes, jusqu'à aujourd'hui. Il meurt fatigué, sans successeur capable de le remplacer, attristé par de pénibles pressentiments, et encore de nouveau le ciel se couvre sur sa tombe, le ciel de sa patrie et de son œuvre.

Calvin meurt, et l'on a peine à s'apercevoir de sa fin. Tout est tranquille. Il fait ses adieux en paix, avec ordre, à l'Etat, à l'Eglise, et son successeur, aurait-il été moindre qu'il ne fut, l'aurait, semble-t-il, aussi parfaitement remplacé. Tout est tranquille et tout continue.

Bèze dit : « En un même temps ce jour-là, le soleil se coucha ; et la plus grande lumière qui fût en ce monde pour l'adresse de l'Eglise de Dieu fut retirée au ciel. » Oui. Mais quel trouble peut causer le soleil qui se couche ? Tout le monde sait que la même lumière brillera le lendemain. Et quelle angoisse peut apporter la nuit étendant sur la terre ses voiles paisibles et parsemés d'étoiles d'or ? Tout est tranquille et tout continue.

La pâte avait été pétrie. Le pétrisseur disparu, elle lève d'un soulèvement irrésistible. Elle lève ici, là, dans l'Europe, pendant des années, des siècles ; puis elle lèvera dans le Nouveau Monde.

A tel point le Réformateur de Genève démontrait que, comme il n'avait cessé de le répéter, son œuvre n'était pas son œuvre, sa parole n'était pas sa parole. Le pétrisseur est-il pour quelque chose dans la vie du ferment, qu'il jette dans la pâte ? — A tel point le Réformateur de Genève, justifié et tranquille, pouvait se coucher dans une tombe ignorée, qu'aucune pierre ne devait jamais désigner à un œil humain. De toutes parts allait rayonner sur son œuvre la seule épitaphe, qu'il eût jamais désirée, l'épitaphe humble et triomphante :

Soli Deo Gloria !

IV

L'historien ultramontain, qui a eu l'honneur [1] de détruire les légendes jésuitiques, relatives à la mort de Luther, a fait l'observation qu'au XVI[e] siècle, tout particulièrement, on avait l'habitude d'entourer des plus étranges calomnies la mort de ses adversaires.

1. D[r] Nicolaus Paulus, *Luthers Lebensende*, 1898.

1.

Ce fait se vérifia pour Calvin, et tout de suite[1]. Une quinzaine de jours après sa mort, les bruits les plus odieux circulèrent. Mais où ? A Lyon, où se trouvaient à ce moment la Cour et le Secrétaire de l'ambassadeur espagnol, l'ambassadeur du roi très catholique, c'est-à-dire parmi les ennemis les plus acharnés de Calvin. Toutefois, le secrétaire de l'ambassade, Antoine Sarron, qui mentionne ces bruits, a soin de ne les donner que comme des bruits, et même comme des bruits contredits en même temps qu'affirmés : « Calvin, écrit-il, mourut le jour de la Feste-Dieu[2]. Aulcuns ont dit qu'il mourut enraigé, et qu'il fut lye deux jours en ung poteau, et qu'il se mangeait les mains ; mais aultres disent qu'il n'en est rien[3]. »

2.

Un peu plus tard, un chartreux, Laurent Surius, inséra dans son histoire universelle de 1500 à 1574[4], une calomnie plus précise : « Le Réformateur serait mort d'une maladie pédiculaire (*morbo pediculari*). » — Bornons nous à dire que, pour Surius, Calvin était « le plus dissolu des hommes dissolus de la ville » ; « il avait le cerveau peu sain » ; etc., etc.

3.

Enfin un peu plus tard encore, en 1577, le triste apostat Bolsec, faisant sa cour à l'archevêque de Lyon, aux gages duquel il était, et auquel il dédiait son pamphlet, combina et amplifia tous ces bruits dans son passage célèbre sur les conséquences des vices contre nature du Réformateur, sur « les poux et les vermines », et « les vers », qui le « rongèrent ». Le passage se terminait ainsi : « Nonobstant ce qu'en escrit Bèze....., il mourut invoquant les diables, jurant, despitant, et maugréant.. Et de cela ont tesmoigné ceux qui le servirent jusques à son dernier soupir[5] ».

4.

1° Restait à donner à la légende, ainsi formée, l'autorité que seul peut donner un témoin oculaire, car Bolsec ne l'était pas. Et c'est ce que firent

1. On trouvera quelques détails de plus dans E. Doumergue, *Calomnies antiprotestantes*, t. I. Contre Calvin, p. 158 et ss.

2. Sarron se trompait de cinq jours, tellement ses renseignements étaient vagues. En 1564, la Fête-Dieu tomba un jeudi, 1er juin ; or c'est le samedi, 27 mai, que Calvin était mort.

3. De Lyon, le 16 de juing 1564. *Mémoires de Condé*, 1743, II, p. 204.

4. *Commentarius brevis rerum in orbe gestarum*, etc. Cologne, 1574. Exemplaire de la bibliothèque de Genève. Nous n'avons pu vérifier si les passages cités se trouvent dans la première édition de 1566.

5. Bolsec, *Histoire de la vie*, etc., 1582, p. 39.

les jésuites, à l'aide de Jean Haren, 1586. Voici le texte célèbre : « Calvin est mort désespéré, estant tourmenté d'une infinité de sales et ordes maladies, desquelles Dieu menace, en sa loy, les enfants rebelles et obstinez. Ce que je puis affirmer estre vray, pour avoir esté lors présent et tesmoin oculaire de sa mort. Sa vie n'avait jamais esté qu'un pur chagrin, estant d'un naturel ambitieux, malin, envieux, cholère à outrance, mesdisant de tout le monde, hardi, menteur et soupçonneux[1]. »

2° Qui était ce Haren ? Né en 1540, à Valenciennes, Jean Haren, fils d'un riche marchand d'étoffes qui avait subi le martyre pour sa foi évangélique, devint ministre. Mais en 1576, il commença à être soupçonné de catholicisme, ayant recherché le pardon du duc d'Albe pour conserver ses biens. Il resta cependant pasteur jusqu'en 1578. Mais finalement il fut déposé par le synode de Delft en 1584, pour son opposition contre le chef du parti protestant, le prince d'Orange.

C'est alors qu'il se retira à Anvers, chez *les Jésuites,* et apostasia. Son pamphlet fut publié en 1586. C'était, comme le dit le titre même, un discours « récité publiquement au peuple d'Anvers, en la grande salle du Collège des Pères de la Société de Jésus », de telle sorte qu'il s'agissait non pas de l'œuvre d'un calviniste, (comme on dit : « des aveux ingénus d'un prêcheur calviniste » selon Cudsemius)[2], mais, selon la réalité pure et simple, de l'œuvre d'un apostat, pensionnaire des Jésuites,

Et ce n'est pas tout. Comme en fit tout de suite la remarque François Dujon (Junius) [3] (pasteur et professeur à Leyde), quand on lit le pamphlet de Haren, on est bientôt frappé du fait que l'auteur parle tantôt à la troisième personne et tantôt à la première. Ainsi le début : « Premièrement *il* dit que.... » Ce n'est donc pas Haren qui a écrit ce discours. Ce sont les Jésuites, au moyen d'une étrange collaboration de l'apostat et de ses patrons. Haren a prononcé un discours, mais nous n'en avons pas le texte exact, et dans le texte que nous possédons, avec ses *Je* et ses *il,* qui décidera ce qui vient de Haren et ce qui vient des Jésuites ? Et les *Je* sont-ils plus authentiques que les *il* ?

En particulier le passage, où Haren se présente comme témoin oculaire, de qui est-il ? En tout cas F. Dujon qui se trouvait à Genève en même temps que Haren, et qui le connut fort bien, écrit : « Aussi pour lors j'ay bien connu Haren, tout frès venu de son pays, follastre comme un chevreau, duquel la compagnie

1. Voici le titre de l'ouvrage de Haren : « Les causes justes et équitables qui ont mené Jean Haren, jadis ministre, de quitter la religion prétendue réformée, pour se ranger au giron de l'Eglise catholique. Récité publiquement au peuple d'Anvers *en la grande salle du collège des Pères de la Société de Jésus,* le IX jour de mars 1586, par le dit Haren, et depuis envoyées par escript à son bon seigneur et ami Philippe D. — Jérémie, 6-15, etc. En Anvers, 1586 » (Exemplaire de la Bibliothèque de Paris).

2. Voir *Calomnies protestantes,* p. 172.

3. Admonition chrestienne de F. Dujon, 1586. Exemplaire de la Bibliothèque de Leyde. Voir Fr.-W. Cuno, *Franciscus Junius der ältere, Professor der Theologie und Pastor, 1645-1662,* 1891. Et *Calomnies antiprotestantes,* p. 182.

où il se tenoit faisoit ses risées, à pleine bouche, s'esmerveillant de cette jeunesse, etc... » Quant à la visite de ce Haren à Calvin mourant, c'est une ridicule invention. « Haren dit que Calvin est mort désespéré, c'est mensonge, il dit qu'il le peut affirmer pour avoir esté présent et tesmoin oculaire de sa mort, c'est encore un autre mensonge.... Vous n'estiez pas si habile que, pour vos beaux yeux, on voulust importuner Calvin, contre sa propre volonté, de vous présenter devant luy, puisqu'il avoit requis qu'on priast Dieu pour luy, et qu'on le laissast en repos. » C'est ce que nous avons vu.

3° Aussi bien les pamphlétaires postérieurs ont essayé de compléter Haren et de rendre vraisemblables ses invraisemblances [1]. Audin, célèbre pamphlétaire catholique, suppose que Haren *s'introduisit furtivement après la mort* du Réformateur, dans la chambre mortuaire, comme si la chambre avait pu être laissée vide, etc., etc. Alors Renauld, autre pamphlétaire catholique, transforme Haren en étudiant, en médecin, que l'on laisse seul dans la chambre mortuaire, qui soulève le linceul sous lequel les parents et amis du Réformateur avaient caché le cadavre, etc., etc.

4° Mais l'histoire de Haren n'est pas finie. Étant catholique, au service d'une princesse née de Lorraine, il publia des brochures contre les protestants. Et, en 1599, il écrivait à de Maillane, un conseiller du duc de Lorraine [2] : « Lorsque je me trouvais, il y a quelques années, dans la ville d'Anvers, on *me demanda* d'adresser un discours au peuple *pour l'édifier par l'histoire de ma conversion*, ce que je fis, non sans succès, car plusieurs suivirent mon exemple. » Et voilà un nouveau trait à noter : Ce ne fut pas spontanément, que Haren prononça son discours, ce fut à la *demande* de ceux qui le logeaient, les Pères Jésuites, et on voit la tâche qui lui était assignée par eux : convertir au catholicisme.

Or, malgré tout, Haren ne parvint pas à inspirer une complète confiance à ses patrons (car il n'approuvait pas les persécutions exercées contre les évangéliques), et il finit par être jeté en prison ; il y resta huit ans. Il eut le temps de réfléchir, et il finit par s'avouer à lui-même que « Satan avait fait de luy un des *plus sales* apostats, qui fut jamais ». Alors, ayant recouvré sa liberté, il confessa publiquement sa faute, et dans sa confession il expliqua l'affaire de son traité en ces termes : « Si quelqu'un d'entre vous a quelques livres, qu'autrefois l'*on a fait imprimer sous mon nom*, en divers langages, livres pleins de *bourdes, mensonges et fausses suppositions*, je requiers qu'ils soyent bruslés et

1. Du reste ce n'est point de Haren, dont les livres sont devenus très rares, et dont tel ou tel ne se trouve qu'en deux ou trois exemplaires en Hollande, que les pamphlétaires catholiques tirent les propos de Haren, mais de Cudsemius, qui l'a cité, apostat comme Bolsec et Haren, et de son *Petit Traité de la cause désespérée de Calvin*, 1609. Voir Doumergue, *Calomnies antiprotestantes*, p. 168-173.

2. Cette lettre, écrite en 1599, de Deneuvre, paroisse de Lunéville, est citée par l'évêque de Strasbourg, Andréas Räss, *Die Convertiten seit der Reformation, nach ihrem Leben*, und aus Schriften dargestellt, III, 1590-1601 (1866), p. 516.

mis en cendres [1]. » Ce n'est pas lui qui a publié le pamphlet, il a été publié sous son nom, ce qui veut dire que, s'il avait tenu un discours, il n'est pas responsable de ce qui a été publié à la place, et sous le nom de ce discours, et qu'en tout cas, c'est un amas de « bourdes, mensonges et fausses suppositions. »

Naturellement la plupart des auteurs ne parlent pas de cet épisode ; et même Mgr Räss, évêque de Strasbourg, le nie. Il n'a pas vu le traité en question, et pense que ce doit être un faux. Mais la rétractation de Haren, et son retour au protestantisme sont attestés, ainsi que son traité sur sa Repentance [1] par les actes des Synodes d'alors, qui en parlent souvent. Et en particulier celui d'Amsterdam, avril 1610 (21-24), art. 14, dit : « Nous n'avons pas pour le présent trouvé expédient de publier en nos Églises la *Repentance* du dit Haren, pour le recevoir à la paix de toutes nos Églises, mais pour plusieurs considérations, avons plus tost trouvé bon d'en différer la résolution jusqu'au prochain synode [2]. » Et au mois de septembre (15-17), Haren fut « reçu », en considération de sa « publique et solennelle conversion et reconnaissance de son péché, *tant* de bouche que par escrips [3] ».

Si l'on ne croit pas à la parole de Haren, ses calomnies, où l'on ne sait ce qu'il a dit et ce que les jésuites y ont ajouté, sont deux fois nulles et non avenues. Pour si peu qu'on y croie, il a rétracté ce qu'il a pu dire, et il l'a rétracté d'une manière suffisante pour satisfaire ceux contre qui il les avait lancées. De toutes les façons, l'épisode Haren est clos, par un non-lieu absolu.

5° Ces infamies ont trouvé place dans les *Causeries du Dimanche* de Monseigneur de Ségur, dans la *Vie de Calvin*, par Audin — laquelle a eu tant d'éditions, — dans le *Péril protestant* d'Ernest Renauld, 1899, et plus récemment dans les feuilles populaires intitulées *Le Complot protestant* (ou : *A tous les patriotes*, à *tous* les honnêtes gens), dans un article de *la Croix* de Coutances et de Saint-Lô (19 mars 1911), etc.; etc., et, à l'étranger, dans les écrits du prêtre hongrois Jonas Horvalh, écrits destinés à l'enseignement religieux scolaire, et en Italie, dans le pamphlet, approuvé par l'Imprimatur, et intitulé *Il Tiberio della Svizgera*. 1877 [4], etc., etc.

5.

Mais ces infamies ont été réfutées par des catholiques, aussi ultra catholicisants que le P. Maimbourg [5], et surtout, à notre époque, par le Dr. Paulus, un

1. J. Haren, *La Repentance*, édition Louis Elzevier, Lettre aux Fidèles chrétiens.

2. *Livre Synodal*, contenant les articles résolus dans les Synodes des églises wallonnes des Pays-Bas, 1896, I, 1563-1685, p. 217, 220, 221.

3. Du reste le Dr Paulus, le savant ultracatholique, a blâmé l'évêque Räss d'avoir contesté le retour de Haren au protestantisme. Voir *Calomnies antiprotestantes*, p. 199-201.

4. Voir *Calomnies antiprotestantes*, 179, 180, 181, 77.

5. *Histoire du Calvinisme*, 1682, p. 334, 335.

des principaux chefs de l'école catholique contemporaine. Au sujet de Bolsec, il dit : « Un savant impartial se gardera d'ajouter foi aux affirmations sans preuve de cet homme passionné » ; et au sujet de Haren : « Qui connaît un peu le caractère équivoque de Haren.... saura apprécier à leur vraie valeur les dires de cet homme [1]. »

1. Dr Nicolaus Paulus, [illegible] Voir [illegible]

Livre sixième.

LE CALVINISME DANS LE MONDE

CHAPITRE PREMIER

Calvin et la Pologne.

I. *Avant Calvin.* 1. Les Vaudois et les Hussites en Bohème. 2. Les débuts de la Réforme en Pologne. — II. *Calvin et la Pologne.* 1. Sigismond II Auguste. 2. Nicolas Radzivil et la Lituanie. — III. *Premier paquet de lettres de Calvin pour la Pologne.* 1. 1555. 29 déc. Premier paquet de lettres. 2. 1556. Progrès, Calvin appelé en Pologne. 3. 1557. Efforts pour l'union. — IV. *Second paquet de lettres. 19 nov. 1558.* 1. 1558. Progrès de la réforme. 2. Les lettres. 3. 1559. 4. Socin et Calvin. — V. *Troisième paquet de lettres. 9 juin 1560.* 1. Calvin et les Frères de Bohème. 2. Les lettres. 3. Lettres aux Polonais. 4. Deux autres traités. 5. Dédicace du Commentaire sur les Actes à Radziwil. 6. Lettres de Pologne à Calvin. — VI. *Quatrième et dernier paquet de lettres. 9 oct. 1561.* 1. Les lettres. 2. Quelques réponses. — VII. *La fin.* 1. La fatigue de Calvin. 2. L'apogée du protestantisme. 3. Les trois ennemis mortels du protestantisme polonais. 4. La disparition du protestantisme. — VIII. Un épisode. Coligny et la Pologne.

I

1.

Ce furent les Vaudois qui apportèrent les idées évangéliques en Bohème et en Pologne[1]. Dès 1530, il y avait en Pologne des martyrs Vaudois, et des collectes étaient faites, dont le produit était envoyé aux Vaudois d'Italie, comme à des frères et à des maîtres.

Puis vinrent les Hussites. Les disciples de Jean Huss formaient deux groupes : 1° les *Calixtins,* qui réclamaient seulement le *calice* (c'est-à-dire la communion sous les deux espèces), la libre prédication de l'évangile, et quelques réformes de moindre importance ; 2° les *Taborites,* radicaux, qui rejetaient toute autorité de l'église, et n'admettaient comme règle de foi que l'Écriture Sainte.

Le chef de ce second parti, J. Ziska, s'établit dans une position sûre, qu'il nomma Tabor (de là le nom de ses fidèles). A sa mort il fut remplacé par Procope, théologien et général, qui fut défait et tué à Lipan en 1434. L'empereur

1. Pour ce chapitre nous avons beaucoup emprunté à l'ouvrage suivant : Comte Valérien Krasinski, *Histoire religieuse des peuples slaves*, avec une introduction de Merle d'Aubigné, 1853.

Sigismond [1] laissa aux Taborites vaincus la liberté. « Dès qu'ils jouirent de la tranquillité, ils se livrèrent à des travaux industriels, et, de guerriers terribles qu'ils étaient, devinrent de tranquilles citoyens. Bref, le caractère Slave, paisible et industrieux, lorsqu'il n'est pas aigri par l'opposition, se montra en cette occasion comme il l'a toujours fait [2]. »

Vers 1450, plus par remplacement que par filiation [3], aux Taborites succéda une secte qui allait jouer un très grand rôle, les *Frères de Bohème*. Persécutés tour à tour, ou à la fois, par les catholiques et les Calixtins [4], ils s'organisèrent en église (1466), firent consacrer leurs prêtres par Etienne-le-Vaudois, et furent souvent désignés sous le nom de Vaudois. On a dit que ce fut *la première église protestante slave*. Protégés un moment par le prince polonais Ladislas Jagellon, ils célébrèrent leur culte en plus de cent localités (1500). Ils traduisirent en leur langue la Bible, qu'ils imprimèrent à Venise (1506). Mais quand la dynastie autrichienne occupa le trône de Bohème, les lois les plus rigoureuses furent édictées contre les Frères de Bohème. En 1546, leur culte fut interdit ; et en 1548, le roi Ferdinand I leur ordonna de quitter le pays dans un délai de 42 jours.

Après beaucoup de malheurs et de fautes, et beaucoup de divisions (les princes luthériens étaient plus jaloux des Réformés ou calvinistes que des Catholiques romains), vint la défaite du 8 novembre 1620 à Wissemberg (la montagne blanche) près de Prague. Et la vengeance de Ferdinand II fut terrible.

Un écrivain catholique, dans un ouvrage publié en Autriche, sous la censure autrichienne, vers 1800, dit : « Sous le règne de Ferdinand II, toute la nation bohème fut entièrement changée et refondue. A peine pourrait-on trouver dans l'histoire l'exemple d'une nation aussi entièrement modifiée dans l'espace de 15 ans environ. *En l'an 1620 toute la Bohème était protestante*, à l'exception de quelques nobles et de quelques moines. A la mort de Ferdinand II, elle était, du moins en apparence, entièrement catholique romaine [5]. »

2.

La Pologne avait été christianisée dès 965. — Mais l'étroite alliance qui existait alors entre les souverains polonais et l'empire d'Allemagne, fit prédo-

1. 1368-1437. C'est lui qui convoqua le grand concile de Constance, livra Jean Huss au bûcher malgré son sauf-conduit (1415), et donna le Brandebourg à Frédéric de Hohenzollern, burgrave de Nuremberg.

2. Krasinski, *o. c.*, p. 89.

3. Ernest Denis, *Georges de Podiébrad*, les *Jagellons*, 1890. Voir le chapitre III. Les frères de Bohème, p. 281-366.

4. Le 20 juin 1559. J. Laurens, devenu évêque des Frères de Bohème en Pologne, écrira à Calvin. « Les Calixtins s'accordent avec les papistes presque sur tout, sauf sur la question du calice », et ils persécutent atrocement les Frères. « Ils ont torturé beaucoup des nôtres dans les fers ; ils en ont tué ; ils en tiennent captifs plusieurs depuis onze ans. » XVII, p. 563.

5. Krasinski, *o. c.*, p. 102-106. Les *Frères Moraves* sont une continuation de l'église bohème, réédifiée au XVIIIe siècle par le comte de Zinzendorf, qui rassembla ses débris épars dans la Moravie. « Ils portent le nom du pays slave, où fut établie la première église nationale. » Krasinski, *o. c.*, p. 92.

miner sur l'Église nationale slave des deux frères Méthode et Cyrille. L'Église allemande, dont le premier évêque, celui de Posen, fut placé sous la juridiction de l'archevêque de Mayence. Et ce fut une invasion de prêtres allemands, vers le XIIIe siècle : « Ces aventuriers ecclésiastiques, au lieu de s'occuper du développement religieux des Polonais, ne pensèrent qu'à favoriser les intérêts de leurs compatriotes[1]. »

C'est alors que les idées vaudoises, hussites, furent adoptées par beaucoup, et les luttes religieuses commencèrent.

Un docteur en droit, recteur de l'Université de Cracovie et chanoine de la cathédrale, Paul Vladimir, présenta au Concile de Constance un traité où il désapprouvait le principe, proclamé et pratiqué par les Chevaliers teutoniques, « que les chrétiens étaient en droit de convertir les infidèles par la force des armes, et que les terres des infidèles appartenaient légalement aux chrétiens[2] ». — En 1459, un projet de réforme de l'Église fut présenté à la diète par Ostorog, palatin de Posen. Il protestait contre l'autorité du pape sur le roi de Pologne, et il s'élevait contre les indulgences. « Il est évident que le terrain était suffisamment préparé en Pologne pour une réforme ecclésiastique, avant que ce mouvement n'eut commencé en Allemagne et en Suisse[3]. » Le mouvement réformateur avait même virtuellement commencé, dès 1515[4], avec une « Épître de Bernard de Lublin à Symon de Cracovie », épître proclamant le grand principe de la Réformation « qu'il ne faut croire qu'en la parole de Dieu ; et que les ordonnances humaines ne sont point obligatoires[5] ».

L'agitation grandit rapidement. Le Luthéranisme s'établit en Prusse polonaise, dans les villes habitées principalement par des bourgeois allemands.

Lismaninus (bientôt correspondant et ami de Calvin), savant moine italien, devint confesseur de la reine Bona Sforce, femme de Sigismond I. Une société secrète se forma composée d'hommes instruits, qui discutaient les sujets religieux. La reine prenait part aux conférences. Le mouvement religieux reçut une forte impulsion par l'arrivée dans la province de Posen des Frères bohèmes, expulsés de leur patrie. Au nombre d'environ un millier, ils se rendaient en Prusse (1548) chez le duc Albert de Brandebourg. A leur passage, André

1. Krasinsky, *o. c.*, p. 113. — H. Dalton dit : « De bonne heure se manifesta dans le pays une sympathie beaucoup plus grande pour les réformés que pour les luthériens. » Il en donne, d'après Säthelin, ces raisons : le besoin de liberté des Polonais, l'accord entre le tempérament polonais et l'organisation calviniste, et puis il cite ce qu'observe Fischer, dans son *Versuch einer Geschichte der Reformation in Polen* : « Les pasteurs luthériens, bien loin de s'acclimater et d'apprendre la langue polonaise, se tinrent la plupart du temps à part (*Schroff abgeschlossen*). » A. Dalton, *Geschichte der Reformirten Kirche in Russland*, 1865, p. 244, 245. — C'est le même phénomène qu'on a observé ailleurs, par exemple dans les provinces baltiques.

2. Krasinsky, *o. c.*, p. 116, 117. — 3. Krasinsky, *o. c.*, p. 118.

4. L'oncle de Jean a Lasco (1456-1531), archevêque et primat de Gnesen, après avoir été très ultramontain, devint le chef de l'opposition à l'Église, qu'il voulait réformer sans la diviser. Il éleva tout un groupe de jeunes réformateurs, et mérita du pape une bulle où il était ainsi désigné : « Cet élève de perdition, frère de Judas Iscariote, est descendu au fin fond de l'abime du mal. » *Bulletin*, XLIV, p. 241-248.

5. Krasinsky, *o. c.*, p. 118.

Gorka, juge suprême des provinces de la grande Pologne, les reçut avec empressement dans ses domaines. L'origine et le langage slaves des Frères leur donnaient un précieux avantage sur le luthéranisme d'origine allemande. Plusieurs grandes familles, les Leczinski, les Ostrorog, etc. embrassèrent leur doctrine, et rien que dans la grande Pologne environ 80 églises furent fondées. En face des Luthériens il y eut dès lors les non-Luthériens.

Ainsi apparaissaient peu à peu les éléments dont la combinaison et la lutte allaient constituer l'histoire du protestantisme en Pologne au XVIe siècle.

II

1.

Commençons par le roi. Sigismond II Auguste avait succédé à son père en 1548, et dès 1549, Calvin, (dont Lismaninus avait lu au roi, semaine après semaine, les chapitres de l'*Institution chrétienne*) entra en relation avec lui. Il lui dédia son Commentaire sur l'*Epître aux Hébreux*, 23 mai 1549.

Calvin, selon l'usage littéraire du temps, emploie les formules de modestie, dont on se servait avec les princes : « moi, pauvre créature (*homuncio*), ignoré, et obscur. » Mais ce qui abonde surtout, ce sont les paroles pleines de la plus haute autorité. « Ce n'est pas seulement une noble (*ingenua*), c'est plus qu'une royale servitude, que celle qui vous élève jusqu'aux anges, tandis que le trône du Christ se dresse parmi nous, de telle façon que l'unique voix céleste soit, pour les grands et pour les petits, la règle pour vivre et pour mourir. » Il félicite le roi de ce qu'il se hâte d'instaurer le règne de Christ. Bien des signes indiquent qu'il est « divinement destiné à être un Ezéchias ou un Josias... Courage donc, roi magnanime[1] ».

Les catholiques engagèrent la lutte, en condamnant à mort, par défaut, Stadnicki, noble fort influent, qui, dans ses domaines de Dobiecko, avait établi le culte réformé, selon la confession de Genève. Stadnicki protesta devant une assemblée de nobles. Une grande excitation se fit jour contre le clergé, et, aux élections de 1552, la Diète reçut l'ordre de restreindre l'autorité des évêques. — Pendant la Messe, célébrée à cette Diète, un très grand seigneur, Raphael Leczinski, descendant de Wenceslas Leczinski, qui avait défendu Jean Huss à Constance, manifesta ses opinions en restant couvert. Il adopta la devise : *Malo periculosam libertatem quam tutum servitium*. Leczinski fut soutenu par la Diète, et le roi statua qu'à l'avenir le clergé pourrait décider si une doctrine était orthodoxe ou hérétique, mais qu'il ne pourrait infliger aucune punition temporelle à ceux dont il aurait condamné les croyances. — C'était donc, virtuellement, la proclamation de la liberté religieuse en Pologne, dès 1552.

La Réformation commence vraiment à se répandre : et Calvin est tout de suite bien informé. — En 1551, on lui fait savoir qu'à la Diète de Pétricov, plu-

XIII, p. 281-284.

sieurs nobles avaient fait publiquement adhésion à la Réformation [1]. — En 1552 (20 mars), on lui fait savoir que ses écrits « sont reçus avec beaucoup d'applaudissements en Pologne et en Hongrie [2] ».

Calvin écrit donc au roi une seconde lettre « magistrale » [3]. « Rappelez-vous que, en votre personne, une lumière a été divinement allumée pour toute la Pologne, et qu'il n'est pas permis, sans faute grave, de la laisser cachée plus longtemps. » « En conséquence que ce soit votre premier souci, votre premier effort de ramener les pays soumis à votre autorité, de la honteuse dissipation papale à l'obéissance au Christ. » Et il lui indique les moyens. Personne ne doit « s'ingérer témérairement dans le ministère » ; aucun « particulier ne doit usurper la charge de pasteur ». Il faut être « élu par le jugement des pasteurs, et soumis à l'approbation du troupeau ».

Pour le moment c'est impossible. Alors que faire ? Ce serait « un remède trop violent », que de se contenter d'une nomination « purement royale ». Le plus sage est que le roi se « contente de nommer des docteurs, qui répandront la semence de l'évangile ». Ce ne sera pas « une réformation de l'Église », mais « seulement une sorte de préparation ». Plus tard, on aura un ordre plus sûr (*certior ratio*) [4].

Le roi répondit par des lettres (aujourd'hui perdues) scellées du sceau royal, « très amicales et pleines de bienveillance [5] ». Calvin juge très exactement le Monarque : « Quoique le roi désire que les églises soient bien organisées, cependant son hésitation montre qu'il est froid. Et pour te confier familièrement toute ma pensée (Calvin écrit à A Lasco), en réponse à ma longue lettre sur la réformation de l'Eglise, j'ai reçu récemment une lettre écrite en son nom, et scellée du sceau royal, qui me fait comprendre qu'il aura peu de courage pour une si grande entreprise, s'il n'est vivement piqué. Et ton exhortation précédente montre que c'est bien ton sentiment. Sa réponse pleine d'humanité m'a fourni l'occasion et la confiance pour l'aiguillonner de nouveau. J'espère donc tout à fait que stimulé de divers côtés, il sera excité. J'essaierai la même chose auprès de beaucoup de nobles [6]. »

Les événements ont marché. La Diète de Petricov, 28 juillet 1555, a pris des décisions sur « la réformation en Pologne ». Viret les envoie à Calvin [7]. La Diète

1. XV, p. 13, n. 7.

2. XIV, p. 307. — Voir la lettre de Farel, 20 janvier 1554 : « En Pologne quelques barons, ayant chassé le papisme, ont embrassé la Réforme, le roi ne l'ignorant pas, et ne l'interdisant pas. » XV, p. 13.

3. Fernand de Schickler, *La Congrégation évangélique de Cracovie*, dans le *Bulletin* du 15 déc. 1880, p. 530-540. — L'article a été rédigé d'après la « chronique de la communauté évangélique de Cracovie, depuis ses origines jusqu'en 1657 », par Adalbert Wengierski, et traduit du polonais en allemand par le Dr Altman, 1880. Adalbert Wengierski fut le treizième pasteur de la communauté évangélique de Cracovie.

4. XV, p. [illegible] — 5. Utenhove à Calvin, [illegible] mars [illegible] XVI, [illegible] XV, [illegible]

6. XV, p. 360. Les *Opera* mettent cette lettre le 26 déc. 1554. C'est sans doute 1555 qu'il faut lire. — En effet Calvin avait écrit le 5 déc. 1554. Pouvait-il avoir la réponse quelques jours avant le 26 décembre ? — Et puis il parle de l'exhortation de *a Lasco*. Or il s'agit, sans doute, de la lettre de a Lasco au roi, laquelle est de 1555 (XV, p. 852 et n. 4). Et enfin il dit qu'il a répondu au roi. Or cette réponse est de 1555.

7. XV, p. 700.

a réclamé un concile général, que le roi présidera, auquel seront appelés des étrangers, comme arbitres, Calvin, Mélanchthon, Bèze, et surtout a Lasco. Tout sera jugé d'après la Bible. Le concile rédigera une confession de foi, réclamera le culte en langue vulgaire, la communion sous les deux espèces, le mariage des prêtres, l'abolition des annates, et autres abus[1].

Calvin écrit au roi sa troisième lettre, 24 décembre 1555. Son langage est solennel. « Puisque en Pologne la vraie religion commence à émerger des funestes ténèbres de la papauté, puisque beaucoup d'hommes pieux et sages ont rejeté les superstitions impies.... moi, que le roi des rois a établi héraut de son Évangile et Ministre de son Église, j'en appelle en son nom à votre Majesté. » Et avec sa clairvoyance habituelle, souvent prophétique, il ajoute : « Secouant toute torpeur, il faut insister des pieds et des mains pour parfaire une œuvre si magnifique, surtout quand l'on voit que c'est le moment propice (*agendi maturitas*), de peur que, si on néglige l'occasion divinement offerte, il ne faille en vain rester ensuite devant la porte close[2]. » Mais le roi méritait son surnom de « roi de demain ». Il hésitait[3].

Et cependant Calvin ne se trompait pas en parlant de moment propice. La Pologne était en fermentation ; il n'aurait fallu qu'un peu de décision du roi pour provoquer un mouvement général[4]. Un inconnu, auquel Calvin avait écrit (la lettre est perdue) pour le féliciter de sa conversion, lui répond, 13 mai 1555 : « Le nombre des disciples de Christ croît de jour en jour. Nous te rendons grâce de ce que tu ne te contentes pas de nous faire connaître la vérité par tes travaux pieux et savants ; mais tu ne dédaignes pas de visiter et de confirmer, par tes lettres, des hommes inconnus et lointains. Nous te prions de le faire plus souvent, et ce que nous aimerions encore beaucoup plus, viens un jour à nous[5]. »

2.

C'est alors que Calvin entra en relation avec le plus célèbre et le plus influent des Polonais, avec Nicolas Radzivil, le cousin de la seconde femme du roi, le Palatin de Vilna, le maréchal et archichancelier du Grand Duché de Lituanie[6], en réalité le régent de la moitié du royaume de Pologne.

1. XV, p. 700, n. 5 et p. 892, n. 1. — 2. XV, p. 894.

3. On a pu dire de lui : « Il a eu du moins le mérite de maintenir dans son pays, pendant tout son règne, la liberté de conscience, et d'avoir ainsi permis au 9/10 de son peuple d'accepter la Réformation. La période brillante de la Pologne est celle de son gouvernement... Que ne seraient pas devenus ce pays et ce peuple, s'il avait fait le pas décisif ? Tandis que le peuple s'épuisa en luttes sanglantes pour savoir à quelle confession la couronne devait appartenir » (A. Dalton, *Geschichte der reformirten Kirche in Russland*, 1865, p. 246).

4. « La Pologne est arrivée à un tournant décisif de son histoire », écrivait a Lasco au roi en 1555. *Johannes a lasco*, par Petrus Bartels, 1860, p. 66 (Volume IX de la collection Hagenbach).

5. XVI, p. 141-142.

6. C'est seulement à partir de l'Union de Lublin, 1569, que la Pologne et la Lituanie eurent le même souverain, et une capitale unique mixte, Varsovie, au lieu de deux capitales distinctes, Cracovie et Vilna.

Nicolas Radzivil était né en 1515 (mort en 1565). C'est aux protestants bohèmes de Prague qu'il dut sa conversion. Vers 1553, il adopta la Confession de Genève. Très riche, tout puissant, — le roi de Pologne le laissait libre, — aidé par sa noble femme, il consacra toutes ses richesses et toute son influence au triomphe des idées réformées [1]. « Presque tous les catholiques de la noblesse, y compris les premières familles du pays, se convertirent en masse, ainsi que la plus grande partie de ceux qui appartenaient à l'église d'Orient. Dans la province de Samogitie, on ne trouvait plus que huit prêtres catholiques. Le culte réformé ne fut pas établi seulement dans les terres des nobles, mais aussi dans plusieurs villes. Radzivil fit construire un collège et une magnifique église à Vilna, la capitale. Ce fut à ses frais que la première Bible protestante fut traduite, et imprimée en 1564, à Brest en Lituanie [2]. Cette Bible, il la dédia à son souverain. « Si votre Majesté, disait la dédicace (ce qu'à Dieu ne plaise) trompé par ce monde et ne comprenant pas sa vanité, craint encore quelque hypocrisie, et veut persévérer dans une erreur que, selon la prophétie de Daniel, ce prêtre impudent, cette idole de Rome, ce perturbateur de la paix chrétienne, sème à pleines mains..... il est à craindre que le Seigneur ne nous condamne tous pour avoir rejeté sa vérité, nous et votre majesté, à la honte, à l'humiliation, à la destruction, et finalement à la perdition éternelle [3]. »

La première lettre de Calvin à Radzivil est du 13 février 1555. De nouveau nous retrouvons les formules de politesse habituelles. Il n'est qu'un « homme d'une naissance obscure (*ignobilis*), et peu estimé dans le monde ». Mais il se confie dans la piété du prince : et il ajoute cette raison : « Car bien que je désire que le royaume du Christ fleurisse partout dans le monde, cependant, maintenant, c'est à juste titre que *j'ai un souci particulier de la Pologne* [4]. »

Calvin avait compris l'importance de ce pays, à ce moment, pour le sort futur du protestantisme, pour le sort de l'Europe ; et il tente un effort qui, nous allons le voir, est énorme. Il félicite le prince « de sa magnanimité héroïque ». Mais il en profite pour le prier de ne pas se contenter de continuer : « En combattant contre toi-même, tends à la plus excellente des victoires. » Et toujours clairvoyant et précis : « Je me rends compte que le roi a bonne volonté ; mais

1. D'après H. Dalton, sa mémoire est encore très vivante parmi les réformés de Lituanie. Il ne semble pas qu'il soit mort, il y a trois cents ans ; il semble qu'il a été enlevé, il y a peu de temps, à sa riche activité. H. Dalton, *o. c.*, p. 247.

2. Krasinski, *o. c.*, p. 145.

3. Krasinski, *o. c.*, p. 146. — Les enfants de Radzivil rentrèrent tous dans l'église romaine. Son fils racheta, autant qu'il le put, les exemplaires de la Bible édités par son père, et les fit brûler sur la place du marché de Vilna. — C'est à ce fils, que le jour de sa première communion, N. Radzivil adressait ces pieuses et émouvantes paroles. Après lui avoir parlé de ses biens, de ses richesses, de sa puissance, il ajoutait : « Jamais une plus grande joie ne m'a pénétré qu'aujourd'hui où je te vois si avancé, que je vais entendre de mes propres oreilles ta confession de notre très sainte foi... Voilà les vrais biens, mon cher fils » (H. Dalton, *Geschichte der reformirten Kirche in Russland*, 1865, p. 248 n.). — Le cousin germain de Radzivil dit le noir, Radzivil dit le roux, se montra son digne successeur dans sa charge et dans sa foi.

4. « Calvin comprit vite toute l'importance de la Réformation en Pologne et se sentit appelé, ici aussi, à se poser, avec sérieux, avec décision, en représentant du protestantisme. » H. Dalton, *o. c.*, p. 245.

tu vois que, dans ces circonstances critiques, il ne se hâte pas assez. Souviens toi que c'est la charge, qui t'est divinement imposée : tu dois être non seulement son compagnon, son aide, mais tu dois le stimuler, quand il hésite [1]. »

Radzivil lui répond une lettre extrêmement flatteuse et cordiale. Elle est adressée « à son ami très cher ». Il ne peut pas dire combien sa lettre lui a été agréable (*grata, jucundaque*). « Je te reçois dans mon amitié. » « Ta très douce exhortation (*suavissima*) m'a admirablement excité et confirmé », et il signe « votre bon et entier ami [2] ».

III

Maintenant, ce n'est plus par lettres isolées, c'est par paquets de lettres que Calvin correspond avec la Pologne.

1.

Le premier paquet est du 29 décembre 1555.

Lismaninus, le confesseur de feu la reine-mère, qui avait lu avec le roi Sigismond Auguste l'*Institution Chrétienne*, fut alors envoyé par celui-ci visiter divers pays et y acheter des ouvrages [3]. Il arriva à Genève, où, à l'instigation de Calvin, il se maria. A cause de ce mariage, il fut excommunié, et ne put rentrer en Pologne aussitôt qu'il le voulait. Pendant que ses amis se livraient aux démarches, qui devaient aboutir en 1556 [4], il se mit en voyage. Et comme il avait indiqué à Calvin toute une série de nobles, auxquels il estimait utile d'écrire, il reçut du Réformateur un paquet de lettres qu'il devait remettre.

C'est le premier paquet, suivi d'une série d'autres, et dont l'ensemble constitue une correspondance aussi remarquable, aussi étonnante par la quantité que par la qualité. A toutes ces lettres on peut appliquer, le lecteur s'en convaincra lui-même, le jugement qu'un historien, peu suspect de trop de sympathie pour Calvin, a appliqué aux premières : « Toutes ces lettres sont d'une rare élévation ; plus d'une est d'une pénétrante beauté. Malgré l'accumulation de ses travaux, Calvin poursuit sa tâche apostolique ; en termes pressants, toujours variés, souvent émus, il plaide sans se lasser la cause de l'évangile [5]. » C'est bien une préoccupation particulière qui attire son attention sur la Pologne.

Ce premier paquet contient des lettres : 1° A Jo. Bonar, commandant la citadelle de Cracovie, et qui réunissait des assemblées évangéliques dans son jardin. Calvin a appris qu'il voulait faire traduire la Bible en Polonais. Il l'en-

1. [illegible] XV, p. 428, 42[illegible]. — 2. 13 juin 1555, XV, p. [illegible]4.

3. Stanislas Lubienecz, *Historia Reformationis polonicae*, 1685, p. 40 et ss.

4. XV, p. 329 et p. 358, n. 1. — Il y a quelques détails biographiques sur Lismaninus dans la lettre de Bullinger à a Lasco, du 1er mai 1556, XVI, p. 125.

5. Schickler, *o. c.*

courage[1]. Bonar répondit le 21 mai 1556. La lettre de Calvin l'avait [illegible] extrê-mement délecté[2] ; elle lui avait été un « grand stimulant » . — 2° A [illegible]. Calvin se réjouit de l'accord conclu avec les Frères de Bohême, « non seulement parce que Dieu bénit toujours l'unité sainte, dans laquelle s'unissent les membres du Christ » ; mais parce que, dans ces commencements de l'Église de Pologne, « l'expérience des Frères que Dieu a longtemps exercés, ne sera pas, je l'espère, une aide petite[3] ». — 3° A Agnès Dluska. Il la félicite d'avoir envoyé ses fils en Russie, « si loin », « pour qu'ils s'imbibent davantage de la pure doctrine du Christ[4] ». Elle répond, le 15 août 1556, en le remerciant pour « son affection chrétienne », et elle l'assure qu'elle fera tous ses efforts pour accomplir ses désirs[5]. — 4° A Radzivil. Calvin ne demanderait pas mieux que de faire une déclaration publique. « Mais si je vois le roi favoriser la pure doctrine de l'Évangile, et désirer une sainte réformation, cependant il n'ose pas encore lever le doigt, et se déclarer ingénument le patron de la foi droite[6] ». — 5° A Lassoczki. Il a renoncé aux superstitions. « Courage donc, généreux soldat, et puisque tu as commencé la course, achève-la jusqu'au bout[7]. » — 6° A Miscowski. Calvin ne veut pas que Lismaninus arrive sans lettres, « témoins de mon amour et de ma considération ». Et il le renvoie à ses livres, « à la lecture desquels tu t'exerces volontiers[8] ». — 7° A Tarnovius. « Maintenant Dieu ouvre la porte à son fils. Il y a parmi les nobles une sainte conspiration pour recevoir l'évangile dans sa pureté. » Et de nouveau la prudence prophétique : « Je crains seulement qu'on ne laisse passer un temps trop long dans les hésitations. Il arrive souvent que des débuts heureux, et qui promettent une issue favorable, induisent beaucoup à la mollesse. Il faut veiller avec prudence, que la torpeur n'éteigne pas cette lumière, qui a commencé à briller[9]. » — 8° A Tricesius. Calvin a appris qu'il voulait traduire la Bible en langue polonaise. Il le presse de le faire[10]. — 9° A Spithekus (ou Zahliczinus). Celui-ci n'était pas pour lui un inconnu. Calvin lui avait déjà écrit une lettre (perdue), et Spithekus avait répondu, le 20 août 1556[11]. Calvin lui avait de nouveau écrit le 13 septembre 1555. « Il court bien ; il n'a pas besoin de l'exciter[12]. » Dans ce même paquet, sans doute, se trouvait une lettre (perdue) pour Sborowski, qui répondit le 10 juillet 1556, priant Calvin de lui écrire le plus souvent possible. « De mon côté, en retour de ton humanité envers moi, je me donne à toi avec tous les miens. C'est ainsi que j'ai décidé de faire tous mes efforts pour réaliser ce qu'exige la gloire de Dieu[13]. »

Lismaninus devait porter toutes ces lettres. Calvin aurait voulu y joindre encore une lettre encyclique ; mais le temps lui avait manqué. Il attendra les renseignements que Lismaninus, une fois arrivé, lui enverra. Ajoutons que, pendant son voyage, Lismaninus reçut pour les Polonais seize autres lettres de P. Martyr, de Musculus, de Bullinger, de Sturm, de Zanchi, de Farel, etc., etc[14].

1. XV, p. 901. — 2. XVI, p. 140. — 3. XV, p. [illegible]. — 4. XV, p. [illegible]. — 5. XVI, p. [illegible].
6. XV, p. 907. — 7. XV, p. 905. — 8. XV, p. 905, 906. — 9. XV, p. 909, 910. — 10. XV, p. 911.
11. XV, p. 735. — 12. XV, p. 912. — 13. XVI, p. 24[illegible]. — 14. XV, p. [illegible].

2.

La Réforme faisait de grands progrès, comme l'atteste une lettre du pape au roi, 1556 : « Vous avez nommé, sans la sanction du siège apostolique, l'évêque Chelin à l'évêché de Cujavie, quoiqu'il soit infecté des plus abominables erreurs. Le palatin de Vilna (le prince Radzivil), un hérétique, le défenseur et le chef de l'hérésie, a été investi par vous des premières dignités du pays. Il est chancelier de Lituanie, palatin de Vilna, le plus intime ami du roi, en public et en particulier, et on peut le considérer, en quelque manière, comme le régent du royaume, et comme un second monarque. Vous avez aboli la juridiction de l'Église, et, par un acte de la diète, vous avez permis à chacun d'avoir tel prédicateur et tel culte qu'il lui plaira de choisir. J. Laski et Vergerio sont venus par vos ordres, dans votre pays ; vous avez donné aux habitants d'Elbing et de Dantzig l'autorisation d'abolir chez eux la religion catholique et romaine[1]. »

Le 2 mai 1556, un synode est réuni à Pinczov. Ce synode adresse à Calvin une lettre dans laquelle il est dit : « Nous sommes presque les derniers venus (*novissimi*) de tous. » « Tu es presque le seul auquel nous devions la majeure partie de notre progrès. » Ils ont lu ses ouvrages ; ils lui demandent de venir. La lettre est signée par sept pasteurs polonais (Cruciger est surintendant) et par dix chevaliers au nom de tous. Une lettre analogue est adressée au Conseil de Genève, le priant de laisser venir Calvin, au moins pour quelques mois, afin qu'il aide l'église renaissante, l'église qui « commence à pousser, *adhuc in herba*[2] ».

Ces lettres ne furent remises que cinq mois plus tard. Calvin répondit que A Lasco venant en Pologne, sa présence à lui paraissait moins nécessaire, d'autant plus qu'il ne pouvait guère s'absenter de Genève[3].

A ce moment, en effet, le grand espoir des Polonais était A Lasco qui rentrait dans sa patrie (1556)[4].

3.

1557. — A Lasco aurait voulu unir tous les protestants et constituer une grande église protestante comme celle d'Angleterre. C'eût été le salut.

L'union semblait facile entre les Frères, ou Vaudois (répandus dans la Grande Pologne), et les réformés ou Calvinistes (répandus en Lituanie et dans la Pologne méridionale). Malgré certaines différences, relatives à la succession et à la Cène, ces deux groupes n'étaient pas profondément divisés. Au Synode de Pinczov, 1er mai 1555, la question de l'union avait déjà été agitée, et un accord avait été conclu dans le Synode général de Cosmineck, près Kalish, dans la Grande Pologne (24 août-2 septembre 1555)[5].

1. Krazinski, *o. c.*, p. 141. — 2. XVI, p. 129, 131. — 3. XVI, p. 420, 421.
4. Voir Val. Poullain à Calvin, [illegible], XVI, p. 18[illegible]. — Utenhove à Calvin, 10 fév. 1557, XVI, p. 417.
5. Lubieniecius (Lubiensky), *o. c.*, p. 56, 58.

Cependant l'union était loin d'être parfaite, et on eut recours aux Suisses. Lismaninus envoya la Confession des Frères, une lettre exposant l'état de division des esprits[1], et un de ses amis, Stanislas, comte de Ostrorog. Celui-ci alla chez Bullinger, puis chez Calvin.

Calvin est toujours irénique et conciliateur. Il se réjouit de ce que les protestants polonais ont enfin le concours de A Lasco et de Lismaninus, et il prêche l'accord complet. « Vous savez très bien que le salut de l'Église réside non seulement dans l'unité de la foi, mais dans l'accord fraternel. » « Nous apprenons que les uns embrassent la confession d'Augsbourg. Les autres retiennent mordicus la doctrine des Vaudois. Et il y en a qui désirent une explication pure et simple du mystère » (il s'agit surtout de la Sainte Cène). Calvin ne voit là rien qui les empêche d'avoir « tous un accord pieux, saint et clair ». Pour la Confession d'Augsbourg, il suffit de la prendre dans son vrai sens, celui que lui a donné son auteur, Mélanchthon. Il insiste toutefois sur l'accord avec les Vaudois, « que nous désirons rester toujours intimement unis à vous (*semper conjunctissimos*) » ; et encore « avec lesquels il faut entretenir jusqu'à la fin une conjonction fraternelle[2] ». Nous retrouvons Calvin conciliateur à un degré, qui nous surprend toujours de nouveau. « J'écrirai, dit-il à Bullinger, dès que j'en aurai l'occasion à A Lasco, qu'il n'éloigne pas les Vaudois de notre communauté (*a nostro grege*) en les pressant trop étroitement (*rigidius*). J'ai dit à Vergerius que A Lasco, cet homme excellent, est quelquefois austère (*interdum solere austerum esse*)[3]. » C'est Calvin qui parle ainsi, et ce Calvin est ce qu'il y a de plus authentique.

Bullinger, lui aussi toujours semblable à lui-même, fait des difficultés et désapprouve la Confession des Vaudois : « Nous ne pouvons la recommander complètement... Je soupçonne quelque chose » ; comme il désapprouve la Confession d'Augsbourg : « elle a été approuvée par les papistes, ainsi que l'atteste l'Apologie de la Confession[4] ».

La même année, 1557, un synode des Églises de Bohême et de Genève, présidé par A Lasco, invitait les Luthériens à entrer dans l'Union. Nous avons déjà dit que les Luthériens, d'origine surtout allemande, vivaient dans les villes et avaient pour eux plusieurs grandes familles. L'appel resta sans réponse.

IV

1.

Un marchand de Cracovie, Burcher[5], décrit à Calvin la situation religieuse. « La parole de Dieu, et l'évangile de Jésus-Christ, jettent de jour en jour des

1. 8 sept. 1557, XVI, p. 608. — 2. XVI, p. 675, 676, 677.
3. 30 mai 1557, XVI, p. 502. — 4. 25 oct. 1557, XVI, p. 680.
5. Il enseignait ceux qui font « bouillir la cervoise », c'est-à-dire brassent la bière, et qui étaient « au nombre de 500 au minimum ». XVII, p. 38, n. 1.

racines plus profondes, grâce à Dieu. Et je n'entends aucun savant qui ne déteste les erreurs luthériennes. J. A Lasco travaille ardemment dans la vigne du Seigneur, et il ne prêche rien que la pure doctrine de la Sainte Cène. Il tient ses réunions, ses sermons, dans les maisons des nobles. Je n'ai vu aucun temple purifié, si ce n'est à Pinzov, où a commencé la prédication de la Parole de Dieu[1]. » Le 1er mars, le même Burcher, dans sa lettre à Bullinger, accuse Pierre-Paul Vergerius, « qui n'est ni Pierre, ni Paul », de semer des calomnies, de favoriser le luthéranisme. Il a écrit aux nobles. Il va publier son apologie. Un grand trouble agitera les églises. Il serait nécessaire que l'Église de Zurich intervînt[2].

Utenhove, l'*alter ego* de A Lasco, précise et confirme : « Ici la moisson est grande et de jour en jour des fidèles de plus en plus nombreux arrivent à la connaissance de l'Évangile et se joignent aux Églises. Dans la Grande Pologne, les nôtres sont très nombreux[3], mais quelques-uns sont plus attachés qu'il ne faudrait aux Frères de Bohême, d'autres aux Saxons eux-mêmes (les luthériens), parmi lesquels l'illustre Stanislas de Ostrorog, châtelain de Medzerec, qui est le premier par l'éclat de sa race et par son autorité, sans parler de sa prudence, de son éloquence, de sa magnanimité, de sa puissance et de sa libéralité. » Mais il ne paraît pas désespérément obstiné. Il a reçu les lettres de Calvin avec grand plaisir. Calvin ferait bien de lui écrire et de lui recommander l'accord avec A Lasco. Il pourrait aussi écrire à Bonar[4].

2.

Et en effet le 19 novembre 1558, Calvin expédie un nouveau paquet de lettres. — 1° A Ostrorog. « Il est agréable en te félicitant d'exciter ta vigueur. » Et l'essentiel : « Il ne t'échappe pas, généreux seigneur, qu'entre les artifices de Satan il n'y en a pas de plus dangereux, que celui qui consiste à diviser ceux qui s'efforcent de restituer le pur accord de la foi. Avec d'autant plus de prudence il vous faudra prendre garde que cet obstacle ne vous retarde pas. Tu comprends ce que je veux. Et j'insisterais sur cette recommandation, si un accès de fièvre ne me forçait à interrompre cette lettre[5]. » 2° A Lismaninus. Le ton est le même que dans toutes les lettres qu'il lui a déjà adressées, le ton d'un ami plein de confiance dans son ami, Il écrit de son lit, en proie à la fièvre. Il le prie de saluer Bonar et Agnès Dluska. C'est une grande peine pour lui que les fils de cette noble dame soient si méchants qu'ils ne supportent ni joug ni admonitions. Il met en P. S. sur Blandrata l'antitrinitaire : « Quel monstre est ce Blandrata, ou plutôt combien de monstres il nourrit en lui. Avant que les frères pieux en aient fait l'expérience, avertis-les de s'en défier

1. A Calvin, [illegible] 1558, XVII, p. [illegible] — 2. 1er mars 1558, XVII, p. 74, 75.
3. Il y avait plus de trente églises, XVII, p. 267, n. 2.
4. Utenhove à Calvin, près de Cracovie, 30 juillet 1538, XVII, p. 266, 267.
5. [illegible] XVII, p. [illegible]

à temps. Alors qu'il m'adulait honteusement, qu'il disait me révérer comme un père, qu'il déclarait être entièrement soumis à mon autorité, [illegible] ment répondu que son visage était toujours pour moi un indice sûr de son esprit dépravé, retors, et de son âme perverse, si bien que je n'espérais rien de bien. Comme un serpent sinueux, il essayait de me circonvenir ; Dieu m'a donné de prévenir ses astuces. Plus tard il a vomi son venin[1]. » Calvin ne se doutait pas qu'en ce moment même Lismaninus passait à l'ennemi. C'est en effet du Synode de Pinczov, 1558, que date l'évolution de Lismaninus et le grand succès de l'antitrinitarisme en Pologne. « Et certainement personne ne se refusera de voir, d'après ce qui a suivi ce synode, que la porte a été ouverte à la discussion des dogmes généralement reçus[2]. » A ce synode Blandrata, venant de Genève, se trouvait, et Lismaninus se laissa convaincre par lui. — 3° A Utenhove. Calvin était en plein accès de fièvre quarte, et voici des détails précis. « En fait de lettres, je n'ai guère pu faire que la moitié de ce que tu me demandais. Hier le frère, noble et pieux, qui retourne vers vous, m'a montré les lettres. Il est revenu le soir, au moment où je devais prendre un clystère, et puis dîner. Je lui ai demandé quand il partait : « Après demain, a-t-il répondu ». Il me restait un jour, dont la meilleure partie est pour la fièvre. Le moment de l'accès est imminent. J'ai cependant écrit au généreux comte de Tarnov, et j'y ai inséré ce que tu désirais... Ma faiblesse ne me permet rien de plus[3]. » — 4° A Uchanius — auquel il n'avait jamais écrit, et qu'il ne connaissait pas. — Il dicte la lettre pour lui. Il est inquiet : « Les divisions sévissent chez vous... Se tenir au milieu..., ce serait honteux ; c'est interdit. Pense à la situation que tu occupes... Pardonne-moi, selon ton humanité, si je prononce un mot trop rude pour exprimer librement ce que je pense qui doit être dit. Quand il faudra venir devant le tribunal céleste, tu ne pourrais être absous du crime de trahison si tu ne te retires promptement de cette tourbe, qui conspire ouvertement pour opprimer le nom de Christ... Quoique je me sois permis peut-être auprès de ton Excellence plus qu'il ne convenait, comme je n'ai eu dessein que de songer à ton âme, ma liberté, je l'espère, ne te sera pas odieuse[4]. » — 5° A Tarnovius. L'exhortation de Calvin a produit moins d'effet qu'il n'espérait. Du moins le comte a été franc, en disant qu'il craignait les troubles, causés par les changements. « Ce fut toujours le but des hommes profanes, d'éviter de toute façon que le repos public ne soit troublé. Nous avons une autre conception, nous pour qui tout ce qui est sublime et précieux dans le monde doit céder à la gloire de Dieu et au mérite de la doctrine céleste. D'autant plus que cette crainte est vaine : tous les tumultes que Satan s'efforcera de susciter, Christ les apaisera facilement, Christ le roi de la paix, par lequel les rois règnent... La fièvre quarte me force à être bref[5]. »

Et en vérité, il suffirait 'détudier exactement ces quelques lettres pour y

1. XVII, p. 378. — 2. Stanislas Lubieniecius, [illegible] XVII [illegible]
4. 19 novembre, XVII, p. 381-382. — [illegible] nov. 1558, XVII, p. 382 [illegible]

trouver tout ce qui caractérise le plus Calvin, son énergie, son style à l'emporte pièce, son éloquence intime, pressante, contraignante, sa simplicité exacte, sa grandeur magnifique de pensée, sa volonté indomptable, qui domine la maladie[1] et les âmes.

3.

1559. — Le 27 janvier, Utenhove remercie Calvin pour les lettres écrites, lui annonce qu'à la diète de Pétricow, le comte de Tarnow a demandé l'exclusion des évêques, et que le duc de Radzivil est venu pour conclure une entente au sujet de la réformation des Églises[2].

Une lettre très longue de Petrus Statorius (de Thionville, donc français d'origine, qui avait trouvé Lismaninus à Genève, et l'avait suivi en Pologne, emportant avec lui les livres de Servet ; et qui allait être nommé professeur à l'école de Pinczoc)[3], répondant à une lettre (perdue) de Calvin, lui exprime son affection enthousiaste. Tout le monde est en deuil à cause de sa maladie. Il est du reste pessimiste. Le légat de l'antichrist est très actif. Les autres, c'est douloureux à dire, sont plus tièdes qu'il ne faudrait, excepté A Lasco. Mais il est très malade. Il faut ajouter les nombreuses divisions. Et soixante mille Tartares, dit-on, arrivent ! Et le roi n'a pas d'enfants ! Du reste, lui-même Statorius plaide la cause de Blandrata et montre qu'il est à moitié ou complètement gagné par l'habile antitrinitaire[4]. Et, en effet, à ce synode de 1559, il avait défendu les idées de Stancarus (un autre antitrinitaire).

Le 26 février, Radzivil dit à Calvin « l'extrême volupté » que ses lettres lui apportent, et « son extrême délectation et sa joie ». « A juste titre tous les hommes de bien t'embrassent, t'aiment, te vénèrent, ont égard à ce que tu dis[5]. » Mais il s'en tient à ces généralités.

Le 20 août, nouvelle lettre de Statorius, de plus en plus pessimiste. Il note le grand crédit de Blandrata, « soit à cause du succès de son art (il était médecin) soit à cause de l'intégrité de sa vie sans tache ». Il convaincra facilement les Polonais qu'on lui a fait une grave injure en le faisant partir de Genève. Et Calvin ferait bien de se hâter pour que « sa renommée n'en souffre pas[6] ». Statorius s'emporte violemment contre Stancarus, « homme très séditieux[7] » « d'une grande improbité et ambition », alors qu'il avait pris sa

1. Le jour même où il a écrit toutes ces lettres, pour profiter du courrier, il en écrit encore deux autres, l'une à Mélanchthon, l'autre à Bullinger. XVII, p. 384-388. Et il s'excuse de ne pas en écrire encore une autre à P. Martyr « parce qu'il est presque brisé par la fatigue ». *Ibid.*, p. 388.

[illegible] XVII, p. [illegible]-418 ; Lubieniecius, o. c., p. 148.

4. De Pinczov, 1er février 1560, XVII, p. 420-427.

5. De Cracovie, 26 février 1559, XVII, p. 456. — 6. XVII, p. 600.

7. L'ami de a Lasco, Sébastien Pech, dans une lettre à Calvin, 13 sept. 1560, rapporte ce propos de Stancarus : « L'église papale est mauvaise, l'église luthérienne est plus mauvaise ; la pire de toutes est l'église helvétique ». XVIII, p. 183.

défense[1] ! « Plût à Dieu que nous ne fussions pas si éloignés [illegible] afin que tu puisses nous assister à temps par ton conseil... Lismaninus est avec nous ; mais il ne me paraît pas né pour la lutte. Enfin, à moins que le Seigneur ne vienne en aide à ce pays, je prévois qu'il changera sa gloire en une honteuse ignominie[2] » La prophétie ne devait que trop se réaliser. Et à partir de ce moment, on voit s'étendre sur ces affaires polonaises, une ombre de mensonge. — C'est de cette année 1559 que Lubienecius fait dater les progrès de l'hérésie, dont il se réjouit, la propagande de Pierre Gonesius, etc.[3].

Aussi bien les lettres de Calvin deviennent plus sévères. Le comte de Tarnov lui avait écrit pour lui démontrer qu'en sa qualité de comte, il ne devait pas se mêler de réformer l'église, qu'il devait veiller à la paix de l'État. Calvin sent l'équivoque et il lui rappelle la parole de saint Paul, I Tim. II.2, c'est aux rois d'assurer une vie paisible en toute piété et honnêteté. Toute la lettre est d'une haute fermeté et parfois d'une solennelle vivacité[4]. Le même jour Calvin répond, avec toute la nervosité de sa colère, à Statorius, qui en réalité avait bien pris le parti de Blandrata. « Par tes lettres, non sans menace, tu m'exhortes à me réconcilier avec Georges Blandrata. Je t'en prie, mon Pierre, réfléchis un peu, de quel droit tu me mets en face de cette nécessité. D'autant plus que je ne me crois pas soumis à ton autorité, au point de me laisser gouverner selon ton jugement. » Suit une description singulièrement émue de ce qui s'est passé. « De cela Dieu sera mon juge au dernier jour ; tous les anges me seront témoins ; cette Église m'est témoin. » « Et maintenant parce qu'il t'a plu d'embrasser un homme barbare, ou plutôt un monstre (*bestiam*), tu cherches à m'effrayer par de frivoles menaces, comme si le nom chrétien était en danger, et si c'en était fait de moi, au cas où je ne me prosternerais pas à vos genoux. Qu'un jeune homme insulte ainsi aux travaux d'un vieillard, accablé par la maladie, je laisse les autres en juger[5]. »

I·

Lelius Socin était de nouveau en Pologne, en 1558, et cette fois-ci avec une recommandation de Calvin. Le Réformateur avait été fatigué et inquiété par ses « questions curieuses », et sans fin. Mais Bullinger l'avait rassuré le 8 mai 1558, en lui disant que Socin « s'était efforcé, autant qu'il avait pu, d'être utile, de rendre service, et s'était montré, en religion, intègre et sincère[6] ». Calvin,

1. Lubienecius, *o. c.*, p. 148 et XVII, p. 601 et n. 9.

2. 20 août 1559, de Pinczov, XVII, p. 601, 602.

3. Les origines de l'hérésie remontaient jusqu'aux réunions de la société secrète que nous avons dit s'être formée au début du règne de Sigismond. Dans ces réunions, les doctrines antitrinitaires avaient été introduites par un nommé Pastoris, natif de Belgique. — Les ouvrages de Servet avaient eu une grande circulation. — Lélius Socin avait parcouru le pays en 1551. Stancarus, devenu professeur d'hébreu à l'école de Cracovie, fit une active propagande. Blandrata séduisit une foule d'esprits. Toutes ces négations furent constituées en un corps de doctrines par Pierre Gonesius ou Goniendzki. XIV, p. 229, n. 1.

4. 15 nov. 1559, XVII, p. 674-676. — 5. 15 nov., XVII, p. 676-677. — 6. XVII, p. 160.

qui, selon sa propre déclaration, combattait les idées et non les hommes, s'était hâté de tout oublier. Il répondit à Bullinger le 22 mai : « Homme très honoré, et frère très cher, c'était assez de m'assurer par un mot que Lélius, maintenant d'esprit calme, acquiesçait à notre foi commune, pour que, toutes ces anciennes offenses étant effacées, je le reçusse avec humanité. Mais ta recommandation a une telle valeur que je suis prêt à lui rendre tous les services qu'il peut désirer[1]. »

Et, en effet, quelques jours après, il recommandait à Radzivil Socin, allant pour affaire en Pologne et il lui disait : « C'est à bon droit que je l'aime pour l'élégance de son esprit, pour le zèle de sa piété, et ses autres vertus[2]. »

Deux lettres de L. Socin à Calvin (22 août et 2 octobre 1559) nous donnent les impressions de son voyage en Pologne et de son séjour chez Radzivil. Le roi est indécis. « Il voudrait apaiser les querelles pour jouir en paix et repos de ses plaisirs. Quant à travailler pour qu'une forme d'Église, conforme à la parole de Dieu, soit proposée, il dit que cela ne le regarde pas, que c'est l'affaire des conciles et des évêques. Il voit croître, en effet, le nombre des fidèles, et il pense que bientôt les évêques seront obligés de faire ce qu'ils devraient faire spontanément, et il espère qu'il sera excusé ainsi auprès de tous les princes, même auprès de celui de Rome... Mais tandis qu'il compte conserver la faveur des uns et des autres, il n'en satisfait complètement aucun[3]. » Toutefois Socin admire ce qu'il a vu. « O combien d'hommes remarquables, dans ce royaume ! Je ne doute pas que leur prudence et leur constance n'amènent une religion bien établie selon la parole de Dieu. » Et après avoir célébré les mérites de Radzivil, il nomme, avec les plus grands éloges, dans la petite Pologne, Bonar, Stanislas Miscovius, Nicolaus Olesnicius, Stanislas Saffraniecz, Stanislas Lasozius, Hieronymus Philippovius ; et en Grande Pologne Tomitius Sborovius, Gorganus, Ostrorog, tous nobles influents ou pasteurs importants[4].

V

1.

Au commencement de l'année 1560, A Lasco meurt. Vergerius va intriguer à Vilna auprès du duc Radzivil. L'hérésie de Stancarus gagne du terrain ; on se sert pour l'appuyer de certaines phrases de Calvin, de P. Martyr, même de Bullinger et surtout de Bucer, qui, étant mort, ne pouvait se défendre.

L'évêque de Cujavia, Uchanius (encouragé par les lettres de Calvin)[5], se montre hardi, résiste au pape, publie des livres pour défendre la foi évangélique ; il en appelle à un concile général. Lusenius, pasteur à Iwanovic, demande à Calvin de lui écrire et de l'encourager. « Le Seigneur Dieu cepen-

1. XVII, p. 173. — 2. XVII, p. 181. — 3. XVII, p. 604. — 4. XVII, p. 651.

dant avance son règne tous les jours dans notre petite Pologne, en Prusse, en Lituanie et en Hongrie. » « Seuls nos grands seigneurs polonais qui sont par hasard plus près de Wittemberg, se montrent extrêmement durs pour nous, avec leurs ministres bohémiens, qui cependant, en comparaison de nos églises, sont très peu nombreux, et n'existent quasi pas [1]. »

Alors un rapprochement se produisit entre les églises suisses et les Frères. La confession des Frères avait été soumise, comme nous l'avons vu, à la censure des églises suisses (1559), et celle-ci en avait désapprouvé l'article sur la Cène. Les Frères envoyèrent deux délégués. Ceux-ci arrivèrent à Goeppingue dans le Wurtemberg, où Vergérius dit au Duc qu'il y avait accord entre eux et la Confession d'Augsbourg. Le Duc les reçut très bien, leur promit quelques subsides, et les engagea à ne pas aller en Suisse. Un des deux délégués retourna en effet en Pologne. Mais l'autre, continuant son voyage, visita Strasbourg, Bâle, Zurich, Berne et Genève. Bullinger et Musculus ne parlèrent plus de leurs précédentes critiques, et le munirent d'attestations favorables. « L'unité des Frères, appelés vulgairement Vaudois » avait donné à ses deux délégués une lettre spéciale pour Calvin [2], lui rappelant les rapports qu'il avait eus avec leurs pères, 20 ans auparavant, à Strasbourg. Du reste ils connaissaient les sentiments de Calvin. Un an avant, Jo. Laurens lui avait déjà écrit : « L'un et l'autre nous sommes membres de la vraie Église, et nous prêchons la pure doctrine de Christ [3]. »

Après une série d'entretiens, et un dîner offert au délégué, Calvin lui donna une réponse au nom de tous les pasteurs. C'était une vive exhortation à l'union avec les autres églises protestantes de Pologne : « Car il n'est pas douteux que votre dissension, si les ennemis la constatent, apportera du retard à la marche des choses, bien heureusement commencées. » Plus les autres sont troublés, plus il faut les aider. Et Calvin leur demande d'expliquer quelques termes de leur confession, et de reconnaître que l'auteur de leur apologie s'est servi de paroles trop violentes, La lettre est signée : Vos Frères étroitement unis (*conjunctissimi*) [4].

2.

Le 9 juin 1560, Calvin envoie un nouveau paquet de lettres en Pologne. 1° A Lusenius. Il lui annonce une lettre qui sera imprimée avant la foire de Francfort, dans laquelle il expose ses idées. Il n'a pas cru devoir « attaquer les partisans de Stancarus, en partie parce qu'il sera plus facile de les ramener à une juste opinion, s'ils ne sont pas notés d'une ignominie particulière ». Quant à l'évêque de Cujavia, il n'a pas eu le temps de lui écrire, « à cause de ses continuelles

1. 14 mars 1560, XVIII, p. 26, 27. — 2. En Bohême, du Carmel 11 mai 1560, XVIII, p. 86.
3. 20 juin 1559, XVII, p. 563.
4. Récit par le délégué Herbert de son entretien avec Calvin. XVIII, p. 123-126. Lettre de Calvin aux Vaudois, 30 juin 1560, p. 129-131.

correspondances. Le travail que nous cause la France n'est pas croyable[1]. » — 2° A Statorius. Il s'était excusé (lettre perdue), et avait déclaré avoir écrit à la suggestion de Lismaninus. Calvin a écrit à celui-ci « librement, qu'il n'avait agi ni prudemment ni bien, et pas comme un ami, en lui préférant un disciple de Servet, pétri de violence non moins que d'erreurs ». Quant à Statorius : « Comme le mérite ta piété, ton caractère, ta science, et ton affection pour moi, je suis trop ton ami pour me séparer de toi à cause d'une légère offense[2]. » C'est pendant l'échange de cette correspondance que Statorius et Lismaninus passaient définitivement dans le camp ennemi ! — 3° A Tarnovius. Il lui explique que, s'il a parlé en termes si sévères, c'est qu'il a eu le sentiment que la lettre était écrite non par lui, Tarnovius, mais par son secrétaire. Et il l'exhorte de nouveau à chasser toute crainte. — 4° A un inconnu. Calvin lui parle de sa lettre aux Polonais, et puis lui donne un avis sur la légitimation des enfants, et sur le droit que l'on a de changer de résidence pour fuir la peste. Ne pas vouloir le faire, c'est de la « stupidité ». Et il laisse ces paradoxes à ceux qui veulent nous « dépouiller de tous sentiments[3] ».

3.

Au mois de juin, raconte la Vie de Calvin, il fut averti par les frères de Pologne qu'un certain Stancarus troublait leurs églises disant que « Jésus-Christ estoit nostre moyenneur seulement en sa nature humaine, sans aucun regard de la divinité... Il respondit briefvement et bien préemptoirement par un épistre qu'il leur envoya. Mais depuis, à leur requeste, il leur fit derechef une seconde réponse sur ceste matière, pour ce que le dit Stancarus ne désistait de publier ses fantaisies et resveries pernicieuses[4] ».

4.

Une première lettre, annoncée par Calvin à Lusenius, le 14 mars 1560, a disparu. Une seconde, dont il est question dans la lettre à Lusenius, du 9 juin est celle qui se trouve dans les *Opuscules*[5]. Elle débute ainsi : « Nous sommes grandement marris que vos Églises, lesquelles ne faisans que sortir, sont encore tendres, et où la doctrine pure est presque encores en herbe, soyent troublées par gens importuns. » Cette lettre ne paraît pas cependant avoir été imprimée tout de suite. Envoyée en manuscrit, elle aurait été supprimée par ceux qui n'en étaient pas satisfaits. On demande à Calvin une autre réponse : « J'ai peine à céder à leurs inepties, écrit-il, le 1er février 1561, à Bullinger. L'été dernier j'avais répondu brièvement en ce qui concerne Stancarus. Pour-

1. XVIII, p. 100, 101. — 2. XVIII, p. 101, 102.

3. Tout le passage, que nous avons cité ailleurs, est d'un bon sens et d'une humanité remarquables. XVIII, p. 104, 105.

4. XXI, p. 90. *Vie de Calvin* (Colladon). — 5. IX Proleg. XXXIII-XXXVI et p. 337-342.

quoi ils n'approuvent pas notre réponse, je ne le sais, peut-être parce qu'on a supprimé notre écrit. J'ai jugé à propos de l'éditer[1]. » Il se décide à rédiger un nouveau traité, mars 1561[2].

I.

Mais les Polonais tombent bientôt de Charybde en Sylla. Et Calvin reprend la plume. 1563. « Il a esté mis en lumière en Pologne une certaine fable, faisant Christ et le Saint-Esprit dieux à part du Père, la quelle j'ay veue avec un extrême ennuy. Il y a longtemps que je me suis trouvé, tousjours en peine pour mes povres frères, qui ne seroyent assez exercéz en Escriture saincte, que l'importunité de Stancarus ne les démenast tellement que, pour éviter une absurdité, ils ne se laissassent tomber en une autre plus estrange que la première. Or en est-il advenu ce que je craignoye, et s'est trouvé par un exemple merveilleusement triste, combien *c'est une dangereuse peste que de contention, quand on s'estudie plustot à vaincre son ennemi que non pas à défendre simplement une bonne cause*. L'erreur de Stancarus, qui est si lourd, que rien plus, a bien esté rejettée à bon droit par les frères de Pologne. Mais là-dessus, cependant qu'ils se donnent garde d'un costé seulement de la ruse de Satan, voilà de l'autre Blandrata qui est un plus desespéré imposteur encore, qui se met en avant, et abuse de cette occasion pour semer son erreur, qui est autant ou plus détestable que l'autre[3]. » Blandrata faisait « trois essences » et montrait que « le Fils et le Saint-Esprit ne sont pas le mesme Dieu que le Père ».

Naturellement, le traité de Calvin n'apaisa pas les troubles, qui augmentèrent sans cesse. Bullinger lui écrit le 1er mai 1563 : « J'ai reçu hier des lettres écrites de Cracovie à la fin de mars : elles me disent que ces vauriens d'Italiens ont excité de très grands troubles et les augmentent encore. Car plusieurs des pasteurs, par ignorance plus que par malice, commencent à les soutenir, et tu ferais œuvre utile si tu écrivais quelque chose de plus explicite (*diligentius*) sur la Trinité[4]. »

Calvin avait devancé la prière de son ami, et il avait déjà publié un très court traité pour confirmer le précédent. « Averti, il y a quatre mois, écrit-il lui-même à Sylvius, de vos discordes, et de la triste dissipation de vos églises, j'ai écrit une courte mais claire admonition pour que les frères se gardent de Blandrata et de tous ces suppôts de Satan. Maintenant, exhorté par toi et par notre frère Sarnicius, j'ai adressé une lettre commune à vos nobles et aux citoyens de Cracovie. Vous me pardonnerez si je n'ai pas écrit à chacun en par-

1. XVIII, p. 349.

2. IX, p. 349 et ss. Ministrorum ecclesiae genevensis Responsio ad nobiles polonos et Franciscum Stancarum Mantuanum, de controversia mediatoris.

3. IX, p. 633. Brevis admonitio Io. Calvini ad fratres Polonos ne triplicem in Deo essentiam pro tribus personis imaginando, tres sibi Deos fabricent. 1563. — Nous donnons la traduction du XVIe siècle. XXI, p. 95.

4. XX, p. 2-3.

ticulier. Il ne me reste pas assez de loisir pour que, délaissant le soin de ma charge, negligeant mes concitoyens et tant d'occupations, je consacre huit jours à vous écrire, sans compter que ma mauvaise santé ne me laisse pas tant de repos.

« Aux vertueux et nobles seigneurs et principaux gouverneurs de la Pologne la mineur (sic), et aux bons citoyens de l'excellente cité de Cracovie, qui suyvent constamment la vraye foy et la pureté de l'évangile, salut..... »

« Cest erreur pernicieuse et exécrable, qui est semée par vostre pays, a obtenu faveur et crédit par le moyen d'une *trop grande ardeur de contention*. Car lorsque Stancarus, ce sot sophiste et criart enragé, mettoit en avant ses resveries, à savoir que Jésus-Christ est seulement médiateur en tant qu'il est homme, et pourtant qu'il intercède envers toute la Trinité, aucuns estimèrent que le meilleur et le plus expédient estoit, s'ils respondoyent que le Père seul est vrayement et proprement Dieu. Ainsi plusieurs s'arrestèrent par trop ardemment à ce subterfuge-là, pour ce qu'ils pensoyent que par ce moyen Stancarus seroit aisément rembarré avec toutes ses sottises. Ainsi, comme dit le proverbe ancien, la vérité a esté perdue *en trop débattant*. Et pour vray, je ne doute point, qu'aucuns ne soyent tombéz par ignorance, ou par une facilité inconsidérée. Mais il y a bien apparence aussi que d'autres ont cherché finement l'occasion de pouvoir sans danger mettre en avant aux simples et idiots ceste forcénerie exécrable, laquelle ils esperoyent leur estre agréable et plaisante. Car vous avez par delà ces meschans brouillons, et vilains poltrons italiens, Georges Blandrata, Valentin Gentil, Jean Paul Alciat, et autres semblables, qui sont transportez d'une cupidité furieuse pour innover et troubler tout[1]. »

Ce fut le dernier écrit de Calvin aux Polonais. Quel travail ! — Mais, pour raconter la suite de ces travaux théologiques, nous avons interrompu notre récit, qui avait pour but de montrer l'effort épistolaire particulier auquel Calvin ne cessait, en même temps, de se livrer. Il nous faut y revenir, pour l'achever rapidement.

5.

Nous sommes encore en 1560.

Le surintendant des Églises réformées en Russie, pasteur à Bychownovy dans la Russie blanche[2], Stanislas Wardesius, écrit à Calvin, qu'il ne connaît pas. Mais, dit-il, « il y a chez nous une forme visible de l'église et nous sommes un avec votre église suisse dans la doctrine, le rite ». Or l'Église « sur terre ruthène » manque d'école, qui enseigne les arts libéraux, les langues sacrées, la théologie. Il envoie donc Pechius[3], un ami de a Lasco, pour chercher des professeurs à Genève[4].

2. A cette époque la Russie blanche faisait partie de la Lituanie, divisée en six diocèses, dont chacun [illegible] *Opera*, XVIII, p. 119, n. 3.

3. Bibliothécaire dans la petite Pologne. — 4. 21 juin 1560, XVIII, p. 118.

C'est dans ces circonstances que Calvin dédia à Radziwil la nouvelle édition de son *Commentaire sur les Actes des apôtres*. Il l'exhorte à la persévérance. « Il est criminel dans cette sainte milice, où tu es entré sous l'étendard du Christ, d'être jamais fatigué. » Et il lui signale les deux dangers, les hérétiques et les catholiques. Au nombre des premiers sont Stancarus, homme d'un caractère agité (*tumultuosus*), tout enflammé d'ambition, et Georges Blandrata « pire que Stancarus, selon qu'il est abreuvé d'une erreur beaucoup plus détestable, et nourrit en son cœur plus de venin [1] ».

Ce qui est dit ensuite des catholiques et du concile de Trente, « où sont assis par aventure cent bestes cornues en tout », est dans le goût rude du XVI[e] siècle. « Quant à nous, à qui la promesse est donnée que l'anti-christ, lequel est assis au temple de Dieu, doit estre destruit par le souffle de la bouche du Seigneur, ne cessons de réfuter cette impudence effrontée de paillarde, par la très sacrée parole, contre laquelle ils s'élèvent si arrogamment, à fin que tous cognoissent manifestement et clairement quelle différence il y a entre l'épouse chaste de Jésus-Christ, et l'infame paillarde de Bélial ; entre le sanctuaire de Dieu et le bordeau de Satan, entre le domicile spirituel des fidèles et une étable à pourceaux, entre la vraie église et la cour romaine. » — « Cependant toutefois il n'y a retardement qui doive vous arrester, que chacun de vous ne s'efforce selon sa puissance à estendre les choses qui sont si bien commencées [2]. »

Cette dédicace émut beaucoup Radziwil « de joie et de douleur ». Le noble prince, séduit par l'habile novateur, prend la défense de Blandrata auprès de Calvin. Blandrata n'a jamais parlé de Servet, ni de sa doctrine ; Blandrata déclare que ses idées sont « diamétralement opposées à celles de Servet. Et tout ce qu'il demande, c'est que l'Église lui permette de s'abstenir de termes exotiques d'une vaine philosophie ». Radzivil envoie à Calvin un délégué pour conférer avec lui, et un petit cadeau (*munusculum*), consistant en une « pelisse septentrionale », faite de peaux de Martres, et en un « linteolum », c'est-à-dire une serviette pour s'essuyer les mains, œuvre et travail du gynécée de ma très chère femme [3] ».

La réplique de Calvin arriva violente et hautaine. Ah, il a oublié ses formes de politesse selon les us et coutumes de l'humanisme. Il a oublié qu'il s'était déclaré un homme de rien, *homuncio*. Maintenant, c'est un grand qui parle, et plus grand que le grand prince. « Certes jamais je n'aurais deviné qu'un homme de rien (Blandrata) fût en telle estime auprès de vous. » Et avec une éloquence de plus en plus violente, de plus en plus hautaine, mais magnifique, littérairement parlant : « Mais enfin il est votre ami. En un peu plus haut degré que Judas n'était auprès du Christ ? Si nous n'épargnons pas le disciple du Christ,

1. 1er août 1560, XVIII, p. 158.

2. Dans une lettre d'envoi du volume, Calvin avait ajouté : « Je ne désire ni n'ambitionne aucun gain, et il m'est permis de dire avec Paul : je ne cherche pas ce qui est à toi, mais toi-même. » 29 août 1560, XVIII, p. 171.

3. 11 juillet 1561, XVIII, p. 557-559.

quand par sa perfidie il se rend détestable à tous, les amis des princes ne méritent pas plus d'indulgence. » — « Mais en voilà plus qu'assez sur ce sujet. Je félicite toute la Pologne et en particulier la Lithuanie, de ce que la religion plus pure fait toujours là de plus grands progrès, et de ce que le règne de Christ, toujours plus augmenté, s'étend au loin et au large[1]. »

6.

Encore en 1560, Gregorius Paulus, pasteur à Cracovie, avait écrit à Calvin, auquel il était inconnu, pour lui raconter sa conversion. Il partait de Koenigsberg : au moment de monter en voiture, il tombe sur le traité de Calvin contre l'*Interim*. « En route, je brûlais d'une telle ardeur que je comprenais et voyais toutes les erreurs de l'antéchrist. Bientôt après, m'étant procuré tes autres œuvres, je pris complètement feu (*in flammam erupi...*). Nous, comme tous les Polonais, nous t'aimons, nous lisons tes œuvres...[2]. »

Le 29 octobre 1560, Jo. Thenaudus, pasteur à Pinczov, voulant que son « père en Christ » n'ignore rien des détails les plus négligeables (*levissimus apex*) de sa vie, lui fait savoir qu'il vient de se marier[3].

Le 5 novembre 1560, Stanislas Linthomirski, pasteur, secrétaire royal, gendre de A Lasco, écrit à Calvin que l'Église est pleine de troubles. Uchanius, évêque si courageux, est revenu au catholicisme. L'archevêque et ses collègues, Hosius et les autres, se servent frauduleusement des écrits de Calvin. Que Calvin, P. Martyr et Bullinger écrivent[4].

Le 4 décembre, Stancarus envoie sa défense à Calvin[5] : « Priez Dieu pour nous, pour qu'il nous délivre des hérétiques et des hérésies, et restitue dans ces églises l'orthodoxie (*sanitas*) de la foi catholique[6]. » Cette lettre et cette défense sont répétées presque mot pour mot par Stadnicius dans sa lettre à Calvin du 10 décembre[7].

VI

1.

Le 9 décembre 1561, Calvin envoie en Pologne un nouveau grand paquet de lettres. — 1° A Sarnicius, qu'il remercie de son amitié et de sa fidélité. « Lorsque tous sont comme hallucinés par Blandrata, et fascinés par ses jongleries, seul tu soupçonnes qu'il ne faut pas le croire témérairement[8]. » — 2° A Wolph : « Blandrata est incroyablement perfide, et d'un esprit dépravé. Ce n'est pas sa faute s'il ne m'a pas jeté dans ses lacs mortels. » Et Lismaninus, « ce grec », est aussi caractérisé[9]. — 3° A Cruciger. « Il n'y avait pas à craindre

1. 9 oct. 1561, XIX, p. 45. — 2. XVIII, p. 209, 210. — 3. XVIII, p. 228.
4. XVIII, p. 238. — 5. XVIII, p. 238. — 6. XVIII, p. 260. — 7. XVIII, p. 265-267.
8. XIX, p. 35. — 9. XIX, p. 36.

que par de mauvais bruits nous fussions séparés de vous. Qu'une sainte union règne entre nous, et cultivons réciproprement une bienveillance fraternelle[1]. » — 4° Aux pasteurs de Vilna. Ceux-ci avaient aussi pris le parti de Blandrata. « Vous avez une grande estime pour Blandrata, parce que vous connaissez son honnêteté, et qu'il ne vous est suspect d'aucune erreur... Mais s'il ne vous est pas suspect, pour moi, pour toute cette église, il est convaincu. Vous ne me croyez pas : pourquoi vous croirais-je ? Il faut que vous ayez beaucoup de loisirs pour que vous convoquiez des synodes afin de vous occuper de ces balayures... Blandrata ne compte pas chez les autres peuples. Vous l'admirez comme un ange tombé du ciel. » Et il envoie un récit de ce qui s'est passé à Genève, pour les mettre au courant, les priant de croire, sinon lui, du moins les anciens de l'Église italienne de Genève et P. Martyr[2]. — 5° Un résumé de l'histoire de Blandrata, histoire concise, écrite de main de maître, accablante pour Blandrata, et où Calvin montre avec quelle patience il l'a supporté, jusqu'à ce que, à une de ses leçons, « Blandrata mit son mouchoir à son nez, comme s'il saignait, s'enfuit précipitamment, et ne revint plus dans la ville ». Voilà la cruauté de Calvin, qui s'est efforcé de favoriser un homme pervers et turbulent. Voilà l'innocence de Blandrata, qui a été son propre exécuteur, alors que personne n'était son ennemi[3]. — 6° A Lismaninus. Cette lettre-ci est importante et caractéristique, c'est-à-dire qu'elle montre le caractère de Calvin. Le Réformateur, pendant des années, avait eu en Lismaninus la plus entière confiance. Il n'avait cessé d'en faire un éloge complet. Et le voilà qui passe dans le camp ennemi. « Je ne vois pas pourquoi tu te préoccupes tant de réconcilier Blandrata avec moi. Tu estimes qu'il est un grand homme. Sois satisfait de ton opinion pourvu que tu me permettes de sentir ce que je sens. Tu déclares qu'il est sincère ; je sais qu'il n'y a rien de plus rusé et de plus pétri de perfidie. Tu ne veux pas qu'on l'accuse d'une hérésie quelconque : chez nous, il a été plus que suffisamment convaincu d'impiété manifeste..... » « Je désire que notre amitié reste intacte, mais pas à ce prix (de reconnaître ce que je crois faux). Si donc tu continues, cherches-toi d'autres amis.... » Et il poursuit : « Il est venu en Pologne. Par la faveur de Franciscus Lismaninus il a été créé archiprêtre. Calvin, par une pieuse sollicitude, voulant prévenir le danger qui menaçait les églises de Pologne, a découvert le poison caché. — Lismaninus s'interpose comme arbitre, et annonce les plus grands maux, si Calvin n'ensevelit pas rapidement sous de magnifiques éloges l'impiété de Blandrata. » — « En ce qui me concerne, notre union restera inviolable, pourvu que tu ne m'empêches pas de remplir mon devoir[4]. » — 7° Enfin à Radzivil, lettre dont nous avons déjà parlé.

2.

Le 13 décembre 1561, arrivent, en réponse, trois lettres. 1° Une signée de

1. XIX, p. 37. — 2. XIX, p. 38, 39. — 3. XIX, p. 39-41. — 4. XIX, p. 42, 43.

neuf pasteurs, parmi lesquels Cruciger, Greg. Paulus, et Blandrata, attestant, en dépit des faux bruits et des calomnies, contre lesquels ils mettent Calvin en garde, leur parfaite orthodoxie au sujet de la Trinité. Ils acceptent le Symbole de Nicée, et le Symbole dit d'Athanase[1]. — 2° Une du Synode de Cracovie, avec les mêmes signatures... — 3° Une de Lismaninus à Calvin. Il se défend. Calvin a mal lu ses lettres. « Quand me suis-je imaginé que Blandrata a parfaitement agi lorsqu'il était avec vous?... Il a été tel, dis-tu, lorsqu'il était avec vous. Sans doute, il l'a été. Mais n'a-t-il pas pu changer[2] ? »

VII

I.

Le trouble augmente, et les déclarations contradictoires se succèdent.

Sarnicius fait le tableau suivant : « Tout a été déchiré par ces nouveaux apôtres, mis sens dessus dessous, profané, souillé, si bien que dans le corps mystique de Christ on ne reconnaît plus ni pied, ni main, ni tête. Une partie est allée à Stancarus, une partie à Blandrata et Lismaninus, une partie, grâce à Dieu, persiste dans son ancienne confession. La chose est affreuse et terrible à voir. » Il implore le secours de Calvin. « Car si Lismaninus n'avait pas été recommandé par vous, jamais cette faction d'hommes très monstrueux n'aurait acquis une telle faveur dans nos églises. Il est venu ici comme le metteur en scène, et le porte-drapeau de cette impiété. C'est lui qui a appelé Blandrata, qu'ont suivi Spinella, Alciat, Gentilis : tous se sont réunis à Pincov. Et par des lettres perfides, ils trompent les réformateurs suisses[3]. »

Tout est inondé par cette hérésie, sauf la grande Pologne. Ici les orthodoxes ont réuni un synode de toutes les églises des duchés d'Osniecimensi, et de Zatoriensi, 16 octobre 1562, à Cracovie[4].

C'en est trop, et Calvin est fatigué. Il répond à Trecius, le délégué de Sarnicius : « Tes lettres ont renouvelé la douleur que m'ont causée les malheureuses divisions en Pologne... Que j'intervienne, je ne puis y être amené. Et puisque tu me presses, je suis obligé de te dire librement et familièrement : *Votre patrie m'a causé jusqu'ici assez d'ennuis*... Pardonne ; mais tu n'obtiendras jamais ce que tu demandes. » Il regrette d'avoir écrit tant de lettres à la demande de Lismaninus. « *Ma bonne volonté m'a peu réussi*. Cette expérience m'avertit divinement, me semble-t-il, qu'à l'avenir je me retienne. » « Je loue ton zèle, mais je dois faire attention de ne pas jeter au vent mes écrits, non sans quelque dérision. Aussi, au nom de notre amitié, je prie ton zèle de laisser quelque place à ma modération. Doué de peu de prudence (*minore prudentia*), je suis d'autant plus timide, et je dois faire attention et prendre garde[5]. »

1. XIX, p. 167, 168. — 2. XIX, p. 170-175.
3. Sarnicius à Calvin, 6 nov. 1562, p. 569, 570. — 4. *Ibid.*, 575, 578.
5. Commencement de 1562, XIX, p. 607, 608.

Quelques mois après, Calvin répond à Sarnicius lui-même. Il repousse le reproche d'avoir trop recommandé Lismaninus, et il refuse de l'attaquer personnellement avec plus de vivacité. « D'autant plus que je désire que toi et les autres, vous en soyez bien persuadés : j'attaque l'impiété plus que je ne combats contre les personnes[1]. » Ce n'est pas la première fois qu'il formule ce principe.

Puis c'est Thenaudus qui en a assez. Venu sur le conseil de Calvin, il ne voudrait pas partir sans son avis. « Le virus de cette hérésie très cruelle et très pernicieuse, qui a été répandu ici par vos transfuges, s'étend de jour en jour comme une gangrène ; elle ne me paraît plus pouvoir être étouffée ; je ne puis supporter plus longtemps la vue de ces misérables églises ; il m'est permis de songer au départ, et je pense être libre. Il y a parmi les ministres de la parole un si horrible schisme, que si Dieu n'intervient pas avec sa clémence, je crois qu'une affreuse dissipation de l'Église est imminente[2]. »

Le 13 septembre 1563, Calvin écrivit à Zykovius, qui lui avait demandé de nouvelles explications sur la Trinité (20 juillet)[3], qu'il sera bref « parce qu'il lui paraît inutile de répéter si souvent la même chose[4] », et il le renvoie à plusieurs de ses écrits. La veille, ouvrant à Bullinger le fond de sa pensée, il lui avouait qu'il avait résolu de ne pas répondre du tout, si Bullinger ne l'en avait prié, « *parce que maintenant cette nation m'est suspecte, car peu agissent sincèrement*[5] ».

Et enfin il y a une dernière lettre de Radzivil, mais elle arrive après la mort de Calvin. Le ton du prince a changé. Hélas, Calvin a eu trop raison, l'église est désolée et Radzivil écrit : « Nous nous réfugions vers toi. » « Nous ne voulons pas te cacher qu'il n'y a pas longtemps des controverses graves et surtout ardues se sont allumées dans le royaume de Pologne, dans le duché de Lituanie et dans les autres provinces et duchés. » « Nous ne voulons pas cacher à Ta Prestance, qu'au mois de septembre un synode s'est tenu à Pinczov, pour les églises réformées dans la petite Pologne... » Il envoie la confession rédigée par cinquante pasteurs et trente nobles. « Que pouvons-nous attendre, sinon une situation très triste et tout à fait lugubre, entre les divisions des évangéliques et les insultes des papistes contre les uns et les autres ? » Après avoir exposé toutes ses idées longuement (la lettre tient vingt-trois énormes pages imprimées), il supplie, longuement aussi, Calvin pendant toute une page, et il envoie le tout par son fils, Nicolas Christophe Radzivil[6].

2.

Aucun des grands héros de ces luttes ne devait en voir l'issue. A Lasco meurt en 1560, Calvin meurt en 1563, l'année où Radzivil publia sa Bible. Et Radzivil meurt l'année suivante.

1. 2 août 1562, XX, p. 143. — 2. Pinczov, 21 juillet 1563, XX, p. 70, 71.
3. XX, p. 68. — 4. XX, p. 156, 157. — 5. 12 sept. 1563, XX, p. 151.
6. 6 juillet 1564, Brest, XX, p. 328-350.

Malgré ces funestes dissensions, le protestantisme en Pologne était à son apogée.

Après la consultation des Églises suisses, une accalmie avait semblé se produire. Mais des émissaires luthériens, venus d'Allemagne, demandèrent que toutes les Églises signassent la confession de foi d'Augsbourg, et les scandales, que nous avons constatés en Allemagne, se reproduisirent en Pologne, Cependant, à l'occasion de la diète de Lublin (1569), qui unissait la Pologne et la Lituanie, les nobles appartenant aux trois confessions protestantes résolurent de conclure aussi une union religieuse. Le Synode, chargé d'accomplir cette œuvre, se réunit à Sandomir (1570), et l'union fut signée, 14 avril. Et pour le protestantisme, ce fut le chant du cygne.

Le Jésuite Skarga, qui vivait à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe affirme que 2000 églises environ avaient été enlevées au romanisme par les protestants de toutes dénominations. Il est hors de doute que les principales familles de la Pologne ont été protestantes[1]. A ce moment, l'indépendance religieuse était respectée plus que dans les autres pays d'Europe. Cette liberté attira une foule d'étrangers. Il y eut à Cracovie, à Vilna, à Posen et ailleurs, des congrégations de protestants italiens, français, et des Écossais étaient dispersés dans les diverses parties du royaume[2].

3.

Mais après cette grande lueur, ce fut la nuit, et très sombre. La logique implacable allait l'emporter. Le protestantisme succomba à trois ennemis, dont un seul était suffisant pour le vaincre.

1° Les divisions intestines.

L'union entre évangéliques, conclue à Sandomir, fut de courte durée[3]. Un pasteur de Posen, Gericius, flatté par les Jésuites, qui l'appelaient le seul luthérien de Pologne, et un autre pasteur, Enoch, passé au luthéranisme, déclarèrent dans leurs sermons qu'il valait mieux embrasser le papisme que d'accepter l'union de Sandomir ; et que les Jésuites étaient préférables aux Frères de Bohème. Des milliers de protestants effrayés rentrèrent dans le giron de l'ancienne église.

2° L'hérésie. En 1562, l'antitrinitarisme provoqua définitivement le schisme. En 1565, il y eut une église antitrinitaire. En 1579, Fauste Socin arriva et s'établit à Cracovie. « Prêchées au milieu des conflits du papisme et du protestantisme, les doctrines antitrinitaires firent un tort immense à la cause de l'évangile. Au moment où celui-ci ne pouvait triompher que par l'étroite union et le zèle soutenu de ses défenseurs, les antitrinitaires lui portèrent un coup

1. « Il y en avait 2000 environ, répète F. de Schickler, sans compter les congrégations étrangères de Cracovie, de Vilna et de Posen.

2. Kra[illegible]

3. « Cette union, dit Schickler, si elle avait duré, eût sauvé le protestantisme de Pologne. »

mortel en semant le doute et l'incertitude, en détruisant ce qui seul peut faire triompher de la persécution et de la séduction : une foi illimitée dans la justice et la vérité de la cause que l'on défend[1]. »

Sur ce point capital, tous les historiens sont d'accord. H. Dalton dit : « Beaucoup plus grand était le danger qui venait de la rapide diffusion des opinions antitrinitaires. » Leurs docteurs résidaient tantôt chez un noble, tantôt chez un autre et trouvaient chez eux accès[2]. Et voici comment s'exprime de Schickler, qui a été un des chefs du protestantisme libéral, ou antitrinitaire, en France : « Le schisme de 1562, que devait consommer, en 1565, la constitution de l'Église antitrinitaire, l'opposition persistante des luthériens, ne favorisaient que trop les efforts croissants des Jésuites[3]. »

3° Le jésuitisme. Tous les ruisseaux se jetaient dans la grande rivière ; elle devint un torrent qui emporta tout.

Ce fut Stanislas Hosen (Hosius), surnommé le grand Cardinal, né en 1504 à Cracovie, d'une famille dont l'origine était allemande, cardinal en 1561, président du Concile de Trente, ce fut Hosius, qui appela les Jésuites en Pologne, où, dès 1558, on trouve Canisius.

Nous n'avons pas à raconter cette histoire ; il nous suffit d'indiquer l'esprit de celui qui en fut le principal acteur. Deux ou trois traits le font amplement connaître.

Hosius déclare que les Écritures, si elles n'étaient pas appuyées par l'autorité de l'Église, n'auraient pas plus de poids que les fables d'Ésope. Il soutient que les sujets doivent une soumission aveugle à leur souverain. Enfin, dans une lettre au cardinal de Lorraine, au sujet du meurtre de Coligny, il écrit que cette nouvelle l'a rempli d'une joie inexprimable ; il remercie le Tout-Puissant qui a accordé à la France l'immense bienfait qu'est le massacre de la Saint-Barthélemy ; et il supplie Dieu d'accorder la même grâce à la Pologne. Il mourut en 1579[4].

IV.

Qu'est devenu ce protestantisme ?

H. Dalton a écrit : « Au milieu du XVIIe siècle, qui aurait cru que, un siècle auparavant, plus de la moitié de la Pologne était protestante ? » A plus forte raison peut-on demander qui le croirait aujourd'hui[5] ?

En 1845, dans le royaume de Pologne, c'est-à-dire dans la partie de la Pologne annexée par la Russie, sur une population de 4857250 âmes, il n'y avait que 252000 luthériens, 3700 réformés, et 546 moraves.

1. Krazinski, p. 156. — 2. H. Dalton, o. c., p. 249.

3. « Les divisions qui régnaient chez les protestants produisaient un effet déplorable. Plusieurs personnes influentes, dégoûtées d'une religion dans laquelle les Réformateurs, au lieu de s'unir, en s'appuyant sur la large base de l'Évangile, se querellaient entre eux sur des points de théologie, se rejetèrent dans l'Eglise romaine qui, malgré ses erreurs, offrait, par l'unité de sa doctrine, un guide sûr. » Krasinski, p. 149.

4. Krazinski, o. c., p. 161-163. — 5. H. Dalton, o. c., p. 251.

En 1846, dans la partie de la Pologne annexée par la Prusse, sur une population de 2333591, il y avait 918196 protestants. Parmi ceux-ci, on ne sait combien il y avait de Polonais proprement dits, mais leur nombre allait diminuant ; car le culte était partout célébré en allemand, et les efforts, tentés pour détruire la nationalité slave, faisaient considérer le papisme comme le boulevard de cette nationalité. Le protestantisme est devenu la « religion allemande », et l'Église catholique a passé pour l'Église nationale[1].

Finis protestantismi : et ce fut aussi *finis Poloniæ*.

VIII

Il y a un épisode bien digne d'être noté. Confirmant les sentiments de Calvin, le génie politique de Coligny avait entrevu l'importance de la Pologne, d'une Pologne affranchie du catholicisme et de l'Espagne. Si le protestantisme triomphait en Pologne et en France, si ces deux pays contractaient une alliance politique et religieuse, le sort de l'Europe était changé. C'était la suite de ces grands plans politiques, qui avaient dicté la conduite de Coligny au Brésil et dans les Pays-Bas. — Or le trône de Pologne était vacant par la mort de Sigismond. Il s'agissait de faire nommer un prince français, Henri, le fils de Catherine de Médicis. Aussitôt Montluc, évêque de Valence, muni d'amples instructions par Coligny, fut envoyé comme ambassadeur en Pologne. Mais il avait à peine franchi la frontière que le massacre de la Saint-Barthélemy éclata. — Coligny disparaissait ; il restait Catherine et... son fils. Cependant la reine ne modifia pas les instructions de l'ambassadeur. La diète s'ouvrit en 1573, et malgré les circonstances désastreuses, la Pologne protestante sembla obtenir de magnifiques conditions pour la France. Il faut les lire, dans la Popelinière, « jurées et signées (4 mai 1573) par la plus grande partie de la noblesse polonaise, faisant profession de la religion protestante », et par Montluc et Guy de Segallais, « ambassadeur de Sa Majesté très chrestienne ». « Promettons et jurons devant Dieu... que le roy très chrestien accordera.... » Il devait accorder la pleine liberté de conscience. Voici un seul des huit articles promis et jurés : « En après que Sa Majesté accorde par sa bonté à tous qui le voudront, de vivre paisiblement par toute la France sans être recherchez ni molestez, en sorte que ce soit, pour la religion réformée dont ils feront profession[2]. »

Il y a là une histoire des plus curieuses, des plus suggestives. Ne pouvant ni la discuter, ni même la raconter[3], nous reproduisons seulement la conclusion de l'étude, qui réduit au minimum son importance : « Tous les faits que nous venons de rapporter démontrent clairement qu'au lendemain de la

1. [illegible] — En 1865, H. Dalton parle de 8684 réformés dans l'ancien royaume de Pologne. *O. c.*, p. 262.
2. La Popelinière, *L'histoire de France, depuis l'an 1550 jusques à ces temps 1581*. T. II, p. 176 et 177.
3. Voir [illegible] et p. [illegible]

Saint Barthélemy il y eut d'étroits rapports politiques entre le monde protestant polonais et les huguenots de France. De même que la Saint Barthélemy eut une influence décisive sur la formation de la Confédération de Varsovie (pour assurer en Pologne la liberté de conscience), l'intervention des Polonais ne fut pas étrangère à l'adoucissement des rigueurs contre les huguenots de France et l'amélioration de leur sort. De plus, les *postulata* polonais (en faveur des protestants français) contribuèrent à leur faire octroyer l'édit de la Rochelle. — L'élection d'Henry fait lever le siège de la Rochelle et de Sancerre ; elle est, en même temps, un événement de premier ordre dans l'histoire du calvinisme européen. Nous sommes ici en présence d'un très intéressant phénomène historique : l'alliance politique internationale des deux minorités confessionnelles[1]. »

Ces pages sont aussi instructives que peu connues. — Quelle activité déployait notre Réformateur au milieu de toutes ses autres occupations et de tant de maladies ! — Quel don de direction des consciences, et de quel esprit de conciliation ne fait-il pas preuve ! Une fois de plus, nous le voyons se heurter au fanatisme des ultra luthériens. En vérité quel mal ces zélotes n'ont-ils pas fait au protestantisme ! Par contre, de quel éclat brille l'esprit œcuménique de Calvin, l'esprit politique de son grand disciple Coligny. Nous retrouvons ici cette politique nationale française qui, si on l'avait laissée faire, aurait changé, pour leur bonheur, le sort de la France et de l'Europe.

1. *La Pologne et les Huguenots au lendemain de la Saint Barthélemy*, d'après le *Bulletin de l'Académie des Sciences de Cracovie*, juill.-oct. 1909, dans le *Bulletin LIX*, 1910, p. 359-367. — Voir Marquis de Noailles, *Henry de Valois et la Pologne*, 1867.

CHAPITRE SECOND

Calvin et la Grande-Bretagne.

Première partie. — En Écosse. — I. Avant John Knox. — II. Les origines et l'organisation du Puritanisme à Genève. — III. Le retour en Écosse et en Angleterre. 1. La Bible de Genève. 2. La forme des prières. 3. La discipline. 4. Le catéchisme. 5. Écrits théologiques. 6. Écrits politiques. 7. Un symbole suggestif. — IV. Calvin et ses rapports avec Goodman et Knox. — V. Influence de Knox.

Deuxième partie. — En Angleterre. — I. Henri VIII (1537-1547). — II. Edouard VI (1547-1553). 1. L'archevêque Thomas Cranmer. 2. Knox en Angleterre (1549-1554). — III. Marie Tudor (1553-1558). 1. Influence de Knox sur les Anglais à Genève. 2. Après son départ de Genève. — IV. Élisabeth (1558-1603). 1. Élisabeth et Calvin. 2. Progrès du Calvinisme.

Première partie.

I

Pour résumer toute la pré-réformation en Ecosse[1] (même si l'on voulait remonter jusqu'aux Culdéens), il suffit de faire un pèlerinage à Saint-Andrews — la Jérusalem écossaise, — sur la plage inhospitalière, où des bancs de rochers, qui tantôt affleurent, et tantôt sont recouverts d'écume blanche, présentent au grand soleil un spectacle si magnifiquement sévère.

Ici jaillit la source, à l'eau pleine de fer, qui allait tremper comme l'acier le plus pur et le plus résistant l'âme des puritains d'Écosse, d'Angleterre et d'Amérique, l'âme anglo-saxonne.

Il y a les ruines du château et les ruines de la cathédrale.

Le château a été la résidence des évêques pendant 400 ans, en particulier la résidence du cardinal David Beaton, — le véritable « cardinal de Guise » écossais, — aux manières et aux sentiments français, d'une grande intelligence, d'une habileté consommée, d'une énergie indomptable, et d'une complète

[1] Sur cette période, voir *Pre-Reformation Scotland*, 1513-1559, par le Rev. Alexander F. Mitchell D., Professor of Ecclesiastical History of St Andrews, dans les *St Giles Lectures*, First series, 3e édit. 1883, p. 101-125.

immoralité : il avait sept bâtards[1]. Son fanatisme introduisit en Écosse la persécution, selon le mode français. Et c'est dans le château, dans le fameux cachot du *Bottle town* (le donjon de la bouteille) qu'était la prison des martyrs.

Du château, les prisonniers allaient à la cathédrale, en attendant d'aller au bûcher. L'immense cathédrale, longue et étroite, est en ruines, comme le château ; il reste quelques murs, la porte d'entrée et un escalier : il s'élève comme une tour mince, fluette, que le moindre vent doit renverser, et qui résiste à l'effort de toutes les tempêtes. Ici fut célébré le mariage de James V avec Marie de Guise. Leur fille fut Marie Stuart, la plus grande ennemie du protestantisme, avec le cardinal Beaton. Marie Stuart vint souvent à Saint-Andrews, de 1561 à 1565, car elle ne se plaisait pas à Edimbourg, à Holyrood, où son favori Riccio fut assassiné sous ses yeux, et où Knox lui tint ses discours, si célèbres par leur fière et intrépide sévérité.

De la prison du château à la nef de la cathédrale, assistons au défilé des pré-réformateurs.

Patrick Hamilton. En 1525, la persécution étant devenue plus vive, sur le conseil de ses amis, il se réfugia sur le continent. La peste l'empêcha d'aller voir Luther à Wittemberg, et il séjourna à Marbourg où était Lambert d'Avignon. Rentré dans sa patrie, en 1527, il fut arrêté et brûlé le 28 février 1528.

Avec P. Hamilton, avec Alexander Alane (Alesius), qui s'enfuit de l'affreux cachot, et avec leurs amis, la pré-réformation avait été aristocratique (ils appartenaient à des familles nobles et importantes, parmi lesquelles ils recrutèrent de nombreux adhérents), aristocratique et luthérienne[2].

Le premier traité exposant la foi évangélique, en langue écossaise, est *The right way to the kingdom of Heaven* (le vrai chemin vers le royaume du ciel), rédigé par John Gau, en Suède, après la mort d'Hamilton. C'est la traduction du livre danois de Christiern Pedersen (1531), lequel livre, à son tour, était une traduction de « l'Exposition des douze articles de la foi apostolique », publié en allemand (1523) par Urbanus Rhégius. C'est la même influence luthérienne, qui se montre dans le premier livre de Psaumes et de Cantiques spirituels, dû à John Wedderburn (sans doute en 1543). Ce sont des traductions plus ou moins libres de l'allemand[4].

Georges Wishart. Avec lui, l'influence luthérienne est remplacée par l'influence réformée ; la tendance aristocratique est remplacée par la tendance démocratique, et les nouveaux croyants se préoccupent de former des commu-

1. D. H. F., *Scotland under the Papacy*, 1891, p. 8.

2. Peter Lorimer, *Patrick Hamilton*, 1857, p. 197, 198.

3. Edited with introduction and notes by A. F. Mitchell D. D., 1888, p. XI, XXIX, XXXI, XXXVI. — Ce volume parle de l'*Ave Maria*. Il explique seulement qu'il ne faut pas mettre son espoir dans la Vierge Marie, mais en Christ seul. — Toutefois, il y a déjà la proclamation du droit pour toute communauté chrétienne de choisir son pasteur.

4. A. F. Mitchell, A compendious book of godly and spiritual songs, commonly known as « The gude and goldie ballatis », reprinted from the edition of 1567-1897.

nautés séparées de l'ancienne église. Wishart avait visité la Suisse allemande : il en revint vers 1544, et fonda les communautés de Montrose, et surtout de Dundee, qui reçut le nom de « Genève Écossaise ». Ici apparait en effet Calvin, dont le Commentaire sur *l'Épître aux Romains* avait vivement impressionné Wishart. De tous les écrits qu'il publia, il ne subsiste que la traduction de la *Confession helvétique*, celle de 1536, qu'avaient rédigée à Bâle Bullinger, Mycosius et Gryneus[1]. Après avoir fait l'admiration de ses concitoyens par son zèle, sa bonté, sa générosité, il fut trahi, saisi, et brûlé, le 1er mars 1546. On raconte que le cardinal Beaton, accoudé sur un coussin, à la fenêtre du château, se fit un plaisir de contempler les tortures du martyr au milieu des flammes.

Mais on approchait de la fin de cette première période. Quelques jours après, le cardinal était assassiné, et son corps salé. Et le 28 avril 1558, *Walter Myn*, âgé de 82 ans, fut le dernier martyr. L'année suivante, 1559, à la place où ces bûchers s'étaient élevés, furent brûlées les images de la cathédrale Après un sermon de Knox, le maire, les magistrats, les citoyens firent un autodafé des monuments de l'idolâtrie et détruisirent les monastères des *Black* et des *Grey-friars* (des Dominicains et des Franciscains). Ils ne détruisirent pas la cathédrale, les ruines de celle-ci sont dues non à la violence, mais à la négligence.

II

C'était la Réformation, et c'était Knox, toujours à Saint-Andrew's.

Né en 1513 ou 1515 (et non en 1505, comme on le croit généralement), John Knox était, en 1543, catholique et prêtre. Il signait : « John Knox, ministre du Saint-Autel, dans le diocèse de Saint-Andrew's[2]. » Peu de temps après, Knox, déjà imbu, peut-être, des sentiments puisés « dans la tradition encore vivante de Wicklif et des Lollards[3] », se mit à suivre le réformateur Wishart : et le martyre de celui-ci fut sans doute pour Knox l'heure décisive. Lorsque le cardinal Beaton fut assassiné pour ses crimes et ses vices, Knox ne désapprouva pas « le fait de Dieu » (*godly fact*). Les conjurés s'emparèrent du château, 29 mai 1546. L'année suivante, Knox se réfugia au milieu d'eux. Et c'est là, pendant le siège, que se passa une scène fameuse. Tout à coup, du haut de la chaire, le pasteur le somma de devenir, à sa place, le pasteur de la communauté[4]. « Le pauvre Knox, raconte Carlyle, fut obligé de se lever ; il essaya de répondre, il ne put proférer aucune parole. Il fondit en larmes, et

1. [illegible], 1844, dans *The Miscellany of the Wodrow Society*.
2. « Minister of the sacred Altar, in the diocese of St Andrew, by authority of the apostolic see notary ». [illegible], 1875, p. 3.
3. [illegible] *au temps de Calvin*, [illegible], p. 61.
4. Henry Cowan, *John Knox, The Hero of the Scottish reformation*, 1905, p. 76.

courut dehors. » C'était le pendant de la scène qui avait eu lieu dix ans auparavant, à Genève, et où Farel avait adjuré Calvin de devenir le pasteur de la ville. Ces hommes avaient ainsi le sentiment d'avoir été forcés par une vocation divine. Dieu le veut ! Rien ni personne ne pouvait plus désormais les arrêter. « Ici gît », dit le comte de Morton sur la tombe de Knox, « celui qui ne craignit jamais la face d'un homme [1]. »

Le dernier jour de juin 1547, le château fut obligé de se rendre à la flotte française, et Knox, emmené prisonnier, rama sur les galères pendant dix-neuf mois.

Nous le retrouvons à Genève.

Edouard VI étant mort, Marie Tudor se prépara vite à mériter son surnom : la sanglante. Les évangéliques durent fuir. Le 17 septembre 1553, partirent A Lasco et ses flamands ; d'autres exilés suivirent bientôt P. Martyr ; en 1554, Valéran Poullain et ses tisserands s'embarquèrent et finirent par s'établir à Francfort. Ils reçurent très bien les Anglais qui arrivèrent le 2 juin, et fondèrent une communauté. C'est pour cette communauté que Knox, Whitingham, A. Gilby, Fox et Cole composèrent une liturgie, qui, avec très peu de modifications, devint celle de l'Église anglaise de Genève, et, plus tard, celle de l'Église d'Écosse. Elle était largement empruntée à la liturgie genevoise, mais mieux adaptée que celle-ci à la nationalité anglaise [2].

Nous avons ailleurs raconté les fameux débats occasionnés par l'arrivée d'un nouveau groupe d'Anglais, à tempérament ritualiste, sous la conduite de J. Cox, 13 mars 1555. La rupture se fit avec éclat, et bientôt Knox, Whitingham et leurs amis se transportèrent à Genève, où, le 1er novembre 1555, fut fondée l'église anglaise. Grâce à l'intervention de Calvin, la communauté célébra son culte dans le temple de Marie la Neuve, qui servait en même temps d'auditoire pour les leçons du Réformateur.

C'est donc à Francfort qu'est né le puritanisme anglo-saxon. C'est à Genève qu'il allait être allaité, nourri, jusqu'au jour où il se trouva assez fort pour s'établir en Grande-Bretagne. « Ici (à Marie la Neuve) le puritanisme fut organisé en école distincte, sinon en parti ecclésiastique distinct [3]. » Et encore : « Le terme fameux de Puritanisme, si fameux dans l'histoire de l'Angleterre, n'était pas encore inventé. Mais, dans tous ses détails essentiels, le parti avait déjà une existence parfaitement définie. C'est en sa qualité de première congrégation puritaine que l'Église présidée par Knox et Goodman, à Genève, possède une importance historique qu'il est inutile de souligner [4]. »

1. Thomas Carlyle, *On Heroes, Hero-worship, and the Heroic in History*. Centenary edition. — The works of Thomas Carlyle in thirty volumes. Vol. V, p. 147.

2. Ch. Martin, p. 2.

3. Alex. Mitchell, « *Livre des Anglois* » or Register of the english church at Geneve, under the pastoral care of Knox and Goodman 1555-1559. — Knox et Goodman furent nommés pasteurs de l'Eglise le 16 nov. 1556. Ils furent reçus bourgeois le 24 juin 1558.

4. Hume Brown, *John Knox, A biography*, I, p. 203, — 1895.

III

Marie Tudor étant morte le 17 novembre 1558, Knox partit pour l'Angleterre et l'Église anglaise fut définitivement fermée, après environ quatre ans d'existence (1er novembre 1555-24 janvier 1559)[1].

Ce qui importe, c'est de noter ce que cette église, en partant, emportait en Écosse et en Angleterre, avec les vœux du Conseil de Genève (30 mai 1560)[2].

I.

La célèbre « *Bible de Genève* ».

Le reviseur fut Whitingham, auquel est dû le Nouveau Testament publié à Genève, 12 juin 1557, avec une Épître introductrice de Calvin.

Ce n'était qu'un commencement. A l'avènement d'Elisabeth, la Société des reviseurs s'était séparée. Mais Whitingham, avec un ou deux de ses collaborateurs, prolongea son séjour à Genève pendant un an et demi, décidé à achever l'œuvre ; et la Bible entière parut (10 avril 1560), dédiée à Elisabeth. Les frais furent payés par les membres de la congrégation genevoise, et en particulier par John Bodley, père du fondateur de la fameuse bibliothèque bodléienne d'Oxford. Il avait fondé une imprimerie tout exprès, dirigée par Robert Hall.

Tout avait été combiné pour une propagation populaire : le format petit in-4°, si différent des lourds in-folios de la grande Bible anglaise ; les caractères romains, la division en chapitres et versets, et les notes marginales en style simple, vigoureux, animées de l'esprit calviniste, sans exagération[3].

Enfin, en 1570, les traducteurs de la Bible de Genève « chargèrent l'éditeur genevois, Crespin, de leur préparer un livre, qui pût devenir comme le palladium des familles protestantes. Le volume qui sortit de ses presses (at Genova, printed by John Crespin, MDLXX) constitue une sorte de petite encyclopédie domestique. Il contient comme pièces principales la Bible, le Livre des Psaumes, quelques prières et le Catéchisme de Calvin. On y trouve aussi une série de renseignements sur l'épacte, le nombre d'or, le cycle du soleil, la supputation des années depuis la création jusqu'en 1569, une liste de foires en France et ailleurs, enfin un calendrier historique, qui n'est pas sans intérêt au point de vue réformé... » Et il faut se garder d'oublier les notes marginales qui formaient un petit résumé théologique et l'on peut dire politique[4]. Les éditions succédèrent

1. C'est à cette date que « les Anglais et leurs ministres » reçoivent leur « congé » du Conseil. Goodman cependant ne partit que fin août. Ch. Martin, p. 258, 259.

2. Pour toutes les indications bibliographiques, voir l'excellente *Bibliographie* avec fac-similés, à la fin du volume de M. Ch. Martin.

3. Brooke Foss Westcott, *A general view of the History of the English Bible*, 1868, p. 121-299.

4. A propos des sauterelles, dont parle l'Apocalypse, IX, 3, la note explique : « Les sauterelles sont les faux docteurs, les hérétiques et les prélats mondains et subtils, avec les moines, les frères, les cardinaux, les

aux éditions, parfois deux et même trois réimpressions parurent la même année. Les estimations les plus modérées s'élèvent, pour le règne d'Élisabeth, à 90 éditions, dont 30 pour le Nouveau Testament seul, et à 130 éditions en tout. » Les puritains l'emportèrent avec eux dans l'Amérique du Nord. » « Le travail assidu et consciencieux, accompli par ses auteurs sur la terre d'exil, avec les conseils de Calvin et de Théodore de Bèze, a donc contribué, pour sa large part, à l'élaboration de la Bible, qui a fourni pendant trois siècles, et qui fournit encore aujourd'hui la nourriture spirituelle aux peuples anglo-saxons [1]. »

2.

« *La forme des prières et de l'administration des sacrements, etc., usitée dans la congrégation anglaise de Genève, et approuvée par cet homme fameux et divinement éclairé* (*the famous and godly learned*) *John Calvyn.* » Ce volume parut le 10 février 1556 (*imprinted at Genova by John Crespin MDLVI*). C'est un petit in-8° qui se divise en trois parties : la première contient le texte des prières et ordonnances ; la seconde, 51 Psaumes de David ; et la troisième le Catéchisme. La Bible réunissait tout ce dont un chrétien a besoin. La *Forme* réunissait tout ce dont un membre de l'Église a besoin.

La forme des prières, proprement dite, ou la liturgie, était celle que Knox avait rédigée à Francfort, en opposition au ritualisme du *Prayer book* d'Edouard VI. Elle fut seulement mise au point [2]. « La liturgie de la Sainte-Cène reproduit presque exactement le texte de Calvin [3]. » Le chant des Psaumes est recommandé pour les raisons données par Calvin. Et on peut faire des observations analogues pour la confession des péchés, la liturgie du baptême, la liturgie du mariage.

Cette « forme des prières » fut réimprimée à Genève (*printed at Genova by James Poullain and Antoine Rebul MDLVI*) ; et encore en 1561 ; et encore, même année, avec une addition : « avec les prières usitées dans l'église française et la confession de foi de ceux qui sont dans l'Université de Genève » [3] (*printed at Genova by Zacharie Durand*, MDLXI).

Avant toute décision officielle, cette liturgie fut acceptée en Écosse, dès que Knox y fut rentré, 1559. Toutefois elle était destinée à une unique et petite congrégation. En Écosse, elle dut subir quelques modifications et additions. Sanctionnée par l'Assemblée Générale du 26 décembre 1564, elle fut imprimée

patriarches, les archevêques, les évêques, les docteurs, les bacheliers et les maistres, qui oublient Christ pour maintenir fausses doctrines. » — A propos d'Asa, qui chasse sa mère de ses états (I Rois, XV, 13), la *note* explique : « Ni parenté ni autorité ne doit être considérée ; quand elle blasphème Dieu et devient intolérable, elle doit être punie. »

1. Ch. Martin, *o. c.*, p. 291-295.

2. C'est cette liturgie qui fut connue en Ecosse, sous les noms de : « l'Ordre de Genève » ; « notre livre de l'Ordre commun » ; « le livre de notre Ordre commun, dit l'Ordre de Genève ».

3. Ch. Martin, *o. c.*, p. 107.

sous ce titre : « La Forme des prières et de l'administration des sacrements, etc., *en usage dans l'Église anglaise de Genève* et reçue par l'Église d'Écosse[1]. »

La Confession de foi, qui ouvrait le volume de « La forme des prières », avait pour titre : « La Confession de notre foi, à nous qui sommes réunis dans la congrégation anglaise de Genève. » On a dit : « Cette confession, la plus ancienne de nos confessions écossaises, est en réalité la meilleure de toutes[2]. »

3.

Quant à la discipline, elle instituait les pasteurs, les anciens, les diacres, et l'excommunication. Ici, à l'influence de Genève s'ajoute immédiatement l'influence de la France et de son synode de 1559, comme on le voit par les termes qui furent tout de suite employés. « Les termes, qui nous sont aujourd'hui familiers, dit un auteur écossais, dans nos assemblées ecclésiastiques, comme *Moderator, Overture,* ont été empruntés aux synodes français : *Modérateur, Ouverture*, etc. Et l'emblème et la devise, si largement employés dans l'église presbytérienne d'Écosse, nous les devons aux vieux sceaux apposés par les Réformateurs français avec leurs devises. Ils portent un buisson ardent, entouré de la légende (que nos aïeux ont légèrement altérée) *comburor, non consumor*[3]. »

Knox était arrivé à Perth le 25 juin 1559, et c'est en 1560 que l'Église d'Écosse fut constituée avec sa confession de foi adoptée le 17 août par le Parlement écossais, avec sa première assemblée générale de l'Église du 20 décembre[4].

4.

Le volume se terminait par la traduction du Catéchisme de Calvin. Knox dit : « Ce Catéchisme est le plus parfait de ceux dont on s'est servi jusqu'à présent dans l'Église[5]. » Et Whittingham dit : « Vous comprenez les raisons qui nous ont conduit à choisir et à suivre ce Catéchisme de Genève plutôt qu'aucun autre. Nous n'avons pu en imaginer un qui lui soit comparable, pour la facilité ou par la perfection[6]. » Le Catéchisme de Calvin était lu et appris dans les écoles (Lector's schools)[7].

1. Charles Greig Mc Crie, *The public worship of presbyterian scotland*, 1892, p. 103-104, et Robert [illegible] *The Reformed [illegible] worship, government and Doctrin. Partie I.* Worship, [illegible] *Worship* [illegible], 1898. La préface est signée « In name of the committee, D. Douglas Bannerman, president of the public Worship Association in connection with the Free church of Scotland », préface, p. VII-VIII.

2. J. Rankin, *The church of Scotland*, edited by R. H. Story, liv. III, ch. XIV : From the Reformation to the Revolution.

3. [illegible] *France and Scotland* dans le *Catholic presbyterian*, V, 1881, p. 117.

4. Andrew Edgar, *Old church Life in scotland*, 1885, I, p. 182, 345.

5. *The book of our common order called The order of Genova.*

6. *The Book of discipline*, dans David Lang, *The works of Knox*, II, p. 210, n. 1, 2, 239 et IV, p. 167.

7. John c. Johnston, *Treasury of the scottisch covenant*, 1887. Actes de l'Assemblée générale de 1592.

5

Les réfugiés anglais n'avaient pas, tout particulièrement, de préoccupations théologiques; cependant ils s'occupaient des deux questions qui distinguaient le plus le calvinisme des autres confessions chrétiennes, les sacrements et la prédestination. Nous verrons que ce sont précisément ces deux questions sur lesquelles se trouveront d'accord tous les protestants anglais, les puritains et les anglicans.

En 1556, Whitingham traduisit, de l'anglais en latin, l'opuscule du martyr Nicolas Ridley, sur les sacrements ; et il traduisit, en anglais, le traité de Th. de Bèze sur la prédestination (*Printed at Genova by. Jo. Rivery 1556*) [1].

Antony Gilby rédigea un traité sur l'élection et la prédestination et l'ajouta à la traduction de Whitingham (*printed at Genova by James Poullain and Ren. Haudoin, 1556*).

Et enfin Knox publia son traité sur la prédestination dont le Conseil de Genève autorisa l'impression le 13 novembre 1559 (*printed by John Crespin MDLX*).

6.

Écrits politiques. Ah ! sur ce terrain John Knox et ses compagnons avaient été plus féconds et plus originaux. C'est ici qu'est leur grande force et leur grand mérite. « Ils ont été amenés à poser des principes nouveaux, et à affirmer des doctrines regardées alors comme subversives, qui sont devenues, dès lors, des sortes d'axiomes pour tous les esprits libéraux [2]. » Nous avons ici, logiquement tirés, à Genève, des principes du Calvinisme, les premiers manifestes de la démocratie moderne.

Dans l'impossibilité où nous sommes d'énumérer tous les traités de Knox, nous nommons les principaux :

« *Fidèle admonition* à ceux qui professent la vérité divine en Angleterre. » (*Imprinted at Kaly Kowe-Dieppe*), 20 juillet 1554. C'est un violent pamphlet contre ceux qui gouvernent l'Angleterre. Knox écrit : « Que Dieu, au nom de ses miséricordes, suscite quelque Phinées, quelque Elie ou quelque Jéhu, en sorte que le sang des idolâtres calme la colère de Dieu, et que celle-ci ne consume pas la multitude toute entière. »

En 1557, il adressa une lettre aux *Nobles d'Écosse* (27 septembre 1557), et en 1558 une autre à la *Communauté de l'Écosse* (*To the communaltie, printed at Genova MDLVIII*). Et c'était un appel à une nouvelle classe de la population, celle qui devait tout décider. En attendant, 3 décembre 1557, les nobles formèrent l'alliance qui est connue sous le nom de premier *Covenant* : ce mot, et cette chose, qui ont joué un tel rôle dans l'histoire de l'Écosse et de l'Angleterre.

1. Genova, apud Joannem Crispinum MDLVI. — 2. Ch. Martin, *o. c.*, p. 155.

Le plus célèbre, sinon le meilleur des pamphlets de Knox, fut son *Premier coup de trompette contre le monstrueux gouvernement des femmes*, en 1558 — sans lieu ni date, mais imprimé en secret à Genève par Crespin. On comprend qu'on ait pu dire : « Connaître Knox, c'est connaître toute la Réformation écossaise, dont il incarne les vertus et les fautes [1]. »

Il y a cependant un traité qui est politiquement plus important encore que tous ces écrits de Knox ; c'est le traité de Goodman : *Comment les puissances supérieures doivent être obéies*, etc. (*printed at Genova by John Crespin MDLVIII*).

Pour des raisons diverses — préjugés et manque de connaissances, — on a cru quelquefois pouvoir opposer Knox et Calvin, non seulement pour certains détails, mais pour le fond de leurs idées.

Nous avons ailleurs étudié et précisé les opinions de Calvin sur les traités célèbres de Knox et de Goodman. On ne saurait trop faire porter à Calvin la responsabilité de certaines violences de langage, de certaines outrances, de Knox tout particulièrement. Mais on ne saurait davantage contester l'accord essentiel, fondamental, entre la pensée politique (moins développée) de Calvin, et la pensée politique (plus développée) des publicistes anglo-écossais de Genève. Du reste, il y a accord aussi entre Knox et Goodman d'un côté et Th. de Bèze et Hotman de l'autre.

7.

Il ne nous reste plus qu'à noter un fait bien symbolique. La « Bible de Genève » avait été imprimée par Robert Hall. Bientôt celui-ci rentra à Londres où il fonda une imprimerie, à laquelle par reconnaissance il donna pour enseigne les armes de Genève, la moitié de l'aigle et les clefs, et la devise de Genève *Post tenebras lux*. Et c'est avec ce signe, à la première page, que fut publié à Londres un recueil de lois et règlements de Genève, qu'il n'était pas permis de publier à Genève, mais dont l'éditeur s'était procuré une copie et qu'il avait traduit en anglais. « Les lois et statuts de Genève, concernant la discipline ecclésiastique, aussi bien que le gouvernement civil, etc. (*Printed at London, by Rouland Hall dereling in gutter Lane, at the sygne of the half Egle and The Keye, 1562*).

L'éditeur était Robert Fills, qui dans sa préface s'exprime ainsi sur Genève : « Elle est connue comme sagement gouvernée à tous égards. Non seulement les crimes graves y sont réprimés, mais des fautes comme les blasphèmes, l'hérésie, la fornication charnelle et spirituelle, y sont interdites ; la religion sincère y est encouragée. Aussi cette cité offre-t-elle un spectacle digne d'être proposé à l'admiration et à l'imitation des Anglais. »

1. Rev. Donald Macleod D. D., *The Reformation*, 1559-1572, dans les *St Giles Lectures*. First série, [illegible]

C'est l'écho des paroles de Knox lui-même : « Genève est la plus parfaite école de Christ qu'il y ait jamais eu sur la terre depuis les jours des apôtres. Dans les autres lieux, je le confesse, Christ est fidèlement prêché ; mais des manières et une religion si sincèrement réformées, je ne les ai encore vues dans aucune autre place[1]. »

Si nous ajoutons que le guide des émigrés de 1630[2] des colons de Boston et de la nouvelle Angleterre, fut imprimé lui aussi, chez un des successeurs[3] de Robert Hall, et porte également à sa première page les armes et la devise de Genève et de la Réforme calviniste, on reconnaîtra que c'est bien cette réforme même — avec ses idées, ses documents, ses livres, ses lois — qui de Genève est allée en Écosse, en Angleterre et dans l'Amérique du Nord.

IV

Vis-à-vis de l'Écosse l'attitude de Calvin fut celle qu'il a toujours eue, vis-à-vis de la Pologne et de tous les pays : il prodigua ses efforts pour entrer en relation avec les personnalités influentes, et pour favoriser les progrès de l'Évangile.

Dès le 1er août 1558, il s'intéresse au retour de Knox en Écosse. « Comme que ce soit, écrit-il au comte d'Aran[4], pour le moment à Poitiers[5], il ne fault laisser si possible, les bons commencements, que Dieu y a mis, qu'on ne s'efforce de les avancer plus oultre. » Et pour exciter le comte lui-même, avec son grand style : « Les plus nobles et les plus excellens ont à se glorifier en leur petitesse, d'estre mis au rang des subjectz de Jésus-Christ, les quelz sont rejectez et méprisez[6]. »

Plus tard il correspondra avec James Stuart, fils naturel de Jacques V, et frère consanguin de Marie Stuart ; il devint régent sous le nom de comte de Murray, 1567[7]. Calvin lui écrit :

« Combien que je ne vous cognoisse point de face, toutesfois le zèle et con-

1. Lettre à Mad. Locke, 1556. Œuvres de Knox, éd. Laing, IV, p. 240.

2. « Colonie de la nouvelle Angleterre (*New England's Plantation*) ou une courte et vraie description des avantages et inconvénients (*commodities and incommodities*) de cette contrée ; par un révérend théologien Francis Higginson, qui y réside maintenant. » Suit la marque de Rouland Hall, le demi aygle, la clef et la devise.

3. Voir sur Rouland Hall et son successeur Thomas Cotes (et son frère Richard). H. Plomber, *A dictionnary of the booksellers and printers from 1641-1667*, 1907 ; Bonald, *B Mc Kerrow Printers and Publishers Devices in England and Scotland, 1485-1640*, 1913, p. 49.

4. James Hamilton (fils de James Hamilton, vice-roi d'Écosse), comte d'Arran et duc de Chatellerault, où il avait fondé une petite église. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 198, n. 1. et *Opera*, XVI, p. 302, n. 2.

5. XVII, p. 277, n. 1. — 6. XVII, p. 278, 279.

7. Il avait été prieur de Saint-Andrew's, avait ensuite embrassé la Réforme. En ce moment il était en France où il était venu chercher sa sœur. Il en devint l'adversaire et périt assassiné à l'âge de 28 ans, en 1570, XVIII, p. 544, n. 1.

stance que vous avez montré... non seulement me donnent familiarité à vous écrire, mais aussi m'obligent à vous confermer en ce sainct propos [1]. »

Naturellement Calvin resta en étroite relation avec Goodman et Knox. Pour Goodman, Genève fut toujours la Ville Sainte. Au milieu de diverses épreuves, il écrit à Calvin : « Maître, que je dois extrêmement vénérer (*colendissime praeceptor*), il est juste que nous ayons aussi notre part de croix à porter, nous qui, trois et quatre fois heureux, avons joui longtemps d'une parfaite tranquillité de conscience *dans votre bienheureuse cité de Dieu*. Le souvenir m'en est si doux qu'il suffit, non seulement à diminuer pour moi la dureté de l'épreuve, *mais à la supprimer entièrement*. De vous tous, de toi surtout, et de votre Conseil, tant que je vivrai, je me reconnaîtrai votre débiteur, ton extrêmement dévoué (*tui studiosissimus*) [2]. »

Quant à Knox « il appelle Calvin son père, et le consulte sur les questions délicates qu'il est appelé à trancher. Il lui ouvre son cœur et lui raconte les tourments que lui cause l'hypocrisie de certains de ses adhérents, plus encore que l'hostilité des adversaires. *Son ton est toujours celui d'un disciple vis-à-vis de son maître*, autant et même plus que celui d'un ami vis-à-vis de son ami [3] ». Nous ne citerons que cette ligne d'une lettre du 24 octobre 1561 : « Je te suis continuellement à charge, dit Knox à Calvin en lui demandant un nouveau conseil ; mais je n'ai personne autre, dans le sein duquel je puisse confier mes soucis [4]. »

Quant à Calvin, il prouve à Knox son intérêt constant, soit en se réjouissant avec lui de ses succès, soit en s'attristant avec lui de ses épreuves. Et ici encore nous ne relèverons qu'un trait de cette correspondance. Comme nous avons vu Calvin trouver A Lasco trop sévère, et lui recommander la modération, de même nous le voyons s'efforcer de rendre Knox plus doux, plus conciliant.

C'est à propos du baptême, et des moines. Calvin modéré vis-à-vis des moines ? Oui. « Il faut agir, semble-t-il, humainement avec eux. Il serait dur, quand, par ignorance et par erreur, ils sont tombés dans les pièges, et qu'ils ont passé une partie de leur vie dans l'oisiveté, de les dépouiller [5]. » Et une autre fois, à propos des cérémonies : « J'ai la confiance que pour les cérémonies ta rigueur, quoique cela déplaise à beaucoup, sera cependant modérée... Il faut s'efforcer avec soin que les mystères de Dieu ne soient pas profanés par de ridicules ou d'insipides mélanges. Mais, cette exception faite, tu n'ignores pas que certaines choses, bien qu'elles ne soient pas tout à fait approuvées, doivent être tolérées [6]. »

V

Et enfin il nous reste à apprécier l'œuvre même de J. Knox. Il était essentiel, pour notre but, de mettre en pleine lumière le rapport qu'il y a entre le Calvinisme et Knox. Le Calvinisme fut la cause ; l'œuvre de Knox fut l'effet. Mais

1. [illegible] XVIII, p. [illegible]. — 2. [illegible] fév. 1561, XVIII, p. 365. — 3. Ch. Martin, p. 275.
4. XIX, p. [illegible]. — 5. [illegible] nov. [illegible], XVII, p. [illegible]. — 6. 13 avril 1561, XVIII, p. 434, 435.

maintenant, pour juger le Calvinisme lui même, il s'agit de mettre en pleine lumière cet effet, cette œuvre.

Parmi les innombrables témoignages que nous pourrions apporter, nous en choisissons trois.

1° L'étude du Rév. Donald Macleod « pasteur de l'église du Park à Glasgow et l'un des chapelains de sa majesté ». Il parle à Saint-Giles, dans une des célèbres « lectures » qui y sont faites : On peut dire que c'est une des voix autorisées de l'église elle même.

« La Réforme fondée sur un appel « à la conscience de tout homme en face « de Dieu », accompagnée d'une instruction éclairée, dans la vérité divine, produisit chez tous ceux qui l'adoptèrent, ce résultat naturel de façonner un sens de responsabilité personnelle, un sens d'émancipation générale de toute obéissance aveugle au prêtre ou au baron. Les hommes commencèrent à penser par eux-mêmes et à reconnaître leur responsabilité vis-à-vis de Dieu comme membres de l'État (*Commonwealth*).

« ... Et le peuple a grandi avec son Église. L'Église a été le palladium de la liberté populaire, la mère de toute éducation. Elle a entraîné le peuple, dans la pleine vérité, et dans une indépendance réglée par la suprême loyauté vis-à-vis de la parole de Dieu [1]. »

2° Tout autre est le témoignage de Carlyle, génial, et n'appartenant pas à cette église, en l'honneur de laquelle il écrit le dithyrambe que voici : « Dans l'histoire d'Écosse, je ne puis, à proprement parler, trouver qu'une époque. Cette histoire ne contient qui soit digne de l'intérêt du monde, que la Réformation par Knox... Ce que Knox a fait pour sa nation peut être vraiment appelé une résurrection d'entre les morts. Littérature et pensée écossaises, industrie écossaise..., sans la Réformation, rien de tout cela n'aurait été. » Et Carlyle cite James Watt, le grand savant, qui révèle les merveilleuses applications de la vapeur ; David Hume, le père de la philosophie du scepticisme moderne ; Walter Scott, qui crée une nouvelle forme du roman, Robert Burns.

Il aurait pu citer Thomas Reid, le fondateur de la philosophie du sens commun, qui fut l'antidote de l'ultrascepticisme, le principal Robertson dont l'ouvrage sur Charles V marque une époque dans l'histoire philosophique et critique, et Adam Smith, le législateur de l'économie politique et l'inventeur du libre échange... « Sans la Réformation, ils n'auraient pas été. » Et Carlyle conclut « Pourquoi parler de l'Écosse ? Un tumulte dans la haute Église d'Edimbourg s'étendit comme une bataille générale, comme une lutte (*battle and struggle*). Le Puritanisme de l'Écosse est devenu celui d'Angleterre et de la nouvelle Angleterre. » Après cinquante ans de luttes, ce fut ce que nous appelons tous la « glorieuse révolution », *l'Habeas corpus*, le parlement libre et beaucoup d'autres choses encore [2].

1. Donald Macleod, p. 131-160.

2. Thomas Carlyle, *On heroes, Hero-Worship and the heroic in history*, 1897 (Centenary edition, The Works of Thomas Carlyle in thirty volumes, vol. V, p. 147).

5° Enfin Froude, le « rival de Macaulay », a-t-on dit. « Si nous exceptons les Athéniens, a-t-il écrit, et les Juifs, aucun peuple aussi petit n'a gravé une marque si profonde dans l'histoire du monde que les Écossais ne l'ont fait. » Et voici ses explications : « En Angleterre et en Allemagne la révolution religieuse fut de bonne heure acceptée par la royauté, par le gouvernement, et légalement reconnue. En Écosse il en fut autrement. Le protestantisme écossais fut une création du peuple (*of commons*). Et en retour, on peut dire, que le peuple a été créé par le protestantisme. Les congrégations, qui se réunirent dans les champs autour de Wishart et de J. Knox, étaient pour la plupart, composées de fermiers, de laboureurs, d'artisans, de négociants, ou de la petite noblesse de campagne (*gentry*) ; et alors, pour la première fois, en Écosse, fut créée une organisation d'hommes détachés des Seigneurs et de l'Église, un peuple brave, noble, décidé, audacieux, uni par une cause sacrée. »

L'aristocratie faisait de la politique. Elle aurait tout sacrifié, dans ses hésitations, dans la recherche de ses intérêts. Il n'y avait pour la plupart des nobles qu'une question politique, une question de patriotisme. La France et l'Espagne se préparaient à envahir l'Écosse. « On ne soupçonnait pas que le petit peuple (*the commons*) créerait des difficultés. Et voilà que le peuple (*commons*) du Lowland se dresse aux côtés de Knox [1]. » D'un côté, Marie Stuart et toute la noblesse, de l'autre Knox et ses *commons*. « Élisabeth aurait peut-être surmonté son aversion contre Knox. Elle ne pouvait surmonter son aversion contre une Église, qui était sortie d'une révolte contre l'autorité, qui était démocratique dans sa constitution, et républicaine dans sa politique. » Le Comte de Murray est assassiné. L'or français et espagnol est répandu à flots. Knox reste. « A Saint-Andrew's, J. Knox, brisé dans son corps, et à peine capable de gravir les degrés de la chaire, tonnait dans l'Église paroissiale, et sa voix, a-t-on dit, retentit comme dix mille trompettes aux oreilles du protestantisme écossais. Toutes les terres basses (*the lowlands*) répondirent à son appel.... Dans tous les *Lothians*, et de Saint-Andrew's à Stirling et à Glasgow, à travers fermes et villes et villages, les paroles de J. Knox firent vibrer les fibres intimes du cœur des *commons* écossais. »

Un étudiant, James Melville, écoutait alors, 1571, Knox à Saint-Andrew's, essayant de prendre des notes. Guidé et soutenu par son domestique, Knox montait en chaire, et s'appuyait sur le pupitre. « Pendant une demi-heure, il exposait tranquillement son texte. Mais quand il venait à l'application, il me faisait tellement frissonner et trembler, que je ne pouvais tenir ma plume pour

1. Froude (cité par Donald Macleod) dit encore : « La crainte de Dieu ne laissait en eux aucune place pour aucune autre crainte... La pauvre argile que, une génération avant, les barons hautains avaient voulu fouler comme de la vase, avait été durcie par la flamme rouge dans la fournaise de la foi. Le protestantisme écossais avait été façonné par Knox en une foi pour le peuple, une foi dans laquelle les dix commandements avaient plus d'importance que la science, et la Bible plus que toute la littérature du monde, une foi étroite, fière, défiante, mais dure et forte comme du fer. »

écrire. » Et : « Il était si vif et si vigoureux, qu'il semblait vouloir briser le pupitre, et voler hors de la chaire[1]. »

« L'Écosse a bonne raison d'être fière de Knox. Lui seul, dans cette sauvage crise, sauva l'Église qu'il avait fondée et sauva la liberté de l'Écosse et de l'Angleterre[2]. »

Seconde partie.

I

Henri VIII (1527-1547), qui faisait brûler ceux qui n'approuvaient pas la messe, sépara l'Angleterre de Rome. Il s'imaginait qu'au lieu d'un pape romain, il y aurait un pape anglais, lui, et que ce serait tout.

Les *Dix articles* de 1536, première manifestation doctrinale de la prétendue Réforme, étaient « essentiellement romains catholiques ». Une tentative d'accord avec le Luthéranisme ne réussit pas. Docteurs anglais et docteurs luthériens, après avoir délibéré à Wittemberg et à Lambeth, rédigèrent Treize articles (1535). Les négociations furent suspendues. Elles furent reprises en 1538. Henri VIII voulut avoir Mélanchthon, qui ne vint pas, et finalement on ne put s'entendre sur les sacrements. Les Treize articles contenaient des phrases empruntées à la Confession de foi d'Augsbourg[3].

II

On peut dire que cet accord, essayé et non conclu, avec le luthéranisme, marque le point de départ de la Réformation anglaise qui, dans sa marche, ne cessa de se rapprocher du Calvinisme : de Luther à Calvin, en passant par Bullinger.

1.

Thomas Cranmer, l'évêque de confiance d'Edouard VI (1546-1553) rédige la première liturgie ; le premier *Prayer book* (1549), et la première confession de foi, les *42 articles* (commencés en 1549, achevés et publiés en 1553).

Cranmer avait passé quelque temps en Allemagne, et sa seconde femme (1532) était la nièce du célèbre théologien luthérien, Osiander, de Nuremberg.

1. *The autobiography and diary of James Melville,* edited by Robert Pitcairn esq. 1842, p. 26, 33. — C'est l'oncle de ce James Melville, Andrew Melville, qui, au roi James lui faisant observer qu'il était son sujet, fit en 1596 la fameuse réponse : « Halte-là, Sire, vous êtes un simple sujet de Dieu : il y a ici deux rois et deux royaumes. »

2. James Anthony Froude. M. A. Short Studies on great subjects, 1867, vol. I. The influence of the Reformation on the scottish character, p. 146-178.

3. John Henry Blunt, *The Reformation of the church of England,* 1868, p. 470-472.

On a souvent opposé le *Prayer book* et les *42 articles*. On pourrait observer que la Liturgie, sorte de manuel de la dévotion, est naturellement conservatrice, et que les articles, étant des définitions de la foi, ont plus de précision [1].

Mais il faut constater surtout que les deux documents, rédigés par la même personne, correspondent à deux phases du développement religieux de cette personne. Cranmer, au début, était encore à peu près catholique. A la fin de sa vie, il était non seulement protestant, mais protestant réformé ; et, comme il le dit dans son second interrogatoire d'Oxford, Zwinglien.

Dès 1548, Cranmer avait modifié ses idées sur le sacrement de la Sainte Cène, sous l'influence d'un livre de Ratram, contre la transsubstantiation, et sous l'influence de Ridley, comme de P. Martyr et de Bucer, Il en était arrivé à la doctrine calviniste de la présence virtuelle [2]. C'est l'époque du *Consensus* signé entre Calvin et Bullinger. Et dans une lettre à Traheron, (décembre 1548), Cranmer raconte comment il a attaqué les idées relatives à la transsubstantiation. En 1551, il déclare que rien de ce qui provient de la plume de Bullinger n'a besoin d'être examiné avant d'être publié [3].

Voici du reste quelques lignes d'une lettre de Traheron, — le tuteur du jeune duc de Suffolk, — à Bullinger. Elles montrent à la fois l'autorité de Bullinger et celle, grandissante, de Calvin. « Quelques personnes, qui ont vécu chez vous un certain temps, pensent que vous inclinez trop vers les vues de Mélanchthon. Mais le plus grand nombre parmi nous (*plurimi*), et moi-même parmi eux, nous embrassons l'opinion de Jean Calvin comme étant la plus claire et la plus conforme à la Sainte Écriture. » Et il ajoute, à propos du Traité de Calvin contre Pighius : « Nous confessons qu'il a jeté beaucoup de lumière sur le sujet, ou plutot qu'il le traite de telle sorte que jamais jusqu'ici nous n'avons rien vu de plus savant ou de plus simple [4]. »

Les influences réformées se multipliaient et s'étendaient, non seulement favorisées, mais provoquées par le roi Édouard VI et par son archevêque.

C'est alors que furent attirés Bucer et Fagius à Cambridge, ainsi que P. Martyr et B. Ochin à Oxford. Leur influence ne pouvait être que considérable.

Le roi et l'archevêque firent plus : ils attirèrent (mai 1550) le célèbre noble polonais Lasky (ou A Lasco) et le nommèrent surintendant des églises réfugiées à Londres. Laski était un ami et un disciple de Calvin. Le but d'Édouard VI et de son ministre des Cultes, si l'on ose dire, était clair : ils voulaient constituer, en pleine indépendance de toute l'organisation épiscopale, une église modèle. Avec la même idée, le Protecteur, le duc de Somerset, appela Valérand Poullain, et le chargea d'organiser sur ses terres, avec quelques centaines de tisserands wallons réfugiés, une autre église modèle. Or Valérand Poullain avait été

1. Gilbert W. Child. M. A. *Church and state under the Tudors*, 1890.

2. Philip Schaff. *The creeds of Christendom with a history and critical notes*. Vol. I, 1877, p. 592 816 ; p. 601.

3. Peter Lorimer. *John Knox and the church of England*, 1875, p. 49, 50. — 4. Schaff, op. cit., p. 630-631.

pasteur de l'Église reformée, fondée à Strasbourg par Calvin lui-même, il apportait en Angleterre les principes et les idées calvinistes[1].

Il n'y a rien d'étonnant à voir des relations directes s'établir entre Calvin et les chefs de l'État et de l'Église en Angleterre, Nous en avons déjà parlé : il nous suffit ici de compléter nos renseignements en nous plaçant à notre point de vue particulier actuel. Les lettres de Calvin au roi Edouard VI, et au duc de Semerset sont célèbres. Il y en a d'autres.

Le 15 juin 1551, Calvin écrit à Farel : « Cranmer m'avertit que je ne pourrais rien faire de plus utile que d'écrire plus souvent au roi. Voilà qui m'est beaucoup plus agréable que si j'avais été gratifié d'une grande somme d'argent[2]. »

Et Viret écrit à Farel : « Le roi a envoyé à Calvin cent couronnes et un traité écrit en français par lui contre la papauté ; et il exige que Calvin lui en fasse la critique. Calvin a reçu de beaucoup de nobles anglais beaucoup de lettres, pleines d'humanité. Toutes déclarent qu'ils sont très délectés par ses idées et ses travaux. Ils l'exhortent à écrire souvent. Le Protecteur a écrit de sa propre main[3]. »

Rappelons la lettre de Cranmer à Calvin, à propos de ses projets d'union, 4 octobre 1552. « Jamais lettre plus noble et plus fraternelle n'arriva du palais de Lambeth à un protestant étranger[4]. » Et enfin, la lettre de sir John Chake, du 22 mai 1563, est encore plus éloquente. Elle parle d'un accord de doctrine (*conjunctio doctrinæ*) et d'une « union d'humanité et d'esprit (*societas humanitatis et ingenii.*) »

Pendant ce temps, les ouvrages de Calvin se propageaient. L'évêque Coverdale, quand il était exilé, avait traduit son traité sur la Sainte-Cène (1552). *Le Traité contre Pighius*, le Commentaire sur l'*Épître aux Romains* étaient très connus. Et il y avait l'*Institution* de 1550, dont le chapitre sur la prédestination avait été publié la même année, à part, sans le consentement de l'auteur.

Il n'y a donc pas lieu de contester la conclusion de Gilbert W. Child : « A partir de 1552, amis et ennemis considéraient l'Église anglicane comme une — d'intérêts et de buts — avec les Églises suisses de Zurich et de Genève[5]. »

2.

Cependant, quant à l'établissement en Angleterre du puritanisme proprement dit, il faut réserver une grande place — la première — à Knox.

1. Ch. Martin, o. c., p. 7-12. — 2. XIV, p. 133. — 3. XIV, p. 131.

4. Prof. Mitchell, *The Westminster Assembly*, being the Baird Lecture for 1882, 1883.

5. Gilbert W. Child, *o. c.*, p. 274. — Faut-il une preuve surérogatoire ? Si les Anglais, chassés par la persécution, avaient été plus ou moins luthériens, ils seraient allés en Allemagne, et y auraient été bien reçus. Or ceux qui y allèrent furent l'objet de traitements odieux.

Knox, pendant dix ans, — dix ans de sa première maturité — de 1549 à 1559, a vécu soit en Angleterre, soit au milieu des Anglais, et a consacré à ce pays toutes les forces de son esprit et de son cœur.

De 1549 à 1554, étant dans les meilleurs termes avec Cranmer et avec le Conseil privé d'Édouard VI, il a résidé dans les comtés de Northumberland, de Durham, de Cumberland ou à Londres, ou dans le Buckinghamshire ou le Kent. De 1554 à 1559, il a résidé à Genève, dans la communauté anglaise, au milieu des anglais éminents : l'évêque Coverdale, l'évêque Bale, John Fox, l'auteur du Martyrologe, Whitingham, doyen de Durham, Goodman, Gilby, etc., etc.

A son retour des galères, mars 1549, Knox était devenu pasteur de Berwick, du printemps de 1549 au printemps de 1551 ; sa prédication eut de tels succès que ses adversaires les attribuaient à une puissance démoniaque. Il devint pasteur de Newcastle. Et de nouveau sa prédication eut de tels succès que le duc de Northumberland lui offrit le siège épiscopal de Rochester. De plus, de novembre 1551 à octobre 1552, il fut un des six chapelains royaux d'Édouard VI.

Il ne se contentait pas de prêcher : il agissait en puritain. La liturgie du premier *Prayer-Book*, de 1549, prescrivait l'agenouillement dans la célébration de la Sainte Cène. Knox protesta, et ce fut le premier acte historique et authentique du Puritanisme en Angleterre.

Seulement Knox ne se contentait pas de cet acte isolé, et il profita de ses relations et de son influence à la cour, auprès de Cranmer, pour obtenir, lors de la rédaction du second *Prayer-Book*, des modifications non sans importance On a retrouvé le mémoire qu'il présenta [1], pas seulement en son nom personnel, à propos de l'agenouillement, au moment de la distribution de la Cène ; au dernier moment, il fit ajouter une déclaration, ce que l'on a appelé la *black-rubric* (la bête noire) : « Sans intention d'adoration (*no adoration is intended*[2]). »

Ces faits et quelques autres ont autorisé Carlyle à désigner Knox comme « le premier prêtre et fondateur du puritanisme anglais [3] ».

III

Marie Tudor, la Sanglante, était montée sur le trône en 1553. Knox se réfugia à Genève.

I.

Peut-être faut-il dire que, pendant le séjour de Knox à Genève, sa propagande en Angleterre, loin de se ralentir, crût en activité et en importance. Il ne cessa d'écrire des lettres de consolation, d'instruction, d'excitation à la fidélité,

1. L[illegible], p. [illegible] — 2. Latimer, [illegible], p. 119-120.

3. H[illegible] C[illegible], *J[illegible] K[illegible] [illegible] H[illegible] [illegible] scottish Reformation*, [illegible], p. [illegible], et du même auteur : *The influence of the scottish church in Cristendom*, 1896, p. 66-69.

toujours avec cette ardeur puissante (*per terribilem* [illegible]) [illegible] sait.

On l'a dit : ces pages ont beau être écrites, ce sont des paroles « qui vont du cœur au cœur, de la conscience à la conscience, et il y a autant d'ardeur de sentiment, autant de flamme d'affection, autant de ferveur, d'enthousiasme que dans ses sermons prêchés à Newcastle ». « On ne peut dire en simples mots jusqu'à quel point ces décharges puissantes de l'électricité de cette âme héroïque ont contribué à maintenir vivant dans maint cœur anglais l'esprit du protestantisme puritain, au milieu de ces temps mauvais. »

La dernière de ces pièces est datée de Genève 1559. Marie Tudor est morte. Elisabeth lui succède. « Brève exhortation à l'Angleterre d'embrasser promptement l'évangile de Christ, jusqu'ici supprimé et banni par la tyrannie de Marie. » C'est le programme des réformes de l'Église et de l'éducation, « le premier programme imprimé qui ait été publié par le parti puritain de l'Église nationale ». Tous les autres ne devaient en être que des modifications.

Et Latimer conclut : « Est-ce que John Knox a été ce que Carlyle dit qu'il a été : le fondateur et le principal prêtre de ce puissant puritanisme en Angleterre, en Écosse, en Amérique ? S'il l'a été, il a été un homme beaucoup plus grand, un homme beaucoup plus important, une figure beaucoup plus imposante, dans l'histoire du monde, que tous ceux que le monde avait jamais connus avant lui [1]. »

2.

Telle étant la filiation entre Calvin, Knox, et le puritanisme anglais, il ne nous reste plus qu'à constater l'influence de ce puritanisme calviniste sur l'Angleterre.

« Les Puritains constituaient l'opposition au monde intérieur selon le système d'Elisabeth. Ils apportaient, ils représentaient un renforcement infini de forces religieuses en Angleterre. » Le monde de la pensée anglaise, selon Elisabeth, était un monde de la Renaissance, un monde profane (*Weltliche*). Dans le second tiers du XVI[e] siècle, le peuple anglais, au milieu des troubles et changements ecclésiastiques, « avait peu d'énergie religieuse, et surtout peu d'énergie protestante ». Peu à peu, les forces religieuses renaissent, et vivifient la nouvelle Église, dont la majorité est anglicane, la minorité puritaine. « Mais cette minorité commence à conquérir la direction de la culture anglaise ; c'est d'elle que partent les initiatives décisives. Ces idées pénètrent peu à peu la vie morale et religieuse du peuple anglais, et exercent en tout sens leur action sérieuse, sévère, et en même temps profonde et pure. Le cri de toute créature pécheresse, qui cherche son créateur et son sauveur, et qui trouve sa justification dans la grâce, l'ancien cri rénovateur de Luther, commence à retentir maintenant

1. Latimer, *o. c.*, p. 214. 218. 221

seulement (*erst jetzt*) en Angleterre, et la vie anglaise se forme. C'est ce dévelop pement qui a introduit (*erst*) la Réformation en Angleterre : la première moitié du XVII siècle est la véritable époque de la réformation anglaise. C'était un immense changement [1]. »

Un autre Allemand s'exprime comme suit : « Pour l'Angleterre, cette période marque le développement et la consolidation de la Réformation à l'extérieur et à l'intérieur. » « La victoire de la première révolution excita dans « le royaume des saints », et sous le protectorat de Cromwell, la plus forte manifestation de protestantisme, que l'on ait jamais vue dans un État. » « A partir de ce moment, pour la première fois, il ne pouvait plus être question du retour de l'Angleterre à l'obédience de Rome, de ce retour dont le règne glorieux d'Elisabeth la protestante n'avait pas été capable de bannir l'idée. Olivier Cromwell et Guillaume III, les premiers, ont affirmé pour toujours le caractère protestant de l'Angleterre, le fondement, la condition de son indépendance nationale, de sa grandeur, et en ont fait une grande puissance du protestantisme. » Et l'importance du Puritanisme n'est pas moins grande pour le développement intérieur de l'Angleterre que pour son développement extérieur. Le puritanisme clôt la période préparatoire de la Réformation. « Le principe subjectif de la liberté chrétienne, le droit de la personnalité libre, croyante, se manifeste... Et voilà le lien religieux..... un enrichissement de la vie intérieure, comme peu d'époques en ont éprouvé de pareil. Une piété pratique, exceptionnellement puissante, nettement marquée, se développe avec une pleine conscience, pénétrant toute la vie [2]. »

Après avoir montré le rôle exceptionnel, « hors de toute comparaison » de Genève ; après avoir spécifié « qu'il n'y eut pas de différences dogmatiques entre les indépendants et les autres églises réformées », il souligne l'importance du dogme de la prédestination, le dogme calviniste par excellence. « Seul un dogme acquit une importance particulière, celui de la prédestination. Notre période est pour ce dogme la période classique. » Il développe son importance pour la vie intérieure de l'Église... Le puritanisme, et tout son développement, est fondé sur la prédestination ; il procède de la prédestination. Aussi il n'y a peut-être pas une période de l'histoire de l'Église qui montre si clairement le sens profond de ce dogme. On comprend pourquoi le dogme de la prédestination a été le dogme de tous les grands réformateurs. Augustin, Luther, Calvin et Zwingle se rencontrent ; et la prédestination, historiquement et ecclésiastiquement considérée, peut être appelée le dogme religieux par excellence, le dogme central de toutes les époques réformatrices. Non point pour son postulat philosophique, le déterminisme, mais bien par ses motifs religieux, d'après lesquels tout salut est, avec une absolue nécessité, rapporté uniquement à la grâce divine, tout mérite humain étant exclu. La prédestination exprime mieux

1. Professor Erich Marcks, *Königin Elisabeth von England und ihre Zeit*, 1897, p. 120, 122.
2. Hermann Weingarten, *Die Revolutionskirchen Englands*, 1868, p. 431, 432, 434.

que tout autre dogme le sentiment de dépendance absolue, qu[illegible]
de toute force religieuse, qui constitue l'essence de toute piété[1]. »

A ces témoignages d'historiens allemands, ajoutons celui de Carlyle : « Le puritanisme écossais, bien considéré, me paraît distinctement être la forme la plus noble et la plus complète de tout ce que le grand seizième siècle a prétendu être. Nous pouvons en conséquence dire qu'il a été la forme la plus féconde de beaucoup ; car au siècle suivant il produisit le puritanisme anglais de Cromwell, avec la Bible ouverte d'une main, et de l'autre l'épée tirée, et foulant victorieusement sous ses pieds la Babylone romaine, c'est-à-dire refusant irrévocablement de croire ce qui n'est pas un fait dans l'univers de Dieu, mais un amalgame d'illusions personnelles, et de mensonges dans le royaume de la chimère. De telle sorte que nous contemplons maintenant ces résultats non pas seulement en Écosse, ou dans notre petite île anglaise, mais sur les larges mers, sur les larges continents américains, sur les nations anglaises croissant dans tous les pays de la terre. Et il faut admettre que John Knox, le Prométhée authentique de tout cela, a été un des plus distingués fils d'Adam[2]. »

Et enfin, pour ne pas allonger inutilement, je ne citerai plus que les lignes suivantes de Gladstone, le plus grand homme d'État de l'Angleterre au XIX[e] siècle, celui qui lui a fait le plus d'honneur et qui appartenait à l'Église anglicane. Son témoignage est donc aussi autorisé qu'impartial.

« Quant au Gouvernement, les communions presbytériennes ont tiré un très grand bénéfice — à divers points de vue importants — de leur organisation intérieure, régulière et développée. Elles ont eu les avantages qui, dans l'ordre civil, résultent d'un *self-government* local, et des institutions représentatives : à savoir les habitudes d'ordre dans l'esprit, le respect des adversaires, et quelques traits d'un tempérament juridique (*judicial*) : le développement d'une individualité originale (*genuine*), en même temps que l'affaiblissement d'une volonté purement arbitraire, et de toute tendance excentrique, le sens de la vie civique (*common life*) : la disposition à la défendre énergiquement, l'amour de la loi combiné avec l'amour de la liberté, et enfin, ce qui n'est pas le moins, l'habitude d'user de la faculté de parler avec l'intention directe de persuader. » Et Gladstone ajoute : « Nous ne doutons pas que des avantages semblables, en fait d'habitudes mentales et pratiques, ne soient tirés par notre propre clergé (le clergé anglican) de ce réveil de l'organisation ecclésiastique, dans lequel cette génération d'évêques, de pasteurs, d'hommes d'Église, a fait des progrès louables et considérables. Mais nous avons encore un long chemin à parcourir (*much ground to cover*), ces choses ne sont pas faites en un jour[3]. »

Et on ne sait ce qu'il y a de plus important dans cette page si remarquable : le magnifique éloge du presbytérianisme et de son influence sur le caractère et

1. *Ibid.*, p. 16, 26, 439, 440.
2. Th. Carlyle, *The early kings of Norway, also an essay on the portraits of John Knox*, 1875, p. 293.
3. Gladstone, *Gleanings of past years*, 1844-1878. Vol. II, 1879. Etude sur *Memoir of Dr. Norman Macleod*, p. 349, 350.

[illegible] au peuple anglais, ou l'aveu que, jusqu'au troisième quart du XIX[e] siècle, les qualités anglaises provenaient complètement de ce presbytérianisme, que jusqu'au troisième quart du XIX[e] siècle l'anglicanisme n'avait rien possédé et rien produit de pareil, et qu'il y avait seulement lieu d'espérer que peu à peu, lentement, après de longues années, grâce à un réveil, l'anglicanisme finirait par imiter le presbytérianisme.

Nous nous bornerons, pour conclure, à constater que c'est ce puritanisme de Calvin et de Knox qui, au XVII[e] siècle, fonda la Nouvelle Angleterre et colonisa l'Amérique du Nord. Comme nous l'avons dit, sur la première page du guide du colon en Amérique, de 1630, étaient les armes de Genève et la devise calviniste : *Post tenebras lux* ! C'était bien en effet les idées et les sentiments calvinistes qu'apportaient aux États-Unis d'Amérique sur le *May-Flower*, les *Pilgrim fathers*, les Pères pèlerins, de 1620, et sur le *New Netherland* les compagnons de Jessé de Forest, d'Avesnes, en 1624. Outre ce que nous avons dit sur ce sujet dans notre volume V (p. 383-706), nous ne pouvons que signaler à nos lecteurs nos deux études spéciales : *Les origines historiques de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* dans la *Revue de Droit public* (1904) ; et *Les vraies origines de la Démocratie moderne*, de Wilson à Calvin, Calvin et la Démocratie (1919).

IV

Le règne de Marie Tudor (1553-1558) n'avait été qu'une parenthèse sanglante, et Élisabeth[1] monta sur le trône (1558-1603). C'est elle qui mit la dernière main à l'édifice de l'Église anglicane : *Calviniste* en doctrine (presque tous les principaux évêques et théologiens du règne d'Élisabeth étaient doctrinalement zwingliens ou calvinistes)[2] ; *ritualiste* en cérémonies (Élisabeth s'oppose à toutes les demandes relatives à la suppression des costumes ; elle aurait désiré le célibat des pasteurs) et *surtout césaropapiste* (« Élisabeth était à un rare degré, en théorie et en pratique, le pape de l'Angleterre[3] »).

1.

Entre Élisabeth et Calvin, les rapports ne pouvaient être que tendus. Nous avons raconté ailleurs comment le Réformateur dédia à la reine la seconde édition de son *Commentaire sur Esaïe* (15 janvier 1559)[4] ; comment la reine

1. « Protestante, elle ne l'était pas ; catholique encore moins, sans être irréligieuse » (Erich Marcks, *o. c.*, p. 18) : « petite et grande, avec une claire intelligence, une vanité désordonnée, des caprices et des passions de Tudor » — témoin son amour pour son favori Robert Dudley, « homme sans caractère, vide, plat, capable de toute mauvaise action, lâche et intrigant » (*Ibid.*, p. 28).

2. Gilbert W. Child, *o. c.*, p. 278. — 3. Erich Marcks, *Königin Elisabeth von England*, 1897, p. 18.

4. XVII, p. 413 et ss. — XVII, p. 490, réponse de lord Cecil, *Ibid.*, p. 565.

accepta très mal cette dédicace, car elle estimait que Calvin n'était point innocent de la publication du pamphlet de Knox contre « Le monstrueux gouvernement des femmes », et Élisabeth haïssait Knox. Toutes les explications furent vaines.

Mais nous savons que Calvin, lorsqu'il s'agissait de « la cause », était patient et pouvait supporter beaucoup. En juin 1560, il écrit à Bedford et fait des vœux pour le mariage de la reine. « Que n'aurait-on pas à craindre si elle venait à mourir sans enfant ? » En août 1561, il envoie à l'ambassadeur anglais en France Throkmorton (malheureusement la lettre d'envoi de Calvin est perdue) un livre publié par le chanoine de Lyon, Gabriel de Saconay. C'était la réimpression du livre d'Henri VIII contre Luther, augmenté d'une préface du chanoine contre Anne de Boleyn, mère d'Élisabeth. Throkmorton remercie en son nom, 17 août 1561, et au nom d'Élisabeth, 18 septembre[1]. Encore une fois tout fut vain. Un historien reproche à Élisabeth de n'avoir pas voulu suivre une politique protestante, de s'être refusée à soutenir les grandes entreprises de Coligny, et d'être en partie responsable des malheurs de la Saint-Barthélemy[2].

2.

Pendant ce temps, les idées calvinistes n'en faisaient pas moins des progrès en Angleterre. Tous les ouvrages du Réformateur : sermons, traités de polémique, œuvres dogmatiques, étaient traduits, et beaucoup avaient plusieurs éditions.

Le *Catéchisme* traduit à Genève, édité par Crespin en 1556, eut une nouvelle édition à Édimbourg en 1564, et trois éditions à Londres en 1580, 1584, 1595. Plus répandue encore fut l'*Institution Chrétienne* : deux éditions à Londres, en 1561, d'autres en 1574, 1578, 1587, 1589, sans compter un *Abrégé de l'Institution*, en 1585, 1586, 1587 ; et, sans compter un recueil d'aphorismes, montrant les idées et la méthode de l'*Institution* : ce recueil eut deux éditions en 1596[3].

En 1563, les 42 Articles deviennent les 39 Articles. Leur théologie est calviniste, tout particulièrement sur les deux points les plus caractéristiques du calvinisme, la théorie des sacrements et la théorie de la prédestination. Si, en Angleterre, les intérêts et les passions donnent lieu à des différences d'interprétation, les historiens du continent, protestants et catholiques, rangent l'église anglicane parmi les églises réformées, et les articles se trouvent dans toutes les collections de Confessions de foi réformées[4]. Et « les 39 Articles sont restés sans changement, en Angleterre, depuis le règne d'Élisabeth[5] ».

C'est à ce moment (vers 1564 ou 1566) qu'apparaît le mot de Puritain, le mot mais pas la chose. Un puritain (pur, καθαρός) c'est « un homme de mœurs

1. *Bulletin*, 1870-1871, p. 59-61 et *Bulletin*, XVIII, p. 347.
2. Erich Marcks, *o. c.*, p. 51, 41, 46. — 3. Cette énumération n'a pas la prétention d'être complète.
4. Schaff, *o. c.*, p. 622. — 5. *Ibid.*, p. 649.

sévères, calviniste de doctrine, et non conformiste quant aux cérémonies et à la discipline de l'Église, quoique pas complètement séparé d'elle[1] ». Les Puritains sont les calvinistes d'Angleterre, comme les Covenanters sont les calvinistes d'Ecosse, les Huguenots les calvinistes de France, les Gueux les calvinistes des Pays-Bas : grande et prodigieuse famille.

Le chef célèbre des puritains fut Cartwright (1535-1603). Cartwright avait éclairci et fortifié ses idées à Genève. De même, son ami et collaborateur, Travers. L'écrit de celui-ci, considéré comme un programme du presbytérianisme, *Disciplina ecclesiae sacra ex Dei verbo descripta*, fut publié d'abord à Genève (1573), et ensuite traduit en anglais par Cartwright[2].

A ce moment, l'autorité de Calvin en Angleterre était aussi grande, a-t-on dit, que celle de Pierre Lombard à l'époque de la scolastique, « et les théologiens étaient estimés parfaits, qui étaient les plus versés dans les écrits de Calvin ». L'université de Cambridge était devenue le boulevard du calvinisme, enseigné par Cartwright et Whitaker. Cependant un réfugié français, Barron, fit de l'opposition. Que se passa t-il ? Le débat fut porté devant l'archevêque de Canterbury, Whitgift, qui était l'ennemi acharné, personnel du puritanisme, et le tout aboutit aux neuf Articles de Lambeth, qui définissaient la prédestination dans un sens nettement calviniste. Du reste, les Articles de Lambeth étaient rédigés par Whitaker... et ils furent approuvés et signés par Whitgift.

Il n'y a plus qu'un mot à dire de la Confession de foi de Westminster Cette assemblée, qui se réunit le 1er juillet 1643, siégea environ cinq ans. « La confession et le court Catéchisme de Westminster sont aussi usités maintenant, dans les églises anglo-presbytériennes, que jamais ; et ils ont plus de vitalité et d'influence qu'aucune autre confession calviniste ». « Pour la doctrine, il n'y eut pas de sérieuse difficulté entre les membres de l'Assemblée ; tous professaient le calvinisme, avec plus ou moins de rigueur. » « La confession de foi développe le système calviniste dans sa maturité scolastique. » « Les articles présentent une chaîne logique des idées qui constituent ce que l'on appelle le système calviniste, et qui fut développé d'abord par Calvin contre le romanisme, et ensuite en Hollande et en Angleterre contre l'arminianisme[3] ».

Il n'y a donc aucun doute sur la mentalité essentiellement calviniste de toute l'Angleterre protestante au XVIe et au XVIIe siècle, et tout spécialement sur la mentalité du puritanisme, soit presbytérien, soit indépendant, c'est-à dire sur les facteurs de l'histoire anglaise depuis Edouard VI jusqu'à la glorieuse révolution de 1688.

1. Définition de Neal, l'historien des Puritains.
2. *Real Encyclopedie*, 3e éd., article de Kattenbusch sur les *Puritaner*, p. 561, 661.
3. Schaff, *o. c.*, p. 728, 732, 760, 768, 775.

CHAPITRE TROISIÈME

Calvin et les Pays-Bas (Belgique et Hollande).

I. Introduction. 1. La théologie. 2. La nature. 3. Le peuple. — II. Les sentiments de Calvin pour les Pays-Bas. — III. Les Pays-Bas avant Calvin. 1. Le Luthéranisme. 2. L'Anabaptisme. — IV. Relations personnelles de Calvin avec des Wallons et des Flamands. 1. Anabaptistes. 2. Néerlandais établis en Suisse : Marie Dentières, André Zébédée, Maldonald, Eustache Quesnoy, Jacques de Bourgogne, Jean de Saint-André, Crespin. 3. Néerlandais venus en Suisse et retournés dans les Pays-Bas : Pierre Brully, Valerand Poullain, Guy de Brés, Pierre Dathen et Marnix de Sainte-Aldegonde. — V. Les ouvrages de Calvin dans les Pays-Bas. — VI. Les rapports de Calvin avec des églises wallonnes ou flamandes. — VII. Le Calvinisme a-t-il été apporté aux Pays-Bas par des pasteurs venus de France ? — VIII. Conclusion : l'influence calviniste. 1. Sur la vie sociale en Hollande. 2. Sur l'art hollandais, Rembrandt. 3. Le Calvinisme hollandais, la politique hollandaise et le monde moderne.

I.

Nous voici à la Hollande, certainement un des plus remarquables chefs d'œuvre du Calvinisme. Aucune étude ne saurait mieux servir de résumé et de conclusion à notre long travail.

Seulement il faut parler de la Hollande, non pas du dehors mais du dedans.

Me voilà donc en Hollande, enfermé, tout comme Descartes, pendant des mois laborieux dans un « poêle », une chambre haute, d'Amsterdam, à côté d'une vieille église et de son carillon, séparé du reste du monde par une atmosphère blanche, opaque, comme de la ouate, qui arrête et assourdit tous les bruits. Sur mon vaste bureau, sur le tapis à terre, sont accumulés les livres hollandais sur Calvin et le Calvinisme : les gros ouvrages de Kuyper sur la *Grâce générale*, sur l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, les ouvrages et les brochures de Rutgers, de Bavinck, de Biesterfeld, la plupart des œuvres de Groen van Prinsterer, les œuvres de Fruin, et une foule d'autres livres et d'autres brochures. Et peu à peu la communion avec les hommes et les choses s'établit, et le sentiment me pénètre, m'envahit, de la liaison intime, génétique, organique, qu'il y a entre le Calvinisme, sa pensée théologique et métaphy-

sique, d'un côté, et de l'autre, les merveilleuses créations de liberté, d'art, de commerce, de force victorieuse, qui ont constitué la Hollande, et qui, devant l'Histoire en marche, ont ouvert à deux battants les portes des temps modernes.

Résumons tout, tout de suite.

1.

J'ai lu Stahl, le luthérien ultra conservateur ; j'ai lu Groen Van Prinsterer, le calviniste anti-révolutionnaire ; j'ai lu Kuyper et la Grâce générale ; j'ai lu Hundeshagen, le professeur de Berne, et son admirable brochure, si oubliée.... tous sont d'accord. C'est de l'*Institution chrétienne,* que vient l'idée de l'État, non pas seulement chez les chrétiens, mais l'idée moderne des plus libres penseurs, des plus athées. La doctrine actuelle des étatistes est la caricature odieuse de l'idée de l'État selon la Réformation, et surtout selon le Calvinisme : *corruptio optimi pessima.*

Dieu, partout souverain. Dieu souverain dans l'âme : c'est la royauté de l'Esprit ; Dieu souverain dans l'Église : c'est la royauté de Jésus-Christ ; Dieu souverain dans l'État, c'est la royauté de Dieu et de sa Grâce générale. L'âme individuelle, l'Église et l'État : des forces indépendantes, des dignités également sacrées, non pour la discorde, mais pour l'union. Un seul Dieu béni éternellement.

L'individu conclut des alliances, des contrats. La *théologie* Calviniste est la théologie des Contrats, des Alliances de Dieu avec son peuple et avec l'humanité. La *politique* calviniste est la théologie des Contrats de Gouvernement, des Constitutions écrites et jurées.

L'individu est indépendant de l'État. *L'Église* est indépendante de l'État ; l'*Etat* est indépendant de l'Église : tout est soumis à Dieu.

Et c'est un flot de souveraineté, d'ordre, qui descend d'en haut et s'étend sur tous. Et c'est un flot de liberté, de progrès, qui monte d'en bas et envahit tous les domaines. Le Dieu de la grâce individuelle, et de la grâce générale, règle le flux et le reflux de ces deux forces, qu'il a créées, et qu'il peut seul conduire, si elles le veulent.

2.

Cette Hollande, que je regarde, dans laquelle je vis pour en sentir la vie, pour surprendre le secret de sa vie, c'est le Calvinisme qui l'a faite. On peut dire que la Hollande était prédestinée au Calvinisme.

Dieu a créé la mer, dit un proverbe, le Hollandais a créé la terre, sa terre, tout au moins, et pas sans peine.

Le sol de la Hollande est en partie constitué par les alluvions, qu'ont déposées les grands fleuves, allant se déverser dans la mer ; le Rhin, la Meuse, l'Escaut et les autres. La surface la plus haute de ces alluvions ne peut pas s'élever à

plus d'un mètre, et quelquefois elle descend à 2, 3, 5 mètres au-dessous du niveau de la mer.

Dès lors pour vivre, que faire ? Lutter contre l'eau. La Hollande est le pays des *digues*. On voit des villages entiers, même des petites villes, bâties le long d'une digue, avec une rue unique, la digue. La Hollande est le pays des *canaux*. Le canal tient lieu de tout, de haie entre les prés, de muraille autour des fermes. Et chacun a sa barque : la barque, c'est la voiture, le char à banc, l'omnibus, la charrette, le traîneau. Et enfin la Hollande est le pays des *moulins à vent*. D'un village pas loin d'Amsterdam, on voit, dit-on, 200 moulins à vent : moulins, non pas pour moudre le grain, mais pour puiser l'eau et gagner la terre. La devise de la Zélande est : *luctor et emergo* (je lutte et j'émerge).

Ainsi le Hollandais a fait sa terre, ce qui était une manière de se faire soi-même, de créer son caractère exceptionnellement patient et énergique ; ce qui était une préparation exceptionnelle au Calvinisme.

Dieu avait fait la mer ; le Hollandais avait fait la terre : au moment voulu, le Calvinisme fit la patrie.

3.

Analogie symbolique. Le sol matériel avait été constitué, comme nous venons de le dire, par les apports des fleuves, charriant le meilleur des terres hautes. Le Calvinisme conduisit en Hollande les meilleures personnalités des peuples chez lesquels il avait déjà pénétré, des proscrits, des tempéraments pleins de foi et d'héroïsme. « Au XVIe siècle, dit Groen Van Prinsterer, de tous côtés, nous venaient des évangélistes, c'est-à-dire, des martyrs. Du sang des martyrs naquit l'Église. De l'Église surgit l'État. Aux victimes succédèrent de tous côtés aussi les défenseurs. Le prince d'Orange, et ses frères, nos Macchabées, étaient nés en Allemagne. Français, Anglais, des milliers de Belges, émigrèrent vers nous. Eh bien ! de tous ces éléments divers rassemblés, fondus, nationalisés par le feu de l'épreuve, du milieu de ce chaos, l'esprit du Seigneur, par la parole de Dieu, fit naître un État, bien chétif encore, mais dont la mission providentielle serait de tenir haut l'étendard de la souveraine et pure grâce de notre Seigneur Jésus-Christ [1]. »

Et encore : « L'Église réformée fut le centre et le noyau de la République. Ailleurs l'Église a été accueillie par l'État. Ici la République n'était pas seulement unie à l'État ; elle était née de la confession de la foi par l'Église. Autre part la population est devenue protestante. Ici, par la réunion des bannis de beaucoup de nations, une nation protestante a été formée et le caractère populaire ne s'est pas perdu. Loin de là, il a été renouvelé et ennobli dans le sang chrétien [2]. »

1. *La nationalité religieuse en rapport avec la Hollande et l'Alliance évangélique*, 1867, p. 6.

2. Groen van Prinsterer, *Handbock der Geschiedenis van het Vaderland*, 4e édit., 1875, p. 65. — Nous disons en France : la reine de Hollande. Les Hollandais disent : la reine des Pays-Bas. En réalité la Hol-

Et voilà, bien que l'histoire de l'Écosse et de Knox offre de frappantes analogies, qui est presque unique.

II

La première période de l'histoire du protestantisme dans les Pays-Bas va jusqu'en 1566, et au fameux « bris des images », à Anvers (14 août). Jusque-là tous les événements se préparent : à partir de là tous les événements s'accomplissent. C'est la période contemporaine de Calvin (mort en 1564), la seule dont nous voulons nous occuper ici.

Et immédiatement nous retrouvons un phénomène, que nous avons déjà signalé. On ne conteste pas, ce qui est impossible, l'influence du Calvinisme. Mais celle de Calvin ? On l'ignore, et on la laisse de côté.

En 1899, le professeur Rutgers faisait observer que les études sur Calvin parlaient de ses rapports avec l'Allemagne, l'Angleterre, l'Écosse, les pays scandinaves, l'Italie, l'Espagne, la Pologne, et même le Brésil ; mais qu'elles ne parlaient pas des Pays-Bas. « Il semble que ces provinces n'aient pas existé pour Calvin, et qu'en tout cas il ne s'en est pas occupé personnellement et directement [1]. » Or c'est parfaitement faux.

Sans doute Calvin n'a jamais été dans les Pays-Bas ; mais il a été en relation personnelle et épistolaire avec beaucoup de Néerlandais, Wallons ou Flamands. Et s'il ne savait pas plus le flamand que l'allemand, à cette époque le latin était une langue universelle. Du reste sa langue maternelle était celle des Wallons.

On peut même dire que Calvin a eu pour les Pays-Bas une sympathie particulière, contrairement à Farel, qui, après quelques expériences désagréables, se défiait beaucoup des Flamands [2]. Dans son livre sur les *Scandales*, parlant des martyrs, Calvin cite spécialement ceux que, depuis dix ans, ont produit la Flandre et l'Artois [3]. Plus tard, dans un sermon sur les persécutions, il choisit, comme « exemple mémorable », un jeune homme « qui a yei habité avec nous », et qui fut pris « en la ville de Tournay [4] ».

lande n'est qu'une des provinces qui constituent les Pays-Bas. Il est vrai que c'est la plus grande et la plus importante avec Amsterdam et La Haye. — Mais même en admettant cette façon de parler, qui consiste à prendre la partie pour le tout, il ne faudrait pas l'appliquer aux hommes et aux choses d'avant la fin du XVI[e] siècle. Jusque-là il y eut les Pays-Bas (*Nederlanden*), dont les 17 provinces avaient été réunies par Charles-Quint, les unes wallonnes, les autres flamandes, formant les populations néerlandaises. Ces provinces se séparèrent par l'Union des catholiques conclue à Arras, 6 janv. 1579, et l'Union des Calvinistes conclue à Utrecht, 22 janv. 1579. C'est cette seconde Union, qui devint la célèbre République des Provinces-Unies, dont l'indépendance fut reconnue par l'Espagne en 1609. — Telle est l'origine de la Hollande et de la Belgique actuelles.

1. F. L. Rutgers, *Calvijns invloed op de Reformatie in de Nederlanden voor zooveel die door hemzelven is uitgeoefend*, 1899. Nous allons suivre et résumer cette étude, d'une érudition vraiment admirable, p. 2.

2. Opera, XVI, p. [illegible]. — 3. VIII, p. [illegible]. — 4. VIII, p. 4[illegible]7.

Il parle souvent des frères des Pays-Bas et les considère comme ses compatriotes. « Je ne leur suis pas moins attaché que s'ils étaient de notre nation[1]. » A l'électeur palatin, Frédéric III, le 23 juillet 1563, parlant des réfugiés il dit : « Plus Dieu m'a épargné, plus je suis touché de pitié pour mes frères, tant en France que en Flandres[2]. » Une fois seulement, un messager belge, au lieu de se rendre chez lui tout de suite, ayant tardé cinq jours ; il en est fort irrité et il écrit : « Mais je suis habitué à la barbarie de cette nation ». Toutefois il ajoute : « Je n'ose pas parler plus durement, car moi aussi je suis belge, soit dit en plaisantant[3]. » Et il n'y avait pas de plaisanterie. Viret dit qu'on appelle la Picardie : « La France belge[4]. »

III

Avant Calvin et son influence, il y eut des protestants dans les Pays-Bas. Cette terre avait toujours été une terre d'hérésie, et là s'étaient rencontrés Vaudois, Lollards, Frères du libre esprit, Frères de Bohème, etc. De très bonne heure on vit des ecclésiastiques rompre avec le catholicisme et se former eux-mêmes leur foi.

1.

Dès que Luther eut paru, arrivèrent des soldats luthériens au service des princes, des marchands luthériens dans les villes de commerce, et on parla bientôt de Martinistes ou de Luthériens. C'est contre eux que furent promulgués les premiers édits de persécution, ou *placards*[5], et c'est par le supplice de protestants de cette sorte, que s'ouvre le martyrologe protestant des Pays-Bas[6].

Henri Voes et Jean Van Essen furent brûlés vifs sur la grande place de Bruxelles, le 1er juillet 1523, et Luther célébra leur gloire dans un cantique, émouvant encore aujourd'hui.

Toutefois l'influence du Luthéranisme ne fut ni très large ni très profonde ; il n'y avait pas congénialité entre le luthéranisme et le peuple néerlandais. En 1566, le Prince d'Orange, au moment où il était encore luthérien, et désirait s'appuyer sur les Luthériens allemands, écrit : « Il est pitoyable que le Calvinisme s'étende et l'emporte tellement sur la Confession d'Augsbourg, si bien que, dans tout le pays, il n'y a que deux églises de la Confession d'Augsbourg. Elles sont dans cette ville d'Anvers. Tout le reste est calviniste[7]. »

1. 15 nov. 1558, XVII, p. 374. — 2. XX, p. 78. — 3. 1er octobre, 1560, XVIII, p. 204, 205.
4. 12 déc. 1552, XIV, p. 437. — 5. Placard du 22 mars 1521, contre la lecture des livres de Luther.
6. Dr R. Fruin, *Tien jaren uit den tachtijarigen Oorloz*, 1588-1598, 2e édit., 1882, p. 239.
7. Rutgers, p. 201, où toute la question est exactement discutée contre les inexactitudes et les confusions de Motley et de Fruin.

2.

Entre les Luthériens et les Calvinistes, les anabaptistes eurent un moment de très grande vogue. En eux revivaient les hérésies du Moyen Age, les oppositions au clergé, les souvenirs albigeois, hussites... On eût dit d'un incendie qui s'étendait rapidement sur le pays, et, un moment, on put croire au triomphe de l'anabaptisme.

D'ici partit le traité de *Coena Domini*, rédigé par Hoen, porté en 1520 par deux Hollandais à Wittemberg, et puis en 1523 à Zwingle, traité où il était expliqué que le texte *ceci est corps* devait être traduit : *ceci signifie* mon corps. En 1535, la fin sanglante de Jean de Leyde arrêta ses succès ; et, en 1537, parut Memno Simon, — les Memnonites, — et ce que l'anabaptisme eut de plus pieux.

IV

1.

Les précédentes explications étaient nécessaires pour faire comprendre les rapports personnels que Calvin eut avec les Anabaptistes. Si les uns ne pouvaient que résister à ses idées, d'autres étaient très bien préparés à les accepter.

Dès le 16 et le 17 mai, Calvin eut à disputer à Genève avec des anabaptistes « publiquement et librement ». « Depuis cette époque, c'est à peine si l'un ou l'autre se montra dans cette Église[1]. » Déjà Calvin connaissait personnellement Quintin et Pocques, « sachant, écrit-il à la reine de Navarre, la ruyne qu'a faict mgr. Antoyne Pocque au païs d'Artois et de Hainault, selon la relation des frères, qui sont expressément icy venuz pour cela[2] ».

A Strasbourg, Calvin fut inscrit dans la corporation des tailleurs, dont presque tous les membres étaient anabaptistes[3].

Il eut des relations avec Paulus Volsius, auquel Erasme avait dédié son *Enchiridium militis christiani* et qui devint pasteur à Strasbourg ; avec Jean Stordeur, dont un peu plus tard il épousa la veuve. Papire Masson dit : « On luy envoyait de toutes parts des anabaptistes. » Et sur son lit de mort, Calvin lui-même raconte : « Je fus contrainct aussi de faire le formulaire du baptesme, estant à Strasbourg, et qu'on m'apportoit les enfans des anabaptistes de cinq et de dix lieux à la ronde pour les baptiser[4]. »

Calvin parle encore de la conversion qu'il opéra de Herman (du Brabant), et il ajoute : « Comme je l'exhortais à ramener les autres dans la bonne voie :

1. XXI, p. 12[illegible]

2. A la reine de Navarre, 28 avril 1545, XII, p. 66. — Calvin parle plusieurs fois de ces deux personnages. VII, p. 160, 169, 199.

3. XXI, p. 249. — 4. IX, p. 894.

« c'est bien le moins, répondit-il, que je travaille à édifier autant que j'ai travaillé à détruire[1]. » Et ainsi les convertis devenaient des agents de conversion.

2.

Une autre catégorie de Néerlandais furent ceux qui, abandonnant leur pays, pour se faire protestants, vinrent à Genève et entrèrent en relation avec Calvin.

Marie d'Ennetières (Dentières) d'une noble famille de Tournay, qui devint la femme d'Antoine Froment : « maîtresse femme, dit Herminjard, qui avait beaucoup d'instruction et pouvait dogmatiser avec l'aplomb d'un prédicateur[2]. »

André Zébédée, originaire du Brabant, fixé à Genève en 1538. Il se montra très violent contre le parti qui avait exilé les Réformateurs, et Calvin eut beaucoup de peine à le calmer[3]. Puis devenu pasteur à Nyon (sous l'autorité de Berne), il devint un des plus furieux adversaires de Calvin (1555). Cependant, sur son lit de mort, il se rétracta et déplora ses agissements[4].

Maldonad, du Hainaut, devenu « fidèle » diacre à Genève ; il aida Calvin à exécuter les dernières volontés de David de Busanton à l'égard des pauvres[5].

Eustache du Quesnoy, de Lille, devenu professeur de philosophie à Lausanne, intime de Calvin, qui l'appelle « homme excellent et frère que je révère de cœur », et qui l'emmena avec lui à Francfort[6].

Jacques de Bourgogne, seigneur de Falais et Brédam, parent de l'empereur, et sa femme Yolande de Brederode, devenus protestants. Ils demandèrent des conseils à Calvin (dès 1543), qui écrivit pour eux « *L'excuse de noble seigneur Jacques de Bourgogne, etc.* ». Il reste 54 lettres d'une correspondance beaucoup plus volumineuse. Très attaché à Calvin, le seigneur de Falais gagna à ses idées ses parents, Franz de Bourgonde, son frère, très lié lui aussi avec Calvin, Antoinette, sa sœur, qui s'enfuit de Hollande avec deux amies, dont l'une, Mlle de Villency était parente de Marnix[7]. Il vint habiter Genève, puis prit le parti de Bolsec, son médecin (1551), et ses relations avec Calvin furent rompues.

Jean de Saint André, appelé à la charge de pasteur à Genève, 1546[8] ;

Jean Crespin de Lille, et toute une série d'autres.

3.

Plus importante encore pour l'influence exercée par Calvin, est une seconde série de Néerlandais qui sont entrés en relation personnelle avec le Réformateur, et sont ensuite allé propager ses idées dans les Pays-Bas eux-mêmes.

1. A Farel, 6 fév. 1540, XI, p. 25. — 2. *Correspondance des Réformateurs*, V, p. 151.
3. Calvin à Farel, 29 déc. 1538 (et non 1539), X², p. 43[illegible]. — à Pignet, [illegible] janv. [illegible], *Ibid.*, p. 308.
4. XXI, p. 152. — 5. Calvin à Viret, 15 juin 1540, XIII, p. 2[illegible].
6. 21 juin 1558, XVII, p. 219. — 7. XII, p. 489. — 8. Rutgers, p. 80.

Nous laissons de côté Pierre Alexandre Micron, Utenhove, même Jean Taffin, ainsi que les étudiants hollandais, qui vinrent étudier à Genève, et dont les noms sont inscrits sur le livre du Recteur, et nous mentionnons seulement cinq noms.

1° Pierre Brully, né vers 1518, à Mercy le-Haut, alors appartenant aux Pays-Bas. En 1541, il s'enfuit d'un cloître de dominicains, près de Metz, et devint à Strasbourg commensal de Calvin, qu'il avait appris à connaître, sans doute par ses écrits. Le 25 juillet 1541, Calvin dit de lui à Viret : « Jeune homme pieux, savant et modeste ; il habite chez moi[1]. » Et il termine : « Comme je le pense, il me succèdera[2]. » Ce qui eut lieu. En septembre 1544, il fut envoyé dans les Pays-Bas ; déjà en novembre, il était prisonnier à Tournai, et, le 19 février 1545, il monta sur le bûcher. — Voici ce que dit Crespin de son influence : « Sa venue apporta aux Pays-Bas un grand fruict et avancement en la doctrine du Seigneur... Et d'autant plus que le nombre estoit grand, aussi la persécution, après la prise du dit Brully, fut aspre et cruelle. »

2° Valérand Poullain, de Lille en Flandre, apprit à connaître Calvin à Strasbourg, en 1543, et s'attacha à lui comme un fils à son père. Il l'appelle « père très révéré », « père très aimé » ; il signe « ton fils très obéissant en Christ », « ton fils très respectueux » ; il dit : « tu me trouveras toujours ton fils. Je te prie de vouloir être mon père[3]. » Ce n'était pas une personnalité très importante en soi. Mais il fut un des premiers disciples de Calvin, venus de Hollande ; il agit beaucoup, et contribua à resserrer les liens entre la Réformation hollandaise et Calvin[4].

3° Guy de Brès[5], peut-être l'homme qui incarne le mieux, le plus complètement cette période, né à Mons, vers 1522, probablement. Fuyant la persécution, il se réfugia à Londres, où se trouvaient A Lasco, Valérand Poullain. C'est là qu'il entend parler de Calvin. N'y a-t-il pas des fanatiques qui veulent faire du Réformateur « une idole »[6] ? Il rencontre Calvin à Francfort ; va à Lausanne, à Genève. Calvin devient son maître (leur correspondance est perdue). Il meurt martyr, 1567.

Mais il laisse un des documents qui ont le plus influé sur la Réformation dans les Pays-Bas[7], la Confession de foi, imprimée en wallon, en 1561, pour la première fois, à Rouen peut-être, et en flamand, en 1562. Elle devient la Confession de foi officielle en 1566, 1571.

Un auteur français écrit : « La forme est très semblable (à celle du Synode

1. Rod. Reuss, *Pierre Brully*, 1879. — 2. XI, p. 258. — 3. 26 mai 1544, XI, p. 712.

4. Rutgers, p. 119. — 5. Daniel Ollier, *Guy de Brès*, 1883, p. 33. — 6. XIV, 27 sept. 1552, p. 363.

7. Voici qui montre l'accord confessionnel des églises hollandaises et des églises françaises. — *Acta*... du Synode des églises belges (*belgicarum*), qui sont sous la croix, et dispersées en Germanie et en Frise orientale, tenu à Emden, 4 oct. 1571. — « Pour attester l'accord de la doctrine entre les églises belges, il a paru bon aux frères de souscrire à la confession des églises de Belgique et pour attester l'accord et l'union de ces églises avec les églises du royaume de France, de souscrire semblablement à la confession de foi des églises de ce royaume... » Acta van de Nederlandsche Synoden der Zestiende euw, versamelt en utgegeven door. Rutgers, 1889.

de Paris, de 1559) ; le titre est le même ; même passage placé en tête, celui de I Pierre III, 15. Dans l'une comme dans l'autre, il y a une épître au roi (?) ; les articles commencent par ces mots : « Nous croyons », etc... De différence de fond, il n'y en a pas d'une manière générale[1]. »

Guy de Brès, dit un historien hollandais, avait pris « pour modèle la confession de foi des Églises réformées de France... et bientôt elle fut, à côté de la Bible, la plus haute autorité en matière de foi[2]. »

5° Pierre Dathen, de Cassel en Flandre, « plus ardent que prudent », a-t-on dit, et plus savant que sage. Il entra en relations personnelles avec Calvin, soit à Genève même, soit ailleurs, à Francfort, où il fut pasteur. Il le prit pour maître, pour docteur. De toute leur correspondance volumineuse, il ne reste que six lettres.

Si Guy de Brès donna aux Pays-Bas leur Confession de foi Pierre Dathen leur donna leur Catéchisme et leurs Psaumes, et la liturgie ; et le tout toujours selon les modèles calvinistes, même français.

Le Catéchisme fut la traduction (1563) de celui de Heidelberg, qui avec celui de Calvin fut le plus célèbre des catéchismes réformés[3]. Celui de Calvin était usité dans les Églises wallonnes et celui de Heidelberg dans les Églises néerlandaises[4]. Les Psaumes furent la traduction des Psaumes de Marot et de Bèze[5].

La traduction de P. Dathen, qui remplaça vite celle d'Utenhove, est datée de Frankenthal[6], le 25 mars 1566, et la préface dit : « Pour resserrer les liens avec les églises françaises. » Les mélodies étaient les mêmes. Les églises sous la Croix adoptèrent ces Psaumes avec enthousiasme, et le bris des images, du 21 juillet 1566, eut lieu au chant d'un Psaume, le 115e sans doute, de Dathen[7]. Enfin c'est P. Dathen qui composa la liturgie et elle ressemblait en grande partie à la liturgie des églises réformées de France. Avant la prédication les dix commandements, la Confession des péchés, Notre Père, le Credo ; — après la prédication une prière générale, notre Père, et la Bénédiction.

C'est à ce point que les deux Églises de France et des Pays-Bas étaient sœurs, filles toutes deux de Calvin.

1. Ollier, *o. c.*, p. 162.

2. J. Reitsma, *Geschiedenis van de Hervorming en de Hervormde Kerk der Nederlanden*, 2e éd., [illegible], p. 110.

3. Aucun livre ne parut à l'Inquisition aussi dangereux que le Catéchisme d'Heidelberg, ce « livre plein de venin et d'un caractère de serpentin ». G. D. I. Schotel, *Geschiedenis van der Oorsprong, de invoering en de totgevallen van den Heidelbergschen Catechismuz*, 1863, p. 79-161.

4. Les *Acta* du Synode d'Emden, 4 oct. 1571, art. 5. « Les frères ont pensé que les églises françaises (parlant français) devaient suivre le catéchisme de Genève, et les églises allemandes (parlant allemand) le catéchisme d'Eidelberg, » *O. c.*

5. Uyt der frauchoysen ....

6. L'électeur palatin Frédéric III lui avait donné le vieux cloître de Frankenthal, près Worms, pour résidence.

7. B. Bennink Jansonnins, *Geschiedenis van het Kerkgezang by Keryoruden tn Nederland*, 2e édit., 1863, p. 36-71.

5° Et enfin le plus important de tous, Philippe Marnix de Sainte Aldegonde, né à Bruxelles, en 1538. Le livre du Recteur de Genève, 1559, porte *Joannes à Marnix*, Bruxellensis, et Philippus Marnixius Bruxellanus. C'étaient les deux frères. Revenu de Genève en 1561, Philippe écrit à Bèze, 10 janvier 1566 : « Je pense que tu te rappelles les deux frères, qui ont habité chez D. d'Aignon (un des pasteurs). Calvin, de pieuse mémoire, et toi, vous vous les êtes attachés non seulement par vos services à toutes les églises : mais vous les avez entourés d'une bonté particulière. » Et jusqu'à la fin de sa vie, Marnix devait rester un calviniste de Genève. Dans l'épreuve, il se tournera vers Th. de Bèze, et lui écrira comme à son père dans le Christ. Quinet a écrit : « Il puisa à la source même l'énergie de conviction qui devait faire jusqu'au bout sa force invincible. En même temps qu'il s'initiait à la vie nouvelle dans la théologie, il subissait l'influence littéraire de la Renaissance. P. de Marnix se préparait au grand combat de l'esprit en s'appropriant toute l'antiquité renouvelée par le XVIe siècle. Il devait compter un jour parmi les hellénistes, et il commentait la Bible dans l'hébreu. Calvin lui enseignait le secret de cette langue française émancipée qu'il devait appliquer avec tant de puissance aux affaires de l'État. A cela se mêlait surtout l'impression ineffaçable d'une république naissant au souffle de la Réforme. En 1558, Genève était déjà remplie de l'esprit de Rousseau [1] (?). »

Et Marnix allait être pour la Hollande tout : général, diplomate, poète et prosateur en flamand et en français, théologien, prophète, l'ami du Taciturne et le fondateur des Églises.

Le 5 avril 1566, il rédigea et signa le « Compromis des nobles », *des Gueux* [2], le premier *Covenant* de la Révolution, avec « les jeunes gens sortis de l'école de Genève [3] ». Et il composa le chant national par excellence, moitié psaume, moitié chanson, *le Wilhelmus Lied*, qui allait conduire à la victoire les vaisseaux sur la mer, et les armées sur la terre. « La Marseillaise seule a exercé sur des masses d'hommes une puissance pareille. » Peut-être donna-t-il au Calvinisme le Taciturne.

V

L'influence de Calvin s'exerça par ses ouvrages autant que par sa personne. La lecture des ouvrages de Calvin était interdite dans les Pays-Bas. Cela ne veut pas dire qu'ils n'étaient pas lus, et même beaucoup : cela veut dire que les renseignements sur le sort de ces ouvrages manquent.

Mais l'inquisition était loin d'être toute-puissante. Que pouvait-elle, par

1. Edgar Quinet, *Marnix de Sainte-Aldegonde*, 1854, p. 15-16.

2. « Le soir, réunis dans un banquet, au milieu d'un grand enthousiasme, ils prirent le nom de ceux dont l'origine exacte resta douteuse pour les contemporains, comme pour la postérité. » Frédéricq, dans *Histoire générale de Lavisse et Rambaud*, V, p. 185.

3. Edgar Quinet, [illegible]

exemple, dans une ville comme Anvers qui, jusqu'à l'arrivée du duc d'Albe, ne souffrit aucun inquisiteur dans ses murs, et qui voyait entrer par ses portes, tous les jours, 2000 voitures pleines de marchandises ? Les protestants cachaient les livres le plus souvent dans des tonneaux ordinaires. Et puis, ils étaient distribués par des colporteurs. Le frère de Guy de Brès, Christophe, fut arrêté, comme colporteur, trois fois, en 1551, en 1553, et en 1558 ; et chez lui à ce moment la justice trouva des tonneaux pleins de livres prohibés.

Parmi ces livres, ceux de Calvin occupaient une large place. Son « Petit traicté, monstrant que c'est que doit faire un homme fidèle connaissant la vérité de l'évangile, quand il est entre les papistes »[1], fut copié et envoyé dans les Pays-Bas, 1543, par Valérand Poullain, qui venait de se convertir à Strasbourg. Puis il en expédia 200 exemplaires imprimés. Et il écrivit à Calvin pour lui faire part des objections de certains flamands, le priant d'y répondre[2]. Calvin satisfit ce vœu, qui lui était venu aussi d'ailleurs, et il publia son « Excuse à Messieurs les Nicodémites, sur la complaincte qu'ils font de sa trop grande rigueur[3] ». Et de nouveau V. Poullain s'occupa de la diffusion de ce traité. En 1554 parut une traduction hollandaise des deux opuscules.

Non moins important pour les Pays-Bas, cette patrie des Anabaptistes, furent, en 1544, la « Briève instruction pour armer tous bons fidèles contre les erreurs de la secte commune des Anabaptistes » ; et, en 1545, le traité « contre la secte phantastique et furieuse des Libertins, qui se nomment spirituelz. »

Calvin avait été amené à écrire ces deux traités non seulement par les renseignements venus de France et de Suisse, mais par le dossier que lui avait envoyé V. Poullain : c'était un certain nombre de livres rédigés par David Jorisz, par Eloy Pruystinck, chef de la secte à Anvers, et par quelques Quintinistes du Hainaut.

Certains renseignements sur les ouvrages de Calvin sont fournis par les *Index* de l'Inquisition. Celui de 1550, et celui de 1557 ne nomment pas les livres que nous venons de citer. Ils en nomment d'autres : L'*Institution*, le Catéchisme, le Traité sur la vie des fidèles après leur mort, les traités contre Phigius et contre la Sorbonne, les Commentaires sur les cinq lettres de saint Paul, — « et généralement tous ses écrits[4] ».

On a aussi des renseignements sur les sermons de Calvin, distribués ou traduits.

En 1560, 22 septembre, Olevianus écrit de Francfort à Calvin que son *Institution,* d'après ce que lui raconte Dathen, a été traduite en hollandais (*factam esse flandricam*).

Il faut enfin noter que toute une série d'ouvrages de Calvin se rapportent à des choses et à des personnages de Hollande. La défense de M. de Falais est

1. 1543, VI, p. 587 et ss. — 2. XI, p. 683, 684, 776. — 3. VI, p. 489.

4. Une lettre de P. Dathenus, de Francfort à Godfried Van Wingen à Londres, 22 avril 1561, donne les prix des principaux ouvrages de Calvin. Une Institution coûtait environ 15 francs de notre monnaie actuelle. Rutgers, p. 154.

destinée « pas tant à Sa personne, comme à l'édification commune de tous ceux qui la pourront lire », c'est-à-dire surtout aux amis et parents de ce noble. Pighius, contre lequel Calvin publie des traités, était de Kampen, et il mourut prévôt de Saint-Jean à Utrecht. François Baudoin, le trop fameux jurisconsulte, qui changea sept fois de croyance, était d'Arras. Et enfin il y a la « Response à un certain hollandais lequel, sous ombre de faire les chrestiens tout spirituels, leur permet de polluer leur corps en toutes idolâtries ». Et le traité est adressé « aux fidèles du Pays-Bas ». 1562. Le Hollandais était David Volkerztzoon Coornhert, d'Amsterdam. Un Hollandais avait fait passer le livre de Coornhert à Calvin.

VI

Enfin Calvin a exercé son influence dans les Pays-Bas non seulement en formant des disciples, qui sont venus y prêcher, non seulement par ses livres qui circulaient de main en main, mais encore par ses directions à certaines églises.

La première église néerlandaise qui s'est complètement organisée à l'étranger fut celle de Londres. Elle fut vite en relation avec Calvin. Il y eut des troubles dans la partie wallonne. A Lasco écrivit à Calvin[1]. Calvin répondit par une lettre à toute la communauté (27 septembre 1552). Il lui explique « comme chacun membre se doit conformer au corps de l'Église en laquelle il vit », pour ce qui concerne les cérémonies[2].

Huit ans après, 1560, l'Église de Londres cherche un pasteur. Elle s'adresse à Calvin, 18 mars 1560. Celui-ci envoie des Gallards, un de ses plus intimes amis et disciples. Il y a là des rapports significatifs de confiance.

Pour les réfugiés néerlandais, qui s'étaient établis à Wesel, Calvin se montra, dès 1554, un sage conseiller. Les Zélotes luthériens déclaraient les réformés pires que les catholiques ; c'étaient des voleurs, des empoisonneurs, des meurtriers... Et quand arrivèrent ceux qui fuyaient la persécution de Marie la Sanglante, l'orage éclata. Calvin, malgré tout et malgré tous, prêcha la paix, la concorde, à propos de la confession d'Augsbourg, à propos des cérémonies. « Il réussit à faire prédominer cet esprit dans les cercles hollandais. Et comme c'est à Wesel que la question se présenta pour la première fois, ses avis eurent d'autant plus d'importance[3]. »

Les scandales des églises de réfugiés à Francfort, ceux des églises néerlanlandaises, sont connus. Tout le monde se tourna vers Calvin, qui vint pendant 15 jours, et écrivit un grand nombre de lettres importantes.

Du vivant de Calvin, il y avait dans les Pays-Bas eux-mêmes peu d'églises constituées, et de façon à correspondre, comme telles, avec le Réformateur.

1. [illegible] — 2. [illegible] XIV, p. 364. — 3. Rutgers, p. 26.

Cependant il faut noter l'église wallonne d'Anvers. En 1556 (16 juillet) elle s'entend avec les Églises d'Emden et de Wesel pour prier Calvin d'aller à Francfort[1]. L'Église de Wesel dit qu'il faudrait couvrir les frais de voyages du Réformateur, « mais sans luy en rien escrire », et elle souscrit pour 20 florins[2]. Une des lettres de Calvin à l'Église d'Anvers a été conservée, 21 décembre 1556. La lettre respire beaucoup d'affection. « Comme vous m'aimez, je ne doubte pas que la mémoire que j'ay de vous ne vous resjouisse. » Suivent les exhortations toujours les mêmes pour le fond, toujours variées pour la forme. « Gardez de vous refroidir... Exercez-vous non seulement à lire en privé, mais aussi à vous assembler au nom de Jésus-Christ, affin d'invoquer Dieu et recevoir quelque bonne instruction pour profiter de plus en plus[3]. » Un an après, il y a des troubles. L'Église en appelle à Calvin. De nouveau, en 1558, Calvin est interrogé au nom de l'Église d'Anvers, par P. Dathen, alors à Francfort (20 septembre 1558), qui lui pose deux questions[4], et peu après par Adrien Haemsted, pasteur à Anvers même (26 novembre). Cet Haemsted raconta le premier l'histoire des martyrs de son pays. Il demande au Réformateur s'il est permis à un chrétien (*christianus*) de faire bénir son mariage par un prêtre (*papistico sacrificulo*). Il expose la situation, et il est d'avis que, si des actes superstitieux n'y sont pas mêlés, cette bénédiction doit être considérée comme une cérémonie politique (*politica ordinatio*)[5]. C'est, en réalité, la notion du mariage civil. Et il est bien fâcheux que nous n'ayons pas la réponse de Calvin.

On sait que Guy de Brès, en 1556, avait aussi posé à Calvin une série de questions. La réponse fut saisie dans la perquisition de la maison de Brès, en 1562, à Tournay, et brûlée. De même trois ans plus tard, Poppius, alors pasteur en Frise orientale, dans des cercles néerlandais, reçoit une longue réponse à une foule de questions relatives à la discipline. Calvin le met en garde contre les exagérations[6] et la sévérité excessive.

Malgré tant de lettres et de documents perdus, on arrive cependant à se faire une idée de l'influence énorme exercée par Calvin sur les Pays-Bas.

VII

Ici comme ailleurs, on a essayé de diminuer l'influence de Calvin en augmentant l'influence d'autres réformateurs, celle de Zwingle.

Mais cette influence fut restreinte, et surtout elle ne fut pas anti-calviniste.

Par exemple, Micron et Utenhove, dont on fait des Zwingliens, n'étaient pas en effet sur tous les points calvinistes, et ils étaient amis de Bullinger. Et cependant, lorsque le premier a écrit contre Memno Simon, il a pris en main les livres de Calvin, et s'est laissé complètement inspirer par eux ; et le second n'a

1. XVI, p. 236. — 2. XVI, p. 244. — 3. XVI, p. 337. — 4. XVII, p. [illegible] — 5. XVII, [illegible]

6. 25 fév. 1559, XVII, p. 451-454. Et il y a une autre lettre de Poppius, datée de Maestricht, du 10 sept. 1559, XVII, p. 629.

cesse de présenter Calvin comme le chef et le guide de la Réformation. Hardenberg était très indépendant : il écrivit à Calvin en 1545, qu'il avait étudié son *Institution* et son *Catéchisme* ; qu'il avait besoin de quelques explications encore sur la Sainte Cène. Et voici comment il s'exprime : « J'espère en mon Dieu que, quoi que tu m'écrives sur ce sujet, je le croirai facilement, et je l'enseignerai. Et s'il m'arrive de ne pas accepter ton avis, cependant je rendrai mes sens captifs, et je croirai ce que j'apprendrai de toi[1]. »

Une autre erreur, plus curieuse, est celle qui fait introduire le Calvinisme dans les Pays-Bas par « les ardents prédicateurs du Sud de France, qui enflammèrent les premiers les cœurs excitables[2] ».

Cette idée, mise en avant par Motley, a fait fortune ; et il n'est peut-être pas d'histoire, dans tous les pays, même en Hollande, qui ne l'ait plus ou moins reproduite. Tout de suite, cependant, Baekhuisen Van den Brink a pu la réfuter en ces termes péremptoires : « Si nous exceptons Franciscus Junius, et Pélerin de la Grange, nous ne savons aucun pasteur connu, venu de France[3]. » Et il faut ajouter que ces deux Français sont arrivés *après 1565*, alors que, personne ne le conteste, le Calvinisme était solidement établi. Ils venaient parce qu'il y avait disette et rareté (*inopia et raritas*) de pasteurs parlant français, donc de pasteur français. Et Junius (c'est lui-même qui le raconte dans son journal) fut assez mal reçu à Anvers. Pourquoi ? Parce qu'il était Français, et que pour les populations, le Français, c'était l'ancien ennemi.

Et alors voici la dernière conclusion de l'histoire la plus exacte. « Cependant, oui, on peut en citer un qui était de France, et qui a eu ici cette influence, et ce seul s'appelait Calvin. Et cette influence s'est exercée, non pas qu'il l'ait recherchée de propos délibéré, mais parce que son œuvre a été connue ici dès le début et parce que les cerveaux et les cœurs néerlandais, tout de suite, et de plus en plus, se sont sentis attirés par cette conception de la Réformation. Ce que, par la grâce de Dieu, cette conception possédait, en une mesure particulière, la ferme reconnaissance de la Souveraineté de Dieu, la soumissiou absolue à l'Écriture Sainte, la profondeur dans la conception de la vérité, la clarté dans son exposition et l'adaptation indéfinie à la vie, voilà ce qui, par la même grâce, a tout particulièrement trouvé son écho dans ce pays. Par toute espèce de chemins et de moyens, la Providence de Dieu a formé en même temps, comme s'ils étaient l'un pour l'autre, son église dans les Pays-Bas, et son serviteur à Genève, les a adaptés l'un à l'autre, et liés l'un à l'autre[4]. »

VIII

Après avoir essayé d'indiquer l'influence personnelle de Calvin sur les

1. [illegible] XII, p. 4[illegible]
2. Motley, *The rise of the dutch Republik.* — Fruin et Blok et les autres ont accepté cette idée.
3. Rutgers, p. 220. — 4. Rutgers, p. 34, 35.

Pays-Bas, il serait trop long d'indiquer l'influence du [illegible]. Et cependant cela serait trop incomplet sans ceci.

Pour tout résumer, je laisse les livres et je vais dans la ville, me plonger au sein de la vie hollandaise.

I.

Voici la Bourse, une des plus grandes et des plus importantes du monde ; c'est l'heure des affaires. Je suis dans un centre féerique, bureaux de postes, bureaux de télégraphe, bureau de téléphone, avec je ne sais combien de cabines, combien d'employés, entassés, courant, manipulant, sans se troubler, des millions et des millions, les recevant de partout, ou les envoyant partout dans le monde.

Au milieu de ce vacarme assourdissant, il est extrêmement facile de s'isoler, de tomber en méditation. La banque, c'est Calvin.

La banque est le symbole des temps modernes : Par où je ne veux certes pas dire qu'il ne s'y passe pas beaucoup de mal, et, en un sens, plus de mal peut-être qu'ailleurs. La banque est devenue non seulement le sanctuaire du commerce et de l'industrie, mais le repaire abominable du jeu. Faire la banque, faire sauter la banque, etc. : Monte-Carlo.

Calvin a fondé la Banque, il n'a pas fondé Monte-Carlo.

La banque, c'est le prêt à intérêt. Donc la banque, c'est bien tout le commerce et toute l'industrie. Sans cette banque, il n'y aurait ni ces canaux, ni ces bateaux sur les canaux, ni tout ce trafic qui a enrichi la Hollande, et lui a donné, avec l'argent, la force pour lutter contre le catholicisme et les puissances catholiques de réaction.

Or le prêt à intérêt, c'est Calvin ; il n'y a pas de discussion possible sur ce sujet : nous l'avons montré.

Si on avait voulu, comme on le fait souvent, mettre dans un trou des fondations de la banque hollandaise, un document, pour le dater, on aurait pu y mettre le *Consilium* de Calvin sur le prêt à intérêt. Mais au dernier moment, les architectes et les banquiers auraient sans doute eu des hésitations. Parce que Calvin mettait au prêt à intérêt de telles conditions morales, il l'entourait de telles restrictions et de telles garanties, que la *coulisse* et la *corbeille* en auraient été scandalisées.

On dit cependant : Le calvinisme a déchaîné le fléau des grandes industries, des grandes affaires. Non, Calvin a donné au monde moderne une de ses plus grandes forces. Or plus une force est puissante, plus il est nécessaire de la contenir. Avec la force, Calvin avait créé le frein : on a gardé la force ; on a rejeté le frein. Est-ce la faute de Calvin ?

Les abus qui se sont déroulés, malgré le Calvinisme, ne suppriment pas les bienfaits qui se sont multipliés, d'accord avec le Calvinisme. Les sauvages n'ont rien à craindre des banques. Faut-il être sauvage ? La vapeur risque de

précipiter les trains dans les abimes. Faut il aller à pied? *Corruptio optimi pessima.*

Et je m'en vais. La Bourse et ses bienfaits sont une preuve de la vitalité du Calvinisme. La bourse et ses méfaits sont une preuve de la nécessité du Calvinisme pour les éviter.

2.

De la Bourse, je me rends au *Musée,* et je m'y rends, non pas en peintre, ni même en artiste (je ne suis ni l'un ni l'autre) ; je m'y rends en psychologue. Tout le monde peut avoir la prétention de l'être un peu.

En passant lentement dans les galeries, sans même s'approcher beaucoup des murs, on est tout de suite frappé par une originale particularité. Il y a une foule de très grands tableaux, remplis de personnages grandeur naturelle. A quelques pas de distance, on ne voit que ces tableaux, et on en voit partout. Voilà le fait.

Approchons. Ces grands tableaux représentent des corporations, les comités directeurs de ces corporations, corporations d'hommes, de femmes, *Regenten Regenteress,* comités des hôpitaux, de la prison, du filage, etc., etc. Il y a 10, 15, 30 personnes alignées, groupées artistement, maladroitement, en cercle, à table, mangeant, comptant de l'argent. C'est la vie commerciale, communale, civile et civique.

L'important dans ces tableaux, on le sent, ce sont les figures, les portraits.

Et si, après cette première constatation, on regarde d'un peu plus près les tableaux plus petits, qui se trouvent à côté des grands, on est frappé d'un second fait : le grand nombre des portraits. Les grands tableaux sont des portraits de groupes ; les petits tableaux sont des portraits d'individus... Parmi 22 tableaux d'une loggia, je compte 4 tableaux de corporations, et 12 portraits de personnes ; et il y a aussi 5 natures mortes.

Cependant il y a des tableaux de genre. Deux m'arrêtent. L'un représente une pauvre femme seule, vieille ; avant de prendre son modeste repas, elle fait pieusement sa prière. L'autre représente une paysanne entourée de trois hommes ; l'un vieux, à barbe juive, riche, offre une bourse ; l'autre jeune lève un verre, auquel il convie la femme de boire. La femme détourne la tête, et se serre contre un paysan, comme elle, qui rit, pour narguer les séducteurs, sûr qu'il est de l'honnêteté de celle qui lui appartient.

Et j'ai tout vu dans la grande galerie : la vie corporative ; les individus énergiques ; l'honnêteté, et la prière des femmes pieuses. J'arrive ainsi au salon carré, où, au milieu d'immenses tableaux de corporations, est le grand tableau de corporation de Rembrandt, dit la *Ronde de Nuit.* Et voilà ici encore, ce qui remplace la Joconde, les Vénus, les Archanges, les Saints... Pas besoin d'être

un grand artiste, ni un grand psychologue : il suffit de regarder. On voit, et on sent, et on comprend.

Tout aboutit à cette merveilleuse « ronde de nuit », comme à son centre, à son foyer. Car je ne sais rien de plus lumineux que cette « ronde de nuit ». Sans doute il y a les tons sombres de Rembrandt ; mais voici une tête qui émerge, une autre, une robe. Et peu à peu, dans ces prétendues ombres, on voit scintiller des rayons de soleil. Le tambour de la corporation bat ; le cortège marche, s'avance avec son entrain, son énergie, sa force. On a envie de se ranger pour le laisser passer.

Parcourez les salles : l'impression reste ineffaçable, même après avoir vu les autres chefs-d'œuvre de Rembrandt, comme la corporation des marchands drapiers. Et je m'arrête devant le portrait de Mme Elisabeth Bas, une dame âgée, richement et simplement vêtue, collerette blanche, robe noire ; on voit la vie de l'âme à travers ses yeux ; elle tient en sa main un livre, la Bible.

C'est le génie du lieu, la puritaine, la femme de la Bible. Rembrandt peint le Calvinisme. Il est l'art Calviniste.

Je ne dis rien de plus. Je ne vais pas, en ce moment, au Cabinet des estampes. Or c'est dans ces gravures que Rembrandt a traduit ses idées religieuses, dans ses Descentes de Croix, dans ses Résurrections ; ses idées religieuses, et même ses idées théologiques, à lui, (du moins, celles qu'il avait rencontrées, respirées autour de lui) Rembrandt a fait ce tour de force de trouver la forme artistique de la théologie Calviniste, à la fois réaliste et idéale, matérielle et ultra-spirituelle. Son Christ est l'homme quelquefois effrayant de réalité, et dont le corps, sans auréole, devient cependant lumineux, comme dans le dîner d'Emmaüs ; le Christ a disparu ; mais sa place vide reflète encore sa gloire.

Je m'en tiens au musée, à ses toiles, musée où ce qui n'y est pas est aussi caractéristique que ce qui y est. En effet, où sont les saints, les madones, les anges, les tableaux dits religieux, les tableaux de dévotion ? Ils sont de l'autre côté de la frontière. La révolution qui a séparé les Pays-Bas en deux nations, a séparé les deux arts, Là-bas Rubens, ici Rembrandt, avec la Bible dans la main de tous les laïques, avec la prière, et la piété laïque. Calvin n'a jamais été prêtre. Et Marnix de Sainte-Aldegonde, le Réformateur des Pays-Bas, est un gentilhomme.

Cet art laïque peint le commerce calviniste avec les marchands drapiers ; la science calviniste avec la leçon d'anatomie : nature morte ; propreté du corps, étude du corps, et toujours et partout l'individu. Voilà pourquoi le Musée est plein de portraits, représentant l'individu, tel qu'il est, quel qu'il soit, humble ou noble ; cela ne fait pas de différence. Car dans le plus humble comme dans le plus noble il y a Dieu, le Dieu souverain. Tout est de Dieu, donc digne d'être peint, tel quel. Tout être a une *vocation* divine. Grâce générale et grâce particulière. Tout est extraordinairement laïque et tout est extraordinairement divin.

Le Musée est le commentaire illustré de l'*Institution chrétienne*.

3.

Enfin, après avoir créé la République des Provinces-Unies, le Calvinisme la sauva et en fit le Sauveur de l'Europe : saisissante illustration du fameux mot de Michelet : « Le Calvinisme sauva l'Europe. »

« Sans la constance inébranlable et le prosélytisme fervent des réformés orthodoxes, le prince d'Orange eût succombé dans sa lutte contre Philippe II [1]. » Et les Calvinistes qui menaient la majorité des protestants, qui menaient même la majorité des catholiques, *ne formaient que le dixième de la population totale* [2]. Mais ils avaient la conscience très ferme, et quelquefois la tête un peu dure. Même ils créèrent plus d'une difficulté à la politique habile du Taciturne. Seulement quand vint l'heure du danger, le Taciturne sut sur qui, et sur qui seul, il pourrait compter ; on ne s'appuie que sur ce qui résiste. Les Calvinistes offraient leurs bras, et surtout leurs cœurs. La victoire était certaine...

C'était l'admirable devise frappée sur les monnaies ; j'en possède un exemplaire précieux, en argent, grand comme un écu de cinq francs. C'est une relique. La Vierge de Hollande d'une main tient la perche au bout de laquelle est le chapeau de la liberté, et de l'autre bras elle s'appuie sur une grosse Bible, tandis que l'exergue dit à tous son impassible résolution, et révèle le secret de son triomphe. « Appuyée sur celle-ci (la Bible), nous défendrons celle-là (la liberté). *Hanc tuemur, hac nitimur.*

« Comment, demande Groen van Prinsterer, avons-nous fait pour conserver la liberté religieuse et pour en départir une large mesure aux autres ? Quel a été le principe de notre force ? Le voici : il est dans notre régime ; nous sommes issus de la Genève de Calvin, du Calvinisme, du puritanisme, non dans ses écarts et dans ses excès, mais dans ses traits caractéristiques, dans sa consciente et énergique activité. Guidé par une obéissance illimitée, inconditionnelle, à la parole infaillible de Dieu ; sous la conduite de ces princes d'Orange, auxquels l'Europe chrétienne a des obligations, que, grâce aux Lothrop Motley et aux Macaulay, elle commence à reconnaître, ce petit coin de terre est resté, durant deux siècles, une des grandes puissances de la chrétienté. Ce « maudit angle de terre », comme l'appelle un Jésuite, cette terre bénie, comme l'appelle un chrétien protestant, est devenue la terre de refuge pour nos ancêtres, et le boulevard contre lequel, dans les luttes européennes, les efforts des Maisons d'Espagne, d'Autriche et de Bourbon, de tous les ennemis de l'Évangile, sont venus successivement se briser [3]. »

Un jour, en 1618, cette citadelle, sur laquelle flottait le drapeau calviniste

1. Groen van Prinsterer, *La Hollande et l'Influence de Calvin*, 1866, p. 7.

2. Fruin, *Tien jaaren...*, p. 239. — Fruin cite le témoignage de Maurice, de l'ambassadeur anglais Carleton, du nonce du pape.

3. *La Hollande et l'Influence de Calvin*, p. [illegible]

avec la devise : « *Je maintiendrai*[1] » menaça d'être démantelée par ceux-là même qui devaient la défendre. L'arminianisme (dont nous n'avons pas ici à discuter la théologie) avec ses idées césaropapistes, risquait de livrer l'église à l'État, et finalement d'amener une alliance avec les catholiques.

Vraisemblablement, la guerre civile eût éclaté, et les Arminiens, bon gré mal gré, eussent trouvé leur appui naturel dans les catholiques, dont le nombre était considérable, et auxquels leurs coréligionnaires étrangers eussent tendu la main. « Dans les endroits où il y a plus de papistes, écrit l'ambassadeur Carleton, les Remonstrants y dominent, et les papistes sont généralement pour eux. » Il ajoute : « Si les Arminiens n'ont pas de penchant pour le papisme, comme on les en soupçonne, cependant au cas que, comme cela arrive souvent dans les tumultes populaires, les choses en viennent au point qu'on appelle un secours étranger, il est aisé de prévoir à qui la faction aura recours. » La communauté des intérêts eût entraîné vers des alliances inévitables... Déjà les adhérents de l'Espagne, calculant les conséquences inévitables de l'animosité croissante dans la république, se réjouissaient de la perspective de l'avenir qui semblait réservé à ce foyer d'hérésie et de rébellion[2].

Toutes les apparences étaient, en effet, pour que la Hollande retombât, — à échéance plus ou moins longue —, sous la tyrannie de Rome et sous le joug des Espagnols.

Heureusement, l'Arminianisme poussa à l'extrême ses prétentions, et ses provocations. Le Stathouder, fidèle au serment qu'il avait prêté, opposa son veto. Les Arminiens ne purent empêcher la réunion des États Généraux et du Synode de Dordrecht, et « l'énergie des partisans de Calvin sauva la République[3] ».

Il est de mise, il est vrai, de se moquer du Synode de Dordrecht (1618), de son étroitesse, et de ses « canons », comme l'on dit, relatifs à la prédestination. Mais ce qui est plus digne de moqueries ce sont les ignorances, qui transportent, sans hésitation, à plusieurs siècles d'existence, en arrière ou en avant, les mots et les idées : comme si chaque mot n'avait pas son sens, et chaque idée sa valeur, selon les époques. Le fanatisme de Dordrecht, pour prendre la phraséologie dite moderne, délivra la Hollande de la Césaropapie, et ces « canons » ridicules furent les vrais canons qui mirent en fuite les armées du papisme et de l'absolutisme : car, à ce moment, les deux n'en font qu'un, comme le protestantisme et l'indépendance des peuples.

Alors cette lutte, merveilleuse épopée du calvinisme, déroule ses trois phases successives :

1° La Hollande calviniste lutte contre le papisme et l'absolutisme de l'Espagne, avec le Taciturne, assassiné en 1584, et avec son fils, Maurice d'Orange, de 1584 à 1625.

1. C'est la promesse solennelle de Guillaume le Taciturne aux Etats Généraux, qu'on trouve dans son manifeste célèbre intitulé *Apologie du prince d'Orange*, et qui se termine par les mots, devenus la devise de la maison d'Orange : *Je le maintiendrai*.

2. *Ibid.*, p. 24-27. — 3. *Ibid.*, p. 28.

« En 1572, dit un manuel hollandais d'histoire, l'insurrection des bourgeois calvinistes de la Hollande et de la Zélande anéantit les belles prévisions de Philippe, et détourna pour longtemps les dangers qui menaçaient *le protestantisme et la liberté politique*. En entamant, dans l'intérêt de leur propre liberté, la lutte hasardeuse, ces bourgeois rendirent à l'Europe des services inappréciables. Cette insurrection tint durant quinze années en haleine les forces du monarque espagnol [1]. »

Notons seulement la séance des États-Généraux du 26 juillet 1581, où fut adoptée et signée la Déclaration d'indépendance des Provinces Unies. « Cet acte, dit Borgeaud (le professeur de droit et d'histoire qui connaît le mieux toutes ces questions constitutionnelles, et qui a été le grand inspirateur historique du *Monument international de la Réformation* à Genève), qui porte le titre d' « Acte d'abjuration », un des plus importants de l'histoire des temps modernes, consacrait la déchéance de Philippe II comme souverain des Pays-Bas. Il est le précédent, non seulement de la déclaration anglaise de 1689, mais de la célèbre déclaration américaine de 1776. C'est le premier appel d'une assemblée représentative au droit des peuples, contre la tyrannie, et le témoignage retentissant de l'influence politique du Calvinisme. »

Voici une phrase de cette Déclaration, publiée en hollandais et *en français* : « Les subjects ne sont pas créez de Dieu pour le Prince, afin d'obéir à luy en tout ce qu'il luy plaist commander, soit selon Dieu ou contre Dieu, raisonnable ou desraisonnable, et pour luy servir comme esclaves, mais plustost le Prince pour les subjects (sans lesquels il ne peut estre Prince), afin de les gouverner selon droict et raison [2]. »

Or, « la formule de ce droit nouveau, qui proclame que le prince existe pour le peuple et non le peuple pour le prince », par qui avait-elle été enseignée aux fidèles du Taciturne? Par les professeurs de l'Académie de Calvin à Genève, par Th. de Bèze et François Hotman. La formule des États-Généraux était une citation presque textuelle de Th. de Bèze [3].

2° La Hollande calviniste lutte contre le papisme et l'absolutisme de l'Autriche, avec Frédéric Henri d'Orange, de 1625 à 1647.

« La guerre de la Hollande contre l'Espagne se fondit dans la guerre allemande de 30 ans. Les deux branches de la famille des Habsbourg étaient unies par l'origine, par la foi, par l'intérêt, par le but. Le triomphe de l'empereur ne pouvait être absolu, tant que la florissante république des Provinces Unies des Pays-Bas, image séduisante, et point d'appui de l'incrédulité et de la rébellion,

1. D[r] Th. Bussemaker, professeur à l'Université de Groningue : *Les Pays-Bas*. Manuel en 2 parties, ...

2. Monument international de la Réformation à Genève. — Guide illustré officiel, p. 11, 14.

3. Dans son traité sur le *Droit des Magistrats*, Th. de Bèze avait écrit : « Les peuples ne sont point issuz des magistrats, ains... les peuples sont plus anciens que leurs magistrats, et par conséquent les peuples ne sont pas créez pour les magistrats, mais au contraire les magistrats pour les peuples... » — Voir notre étude sur le Traité de Bèze, dans *Jean Calvin*, V.

n'aurait pas été ramenée à la couronne du Seigneur héréditaire, dont elle avait renié l'autorité[1]. »

La petite république lutta. « L'Allemagne protestante, ravagée par la guerre et le pillage, était rarement en état de payer les secours en argent, et en troupes, qu'elle reçut plus d'une fois des Pays-Bas. L'Angleterre, sous les Stuarts, gouvernée avec hésitation et équivoque, déchirée par les dissensions, ne pouvait prendre qu'une petite part à la lutte pour la liberté et la foi, sur le continent. Au contraire, grâce à la salutaire intervention de la Suède, grâce à l'aide puissante de la France, la République fut soutenue dans le combat contre la tyrannie civile et spirituelle. L'alliance avec la France, sous un homme d'État et un ministre gouvernant comme Richelieu, était inestimable. Par lui fut continué ce que Henri IV avait commencé, par lui la France devint ce qu'avait désiré et prévu Guillaume le Taciturne. A la longue, c'est seulement avec la France que la résistance contre l'Espagne était possible. C'était seulement la lutte entre des puissances catholiques romaines, qui pouvait enlever à la résistance le caractère d'une guerre de religion... Richelieu donne à la Guerre de Trente ans sa signification politique... Parmi les non protestants, personne n'a rendu de tels services au protestantisme que ce cardinal[2]. »

Au traité de Westphalie, 1646, « la lutte pour la consolidation du protestantisme est terminée. Il n'y avait pas de puissance qui y eut autant contribué que les Pays-Bas, ni qui en eut retiré autant de profit... La petite République des Provinces Unies se trouvait au premier rang des grandes puissances[3]. »

Quel rêve! et c'était la réalité! Le *Cardinal* de Richelieu suivant la politique du roi, — qui malgré son abjuration était resté le fils de Jeanne d'Albret, la reine protestante! ...Le *cardinal* de Richelieu réalisant la conception de Coligny, de Calvin, la conception prophétique et audacieuse du Réformateur Ulrich Zwingle... Quel rêve, et c'était la réalité!

3° Enfin Louis XIV, ayant pris en main le drapeau du papisme et de l'absolutisme, la Hollande lutte contre Louis XIV. « Pour la troisième fois, dit l'éditeur des Archives de la Maison d'Orange-Nassau, l'Europe fut préservée d'une domination universelle par l'habileté, le courage, la persévérance et le génie de la Maison d'Orange-Nassau[4]. »

Depuis son avènement, en 1672[5], jusqu'à sa mort, en 1702, Guillaume III a été l'instigateur et le chef reconnu de l'Europe dans son opposition contre Louis XIV.

C'est grâce au concours de la République des Pays-Bas, que Guillaume peut exécuter son entreprise contre Jacques II; il triomphe à la bataille de la

1. Groen van Prinsterer, *Handboek der Gechiedeniss van het Vaterland*, 4e éd., 1875, p. 224.
2. Groen van Prinsterer, *Handboek*, p. 224-226. — 3. Dr Ch. Bussemaker, *o. c.*
4. Groen van Prinsterer, *Archives ou Correspondance inédite de la Maison d'Orange-Nassau*, 2e éd., 1841 — I, 1552-1565.
5. C'est en 1672 que Louis XIV envahit la Hollande.

Boyne : l'Angleterre devient la grande nation du protestantisme et de la liberté en Europe...

Il est vrai qu'à la paix d'Utrecht, 1713, le rôle de la Hollande, comme puissance de premier ordre, est terminé. Mais quelle nation de premier ordre peut se reposer sur une pareille œuvre accomplie, sur une pareille gloire méritée ?

Le grand fleuve calviniste, dont la source avait jailli à Genève, — dans la pensée et le cœur de Calvin — s'est épanché sur l'Écosse, sur l'Angleterre, sur la Hollande. Tous ces courants se réunissent en Angleterre même, d'où ils vont s'étendre et inonder l'Amérique, et même en partie la France du XVIII[e] siècle.

C'est ce qu'on appelle le monde moderne, la démocratie moderne, il faut dire la démocratie future, mise en péril par un absolutisme contre lequel luttent avec la France, en première ligne, les fils spirituels du calvinisme... Par eux, le triomphe viendra...

Du XVI[e] siècle à aujourd'hui, à demain, il est difficile de rêver une plus magnifique, une plus incomparable destinée.

Gesta Dei per.... Calvinistas !

CHAPITRE QUATRIÈME

La Hongrie Calviniste.

I. Calvin et la Hongrie. — II. Luthéranisme et Calvinisme en Hongrie. — III. Hommage de la Hongrie à Calvin.

En Hongrie, comme partout, le protestantisme a commencé par le Luthéranisme, et plus naturellement encore ici qu'ailleurs, à cause des nombreux colons saxons établis depuis longtemps en Transylvanie. L'oncle et l'instructeur militaire du roi Louis II, le margrave Georges de Brandebourg, était un défenseur zélé du luthéranisme. Le comte Marck Pempflinger était luthérien. Deux aumôniers de la reine inclinaient vers le luthéranisme...

Parmi la nation, que les Saxons formaient dans le Siebenbürgen, ou Transylvanie, parut Honter. Il fut, a-t-on dit, un Luther et un Mélanchthon à la fois : son influence fut grande.

Pourquoi donc la Hongrie, au lieu de devenir luthérienne, est-elle devenue calviniste, ou du moins en petite partie luthérienne et en grande partie calviniste ?

I

De bonne heure, des relations s'établirent entre la Hongrie et Calvin. Calvin s'est intéressé à la Hongrie (à qui ou à quoi ne s'intéressait-il pas ?), et les Hongrois ont appris à connaître les idées du Réformateur et même sa personne.

Tout d'abord, Calvin a été en très intime relation avec Gryneus, qui, le premier, avait enseigné des idées évangéliques à Buda, où il était professeur et directeur de la bibliothèque corvinienne. Il aurait même été jeté en prison. Retiré à Bâle, dès 1523, il offrit l'hospitalité à Calvin (en 1538) qui lui dédia, en 1539, son célèbre *Commentaire sur l'Epître aux Romains*. Et l'on peut être

certain que, selon son habitude, notre Réformateur sut se faire instruire sur tout ce que son hôte et ami connaissait.

Un peu plus tard, le 29 mars 1541, de Ratisbonne, Calvin écrit à Farel une lettre, où il montre sa connaissance exacte des choses de Hongrie. « Le moine hongrois Martinuzzi, qui, à la mort du roi Jean, s'est emparé de la tutelle du fils mineur du roi, supportant impatiemment Ferdinand, a appelé les Turcs à son secours. » Il donne des détails précis sur les lieux. Les Turcs ont assiégé Pest : « cette ville est sur le Danube vis à vis de Buda ». Et il parle des Valaques, du Palatin, etc.[1].

Le 13 octobre 1544, Val. Poullain écrit de Strasbourg à Calvin : « Tes lettres m'ont été apportées, le 9 octobre, par un Hongrois, homme considéré. » Le Hongrois venait donc de Genève. Le 26 mars 1545, un autre Hongrois, Grégoire Belenyesi, écrit de Strasbourg à Calvin une longue lettre. Il le remercie de l'accueil chaleureux que le Réformateur lui a fait à Genève l'année précédente, et lui raconte longuement les malheurs de sa patrie. Il lui demande de prier pour elle, lui et toute l'Église de Genève[2]. On sait que plusieurs étudiants hongrois fréquentaient Genève et Calvin. En se rendant à Genève, un jeune hongrois de très noble famille, portant des lettres de P. Martyr à Calvin, fut assassiné non loin de Schlestadt, aux environs de la fête de Pâques, 25 mars 1545[3]. Enfin, nous trouvons la lettre (décembre 1561) d'un Hongrois qui n'avait jamais vu Calvin, et qui professe l'enthousiasme le plus exubérant, la reconnaissance la plus débordante, pour ce que la « nation pannonienne doit à Calvin. Car si l'œuvre a été commencée par l'héroïque Luther, elle a été divinement achevée par lui, Calvin[4] ».

Et l'on comprend, rien que d'après ces faits, lesquels en laissent supposer beaucoup d'autres semblables, que les idées de Calvin étaient de plus en plus connues et de plus en plus acceptées en Hongrie.

II

Les historiens allemands, ou germanisants, ont eu toujours de la peine à accepter ce développement historique. D'après eux, la Hongrie avait commencé par le Luthéranisme ; en prêchant le calvinisme, on divisa les protestants hongrois. Faute et malheur.

Le même raisonnement peut être appliqué à la Pologne, et à la Grande-Bretagne, et à la Hollande, et à l'univers entier. Luther est venu avant Calvin : donc le monde appartient à Luther.

1. Herminjard, VII, p. 60, XI, p. 177, 178.
2. XII, [illegible]
3. XV, [illegible]
4. XIX, p. 206, 207.

C'est évidemment très simpliste. Mais la question n'est pas là. Il ne s'agit pas de savoir quels ont été les premiers, les luthériens ou les calvinistes ; il s'agit de savoir lesquels, des luthériens ou des calvinistes, ont commencé à être intolérants, et à vouloir anathématiser et exclure les autres. La réponse est, en Hongrie, ce qu'elle a été en Pologne, et en Allemagne, et partout.

Au début, Calvinistes et Luthériens vécurent en paix. Sans doute, Luther se montra très vif sur la question de la Cène. Mais le plus fâcheux, c'est que, tandis que les idées calvinistes faisaient des progrès, la direction du luthéranisme passait de plus en plus aux mains des ultra-luthériens. Un historien très luthérien parle « de ceux qui, dès 1552, en Hongrie, soutenaient les doctrines *ultra-luthériennes* du réformateur de la Souabe, Jean Brenz ; ce qui annonçait la prochaine éruption du volcan ». En 1562, le Synode de l'église saxonne promulguait des décrets contre les Sacramentaires. Et l'union fut rompue en 1591. 25 étudiants hongrois furent chassés de Wittemberg, le 2 décembre 1592. En 1613, les étudiants hongrois dirent un adieu définitif à Wittemberg ; leur registre matricule fut rapporté par eux en Hongrie, et ils allèrent étudier à Heidelberg.

On a avancé les prétextes connus : « Pour des raisons analogues à celles des Polonais, les Hongrois tournèrent du côté du roman. » Il s'agit de Calvin. Pourquoi ? Parce que Calvin était autocrate ; parce que les Hongrois avaient des natures impétueuses, et que le « contraste » les attirait. Car le luthéranisme est bon pour les gens avides de liberté, et le Calvinisme pour les gens assoiffés de « disciplinisation ». Est-ce que le Monachisme ne s'est pas épanoui en Occident, d'abord en France ? « Pour la nature de Calvin, au sang chaud, portée au fanatisme, la soumission servile à la lettre, est une satisfaction »... Et l'on sait, en effet, suffisamment que le Calvinisme a peuplé d'esclaves l'Europe et l'Amérique depuis Knox jusqu'au président Wilson...

Voilà à quelles folles affirmations on est acculé quand on ne veut pas avouer le fait tout simple, à savoir que les Hongrois préférèrent le Calvinisme au Luthéranisme, parce que celui-là leur paraissait plus vrai.

Tout ce qu'il y a lieu de concéder, c'est que dans ce changement, à côté des motifs purement religieux, il y eut des motifs nationaux. Ce n'est une honte ni pour les Hongrois, ni pour le Calvinisme. Le Luthéranisme s'était présenté aux Magyars comme une religion d'Allemands. En Transylvanie, ceux qui deviennent luthériens sont des Saxons, dans les colonies allemandes. Et surtout à la cour du roi de Hongrie, le chef du parti luthérien est le chef du parti autrichien, antimagyar, ce dont les historiens allemands l'ont toujours félicité. Est-il étonnant que les Magyars s'en soient aperçus et n'aient pas été séduits ?

La vérité est qu'il y avait harmonie préétablie entre le Calvinisme et le Magyarisme, je parle de celui du XVIe siècle : comme il y avait harmonie préétablie entre le Calvinisme et les Écossais, et les Hollandais. Le Calvinisme et le Magyarisme — je parle de celui du XVIe siècle — étaient pour l'autonomie de l'individu, pour une monarchie constitutionnelle (les Magyars étaient constitu-

tionnels depuis des siècles) ; ils étaient particulièrement amoureux de la loi, de la liberté garantie par la loi, de la résistance légale, en cas d'oppression. Les Magyars se trouvèrent calvinistes, quand ils connurent le Calvinisme.

A la Diète de Transylvanie, 1557, qui réclama la liberté pour les papistes et pour les luthériens seulement ; au Synode luthérien, de 1558, qui adopta la Confession de foi d'Augsbourg, Pierre Melius, le Calvin hongrois, pasteur à Debreczin de 1558 à 1572, répondit en proclamant, 1559, la doctrine de Calvin sur la Sainte-Cène, et en rédigeant sa grande confession de foi, 1562. En 1562-1563, avec ses amis, il accepta la Confession génevoise rédigée par Th. de Bèze en 1560. Et huit jours avant la mort de Calvin, 4 juin 1564, la diète de Torda reconnut l'existence des trois confessions romaine, luthérienne et calviniste. L'ouvrage principal de Melius, « Fondement de la doctrine chrétienne », a pour modèle l'*Institution chrétienne* de Calvin

III

Vinrent les quatre siècles de lutte contre les Allemands et les Jésuites, siècles de souffrance et de gloire, avec les épopées merveilleuses des Boskay [1], des Bethlen, des Rakocsy. Le comte Jules Andrassy, fils du célèbre Ministre président, a écrit un ouvrage intitulé : « *Causes de la conservation de l'État hongrois et de la Constitution hongroise.* » Il dit : « Les Hongrois adoptèrent la confession calviniste parce que les doctrines du système de Calvin plaisaient le plus à la nation hongroise, élevée dans le grand air de la liberté. Le Calvinisme rendit le plus grand service à la liberté en Hongrie ; il fortifia, ici comme partout, l'esprit et la cause de la liberté. »

Et aux fêtes du Centenaire de 1906, à Genève, le noble hongrois, comte Degenfeld Schomburg, s'exprima ainsi : « Dans la plus grande partie de notre pays, la religion réformée ou calviniste est appelée religion hongroise. Elle n'a pas seulement conservé la nation hongroise, mais elle a encore développé l'intelligence et la notion morale de notre peuple calviniste à un degré supérieur. Et encore aujourd'hui, quand la force nivélatrice des temps fait disparaître les différences, nous avons un proverbe que je pourrais traduire ainsi : « Je ne vous « tromperai jamais ; non, je suis calviniste de religion. »

Et les représentants de l'Eglise répétèrent les déclarations des représentants de la politique. « Il est possible, dit l'évêque Antal, que les doctrines de Calvin aient fait de plus grandes conquêtes parmi les autres peuples ; nulle part l'esprit de Calvin n'a pénétré plus profondément les âmes que dans notre église réformée hongroise. » « C'est à Jean Calvin, a dit le senior Kis, représentant la

1. La statue de Boskay figure dans le monument international de la Réformation à Genève. Et sur la pierre on lit ces lignes, extraites d'une de ses déclarations à la Diète : « L'indépendance de notre foi, notre liberté de conscience et nos anciennes lois ont pour nous plus de valeur que l'or. »

Société nationale des pasteurs reformés hongrois, que va toute notre reconnaissance, c'est devant lui que nous nous inclinons. Nous reconnaissons que sans lui, sans sa fermeté, et surtout sans sa grande foi, nous ne serions pas là, nous, les disciples de son Église[1]. »

1. Voir pour toutes les références, et pour d'autres détails, notre volume *La Hongrie calviniste*, 1912. – Nous laissons de côté le développement historique et psychologique qui a fait de la Hongrie des xvi[e] et xvii[e] siècles la Hongrie du xx[e]. C'est sans doute dans l'examen des rapports entre la religion et la politique qu'on arriverait à découvrir le secret des transformations de la religion et de la politique.

CHAPITRE CINQUIÈME

Calvin dans le reste de l'Europe.

I. Les Vaudois. — II. Iles de Jersey et de Guernesey. — III. En Suède. — Metz et Trèves. — V. En Allemagne. — VI. En Autriche. — VI. En Italie. — VIII. En Espagne.

Après avoir étudié l'influence personnelle de Calvin sur quelques-uns des plus grands pays de l'Europe, pour achever notre tâche, indiquons plus rapidement ce que fut cette influence dans un certain nombre de pays de moindre importance.

I

Les Vaudois avaient trois centres de résidence, en Bohême, en Calabre et en Piémont. Nous avons vu les rapports de Calvin avec les Vaudois de Bohême. Voici quelques mots sur ses rapports avec les Vaudois du Piémont.

Les Vaudois primitifs, chassés par la persécution, s'étaient établis des deux côtés des Alpes cottiennes, partie dans le Piémont, partie en Provence, et tout particulièrement à Mérindol, Cabrières et Lourmarin.

Georges Morel, de Freyssinière, et Pierre Masson, de Bourgogne, Ministres vaudois, avaient conféré en 1530 avec Œcolampade[1], Capiton, Bucer et Berthold Haller. En 1532, Martin Gonin avec un autre barbe vint inviter G. Farel, Saunier et Olivétan au synode d'Angrogne, qui se tint le 12 septembre 1532. A son retour, il fut arrête et brûlé. Le synode avait décidé l'adhésion à la Réforme, et l'année suivante le Synode de Saint-Martin consacra définitivement l'union des Églises vaudoises et des Églises réformées.

En 1535, les Vaudois firent imprimer à leurs frais, à Neuchâtel (1535), *la Bible française*, traduite par Robert Olivétan, « avec l'aide de Jean Calvin, qui

1. La réponse d'Œcolampade est datée du 13 oct. 1530.

l'a depuis souventes fois amendée en quelques passages[1] ». Désormais les Vaudois étaient membres de la Réformation et de la Réforme française. De cette époque, en effet, date l'usage de la langue française dans le culte des [illegible] du Piémont. La Bible répandue dans les maisons était en français, et la totalité des pasteurs parlait cette langue, soit par le fait de leur origine, soit par le fait de leurs études.

En 1535, la persécution commença avec des alternatives diverses. Calvin, très au courant des événements[2], écrit à Bullinger, le 25 novembre 1544 : « Il y a en Provence des frères, pour lesquels, tu le sais, nous avons toujours travaillé, et pas à tort. Ils ont une telle piété, une telle innocence, que leur salut doit être cher à tous les gens de bien. » Après quelques détails sur ce qui s'est passé depuis trois ans, il parle des lettres du roi François I[er]. « Maintenant, les évêques, et les préfets, et la curie résistent de toutes leurs forces pour faire annuler le diplôme royal. » Et il appelle au secours : « Plus de tous côtés le danger les menace, plus ils doivent être aidés par nous, vu surtout leur admirable constance. Leur faire défaut ne pourrait être qu'une grande honte pour nous... Que reste-t-il donc à faire, sinon de tendre tous nos nerfs pour que, par notre défaut, nos frères pieux ne soient pas opprimés, et pour qu'une porte ne soit pas pour longtemps fermée à Christ. C'est ce dont j'ai voulu t'avertir...[3] »

Et Calvin commence une de ces campagnes, dont il était coutumier, où il dépense toute son ardeur la plus émouvante, et toute son énergie la plus constante.

C'est l'horrible persécution d'Oppède (1545). « Les Provençaux, écrit Calvin à Fabri (fin avril), sont traités inhumainement. Trois bourgs ont été récemment brûlés : quelques personnes ont été brûlées dans les maisons ; peu ont été massacrées, les autres ont été emmenées aux galères[4]. » A Bullinger, le 24 juillet : « Plus de 400 sont tenus dans les fers. Les cales des navires sont pleines de prisonniers enchaînés..., ce qui se fait le roi se taisant, mais avec son approbation, cela est certain... » Et alors c'est un appel ardent : « Est-ce que le sang innocent sera ainsi répandu, nous le voyant, nous nous taisant ? Est-ce que la rage des impies se déchaînera impunément contre nos frères ? Christ sera-t-il en dérision ?... J'apprends qu'on s'est refroidi à Berne et à Bâle, qu'il faut les réchauffer... Ne cessons pas nos efforts. Toi, avec les frères, obtenez que chez nous l'œuvre soit sérieusement entreprise[5]. » Il « s'agissait d'envoyer un ambassadeur en France. Et le même jour, 24 juillet, Calvin écrit aux pasteurs

1. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 36.

2. Fabri à Calvin, 11 avril 1539 : « On dit que la persécution se ranime surtout en Provence contre les Vaudois » (X[b], p. 335). – Farel à Calvin, 2 mai 1539 : « J'apprends que la confession des Provençaux a été approuvée par le roi » (XI, p. 392). – 10 juin 1544, Myconius à Calvin : « J'apprends qu'on soulève de nouveaux troubles contre les Vaudois » (XI, p. 726).

3. 25 nov., XI, p. 773.

4. XII, p. 71. — Et le 4 mai, lettre à Farel. *Ibid.*, p. [illegible] XII, p. [illegible]

de Schaffhouse : « Maintenant, avec toute la véhémence dont vous serez capables, faites en sorte...[1] » Et le même jour, Calvin écrit à Myconius pour qu'il excite les Bâlois. Et le même jour, Calvin écrit à Vadian : « Je suis averti qu'il n'y a pas beaucoup d'ardeur, pour ne rien dire de plus, à Berne et à Bâle. Le vieux proverbe le dit : les larmes se sèchent vite. Et aujourd'hui nous en voyons beaucoup qui sont émus un moment par la calamité des hommes pieux : bientôt après ils se refroidissent[2]. »

Viret, Farel, se mettent à la disposition de Calvin. Ils vont à Berne[3]. Calvin n'est pas satisfait de l'accueil qu'ils y reçoivent. « Misérable condition des hommes pieux, s'écrie-t-il, s'ils n'avaient pas le Seigneur pour vengeur de leur innocence ! Est-ce que des calomnies futiles, et témérairement répandues, sans nom d'auteur, ont une telle valeur qu'on n'ajoute pas foi à notre parole, quand nous apportons un témoignage contraire ? Mais aucune indignité ne nous empêchera de continuer à remplir notre devoir. Pour le moment, je ne vois pas ce qu'on peut faire de plus[4]. » La correspondance continue entre Viret[5] et Calvin. Tout fut vain. Calvin soupire, et reste inébranlable : « Tu le comprends : Satan machine tout ce qu'il peut, pour empêcher qu'on leur vienne en aide. Et moi aussi, les Helvètes, et pas seulement les pensionnaires, mais tous ceux qui sont plus ou moins épicuriens, me déchirent merveilleusement, sous prétexte que par mon importunité j'ai attiré contre leur nation la colère du roi. Mais rien ne m'importe assez pour nous détourner plus qu'il n'est nécessaire de notre devoir[6]. »

Après l'horrible persécution des Vaudois en Provence, vint l'horrible persécution des Vaudois en Piémont, pays qui passait tour à tour aux mains du roi de France ou du duc de Piémont.

Les Vaudois du Piémont n'étaient pas moins admirables que les Vaudois de Provence par leurs mœurs pures et leur piété. Nous avons les récits de deux visites, faites parmi eux par des pasteurs envoyés de Genève.

Le premier de ces récits (1555) a pour auteurs Jean Vernou et Jean Laurescat.

« Premièrement arrivâmes en une bourgade nommée Barbotté (près de Fenestrelle), où par l'espace de cinq à six jours nous falloit une grande partie du jour et de la nuict annoncer la parolle, tant par sermons publiqs.... que par deviz privez. » Ils vont ensuite à Fenestrelle. « Mais par les chemins trouvasmes force bonnes gens et femmes aussi, qui nous tendoyent la main. » Quelques-uns hésitent à les recevoir. « Plusieurs de ces bonnes gens furent bien faschez, et entre autres un bon vieillard de fort bon cœur s'en vint au devant de nous ; mais ayant le cœur serré de peur qu'il avoit que fussions empeschez, il ne peust faire autre chose que de se retirer et pleurer. » Ils restent. « Nous ne pouvons satis-

1. XII ; [illegible] 2. XII, p. 117-118. — 3. XII, p. 134, août 1545. Viret à Calvin.
4. Calvin à Viret, 17 août 1545, XII, p. 139.
5. Calvin à Viret, 24 août 1545 ; Viret à Calvin, 2 sept. 1545, et encore 12 sept., p. 166-167.
6. À V[illegible] septembre 1545, XII, p. 161.

faire leur ardeur, encore que tous les jours [illegible] chascun, l'espace de deux bonnes heures, sans les exhortations privées ; et les maisons n'estoyent capables des personnes ; il falloit s'assembler ès granges.... Mesmes le jour de Pasques, célébrasmes la S. Cène en [illegible] gens que n'espérions, et après disner, par leur importunité, nous nous laissasmes aller jusques là en leur opinion, que nous preschâmes en plain pré contre tous les abuz du papisme. » Mais ils estiment que prêcher en public est une « folle fantaisie », et ils refusent de céder davantage « à leur témérité ».

De Fenestrelle, ils se rendent à Angrogne, conduits de nuit « par nombre de frères bien embastonnez ». Là ils font « tous les jours un sermon », et ce « en la maison d'un de leurs ministres, excepté le dimanche, auquel jour se trouvent tant de gens venans d'un costé et d'autre, voire de bien loing, qu'on est contrainct de faire le sermon en une grande cour environnée de galeries [1]. »

Vernou revint à Genève et repartit pour un second voyage. Mais il fut arrêté au col de Tamis, dans le Faucigny, avec quatre compagnons. Incarcérés à Chambéry, ils furent brûlés au mois d'octobre [2].

Détail atroce : « Interrogez, nous niasmes, tout à plat, le faict, et que ne savions rien de tout cela. Ce que ne fismes sans y estre fort solicitez par les frères, avec gémissements.... ni sans avoir mis à la balance... lequel des deux maux seroit le moindre, ou d'user de mensonge, ou de mettre au tranchant de l'espée et exposer au feu tant de bons personnages anciens, hommes et enfans. O quel crève-cœur... Quand il n'estoit question que d'abandonner nos personnes à la mort... Dieu nous faisoit la grâce d'estre gais en luy... La chair eust frémi et fait des siennes, si est-ce que l'esprit l'eust gaignée... [3] »

L'autre récit, dont nous voulons extraire quelques lignes, est de Joannès Vincantis, qui avait été en Piémont le 22 juin 1556. « Le peuple, raconte-t-il, pour la religion et pour les mœurs, se distingue de presque tous les autres.... Il m'a semblé que j'étais transporté dans un autre monde. Et plût au ciel que vous voyez avec quelle ardeur ils écoutent la parole de Dieu !... Ils parlent de Dieu toujours pieusement et avec action de grâces..... Jamais je n'aurais pensé que le père céleste avait de tels trésors cachés dans ces montagnes..... Cependant nous sommes comme des brebis destinées à la boucherie. Tout ce que nous avons de vie pend à un fil. Des hommes sanguinaires nous entourent, qui comme des lions et des ours ont soif de notre sang [4]. »

Et en effet lions et ours rugissaient, aiguisaient griffes et crocs ; et dès le 10 avril 1556, Calvin écrit à Viret et à Bèze : « Les frères des Alpes, compre-

1. Jean Vernou et Jean Lauversat, aux Ministres de Genève. D'Angrogne, 22 avril 1555, XV, p. 5[illegible] 578.

2. 10 juillet 1555, Farel à Calvin, XV, p. 670. — Lettre de Vernou aux Ministres de Genève, 18 juillet. *Ibid.*, p. 689. — Calvin à Farel, 24 juillet, p. 693.

3. 25 juillet. Des prisons de Chambéry. Les prisonniers aux Ministres de Genève. XV, p. 696.

4. XX, p. 574. — Dans la liste des 121 pasteurs envoyés par l'église de Genève, de 1555 à 1566 (*Bulletin*, VIII, p. 76, 1859), il y en a six pour le Piémont.

nant qu'on s'apprête à employer la force contre eux, se préparent à résister. De là une nouvelle inquiétude. Dès que s'offrira un messager, je m'efforcerai de calmer leurs esprits. Mais ils ont décidé de subir tout plutôt que de se rendre. Ils pensent toutefois qu'il serait absurde de se réfugier dans les montagnes, la famine les en chasserait bientôt [1]. » Le 27 novembre 1556, Henri II fit publier à Turin un ordre fulminant contre les Vaudois [2], Farel et Bèze accourent à Berne, une fois de plus, et il est question d'une nouvelle ambassade [3].

Il y eut des martyrs. Nouvelle sommation pour le 29 mars 1557. Le 7 octobre de cette année, Calvin écrit à Bullinger : « Nos frères des Alpes sont de nouveau tourmentés, non seulement par la Curie de Turin, mais aussi par celle de Grenoble, car deux vallées sont sous la juridiction de celle-ci [4]. »

C'est alors qu'eut lieu le martyre de Geoffroy Varague, Piémontais, jusqu'en 1556 capucin, retiré ensuite à Genève, « auquel lieu, après avoir demeuré quelques mois, fut esleu par Calvin et autres pour aller prècher l'évangile à ceux d'Angrogne ». Il y prècha quatre ou cinq mois « à la façon de Genève ». Il fut arrêté le 17 novembre 1557. Le 17 décembre, Calvin lui écrit pour le consoler, il faut dire pour le féliciter. « Nous avons bien de quoy *nous resjouir,* sachans que vostre labeur a déjà commencé de profiter, voire en la prison mesme... Qu'il vous souvienne que cestuy-la mesme *qui a bien daigné vous faire cet honneur,* vous a produit pour son tesmoin, afin que, s'il est besoin, vous signiez de vostre propre sang ce qu'auparavant vous avez enseigné de bouche... Que ceste récompense vous suffise, c'est que maintenant le Fils de Dieu triomphe par vous, afin de vous recueillir en la compagnie et jouissance de la vie éternelle [5]. »

Dans son dernier interrogatoire, refusant de dire les noms de ses collègues dans le ministère, « dont la plus part a esté envoyée par Jean Calvin et autres ministres de Genève », il déclara : « plustost le bois défaudroit (pour les brûler) que les dits ministres défaillissent à prescher ». On le fit monter, attaché, sur une escabelle. Le bourreau lui demanda pardon de sa mort. « Non seulement je te le pardonne, répondit-il, mais aussi à ceux qui m'ont fait emprisonner..... Prends courage, et exécute ta charge : ma mort ne sera pas inutile. » Il pria, fut étranglé et brûlé [6].

Cependant les circonstances politiques arrêtèrent la persécution. En 1559, par le traité de Cateau-Cambrésis, le Piémont fit retour au duc de Savoie, Emmanuel Philibert. Or le traité était conclu pour l'union des puissances catholiques contre le protestantisme. Et le 15 février 1560, le duc publia un édit de persécution. Mais les troupes qu'il envoya contre les pauvres Vaudois furent merveilleusement battues, et un accord intervint à Cavour, le 5 juin 1561.

1. XVI, p. 103. — 2. XVI, p. 459, n. 1.
3. Bèze à Bullinger, 29 avril 1557, XVI, p. 460. — 4. XVI, p. 656.
5. Calvin à Varaglius, 17 déc. 1557, XVI, p. 744, 745. — Nous reproduisons la traduction de [illegible]
6. *Histoire des Martyrs*, II, p. 528, 529.

Calvin veillait toujours. Le 14 mars 1561, il écrit : « Les malheureux, réduits au désespoir, ont commencé à se défendre et à repousser la violence de la tyrannie. Ils avaient été dépouillés de tout. Leurs maisons étaient brûlées, eux et leurs enfants se cachaient dans les forêts. Ayant rassemblé leurs esprits, ils ont deux et trois fois si bien combattu, que les troupes savoyardes ont été détruites [1]. »

Mais les malheureux Vaudois restaient sans ressources. Ils envoyèrent des délégués en Suisse. Calvin les recommande à Zurich en ces termes : « Nous n'avons pas à insulter à leur malheur, parce qu'ils ont pris les armes inconsidérément (*parum considerati*) et malgré nous (*certe nobis dissuadentibus*). Ils sont dépouillés de tous leurs biens, de telle sorte qu'ils émeuvent tous ceux qui ont quelque humanité... Nous avons emprunté quatre mille couronnes. Ce n'est pas sage, vu le temps. Mais nous avons bien fait [2]. » Farel les accompagna dans leur tournée en Suisse [3].

A peine le traité de Cavour (5 juin 1561) avait-il rétabli la paix que les ministres s'occupèrent de l'instruction du peuple. Le 6 octobre 1561, le pasteur Bovenne demandait à Genève un régent pour diriger une école générale : « Ce val (val Pragelato), ajoute-t-il, est purgé de prestraille et ydolatrie papistique, tellement que nous, les ministres, sommes aux maisons des curés et prieuré, et le peuple s'est saisi des biens, revenus et décimes des curez et prieurez [4]. »

II

La Réforme pénétra, de France, et non d'Angleterre, dans les îles de Jersey et de Guernesey. Au XVIe siècle, le français était la seule langue parlée dans les îles, et c'était seulement de la France et de Genève que les pasteurs pouvaient venir.

De 1559, et à la même date, 26 décembre, on possède une lettre de Raymond Chauvet, Ministre à Genève, et une de Calvin « au Sieur Guillaume Beauvoir, marchand, demeurant à Guernesey ». Forcé de fuir la persécution de Marie-la-Sanglante, le sieur Beauvoir s'était d'abord réfugié à Genève où il avait fréquenté les Réformateurs.

Chauvet l'informe que, depuis son départ, « tout va de bien en mieux, de quoi Satan crève, et les ennemis de Dieu enragent ». Calvin ne parle que du devoir et du bonheur d'évangéliser : « C'est bien raison que nous travaillions de nostre part à procurer que l'évangile s'avance et que par ce moyen Dieu soit purement servi et que les povres brebis errantes soient rangées sous la conduite du souverain pasteur, auquel tout le monde doibt estre subject. Et vous sçavez

1. Calvin à Leningius, 14 mars 1561, XVIII, p. [illegible]. — Bèze à Gualter, [illegible] XVIII, p. 381.
2. 14 juil. 1561, XVIII, [illegible]
3. Farel à Calvin, 9 août 1561, XVIII, p. 601. — 4. 1561, XIX, p. 28.

que c'est un sacrifice agréable à Dieu d'avancer le cours de l'évangile.... Par quoy nous vous prions de prendre courage. » Les deux lettres de Chauvet et de Calvin sont portées par le ministre que Calvin envoie[1].

Les efforts d'Édouard VI pour angliciser l'église de Guernesey échouèrent. Élisabeth laissa sa liberté à l'organisation non conformiste. Mais Jacques I, par divers moyens, réussit à remplacer le presbytérianisme par l'anglicanisme.

III

La manière dont Calvin entra en rapport avec la Suède et son roi caractérise très bien les sentiments et les procédés de notre réformateur : profiter de toutes les circonstances pour propager partout le véritable évangile.

Le 23 février 1559, il écrit à Micronius (alors en Frise) de trouver un moyen pour faire parvenir des lettres à « notre Philipperius », un ami, en Suède, qui ne sera sans doute pas parti sans indiquer comment on peut communiquer avec lui. Voici ce qui arrive : Calvin a été prié par un Français, qui habite en Suède (mais dont « il ne se rappelle pas le nom, parce que les lettres ont disparu, il ne sait comment ») de dédier quelque ouvrage au roi des Goths, s'il en avait un de prêt. Et cela surtout à cause du fils, qu'il déclare brûler d'un admirable zèle de piété, afin de l'exciter encore plus. Ces motifs l'ont décidé. Mais il n'a pas d'occasion pour envoyer les exemplaires de l'ouvrage. Il expose donc à Philipperius toute l'affaire, et il le prie de se procurer un exemplaire et de l'offrir au roi. « Il importe beaucoup, ajoute-t-il, qu'une bonne quantité d'exemplaires soient introduits en Suède ; parce que, dans cette nation éloignée de nous, le nom du roi (inscrit sur l'ouvrage) favorisera le goût de la saine doctrine. Et cela a été pour moi la grande raison. Du reste il n'aurait pas été convenable de négliger ce que je fais ; car il est bon que le Roi comprenne que les enfants de Dieu au loin approuvent les fondements de la religion posés par lui dans son royaume, afin surtout que son fils, si bien disposé, dit-on, soit de plus en plus encouragé dans sa vaillance par les voix des hommes pieux[2]. »

Le 26 février, Calvin explique à Philippérius lui-même que le Français, dont il vient d'être question, « est un homme à lui inconnu, qui lui a écrit en langue française, c'est pourquoi il pense qu'il est français, l'automne passée. » Il lui paraît être pieux et sincère ; et du reste il s'est donné comme un ami familier de Philipperius. Il a donc cédé « à son invitation, et il a dédié au roi des Goths et des Vandales » ses *Leçons sur les douze petits prophètes*, qui étaient sous presse. C'est maintenant aux deux amis, Philipperius et le Français, de réaliser ce qui

1. XX, p. 529. La lettre n'est pas de 1558, mais de 1559. Elle n'est pas adressée à un inconnu, mais au sieur G. Beauvoir, qui habitait non pas à Jersey, mais à Guernesey. — Voir *Bulletin*, XVII, 1868, p. 254-256, les rectifications de M. A. Maulvault, et *Bulletin*, XXXIII, 1884, p. 138-140, l'article de M. M. Lelièvre.

2. 23 fév. 1559, XVII, p. 445.

a été ainsi proposé. En entrant dans tous les détails les plus minutieux [illegible] En somme, ce que je demande de vous, c'est que vous rendiez au roi mes devoirs, et lui apportiez ce témoignage de mon dévouement envers lui. En [illegible] il sera bon que vous vous serviez du roi héritier : comme il est exercé dans les doctrines libérales, il pourra juger mieux que son père de mon ouvrage, et il pourra être un témoin approprié. C'est pourquoi je lui ai écrit de bien vouloir prendre cette peine. Je suis prêt à continuer, si j'apprends que mon travail est utile dans cette nation, et que le roi a vu avec plaisir son nom inscrit sur l'ouvrage. » Il parle ensuite des marchands de la foire de Francfort. Il a même eu la précaution de faire recopier les lettres pour que, si un exemplaire se perd, l'autre soit remis[1].

Qui était donc ce « Français » ? Sans doute[2] Denys Beurée, réfugié français, que le roi Gustave avait donné comme précepteur à son fils ; un disciple de Calvin, qui avait inspiré à son élève des idées évangéliques[3].

Gustave Wasa (monté sur le trône en 1523, nommé chef de l'Église en 1527), dès les premiers jours de son règne, s'était efforcé d'affranchir son pays de la domination de Rome. Aidé de trois conseillers éminents, il y réussit. Voici comment notre Réformateur lui parle : « J'ay estimé que ce ne seroit point chose impertinente, si je présentaye à votre majesté cest œuvre, qui est de bonne grandeur, et plein de doctrine bien utile ; non seulement afin que ce fust un gage de l'honneur et révérence que je porte à vostre Majesté, mais aussi afin que le titre d'un nom si excellent luy apportast quelque faveur. A quoy toutesfois je n'ay point esté poussé d'ambition... mais pour ce que je désiroye bien, que ceux de vostre royaume receussent quelque fruit venant de nos montagnes si esloignées de vostre pais ; il a fallu aussi à bon droit que je meisse peine que beaucoup de gens, auxquels je suis incognu, estans induits par l'authorité de leur roy, fussent plus équitables et mieux préparez pour lire. » Que le roi donc veuille « interposer son jugement tel que votre prudence singulière le vous donnera, ou bien, d'autant que peut estre votre vieillesse ne pourroit point endurer la peine de lire, Monseigneur vostre fils Eric » pourra prendre cette « charge ».

Calvin expose ensuite au roi ses principes exégétiques. « Si Dieu m'a donné quelque dextérité pour exposer l'Escriture, je sçay très bien de quelle fidélité et diligence je tasche d'en rejeter au loin toutes subtilitez, qui ne sont que trop maigres, quoy qu'elles soyent agréables et plaisantes aux oreilles ; et qu'il vaut beaucoup mieux qu'elles soyent accompagnées d'une simplicité naifve et propre pour bien édifier les enfans de Dieu, lesquels ne se contentans point de l'escorce, désirent d'entrer jusqu'au noyau. »

1. XVII, p. 454, 455.
2. Selon M. Frank Puaux le doute n'est pas permis. Fr. Puaux, *Les premiers réfugiés en Suède*, dans le *Bulletin*, XXXVI, 1886, p. 145-150.
3. XVII, p. 454. n. 2.

Et la dédicace se termine par l'éloge du fils du roi, Eric, « lequel n'est point seulement d'une nature vrayement noble, mais doué de vertus admirables... Entre autres c'est une louange bien rare, qu'il ait tellement profité aux bonnes lettres et sciences, qu'il soit tenu à bon droit au nombre des gens sçavans... Combien que le principal est, selon mon jugement, qu'il n'a point seulement dédié et consacré un lieu en son palais aux Muses profanes, mais à la philosophie céleste[1]. »

Et le 25 février, il ajoute une lettre pour Eric lui-même. Il s'excuse de sa hardiesse, et lui avoue que c'est en pensant à lui qu'il a osé faire cette dédicace, « témoignage de mon dévouement pour toute la race royale ; dédicace qui devait t'adjoindre comme compagnon des vertus héroïques de ton père, et bientôt comme son héritier. » Et il revient à son vrai but : la propagande. « Mes études n'ont pas d'autre but que le culte pur de Dieu fleurisse, que la céleste doctrine, rendue à son éclat primitif, obtienne dans le monde l'honneur qu'elle mérite. Voilà pourquoi je n'ai pas craint de demander par cette lettre à ta Majesté, non seulement de vouloir bien accepter humainement ce gage respectueusement offert, mais de me concilier la faveur de ton père, afin qu'ainsi l'utilité de cet ouvrage s'étende au loin et au large. En ornant ce livre de ces noms illustres, je n'ai pas cédé à l'ambition ; mais j'ai voulu qu'il excitât le cœur de ceux qui d'eux-mêmes se sont mis à courir, et qu'il fût utile aux hommes de votre royaume[2]. » Les phrases varient, s'adaptent à toutes les situations ; le ton est modeste, noble, mais l'idée fixe anime le tout : l'avancement du règne de Dieu.

A la mort de son père (septembre 1560), Eric, devenu roi, fit de Beurée un de ses plus autorisés conseillers. Grâce à son influence, une petite colonie de Français put venir s'établir à Stockolm. Mais les Suédois furent moins généreux que leur roi. Les haines théologiques se donnèrent libre carrière. En mai 1564, Beurée et d'autres présentèrent au roi un bel exposé de leurs croyances[3]. « Nous croyons, disaient-ils, à l'Église universelle, assurés que Dieu reconnaît ses fidèles là où ils se trouvent, surtout dans un temps comme le nôtre, où plusieurs, chassés à cause de leur foi, de leur patrie, sont errants ou exilés... Aussi est-il d'autant plus juste de leur accorder la faculté de se réunir librement pour célébrer, dans leur langue, le culte que Dieu réclame de son Église, en se souvenant de la sainte promesse que là où deux ou trois sont assemblés en son nom, le Seigneur est au milieu d'eux. Que ce ne soient pas cependant des questions de discipline extérieure qui poussent une Église à mépriser une autre Église[4]. »

Est-ce que Beurée voulut faire triompher le calvinisme ? Il ne suffit pas de l'accusation de ses adversaires pour le prouver.

Du reste, tout était plus que compromis. Le roi Eric tomba dans une démence furieuse. Il prit la fuite. Beurée voulut essayer de le ramener, de sauver son ancien élève. Eric s'écria : « Voici encore un traître ! » En même

1. [illegible] XVII, p. 44[illegible]-448. Nous donnons la traduction de 1560. *Leçons et expositions familières de Jehan Calvin sur les douze petits prophètes.*

2. XVII, p. 450-451. — 3. XVII, p. 450, n. 1. — 4. Fr. Puaux, *o. c.*, p. 157.

temps il ordonne à un stupide traban de frapper Beurée [illegible] mort aux pieds de celui qu'il avait servi avec un si noble dévouement[1].

Et enfin, le synode d'Upsal, 25 février 1593, décida : « Désormais nulle liberté ne serait accordée aux catholiques, ni même à ceux, disait-on, qui partagent les erreurs de Zwingle et de Calvin[2]. »

IV

L'Église française de Metz avait été plantée, le 1er septembre 1524[3], par le martyr Jean Leclerc, le premier martyr français. A Meaux il avait été fustigé « par trois jours » et flétri au front. Il s'était réfugié à Metz où, la veille d'une procession, il brisa un crucifix. On lui coupa le poignet droit, on lui arracha le nez, avec des tenailles, on lui tenailla les deux bras, on lui arracha les deux mamelles. Après quoi on le brûla[4] le 29 juillet 1526.

Farel, qui était venu à Metz, en 1525, où il était resté huit jours, du 11 au 18 juin, et où il avait connu Leclerc, revint à Metz, le 3 septembre 1542, et sa prédication souleva le peuple. Il dut s'enfuir, faillit périr. Il se trouva qu'on transportait un certain nombre de ladres. On enfarina le visage de Farel, on lui mit des cliquettes aux mains, et on le mêla si bien à la charretée des lépreux qu'il échappa[5].

Entre ces deux visites[6], Farel avait entretenu une correspondance. Quelles lettres !

« L'épître du 16 octobre 1526, à elle seule, est un véritable trésor. Le cœur de Farel s'y découvre à nu, et ce qui frappe tout d'abord, c'est la joie, la paix de ce néophyte, « qui était riche comme Job », cette consécration absolue au devoir, ce zèle ardent qui lui faisait dire : « Pas ne faut que vous escrive mon désir, pour lequel volontiers me ferois une souris pour entrer en lieu, où je puisse servir à celui à qui je dois tout... » Il exhorte le chevalier d'Esch « à ne penser à autre chose qu'à Jésus, à ne rien faire que pour Jésus, tellement qu'ici et après il soit toujours en Jésus. » Et enfin ses lettres nous montrent à côté du Farel ardent, impétueux, un Farel au cœur plein de mansuétude et de patience. « Et surtout, dit-il, il faut garder la douceur de Jésus, et attendre ceux que Notre Seigneur veut attirer. » Et encore : « Il faut beaucop donner aux infirmes, quy encore ne peuvent prendre la viande ferme, et leur donner le lait, affin qu'ilz croyssent en nostre Seigneur. En quoy on ne peut bailler règle autre que la vraye charité[7]. »

1. Détróné en 1568, après une longue captivité, il mourut empoisonné en 1577.
2. F. Puaux, *o. c.*, p. 158. — 3. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 6.
4. Crespin, *Histoire des Martyrs*, éd. de Toulouse, I, p. 244.
5. *Histoire ecclésiastique*, III, livre XVI, *Histoire ecclésiastique de Metz et pays messin*, p. 434.
6. Farel devait revenir une troisième fois à Meaux, en 1565.
7. *Bulletin*, 15 oct. 1876, p. 449-466. Herminjard, « La réforme à Metz. Six lettres inédites de Farel et de Pierre Toussaint, 1525-1526. »

L'Église de Metz avait deux illustres patrons! A partir de 1552, la ville passe sous l'autorité de la France [1], et dès 1558 les rapports de la communauté et de Calvin sont incessants. François, duc de Guise, lieutenant général pour le roi Henri II, force beaucoup de protestants à s'enfuir. Ils se retirent à Strasbourg. Cependant, cette même année, ils sont si nombreux qu'ils « résolurent de se déclarer ouvertement [2] ». Le 10 septembre 1558, Calvin donne aux fidèles de Metz des conseils sur la manière d'obtenir la liberté du culte. Ils doivent commencer « par entrer en possession (de leur culte) pour être favorisés et aydés des princes » allemands. « Prenez la hardiesse à vous déclairer. » Il voudrait bien agir lui-même. Mais les « écervelez » de l'Allemagne (les ultra-luthériens), à cause de leur « fantaisie » sur le corps de J.-C. enclos sous le pain, lui sont « plus contraires que les papistes eux-mêmes [3] ».

Alors vient la correspondance de Colonius avec Calvin. Colonius (Pierre de Cologne) avait étudié à Paris, s'y était lié avec Robert Estienne, qui lui avait conseillé d'aller à Genève. Là, sous l'influence de Calvin, il embrassa le saint ministère, et revint de Genève avec le seigneur de Clerevant, qui avait un château à un mille de Metz. Il résida dans ce château et exerça son ministère autour de lui [4].

Le 11 mars 1559, il envoie à Calvin des détails sur les fidèles de Metz et de Trèves [5]. Il demande si Calvin peut envoyer Olivianus, comme il y avait pensé. Lui-même sait trop peu le français. Mais « communiquez-moi votre avis, je le suivrai ». Toujours la même déférence, et la même affection. Il signe : « Ton très attaché (*addictissimus*) [6]. »

Le 3 avril, Farel qui, naturellement, était resté en correspondance avec les Messins, écrit à Calvin que les Messins ont une « admirable affection » pour Viret, et qu'ils « désireraient tous qu'il le leur amène [7] ». Le 30 avril, l'Église de Metz écrit aux pasteurs de Genève pour les supplier d'intervenir en leur faveur auprès des princes allemands prochainement réunis à Augsbourg [8]. Le 19 juillet, Calvin les tance sévèrement à propos de leur « timidité et de leur pusillanimité », qui les « gèle à ce point ». Dans les assemblées, ils n'osent chanter les Psaumes, même ils désertent les assemblées.. Il faut être « agglutinés », leur dit le Réformateur. « Réveillez-vous de votre sommeil, très aimés [9]. » En même temps que cette lettre véhémente aux fidèles, Calvin envoie une lettre à Colonius, auquel il témoigne toute sa confiance. Il lui répète : « En ce qu'ils ont cessé de chanter les Psaumes, et de réunir les Assemblées, effrayés par je ne sais quelles vaines menaces, ils ont montré leur honteuse lâcheté [10]. »

1. En 1552, Metz, Toul, Verdun tombèrent au pouvoir d'Henri II. En 1648, le traité de Munster confirma la réunion à la France.

2. XVII, p. 326, *Histoire ecclésiastique,* III, p. 436.

3. XVII, p. 327-328. — 4. XVII, p. 471, n. 1.

5. Rattachée à la Germanie en 878, Trèves devint plus tard ville impériale. En 1585, elle passa sous la domination de l'archevêque électeur de Trèves.

6. XVII, p. 471-473. — 7. XVII, p. 493.

8. XVII, p. 506. — 9. XVII, p. 583. — 10. XVII, p. 584.

Quelques mois après, tout était fini. Le 8 décembre 1559, [illegible] annonçait à Calvin que le roi de France avait ordonné à toutes les familles infectées d'hérésie luthérienne de vider les lieux (édit du 5 octobre). Toutes les réclamations avaient été vaines. Le Seigneur de Clerevant avait dû partir, et lui aussi[1].

L'Église de Trèves avait le même sort. Colonius, qui l'avait visitée, avait plusieurs fois donné de ses nouvelles à Calvin. Le 1er mars 1559, il se plaint de la froideur des fidèles ; de plus, ils n'ont pas de pasteur[2]. Olevianus y arrive. La vérité est prêchée. Les adversaires reprochent à Olevianus d'avoir « vescu un an dans la familiarité de Calvin », etc... La persécution sévit... Calvin excite le zèle[3].

V

Nous n'entreprendrons pas l'analyse de la Correspondance de Calvin avec l'Allemagne. Nous avons déjà parlé de l'activité de Calvin aux trois Colloques de Haguenau, de Worms et de Ratisbonne[4]; des rapports de Calvin avec l'Église de Francfort, lettres et visites[5]; de son influence personnelle sur les Églises de Cologne, de Wesel, d'Aix-la-Chapelle, etc. Le proverbe disait : « Genève, Wesel et la Rochelle, sont du diable les trois enfers[6]. »

Entrer dans les détails serait en particulier reprendre l'histoire si étonnamment curieuse de Calvin prodiguant ses efforts — jusqu'à mécontenter Bullinger[7], — pour amener l'accord entre les réformés et les luthériens, tandis que les ultra-luthériens redoublaient leurs efforts pour amener la rupture définitive.

Il nous suffit de donner encore l'indication, très incomplète, et cependant suggestive, de quelques lettres échangées entre Calvin et quelques Allemands.

Calvin écrit le même jour, 22 février 1558, à l'*Électeur palatin* et à son chapelain. Il intercède pour les Français persécutés, et met en garde contre le traître Barcolus, émissaire du cardinal de Lorraine[8] ; à Camerarius, dans le comté des *Deux-Ponts,* 29 août 1558, et lui envoie des détails sur Viret, Bèze, Berne[9]...

Calvin écrit, le 24 février 1558, au *Landgrave de Hesse,* deux jours après avoir écrit à l'Électeur palatin, encore au sujet des protestants français. Un an après, 23 septembre 1559, il lui écrit au sujet de Toussaint[10].

1. XVII, p. 698. — 2. XVII, p. 471-473. — 3. Lettre d'Hotman à Calvin, XVII, p. 672.
4. *Jean Calvin,* II, p. 588-641. — 5. *Ibid.,* p. 527-545.
6. *Jean Calvin,* V, p. 282. — A Wesel, Calvin donnait un de ses nombreux conseils de patience : « Tolérez tout ce qui peut être supporté. » 18 sept. 1556. XVI, p. 287.
7. Bullinger à Calvin, 28 avril 1560, XVIII, p. 66-70. La très importante lettre de Calvin à Bullinger, 11 mai 1560, XVIII, p. 84. — Le mot de *singes (simiis)* de Luther appliqué aux ultraluthériens, se trouve aussi dans la lettre de Calvin à Schenck, pasteur à Ulm. 22 avril 1560, XVIII, p. 62.
8. A Otto Henri et à Dillerue, XVII, p. 51, 53. — 9. XVII, p. 313. — 10. XVII, p. 64, 648.

Calvin écrit au *duc de Wurtemberg*, — (auquel il avait dédié, le 1er février 1548), son *Commentaire* sur les quatre Épitres de saint Paul (aux Galates, aux Éphésiens, aux Philippiens et aux Colossiens) — pour lui faire le récit des terribles persécutions en France[2].

Calvin écrit au *comte Georges de Montbéliard*, 2 mai 1557, pour le prémunir contre les hérésies de Gribaldi[3] et il lui écrit de nouveau le 12 juillet 1558, pour intercéder en faveur d'un captif, et se plaindre de Toussaint[4].

Wenceslas Zuleger avait été à Genève, pendant quatre mois, « disciple de l'humanité » de Calvin (*humanitatis tuæ discipulus*)[5]. Calvin l'avait recommandé à Melanchthon (9 septembre 1557) comme « un excellent jeune homme[6] ». Le 1er août 1558, Zuleger écrit à Calvin, « homme très illustre et précepteur par moi toujours vénéré ». Car « je sais (*certe scio*) que tu es toujours prêt à venir en aide, pas seulement publiquement mais particulièrement ». Le prince des Deux-Ponts a ordonné une Visitation des Églises. Il s'agit d'établir des Consistoires, et les avis sont partagés. « Je sais que tout cela existe chez vous en ordre excellent. » Il demande donc des renseignements, et si possible l'envoi de quelqu'un « au courant de la chose[7] ».

Du *comté de Nassau*, Lenfant, seigneur de Chambroy, écrit à Calvin le 21 novembre 1559, pour lui recommander un jeune homme qui veut étudier auprès de lui, et il le prie de le renvoyer « expert dans les disciplines et les arts chrétiens », et « disciple de Calvin[8] ». Lenfant écrit de Bockenheim, où se trouve une église française[9].

D'après Olevianus — qui écrit d'Heidelberg à Calvin, le 3 avril 1563, — le *duc de Prusse* serait très bien disposé, et son surintendant, Aurifaber, serait pieux et sincère. Mais il manque des pasteurs. « Ton Catéchisme, ajoute-t'il, vient de paraître, traduit en allemand par Zacharias Ursinus... Mais il n'y a ni ton nom, ni celui de votre ville, de peur que les Allemands refusent de le lire. » On l'a intitulé « Catéchisme des Églises de France[10]. »

A un *Autrichien* nommé Maximilianus, Calvin écrit, le 12 mai 1561, qu'il a placé son fils chez un médecin. « La nourriture sera soignée et abondante (*nitidus et liberalis*). » « Pour le reste, ajoute-il, je m'en charge[11]. »

Et en voilà assez pour donner une idée de ces préoccupations perpétuelles et universelles pour les intérêts les plus généraux de l'Évangile et des églises, comme pour les détails les plus vulgaires de ses amis proches ou lointains.

VI

Le 31 mars 1556, Gaspard Nydbruck, conseiller impérial, écrit de Vienne à Calvin. C'est un ami, qui a fait la connaissance du Réformateur à Strasbourg

1. XII, p. 650. — 2. 21 fév. 1558, XVII, p. 47. — 3. XVI, p. 463. — 4. XVII, p. 253.
5. XVI, p. 640. — 6. XVI, p. 604. — 7. XVII, p. 280, 281. — 8. XVII, p. 679.
9. Locquetus Calvino, 16 août 1559, XVII, p. 599, n. 1. — 10. XIX, p. 684, 685 et n. 4, 8.
11. XVIII, p. 444.

(1538), qui a écouté dans cette ville ses leçons sur l'Épître aux Romains, qui a eu une conversation avec lui en 1549, et qui voudrait entrer avec lui en correspondance régulière. Il le consulte sur « l'ordre et la méthode pour écrire l'histoire de l'Église à partir de Christ [1] ».

C'est à Nydbruck, le premier, que Flacius, qui avait conçu le plan des Centuries, vers 1552, s'était adressé. Nydbruck avait été son élève à Wittemberg, mais il ne devait pas avoir adopté ses idées, puisqu'il venait demander un conseil à Calvin.

Calvin lui répondit avec modestie et avec loyauté. La chose est difficile ; il n'y a pas appliqué son attention, il n'ose donc porter de jugement. Très justes cependant sont les deux ou trois observations qu'il se permet. La division par années ne lui paraît pas très légitime, ni très utile ; quelques années peuvent fournir plus de matière qu'un siècle. Et la division entre les personnes et les faits peut apporter quelque ennui : car comment parler des doctrines, de la propagation des Églises, sans parler des personnes ? Evidemment Calvin avait le tempérament d'un historien et n'avait pas le tempérament d'un annaliste [2].

Mais Calvin a d'autres renseignements, et il espère. « Le Seigneur ne permettra pas qu'une si abondante semence, en Autriche et en Bavière, soit détruite, bien que pour un temps elle soit étouffée [3]. » Immédiatement Bullinger lui répond : « En Autriche et en Bavière, le nombre des vrais fidèles croît remarquablement. Cependant ils sont merveilleusement pressés par les exactions du roi Ferdinand. Hier, de Vienne en Autriche, un messager est revenu chez nous et a rapporté un Testament syriaque, imprimé aux frais du roi, élégamment, par un Zurichois, qui m'est très connu et qui est à Vienne [4]. »

Val. Poulain informe Calvin, le 8 février 1556, que « les Autrichiens nobles et pas nobles (*superiores et inferiores*) ont conspiré ensemble pour embrasser cette nouvelle religion (comme dit l'homme papiste) », — et à Vienne, le roi Maximilien a dit à un Carme, qui descendait de chaire : « Je loue ton érudition ; mais je ne te loue pas d'avoir tant insisté sur les œuvres et si peu sur la foi. »

Le 11 avril 1558, Hotman informe Calvin que le roi Maximilien a envoyé des délégués à Heidelberg et à Tubingue. « On pense qu'ils sont venus pour commencer avec nos théologiens une bonne manière de constituer l'église de Vienne [6]. » Quelques jours après, P. Martyr ajoute ces renseignements : « Les deux délégués affirment que le roi Maximilien est tout à fait enclin à la religion évangélique, et désire réformer l'Église de Vienne [7]. » L'année suivante, 22 août 1559, L. Socin fait à Calvin le même éloge de Maximilien. « Plût à Dieu que

1. XVI, p. 87 et n. 4. — 2. 13 fév. 1557. XX, p. 448-4[illegible]

3. 22 avril 1556. Calvin à Bullinger, XVI, p. 116. — Les trois premières Centuries étaient achevées dès le milieu de 1557, et elles parurent en 1559, imprimées par Oporius (Voir Wilhelm Preger, Mathias Flacius Illyricus und seine Zeit, 1861, II, p. 413-421). — L'ouvrage ne va que jusqu'au 13e s. C'est une grande œuvre, digne d'admiration, et qui a provoqué dans le catholicisme les Annales de Baronius.

4. 29 avril 1556, XVI, p. 122. — 5. XVI, p. [illegible] 21. — 6. XVII, p. [illegible] — 7. XVII, p. [illegible]

Sigismond eût l'esprit de Maximilien, ou que Maximilien eût reçu un royaume libre comme Sigismond. »

VII

Pour l'Italie, il n'y a presque rien à dire. Les rapports du Réformateur avec l'Italie furent surtout les rapports avec les célèbres Italiens, réfugiés en Suisse, esprits agités et agitateurs, qui répandaient partout leur fébrile inquiétude et leur critique dissolvante, Gentilis, Blandrata, Bernard Ochin, Socin. Pierre Martyr fit presque seul exception.

Le 30 mai 1555, les Italiens réfugiés à Genève demandent au Conseil de leur laisser faire « en la salle de Rive le catéchisme[2] ». L'Église se fonde, qui devait provoquer tant de discussions et de troubles. Les réfugiés continuent à arriver. Le 14 novembre 1555, les Italiens et les Anglais s'établissent à Marie-la-Nove, c'est-à-dire à l'Auditoire[3]. Le même jour, Galeazzo Caracciolo, marquis de Vico, est reçu bourgeois. Le 19 juillet 1557, une douzaine de Français et d'Italiens sont reçus bourgeois[4].

Mais en fait de rapports avec l'Italie, — à part le séjour de Calvin à Ferrare — il n'y a que la correspondance de Calvin avec Renée, qui n'était pas Italienne, une lettre au marquis de Vico, à ce moment à Venise, 19 juillet 1558[5] ; et c'est à peu près tout, sauf la lettre, écrite par Calvin, au nom du Conseil de Genève, à Victoria Caraffa, la femme du marquis de Vico, 1er mai 1559[6]. Mais tout cela n'a rapport qu'à des affaires individuelles et la propagation de l'évangile.

VIII

Les Espagnols, Calvin n'a eu qu'à les recueillir, comme les Italiens.

Le 14 octobre 1557, quatre Espagnols prêtent serment, comme « habitants », avec 25 Italiens, 50 Anglais et 200 Français[7]. Un an après, 10 octobre, Calvin demande, au nom des Espagnols, l'usage du temple de Saint-Germain[8].

L'épisode de la colonisation au Brésil, que nous avons raconté, est bien un essai de mission. Il occasionne une correspondance entre Pierre Richer, Guil. Chartier, Villegagnon et Calvin. Mais tout cela n'a qu'un rapport matériel avec l'Espagne[9].

Le [illegible] septembre 1556, Calvin était à Francfort. Viret, alors à Genève, dans l'appartement même de Calvin, lui écrit : « Deux familles sont arrivées du fond de l'Espagne pour se joindre à l'Église. Louons Dieu, qui a répandu l'odeur de l'évangile jusqu'à cette nation, si inaccessible, semblait-il, jusqu'ici. De ces

[illegible] XVII, [illegible] — 2. Annales, p. [illegible] — 3. Annales, p. [illegible] — 4. Annales, p. [illegible].
[illegible] XVII, [illegible] — 6. XVII, p. [illegible]. — 7. Annales, p. [illegible]. — 8. Ibid., p. [illegible].
9. XVI, p. 279, 433, 437, n. 2, 440.

débuts et de ces prémices, nous attendions des fruits plus nombreux. [illegible] ne devait guère se réaliser. Cependant il y a des évangéliques en Espagne, puisqu'il en arrive, chassés. Calvin écrit pour eux au roi de Navarre. « Le présent porteur, sire, suyvant quelques propos qu'on vous a déjà tenus, a entrepris ce voyage pour estre mieux certifié de vostre bonne volonté et scavoir s'il y aurait moyen d'avoir là quelque retraite pour les bonnes gens qui seroient persécutez en Espaigne, afin d'y vivre sous vostre obéissance[2]. » Et Calvin recommande un délégué espagnol à la Gaucherie, pasteur à Nérac, donc à la cour du roi de Navarre. « C'est un Espagnol, en qui nous avons observé un zèle sincère de piété[3]. » Une lettre de Jean Polier, à Castalion, prouve bien qu'il y a des évangéliques en Espagne : on les brûle. « On brulle les Luthériens en Espagne tant ainsi qu'en France. J'en ay veu dépescher à Valladolid quatorze pour un coup, entre lesquelz il y avoit quatre belles fort jeunes filles[4]. »

Nous trouvons un Espagnol, Del Corro, en correspondance avec Calvin : mais il a quitté l'Espagne. Il lui écrit, le 19 avril 1560, de Lausanne[5], l'appelle « père très aimé » (*pater amantissime*), puis de Bordeaux, 27 octobre[6]. Il s'agit toujours de recueillir des Espagnols proscrits, et c'est tout.

« J'ai eu beaucoup d'infirmités et même tout ce que j'ai fait n'a rien valu. Je dis encore tout ce que j'ai fait n'a rien valu, et que je suis une misérable créature. Mais je puis dire cela que l'affection a été bonne, que mes vices m'ont toujours déplu, et que la racine de la crainte de Dieu a été en mon cœur ; et vous pouvez dire cela que l'affection a été bonne » (Dernières paroles de Calvin sur son lit de mort, lorsqu'il fit ses adieux aux ministres, ses collègues.)

SOLI DEO GLORIA

---

1. XVI, p. 278. — 2. 1558 ou 1559, XVII, p. 71 et n. 4. — 3. Est-ce le même dont il est question dans la lettre précédente ? De la réponse à la question dépend la date de la lettre. — 26 mai 1559. — XVII, p. 534. — 4. 15 mars 1560, XVIII, p. 29. — 5. XVIII, p. 56. — 6. XVIII, p. 227.

Erratum

Tome I, p. 426.

L'EMPRISONNEMENT DE CALVIN EN 1534

Il serait malheureusement trop long de relever toutes les erreurs plus ou moins graves que nous avons pu commettre dans notre long et volumineux travail. Mais il y en a une que nous croyons devoir signaler.

Dans notre volume I, p. 426, nous citons les lignes suivantes de M. Lefranc, *La jeunesse de Calvin*, p. 201, lignes provenant des Registres capitulaires, à la date du 26 mai 1534 : « Mr Jean Cauvin [et une note de M. Lefranc dit : « suivent deux mots illisibles »] est mis en prison à la porte Corbaut, pour tumulte fait dans l'Eglise la veille de la Trinité. »

Ce renseignement a été accepté et reproduit par tous les auteurs, très nombreux, qui ont parlé de la jeunesse de Calvin.

Ayant mis en doute le motif de l'emprisonnement, et fait nos réserves sur un argument fourni par M. Lefranc, nous avons fait comme tout le monde, et admis le fait attesté par le document.

Mais l'éminent critique et paléographe genevois, Théophile Dufour, eut des doutes ; le tumulte lui paraissait contraire au caractère de Calvin, et Calvin lui-même avait déclaré le 28 avril 1545 (*Opera*. XII, p. 68) que Dieu ne l'avait « jamais exercé par examen ni par prison ». Dufour alla à Noyon vérifier le texte cité, c'est-à-dire les Extraits rédigés par le chanoine Sézille, en 1760-1763, des Registres capitulaires de Noyon.

Et Th. Dufour lut : « Un Jean Cauvin, dit Mudi, est mis en prison... » [Le reste comme M. Lefranc l'a cité.] M. Dufour écrit : « Ainsi le chanoine Sézille n'a pas écrit : « *Me* Jean Cauvin », mais « *Un* Jean Cauvin », et ce vocable est déjà significatif. Le surnom « dit Mudi » [que M. Lefranc n'avait pas pu lire, et avait omis], que le fils de Gérard n'a jamais reçu ni porté, achève de démontrer que le prisonnier n'était pas Calvin » (Th. Dufour, *Le prétendu emprisonnement de 1534* ; [illegible] novembre 1911).

Les pires calomniateurs de Calvin, Demay (1621) et Le Vasseur (1633), ne s'y sont pas trompés. Et eux, qui recherchaient à Noyon, tout ce qu'ils pouvaient ramasser dans les archives du Chapitre contre le Réformateur, n'ont pas parlé de cet emprisonnement.

Par contre Demay et Le Vasseur parlent d'un Jean Cauvin, « non hérétique » qui fut puni comme libertin en 1553. Et on sait qu'en 1530, un Jean Cauvin, vicaire, eut maille à partir avec la justice.

Il n'y a donc plus lieu de parler d'un emprisonnement de notre Réformateur en 1534.

TABLE DES MATIÈRES

L'œuvre de Calvin.

DERNIER VOLUME

Le Triomphe.

LIVRE PREMIER

La défaite des Libertins.

CHAPITRE PREMIER. **La veillée des armes.** 1554. I. *A Genève.* 1. Attaques et insultes. 2. Contre les Français. 3. La lutte pour et contre le Consistoire. 4. L'effort réformateur et pastoral de Calvin. 5. Fatigue et maladies. — II. *A Berne.* 1. Tension entre Berne et Genève. 2. Zébédée, Lange et Bolsec. 3. Haller et Bolsec. 4. Rude jugement de Berne. 5. Modération et douleur de Calvin. 6. Calvin à Berne et son Mémoire. 7. Nouvelle enquête bernoise. 8. Calvin de nouveau à Berne. Jugement définitif. 9. Jugement de Haller. 10. Dernières protestations de Calvin et surexcitation de ses ennemis. . . . . Page 3

CHAPITRE II. **La sédition.** I. *L'année 1555.* 1. Comment les Libertins l'inaugurèrent. 2. Les élections. 3. Le favoritisme des Libertins. — II. *Les Français.* 1. Les nouveaux bourgeois. 2. Opposition des Libertins. 3. Campagne des banquets. — III. L'embauchage et la pétition séditieuse. — IV. *Le 16 mai.* 1. Séditions intérieures. 2. L'après-midi. — V. *La sédition.* 1. Devant la maison de Beaudichon. 2. Perrin. 3. Au Bourg-de-Four. Dame Amblarde. — VI. *Essais de justification.* 1. A. Roget et le pronunciamento. 2. Tapage nocturne. 3. Pas de préméditation. 4. Pas de sang. 5. Les éditeurs de Gautier, Volume III. . . . . Page [illegible]

CHAPITRE III. **Les condamnations.** I. De la sédition à la fuite. — II. Berne et les fugitifs. — III. La procédure. — IV. Les Frères Comparet. — V. Claude-le-Batard. — VI. Berthelier le jeune. Page 50

CHAPITRE IV. **Après la crise.** I. *Calvin.* 1. Les Fugitifs contre Calvin. 2. Le Mémoire des Fugitifs. 3. Le Mémoire et les Défenseurs des Libertins. 4. Calvin perdu de réputation par les Fugitifs. 5. Sa cruauté et son avarice. 6. Sa réhabilitation. — II. *Les Libertins.* 1. Les plus coupables. 2. Les Libertins et le passé de Genève. 3. Les Libertins et l'avenir de Genève. 4. Les Libertins ont-ils été le parti national ? Berne et Genève. 5. Le complot de 1563 et la fin des Libertins. . . . . Page 67

LIVRE SECOND

La Cité calviniste.

CHAPITRE PREMIER. **La lutte pour l'indépendance.** I. Avant la rupture de l'alliance avec Berne. — II. L'attitude de Calvin. — III. Période d'inquiétude. — IV. La nouvelle alliance. — V. Épi- [illegible] . . . . Page 91

CHAPITRE II. **La lutte pour la morale.** I. *Le principe.* 1. Discours électoraux de Calvin. 2. Accord singulier sur le principe. — II. *Fautes et délits.* 1. Restes d'idolâtrie. 2. Infractions à la loi évangélique. 3. Le cas Stafford. 4. Le luxe de table et de toilette. 5. Austère justice. — III. Les mœurs proprement dites et le long effort de Calvin pour la revision des édits contre l'immoralité. . . Page 112

CHAPITRE III. **La lutte pour l'instruction.** I. *Les origines du Collège calviniste.* 1. Avant. 2. Strasbourg. 3. Calvin. — II. *Calvin revient à Genève.* 1. 1541. 2. M. Cordier. 3. 1556. — *La constitution du Collège.* 1. Les bâtiments. 2. Les professeurs. 3. La dissolution de l'Académie de Lausanne : les professeurs vont à Genève. 4. Les élèves. 5. Les ressources. — IV. *L'ouverture.* 1. L'inauguration. 2. L'Ordre du Collège. 1° Les classes. 2° Le Recteur. 3° Le Principal, 4° Les Régents. 5° L'horaire de la semaine. 6° Les sciences de la nature. 7° L'étude de l'allemand. 8° La discipline. 9° L'examen annuel. 10° La fête des promotions. 11° Le banquet des régents. 3. L'Académie. — V. *La gloire du Collège et de l'Académie de Calvin.* 1. Les caractères distinctifs de l'école de Calvin. 2. Son rayonnement dans le monde. 3. Les Jésuites la copient. . . . . Page 124

CHAPITRE IV. **1559. Suprêmes dangers et suprêmes boulevards.** I. *Suprêmes dangers.* 1. Le traité de Cateau-Cambrésis, et la ligue contre Genève. 2. Menaces du roi de France et du roi d'Espagne. 3. Intrigues et espions du duc de Savoie. 4. Projet d'assassinat contre Calvin. 5. Édits et menaces du roi de France. 6. Menaces du pape Pie IV. — II. *Suprêmes boulevards.* 1. Saintes admonitions avant les élections. 2. Censures mutuelles (ou grabot) des membres des divers Conseils. 3. Calvin, citoyen de Genève. 4. Calvin, phtisique. 5. Distinction définitive entre l'Église et l'État. . . . . Page 155

LIVRE TROISIÈME

Calvin et le calvinisme en France jusqu'à la mort de Calvin.

CHAPITRE PREMIER. **Les origines du Protestantisme français.** I. *Position de la question.* 1. Définition. 2. Originalité de Le Fèvre. 3. Son influence préparatoire. — II. M. Renaudet. — III. M. Imbart de la Tour. — IV. M. L. Romier. — V. Influence de Le Fèvre. — VI. Le Fèvre jugé par [illegible] . . . . Page 175

CHAPITRE II. **Le Synode de 1559.** I. La grande année. — II. *Avant le Synode.* 1. Les premières Églises. 1° Églises plantées. 2° Églises dressées. 3° La persécution. 4° L'organisation calviniste. 5° Le rôle de Paris et l'essor du calvinisme. 2. Les pasteurs envoyés de Genève à Paris. 1° Carmes. 2° Quatre pasteurs, Des Gallars. 3° L'affaire de la rue Saint-Jacques. 4° Lettres consolatoires de Calvin. 5° Activité de Calvin. 3. Jean Macard, le pasteur de Paris. 1° Arrivée à Paris. 2° Les prisonniers de la rue Saint-Jacques. 3° Soumission à Calvin. 4° Macard chez le président de Thou. 5° Progrès des Eglises. 6° Le chant des Psaumes. 7° Grande émotion de Calvin. 8° La vie héroïque. 9° Le moment du départ. 10° La fin de Macard. 11° Les *Missi dominici* de Calvin. — III. *Le premier Synode national.* 1. La situation des Églises. 2. L'esprit de Calvin et du Synode. 3. Le Synode. 1° Réunion préparatoire de Poitiers. 2° L'arrivée des délégués. 3° Le modérateur Francois Morel. 4° Durée du Synode. 5° La Discipline. 6° la Confession de foi et Calvin. . . . . Page 185

CHAPITRE III. **La crise de la persécution.** I. La Mercuriale. II. Le chant des Psaumes au Pré-aux-Clercs fut-il une provocation ? — III. La demande aux princes allemands d'intervenir en faveur des martyrs fut-elle une seconde faute ? — IV. Le traité de Cateau-Cambrésis et l'abandon de la politique natio-

nale. — V. Les lettres patentes d'Écouen et la déclaration de guerre aux protestants. — VI. La persécution. — VII. Les lettres consolatoires de Calvin. — VIII. Le tournant de l'histoire. — IX. La mort de Henri II.

CHAPITRE IV. **Les protestants à la Cour.** I. *Le roi et la reine de Navarre.* 1. Les partis et les chefs. 2. Antoine de Bourbon. 3. A la mort de Henri II. 4. A la mort de Francois II. 5. La Conversion de Jeanne d'Albret. 6. Immoralité du roi. 7. Chutes. Reproches de Calvin. 8. L'apostasie. — II. *Les grands seigneurs.* 1. D'Andelot. 2. Gaspard de Coligny. — III. *Grandes Dames.* 1. Renée de France. 2. M[me] de Rentigny. 3. M[me] de Rothelin et le duc de Longueville. 4. M[me] de Grammont et une dame inconnue. . . . . Page 222

CHAPITRE V. **De la mort de Henri II à la mort de François II.** I. Les maladies de Calvin en 1560. — II. La situation de Genève. — III. L'avènement de François II et le supplice d'Anne du Bourg. — IV. La conjuration d'Amboise. — V. Le plan politique de Calvin. — VI. Maligny et la surprise de Lyon. — VII. Le roi de Navarre et Condé à Orléans. — VIII. La mort de François II. . Page 239

CHAPITRE VI. **1561. Charles IX et le Colloque de Poissy.** I. Les maladies de Calvin en 1561. — II. *Genève.* 1. Genève est menacée. 2. Genève envoie des pasteurs. 3. Genève veille sur les mœurs et établit l'instruction obligatoire. — III. Le programme politique de Calvin. — IV. La lâcheté d'Antoine de Bourbon. — V. Le changement de régime en France. — VI. Une journée de correspondance de Calvin. VII. Menaces de Charles IX à Genève. — VIII. Magnifique essor des églises. Rentrée des réfugiés. IX. Calvin exclu du Colloque. — X. Les efforts pour le succès. — XI. Sauf-conduit et envoi de Bèze par le Conseil de Genève. — XII. Le journal du Colloque. — XIII. Bèze à la Cour. — XIV. Angoisses de Calvin et de Bèze. — XV. La grande séance. — XVI. La suite du Colloque. . . . . . Page 250

CHAPITRE VII. **Du Colloque de Poissy à l'Édit de Janvier. Qui est responsable des guerres civiles ?** I. Bèze, le chef. — II. Assemblée à Saint-Antoine et à Saint-Marcel. — III. Préparation de l'édit de janvier. — IV. L'édit de janvier. — V. Attitude des protestants et des catholiques. Le document formidable. . . . . Page 268

CHAPITRE VIII. **De Vassy à la paix d'Amboise, 1562 à 1564.** I. Saverne. — Vassy. — III. Manifestes et premiers faits de guerre. — IV. Une compagnie genevoise envoyée à Lyon. — V. Jusqu'à la bataille de Dreux. — VI. Traité de Hamptoncourt et mort d'Antoine de Bourbon. — VII. 1. L'assassinat du duc de Guise. 2. La paix d'Amboise. . . . . Page 277

LIVRE QUATRIÈME

Calvin, La création des Églises réformées et l'organisation politique du calvinisme en France.

CHAPITRE PREMIER. **La création des Églises, 1559-1564.** I. En 1559. — II. En 1560. — III. En 1561. 1. Janvier. 2 Février. 3. Mars. 4. Avril. 5. Mai. 6. Juin. 7. Juillet. 8. Août. 9. septembre. 10. Octobre. 11. Novembre. 12. Décembre. — IV. En 1562. 1. Janvier. 2. Février. 3. Mars. 4. Avril. 5. Mai. 6. Juin. 7. Septembre. — V. En 1563 et 1564. . . . . . Page 305

CHAPITRE II. **Le nombre.** I. Les 2150 églises de 1562. — II. *Que sont-elles devenues ?* 1. Les Guerres de Religion. 2. La Révocation de l'Edit de Nantes. 3. La Révolution. 4. Après la Révolution. Conclusion. . . . . Page [illegible]

CHAPITRE III. **L'organisation politique.** I. Une interprétation des faits. — II. Condé et les idées de Calvin sur le droit divin des autorités inférieures. — III. L'organisation militaire. Catherine et Coligny. — IV. *Les commencements de l'organisation.* 1. Synode de Clairac, 1560. 2. Synode de Sainte-Foy, 1561. 3. L'Assemblée de Nîmes, 1562. 4. Les « Protecteurs ». Le comte de Crussol. — V. Organisation militaire et organisation ecclésiastique. — VI. Une autre interprétation des faits. — VII. Excès des vilains. — VIII. Excès des gentilshommes. . . . . Page 353

CHAPITRE IV. **Le nom de Huguenot.** I. *L'étymologie historique.* 1. La Place. 2. Henri Estienne. [illegible] 3. La Pr[illegible]. [illegible] Objections. — II. *L'étymologie politique (protestante).* 1. Chandieu. 2. Élie Benoit. — III. *L'étymologie politique (catholique).* 1. Le libelle guisard. 2. Mémoires de Tavannes. 3. Les « Eidgenossen » anti-ducaux de Genève. 4. Deux objections préalables. 5. Le sobriquet injurieux pour les protestants a-t-il été introduit par les protestants ? 6. Le sobriquet révolutionnaire a-t-il été introduit par les protestants ? 7. Un hiatus historique. 8. Un hiatus linguistique. — IV. *Conclusion.* 1. La déroute des défenseurs de l'étymologie « Eidgenossen ». 2. L'explication finale. . . . Page 379

CHAPITRE V. **La part de Viret, 1561-1564.** I. Viret. — II. Départ de Viret par la France. — [illegible] Nîmes : L'Église de Nîmes « premier enfant de Calvin ». 2. Pastorat de Viret. — IV. Pastorat à Montpellier. — V. Pastorat à Lyon. — VI. *Viret et la vie intérieure des Eglises.* 1. Théologie et Ecoles. 2. Discipline et Consistoire. 3. Diaconat. — VII. *Viret et l'organisation de l'Eglise de France.* 1. Le premier texte de notre Discipline ecclésiastique. 1° Le texte d'Aymon. 2° Le texte de Bèze. 3° Première objection. 4° Seconde objection. 2. De Poitiers à Lyon : Les revisions de la Discipline. 1° Texte de Poitiers, 1560. 2° Texte de Lyon, 1563. 3. L'œuvre et l'influence de Viret. 1° Le Synode provincial de Nîmes, 1561. 2. L'influence de Viret. . . . . Page 400

LIVRE CINQUIÈME

Calvin, « va à Dieu, sain et entier ».

CHAPITRE PREMIER. **L'esprit de Calvin.** I. Activité serviable et minutieuse. — II. *Amitié.* 1. Attrait exercé par Calvin. 2. Intérêt pour les plus petits détails. 3. Conseils de bon sens. 4. Esprit de conciliation. 5. Dépréoccupation personnelle. 6. Exacte sincérité. 7. Passion nerveuse. — III. *Quelques amis de Calvin.* 1. Mélanchthon. 2. La Roche Chandieu. 3. De Trie. 4. Des Gallars. 5. Bèze.
Page 425

CHAPITRE II. **La dernière année : mai 1563-mai 1564.** I *Mai à décembre 1563.* 1. La maladie. 2. L'activité. 1° Lettres aux Églises. 2° Lettres aux particuliers. 3. Les affaires de France. 1° Modération ; 2° Synode de Lyon ; 3° Avertissement à Condé ; 4° Genevois, Français et libéral. — II. *Janvier à avril 1564.* 1. Situation politique. 2. Dernière leçon et dernier sermon. 3. Dernière allocution au peuple. 4. Derniers travaux. 5. Dernière visite des pasteurs de campagne. 6. Dernier cadeau de la Seigneurie. Calvin le refuse. 7. Dernières censures. 8. Dernière séance à l'Hôtel de Ville. 9. Dernière séance du Consistoire et dernière congrégation. 10. Dernière Cène. 11. Dernière lettre à Renée de Ferrare. 12. Dernière lettre à Bullinger. 13. Testament. 14. Adieux à la Seigneurie. 15. Adieux aux Ministres. 16. Dernière visite reçue. 17. Dernière lettre. — III. *L'agonie en mai.* 1. « Agones ». 2. Les derniers jours. 3. L'ensevelissement. 4. Pas d'arrêt. — IV. *Épilogue.* 1. Les calomnies. 2. Sturm. 3. Bolsec. 4. Haren. 1° Sa calomnie. 2° Sa vie. 3° Haren et Audin. 4° La rétractation de Haren. 5. Deux protestations catholiques : le P. Maimbourg et le Dr Paulus. . . . . Page 443

LIVRE SIXIÈME

Le calvinisme dans le Monde.

CHAPITRE PREMIER. **Calvin et la Pologne.** I. *Avant Calvin.* 1. Les Vaudois et les Hussites en Bohême. 2. Les débuts de la Réforme en Pologne. — II. *Calvin et la Pologne.* 1. Sigismond II Auguste. 2. Nicolas Radzivil et la Lituanie. — III. *Premier paquet de lettres de Calvin pour la Pologne.* 1. 29 décembre 1555. Premier paquet. 2. 1556. Progrès, Calvin appelé en Pologne. 3. 1557. Efforts pour l'union. — IV. *Second paquet de lettres,* 19 nov. 1556. 1. 1558. Progrès de la Réforme. 2. Les lettres. 3. 1559. 4. Socin et Calvin. — V. *Troisième paquet de lettres,* 9 juin 1560. 1. Calvin et les Frères de Bohême. 2. Les lettres. 3. Lettres aux Polonais. 4. Deux autres traités. 5. Dédicace du Commentaire sur les Actes à Radzivil. 6. Lettres de Pologne à Calvin. — VI. *Quatrième et dernier paquet de lettres,* 9 oct.

[illegible] 1. Les lettres. 2. Quelques réponses. — VII. [illegible] 1. La [illegible] du pro-testantisme. 3. Les trois ennemis mortels du protestantisme polonais. 4. La disparition du protestantisme. — VIII. Un épisode. Coligny et la Pologne. . . . . Page 479

CHAPITRE II. **Calvin et la Grande-Bretagne.** PREMIÈRE PARTIE. *En Écosse.* I. Avant John Knox. II. Les origines et l'organisation du Puritanisme à Genève. — III. *Le retour en Écosse et en Angleterre.* 1. La Bible de Genève. 2. La Forme des prières. 3. La Discipline. 4. Le Catéchisme. 5. Écrits théologiques. 6. Écrits politiques. 7. Un symbole suggestif. — IV. Calvin et ses rapports avec Goodman et Knox. — V. Influence de Knox.

SECONDE PARTIE. *En Angleterre.* I. Henri VIII (1527-1547). — II. *Édouard VI* (1547-1553). 1. L'archevêque Thomas Crammer. 2. Knox en Angleterre (1547-1554). — III. *Marie Tudor* (1553-1558). 1. Influence de Knox sur les Anglais à Genève. 2. Après son départ de Genève. — IV. Élisabeth (1558-1603). 1. Élisabeth et Calvin. 2. Progrès du calvinisme. . . . . Page 508

CHAPITRE III. **Calvin et les Pays-Bas** (Belgique et Hollande). I. *Introduction.* 1. La théologie. 2. La nation. 3. Le peuple. — II. Les sentiments de Calvin pour les Pays-Bas. — III. *Les Pays-Bas avant Calvin.* 1. Le Luthéranisme. 2. L'anabaptisme. — IV. *Relations personnelles.* 1. Anabaptistes. 2. Néerlandais établis en Suisse. Marie Dentière. André Zébédée. Maldonald. Eustache Quesnoy. Jacques de Bourgogne. Jean de Saint-André. Crespin. 3. Néerlandais venus en Suisse et retournés dans les Pays-Bas. Pierre Brully. Valerand Poullain. Guy de Brès. Pierre Dathen et Marnix de Sainte-Aldegonde. — V. Les ouvrages de Calvin dans les Pays-Bas. — VI. Les rapports de Calvin avec des églises wallonnes ou flamandes. — VII. Le Calvinisme a-t-il été apporté aux Pays-Bas par des pasteurs venus de France? — VIII. *Conclusion : L'influence calviniste.* 1. Sur la vie sociale en Hollande. 2. Sur l'art hollandais, Rembrandt. 3. Le calvinisme hollandais, la politique hollandaise et le monde moderne. . . . . Page 531

CHAPITRE IV. **La Hongrie calviniste.** I. Calvin et la Hongrie. — II. Luthéranisme et Calvinisme en Hongrie. — III. Hommage de la Hongrie à Calvin. . . . . . . Page [illegible]

CHAPITRE V. **Calvin dans le reste du monde.** I. Chez les Vaudois. II. Les Iles de Jersey et de Guernesey. — III. En Suède. — IV. Metz et Trèves. — V. En Allemagne. — VI. En Autriche. — VII. En Italie. — VIII. En Espagne. Page 558

ERRATUM. L'emprisonnement de Calvin à Noyon, en 1534. . . . . Page 575

CHARTRES. — IMPRIMERIE [illegible]

